ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 19 février 2026

à 16 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 12 février 2026

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 19 février 2026, à 16 h**, **dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1er étage du 275, rue Notre-Dame Est**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 19 février 2026

à 16 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 19 février 2026, à 16 h, ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 5 février 2026.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des points 20.22 à 20.32, 30.02 à 30.05, 41.03 à 41.05, 51.01 et 51.02.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.

Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 19 février 2026

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 janvier 2026, à 9 h 30

03.03 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 janvier 2026, à 16 h

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service des ressources humaines et des communications , Direction des communications corporatives* - 1259554001

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 671 469,74 $, de 671 469,74 $, taxes incluses, pour les services d'impression et de distribution d'avis d'information à la population des quartiers et arrondissements où des travaux seront prochainement entrepris, dans le cadre du contrat accordé à Imprime-emploi (CG24 0062), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 953 656,23 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.02 *Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs* - 1269563001

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0198), majorant ainsi le montant total du contrat à 30 500 000 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.03 *Service des affaires juridiques , Direction des projets spéciaux soutien général et services à la clientèle* - 1267104001

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 252 424,49 $, taxes incluses, pour les services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale dans le cadre du contrat accordé à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) (CE24 0132), majorant ainsi le montant total du contrat à 744 575,95 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.04 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels* - 1255517001

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 264 392,63 $, taxes incluses, pour les services professionnels et techniques en biologie pour divers projets, dans le cadre de l'entente conclue avec Stantec experts-conseils ltée (CG24 0202), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 732 831,15 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.05 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Dépenses communes* - 1259474001

Exercer l'option de prolongation de cinq ans et autoriser une dépense additionnelle de 5 157 101,77 $, taxes incluses, pour les services d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Telus Health (CANADA) Ltd, (CG21 0069), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 824 111 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.06 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels* - 1250352001

Accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec inc. pour les services techniques de lutte manuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs, pour une période de trois ans - Dépense totale de 1 730 971,08 $

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.07 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1253838014

Accorder un contrat à Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie - Dépense totale de 1 260 873,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21238 (1 soum. conforme)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.08 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1255468004

Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc., pour les travaux de décarbonation, et pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 66, située au 4398, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 266 564,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15952 (7 soum)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.09 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1255468003

Accorder un contrat à Le Groupe M.E.A.S. inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 47, située au 2111, rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 305 578,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15951 (7 soum)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.10 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1256549006

Accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 $ / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.11 *Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs* - 1267684001

Accorder un contrat à Solutions Merkur Ltée, pour les services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant deux options de prolongation de 24 mois - Dépense totale de 326 712,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 soum. conforme)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.12 *Service de l'habitation , Direction développement résidentiel* - 1269286001

Accorder un soutien financier de 500 000 $ à Mission Old Brewery, sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque, pour la construction d'un immeuble situé au 2801 rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.13 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1258365001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. et Loiselle inc., pour les services de gestion de sols contaminés de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 080 534,43 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21166 (4 soum)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.14 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1255588002

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Canadian Bearings ltée et Acklands-Grainger inc., pour la fourniture d'équipements de protection individuelle, d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 964 946,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21164 (5 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.15 *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité* - 1265593003

Conclure des ententes-cadres avec Techno Feu inc., pour la fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One, d'une durée de deux ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 2 580 490,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20983 (2 soum)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.16 *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité* - 1265593004

Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc., pour la fourniture de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain, d'une durée de deux ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 221 476,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21205 (3 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.17 *Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques* - 1257684004

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Vidéotron ltée et TELUS Communications inc., pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 24 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 897 378, 86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21133 (4 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.18 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers* - 1258528001

Conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc., pour des services professionnels en ingénierie de structure du bâtiment, d'une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 517 387,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21074 (9 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.19 *Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs* - 1269563002

Résilier unilatéralement le contrat accordé à AVI-SPL Canada ltée, pour la fourniture d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.20 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels* - 1252705002

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.21 *Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance* - 1255613001

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la contribution de la Ville de Montréal aux travaux de la Chaire industrielle en eau potable, dans le cadre de la convention établie avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (CG22 0640)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.22 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du financement placement et trésorerie* - 1255671001

Accorder un contrat à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, pour la fourniture de services bancaires, pour une période de cinq ans, incluant deux options de prolongation de trois ans - Dépense totale de 2 291 231,87 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21116 (3 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.23 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1260088001

Accorder un contrat à Oslo Construction inc., pour les travaux de décarbonation, incluant le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 31, situé au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 935 440,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15965 (7 soum)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.24 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1256498004

Accorder un contrat à Gagné & Roy inc., pour les travaux de remplacement de sept bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 939 714,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15980 (6 soum)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.25 *Service du développement économique , Direction du développement du territoire* - 1260416001

Accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 $ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est pour la période allant de février 2026 à décembre 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.26 *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité* - 1255593011

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville, d'une durée de cinq ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20885 (5 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.27 *Service du développement économique , Direction du développement du territoire* - 1267956001

Approuver l'avenant 2 à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $, réparti entre 2026 et 2027, équivalent au montant de la subvention attendue

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.28 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1265323005

Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gratuit, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, d'une superficie totale de 15 406 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, pour une durée de 90 jours, à compter du 1er février 2026. Le montant de la subvention immobilière est de 56 978 $

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.29 *Service de l'Espace pour la vie , Biosphère* - 1269442002

Résilier le contrat accordé à CREO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268) / Autoriser un paiement de 45 921,02 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

20.30 *Service de l'habitation* - 1266898002

Résilier la convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché à compter du 1er mars 2026

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.31 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1259271002

Approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'utilisation initiale (CA11 160112), en vertu duquel la Ville de Montréal confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.32 *Service de l'habitation* - 1266898001

Approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement hors marché sur des terrains municipaux / Autoriser un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 000 000 $ / Approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30 – Administration et finances

30.01 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1258161001

Autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) visant le projet d'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

30.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1255449005

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

30.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1269641002

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

30.04 *Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle , Direction innovation urbaine et amélioration continue* - 1258047002

Approuver le projet de serre institutionnelle et communautaire au parc Frédéric-Back, ainsi que les crédits et sources de financement associés / Déléguer au conseil municipal les responsabilités de réalisation des travaux et de gestion de l'ensemble du projet, sous réserve de la disponibilité des crédits conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*

Compétence d'agglomération :	Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

30.05 *Service des affaires juridiques* - 1263302001

Autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 $, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 $ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 $) payable avant l'échéance du 20 février 2026

Compétence d'agglomération :	Cour municipale

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1250525001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 10 538 000 $ afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique de Fort-Lorette

Compétence d'agglomération :	Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

41.02 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1257900004

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 $ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :	Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

41.03 *Service de l'habitation* - 1255687005

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement numéro RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

Compétence d'agglomération :	Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

41.04 *Service de l'approvisionnement* - 1265317001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)

Compétence d'agglomération :	Acte mixte

41.05 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1269632001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle indépendantes de moins de 3000 places (RCG 24-036)

Compétence d'agglomération :	Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain* - 1259131001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs* - 1259248010

Nommer Marie Plourde, conseillère de ville, district du Mile-End, à titre de représentante de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

51.02 *Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels* - 1255326010

Nommer Dimitrios (Jim) Beis, Maire d'arrondissement - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec

Compétence d'agglomération : Élément de la sécurité publique qu'est le « centre d'urgence 9-1-1 »

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 29 janvier 2026
9 h 30

Séance tenue le jeudi 29 janvier 2026 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :
(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Soraya Martinez Ferrada, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, Mme Christine Black **(par téléconférence)**, M. Alex Bottausci **(par téléconférence)**, Mme Caroline Braun, Mme Julie Brisebois, M. Jonathan Cha, M. Alan DeSousa, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, Mme Chantal Gagnon, M. Michel Gibson, M. Peter Malouf, M. Peter McQueen, Mme Andréanne Moreau, M. Denis Pelletier, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Julie-Pascale Provost, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Aref Salem, M. Michael Stern, M. Martin St-Jean, Mme Anne St-Laurent, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Tanya Toledano et M. Ryan Young, représentant de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, en remplacement de M. Michel Boudreault

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION* :

M. Jeremy Levi et M. David Tordjman

AUTRES PRÉSENCES :

Me Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Nathalie Deret, Agente de recherche
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

Le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération. Il déclare ensuite l'assemblée ouverte et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement avant de débuter les travaux.

M. Pelletier enchaîne en soulignant d'abord l'importance du Mois de l'histoire des Noirs et prend quelques instants pour saluer les équipes municipales qui travaillent sans relâche pour faire face à un hiver particulièrement exigeant. Il rappelle ensuite l'urgence d'agir collectivement pour répondre à la crise de l'itinérance et invite les membres du conseil à aborder le débat budgétaire avec sérieux, courage et solidarité pour le bien de toute la population.

Le président d'assemblée, M. Denis Pelletier remercie les membres du conseil pour leur attention.

---

1 - Période de questions du public

À 9 h 42, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions du public ». Aucune personne du public n'est présente à l'hôtel de ville. Le président fait la lecture de quatre questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

---

1 Question de : Philippe Paré Réponse de : Claude Pinard	My question is simple. at the last council metting, the city of montreal gloated that they only increased the city tax by 3% meanwhile OUR tax (quote-pard) increased by 17%. montreal was gloating about respecting the inflation meanwhile they just stabbed us in the back. it is also know that services rendered here is of lesser quantity and quality compared to the city of mtl. Why was it thus justified for the city of montreal to gloat about the 3% knowing that we are being stabbed in the back.
2 Question de : Anna Trionfo Réponse de : Alan DeSousa	The bike paths are cleared as soon as snow falls. However, snow removal in neighborhoods doesn't take place for days. How can this be justified? Taxpayers are homeowners, not the non-existent bikers. And there are no bikers at all in the winter. Unacceptable!!! The potholes on Mont-Royal and Park Ave. are the size of graves and plentiful. When will they be repaired?
3 Question de : Nancy Ryan Réponse de : Aref Salem	The new proposed STM line 211X has been presented as a fait accompli with no input from residents (many of whom are opposed to this new bus). Why is there no release of planning and scheduling and costs as well as, at the same time, imposing a blanket of "confidentiality " which prevents any information being published?
4 Question de : Emma Brown Réponse de : Aref Salem	En 2025, la STM a connu plusieurs vagues de grèves, pendant que les tarifs ont continué d'augmenter. Aujourd'hui, un abonnement mensuel dépasse les 100$ pour se déplacer uniquement à Montréal. Ce sont surtout les étudiants et les personnes à plus faible revenu qui dépendent du transport en commun, et ce sont eux qui sont le plus pénalisés par ces hausses. Or, des exemples concrets existent ailleurs : au Luxembourg, le transport en commun est entièrement gratuit, y compris pour les visiteurs, et plusieurs villes européennes offrent déjà la gratuité au minimum pour leurs résidents comme Tallinn en Estonie. Ma question est donc la suivante : pourquoi la Ville de Montréal n'envisage-t-elle pas sérieusement la gratuité du transport en commun pour ses résidents, et quelles sont les priorités actuelles qui expliquent que ce type de mesure ne soit toujours pas mis de l'avant?

N'ayant plus d'autres questions, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, déclare la Période de questions du public close à 9 h 52. Il remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 52, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président d'assemblée déclare la Période de questions des membres du conseil close et cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, pour la suite de l'ordre du jour.

---

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 9 h 53, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

CG26 0018

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

6 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 9 h 53, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG26 0019

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

Le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, comprenant le rapport minoritaire de l'Opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

06.01

---

30 – Administration et finances

À 10 h 01, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 10 h 01,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0020

Adoption du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0039;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le budget de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2026.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1253074013

CG26 0021

Adoption du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0036;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1253074009

À 10 h 05,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.03 à 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0022

Approbation du budget 2026 et du programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0037;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le budget 2026 et le programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1253074011

CG26 0023

Approbation du budget 2026 du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0031;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le budget 2026 du Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1250310005

CG26 0024

Approbation du budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0032;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1250310004

CG26 0025

Approbation du budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0033

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1250310003

CG26 0026

Approbation du budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0034;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1250310002

À 10 h 06,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.08 à 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0027

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activés relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2026 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0041;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver les contributions suivantes, telles qu'indiquées :

1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2026 de la Ville de Montréal à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Conseil des arts	24 436 700 $
Société du parc Jean-Drapeau	17 039 500 $
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000 $
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 $
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 807 100 $

2- de verser une somme maximale de 808 379 200 $ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 dans le cadre des ententes prévues en fonction de la facturation émise;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1253074028

CG26 0028

Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2026)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0052;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau.

a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;

b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;

g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1253074024

CG26 0029

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0051;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que la somme de 175,9 M$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1253074023

CG26 0030

Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2026)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0048;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1- Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2026 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2026 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2- Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2026 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024.

3- Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4- La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2026.

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2026

Villes liées	Quotes-parts - Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2024	Quotes-parts Premiers répondants
Ville de Montréal	**81,64574 %**	**82,56541 %**
Villes reconstituées	**18,35426 %**	**17,43459 %**
Baie-D'Urfé	0,71083 %	0,71883 %
Beaconsfield	0,91164 %	0,92191 %
Côte-Saint-Luc	1,11388 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,76006 %	1,77989 %
Dorval	3,10806 %	3,14307 %
Hampstead	0,43995 %	0,44491 %
Kirkland	1,23121 %	1,24508 %
L'Île-Dorval	0,00284 %	0,00287 %
Montréal-Est	0,90803 %	0,91826 %
Montréal-Ouest	0,23932 %	0,24202 %
Mont-Royal	2,18563 %	2,21025 %
Pointe-Claire	3,11592 %	3,15102 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,37057 %	0,37474 %
Senneville	0,16755 %	0,16944 %
Westmount	2,08876 %	2,11229 %
Agglomération de Montréal	**100,00000 %**	**100,00000 %**

Adopté à l'unanimité.

30.11 1253074020

CG26 0031

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0098;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.12 1250310009

---

42 – Adoption de règlements

À 10 h 07, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 10 h 07,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0032

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0014;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0014;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0045;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1253074017

Règlement RCG 26-001

CG26 0033

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0015;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0015;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0046;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1253074018

Règlement RCG 26-002

CG26 0034

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0016;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0016;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0049;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1253074021

Règlement RCG 06-054-14

CG26 0035

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0017;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0017;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0055;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1253074026

Règlement RCG 26-003

À 10 h 08, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, déclare l'assemblée levée.

Denis Pelletier PRÉSIDENT	Domenico Zambito GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 29 janvier 2026 16 h

Séance tenue le jeudi 29 janvier 2026 – 16 h salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Soraya Martinez Ferrada, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, Mme Christine Black, M. Alex Bottausci, Mme Caroline Braun, Mme Julie Brisebois, M. Jonathan Cha, M. Alan DeSousa, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, Mme Chantal Gagnon, M. Michel Gibson, M. Peter Malouf, M. Peter McQueen, Mme Andréanne Moreau, M. Denis Pelletier, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Julie-Pascale Provost, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Aref Salem, M. Michael Stern, M. Martin St-Jean, Mme Anne St-Laurent, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Tanya Toledano, M. David Tordjman et M. Ryan Young, représentant de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, en remplacement de M. Michel Boudreault

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

M. Jeremy Levi

AUTRES PRÉSENCES :

Me Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

Le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette assemblée ordinaire du conseil d'agglomération et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

Le président d'assemblée remercie les membres et cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, puis à Mme Julie Brisebois.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal souligne l'adoption d'une Déclaration par le conseil de ville exprimant ses préoccupations concernant l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) sans mesures transitoires, rappelant que cette décision met en péril la crédibilité du Québec et de l'agglomération ainsi que la stabilité de nombreuses personnes déjà établies sur le territoire. Elle souligne que ces personnes, pleinement intégrées à la vie sociale, économique et communautaire, risquent d'être contraintes de quitter malgré leur contribution essentielle et les engagements que les institutions locales prennent à leur égard. À cet effet, Mme Martinez Ferrada interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il adopte, sans délai, une clause de droit acquis pour que toutes les personnes déjà installées au moment de l'abolition puissent demeurer admissibles au programme et bénéficier de voies d'accès prévisibles, humaines et cohérentes vers la résidence permanente.

Mme Julie Brisebois exprime le soutien des municipalités liées de l'agglomération à cette Déclaration, elle indique notamment que l'absence de mesures de transition fragilise des milliers de personnes déjà intégrées dans leurs communautés et nuit à l'attractivité de la région métropolitaine, puis elle conclut en réitérant son souhait que le gouvernement du Québec instaure des mesures transitoires à l'abolition du PEQ.

Le président d'assemblée les remercie et déclare la séance ouverte.

---

1 - Période de questions du public

À 16 h 06, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions du public ». Aucune personne du public n'est présente à l'hôtel de ville. Le président fait la lecture d'une question de la part du public reçue via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. La question reçue par écrit est déposée aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que la question du public reproduite ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elle a été reçue, sans révision, ni modification.

1 Question de : Caroline Malcolm Réponse de : Aref Salem	Almost 50% of Beaconsfield taxes is the AGGLO portion. Of that, almost 25% is Public Transportation expense. The delayed WI REM is supposedly going to be operational in Q2 2026. There have been many service outages with the Nov 2025 segment implementation. The STM has been doing a bus network redesign IN SECRET to direct users to the expensive REM so that the CPDQ can make their guaranteed 8%. In my world, rigorous end user acceptance testing would be done PRIOR to implementation. The STM does not work this way. The STM IMPOSES despite tax payer concerns about safety and no rigorous ridership data. Please stop the implementation of a bus route on Montrose Drive in Beaconsfield on a narrow winding road in a car dependent low density neighbourhood where children walk and bike to school and parks. The STM has no funding to maintain the current fleet of busses. How safe is that: no funding for maintenance – more accidents waiting to happen.

N'ayant plus d'autres questions, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, déclare la Période de questions du public close à 16 h 09. Il remercie la personne qui a soumis sa question par écrit à l'avance pour faire état de ses préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 09, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président d'assemblée déclare la Période de questions des membres du conseil close et cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, pour la suite de l'ordre du jour.

---

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 10, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

CG26 0036

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG26 0037

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 décembre 2025, à 16 h

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 décembre 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 janvier 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG26 0038

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 janvier 2026, à 19 h

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 janvier 2026, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 janvier 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 11, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, dépose les documents suivants :

04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1er au 31 décembre 2025.

04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 31 décembre 2025.

04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1er au 31 décembre 2025.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 11, le président d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

---

7 – Dépôt

À 16 h 11, le président d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt ».

CG26 0039

Dépôt du rapport de la mairesse à la suite de l'autorisation, le 22 décembre 2025, d'accorder un contrat et d'engager les dépenses liées à l'opération de deux haltes-chaleur par la Direction de la sécurité civile et continuité des affaires, conformément à l'article 199, annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport de la mairesse de Montréal à la suite de l'octroi, le 22 décembre 2025, d'un contrat et d'une autorisation de dépenses liées à l'opération de deux haltes-chaleur par la Direction de la sécurité civile et continuité des affaires, conformément à l'article 199, annexe C, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), et le conseil en prend acte.

07.01 1256116004

CG26 0040

Dépôt du rapport annuel 2025 de la Ville de Mont-Royal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)

Le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport annuel 2025 de la Ville de Mont-Royal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

07.02

---

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 12, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 12, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 12,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0041

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière destinée aux différents arrondissements et aux unités d'affaires de la Ville, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec GardaWorld s.e.n.c., Teltech Signalisation inc. et Béton Brunet ltée - Division Signalisation (CG25 0054)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2026 par sa résolution CE26 0005;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière destinés aux différents arrondissements et aux unités d'affaires de la Ville, pour la période du 20 février 2026 au 19 février 2027, dans le cadre des ententes-cadres accordées à GardaWorld s.e.n.c., Teltech Signalisation inc. et Béton Brunet ltée - Division Signalisation (CG24 0085);

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements concernés et des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1259462004

CG26 0042

Approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'il détient sur le lot 3 087 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la rue Jolicoeur, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie de 3 658,8 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, et ce, à des fins de logement social

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2026 par sa résolution CE26 0011;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté le Roi du chef du Canada afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'il détient sur le lot 3 087 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, représentant 50 % des droits indivis dans ledit lot, situé sur la rue Jolicoeur, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie de 3 658,8 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, et ce, à des fins de logement social, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1255792014

CG26 0043

Accorder un contrat à Communications Tremblay Ménard inc. pour la fourniture et l'installation d'éléments signalétiques dans cinq parcs urbains - Dépense totale de 144 883,03 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21019 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0061;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Communications Tremblay Ménard inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation d'éléments signalétiques dans cinq parcs urbains, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 111 448,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21019;

2- d'autoriser une dépense de 16 717,27 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 11 144,85 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'autoriser une dépense de 5 572,42 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1259257001

CG26 0044

Approuver le projet d'addenda à l'acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2027, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0083;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda numéro 2 à l'Acte de cession du 20 octobre 2017, par lequel le gouvernement du Québec accorde à la Ville de Montréal, une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2027, pour réaliser la vente d'un premier terrain sur le site de l'ancien hippodrome, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, lequel fait partie intégrante du futur écoquartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1250316001

CG26 0045

Exercer l'option de la première prolongation de six mois et autoriser la dépense additionnelle de 3 269 055,43 $, taxes incluses, pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation des résidus alimentaires, dans le cadre de deux contrats accordés à l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. (CG25 0030), majorant le montant total des contrats à 10 460 977,38 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0062;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de six mois et d'autoriser une dépense additionnelle totale de 3 269 055,43 $, taxes incluses, pour le traitement par compostage ou biométhanisation des résidus alimentaires, dans le cadre de deux contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG25 0030);

Contrats	Montant (taxes incluses)
Lot 1	1 611 058,44 $
Lot 2	1 657 996,99 $

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1259735002

À 16 h 14,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0046

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 360 007,71 $, taxes incluses, pour le service d'exclusivité de remorquage et d'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire dans le cadre du contrat accordé à Remorquage Météor inc. (CG24 0430), majorant ainsi le montant total du contrat à 943 109,17 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0063;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 360 007,71 $, taxes incluses, pour les services de remorquage et d'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire dans le cadre du contrat accordé à Remorquage Météor inc. (CG24-0430);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1259741001

CG26 0047

Autoriser une dépense additionnelle de 52 547,16 $, taxes incluses, pour couvrir la variation à la hausse du taux de change Canada/États-Unis, dans le cadre du contrat accordé à Peraton International LLC (CG23 0401), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 048 531,34 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0079;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 52 547,16 $, taxes incluses, pour couvrir la hausse du taux de change Canada/États-Unis dans le cadre du contrat accordé à Peraton International LLC (CG23 0401);

2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1252881010

CG26 0048

Accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Coplogic Solutions inc., pour l'entretien de la solution DORS, du 1er mars 2026 au 28 février 2029 - Dépense totale de 143 317,39 USD, taxes incluses (211 393,15 CAD, taxes incluses) (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0064;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Coplogic Solutions inc. pour l'entretien de la solution DORS, du 1er mars 2026 au 28 février 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 143 317,39 USD, taxes incluses (211 393,15 CAD, taxes incluses), conformément à son offre de service en date du 24 octobre 2025;

2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1256634002

CG26 0049

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1er mars 2026 au 28 février 2027 - Dépense totale de 457 415,79 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0065;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour des services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1er mars 2026 au 28 février 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 457 415,79 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 1er décembre 2025;

2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1255035007

CG26 0050

Autoriser une dépense additionnelle de 43 805,21 $, taxes incluses, pour l'ajout de nouvelles activités en lien avec la commémoration des Jeux olympiques de 1976, dans le cadre du contrat accordé à Sports Montréal inc. (CG23 0498), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 012 805,21 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0066;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d’autoriser une dépense additionnelle de 43 805,21 $, taxes incluses, pour ajouter de nouvelles activités en lien avec la commémoration des Jeux olympiques de 1976, dans le cadre du contrat accordé à Sports Montréal inc. (CG23 0498);

2- d’approuver un projet d’addenda 1 modifiant la convention de services entre la Ville de Montréal et Sports Montréal inc. à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1259615005

À 16 h 16,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0051

Accorder deux contrats à Artémis Faune inc., pour les services techniques en gestion de la faune à Montréal, pour une période de deux ans, à compter de janvier 2026, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 199 138,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21198 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0067;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Artémis Faune inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, des contrats pour des services techniques en gestion de la faune, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21198 :

Lots	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variations de quantités, incidences)
Artémis Faune inc. - Suivi et capture de coyotes, dindons, déprédation et gestion des enjeux fauniques dans les parcs (lot 1)	109 023,89 $
Artémis Faune inc. - Gestion du castor dans les parcs-nature (lot 2)	56 924,12 $

2- d'autoriser une dépense de 8 297 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 24 893 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1258167001

CG26 0052

Accorder un soutien financier de 405 000 $ et un soutien technique estimé à 1 550 350 $, à AlterGo Événements, pour la tenue de l'événement « Défi sportif AlterGo » pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0092;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 405 000 $ et un soutien technique estimé à 1 550 350 $ à AlterGo Événements, pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo, de 2026 à 2028;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1258475004

CG26 0053

Accorder un soutien financier totalisant 285 000 $, à différents organismes, pour des projets soutenus dans le cadre des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0093;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 285 000 $, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

SOUTIEN FINANCIER 2026
PHASE DE RÉALISATION DES CÉLÉBRATIONS DU 50e ANNIVERSAIRE DES JEUX OLYMPIQUES DE 1976

Organisme	Titre du projet	Montant recommandé
Volet 1 : Bonification d'activités sportives		
Courons Montréal	Montréal 76 - Mémoire en mouvement : Courir l'histoire	40 000 $
Volet 2 : Nouvelle activité sportive ou culturelle		
Les Scouts du Montréal Métropolitain	Olympiades Scoutes	40 000 $
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	Héritage 1976 Rosemont en action, jeunesse en mouvement	6 000 $
Le Musée McCord Stewart	Les Jeux olympiques et Montréal	40 000 $
Club aquatique CAMO inc.	CAMO 76 : Compétition commémoration des 50 ans	40 000 $
Vélo Québec Événements	Le festival go vélo Montréal 2026 célèbre le 50e	40 000 $
Conseil du sport de Montréal	Murales sportives	40 000 $
International Gymnix	IG 2026 X Jo 1976	39 000 $
	TOTAL	**285 000 $**

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1259941002

CG26 0054

Approuver le projet de cinquième amendement à l'entente de partenariat liant Éco Entreprises Québec et la Ville, sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0085;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver un projet de cinquième amendement à l'entente de partenariat entre Éco Entreprises Québec et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1258554004

CG26 0055

Autoriser une dépense additionnelle de 25 392 $, taxes incluses, pour les services de soutien dans le cadre du contrat accordé à Adlib Publishing Systems inc. (CG24 0143), majorant ainsi le montant total du contrat à 350 621,78 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0068;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 25 392 $, taxes incluses, pour des services de soutien dans le cadre du contrat accordé à Adlib Publishing Systems inc. (CG24 0143);

2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1259563018

À 16 h 18,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0056

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes, multifonctions et cartouches originales, pour une durée de 34 mois, à compter du 30 janvier 2026 - Montant estimé de l'entente : 3 008 100 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0069;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, d'une durée de 34 mois, à compter du 30 janvier 2026, afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes, multifonctions et cartouches originales, pour une somme maximale de 3 008 100 $, taxes incluses;

2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat à cette fin, conformément à leur contrat portant le numéro 025-8216-50-01, en date du 8 août 2025;

3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des Services corporatifs et des Villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1259563019

CG26 0057

Approuver le projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville prête à Centre des Femmes de convictions de Montréal, à titre gratuit, l'église située au 5600, 12e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à des fins de halte-chaleur pour une clientèle féminine en situation d'itinérance, pour une durée de 137 jours, à compter du 15 décembre 2025. Le montant de la subvention immobilière est de 57 076 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0086;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de prêt d'immeuble, par lequel la Ville de Montréal prête au Centre des Femmes de convictions de Montréal, à titre gratuit, l'église située au 5600, 12e Avenue, d'une superficie approximative de 768 mètres carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle féminine en situation d'itinérance, pour une période de 137 jours, à compter du 15 décembre 2025, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1255323022

CG26 0058

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 306 585,33 $, taxes incluses, pour les services Internet ainsi que pour la protection renforcée contre les cyberattaques dans le cadre des contrats accordés à Beanfield Technologies inc. (lot 1) et à Bell Canada (lot 2) (CG23 0061), majorant ainsi le montant total de la dépense à 1 205 311,15 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0071;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 306 585,33 $, taxes incluses, pour des services Internet ainsi que pour la protection contre les attaques de type *Distributed Denial of Service* dans le cadre des contrats accordés à Beanfield Technologies inc. (lot 1) et Bell Canada (lot 2) (CG23 0061);

2- d'imputer ces dépenses de consommation au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1259660003

CG26 0059

Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 08 - Dépense totale de 1 398 877,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15950 (8 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0075;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 08, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 165 731,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15950;

2- d'autoriser une dépense de 174 859,73 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 58 286,58 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe Centco inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1255468001

CG26 0060

Accorder un contrat à Le Groupe Centco inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 25 - Dépense totale de 898 587,12 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15955 (8 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0076;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 25, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 733 540,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15955;

2- d'autoriser une dépense de 110 031,08 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 55 015,54 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1255468002

À 16 h 20,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0061

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec La Presse inc., pour la fourniture d'espaces publicitaires requis par Espace pour la vie pour l'année 2026 - Montant estimé de l'entente : 574 875 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention relative à la fourniture d'espaces médias à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 287 437,50 $, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0073;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, pour l'année 2026, par laquelle La Presse inc., s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des espaces publicitaires requis par le Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 574 875 $, taxes incluses, dont 287 437,50 $ à titre d'investissement financier et 287 437,50 $ en échange de visibilité et de billets;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et La Presse inc., pour la fourniture d'espaces médias, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 287 437,50 $ équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets avec La Presse inc., et autoriser le Service de l'Espace pour la vie à affecter ce montant à l'acquisition d'espaces publicitaires auprès de La Presse inc. en 2026;

4- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1259824006

CG26 0062

Approuver le projet d'acte, par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Monde-Uni, à des fins d'habitation, notamment de logement social, un immeuble situé au 7965, boulevard de l'Acadie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu et désigné comme étant les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 (lot projeté 6 707 435) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 789,6 mètres carrés, sans contrepartie monétaire / Autoriser une dévaluation de 110 000 $ pour la revente de l'immeuble pour l'année 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0096;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend, sans contrepartie monétaire, à la Coopérative d'habitation Monde-Uni, à des fins d'habitation, notamment de logement social, les lots connus et désignés comme étant les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, lesquels lots sont en cours d'assemblage pour former le lot projeté 6 707 435, d'une superficie de 789,6 mètres carrés;

2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente, en autant que tel acte de vente soit substantiellement conforme, aux termes et conditions du projet d'acte de vente, conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation Monde-Uni démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'acceptation finale du financement dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), pour la réalisation de son projet;

3- d'autoriser une dévaluation de 110 000 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2026;

4- de fermer et retirer l'immeuble du domaine public de la Ville, les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 (lot projeté 6 707 435), à toute fin que de droit, telle fermeture et tel retrait étant effectifs à compter de la signature de l'acte de vente;

5- d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1259245010

CG26 0063

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Novexco inc. (Hamster) pour la fourniture d'articles de bureau, de cartouches d'encre et de papiers d'impression, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 8 397 470,02 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21153 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0115;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Novexco inc. (Hamster), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des articles de bureau, cartouches d'encre et papier d'impression pour une somme maximale de 7 302 147,84 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21153;

3- d'autoriser une dépense de 1 095 322,18 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Novexco inc. (Hamster);

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1255481003

CG26 0064

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Produits Suncor Énergie, s.e.n.c., pour la fourniture de carburants diesel clair et diesel contenant du carburant renouvelable, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 48 236 295,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public STM-6000037351 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0116;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Produits Suncor Énergie, s.e.n.c., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du carburant-diesel clair et du diesel contenant du carburant renouvelable, pour une somme maximale de 41 944 604,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public STM-6000037351;

3- d'autoriser une dépense de 6 291 690,69 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Produits Suncor Énergie, s.e.n.c.;

5- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1259106003

CG26 0065

Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2 et 3) avec AFI par Edgenda inc., pour les services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne, d'une durée de deux ans, incluant deux options de prolongation d'une année chacune - Montant estimé des ententes : 1 059 350,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21139 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0119;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans, avec AFI par Edgenda inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21139 :

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
AFI par Edgenda inc.	Lot 1	454 007,53 $
AFI par Edgenda inc.	Lot 2	454 007,53 $
AFI par Edgenda inc.	Lot 3	151 335,84 $
	TOTAL	1 059 350,90 $

2- de procéder à une évaluation du rendement de AFI par Edgenda inc.;

3- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1250335001

CG26 0066

Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à Projets Autochtones du Québec, à titre gratuit, le bâtiment situé au 12050, boulevard Gouin Est, connu comme étant l'ancien monastère des Recluses Missionnaires, d'une superficie totale de 38 005,80 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, jusqu'au 30 avril 2026 - Le montant de la subvention immobilière est estimé à 132 448 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0127;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à Projets Autochtones du Québec, à titre gratuit, le bâtiment situé au 12050, boulevard Gouin Est, connu comme étant l'ancien monastère des Recluses Missionnaires, d'une superficie totale de 38 005,80 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance jusqu'au 30 avril 2026, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt d'immeuble;

2- d'approuver un virement budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour la durée de la location, d'un montant de 97 000 $, net de taxes.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1265323001

---

30 – Administration et finances

À 16 h 24, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 16 h 24,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0067

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'un nouveau poste de transformation à 315-25 kilovolts ainsi que de deux lignes souterraines entre le poste Notre-Dame et le poste projeté Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2026 par sa résolution CE26 0024;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'un nouveau poste de transformation à 315-25 kilovolts ainsi que de 2 lignes souterraines entre le poste Notre-Dame et le poste projeté Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;

2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à Hydro-Québec en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

Adopté à l'unanimité.

30.01 1250136013

CG26 0068

Autoriser le dépôt d'une demande de financement, dans le cadre du Fonds pour le transport actif, pour les projets d'immobilisations sur les rues Prieur Est, de Terrebonne et Legendre ainsi que sur les avenues de l'Esplanade et Émile-Journault

Attendu que le Fonds pour le transport actif est un fonds du gouvernement du Canada axé sur le transport actif. Il prévoit un financement fédéral de 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021, pour soutenir le transfert modal de la voiture vers le transport actif, en appuyant la Stratégie nationale de transport actif;

Attendu que le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable du programme de Fonds pour le transport actif (FTA), et qu'il souhaite appuyer financièrement des projets au Québec en vertu du Programme;

Attendu que la Ville de Montréal est assujettie à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30);

Attendu que la Ville de Montréal doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0099;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour les projets d'immobilisations sur les rues Prieur Est, de Terrebonne et Legendre ainsi que sur les avenues de l'Esplanade et Émile-Journault dans le cadre du Fonds pour le transport actif;

2- de signifier que la Ville de Montréal est en faveur de ces projets et s'engage à assumer sa part d'investissement;

3- de désigner le directeur de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire pour signer l'entente de contribution et les documents en lien avec le suivi administratif de ces projets, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1254368007

CG26 0069

Autoriser, sous réserve, le paiement au ministère de la Justice du Québec de quatre versements prévus à l'avis estimatif de facturation reçu pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2026 - Dépense totale de 15 315 140,15 $, taxes incluses, aux échéances suivantes: 31 mars 2026, 30 juin 2026, 30 septembre 2026 et 31 décembre 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0103;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'autoriser, sous réserve, le paiement au ministère de la Justice du Québec de quatre versements prévus à l'avis estimatif de facturation reçu concernant les fonctions de juges municipaux pour l'année 2026. Ces versements totalisent 15 315 140,15 $, taxes incluses, payables en quatre versements égaux de 3 828 785,04 $ aux échéances suivantes : 31 mars 2026, 30 juin 2026, 30 septembre 2026 et 31 décembre 2026;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1253302006

CG26 0070

Adopter le document d'accompagnement du Règlement RCG 14-029-8 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0148;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le document d'accompagnement nommé « Tableau indicatif des modifications (OGAT Habitation) » du Règlement (RCG 14-029-8) modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, C. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1253422004

CG26 0071

Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'une nouvelle ligne souterraine de 315 kilovolts entre les postes des Irlandais et Guy, sur le territoire de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0149;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'une nouvelle ligne souterraine de 315 kilovolts entre les postes des Irlandais et Guy, sur le territoire de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie;

2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à Hydro-Québec, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1250136014

---

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 16 h 26, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG26 0072

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1259131001

---

42 – Adoption de règlements

À 16 h 26, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 16 h 26,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0073

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 par sa résolution CG25 0720;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 par sa résolution CG25 0720;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1976;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1257026002

Règlement RCG 26-004

CG26 0074

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 par sa résolution CG25 0721;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 par sa résolution CG25 0721;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2025 par sa résolution CE25 1975;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1259632002

Règlement RCG 06-019-9

CG26 0075

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 $

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24 024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 $ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 par sa résolution CG25 0722;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24 024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 $ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 par sa résolution CG25 0722;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2025 par sa résolution CE25 2052;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 $ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1257482001

Règlement RCG 24-024-1

---

50 – Ressources humaines

À 16 h 27, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ressources humaines ».

CG26 0076

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), pour le détachement d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* de la GRC, pour une durée trois ans, à compter du 7 janvier 2026, renouvelable pour une durée maximale d'une année / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier(ère) de grade sergent-détective pour la même période

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0110;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), pour le détachement d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* de la GRC, pour une période de trois ans, à compter du 7 janvier 2026, renouvelable pour une durée maximale d'une année;

2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier(ère) de grade sergent-détective pour la même période;

3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1255326011

---

51 – Nomination / Désignation

À 16 h 28, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 16 h 28,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 à 51.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0077

Approuver la nomination de Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, et de Youssef Hariri, conseiller de ville du district de Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du Pôle (CDEC Montréal-Nord)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0131;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement et Youssef Hariri, conseiller de ville du district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord, au sein du conseil d'administration du Pôle (CDEC Montréal-Nord).

Adopté à l'unanimité.

51.01 1259595025

CG26 0078

Approuver la nomination de Denis Pelletier, maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0132;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Denis Pelletier, maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentant de l'arrondissement, au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1254860016

CG26 0079

Approuver la nomination de Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0133;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement, au sein du conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1257131012

CG26 0080

Approuver la nomination de Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul - Émard - Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0136;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1258062012

CG26 0081

Approuver la nomination de Julien Hénault-Ratelle, conseiller de ville, district de Tétreaultville, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à titre d'administrateur du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0138;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Julien Hénault-Ratelle, conseiller de ville, district de Tétreaultville, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à titre d'administrateur du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

51.05 1250197002

À 16 h 29,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.06 à 51.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0082

Approuver la nomination de Bisma Ansari, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0137;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Bisma Ansari, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle, au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

51.06 1252484042

CG26 0083

Approuver la nomination de Maude Théroux-Séguin, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à titre de représentante de l'arrondissement au comité exécutif et au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0134;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Maude Théroux-Séguin, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à titre de représentante de l'arrondissement au comité exécutif et au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

51.07 1251388013

CG26 0084

Approuver la nomination de Milany Thiagarajah, conseillère de ville, district de Darlington, à titre de représentante de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0139;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination de Milany Thiagarajah, conseillère de ville, district de Darlington, à titre de représentante de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.08 1259223022

CG26 0085

Nommer Éric Duguay et renouveler les mandats de Josée Duplessis, Maxime Codère et Stanley Péan à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour un mandat de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2026 par sa résolution CE26 0140;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1 - de nommer Éric Duguay à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un mandat de trois ans, en remplacement d'Agathe Alie;

2 - de renouveler les mandats de Josée Duplessis, Maxime Codère et Stanley Péan à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un deuxième mandat de trois ans;

3 - de remercier Agathe Alie pour sa contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.09 1250030007

À 16 h 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, déclare l'assemblée levée.

_____

_____
Denis Pelletier
PRÉSIDENT

_____
Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
19 FÉVRIER 2026

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 JANVIER 2026

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

PÉRIODE DU 01 JANVIER 2026 AU 31 JANVIER 2026

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
BÉLANGER LONGTIN	100% AGGLO	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES	1256684006	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 168 000 $, TAXES INCLUSES, POUR LES SERVICES DU CABINET BÉLANGER LONGTIN MANDATÉ POUR REPRÉSENTER LA VILLE DANS LE DOSSIER CLAUDE PAQUIN C. VILLE DE MONTRÉAL ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (DA256684022), MAJORANT AINSI LES CRÉDITS POUR CE DOSSIER À 280 000 $, TAXES INCLUSES	CE26 0008	2026-01-09	168 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 1

TOTAL : 168 000,00 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
19 FÉVRIER 2026

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 JANVIER 2026

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

PÉRIODE DU 01 JANVIER 2026 AU 31 JANVIER 2026

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT

AUCUNE SUBVENTION DE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION ACCORDÉE EN JANVIER 2026

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
19 FÉVRIER 2026

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 31 JANVIER 2026
LISTE SIMON

1er AU 31 JANVIER 2026

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT	de20260114154555	2026-01-14	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	contribution financière mensuelle	Dépenses de contributions	Transport en commun	63 338 789,00 $	-
LOCATION NATIONALE FOSS	1759051	2026-01-21	BOISCLAIR, JUDITH	SMRA / BCO 2026 - SPVM Frais de carburant et frais de gestion des cartes de	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	5 176 656,37 $	-
ENERGIR S.E.C.	DEU61163	2026-01-19	GUIGNARD, ANNE	SEAU / DEEU / Fourniture et transport de gaz naturel en 2025 à la Station	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 187 136,80 $	-
SEL WINDSOR LTEE	DEP52877	2026-01-21	BROSSEAU, JULIE	SEAU / BCO2026 - UDB - CHLORURE DE SODIUM (SEL) POUR LA	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	677 531,58 $	1686646
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP52606	2026-01-05	BROSSEAU, JULIE	SEAU / BCO2026 / UAT / Chlorure de polyaluminium PAX-XL3932J / Entente	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	647 825,37 $	1687030
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP52644	2026-01-05	BROSSEAU, JULIE	BCO2026 - UDB - FOURNITURE ET LIVRAISON COAGULANTS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	632 759,66 $	1687030
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP52654	2026-01-05	BROSSEAU, JULIE	UPI / BCO2026 / Sulfate d'aluminium 48%_ALUN / ENTENTE 1676576 /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	619 321,26 $	1676576
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP52645	2026-01-05	BROSSEAU, JULIE	BCO2026 - UDB - FOURNITURE ET LIVRAISON COAGULANTS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	617 620,46 $	1687030
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA	DEU61848	2026-01-12	GUIGNARD, ANNE	SEAU / DEEU / Redevances au ministère de l'Environnement pour	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés -	497 454,00 $	-
SEL WINDSOR LTEE	DEP52876	2026-01-21	BROSSEAU, JULIE	SEAU / BCO2026 / UAT / Chlorure de sodium (sel pour génération NaOCl)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	458 463,04 $	1686646
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP52667	2026-01-05	BROSSEAU, JULIE	BCO2026/ UPC / Sulfate d'aluminium 48% / ENTENTE 1676576 /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	373 778,60 $	1676576
CITE DE DORVAL	de251222	2026-01-06	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Remboursement R25-114 Dépenses_ Tempête de neige février 25 Dorval /	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	369 478,94 $	-
LOCATION NATIONALE FOSS	1759208	2026-01-21	BOISCLAIR, JUDITH	SMRA / BCO 2026 - SIM et ARR. Frais de carburant et frais de gestion des cartes	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	335 485,04 $	-
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP52649	2026-01-05	BROSSEAU, JULIE	UPI / BCO2026 / Mélange Sulfate ferrique et Sulfate d'aluminium ALS-2260	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	331 655,51 $	1686915

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP52661	2026-01-05	BROSSEAU, JULIE	BCO2026 / ULA / Sulfate d'aluminium 48% - Entente 1676576 (REMPLACE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	329 697,50 $	1676576
TELTECH SIGNALISATION INC.	DEP49263	2026-01-26	SEN, REAK SA	BCO2025 / DRE / SIA / Service d'interventions diverses en signalisation	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	325 752,44 $	1705876
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP48757	2026-01-20	BROSSEAU, JULIE	BCO2025 - ULA - Sulfate d'aluminium 48% - Entente 1676576 (Remplace	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	321 019,71 $	1676576
BRENNTAG CANADA INC.	DEP48571	2026-01-08	BROSSEAU, JULIE	BCO2025-UPI-Hypochlorite de sodium 12%- entente 1687237 REMPLACE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	295 318,71 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP52652	2026-01-05	BROSSEAU, JULIE	UPI / BCO2026 / Hypochlorite de sodium 12% / ENTENTE 1687237 /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	282 941,31 $	1687237
FIDUCIE DU REGIME CUM	art14bcontratconstfid	2026-01-13	BOULIANNE, JULIE	Montants à verser en vertu de l¿article 14 B du contrat constitutif de Fiducie du	Police	Activités policières	278 688,47 $	-
NOVACONCEPT FORMATION INC.	DEP52796	2026-01-14	BROSSEAU, JULIE	SEAU / UAT / Programme de formation opération des usines d'eau potable -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	266 907,90 $	1516469
BRENNTAG CANADA INC.	DEU64992	2026-01-19	GUIGNARD, ANNE	SEAU / DEEU / Fourniture et livraison du hypochlorite de sodium - 2026 -	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	262 468,75 $	1687237
FIDUCIE DU REGIME CUM	art14bcontconsfiducieregcumnovembre2025	2026-01-27	BOULIANNE, JULIE	Montants à verser en vertu de l'article 14 B du contrat constitutif de Fiducie du	Police	Activités policières	253 246,49 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP52662	2026-01-05	BROSSEAU, JULIE	BCO2026 / UPC / Hypochlorite de sodium - chlore liquide à 12% /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	231 497,44 $	1687237
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP52672	2026-01-05	BROSSEAU, JULIE	BCO2026 / UDO / Sulfate d'aluminium 48% / ENTENTE 1676576 /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	218 583,97 $	1676576
TELTECH SIGNALISATION INC.	DEP49263	2026-01-28	SEN, REAK SA	BCO2025 / DRE / SIA / Service d'interventions diverses en signalisation	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	205 952,92 $	1705876
GRAYMONT (QC) INC.	DEP52651	2026-01-05	LARRIVEE, ALAIN	UPI / BCO 2026 / Chaux hydratée / ENTENTE 1686684 / REMPLACE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	179 714,45 $	1686684
BRENNTAG CANADA INC.	DEP52657	2026-01-05	LARRIVEE, ALAIN	DEP / UPC / BCO2026 / CHARBON ACTIF EN POUDRE-VRAC /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	173 019,40 $	1686724

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GRAYMONT (QC) INC.	DEP48577	2026-01-20	LARRIVEE, ALAIN	BCO2025_UPC_Chaux hydratée_ENTENTE 1686684_REMPLACE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	165 037,78 $	1686684
BRENNTAG CANADA INC.	DEP52660	2026-01-05	LARRIVEE, ALAIN	BCO2026 / ULA / Hypochlorite de sodium 10,8% à 12% de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	139 685,86 $	1687237
GRAYMONT (QC) INC.	DEP52663	2026-01-05	LARRIVEE, ALAIN	BCO2026 / UPC / Chaux hydratée / ENTENTE 1686684 / REMPLACE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	134 785,84 $	1686684
EBI ENVIROTECH INC.	DEP52342	2026-01-14	DEVEAU, DOMINIQUE	SEAU / TP / BCO2025/2026 / DRE / SIA / Année 2 - Service de nettoyage des	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	131 551,18 $	1680696
MINISTRE DES FINANCES	1755466	2026-01-08	CHARBONNEAU, MARC	Factures multiples 2026 déontologie - Frais d'enquêtes et frais de	Police	Activités policières	125 985,00 $	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE	1755310	2026-01-07	COUTURE, CEDRIC	EMAF : Location d'autos - 4 ème trimestre MSP - Janvier à Mars 2026	Police	Activités policières	120 735,62 $	-
FONDS D'INFORMATION SUR LE	1758333	2026-01-19	MOUSSEAU, FRANCE	BCO 2026 - Droits relatifs à l'obtention de copies de réquisitions et de	Finances et évaluation foncière	Évaluation	120 000,00 $	-
AXON PUBLIC SAFETY CANADA INC.	1759189	2026-01-21	CHARBONNEAU, MARC	Axon Public Safety Canada. Armurerie SPVM. Soumission Q-654836-	Police	Activités policières	119 055,82 $	-
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP52650	2026-01-05	LARRIVEE, ALAIN	UPI / BCO2026 / Aluminate de sodium SAX-23 / ENTENTE 1686976 /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	114 646,35 $	1686976
PROTECTION INCENDIE MCI	DEU62904	2026-01-06	GUIGNARD, ANNE	DEEU / BCO 2025 de juin à décembre - Contrat pour l'entretien des systèmes	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	104 987,50 $	1481020
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP52666	2026-01-05	LARRIVEE, ALAIN	BCO2026 / UPC / Sulfate d'aluminium acidifié 5% (ALS-05) / ENTENTE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	102 476,20 $	1686986
PRE LABS INC.	1758057	2026-01-16	CHARBONNEAU, MARC	GTI SPVM. Soumission 2158. Achat de vpb et de housses.	Police	Activités policières	101 276,15 $	-
J.N.A. LEBLANC ELECTRIQUE INC.	DEU64731	2026-01-26	FORTIN, LUC	AC-188994-10-TRAVAUX ÉLECTRIQUE SUR CHANTIER D'OZONATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	99 825,47 $	-
ATELIER ENTREMISE	1752456	2026-01-23	POULIN, VALERIE	DEV // Services professionnels pour la gestion du site de l'Escale	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	98 119,22 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PEY CONSULTANTS INC.	1759076	2026-01-21	LOGE, HERVE	intégration des indicateurs hydrauliques EU‑4	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	97 848,35 $	-
UNIVAR CANADA LTD.	DEP52653	2026-01-05	LARRIVEE, ALAIN	UPI / BCO 2026 / Silicate de sodium / ENTENTE 1687294 / REMPLACE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	95 547,02 $	1687294
SODROX CHEMICALS LTD.	DEP52659	2026-01-05	LARRIVEE, ALAIN	BCO2026 / ULA / Fourniture soude caustique liquide 50% hydroxyde de sodium	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	86 394,21 $	1687320
FRATERNITE DES POLICIERS ET POLICIERES DE	1755940	2026-01-09	CHARBONNEAU, MARC	Paiement factures pour services de psychologues pour le PAPP pour l'année	Police	Activités policières	83 990,00 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53838	2026-01-24	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Imk S.E.N.C.R.L. - Dossier # 17-003381 / Sylvain	Dépenses communes	Autres - Administration générale	82 556,92 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP52646	2026-01-05	LARRIVEE, ALAIN	BCO2026 - UDB - Hypochlorite de sodium 10,8% à 12% de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	81 533,29 $	1687237
ITI INC.	DEU64852	2026-01-09	BELLEMARE, STEPHANE	DEEU / Contrat Centre Acquisition GouverRenouvellement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	80 103,36 $	-
AGENCE GRAVEL INC.	1732664	2026-01-27	COUTURE, CEDRIC	Agence Gravel. GTI SPVM. Soumission 43532. Achat de fusil semi-automatique et	Police	Activités policières	76 102,29 $	-
HUMAN PROTECTIVE INC.	1757405	2026-01-15	CHARBONNEAU, MARC	Achats d'étui à menottes et à radio molle. Année 2026	Police	Activités policières	75 144,80 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP52575	2026-01-05	LARRIVEE, ALAIN	SEAU / BCO2026 / UDO / Hypochlorite de sodium - chlore liquide à 12% /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	74 079,18 $	1687237
TECHNO-CONTACT INC.	DEP52760	2026-01-12	LARRIVEE, ALAIN	SEAU / UPI / PTI / Remplacement des deux disjoncteurs 600V	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	73 386,26 $	-
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1760729	2026-01-28	LALIBERTE, SIMON	Rampart International. Armurerie SPVM. Soumission Q-44913	Police	Activités policières	66 946,12 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	1760144	2026-01-26	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - Entente # 1657298 - matériel pour les travaux de rénovation du circuit de	Gestion et planification des immeubles	Gestion des installations - Séc. incendie	66 690,88 $	1657298
REMORQUAGE MOBILE	1736835	2026-01-21	DENAULT, BENJAMIN	SCAEC / Service de remorquage pour les opérations de déneigement	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	65 029,25 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1760973	2026-01-29	BOLDUC, GUY	SMRA / BCO 2026 - Frais de carburant pour le SIM - Ville de Dollard-des-	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	65 000,00 $	-
COMPOSITES IDEAL INC.	DEP52731	2026-01-12	LARRIVEE, ALAIN	UAT / PTI / Réfection du réservoir #3 d'hypochlorite	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	64 745,79 $	-
VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE	de25122202	2026-01-06	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Remboursement #R25-44_Dépenses_ Tempête de neige février 2025_Ste-	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	61 076,89 $	-
CUMMINS CANADA ULC	1732876	2026-01-08	VEILLETTE, PATRICK	SMRA// DA 882472// REMPLACER MOTEUR CUMMINS ET LE FILTRE A	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	60 307,30 $	-
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1761059	2026-01-29	BOLDUC, GUY	SMRA / BCO 2026 - Frais de carburant pour le SIM - Pointe-Claire	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	60 000,00 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1760396	2026-01-28	BENDEZU, CIRO	SPVM // REAPPRO // INVENTAIRE: Commandes cadets festivaliers: Polos.	Bilan	Vêtement et équipement de travail	59 002,74 $	1643722
LES FERMES KAVALIER 2000 INC	1755318	2026-01-07	RICHARD, PASCAL	Achat foin 2026 / Cavalerie SPVM	Police	Activités policières	57 000,00 $	-
CORPORATION CIMSOFT	DEP52878	2026-01-21	LARRIVEE, ALAIN	SEAU / UAT / Renouvellement AVEVA Flex pour la période du 1er	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	56 858,46 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU64753	2026-01-09	BELLEMARE, STEPHANE	Seu / Deeu / H-0720240002-71-POMPE FLYGHT PUIT PATRICE COUTUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	55 213,71 $	-
LOCATION NATIONALE FOSS	1759051	2026-01-21	BOISCLAIR, JUDITH	SMRA / BCO 2026 - SPVM Frais de carburant et frais de gestion des cartes de	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	55 000,00 $	1724533
(ABRPPVM) ASSOCIATION BIENFAISANCE	factcotpatronalesdecembre2025	2026-01-27	BOULIANNE, JULIE	Facturation des cotisations patronales pour la période du 1er au 31 décembre	Police	Activités policières	54 617,48 $	-
FACTA GLOBAL INC.	1760779	2026-01-28	LALIBERTE, SIMON	Facta Global. GTI SIS SPVM. Soumission 2482. Achat de SIMUNITION de	Police	Activités policières	53 831,29 $	-
EMCO CORPORATION	DEP52831	2026-01-16	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UDB / Réapprovisionnement / Achat d'accouplement	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	52 888,50 $	-
PHILIPPE F. TURCOTTE	1755321	2026-01-07	RICHARD, PASCAL	Soins de forgeron 2026 / Tous les chevaux de la Cavalerie du SPVM	Police	Activités policières	52 493,75 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
IGO INC	DEU64889	2026-01-12	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU / Achat des bottes de travail pour les employés, pour toute la	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	52 493,75 $	1644906
BRENNTAG CANADA INC.	DEP52574	2026-01-05	VINCENT, SIMON	SEAU / BCO2026 / UDO / Charbon actif en poudre big bag / Entente 1686724 /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	50 708,96 $	1686724
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP52658	2026-01-05	VINCENT, SIMON	BCO2026 / ULA / SAX-23 - ALUMINATE DE SODIUM - TRAITEMENT DE L'EAU -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	50 157,78 $	1686976
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES	1759703	2026-01-23	CARON, CHARLES	SMRA / BCO 2026 - Paiement factures d'immatriculation de divers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	50 000,00 $	-
BBA INC.	c055inv00014602	2026-01-21	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - BBA Inc. - Dossier # 18-000276 / Cogeco Peer 1	Dépenses communes	Autres - Administration générale	49 290,46 $	-
VILLE MONT-ROYAL	de251222	2026-01-06	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Remboursement R25-90_Depenses_Tempête de neige février 2025_Ville	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	48 108,40 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	99000244317	2026-01-13	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada - Année 2025 -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	47 828,27 $	-
UNIVAR CANADA LTD.	DEP52665	2026-01-05	VINCENT, SIMON	BCO2026 / UPC / Silicate de sodium / ENTENTE 1687294 / REMPLACE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	47 773,51 $	1687294
BRENNTAG CANADA INC.	DEP52675	2026-01-05	VINCENT, SIMON	BCO2026 - RÉS - Hypochlorite de sodium 10.8% - Entente 1687237 -	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	44 514,69 $	1687237
TECHNO FEU INC	ROS1178643	2026-01-14	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FOND DE 42220.35 A TECHNO FEU SELON ESTIME	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	44 326,09 $	1695323
LOGISTIK UNICORP INC.	1756392	2026-01-12	RICHARD, PASCAL	Allocation vestimentaires 2026.	Police	Activités policières	44 000,00 $	-
JOHN BROOKS COMPAGNIE LTEE	DEU64857	2026-01-14	BELLEMARE, STEPHANE	NG-171218-7-ACHAT POMPE À LOBES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	43 902,61 $	-
BELANGER LONGTIN INC.	52544	2026-01-16	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Bélanger Longtin Inc. - Dossier # 25-000982 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	43 578,57 $	-
9200-2427 QUEBEC INC.	DEU64216	2026-01-20	DEVEAU, DOMINIQUE	BCO2025-2026 / DRE / SIE / Lots #1 et 2 - Déneigement de 20 édicules du réseau	Service de l'eau	Réseaux d'égout	42 765,60 $	1732068

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRODUITS SUNCOR ENERGIE.	DEP52669	2026-01-05	VINCENT, SIMON	BCO2026 / UPC / Diésel coloré / Entente 1631217 / REMPLACE DEP48439	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	41 995,00 $	1631217
GUEPE, GROUPE UNI DES EDUCATEURS-	1756886	2026-01-16	BILODEAU, AMELIE	SGPMRS // Service de mise en place et d'opération	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	40 823,13 $	-
HUDON DESBIENS ST-GERMAIN	DEP53006	2026-01-27	DOUCET, MARTIN	SEAU / UDB / Service de nettoyage de bris de lampes et décontamination du	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	40 063,22 $	1676321
SODROX CHEMICALS LTD.	DEP52670	2026-01-05	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2026 / BS / UPC / Soude caustique 50% - Hydroxide de sodium 50% /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	39 874,25 $	1687320
REFTECH INTERNATIONAL INC.	DEU64904	2026-01-13	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition ensemble de bloc pour incnérateur reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	39 605,48 $	-
DXC TECHNOLOGY CANADA CO.	1756172	2026-01-09	BOUCHERIT, NASSIM	STI - 72050.04 - GAG - Achat de services professionnels pour assurer	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	39 128,17 $	-
PITNEY WORKS	1758334	2026-01-19	MOUSSEAU, FRANCE	BCO 2026 - Remplissage de la timbreuse et achat	Finances et évaluation foncière	Évaluation	38 745,62 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1760397	2026-01-29	BENDEZU, CIRO	SPVM // REAPPRO // INVENTAIRE: Uniformes pour Agents Cyclistes	Bilan	Vêtement et équipement de travail	38 605,89 $	1643722
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1756091	2026-01-09	LALIBERTE, SIMON	Rampart International. Armurerie SPVM. Entente 1685633. Lot 4. Achat de	Police	Activités policières	36 851,18 $	1685633
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	1758629	2026-01-20	CARIGNAN, MARTIN	SMRA / BCO 2026 - Service d'installation et de démontage d'équipements	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	36 745,62 $	1718503
VILLE DE WESTMOUNT	1758130	2026-01-19	REYES, EDUARDO	Carburant pour le SIM de la Ville de Westmount, BC ouvert 2026	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	36 745,62 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	DEU64975	2026-01-19	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU / BCO 2026 - Frais de téléphonie cellulaire - Entente 1408829	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	36 745,62 $	1408829
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTUR	de20260122113558	2026-01-22	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	36 403,05 $	-
UNIVAR CANADA LTD.	DEP52656	2026-01-05	DALLAIRE, DOMINIC	BCO2026 / ULA / SILICATE DE SODIUM - TRAITEMENT DE L'EAU -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	35 830,13 $	1687294

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PLANETE COURRIER INC.	DEP52725	2026-01-09	VINCENT, SIMON	BCO2026 - UAT - CUEILLETTES ECHANTILLONS D'EAU -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	35 433,28 $	-
PANASONIC CANADA INC.	1759978	2026-01-26	DUFORT, VERONIQUE	Achat de pièce pour remplacement de PTM	Police	Activités policières	34 991,29 $	-
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEU64116	2026-01-15	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réappro / Achat de pompe volumétrique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	34 987,80 $	-
TACT INTELLIGENCE-CONSEIL INC.	1750907	2026-01-27	LEONG, CINDY	SEPLV - Mandat de relations de presse nationales pour la	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	34 150,00 $	-
ANIXTER CANADA INC.	DEU64779	2026-01-13	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu /CABLE ELECTRIQUE PLAT DE TYPE FESTOON #10AWG.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	33 575,00 $	-
SOCIETE D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-	1750252	2026-01-12	RICHARD, MARIE-PASCALE	SGPMRS // GÀG - Services professionnels pour	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	32 686,05 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP52958	2026-01-26	DOUCET, MARTIN	BCO2026 / Service d'entretien et appel de service génératrice ALT-100	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	32 146,12 $	1541004
ITI INC.	1759386	2026-01-22	CARON, JEAN SEBASTIEN	Achat d'équipement informatique pour le LÉA - Technologie en enquêtes	Police	Activités policières	31 923,28 $	-
LOUISE PHILIBERT	1759108	2026-01-21	LEVEILLE, MARIE-LYNE	BCO 2026 : Services judiciaires - Sténographie - Louise Philibert - Période :	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	31 496,25 $	-
9522-7229 QUEBEC INC.	1757447	2026-01-15	FARIAS, DANIEL	Services du conseiller stratégique pour le Directeur du SPVM	Police	Activités policières	31 496,25 $	-
ENERGIR S.E.C.	DEP52668	2026-01-05	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2026 / UPC / GAZ NATUREL / REMPLACE DEP48440	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	31 496,25 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEU64775	2026-01-05	BERNARD, DOMINIQUE	DEEU - OPER - APPROVISIONNEMENT NAOH 50% LIQUIDE POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	31 191,79 $	1687252
ECHELLE CANADA INC.	DEP52834	2026-01-19	LARRIVEE, ALAIN	RES / PTI / Fourniture installation et sécurisation des échelles à	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	30 437,54 $	-
JMS INDUSTRIEL	DEU65003	2026-01-20	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / BARRES D'TNTRAINEMENT POUR CONVOYEUR A TIGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	30 297,09 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PRODUITS CHIMIQUES ERPAC INC.	DEP52648	2026-01-05	MITSAK, MOHAMMED	UPI / BCO 2026 / Polymère ASP-27_FORMAT SUPER SAC / BIG BAG /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	29 921,44 $	1716604
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1756386	2026-01-12	MONTOUR, MARTIN	Couru 25: Facture 91473614 - Formations et déplacements.	Police	Activités policières	29 892,42 $	-
LA COOP STE-MARTHE	1755828	2026-01-08	DORION, MARC ANDRE	Ripe/ 2026 / Cavalerie SPVM	Police	Activités policières	29 396,50 $	-
FILTRATION PLUS INC.	1757064	2026-01-14	LALIBERTE, SIMON	Filtration Plus. Salle de tir SPVM. Bon de commande ouvert 2026. Pour le	Police	Activités policières	29 329,31 $	-
GROUPE JMG CONSTRUCTION INC.	DEP52021	2026-01-16	GODIN, DANIEL	BCO2025-2026 / DRE / SIA / Lot #3 - Déneigement du 3705, rue St-Patrick -	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	28 723,39 $	1732065
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP52671	2026-01-05	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO 2026 / UPC / Aluminate de sodium «Han floc» (SAX-23) / ENTENTE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	28 661,59 $	1686976
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP52576	2026-01-05	LEFEBVRE, PHILIPPE	SEAU / BCO 2026 / UDO / Aluminate de sodium «Han floc» (SAX-23) / Entente	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	28 661,59 $	1686976
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP52601	2026-01-05	GUILHEMJOUAN, SERGE	SEAU / BCO2026 / UAT / Coagulant - PolyDADMAC-Superfloc C592 / Entente	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	28 073,66 $	1687030
CLINIQUE AUDIOLOGIE LAVAL INC.	1757798	2026-01-15	LALIBERTE, SIMON	Achat de bouchons moulés fabriqués sur mesure pour les policiers du SVC et du	Police	Activités policières	28 071,22 $	-
TENAQUIP LIMITED	DEU64797	2026-01-07	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Achat de détecteurs de H2S HONEYWELL HZ278 BW	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 844,78 $	-
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1756525	2026-01-12	MONTOUR, MARTIN	Couru 25: Factures Déc 2025 - Formations et déplacements.	Police	Activités policières	27 785,84 $	-
GROUPE NICKY	1760345	2026-01-27	GARANDEL, CHRISTIAN	Appel d'offres 24-20426- Lot 1- Accorder un contrat pour la fourniture -de services de	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	26 666,83 $	-
TRANSCRIPTION J.G. INC.	1759822	2026-01-23	LEVEILLE, MARIE-LYNE	BCO 2026 : Services judiciaires - Sténographie - Transcription J.G. inc. -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	26 246,87 $	-
MELISA LAROCQUE	1759110	2026-01-21	LEVEILLE, MARIE-LYNE	BCO 2026 : Services judiciaires - Sténographie - Mélisa Larocque - Période :	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	26 246,87 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REMORQUAGE BURSTALL CONRAD	1758966	2026-01-21	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / BCO 2026 - Services de remorquage des secteurs exclusifs pour	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	26 246,87 $	1605335
VILLE DE KIRKLAND	1758127	2026-01-19	REYES, EDUARDO	VILLE DE KIRKLAND - SIM (caserne 54)- Consommation diésel - BC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	26 246,87 $	-
VILLE DE COTE SAINT-LUC	1757904	2026-01-16	REYES, EDUARDO	Carburant et frais d'admin pour le SIM (caserne 78) - Ville de Côte-St-Luc . BC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	26 246,87 $	-
DAVTECH ANALYTICAL SERVICES	1754828	2026-01-06	GAGNON, JEREMI	Bon de commande ouvert pour réparation des ADA	Police	Activités policières	26 246,87 $	-
ENERGIR S.E.C.	DEP52600	2026-01-05	VINCENT, SIMON	SEAU / BCO2026 / UAT / Gaz naturel - Bâtiment administratif / Remplace	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	26 246,87 $	-
ENERGIR S.E.C.	DEP52577	2026-01-05	LEFEBVRE, PHILIPPE	SEAU / BCO2026 / UDO / GAZ NATUREL / Remplace DEP48460	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	26 246,87 $	-
VILLE DE MONTREAL-EST	1758180	2026-01-19	REYES, EDUARDO	Consommation d'essence du SIM (Montréal-Est) BC ouvert 2026	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	26 000,00 $	-
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP52949	2026-01-26	DAOUST, YVON	SEAU / UDO / Service de déneigement janvier à avril 2026 - Usines Dorval.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	25 802,23 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP52602	2026-01-05	GUILHEMJOUAN, SERGE	SEAU / BCO2026 / UAT / Hypochlorite de sodium - chlore liquide à 12% -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	25 721,94 $	1687237
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES	1761203	2026-01-29	CARON, CHARLES	SMRA / Paiement de TVQ pour achat de véhicule neuf	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	25 450,70 $	-
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA)	1758859	2026-01-20	LAROCHE, LAURENT	SENV / BCO 2026 - Plan de service annuel pour la maintenance préventive	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	25 435,43 $	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE	DEP52655	2026-01-05	DALLAIRE, DOMINIC	BCO2026 / ULA - DIESEL COLORÉ (REMPLACE DEP50207) - TRAITEMENT	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	25 197,00 $	1631217
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1760118	2026-01-26	COTE, JEAN-FRANCOIS	BC ouvert 2026 - Frais de téléphonie cellulaire - (CR 103061)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	25 197,00 $	1408829
COMPUGEN INC.	DEU65006	2026-01-22	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - AS-0720250007-47-ACHAT DE 20 MINIS PCS POUR LA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 859,99 $	1654697

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ORIANNE FAURE	1758332	2026-01-19	SALHA, MOURTALA	Orianne Faure 2026:Faire l intégration et la validation	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	24 750,00 $	-
CAMILLE HUPPE	1757278	2026-01-14	SALHA, MOURTALA	Camille huppé 2026 , Faire l intégration et la validation	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	24 750,00 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1759664	2026-01-23	LEVEILLE, MARIE-LYNE	BCO 2026 - DPPC - Telus - Frais de téléphonie cellulaire pour le compte	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	24 567,07 $	-
VIDEOTRON LTEE.	1754720	2026-01-06	GAGNON, JEREMI	Bon de commande ouvert pour l'année 2026	Police	Activités policières	24 397,12 $	-
UNIFORM WORKS LIMITED	1758046	2026-01-16	CLARK, VINCENT	Uniform Works. GTI SPVM. Soumission :Q 13JAN26-SPVM-DU-001. Pour l'achat	Police	Activités policières	24 295,15 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1753715	2026-01-12	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST-Hydraulique DM 25-1055-Achat d'un coussin Life Cube Model SP16	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	24 141,88 $	-
SOLUTIONS XL-ID INC.	1750901	2026-01-01	BOUCHERIT, NASSIM	STI - Renouvellement du contrat d'utilisation de dix (10) licences Galerie de	Technologies de l'information	Gestion de l'information	24 005,39 $	-
GILBERT BOURGIE	1760433	2026-01-27	CLARK, VINCENT	Gilbert Bourgie. Armurerie SPVM. BC ouvert 2026. Entente de prestation de	Police	Activités policières	24 000,00 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1760397	2026-01-29	BENDEZU, CIRO	SPVM // REAPPRO // INVENTAIRE: Uniformes pour Agents Cyclistes	Bilan	Vêtement et équipement de travail	23 993,56 $	-
LA COOP STE-MARTHE	1755330	2026-01-07	RIVEST-BENOIT, YANNICK	Produits pour chevaux SPVM / 2026 / Cavalerie SPVM	Police	Activités policières	23 937,15 $	-
UNIVAR CANADA LTD.	DEP52589	2026-01-05	LEFEBVRE, PHILIPPE	SEAU / BCO2026 / UDO / Silicate de sodium / Entente 1687294 / Remplace	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	23 886,76 $	1687294
SECTUS TECHNOLOGIES INC	1759111	2026-01-21	LEVEILLE, MARIE-LYNE	BCO 2026 - Services judiciaires - Frais de location d'un système	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	23 811,16 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP52894	2026-01-21	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service d'inspections, d'essais et de travaux d'entretien des	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	23 686,24 $	1541004
FLASHPOINT FIRE EQUIPMENT INC.	1759067	2026-01-21	CHAPUT, ERICK	SIM-CF | Achat d'outils pédagogiques pour les besoins de la formation	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	23 186,00 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1758690	2026-01-20	MOUSSEAU, FRANCE	BCO 2026 - Frais de téléphonie cellulaire pour	Finances et évaluation foncière	Évaluation	23 097,25 $	1408829
KOMUTEL INC	1754859	2026-01-06	GAGNON, JEREMI	Bon de commande ouvert pour renouvellement des contrats enregistreurs	Police	Activités policières	23 097,25 $	-
CINTAS CANADA LIMITEE	DEP51823	2026-01-20	LARRIVEE, ALAIN	BCO2025-2026 UAT - Location, entretien et réparation de vêtements	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	23 097,25 $	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA	1760322	2026-01-27	PEIGNIER, FLORIAN	IN 476010 TQ (GP) - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	23 055,00 $	-
MAGNET FORENSICS	1756951	2026-01-14	COALLIER, RHEAUME	Renouvellement licence - 1 mai 2026 au 30 avril 2027 / Technologie en enquêtes	Police	Activités policières	22 977,77 $	-
BURO DESIGN A.Q.	1757359	2026-01-14	TABOR, ISABELLE	Achat de18 bureaux 30x60 avec CANALISATION PASSE-FIL 12"L	Police	Activités policières	22 960,77 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	54209	2026-01-16	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Imk s.e.n.c.r.l./LLP - Dossier # 23-002572 / La	Dépenses communes	Autres - Administration générale	22 898,37 $	-
ORIGIN ENQUETES TECHNICO-	18877	2026-01-13	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Origin enquêtes Technico-Legales Inc. - Dossier # 23-	Dépenses communes	Autres - Administration générale	22 889,41 $	-
PAYSAGISTE GATTUSO	1758511	2026-01-20	DENAULT, BENJAMIN	SCAEC / Services de remorquage - Wheel Lift/Plateforme - Montréal-	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	22 703,55 $	-
PAYSAGISTE GATTUSO	1758328	2026-01-19	DENAULT, BENJAMIN	SCAEC / Services de remorquage - Wheel Lift/Plateforme Saint-	Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne	Déblaiement et chargement de la neige	22 703,55 $	-
PANASONIC CANADA INC.	1759974	2026-01-26	GAGNON, JEREMI	Pièces pour réparation de clavier de PTM	Police	Activités policières	22 680,45 $	-
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE	DEU65020	2026-01-22	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - AS-0720250007-46-ANALYSTE D'AFFAIRES SENIOR -	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 677,30 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1175689	2026-01-07	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 20000$ A GLOBOCAM ANJOU POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	22 458,95 $	-
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD.	1754125	2026-01-01	BOUCHERIT, NASSIM	STI - Renouvellement du contrat de soutien des licences Avantage Genetec	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 293,47 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
POLICE ORDNANCE COMPANY INC.	1760610	2026-01-27	CLARK, VINCENT	Police Ordnance Company. GTI SPVM. Soumission 1723. Achat de munitions	Police	Activités policières	22 288,84 $	-
COYOTE WATCH CANADA	1727354	2026-01-12	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SGPMRS // Gré à gré - Services professionnels de consultation et de formation	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	22 075,00 $	-
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1760033	2026-01-26	CLARK, VINCENT	M.D. Charlton. GTI SPVM. Soumission 4081815. Achat de munitions UTM	Police	Activités policières	21 950,24 $	-
ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITEE	DEU65121	2026-01-28	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / deeu / inspection mensuelle 2026 monte-charge	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 543,45 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP52970	2026-01-26	DAOUST, YVON	UDO / BCO 2026 / Service technique entretien génératrice-GEN-006200	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 415,88 $	1541004
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP52899	2026-01-21	DAOUST, YVON	BS / UPC / Déneigement 2026.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 295,67 $	-
EVAMETRIQUE INC.	1759839	2026-01-23	POULIN, VALERIE	SDE/ Offre de service: élaboration d un cadre de	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	21 175,98 $	-
LABVANTAGE SOLUTIONS FRANCE	1760358	2026-01-27	VEZEAU, NANCY	SENV/ BCO 2026 - Bon de commande ouvert pour maintenance et mise à jour	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	21 158,80 $	-
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP52995	2026-01-27	DOUCET, MARTIN	SEAU / UDB / Service d'inspection des équipements de levage -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 031,52 $	1631066
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1726111	2026-01-12	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SGPMRS// GÀG - Services professionnels d analyse	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	21 000,00 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1757787	2026-01-15	BORNAIS, LUC	SENV / BCO 2026 - Achat de matériaux électriques pour le CESM	Environnement	Protection de l'environnement	20 997,50 $	-
GROUPE SANYVAN INC.	1757686	2026-01-15	BORNAIS, LUC	SENV / BCO 2026 - Machinerie camion vacuum et camion écureur pour le	Environnement	Protection de l'environnement	20 997,50 $	-
DESCHENES & FILS LTEE	1757092	2026-01-14	BORNAIS, LUC	SENV / BCO 2026 - Achat de pièces de plomberie pour le CESM	Environnement	Protection de l'environnement	20 997,50 $	-
BELANGER S.R. INC.	1759315	2026-01-22	VEILLETTE, PATRICK	SMRA/ Service de remorquage de véhicule pour l'année 2026 Entente	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	20 997,50 $	1605007

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	1758277	2026-01-19	CARIGNAN, MARTIN	SMRA / BCO 2026 - Service de démontage du système d'urgence des véhicules du	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	20 997,50 $	1731715
VILLE DE BEACONSFIELD	1758172	2026-01-19	REYES, EDUARDO	Carburant pour le SIM - Ville de Beaconsfield, BC ouvert 2026	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	20 997,50 $	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE	1755316	2026-01-07	BEAUCHESNE, JULIE	EMAF : Entretien et réparations autos pour la période Janvier à mars	Police	Activités policières	20 997,50 $	-
CESIUM TELECOM INC.	1754949	2026-01-06	GAGNON, JEREMI	Bon de commande ouvert pour l'achat d'accessoires de cellulaire	Police	Activités policières	20 997,50 $	-
9503-5903 QUEBEC INC.	1754867	2026-01-06	GAGNON, JEREMI	Bon de commande ouvert pour paiement des factures de réparation de cellulaire	Police	Activités policières	20 997,50 $	-
LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET	1754843	2026-01-06	GAGNON, JEREMI	Bon de commande ouvert pour paiement des factures de certification annuelle des	Police	Activités policières	20 997,50 $	-
LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET	1754841	2026-01-06	GAGNON, JEREMI	Bon de commande ouvert pour paiement des factures de certification annuelle des	Police	Activités policières	20 997,50 $	-
MAHEU & MAHEU INC.	DEU64956	2026-01-15	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	BC OUVERT 2026- SERVICES D'EXTERMINATEUR POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 997,49 $	-
BRUNO VELO INC.	1756998	2026-01-14	BILODEAU, AMELIE	SGPMRS/ Offre mobile de prêt de fabtike pour la période du 03 janvier au 21	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	20 845,27 $	-
AGENCE GRAVEL INC.	1755085	2026-01-07	CLARK, VINCENT	Agence Gravel Inc. Entente 1685632. Lot 3. Achat de munitions de calibre .300	Police	Activités policières	20 661,54 $	1685632
AQUA DATA INC	1760564	2026-01-27	PIROG, MACIEJ	MCE - Compteur magnétique a tête déportée	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	20 606,94 $	-
RICOH CANADA INC	1759663	2026-01-23	LEVEILLE, MARIE-LYNE	BCO 2026 - Procédures judiciaires DPPC - Contrat d'entretien pour la période	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	20 472,56 $	-
ROGERS COMMUNICATIONS INC	tr00157122025	2026-01-21	LAJEUNESSE, ISABELLE	Facture de décembre 2025	Police	Activités policières	20 472,56 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000040289	2026-01-09	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Roy Bélanger, avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	20 385,95 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SPORT COLLETTE RIVE-SUD INC.	1756089	2026-01-09	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST- Hydraulique DM 25-1074 / Achat de génératrices Yamaha	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	20 332,93 $	-
DS TACTICAL SUPPLY LTD.	1736470	2026-01-13	TABOR, ISABELLE	DS Tactical Supply. GTI SPVM. Soumission MPQL7501-54. Achat de	Police	Activités policières	20 230,23 $	-
EBI ENVIROTECH INC.	DEU64426	2026-01-21	BERNARD, DOMINIQUE	SEAU / DEEU / LOCATION SUR DEMANDE D'ÉQUIPEMENTS AVEC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 042,08 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000039899	2026-01-09	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff civiles - Roy Bélanger, avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	19 947,65 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39809	2026-01-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535511	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	19 844,84 $	-
BELL CANADA	1755100	2026-01-07	DESBIENS, JUSTINE	212314 - AJUSTEMENT DE LA CHEMINEE INTERSECTION ROSE-DE-	Sud-Ouest	Construction d'infrastructures de voirie	19 835,82 $	-
SOLUTION CONVIVIALE COMMUNICATION	1748657	2026-01-01	PAGE, MARTIN	STI - Frais d utilisation de la licence Somum	Technologies de l'information	Gestion de l'information	19 689,88 $	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES	DEP52623	2026-01-20	GODIN, DANIEL	SEAU / DRE / SIA / Achat de diverses pièces BCO - Marchandise déjà recue	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	19 173,38 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEP52827	2026-01-15	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réappro / Achat d'ensemble valve, kit de tête, kit de foot.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 161,85 $	-
LM 1947 INC.	1758888	2026-01-20	BORNAIS, LUC	SENV / Entretien des pompes du lac sud pour le CESM	Environnement	Protection de l'environnement	19 013,68 $	-
RICHARD MARCHAND	1757659	2026-01-15	GUINDON, CAROLINE	SSIM-CF// BCO 2026- Service professionnel - Conception pédagogique	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	19 000,00 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1168044	2026-01-27	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 20000$ A ARSENAL POUR DES TRAVAUX	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	18 916,15 $	1695311
COMNET TECHNOLOGIE INC.	1752162	2026-01-01	SAMAAN, SHADI	STI - Maintenance du progiciel CN 9-5 CONTRAT Voxlog pour	Technologies de l'information	Gestion de l'information	18 451,55 $	-
RESEAU ENVIRONNEMENT INC.	DEP52971	2026-01-26	VINCENT, SIMON	SEAU / DEP / UAT / Adhésion PEXEPT 2026	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 026,35 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NUCLEOM INC.	DEP52855	2026-01-19	PAUL, SERGE MARTIN	SEAU / UAT / Mesures d¿épaisseur résiduelles de conduite	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 924,51 $	-
CUMMINS CANADA ULC	ROS1178738	2026-01-15	MOMY, PATRICK	RESERVER FONDS POUR CUMMINS POINTE-CLAIRE POUR UN	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	17 918,16 $	-
QUEBEC LINGE	1758136	2026-01-19	BOISCLAIR, JUDITH	SMRA / BCO 2026 - Location de vêtements et de guénilles pour le SMRA	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	17 847,87 $	1658315
ELOGGER INC.	DEU64752	2026-01-06	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - Renouvellement ELOGGER du 01/05/2026 - 01/05/2027	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 699,68 $	-
GLOBAL MAGNETIQUE INC	1758921	2026-01-21	COALLIER, RHEAUME	Achat de disques durs pour la Section technologie en enquêtes - Soumission	Police	Activités policières	17 582,79 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP52980	2026-01-27	GODIN, DANIEL	BCO2026 / DRE / SIA / Hypochlorite de sodium 10,8% à 12% en vrac -	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	17 528,34 $	1687237
CONSORTIUM RUBIC + VAD	1757817	2026-01-15	POULIN, MYRIAM	SGPI - GAG - Aménagement de la	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	17 522,41 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU64961	2026-01-15	VENNE, NADINE	Seau / deeu / acquisition produit labo reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 458,52 $	-
IDEAL CARGO INC.	1758711	2026-01-20	LUSSIER, MARIE-JOSEE	UCI - REQ 001. PO SPVM. Achat d'une remorque SAMU.	Police	Activités policières	17 329,49 $	-
COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC	1760563	2026-01-27	PIROG, MACIEJ	MCE - Compteurs d'eau mecanique 1-1/2" diametre	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	17 114,22 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP52962	2026-01-26	DAOUST, YVON	UDO / BCO 2026 / Service technique entretien génératrice-GEN-006100	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 990,66 $	1541004
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU65080	2026-01-26	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - DISPLAY MODULE "THERMOX" P/N:	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 929,24 $	-
TELFLEX TECHNOLOGIE INC.	1750437	2026-01-01	PAGE, MARTIN	STI - Support et entretien du système Base Camp Connect utilisé par le SIM	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 896,69 $	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	1760876	2026-01-28	VEZEAU, NANCY	SENV / BCO 2026 - Achats de gaz comprimé pour Labo Des Baillets. Entente	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	16 880,25 $	1614684

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FISHER SCIENTIFIQUE	1758369	2026-01-19	ABEL, STEEVE	Achat annuel des filtres pour les cabinets de laboratoire à la détection	Police	Activités policières	16 765,45 $	-
CENTRE RECREATIF D'ARMES A	1757988	2026-01-16	CLARK, VINCENT	Achat de capsicum Sabre MK3 pour l'armurerie (Rotation 2026)	Police	Activités policières	16 764,40 $	-
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD.	1749512	2026-01-01	BOUCHERIT, NASSIM	STI - Renouvellement du contrat d entretien du	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 754,12 $	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE	DEU64997	2026-01-19	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - INSPECTION ET CHANGEMENT DE SAVON	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 735,01 $	-
LES ENTREPRISES AXCHEM CANADA	1759161	2026-01-21	BORNAIS, LUC	SENV / Achat de produits chimiques pour l'opération de l'usine de traitement de	Environnement	Protection de l'environnement	16 567,03 $	-
RMB EXTERMINATION INC.	1752777	2026-01-28	ANDERSON, PHILIPPE	MU_2025-284 - Haltes chaleur itinérance_ Extermination parasitaire du	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 535,53 $	-
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU64778	2026-01-06	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / Location sur demande d'une niveleuse et d'une chargeuse incluant	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 535,53 $	-
MICRO SYSTEMATION / MSAB INC.	1759332	2026-01-22	DAGHER, FADY	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	16 496,69 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1755938	2026-01-09	AGO, CEDRIC	Service de téléphonie cellulaire pour les employés de la DGPTP, année 2026-	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	16 405,53 $	-
SERVICES CT LOGIC INC.	DEP52874	2026-01-20	TURCOTTE, CAROLINE	DEP / UAT / Banque d¿heures et déplacements pour assistance et	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 307,51 $	-
MOURANI-CRIMINOLOGIE	9	2026-01-12	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Mourani-criminologie - Dossier # 22-001813 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	16 273,06 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU65100	2026-01-27	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition pieces magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 173,33 $	-
BELL CANADA	1754819	2026-01-06	GAGNON, JEREMI	Bon de commande ouvert pour paiement des factures mensuels (10 comptes)	Police	Activités policières	15 998,12 $	-
BELANGER LONGTIN INC.	52752	2026-01-16	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Bélanger Longtin Inc. - Dossier # 25-000982 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 852,06 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBAL MAGNETIQUE INC	1759775	2026-01-23	COALLIER, RHEAUME	Achat de clés USB pour la Gestion de la preuve - Technologie en enquêtes	Police	Activités policières	15 800,61 $	-
CONFECTIONS PAGILEX	1758292	2026-01-19	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / BCO 2026 - Services judiciaires - Transcription / Sténographie - Période :	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	15 748,12 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1757156	2026-01-14	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	SDE/ BCO 2026 - Services de cellulaires pour l'année 2026, pour le SDÉ - Numéro	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	15 748,12 $	1408829
HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITEE	1760236	2026-01-26	BAGUR, MARJORIE	SENV / BCO 2026 - Achat d'accessoires, pièces de remplacement et d'entretien	Environnement	Réseaux d'égout	15 748,12 $	-
BELANGER S.R. INC.	1759310	2026-01-22	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / BCO 2026 - Services de remorquage des secteurs exclusifs pour	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	15 748,12 $	1604996
REMORQUAGE METEOR INC.	1758977	2026-01-21	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / BCO 2026 - Services de remorquage des secteurs exclusifs pour	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	15 748,12 $	1605325
REMORQUAGE METEOR INC.	1758969	2026-01-21	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / BCO 2026 - Services de remorquage des secteurs exclusifs pour	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	15 748,12 $	1605328
REMORQUAGE BURSTALL CONRAD	1758963	2026-01-21	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / BCO 2026 - Services de remorquage des secteurs exclusifs pour	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	15 748,12 $	1605340
REMORQUAGE BURSTALL CONRAD	1758959	2026-01-21	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / BCO 2026 - Services de remorquage des secteurs exclusifs pour	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	15 748,12 $	1605342
REMORQUAGE CENTRE-VILLE	1758958	2026-01-21	GARNEAU, DOMINIC	SMRA / BCO 2026 - Services de remorquage des secteurs exclusifs pour	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	15 748,12 $	1605019
REMORQUAGE CENTRE-VILLE	1758943	2026-01-21	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / Services de remorquage des secteurs exclusifs pour le	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	15 748,12 $	1604991
GUARD-X INC	1756985	2026-01-14	TABOR, ISABELLE	Guard-X. DRM SPVM. BC ouvert 2026. Pour le remplissage d'extincteur de	Police	Activités policières	15 748,12 $	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE	1756762	2026-01-13	BEAUCHESNE, JULIE	ESDS : location de véhicules - Janvier à Mars 2026	Police	Activités policières	15 748,12 $	-
HYPERTEC SYSTEMES INC	1754835	2026-01-06	GAGNON, JEREMI	Bon de commande ouvert pour réparation des PTM	Police	Activités policières	15 748,12 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
QUEBEC LINGE	DEU63716	2026-01-27	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU / Nouveau BC afin d'assurer la transition pour l'appel	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 748,12 $	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE.	DEP52572	2026-01-06	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2026 / UDO / Diésel coloré / Entente 1631217 / REMPLACE DEP48461	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 748,12 $	1631217
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU64866	2026-01-12	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / acquisition capteur de gaz reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 728,19 $	-
MOTION CANADA	DEU64976	2026-01-16	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - CARTOUCHE DE RECHANGE POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 658,87 $	-
MOTION CANADA	DEU64865	2026-01-12	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition de cartouche de recharge reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 658,87 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP52960	2026-01-26	DAOUST, YVON	UDO / BCO 2026 / Service technique entretien génératrice-ALT-700	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 567,56 $	1541004
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP52892	2026-01-21	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service d'inspections, d'essais et de travaux d'entretien des	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 297,74 $	1541004
VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE	de25122201	2026-01-06	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Remboursement #R25-43 Salaires_ Tempête de neige février 2025 Sie-Anne-de-	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 195,94 $	-
BUANDERIE LAVOIR PLUS INC.	1752964	2026-01-28	ANDERSON, PHILIPPE	Mu_2025-286_2025-2026 Haltes chaleur itinérance_Service de	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 165,45 $	-
EQUIPEMENT SH INC.	1727104	2026-01-16	ST-PIERRE, DAVE	Fourniture et installation d'accessoires pour camionnettes F-150 pour le	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	15 149,42 $	-
POMPACTION INC.	DEU65123	2026-01-28	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / acquisition colonne de pompe reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 065,98 $	-
POMPACTION INC.	DEU65045	2026-01-22	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - COLONNE DE POMPE TAURUS VERTICALE DE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 065,98 $	-
PREMIER FLUID SYSTEMS INC	DEU64900	2026-01-13	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - POMPE À VIDE TRAVAINI (POMPE SEULEMENT)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 024,76 $	-
FRATERNITE DES POLICIERS ET POLICIERES DE	1755979	2026-01-09	FARIAS, DANIEL	Gratification Aumônier (Bernard Vadnais) du 1er janvier au 31 décembre	Police	Activités policières	15 000,00 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP52830	2026-01-16	DOUCET, MARTIN	ULA / PTI / Achat de 21 soupapes de surpression générateur d'O2	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 970,17 $	-
16138543 CANADA INC.	1759842	2026-01-23	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Inventaire / DM 26-0104 / Achat de 70 caisses de Fusées	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	14 964,13 $	-
ENVIROSUITE CANADA INC.	DEU62936	2026-01-21	FLEURY, CAROLE	Seau / deeu / CONTRAT 12 MOIS ENVIROSUITE (MODELISATION.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 949,17 $	-
BELL EXPRESSVU INC	1754805	2026-01-06	GAGNON, JEREMI	Bon de commande ouvert pour paiement des factures mensuels (2 comptes)	Police	Activités policières	14 948,25 $	-
COOPERATIVE INCITA	1759436	2026-01-22	DOUCET, VALERIE	SCULT - Conception, réalisation et diffusion d'ateliers créatifs et	Culture	Bibliothèques	14 934,47 $	-
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mqn00005350	2026-01-19	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Revay et associés limitée - Dossier # 24-001113 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	14 876,73 $	-
A-1 MACHINERIE INC.	1751919	2026-01-05	CRITES, JEAN-PHILIPPE	SMRA / Achat chariots élévateurs de marque Yale modèle GLP050	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	14 855,73 $	-
SYMETRI CANADA INC.	1755752	2026-01-08	BORNAIS, LUC	SENV / Abonnements AutoCAD pour le CESM	Environnement	Protection de l'environnement	14 741,03 $	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	DEU64934	2026-01-14	FLEURY, CAROLE	DEEU / LABO / SR_BC OUVERT 2026_LOCATION DU RESERVOIR D'ARGON	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 698,25 $	-
BERNARD VADNAIS	1757520	2026-01-15	VILLENEUVE, SERGE	SSIM/ Services d'animateur et accompagnateur spirituels auprès des	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	14 541,00 $	-
GLOBAL MAGNETIQUE INC	1759861	2026-01-23	COALLIER, RHEAUME	Achat de disques durs pour la Gestion de la preuve - Technologie en enquêtes	Police	Activités policières	14 454,68 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	32487950106	2026-01-07	PERRI, VALENTINA	Paiement de la facture numéro 32487950106 en date du 16 décembre 2025	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	14 436,44 $	-
PROPANE PLUS INC.	1758178	2026-01-19	LABOS, COSTAS	SGPI // Paiement de 8 factures (i11484, U002F238, U023F430,	Gestion et planification des immeubles	Gestion des installations - Séc. incendie	14 434,78 $	-
SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	DEU63145	2026-01-27	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu /Contrat de 3 ans pour inspection système Métasys ventilation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 372,79 $	1729307

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TELUS COMMUNICATIONS INC.	32487950107	2026-01-29	PERRI, VALENTINA	Paiement de la facture numéro 32487950107 en date du 16 janvier 2026	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	14 326,69 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP52895	2026-01-21	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service d'inspections, d'essais et de travaux d'entretien des	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 299,29 $	1541004
RACICOT CHANDONNET LTEE	38965	2026-01-21	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Dossier # 17-002604 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	14 140,43 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	9703168896	2026-01-14	LAJEUNESSE, ISABELLE	Facture du 2025-12-01	Police	Activités policières	14 133,21 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38947	2026-01-21	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Dossier # 23-000877 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	14 078,15 $	-
9359-6716 QUEBEC INC.	1760387	2026-01-27	GARANDEL, CHRISTIAN	SGPMRS // Tonte de gazon Parcs-nature Région Centre du 1er mai au 31 octobre	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	13 910,85 $	-
ABRIS MONTREAL	DEU64769	2026-01-19	FOUGERES, CEDRIC	SEAU / DRE / SIE / Abri tempo pour véhicule intercepteur - Matériel déjà	Service de l'eau	Réseaux d'égout	13 910,84 $	-
TENAQUIP LIMITED	1756337	2026-01-12	GOYETTE, STEPHANE	SSIM - DST- Hydraulique DM 26-0014/ Achat	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 861,57 $	-
TENAQUIP LIMITED	1751901	2026-01-05	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST-Hydraulique 25-0927 30 // Achat de barils 30 Gallon Max HWH	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 861,57 $	-
COPART MONTREAL INC.	1760012	2026-01-26	ABEL, STEEVE	Bon de commande pour la location des conteneurs chez COPART pour biens et	Police	Activités policières	13 858,35 $	-
ARCHIPEL, ARCHITECTURE INC.	1716230	2026-01-26	MARLEAU, CYNTHIA	SGPI - Service pro en architecture: rencontre de démarrage, esquisse,	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	13 600,34 $	1707196
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000039975	2026-01-09	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff civiles - Roy Bélanger, avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	13 423,28 $	-
CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTREAL	1756111	2026-01-09	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	Paiement de facture pour frais d'adhésion à la CCMM pour la période du 2026-01-	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	13 307,17 $	-
TORQ REALIZATIONS INC.	DEU64592	2026-01-06	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU - H-0720240002-62-FABRICATION D'UN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 280,92 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BELANGER LONGTIN INC.	52853	2026-01-23	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Bélanger Longtin Inc. - Dossier # 25-000982 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	13 062,02 $	-
KRYSTEL V MORIN	DEU65109	2026-01-28	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu /AMÉNAGEMENT PAYSAGER STATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 007,95 $	-
DURAQUIP INC.	1757452	2026-01-15	BORNAIS, LUC	SENV / BCO 2026 - Location d'un chariot élévateur pour l'entrepôt du	Environnement	Protection de l'environnement	12 598,50 $	-
IMRICO LTEE	1759043	2026-01-21	TABOR, ISABELLE	Imrico. DRM SPVM. BC ouvert 2026. Pour l'achat de souliers et bottes.	Police	Activités policières	12 598,50 $	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE.	DEP53046	2026-01-29	GUILHEMJOUAN, SERGE	SEAU / RES / Pour paiement de facture Diesel coloré - Entente 1631217	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	12 598,50 $	1631217
CDW CANADA CORP.	1759367	2026-01-28	LAPORTE, ANNE-MARIE	STI - 68092.01 // GAG - Acquisition de 60 licences SQL Connect Users	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 459,92 $	-
LES MOULEES A. & M. MATHIEU INC.	1755827	2026-01-08	RIVEST-BENOIT, YANNICK	Nourriture pour tous les chiens de l'escouade canine du SPVM / 2026	Police	Activités policières	12 283,54 $	-
M.O.G SERVICES D'ENTRETIEN INC.	1751307	2026-01-05	ANDERSON, PHILIPPE	Mu_2025-267_2025-2026 Haltes chaleur itinérance_Service	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	12 270,41 $	-
EVEREST AUTOMATION INC	DEU64773	2026-01-05	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Gaskets pour analyseurs du S.E.C. (R.Desrosiers)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 096,66 $	-
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1753414	2026-01-12	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST-DM 25-1031 / Élect./Comm. / / Achat de Firecom Headsets and	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 001,16 $	-
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1754909	2026-01-06	BEAUCHESNE, JULIE	Service de la GRC pour la prise d'empreintes digitales au MVA: année 2026	Police	Activités policières	12 000,00 $	-
GRAYMONT (QC) INC.	DEP52573	2026-01-05	LEFEBVRE, PHILIPPE	SEAU / BCO2026 / UDO / Chaux hydratée / Entente1686684 /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 980,96 $	1686684
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000039974	2026-01-09	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff civiles - Roy Bélanger, avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 882,91 $	-
9242-9406 QUEBEC INC.	1756373	2026-01-12	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM// Achat de chemises Workshirt pour le personnel du CCSI	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	11 770,67 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AMEUBLEMENTS TANGUAY	1757354	2026-01-14	TABOR, ISABELLE	Ameublements Tanguay. DRM SPVM. Soumission 2707491. Achat de 20 micro-	Police	Activités policières	11 741,80 $	-
STOEGER CANADA (1990) LTD	1742983	2026-01-14	CLARK, VINCENT	Achat de télescopes pour les carabines Kraken	Police	Activités policières	11 708,21 $	-
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE	1760466	2026-01-27	DOZOIS, JONATHAN	SGPI // Global - Achat, livraison et installation de 5 mobiliers de bureau SIM -	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 611,10 $	-
CLINIQUE VETERINAIRE QUARTIER	1755347	2026-01-07	RIVEST-BENOIT, YANNICK	Soins vétérinaires 2026 / Tous les chiens de l'escouade canine du SPVM	Police	Activités policières	11 548,62 $	-
STERIS CANADA INC	DEU64798	2026-01-07	LAVOIE, PHILIPPE	DEEU LABO SC | CONTRAT SERVICE AUTOCLAVE 2026 -	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 536,29 $	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA	1760322	2026-01-27	PEIGNIER, FLORIAN	IN 476010 TQ (GP) - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	11 527,50 $	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA	1760322	2026-01-27	PEIGNIER, FLORIAN	IN 476010 TQ (GP) - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance	Infrastructures du réseau routier	Réseau de distribution de l'eau potable	11 527,50 $	-
STERIS CANADA INC	1757233	2026-01-14	ARBIC, DENISE	SENV / BCO 2026 - Contrat de service annuel incluant 4 maintenances préventives	Environnement	Inspection des aliments	11 414,90 $	-
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES	1760976	2026-01-29	CARON, CHARLES	SMRA / Paiement de TVQ pour achat de véhicule neuf	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	11 387,79 $	-
ENTRETIEN INDUSTRIEL ROYAN LTEE	DEP52286	2026-01-13	DAOUST, YVON	BS / UPI / Nettoyage réservoir de silicate de sodium. Said Annour	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 387,07 $	-
COLLECTIF POINTS COMMUNS	1756150	2026-01-09	DOUCET, VALERIE	SCULT, Conception, réalisation et diffusion d'ateliers de broderie	Culture	Bibliothèques	11 347,78 $	-
SOLUTIONS PCD INC.	DEU65064	2026-01-27	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - CG-197543-23-AJOUT DE CAPACITÉ TRUENAS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 339,07 $	-
SPECIALITES INDUSTRIELLES SHERBROOKE	DEU65067	2026-01-23	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - FILTRE PURAFIL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 293,76 $	-
GFL SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1760023	2026-01-26	ABEL, STEEVE	Bon de commande pour la location de la remorque pour l'entreposage des	Police	Activités policières	11 086,68 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BERA COMMUNICATION MEDIA	1756134	2026-01-09	BOUSSIKI SOM, STEVES	SDÉ / Partenariat publicitaire 2026 et achat de deux dossiers spéciaux	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	11 007,94 $	-
DENEIGEMENT PASCAL LANIEL INC	DEP52786	2026-01-14	DAOUST, YVON	BS / UPI / Déneigement 2026. Said Annour	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 991,50 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1171871	2026-01-22	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FONDS $ SELON ESTIMATION D'ATELIER POUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	10 964,35 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU65089	2026-01-27	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Service de fabrication d'un accouplement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 944,95 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	54212	2026-01-24	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Imk S.E.N.C.R.L. - Dossier # 17-003381 / Sylvain	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 918,70 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEP52945	2026-01-26	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / REP / Achat de valve de remplacement pour glass guage des RH	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	10 854,36 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEU64893	2026-01-13	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Services externes - Toromont - Entretiens 2026 génératrices Poste 315kV	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 845,20 $	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	1760811	2026-01-28	ARBIC, DENISE	SENV / BCO 2026 - Achats de gaz et liquide cryogénique - Pour Labo	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	10 815,86 $	1614684
AIR LIQUIDE CANADA INC	1760811	2026-01-28	ARBIC, DENISE	SENV / BCO 2026 - Achats de gaz et liquide cryogénique - Pour Labo	Environnement	Traitement des eaux usées	10 815,86 $	1614684
CIM MAINTENANCE INC.	DEU64995	2026-01-19	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Formation et soutien des systèmes Maximo et Visual Planner	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 603,74 $	-
TENAQUIP LIMITED	1759900	2026-01-23	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / BCO 2026 - Effectuer divers achats de matériels, fournitures et	Environnement	Matériaux secs - traitement	10 498,75 $	-
FUTECH MONTREAL INC.	1757775	2026-01-15	BORNAIS, LUC	SENV / BCO 2026 - Achat matériels pour électro pour le CESM	Environnement	Protection de l'environnement	10 498,75 $	-
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	1757534	2026-01-15	BORNAIS, LUC	SENV / BCO 2026 - Achat de tuyaux et raccords pour le CESM	Environnement	Protection de l'environnement	10 498,75 $	-
WAJAX LTEE	1757416	2026-01-15	BORNAIS, LUC	SENV / BCO - Location de génératrice en urgence pour CESM	Environnement	Protection de l'environnement	10 498,75 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TOROMONT CAT (QUEBEC)	1757412	2026-01-15	BORNAIS, LUC	SENV / BCO 2026 - Location de génératrice en urgence pour CESM	Environnement	Protection de l'environnement	10 498,75 $	-
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN	1757067	2026-01-14	BORNAIS, LUC	SENV // BCO 2026 - Achat pour pièces diverses pour le CESM	Environnement	Protection de l'environnement	10 498,75 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1758338	2026-01-19	MOUSSEAU, FRANCE	FINEF-DC/ BCO 2026 - Frais de postes pour l'année 2026 (Postes Canada).	Finances et évaluation foncière	Évaluation	10 498,75 $	-
REMORQUAGE KAR-PRO (2015) INC.	1759486	2026-01-22	VEILLETTE, PATRICK	SMRA / BCO 2026 - Remorquage Lot 1 PDQ 1-3	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	10 498,75 $	1604911
MICHEL GARAND	1756993	2026-01-14	TABOR, ISABELLE	Michel Garand. DRM SPVM. BC ouvert 2026. Pour fabrication de	Police	Activités policières	10 498,75 $	-
LE PIEGEUR URBAIN	DEU65031	2026-01-21	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / BCO 2026 / Service technique de la gestion de la faune et de	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 $	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE.	DEU65014	2026-01-20	FOUGERES, CEDRIC	SEAU / DEEU / DRE / SIE / BCO2026 / Diesel coloré pour les génératrices /	Service de l'eau	Réseaux d'égout	10 498,75 $	1631217
AIR LIQUIDE CANADA INC	DEU64860	2026-01-09	BERNARD, DOMINIQUE	SEAU / DEEU / BC ouvert 2026 / Remplace le BC DEU61092 / Fourniture de	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 $	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	DEU64859	2026-01-09	BERNARD, DOMINIQUE	SEAU / DEEU / BC ouvert 2026 / Fourniture de bouteilles d'oxygène au quai	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 $	-
DISTRIBUTIONS LG INC.	DEP52997	2026-01-27	GODIN, DANIEL	SEAU / BCO2026 / DRE / SIA / Service d'impression d'avis publics et d'accroche-	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	-
GLOBAL MAGNETIQUE INC	1758924	2026-01-21	COALLIER, RHEAUME	Achat de disques durs internes pour le LÉA - Technologie en enquêtes -	Police	Activités policières	10 434,86 $	-
PAYSAGISTE ROCHE INC.	DEP45833	2026-01-26	GODIN, DANIEL	BCO2024-2027 - ERP - Service technique d'entretien de la pelouse au	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	10 428,41 $	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	1760811	2026-01-28	ARBIC, DENISE	SENV / BCO 2026 - Achats de gaz et liquide cryogénique - Pour Labo	Environnement	Inspection des aliments	10 302,03 $	1614684
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	DEP52706	2026-01-07	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Échafaudage pour les tests d'épaisseur collecteur 2	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 183,79 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CANADIEN NATIONAL RAILWAY	1759966	2026-01-26	MARQUIS, BENJAMIN	SGPMRS// BCO 2026 -Droit de passage sur le territoire du Canadien National	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	10 166,99 $	-
SUZANNE COTE	1756140	2026-01-09	DOUCET, VALERIE	SCULT, Animation : De bouche à oreilles pour la clientèle aînée (en personne	Culture	Bibliothèques	10 097,39 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1174207	2026-01-08	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 3000$ A RESSORT IDEAL POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	10 097,29 $	1687670
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	DEU64844	2026-01-09	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / Deeu / STAGE MMFB COHORTE 2026	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 025,26 $	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	1756443	2026-01-12	CONSTANTINO, DANIEL	PÉDALE D'ACCÉLERATEUR À REMPLACER SUR FORD	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	10 011,61 $	1715633
OXFAM-QUEBEC	1631839	2026-01-07	ST-GERMAIN, ISABELLE	SEPLV - Co-commissariat de l'exposition sur la mobilité climatique pour la	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 000,00 $	-
MERIEM ZOUAGHI	DEP52614	2026-01-05	TISSEUR, YANNICK	SEAU / DEP / UAT / SP planification et entretien projet Maximo	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 000,00 $	-
SOCIETE CENTRIS INC.	1757228	2026-01-14	MOUSSEAU, FRANCE	FIN DC / Frais d'accès annuel 2026 pour utilisateurs autorisés Centris	Finances et évaluation foncière	Évaluation	9 981,27 $	-
BBA INC.	DEP53019	2026-01-28	VENNE, NADINE	SEAU / UAT / Service d'assistance ingénierie mécanique et structure	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 973,81 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39801	2026-01-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535513	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	9 934,13 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1759420	2026-01-22	GARANDEL, CHRISTIAN	SGPMRS// 2026// Service de téléphonie cellulaire pour la direction du service des	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	9 868,82 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP52942	2026-01-26	DAOUST, YVON	SEAU / DEP / UPI / Réapprovisionnement / Service technique entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 778,55 $	1541004
MECANIQUE INDUSTRIELLE FORTIER & FILS	DEP51785	2026-01-13	DOUCET, MARTIN	DEP / ULA / Remplacement des tuyau boucher des hansil	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 763,31 $	-
ENERGIR S.E.C.	DEP48776	2026-01-20	GODIN, DANIEL	BCO2025 / SIA / Gaz naturel pour 3705, St-Patrick - Compte 2780 0371	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 735,45 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP52967	2026-01-26	DAOUST, YVON	BCO2026 -Service technique entretien génératrice-Réservoir-Ile	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 716,61 $	1541004
CIUSSS DE L'EST-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	1759613	2026-01-23	COUTURE, CEDRIC	Service cliniques - PAE Centrale 911. Facture 0003300.	Police	Activités policières	9 687,50 $	-
CODESPEC INC	DEP52770	2026-01-13	DOUCET, MARTIN	SEAU / DEP / ULA / Réapprovisionnement / Commande pour	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 631,42 $	-
SKALAR INC	1759478	2026-01-22	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV / Service de contrat annuel (Silver) pour réparations et maintenances	Environnement	Traitement des eaux usées	9 627,35 $	-
MARIELLE GRENIER	1756162	2026-01-09	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : De bouche à oreilles pour la clientèle aînée (Marielle	Culture	Bibliothèques	9 612,50 $	-
IMPRIMERIE DE LA RIVE-SUD LTEE	1758375	2026-01-19	MONTOUR, MARTIN	EF 2026: Soumission 63808 / Cibles silhouette avec pointillés	Police	Activités policières	9 548,62 $	-
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU65102	2026-01-28	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATÉRIELLE DE PLOMBERIE POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 546,74 $	-
KOMUTEL INC	1756724	2026-01-13	BEAUCHESNE, JULIE	Factures 2026 / Centrale 911	Police	Communications d'urgence 911	9 448,87 $	-
9507-3425 QUEBEC INC.	1755340	2026-01-07	RIVEST-BENOIT, YANNICK	Forfait prépayé pension chiens K9 / 2026	Police	Activités policières	9 448,87 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP52867	2026-01-27	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2026 / UDO / CHLORE GAZEUX 68KG ET CONSIGNE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 448,87 $	-
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP52859	2026-01-19	TISSEUR, YANNICK	SEAU / UAT / Formation 6013 - Planification et ordonnancement	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 448,87 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000040012	2026-01-12	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Roy Bélanger, avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 361,59 $	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de260114dasresshum	2026-01-15	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Contrat Q1637 - CDFS - Ville de Montréal - Période : 2025-12-01 au 2025-12-31	Police	Activités policières	9 331,43 $	-
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1753579	2026-01-13	CUSSON, ERIC	Les Transports Lacombe. Facture 60181. Divers services de	Police	Activités policières	9 291,27 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MAGNUS 1946 PRODUITS CHIMIQUES	DEP52896	2026-01-21	LECUYER, MARC-ANDRE	DEP / UAT / CONTRAT POUR INSPECTION DE SYSTÈME EAU GRISE ET	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 264,31 $	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP52870	2026-01-20	DOUCET, MARTIN	SEAU / UDB / Paiement des factures 1244453900 et 1245003300 (remplace	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 249,48 $	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	DEP52756	2026-01-12	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Conception d'un opérateur universel.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 222,27 $	-
VILLE DE BEACONSFIELD	de251223	2026-01-21	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Remb. R25-84_Dépenses_Tempête de neige février 2025_Ville	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	9 198,48 $	-
LAVE AUTO DICKSON	1755271	2026-01-07	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST-DM26-0013 //Paiement de facture pour lavage de camions	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	9 154,91 $	-
SYMETRI CANADA INC.	DEU65005	2026-01-20	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - Renouvellement Bluebeam du 24 janvier 2026 au 23	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 121,00 $	-
AIREX INDUSTRIES INC.	1759504	2026-01-22	GODEFROY, FABRICE	SENV / Installation bras télescopique pour la RSQA	Environnement	Protection de l'environnement	9 052,02 $	-
INFO-PAGE INC.	1758313	2026-01-19	BIBEAU, CHANTAL	SSIM/ BCO 2026-traitements des factures mensuelles pour tarif IPA	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	8 923,94 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1178423	2026-01-13	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FOND POUR RESSORT IDEAL POUR REPARATION DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	8 710,68 $	1687670
DALEX-QUEBEC INC.	1759901	2026-01-23	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de service pour la fabrication de deux base en acier et	Gestion et planification des immeubles	Gestion des installations - Séc. incendie	8 661,46 $	-
JOHN CRANE CANADA INC.	DEU65108	2026-01-28	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - JOINT MÉCANIQUE JOHN CRANE SB1A-5.000-QRVO-	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 592,18 $	-
ELECTRONIQUES ARBELL INC.	DEU64788	2026-01-07	PAPILLON, EMILIE	SEAU / DEEU - AC-188994-14-ACHAT DE CORROSORBER POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 517,20 $	-
LABVANTAGE SOLUTIONS FRANCE	1759626	2026-01-23	ARBIC, DENISE	SENV / Maintenance LabVantage Lims pour la période 01 Janvier 2026 au	Environnement	Traitement des eaux usées	8 463,51 $	-
VIDEOTRON LTEE .	DEU65106	2026-01-28	ARNOULD, GUY	DEEU / BCO 2026 - Paiement des factures Vidéotron pour le service	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 453,59 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE	DEU64909	2026-01-13	FLEURY, CAROLE	SERVICES PROFESSIONNELS POUR RÉVISION DES COÛTS DE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 451,49 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP52867	2026-01-19	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2026 / UDO / CHLORE GAZEUX 68KG ET CONSIGNE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 407,23 $	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1760234	2026-01-26	BAGUR, MARJORIE	SENV / BCO 2026 - Achat de bouteille de gaz pour étalonnage et matériel de	Environnement	Réseaux d'égout	8 399,00 $	-
EBI MONTREAL INC.	1758576	2026-01-20	BORNAIS, LUC	SENV // BCO 2026 - Service de transport et élimination de déchet, bois	Environnement	Protection de l'environnement	8 399,00 $	-
ADDISON ELECTRONIQUE MONTREAL	1758509	2026-01-20	BORNAIS, LUC	SENV / BCO 2026 - Achat de matériaux électro technicien pour le CESM	Environnement	Protection de l'environnement	8 399,00 $	-
SOUDURE ILTECH INC.	1757338	2026-01-14	BORNAIS, LUC	SENV / BCO 2026 pour les travaux de soudures au CESM	Environnement	Protection de l'environnement	8 399,00 $	-
JOLICOEUR LTEE	1757216	2026-01-14	LAROCHE, LAURENT	SENV - BCO 2026 / Location de sarraus, linges en microfibre et linges de	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	8 399,00 $	1613426
SERVICE VETERINAIRE AMBULATOIRE	1760758	2026-01-28	RIVEST-BENOIT, YANNICK	Vétérinaire Cavalerie / Factures 2026	Police	Activités policières	8 399,00 $	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE.	DEP52757	2026-01-12	MITSAK, MOHAMMED	BS / UPI / livraison diesel coloré janvier 2026 / Entente 1631217	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 399,00 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39799	2026-01-28	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535858	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	8 380,52 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39817	2026-01-28	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535722	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	8 350,75 $	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de260109dasres shum	2026-01-14	CHAN FAH, YANICK	Contrat Q1637 - Pompiers retraités villes liées - Période : Janvier 2026	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 335,87 $	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	DEP53044	2026-01-29	GODIN, DANIEL	SEAU / DRE / SIA / Poste de travail pour les mécaniciens - garage	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 318,93 $	-
BELL MOBILITE INC	1754770	2026-01-06	GAGNON, JEREMI	Bon de commande ouvert pour paiement des factures mensuels (2 comptes)	Police	Activités policières	8 124,06 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TENAQUIP LIMITED	DEU64854	2026-01-09	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / POTENCEDE LEVAGE.FLECHE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 103,04 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	39065	2026-01-21	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Dossier # 23-000469 / EBC	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 023,67 $	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	543321	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535551	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	7 990,22 $	-
LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET	1755937	2026-01-09	MONTOUR, MARTIN	Fin 2025: Cours Formation toxicologie - volet technicien qualifié en éthylomètre 2025	Police	Activités policières	7 974,72 $	-
ULINE CANADA CORP	1759838	2026-01-23	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Inventaire / DM 26-0107 / Achat de 100 boites de Sacs poubelle	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 941,26 $	-
LEVALAN INC.	1758893	2026-01-20	BORNAIS, LUC	SENV / BCO 2026 - Achat d'acide phosphorique en barils incluant le transport	Environnement	Protection de l'environnement	7 941,25 $	-
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	445910	2026-01-27	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Belanger Sauvé S.E.N.C.R.L. - Dossier # 23-	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 904,25 $	-
LABORATOIRE DE PROTHESES AUDITIVES	DEU64886	2026-01-12	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Achat de bouchons d'oreilles sur mesure 2026	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 891,49 $	-
ULINE CANADA CORP	1759694	2026-01-23	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / BCO 2026 // Divers achats de matériels, fournitures et équipements	Environnement	Matériaux secs - traitement	7 874,06 $	-
DESCHENES & FILS LTEE	DEU64923	2026-01-14	FOUGERES, CEDRIC	BCO2026 / SIE / Diverses pièces - DESCHENES ET FILS - Remplace	Service de l'eau	Réseaux d'égout	7 874,06 $	-
ENERGIR S.E.C.	DEP52603	2026-01-05	GUILHEMJOUAN, SERGE	SEAU / BCO2026 / UAT / Gaz naturel-remplace DEP48723	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 874,06 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1759301	2026-01-22	GODIN, DANIEL	BC ouvert 2026 - Frais de téléphonie cellulaire - (CR 103058)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 874,06 $	1408829
VINYFORM LTEE	1755367	2026-01-07	MIADI, WAFA	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE: (F624-44CV) COUVERTURE POUR LE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	7 855,16 $	-
MOBILIER DE BUREAU NU IMAGE	1730966	2026-01-26	ST-GERMAIN, ISABELLE	SEPLV / Achat, livraison et installation de Cloisons pour délimiter les espaces de	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 845,00 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ISABELLE LAMONTAGNE	1756164	2026-01-09	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : De bouche à oreilles pour la clientèle aînée (Isabelle	Culture	Bibliothèques	7 795,32 $	-
HORS-PISTE S.E.N.C.	1733658	2026-01-07	BILODEAU, AMELIE	SGPMRS // Soutien stratégique et en facilitation pour 2 rencontres de la	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	7 795,32 $	-
PITNEY BOWES DU CANADA LTEE	1758339	2026-01-19	MOUSSEAU, FRANCE	FINEF-DC/ BCO 2026 - Location pour 48 mois	Finances et évaluation foncière	Évaluation	7 770,50 $	-
VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE	de251222	2026-01-06	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Remboursement #R25-24a_Salaires_Pluies diluviennes août 2024_Ste-	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 726,29 $	-
VENTILATION MANIC INC.	DEU64847	2026-01-09	FOUGERES, CEDRIC	SEAU / DEEU / Service de réparation INTERCEPTEUR - BELLERIVE -	Service de l'eau	Réseaux d'égout	7 711,33 $	-
NAVADA LTEE	DEP52676	2026-01-06	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service d'entretien préventif - Main d'oeuvre (chauffage) -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 677,57 $	-
DEN PACKAGING CORPORATION INC.	1756521	2026-01-12	MIADI, WAFA	SPVM // REAPPRO // INVENTAIRE: Ruban orange (contrôle de foule)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 655,86 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38955	2026-01-21	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Dossier # 23-000469 / EBC	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 594,75 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP52966	2026-01-26	DAOUST, YVON	BCO 2026 / Service technique entretien génératrice-DDO- 111-GED-	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 572,75 $	1541004
KINEQUIP	1757185	2026-01-14	TABOR, ISABELLE	Kinequip. DRM SPVM. Contrat de service. Pour l'entretien 2026 de toutes	Police	Activités policières	7 538,11 $	-
CHUBB FIRE & SECURITY CANADA INC.	DEU64846	2026-01-09	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / paiement de facture CHB037056	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 487,47 $	-
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1756527	2026-01-12	MONTOUR, MARTIN	Couru 25: Facture 91473599 - Formations et déplacements.	Police	Activités policières	7 476,00 $	-
CHEM ACTION INC.	DEP53028	2026-01-28	NEBACH, ABDELLAH	BS / ULA / Commande d'une nouvel pompe chez chem action. Christopher	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 390,07 $	-
WAJAX LTEE	DEP52913	2026-01-22	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UAT / Réapprovisionnement / ACHAT DE BAGUE DE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 379,50 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AVENSYS SOLUTIONS INC.	1759895	2026-01-23	BAGUR, MARJORIE	SENV / BCO 2026 - Achat accessoires, pièces de remplacement et d'entretien	Environnement	Réseaux d'égout	7 349,12 $	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1755955	2026-01-09	GOYETTE, STEPHANE	SIM-DST-DM 25-1234//Hydraulique- //Achat du AKROFLOW METER 2	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 349,12 $	-
WM QUEBEC INC.	DEP52964	2026-01-26	LECUYER, MARC-ANDRE	DEP / UAT / Enlevement des bacs à algues prise d`eau GALT (mai à octobre	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 349,12 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	97000278352	2026-01-24	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada - Année 2025 -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 313,86 $	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M.	1760320	2026-01-27	ANDERSON, PHILIPPE	Mu_2026-14_Froid Extrême 2026_Achat de 20 détecteurs portatifs	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 299,78 $	-
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU65076	2026-01-26	ARNOULD, GUY	Seau / Deeu / Renouvellement annuel du contrat de support Emerson	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 282,65 $	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP52904	2026-01-21	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Achat d'aérotherme	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 268,24 $	-
ORIGIN ENQUETES TECHNICO-	18853	2026-01-28	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Origin enquetes technico-legales Inc. - Dossier # 23-	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 259,43 $	-
QUI POUSSE	1759034	2026-01-21	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / BCO 2026 - Service judiciaires - Service d'entretien des plantes pour	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 256,74 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP52721	2026-01-08	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UDB / Réapprovisionnement / Achat d'électrodes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 196,49 $	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1759797	2026-01-23	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV / Acquisition de produits chimique de laboratoire pour labo chimie	Environnement	Traitement des eaux usées	7 034,86 $	1739635
CATHERINE FORAND	1760056	2026-01-26	ST-GERMAIN, ISABELLE	SEPLV / Service de design graphique - Conception et	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 000,00 $	-
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mqn00005394	2026-01-27	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Revay & associés limitée - Dossier # 23-000469 / EBC	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 992,17 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39811	2026-01-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535506	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	6 953,47 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1758802	2026-01-20	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / BCO 2026 - Frais de téléphonie cellulaire pour le compte 36715954 - DSJ &	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 929,17 $	1408829
ACCEO SOLUTIONS INC	1750458	2026-01-01	PAGE, MARTIN	STI - Renouvellement du support logiciel (SIAR Mobile) de la solution	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 825,48 $	-
ENSEIGNES STECAR INC.	1760600	2026-01-27	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de service pour la fabrication et installation de 2 enseignes	Gestion et planification des immeubles	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 824,19 $	-
REMORQUAGE METEOR INC.	1760021	2026-01-26	ABEL, STEEVE	Bon de commande pour l'entreposage et la location des remorques pour Biens	Police	Activités policières	6 803,19 $	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA	ROS1178549	2026-01-14	VEILLETTE, PATRICK	COMMANDE DE PNEU	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 749,80 $	1598679
KENWORTH MONTREAL	ROS1170530	2026-01-26	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FONDS POUR KENWORTH POUR UN MONTANT DE $ SELON	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 675,89 $	-
ABLOY CANADA INC.***	DEP52856	2026-01-22	DAOUST, YVON	BS / UPI / Achat clés et barillets Abloy. Said Annour	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 667,65 $	-
ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITEE	DEU64931	2026-01-14	FOUGERES, CEDRIC	BCO2026 / SIE / SHEVCHENKO - ENTRETIEN MENSUEL.	Service de l'eau	Réseaux d'égout	6 635,20 $	-
RICOH CANADA INC	1662104	2026-01-22	BIBEAU, MARIE-JOSEE	SAJ // Acquisition d'une imprimante multifonctions Pro C5310S avec entretien	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 614,21 $	-
ROGERS COMMUNICATIONS INC	20251259	2026-01-21	LAJEUNESSE, ISABELLE	Facture de décembre 2025	Police	Activités policières	6 614,21 $	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE	1756863	2026-01-13	BEAUCHESNE, JULIE	EICDE : location autos de janvier à mars 2026	Police	Activités policières	6 509,22 $	-
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	DEP52615	2026-01-20	DAOUST, YVON	BS / UPI / Installation échafaudages pour conduite eau brute 42po. Alexandre	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 509,22 $	-
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mqn00005276	2026-01-28	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Revay et associés limitée - Dossier # 22-000469 / EBC	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 503,98 $	-
AIRCOM TECHNOLOGIES INC.	DEU64843	2026-01-19	KOHLER, RODOLPHE	JL-188996-27-INSPECTION ENTREPOSAGE LONGUE DURÉE - PRÉSERVATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 490,85 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	124499	2026-01-08	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535011	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	6 464,06 $	-
SYMETRI CANADA INC.	1759453	2026-01-22	PARENT, MARIE	SIRR/ Formation Spécialisée & Adaptée - AutoCAD de base (adaptée	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 463,03 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1179621	2026-01-21	VEILLETTE, PATRICK	ECRAN VISTA / SENSOR EAU DANS FUEL	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 450,73 $	-
CULLIGAN RIVE SUD	1759864	2026-01-23	VEZEAU, NANCY	SENV / BCO 2026 - Service d'entretien préventif de 4 visites annuelles et	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	6 425,65 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1173515	2026-01-06	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FONDS POUR RESSORT IDEAL POUR UN MONTANT DE 5000$	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 351,73 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP49783	2026-01-07	LARRIVEE, ALAIN	DEP / REP / Service entretien génératrice 2025-Châteaufort	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 312,37 $	-
ENVIRONNEMENT CANADA	DEU64400	2026-01-12	FLEURY, CAROLE	PREVISION METEOROLOGIQUES LONG-TERME 2025-2027	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 299,25 $	-
ATELIER D'USINAGE QUENNEVILLE	DEP52963	2026-01-26	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / Réapprovisionnement / RÉPARATION VOLUTE DE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 272,48 $	-
PROTECTION INCENDIE MCI	DEP52889	2026-01-21	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service d'inspection quinquennale des systèmes de gicleurs -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 238,36 $	1481020
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	28249	2026-01-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535507	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	6 233,65 $	-
TECHNOLOGIES POLYCONTROLES INC.	DEU65104	2026-01-28	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - FLOWTECHNOLOGIE #FT6-8AEYSBLEA-5, #LA-5-	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 231,01 $	-
MOTEURS ELECTRIQUES A.C.-D.C. ENR.	1758865	2026-01-20	BORNAIS, LUC	SENV / Système de glissière pour la pompe du bassin de débordement	Environnement	Protection de l'environnement	6 189,01 $	-
HYDRO-QUEBEC	1760031	2026-01-26	PRAMATAROV, IVAN	SGPI - Acquisition de service d'électricité, nouvelle entrée électrique	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	6 114,47 $	-
GLOBEX COURRIER EXPRESS	1759671	2026-01-23	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / BCO 2026 - Services judiciaires - Frais de courrier Globex pour le compte	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 089,27 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1686267	2026-01-05	FOURNELLE, MARTIN	SSIM- DST- Section des équipements DM 24-0891 et DM 24-0929/ Location de	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 087,18 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1177625	2026-01-07	MOMY, PATRICK	RESERVER DES FONDS POUR L'ASERNAL POUR UIN MONTANT DE 20000$	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 073,22 $	1695311
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEP52737	2026-01-12	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPP / ACHAT DE LAMPE UV, UVP GEN III	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 057,78 $	-
FEDERAL EXPRESS CANADA LTEE	1755742	2026-01-08	GODEFROY, FABRICE	SENV / Paiement de facture pour frais de transport pour un instrument scientifique	Environnement	Protection de l'environnement	6 054,27 $	-
LABVANTAGE SOLUTIONS FRANCE	1759626	2026-01-23	ARBIC, DENISE	SENV / Maintenance LabVantage Lims pour la période 01 Janvier 2026 au	Environnement	Inspection des aliments	6 046,10 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1178388	2026-01-13	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FOND CHEZ RESSORT IDEAL POUR RÉPARATION DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 044,40 $	1687670
RACICOT CHANDONNET LTEE	38962	2026-01-21	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Dossier # 19-002191 / Côté	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 012,73 $	-
COPISCAN INC.	DEP52860	2026-01-19	GUILHEMJOUAN, SERGE	SEAU / UAT / Acquisition de cartouches pour imprimante	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 962,11 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU65057	2026-01-22	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATÉRIELLE ELECTRIQUES POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 920,46 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39800	2026-01-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535508	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 909,27 $	-
BERLA	1756943	2026-01-14	COALLIER, RHEAUME	Renouvellement licence du 31 mars 2026 au 31 mars 2027 / Technologie en	Police	Activités policières	5 905,80 $	-
HMFT INC.	DEU64832	2026-01-26	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / acquisition filtre assecheur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 814,21 $	-
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1750768	2026-01-29	FOURNELLE, MARTIN	SIM - Entretien et réparation des équipements en lien	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 787,96 $	-
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU65052	2026-01-22	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition disque de rupture reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 769,67 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MARINUS ANALYTICS	1758661	2026-01-20	TRUDELLE, SIMON	Renouvellement licence Marinus Analytics	Police	Activités policières	5 739,05 $	-
SOCIETE DE GESTION DU RESEAU	1751881	2026-01-01	BOUCHERIT, NASSIM	STI - Renouvellement du soutien technique et de la mise à jour du logiciel	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 732,32 $	-
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP52952	2026-01-26	DOUCET, MARTIN	SEAU / DEP / ULA / Réapprovisionnement / CERTIFICATION DES	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 714,59 $	1631066
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	DEU64959	2026-01-15	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition controleur de combustion reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 637,20 $	-
LABORATOIRE MAT INC.	1759936	2026-01-26	ABEL, STEEVE	Achat annuel des produits de laboratoire pour la détection scènes de crime	Police	Activités policières	5 634,93 $	-
BAKER HUGHES ENERGY SERVICES	DEU65125	2026-01-28	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU - MONITEUR DE VIBRATION BENTLY NEVADA MODELE:	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 628,38 $	-
BIOMERIEUX CANADA, INC.	1758533	2026-01-20	LAROCHE, LAURENT	SENV / BCO 2026 - Achat de Consommables pour identification bactérienne	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	5 616,83 $	-
COGINOV INC.	1750487	2026-01-01	BOUCHERIT, NASSIM	STI - Renouvellement du système de gestion virtuelle,	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 616,83 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1177598	2026-01-07	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS POUR RESSORT IDEAL POUR UN MONTANT DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 573,01 $	1687670
HEC MONTREAL	DEP52924	2026-01-22	FREVE, ALEXANDRA	SEAU / UAT / Service de formation HEC Montréal - Le professionnel en	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 530,74 $	-
SERVICES PROACTIO INC.	3086735	2026-01-13	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Services Proactio Inc. - Dossier # 18-002334 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 490,85 $	-
EMRN 2008	1758363	2026-01-19	ABEL, STEEVE	Achat annuel des gants pour la détection scène de crime	Police	Activités policières	5 482,87 $	-
GESTION LAVAIL INC.	1756981	2026-01-14	BILODEAU, AMELIE	SGPMRS/ Mise sur pied de kiosque de tire d'érable, 400 batons par parc pour le 2-3-	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	5 480,35 $	-
CANON CANADA INC.	1760032	2026-01-26	ABEL, STEEVE	Bon de commande annuel pour les copies/entretien Canon. Modèle :IRC5550I #	Police	Activités policières	5 459,35 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EXTERMINATION PRO-NATURE	1754250	2026-01-05	ANDERSON, PHILIPPE	Mu_2025-299_2025-2026 Haltes chaleur itinérance_Extermination	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 459,35 $	-
MARIE-CHRISTINE HENDRICKX	1756166	2026-01-09	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation : De bouche à oreilles pour la clientèle aînée (Marie-	Culture	Bibliothèques	5 412,50 $	-
PROPANE PLUS INC.	1760445	2026-01-27	DESJARDINS, DOMINIC	SGPI // Paiement de la facture U002D847 et 401388 pour achat propane.	Gestion et planification des immeubles	Gestion des installations - Séc. incendie	5 333,52 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP52833	2026-01-19	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / Réapprovisionnement / Achat d'huile lubrifiante	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 324,12 $	-
CODESPEC INC	DEP52699	2026-01-07	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service de certification des DAR - Entente 1615878	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 311,44 $	1615878
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	012523	2026-01-29	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535310	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 274,36 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1180645	2026-01-29	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FONDS POUR RESSORT IDEAL POUR UN MONTANT DE 5000$	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 249,37 $	1687670
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES	1757355	2026-01-14	CLARK, VINCENT	J. Carrier Fournitures Industrielles. Armurerie SPVM. BC ouvert 2026.	Police	Activités policières	5 249,37 $	-
REPARATEX	1757161	2026-01-14	TABOR, ISABELLE	Reparatex. DRM SPVM. BC ouvert 2026. Pour la réparation de classeur et	Police	Activités policières	5 249,37 $	-
RONA INC	1757152	2026-01-14	TABOR, ISABELLE	Rona. DRM SPVM. BC ouvert 2026. Pour l'achat de d'article de quincaillerie et	Police	Activités policières	5 249,37 $	-
GESTION JEROME BERNARD INC. -	1756970	2026-01-14	TABOR, ISABELLE	Gestion Jerome Bernard. DRM SPVM. BC ouvert 2026. Pour l'achat de	Police	Activités policières	5 249,37 $	-
GESTION JEROME BERNARD INC. -	1759041	2026-01-21	RILLART, STEVE	SSIM-DST/ BCO 2026 - DIVOS: Équipement divers chez Gestion Jérôme	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 $	-
MARMEN INC.	DEU65012	2026-01-20	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - REMISE A NEUF DE LA POMPE 668-M48-001 (ESTIMATION DE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 $	-
BELL CANADA	DEU64974	2026-01-15	KOHLER, RODOLPHE	SEAU / DEEU / BCO 2026 - paiement factures Bell 2026 - DPM internet roulottes	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ALBECO INC.	DEU64930	2026-01-14	FOUGERES, CEDRIC	BCO2026 / SIE / Diverses pièces - ALBECO - Remplace DEU61282	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 249,37 $	-
VENTILATION MANIC INC.	DEU64929	2026-01-14	FOUGERES, CEDRIC	BCO2026 / SIE / Diverses pièces et services - VENTILATION MANIC	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 249,37 $	-
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	DEU64928	2026-01-14	FOUGERES, CEDRIC	BCO2026 / SIE / Diverses pièces - TUYAUX FLEXIBLE- Remplace	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 249,37 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU64925	2026-01-14	FOUGERES, CEDRIC	BCO2026 / SIE / Diverses pièces - DUBO ELECTRIQUE - Remplace	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 249,37 $	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU64924	2026-01-14	FOUGERES, CEDRIC	BCO2026 / SIE / Diverses pièces - LUMEN - Remplace DEU61286	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 249,37 $	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	DEU64921	2026-01-14	FOUGERES, CEDRIC	BCO2026 / SIE / Diverses pièces - Pièces d'auto Jarry - Remplace DEU61290	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 249,37 $	-
CINTAS CANADA LIMITEE	DEP52917	2026-01-22	PAUL, SERGE MARTIN	BCO2026-2026 UAT - DIUR - Location, entretien et réparation de vêtements	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 $	1726090
REGULVAR INC	DEP52890	2026-01-21	DOUCET, MARTIN	BCO2026 -Travaux problèmes de contrôleurs secteur de la HP .	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 $	-
WM QUEBEC INC.	DEP52829	2026-01-16	DOUCET, MARTIN	DEP / UDB / Location de conteneur / Remplace le BC DEP49362	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1759488	2026-01-22	FOUGERES, CEDRIC	SEAU, BC ouvert 2026 - Frais de téléphonie cellulaire - (CR 112592)	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 249,37 $	1408829
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1173581	2026-01-08	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 3000$ A RESSORT IDEAL POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 240,26 $	1687670
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	1760477	2026-01-27	VEZEAU, NANCY	SENV / BCO 2026 - Analyses chez Bureau Véritas pour le 1er trimestre	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	5 196,28 $	1585963
PNEUS RATTE INC.	br1542079	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535008	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 193,91 $	-
NAVADA LTEE	DEP52678	2026-01-06	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service Année 2 : Entretien préventif - Main d'oeuvre	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 175,88 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DESJARDINS FORD LTEE	be81599	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535711	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 135,06 $	-
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEP51470	2026-01-21	DOUCET, MARTIN	DEP / ULA / LOCATION AVEC INSTALLTION DE (3) ACCÈS EN STRUCTURE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 128,88 $	-
LM 1947 INC.	DEU65084	2026-01-26	FOUGERES, CEDRIC	SEAU / DEEU / Achat de moteurs aérateur pour Ile Notre-Dame - Intercepteur	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 081,39 $	-
WAJAX LTEE	DEU64971	2026-01-15	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATÉRIELLE POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 068,58 $	-
THOMSON REUTERS	1758866	2026-01-20	MASSE, ISABELLE	SAJ / Paiement de facture. Frais de recherche et accès à des bases de données	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 063,38 $	-
DRIVE PRODUCTS INC	ROS1178105	2026-01-12	VEILLETTE, PATRICK	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT D'UN PTO	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 048,50 $	-
PROTECTION INCENDIE MCI	DEP52679	2026-01-06	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / REP / Service d'inspection annuelle du réseau alarme incendie	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 039,40 $	-
CHRISTIAN TRUDEL	1758273	2026-01-19	RIVEST-BENOIT, YANNICK	Achat du cheval Titan - Cavalerie du SPVM	Police	Activités policières	5 000,00 $	-
CENTRE AMARO MONTREAL INC.	1757522	2026-01-15	VILLENEUVE, SERGE	SSIM/ BCO 2026 - Achat de bouteilles d'eau de 18 litres pour le personnel du	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 000,00 $	-
MOTION CANADA	DEU64254	2026-01-15	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATERIELLE POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 991,27 $	-
METAUX ABSOLUS INC.	1755218	2026-01-07	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Inventaire / DM 25-1246 / /Achat de 2 Cages de cylindre	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 986,91 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1753929	2026-01-12	FOURNELLE, MARTIN	SSIM-DST-: DM 25-1040 et DM 25-1041 / Mepi // Achat de écussons en cuir pour	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 986,90 $	-
GETINGE CANADA LIMITEE	1759890	2026-01-23	VEZEAU, NANCY	SENV / BCO 2026 - Programme d'entretien préventif pour autoclave de	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	4 936,51 $	-
EBI MONTREAL INC.	DEU61602	2026-01-09	BERNARD, DOMINIQUE	SEAU / DEEU / Location d'un conteneur pour les Opérations	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés -	4 930,22 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRESTON PHIPPS INC	DEU64834	2026-01-08	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition purgeur d'air reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 929,69 $	-
INTRAPRENEUR-E	1760636	2026-01-28	POULIN, VALERIE	DEV/ Service de coaching pour Véronique Gerland, de février à aout 2026, avec	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	4 908,17 $	-
AMPED SOFTWARE USA INC.	1756954	2026-01-14	COALLIER, RHEAUME	Renouvellement licence du 16 février 2026 au 15 février 2027 / Technologie en	Police	Activités policières	4 863,60 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP52927	2026-01-28	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / REP / Remplacement des batteries ALT-302 pro-forma	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 801,80 $	-
ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITEE	DEP52981	2026-01-27	DOUCET, MARTIN	SEAU / UDB / Service d'inspection des montes charge - Entente 1755906	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 773,78 $	1755906
CINTAS CANADA LIMITEE	DEP51793	2026-01-26	DAOUST, YVON	BCO2025-2026 UPC - Location, entretien et réparation de vêtements	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 724,44 $	-
INNOVATION DIAGNOSTICS INC.	1759933	2026-01-26	ARBIC, DENISE	SENV / BCO 2026 - Commande avec livraisons multiples pour produit	Environnement	Inspection des aliments	4 716,00 $	1738129
TECHNOLOGIES POLYCONTROLES INC.	DEP52764	2026-01-13	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UDB / Achat de débitmètres mécaniques pompe BP2	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 704,49 $	-
AREO-FEU LTEE	ROS1180449	2026-01-29	BERGEVIN, STEPHANE	PARE-BRISE ROSENBAUER COMMANDER VIPER 1	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 693,97 $	-
NAHTAC CONSTRUCTION INC	1759408	2026-01-22	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Entente sur travaux facture 000732-261.1	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 672,37 $	-
SOCIETE EN COMMANDITE BRENNAN-DUKE	1755072	2026-01-07	MALLETTE, CHANTAL	SENV / Paiement de facture pour achat de mobilier (table et chaise)	Environnement	Protection de l'environnement	4 670,74 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	012117	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534901	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 669,63 $	-
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES	1761005	2026-01-29	CARON, CHARLES	SMRA / Paiement de TVQ pour achat de véhicule neuf	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 657,23 $	-
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	DEU64794	2026-01-07	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - POSTES DE TRAVAIL RÉGLABLES EN HAUTEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 640,45 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DAFCO FILTRATION GROUP	DEP52686	2026-01-06	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de filtres à air -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 585,19 $	1739850
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU64871	2026-01-12	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition pieces magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 566,66 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39793	2026-01-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535496	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 557,03 $	-
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN	DEU65103	2026-01-28	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATÉRIELLE PLOMBERIE POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 541,24 $	-
JET DE SABLE HOULE LTEE.	DEU65036	2026-01-21	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / Sandblast et Réparation tuyau anneau inlet	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 539,65 $	-
PROMO-PROFESSIONNELLE INC.	1757521	2026-01-15	JOSEPH, CHRISLANDE	SSIM/ Achat de bouteilles shaker avec une couleur d'impression et chapeau	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	4 538,61 $	-
REGULVAR INC	DEP52950	2026-01-26	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Interface Humain-Machine (HMI)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 523,81 $	-
CLUB DE CHASSE ET DE PECHE MASKA INC.	1755026	2026-01-06	MONTOUR, MARTIN	Fin 25: Location Champ de Tir - Déc 25	Police	Activités policières	4 519,71 $	-
NORBEC COMMUNICATION	1743431	2026-01-06	RASSY, SABRINA	STI // 72050.02 - Fournir et installer un système	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	4 514,46 $	-
PACWILL ENVIRONMENTAL	1758580	2026-01-20	GODEFROY, FABRICE	SENV // Service d'installation 3ème MFC pour dilueur Teledyne - pour	Environnement	Protection de l'environnement	4 508,17 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	0103s39448	2026-01-28	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535683	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 506,44 $	-
THORBURN FLEX INC	DEU64833	2026-01-08	NEBACH, ABDELLAH	Seau Deeu / acquisition manchon reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 501,86 $	-
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES	1757430	2026-01-15	CARON, CHARLES	SMRA / Paiement de facture pour TVQ des véhicules neufs	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 500,62 $	-
GESTISOFT INC	1721659	2026-01-13	SARRAF, LIZA	STI // 70155 - Acquisition de services professionnels	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 487,59 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LORICA EQUIPMENT LTD	1757242	2026-01-14	CLARK, VINCENT	Pochette spécialité medic+ pochette radio GTI	Police	Activités policières	4 473,72 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP52709	2026-01-08	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de produits de labo	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 471,31 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	000758	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535061	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 416,82 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba22108	2026-01-17	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535339	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 412,64 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	012202	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534857	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 389,35 $	-
TECHNO-CONTACT INC.	DEP52766	2026-01-13	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Achat d'un dispositif de surveillance de la température	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 356,98 $	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP52762	2026-01-13	DOUCET, MARTIN	SEAU / UDB / Achat pour MP-1A-TRN-Certification équipements de sécurité	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 343,86 $	-
PRISME TECHNOLOGIES INC.	1756831	2026-01-13	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Paiement de facture. Services judiciaires - Service d'impression -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 332,69 $	-
RESTO PLATEAU	1757135	2026-01-14	BEAUCHESNE, JULIE	Frais des repas pour les détenus - Centre de détention Sud Facture#RP-	Police	Activités policières	4 295,01 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016581	2026-01-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535546	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 263,46 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1178252	2026-01-13	MOMY, PATRICK	RESERVER FONDS POUR LA FACTURE F0214804 (RESSOT IDEAL,LAME DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 246,00 $	1687670
CUMMINS CANADA ULC	ROS1178744	2026-01-15	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 10000$ A CUMMINS POUR DES TRAVAUX DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 235,94 $	-
CANADIEN NATIONAL RAILWAY	1760444	2026-01-27	CHAMPAGNE, BENOIT	SIRR/ Paiement de factures pour l'entretien Passage à Niveau Public	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 212,64 $	-
LM 1947 INC.	DEP52724	2026-01-23	NEBACH, ABDELLAH	BS / UPC / Réparation du moteur de la PS2.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 210,00 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPUGEN INC.	1755917	2026-01-09	LAROCHE, LAURENT	SENV / Acquisition de portables pour les instruments du laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	4 204,15 $	1654697
LES COMPRESSEURS ET	1758497	2026-01-20	BORNAIS, LUC	SENV / BCO 2026 - Achat de pièces et main d'oeuvre de l'entretien des	Environnement	Protection de l'environnement	4 199,50 $	-
LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE	1757795	2026-01-15	BORNAIS, LUC	SENV / BCO 2026 - Création BC pour réservation de montant en	Environnement	Protection de l'environnement	4 199,50 $	-
HYPERTEC SYSTEMES INC	1757344	2026-01-14	GAGNON, JEREMI	Achat de Havis pour des réparations au 10-04	Police	Activités policières	4 199,50 $	-
EQUIPEMENT D'INCENDIE GLOBE INC	1756931	2026-01-14	TABOR, ISABELLE	Equipement d'Incendie Globe. DRM SPVM. BD ouvert 2026. Pour le	Police	Activités policières	4 199,50 $	-
MESSER CANADA INC.	DEU64935	2026-01-14	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	BC OUVERT GAZ MESSER 2026 EAUX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 199,50 $	-
LINDE CANADA INC.	DEP53037	2026-01-28	DOUCET, MARTIN	BCO2026 / UDB / FOURNITURE DE CO2 ET GAZ POUR LA SOUDURE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 199,50 $	-
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	DEP52828	2026-01-15	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service de location, installation, démantèlement et transport	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 199,50 $	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE.	DEP52643	2026-01-05	DALLAIRE, DOMINIC	BCO2026 / UDB / DIESEL COLORÉ - TRAITEMENT DE L'EAU - ENTENTE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 199,50 $	1631217
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1178595	2026-01-14	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FOND POUR RESSORT IDEAL POUR REPARATION DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 157,75 $	1687670
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1177854	2026-01-08	MOMY, PATRICK	RESERVER FONDS POUR RESSORT IDEAL POUR UN MONTANT DE 5000$	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 097,19 $	1687670
EVENEMENTS PRIMA DANSE	1756149	2026-01-09	DOUCET, VALERIE	SCULT, Conception, réalisation et diffusion d'ateliers de danse pour les	Culture	Bibliothèques	4 086,64 $	-
FASTENAL CANADA LTEE	DEU65126	2026-01-29	KOHLER, RODOLPHE	Seau / Deeu / Achat fd'outil chantier -	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 080,26 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP52862	2026-01-19	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2026 / UPC / CHLORE GAZEUX - GRÉ À GRÉ / REMPLACE DEP48453	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 062,26 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	de20260114091640	2026-01-14	LAJEUNESSE, ISABELLE	courus 2025 / Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	4 058,62 $	-
SEVERINE LE GALL	1756156	2026-01-09	DOUCET, VALERIE	SCULT, Animation: Ateliers Cerveaux actifs dans les bibliothèques de Montréal.	Culture	Bibliothèques	4 015,77 $	-
ISOVISION INC	1759188	2026-01-21	ARBIC, DENISE	SENV / Contrat de services annuel incluant la base de données (1er janvier au 31	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 007,38 $	-
ISOVISION INC	1759188	2026-01-21	ARBIC, DENISE	SENV / Contrat de services annuel incluant la base de données (1er janvier au 31	Environnement	Traitement des eaux usées	4 007,38 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	012511	2026-01-21	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535384	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 002,43 $	-
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1758335	2026-01-19	MOUSSEAU, FRANCE	FINEF-DC/ BCO 2026 - Avis de mutation de la Ville de Pointe-Claire pour l'année	Finances et évaluation foncière	Évaluation	4 000,00 $	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	DEU65129	2026-01-29	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	CL - STATION HONEYWELL POUR ADMIN. 621	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 994,77 $	-
PLENTY O PATCHES	1759120	2026-01-21	CLARK, VINCENT	Achat de produits nettoyants/dégraissants (MC25) pour les besoins de	Police	Activités policières	3 989,53 $	-
CINTAS CANADA LIMITEE	DEP51791	2026-01-26	DAOUST, YVON	BCO2025-2026 UPI - Location, entretien et réparation de vêtements	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 989,52 $	1726090
LM 1947 INC.	1760367	2026-01-27	BORNAIS, LUC	SESENV/ Achat d'un purgeur à air pour pompe P7	Environnement	Protection de l'environnement	3 964,68 $	-
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	445919	2026-01-27	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. - Dossier # 25-	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 958,03 $	-
LAMBERT THERRIEN S.E.N.C.	28957	2026-01-16	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Lambert Therrien S.E.N.C. - Dossier # 24-002360 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 952,57 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1177444	2026-01-07	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 4000$ A L'ARSERNAL POUR TEST DE POMPE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 941,61 $	1695311
9286-7373 QUEBEC INC.	1759045	2026-01-21	LAPOINTE, GUY JR	SSIM/ Paiement de facture MTL-SIM-001 pour l'achat de vestes, gants et bas	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 892,11 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EBASE SOLUTIONS INC.	DEU64784	2026-01-06	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU / Minitab Essentials License pour 12 mois de janvier 2026 à	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 890,84 $	-
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1760303	2026-01-27	MCDUFF, DAVID	SGPI // AO 23-20259 - Entente 1638829 - Service d'entretien d'équipements	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	3 885,60 $	1638829
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE	DEU64783	2026-01-06	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - POMPE HYDRAULIQUE DENISON T6D-038-	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 883,36 $	-
GROUPE MP PLUS	DEP52871	2026-01-20	FREVE, ALEXANDRA	SEAU / UAT / Service de formation : L¿IA en gestion de projets : innover pour	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 874,04 $	-
JOHN BROOKS COMPAGNIE LTEE	DEU65086	2026-01-26	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / acquisition piece magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 872,92 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016573	2026-01-28	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535809	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 869,70 $	-
ISOVISION INC	1759188	2026-01-21	ARBIC, DENISE	SENV / Contrat de services annuel incluant la base de données (1er janvier au 31	Environnement	Inspection des aliments	3 817,00 $	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1702719	2026-01-28	BERGEVIN, STEPHANE	B/C OUVERT POUR RÉCUPÉRATION DE MATIÈRE RÉSIDUELLES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 805,08 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000040078	2026-01-09	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Roy Bélanger, avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 795,93 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000040077	2026-01-09	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Roy Bélanger, avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 795,93 $	-
LE GROUPE J.S.V. INC	DEU64796	2026-01-07	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deu / pou r brosse	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 793,16 $	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	DEU64960	2026-01-15	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition pieces magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 777,24 $	-
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEP52883	2026-01-21	DOUCET, MARTIN	SEAU / UDB / Service de location et installation structure rosette auto-	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 770,06 $	-
ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITEE	DEP52875	2026-01-20	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / Réapprovisionnement / INSPECTION MENSUELLE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 749,09 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ATMODC INC.	1754713	2026-01-06	LEBLANC, VINCENT	SGPI - GAG - 1 soumission - Effectuer une évaluation objective pour déterminer	Gestion et planification des immeubles	Protection de l'environnement	3 742,80 $	-
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1756526	2026-01-12	MIADI, WAFA	SPVM // REAPPRO // INVENTAIRE: ETUI PISTOLET W 3 POUR	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 742,54 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU64817	2026-01-08	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Remplacement chain block + divers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 739,03 $	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc81789	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534813	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 730,62 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	012091	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534804	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 730,49 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016595	2026-01-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535502	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 707,57 $	-
CONCEPT CONTROLS INC.	DEP52779	2026-01-13	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Détecteurs 4 gaz pour entrées en espaces clos SST	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 704,75 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1179246	2026-01-20	RAHMAT, JABRANE	PIECE CAMION INCENDIE #381-15061	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 689,60 $	-
TEEL TECHNOLOGIES CANADA	1759426	2026-01-22	MARTINEAU, FREDERIC	Renouvellement licence - EILP-J	Police	Activités policières	3 686,48 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1760816	2026-01-28	DOZOIS, JONATHAN	SSIM-DST-DM 26-0008 / Mepi / Achat de housses de suspension en cuir pour	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 674,56 $	-
C.F.H. SECURITE INC	DEP52955	2026-01-26	DOUCET, MARTIN	BCO2026 / Appel de service pour problème avec système incendie	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 674,56 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1759739	2026-01-23	FILION, DOMINIQUE	BC ouvert 2026 - Frais de téléphonie cellulaire - (CR 112538)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 674,56 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1759458	2026-01-22	ST-DENIS, HUGO	BC ouvert 2026 - Frais de téléphonie cellulaire - (CR 112561)	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 674,56 $	1408829
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	DEP52872	2026-01-20	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Achat d'aérotherme	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 663,15 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BELANGER LONGTIN INC.	52846	2026-01-23	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Bélanger Longtin Inc. - Dossier # 20-003001 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 663,01 $	-
DIAMOND CANAPOWER	DEU65069	2026-01-23	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - Pièce Pour RAMONEUR Stock Spare	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 648,77 $	-
EQUIFAX CANADA CO.	1758653	2026-01-20	TRUDELLE, SIMON	Factures 2026 / Compte 001VC00773	Police	Activités policières	3 595,82 $	-
9521-7535 QUEBEC INC.	3156	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535462	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 594,19 $	-
MOTION CANADA	DEU64990	2026-01-19	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Achat d'unité de rouleau à billes	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 586,73 $	-
152907 CANADA INC.	1759010	2026-01-21	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / BCO 2026 - Service d'entretien des plantes pour le 303 Notre-Dame et le	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 562,87 $	-
V SPEC TECHNO INC.	1756192	2026-01-12	CABALLERO, PATRICIO	SUPPORT POUR PRÉPARATION VÉHICULES SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 556,98 $	-
CBC ELECTRIQUE INC.	1754771	2026-01-06	ARNAUD, CLEMENT	SGPMRS // GÀG - Réalisation des travaux d'électricité pour des	Grands parcs, mont Royal et sports	Activités policières	3 550,51 $	-
COMPUGEN INC.	1755039	2026-01-06	BOUCHERIT, NASSIM	STI - 68305.46 - Acquisition et support technique de 5	Technologies de l'information	Activités policières	3 546,75 $	-
METAUX PROFUSION INC.	DEU65019	2026-01-20	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition barre d'acier reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 543,33 $	-
COMPUGEN INC.	1754520	2026-01-05	RASSY, SABRINA	STI - 72050.05 - Acquisition de cinq (5) licences iDRAC Enterprise 16G dans le	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	3 519,34 $	-
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEP52882	2026-01-21	DOUCET, MARTIN	SEAU / IDB / Service de renforcement temporaire des pattes de l'échafaudage	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 508,14 $	-
SIG-NATURE	DEP52785	2026-01-14	DAOUST, YVON	BS / UPI / Déneigement réservoir DDO 2026.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 500,28 $	-
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1758315	2026-01-19	MOUSSEAU, FRANCE	FINE-DC/ BCO 2026 - Avis de mutation de la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour	Finances et évaluation foncière	Évaluation	3 500,00 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	pc76747	2026-01-21	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535380	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 493,60 $	-
BATTERIES DIXON INC.	DEU64887	2026-01-12	FOUGERES, CEDRIC	SEAU / DEEU / Achat de batterie de génératrice - Intercepteur	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 468,95 $	-
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET	DEP51196	2026-01-22	VENNE, NADINE	DRE / SIA / Formation C-21 pour les cols bleus	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 454,09 $	-
NAVADA LTEE	DEP52676	2026-01-28	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service d'entretien préventif - Main d'oeuvre (chauffage) -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 440,44 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	000757	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535068	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 420,49 $	-
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mqn00005344	2026-01-28	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Revay et associés limitée - Dossier # 23-000469 / EBC	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 398,97 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1542788	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535566	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 395,54 $	-
AREO-FEU LTEE	ROS1172716	2026-01-29	DESJARDINS, LOUISE	sonde de DEF	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 375,35 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	000764	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535071	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 375,35 $	-
NADON SPORT ST-EUSTACHE INC.	112896	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535640	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 360,26 $	-
PUROLATOR COURRIER LTEE	1759704	2026-01-23	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / BCO 2026 - DPPC - Frais de courrier rapide pour le compte : 8596726, au	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 359,60 $	1723235
RICOH CANADA INC	1664792	2026-01-23	BIBEAU, MARIE-JOSEE	SAJ // Acquisition d'une imprimante Multifonctions IM C4510 selon l'entente	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 359,60 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1175729	2026-01-07	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 500$ A RESSORT IDEAL POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 346,85 $	1687670
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1177850	2026-01-08	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 2000$ A RESSORT IDEAL POUR UNE LAME	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 320,72 $	1687670

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1759185	2026-01-21	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement deux factures 79279742-0001 pour location Système de	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	3 312,14 $	-
LOCATION DIONNE INC.	DEU65062	2026-01-22	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / deeu / location Pelle Dionne pour vidange du dessableur#1 du 28 janvier	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 309,20 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP52708	2026-01-08	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UDB / Réapprovisionnement / Achat de réactif, solution	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 305,12 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1542827	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535558	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 304,85 $	-
CONVAL QUEBEC	DEU64864	2026-01-09	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / REAPPRO - POSITIONNEUR FLOWSERVE PMV-24260	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 296,61 $	-
TELFLEX TECHNOLOGIE INC.	1754385	2026-01-05	WATERHOUSE, DAVE	SSIM // Service de formation complète de 2 jours pour BCC- Nomad sur	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 275,61 $	-
ASTUS INC.	DEP52946	2026-01-26	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / BCO2026 - RÉS - Frais de communication et de service pour véhicules.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 275,61 $	-
SANIVAC	1759998	2026-01-26	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / Location de toilette chimique à l'écocentre Acadie, PP et St-Michel	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 275,61 $	1711470
ALBECO INC.	DEU65038	2026-01-21	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition pieces magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 272,25 $	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE	ROS1178550	2026-01-14	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FONDS POUR LA FACTURE #2026-90201 (CLIFFORD	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 259,80 $	-
CINTAS CANADA LIMITEE	DEP52850	2026-01-19	GODIN, DANIEL	BCO2026 / DRE / SIA / Location, entretien et réparation de vêtements de	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 254,61 $	1726090
REMORQUAGE CENTRE-VILLE	1755873	2026-01-09	CABALLERO, PATRICIO	devis 73525: remorquage des véhicules SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 254,29 $	1605019
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016577	2026-01-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535552	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 246,76 $	-
AGENCE TEAM BUILDING	1752166	2026-01-21	MALLETTE, CHANTAL	SENV // Évaluations et rapports préalables à l'activité « Les couleurs de	Environnement	Protection de l'environnement	3 244,11 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1756338	2026-01-12	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST- Hydraulique DM 26-0016 / Achat de matériel d'incendie: Lances	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 223,12 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39777	2026-01-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535503	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 221,02 $	-
HYDRO-QUEBEC	1760225	2026-01-26	MARTEL, DAVID	IN 451710 - Gré à gré - Intervention simple pour éclairage public - Réso	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	3 212,62 $	-
SANIVAC	1759040	2026-01-21	GOYETTE, STEPHANE	SSIM - DST - MARO DM 26-0126/ Paiement de facture pour récupération de	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 212,20 $	-
CINTAS CANADA LIMITEE	DEP51315	2026-01-20	GODIN, DANIEL	BCO2025 / SIA / Location, entretien et réparation de vêtements de protection	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 207,43 $	1726090
UNIFORM WORKS LIMITED	1757929	2026-01-16	CLARK, VINCENT	Uniform Works.Équipe canine SPVM. Soumission Q 04NOV25-SPVM-JFO-	Police	Activités policières	3 202,12 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP52986	2026-01-27	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / Réapprovisionnement / ACHAT DE FUSIBLE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 196,58 $	-
BATTERIES DIXON INC.	ROS1174268	2026-01-06	VEILLETTE, PATRICK	BATTERIE POUR CAMIONS INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 178,14 $	-
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	DEP52905	2026-01-21	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Achat d'aérotherme	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 177,97 $	-
COLINE FRECER OSTEOPATHE D.O.	1755350	2026-01-07	RIVEST-BENOIT, YANNICK	Paiement de la facture - Soins ostéo pour la Cavalerie du SPVM	Police	Activités policières	3 177,59 $	-
LABVANTAGE SOLUTIONS FRANCE	1759626	2026-01-23	ARBIC, DENISE	SENV / Maintenance LabVantage Lims pour la période 01 Janvier 2026 au	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 173,83 $	-
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP52593	2026-01-12	BAOUANE, FATIMA	SEAU / DEP / UAT / REAPP / Achat de Sonde d'oxygène.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 167,24 $	-
PUROLATOR COURRIER LTEE	1760050	2026-01-26	COSTA, CATHERINE	SENV / BCO 2026 - Frais de courrier rapide externe - Service de l'environnement	Environnement	Protection de l'environnement	3 149,62 $	1723235
GESTION JEROME BERNARD INC. -	1757453	2026-01-15	CLARK, VINCENT	Gestion Jerome Bernard. ARMURERIE SPVM. BC ouvert 2026. Pour l'achat de	Police	Activités policières	3 149,62 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERRURIERS AMHERST INC.	1757121	2026-01-14	TABOR, ISABELLE	Serruriers Amherst. DRM SPVM. BC ouvert 2026. Pour service de serruriers.	Police	Activités policières	3 149,62 $	-
INSTITUT PHILIPPE-PINEL DE MONTREAL	1755846	2026-01-08	MONTOUR, MARTIN	Réf: FOR250707-01: introduction aux troubles mentaux et intervention	Police	Activités policières	3 149,62 $	-
PROPANE PLUS INC.	DEU65033	2026-01-21	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / BCO 2026 Acquisition de Propane pour la Station - Propane plus	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 149,62 $	-
TUBOQUIP	DEU64922	2026-01-14	FOUGERES, CEDRIC	BCO2026 / SIE / Diverses pièces - TUBOQUIP - Remplace DEU61289	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 149,62 $	-
LOCATION SERCA INC.	DEP52979	2026-01-27	DOUCET, MARTIN	SEAU / UDB / BCO2026 Appel de service pour problème avec laveuses de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 149,62 $	-
LOCATION SERCA INC.	DEP52956	2026-01-26	DOUCET, MARTIN	BCO2026 / Appel de service pour problème avec laveuses de plancher	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 149,62 $	-
RESTO PLATEAU	1757119	2026-01-14	BEAUCHESNE, JULIE	Repas pour les détenus - Région Est Facture#RP-476 du 31 décembre 2025	Police	Activités policières	3 141,49 $	-
LES MANUFACTURIERS VOLTON (1991)	DEU65044	2026-01-22	FOUGERES, CEDRIC	SEAU / DEEU / INTERCEPTEUR - VOLTON CHANGER	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 137,03 $	-
DELOM SERVICES INC	DEU64812	2026-01-08	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Service d'inspection et réparation des couvertes chauffantes	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 135,98 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1176318	2026-01-13	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FONDS POUR RESSORT IDEAL POUR UN MONTANT DE 4000$	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 126,11 $	1687670
CONSTRUCTION ANJINNOV INC.	1754057	2026-01-05	POULIN, MYRIAM	SGPI - GAG 1 soumission - Services pour divers travaux en lien avec les nouveaux	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	3 122,17 $	-
ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITEE	DEP52953	2026-01-26	DOUCET, MARTIN	SEAU / DEP / ULA / Réapprovisionnement / Service d'inspection et	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 106,58 $	1755906
9066-7353 QUEBEC INC	DEU64813	2026-01-08	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Service de remise à neuf d'un accouplement - prix	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 102,38 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP53020	2026-01-28	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / Réapprovisionnement / ACHAT KIT 1035951 POUR	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 094,79 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	543227	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535690	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 083,29 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba21834	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535137	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 062,68 $	-
AGRO-PASSION INC.	1756986	2026-01-14	BILODEAU, AMELIE	SGPMRS/ Kiosque découverte "Le bec sucré d'ici" du 2 au 6 mars 2026	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	3 055,14 $	-
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE	1756049	2026-01-09	COSTA, CATHERINE	SENV / Création de BC pour le paiement de la facture V-16163 pour la	Environnement	Protection de l'environnement	3 055,00 $	-
FREDETTE PNEUS ET MECANIQUE INC.	305906	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534986	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 052,25 $	-
LM 1947 INC.	1760274	2026-01-27	MCDUFF, DAVID	SGPI // AO 23-20084 - Entente 1633510 - Service d'entretien et de travaux sur	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	3 049,00 $	1633510
TEEL TECHNOLOGIES CANADA	1758956	2026-01-21	COALLIER, RHEAUME	Renouvellement licences - Soumission CP 14765	Police	Activités policières	3 032,81 $	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE	ROS1178278	2026-01-13	VEILLETTE, PATRICK	EMETTRE UN P-O POUR LA FACTURE 2025-90071 (CLIFFORD	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 017,97 $	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP52280	2026-01-09	DAOUST, YVON	BS / UPI / Inspection systèmes de protection contre les chutes. Said	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 007,90 $	-
MARIE-CHRISTINE SIVIERE	1744924	2026-01-29	LEONG, CINDY	SEPLV - Services professionnels - Mandat de coordination marketing pour	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $	-
BIOTECH J.A. INC.	DEP52642	2026-01-05	LECUYER, MARC-ANDRE	BCO 2026 / UAT / Entretien 2x Laveuses Pièces .	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 997,90 $	-
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP52897	2026-01-21	LECUYER, MARC-ANDRE	BS / UAT / Remplacement DEP52162 _ l'item ne peut être retourné.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 994,60 $	-
VUSITEC INC.	DEP52974	2026-01-26	DOUCET, MARTIN	BS / UDB / Commande pour la fabrication de bushing pour l'installation des	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 992,15 $	-
EMCO CORPORATION	DEP52992	2026-01-27	GODIN, DANIEL	SEAU / DRE / SIA / Clé de vanne et extension pour remplacer celle volé dans	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 992,14 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9476-4909 QUEBEC INC.	66472a	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535656	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 971,11 $	-
RICOH CANADA INC	1665121	2026-01-23	BIBEAU, MARIE-JOSEE	SAJ // Acquisition d'une imprimante Multifonctions IM C4510 selon l'entente	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 939,65 $	-
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	DEU64811	2026-01-08	FOUGERES, CEDRIC	SEAU / DEEU / Achat de manilles certifiées Stainless pour levage - Intercepteur	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 932,09 $	-
FACTA GLOBAL INC.	1757159	2026-01-14	CLARK, VINCENT	Achat de pièces d'armes permettant la modification de carabines pour utilisation	Police	Activités policières	2 929,80 $	-
PRISME TECHNOLOGIES INC.	DEP52852	2026-01-19	GODIN, DANIEL	SEAU / DRE / SIA / Avis d'ébullition - Service déjà rendu	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 922,84 $	-
9079-3068 QUEBEC INC.	1754818	2026-01-06	BEAUCHESNE, JULIE	Installation d'une bannière avec grue et Ty-rap Soumission#25-011	Police	Activités policières	2 921,28 $	-
PROTECTION INCENDIE MCI	DEP52969	2026-01-26	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / REP / Service d'inpsection annuelle du système de gicleurs - essai	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 902,90 $	1481020
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP51944	2026-01-06	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / REP / Estimation pour analyse de vibration pompe station supression	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 897,64 $	-
CYCLO CHROME INC.	1754660	2026-01-06	CABALLERO, PATRICIO	ENTREPOSAGE 313 VÉLOS SPVM JANVIER 2026	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 875,35 $	-
SOFTCHOICE LP	1741652	2026-01-27	DAGENAIS, BENOIT	DGA / Achat du logiciel Hootsuite pour les médias sociaux - 15 oct 2025 au 14	Police	Activités policières	2 867,40 $	-
CYACOMB FORENSICS	1755890	2026-01-09	MARTINEAU, FREDERIC	Renouvellement licence pour EILPJ	Police	Activités policières	2 847,88 $	-
BATTERIES DIXON INC.	1755186	2026-01-07	GOYETTE, STEPHANE	SSIM - DST- Hydraulique DM 25-1057 à DM 25-1068/	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 842,25 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	54205	2026-01-16	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Imk s.e.n.c.r.l./LLP - Dossier # 18-000330 / ville	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 842,04 $	-
HEBDRAULIQUE INC.	ROS1173687	2026-01-07	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FONDS POUR HEBDRAULIQUE POUR UN MONTANT 2706.41	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 841,39 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FORD LINCOLN GABRIEL	bh41965	2026-01-17	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535343	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 835,89 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU64977	2026-01-16	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Service d'ajustement suite à la réception des pièces	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 834,66 $	-
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	DEU65115	2026-01-28	ARNOULD, GUY	Seau / Deeu / ACHAT DE COMPOSANTES POUR MAN INFRASTRUCTURES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 831,87 $	-
AREO-FEU LTEE	ROS1179483	2026-01-21	RAHMAT, JABRANE	PIECE CAMION INCENDIE # 372-12542	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 827,37 $	-
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1757523	2026-01-15	GELINEAU, IAN	SSIM/ Achat de matériel audiovisuel Chariots mobiles et supports	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 822,07 $	-
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1757678	2026-01-15	GELINEAU, IAN	SSIM // Achat de chariots mobile Optoma pour TV jusqu'à 98 pouces, avec	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 822,07 $	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	ROS1179982	2026-01-26	RAHMAT, JABRANE	RESERVER FONDS POUR LA FACTURE # 540503	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 817,28 $	-
AV-TECH INC.	DEU64849	2026-01-09	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / paiement de facture 431560	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 813,66 $	-
AV-TECH INC.	DEP52838	2026-01-19	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service d'entretien de guérite	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 813,66 $	-
RESTO PLATEAU	1757129	2026-01-14	BEAUCHESNE, JULIE	Repas pour les détenus - Région Nord Facture#RP-474 du 31 décembre 2025	Police	Activités policières	2 809,33 $	-
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	69115	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535112	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 804,08 $	-
ECOLAB TM	1759807	2026-01-23	DOZOIS, JONATHAN	SSIM-DST -DM 26-0110 / Mepi // Achat de baril détergent "E-Max	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 788,46 $	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc81839	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534972	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 786,76 $	-
MARMEN INC.	DEU65043	2026-01-21	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - PLAQUE USURE HAYWARD GORDON	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 771,67 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	001577	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535062	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 766,42 $	-
HYDREAU FLO SERVICES INC.	DEP52695	2026-01-07	GODIN, DANIEL	SEAU / TP / Service d'Installation d'une vanne 2 po sur conduite hyprescon	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 765,68 $	-
9492-9734 QUEBEC INC	179462	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535637	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 756,47 $	-
MOTION CANADA	ROS1177212	2026-01-05	CHARRON, DANIEL	POMPE A AIR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 742,46 $	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	DEU64801	2026-01-07	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réapprovisionnement / Achat de gants	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 740,92 $	-
RICOH CANADA INC	1682599	2026-01-23	BIBEAU, MARIE-JOSEE	SAJ // Acquisition d'une imprimante Multifonctions pour le remplacement de	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 729,67 $	-
EXTERMINATION PRO-NATURE	1754252	2026-01-27	ANDERSON, PHILIPPE	Mu_2025-300_2025-2026 Haltes chaleur itinérance_Extermination	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 729,67 $	-
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	1755871	2026-01-09	CABALLERO, PATRICIO	fils d'antenne pour préparation véhicules patrouille SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 715,61 $	-
QUI POUSSE	1756335	2026-01-12	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	SDE/Contrat de service d'entretien des plantes pour l'année 2026.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	2 714,98 $	-
CENTRE BEAUMONT PNEUS ET	104345	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535512	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 712,49 $	-
MACPEK INC.	1758422	2026-01-19	CABALLERO, PATRICIO	DISJONCTEURS ET FUSIBLES POUR PRÉPARATION DE 15	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 707,58 $	-
RADIATEUR PLUS	69772	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534811	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 703,04 $	-
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260107222945	2026-01-07	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2025-	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	2 699,62 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	012495	2026-01-21	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535385	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 681,23 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1758557	2026-01-20	POULIN, MYRIAM	SGPI - Ce contrat gré à gré porte sur les services de	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	2 680,59 $	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE	ROS1178271	2026-01-13	MOMY, PATRICK	EMETTRE UN P-O POUR LA FACTURE # 2025-90074 (CLIFFORD	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 679,49 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39813	2026-01-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535497	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 668,30 $	-
CDW CANADA CORP.	DEU64508	2026-01-01	ARNOULD, GUY	JS-0720250007-44-ACHAT DE COMPOSANTES POUR MAN INFRASTRUCTURES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 667,33 $	-
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU64885	2026-01-12	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - AUTOMATE GE VERSAMAX. IC200CPU05.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 663,95 $	-
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU64858	2026-01-09	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / acquisition automate	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 663,95 $	-
HYUNDAI GABRIEL, S.E.C.	wa56245	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535544	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 658,04 $	-
SPROUT SOCIAL INC	1759280	2026-01-22	LEONG, CINDY	SEPLV - paiement facture - Sprout Social: Utilisation de sa plateforme de gestion	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 657,38 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba22219	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535470	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 642,28 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU65113	2026-01-28	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATÉRIELLE POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 641,99 $	-
CONSORTIUM RUBIC + VAD	1757817	2026-01-21	POULIN, MYRIAM	SGPI - GAG - Aménagement de la	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	2 628,36 $	-
SECURITE LANDRY INC	1756750	2026-01-13	CAYA, MARCO	Achat de 2 CAN- custom covering sur câble nautique GTI	Police	Activités policières	2 624,69 $	-
UAP INC.	DEU64927	2026-01-14	FOUGERES, CEDRIC	BCO2026 / SIE / Diverses pièces - TRACTION - Remplace DEU61284	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 624,69 $	-
HYDRO WESTMOUNT	DEP52951	2026-01-26	GUILHEMJOUAN, SERGE	SEAU / BCO2026 - UAT / RÉS / Hydro-Westmount pour le 19, Summit Circle.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 624,69 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS	DEU64943	2026-01-14	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition décalcaireur reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 621,07 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEP52710	2026-01-08	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de produits de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 614,13 $	1657298
9280-3899 QUEBEC INC.	39816	2026-01-28	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535723	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 612,40 $	-
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEU64829	2026-01-08	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / acquisition ensemble de réparation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 605,79 $	-
PROTECTION INCENDIE MCI	DEP52637	2026-01-05	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / REAPP / INSPECTION DES EXT. PORTATIFS POUR	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 588,47 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1699108	2026-01-21	FOURNELLE, MARTIN	SSIM- DST/ BCO 2025 - Service d'inspection d'entretien préventif.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 587,94 $	-
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1755358	2026-01-07	MIADI, WAFA	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE: Formulaires: (F530-02) RAPPORT DE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 583,75 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1543182	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535268	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 580,39 $	-
KARINE BEAUCHAMP	1759429	2026-01-22	DOUCET, VALERIE	SCULT - Animation: Ateliers Cerveaux actifs dans les bibliothèques de Montréal	Culture	Bibliothèques	2 575,00 $	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	ROS1180237	2026-01-27	MOMY, PATRICK	RESERVER FONDS POUR 3 DIAMANTS AUTO POUR UN MONTANT DE 2848.01	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 569,12 $	1678946
COMPAGNIE D'INSPECTION ET D'ASSURANCE	DEU65118	2026-01-28	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / deeu / INSPECTION CHAUDIÈRE 668-M43-001 INCINÉRATEUR #1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 561,69 $	-
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	69125	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535111	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 552,54 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba22103	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535676	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 547,31 $	-
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mqn00005403	2026-01-27	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Revay et associes limitée - Dossier # 24-001113 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 542,01 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENSEMBLE MONTREAL.	de20260119110749	2026-01-19	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et de soutien Ensemble Montréal 2026-	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	2 541,56 $	-
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	DEP52972	2026-01-26	VINCENT, SIMON	SEAU / DEP / UAT / Paiement de la facture 10158 / Renouvellement du	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 541,44 $	-
SEBASTIEN BOISVERT	1756991	2026-01-14	BILODEAU, AMELIE	SGPMRS/ Organisation et animation d'une activité d'initiation au snowskate	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	2 535,45 $	-
V SPEC TECHNO INC.	9470	2026-01-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535235	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 527,70 $	-
LINDE CANADA INC.	DEP53050	2026-01-29	GODIN, DANIEL	BCO2026 / DRE / SIA / Gaz pour oxycoupage - Remplace DEP48775	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 524,93 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba19736	2026-01-17	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535327	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 523,20 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1178590	2026-01-14	MOMY, PATRICK	RESERVER DES FONDS POUR RESSORT IDEAL POUR REPARATION DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 522,13 $	1687670
GROUPE L T I	DEP52976	2026-01-27	DOUCET, MARTIN	SEAU / UDB / BCO2026 Service d'analyse de lubrifiant UDB	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 519,70 $	-
COMPUGEN INC.	1755333	2026-01-07	LAROCHE, LAURENT	SENV / Achat d'un portable pour la nouvelle cheffe de section Entente 1654697	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 514,86 $	1654697
CENTRE BEAUMONT PNEUS ET	104238	2026-01-29	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535737	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 509,94 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1543400	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535557	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 509,11 $	-
SPRAYING SYSTEMS CO.	DEU65015	2026-01-20	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - 1/2HH-PVC45W FULLJET NOZZLE PVC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 507,78 $	-
VILLE DE COTE SAINT-LUC	1758314	2026-01-19	MOUSSEAU, FRANCE	FINEF-DC/ BCO 2026 - Avis de mutation de la Ville de Côte St-Luc pour l'année	Finances et évaluation foncière	Évaluation	2 500,00 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20260113114932	2026-01-13	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	2 500,00 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AFFICOM, AFFICHAGE CREATIF INC.	1758352	2026-01-19	ABEL, STEEVE	Achat annuel des housses à cadavre pour la détection scène de crime	Police	Activités policières	2 489,78 $	-
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU65035	2026-01-21	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - SOLENOIDE ASCO & VANNE SOLENOIDE ASCO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 488,20 $	-
9217-2089 QUEBEC INC.	045244	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532889	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 478,62 $	-
XYLEM CANADA LP	DEP52148	2026-01-16	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de pompes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 475,61 $	-
ALBECO INC.	DEU64830	2026-01-08	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / acquisition pieces magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 464,27 $	-
9217-2089 QUEBEC INC.	046665	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535521	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 463,65 $	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	14948	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535000	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 448,32 $	-
TELECON INC	DEP52836	2026-01-19	TURCOTTE, CAROLINE	SEAU / UAT V/ Service d'installation d'une fibre optique 12 brins single	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 446,78 $	1613723
DRUMCO ENERGIE INC.	DEU62903	2026-01-26	FOUGERES, CEDRIC	SEAU / DEEU / PAIEMENT DE FACTURE - INTERCEPTEUR -	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 444,21 $	-
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1758608	2026-01-20	PRAMATAROV, IVAN	SGPI - payement facture - nettoyage des chaises ergonomiques et panneaux	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	2 435,71 $	-
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	445914	2026-01-27	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. - Dossier # 25-	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 431,77 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	162674	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535527	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 419,16 $	-
QUEBEC LINGE	1757186	2026-01-14	BORNAIS, LUC	SENV - BCO / Fourniture et nettoyage de vêtements pour électriciens et	Environnement	Protection de l'environnement	2 414,71 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba21813	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534821	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 404,13 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN	DEP52907	2026-01-22	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / Réapprovisionnement / Achat de raccord union	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 402,95 $	-
GROUPE A & A	DEU65008	2026-01-20	FLEURY, CAROLE	SEAU / DEEU / TONER NOIR POUR COPIEUR À PLANS (NATHALIE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 388,46 $	-
GUTHRIE WOODS PRODUCTS LIMITED	1755190	2026-01-07	NICHOLS, JEAN-MATHIEU	SSIM/ Acquisition de jetons commémoratifs pour le SIM.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 388,30 $	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE	ROS1176177	2026-01-08	MOMY, PATRICK	EMETTRE UN P-O POUR LA FACTURE # 2025-90048 (UNDERWOOD.	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 387,42 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	54211	2026-01-16	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Imk s.e.n.c.r.l./LLP - Dossier # 19-002488 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 377,97 $	-
RADWELL INTERNATIONAL-CANADA	DEP52938	2026-01-23	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / Réapprovisionnement / ACHAT DE KIT 1035951	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 374,34 $	-
INSTALLE-TECH	1758501	2026-01-20	POULIN, MYRIAM	SGPI - Simulation de trois (3) îlots de six (6) postes de travail type (démontage et	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	2 369,78 $	-
ALBECO INC.	DEU64969	2026-01-22	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition pieces magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 362,22 $	-
E.H. PRICE SOLUTIONS L.P.	DEP52702	2026-01-07	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Achat de kit accumulateur et filtre sécheur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 353,63 $	-
ROY & TURNER COMMUNICATIONS INC.	1747529	2026-01-26	LEONG, CINDY	SEPLV - Contrat de service de relations de presse donner à la firme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 350,00 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEP52908	2026-01-22	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / Réapprovisionnement / ACHAT DE PURGEUR	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 349,20 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	012383	2026-01-17	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534954	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 345,33 $	-
P.R. DISTRIBUTION INC.	ROS1178775	2026-01-15	MOMY, PATRICK	RESERVER FONDS POUR PR DISTRIBUTION POUR UN MONTANT DE 2223.72	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 334,63 $	-
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	28247	2026-01-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535504	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 329,47 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RADWELL INTERNATIONAL-CANADA	DEP52819	2026-01-15	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / Réapprovisionnement / ACHAT DE KIT 1035951	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 325,96 $	-
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	1759938	2026-01-26	GOYETTE, STEPHANE	SSIM - DST - Hydraulique DM 26-0018 à 26-0021, DM 26-0026 et DM 26-0096/	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 324,82 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1180585	2026-01-29	MOMY, PATRICK	RESERVER FONDS POUR LA FACTURE F0214388 RESSORT IDEAL.	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 324,11 $	1687670
UP CANADA INC.	1758951	2026-01-21	BEAUCHESNE, JULIE	Achat d'une tente pour le PDQ1 Devis#E250413	Police	Activités policières	2 317,08 $	-
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU64973	2026-01-15	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition solenoide reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 310,09 $	-
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP53052	2026-01-29	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / Réapprovisionnement / Achat d'ensembles de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 305,66 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP52915	2026-01-22	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / Réapprovisionnement / Achat de réactif indicateur .	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 292,40 $	-
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY	DEU64841	2026-01-08	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATÉRIELLE DE LABORATOIRE POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 287,46 $	-
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1761171	2026-01-29	LECLAIR, GENEVIEVE	SGPMRS/ Contrat 2026 - location de l'antenne	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 284,11 $	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1759282	2026-01-22	BORNAIS, LUC	SENV / Paiement de facture pour formation PER-150 Autocad pour 2 employés -	Environnement	Protection de l'environnement	2 282,43 $	-
TENAQUIP LIMITED	1758379	2026-01-19	ABEL, STEEVE	Achat annuel des produits pour la détection scène de crime	Police	Activités policières	2 279,54 $	-
LAVE AUTO & CAMION (LASALLE)	DEP52714	2026-01-08	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de coupon de lavage	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 267,73 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	000759	2026-01-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535273	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 257,23 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	39070	2026-01-21	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Dossier # 19-000815 / ville	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 249,36 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000040075	2026-01-09	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Roy Bélanger, avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 244,11 $	-
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE	ROS1179535	2026-01-21	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT D'UNE POMPE HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 226,12 $	-
MICHEL PROULX	1756144	2026-01-09	DOUCET, VALERIE	SCULT, Conception, réalisation et diffusion d'ateliers de photographie	Culture	Bibliothèques	2 223,64 $	-
LAPOINTE SPORTS	74485	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534934	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 220,36 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000040010	2026-01-09	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2025 - Dir. aff. civiles - Roy Bélanger, avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 217,34 $	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA	da0010547271	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535204	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 216,33 $	-
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	124787	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535642	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 215,57 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	162006	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535694	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 212,60 $	-
REMORQUAGE CENTRE-VILLE	1755848	2026-01-08	MARTEL, JEAN-PHILIPPE	Remorquage de deux camions abandonnés et insalubres, nécessitant des	Police	Surv. des activités de remorquage	2 209,89 $	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	DEP52854	2026-01-19	NEBACH, ABDELLAH	Pour remplacer le BC DEP51982 (ne passe pas SIMON)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 208,94 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	012496	2026-01-21	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535381	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 204,14 $	-
FONDS D'INFORMATION SUR LE	1758311	2026-01-19	MOUSSEAU, FRANCE	FINEF-DC/ BCO 2026 - Droits relatifs à l'obtention de copies de réquisitions et	Finances et évaluation foncière	Évaluation	2 200,00 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1177704	2026-01-08	RAHMAT, JABRANE	PIECE CAMION INCENDIE #381-15061	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 191,22 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU64989	2026-01-19	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Service de remise à neuf d'un moteur électrique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 188,99 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRIVEL INC.	DEP52633	2026-01-05	DALLAIRE, DOMINIC	DEEU / UDB / Service d'entretien et réparation de vélo - Service déjà rendu en	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 178,25 $	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP52793	2026-01-14	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Achat d'une lampe del type B	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 177,23 $	-
TENAQUIP LIMITED	DEU64789	2026-01-07	PAPILLON, EMILIE	SEAU / DEEU / N-188994-13-CADENASSAGE 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 175,29 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1178413	2026-01-13	MOMY, PATRICK	RESERVER FOND POUR RESSORT IDEAL POUR REPARATION DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 175,22 $	1687670
9066-7353 QUEBEC INC	DEP52680	2026-01-06	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / REP / Achat de seal mécanique	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 174,08 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1178693	2026-01-14	CHARRON, DANIEL	COMPRESSEUR A AIR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 170,24 $	-
MERSON AUTOMOTIVE INC.	162894	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535541	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 166,98 $	-
LES PRODUITS SANITAIRES LEPINE INC.	DEU64821	2026-01-08	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - SEL A DEGLACER NON-DOMMAGEABLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 154,34 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba21966	2026-01-29	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535744	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 151,58 $	-
ATELIER DU CONTE EN MUSIQUE ET EN	1756152	2026-01-09	DOUCET, VALERIE	SCULT, Présentations de la conférence musicale " Au temps des seigneuries"	Culture	Bibliothèques	2 141,74 $	-
CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC	097361	2026-01-29	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535880	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 128,57 $	-
INDUSTRIES JACQUES INC.	DEU64906	2026-01-13	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / acquisition ressort reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 126,00 $	-
SERVICES TECHNIQUES CLAUDE DROUIN	DEP52923	2026-01-22	DOUCET, MARTIN	SEAU / UDB / Service de calibration du laser d'alignement d'arbre	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 126,00 $	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M.	DEP52723	2026-01-09	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Achat d'un ensemble Fluke 789 ProcessMeter¿ avec Fluke	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 123,89 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES BELLES SOIREES DE L'UNIVERSITE DE	1759433	2026-01-22	DOUCET, VALERIE	SCULT - Conception, réalisation et diffusion d'ateliers numériques pour	Culture	Bibliothèques	2 099,75 $	-
MONSELET JARDIN MARINE INC.	1758560	2026-01-20	BORNAIS, LUC	SENV / BCO 2026 - Achat d'outils manuels et de pèces pour l'année - pour CESM	Environnement	Protection de l'environnement	2 099,75 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1180188	2026-01-27	MOMY, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 2000$ A RESSORT IDEAL POUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 099,75 $	1687670
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1180166	2026-01-27	MOMY, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 2000$ A RESSORT IDEAL POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 099,75 $	1687670
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1177792	2026-01-08	MOMY, PATRICK	RESERVER FONDS 2000$ SELON ESTIME D'ATELIER (RESSORT	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 099,75 $	1687670
VIDEOTRON LTEE .	de20260128092501	2026-01-28	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	2 099,75 $	-
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	1757015	2026-01-14	TABOR, ISABELLE	Quincaillerie Richelieu. DRM SPVM. BC ouvert 2026. Pour l'achat de	Police	Activités policières	2 099,75 $	-
MESSER CANADA INC.	DEU65117	2026-01-28	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / BCO2026 pour bouteilles de gaz soudure	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 099,75 $	-
IGO INC	DEU64877	2026-01-12	KOHLER, RODOLPHE	BC OUVERT - ENTENTE 1644906 - Bottes de sécurités DPM 2026	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 099,75 $	1644906
12818370 CANADA INC.	ROS1177816	2026-01-08	MOMY, PATRICK	RESERVER DES FONDS POUR VOLVO ST-LEONARD POUR UN	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 083,16 $	-
V SPEC TECHNO INC.	1757282	2026-01-14	CABALLERO, PATRICIO	PIÈCES POUR INSTALLATION RADIO, CONSOLE IMPRIMANTE	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 079,28 $	-
SOLUTIONS GTR INC.	DEP52798	2026-01-14	NEBACH, ABDELLAH	BS - UDO / Acquisition-Oxynet-nettoyage des filtres	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 078,64 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	010930	2026-01-17	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:527612	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 072,96 $	-
GROUPE SURPRENANT	DEP52918	2026-01-22	DOUCET, MARTIN	SEAU / BCO2026 - UDB - Service d'exterminateur pour souris, fourmis et	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 066,15 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc82110	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534815	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 056,62 $	-
STANEX INC.	DEP52959	2026-01-26	DAOUST, YVON	UDO / Inspection annuelle système alarme incendie et extincteurs- 2026	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 052,49 $	-
WAJAX LTEE	DEU64954	2026-01-15	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATÉRIELLE POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 052,38 $	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1759597	2026-01-22	DOZOIS, JONATHAN	SSIM - DST - MEPI DM 26-0105/ Achat de pair de botte de pompier en	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 047,26 $	-
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	68929	2026-01-24	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535715	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 046,92 $	-
ESI TECHNOLOGIES DE	DEU65111	2026-01-28	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU / Renouvellement Cisco SmartNet 2026 pour les	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 039,07 $	-
FORD LINCOLN GABRIEL	bh41281	2026-01-17	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534331	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 035,09 $	-
R.G. TECHNILAB	1756012	2026-01-09	BORNAIS, LUC	SENV / Calibration du 4 monitor pour Radius pour la CESM	Environnement	Protection de l'environnement	2 034,95 $	-
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	28248	2026-01-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:535505	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 030,10 $	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP52741	2026-01-12	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPP / Achat de serre à poutre crapaud, gants	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 024,38 $	-
ACCEO SOLUTIONS INC	1750458	2026-01-05	PAGE, MARTIN	STI - Renouvellement du support logiciel (SIAR Mobile) de la solution	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 023,07 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016566	2026-01-07	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534947	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 021,01 $	-
ARTICULATE GLOBAL, INC.	1757524	2026-01-15	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Services judiciaires - Renouvellement de licence articulate 360 teams plan-	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 016,75 $	-
GROUPE ABS INC.	1754178	2026-01-05	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - GAG - 1 soumission - Ce contrat concerne le projet de rénovation. Phase	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	2 016,53 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONCEPTION INTERAL INC.	1757146	2026-01-14	GODIN, STEPHANIE	SENV - BCO 2026 / Achat de licences pour le CESM	Environnement	Protection de l'environnement	2 015,76 $	-
JOHN CRANE CANADA INC.	DEU64876	2026-01-12	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / acquisition joint mecanique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 013,74 $	-
ENTREPRISE ZIANI INC.	DEU60243	2026-01-20	ST-DENIS, HUGO	DPM / SJ-177690-18-CORRECTION DE PENTE NEGATIF PAR PLANAGE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 013,47 $	-
STERIS CANADA INC	1757214	2026-01-14	ARBIC, DENISE	SENV / Achat des pièces pour la réparation du laveur de vaisselle de	Environnement	Inspection des aliments	2 011,24 $	-
CRASH DATA GROUP INC.	1758033	2026-01-16	BOUCHERIT, NASSIM	STI - Renouvellement de la licence Annual Bosh pour le SPVM pour la reconstitution	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 011,19 $	-
PUROLATOR COURRIER LTEE	1760044	2026-01-26	MANTZAVRAKOS, MYRTA	SENV / BCO 2026 Frais de courrier rapide externe - Service de l'environnement	Environnement	Inspection des aliments	2 000,00 $	1723235
CITE DE DORVAL	1758316	2026-01-19	MOUSSEAU, FRANCE	FINEF-DC/ BCO 2026 - Avis de mutation de la Ville de Dorval pour l'année 2026.	Finances et évaluation foncière	Évaluation	2 000,00 $	-
I-GARD CORPORATION	DEP53001	2026-01-27	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / REP / Pour paiement de facture, service déjà rendu - Appel de	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 000,00 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU64892	2026-01-26	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Conception mécanique et numérisation 3D	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 889,77 $	-
LOCATION NATIONALE FOSS	1759208	2026-01-21	BOISCLAIR, JUDITH	SMRA / BCO 2026 - SIM et ARR. Frais de carburant et frais de gestion des cartes	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	1 831,10 $	1724533
LOGISTIK UNICORP INC.	1756219	2026-01-12	MIADI, WAFA	SPVM // REAPP // INVENTAIRE: Vêtements et accessoires (Pantalons,	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 816,17 $	1643722
ULINE CANADA CORP	1755679	2026-01-08	DOZOIS, JONATHAN	SSIM-DST - DM 26-0001-0002 // Achat de 2 Imprimantes de code à	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	1 618,91 $	-
M.O.G SERVICES D'ENTRETIEN INC.	1751307	2026-01-28	ANDERSON, PHILIPPE	Mu_2025-267_2025-2026 Haltes chaleur itinérance_Service	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 603,53 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1756219	2026-01-12	MIADI, WAFA	SPVM // REAPP // INVENTAIRE: Vêtements et accessoires (Pantalons,	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 387,08 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9066-7353 QUEBEC INC	DEU65004	2026-01-26	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - REMISE A NEUF D'UN MOTEUR ELECTRIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 149,61 $	-
ALBECO INC.	DEU64969	2026-01-15	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition pieces magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 136,96 $	-
COVARIANCE INC.	1760319	2026-01-27	ARBIC, DENISE	SENV/ Étalonnage des balances du laboratoire et du CRSE (5 balances)	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	1 018,80 $	-
COVARIANCE INC.	1760319	2026-01-27	ARBIC, DENISE	SENV/ Étalonnage des balances du laboratoire et du CRSE (5 balances)	Environnement	Traitement des eaux usées	1 018,80 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1760396	2026-01-28	BENDEZU, CIRO	SPVM // REAPPRO // INVENTAIRE: Commandes cadets festivaliers: Polos.	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 010,08 $	-
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1702719	2026-01-08	BERGEVIN, STEPHANE	B/C OUVERT POUR RÉCUPÉRATION DE MATIÈRE RÉSIDUELLES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	985,92 $	-
COVARIANCE INC.	1760319	2026-01-27	ARBIC, DENISE	SENV/ Étalonnage des balances du laboratoire et du CRSE (5 balances)	Environnement	Inspection des aliments	970,40 $	-
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN	DEP52907	2026-01-27	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / Réapprovisionnement / Achat de raccord union	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	874,55 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU65004	2026-01-20	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - REMISE A NEUF D'UN MOTEUR ELECTRIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	866,15 $	-
SOLUTION CONVIVIALE COMMUNICATION	1748657	2026-01-07	PAGE, MARTIN	STI - Frais d'utilisation de la licence Somum	Technologies de l'information	Gestion de l'information	839,90 $	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1750954	2026-01-07	ARBIC, DENISE	SENV // Achat de consommables de laboratoires pour Crémazie	Environnement	Inspection des aliments	785,27 $	1630353
VWR INTERNATIONAL CO.	1750954	2026-01-07	ARBIC, DENISE	SENV // Achat de consommables de laboratoires pour Crémazie	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	743,23 $	1630353
VWR INTERNATIONAL CO.	1750954	2026-01-07	ARBIC, DENISE	SENV // Achat de consommables de laboratoires pour Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	743,23 $	1630353
9066-7353 QUEBEC INC	DEU64892	2026-01-22	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Conception mécanique et numérisation 3D	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	734,91 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ULINE CANADA CORP	1755679	2026-01-13	DOZOIS, JONATHAN	SSIM-DST - DM 26-0001-0002 // Achat de 2 Imprimantes de code à	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	714,76 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU64892	2026-01-13	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Conception mécanique et numérisation 3D	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	582,68 $	-
GRAYMONT (QC) INC.	DEP48577	2026-01-20	LARRIVEE, ALAIN	BCO2025_UPC_Chaux hydratée_ENTENTE 1686684_REMPLACE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	562,52 $	-
INNOVATION DIAGNOSTICS INC.	1759933	2026-01-26	ARBIC, DENISE	SENV / BCO 2026 - Commande avec livraisons multiples pour produit	Environnement	Inspection des aliments	540,00 $	-
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1758557	2026-01-22	POULIN, MYRIAM	SGPI - Ce contrat gré à gré porte sur les services de	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	536,12 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP52927	2026-01-23	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / REP / Remplacement des batteries ALT-302 pro-forma	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	521,79 $	1541004
BATTERIES DIXON INC.	1755186	2026-01-21	GOYETTE, STEPHANE	SSIM - DST- Hydraulique DM 25-1057 à DM 25-1068/	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	478,49 $	-
INSTALLE-TECH	1758501	2026-01-22	POULIN, MYRIAM	SGPI - Simulation de trois (3) îlots de six (6) postes de travail type (démontage et	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	473,96 $	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	1760876	2026-01-28	VEZEAU, NANCY	SENV / BCO 2026 - Achats de gaz comprimé pour Labo Des Baillets. Entente	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	382,15 $	-
CBC ELECTRIQUE INC.	1754771	2026-01-20	ARNAUD, CLEMENT	SGPMRS // GÀG - Réalisation des travaux d'électricité pour des	Grands parcs, mont Royal et sports	Activités policières	355,05 $	-
CODESPEC INC	DEP52770	2026-01-13	DOUCET, MARTIN	SEAU / DEP / ULA / Réapprovisionnement / Commande pour	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	265,35 $	1615878
SPECIALITES INDUSTRIELLES SHERBROOKE	DEU65067	2026-01-26	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - FILTRE PURAFIL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	157,48 $	-
CINTAS CANADA LIMITEE	DEP51791	2026-01-20	DAOUST, YVON	BCO2025-2026 UPI - Location, entretien et réparation de vêtements	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	40,09 $	-
ABLOY CANADA INC.***	DEP52856	2026-01-19	DAOUST, YVON	BS / UPI / Achat clés et barillets Abloy. Said Annour	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	35,54 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2026

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VWR INTERNATIONAL CO.	1750954	2026-01-08	ARBIC, DENISE	SENV // Achat de consommables de laboratoires pour Crémazie	Environnement	Inspection des aliments	17,50 $	-
							93 917 511,27 $	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1259554001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines et des communications , Direction des communications corporatives , Division partenaires d'affaires en communication - Mobilité et attractivité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 671 469,74 $, taxes incluses, pour les services d'impression et de distribution d'avis aux résidents et résidentes, de carton d'invitation et de lettres en amont et aval, dans le cadre du contrat accordé à Imprime-emploi (CG24 0062), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 953 656,23 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;

2. d'autoriser une dépense additionnelle de 671 469,74 $, taxes incluses, pour les services d'impression et de distribution d'avis aux résidents, de carton d'invitation et de lettres en amont et aval (avant et après les travaux), dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Imprime-Emploi (CG24 0062);

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des ressources humaines et des communications, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-20 12:22

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1259554001
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines et des communications , Direction des communications corporatives , Division partenaires d'affaires en communication - Mobilité et attractivité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 671 469,74 $, taxes incluses, pour les services d'impression et de distribution d'avis aux résidents et résidentes, de carton d'invitation et de lettres en amont et aval, dans le cadre du contrat accordé à Imprime-emploi (CG24 0062), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 953 656,23 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des ressources humaines et des communications est appelé à communiquer des informations à la population des quartiers et arrondissements où des travaux seront prochainement entrepris. Ces informations sont relatives à la nature et à la durée des travaux, les entraves à la circulation, à la fermeture temporaire de la distribution d'eau, etc. La transmission de ces informations essentielles est réalisée notamment par la distribution de lettres en amont, d'avis de travaux, de lettres à l'octroi (pour le dossier du plomb) et de carton d'invitation pour des séances d'information publiques.

L'utilisation d'une entente cadre permet à la Ville de Montréal d'obtenir un gain d'efficience et des économies d'échelle.

L'entente actuelle, qui regroupe les 3 lots, peut être prolongée pour deux (2) périodes de 12 mois sur avis écrit de la Ville de Montréal avant la date présumée de la fin de l'entente et à la suite d'une entente écrite intervenue entre les deux (2) parties. Tout renouvellement de l'entente convenue avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 23-2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0062 – 22 février 2024 - Conclure une entente-cadre avec Imprime-Emploi pour des services d'impression et de distribution d'avis, de lettres et de cartons (lots 1, 2 et 3), pour une période de 24 mois avec la possibilité de deux (2) prolongations de 12 mois, pour une somme maximale de 1 282 186,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20245 (1 seul soum.)
CG22 0098 - 24 février 2022 - Conclure une entente-cadre avec la firme « Imprime-Emploi » pour des services d'impression et de distribution, pour une période de vingt-quatre (24) mois

avec la possibilité de deux (2) prolongations de 12 mois, aux prix unitaires soumis, en fonction des 4 lots, pour une somme maximale de 983 039,40 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public 21-19017 - Un (1) soumissionnaire.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal, dans le cadre des nombreux travaux en cours sur son territoire, est appelée, en cours d'année, à informer la population des travaux menés dans le voisinage. Ces communications impliquent l'impression et la distribution de lettres, d'avis de travaux et de carton d'invitation à la population touchée. Par exemple, les bénéfices/avantages d'un projet, explication des travaux à venir, la nature et la durée de ceux-ci, les voies d'accès alternatives, la fermeture temporaire de la distribution d'eau, etc., constituent des informations essentielles aux personnes touchées.
Il est attendu que le contractant maintienne un haut niveau de qualité, de rapidité et de capacité en matière de production, d'impression et de distribution des outils de communication, tout en assurant le maintien de l'inventaire et une couverture complète du territoire de l'île de Montréal. Il doit également continuer de mobiliser efficacement ses ressources afin de garantir une livraison dans un délai maximal de 24 heures, voire le jour même lorsque la situation l'exige.

JUSTIFICATION

L'entente cadre intervenue le 22 février 2024 avec Imprime-Emploi, pour des services d'impression et de distribution d'avis, de lettres et de cartons (lots 1, 2 et 3), arrive à échéance le 25 février 2026. Cette entente cadre comporte deux options de renouvellement de 12 mois.

Le Service de l'approvisionnement a transmis une offre de renouvellement d'une première option de 12 mois à l'entreprise, qui l'a acceptée le 21 novembre 2025. L'entente cadre serait ainsi renouvelée pour la période du 26 février 2026 au 25 février 2027.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chacun des mandats confiés au fournisseur devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoirs en matière de contrat-cadre.
Un addenda à la convention initiale sera signé par les parties pour indiquer la somme maximale du contrat de prolongation, soit 657 654,55 $, plus les taxes applicables sur les biens et services (TPS et TVQ), ce qui correspond à un montant net de 600 526,26 $.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. La dépense sera assumée à même le budget de la Division Partenaires d'affaires en communication - Mobilité et attractivité, de la Direction communications corporative selon la répartition suivante :

Lots	**Description des lots**	**Montant estimé sans taxes**
1	Impression et distribution porte à porte de lettres en amont/aval pour la plupart des chantiers	287 069,30 $
2	Impression noir et blanc et distribution porte à porte des avis de travaux et impression de papier entête	339 930 $
3	Impression couleur et préparation postale de cartons d'invitation et de distribution	30 655,25 $

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'option de renouvellement n'est pas autorisée, la population ne pourra pas être informée de la venue de travaux dans son secteur. Ces outils permettent de communiquer de façon optimale avec la population de manière claire et accessible, à toutes les étapes d'un projet, de la planification à la réalisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

26 février 2026 début de la prolongation de l'entente cadre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-12-19
France L LEGAULT charge(e) de communication - responsable d activites	Magalie PARE Directeur(-Trice) - communications corporatives

Tél : 514-868-5845
Télécop. : -

Tél : 438-829-0172
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Magalie PARE
Directeur(-Trice) - communications corporatives
Tél : 438-829-0172
Approuvé le : 2025-12-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
directeur(-trice) de service - ressources humaines
Tél : - -
Approuvé le : 2025-12-22

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 21 novembre 2025

Imprime Emploi
Madame, Julie Grondin
5500 Rue Fullum, # 318
Montréal (QC) H2G 2H3
Courriel : direction@imprime-emploi.com

Objet : **Recommandation de renouvellement de contrat**
Appel d'offres n° 23-20302 (Lot #1 lot #2 et lot #3)
Service pour l'impression et la distribution d'avis, de lettres et de cartons

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat pour les 3 ententes (#1648499 et #1648536 et #1648545) et serait effectif du 26 février 2026 au 25 février 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

- **Le lot n°1** – *1648499*
- **Le lot n°2** – 1648536
- **Le lot n°3** – 1648545

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués

J'accepte le renouvellement : JULIE GRONDIN, _____ 24-11-2025
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Danielle Dion
Agente d'approvisionnement II
Courriel : danielle.dion@montreal.ca

Outlook

Délégation de pouvoirs - Remplacement de Mme Lyne Bellavance, directrice - Direction des communications corporatives – 22 décembre 2025 au 9 janvier 2026

De Patricia VERA <patricia.vera@montreal.ca>
de la part de
Lyne BELLAVANCE <lyne.bellavance@montreal.ca>

Date Ven 2025-12-19 16:30

À 36 DYN Service Des Ressources Humaines Et Des Communications <36_service_des_ressources_humaines_et_des_communications@montreal.ca>

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne Magalie Paré (cheffe de division, Mobilité et attractivité) pour me remplacer le 22 et 23 décembre 2025, et je désigne Stéphanie Sauvé (cheffe de division, Service aux citoyens, services institutionnels et communications internes) pour me remplacer du 5 au 9 janvier 2026 inclusivement, dans l'exercice de mes fonctions de directrice à la Direction des communications corporatives et exercer tous les pouvoirs s'y rattachant.

Vous pouvez joindre madame Paré par téléphone au 438 833-1273 ou par courriel à l'adresse magalie.pare@montreal.ca

Vous pouvez joindre madame Sauvé par téléphone au 263 362-4364 ou par courriel à l'adresse stephanie.sauve@montreal.ca

Et j'ai signé,

Patricia **V**era
Adjointe de direction

Lyne Bellavance
Directrice Communications corporatives
Service des ressources humaines et des communications
Ville de Montréal

Cellulaire : 514 244-6499
85, rue Notre-Dame Est, RDC
Édifice Lucien-Saulnier | annexe
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1269563001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'unique option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0198), majorant ainsi le montant total du contrat à 30 500 000 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer l'unique option de prolongation de 12 mois ;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0198) ;
3. d'autoriser le directeur de la Direction Espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des Technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville ;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des Villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-21 16:13

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1269563001
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'unique option de prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0198), majorant ainsi le montant total du contrat à 30 500 000 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Dédié à la modernisation de l'environnement numérique, le programme « 74562 - Évolution du parc de postes de travail » vise l'achat d'équipements variés : postes Windows standards et robustes, tablettes et moniteurs. Ce projet assure la mise à jour technologique du parc informatique et l'accompagnement des employées et employés face à l'évolution de leurs besoins opérationnels.

Afin de mettre en place le cadre contractuel nécessaire à ces acquisitions, le 18 avril 2024, la Ville a conclu une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, pour la période du 18 avril 2024 au 31 mars 2026, pour un montant maximal de 15 000 000 $, taxes incluses.

Durant cette période, l'entente-cadre a servi de véhicule d'approvisionnement en équipement bureautique pour l'ensemble des unités administratives. Elle a notamment permis de pallier la désuétude technologique et de maintenir la productivité des employées et employés de la Ville par le remplacement régulier des équipements. Pour soutenir l'évolution des besoins des

unités administratives, le 17 avril 2025, la Ville a autorisé une dépense additionnelle de 5 500 000 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires (CG24 0198) majorant ainsi le montant total du contrat de 15 000 000 $ à 20 500 000 $, taxes incluses.

Le présent dossier vise donc à exercer l'unique option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000,00 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0198), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 500 000,00 $, taxes incluses à 30 500 000,00 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA 2259563002 – 24 septembre 2025 - Autoriser une dépense de 5 400 000 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0198).

CG25 0197 - 17 avril 2025 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 500 000 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires (CG24 0198) majorant ainsi le montant total du contrat de 15 000 000 $ à 20 500 000 $, taxes incluses

DA 2259563001 - 26 février 2025 - Autoriser une dépense de 5 000 000 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs et de tablettes électroniques, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG 24 0198).

CG24 0198 – 18 avril 2024 - Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, pour la période du 18 avril 2024 au 31 mars 2026, pour un montant maximal de 15 000 000 $, taxes incluses.

CE23 1880 – 29 novembre 2023 - Autoriser le partage de la volumétrie estimé des besoins de la Ville de Montréal en vue de l'adhésion au regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs, de tablettes électroniques et serveurs via le Centre d'acquisitions gouvernementales.

DESCRIPTION

Le parc informatique de la Ville repose sur des standards technologiques soutenus par le Service des TI, incluant notamment :

- les ordinateurs de bureau et portatifs (Windows) ;
- les terminaux robustes et semi-robustes (Windows) ;
- les tablettes électroniques (Android, Apple et Windows) ;
- les moniteurs.

Pour répondre efficacement aux besoins opérationnels et aux projets de développement, la Ville souhaite poursuivre l'acquisition de ces équipements via le regroupement d'achats du CAG.

Le renouvellement de cette entente-cadre pour 12 mois permettra à la Ville de continuer à renouveler son parc informatique d'une manière uniforme et de conserver l'efficacité du personnel dans un environnement de travail moderne et sécuritaire, tout en favorisant la mobilité, le travail collaboratif et le partage d'information.

JUSTIFICATION

Les acquisitions visées sous cette entente-cadre visent à soutenir le programme de renouvellement des équipements désuets (environ 4 000 postes annuellement), tout en répondant aux besoins courants du personnel et aux exigences des nouveaux projets informatiques.

Il est à noter que l'augmentation de la cadence des achats en 2025 découle de l'acquisition massive de portables effectuée en 2020 pour instaurer le télétravail durant la pandémie. Cette tendance se maintiendra durant 2026.

En continuant à adhérer à ce regroupement d'achats, la Ville pourra encore bénéficier d'avantages substantiels, notamment :

- une gamme complète de modèles d'équipements ;
- des tarifs préférentiels grâce à des taux d'escompte révisés trimestriellement par les fournisseurs ;
- une vaste sélection d'accessoires et d'options personnalisables ;
- un mécanisme de commande rigoureusement validé par le CAG, garantissant le prix et la qualité des services offerts par les prestataires.

L'entente du CAG permet de maintenir l'homogénéité du parc informatique, ce qui simplifie l'entretien technique et uniformise le soutien aux utilisatrices et utilisateurs. De plus, cette stratégie d'approvisionnement centralisée permet de mitiger les risques inhérents à une sollicitation directe du marché.

Enfin, le renouvellement d'adhésion au contrat du CAG prévu au présent dossier s'étendra jusqu'au 31 mars 2027.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats qui seront effectués auprès du fournisseur se feront au rythme de l'expression des besoins. Les dépenses seront assumées au budget de fonctionnement et/ou au PDI des unités d'affaires concernées, et ce, pour la durée de l'entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient engendrer des dépenses d'agglomération.

Dans le cas du présent contrat, le partage spécifique de dépenses entre compétences est impossible à déterminer au moment de l'octroi de l'entente étant donné que les différents services et arrondissements consomment majoritairement au budget de fonctionnement et selon les besoins opérationnels, tel que l'ajout de personnel engendrant l'achat d'équipement informatique par exemple.

C'est pourquoi la dépense du Service des TI sera répartie selon le règlement RCG 06-054 où il est stipulé que le Service des technologies de l'information est une unité de soutien dont les dépenses sont considérées comme étant des dépenses mixtes d'activité d'administration générale ; ces dernières sont calculées en fonction d'un taux à appliquer aux dépenses d'agglomération (Chapitre III, article 6).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l’atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d’opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed AROUSSI
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-809-6616
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Stéphane COLLIN
chef(fe) de division - services aux utilisateurs

Tél : 514-805-2834
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Antoine FUGULIN-BOUCHARD
directeur(-trice)-solutions numeriques - web

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de

Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-20

l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1269563001
Unité administrative responsable : Service des technologies d'information
Projet : Exercer l'unique option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000,00 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0198), majorant ainsi le montant total du contrat à 30 500 000,00 $, taxes incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 14 - Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Assurer une standardisation des produits lors des acquisitions de postes pour les nouveaux employés de la Ville ou pour des projets informatiques.* *Maintenir une flotte d'équipement informatique à jour, permettant ainsi une résilience technologique face aux évolutions constantes*			

des solutions logicielles.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1267104001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des projets spéciaux_soutien général et services à la clientèle , Division soutien et processus
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour une durée de 12 mois (8 mars 2026 au 7 mars 2027) et autoriser une dépense additionnelle de 252 424,49 $ taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale suite à l'appel d'offres 23-20227, aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 492 151,46 $, taxes incluses, à un montant total approximatif de 744 575,95 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
1. d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;

2. d' autoriser une dépense additionnelle de 252 424,49 $, taxes incluses, pour les services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale dans le cadre du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) (CE24 0132), majorant ainsi le montant total du contrat à 744 575,95 $, taxes incluses;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-01-23 13:59

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1267104001
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des projets spéciaux_soutien général et services à la clientèle , Division soutien et processus
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour une durée de 12 mois (8 mars 2026 au 7 mars 2027) et autoriser une dépense additionnelle de 252 424,49 $ taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale suite à l'appel d'offres 23-20227, aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 492 151,46 $, taxes incluses, à un montant total approximatif de 744 575,95 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de la fermeture de la centrale d'impression de la Ville de Montréal, la cour municipale a lancé, en 2015, un appel d'offres public pour identifier une entreprise qui sera en mesure d'effectuer l'impression, l'insertion, l'expédition et de fournir la papeterie nécessaire pour continuer à faire parvenir ses différents avis aux défendeurs. Des contrats ont été octroyés à Publications 9417 pour la période 2016 à 2026. Le contrat en cours vient à échéance le 7 mars 2026.
Dans le cadre de ce dossier décisionnel, nous désirons nous prévaloir de l'option de prolongation de 12 mois à compter du 8 mars 2026, aux mêmes conditions que l'appel d'offres public 23-20227 avec l'ajustement de prix selon l'indice des prix à la consommation (IPC) prévu au contrat.

L'adjudicataire du contrat pour 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) a confirmé son intérêt de reconduire le contrat pour une année supplémentaire. La copie de la lettre est incluse en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE240132 (GDD1247104001) - 7 février 2024 - Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fournitures de papeterie pour les avis de la cour municipale de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 492 151,46 $, taxes incluses, pour une période de 24 mois, de mars 2024 à mars 2026, avec la possibilité d'une option de prolongation de 12 mois, conformément aux documents de l'appel

d'offres public 23-20227.
CE230269 (GDD1237104001) - 8 mars 2023 - Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale de Montréal, aux prix unitaires soumis pour un montant maximal de 242 809,79 $, taxes incluses, pour une période de 12 mois conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19756 et au tableau des prix reçus.

CE220316 (GDD1217104001) - 9 mars 2022 - Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc., (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale de Montréal, aux prix unitaires soumis pour un montant maximal de 189 447,60 $, taxes incluses, pour une période de 12 mois conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19117 et au tableau des prix reçus.

DB217104001 (GDD 2217104001) - 17 janvier 2022 - Octroyer un contrat gré à gré à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour la fourniture d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale pour un maximum de cinq (5) mois, soit de janvier à mai 2022, pour un montant total maximum de 60 721,36 $ (avec taxes).

CG20 0657 (GDD 1207104001) - 17 décembre 2020 - Exercer la deuxième et dernière option de prolongation du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), pour une durée de 12 mois (1er janvier au 31 décembre 2021) et autoriser une dépense additionnelle de 195 985,95 $, taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale suite à l'appel d'offres 16-15562, aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 726 025,80 $, taxes incluses, à un montant total approximatif de 922 011,75 $, taxes incluses.

CG19 0510 (GDD 1197104001) - 21 novembre 2019 - Exercer la première option de prolongation du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), pour une durée de 12 mois (1er janvier au 31 décembre 2020) et autoriser une dépense additionnelle de 194 237,80 $, taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale suite à l'appel d'offres 16-15562, aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 531 788,00 $, taxes incluses à un montant total approximatif de 726 025,80 $, taxes incluses.

CG16 0606 (GDD 1167104001) - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale pour l'exercice 2017-2019, pour une période de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour une somme maximale de 531 788 $, taxes incluses - Appel d'offre public 16-15562 (3 soumissionnaires) (1er janvier 2017 au 31 décembre 2019).

CE15 2163 (GDD 1157104001) - 2 décembre 2015 - Accorder à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période d'un an, le contrat pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 197 665 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14202 et au tableau des prix reçus joint au rapport du dossier décisionnel (1er janvier au 31 décembre 2016).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser l'option de prolongation, pour une période de 12 mois, du contrat, avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale. Le contrat actuel se termine le 7 mars 2026, la prolongation concerne la période du 8 mars 2026 au 7 mars 2027.

JUSTIFICATION

La cour municipale est satisfaite des services rendus par 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie de ces avis.
Les documents d'appel d'offres public 23-20227 prévoyait à l'article 2.04.02 (clause 15.02) des "Clauses administratives particulières" que sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins 30 jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé pour une période de 12 mois. Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes. Le calcul de l'indice de prix à la consommation tel que prévu au contrat équivaut à 2,58%, pour une augmentation, du 8 mars 2026 au 7 mars 2027, de 6 348,76$, taxes incluses, par rapport à la valeur annuelle de 246 075,73$, du contrat initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût approximatif de la prolongation, basé sur des quantités estimées, est de 252 424,49 $ taxes incluses (230 497,20 $ net ristourne). Les quantités réellement consommées pourront différer des quantités estimées.
Les crédits annuels pour cette dépense sont prévus à la base budgétaire du Service des affaires juridiques.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Les prix unitaires de l'appel d'offres comportent deux groupes de prix, soit le premier groupe pour la fourniture de papeterie d'une somme de 120 495,29 $, taxes incluses (110 028,26 $ net de ristournes) et le deuxième groupe pour les services d'impression laser, l'insertion, l'expédition d'une somme de 131 929,20 $, taxes incluses (120 468,94 $ net de ristourne), pour un grand total de 252 424,49 $ taxes incluses.

Les prix unitaires pour la période de prolongation ont été indexés au taux de 2,58 % selon la formule basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) prévue au contrat. Le calcul de la variation annuelle de l'IPC entre mars 2024 et novembre 2025 a été fait le 16 janvier 2026. Le taux a été validé et accepté par le Service de l'approvisionnement.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, étant donné qu'elle se rapporte aux activités de la cour municipale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 en raison de sa nature.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou le refus de ce sommaire décisionnel aura comme impact de paralyser l'envoi des avis aux défendeurs (environ 9 000 avis/jour), ce qui occasionnera l'arrêt des audiences, des procédures judiciaires et des pertes de revenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de l'option de prolongation du contrat prévu le 8 mars 2026.
Début des travaux d'impression le 8 mars 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claudie DE BELLEFEUILLE, Service de l'approvisionnement
Francesca RABY, Service de l'approvisionnement
Etienne LANGLOIS, Service de l'approvisionnement
Stéphanie MOREL, Service de l'approvisionnement
Hicham ZERIOUH, Service de l'approvisionnement
Nizar EL HANNA, Service de l'approvisionnement
Jacky MOHAMAD, Service de l'approvisionnement
Marie-Josée BIBEAU, Service des affaires juridiques

Lecture :

Claudie DE BELLEFEUILLE, 22 janvier 2026
Francesca RABY, 21 janvier 2026
Marie-Ève PICHETTE, 21 janvier 2026
Nizar EL HANNA, 21 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal THERIAULT
Conseillere en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Marie-Lyne LÉVEILLÉ
chef(fe) de division - soutien administratif et

operationnel

Tél : 438-402-3514
Télécop. :

Tél : 514-872-5319
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Manon LEMAY
Directrice par intérim

Tél :
Approuvé le : 2026-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville
Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267104001*
Unité administrative responsable : *Direction des projets spéciaux, du soutien général et du service à la clientèle*
Projet : *s/o*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité no 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;

Priorité no 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins).

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité no 18 : Favoriser la fluidité, la fiabilité et l'accessibilité des communications entre la Ville de Montréal et ses citoyennes et citoyens impliqués dans des dossiers municipaux, contribuant ainsi au respect de leurs droits et à un accès équitable à l'information officielle.

Priorité no 19 : Soutenir la capacité opérationnelle, et donc le bon fonctionnement, de la cour municipale afin d'offrir une réponse de proximité et de qualité en assurant la continuité et la fiabilité des communications avec les citoyennes et citoyens impliqués dans des dossiers municipaux.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 12 décembre 2025

Monsieur Jean Roux
9169-9835 Québec inc. (Publications 9417)
3-90, Beaudet
Princeville (Québec) G6L 4L4

Courriel : jean@publications9417.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres nº 23-20227
Service d'impression laser, d'insertion, d'expédition et de fourniture de la papeterie pour les avis de la cour municipale de la Ville de Montréal.

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 8 mars 2026 au 7 mars 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, j'autorise la Ville de Montréal à conserver la garantie d'exécution fournie pour la durée initiale du contrat sous forme de chèque certifié au montant de 25,000.00 $.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à francesca.raby@montreal.ca **au plus tard le 12 décembre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : JEAN ROUX Jean Roux — 15 dec 2025
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

F. Raby
Francesca Raby
Agente d'approvisionnement II
Courriel : francesca.raby@montreal.ca

Appel d'offre 23-20227 - estimé des prix avec indexation à 2,58% (prolongation du 8 mars 2026 au 7 mars 2027)

Numéro d'article	Description	Code d'article	Quantité (A)	Prix 2025 (au mille)	Prix 2026-estimé (au mille) 2,5800% (B)	Montant total (A/1000) x B
GROUPE 1 – CONFECTION (FABRICATION ET FOURNITURE)						
1	Formulaire Diverses procédures juridiques (LAS7810)	16.51.781.0	371 000	26,09 $	26,76 $	9 929,12 $
2	Formulaire Diverses procédures juridiques (LAS7820)	16.51.782-0	1 290 000	26,09 $	26,76 $	34 524,43 $
3	Formulaire Diverses procédures juridiques (LAS0120)	16.04.012-0	35 500	26,09 $	26,76 $	950,09 $
4	Formulaire Diverses procédures juridiques	0501	39 000	19,66 $	20,17 $	786,52 $
6	Enveloppe-fenêtre à insertion mécanique Port Payé	16.02.973-0	1 700 000	33,61 $	34,48 $	58 611,13 $
					Groupe 1 Montant total	**104 801,29 $**
					TPS 5%	5 240,06 $
					TVQ 9,975%	10 453,93 $
					Groupe 1 Montant total + taxes	**120 495,29 $**
GROUPE 2 – MANIPULATION (IMPRESSION, PLIAGE, INSERTION, EXPÉDITION, ETC.)						
7	Impression		1 700 000	16,45 $	16,87 $	28 686,50 $
8	Pliage		1 700 000	16,45 $	16,87 $	28 686,50 $
9	Assemblage		1 700 000	16,45 $	16,87 $	28 686,50 $
10	Livraison et / ou expedition		1 700 000	16,45 $	16,87 $	28 686,50 $
					Groupe 2 Montant total	**114 745,99 $**
					TPS 5%	5 737,30 $
					TVQ 9,975%	11 445,91 $
					Groupe 2 Montant total + taxes	**131 929,20 $**
					Groupes 1 et 2 Grand total	**219 547,28 $**
					Groupes 1 et 2 Grand total + taxes	**252 424,49 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267104001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des projets spéciaux_soutien général et services à la clientèle , Division soutien et processus
Objet :	Exercer l'option de prolongation du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour une durée de 12 mois (8 mars 2026 au 7 mars 2027) et autoriser une dépense additionnelle de 252 424,49 $ taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale suite à l'appel d'offres 23-20227, aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 492 151,46 $, taxes incluses, à un montant total approximatif de 744 575,95 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1267104001 Contrat Publication 9417_intervention Finances - 260122.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Vera COSTEA
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-23

Celine D'AOUST
Conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1255517001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 1 264 392,63 $, taxes incluses, pour les services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre de l'entente conclue avec Stantec experts-conseils ltée (CG24 0202), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 732 831,15 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. d'exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 099 471,85 $, taxes incluses, pour les services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre de l'entente conclue avec Stantec experts-conseils ltée (CG24 0202);
3. d'autoriser une dépense de 164 920,78 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-22 14:27

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1255517001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 1 264 392,63 $, taxes incluses, pour les services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre de l'entente conclue avec Stantec experts-conseils ltée (CG24 0202), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 732 831,15 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a conclu une entente-cadre avec la firme Stantec experts-conseils ltée, le 18 avril 2024, d'un montant total de 2 468 438,52 $, taxes incluses, pour des services professionnels et techniques en biologie. Ces services permettent la réalisation d'études menées depuis 30 ans par le SGPMRS pour l'acquisition de connaissances biologiques essentielles à la gestion des milieux naturels et à la réalisation des projets.
Le présent contrat arrive à échéance le 18 avril 2026. Conformément aux termes de référence, il peut être renouvelé pour une période additionnelle de douze (12) mois.

Compte tenu du rendement satisfaisant de l'adjudicataire, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports souhaite exercer l'option de prolongation de 12 mois, conformément à l'article 15.02 « Renouvellement » de la section « Contrat » de l'appel d'offres 23-20252, préparé par le Service de l'approvisionnement.

Conformément au contrat, la firme Stantec experts-conseils ltée a été informée, par écrit, plus de soixante (60) jours avant la date d'expiration du contrat, de l'intention de la Ville de renouveler celui-ci pour une période additionnelle de douze (12) mois, selon les termes et conditions de l'entente contractuelle.

L'adjudicataire a accepté le renouvellement de 5 décembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0202 – 18 avril 2024 - Conclure une entente-cadre avec Stantec experts-conseils ltée pour des services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports se terminant, au plus tard, le 18 avril 2026 avec une possibilité de prolongation de 12 mois, jusqu'au 18 avril 2027- Dépense totale de 2 468 438,52 $, taxes incluses (contrat 2 146 468,28 $ + contingences 321 970,24 $) - Appel d'offres public 23-20252

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à exercer l'option de prolongation de douze (12) mois et d'autoriser la dépense à cette fin.

L'entente-cadre permet l'octroi de mandats de services professionnels et techniques qui relèvent principalement des domaines de la biologie (p. ex. botanique, ornithologie, herpétologie) et de la géomatique. L'exercice de cette option permettra à la Ville de prolonger le contrat jusqu'au 18 avril 2027.

Le mode de rémunération de cette entente-cadre est à taux horaire. Basé sur notre expérience et comme lors de l'octroi initial, un budget de contingences de 15 % de la valeur du renouvellement a été prévu, soit une somme de 164 920,78 $ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Cette prolongation est nécessaire pour poursuivre les expertises complémentaires requises pour la conception et la réalisation de divers projets d'aménagement ainsi que la mise en œuvre d'activités de gestion écologique dans le réseau des grands parcs.
La qualité des services offerts par la firme Stantec experts-conseils ltée, ainsi que l'agilité rendue possible par la prolongation de cette entente-cadre, permettront de répondre aux besoins planifiés pour la prochaine année.

La lettre d'acceptation de Stantec experts-conseils ltée, confirmant son consentement au renouvellement du contrat, est jointe au présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de la prolongation est d'un montant total de 1 264 392,63 $, soit une augmentation de 51,2 % de la valeur initiale du contrat, et répartis comme suit :

- Contrats : 1 099 471,85 $, taxes incluses;
- Contingences : 164 920,78 $, taxes incluses.

Cette estimation est basée sur le prix unitaire de l'année 2025 et un ajustement des prix estimé à 2 % pour la période visée par le renouvellement. Les prix seront ajustés, à la hausse ou à la baisse, selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistiques Canada, si la variation dépasse les 2 %, comme le prévoit le contrat.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. La prolongation permettra d'accorder divers mandats pour lesquels la provenance des crédits sera déterminée en fonction des projets ou programmes concernés.
Les budgets requis sont prévus aux budgets de fonctionnement et PDI du SGPMRS.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribuera à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en s'inscrivant dans la priorité stratégique 2 « Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la ville ne renouvelle pas le contrat, elle devra procéder à un nouvel appel d'offres, ce qui aura un impact sur la capacité de réalisation du SGPMRS puisque les travaux d'aménagement et les interventions de restauration écologique ne peuvent être entrepris sans études préalables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de début de la période de prolongation : 19 avril 2026;
Date de fin de l'entente-cadre : 18 avril 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick DUMOULIN, Service de l'approvisionnement
Yasmina TOUAIBIA, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Yasmina TOUAIBIA, 15 décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-12-19

Philippe CHALAND
charge(e) d expertise et de pratique - conseil

Tél : 514-546-3092
Télécop. :

Marie LAFONTAINE
chef(fe) de section - biodiversite

Tél : 5149133728
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
directeur(-trice)-gestion des parcs et biodiversite
Tél : 438-995-6030
Approuvé le : 2026-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255517001
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*
Projet : Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 264 392,63 $ (taxes incluses) pour des services professionnels et techniques en biologie, dans le cadre de divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports conformément au contrat accordé à la firme Stantec experts-conseils ltée (CG24 0220), portant ainsi le montant total des contrats à 3 732 831,15 $ (taxes incluses).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Ces contrats donneront lieu à différents mandats, dont les objectifs précis et respectifs demeurent à définir. Ils s'inscriront tous dans la lignée du Plan nature et sports, notamment dans les objectifs suivants:* • *Protéger 10 % du territoire terrestre et favoriser la biodiversité* • *Restaurer les écosystèmes dans les grands parcs, dont 10 km de rives dans le réseau des grands parcs* • *Créer et aménager des parcs et des espaces publics, dont le Grand parc de l'Ouest, le Grand parc de l'Est et le parc de*			

l'écoterritoire de la falaise

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	x		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x

c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Le 28 novembre 2025

Monsieur Martin Chevrier
Directeur principal – Environnement, géomatique et STI
Stantec experts-conseils ltée
200-555, boulevard René-Lévesque ouest
Montréal Qc H2Z 1B1

Courriel : martin.chevrier@stantec.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres nº 23-20252 Lot 1
Services professionnels et techniques en biologie pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 19 avril 2026 au 18 avril 2027 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à patrick.dumoulin@montreal.ca **au plus tard le 5 décembre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Chevrier, Martin Signature numérique de Chevrier, Martin Date : 2025.12.05 14:25:24 -05'00'

Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature — Date

Patrick Dumoulin
Agent d'approvisionnement II

Courriel : patrick.dumoulin@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1259474001

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 5 ans / Autoriser une dépense additionnelle de 5 157 101,77 $, taxes incluses, pour les services d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Telus Health (CANADA) Ltd, (CG21 0069), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 824 111 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option de prolongation de 5 ans ;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 4 297 584,82 $, taxes incluses, pour les services d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Telus Health (CANADA) Ltd (CG21 0069) ;
3. d'autoriser une dépense de 859 516,95 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-26 08:25

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1259474001
Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 5 ans / Autoriser une dépense additionnelle de 5 157 101,77 $, taxes incluses, pour les services d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Telus Health (CANADA) Ltd, (CG21 0069), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 824 111 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (la "Ville") s'est dotée, en 2011, d'un système d'administration de régimes de retraite à la suite d'un appel d'offres public (CE11 0326). Le Bureau des régimes de retraite de Montréal (le "BRRM") utilise le progiciel Ariel de la firme Telus Health (CANADA) Ltd (anciennement Morneau Shepell Ltd) et ce, pour administrer les régimes de retraite de la Ville. À la suite de l'implantation du système Ariel en 2012, la Ville a investi dans la mise à jour du progiciel afin de refléter les changements législatifs ainsi que les modifications aux dispositions des différents régimes de retraite de Montréal découlant des ententes intervenues entre la Ville et les différents syndicats et associations. La Ville a renouvelé la convention de services d'entretien, de support et de maintenance du système Ariel en 2016 (CG16 0193) pour une durée de 5 ans, et cela conformément à l'article 18 de la convention signée en 2011. En 2021, la Ville a décidé d'offrir un contrat de gré à gré (CG21 0069) pour une durée de 5 ans avec la possibilité de renouveler le contrat pour un autre période de 5 ans en vertu de l'article 4.

Actuellement, le progiciel Ariel de la firme d'actuaires Telus Health (CANADA) Ltd supporte l'administration des régimes de retraite pour environ 44 000 participants. Ce progiciel génère notamment les calculs de prestations, de relevés d'événements ainsi que l'information nécessaire à la comptabilité des régimes de retraite. Celui-ci est utilisé quotidiennement par environ 50 membres du personnel du BRRM.

Subséquemment au changement de nom de la firme (anciennement Morneau Shepell Ltd, puis Lifeworks Ltd et maintenant Telus Health [CANADA] Ltd), survenu le 31 mai 2023, il est expressément convenu que la convention initiale demeure régie par les mêmes termes et conditions convenus. Seule la modification de la raison sociale doit être prise en considération. En conséquence, toute référence à Telus Health (CANADA) Ltd dans le présent sommaire et dans la convention renouvelée doit être interprétée comme remplaçant la dénomination Morneau Shepell Ltd, sans incidence sur les obligations contractuelles

existantes. Cette modification est administrative et vise à refléter le changement de raison sociale du fournisseur. Toutes les autres conditions de la convention initiale et des addendas demeurent inchangées.

Le présent dossier vise à exercer l'option de prolongation avec Telus Health (CANADA) Ltd pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de 5 années, du 16 mars 2026 au 15 mars 2031, pour une somme maximale de : 4 297 584,82 $, taxes incluses et à autoriser une enveloppe de contingences de 859 516,95 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0069 – 26 février 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de cinq ans, avec l'option de prolongation pour cinq années additionnelles - Dépense totale de 4 667 009,23 $, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

CG19 0126 - 28 mars 2019 - Approuver un projet d'avenant, et autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 $, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell Ltd (CG16 0408) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 $ à 3 201 079,91 $, taxes incluses.

CG16 0408 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd (fournisseur unique) pour des services professionnels pour adapter le progiciel Ariel à la loi RRSM et appliquer des modifications au progiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500$ (taxes nettes) pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement.

CG16 0193 - 24 mars 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 $, taxes incluses, pour le renouvellement, pour une période de 5 ans, de la convention de services professionnels intervenue avec Morneau Shepell Ltd (CE11 0326), pour un système d'administration des régimes de retraite, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 852 279 $ à 13 758 207 $, taxes incluses.

CE12 2033 - 20 décembre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 192 320 $, taxes incluses, pour des modifications à apporter au système des caisses retraites (Ariel), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 659 959 $ à 9 852 279 $, taxes incluses.

CE11 0326 - 16 mars 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à Morneau Shepell Ltd pour le paramétrage d'un progiciel et la fourniture de ce progiciel pour une durée de cinq ans, pour une somme maximale de 8 659 959 $, taxes incluses - Appel d'offres public (#10 11362) avec un seul soumissionnaire.

DESCRIPTION

Ce contrat à prix forfaitaire couvre les services d'hébergement, de support et de maintenance du progiciel Ariel pour la période du 16 mars 2026 au 15 mars 2031.

Les services d'hébergement, de support et de maintenance du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel incluent notamment :

- L'obtention des mises à jour certifiées respectant les lois encadrant les régimes de retraite municipaux en vigueur (Loi RCR, Loi de l'impôt, Loi RRSM, etc.);
- Le soutien technique sur les produits visés par le contrat de maintenance;
- L'accès à des ressources techniques et spécialisées;
- L'hébergement de l'application et des données;
- Les fonctionnalités de l'environnement Ariel;
- La possibilité de faire des demandes de changement par exemple des changements aux paramètres existants ou aux divers formulaires afin de se conformer aux lois et différents règlements.

Est également inclus dans le prix forfaitaire indiqué au contrat la fourniture, sur demande de la Ville, et jusqu'à concurrence d'un nombre maximal de 700 heures par année, pouvant être reportés d'une année à l'autre, des services nécessaires à la gestion quotidienne des opérations afin d'apporter les ajustements requis aux paramètres et fonctionnalités déjà existantes du progiciel, afin de tenir compte, notamment :

- Des ajustements découlant des négociations des diverses conventions collectives;
- Des ajustements liés aux modifications législatives en matière d'administration des régimes de retraite et qui visent les fonctionnalités déjà existantes du progiciel;
- Des ajustements nécessaires pour assurer la communication entre le progiciel Ariel et les autres systèmes informatiques utilisés par la Ville en matière, notamment, de ressources humaines et de la paie (ex : SIMON+), requises aux fins du progiciel Ariel;
- Des ajustements aux formules de calcul et aux formulaires/relevés existants;
- Des importations de données, script et ajustements;
- Des ajustements aux tables existantes;
- De la mise à jour de paramètres au besoin (requis mensuels, annuels, triennaux, etc.).

Les services ci-dessus (les "Services sur demande") servent à maintenir l'utilité et la fonction première du progiciel Ariel.

Si la Ville requiert des Services sur demande au-delà du nombre maximal prévu pour une année donnée, y compris les heures reportées des années précédentes, le contrat stipule que le taux horaire payable par la Ville pour ces services sera de 280 $ de l'heure (taux horaire 2026), excluant les taxes applicables et indexé annuellement au taux de 2 % (arrondi au 5 $ le plus près). Le cas échéant, ces Services sur demande seront imputés au budget de contingences.

JUSTIFICATION

Cette prolongation permettra de :

- Modifier, périodiquement et automatiquement, le progiciel en conformité avec les amendements pertinents des lois et règlements fédéraux et provinciaux, et ce, en respectant les échéanciers fixés par la législation;
- Bénéficier d'un support spécialisé de la firme Telus Health (CANADA) Ltd;
- Maintenir un programme quotidien de copies de sécurité des données du client qui doivent être conservées de façon sécuritaire;
- Offrir un support sur demande du progiciel pour la fourniture des services

nécessaires à la gestion quotidienne des opérations afin d'apporter les ajustements requis aux paramètres et fonctionnalités déjà existantes du progiciel, jusqu'à concurrence d'un maximum de 700 heures par année, pouvant être reportées d'une année à l'autre.

Le contrat actuel se terminant le 16 mars 2026, il est donc essentiel pour la Ville d'exercer l'option de prolongation prévu au contrat pour le support et l'entretien du progiciel Ariel pour les cinq (5) prochaines années afin de maintenir l'efficacité et la performance du système. Il est également important de s'assurer du support technique offert par le manufacturier et d'avoir accès aux nouvelles versions du progiciel afin de se conformer aux exigences légales.

Un budget de contingences de 859 516,95 $, taxes incluses, est requis exclusivement pour la fourniture des Services sur demande excédant le nombre d'heures annuel maximal prévu à la convention, le cas échéant.

La firme Telus Health (CANADA) Ltd est la propriétaire et la détentrice exclusive des codes sources du progiciel Ariel nécessaires à la fourniture des services visés par le contrat à l'entretien, le support et la mise à jour de ses produits.

Ce contrat peut donc être renouvelé avec la firme Telus Health (CANADA) Ltd en vertu de l'article 573.3 (6) de la Loi sur les cités et villes.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Telus Health (CANADA) Ltd a obtenu son accréditation le 16 octobre 2018, et cette dernière demeure valide.

Après vérification, Telus Health (CANADA) Ltd n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 4 297 584,82 $, taxes incluses (3 924 267,77 $ net de taxes), qui peut faire l'objet d'un ajout pour les contingences de 859 516,95 $, taxes incluses (784 853,54 $ net de taxes), sera assumée à même le budget de fonctionnement du Bureau des régimes de retraite au Service des finances et de l'évaluation foncière, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Par conséquent, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville :

	16 mars 2026 au 15 mars 2027	**16 mars 2027 au 15 mars 2028**	**16 mars 2028 au 15 mars 2029**	**16 mars 2029 au 15 mars 2030**	**16 mars 2030 au 15 mars 2031**	**Total**
Contrat de support et entretien du progiciel Ariel	825 955,51 $	842 474,59 $	859 324,03 $	876 510, 46 $	893 320,23 $	4 297 584,82 $
Contingence annuelles (optionnelles)	171 903,39 $	171 903,39 $	171 903,39 $	171 903,39 $	171 903,39 $	859 516,95 $
Total des charges annuelles	997 858,90 $	1 014 377,98 $	1 031 227,42 $	1 048 413,85 $	1 065 223,62 $	5 157 101,77 $

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget

d'agglomération.

L'augmentation prévue au contrat pour les années 2027 à 2031 sera de 2 % annuellement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il ne se rapporte pas :

- aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030;
- à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- à la diminution des vulnérabilités climatiques;
- à l'inclusion;
- à l'équité
- et à l'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les comités de retraite (commissions) ont délégué à la Ville l'administration de leurs régimes de retraite. Plusieurs services requis dans ce cadre nécessitent de se doter d'un système d'administration de régime de retraite, que la Ville ne possède pas à l'interne et qu'elle doit obtenir auprès d'une firme externe. Un refus ou un report du présent dossier placerait la Ville dans une situation où elle ne serait pas en mesure de fournir les services requis en vertu de ses obligations et responsabilités à titre de délégataire. Cela pourrait compromettre toutes les opérations découlant de l'administration des régimes de retraite. Advenant que la Ville cesse d'offrir les services qui lui ont été délégués, les commissions de régime de retraite pourraient engager elles-mêmes les dépenses nécessaires à cette fin et, par la suite, en réclamer le remboursement à la Ville, conformément aux dispositions prévues dans les règlements municipaux encadrant les régimes de retraite.
Le maintien du contrat permet d'assurer la pérennité des opérations, en :

Offrant le service aux quelque 44 000 participants actuels;
Respectant la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Loi RCR);
Respectant la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM);
Respectant la *Loi de l'impôt sur le revenu* ;
S'acquittant du mandat qui lui a été confié par les comités de retraite visés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Li YU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Naim MANOUCHI, Service des technologies de l'information

Lecture :

Naim MANOUCHI, 13 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amina TAOUIL
secretaire de direction

Tél : 438-865-5218
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Stéphane S GRENIER
Chef de division - gestion des prestations et systèmes BRRM

Tél : 438-351-1207
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Olivier ROBERGE
directeur(-trice)-bureau de la retraite

Tél : 514-726-2414
Approuvé le : 2026-01-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259474001*

Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière, Bureau des régimes de retraite*

Projet : Exercer l'option de *prolongation du contrat d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel avec Telus Health (CANADA) Ltd (anciennement Morneau Shepell Ltd) pour une période de cinq années additionnelles, du 16 mars 2026 au 15 mars 2031 - Dépense totale de 5 157 101,77 $, taxes incluses (contrat : 4 297 584,82 $, taxes incluses + contingences : 859 516,95 $, taxes incluses) (CG21 0069).*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*		✓	

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il ne se rapporte pas :

- *aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030;*
- *à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;*
- *à la diminution des vulnérabilités climatiques;*
- *à l'inclusion;*
- *à l'équité; et*
- *à l'accessibilité universelle.*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Non applicable

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			✓
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			✓
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			✓

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			✓
b. **Équité**			✓

● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			✓
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			✓

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Ontario

Ministry of Public and Business Service Delivery
Ministère des Services au public et aux entreprises

Certificate of Amendment

Certificat de modification

Business Corporations Act

Loi sur les sociétés par actions

TELUS HEALTH (CANADA) LTD.

Corporation Name / Dénomination sociale

1000398856

Ontario Corporation Number / Numéro de société de l'Ontario

This is to certify that these articles are effective on

La présente vise à attester que ces statuts entreront en vigueur le

May 31, 2023 / 31 mai 2023

V. Quintanilla W.

Director / Directeur
Business Corporations Act / Loi sur les sociétés par actions

The Certificate of Amendment is not complete without the Articles of Amendment

Certified a true copy of the record of the Ministry of Public and Business Service Delivery.

V. Quintanilla W.

Director/Registrar

Ce certificat de modification n'est pas complet s'il ne contient pas les statuts de modification

Copie certifiée conforme du dossier du ministère des Services au public et aux entreprises.

V. Quintanilla W.

Directeur ou registrateur

Ontario

Ministry of Public and
Business Service Delivery

Articles of Amendment

Business Corporations Act

Corporation Name (Date of Incorporation/Amalgamation)
LIFEWORKS (CANADA) LTD. (January 01, 2023)

1. The name of the corporation is changed to:
TELUS HEALTH (CANADA) LTD.

2. The number of directors or the minimum/maximum number of directors are amended as follows:
Not amended

3. The articles are amended as follows:

A. Restrictions, if any, on business the corporation may carry on or on powers the corporation may exercise. If none, enter "None":
Not amended

B. The classes and any maximum number of shares that the corporation is authorized to issue:
Not amended

C. Rights, privileges, restrictions and conditions (if any) attaching to each class of shares and directors' authority with respect to any class of shares which may be issued in series. If there is only one class of shares, enter "Not Applicable":
Not amended

The endorsed Articles of Amendment are not complete without the Certificate of Amendment.
Certified a true copy of the record of the Ministry of Public and Business Service Delivery.

V. Quintanilla W.

Director/Registrar, Ministry of Public and Business Service Delivery

D. The issue, transfer or ownership of shares is/is not restricted and the restrictions (if any) are as follows. If none, enter "None":
Not amended

E. Other provisions:
Not amended

4. The amendment has been duly authorized as required by sections 168 and 170 (as applicable) of the Business Corporations Act.

5. The resolution authorizing the amendment was approved by the shareholders/directors (as applicable) of the corporation on:
May 12, 2023

The articles have been properly executed by the required person(s).

The endorsed Articles of Amendment are not complete without the Certificate of Amendment.
Certified a true copy of the record of the Ministry of Public and Business Service Delivery.
V. Quintanilla W.
Director/Registrar, Ministry of Public and Business Service Delivery

Supporting Information - Nuans Report Information

Nuans Report Reference #	121892891
Nuans Report Date	May 04, 2023

The endorsed Articles of Amendment are not complete without the Certificate of Amendment.
Certified a true copy of the record of the Ministry of Public and Business Service Delivery.
V. Quintanilla W.
Director/Registrar, Ministry of Public and Business Service Delivery

Solutions retraite et avantages sociaux FAQ externe - Client/Français

- **Pourquoi changez-vous votre nom ?**
- **Le nom LifeWorks sera-t-il complètement éliminé ?**
- **J'utilise des solutions offertes par LifeWorks, mais pas ses services de santé. Comment ces solutions s'intègrent-elles à la marque globale de TELUS Santé ? Vont-elles continuer d'exister ?**
- **Les contacts dans votre entreprise changeront-ils ?**
- **Puis-je informer nos employés ou nos membres de ce changement ?**
- **Dois-je faire quelque chose ?**
- **Mon contrat sera-t-il modifié ?**
- **Quelles sont les prochaines étapes et les échéances, et comment nous seront-elles communiquées, à nous et à nos employés ?**
- **Qu'adviendra-t-il de mon portail, de mon site Web, de mes documents, de mon sous-domaine, de ma plateforme, etc. ?**
- **Comment protégez-vous les renseignements de notre organisation et la vie privée de nos employés ?**
- **Puis-je ajouter le logo de notre organisation au matériel utilisé pour promouvoir l'utilisation de vos services ? Et puis-je utiliser votre logo ?**
- **Y aura-t-il des changements aux factures, etc., ou des directives à suivre sur le changement de nom légal à des fins financières (p. ex., pour la facturation) ?**

Pourquoi changez-vous votre nom ?

Notre nom et notre marque changent pour tenir compte de l'intégration de LifeWorks (Solutions Mieux-être LifeWorks au Québec) dans la grande famille de TELUS Santé en 2022. Cela signifie que notre organisation sera dorénavant connue sous le nom de TELUS Santé.

Cette décision d'adopter une seule dénomination sociale et une marque intégrée est importante pour de nombreuses raisons : nous serons réunis sous une marque forte, dissiperons la confusion chez nos clients et établirons un lien évident avec la marque et l'écosystème de TELUS, notamment TELUS International et TELUS Agriculture & biens de consommation – deux entités fortement présentes à l'échelle mondiale.

Nous sommes heureux de faire partie d'une société renforcée qui reflète notre mission et notre stratégie : être l'entreprise de mieux-être la plus digne de confiance au monde. Pour atteindre cet objectif, nous bâtissons les communautés et les milieux de travail les plus en santé de la

planète. Nous tirons parti d'un ensemble de capacités novatrices qui transforment le mode de prestation des solutions en santé et mieux-être et l'expérience client connexe.

Notre position unique de premier fournisseur mondial de solutions en santé et mieux-être globaux, qui sont regroupées sous une même marque et incluent les aspects physique, mental et financier, nous permet de mieux vous soutenir et de résoudre certains des problèmes les plus criants que rencontrent les citoyens, les patients, les professionnels de la santé, les employeurs et les employés partout dans le monde. Les programmes de retraite durable font partie intégrante de cela.

Unis sous TELUS Santé, nous nous engageons à mettre à profit notre technologie de pointe, nos produits, notre expertise en administration de régimes et service-conseil en matière de retraite, ainsi que notre équipe passionnée afin de révolutionner l'accès aux services de santé financière et offrir des expériences exceptionnelles à nos clients et tous les individus que nous soutenons à l'échelle mondiale.

Le nom LifeWorks sera-t-il complètement éliminé ?

Dorénavant, LifeWorks (Solutions Mieux-être LifeWorks au Québec) sera connue sous le nom de TELUS Santé. Nous utiliserons donc à l'avenir un nouveau logo, de nouvelles couleurs et une nouvelle identité harmonisée avec la marque TELUS Santé. Vos équipes et vous commencerez à voir ce changement dans nos sites Web, lors d'événements, dans nos communications et lorsque vous utiliserez nos services. Ces changements se feront de manière graduelle et, pour un certain temps, il se peut que les marques Solutions Mieux-être LifeWorks et TELUS Santé coexistent dans certaines communications.

Pour orienter nos décisions, nous avons effectué une étude de marché qui a permis de tester les marques TELUS Santé et TELUS LifeWorks par rapport à d'autres options, et les résultats de cette étude ont confirmé la pertinence d'adopter la marque et la dénomination à caractère descriptif TELUS Santé.

J'utilise des solutions offertes par LifeWorks, mais pas ses services de santé. Comment ces solutions s'intègrent-elles à la marque globale de TELUS Santé ? Vont-elles continuer d'exister ?

Nous sommes pleinement engagés dans notre secteur d'activité des Solutions retraite et avantages sociaux, car il s'agit de solutions essentielles que nous fournissons aux entreprises en Amérique du Nord.

Nous avons adopté une approche globale de la santé et du mieux-être. Nous reconnaissons trois aspects du mieux-être : physique, mental et financier. Tout comme pour le mieux-être physique et mental, nous croyons que la santé financière est un des aspects clés de la santé globale, les services-conseils en régimes de retraite et les services d'administration étant un pilier important de notre stratégie globale de mieux-être.

Nous nous engageons à maintenir et à développer le plein support et les partenariats que nous offrons aux promoteurs et aux fiduciaires qui contribuent de manière remarquable au mieux-être de la société en finançant et dirigeant des programmes de retraite et d'avantages sociaux.

Les services offerts par TELUS Santé dans le marché des régimes de retraite sont un élément essentiel recherché par les employeurs lorsqu'ils veulent attirer, soutenir et retenir les meilleurs talents. Le soutien que nous offrons afin de fournir des résultats promis et décents entourant la retraite des employés est également important pour les employeurs, solidifiant leur réputation, leur marque, leur gestion de risque et leur intégrité.

Une bonne santé financière est indispensable à une bonne santé mentale, et ainsi à une bonne santé globale. En combinant la gamme de services des Solutions retraite et avantages sociaux (y compris les solutions de retraite et financières, ainsi que d'administration des régimes de retraite et d'assurance collective) aux technologies numériques de la santé, nous créerons une plateforme mondiale de premier plan couvrant tous les aspects de la santé et du mieux-être. Ainsi, les employeurs pourront offrir un meilleur soutien à leurs employés passés, présents et futurs pour tous les aspects du mieux-être, grâce à des plans et des programmes durables.

Les contacts dans votre entreprise changeront-ils ?

Vos contacts au sein de l'entreprise ne changeront pas. C'est comme à l'habitude. Vous continuerez de faire affaire directement avec vos contacts établis.

Puis-je informer nos employés, nos membres et les participants à nos régimes de ce changement ?

Oui, absolument. Nous sommes officiellement TELUS Santé ! Ce changement de marque se reflétera graduellement dans nos services, mais vos employés pourront voir dès maintenant le nom de TELUS Santé dans nos communications, nos sites Web et nos portails.

Pour certains des clients des Solutions retraite et avantages sociaux, la marque utilisée est la vôtre et non celle de Solutions Mieux-être LifeWorks. Ainsi, notre nom n'est pas visible pour vos employés ou vos retraités.

Si vous souhaitez avoir une courte communication annonçant ce changement, que vous pourrez transmettre tel quel ou modifier et intégrer à vos communications, veuillez communiquer avec votre personne-ressource au sein de notre organisation.

Dois-je faire quelque chose ?

Vous n'avez rien à faire pour l'instant. Nous continuerons à vous offrir ainsi qu'à vos employés le même soutien de qualité. Les accès Web, les numéros de téléphone, les adresses courriel et les plateformes ne changeront pas immédiatement, et nous vous aviserons longtemps à l'avance de toute mise à jour.

Entre-temps, nous vous invitons à partager la bonne nouvelle avec vos collègues et les personnes utilisant nos services (voir la question « Puis-je informer nos employés, nos membres et les participants à nos régimes de ce changement ? ») afin qu'ils connaissent le nouveau nom et comprennent qu'au cours des prochains mois, de plus en plus de nos portails, communications, produits et documents promotionnels comporteront le nom et le logo de TELUS Santé.

Mon contrat sera-t-il modifié ?

À l'heure actuelle, puisque nos entités juridiques portent toujours le nom de LifeWorks (Solutions Mieux-être LifeWorks au Québec), notre nouvelle image de marque n'a aucune incidence sur les contrats existants. Au moment opportun, nous remplacerons le nom légal de LifeWorks (Solutions Mieux-être LifeWorks au Québec) par une itération du nom de TELUS Santé. À ce moment-là, tout nouveau contrat, toute modification ou tout renouvellement seront au nom de l'entité juridique de TELUS Santé. Aucune des activités de repositionnement de la marque en cours (y compris les changements éventuels apportés aux noms des entités juridiques) n'aura d'incidence sur les conditions des contrats en vigueur, y compris tout avenant ou renouvellement de contrat. Il ne sera pas nécessaire de modifier votre contrat uniquement dû au changement de nom légal.

Quelles sont les prochaines étapes et les échéances, et comment nous seront-elles communiquées, à nous et aux personnes utilisant vos services ?

Nous n'en sommes qu'aux premières étapes de la refonte de l'image de marque. En ce moment, nous travaillons à officialiser les plans de mise en œuvre détaillés qui confirmeront les échéanciers, les priorités et l'ordre dans lequel nous redéfinirons les représentations physiques

et numériques de la marque dans l'ensemble de nos produits, interactions et canaux, qu'il s'agisse d'une plateforme client, d'une application, d'un portail, d'un nom de produit, d'outils, d'adresses courriel, de formulaires ou d'adresses URL.

Le tout sera fait de manière graduelle, commençant par des changements de nom s'appliquant aux activités d'administration des comptes, suivis des changements apportés aux noms de produits. Notre objectif est de compléter les activités liées au changement de marque, y compris les modifications touchant notre nom légal, les enseignes des bureaux, la prestation de services et plus encore, en 2023.

Sachant qu'elles pourraient avoir des répercussions sur vous, vos employés ou vos membres, nous vous aviserons bien à l'avance de toute étape importante.

Qu'adviendra-t-il de mon portail, de mon site Web, de mes documents, de mon sous-domaine, de ma plateforme, etc. ?

Nous avons pour principe de convertir tout actif portant la marque d'une manière sensée, logique et qui occasionnera le moins de dérangement possible à nos clients organisationnels et aux utilisateurs de nos services. Comme nous savons que certains clients auront besoin de soutien pour convertir leur actif et leur portail, nous avons mobilisé une équipe qui examinera avec vous la meilleure façon d'apporter les changements à vos services. Pour certains des clients des Solutions retraite et avantages sociaux, la marque utilisée est la vôtre et non celle de Solutions Mieux-être LifeWorks. Ainsi, notre nom n'est pas aussi visible pour vos employés, vos membres ou vos retraités.

Vos plateformes et vos services garderont leur nom original pour l'instant. Dans les documents arborant le logo de TELUS Santé, nous nous assurerons d'indiquer clairement les noms des produits et des plateformes auxquels vos employés sont habitués, afin que vos employés continuent d'y accéder facilement.

Si vous utilisez une plateforme ou un actif qui devra être mis à jour, nous communiquerons avec vous bien à l'avance pour vous informer de tout changement et de tout échéancier, et nous vous aiderons à faire la transition.

Comment protégez-vous les renseignements de notre organisation et la vie privée de nos employés ?

Nous savons que vos employés et vous attachez une grande importance à la protection de la vie privée ; conserver votre confiance à cet égard est notre priorité. Grâce à notre programme

robuste de gestion de protection de la vie privée dirigé par un Bureau des données et des relations de confiance, nous sommes tenus responsables de protéger les informations personnelles, en mettant à profit les meilleures pratiques en matière de gestion des données et en adoptant les 7 principes fondamentaux de la protection intégrée de la vie privée.

Afin d'en savoir plus sur notre engagement en matière de protection de la vie privée, cliquez ici.

Puis-je ajouter le logo de notre organisation au matériel utilisé pour promouvoir l'utilisation de vos services ? Et puis-je afficher votre logo dans notre site intranet et nos communications ?

L'utilisation de la marque TELUS Santé et de son logo est guidée par des lignes directrices précises, et est autorisée au cas par cas. Communiquez avec votre personne-ressource au sein de notre organisation afin de leur faire part de votre intention entourant l'utilisation des logos ; ils entreront en contact avec l'équipe de notre marque afin de répondre à votre demande.

Y aura-t-il des changements aux factures, etc., ou des directives à suivre sur le changement de nom légal à des fins financières (p. ex., pour la facturation) ?

Nous avons entamé la démarche nécessaire pour modifier notre nom légal de LifeWorks (Solutions Mieux-être LifeWorks au Québec) à TELUS Santé. Nous nous attendons à ce que le processus soit complété en avril ou en mai 2023, mais pourrait prendre plus de temps à certaines entités juridiques à reconnaître notre nouveau nom (IRS, etc.). Lorsque ce sera chose faite, nous communiquerons avec vous au sujet des prochaines étapes ou des échéanciers liés aux changements à apporter aux processus comptables.

Rien ne changera quant aux paiements des clients ou des fournisseurs d'ici le changement officiel de notre nom légal.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous avez besoin de soutien, n'hésitez pas à communiquer avec votre contact au sein de notre équipe.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259474001

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 5 ans / Autoriser une dépense additionnelle de 5 157 101,77 $, taxes incluses, pour les services d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Telus Health (CANADA) Ltd, (CG21 0069), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 824 111 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1259474001 Telus Health (CANADA) Ltd.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Li YU
Préposée au budget
Tél : 514 872 0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-20

Frederique BLANDIN FEVRE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514 872 0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

GDD 1259474001

Exercer l'option de prolongation du contrat d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de r
une période de cinq années additionnelles, du 16 mars 2026 au 15 mars 2031 - Dépense totale de 5 157 101,7
taxes incluses) (CG21 0069).

Informations financières

Cette dépense sera assumée à même le budget de fonctionnement du Bureau des régimes de retraite, comm

Telus Health (CANADA) Ltd	16 mars 2026 au 15 mars 2027	16 mars 2027 au 15 mars 2028	16 mars 2028 au 15 mars 2029
Contrat de base (taxes incluses)	825,955.51 $	842,474.59 $	859,324.03 $
Contingences (taxes incluses)	171,903.39 $	171,903.39 $	171,903.39 $
Contrat de base et contingences (taxes incluses)	997,858.90 $	1,014,377.98 $	1,031,227.42 $
Contrat de base (montant net)	754,207.47 $	769,291.59 $	784,677.38 $
Contingences (montant net)	156,970.71 $	156,970.71 $	156,970.71 $
Contrat de base et contingences (montant net)	911,178.18 $	926,262.30 $	941,648.09 $

Imputation dépenses

Le contrat de base (total de 4 297 584,82$ taxes incluses ou 3 924 267,77$ net de taxes) sera imputé dans le c

2101.0010000.102053.01301.54510.000000.0000.000000.050497.00000.00000

**AF/Dépenses communes/Bureau des régimes de retraite/Secrétariat des commissions/Adm., finances et ap
Ariel**

Les contingences (total de 859 516,95$ taxes incluses ou 171 903,39$ taxes incluses par année ou 156 970,71

2101.0010000.102053.01301.54510.000000.0000.000000.000000.00000.00000

AF/Dépenses communes/Bureau des régimes de retraite/Secrétariat des commissions/Adm., finances et ap

Les crédits annuels pour cette dépense ont été prévus à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite

etraite Ariel avec Telus Health (CANADA) Ltd (anciennement Morneau Shepell Ltd) pour
'7 $, taxes incluses (contrat : 4 297 584,82 $, taxes incluses + contingences : 859 516,95 $,

e suit:

16 mars 2029 au 15 mars 2030	16 mars 2030 au 15 mars 2031	TOTAL
876,510.46 $	893,320.23 $	**4,297,584.82 $**
171,903.39 $	171,903.39 $	**859,516.95 $**
1,048,413.85 $	1,065,223.62 $	**5,157,101.77 $**
800,370.88 $	815,720.44 $	**3,924,267.77 $**
156,970.71 $	156,970.71 $	**784,853.54 $**
957,341.59 $	972,691.15 $	**4,709,121.31 $**

2026	2027	2028
16 mars au 31 dec.	1 janv. au 31 dec.	1 janv. au 31 dec.
658,501.52 $	839,125.52 $	855,907.98 $
137,051.74 $	171,903.39 $	171,903.39 $
795,553.26 $	1,011,028.91 $	1,027,811.37 $
601,299.66 $	766,233.44 $	781,558.07 $
125,146.51 $	156,970.71 $	156,970.71 $
726,446.17 $	923,204.15 $	938,528.78 $

:compte:

›provisionnement/Serv.tech. - Adm. et informatique/Général/Entretien

$ net de taxes par année) seront imputées dans le compte:

›provisionnement/Serv.tech. - Adm. et informatique/Général/Général

pour l'année 2026.

2029	2030	2031	TOTAL
1 janv. au 31 dec.	1 janv. au 31 dec.	1 janv. au 31 dec.	
873,026.09 $	889,912.22 $	181,111.50 $	**4,297,584.82 $**
171,903.39 $	171,903.39 $	34,851.65 $	**859,516.95 $**
1,044,929.48 $	1,061,815.61 $	215,963.14 $	**5,157,101.77 $**
797,189.18 $	812,608.47 $	165,378.94 $	**3,924,267.77 $**
156,970.71 $	156,970.71 $	31,824.20 $	**784,853.54 $**
954,159.89 $	969,579.18 $	197,203.14 $	**4,709,121.31 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1250352001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec inc. pour les services techniques de lutte manuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs, pour une période de 3 ans – Dépense totale de 1 730 971,08 $

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec inc. pour les services techniques de lutte manuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs, pour une période de 3 ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 602 751 $, taxes non applicables, conformément à son offre de service en date du 31 octobre 2025;
2. d'autoriser une dépense de 80 137,55 $, taxes non applicables, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 48 082,53 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidence;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Nature-Action Québec inc.;
5. d'approuver un projet de convention à cette fin;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-21 10:31

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1250352001
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec inc. pour les services techniques de lutte manuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs, pour une période de 3 ans – Dépense totale de 1 730 971,08 $

CONTENU

CONTEXTE

Les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) menacent l'intégrité écologique des grands parcs, y compromettant la biodiversité et les services écologiques. Pour préserver ces actifs naturels et réduire les coûts futurs liés à la dégradation des milieux naturels, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) réalise des interventions manuelles ciblées. Ces interventions manuelles limitent les impacts sur les espèces d'intérêt pour la conservation et favorisent les processus naturels de restauration, particulièrement en milieux forestiers.
Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de service de lutte contre les EVEE dans l'ensemble des grands parcs.
Une demande de prix a été transmise à Nature-Action Québec Inc., conformément à l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, paragraphe 2.1, qui autorise de conclure un contrat avec un organisme à but non lucratif pour la fourniture des services visés. Cette demande a été soumise à l'organisme en raison de son expertise reconnue en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, de sa mission qui consiste à guider les organisations dans l'application de meilleures pratiques environnementales, ainsi que de sa capacité à mobiliser les ressources nécessaires pour exécuter l'essentiel du contrat.

La durée de cette demande a été de 30 jours ouvrables, soit du 1er octobre au 31 octobre 2025. La soumission demeure valide pour les 120 jours civils suivant la date de dépôt, soit jusqu'au 28 février 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0414 – 24 août 2023 : Accorder un contrat à Nature-Action Québec inc. pour des services techniques de travaux manuels de lutte aux nerpruns en milieu forestier et entretiens au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies pour une période de 40 mois, soit de septembre 2023 à décembre 2026 inclusivement - Dépense totale de 230 715,60 $, taxes non applicables (contrat : 192 263 $ + contingences : 19 226,30 $ + variation de quantités : 19 226,30 $) - Contrat conclu de gré à gré avec un organisme à but non lucratif (OBNL)

CG21 0542 - 30 septembre 2021 : Accorder un contrat à 9070-1863 Québec inc. (Les Conseillers Forestiers de l'Outaouais) pour des services techniques de travaux mécanisés de lutte aux nerpruns en friche et en milieu forestier, reboisement et entretien au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies pour une période de 36 mois, soit d'octobre 2021 à septembre 2024 inclusivement - Dépense totale de 419 684,25 $, taxes, variations de quantité et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18888 (1 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la réalisation d'interventions de lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) dans les grands parcs pour une période de trois ans, soit du 1er mars 2026 au 31 décembre 2028.

Ces services comprennent :
• Travaux d'intervention manuelle, incluant la coupe manuelle, l'arrachage, l'encapsulation et le pliage d'EVEE.
• Travaux d'intervention spécialisés, incluant la coupe motorisée d'espèces arbustives ou arborescentes.
• Supervision et coordination des interventions.
• Utilisation d'outils géomatiques pour assurer le suivi et l'entretien des superficies traitées.
• Gestion des matières résiduelles, incluant le transport, la manutention et la fourniture de conteneurs à déchets.

Les interventions seront réalisées sous la supervision des biologistes du SGPMRS. Chaque mandat sera ainsi réalisé selon des objectifs, des méthodes et des échéanciers précis déterminés par les biologistes du SGPMRS.

Un budget de contingences de 5 % (80137,55 $, taxes non applicables) a été prévu. Un budget pour les dépenses incidentes de 3 % (48 082,53 $ taxes incluses) a également été prévu.

JUSTIFICATION

Nature-Action Québec (NAQ) possède l'expertise nécessaire pour répondre aux exigences de ce mandat, grâce à plus de 35 ans d'expérience en restauration écologique et une équipe multidisciplinaire.
Reconnu pour sa rigueur et la qualité de ses résultats, NAQ réalise annuellement plus de 350 projets environnementaux pour des municipalités et divers paliers gouvernementaux. Son approche sur mesure et durable en fait un partenaire stratégique pour des interventions efficaces, respectueuses et bénéfiques pour la biodiversité et la collectivité.

Ce contrat est octroyé de gré à gré, conformément à l'article 573.3, premier alinéa, paragraphe 2.1, de la Loi sur les cités et villes, qui prévoit une exception pour la conclusion d'un contrat avec un organisme à but non lucratif.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (TAXES NON APPLICABLES)	**AUTRES (Contingences + incidences)**	**TOTAL**
Adjudicataire	1 602 751,00 $	128 220,08 $	1 730 971,08 $

Dernière estimation réalisée	1 591 952,83 $	127 356,23 $	1 719 309,06 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($)			10 798,17$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)			0,67%

Le prix déposé est supérieur de 0,67% à la dernière estimation réalisée à l'interne en octobre 2025.

Conformément à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'adjudicataire détient une autorisation à contracter délivrée le 14 février 2023 par l'Autorité des marchés publics (AMP).
En date du 26 novembre 2025, l'adjudicataire n'était pas :

- inscrit sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant;
- inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce projet de 1 730 971,08 $, taxes incluses (1 726 794,31 $, net de ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-016 Plan de gestion de la forêt urbaine CG21 0518. Ce coût sera réparti de la façon suivante :

- Contrat : 1 602 751,00 $, taxes non applicables.
- Budget de contingences : 80137,55 $, taxes non applicables.
- Budget des incidences : 48 082,53 $, taxes incluses (43 905,76 $, net de ristourne).

À l'exception des incidences, ces montants sont exempts de taxes, puisque l'organisme détient le statut d'organisme de charité.
Voici la répartition des coûts pour chacune des années du projet :

Dépenses	**Budget requis**			
	2026	**2027**	**2028**	**TOTAL**
Contrat (non taxable)	552 689,75 $	608 880,66 $	441 180,59 $	1 602 751,00 $
Contingences (non taxable)	6 710,00 $	40 000,00 $	33 427,55 $	80 137,55 $
Incidences (net de ristourne)	8 781,16 $	17 562,30 $	17 562,30 $	43 905,76 $
Total	**568 180,90 $**	**666 442,96 $**	**492 170,44 $**	**1 726 794,31 $**

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q., chapitre E-20.001 puisqu'elle concerne les parcs-nature.

Ce contrat devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à la réduction des vulnérabilités climatiques de la métropole en plus de contribuer à atteindre les objectifs de Montréal 2030 :

- Priorité 2 “Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision”;
- Priorité 19 “Offrir à l’ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins”.

Il ne s’applique pas directement aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable empêcherait la réalisation des activités de contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes prévues. Cette inaction entraînerait une dégradation accélérée des milieux naturels, réduisant la valeur des actifs écologiques des grands parcs et compromettant leurs fonctions. Les coûts futurs liés à la restauration augmenteraient considérablement, et l’expérience des citoyens serait affectée par la perte de biodiversité et la détérioration des paysages.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n’y a pas d’opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er mars 2026
Fin du contrat : 31 décembre 2028

Livrables annuels :
Rapport annuel : décembre 2026, décembre 2027 et décembre 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achour LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christopher ALVAREZ-DE GARRIE
conseiller(-ere) en amenagement

Tél : 438-308-6115
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-09

Marie LAFONTAINE
chef(fe) de division - gestion des milieux naturels et biodiversite

Tél : 514-913-3728
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
directeur(-trice)-gestion des parcs et biodiversite
Tél : 438-995-6030
Approuvé le : 2026-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1250352001
Unité administrative responsable : ***Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Direction gestion des grands parcs et des milieux naturels, Division Gestion des milieux naturels et biodiversité***
Projet : ***Travaux manuels de lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs***

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 2* : "**Enraciner la nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision" *Priorité 19* : "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une réponse de proximité à leurs besoins". *Priorité 20* : "Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole".			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité 2* : Le contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes permettra de réduire les impacts de ces espèces sur la biodiversité et de restaurer l'intégrité écologique des milieux naturels montréalais.			

Priorité 19 : Les citoyens et citoyennes de l'agglomération de Montréal bénéficieront d'un cadre de vie amélioré grâce à la préservation des milieux naturels et des services écologiques qui y sont associés ainsi que d'une meilleure expérience lors des visites dans les parcs-nature.

Priorité 20 : Le contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes renforce l'attractivité et le rayonnement de Montréal en mettant en valeur ses grands parcs comme destinations écologiques et récréatives de qualité. Ils améliorent l'expérience des visiteurs et contribuent à positionner la métropole comme un leader en aménagement durable.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service des affaires juridiques
Direction des affaires civiles – Division du droit contractuel

FORMULAIRE – QUALIFICATION D'UN CONTRAT AVEC UN ORGANISME[1]

La qualification du contrat à conclure avec un organisme est essentielle et incontournable afin qu'il soit conforme aux lois applicables.

Terme « organisme »

Le terme « organisme » désigne des entités juridiques ayant diverses formes juridiques comme une personne morale à but non lucratif (OBNL), le plus courant, mais aussi une coopérative ou une coopérative de solidarité qui s'est interdite par ses statuts à verser des ristournes à ses membres, une association formée en vertu du Code civil, une fondation, une fiducie ou un organisme public comme une école, une université, etc.

Importance de qualifier l'objet d'un contrat

Il est important d'identifier l'objet du contrat pour déterminer si la Ville peut ou non conclure un contrat avec un organisme, il est requis de vérifier sa forme juridique et se référer à la disposition habilitant la Ville à conclure le contrat selon son objet.

Taxes incluses

Il est à noter que tous les montants de dépenses mentionnés au présent formulaire inclus les taxes applicables.

Encadrement administratif - Dépense égale ou supérieure au seuil applicable pour procéder par appel d'offres public

Si le montant estimé de la dépense du contrat est égal ou supérieur au seuil applicable pour procéder par appel d'offres public, référez-vous à l'encadrement administratif intitulé *Recommandation de procéder par un appel d'offres public ou, le cas échéant, d'ouvrir le marché aux territoires visés par les accords de libéralisation des marchés publics, lorsque l'estimé de la dépense est égal ou supérieur à 85 % des seuils applicables* (C-OG-APP-D-23-001).

Assistance de la direction des affaires civiles

[1] *Ce formulaire est réservé exclusivement à un usage interne de la Ville de Montréal. Son contenu ne constitue ni ne doit être considéré comme un avis juridique permettant ou visant à répondre à une question spécifique d'ordre juridique susceptible d'être soulevée dans le cadre des activités de la Ville pour laquelle un avis serait requis.*

Ce formulaire est exclusivement destiné aux employés de la Ville et ne doit pas être communiqué à d'autres personnes.

En cas de doute lors de votre analyse pour qualifier le contrat, vous pouvez communiquer avec la Direction des affaires civiles.

1. Vérification de la forme juridique de l'organisme

Pour procéder à cette vérification, vous pouvez consulter le *Registre des entreprises du Québec* (ci-après le « **REQ** »). Il est recommandé de demander à l'organisme son acte constitutif, comme ses lettres patentes, car ce document permet de vérifier sa forme juridique, le caractère « *à but non lucratif* » de l'organisme et sa mission.

Les règles autorisant la Ville à conclure un contrat avec un organisme, que ce soit un contrat de services, une contribution financière, un prêt de local ou autre, varient selon sa forme juridique.

Nom de l'organisme	NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
Numéro d'entreprise au REQ	1143202183

Forme juridique de l'organisme	**Oui**
Personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*	X
Personne morale constituée en vertu de la Partie II de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*	
Coopérative de solidarité, coopérative, association constituée en vertu du Code civil, fondation ou fiducie Note : Pour être «à but non lucratif » une coopérative ou une coopérative de solidarité doit s'être interdit par ses statuts de verser des ristournes à ses membres. En cas d'incertitude sur le caractère à but non lucratif de l'organisme, vérifier avec la *Direction des affaires civiles* s'il se qualifie d'« OBNL »	
Organisme public (école, université, centre de services scolaires ou autres)	

Forme juridique de l'organisme	Personne morale sans but lucratif	
À but non lucratif?	**Oui**	**Non**
	X	
Note : Si aucune des cases ci-dessus n'est cochée, vérifier avec la *Direction des affaires civiles* pour déterminer si un contrat peut ou non être conclu avec cette « entité juridique » et les règles applicables.		

2. Objet du contrat

La Ville peut conclure différents types de contrat avec un organisme dont l'objet porte, notamment, sur :

- des services;
- une contribution financière;
- un prêt d'immeuble ou de local;
- l'approvisionnement en biens;
- des assurances.

Avant d'identifier le ou les objets du contrat, il est utile de répondre aux questions suivantes pour définir les besoins de la Ville.

1- Qu'est-ce que la Ville veut faire?	Contrat de services techniques
2- Quels besoins la Ville veut combler?	Service technique de lutte manuelle aux EVEE
3- Est-ce que la Ville veut conserver le contrôle de l'exécution du contrat et imposer ses exigences?	Oui
4- Quelle est la dépense estimée par la Ville pour ce contrat?	1 500 000 à 2 000 000$

Si un contrat comporte plusieurs aspects, afin d'identifier le ou les objets du contrat, il peut être opportun de créer un tableau comportant les éléments suivants :

- la liste de tous les aspects qui seraient prévus au contrat;
- le responsable de l'exécution (entre la Ville et l'organisme) pour chacun des aspects;
- qui détermine les conditions de réalisation pour chacun des aspects;
- est-ce que l'approbation de la Ville est requise pour réaliser chacun des aspects.

Exemple (chaque cas doit être analysé à son mérite)

Aspects du contrat	Responsable de l'exécution	Conditions de réalisation	Approbation de la Ville requise?	Objet
Prêt d'un local à l'OBNL pour réaliser sa mission	OBNL utilise le local pour ses besoins		Approbation du prêt du local par la Ville, mais pas les activités qui s'y déroulent	Contribution en biens
Exploitation d'un kiosque de location d'équipements de plein air de la Ville	OBNL	Ville	Oui, pour déterminer les tarifs de location des équipements (par règlement), les heures d'ouverture et conditions de location. Ville achète les équipements.	Services
Organiser un camp de jour de découverte de la nature initié par l'OBNL	OBNL	OBNL	Non, l'OBNL fixe lui-même les activités, la programmation et les tarifs.	Contribution financière
Faire de la sensibilisation dans les écoles sur la préservation de la nature, nouveau projet de l'OBNL	OBNL	OBNL	Non, fixe lui-même les activités, la programmation et les tarifs.	Contribution financière

Il est possible qu'à l'issue de cet exercice, plusieurs objets soient identifiés. Dans ce cas, des contrats peuvent être conclus pour chacun des objets ou certains objets du même type peuvent être regroupés dans un contrat.

Exemple (chaque cas doit être analysé à son mérite)

Contrats pour chacun des objets	Regroupement d'objets du même type dans un contrat
Convention de contribution financière pour le projet d'organisation du camp de jour de découverte de la nature	Convention de contribution financière et de prêt du local pour :

	• le projet d'organisation du camp de jour de découverte de la nature. • le projet de sensibilisation dans les écoles sur la préservation de la nature. • le prêt du local.
Convention de contribution financière pour la sensibilisation dans les écoles sur la préservation de la nature	Convention de services pour l'exploitation d'un kiosque de location d'équipements de plein air de la Ville
Convention de prêt du local	Vu, généralement, l'incompatibilité entre un contrat comprenant une contribution financière et la fourniture de services, ne pas regrouper ces objets dans un même contrat.
Convention de services pour l'exploitation d'un kiosque de location d'équipements de plein air de la Ville	

2.1 Contribution financière, en biens ou en services

Vérification - Contribution financière, en biens ou en services	**Oui**	**Non**
Est-ce que le contrat vise à verser une contribution financière ou à accorder une autre forme d'aide à l'organisme dans le but qu'il réalise sa mission ou son projet (activité ou événement)?		X
Si l'organisme pouvait obtenir le financement requis sans la contribution financière ou l'aide de la Ville, est-ce qu'il réaliserait sa mission ou le projet (activité ou événement) de façon indépendante?		X
L'organisme a-t-il d'autres sources de financement que la Ville pour réaliser son projet?		X
Note : Si vous répondez « OUI » à ces questions, ceci est une indication que le contrat a comme objet de verser une contribution financière ou d'accorder une autre forme d'aide à l'organisme. Note : Répondre également aux questions concernant le contrat de services pour vous assurer que c'est bien une contribution financière ou aide qui doit être accordée.		

2.2 Contrat de services

Sont considérées comme des prestations de services, y compris des services professionnels, entre autres :

- l'organisation, promotion, gestion d'activités ou de loisirs (camp de jour, cours de danse…);
- l'administration, exploitation et gestion d'un bien appartenant à la Ville (gestion de l'accueil et des activités d'un chalet de parc, d'un centre de soccer, d'une piscine);aide aux sinistrés, application du programme montréalais de sécurité urbaine ou d'un autre programme de la Ville;

- services professionnels comme une expertise environnementale, étude pour déterminer la vocation d'un bâtiment de la Ville (Cité des hospitalières), analyse archéologique.

La *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19, ci-après « **LCV** ») prévoit des règles d'adjudication des contrats de services spécifiques lorsque le cocontractant est un organisme à but non lucratif, une coopérative de solidarité ou un organisme public. Ces règles sont résumées dans le tableau de l'Annexe A.

Vérification - Contrat de services	**Oui**	**Non**
Est-ce que le contrat vise à ce que l'organisme fournisse une prestation à la Ville pour répondre à ses besoins?	X	
Est-ce la Ville détermine les conditions de réalisation du contrat?	X	
Est-ce que la Ville impose ses exigences sur la manière de réaliser la prestation?	X	
Note : Si vous répondez « OUI » aux questions précédentes, il s'agit d'un contrat de services.		

Services relatifs aux matières résiduelles	**Oui**	**Non**
S'il s'agit d'un contrat de services avec un <u>organisme à but non lucratif</u> en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération de matières résiduelles, la dépense est-elle :		X
Entre 25 000 $ et 133 799,99 $, taxes incluses?		X
Égale ou supérieure à 133 800 $, taxes incluses?		X
Note : Si oui, les règles d'adjudication de ce type de contrat de services sont détaillées au tableau de l'Annexe A.		

Services énumérés à l'article 573.3 al.1 (2.3) LCV	**Oui**	**Non**
Est-ce que le contrat de services avec <u>l'organisme à but non lucratif</u> comprend : • un des services énumérés à l'article 573.3 al. 1 (2.3) LCV (voir la liste de ces services à l'Annexe A); **<u>et</u>** • une dépense est égale ou supérieure à 353 300 $, taxes incluses Note : Si oui, un appel d'offres public doit être tenu, le contrat ne peut pas être conclu de gré à gré avec un organisme à but non lucratif.		X

Contrat de services avec une coopérative de solidarité
Note : Si le cocontractant de la Ville est une coopérative de solidarité, les règles d'adjudication pour ce type de contrat de services sont détaillées au tableau de l'Annexe A.

Autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP)	Oui	Non
Est-ce que la dépense du contrat de services est égale ou supérieure à 1 000 000 $, incluant les taxes applicables et la valeur des options de renouvellement du contrat, s'il y a lieu?	X	
Note : Si oui, l'organisme doit détenir une autorisation de l'AMP pour conclure le contrat avec la Ville. Vous pouvez vérifier si l'organisme détient une telle autorisation au registre sur le site Internet de l'AMP.		
Est-ce que l'organisme détient une autorisation de l'AMP?	X	

2.3 Contrat d'approvisionnement

Contrat d'approvisionnement	Oui	Non
Dépense inférieure à 353 300 $, taxes incluses Note : Si oui, le contrat peut être conclu de gré à gré.		x
Dépense égale ou supérieure à 353 300 $, taxes incluses Note : Si oui, un appel d'offres doit être tenu.		x

2.4 Contrat d'exécution de travaux

Contrat d'exécution de travaux	Oui	Non
S'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux, la dépense est-elle :		x
Entre 25 000 $ et 133 799,99 $, taxes incluses?		x
Égale ou supérieure à 133 800 $, taxes incluses?		x
Note : Si oui, les règles d'adjudication du contrat d'exécution de travaux sont détaillées au tableau de l'Annexe A.		

2.5 Contrat d'assurance

Si le contrat porte sur des assurances, le contrat peut être conclu de gré à gré peu importe le montant de la dépense (voir le tableau de l'Annexe A).

2.6 Conditions pour conclure un contrat avec un organisme

Mission de l'organisme	**Oui**	**Non**
Est-ce que l'objet du contrat à conclure avec l'organisme s'inscrit dans le cadre de sa mission? Note : Tant pour l'octroi d'une contribution financière, en biens ou en services que pour la conclusion d'un contrat de services, d'approvisionnement ou d'assurances, il faut s'assurer que l'objet du contrat s'inscrive dans le cadre de la mission de l'organisme. Vous pouvez vérifier cette mission dans son acte constitutif et aussi sur le site Internet de l'organisme.	x	
Exécution du contrat	**Oui**	**Non**
Est-ce que l'organisme a les ressources, la compétence et les connaissances pour produire et fournir l'essentiel des services et des biens? Note : Le contrat doit être exécuté essentiellement par l'organisme, c'est-à-dire que l'organisme doit avoir la compétence, les ressources et les connaissances pour produire et fournir l'essentiel des services et biens visés par le contrat avec la Ville.	x	
Si l'organisme doit sous-traiter pour exécuter son contrat, est-ce que ce sera de manière accessoire? Note :Si l'organisme doit sous-traiter une partie du contrat, il devra vous fournir préalablement les informations confirmant que la sous-traitance est accessoire. Si vous répondez « OUI » aux questions précédentes, il est possible de conclure le contrat de gré à gré avec l'organisme.	x	

2.7 Contrat avec un organisme public

Contrat avec un organisme public (au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1)) Note : Si le cocontractant de la Ville est un organisme public, les règles d'adjudication sont détaillées au tableau de l'Annexe A.

ANNEXE A

Tableau des règles d'adjudication applicables aux contrats avec les organismes

- Tous les montants de dépense mentionnés inclus les taxes.
- RGC signifie *Règlements sur la gestion contractuelle* adoptés par le conseil municipal (18-038) et par le conseil d'agglomération (RCG 18-024).
- Encadrement administratif – Dépense égale ou supérieure à 353 300 $.

  Si le montant estimé de la dépense du contrat est égal ou supérieur à 353 300 $, référez-vous à l'encadrement administratif intitulé *Recommandation de procéder par un appel d'offres public ou, le cas échéant, d'ouvrir le marché aux territoires visés par les accords de libéralisation des marchés publics, lorsque l'estimé de la dépense est égal ou supérieur à 85 % des seuils applicables* (C-OG-APP-D-23-001).

Organisme à but non lucratif		
Montant de la dépense	**Types de contrats**	**Modes de sollicitation :** **- Gré à gré** **- Gré à gré en vertu du RGC** **- Appel d'offres sur invitation** (art. 573.1 LCV) **- Appel d'offres public**
0 à 24 999,99 $	Tous types de contrats	Gré à gré
< 353 300 $ (art. 573 (2.1) et art. 573.3 al.1 (2.4) LCV)	Approvisionnement	Gré à gré
≥ 353 300 $ (art. 573 (2.1) et art. 573.3 al.1 (2.4) LCV)	Approvisionnement	Appel d'offres public ouvert aux marchés canadien et européen
Entre 25 000 $ et 133 800 $ (art. 573.3 al.1 (2.1) LCV)	Services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles	Gré à gré en vertu du RGC **OU** Appel d'offres sur invitation

≥ 133 800 $ (art. 573.3 al.1 (2.1) LCV)	Services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles	Appel d'offres public
Tout montant de dépense (art. 573.3 al.1 (2.1) LCV)	Tous services autres que les services compris dans la liste de services de l'article 573.3 al.1 (2.3) LCV (voir liste ci-dessous)	Gré à gré
≥ 353 300 $ (art. 573.3 al.1 (2.3) LCV)	Services suivants : **a)** services de messagerie et de courrier, y compris le courrier électronique; **b)** services de télécopie; **c)** services immobiliers; **d)** services informatiques, y compris ceux de consultation en matière d'achat ou d'installation de logiciels ou de matériel informatique et ceux de traitement de données; **e)** services d'entretien ou de réparation d'équipement ou de matériel de bureau; **f)** services de consultation en gestion, sauf les services d'arbitrage, de médiation ou de conciliation en matière de gestion des ressources humaines; **g)** services d'architecture ou d'ingénierie, sauf les services d'ingénierie afférents à un contrat unique de conception et de construction d'infrastructure de transport; **h)** services d'architecture paysagère;	Appel d'offres public ouvert aux marchés canadien et européen

	i) services d'aménagement ou d'urbanisme; **j)** services d'essais, d'analyses ou d'inspection en vue d'un contrôle de qualité; **k)** services de nettoyage de bâtiments, y compris l'intérieur; **l)** services de réparation de machinerie ou de matériel; **m)** services d'assainissement; **n)** services de voirie.	
Entre 25 000 $ et 133 800 $	Exécution de travaux	Gré à gré en vertu du RGC **OU** Appel d'offres sur invitation
≥ 133 800 $	Exécution de travaux	Appel d'offres public
Tout montant de dépense (art. 573.3 al.1 (2.1) LCV)	Assurance	Gré à gré

Coopérative de solidarité Qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l'Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM).		
Montant de la dépense	**Types de contrats**	**Modes de sollicitation :** **- Gré à gré** **- Gré à gré en vertu du RGC** **- Appel d'offres sur invitation** (art. 573.1 LCV) **- Appel d'offres public**
0 à 24 999,99 $	Tous types de contrats	Gré à gré

Entre 25 000 $ et 133 800 $ (art. 573.3 al.3 (2) LCV)	Assurance, approvisionnement et services	Gré à gré
≥ 133 800 $	Assurance, approvisionnement et services	Appel d'offres public
≥ 133 800 $ (art. 573.3 al.1 (2.2) LCV)	Services Seulement avec une coopérative de solidarité qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l'Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) et que le ministre désigne en vertu du paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 573.3.5.	Gré à gré
Entre 25 000 $ et 133 800 $	Exécution de travaux	Gré à gré en vertu du RGC **OU** Appel d'offres sur invitation
≥ 133 800 $	Exécution de travaux	Appel d'offres public

Organisme public (Au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1))		
Montant de la dépense	**Types de contrats**	**Modes de sollicitation :** **- Gré à gré** **- Gré à gré en vertu du RGC** **- Appel d'offres sur invitation** (art. 573.1 LCV) **- Appel d'offres public**
Tout montant de dépense (art. 573.3 al.1 (2) LCV)	Assurance, approvisionnement et services	Gré à gré
0 à 24 999,99 $	Exécution de travaux	Gré à gré

Entre 25 000 $ et 133 800 $	Exécution de travaux	Gré à gré en vertu du RGC **OU** Appel d'offres sur invitation
≥ 133 800 $	Exécution de travaux	Appel d'offres public

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 14 février 2023

NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
A/S MADAME JULIE LEBLANC
120, RUE LEDOUX
BELOEIL (QC) J3G 0A4

Nº de décision : 2023-DAMP-1474
Nº de client : 3000510395
Nº d'entreprise du Québec : 1143202183

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. NATURE-ACTION QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **13 février 2026**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

CONVENTION DE SERVICES
AVEC UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **NATURE-ACTION QUÉBEC INC.**, personne morale régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (L.C. 2009, ch. 23), dont l'adresse principale est située au 120, rue Ledoux, Belœil, Québec, J3G 0A4, agissant et représentée par Pascal Bigras, Directeur général, personne dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 103839262 RT0003
Numéro d'inscription TVQ : 1009640807 TQ0002
Numéro d'enregistrement : 103839262 RR0001

ci-après appelée le « **Contractant** »

La Ville et le Contractant sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Contractant œuvre dans le domaine de la conservation de l'environnement, que sa mission est de contribuer à l'adoption de meilleures pratiques environnementales, qu'il accompagne les municipalités, MRC et partenaires dans la réalisation des projets, qu'il possède de l'expertise en gestion et restauration de milieux naturels et offre des services tant en éducation et sensibilisation, qu'en services-conseils;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 3 des présentes;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	Désigne le Devis technique;
« **Annexe 2** » :	désigne la description de la prestation de service du Contractant;
« **Annexe 3** » :	désigne le bordereau de prix;
« **Responsable** » :	désigne la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et les Annexes 1, 2 et 3 à réaliser des travaux manuels de lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes dans plusieurs parcs-nature.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des honoraires qui lui sont payés par la Ville, le Contractant s'engage à :

4.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

4.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1, 2 et 3;

4.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet de la présente convention;

4.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

4.5 divulguer au Responsable tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec sa prestation de services;

4.6 remettre au Responsable les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celui-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

4.7 assumer ses frais généraux, étant entendu qu'ils sont compris dans les honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention;

4.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément aux honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription de la TPS et de la TVQ;

4.9 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence qu'il lui indique, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

4.10 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement des honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du Responsable, lequel devra, selon le cas, obtenir l'autorisation de l'instance compétente de la Ville;

4.11 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.12 se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

4.13 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire, et fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

4.14 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.15 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par

des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.16 malgré ce qui précède, le Contractant n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.17 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la date de la dernière signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

4.18 corriger à ses frais, à la demande du Responsable, tout rapport, travail, recherche ou document jugé, par ce dernier, de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la convention ou aux Annexes 1, 2 et 3;

4.19 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage du Contractant sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

ARTICLE 5
TRAITEMENT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans la mesure où le Contractant traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par le Contractant sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

6.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

6.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

6.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, tout rapport, toute proposition ou tout autre document soumis par le Contractant;

6.4 lui payer les honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui payer une somme maximale d'un million six cent deux mille sept cent cinquante et un dollars (1 602 751,00 $) couvrant tous les honoraires aux services du Contractant.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué à l'Annexe 1, sur présentation des rapports hebdomadaires des travaux réalisés et du nombre d'heures réelles travaillées ainsi que d'une facture.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucuns honoraires payés au Contractant ne constituent une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder le total des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

10.1 Le Contractant déclare et garantit :

10.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

10.1.2 que les droits de propriété intellectuelle en lien avec tout document, tout travail, toute représentation, toute activité ou tout autre livrable réalisé dans le cadre de la présente convention, sous quelque forme que ce soit, ont été dûment acquittés et que ces documents, travail, représentations, activités et autres livrables peuvent valablement être utilisés ou avoir lieu, selon le cas;

10.1.3 qu'il détient, et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle et de renoncer à ses droits moraux, tel que prévu à l'article 12 de la présente convention;

10.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 11
ASSURANCES

11.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.

11.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

11.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération du paiement des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention, le Contractant :

12.1 garantit la Ville qu'il est l'unique détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux livrables remis à la Ville aux termes de la présente convention;

12.2 cède à la Ville tous les droits de propriété intellectuelle et renonce à l'exercice de ses droits moraux sur tous les livrables remis à la Ville dans le cadre de la présente convention;

12.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 13
DÉFAUT

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme à but non lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 ou 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des paragraphes 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 13 et 15, au plus tard le 31 décembre 2028.

La terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 15
RÉSILIATION OU SUSPENSION

15.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. A la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre dans un délai de dix (10) jours, tous les rapports, toutes les études, toutes les données, toutes les notes, tous les plans ainsi que tous les autres documents préparés dans le cadre de la présente convention préalablement à l'avis d'intention et émettre une facture faisant état des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

15.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, le Contractant doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de ses services, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable.

15.3 Le Responsable peut suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit pour autant qu'il avise par écrit le Contractant de la suspension de l'exécution

de ses services et ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

15.4 Lorsque le Responsable demande au Contractant de reprendre ses services après une suspension, celui-ci doit le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

15.5 La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit au Contractant à aucune compensation ou indemnité et celui-ci n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux (2) Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile 120, rue Ledoux, à Belœil, province de Québec, J3G 0A4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 17
DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

En signant la présente convention, le Contractant fait la déclaration suivante :

Je déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée de la présente convention.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito

Signé à Beloeil

Le 28 e jour de Janvier 20 26

NATURE-ACTION QUÉBEC INC.

Par : _____
Mr Pascal Bigras, Directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

DEVIS TECHNIQUE

DEVIS

Services de nature technique

Interventions de lutte aux EVEE.

Version : 1.2
Date de création : 2025-08-09, Date de modification : 2025-10-01

TABLE DES MATIÈRES

A.00 INTERPRÉTATION 3

A.1 Terminologie 3
A.2 Primauté ..... **Erreur ! Signet non défini.**
A.3 Unités de mesure 4

B.00 DESCRIPTION GÉNÉRALE 4

B.1 Objectif 4
B.2 Mise en contexte 4
B.3 Service (s) requis 4
B.4 Prix horaires demandés au bordereau 5

C.00 VALEUR ESTIMÉE DU CONTRAT 6

D.00 EXIGENCES QUANT AU PRESTATAIRE DE SERVICES 6

D.1 Expérience 6
D.2 Ressources humaines 6
D.3 Ressources matérielles 7

E.00 EXIGENCES QUANT AU(X) SERVICE(S) 8

E.1 Interventions 8
E.2 Santé et sécurité 9
E.3 Substitution ou équivalence 9

F.00 EXIGENCES SE RAPPORTANT AUX SITES 9

F.1 Plan des sites 9
F.2 Caractéristiques des sites 10
F.3 Contraintes particulières 10

G.00 EXIGENCES QUANT AUX LIVRABLES 10

G.1 Rencontres techniques 10
G.2 Description 10
G.3 Rapport et présentation des résultats 10
G.4 Données géomatiques 11
G.5 Échéancier 11
G.6 Acceptation 12

H.00 EXIGENCES QUANT À LA DOCUMENTATION 12

H.1 À remettre avec la soumission 12

I.00 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES 12

I.1 Manipulation et usage d'essence et d'huile 12
I.2 Espèces fauniques et floristiques à statut précaire 13

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A — PLAN DES PRINCIPAUX SITES D'INTERVENTION 14

A.00 INTERPRÉTATION

A.1 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte, les mots et expressions qui apparaissent dans le Devis commençant par une lettre majuscule ont le même sens que celui prévu au Contrat ; quant aux autres termes ou expressions techniques qui ne sont pas définis dans le Contrat, ceux-ci s'interprètent comme suit :

a) **Aire de travail**
Secteur où les travaux sont effectués ;

b) **Chargé de Projet**
Chez le PRESTATAIRE DE SERVICES, la personne responsable qui s'est vu confier la prise en charge du projet d'exécution du Service, sa définition et sa mise en œuvre, la mobilisation de son équipe, le suivi et la gestion de sa réalisation ;

c) **Devis**
Présent document décrivant le(s) service(s) à être fournis, lequel document, qu'il soit annexé ou non au Contrat, est présumé en faire partie intégrante ;

d) **Entretien**
Opérations de contrôle de la repousse de la végétation à la suite de l'intervention initiale sur une colonie de nerprun désignée. La fréquence des opérations d'entretien varie selon les particularités du site ;

e) **EVEE**
Espèces végétales exotiques envahissantes, toutes les espèces ainsi désignées par le DONNEUR D'ORDRE ;

f) **Intervention initiale**
Premières interventions réalisées sur une colonie de nerprun non maitrisée ;

g) **Intervention(s) manuelle(s)**
Opérations réalisées par un technicien ou une technicienne à l'aide d'outils non motorisés, tels que des sécateurs, extracteurs ou scies d'émondage, ou sans outil ;

h) **Intervention(s) spécialisée(s)**
Opérations de contrôle, d'élimination et de retrait de la végétation ciblée à l'aide d'outils motorisés tels que des scies à chaîne et débroussailleuse.

i) **Ordre de Changement**
Après l'entrée en vigueur du Contrat, toute modification apportée au Devis ou aux Documents Techniques initiée par le DONNEUR D'ORDRE et acceptée par le PRESTATAIRE DE SERVICES conformément à la procédure établie au Contrat ;

j) **PRESTATAIRE DE SERVICES**
Selon le cas, un soumissionnaire ou l'adjudicataire ;

k) **DONNEUR D'ORDRE**
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ou ses représentants dûment autorisés.

A.2 Inopposabilité

Toute déclaration verbale faite par l'un de ses préposés ou mandataire qui déroge aux clauses et aux mentions figurant au sein du Devis ou des Documents Techniques n'est pas opposable au DONNEUR D'ORDRE si elle n'est pas suivie d'un Addenda d'un Ordre de Changement ou d'un amendement au Contrat confirmant cette dérogation.

A.3 Unités de mesure

À moins d'indication contraire, les unités de mesure qui figurent dans le Devis font référence aux unités de mesure basées sur le système international d'unités telles que reproduites à l'annexe I de la *Loi sur les poids et mesures, LRC 1985, c W-6*.

B.00 DESCRIPTION GÉNÉRALE

B.1 Objectif

Le présent Devis a pour objet un service d'intervention de lutte contre les EVEE présentes dans les parcs et territoires sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

La durée du mandat est de 36 mois. Ce contrat ne constitue pas un contrat d'exclusivité auprès du PRESTATAIRE DE SERVICES.

B.2 Mise en contexte

Les milieux naturels sont parfois colonisés par différentes EVEE menaçant la régénération naturelle en espèces végétales compatibles avec le milieu. Dans ce cas, il est important d'intervenir afin de rétablir les processus naturels. Toutefois aucune intervention réalisée à l'aide de machinerie lourde n'est permise afin de limiter le bris ou la coupe d'espèces végétales d'intérêt pour la conservation. De plus, à Montréal, le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041) ne permet pas l'usage de pesticides de synthèse pour intervenir sur les espèces végétales exotiques envahissantes.

Par conséquent, le contrôle des EVEE peut être réalisé par l'application d'un biopesticide, ou par des actions manuelles ou mécaniques. Les travaux doivent être effectués au moment opportun en fonction de la biologie de l'espèce et du respect des lois en vigueur.

B.3 Service (s) requis

Les services sont requis principalement dans le cadre d'interventions sur diverses EVEE, incluant de façon non-exhaustive les espèces suivantes :

- Alliaire officinale
- Nerprun cathartique
- Nerprun bourdaine
- Renouée du Japon
- Muguet commun
- Anthrisque des bois
- Roseau commun
- Dompte venin de Russie
- Petite pervenche
- Épine-vinette du Japon
- Égopode podagraire
- Chèvrefeuilles

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit être en mesure d'identifier les différentes espèces végétales ciblées à différents stades de maturité afin de pouvoir les éliminer.

La nature des services comprend les interventions initiales (coupe manuelle ou motorisée, arrachage de végétaux, installation de bâche d'occultation ou de solarisation, encapsulage, etc.) et l'entretien des superficies traitées (contrôle des repousses par la coupe ou l'arrachage de drageon et semis, entretien des bâches et encapsulages, suivi et caractérisation des colonies, etc.).

Ces services peuvent être requis sur différents sites situés dans l'ensemble des grands parcs de la ville de Montréal, sous la gestion du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Les cartes à l'Annexe A présentent la localisation de ces parcs. Ces indications sont données à titre indicatif. La séquence de travail sera établie selon l'ordre de priorité du DONNEUR D'ORDRE. LE PRESTATAIRE DE SERVICES doit exécuter les travaux en conformité avec les plans et spécifications fournis par le DONNEUR D'ORDRE. Ce dernier peut compléter cette documentation par des instructions verbales sur la manière d'exécuter ces travaux. Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit s'y conformer ou faire approuver tout changement avant de procéder.

À la demande du DONNEUR D'ORDRE, une visite en compagnie du Chargé de projet pourrait être organisée avant le début des travaux dans les sites visés afin de repérer les zones d'intervention, de prendre connaissance de la réalité physique des lieux et des diverses mesures de protection à mettre en place, de même que des accès.

B.3.01 Géomatique

Le PRESTATAIRE DE SERVICE doit posséder une licence de service ArcGIS Online lui permettant de travailler avec les outils FieldsMaps et Survey123 fournit par le DONNEUR D'ORDRE. Le PRESTAIRE DE SERVICE doit utiliser ces outils afin de documenter les interventions et suivi réalisés selon les modalités convenues avec le DONNEUR D'ORDRE avant le début des travaux.

B.3.02 Gestion et disposition des résidus

Peu importe la nature des travaux de lutte aux EVEE que le PRESTATAIRE DE SERVICES doit réaliser, ce dernier se devra de disposer des résidus de coupe et d'arrachage en conformité avec les exigences du DONNEUR D'ORDRE, tel que mentionné à la clause du Devis E.1.05 Disposition des résidus de nerpruns. Ce service inclut, lorsque que convenu avec le DONNEUR D'ORDRE, le déchiquetage des résidus, la mise en sac des résidus, leur transport jusqu'à un conteneur, la location du conteneur et/ou la disposition des résidus dans un site de gestion des matières résiduelles adapté.

B.4 Prix horaires demandés au bordereau

Il est à noter que les taux horaires et tarifs unitaires indiqués au bordereau de soumission doivent comprendre toutes les dépenses usuelles nécessaires à la réalisation du contrat tel que les frais de déplacement, les frais de communications et le matériel électronique par exemple. Ces dépenses ne seront donc pas remboursables.

***a)* Prix horaires**

Le PRESTATAIRE DE SERVICES soumet un prix horaire pour chaque type d'employé requis au Bordereau de soumission. Il s'agit d'une estimation tributaire des conditions environnementales et climatiques. Les quantités aux items du Bordereau représentent la somme globale pour les périodes spécifiées, sur l'ensemble des sites. Se référer à la clause D.3 Ressources humaines pour la description de chaque type d'employé.

b) **Prix unitaire demandé au bordereau - Encapsulage de nerpruns**

Le PRESTATAIRE DE SERVICES soumet un prix unitaire pour la fourniture du matériel nécessaire à l'encapsulage ou l'occultation d'une tige de nerprun, selon les quantités requises au Bordereau de soumission. Le temps consacré à son installation est exclu de cet item.

a) **Prix forfaitaires demandés au bordereau**

Le PRESTATAIRE DE SERVICES soumet un prix forfaitaire afin de couvrir les frais de géomatiques incluant l'acquisition de la licence ArcGIS Online et un prix forfaitaire afin de gérer les résidus de végétaux devant être retirés des aires de travail.

C.00 VALEUR ESTIMÉE DU CONTRAT

Cette information n'est pas divulguée au présent Devis.

D.00 EXIGENCES QUANT AU PRESTATAIRE DE SERVICES

D.1 Expérience

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit posséder au moins trois (3) années d'expérience dans un domaine approprié ET avoir réalisé au moins deux (2) projets semblables à celui décrit dans le Devis au cours des cinq (5) dernières années. Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit présenter un résumé des deux (2) projets dans son document de soumission.

D.2 Ressources humaines

D.2.01 Chargé(e) de projet

À l'item 3 du Bordereau de soumission, soumettre un prix horaire pour le Chargé(e) de projet.

Le Chargé(e) de projet doit être présent pour toute la durée des travaux. Le Chargé(e) de projet doit, au minimum, posséder une formation de niveau professionnel dans un domaine approprié. Le Chargé(e) de projet agit à titre de répondant auprès du DONNEUR D'ORDRE et doit pouvoir être contacté en tout temps de 7 h à 17 h en semaine (du lundi au vendredi inclusivement).

Sommaire des tâches :

i) Prendre en charge le démarrage du projet, sa définition et sa mise en œuvre, la mobilisation du personnel, le contrôle qualité des travaux et la gestion administrative ;

ii) Prendre connaissance des exigences relatives au présent contrat, et en assurer l'application auprès de son équipe ;

iii) Planifier les ressources nécessaires et remettre les instructions nécessaires à son personnel en conformité avec les directives qui sont données et les besoins énoncés dans le présent Devis ;

iv) Fournir des ressources avec les compétences et la formation nécessaire à la bonne exécution de leurs tâches. La formation est aux frais du PRESTATAIRE DE SERVICES ;

v) Remettre au DONNEUR D'ORDRE les pièces justificatives sur demande : permis, cartes de compétence et autres preuves de qualification ;

vi) Garantir que les procédures, règlements et directives en vigueur sur les lieux où les services sont rendus soient respectés, notamment en ce qui a trait à la sécurité des personnes ainsi qu'à la protection des biens.

D.2.02 Agents et agentes de projet

À l'item 1 du Bordereau de soumission, soumettre un prix horaire pour les Agents et agentes de projet.

Les Agents et agentes de projet doivent, sous la supervision du Chargé(e) de projet, réaliser des interventions manuelles sur les espèces désignées, incluant notamment la coupe manuelle et l'arrachage de végétaux, l'installation de bâche d'occultation ou de solarisation, l'encapsulage, le contrôle des repousses par la coupe ou l'arrachage, l'entretien des bâches et encapsulages, le suivi et la caractérisation des colonies. Sur demande, ils pourraient être amenés à assister les Horticulteurs et horticultrices dans leurs tâches.

D.2.03 Horticulteurs et horticultrices

À l'item 2 du Bordereau de soumission, soumettre un prix horaire pour les Horticulteurs et horticultrices.

Dans le cadre d'Interventions spécialisées, le PRESTATAIRE DE SERVICES peut faire appel à des Horticulteurs ou horticultrices pour réaliser, entre autres, des opérations de coupe à l'aide d'outil motorisé tel que des scies à chaîne ou débroussailleuses.

Les Horticulteurs et horticultrices doivent, au minimum, avoir un diplôme d'étude professionnelle dans le domaine de l'horticulture, de l'arboriculture ou tout autre domaine reconnu par le DONNEUR D'ORDRE. Une équivalence pourrait être reconnue pour des attestations de formations telles que la formation en « Santé et sécurité — abattage manuel (234-361) », par exemple.

D.2.04 Sous-traitants

Le PRESTATAIRE DE SERVICES ne peut faire appel aux services de sous-traitants qu'après approbation de chaque sous-traitant par le DONNEUR D'ORDRE. Le DONNEUR D'ORDRE doit disposer d'un minimum de cinq (5) jours ouvrables pour approuver un nouveau sous-traitant avant que ce dernier puisse débuter ces travaux. Le PRESTATAIRE DE SERVICES est l'unique responsable de ces sous-traitants.

Les sous-traitants ont les mêmes obligations que le PRESTATAIRE DE SERVICES quant au respect des clauses du Contrat.

D.3 Ressources matérielles

Le PRESTATAIRE DE SERVICES devra obtenir l'autorisation du DONNEUR D'ORDRE avant tout achat, location, prêt d'équipement, d'outillage, de services ou toute autre transaction requise dans le cadre du présent contrat qui ne sont pas mentionnés au Bordereau. Une fois l'autorisation du DONNEUR D'ORDRE obtenue, tous les matériaux, services fournis ou travaux non prévus au Bordereau seront payés sur présentation des factures originales et pièces justificatives approuvées par le DONNEUR D'ORDRE. Les factures devront indiquer séparément toutes les taxes applicables ainsi que tout rabais ou escompte commercial.

Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de requérir du PRESTATAIRE DE SERVICES qu'il lui soumette plusieurs prix fournis par différents sous-traitants ou fournisseurs. Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de se procurer ailleurs les matériaux et autres fournitures.

E.00 EXIGENCES QUANT AU(X) SERVICE(S)

E.1 Interventions

E.1.01 Mesures de mitigations

Si des branches de plus de 5 cm de diamètre appartenant à des arbres ou arbustes à conserver sont endommagées ou cassées lors des travaux, ces dernières devront être élaguées selon les normes en vigueur pour de tels travaux, et ce, aux frais du PRESTATAIRE DE SERVICES. À moins d'une mention spécifique au Chargé de projet en cours de mandat, tous les végétaux autres que les nerpruns présents dans l'Aire de travail sont à préserver et à conserver.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES devra veiller à ce que les interventions ne contribuent pas à la propagation des EVEE.

E.1.02 Intervention initiale (Interventions manuelles)

Lors des interventions initiales, toutes les EVEE ciblés dans l'Aire de travail déterminée devront être contrôlés selon les pratiques entendues avec le DONNEUR D'ORDRE. Le PRESTATAIRE DE SERVICE doit sélectionner la méthode et les outils appropriés selon la taille des sujets, le substrat d'enracinement et les contraintes environnementales.

Les sols perturbés lors des opérations devront être remis en état, une attention particulière devra être portée par le PRESTATAIRE DE SERVICE au resurfaçage de l'Aire de travail afin de limiter l'exposition de la banque de graine présente dans le sol.

E.1.03 Entretiens (Interventions manuelles)

Les opérations d'entretiens des sites traités devront être réalisées lors des périodes appropriées convenues avec le DONNEUR D'ORDRE avant le début des travaux. Lors de ces opérations, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit retirer ou contrôler les nouveaux semis et, possiblement, les rejets de souches des EVEE dans l'Aire de travail. Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit réaliser ces travaux d'entretien en portant une attention particulière à la protection de la régénération d'espèces autres que les espèces visées par l'intervention.

Pendant la période d'entretien, des plantations d'arbres et d'arbustes pourraient être réalisées dans l'Aire de travail à des fins de restauration. Le cas échéant, le PRESTATAIRE DE SERVICE devra porter une attention particulière à la protection de ces plantations lors des activités d'entretiens. Tous les dommages menaçant la survie d'un sujet de plantation fait par le PRESTATAIRE DE SERVICE devront faire l'objet d'un remplacement à ses frais. Les activités de plantation sont exclues des services requis par le Devis.

E.1.04 Interventions spécialisées

Les interventions spécialisées devront être approuvées par le DONNEUR D'ORDRE avant la tenue des travaux, entre autres, afin de prévoir et mettre en place les mesures de sécurité et d'affichage qui pourraient être requises.

E.1.05 Disposition des résidus de végétaux

À moins d'indication contraire donnée par le DONNEUR D'ORDRE avant la tenue des travaux, les plants arrachés devront être retirés du site et acheminés vers un site d'élimination désigné, à la charge du PRESTATAIRE DE SERVICES. Le montant forfaitaire prévu au Bordereau couvre les frais du matériel utilisé pour le transport des résidus ainsi que les frais associés à leur élimination

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit veiller en tout temps à respecter les bonnes pratiques et la réglementation en vigueur en matière de gestion des résidus d'espèces végétales exotiques envahissantes.

Si les conditions terrain le permettent, le PRESTATAIRE DE SERVICES pourra, sur approbation du DONNEUR D'ORDRE, disposer de résidus, notamment les résidus racinaires et parties stériles des nerpruns, à même l'Aire de travail. Ces résidus devront faire l'objet d'un traitement par séchage ou solarisation qui sera entendu avec le DONNEUR D'ORDRE.

E.2 Santé et sécurité

En tout temps, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit assurer la sécurité complète des gens ou usagers du parc.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES se doit de se conformer à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, aux normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) ainsi qu'à l'article 5.5.1 du Code de la sécurité pour les travaux de construction. Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit, dans les trois (3) jours ouvrables suivant un accident à l'exécution du présent contrat, faire rapport au DONNEUR D'ORDRE.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit fournir avec sa soumission le programme de prévention de son entreprise.

E.3 Substitution ou équivalence

Le PRESTATAIRE DE SERVICES peut proposer un procédé d'exécution ou une méthode de conception différente de celle demandée, pourvu que cette proposition soit équivalente ou supérieure à celle indiquée dans le présent Devis. Le cas échéant, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit transmettre toutes les informations requises pour approbation au DONNEUR D'ORDRE au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant le début des travaux.

F.00 EXIGENCES SE RAPPORTANT AUX SITES

F.1 Plan des sites

Le DONNEUR D'ORDRE joint à l'annexe A un plan des principales Aires de travail. Ce plan est à titre indicatif uniquement et peut être modifié à tout moment par le DONNEUR D'ORDRE avec l'acceptation du PRESTATAIRE DE SERVICES.

F.2 Caractéristiques des sites

Les interventions de lutte aux EVEE se feront principalement dans les milieux naturels des grands parcs de la ville de Montréal. Toutefois des travaux pourraient aussi se faire en bordure de sentiers, aux limites de propriété et à proximité d'infrastructures telles que : bâtiments, éléments de mobilier urbain, éléments de signalisation routière, éléments d'éclairage ainsi que du réseau de distribution d'électricité. Le PRESTATAIRE DE SERVICES est le seul responsable des dommages pouvant être causés à ces infrastructures durant la réalisation de son mandat.

En tout temps, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit s'assurer que l'Aire de travail soit sécuritaire et nettoyée adéquatement.

F.3 Contraintes particulières

L'horaire de travail normal au sein des parcs-nature est du lundi au vendredi de 7 h à 17 h. Exceptionnellement, certains travaux ne causant pas de nuisance pourraient être autorisés hors de cet horaire avec l'approbation du DONNEUR D'ORDRE ;

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit n'utiliser que les accès et sentiers existants et identifiés sur le plan. Chaque fois qu'il y aura circulation de machinerie ou entreposage de matériaux ou d'équipements en dehors des zones convenues à cette fin, le DONNEUR D'ORDRE exigera la mise en œuvre des mesures correctrices nécessaires pour remédier à la situation, aux frais du PRESTATAIRE DE SERVICES. De plus, des frais de dédommagement, de 500 $ par mètre carré d'empiétement, seront facturés au PRESTATAIRE DE SERVICES. Le stationnement des véhicules sur le gazon et sous la ramure des arbres est interdit en tout temps.

Seule la machinerie autorisée par le DONNEUR D'ORDRE peut circuler dans les sentiers ou chemins identifiés. Ces véhicules doivent posséder et afficher en tout temps le permis de circulation émis par le DONNEUR D'ORDRE. Les véhicules et la machinerie doivent circuler à basse vitesse (15 km/h maximum) et avoir les feux de détresse allumés. L'emploi d'un gyrophare est recommandé sur le Site.

G.00 EXIGENCES QUANT AUX LIVRABLES

G.1 Rencontres techniques

Si le DONNEUR D'ORDRE le juge nécessaire, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit déléguer le Chargé de projet afin de rencontrer le DONNEUR D'ORDRE directement sur les sites avant l'exécution des interventions, dans le but de valider la portée des travaux, la méthode de réalisation de ceux-ci ainsi que les véhicules et équipements à utiliser.

G.2 Description

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit réaliser tous les travaux mentionnés à la clause du Devis B.3 Services requis.

G.3 Rapport hebdomadaire

Afin de faciliter la facturation et le suivi des travaux du PRESTATAIRE DE SERVICES, un rapport hebdomadaire est à compléter par le PRESTATAIRE DE SERVICES.

Le rapport hebdomadaire doit comprendre au minimum les éléments suivants :

i) Numéro de contrat et de bon de commande ;

ii) Nom ou numéro du secteur du parc où les travaux sont réalisés ;

iii) Date de réalisation des travaux ;

iv) Identifiant géomatique de l'Aire de travail et de la colonie d'EVEE visée par les travaux ;

v) Description des travaux effectués incluant une description des plants traités (ex. : DHS moyen, hauteur moyenne, etc.) et la superficie traitée en mètres carrés (m^2) ;

vi) Description des efforts requis (nombre d'heure et d'intervenants) ;

vii) Photo avant et après intervention ou suivi.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES devra signer le rapport et le soumettre au DONNEUR D'ORDRE pour approbation.

G.4 Données géomatiques

Les interventions devront être géoréférencées et transmises, selon les spécifications données par le DONNEUR D'ORDRE. Ces données devront être libres de droits. La transmission de ces livrables au DONNEUR D'ORDRE se fera au plus tard deux (2) mois après la fin des travaux.

G.5 Échéancier

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit soumettre, pour approbation par le DONNEUR D'ORDRE, un échéancier d'exécution des travaux dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de nouveaux ordres de travail. L'échéancier doit identifier les principales activités ainsi que le nombre et la composition préliminaire des équipes de travail. Le PRESTATAIRE DE SERVICE doit tenir compte des périodes de nidification des oiseaux et des périodes de reproduction des amphibiens et des reptiles afin de minimiser les impacts de ses activités sur l'environnement. Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit s'assurer que toute modification à l'échéancier est communiquée au DONNEUR D'ORDRE pour approbation.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit confirmer à l'avance dans les trois (3) jours ouvrables au DONNEUR D'ORDRE de la date de début de ses travaux ou de la reprise de ceux-ci en cas d'arrêt temporaire. Une reprise des interventions se fait à la suite d'un arrêt des travaux dû, par exemple, à une météo exécrable ou une période caniculaire qui empêche de travailler de manière sécuritaire.

Les travaux se dérouleront principalement entre les mois d'avril et de décembre inclusivement. Des travaux pourraient se dérouler entre janvier et avril sur approbation du DONNEUR D'ORDRE. Les coûts correspondants aux activités hivernales doivent être inclus dans les prix de la soumission. Le DONNEUR D'ORDRE n'acceptera aucune réclamation relativement à ce sujet.

G.6 Acceptation

G.6.01 Généralités

Le DONNEUR D'ORDRE pourra procéder à toutes les activités de surveillance et inspections jugées utiles afin de s'assurer que les travaux sont conformes à sa demande et qu'ils respectent les exigences contractuelles du présent cahier des charges. L'inspection des travaux par le DONNEUR D'ORDRE ne libère pas le PRESTATAIRE DE SERVICES de ses obligations contractuelles.

Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit d'exécuter ou de faire exécuter les travaux nécessaires pour remédier à tout manquement ou non-respect des exigences du DONNEUR D'ORDRE de la part du PRESTATAIRE DE SERVICES dans l'exécution des travaux décrits au présent cahier des charges. Les frais encourus sont à la charge du PRESTATAIRE DE SERVICES et pourront être déduits des montants dus au PRESTATAIRE DE SERVICES.

H.00 EXIGENCES QUANT À LA DOCUMENTATION

H.1 À remettre avec la soumission

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit joindre à sa Soumission les documents suivants :

H.1.01 Offre de service

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit fournir une offre de service détaillant les capacités techniques de son entreprise et les méthodes et techniques utilisées lors de mandats de nature semblable. Cette offre doit également faire la démonstration que son entreprise possède un minimum de trois (3) années d'expérience dans les domaines identifiés à la clause D.1 du Devis, ET inclure la description de deux (2) projets semblables à celui décrit dans le Devis au cours des cinq (5) dernières années.

H.1.02 Formation

Une preuve de suivi de la formation pour les employés du PRESTATAIRE DE SERVICES, telle qu'exigée à la clause du Devis D.3 Ressources humaines.

I.00 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

I.1 Manipulation et usage d'essence et d'huile

Pour les manipulations d'essence et d'huiles, l'utilisation d'une couche absorbante est obligatoire afin d'éviter tout déversement dans les milieux naturels. Le PRESTATAIRE DE SERVICES ne doit déposer, déverser ou laisser s'échapper sur le sol ou dans les cours d'eau aucun contaminant. Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit respecter les mesures suivantes :

i) Avoir en sa possession une trousse d'urgence de récupération des produits pétroliers comprenant une trousse d'absorbants, des contenants de récupération, un extincteur de type ABC, un contenant d'eau propre, du savon et une serviette.

ii) En cas de déversement de contaminants, prévoir l'instauration et l'application d'un plan d'intervention. Ce plan, connu par tous les employés sur le chantier, prévoit le confinement rapide du produit, sa récupération et son élimination en conformité avec la réglementation en vigueur, de même que la restauration des lieux. Urgence Environnement doit être immédiatement informée.

L'utilisation d'huile biodégradable est requise pour huiler les chaînes des scies. Sur demande, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit soumettre au DONNEUR D'ORDRE la marque et les caractéristiques du produit qu'il entend utiliser.

I.2 Espèces fauniques et floristiques à statut précaire

Le PRESTATAIRE DE SERVICES a des obligations envers les espèces floristiques et fauniques à statut précaire qui auront été portés à son attention par le DONNEUR D'ORDRE. À proximité de ces espèces, aucune circulation de machinerie, d'ouvriers ou encore d'entreposage de matériaux ne pourra être tolérée, même temporairement. À cet effet, il appartient au PRESTATAIRE DE SERVICES de prendre pleinement connaissance de la situation des lieux et de la localisation réelle dans l'espace des zones où la présence des végétaux ou de faune à statut précaire aura été signalée au préalable. Lors des travaux, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit en tenir compte afin d'éviter tout dommage à ces derniers ou encore de perturber leur environnement naturel.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit porter une attention particulière à la présence d'oiseaux nicheurs à l'intérieur ou à proximité des zones d'intervention. Ainsi la perturbation de nids ou le dérangement d'oiseaux nicheurs sont formellement interdits pendant les interventions. À cet effet, le PRESTATAIRE DE SERVICES est tenu d'inspecter régulièrement les zones d'intervention prévues et leurs abords afin de s'assurer de l'absence de nid ou d'oiseau nicheur. En cas de détection de nid ou d'oiseaux nicheurs actifs dans les secteurs inspectés, le PRESTATAIRE DE SERVICE doit apporter les modifications nécessaires à la méthode d'intervention, la zone d'intervention ou reporter l'intervention.

ANNEXE A — PLAN DES PRINCIPAUX SITES D'INTERVENTION

Principaux parcs et localisation des interventions prioritaires - Ce plan est à titre indicatif uniquement.

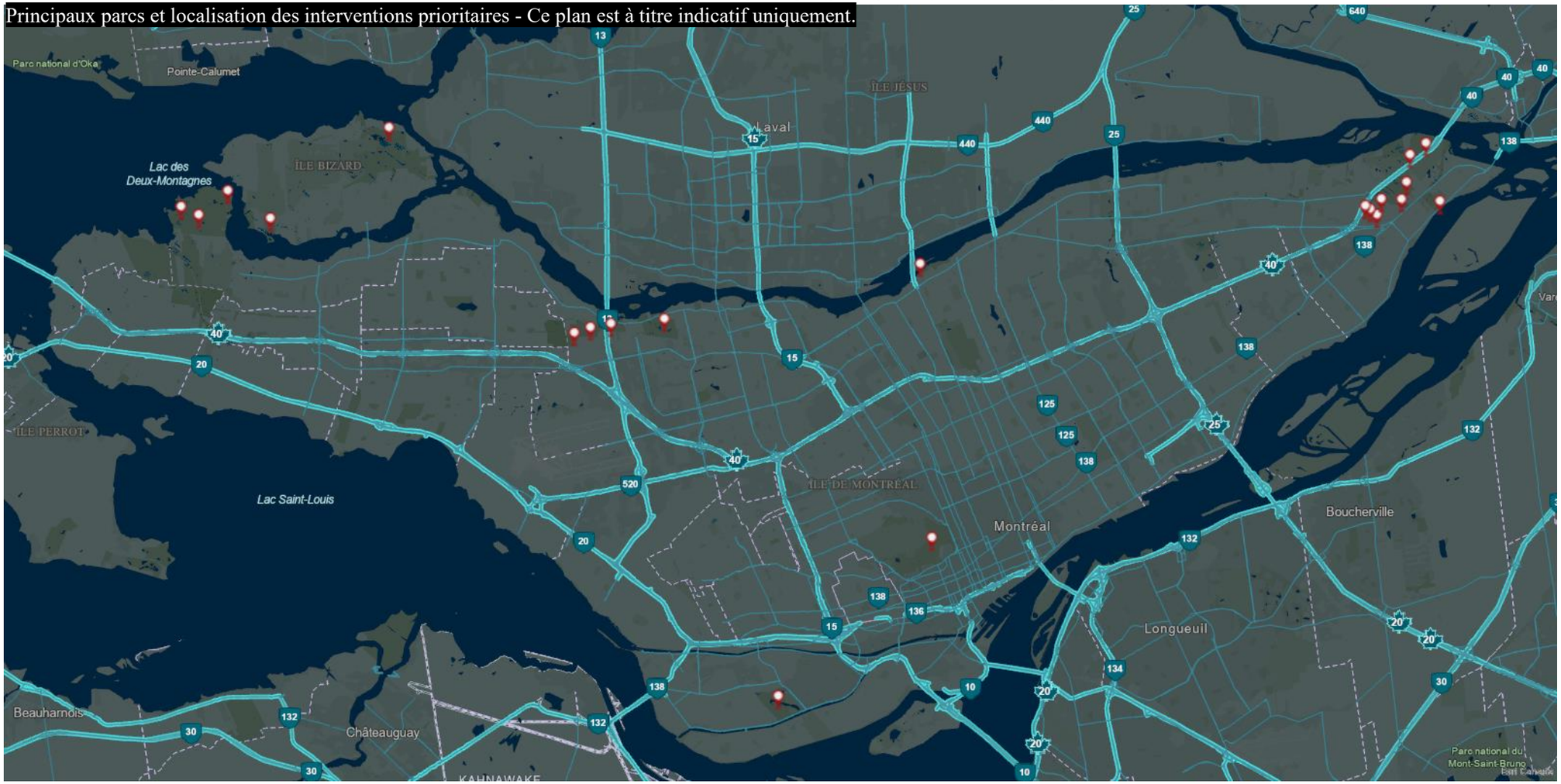

ANNEXE 2

DESCRIPTION DE LA PRESTATION DE SERVICE DU CONTRACTANT

NATURE
ACTION
QUÉBEC

UNE EXPERTISE
ENVIRONNEMENTALE
reconnue

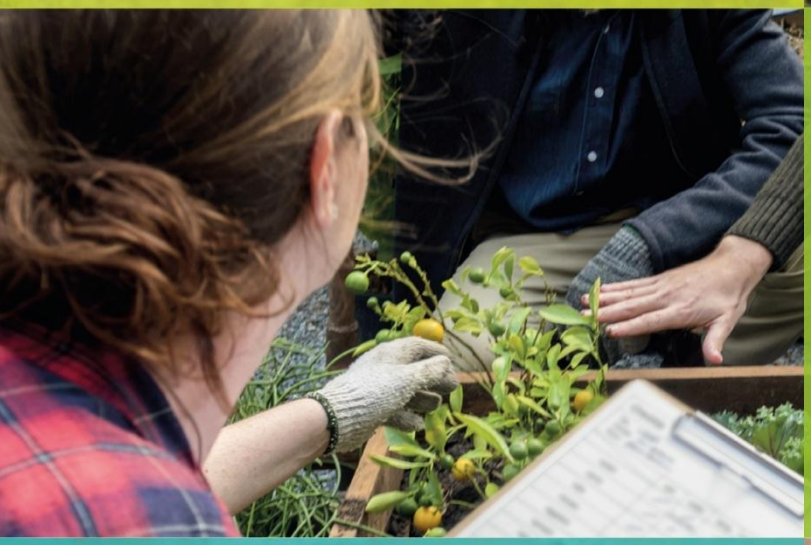

DES PROFESSIONNELS
passionnés

DES ACTIONS CONCRÈTES,
un impact réel

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL

PROJET
Intervention de lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)

CLIENT
Ville de Montréal
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Direction gestion des grands parcs et des milieux naturels
Division gestion des parcs-nature et biodiversité
Section biodiversité

DATE
Le 31 octobre 2025

ÉCHÉANCE
La présente est valide pour 60 jours.

ÉQUIPE DE TRAVAIL
Cédric Boué (chargé de projets), M.Sc. bio, M. Sc. Env.
Catherine George (chargée de projets adjointe), M. Sc. Bio

DOCUMENT PRÉPARÉ PAR
Cédric Boué
Chargé de projets chez Nature-Action Québec
450 536-0422, poste 403
Cedric.boue@nature-action.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE et compréhension du mandat 4

2. PRÉSENTATION DE NATURE-ACTION QUÉBEC 5

2.1. Notre mission, nos valeurs, nos services 5
2.2. Pourquoi faire affaire avec NAQ 6
2.3. Expérience et compétences 6

4. MÉTHODOLOGIE 9

4.1. Extraction manuelle et arrachage 9
4.2. Coupe et encapsulation 9
4.3. Gestion des résidus 10
4.3. Stratégie d'intervention et description des livrables 11

6. ÉchÉancier proposÉ 12

10. CONCLUSION 15

1. MISE EN CONTEXTE ET COMPRÉHENSION DU MANDAT

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal est engagée dans la lutte contre de nombreuses colonies d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) sur son territoire afin notamment de pérenniser les milieux naturels qu'elle possède.

C'est le cas par exemple au parc nature de la Pointe-aux-Prairies dans le secteur du Bois-de-la-Réparation où l'envahissement du nerprun bourdaine (*Frangula alnus*) et cathartique (*Rhamnus cathartica*) représente une menace contre l'intégrité écologique de ce milieu forestier qui abrite 8 espèces floristiques à statut précaire. Dans ce contexte, Ville de Montréal a mandaté NAQ pour mener depuis plus d'un an une vaste opération de contrôle de nerprun sur plus de deux hectares dans ce parc.

Pour élargir sa superficie d'action dans la lutte contre les EVEE, la Ville de Montréal souhaite poursuivre ses interventions dans l'ensemble des grands parcs ciblées dans la carte 1 (**Demande de prix - Interventions de lutte aux EVEE 2026-2028 - Banque d'heures**).

Pas moins de 10 EVEE sont ciblées pour le présent mandat (Aliaire officinale, nerprun bourdaine, nerprun cathartique, renouée du japon, muguet commun, anthrisque des bois, roseau commun, dompte-venin de Russie, petite pervenche, épine-vinette du japon, égopode podagraire, chèvrefeuille).

Les interventions auront lieues dans les parcs et territoires sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. À noter que les priorisations des secteurs d'interventions seront évolutives durant la durée du mandat. Les responsables du projet de la Ville de Montréal donneront les directives pour les secteurs d'interventions ciblés.

Il est important de souligner que l'utilisation de la machinerie n'est pas recommandée à cause de l'impact négatif qu'elle pourrait avoir sur le sol. C'est pourquoi, afin de rétablir les processus naturels là où il est encore possible de le faire en raison d'une faible densité d'EVEE, la lutte physique et mécanique sont des alternatives ciblées par la Ville afin de pouvoir lutter contre les EVEE dans les différents secteurs des grands parcs.

Afin de pouvoir mener à bien le contrôle des EVEE dans les différents secteurs des grands parcs (voir carte), la Ville de Montréal souhaite poursuivre durant les trois prochaines années (2026-2028) sa collaboration avec NAQ notamment par toute son expertise dans les projets de lutte contre les EVEE.

Pour réaliser ces trois années d'activités d'intervention, une banque d'heures est prévue pour ce mandat : agent de projet (17 650 h), Horticulteur (1 750 h), Chargé de projet (2 050 h).

2. PRÉSENTATION DE NATURE-ACTION QUÉBEC

2.1. Notre mission, nos valeurs, nos services

Nature-Action Québec (NAQ) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de guider les personnes et les organisations dans l'application de meilleures pratiques environnementales. Il ne s'agit pas d'un organisme de pression politique, mais bien d'un organisme de gestion de projets, d'éducation et de sensibilisation en environnement. NAQ œuvre donc auprès des municipalités, des entreprises, des organismes communautaires et des citoyens partout au Québec, à la réalisation de projets qui contribuent à améliorer le bien-être et la qualité de vie de la population.

Avec près de 40 années d'expérience, plusieurs centaines de projets et plus de 150 M$ investis depuis sa création en 1986, NAQ a su développer une expertise enviable dans la gestion et la réalisation de projets, grâce à une équipe multidisciplinaire qui rassemble près de 200 employés. NAQ réalise maintenant plus de 350 mandats en environnement annuellement.
Au fil des années, NAQ s'est forgé une solide réputation qui le place aujourd'hui parmi les organismes en gestion de projets environnementaux les plus importants au Québec. L'équipe de professionnels possède des compétences enviables dans les secteurs d'activités suivants :

- Acquisition et conservation des milieux naturels
- Aménagement et architecture écologique du paysage
- Adaptation aux changements climatiques
- Planification territoriale et développement durable
- Gestion des matières résiduelles et écocentres
- Implantation et gestion de Maison de l'environnement et d'éco-quartier
- Restauration des milieux naturels et des habitats

2.2. Pourquoi faire affaire avec NAQ

Les municipalités et organisations clientes font affaire avec nous, plutôt qu'avec les autres, parce que :

- Nous sommes à l'écoute de vos besoins et travaillons en collaboration tout au long du projet
- Nous sommes reconnus pour notre fiabilité et notre respect des engagements
- Nos solutions sont sur mesure, adaptées à votre réalité
- Notre approche en est une « gagnant-gagnant », pour vous, pour nous, pour l'environnement
- Notre équipe est composée de gens engagés et passionnés de l'environnement, perspicaces, créatifs et réalistes
- Notre expertise est diversifiée et nos expériences vont de la conception et la planification aux actions concrètes sur le terrain
- Nous cumulons plus de 30 ans d'expérience au service de l'environnement

Ainsi plus de 50 municipalités confient aujourd'hui leurs projets en environnement à NAQ et de nombreuses institutions publiques et privées contribuent au financement de nos projets.

2.3. Expérience et compétences

Nature Action Québec détient une forte expertise dans une diversité de projets en lien avec les espèces exotiques envahissantes. Voici une liste non exhaustive de certains projets majeurs réalisés par NAQ :

2.3.1. Principales réalisations de NAQ dans la lutte contre les EVEE

Depuis 2018, NAQ intervient dans l'habitat de plusieurs espèces à statut précaire (rainette faux-grillon, petit Blongios, Tortue serpentine) dans plusieurs secteurs de la Montérégie (Boisé du Tremblay, Sainte-Julie, Brossard, Boucherville) et sur l'île de Montréal afin de restaurer leurs habitats qui sont de plus en plus menacés principalement par l'expansion du nerprun et du phragmite. Voici une liste non exhaustive des différents projets de lutte contre les EVEE que NAQ a réalisé.

Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies

En 2023, la Ville de Montréal a mandaté NAQ afin de réaliser des activités de contrôle sur des colonies de nerprun qui se localise sur une aire d'environ 1.5 ha. Les méthodes utilisées ont été principalement l'arrachage manuel (à la main ou à l'aide d'un excractigator). Néanmoins, certains individus nécessités des actions de coupe et d'encapsulations. En 2024 des activités de suivi se sont déroulées afin de s'assurer que les éventuelles repousses soient retirées immédiatement du site. Les interventions de suivis se dérouleront jusqu'en 2026.

Mise en œuvre du plan d'intervention pour le maintien de l'habitat de la rainette faux-grillon (RFGO) - Boucherville

EN 2018, NAQ a réalisé un plan d'intervention visant à planifier et à débuter les démarches de contrôle de nerprun dans une zone de 50 mètres autour d'un étang de reproduction de la RFGO au Boisé-Du Tremblay. Appuyé par de nombreux spécialistes afin de discuter des techniques à employer, NAQ réalise depuis 2018 ce plan d'intervention dans cet habitat sensible d'une espèce à statut précaire pour lutter contre l'expansion du nerprun.

Mandat de gestion des milieux naturels – Ile-des-Sœurs

De 2008 à aujourd'hui, NAQ gère les milieux naturels de la Pointe-Sud de L'Île-des-Sœurs à Verdun. Les activités de contrôle des EVEE ont été au cœur des tâches de l'équipe d'entretien qui veille, entre autres, à la conservation du boisé du Domaine Saint-Paul, identifié comme un Écosystème forestier exceptionnel. Des interventions de contrôle de nerprun, du phragmite et de la lentille d'eau dans les plans d'eau de l'ile, ont été menées de façon récurrente qui visent à empêcher la progression de ces espèces.

Projet de protection et mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois – Sainte-Julie

Depuis 2016, NAQ mène un important projet de mise en valeur et d'aménagement des étangs de Sainte-Julie, afin de le rendre accessible aux citoyens, tout en conservant les habitats des espèces présentes, dont l'habitat essentiel du Petit Blongios. La consultation d'un ornithologue a notamment permis d'établir des recommandations quant aux actions à mettre en œuvre pour assurer le maintien de l'habitat dans un site envahi par le phragmite. Ainsi des actions annuelles de suivi et de contrôle de EVEE en complémentarité des activités de mise en valeur ont été réalisées sur le site depuis 2017.

2.3.2. Expériences pertinentes de la personne responsable du projet

Cédric Boué, chargé de projets, M Sc. Bio, M. Sc. Env

M. Boué, chargé de projets, travaille chez NAQ depuis août 2019. Il possède un baccalauréat en écologie (biologie des organismes, des populations et des écosystèmes), une maitrise en évolution ainsi qu'une maitrise en environnement, plus particulièrement dans l'aménagement et la gestion des forêts. Cédric a développé une expertise liée à la gestion des EVEE notamment en réalisant une clef décisionnelle pour les municipalités, la rédaction d'articles de vulgarisation, la présentation de webinaires en lien avec la lutte contre les EVEE ainsi que des interventions dans des cours universitaires. Il participe également à la coordination et à la planification des interventions dans la lutte contre les EVEE au Boisé du Tremblay, à Sainte-Julie, à Brossard et au Parc de la Futaie à Boucherville. Par ailleurs, Cédric est le président de l'équipe de rétablissement de la RFGO et l'un des spécialistes de NAQ impliqués dans la réalisation des projets de restauration. De plus, Cédric a travaillé en tant que technicien dans l'évaluation phytosanitaire des forêts urbaines et dans la mise en place d'inventaire de biodiversité. Pour le présent projet, Cédric s'occupera de coordonner le travail de terrain et de communiquer avec le, ou la, représentant(e) du projet de la Ville de Montréal.

2.3.3. Présentation de l'équipe d'intervention

De nombreux technicien(ne)s et agent(e)s de projets qualifié(e)s dans le domaine de l'environnement/biologie travaillent chez Nature Action Québec. Chez NAQ, ces personnes interviennent dans de nombreux projets de restauration dans différents milieux naturels (milieux humides, forestiers, parc urbain...) dont de la lutte contre les EVEE. En alternance, ces employé(e)s viendront effectuer le travail sur le site selon le nombre d'heures et de journées par personne décrite dans la section 4.3 de cette offre de service. Des embauches seront également prévues pour combler les équipes terrain. À noter que Catherine George, chargée de projets adjointe chez NAQ, sera responsable du suivi terrain et de la coordination du projet.

Voici quelques petits descriptifs du personnel qui sera présent lors des journées de lutte pour ce présent mandat :

Catherine George, chargée de projets adjointe, M Sc. Env.

Catherine George est titulaire d'un baccalauréat en sciences biologiques, d'un master en gestion des milieux aquatiques et d'une maîtrise en écologie internationale. Elle a réalisé plusieurs inventaires floristiques et faunistiques dans le cadre d'étude d'impact, au sein d'équipes universitaires, dans des bureaux d'études et pour des organismes à but non lucratif. Ses expériences lui ont permis de se spécialiser en gestion des milieux naturels et de s'impliquer dans le contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes depuis plus de 3 ans.

Alice Beaumier, Agente de projets, DEC bioécologie,

Technicienne principale chez NAQ dans la direction de la Restauration des milieux naturels, Alice est détentrice d'un diplôme d'études collégiales en Techniques de bioécologie (2023). Depuis son arrivée chez NAQ, Alice a pu perfectionner son savoir et ses compétences terrains, notamment dans le domaine ornithologique et de la taxonomie végétale. Les différents inventaires aviaires et floristiques qu'elle a pu effectuer lui ont particulièrement permis d'agrandir ses connaissances dans la faune et la flore forestière québécoise et les espèces végétales exotiques envahissantes. Le tout tissé avec ses acquis au DEC, Alice sait caractériser et inventorier divers milieux naturels et anthropiques afin d'en ressortir le portrait biologique général. Finalement, son passage dans l'équipe de restauration de milieux naturels chez NAQ lui permet d'en apprendre tous les jours sur les types d'aménagements et de restauration possibles afin d'améliorer les milieux et les habitats naturels.

Mathéo Vanaudenhove, Agent de projets, Msc. Bio

Mathéo Vanaudenhove est agent de projets pour Nature-Action Québec (NAQ) depuis l'automne 2024 et contribue à divers mandats basés principalement dans le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges. Titulaire d'un baccalauréat en sciences biologiques, d'une maîtrise en environnement et développement durable, ainsi que de plusieurs cours crédités en urbanisme, Mathéo possède un bagage académique multidisciplinaire ayant façonné sa vision de la protection de l'environnement. Avant NAQ, Mathéo a eu l'opportunité de développer ses connaissances par l'intermédiaire de plusieurs stages. Il a notamment participé en 2023 à un projet de recherche avec la ville de Montréal sur un champignon entomopathogène destiné à soutenir la lutte contre l'agrile du frêne. De plus, il a aussi travaillé plus d'un an et demi pour Conservation de la Nature Canada sur la gestion intégrée d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et la protection d'espèces

à statut. Fort de son parcours, Mathéo est aujourd'hui particulièrement investi dans l'approfondissement des méthodes de gestion des EEE et s'efforce constamment d'enrichir ses connaissances dans ce domaine au sein de NAQ.

4. MÉTHODOLOGIE

Suite à la lecture du devis technique rédigé par la Ville de Montréal (Demande de prix - Interventions de lutte aux EVEE 2026-2028 - Banque d'heures), nous comprenons que les principales activités de contrôle à réaliser sur les sites visés sont les suivantes :

4.1. Extraction manuelle et arrachage

Le choix des sites d'intervention et des méthodes doit tenir compte du caractère très prolifique des différentes EVEE ainsi de la présence potentielle d'un réservoir de graines dans le sol qui peut demeurer en dormance plusieurs années selon les espèces. La méthode d'éradication la plus efficace demeure l'extraction complète des plants et du système racinaire. Elle peut être faite à la main, ou à l'aide de pince, lorsque les plants font 1 cm de diamètre. Entre 1 et 5 cm de diamètre, il est possible d'extraire les tiges du sol à l'aide d'un outil spécialisé (Extractigator). Pour les tiges ayant un diamètre de plus de 5 cm (voir la prochaine section (4.2)) coupe et encapsulation (il s'agit pour ce cas-là des EVEE de types arbustes tels que le nerprun ou le chèvrefeuille). De plus, afin de limiter la perturbation du site et de réduire l'impact sur la végétation environnante, il est recommandé d'effectuer les activités d'arrachage entre septembre et novembre, avant le gel du sol, lorsque la végétation indigène est en période de dormance. Bien que ce ne soit pas inclus dans le présent mandat, nous recommandons un ensemencement d'un couvre-sol indigène au fur et à mesure de l'arrachage, ou lors de de la première année d'entretien, afin de limiter que le sol à nu ne soit propice à une nouvelle colonisation d'EVEE.

4.2. Coupe et encapsulation

Il est recommandé de couper les EVEE de types arbustes (ex : nerprun, chèvrefeuille) avant qu'ils ne soient assez matures pour produire des fruits et d'intervenir en priorité sur les individus reproducteurs (semenciers) ainsi que sur les individus bien exposés au soleil, dans des milieux ouverts. Pour cela, nous utilisons une scie à chaîne (qui fonctionne avec de l'huile végétale pour limiter les impacts négatifs pour le sol). La coupe doit-être effectué à 6 pouces du sol maximum. Comme les EVEE de types arbustes ont la capacité de faire des rejets de souche, il est fortement recommandé d'encapsuler les souches après la coupe, en s'assurant de les recouvrir entièrement jusqu'au ras du sol. Pour ce faire, il est possible d'utiliser du géotextile ou des sacs de plastique noirs de type "Buckthorn Baggie" fixés sur les souches à l'aide de colliers de serrage autobloquants (Ty-Wrap) et d'ancrages en U (4 par souche). Cette technique permet d'éviter la perturbation du sol en conservant le système racinaire et d'enrichir le sol en matière organique lors de la décomposition des racines. Cette intervention sera réalisée à l'aide de scie manuelle.

Afin de pouvoir faciliter le suivi lors des années d'entretiens, nous géoréférencerons les sacs d'encapsulations dès qu'ils seront disposés sur les souches/tiges. De plus, nous disposerons sur les

sacs d'encapsulation des rubans de couleurs incluant un numéro de références afin de pouvoir évaluer quels seraient les sacs problématiques à changer et à suivre plus rigoureusement dans le futur. La couleur du ruban permettra de plus facilement repérer les sacs pour éviter d'en oublier lors des suivis. À noter que nous ferons le suivi des souches encapsulées par NAQ lors de la première année d'intervention. Les souches encapsulées par la Ville ne seront pas incluses dans le protocole de suivi.

Il est important de mentionner que nous recommandons de laisser les sacs d'encapsulation un minimum de deux ans afin de s'assurer de l'efficacité de l'effet de solarisation. De plus, étant dans un milieu ombragé, il sera peut-être nécessaire de les laisser un peu plus longtemps étant donné la faible quantité de soleil direct qui peut influencer l'effet de solarisation des sacs.

Bien que ce ne soit pas inclus dans le présent mandat, nous recommandons qu'une plantation soit menée sur les superficies d'intervention afin d'aider au contrôle des semis de nerprun ou d'autres espèces arbustives envahissantes pour maximiser les chances de contrôle.

4.3. Pliage

La technique du pliage consiste à rabattre les tiges de phragmites vers le sol. Pour réaliser cette technique, nous utilisons des planches de contre-plaqués non traités. En y appliquant du poids (force des mains et des pieds) nous déposons les planches sur les individus de phragmites. Une fois à terre, il faut relever la planche et recommencer le processus sur toute la superficie ciblée initialement. Pour que cette méthode soit la plus efficace possible, il est recommandé de plier les tiges les plus anciennes, celles de couleur brunâtre / beige. En effet, les tiges vertes (de l'année) pliées auront tendance à se redresser ce qui minimisera la réussite de cette approche. Il est recommandé de faire des suivis réguliers afin d'arracher les éventuelles repousses à travers les superficies écrasées. À noter que cette approche peut être considérée uniquement si la densité des colonies est grande (au minimum une quarantaine de tiges par m^2).

4.4. Gestion des résidus

La gestion des résidus est une étape importante lors des projets de lutte contre les EVEE. En effet, se départir correctement des résidus permet de s'assurer de ne pas répandre les colonies à l'extérieur des superficies de contrôle et même au-delà du boisé. Des conteneurs loués seront utilisés pour la gestion des résidus. La proposition comprend la location d'un maximum de 20 conteneurs de 20 verges par année. Ces résidus seront par la suite acheminés dans un site d'enfouissement sanitaire. À noter qu'à la fin de chaque journée d'intervention, le matériel sera nettoyé avec soin avant d'être disposé dans l'espace de rangement désigné.

Les tiges/troncs, qui seront extraits du site, seront transportées vers le conteneur à l'aide d'une brouette ou d'un véhicule utilitaire de type Kubota RTV. À noter que lors de l'utilisation du Kubota, une attention particulière sera faite afin de ne pas mettre en péril la sécurité des usagers. Pour cela, nous disposerons des petits cônes orange afin de sécuriser le passage de la petite machinerie.

Inclusions :

- Interventions liées au contrôle des EVEE ciblées dans le cadre du mandat incluant les déplacements, les équipements et l'outillage nécessaires (pinces, sécateurs, extractigator, scies manuelles ou à chaine), les EPI ainsi que le temps de planification et coordination ;
- Gestion des résidus : incluant la location de 20 conteneurs par année de 20 verges ainsi que la location d'un RTV pour effectuer le transport des résidus ;
- Sacs d'encapsulation pour le nerprun incluant le système d'ancrage ;
- 2 licences ArcGIS en lignes et du temps d'un géomaticien pour la compilation/transmission des données.

Exclusions :

- Bâches d'occultation ou autre matériel de contrôle non mentionné plus haut ;
- Végétaux et activités de plantation ;
- Semences et activités d'ensemencement.

4.3. Stratégie d'intervention et description des livrables

Ce mandat prévoit 3 années d'activités de lutte. Voici une proposition préliminaire de la répartition des efforts terrain. Selon les effectifs disponibles, le nombre de jours par période pourrait varier. Néanmoins, NAQ s'engage à livrer le nombre de jours prévus d'ici la fin du contrat.

À noter que les journées de terrain sont basées sur une journée de 8h incluant le déplacement en conformité avec la politique interne de chez NAQ. Les semaines de travail, incluant le déplacement, ne devront pas excéder 40h, car ce budget n'inclut pas une estimation avec des heures supplémentaires.

Les livrables pour chacune des périodes pour le mandat sont :

- Le nombre de jours/personnes prévus
- 1 compte-rendu hebdomadaire (courriel) durant la période d'intervention, regroupant les données suivantes :
    - Numéro de contrat et de bon de commande ;
    - Nom ou numéro du secteur du parc où les travaux sont réalisés ;
    - Date de réalisation des travaux ;
    - Identifiant géomatique de l'Aire de travail et de la colonie d'EVEE visée par les travaux
    - Description des travaux effectués incluant une description des plants traités (superficie d'intervention en mètres carrés (m^2), nombre de tiges arrachées, nombre de tiges coupées/encapsulées)
    - Description des efforts requis (nombre d'heure et d'intervenants) ;
    - Photo avant et après intervention ou suivi.

○

	An 1 - 2026				An2 - 2027				An 3 - 2028			
	Jan. - Mars	Avr. - Juin	Juil. - Sept.	Oct. - Dec.	Jan. - Mars	Avr. - Juin	Juil. - Sept.	Oct. - Dec.	Jan. - Mars	Avr. - Juin	Juil. - Sept.	Oct. - Dec.
Nombre d'heures / personnes	150	600	2800	2600	124	648	2896	2832	600	1496	1704	1200
Total	6150				6500				5000			

6. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ

Les interventions se dérouleront à partir du mois d'avril 2026 et se termineront fin novembre 2028. Un échéancier pourra être soumis à l'arrondissement au démarrage du projet selon les priorités de la Ville et des effectifs disponibles.

7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant pour ce projet est d'un million six cent deux mille sept cent cinquante et un dollars (1 602 751 $).

Ce prix contient l'ensemble des interventions prévues en 2026, 2027 et 2028, l'indemnité de kilométrage (basé sur une répartition équilibrée entre les différents sites d'interventions), les interventions de l'équipe horticole, la gestion des résidus (location de 20 conteneurs de 20 verges par année et la location d'un RVT), le matériel pour encapsulage (sacs et ancrages), les frais de géomatique (abonnement à deux licences ArcGis en ligne et du temps de gestion du service géomatique), la gestion du projet et les EPI.

À noter qu'il s'agit d'un contrat de type banque d'heures : agent de projet (17 650h), Horticulteur (1 750 h), Chargé de projet (2 050 h). Les taux horaires pour les journées de terrain sont basés sur une journée de 8h incluant le déplacement en conformité avec la politique interne de chez NAQ. Les semaines de travail, incluant le déplacement, ne devront pas excéder 40h, car ce budget n'inclut pas une estimation avec des heures supplémentaires.

ITEM	Qté Prévisionnelle	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
	2026			
Interventions manuelles - Agent de projet	6150	Taux horaire	67,83 $	417 133,47 $
Interventions spécialisées - Horticulteur	650	Taux horaire	70,34 $	45 723,44 $
Supervision des travaux - Chargé de projet	700	Taux horaire	91,99 $	64 394,90 $
Matériel pour encapsulage	250	Unité	2,00 $	500,00 $
Géomatique	1	Frais annuel	1 647,50 $	1 647,50 $
Gestion des résidus	1	Frais annuel	23 287,50 $	23 287,50 $
Total				552 686,80 $
	2027			
Interventions manuelles - Agent de projet	6500	Taux horaire	68,12 $	442 759,35 $
Interventions spécialisées - Horticulteur	950	Taux horaire	72,76 $	69 126,04 $
Supervision des travaux - Chargé de projet	750	Taux horaire	93,37 $	70 024,46 $
Matériel pour encapsulage	150	Unité	3,48 $	522,50 $
Géomatique	1	Frais annuel	1 922,41 $	1 922,41 $
Gestion des résidus	1	Frais annuel	24 525,00 $	24 525,00 $
Total				608 879,76 $
	2028			
Interventions manuelles - Agent de projet	5000	Taux horaire	68,37 $	341 870,29 $
Interventions spécialisées - Horticulteur	150	Taux horaire	74,40 $	11 160,12 $
Supervision des travaux - Chargé de projet	600	Taux horaire	95,69 $	57 416,04 $
Matériel pour encapsulage	100	Unité	5,45 $	545,00 $
Géomatique	1	Frais annuel	1 442,54 $	1 442,54 $
Gestion des résidus	1	Frais annuel	28 750,00 $	28 750,00 $
Total				441 183,99 $
TOTAL				1 602 751 $

Veuillez noter qu'en vertu du statut d'organisme de bienfaisance de NAQ, ses clients sont exonérés des taxes sur les services retenus.

Modalités de paiement

Les modalités de paiement proposées sont les suivantes et basées sur le nombre d'heures prévues annuellement. Elles pourront être ajustées en fonction du décompte du nombre d'heures réelles travaillées.

Facture 1 : Début du mandat (Hiver 2026) : 277 054, 50 $
Facture 2 : Fin 1iere année (Décembre 2026) : 277 054, 50 $
Facture 3 : Mi-seconde année (Juillet 2027) : 303 024, 20 $
Facture 4 : Fin seconde année (Décembre 2027) : 303 024, 20 $
Facture 5 : Mi-troisième année (Juillet 2028) : 221 306, 77 $
Facture 6 : Fin du projet (Décembre 2028) : 221 306,78 $

10. CONCLUSION

En conclusion, l'offre de service professionnel proposée par Nature-Action Québec à la Ville de Montréal permet de tirer profit de l'expertise développée par une équipe de travail diversifiée et une entreprise structurée et solide.

Nous espérons que cette proposition répond adéquatement aux besoins exprimés. Soyez assurés que nous sommes disposés à revoir avec vous, s'il y a lieu, les termes de la présente offre de service, de façon à ce qu'elle corresponde davantage à vos attentes. Si cependant la proposition actuelle vous convient, nous vous saurions gré de bien vouloir nous en retourner un exemplaire signé afin de nous signifier l'octroi du mandat.

Signature de l'offre de service

Par la présente, moi, Pascal Bigras, directeur général, représentant dûment autorisé de Nature-Action Québec, offre les services professionnels de Nature-Action Québec pour effectuer les travaux décrits dans la présente offre de service. En foi de quoi, je signe :

_____ Date : 31 octobre 2025

Pascal Bigras
Directeur général

Acceptation de l'offre de service

Par la présente, je mandate les représentants dûment autorisés de Nature-Action Québec, pour effectuer les travaux décrits dans la présente offre de service. En foi de quoi, moi, Christopher Alvarez-De Garrie, dûment autorisé, je signe :

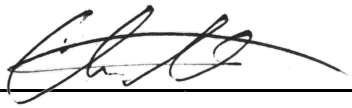

_____ Date : 15 novembre 2025

Christopher Alvarez-De Garrie
Division gestion des parcs-nature, de la biodiversité et des berges
Direction gestion des grands parcs et des milieux naturels
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Avis de propriété et de confidentialité
© Tous droits réservés à Nature-Action Québec 2025
Ce document doit être utilisé seulement dans le cours normal des affaires de Nature-Action Québec et ne doit en aucune façon être exploité commercialement. L'utilisation de ce document à l'externe est formellement interdite.
Toute personne externe engagée par Nature-Action Québec peut utiliser ce bien dans le cadre de son travail à Nature-Action Québec, mais ne peut en aucun temps utiliser ce bien pour d'autres fins.

ANNEXE 3

BORDEREAU DE PRIX

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5	Montréal	ANNEXE 2.00 BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE

Numéro d'appel d'offres	26 - Gré à gré
Titre de l'appel d'offres	Travaux de lutte aux EVEE - 2026 à 2028
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	Nature Action Québec Inc.
Numéro d'entreprise (NEQ)	1143202183
Adresse du soumissionnaire	120 rue Ledoux Beloeil (Québec) J3G0A4 Canada

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

Précisions relatives aux garanties de soumission

Note aux SOUMISSIONNAIRES : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 de la Régie.
Note au Service du Greffe : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 du Formulaire de soumission.

Le DONNEUR D'ORDRE confirme qu'AUCUNE garantie de soumission n'est requise par les présentes.

Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
Travaux de lutte aux EVEE - 2026 à 2028	1 602 751,00 $	- $	- $	**1 602 751,00 $**

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5	Montréal	ANNEXE 2.00 BORDEREAU DE PRIX - DÉTAILLÉ

Numéro d'appel d'offres	26 - Gré à gré
Numéro d'appel d'offres	Travaux de lutte aux EVEE - 2026 à 2028
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	Nature Action Québec Inc.
Numéro d'entreprise (NEQ)	1143202183
Adresse du soumissionnaire	120 rue Ledoux Beloeil (Québec) J3G0A4 Canada

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du DONNEUR D'ORDRE

Description	Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total (Sans taxes)
			A		**B**	**A x B**
Travaux de lutte aux EVEE, pour l'année 2026	1	Travaux d'intervention manuel - Agents et agentes de projet	6 150	heure	67,83 $	417 136,05 $
	2	Travaux d'intervention spécialisée - Horticulteur et horticultrices	650	heure	70,34 $	45 723,60 $
	3	Supervision de travaux et coordination - Chargé de projet	700	heure	91,99 $	64 395,10 $
	4	Matériel pour encapsulage de nerpruns	250	unités	2,00 $	500,00 $
	5	Frais de géomatique	1	forfait annuel	1 647,50 $	1 647,50 $
	6	Frais de gestion des résidus	1	forfait annuel	23 287,50 $	23 287,50 $
			Montant total (hors taxes) pour l'année 2026			**552 689,75 $**
Travaux de lutte aux EVEE, pour l'année 2027	1	Travaux d'intervention manuel - Agents et agentes de projet	6 500	heure	68,12 $	442 760,50 $
	2	Travaux d'intervention spécialisée - Horticulteur et horticultrices	950	heure	72,76 $	69 125,80 $
	3	Supervision de travaux et coordination - Chargé de projet	750	heure	93,37 $	70 024,50 $
	4	Matériel pour encapsulage de nerpruns	150	unités	3,48 $	522,45 $
	5	Frais de géomatique	1	forfait annuel	1 922,41 $	1 922,41 $
	6	Frais de gestion des résidus	1	forfait annuel	24 525,00 $	24 525,00 $

					Montant total (hors taxes) pour l'année 2027	**608 880,66 $**
Travaux de lutte aux EVEE, pour l'année 2028	1	Travaux d'intervention manuel - Agents et agentes de projet	5 000	heure	68,37 $	341 870,00 $
	2	Travaux d'intervention spécialisée - Horticulteur et horticultrices	150	heure	74,40 $	11 160,15 $
	3	Supervision de travaux et coordination - Chargé de projet	600	heure	95,69 $	57 415,80 $
	4	Matériel pour encapsulage de nerpruns	100	unités	5,42 $	542,10 $
	5	Frais de géomatique	1	forfait annuel	1 442,54 $	1 442,54 $
	6	Frais de gestion des résidus	1	forfait annuel	28 750,00 $	28 750,00 $
					Montant total (hors taxes) pour l'année 2028	**441 180,59 $**

otal (avant taxes) (années 2026, 2027, 2028) à reporter au Bordereau de prix Sommaire	**1 602 751,00 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1250352001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Biodiversité urbaine
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec inc. pour les services techniques de lutte manuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs, pour une période de 3 ans – Dépense totale de 1 730 971,08 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1250352001 (Version corrigée).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achour LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-18

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Certification des fonds

NO GDD : **1250352001**

No d'engagement **CC50352001**

Financement de 100% implique une dépense nette à la charge des contribuables de: **1,726,795.00 $**

PROVENANCE :

RCG 21-016 Travaux prévus dans le plan de gestion de la forêt urbaine CG21 0518												Dépenses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement	5001	5021016	802503	01909	57201	000000	0000	176799	000000	98001	00000	1,730,971.08 $	1,726,794.31 $	1,726,795.00 $

IMPUTATIONS :

34700 - Travaux - Plan de gestion de la forêt urbaine dans les parcs - Agglo												Dépenses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat	5001	5021016	802503	07163	54590	000000	0000	207097	000000	99000	00000	1,602,751.00 $	1,602,751.00 $	1,602,751.00 $
Contingences	5001	5021016	802503	07163	54590	000000	0000	207097	050816	99000	00000	80,137.55 $	80,137.55 $	80,138.00 $
Incidences	5001	5021016	802503	07163	54590	000000	0000	207393	050182	99000	00000	48,082.53 $	43,905.76 $	43,906.00 $
Total imputations												**1,730,971.08 $**	**1,726,794.31 $**	**1,726,795.00 $**

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2026	2027	2028	Ultérieur	**Total**
34700 - Travaux - Plan de gestion de la forêt urbaine dans les parcs - Agglo	568	667	492	-	**1,727**
Total	**568**	**667**	**492**	**-**	**1,727**

Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251215ulaoumo EG GDD 1250352001-Services technique

Écritures	251215ulaoumo EG GDD 1250352001-Services techniques Nature-/			Conversion	
Description	251215ulaoumo EG GDD 1250352001-Services techniques Nature-/			Devise	
Livre	VILLE DE MONTRE	Catégorie	VDM-Engagement G/L	Date	
Période	DÉC-25	Date en vigueur	15-DÉC-2025	Type	
Type de solde	Engagement	Type d'engagement	G/L Eng. Gestion (loca	Taux	
		Total de contrôle			

Lignes | Autres informations

Ligne	Compte	Débit (CAD)	Crédit (CAD)	Description
10	5001.5021016.802503.01909.57201.0000	1,726,795.00		EG GDD 12503520
		1,726,795.00		

Description du compte: AI .R.PTI - DGPV.Admin\. générale.Travaux de cons.Général..Crédits non aff.Génér

Approuver

Vérifier les fonds | Annuler réserv. fonds | Voir les résultats

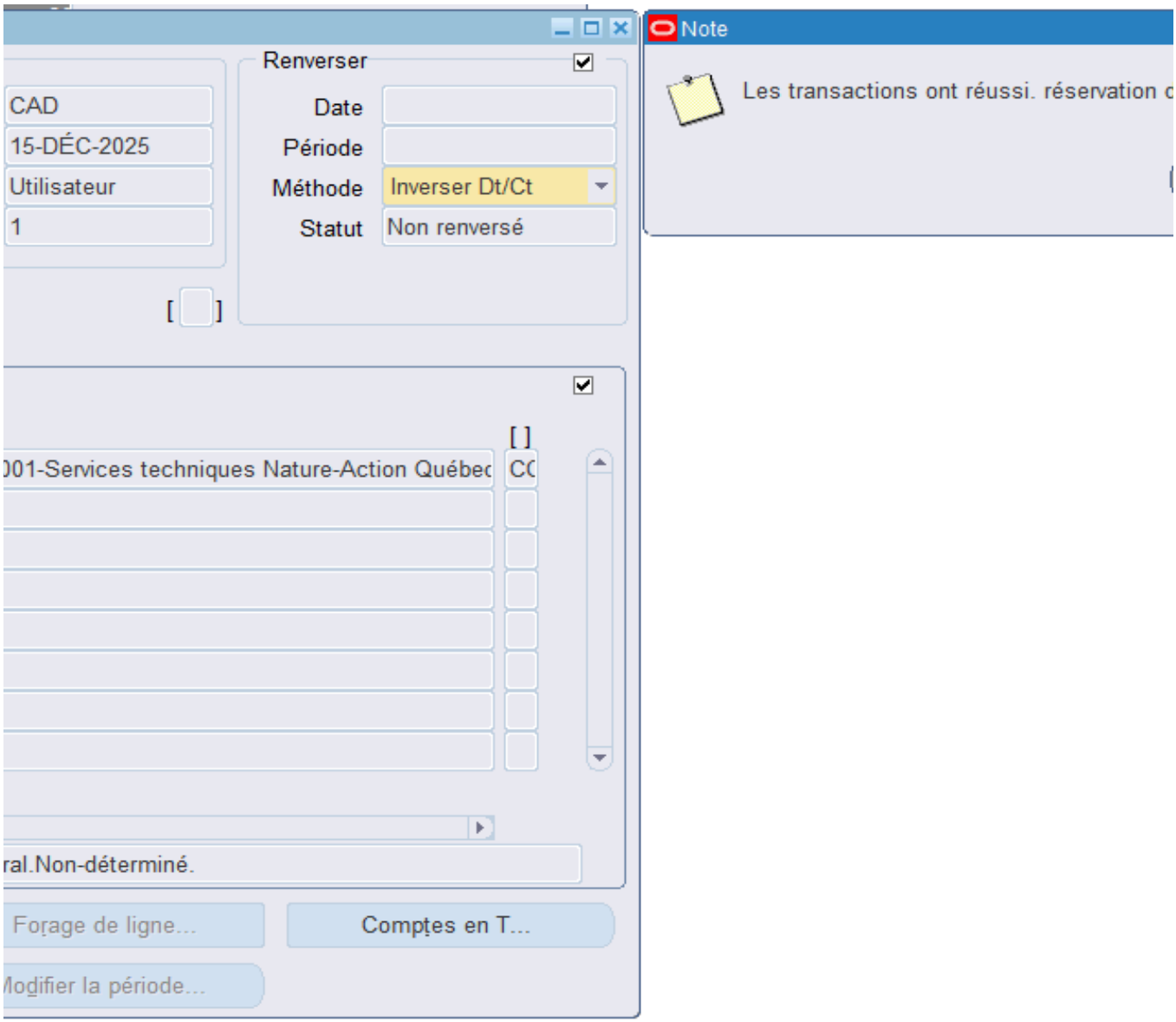
Renverser
CAD
15-DÉC-2025
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
001-Services techniques Nature-Action Québec
CC
ral.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Note
Les transactions ont réussi. réservation c

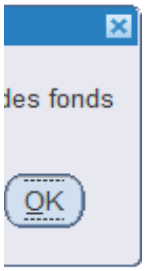
des fonds
OK

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1253838014

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie - Dépense totale de 1 260 873,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21238 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire, Innotex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'habits pour le combat incendie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 260 873,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21238;
2. de procéder à une évaluation du rendement de Innotex inc.;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-01-23 13:59

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1253838014
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie - Dépense totale de 1 260 873,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21238 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Les habits de combat font partie intégrante du matériel et de l'équipement de protection individuel des pompières et pompiers. Au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), les pompières et pompiers ainsi que les membres de l'état-major ont à leur disposition deux habits de combat. Ainsi, lors des lavages de routine effectués après un incendie ou de l'envoi d'un de leurs deux habits de combat pour leur inspection et nettoyage avancés annuels, ces derniers ont un habit à leur disposition.
La norme de référence en matière de sécurité incendie NFPA 1971 établit la durée de vie des habits de combat à un maximum de 10 ans et dicte les règles de fabrication, d'utilisation et d'inspection journalière. De plus le norme NFPA 1851 quant à elle établie les règles en matières de décontamination, d'entretiens, d'inspections avancés annuels et d'entreposage. Ces mesures sont mises en place, entre autres, pour la réduction des risques liés aux maladies professionnelles et pour une protection optimale des pompières et pompiers.

Chaque année, plusieurs habits de combat doivent être acquis. Les principales raisons sont :

- Des habits de combat atteignent leur fin de vie utile.
- Des habits de combat n'atteignent pas les requis prescrits par les normes lors de l'inspection.
- Des habits de combat sont fournis annuellement aux nouveaux contingents du SIM.
- Dans certaines occasions, suite à des interventions, les habits de combat perdent leur intégrité et ils ne sont pas réparables.

Les dernières ententes-cadre pour la fourniture d'habits pour le combat incendie d'une valeur

de 4 808 139,52 $, taxes incluses, conclues en 2025, ont été consommées en entier.

Un nouveau contrat est donc requis afin de combler les besoins en fourniture ou en remplacement d'habits. Toutefois, étant donné que la norme NFPA 1971 sera remplacée par la norme NFPA 1970 et que les fournisseurs sur le marché n'ont pas encore reçu leur homologation pour leurs habits, il est impossible de conclure une nouvelle entente sur plusieurs années pour le moment. En attendant la réception des homologations, une extension de l'ancienne norme a été approuvée jusqu'en mars 2026. Donc, en attente la nouvelle entente et afin de pourvoir aux besoins de fourniture d'habits pour les nouvelles embauches en début d'année 2026, le SIM souhaite procéder à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de 300 habits pour le combat incendie, soit de 2 habits pour chacun des 120 nouveaux employés et de 60 autres pour les besoins en urgence.

Si toutefois un délai survenait et repoussait la livraison après mars, le fournisseur devra alors fournir des équipements conformes à la nouvelle norme.

L'appel d'offres public a été publié le 19 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir et sur le système électronique SÉAO pour une ouverture de soumissions le 6 janvier 2025, permettant ainsi 47 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 120 jours civils suivant la date d'ouverture des soumissions. 4 addenda ont été émis durant la période.

Addenda	Date de publication	Raisons	Impacts Monétaire
1	02-12-2025	Questions / Réponses	Non
2	17-12-2025	Clarification et Questions / Réponses	Non
3	19-12-2025	Questions / Réponses	Non
4	22-12-2025	Questions / Réponses	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0621 - 25 septembre 2025 - Autoriser une dépense additionnelle de 707 354,94 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la fourniture d'habits pour le combat incendie, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Innotex inc. (lots 1 et 2) (CG25 0458), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres à 5 515 494,46 $, taxes incluses.
CG25 0458 - 28 août 2025 - Conclure des ententes-cadres avec Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie (lot 1 et 2), d'une durée d'un an - Montant estimé des ententes : 4 808 139,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20908 (2 soum.).

DA253838001 - 28 avril 2025 - Approuver la grille d'évaluation et de pondération des soumissionnaires dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'acquisition d'habits de combat pour le Service de sécurité incendie de Montréal.

DESCRIPTION

Ce contrat prévoit l'acquisition de 300 habits pour le combat incendie :

- 240 habits pour les 120 nouveaux employés (2 habits chacun);
- 60 habits pour les urgences en cas de besoin.

JUSTIFICATION

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement

a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.
Le soumissionnaire dans ce dossier n'est pas pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) de la Ville de Montréal.

Le soumissionnaire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics.

Conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée.

Analyse des soumissions :

Nombre de preneurs du cahier des charges : 5
Nombre de soumissions reçues : 1 (20 %)

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation des quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Innotex Inc.		1 260 873,34 $		1 260 873,34 $
Dernière estimation réalisée ($)				1 404 201,17 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)				-143 327,83
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)				- 10 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 404 201,17 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Les crédits seront disponibles au PDI du SIM.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en matière de changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit de biens matériels qui répondent à des normes spécifiques du domaine de l'incendie, telle que la norme NFPA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra de remplir les obligations de l'employeur liées à la Loi sur la santé et la sécurité du travail et conformément au « Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie » de la CNESST, notamment par la fourniture au personnel du SIM de vêtements de protection sécuritaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2026 : Émission du bon de commande.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Stephane ALLARD)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Saiv Thy CHAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		ENDOSSÉ PAR	Le : 2026-01-21
Fakhraddine SAMAME Chef de section		Jonathan DOZOIS Chef de division	
Tél :	000-0000	**Tél :**	438 864-6910
Télécop. :	514 872-6894	**Télécop. :**	514 872-6894

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Serge VILLENEUVE
Directeur adjoint
Tél : 514-872-8008
Approuvé le : 2026-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514-872-4298
Approuvé le : 2026-01-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1253838014

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Accorder un contrat à Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie - Dépense totale de 1 260 873,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21238 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21238-Intervention.pdf
25-21238-PV.pdf
25-21238-DetCah.pdf
25-21238_TABLEAU - Comité de sélection- Consolidation (court).pdf
25-21238-TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stephane ALLARD
Agent d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-1000

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-23

Elie BOUSTANI
c/s app.strat.en biens
Tél : 888
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21238

No du GDD : 1253838014

Titre de l'appel d'offres : Acquisition des habits de combat pour le service de sécurité incendie de Montréal - Printemps 2026

Type d'adjudication : Système de pondération incluant le prix (à une enveloppe)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 19 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 6 - 1 - 2026

Ouverture faite le : 6 - 1 - 2026

Date du comité de sélection : 21 - 1 - 2026

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 22 - 12 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 47 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 1

% de réponses : 20

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 5 - 2026

Date d'échéance révisée : 6 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Innotex Inc.	$ 1 260 873,34	√	N/A

Information additionnelle

Innotex a déposé 2 soumissions. Seule la proposition no. 2 a été retenue. 5 firmes ont acheté le cahier des charges (4 firmes et 1 ville). 3 ont complété le formulaire de non-participation. Les raison invoquées: Fournisseur préfère gérer le contrat directement - Délai de livraison - Certaines spécifications étaient trop restrictives. 4 addendas ont été publiés: Questions-Réponses (2) - Clarifications/Questions-Réponses - Modifications/Questions/Réponses.

Préparé par : Stéphane Allard

Le 21 - 1 - 2026

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21238

Agent d'approvisionnement
Stéphane Allard

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
Innotex										
	0	0	0						1 096 650,00 $	1 260 873,34 $
Total (Innotex)									**1 096 650,00 $**	**1 260 873,34 $**

No de l'appel d'offres	**25-21238**
Titre de l'appel d'offres	**Acquisition des habits de combat pour le service de sécurité incendie de Montréal - Printemps 2026**
Secrétaire du comité de sélection	**Stéphane Allard**
Date du comité de sélection	**21-janv-25**

	INNOTEX INC. PROPOSITION 2	
CRITÈRES D'ÉVALUATION	**POINTAGE**	**MOYENNE**
POINTAGE GLOBAL	**289**	**258,67**
	100%	89,50%

Liste des commandes

Numéro: 25-21238
Numéro de référence: 20106585
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Acquisition des habits de combat pour le service de sécurité incendie de Montréal - Printemps 2026
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

5 résultats

Résultats 1 à 5

Trier par Sélection

Nombre par page 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Équipements incendies C.M.P. Mayer inc. 2250 Rue André C. Hamel Drummondville QC CAN J2C8B1 www.larsenal.ca	Non diffusé	Mélanie Jutras Téléphone: 8194742111 Courriel: melanie.jutras@larsenal.ca	**Transaction: (20367436)** 2025-11-21 11:15	20083915 - 25-21238-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-12-01 à 13:45 - Courriel 20086217 - 25-21238-Addenda 2-Clarification-Questions-Réponses Devis 2025-12-17 à 13:20 - Courriel 20086459 - 25-21238-Addenda 3-Questions-Réponses Devis 2025-12-19 à 08:20 - Courriel 20086678 - 25-21238-Addenda 4-Modificaton-Questions-Réponses Devis

				2025-12-22 à 14:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
INNOTEX INC. 275, rue Gouin, C.P. 2980 Richmond QC CAN J0B2H0 innotexprotection.com	Non diffusé	Caroline Langlois Téléphone: 819-826-5993 Courriel: cln@innotexprotection.com	**Transaction: (20365633)** 2025-11-19 13:31	20083915 - 25-21238-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-12-01 à 13:45 - Courriel 20086217 - 25-21238-Addenda 2-Clarification-Questions-Réponses Devis 2025-12-17 à 13:20 - Courriel 20086459 - 25-21238-Addenda 3-Questions-Réponses Devis 2025-12-19 à 08:20 - Courriel 20086678 - 25-21238-Addenda 4-Modificaton-Questions-Réponses Devis 2025-12-22 à 14:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Ville de Gatineau. 476, boulevard Saint-René Est, 2e étage Gatineau QC CAN J8P8A9	Donneur d'ouvrage	Marie-Claude Provencher Téléphone: 8192432345 Courriel: provencher.marie-claude@gatineau.ca	**Transaction: (20371367)** 2025-11-27 08:12	Ne pas recevoir
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE 365, rue des Commandants Trois-Rivières QC CAN G8T9A2 http://www.protectionincendiecfs.com	Publique	Eric Lebel Téléphone: 8193744205 Courriel: eric@cfs.qc.ca	**Transaction: (20369175)** 2025-11-24 12:52	20083915 - 25-21238-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-12-01 à 13:45 - Courriel 20086217 - 25-21238-Addenda 2-Clarification-Questions-Réponses Devis 2025-12-17 à 13:20 - Courriel 20086459 - 25-21238-Addenda 3-Questions-Réponses

				Devis 2025-12-19 à 08:20 - Courriel 20086678 - 25-21238-Addenda 4-Modificaton-Questions-Réponses Devis 2025-12-22 à 14:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ARÉO-FEU LTÉE 5205, J.A. Bombardier Longueuil QC CAN J3Z1G4 www.areo-feu.com	Non diffusé	Jessie Boulay Téléphone: 4506512240 Courriel: info@areo-feu.com	**Transaction: (20373277)** 2025-12-02 08:00	20083915 - 25-21238-Addenda 1-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20086217 - 25-21238-Addenda 2-Clarification-Questions-Réponses Devis 2025-12-17 à 13:20 - Courriel 20086459 - 25-21238-Addenda 3-Questions-Réponses Devis 2025-12-19 à 08:20 - Courriel 20086678 - 25-21238-Addenda 4-Modificaton-Questions-Réponses Devis 2025-12-22 à 14:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP26 0001

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 6 janvier 2026 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau
Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21238

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition des habits de combat pour le service de sécurité incendie de Montréal - Printemps 2026 » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
INNOTEX INC. (PROPOSITION 1)	1 235 348,89 $
INNOTEX INC. (PROPOSITION 2)	1 260 873,34 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 19 novembre et 17 décembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que le 19 novembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Nesrine Rania KENIOUA
Signature numérique de Nesrine Rania KENIOUA
Date : 2026.01.12 14:55:03 -05'00'

Vér. 1
S.A. 1

Nesrine Rania Kenioua
Agente de bureau – Service du greffe

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1253838014

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Accorder un contrat à Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie - Dépense totale de 1 260 873,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21238 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1253838014_Entente habits de combat (PDI)_Interv fin.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Saiv Thy CHAU
Conseiller budgétaire
Tél : xx

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Hélène DÉRY
Cheffe d'équipe - Professionnelle d'expertise
Tél : 514 265-3805
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

INTERVENTION FINANCIÈRE - PROGRAMME DECENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI)

NO GDD : **1253838014**

No d'engagement : **SI53838014**

Accorder un contrat à Innotex Inc. pour la fourniture d'habits pour le combat d'incendie. Dépense totale de 1 260 873,34 $, taxes incluses.

Provenance

Règlement d'emprunt permettant de financer cette acquisition.

		2026 Total de crédits	Total (taxes incluses)
Règlement RCG 18.044	5001.5018044.803200.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000	**1,151,345.42 $**	1,260,873.34 $

Imputation

L'achat des habits de combats avec le fournisseur Innotex inc. engendre des dépenses nettes de 1 151 345,42 $

		2026 Total de crédits	Total (taxes incluses)
Clé comptable	5001.5018044.803200.02209.57401.000000.0000.205557.000000.45020.00000	**1,151,345.42 $**	1,260,873.34 $

Engagement de gestion

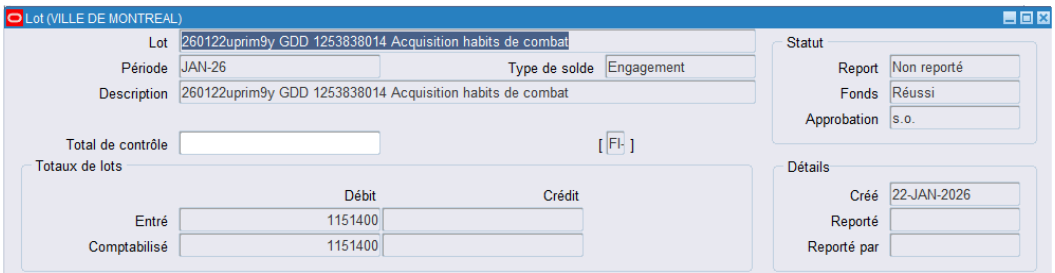

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1255468004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc., pour les travaux de décarbonation, et pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 66, située au 4398, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 266 564,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15952 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Tuyauterie Expert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de décarbonation, et pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 66, située au 4398, boulevard LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 055 470,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15952;

2. d'autoriser une dépense de 158 320,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 52 773,53 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Tuyauterie Expert inc.;

5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 08:07

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255468004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc., pour les travaux de décarbonation, et pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 66, située au 4398, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 266 564,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15952 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Plan de mise en œuvre (PMO) pour une économie verte 2030 (PEV) du gouvernement du Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la Ville de Montréal (Ville) ont signé, le 28 mars 2022, une convention de subvention (Entente) afin de permettre à cette dernière de réaliser certaines mesures de son Plan climat 2020 - 2030 (Plan climat) répondant au PMO.
L'entente contribue notamment à soutenir le financement de projets de décarbonation de trente-deux (32) bâtiments identifiés par le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) comme étant parmi les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES) du parc immobilier municipal (Parc), dont l'objectif à terme, est de réduire ses émissions d'environ 7 000 tonnes éq. CO2, soit environ 25 % des émissions de GES dudit parc.

Le projet de décarbonation de la caserne 66 s'inscrit dans l'Action 30 du Plan climat visant à transformer 100 % du Parc en parc zéro carbone opérationnel d'ici 2030. La réalisation des travaux dans cette caserne contribuera ainsi à la réduction d'environ 141 tonnes éq. CO2, tout en permettant de moderniser le contrôle pour apporter un meilleur confort aux usagers.

Ce projet, partie intégrante du Programme de transition écologique pour le parc du SGPI, est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu son point de passage en Planification.

L'appel d'offres public n^{o} IMM-15952, a été lancé et publié du 4 novembre au 2 décembre 2025 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec et *Le Devoir* . La durée de la publication a été de vingt-huit (28) jours.

Les soumissions sont valides pendant les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture du 2 décembre 2025, soit jusqu'au 2 mars 2026.

Cinq (5) addendas ont été émis durant la période de soumission et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addendas	Dates d'émissions	Descriptions	Impacts monétaires
1	12-11-2025	Modification du Cahier des charges	Oui
2	15-11-2025	Modification du Cahier des charges	Non
3	20-11-2025	Modification du Cahier des charges et réponses aux questions	Oui
4	25-11-2025	Réponses aux questions	Oui
5	27-11-2025	Réponses aux questions	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0112 - 21 mars 2024 - Accorder un contrat au regroupement composé de Bouthillette Parizeau inc. et Archipel architecture inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour réaliser les plans et devis, ainsi que la surveillance de chantier du lot de projets de transition écologique pour les casernes 08, 25, 47, 49 et 66

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Tuyauterie Expert inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de décarbonation de la caserne 66. Les travaux consistent notamment à :

- Remplacer des chaudières au gaz par des chaudières électriques (bi-énergie);
- Remplacer le chauffe-eau au gaz par des chauffe-eau électriques;
- Modifier la distribution électrique;
- Ajouter des contrôles électroniques;
- Modifier le système de régulation;
- Effectuer différents travaux d'architecture.

Un budget de contingences de 15 % (158 320,58 $) du montant du contrat est réservé pour répondre aux imprévus de chantier.

Un budget de 5 % (52 773,53 $) est prévu aux incidences du contrat, notamment afin de couvrir les dépenses incidentes suivantes :

- Agent de mise en service;
- Spécialiste en hygiène industrielle.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO.

Sept (7) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 64 %

du nombre total.

Sur les quatre (4) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Un (1) a acheté les documents à titre informatif (Association de la Construction du Québec);
- Trois (3) autres firmes n'ont pas communiqué leurs motifs de désistement.

•

L'analyse de la conformité des soumissions a révélé que les sept (7) soumissionnaires ont été jugés conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Tuyauterie Expert inc.	**1 055 470,50 $**	**158 320,58 $**	**1 213 791,08 $**
Plomberie Charbonneau Inc.	1 063 254,31 $	159 488,15 $	1 222 742,46 $
Le Groupe Centco Inc.	1 091 112,75 $	163 666,91 $	1 254 779,66 $
Procova Inc.	1 224 483,75 $	183 672,56 $	1 408 156,31 $
Oslo Construction Inc.	1 258 932,56 $	188 839,88 $	1 447 772,44 $
Mécanication Inc.	1 291 453,24 $	193 717,99 $	1 485 171,23 $
Mécanique Northem Inc.	1 303 049,62 $	195 457,44 $	1 498 507,06 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 582 196,72 $	237 329,51 $	1 819 526,23 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 526 726,22 $ - 33,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			7 783,81 $ 0,7 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de - 33,3 % (- 526 726,22 $). Les écarts se situent principalement au niveau suivant :

- Frais généraux de chantier, administration et profits : écart de -28,4 %;
- Mécanique : écart de -34,5 %;
- Électricité : écart de -36,2 %.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 0,7 % (7 783,81 $). Les écarts se situent principalement au niveau suivant :

- Conditions et exigences générales : écart de 20,1 %, à l'avantage de Plomberie Charbonneau inc.;
- Mécanique : écart de 4,3 %, à l'avantage de Tuyauterie Expert inc.;
- Maçonnerie : écart de 89,8 %, à l'avantage de Tuyauterie Expert inc.

Les hypothèses avancées par les professionnels qui expliquent ces écarts sont :

- Un marché actuellement très compétitif, il y a un grand nombre de soumissionnaires proposant des prix agressifs;
- Devant la rareté de projets de construction disponibles, les entrepreneurs utilisent une combinaison de méthodes pour soumissionner, telles que :
    - Réduire l'administration, les profits ainsi que les conditions générales;
    - Soumissionner au prix coûtant pour occuper leur personnel;
    - Ne plus considérer les heures supplémentaires;
    - Soumissionner avec des produits équivalents bon marché.

De surcroît, les écarts relativement serrés entre les prix de l'ensemble des soumissions tendent à confirmer que la concurrence sur le marché est présente et rassurent la Ville quant à l'obtention d'un prix juste.

Considérant les hypothèses émises et l'analyse du prix des soumissions, les professionnels recommandent d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- A déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- N'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- N'exige pas de détenir une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Ce contrat de construction étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 266 564,60 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Contrat de base : 1 055 470,50 $, taxes incluses (net de ristourne : 963 785,25 $);
- Contingences : 158 320,58 $, taxes incluses (net de ristourne : 144 567,79 $), soit 15 % du coût du contrat de base;
- Incidences : 52 773,53 $, taxes incluses (net de ristourne : 48 189,26 $), soit 5 % du coût du contrat de base.

Dès 2027, afin d'ajuster les frais actuels en énergie et entretien technique suite aux travaux, une majoration de 76 %, selon les estimations, sera requise au budget de fonctionnement du SGPI et de l'Arrondissement Verdun selon la répartition établie à l'annexe 24 pour ce bâtiment.

Le projet est prévu au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) au programme de protection des bâtiments du Service de sécurité incendie (SIM) (projet investi 64023 - numéro de projet

MIGP IM-PR-22-0044) et bénéficie du programme de subvention, défini dans l'Entente, à hauteur de 67 % des dépenses totales, à condition que ces dernières soient entièrement engagées avant le 31 mars 2026. Toute dépense, liée auxdits engagements, qui serait faite à postériori de la date d'échéance de l'Entente, sera assumée par le PDI du SGPI.

Cette dépense sera entièrement assumée au règlement d'emprunt RCG 24-018.

La dépense sera répartie de la manière suivante : 95 % en 2026 et 5 % en 2027.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique qu'est le Service de police de la Ville de Montréal (alinéa 8a, article 19) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi de ce contrat entraînerait des conséquences :

- Sur l'échéancier, puisque les travaux doivent majoritairement être terminés avant la saison de chauffage 2026-2027;
- Sur le PDI, puisque le projet ne pourrait plus bénéficier de la subvention définie dans l'Entente, advenant un octroi après la fin du mois de mars 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : mars 2026
Réception provisoire totale : mars 2027
Fin du contrat : mars 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dave WATERHOUSE, Service de sécurité incendie de Montréal
Philippe GAUTHIER, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Philippe GAUTHIER, 15 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas LANGLOIS-BENEUX
Gestionnaire immobilier

Tél : (438) 867-7897
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-17

Vincent LEBLANC
chef(fe) de division - gestion de projets immobiliers

Tél : 514.402.0493
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1255468004***
Unité administrative responsable : ***Service de la gestion et de la planification des immeubles***
Projet : **Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES (caserne 66)**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Réduire de 85 % minimalement les **émissions de GES.***			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Tableau des coûts du contrat	
Projet :	*Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES*
Nom d'ouvrage :	*Caserne 66*
No. D'ouvrage:	*3238*
No. De contrat :	*IMM-15952*
No. Du projet :	*IM-PR-22-0044*
No. Du GDD :	*1255468004*
Date :	*05-déc-25*
Étape :	*Octroi de contrat de contrat de construction*

				Budget $	TPS 5,0 % $	TVQ 9,975 % $	TOTAL $
Contrat	Contrat de base*			**918 000,00 $**	**45 900,00 $**	**91 570,50 $**	**1 055 470,50 $**
	Services professionels additionnels*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences		**15%**	**137 700,00 $**	**6 885,00 $**	**13 735,58 $**	**158 320,58 $**
	Total - Contrat :			1 055 700,00 $	52 785,00 $	105 306,08 $	1 213 791,08 $
Incidences	Incidences spécifiques			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences générales		5%	45 900,00 $	2 295,00 $	4 578,53 $	52 773,53 $
	Total - Incidences :		**5%**	**45 900,00 $**	**2 295,00 $**	**4 578,53 $**	**52 773,53 $**
Ristournes	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**			**1 101 600,00 $**	**55 080,00 $**	**109 884,60 $**	**1 266 564,60 $**
	TPS	100%			-55 080,00 $		-55 080,00 $
	TVQ	50%				-54 942,30 $	-54 942,30 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**1 156 542,30 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Rythme prévu des décaissements : 95 % en 2026 // 5 % en 2027

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: IMM-15952
Numéro de référence: 20102649
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES (caserne 66)
Organisation: Ville de Montréal - Service de la Gestion et de la Planification des Immeubles

11 résultats

Résultats 1 à 11

Trier par Sélection **Nombre par page** 5

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC. 1955 rue Cabot Montréal QC CAN H4E1E2 https://www.plomberie.com	Publique	Hugo Allaire Téléphone: 514-766-3531 Courriel: hallaire@plomberie.com	**Transaction: (20354609)** 2025-11-05 12:21	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PROCOVA INC. 1924, rue Vallieres Laval QC CAN H7M3B3 http://www.procova.ca	Publique	Juliette Lavallée Téléphone: 4506683393 Courriel: estimation@procova.ca	**Transaction: (20356155)** 2025-11-07 10:01	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel

				20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
Gilles et fils électrique 774 rue Principale Laval QC CAN H7X1E6	Non diffusé	Isabelle L'Espérance Téléphone: 4506894677 Courriel: ilesperance@gfeinc.ca	**Transaction: (20353674)** 2025-11-04 07:01	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CIMA+ S.E.N.C. 3400, boulevard du Souvenir bureau 600 Laval QC CAN H7V3Z2 http://www.cima.ca	Non diffusé	Sean Patrick Caron-Bonin Téléphone: 514 337-2462 Courriel: seanpatrick.caron-bonin@cima.ca	**Transaction: (20354472)** 2025-11-05 09:46	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis

				2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MÉCANIQUE NORTHERM INC. 112 Boulevard Maisonneuve Saint-Jérôme QC CAN J5L1S1 www.northerminc.com	Publique	Kim Guérette-Chartrand Téléphone: 450-432-3737 Courriel: achats@northerminc.com	**Transaction: (20354555)** 2025-11-05 11:18	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MÉCANICACTION INC. 7877 av. Marco-Polo Montréal QC CAN H1E1N8	Publique	Amélie Pelletier Téléphone: 5146669770 Courriel: apelletier@mecanicaction.com	**Transaction: (20358967)** 2025-11-11 11:02	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
OSLO CONSTRUCTION INC. 1099, rue Lévis Terrebonne QC CAN J6W5T8 https://osloconstruction.com	Publique	Mélanie Riopel Téléphone: 4504925469 Courriel: mriopel@osloconstruction.com	**Transaction: (20359941)** 2025-11-12 11:16	20081196 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique

				2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20354353)** 2025-11-05 06:23	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LE GROUPE CENTCO INC. 6500 St-Jacques O Montréal QC CAN H4B1T6 http://www.centco.com	Publique	Sébastien Hamel Téléphone: 5144834550 Courriel: shamel@centco.com	**Transaction: (20353986)** 2025-11-04 13:53	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5

				Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
NÉVÉ RÉFRIGÉRATION INC. 1290 Labadie Longueuil QC CAN J4N1C7 https://www.groupeneve.com	Publique	George Bishara Téléphone: 4506774588 Courriel: soumission@groupeneve.com	**Transaction: (20356061)** 2025-11-07 08:23	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Tuyauterie Expert inc 9000 Elmslie Montréal QC CAN H8R1V6 https://tuyauterie.ca/	Non diffusé	Yana Kateva Téléphone: 5143653663 Courriel: y.kateva@tuyauterie.ca	**Transaction: (20354501)** 2025-11-05 10:24	20081196 - Addenda 1 Devis 2025-11-12 à 09:25 - Courriel 20081848 - Addenda 2 Devis 2025-11-15 à 09:45 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:45 - Courriel 20082539 - Addenda 3 Devis 2025-11-20 à 07:45 - Courriel 20083178 - Addenda 4 Devis 2025-11-25 à 11:05 - Courriel 20083533 - Addenda 5 Devis 2025-11-27 à 11:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255468004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc., pour les travaux de décarbonation, et pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 66, située au 4398, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 266 564,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15952 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1255468004 - Travaux décarbonation caserne 66 PDIM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-16

Sonia RODI
conseiller(-ere) budgetaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1255468004

No d'engagement: CC55468004

Taux net: 1.0951303727
Taux brut: 1.1497500000

		Dépenses taxes incluses	Dépenses avant taxes	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Provenance (information pour les finances uniquement)					
24-009	*5001.5024018.803403.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000*	*1,266,564.60 $*	*1,101,600.00 $*	*1,156,542.31 $*	*1,156,544 $*

Imputations à des fins de bon de commande

Contrat	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207122.000000.21035.00000	1,055,470.50 $	918,000.00 $	963,785.25 $	963,786 $
Contingences	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207122.070008.21035.00000	158,320.58 $	137,700.00 $	144,567.79 $	144,568 $
Incidences	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207122.070002.21035.00000	52,773.53 $	45,900.00 $	48,189.27 $	48,190 $
		1,266,564.60 $	1,101,600.00 $	1,156,542.31 $	1,156,544 $

Information budgétaire

Projet : 64023 - Programme de protection des bâtiments du SIM
Sous-Projet INVESTI: 2564023-033 - 3238 - Caserne 66 - Travaux de décarbonation
Sous-Projet INVESTI: 2564023-034 - 3238 - Caserne 66 - Travaux de décarbonation PEV % du 207122
Sous-Projet SIMON: 207122 & 207123
Requérant: GPI / Exécutant: GPI

2025	2026	2027	2028	Ultérieur	Total

Requérant/	SGPI requérant
Source du fi	(Plusieurs éléments)
État	(Tous)
Division co	(Tous)

No. projet inves	Nom projet investi	No. projet unique	Nom du projet
64023	Prog. de protec. des bât. du SIM	IM-PR-22-0044	Remplacer équipeme
64023	**Total Prog. de protec. des bât. du SIM**		
Total général			

Légende de couleurs:	Réel
	Prév. décaiss.
	Écart
	Budget

t	Phase
r Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des nts sans émission de GES (caserne 66)	Exécution_travaux

	2026					
	Écarts prév. 2025 M vs M-1	Budget PDI 2026 net	Prév.Décaiss.2026.net du mois	Baseline - Prév.Décaiss.2026 .net de février	Écart Prév. décaiss. 2026 net M vs baseline Fév	Prév.Dé net du m
	- $	1 942 000 $	1 942 000 $	1 942 000 $	- $	
	- $	1 942 000 $	1 942 000 $	1 942 000 $	- $	1
	- $	1 942 000 $	1 942 000 $	1 942 000 $	- $	1

caiss.2026. nois M-1	Écar vs M
1 942 000 $	
1 942 000 $	
1 942 000 $	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1255468003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe M.E.A.S. inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 47, située au 2111, rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont-La petite patrie - Dépense totale de 1 305 578,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15951 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Le Groupe M.E.A.S. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 47, située au 2111, rue Saint-Zotique, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 087 981,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15951;

2. d'autoriser une dépense de 163 197,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 54 399,10 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe M.E.A.S. inc.;

5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 08:09

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1255468003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe M.E.A.S. inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 47, située au 2111, rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont-La petite patrie - Dépense totale de 1 305 578,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15951 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Plan de mise en œuvre (PMO) pour une économie verte 2030 (PEV) du gouvernement du Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la Ville de Montréal (Ville) ont signé, le 28 mars 2022, une convention de subvention (Entente) afin de permettre à cette dernière de réaliser certaines mesures de son Plan climat 2020 - 2030 (Plan climat) répondant au PMO.
L'Entente contribue notamment à soutenir le financement de projets de décarbonation de 32 bâtiments identifiés par le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) comme étant parmi les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES) du parc immobilier municipal (Parc), dont l'objectif à terme, est de réduire ses émissions d'environ 7 000 tonnes éq.CO2, soit environ 25 % des émissions de GES dudit parc.

Le projet de décarbonation de la caserne 47 s'inscrit dans l'Action 30 du Plan climat visant à transformer 100 % du Parc en parc zéro carbone opérationnel d'ici 2030. La réalisation des travaux dans cette caserne contribuera ainsi à la réduction d'environ 113 tonnes équ.CO2, tout en permettant de moderniser le contrôle pour apporter un meilleur confort aux usagers.

Ce projet, partie intégrante du Programme de transition écologique pour le parc du SGPI, est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu son point de passage en Planification.

L'appel d'offres public n^{o} IMM-15951, a été lancé et publié du 28 octobre au 2 décembre 2025 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec et *Le Devoir* . La date initiale prévue d'ouverture des soumissions était: le 25 novembre 2025. La durée de la publication a été de 35 jours.

Les soumissions sont valides pendant les 90 jours suivant la date d'ouverture du 2 décembre 2025, soit jusqu'au 2 mars 2026.

Huit (8) addendas ont été émis durant la période de soumission et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addendas	Dates d'émissions	Descriptions	Impacts monétaires
1	03-11-2025	Réponses aux questions.	Non
2	11-11-2025	Ajout de dates de visite.	Non
3	11-11-2025	Correction des dates de visite ajouté dans l'addenda 2 et modification du Cahier des charges.	Non
4	13-11-2025	Modification du Cahier des charges et réponses aux questions.	Oui
5	15-11-2025	Report de date d'ouverture, modification du Cahier des charges et réponses aux questions.	Oui
6	20-11-2025	Modification du Cahier des charges et réponses aux questions.	Oui
7	21-11-2025	Report de date d'ouverture, modification du Cahier des charges et réponses aux questions.	Oui
8	27-11-2025	Réponses aux questions.	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0112 - 21 mars 2024 - Accorder un contrat au regroupement composé de Bouthillette Parizeau inc. et Archipel architecture inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour réaliser les plans et devis, ainsi que la surveillance de chantier du lot de projets de transition écologique pour les casernes 08, 25, 47, 49 et 66

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Le Groupe M.E.A.S. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de décarbonation de la caserne 47. Les travaux consistent notamment à :

- Remplacer des chaudières au gaz par des chaudières électriques et au gaz;
- Remplacer le chauffe-eau au gaz par des électriques;
- Modifier la distribution électrique;
- Modifier la ventilation;
- Ajouter des contrôles électroniques;
- Modifier le système de régulation;
- Effectuer différents travaux d'architecture.

Un budget de contingences de 15 % (163 197,30 $) du montant du contrat est réservé pour répondre aux imprévus de chantier.

Un budget de 5 % (54 399,10 $) est prévu aux incidences du contrat, notamment afin de couvrir les dépenses incidentes suivantes :

- Agent de mise en service;
- Spécialiste en hygiène industrielle.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 28 octobre, il y a eu treize (13) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO.

Sept (7) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 54 % du nombre total.

Sur les six (6) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Une (1) a acheté les documents à titre informatif (Association de la construction du Québec);
- Cinq (5) autres firmes n'ont pas communiqué leurs motifs de désistement.

•

L'analyse de la conformité des soumissions a révélé que les sept (7) soumissionnaires ont été jugés conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Le Groupe M.E.A.S. Inc.	**1 087 981,98 $**	**163 197,30 $**	**1 251 179,28 $**
Le Groupe Centco Inc.	1 131 698,93 $	169 754,84 $	1 301 453,77 $
Procova Inc.	1 238 280,75 $	185 742,11 $	1 424 022,86 $
Tuyauterie Expert Inc.	1 287 260,10 $	193 089,02 $	1 480 349,12 $
Mécanication Inc.	1 398 243,17 $	209 736,48 $	1 607 979,65 $
Névé Réfrigération Inc.	1 465 011,45 $	219 751,72 $	1 684 763,17 $
Oslo Construction Inc.	1 486 650,89 $	222 997,63 $	1 709 648,52 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 522 193,14 $	228 328,97 $	1 750 522,11 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 434 211,16 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 28,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			43 716,95 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			4 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de - 28,5 % (- 434 211,16 $). Les écarts se situent principalement aux niveaux suivants :

- Frais généraux de chantier, administration et profits : écart de -48,4 %;
- Conditions existantes : écart de -83,5 %;
- Mécanique : écart de -17,8 %;
- Électricité : écart de -33,3 %.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 4 % (43 716,95 $). Les écarts se situent principalement aux niveaux suivants :

- Conditions et exigences générales : écart de -19,5 %, à l'avantage de Groupe M.E.A.S.;
- Conditions existantes : écart de 57,1 %, à l'avantage de Groupe M.E.A.S.;
- Revêtement et finition : écart de 69,3 %, à l'avantage de Groupe M.E.A.S.;
- Mécanique : écart de 14,7 %, à l'avantage de Centco.

Les hypothèses avancées par les professionnels qui expliquent ces écarts sont :

- Un marché actuellement très compétitif, il y a un grand nombre de soumissionnaires qui fournissent des prix agressifs ;
- Devant une rareté de projets de construction disponibles, les entrepreneurs utilisent une combinaison de méthodes pour soumissionner, telles que:
-
    - Réduire l'administration et les profits, ainsi que les conditions générales;
    - Soumissionner au prix coûtant pour occuper leur personnel;
    - Ne plus considérer d'heures supplémentaires;
    - Soumissionner avec des produits équivalents bon marché.

De surcroît, les écarts relativement serrés entre les prix de l'ensemble des soumissions tendent à confirmer que la concurrence sur le marché est présente et conforte la Ville quant à l'obtention d'un prix juste.

Considérant les hypothèses émises et l'analyse du prix des soumissions, les professionnels recommandent d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- A déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- N'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- N'exige pas de détenir une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Ce contrat de construction étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 305 578,38 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Contrat de base : 1 087 981,98 $ taxes incluses (net de ristourne : 933 472,57 $);
- Contingences : 163 197,30 $ taxes incluses (net de ristourne : 149 020,88 $),

soit 15 % du coût du contrat de base;
- Incidences : 54 399,10 $ taxes incluses (net de ristourne : 49 673,63 $), soit 5 % du coût du contrat de base.

Dès 2027, afin d'ajuster les frais actuels en énergie et entretien technique suite aux travaux, une majoration de 40 %, selon les estimations, sera requise au budget de fonctionnement du SGPI et de l'Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie selon la répartition établie à l'annexe 24 pour ce bâtiment.

Le projet est prévu au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) au programme de protection des bâtiments du Service de sécurité incendie (SIM) (projet investi 64023 - numéro de projet MIGP IM-PR-22-0042) et bénéficie du programme de subvention, défini dans l'Entente, à hauteur de 44 % des dépenses totales, à condition que ces dernières soient entièrement engagées avant le 31 mars 2026. Toute dépense, liée auxdits engagements, qui serait faite à postériori de la date d'échéance de l'Entente, sera assumée par le PDI du SGPI.
Cette dépense sera entièrement assumée au règlement d'emprunt RCG 24-018.

La dépense sera répartie de la manière suivante : 95 % en 2026 et 5 % en 2027.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique qu'est le Service de police de la Ville de Montréal (alinéa 8a, article 19) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi de ce contrat entraînerait des conséquences :

- Sur l'échéancier, puisque les travaux doivent majoritairement être terminés avant la saison de chauffage 2026-2027;
- Sur le PDI, puisque le projet ne pourrait plus bénéficier de la subvention définie dans l'Entente, advenant un octroi après la fin du mois de mars 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : mars 2026
Réception provisoire totale : mars 2027
Fin du contrat : mars 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dave WATERHOUSE, Service de sécurité incendie de Montréal
Philippe GAUTHIER, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Philippe GAUTHIER, 15 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas LANGLOIS-BENEUX
Gestionnaire immobilier

Tél : (438) 867-7897
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-17

Vincent LEBLANC
chef(fe) de division - gestion de projets immobiliers

Tél : 514.402.0493
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1255468003***
Unité administrative responsable : ***Service de la gestion et de la planification des immeubles***
Projet : **Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES (caserne 47)**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Réduire de 85 % minimalement les **émissions de GES.***			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: IMM-15951
Numéro de référence: 20101701
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES (caserne 47)
Organisation: Ville de Montréal - Service de la Gestion et de la Planification des Immeubles

13 résultats

Résultats 1 à 13

Trier par Sélection **Nombre par page** 5

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
MÉCANICACTION INC. 7877 av. Marco-Polo Montréal QC CAN H1E1N8	Publique	Amélie Pelletier Téléphone: 5146669770 Courriel: apelletier@mecanicaction.com	**Transaction: (20349385)** 2025-10-28 16:19	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel

				20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Tuyauterie Expert inc 9000 Elmslie Montréal QC CAN H8R1V6 https://tuyauterie.ca/	Non diffusé	Yana Kateva Téléphone: 5143653663 Courriel: y.kateva@tuyauterie.ca	**Transaction: (20353268)** 2025-11-03 14:59	20079949 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20348970)** 2025-10-28 07:24	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4

				Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MÉCANIQUE NORTHERM INC. 112 Boulevard Maisonneuve Saint-Jérôme QC CAN J5L1S1 www.northerminc.com	Publique	Kim Guérette-Chartrand Téléphone: 450-432-3737 Courriel: achats@northerminc.com	**Transaction: (20350895)** 2025-10-30 14:31	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8

			Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PROCOVA INC. 1924, rue Vallieres Laval QC CAN H7M3B3 http://www.procova.ca	Non diffusé Juliette Lavallée Téléphone: 4506683393 Courriel: estimation@procova.ca	**Transaction: (20350601)** 2025-10-30 08:52	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Messagerie Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
GROUPE M.E.A.S. INC. 246, rue Besner Vaudreuil-sur-le-Lac QC CAN J7V8P3	Non diffusé Patrick Begin Téléphone: 5146091385 Courriel: pbegin@groupe-meas.ca	**Transaction: (20357742)** 2025-11-10 09:13	20079949 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis

				2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Messagerie Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
LE GROUPE CENTCO INC. 6500 St-Jacques O Montréal QC CAN H4B1T6 http://www.centco.com	Publique	Sébastien Hamel Téléphone: 5144834550 Courriel: shamel@centco.com	**Transaction: (20349375)** 2025-10-28 16:05	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis

				2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC. 1955 rue Cabot Montréal QC CAN H4E1E2 https://www.plomberie.com	Publique	Hugo Allaire Téléphone: 514-766-3531 Courriel: hallaire@plomberie.com	**Transaction: (20350657)** 2025-10-30 09:40	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Gilles et fils électrique 774 rue Principale Laval QC CAN H7X1E6	Non diffusé	Isabelle L'Espérance Téléphone: 4506894677 Courriel: ilesperance@gfeinc.ca	**Transaction: (20348960)** 2025-10-28 06:10	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis

				2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC. 113A DE LA COURONNE Repentigny QC CAN J5Z0B3 www.jnaleblanc.com	Non diffusé	Karine Papilllon Téléphone: 4505883712 Courriel: kpapillon@jnaleblanc.com	**Transaction: (20349102)** 2025-10-28 10:11	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis

				2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
OSLO CONSTRUCTION INC. 1099, rue Lévis Terrebonne QC CAN J6W5T8 https://osloconstruction.com	Publique	Mélanie Riopel Téléphone: 4504925469 Courriel: mriopel@osloconstruction.com	**Transaction: (20353322)** 2025-11-03 16:18	20079949 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
NÉVÉ RÉFRIGÉRATION INC. 1290 Labadie Longueuil QC CAN J4N1C7 https://www.groupeneve.com	Publique	George Bishara Téléphone: 4506774588 Courriel: soumission@groupeneve.com	**Transaction: (20350023)** 2025-10-29 14:53	20079949 - Addenda 1 Devis 2025-11-03 à 10:50 - Courriel 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis

				2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis 2025-11-27 à 10:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
C-TECHNO 678 rue de la Mistassini Terrebonne QC CAN J6W5H2	Publique	Nicolas Gélinas Téléphone: 5148688829 Courriel: nicolas.gelinas@c-techno.ca	**Transaction: (20353265)** 2025-11-03 14:54	20079949 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20081034 - Addenda 2 _Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 10:20 - Courriel 20081077 - Addenda 3_Modification_Ajout date de visite Devis 2025-11-11 à 12:35 - Courriel 20081394 - Addenda 4 Devis 2025-11-13 à 09:00 - Courriel 20081849 - Addenda 5_report de date Devis 2025-11-15 à 09:50 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-15 à 09:50 - Courriel 20082538 - Addenda 6 Plan 2025-11-20 à 07:40 - Courriel Devis 2025-11-20 à 07:40 - Courriel 20082917 - Addenda 7 et report de date Devis 2025-11-21 à 15:30 - Courriel 20083526 - Addenda 8 Devis

2025-11-27 à 10:55 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Tableau des coûts du contrat	
Projet :	*Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES*
Nom d'ouvrage :	*Caserne 47*
No. D'ouvrage:	*104*
No. De contrat :	*IMM-15951*
No. Du projet :	*IM-PR-22-0042*
No. Du GDD :	*1255468003*
Date :	*05-déc-25*
Étape :	*Octroi de contrat de contrat de construction*

				Budget $	TPS 5,0 % $	TVQ 9,975 % $	TOTAL $
Contrat	Contrat de base*			**946 277,00 $**	**47 313,85 $**	**94 391,13 $**	**1 087 981,98 $**
	Services professionels additionnels*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences		**15%**	**141 941,55 $**	**7 097,08 $**	**14 158,67 $**	**163 197,30 $**
	Total - Contrat :			1 088 218,55 $	54 410,93 $	108 549,80 $	1 251 179,28 $
Incidences	Incidences spécifiques		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences générales		5%	47 313,85 $	2 365,69 $	4 719,56 $	54 399,10 $
	Total - Incidences :		**5%**	**47 313,85 $**	**2 365,69 $**	**4 719,56 $**	**54 399,10 $**
Ristournes	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**			**1 135 532,40 $**	**56 776,62 $**	**113 269,36 $**	**1 305 578,38 $**
	TPS	100%			-56 776,62 $		-56 776,62 $
	TVQ	50%				-56 634,68 $	-56 634,68 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**1 192 167,08 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Rythme prévu des décaissements : 95 % en 2026 // 5 % en 2027

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255468003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe M.E.A.S. inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 47, située au 2111, rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont-La petite patrie - Dépense totale de 1 305 578,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15951 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1255468003 - Travaux décarbonation caserne 47 PDIM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-16

Sonia RODI
conseiller(-ere) budgetaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1255468003

No d'engagement: CC55468003

Taux net: 1.0951303727
Taux brut: 1.1497500000

		Dépenses taxes incluses	Dépenses avant taxes	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Provenance (information pour les finances uniquement)					
RCG 24-018	*5001.5024018.803403.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000*	*1,305,578.38 $*	*1,135,532.40 $*	*1,192,167.08 $*	*1,192,168 $*

Imputations à des fins de bon de commande

Contrat	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207161.000000.21035.00000	1,087,981.98 $	946,277.00 $	993,472.56 $	993,473 $
Contingences	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207161.070008.21035.00000	163,197.30 $	141,941.55 $	149,020.89 $	149,021 $
Incidences	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207161.070002.21035.00000	54,399.10 $	47,313.85 $	49,673.63 $	49,674 $
		1,305,578.38 $	1,135,532.40 $	1,192,167.08 $	1,192,168 $

Information budgétaire

Projet : 64023 - Programme de protection des bâtiments du SIM
Sous-Projet INVESTI: 2564023-035 - 0104 - Caserne 47 - Travaux de décarbonation
Sous-Projet INVESTI: 2564023-036 - 0104 - Caserne 47 - Travaux de décarbonation PEV % du 207161
Sous-Projet SIMON: 207161 & 207162
Requérant: GPI / Exécutant: GPI

2025	2026	2027	2028	Ultérieur	Total

A	B	C
Requérant/E	SGPI requérant	
Source du fi	(Plusieurs éléments)	
État	(Tous)	
Division co	(Tous)	

No. projet investi	Nom projet investi	No. projet unique	Nom du p
64023	Prog. de protec. des bât. du SIM	IM-PR-22-0042	Remp
64023	Prog. de protec. des bât. du SIM	IM-PV-23-PAV-0157	Remp
64023	Prog. de protec. des bât. du SIM	IM-PV-23-PAV-0048	Remp
64023	**Total Prog. de protec. des bât. du SIM**		

D	E	T
Légende de couleurs:	Réel Prév. décaiss. Écart Budget	
projet	Phase	Écart Pré décaiss. 2 M vs base
placer Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au	Exécution_travau	
placer la dalle structurale Caserne 47	à venir	
placer toiture et fenêtres Caserne 47	à venir	

T	U	V	W	X	
v. 025 net line Fév	Prév.Décaiss.2025. net du mois M-1	Écarts prév. 2025 M vs M-1	Budget PDI 2026 net	Prév.Décaiss.2026 .net du mois	Baselin Prév.De net de f
- $	125 000 $	- $	1 861 000 $	1 861 000 $	
- $	- $	- $	- $	- $	
- $	- $	- $	- $	- $	
- $	**125 000 $**	**- $**	**1 861 000 $**	**1 861 000 $**	**1**

Y	Z
2026	
ne - écaiss.2026. février	Écart Prév. décais 2026 net M vs baseline Fév
1 861 000 $	-
- $	-
- $	-
1 861 000 $	-

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1256549006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 $ / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau, pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, pour une somme de 125 000 $;
2. d'approuver le projet de convention de service entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de cette entente;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-26 08:21

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1256549006
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 $ / Approuver le projet de convention de services à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'année 2026 marque le 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 qui ont profondément caractérisés la Ville de Montréal, la société québécoise et le sport au Canada. Montréal souhaite souligner le 50e anniversaire de ces Jeux sur l'ensemble de son territoire.
La Société du Parc Jean-Drapeau exerce un leadership tant au niveau national qu'international dans le domaine du sport, contribuant de manière significative au rayonnement et à l'attractivité de la métropole montréalaise. Elle travaille actuellement à se doter d'une Stratégie du sport, du plein air et du bien-être visant à affirmer son positionnement stratégique en tant que destination touristique sportive et active de calibre mondial, et ce en cohérence avec le Plan nature et sports de la Ville. La Société du Parc Jean-Drapeau est la détentrice d'installations sportives emblématiques, héritage des Jeux Olympiques de 1976, qu'elle s'engage à valoriser et à utiliser pour promouvoir des événements de grande envergure, tout en préservant la mémoire de cet événement marquant dans l'histoire sportive du Québec et du Canada.

Le 17 avril 2025, un contrat de service de gré à gré s'étant terminé le 31 décembre 2025 a été confié à la Société du Parc Jean-Drapeau pour la coordination générale de la planification des commémorations du 50e anniversaire des Jeux olympiques. La Ville de Montréal souhaite poursuivre la collaboration avec la Société du Parc Jean-Drapeau afin de mener à bien la réalisation de diverses initiatives en lien avec le 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 1350 - 13 août 2025
Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 200 000 $, aux organismes ci-après désignés, de l'appel de projets pour les célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

CM25 0280 - 17 avril 2025
Accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention.

DESCRIPTION

Ce mandat s'inscrit dans la continuité de la phase de planification réalisée en 2025, incluant la coordination des partenaires, la cohérence avec les orientations stratégiques définies, le plan de communication et la préparation des outils nécessaires.

Il consiste à coordonner la livraison de la programmation des activités célébrant le 50e anniversaire des Jeux Olympiques de 1976 sur le territoire de l'agglomération de Montréal en collaboration avec les partenaires municipaux, institutionnels et communautaires, de même que les producteurs délégués afin de garantir des célébrations mémorables et inclusives pour tous les résidents et visiteurs. Le mandat comprend la promotion des diverses initiatives, à travers les outils communs et dédiés et selon les paramètres permis par le Comité olympique canadien et le Comité international olympique.

Le mandat implique également la participation active au comité officiel de pilotage des célébrations, composé de représentants désignés de la Ville de Montréal, du Parc olympique, de la Société du Parc Jean-Drapeau et d'autres collaborateurs ponctuels tels que Tourisme Montréal, le Comité olympique canadien, le Conseil du sport de Montréal, etc. Ce comité a pour objectif de garantir la pertinence des activités, l'harmonisation du calendrier de réalisation, la coordination des demandes de financement et de commandites, ainsi que la complémentarité et l'intégration des différentes initiatives pour une cohérence globale.

Plus précisément, la Société du Parc Jean-Drapeau devra notamment :

- Coordonner les rencontres du comité de pilotage (déterminer le contenu, convoquer, animer, etc.);
- Tenir à jour le calendrier des activités, d'initiatives et/ou de projets à réaliser, comprenant les activités prévues au Parc Jean-Drapeau, celles approuvées par la Ville dans le cadre de l'appel de projets, ainsi que celles identifiées par le comité de pilotage, et en faire la promotion selon le plan de communications approuvé ;
- Assurer un leadership en regard du plan de communications, s'assurer de sa cohérence et de sa complémentarité avec les parties prenantes ;
- S'assurer d'une concertation entre les initiatives privées et publiques ;
- Mettre en œuvre le plan de communications, en collaboration avec le comité organisateur des célébrations.

Pour entretenir la flamme une fois les Jeux terminés, les villes olympiques misent sur des célébrations afin de permettre à la population de renouer avec le rêve olympique, le sport, ses symboles, ses valeurs et ses bienfaits. Les événements sportifs participent aussi à la vitalité économique de la ville. Il s'agit d'une occasion privilégiée d'animer la ville et d'organiser des événements qui vont au-delà du sport, tels que des festivités artistiques et

culturelles et des projets éducatifs.

JUSTIFICATION

Objectifs et opportunités principales de souligner le 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976

- Promouvoir un mode de vie sain et actif (alignement avec Montréal 2030 et Plan nature et sports);
- Mettre en valeur la ville en tant qu'hôtesse d'événements sportifs de classe mondiale (accueil du Championnat du monde Route UCI Montréal 2026);
- Mettre en valeur l'héritage des Jeux : infrastructures, Jeux de Montréal, etc.;
- Créer un legs du 50e anniversaire (œuvre d'art, programme, etc).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 125 000 $, est prévu au budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) en 2026. Cette dépense serait assumée à 100 % par l'agglomération. Ce montant est non taxable.
Les honoraires prévus sont payables en deux versements sur présentation des factures suivantes :

- Une première facture (70 %) suivant les livrables préliminaires (voir annexe 1 de la convention)
- Une seconde facture (30 %) suivant les livrables finaux (voir annexe 1 de la convention)

MONTRÉAL 2030

Source de fierté collective, les événements sportifs favorisent le développement de la pratique sportive, l'essor d'une élite sportive et le maintien de l'expertise spécialisée en sport. Ils participent aussi à la vitalité économique de Montréal. Le SGPMRS encourage fortement les arrondissements et les divers organismes à organiser des événements écoresponsables, inclusifs et dont les legs et retombées sont concrets. Suivant le Plan stratégique de la Ville de Montréal, Montréal 2030, le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités ci-après :
Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive
Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles
Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du SGPMRS, soit d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs et d'inciter les Montréalaises et Montréalais à une vie active en leur offrant des activités sportives gratuites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat de service n'est pas approuvé, les célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal seraient limitées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Parc olympique est responsable d'élaborer l'image de marque qui pourra être utilisée par les collaborateurs.

Le Service des ressources humaines et des communications élaborera une stratégie de communication pour la Ville qui s'harmonise avec les initiatives du comité de pilotage.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume FILIATRAULT
conseiller(-ere) en planification

Tél : 514 868-7471
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-12

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 514 557 7235
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2026-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-23

Montréal

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1256549006*
Unité administrative responsable : *SGPMRS*
Projet : Accorder un contrat de service de gré à gré entre la Société du Parc Jean-Drapeau et la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 $ / Approuver un projet de convention

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Source de fierté collective, les événements sportifs favorisent le développement de la pratique sportive, l'essor d'une élite sportive et le maintien de l'expertise spécialisée en sport. Le SGPMRS encourage fortement les arrondissements et les organismes paramunicipaux à organiser des événements écoresponsables, inclusifs et dont les legs et retombées sont concrets. Suivant le plan stratégique de la Ville de Montréal, Montréal 2030, le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes :

Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive

Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du SGPMRS, soit d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs et d'inciter les Montréalaises et Montréalais à une vie active en leur offrant des activités sportives gratuites.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive

La SPJD, dans le cadre de son mandat, soutiendra l'économie circulaire, l'achat local et écoresponsable,

Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

La SPJD, dans le cadre de son mandat, soutiendra l'économie circulaire, l'achat local et écoresponsable,

Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Par l'organisation d'événements emblématiques, la promotion de l'héritage olympique et la mise en valeur des infrastructures historiques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

DÉCLARATION – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (« CHARTE »)

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (PL 96 sanctionné le 1er juin 2022), prévoit des modifications à la Charte de la langue française (la Charte) et à d'autres lois s'appliquant aux organismes municipaux. Ces nouvelles dispositions ont pour objectif d'affirmer que la seule langue officielle du Québec est le français et prévoient notamment des obligations relatives à la passation de tout contrat par les municipalités, quelle que soit sa valeur et sa nature (article 152.1 de la Charte). En vertu de ces nouvelles dispositions, toute entreprise ayant un établissement au Québec et qui emploie durant une période de 6 mois, 50 personnes ou plus doit, pour se voir octroyer un contrat, se conformer aux nouvelles exigences de la Charte. Par conséquent, la Ville doit s'assurer que votre entreprise respecte les dispositions de la Charte.

À cet effet, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et nous le retourner par courriel à l'adresse _____ OU par la poste à l'adresse _____, dans un délai de _____.

Je, soussigné.e, à titre de représentant.e autorisé.e de société du parc Jean-drapeau *(nom de l'entreprise ou de l'organisme)* (ci-après l'« Entreprise ») déclare que (*cocher **une** des cases ci-dessous*) :

☐ (1) l'Entreprise n'a pas d'établissement au Québec.

☐ (2) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie moins de 50 personnes au Québec.

☐ (3) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois.

☒ (4) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que l'Entreprise respecte et va continuer de respecter les exigences du chapitre les exigences du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« La francisation des entreprises ») et notamment que son nom ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation qui est publiée et tenue à jour par l'Office québécois de la langue française (OQLF). De plus, (cocher **une** des 4 cases ci-dessous):

- ☒ je déclare que l'Entreprise détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'application d'un programme de francisation de l'OQLF;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient un accusé de réception de l'analyse de sa situation linguistique confirmant qu'il a transmis à l'OQLF l' « analyse de la situation linguistique »;
- ☐ je déclare que l'Entreprise détient une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF datée de moins de trois (3) mois; je déclare également que l'Entreprise s'engage à transmettre à l'OQLF, dans le délai prescrit par la *Charte de la langue française*, une « analyse de la situation linguistique ».

Je déclare également que l'Entreprise n'a pas reçu d'offre de l'OQLF de mettre en place les services d'apprentissage du français fournis par Francisation Québec ou que, si l'Entreprise a reçu une telle offre, elle a accepté celle-ci et n'a pas fait défaut de respecter les modalités convenues avec Francisation Québec.

Et j'ai signé, le 24 févr. 2025

Isabelle Mercille

Nom – représentant.e de l'Entreprise

Signature – représentant.e de l'Entreprise

Declaration_Charte_langue_francaise_20250224

Rapport d'audit final 2025-02-24

Créé le :	2025-02-24
De :	Martine Mars (mmars@parcjeandrapeau.com)
État :	Signé
ID de transaction :	CBJCHBCAABAAcWVSCT7y4SBjvISFGhWFY967Xuei-meS

Historique de "Declaration_Charte_langue_francaise_20250224"

Document créé par Martine Mars (mmars@parcjeandrapeau.com)
2025-02-24 - 21:52:04 GMT

Document envoyé par e-mail à Isabelle Mercille (imercille@parcjeandrapeau.com) pour signature
2025-02-24 - 21:53:58 GMT

E-mail consulté par Isabelle Mercille (imercille@parcjeandrapeau.com)
2025-02-24 - 21:57:00 GMT

Document signé électroniquement par Isabelle Mercille (imercille@parcjeandrapeau.com)
Date de signature : 2025-02-24 - 22:06:21 GMT - Source de l'heure : serveur

Accord terminé
2025-02-24 - 22:06:21 GMT

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-26 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1147627229
Nom	SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

Adresse du domicile

Adresse	1, CIRCUIT GILLES-VILLENEUVE MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C1A9

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Société du parc Jean-Drapeau
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Doucet
Prénom	Véronique
Adresse	1 Circuit-Gilles-Villeneuve Montréal (Québec) H3C1A9 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1998-04-17
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1998-04-17
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1983-08-09 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Charte de la ville de Montréal (RLRQ, C-11.4)
Régime courant	QUÉBEC : Charte de la ville de Montréal (RLRQ, C-11.4)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-07-14
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-07-14 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2027-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9991
Activité	Parcs et garages de stationnement
Précisions (facultatives)	EXPLOITATION D'UN PARC MUNICIPAL

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9861
Activité	Organisations civiques et amicales
Précisions (facultatives)	ACTIVITÉS DE LOISIRS

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 750 à 999
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	Sheehan
Prénom	Judy

Date du début de la charge	2017-06-14
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4265 rue Saint-André Montréal (Québec) H2J2Z3 Canada

Nom de famille	Mayrand
Prénom	Karel
Date du début de la charge	2018-07-04
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	1210 rue de Louvain E Montréal (Québec) H2M1B5 Canada

Nom de famille	Dedeian
Prénom	Daisy
Date du début de la charge	2019-08-14
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	913-190 rue Murray Montréal (Québec) H3C2C7 Canada

Nom de famille	Tremblay
Prénom	Luci
Date du début de la charge	2023-07-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	450-800 boul. René-Lévesque O Montréal (Québec) H3B1X9 Canada

Nom de famille	Hamel
Prénom	Nathalie
Date du début de la charge	2023-07-05

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	800 rue du Square-Victoria Montréal (Québec) H3C0B4 Canada

Nom de famille	Tamouro
Prénom	Soumya
Date du début de la charge	2023-07-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	2546 rue Stallion Saint-Lazare (Québec) J7T2E4 Canada

Nom de famille	Benkirane
Prénom	Sofia
Date du début de la charge	2024-07-03
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	10361 rue de Lille Montréal (Québec) H2B2R3 Canada

Nom de famille	Dufort
Prénom	Alain
Date du début de la charge	2024-09-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6097 place des Huards Laval (Québec) H7L5Y6 Canada

Nom de famille	Perron
Prénom	Claudia Lacroix
Date du début de la charge	2025-06-11

Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	75 BOUL. René-Lévesque O Montréal (Québec) H2Z1A4 Canada

Historique

Nom de famille	MICHAUD
Prénom	MARIE-DOMINIQUE
Date du début de la charge	2004-06-16
Date de la fin de la charge	2015-06-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	900-1055 boul. René-Lévesque E Montréal (Québec) H2L4S5 Canada

Nom de famille	JUTRAS
Prénom	PAUL
Date du début de la charge	2007-12-05
Date de la fin de la charge	2013-03-28
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	2653 rue des Harfangs Montréal (Québec) H4R2W3 Canada

Nom de famille	BENOIT
Prénom	NATHALIE
Date du début de la charge	2007-12-05
Date de la fin de la charge	2023-06-30
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	178 rue Pierre-Conefroy Boucherville (Québec) J4B1K6 Canada

Nom de famille	CHAMPOUX-PAILLÉ
Prénom	LOUISE
Date du début de la charge	2009-02-04
Date de la fin de la charge	2013-03-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	402-90 rue Berlioz Montréal (Québec) H3E1N1 Canada

Nom de famille	POULIN
Prénom	ANDRÉ
Date du début de la charge	2009-02-04
Date de la fin de la charge	2015-05-12
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	580-2000 rue Peel Montréal (Québec) H3A2W5 Canada

Nom de famille	Legault
Prénom	Normand
Date du début de la charge	2010-10-04
Date de la fin de la charge	2013-02-15
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	7200-380 rue Saint-Antoine O Montréal (Québec) H2Y3X7 Canada

Nom de famille	Hudon
Prénom	Isabelle
Date du début de la charge	2011-10-05
Date de la fin de la charge	2013-11-20
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	615-1155 RUE Metcalfe Montréal (Québec) H3B2V9 Canada

Nom de famille	Guimond
Prénom	René
Date du début de la charge	2011-10-05
Date de la fin de la charge	2014-03-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1700-5 Place Ville-Marie Montréal (Québec) H3B2G2 Canada

Nom de famille	Wilson
Prénom	Paul
Date du début de la charge	2011-10-05
Date de la fin de la charge	2014-01-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	800-2001 av. McGill College Montréal (Québec) H3A1G1 Canada

Nom de famille	Jutras
Prénom	Paul
Date du début de la charge	2013-03-28
Date de la fin de la charge	2015-06-30
Fonctions actuelles	Président Vice-président
Adresse du domicile	2653 rue des Harfangs Montréal (Québec) H4R2W3 Canada

Nom de famille	Champoux-Paillé
Prénom	Louise
Date du début de la charge	2013-03-28

Date de la fin de la charge	2020-07-23
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	402-90 rue Berlioz Montréal (Québec) H3E1N1 Canada

Nom de famille	Cicioli
Prénom	Mario
Date du début de la charge	2013-07-03
Date de la fin de la charge	2014-05-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	801 rue Brennan Montréal (Québec) H3C0G4 Canada

Nom de famille	Henkel
Prénom	Danièle
Date du début de la charge	2015-04-29
Date de la fin de la charge	2018-04-29
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	9283 rue Thimens Montréal (Québec) H8Y0A1 Canada

Nom de famille	Neveu
Prénom	Marie-Josée
Date du début de la charge	2015-05-27
Date de la fin de la charge	2018-06-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3700-800 PLACE Victoria Montréal (Québec) H4Z1E9 Canada

Nom de famille	Savoie

Prénom	Monique
Date du début de la charge	2015-05-27
Date de la fin de la charge	2017-06-12
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1201 BOUL. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X3C8 Canada

Nom de famille	Bouchard
Prénom	Paule
Date du début de la charge	2015-05-27
Date de la fin de la charge	2019-04-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	800-5 PLACE Ville Marie Montréal (Québec) H3B2G2 Canada

Nom de famille	Duval
Prénom	Philippe
Date du début de la charge	2015-05-27
Date de la fin de la charge	2018-04-29
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5000 boul. Métropolitain Montréal (Québec) H1S3G7 Canada

Nom de famille	Deschênes
Prénom	Pierre
Date du début de la charge	2015-05-27
Date de la fin de la charge	2018-04-29
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	304-7400 boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2R2Y1 Canada

Nom de famille	Gadoury
Prénom	Marc-André
Date du début de la charge	2015-08-14
Date de la fin de la charge	2017-11-01
Fonctions actuelles	Membre observateur
Adresse du domicile	2E-5650 rue D'Iberville Montréal (Québec) H2G2B3 Canada

Nom de famille	Troxler
Prénom	Paul-Antoine
Date du début de la charge	2017-06-14
Date de la fin de la charge	2023-06-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3701 av. Coloniale Montréal (Québec) H2X2Y7 Canada

Nom de famille	Coulombe
Prénom	Renaud
Date du début de la charge	2018-07-04
Date de la fin de la charge	2021-12-31
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	121 CH. des Érables Frelighsburg (Québec) J0J1C0 Canada

Nom de famille	Michaud
Prénom	Claude
Date du début de la charge	2018-07-04
Date de la fin de la charge	2024-08-20
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	206-1693 rue Saint-Patrick Montréal (Québec) H3K3G9 Canada

Nom de famille	Bouchard
Prénom	Pierre
Date du début de la charge	2018-07-04
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	103-360 rue McDuff Sainte-Julie (Québec) J3E0H5 Canada

Nom de famille	Lu
Prénom	Selena
Date du début de la charge	2020-07-08
Date de la fin de la charge	2022-12-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5170 rue Chambord Montréal (Québec) H2J3N5 Canada

Nom de famille	Di Pietrantonio
Prénom	Paolo
Date du début de la charge	2023-07-05
Date de la fin de la charge	2024-12-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	485 rue McGill Montréal (Québec) H2Y2H4 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille	Doucet
Prénom	Véronique
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Directrice générale
Adresse du domicile	508 rue de La Prairie Laval (Québec) H7X2S2 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2025-07-14
Déclaration de mise à jour courante	2024-10-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-08-14
Déclaration de mise à jour courante	2023-08-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2023-01-04

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-08-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-07-22
Déclaration de mise à jour courante	2021-04-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-07-28
Déclaration de mise à jour courante	2019-10-07
Déclaration de mise à jour courante	2019-08-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-07-05
Déclaration de mise à jour courante	2018-07-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-06-26
Déclaration de mise à jour courante	2017-07-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-01-12
Déclaration de mise à jour courante	2016-07-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-06-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-11-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-08-28
Déclaration de mise à jour courante	2012-09-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-05-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2011-08-12
Déclaration annuelle 2010	2010-10-18
Déclaration annuelle 2009	2009-08-12
Avis de correction	2009-01-13
Déclaration annuelle 2008	2008-12-18
Déclaration annuelle 2007	2008-02-25
Déclaration annuelle 2006	2006-09-14
Déclaration annuelle 2005	2006-02-24
Déclaration annuelle 2004	2004-12-29
Déclaration annuelle 2003	2003-10-16
Déclaration modificative	2003-03-26

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 2002	2002-10-11
Déclaration modificative	2002-06-17
Déclaration annuelle 2001	2001-10-31
Déclaration modificative	2001-04-06
Déclaration annuelle 2000	2000-11-09
Déclaration annuelle 1999	1999-11-24
Déclaration annuelle 1998	1999-06-02
Avis de défaut	1999-05-22
Déclaration modificative	1998-06-11
Déclaration d'immatriculation	1998-04-17

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2009-01-13

Nom

Nom	SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2006-09-14
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	SOCIÉTÉ DU PARC DES ILES
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1983-08-09
Date de déclaration du retrait du nom	2006-09-14

Situation	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	PARC JEAN-DRAPEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2002-06-17
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2002-06-17
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

CONVENTION DE SERVICES
AVEC UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, Greffier adjoint de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006; ;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU** , personne morale (constituée en vertu de la Charte de la ville de Montréal (RLRQ, C-11.4) dont l'adresse principale est située au 1, Circuit Gilles-Villeneuve, Montréal, Québec, H3C1A9, agissant et représentée par Mme Véronique Doucet, Directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 121362845 RT00
Numéro d'inscription TVQ : 110339068 TQ 0023

ci-après appelée le « **Contractant** »

La Ville et le Contractant sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'année 2026 marquera le 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 qui ont profondément caractérisé Montréal, la société québécoise et le sport au Canada;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal souhaite célébrer le 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 par le soutien d'une série d'événements et d'activités sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le Contractant œuvre dans le domaine de la conservation, de l'aménagement, de la mise en valeur et le développement du grand parc urbain public, de veille à la saine cohabitation des activités qui s'y déroulent et d'assurer sa pérennité pour les générations actuelles et futures;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, pour la mise en œuvre de la programmation des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal, laquelle est plus amplement décrite à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE la Société du Parc Jean-Drapeau s'engage à concentrer ses activités et ses projets sur son territoire actuel;

ATTENDU QUE la Société du Parc Jean-Drapeau exerce un leadership tant au niveau national qu'international dans le domaine du sport, contribuant de manière significative au rayonnement et à l'attractivité de la métropole montréalaise;

ATTENDU QUE la Société du Parc Jean-Drapeau travaille actuellement à se doter d'une Stratégie du sport, plein-air et bien-être visant à affirmer son positionnement stratégique en tant que destination touristique sportive et active de calibre mondial, et ce en cohérence avec le Plan nature et sports de la Ville ;

ATTENDU QUE la Société du Parc Jean-Drapeau est la détentrice d'installations sportives emblématiques, héritage des Jeux Olympiques de 1976, qu'elle s'engage à valoriser et à utiliser pour promouvoir des événements de grande envergure, tout en préservant la mémoire de cet événement marquant dans l'histoire sportive du Québec et du Canada;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description de la prestation de service du Contractant;
« **Responsable** » :	Le Directeur de l'Unité administrative (M. Luc Denis) de la Ville ou son représentant dûment autorisé.
« **Unité administrative** » :	Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1, à mettre en œuvre la programmation des célébrations du 50e anniversaire des Jeux Olympiques de Montréal

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des honoraires qui lui sont payés par la Ville, le Contractant s'engage à :

4.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

4.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1 ;

4.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet de la présente convention;

4.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

4.5 divulguer au Responsable tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec sa prestation de services;

4.6 remettre au Responsable les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celui-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

4.7 assumer ses frais généraux, étant entendu qu'ils sont compris dans les honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention;

4.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément aux honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription de la TPS et de la TVQ;

4.9 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence qu'il lui indique, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

4.10 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement des honoraires indiqués à l'article 8 de la présente convention sans avoir au préalable

obtenu l'autorisation du Responsable, lequel devra, selon le cas, obtenir l'autorisation de l'instance compétente de la Ville;

4.11 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.12 se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

4.13 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire, et fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

4.14 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.15 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.16 malgré ce qui précède, le Contractant n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.17 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la date de la dernière signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

4.18 corriger à ses frais, à la demande du Responsable, tout rapport, travail, recherche ou document jugé, par ce dernier, de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la convention et de l'Annexe 1 ;

4.19 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage du Contractant sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.20 offrir l'accès sans discrimination à toute personne se prévalant des services offerts en vertu de la présente convention.

ARTICLE 5
TRAITEMENT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

5.1 Définitions

« **Incident de confidentialité** » :	désigne l'accès, la consultation, l'utilisation ou la communication d'un Renseignement personnel qui est non autorisé par la LAI, de même que sa perte ou toute autre forme d'atteinte à sa protection;
« **LAI** » :	désigne la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);
« **Renseignement personnel** » :	désigne tout renseignement qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne physique.

5.2 Traitement de Renseignements personnels

Le Contractant s'engage à :

5.2.1 prendre connaissance et respecter en tout temps la LAI, y compris, mais sans limitation, les articles 53 à 60.1, 62, 63.1, 63.5, 63.9, 64, 65, 65.0.1, 67.2, 70.1, 83, 84, 89, 94 et 158 à 164;

5.2.2 utiliser les Renseignements personnels exclusivement aux fins de fournir la prestation de service requise par la Ville et à aucune autre fin que ce soit;

5.2.3 ne communiquer aucun Renseignement personnel ou autrement confidentiel, sauf si autorisé par la Ville;

5.2.4 informer le Responsable de toute demande visant l'accès, la rectification ou l'exercice d'un autre droit prévu à la LAI par une personne physique en lien avec ses Renseignements personnels et collaborer avec la Ville afin de répondre à une telle demande;

5.2.5 détruire de manière irréversible tout Renseignement personnel, peu importe leur support, après que les fins pour lesquelles ils ont été recueillis aient été accomplies, à moins d'être tenu de les conserver en vertu de la loi;

5.2.6 suivant un préavis raisonnable, permettre à la Ville d'effectuer toute vérification, durant les heures régulières d'ouverture de bureau, pour s'assurer du respect des obligations du Contractant relativement aux présentes dispositions sur le Traitement des Renseignements personnels, notamment en donnant accès à la documentation, aux systèmes et lieux afférents à un tel traitement des Renseignements personnels;

5.2.7 informer sans délai le Responsable si un Incident de confidentialité survient alors qu'il détient des Renseignements personnels pour les fins de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

6.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

6.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

6.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, tout rapport, toute proposition ou tout autre document soumis par le Contractant;

6.4 lui payer les honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conforme aux dispositions de la présente convention et de l'Annexe 1.

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent vingt-cinq mille dollars

(125 000 $) couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué à l'Annexe 1, sur présentation d'une facture.

Une première facture (70%) suivant les livrables préliminaires (voir annexe 1)
Une seconde facture (30%) suivant les livrables intermédiaires (voir annexe 1)

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucuns honoraires payés au Contractant ne constituent une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder le total des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention.

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

10.1 Le Contractant déclare et garantit :

10.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

10.1.2 que les droits de propriété intellectuelle en lien avec tout document, tout travail, toute représentation, toute activité ou tout autre livrable réalisé dans le cadre de la présente convention, sous quelque forme que ce soit,

ont été dûment acquittés et que ces documents, travail, représentations, activités et autres livrables peuvent valablement être utilisés ou avoir lieu, selon le cas;

10.1.3 qu'il détient, et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle et de renoncer à ses droits moraux, tel que prévu à l'article 12 de la présente convention;

10.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 11
ASSURANCES

11.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de de deux millions de dollars (2 000 000$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.

11.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

11.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération du paiement des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention, le Contractant :

12.1 garantit la Ville qu'il est l'unique détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux livrables remis à la Ville aux termes de la présente convention;

12.2 cède à la Ville tous les droits de propriété intellectuelle et renonce à l'exercice de ses droits moraux sur tous les livrables remis à la Ville dans le cadre de la présente convention;

12.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 13
DÉFAUT

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme à but non lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 ou 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des paragraphes 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet le 1er janvier 2026 et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services, mais au plus tard le 31 décembre 2026, le tout sous réserve des articles 11 et 13.

La terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 15
RÉSILIATION OU SUSPENSION

15.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. A la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre dans un délai de dix (10) jours, tous les rapports, toutes les études, toutes les données, toutes les notes, tous les plans ainsi que tous les autres documents préparés dans le cadre de la présente convention préalablement à l'avis d'intention et émettre une facture faisant état des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

15.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, le Contractant doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de ses services, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable.

15.3 Le Responsable peut suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit pour autant qu'il avise par écrit le Contractant de la suspension de l'exécution de ses services et ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

15.4 Lorsque le Responsable demande au Contractant de reprendre ses services après une suspension, celui-ci doit le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

15.5 La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit au Contractant à aucune compensation ou indemnité et celui-ci n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux (2) Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

<u>Élection de domicile du Contractant</u>

Le Contractant fait élection de domicile au 1, Circuit Gilles-Villeneuve, Montréal, Québec, H3C1A9 et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale, Mme Véronique Doucet. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, Québec, H3C 0G4, 4e étage, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 15 e jour de janvier 2026

SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

Par : Véronique Doucet
Véronique Doucet, Directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DE LA PRESTATION DE SERVICE DU CONTRACTANT

Contexte

L'année 2026 marquera le 50e anniversaire des JO de 1976 qui ont profondément caractérisé Montréal, la société québécoise et le sport au Canada. Pour entretenir la flamme une fois les Jeux terminés, les villes olympiques misent sur des célébrations afin de permettre à la population de renouer avec le rêve olympique, le sport, ses symboles, ses valeurs et ses bienfaits. Il s'agit d'une occasion privilégiée d'animer la Ville et d'organiser des événements qui vont au-delà du sport, tels que des festivités artistiques et culturelles, des conférences académiques, des commémorations historiques et des projets éducatifs.

Héritage des JO de Montréal

Dimension primordiale de l'accueil de Grands jeux, le véritable legs des JO va bien au-delà d'une dette olympique ou d'un stade à la tour inclinée dans l'est de l'île. De nombreuses infrastructures ont été érigées et sont encore aujourd'hui bien vivantes. Citons notamment, le Complexe sportif Claude-Robillard, le bassin olympique, le biodôme (ancien vélodrome), ainsi que plusieurs autres installations qui ont accueilli des compétitions ou des sites d'entraînement.

Sur le plan sportif, les JO de Montréal ont permis la démocratisation de sports qui étaient jusque-là davantage réservés à une population majoritairement anglophone. « Pour les Canadiens français, avant les années 1960, le monde sportif se résumait beaucoup au hockey en hiver et au baseball à l'été. Quand les JO sont arrivés, cela a permis aux autorités de démocratiser certains sports totalement méconnus au Québec », comme le souligne Paul Foisy, chercheur en histoire.

Instaurés en 1978, les Jeux de Montréal (JDM), un grand rassemblement sportif multidisciplinaire pour les jeunes âgés de 6 à 12 ans, prennent aussi ancrage dans l'effervescence des JO. Plusieurs médaillés olympiques ont participé aux JDM au début de leur carrière sportive, citons notamment Nicolas Gill, Antoine Valois-Fortier, Sylvie Fréchette, Joannie Rochette, etc.

Opportunité

La Ville de Montréal souhaite célébrer le 50e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 par une série d'événements et d'activités sur l'ensemble de son territoire. Bien que les ressources additionnelles nécessaires ne soient pas actuellement disponibles au sein du SGPMRS, et que le contexte municipal ne favorise pas l'embauche de ces ressources, une opportunité est à saisir.

Considérant que le Parc Jean Drapeau a brillamment célébré son 150e anniversaire en 2024 grâce à une équipe dédiée et expérimentée. Il est donc proposé de confier la coordination générale des commémorations du 50e anniversaire des Jeux olympiques à cette équipe, afin de maintenir et valoriser leur expertise, tout en assurant des célébrations mémorables pour tous les Montréalais.

Objectifs et opportunités de souligner le 50e anniversaire des JO de 1976

- *Célébrer l'Olympisme et ses valeurs (la joie dans l'effort, le bon exemple, le respect des principes éthiques fondamentaux universels, l'éducation, la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité, le «fair-play», l'environnement, etc.)*
- *Promouvoir un mode de vie sain et actif (alignement avec Montréal 2030 et Plan nature et sports)*

- *Promouvoir la Ville en tirant parti de son affiliation au Mouvement olympique (membership UMVO)*
- *Mettre en valeur la Ville en tant qu'hôte d'événements sportifs de classe mondiale (Accueil du championnat du monde de cyclisme sur route en 2026)*
- *Mettre en valeur l'héritage des JO : infrastructures, Jeux de Montréal, etc.*
- *Créer un legs du 50e anniversaire (œuvre d'art, programme, infras, etc.)*
- *Affirmer les orientations présentes et futures en matière d'aménagement d'infrastructures sportives, de sport et d'activité physique*

Historique

Programmation 2016, 40e anniversaire des JO de Montréal

En 2016, le comité organisateur des Jeux du Québec a souligné le 40e anniversaire, en collaboration avec la Ville de Montréal et le Parc olympique, par l'organisation d'une soirée spectacle au Stade olympique qui a accueilli 25 000 personnes à guichets fermés pour l'occasion. Une série documentaire, Montréal 1976, fut également réalisée par Radio-Canada, tandis que le Parc olympique déployait une programmation variée avec les volets événementiels et de mise en valeur, incluant des projets permanents tels que le jardin de l'Esplanade financière Sun Life, la frise du temps sur l'avenue Pierre-de-Coubertin et la publication de deux ouvrages sur le stade olympique.

Célébrations à travers les Villes olympiques

Plusieurs villes olympiques ont eu l'occasion de célébrer le 50e anniversaire du passage des JO. Parmi les plus récentes, Munich (2022), Innsbrook (2014) et Tokyo (2014) ont mis de l'avant des programmes étoffés (voir annexe). La gouvernance de ces initiatives est majoritairement assumée par la municipalité, qui s'allie des partenaires clés du milieu sportif et associatif local.

L'Union mondiale des Villes olympiques (UMVO), une boîte à outils

En 2022, Montréal a renouvelé son adhésion à l'UMVO, ce qui lui donne accès à une multitude d'outils, de références et à un réseau de 44 villes olympiques pour appuyer l'organisation d'éventuelles célébrations en 2026. Entre autres, en plus d'une boîte à outils de l'héritage olympique, l'UMVO propose le programme Entretenir la Flamme !, qui présente une sélection d'initiatives inspirantes des villes olympiques sur comment activer le patrimoine olympique.

Mandat

Mise en œuvre de la programmation des célébrations du 50e anniversaire des Jeux Olympiques de Montréal

Ce mandat s'inscrit dans la continuité de la phase de planification réalisée en 2025, incluant la coordination des partenaires, la cohérence avec les orientations stratégiques définies, du plan de communication et la préparation des outils nécessaires.

Il consiste à coordonner la livraison de la programmation des activités célébrant le 50e anniversaire des Jeux Olympiques de 1976 sur le territoire de l'agglomération de Montréal en collaboration avec les partenaires municipaux, institutionnels et communautaires, de même que les producteurs délégués afin de garantir des célébrations mémorables et inclusives pour tous les résidents et visiteurs. Le mandat comprend la promotion des diverses initiatives, à travers les outils communs et dédiés et selon les paramètres permis par le COC/CIO.

Le mandat implique également la participation active au comité officiel de pilotage des célébrations, composé de représentants désignés de la Ville de Montréal, du Parc olympique, de la Société du Parc Jean Drapeau et d'autres collaborateurs ponctuels tels que Tourisme Montréal, le Comité olympique canadien, le Conseil du sport de Montréal, etc. Ce comité a pour objectif de garantir la pertinence des activités, l'harmonisation du calendrier de réalisation, la coordination des demandes de financement et de commandites, ainsi que la complémentarité et l'intégration des différentes initiatives pour une cohérence globale.

Plus précisément, la Société du Parc Jean Drapeau devra :

- *Coordonner les rencontres du comité de pilotage (déterminer le contenu, convoquer, animer, etc.);*
- *Tenir à jour le calendrier des activités, d'initiatives et/ou de projets à réaliser, comprenant les activités prévues au Parc Jean-Drapeau, celles approuvées par la Ville dans le cadre de l'appel de projets, ainsi que celles identifiées par le comité de pilotage, et en faire la promotion selon le plan de communications approuvé ;*
- *Assurer un leadership en regard du plan de communications, s'assurer de sa cohérence et de sa complémentarité avec les parties prenantes ;*
- *Associer les forces vives de Montréal à la préparation des célébrations, de manière à renforcer les sentiments de fierté et d'appartenance des citoyens à la ville ;*
- *Assurer un leadership auprès des acteurs impliqués dans la préparation et la réalisation des célébrations, en concertation avec la Ville ;*
- *S'assurer d'une concertation entre les initiatives privées et publiques ;*
- *Mettre en œuvre le plan de communications, en collaboration avec le comité organisateur des célébrations ;*
- *Voir à une saine gestion des fonds publics et privés dont elle est la dépositaire ;*
- *Assurer une reddition de comptes constante et transparente.*

Livrables attendus

LIVRABLES PRÉLIMINAIRES ASSOCIÉS À LA FACTURE #1 (70%)
Au 21 mars 2026

1. **Comité de pilotage :**
   a. *Breffage du projet pour l'administration : format PPT succinct*
   b. *Plan de travail 2026 (échéancier des phases de réalisation, incluant les activités de communications et de relations médias)*
   c. *Comptes rendus et suivis réguliers des réunions du comité de pilotage, incluant les orientations prises et les actions à entreprendre*

2. **Gestion de l'appel de projets 2025 50e JO**
   a. *Finaliser la reddition de comptes, effectuer le suivi avec les OBNL et fournir à la Ville les factures des 7 projets retenus au plus tard le 19 février 2026*

3. **Partenariats**
   a. *Avoir obtenu l'autorisation du COC pour les partenaires officiels*
   b. *Liste des partenaires officiels et des partenaires de rayonnement*

LIVRABLE FINAL ASSOCIÉ À LA FACTURE #2 (30%)
Au 30 novembre 2026

4. **Bilan du projet**
   a. *Un budget détaillé des coûts associés aux célébrations*

b. Résultats du plan de communication incluant une revue de presse
c. Partenariats et collaborations
d. Faits saillants des événements portés par le comité de pilotage : achalandage, rayonnement, etc.
e. Bilan des apprentissages
f. Toutes autres informations jugées utiles

Aspects financiers

Une somme de 125 000$, incluant les taxes, sera versée en contrepartie des services rendus.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1256549006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 $ / Approuver le projet de convention de services à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1256549006 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johane MORIN
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BF / SGPMRS

NO GDD :	**1256549006**
No d'engagement	**GP56549006**

Accorder un contrat de service de gré à gré entre la Société du Parc Jean-Drapeau et la Ville de Montréal, p
pour la coordination générale des célébrations du 50e anniversaire des jeux olympiques de Montréal en 20
projet de convention

Imputation de la dépense

Libellé textuel	Imputation compta
AF - Général - Agglomération/Budget régulier/Sports et activités physiques - agglo/Autres - Activités récréatives/Serv.tech. - Sport, culture et évén. publics/Général/¯/Général/Général/Général/	1001.0010000.101296.07189.54506.000000.000

our la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, 026 - Dépense totale de 125 000 $ / Approuver un

able	Montant
0.000000.000000.00000.00000	125,000 $

1256549006
GP56549006
GDD1256549006 SP Soc. Parc Jean-Drapeau 50e ann. jeux olympiques
260121umori1o EG - GP1256549006 - GDD1256549006 SP Soc. Parc Jean-Drapeau 50e ann. jeux oly

Lot (VILLE DE MONTREAL)

Lot	260121umori1o EG - GP1256549006 - GDD1256549006 SP Soc. P
Période	JAN-26
Type de sold	
Description	260121umori1o EG - GP1256549006 - GDD1256549006 SP Soc. P
Total de contrôle	

Totaux de lots

	Débit	Crédit
Entré	125000	
Comptabilisé	125000	

Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260121umori1o EG - GP1256549006 - GDD1256549006

Écritures	260121umori1o EG - GP1256549006 - GDD1256549006 SP S		
Description	260121umori1o EG - GP1256549006 - GDD1256549006 SP S		
Livre	VILLE DE MONTRE	Catégorie	VDM-Ajustemen
Période	JAN-26	Date en vigueur	21-JAN-2026
Type de solde	Engagement	Type d'engagement	G/L Eng. Gestio
		Total de contrôle	

Lignes | Autres informations

Ligne	Compte	Débit (CAD)	Crédit (CAD
10	1001.0010000.101296.07189.54506.0000	125,000.00	
		125,000.00	

Description du compte: AF .B.Sports et activités physiques .Autres - Activi.Serv\.tech

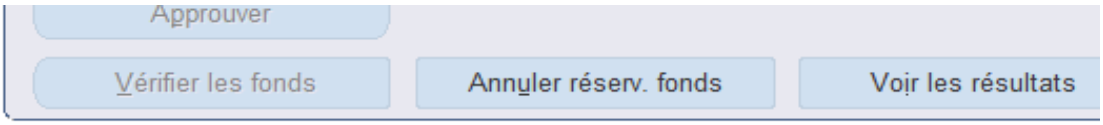
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats

ympiques

Parc Jean-Drapeau 50e ann.
le Engagement
Parc Jean-Drapeau 50e ann.
[FI-]

Statut
Report: Non reporté
Fonds: Réussi
Approbation: s.o.

Détails
Créé: 21-JAN-2026
Reporté:
Reporté par:

Soc. P
Soc. P
nts
on (loca

Conversion
Devise: CAD
Date: 21-JAN-2026
Type: Utilisateur
Taux: 1

Renverser
Date:
Période:
Méthode: Inverser Dt/Ct
Statut: Non renversé

[ ]

D) Description [ ]
260121umori1o EG - GP1256549006 - GDD1256549006 SP Soc. GF

h\. - Sp.Général..Général.Général.Général.

VILLE DE MONTREAL

ENTITE	1001
SOURCE	0010000
C RESP	101296
ACTIVITE	07189
OBJET	54506
S-OBJET	000000
INTEROP	0000
PROJET	000000
AUTRE	000000
CAT ACTIF	00000
FUTUR	00000

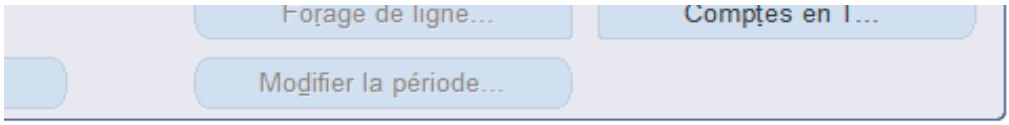
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

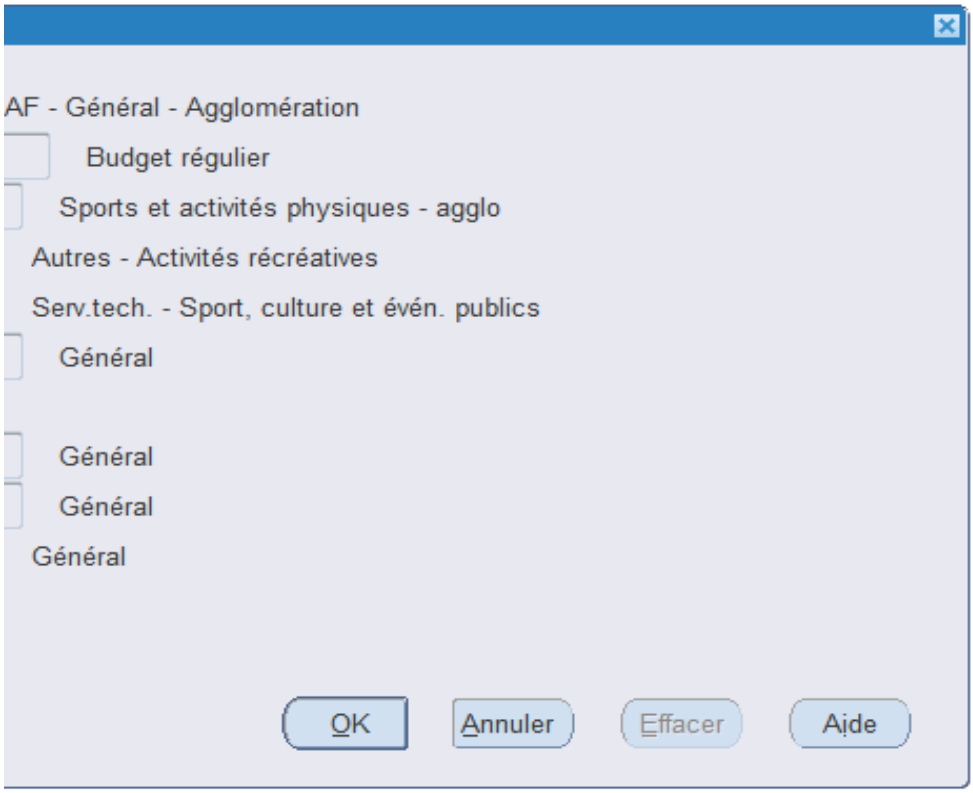
AF - Général - Agglomération
Budget régulier
Sports et activités physiques - agglo
Autres - Activités récréatives
Serv.tech. - Sport, culture et évén. publics
Général
Général
Général
Général
OK
Annuler
Effacer
Aide

Aspect(s) financier(s)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 125 000 $, est prévu au budget du Servi

Les honoraires prévus sont payables en deux versements sur présentation des factures suivant

- Une première facture (70%) suivant les livrables préliminaires (voir annexe 1 de la conventic
- Une seconde facture (30%) suivant les livrables finaux (voir annexe 1 de la convention)

ce des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) en 2026. Cette dépense serait assumée à 100 %

tes :
on)

6 par l'agglomération.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1267684001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Solutions Merkur Ltée, pour les services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois - Dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire, Solutions Merkur Ltée, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 326 712,96 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21192 ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-21 16:15

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1267684001
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Solutions Merkur Ltée, pour les services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois - Dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le système de gestion du processus décisionnel actuellement en utilisation à la Ville permet la préparation et l'acheminement de dossiers aux instances décisionnelles de la Ville (comité exécutif, conseil municipal, conseil d'arrondissement et conseil d'agglomération), la production d'ordres du jour, la tenue de séances de conseils et comité, et la publication de procès-verbaux sur le portail web de la Ville.

Environ 40 000 dossiers décisionnels sont traités annuellement, dont 10 000 sont acheminés aux instances mentionnées plus haut et 30 000 sont délégués à des fonctionnaires via un flux de travail abrégé. Environ 6 000 utilisatrices et utilisateurs utilisent le système.

Le système consiste en un écosystème applicatif complexe incluant :

- Application cliente principale Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD)
- Application web Gestion des Ordres du Jour (GODJ)
- Portail web Accès aux Documents des Instances (ADI).

Plusieurs composantes technologiques sont impliquées dans ce système aux multiples ramifications.

Le Service des TI a entrepris une démarche de rehaussement et mise à jour majeure du système de gestion du processus décisionnel.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public 25-21192, en date du 1er octobre 2025. Cet appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 37 jours a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Compte tenu du report de la date d'ouverture des soumissions, la durée réelle de la période d'appel d'offres était de 49 jours, soit du 1er octobre au 18 novembre 2025. La date initialement prévue d'ouverture des soumissions était le 6 novembre 2025.

Un seul addenda a été publié à la date suivante :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact Monétaire
1	28-10-2025	Report de date	Non

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 18 novembre 2025. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant leur ouverture, soit jusqu'au 17 mai 2026.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à la firme Solutions Merkur Ltée, pour la prestation de services de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois chacune, pour une dépense maximale de 326 712,96 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0640 – 21 novembre 2024 - Accorder un contrat à Novipro inc., pour l'acquisition des licences et le renouvellement du support des logiciels Domino/Lotus Notes, pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 192 205,67 $, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20620 (1 seul soum.)
CG24 043 – 21 mars 2024 - Accorder un contrat de gré à gré à Adlib Publishing Systems inc. (fournisseur exclusif), pour la mise à jour vers la version Adlib Transform, incluant les correctifs de la solution Adlib et le soutien professionnel de la mise à jour, ainsi que le renouvellement de support, pour une durée de trois ans, soit du 1er avril 2024 au 31 mars 2027, pour une somme maximale de 325 229,78 $, taxes incluses / Autoriser le directeur Espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

CG22 0615 - 27 octobre 2022 - Accorder un contrat à Novipro inc. pour l'acquisition des licences et le renouvellement du support des logiciels Domino/Lotus Notes, pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 944 832,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19425 (2 soum.)

CG21 0120 – 25 mars 2021 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Adlib Publishing Systems inc. (fournisseur unique), pour la mise à jour vers la version 7, incluant les correctifs, de la solution Adlib ainsi que le renouvellement du support, pour une

durée de trois ans, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 296 842,47 $, taxes incluses.

CG20 0662 - 17 décembre 2020 - Accorder un contrat à Novipro inc. pour l'acquisition et l'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 993 319,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18471 (1 soumissionnaire).

CG19 0598 - 19 décembre 2019 - Accorder un contrat à la firme Novipro inc. pour l'acquisition et le contrat d'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 639 834,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17905) - (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Cette prestation de services vise la mise à niveau majeure du système de gestion du processus décisionnel, incluant la transition de Lotus Notes 9 vers HCL Domino 12/14, la modernisation des applications Java, ainsi que la refonte des intégrations afin d'assurer leur compatibilité avec les composants mis à jour. Elle comprend également les travaux techniques nécessaires pour corriger toutes défaillances et apporter les améliorations pour soutenir l'évolution de la plateforme.

Le périmètre des prestations de services est défini comme suit :

Les activités comprennent l'analyse de l'environnement et de ses composantes, la conception des architectures cibles, ainsi que le développement et l'intégration des éléments techniques requis. Elles couvrent la programmation, la configuration, les essais liés à l'implantation, la préparation des environnements et scripts de déploiement, ainsi que les travaux de migration et de traitement des données, afin d'assurer la stabilité de l'environnement HCL Domino 12 et préparer la transition vers Domino 14.

JUSTIFICATION

Sur un total de 2 preneurs du cahier des charges, une seule firme (50%) a déposé une offre alors que l'autre firme a transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement, la raison invoquée par la firme ayant désisté est l'appel d'offres ne correspond pas à leur créneau.
L'unique soumissionnaire a été déclaré conforme d'un point de vue administratif.

L'évaluation de la soumission a été effectuée selon une grille standard d'évaluation des soumissions, avec critères et pondérations, préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 29 septembre 2021 (DA214990001).

Le résultat de cette évaluation est le suivant :

SOUMISSION CONFORME	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Solutions Merkur Ltée	70.8	2.20	326 712,96 $		326 712,96 $
Dernière estimation réalisée			246 028,10 $		246 028,10 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)					80 684,86 $

(l'adjudicataire – estimation) Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*	32,79 %

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de la firme Solutions Merkur Ltée puisque la firme s'est qualifiée en fonction des critères de sélection préétablis.

Le prix de l'adjudicataire est 32,79 % supérieur à l'estimation. Cet écart s'explique par le fait que le Service des technologies de l'information a basé sa dernière estimation sur des profils similaires issus de contrats récemment attribués, en tenant compte de taux horaires comparables adaptés à l'inflation. Toutefois, le marché semble avoir connu une hausse plus importante qu'anticipée pour ces profils spécialisés, principalement en raison de leur rareté.

En référence à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) – Dans le cas où une municipalité, à la suite d'une demande de soumission, reçoit une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité. Lors de la négociation, le soumissionnaire a réduit son offre de 4,7%.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le présent dossier.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque a été effectuée par les professionnels. L'analyse nous démontre un risque faible et une évaluation de rendement de l'adjudicataire n'est pas nécessaire dans ce contrat.

Après vérification, la firme Solutions Merkur Ltée n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses sera assumée au PDI – Projet 70250 - Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel (GDD) pour la durée du contrat comme suit :

Description	**2026**	**2027**	**2028**	**Total**
Services professionnels	136 130,40 $	163 356,48 $	27 226,08 $	**326 712,96 $**

La dépense de 326 712,96 $, taxes incluses (298 332,48 $ net de taxes), sera imputée au PDI 2026-2035 du Service des TI au projet 70250 et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 24-032 et de compétence locale 24-026.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 49,6%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Estimation des années de prolongation

Le présent contrat bénéficie de deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour des sommes estimées à 258 329,59 $ et 271 245,98 $, taxes incluses.
Si la Ville exerce l'option de prolongation, les prix seront ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que prévu au contrat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modernisation et la stabilisation des systèmes qui soutiennent le processus décisionnel constituent une priorité stratégique pour la Ville. Les besoins exprimés par les utilisatrices et utilisateurs résultent principalement des enjeux liés à la désuétude technologique.
Les objectifs principaux sont les suivants :

- renforcer la stabilité opérationnelle des systèmes GDD et GODJ par la mise à niveau de l'environnement Lotus Notes ;
- améliorer la fiabilité dans la génération des documents PDF et des ordres du jour, grâce à la modernisation des composantes intégrées à la solution ;
- optimiser la santé technologique des plateformes en éliminant les composantes obsolètes, ce qui contribuera à accroître la sécurité et la résilience organisationnelle ;
- accélérer le déploiement des correctifs et des mises à jour en mettant en place un nouvel environnement modernisé et standardisé, permettant des tests parallèles sans interruption de service ;
- faciliter l'accès aux documents décisionnels, tant pour les utilisateurs internes via l'environnement MS365 (SharePoint) que pour les citoyennes et citoyens par le biais de la GED (Gestion Électronique des Documents) publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mestapha DAMOU)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naim MANOUCHI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 438 402-1743
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-13

Marie-Claire UMURAZA
chef(fe) de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs

Tél : 514-434-8699
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Antoine FUGULIN-BOUCHARD
directeur(-trice)-solutions numeriques - web

Tél : 438-221-1706
Approuvé le : 2026-01-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2026-01-20

Montréal

Montréal

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1267684001
Unité administrative responsable : Service des technologies d'information
Projet : Accorder un contrat à la firme Solutions Merkur Ltée, pour la prestation de services de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois - Dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 soumissionnaire).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 14 - Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- *Renforcer la stabilité opérationnelle des systèmes GDD et GODJ par la mise à niveau de l'environnement Lotus Notes,*
- *Améliorer la fiabilité dans la génération des documents PDF et des ordres du jour, grâce à la modernisation des composantes intégrées à la solution.*
- *Optimiser la santé technologique des plateformes en éliminant les composantes obsolètes, ce qui contribuera à accroître la sécurité et la résilience organisationnelle.*
- *Accélérer le déploiement des correctifs et des mises à jour en mettant en place un nouvel environnement modernisé et standardisé, permettant des tests parallèles sans interruption de service.*
- *Faciliter l'accès aux documents décisionnels, tant pour les utilisateurs internes via l'environnement MS365 (SharePoint) que pour les citoyennes et citoyens par le biais de la GED (Gestion Électronique des Documents) publique.*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ∉ Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ∉ Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ∉ Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ∉ Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ∉ Respect et protection des droits humains ∉ Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			
b. **Équité** ∉ Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			
c. **Accessibilité universelle** ∉ Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1267684001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail
Objet :	Accorder un contrat à Solutions Merkur Ltée, pour les services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois - Dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21192_Résultat global_Négocié.pdf
25-21192_PV.pdf
25-21192 Intervention.pdf
25-21192_Liste DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mestapha DAMOU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-280-4473

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Nizar EL HANNA
Chef de section
Tél : 514-838-9278
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21192

No du GDD : 1267684001

Titre de l'appel d'offres : Prestations de services de développement expert HCL Domino et technologies associées

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 6 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 18 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : 3 - 12 - 2025

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 28 - 10 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 48 jrs
(sans compter le jour de publication)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 5 - 2026

Date d'échéance révisée : 17 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Solutions Merkur Ltée	**326 712,96 $**	√	

Information additionnelle

Conformément à l'article 573.3.3 de la LCV, le Service de l'approvisionnement a procédé à une négociation avec le soumissionnaire, qui a accepté de réviser son prix de 342 165,60 $ (taxes incluses) à 326 712,96 $ (taxes incluses), soit une réduction de 15 452,64 $ (taxes incluses).
Un suivi effectué auprès d'un preneur du cahier des charges qui n'a pas soumis d'offre nous indique que l'appel d'offres ne correspond pas à leur créneau.

Préparé par : Mestapha Damou

Le 13 - 1 - 2026

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Nouveautés SEAO au 2025-11-09.
Consultez la liste des nouvelles pour tous les détails !

Liste des commandes

Numéro: 25-21192
Numéro de référence: 20097055
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Prestations de services de développement expert HCL Domino et technologies associées
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

2 résultats

Résultats 1 à 2

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Solutions Merkur Ltée 151 DU SANCTUAIRE RUE Saint-Colomban QC CAN J5K2T4	Non diffusé	Sebastien Boisvert Téléphone: 5149244827 Courriel: sboisvert@solutionsmerkur.com	**Transaction: (20352114)** 2025-11-01 18:05	20079389 - 25-21192_Addenda 01_Report de date Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
Alithya Canada Inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec QC CAN G2J0C4 http://www.alithya.com	Non diffusé	Josée Turcotte Téléphone: 4186502866 Courriel: bureau.propositions@alithya.com	**Transaction: (20329911)** 2025-10-01 11:01	20079389 - 25-21192_Addenda 01_Report de date Devis 2025-10-28 à 15:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

25-21192 - Prestations de services de développement expert HCL Domino et technologies associées

FIRME	Pointage intérimaire total 100%	Prix (*) $	Pointage final	Rang
Solutions Merkur Ltée	70,8	326 712,96 $	2,20	1
	-		-	
	-		-	
	-		-	
	-		-	
Agent d'approvisionnement	Mestapha Damou			

(*) Montant après négociation

Comité	
Date	mercredi 03-12-2025
Heure	13 h 30
Lieu	Via Teams
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	1

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0480

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 18 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau
Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21192

La seule soumission reçue pour l'appel d'offres intitulé « Prestations de services de développement expert HCL Domino et technologies associées » est ouverte par l'analyste juridique du Service du greffe. La personne ci-dessous mentionnée soumet un prix :

Soumissionnaire

SOLUTIONS MERKUR LTÉE

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 1er et 31 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 1er et 28 octobre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet cette soumission et, le cas échéant, le dépôt qui l'accompagne, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Nesrine Rania KENIOUA
Signature numérique de Nesrine Rania KENIOUA
Date : 2025.11.20 14:21:38 -05'00'

Nesrine Rania Kenioua
Agente de bureau – Service du greffe

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267684001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail
Objet :	Accorder un contrat à Solutions Merkur Ltée, pour les services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois - Dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1267684001 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johane MORIN
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - PDI / TI

NO GDD :	**1267684001**
No d'engagement	**C267684001**

Accorder un contrat à la firme Solutions Merkur Ltée, pour la prestation de services de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois - Dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 seul soumissionnaire).

Provenance (information pour les finances uniquement)

Taux net :

RCG 24-032 Biens et services TI CG24 0541		**Dépenses avant taxes**	**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Règlement 24-032	5001.5024032.803402.01909.57201.000000.0000.168185.000000.98001.00000	140,943.36 $	162,049.63 $	147,972.91 $	147,973 $

24-026 Acq biens et serv en informatique CM24 1038

Règlement 24-026	6101.7724026.803402.01909.57201.000000.0000.168186.000000.98001.00000	143,216.64 $	164,663.33 $	150,359.57 $	150,360 $
Total		**284,160.00 $**	**326,712.96 $**	**298,332.48 $**	**298,333 $**

Imputations à des fins de bon de commande

70250 - Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel		**Dépenses avant taxes**	**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**	**Crédits arrondis au $ supérieur**
Règlement 24-032	5001.5024032.803402.01101.54304.000000.0000.207299.000000.40020.00000	140,943.36 $	162,049.63 $	147,972.91 $	147,973 $
Règlement 24-026	6101.7724026.803402.01101.54304.000000.0000.207300.000000.40020.00000	143,216.64 $	164,663.33 $	150,359.57 $	150,360 $
Total dépense		**284,160.00 $**	**326,712.96 $**	**298,332.48 $**	**298,333 $**

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2026**	**2027**	**2028**	**Ultérieur**	**TOTAL**
70250 - Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	124	149	25	-	298

1267684001
C267684001
GDD1267684001 HCL Domino et technologies associées
260121umori1o EG - C267684001 - GDD1267684001 HCL Domino et technologies associées

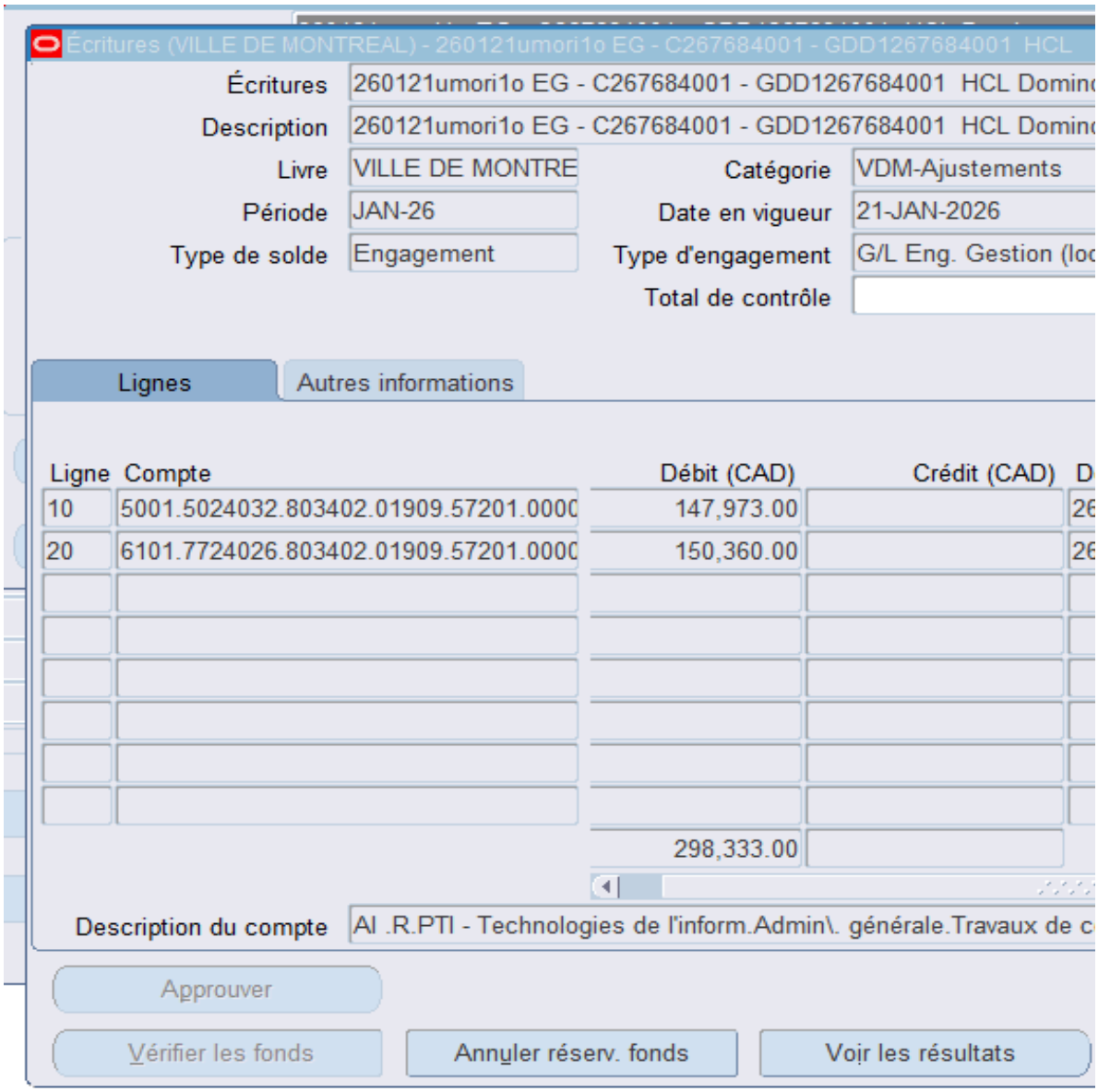

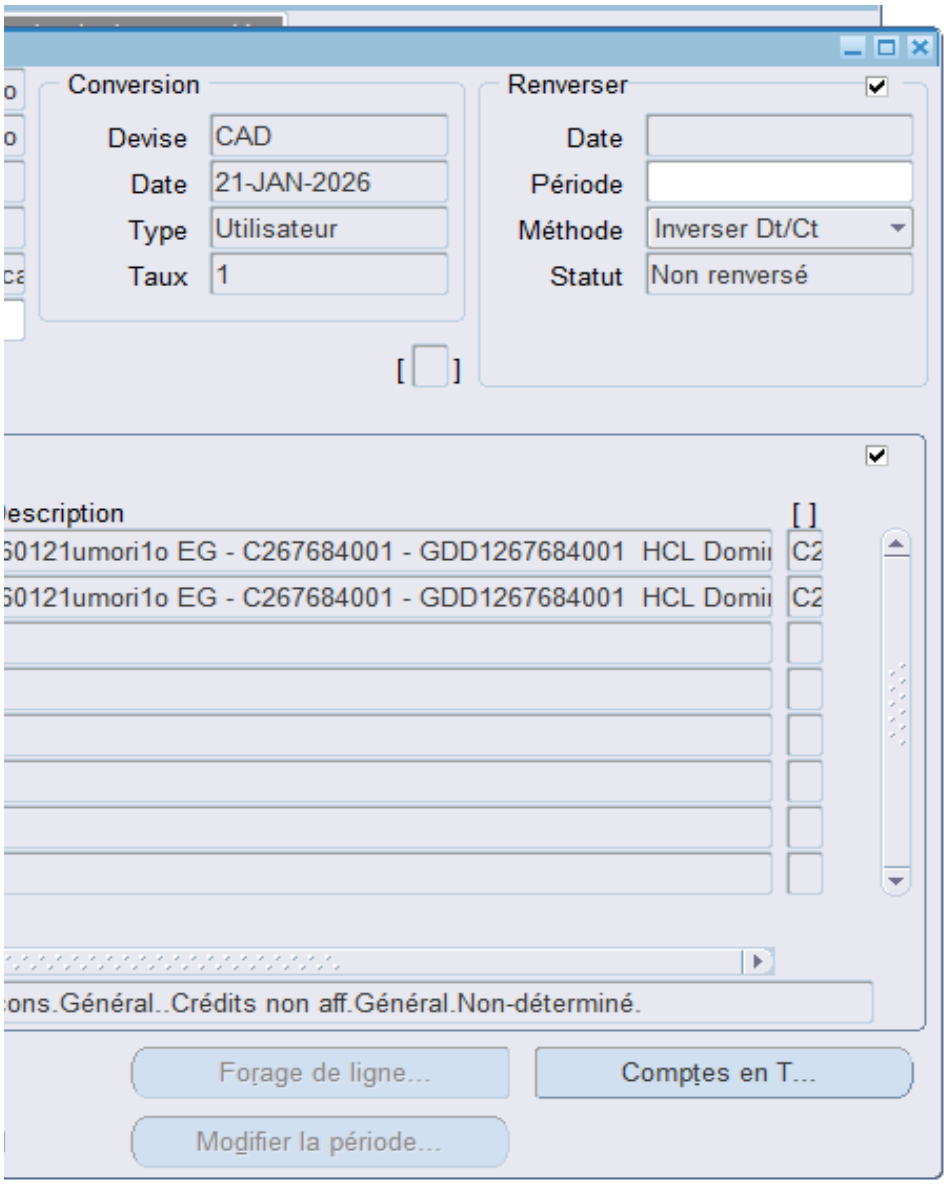
Conversion
Devise
CAD
Date
21-JAN-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
[ ]
[ ]
60121umori1o EG - C267684001 - GDD1267684001 HCL Domi
60121umori1o EG - C267684001 - GDD1267684001 HCL Domi
C2
C2
ons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Aspect(s) financier(s)

La dépense maximale de 326 712,96 $, taxes incluses sera assumée au PDI – Projet 70250 - R

Description	2026
Services professionnels	

La dépense de 326 712,96 $, taxes incluses (298 332,48 $ net de taxes), sera imputée au PDI 2

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera in

Estimation des années de prolongation

Le présent contrat bénéficie de deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour des som
Si la Ville exerce l'option de prolongation, les prix seront ajustés selon l'indice des prix à la cons

Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel (GDD) pour la durée du contrat comme suit :

	2027	
136 130,40 $	163 356,48 $	

2026-2035 du Service des TI au projet 70250 et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglo

nputée à l'agglomération dans une proportion de 49,6%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomé

nmes estimées à 258 329,59 $ et 271 245,98 $, taxes incluses.
sommation (IPC) tel que prévu au contrat.

2028	Total
27 226,08 $	**326 712,96 $**

ɔmération RCG 24-032 et de compétence locale 24-026.

ération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1269286001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction développement résidentiel , Division projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Chantier Montréal abordable
Objet :	Autoriser une aide financière maximale de 500 000 $ à Mission Old Brewery, sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque, pour la construction d'un immeuble situé au 2801 rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver la convention de contribution financière d'un montant maximal de 500 000 $ entre la Ville de Montréal et Mission Old Brewery

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier de 500 000 $, provenant du volet social du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM), à Mission Old Brewery pour l'acquisition et la conversion d'un immeuble situé au 2801 rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Mission Old Brewery, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

4. d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville de Montréal, à titre de créancier hypothécaire de Mission Old Brewery, tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville de Montréal, pourvu que tel acte respecte les paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

5. d'autoriser une affectation, au Service de l'habitation, de 500 000 $, provenant du volet social du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM);

6. d'autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2026 pour un montant de 500 000 $, provenant du volet abordable du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM);

7. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-24 14:12

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1269286001
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction développement résidentiel , Division projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Chantier Montréal abordable
Objet :	Autoriser une aide financière maximale de 500 000 $ à Mission Old Brewery, sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque, pour la construction d'un immeuble situé au 2801 rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver la convention de contribution financière d'un montant maximal de 500 000 $ entre la Ville de Montréal et Mission Old Brewery

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal soutient, lorsque possible, des projets en comblant, de manière *ad hoc*, un manque dans le montage financier. C'est le cas ici pour le projet de logement social Les Discrètes de Rouen, réalisé dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements – volet Projet pour lequel la Ville contribue avec une aide financière supplémentaire.
Le présent sommaire vise en ce sens l'approbation d'une convention en vue de l'octroi d'une contribution financière d'un montant maximal de 500 000$ à l'organisme à but non lucratif Mission Old Brewery (l'Organisme).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

● CG23 0445 - 24 août 2023 - Approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et l'organisme Mission Old Brewery, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2), visant à octroyer une aide financière additionnelle de 667 085 $ pour la réalisation de leur projet, laquelle provient de l'entente intervenue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec et prévoyant des sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre du volet 1 de ICRL-2, et ce, conditionnellement à ce que cette dernière entente soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (1239531004).

● CG23 0441 – 24 août 2023 - Autoriser la ratification de l'entente bipartite entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logement, en application de (i) l'entente relative à l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2), conclue le 31 mars 2022 entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal et (ii) d'une entente tripartite avec la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et les organismes qui réalisent ces projets ; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la contribution financière attendue de 6 407 975 $ destinée à des projets d'habitation dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements ; déléguer à la directrice du Service de l'habitation le pouvoir spécifique de distribuer la contribution reçue pour verser des subventions à des projets de l'Initiative pour la création rapide de logements.

DESCRIPTION

1. L'Organisme

Fondé en 1889, l'Organisme œuvre auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et leur offre un ensemble de services ayant pour but de briser le cycle de l'itinérance.

L'Organisme s'efforce de leur donner les moyens de prendre le contrôle de leur vie et de s'approprier la place qui leur revient dans la communauté. Pour y arriver, un axe majeur de l'Organisme est d'offrir en location des logements abordables avec soutien communautaire, afin de leur offrir un lieu de vie stable, sain et abordable.

Avec un actif de plus de 57 M$, l'Organisme possède un parc immobilier de 20 immeubles incluant 210 unités de logements répartis dans 7 arrondissements de la Ville de Montréal. 237 unités locatives sont actuellement en construction ou en rénovation, avec une cible d'au moins 500 unités de logement en 2028.

2. Le projet immobilier

Le Projet (tel que défini dans la convention de contribution) Les Discrètes de Rouen, situé au 2251 rue Montgomery Montréal (actuellement 2801, rue de Rouen, Montréal), a été financé dans le cadre de la 2e phase l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) – Volet Projet. Pour cela une entente a été conclue entre la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et l'Organisme (Entente 2e phase ICRL – Volet Projet).

Par ailleurs, une entente tripartite avec la SHQ, la Ville de Montréal et l'Organisme a été conclu pour le financement additionnel (Entente Tripartite) (CG23 0445).

La démolition du bâtiment désuet existant a eu lieu en octobre-novembre 2023 et la construction du bâtiment de 3 étages comportant 12 chambres, visant à loger des femmes en situation d'itinérance, sera livré en mars 2026 pour une occupation au plus tard le 1er juillet 2026.

3. Le coût du Projet et l'aide financière

Les coûts totaux de réalisation du bâtiment sont estimés à un peu plus de 5,6 millions de dollars dont 774 000 $ pour l'acquisition de l'immeuble.

En date des présentes, les rangs hypothécaires sont les suivants :

- 1er rang détenu par la SHQ pour un montant de 3 430 000$
- 2e rang détenu par la SHQ pour un montant de 667 085$

Un acte hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal sera signé et publié suite à la signature de la convention, au montant de 500 000$. Cette hypothèque sera en 3e rang au moment de sa publication, mais deviendra en 5e rang suite aux cessions de rang hypothécaire prévues ci-après.

Plusieurs sources de financement sont prévues pour assurer la réalisation du Projet, soit :

- 3 430 000 $: contribution financière SHQ (Entente 2e phase ICRL – Volet Projet), garantie par une hypothèque de 1er rang déjà publiée du même montant;
- 667 085 $: Contribution financière SHQ (Entente tripartite), garantie par une hypothèque de 2e rang déjà publiée du même montant;
- 500 000 $: Contribution financière Ville de Montréal (convention visée par le présent sommaire décisionnel);
- 550 000$: Contribution financière SHQ (convention à venir)
- 498 363 $: Prêt à taux avantageux SHQ (convention à venir)
- 48 000 $: Contribution Financement initial de la SCHL

Concernant la contribution additionnelle de 550 000$ qui sera garantie par hypothèque en faveur de la SHQ et le prêt au montant de 498 363$ qui sera garanti par hypothèque en faveur de la SHQ, la convention prévoit que la Ville de Montréal s'engage à céder priorité de rang en faveur de la SHQ quant à ces hypothèques. Il est entendu que ces hypothèques ne devront pas excéder conjointement la somme de 1 310 453 $, incluant les hypothèques additionnelles à un taux non supérieur à vingt-cinq pour cent (25 %) associée à chacune des hypothèques. Il y a donc lieu d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer les actes de cession de rang hypothécaire correspondants, pourvu que ces actes respectent les paramètres énoncés dans la convention;

Ainsi, suivant les cessions de rang par la Ville de Montréal, les hypothèques publiées seraient les suivantes:
- 1er rang détenu par la SHQ pour un montant de 3 430 000 $
- 2e rang détenu par la SHQ pour un montant de 667 085 $
- 3e et 4e rangs détenus par la SHQ pour les montants de 550 000$ et de 498 363 $
- 5e rang détenu par la Ville de Montréal pour un montant de 500 000 $

La contribution financière de la Ville de Montréal est soumise à des conditions assurant l'utilisation de celle-ci aux fins de la réalisation du Projet, qui sont inscrites dans une convention de contribution pour la réalisation du Projet liant l'Organisme et la Ville de Montréal et qui sont assurées par une garantie hypothécaire pour une durée de 2 ans.

L'abordabilité des loyers dans le temps est assurée par l'Entente 2e phase ICRL – Volet Projet et l'Entente tripartite qui lient l'Organisme à la SHQ pour la réalisation et l'exploitation du Projet, lesquelles sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2042.

JUSTIFICATION

La présente contribution financière permettra de compléter le financement requis pour la réalisation du Projet et de soutenir l'Organisme à cette seule fin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une contribution non récurrente maximale de 500 000 $ provenant entièrement du volet social du fonds alimenté par les

contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM). La contribution financière servira à acquitter les coûts engagés dans le cadre de la réalisation du Projet.
La contribution financière sera déboursée en un seul versement et est conditionnelle à ce que l'Organisme ait respecté les conditions prévues à la convention de contribution.

Les contributions rattachées à ce Projet concernent l'aide destinée à loger une population vulnérable faisant face à un risque d'itinérance, soit une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du plan Montréal 2030, ainsi qu'aux engagements en matière d'inclusion et d'équité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au plan urbain, le Projet a permis de revitaliser la trame urbaine en remplaçant un immeuble en état de dégradation avancée. Au plan social, le Projet constitue un apport important dans un contexte où les ressources pour les personnes à risque ou en situation d'itinérance s'avèrent insuffisantes pour répondre aux besoins. Il contribue également à assurer une mixité sociale dans un secteur névralgique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achour LAOUCHE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Catherine DOSTALER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude PERREAULT, Service des ressources humaines et des communications
Laura BOILY-AUCLAIR, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carol-Anne LANGLOIS
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : (514) 466-3622
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Hafsa DABA
chef(fe) de division - soutien projets gestion programmes habitation

Tél : 514-868-7688
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin ALAIN
Directeur - développement résidentiel
Tél :
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Clotilde TARDITI
directeur(-trice) de service - habitation
Tél :
Approuvé le : 2026-01-23

Montréal

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1239531004
Unité administrative responsable : *Service de l'habitation*
Projet : PHP-023 – Les Discrètes de Rouen

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*x*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité No 7 - Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu? Création de 12 logements destinés à une clientèle de femmes en situation d'itinérance.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1269286001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction développement résidentiel , Division projets
Objet :	Autoriser une aide financière maximale de 500 000 $ à Mission Old Brewery, sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque, pour la construction d'un immeuble situé au 2801 rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver la convention de contribution financière d'un montant maximal de 500 000 $ entre la Ville de Montréal et Mission Old Brewery

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2026-01-22 Conv log abord Discrètes de Rouen - VF visée.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Catherine DOSTALER
Avocate, division droit contractuel
Tél : (438) 368-3220

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Catherine DOSTALER
Avocate, division droit contractuel
Tél : (438) 368-3220
Division :

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

22 janvier 2026

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MISSION OLD BREWERY**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C 38), dont l'adresse principale est le 902, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2Z 1J2, agissant et représentée par James D. Hughes, président et chef de la direction, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'Organisme est un organisme à but non lucratif dont la mission vise notamment à administrer une ou plusieurs propriétés immobilières, de loger ou d'aider financièrement ou de toute manière les personnes ou ménages qui n'ont pas les moyens de se trouver un logement convenable dans le marché privé;

ATTENDU QUE l'Organisme est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 361 174, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec une bâtisse y érigée (ci-après le « **Bâtiment** »), dans l'arrondissement de Ville-Marie en vertu d'un acte de vente reçu par Me Florence Dumesnil, notaire en date du vingt-huit (28) janvier deux mille vingt-deux (2022) et

publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 26 981 942. Le Bâtiment et le terrain sont collectivement ci-après appelés l'« **Immeuble** »;

ATTENDU QUE cet Immeuble fait l'objet du Projet (tel que ce terme est défini à l'article 2) de l'Organisme;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (ci-après la « **SHQ** ») a octroyé une subvention d'un montant maximal de 3 430 000 $ à l'Organisme pour la réalisation de son Projet conformément à une entente garantissant le maintien dans le temps de l'Immeuble et de son caractère social et abordable conclue le 10 août 2022 (telle que celle-ci peut être amendée, amendée et réitérée, suppléée, remplacée ou autrement modifiée de temps à autre, ci-après l'« **Entente SHQ 1** »), laquelle est garantie par une hypothèque immobilière de premier (1er) rang sur l'Immeuble en faveur de la SHQ d'un montant de 3 430 000 $, majorée d'une hypothèque additionnelle de 20 % (ci-après l'« **Hypothèque Entente SHQ 1** »);

ATTENDU QUE l'Entente SHQ 1 s'inscrit dans le cadre du volet 1 « Projets » de la Seconde Entente Canada-Québec concernant l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2) conclue entre la SHQ et la Société canadienne d'hypothèque et de logements le 13 août 2021;

ATTENDU QUE le 24 août 2023, la Ville, l'Organisme et la SHQ ont conclu une entente tripartite autorisant la Ville, au nom de la SHQ, à verser une subvention additionnelle d'un montant maximal de 667 085 $ à l'Organisme pour la réalisation du Projet (telle que celle-ci peut être amendée, amendée et réitérée, suppléée, remplacée ou autrement modifiée de temps à autre, ci-après l'« **Entente tripartite** »), laquelle est garantie par une hypothèque immobilière de deuxième (2e) rang sur l'Immeuble en faveur de la SHQ d'un montant de 667 085 $, majorée d'une hypothèque additionnelle de 20 % (ci-après l'« **Hypothèque Entente tripartite** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a besoin de fonds supplémentaires pour compléter la réalisation de son Projet;

ATTENDU QUE la SHQ accordera une subvention additionnelle d'un montant maximal de 550 000 $ à l'Organisme pour compléter la réalisation de son Projet aux termes d'une entente à être conclue entre la SHQ et l'Organisme (telle que celle-ci peut être amendée, amendée et réitérée, suppléée, remplacée ou autrement modifiée de temps à autre, ci-après l'« **Entente SHQ 2** »);

ATTENDU QUE la SHQ accordera également un prêt à taux avantageux d'un montant maximal de 498 362 $ à l'Organisme pour compléter la réalisation de son Projet aux termes d'une convention de prêt à être conclue entre la SHQ et

C D.

l'Organisme (telle que celle-ci peut être amendée, amendée et réitérée, suppléée, remplacée ou autrement modifiée de temps à autre, ci-après l'« **Entente SHQ 3** » et collectivement avec l'Entente SHQ 1, l'Entente tripartite et l'Entente SHQ 2, les « **Ententes** »);

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite aussi une contribution financière de la part de la Ville, afin de compléter le montage financier pour la réalisation de son Projet;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en lui accordant la Contribution municipale (tel que ce terme est défini à l'article 2);

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière (telle que celle-ci peut être amendée, amendée et réitérée, suppléée, remplacée ou autrement modifiée de temps à autre, ci-après la « **Convention** »), prévoir les conditions se rattachant à la Contribution municipale;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente Convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet de l'Organisme et ses données spécifiques;

C D.

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné au sous-paragraphe 4.5.1 de la présente Convention;

2.3 « **Annexe 3** » : les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente Convention;

2.4 « **Contribution municipale** » : la contribution financière versée par la Ville prévue au paragraphe 5.1 de la présente Convention;

2.5 « **Coûts de réalisation admissibles** » : dans le cadre de la réalisation du Projet, exclusivement l'ensemble des coûts afférents à la réalisation du Projet consistant en les coûts de construction du Projet (main-d'œuvre, matériaux, acquisition technologique, matériel de contrôle) et les dépenses liées à l'aménagement standard du terrain. Il est entendu entre les Parties que le remboursement du capital d'un prêt souscrit par l'Organisme dans le cadre du Projet, le paiement des intérêts et des frais afférents à un tel prêt, ainsi que les frais de gestion et d'exploitation du Projet une fois réalisé sont expressément exclus des Coûts de réalisation admissibles;

2.6 « **Logement** » : un lieu destiné à une occupation résidentielle, incluant une chambre ou un studio, loué ou offert en location de manière temporaire ou permanente. N'est pas inclus un lieu occupé à des fins de villégiature ou situé dans un établissement hôtelier;

2.7 « **Logement abordable** » : un Logement dont le loyer respecte le loyer maximum reconnu par la SHQ dans le cadre de l'Entente SHQ 1;

2.8 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la Contribution municipale. Le Projet est plus amplement décrit à l'Annexe 1 et prévoit la réalisation des unités de Logement abordable dont la typologie est présentée à cette annexe;

C D.

2.9 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.10 « **Reddition de comptes** » : les documents et les informations qui doivent être transmis au Responsable pour la durée de la présente Convention ainsi que tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet, lesquels devront être conformes aux exigences prévues à la présente Convention et à la satisfaction du Responsable;

2.11 « **Responsable** » : la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.12 « **Subvention SHQ** » : aux fins de la présente Convention, correspond au total des subventions et prêts octroyés par ou au nom de la SHQ à l'Organisme conformément aux Ententes;

2.13 « **Unité administrative** » : le Service de l'habitation de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions du versement de la Contribution municipale à l'Organisme, afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 réaliser le Projet conformément aux conditions prévues aux Ententes et à la présente Convention et, de ce fait, assurer la réalisation de Logements abordables;

C D.

4.1.2 utiliser la Contribution municipale exclusivement pour le paiement des Coûts de réalisation admissibles engagés dans le cadre de la réalisation du Projet pour la réalisation de Logements abordables et conformément aux Ententes. En aucun cas, la Contribution municipale ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.3 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement, et les risques associés à la réalisation du Projet ainsi que tous les coûts qui ne sont pas visés par les Coûts de réalisation admissibles, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure au montant de la Contribution municipale;

4.1.4 maintenir en vigueur l'Entente SHQ 1 et respecter en tout temps l'intégralité des termes et conditions prévus aux Ententes, incluant toute nouvelle condition advenant la modification de ces dernières.

L'Organisme s'engage à aviser sans délai le Responsable de toute situation de défaut conformément aux Ententes ou, encore, si celles-ci sont modifiées ou prennent fin, pour quelque raison que ce soit, et ce, dès la survenance de l'un ou l'autre de ces événements;

4.1.5 signer et maintenir en vigueur, jusqu'à la réalisation complète du Projet, un contrat de construction avec un entrepreneur en construction assurant la réalisation du Projet, incluant les Logements abordables, en conformité avec chacune des exigences prévues au paragraphe 4.3 de la présente Convention;

4.1.6 compléter le Projet et s'assurer que l'ensemble des Logements abordables réalisés dans le cadre du Projet soient loués et occupés par la clientèle cible au plus tard le 1er juillet 2026 ou toute autre date ultérieure convenue préalablement avec l'accord écrit du Responsable.

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées.

C D.

4.3 Entrepreneur et entreprises en règle

4.3.1 s'assurer et exiger que toute personne exécutant les travaux dans le cadre du Projet soit un entrepreneur en règle et détenant la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec;

4.3.2 s'assurer et exiger qu'aucun entrepreneur inscrit ou entreprise inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ne soit impliqué dans la réalisation du Projet, et ce, incluant notamment tout fournisseur ou sous-traitant;

4.3.3 s'assurer et exiger de l'entrepreneur qui réalisera les travaux dans le cadre du Projet qu'il souscrive un contrat d'assurance chantier tous risques ainsi qu'un contrat d'assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurances dûment autorisée et détenant une licence délivrée par l'Autorité des marchés financiers.

4.4 Respect des lois

4.4.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.4.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente Convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4.4 dans l'éventualité où l'Organisme communiquerait ou partagerait ces renseignements personnels à la Ville, avoir préalablement obtenu le consentement de la personne concernée par ceux-ci ou y être autrement autorisé par la loi.

4.5 Promotion et publicité

4.5.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité joint à la présente Convention à l'Annexe 2

C D.

(ci-après le « **Protocole de visibilité** ») dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de la Contribution municipale, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.5.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet, conformément au Protocole de visibilité;

4.5.3 respecter toute autre modalité prévue au Protocole de visibilité.

4.6 Aspects financiers

4.6.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable. Cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente Convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Dans l'éventualité où des informations additionnelles à celle indiquée à l'Annexe 3 jointe à la présente Convention sont demandées par le Responsable, cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 31 mars pour la première année et la période du 1er avril d'une année au 31 mars de l'année suivante pour les années subséquentes;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), tout document exigé dans le cadre de la Reddition de comptes doit être transmis au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.6.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour la Contribution municipale et faisant état des fins pour lesquelles elle a été utilisée;

C D.

4.6.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.6.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.6.5 transmettre au Responsable, pour chaque année de la présente Convention, copie de ses états financiers au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.6.6 dans la mesure où la Contribution municipale ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente Convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.6.7 à la Date de terminaison, sous réserve du paragraphe 7.5, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme de la Contribution municipale non engagée à cette date dans la réalisation du Projet.

C D.

4.7 Remise des documents

4.7.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes.

4.8 Responsabilité

4.8.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente Convention;

4.8.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente Convention;

4.8.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires.

4.9 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

4.9.1 lorsque la Contribution municipale est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

C D.

4.10 Information continue

4.10.1 informer par écrit et sans délai le Responsable de toute situation de défaut aux termes de la présente Convention ou de toute situation ou événement qui pourrait mener à un tel défaut;

4.10.2 informer par écrit et sans délai le Responsable de tout renseignement ou information concernant le Projet, incluant tout renseignement ou information permettant au Responsable de s'assurer du respect de la présente Convention par l'Organisme et de voir à son application. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Organisme s'engage notamment à informer le Responsable de tout ajustement au montant de la Subvention SHQ, de la réception d'une contribution privée dans le cadre du Projet ou de toute communication ou information susceptible d'avoir un impact sur la présente Convention, incluant la Contribution municipale;

4.10.3 transmettre, sur demande du Responsable et sans délai, tout document, information ou renseignement qu'il pourra raisonnablement demander en lien avec le Projet.

4.11 Interdiction d'aliéner et de grever l'Immeuble et les loyers

4.11.1 ne pas aliéner, céder, transférer, disposer, transporter, hypothéquer ou grever (i) l'Immeuble, en tout ou en partie; (ii) le montant des loyers à percevoir; ainsi que (iii) les indemnités d'assurance payables en vertu de tout contrat d'assurance qui couvre ou pourra couvrir, le cas échéant, l'Immeuble et ces loyers, d'aucun droit, sous réserve des hypothèques autorisées par la Ville en vertu de la présente Convention et de l'Hypothèque en faveur de la Ville définie à l'article 10 de la présente Convention, sans obtenir préalablement l'autorisation écrite de la Ville, laquelle pourra, le cas échéant, exiger toute condition qu'elle jugera nécessaire et appropriée, selon les circonstances;

4.11.2 pour l'application du sous-paragraphe 4.11.1, est réputé constituer une aliénation tout acte en vertu duquel l'Organisme octroie à un tiers tout droit, titre ou intérêt sur ou à l'égard de l'Immeuble. Cela inclut, mais sans y être limité, une servitude ou tout autre démembrement du droit de propriété, à l'exception d'une servitude d'utilité publique.

C D.

4.12 Conversion de l'Immeuble

4.12.1 ne pas convertir l'Immeuble en copropriété, incluant les Logements abordables, et ne pas modifier l'usage, la destination ou la nature de l'Immeuble sans obtenir préalablement l'autorisation écrite de la Ville;

4.12.2 si une telle autorisation est donnée par la Ville, celle-ci se réserve le droit d'imposer toutes les conditions qu'elle jugera nécessaires et appropriées.

4.13 Changement au Projet

4.13.1 ne pas apporter de changement au Projet sans obtenir préalablement l'autorisation écrite de la Ville.

4.14 Paiements relatifs à l'Immeuble

4.14.1 acquitter à échéance tous les droits, taxes, cotisations, prélèvements, impôts et charges relatifs à l'Immeuble, de même que toutes créances pouvant prendre rang avant l'Hypothèque en faveur de la Ville définie à l'article 10 de la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution municipale

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser une Contribution municipale d'une somme maximale de cinq cent mille dollars (500 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée au paiement des Coûts de réalisation admissibles dans le cadre du Projet.

5.2 Versement de la Contribution municipale et documents exigés

5.2.1 La Contribution municipale sera versée à l'Organisme en un seul versement de cinq cent mille dollars (500 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, suivant la signature de la présente Convention par les Parties, à la condition que l'Organisme ne soit pas en défaut aux termes de la présente

C D.

Convention et qu'il ait remis au Responsable les documents suivants, à la satisfaction de ce dernier, agissant raisonnablement :

- la preuve à l'effet que la Ville détient une bonne et valable Hypothèque sur l'Immeuble, conformément à l'article 10 de la présente Convention;

- la preuve à l'effet que l'Organisme est propriétaire absolu de l'Immeuble par bon et valable titre, libre de toute charge, sauf celle(s) autorisée(s) par la Ville, soit une copie de l'index aux immeubles du registre foncier;

- les preuves à l'effet que les présentes ont été dûment approuvées par la Ville et l'Organisme par résolution ou autres procédures internes appropriées, nécessaires ou requises aux termes de leurs documents constitutifs, de leurs règlements ou autrement pour leur donner plein effet et pour rendre exécutoires les obligations qu'elles constatent;

- une copie conforme des documents constitutifs de l'Organisme et de tous les amendements qui y ont été apportés, le cas échéant, tel que prévu au sous-paragraphe 4.7.1 de la présente Convention;

- le certificat d'achèvement substantiel des travaux émis par l'architecte du Projet;

- tout écrit qui peut raisonnablement être demandé par la Ville dans le but de donner plein effet aux dispositions des présentes;

- une copie des polices ou des certificats d'assurance, conformément à l'article 9 de la présente Convention;

- toutes les factures et pièces justificatives afférentes aux dépenses encourues par l'Organisme justifiant le versement de la Contribution municipale pour le remboursement des Coûts de réalisation admissibles;

- tout renseignement pouvant raisonnablement être demandé par le Responsable.

Il est entendu que la Contribution municipale sera versée à l'Organisme dans les trente (30) jours à compter de la réception, par le Responsable, des documents requis conformément au présent sous-paragraphe 5.2.1, et ce, sous réserve de la satisfaction du Responsable.

C D.

5.3 Ajustement de la Contribution municipale

5.3.1 L'Organisme doit rembourser à la Ville toute somme n'ayant pas été utilisée conformément à la présente Convention.

5.3.2 Le Responsable pourra réduire le montant de la Contribution municipale si la réalisation du Projet ne requiert pas la somme maximale, notamment si les Coûts de réalisation admissibles s'avèrent inférieurs à ceux initialement prévus par l'Organisme ou si le Projet de l'Organisme bénéficie de sources de financement additionnelles à celles initialement prévues. Dans l'éventualité où la totalité de la Contribution municipale a été versée à l'Organisme, il s'engage à rembourser à la Ville, dans les trente (30) jours suivant une demande du Responsable à cet effet, le montant déterminé par ce dernier en tenant compte des sommes ayant été versées en trop à l'Organisme.

5.3.3 Si le montant de la Subvention SHQ est ajusté à la baisse, la Contribution municipale pourrait être réduite proportionnellement à la Subvention SHQ réellement octroyée à l'Organisme par la SHQ dans le cadre des Ententes. Dans l'éventualité où la totalité de la Contribution municipale a été versée, l'Organisme devra rembourser à la Ville, dans les trente (30) jours suivant une demande du Responsable, le montant déterminé par ce dernier en tenant compte des sommes ayant été versées en trop à l'Organisme.

5.3.4 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer la Contribution municipale d'un montant équivalent à toute somme due à la Ville par l'Organisme.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour des versements effectués en retard.

5.5 Remboursement ou recouvrement de la Subvention SHQ

Si la Subvention SHQ est remboursée ou recouvrée en tout ou en partie et pour quelque raison que ce soit, l'Organisme devra rembourser la Contribution municipale dans la même proportion que ce remboursement ou ce recouvrement de la Subvention SHQ.

C D.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente Convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville*, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente Convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser la Contribution municipale octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

C D.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention ou s'il est en défaut en vertu d'une Entente;

7.1.2 si l'Organisme n'a pas remédié à un défaut en vertu d'une Entente et que la SHQ exerce alors ses recours contre l'Organisme ou ses biens;

7.1.3 si l'Organisme n'a pas remédié à un défaut aux termes de l'Hypothèque;

7.1.4 si l'Organisme fait une fausse déclaration, si une déclaration cesse d'être vraie ou s'il commet une fraude en rapport avec la présente Convention;

7.1.5 si l'Entente SHQ 1 prend fin, pour quelque raison que ce soit;

7.1.6 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.7 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.8 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement de la Contribution municipale tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier la présente Convention, sur simple avis écrit du Responsable, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la Ville peut résilier la présente Convention sans délai, dès la survenance de l'événement, sur simple avis écrit du Responsable, sous réserve de tout

C D.

recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.4 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.5, 7.1.6, 7.1.7 ou 7.1.8, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.5 S'il est mis fin à la présente Convention en application des paragraphes 7.2, 7.3 ou 7.4, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées. De plus, dès réception de l'avis du Responsable prévu au paragraphe 7.2 à l'effet qu'il a l'intention de recommander aux instances de la Ville de résilier la présente Convention s'il n'est pas remédié au défaut dans le délai imparti, l'Organisme doit s'abstenir de conclure tout contrat ayant pour effet d'utiliser toute partie de la Contribution municipale non encore engagée dans le Projet.

7.6 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

ARTICLE 8
DURÉE

8.1 La présente Convention prend effet à la date de sa dernière signature par les Parties et se termine, sous réserve de l'article 7, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations et lorsque l'Hypothèque est radiée conformément à ce qui est prévu au paragraphe 10.5, mais dans aucun cas avant deux (2) ans suivant le versement de la Contribution municipale.

8.2 Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison, incluant, sans limitation, le paragraphe 5.5.

ARTICLE 9
ASSURANCES

9.1 L'Organisme doit souscrire auprès d'une compagnie d'assurances dûment autorisée et détenant une licence délivrée par l'Autorité des marchés financiers, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance sur l'Immeuble, selon la

C D.

formule « tous risques », jusqu'à concurrence de sa pleine valeur de remplacement, ainsi qu'un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices. La Ville devra être désignée comme assurée additionnelle dans le contrat d'assurance responsabilité civile. La Ville devra être désignée comme créancière hypothécaire dans le contrat d'assurance sur l'Immeuble et ce contrat devra inclure la clause standard relative aux garanties hypothécaires du Bureau d'assurance du Canada.

9.2 De plus, chacun des contrats d'assurance susmentionnés doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, à l'attention du Responsable, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme, ou l'assureur.

9.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie des polices ou des certificats d'assurance.

9.4 L'Organisme doit fournir, chaque année, les certificats de renouvellement des contrats d'assurance visés par le présent article 9, au moins quinze (15) jours avant leur échéance.

ARTICLE 10
SÛRETÉS

10.1 Afin de garantir le remboursement de toute somme payable à la Ville en vertu de la présente Convention et l'accomplissement de toutes les obligations de l'Organisme envers la Ville prévues à la présente Convention, l'Organisme s'engage à grever l'Immeuble en faveur de la Ville, comme suit :

- une garantie hypothécaire d'un montant de cinq cent mille dollars (500 000 $) assortie d'une hypothèque additionnelle de vingt-cinq pour cent (25 %) de ce montant, grevant l'Immeuble ainsi que tout ce qui est ou sera incorporé, attaché, réuni ou uni par accession ou autrement à l'Immeuble et qui est considéré comme immeuble en vertu de la loi, et grevant également tous les loyers présents et futurs provenant de la location de l'Immeuble ou d'une partie de celui-ci, ainsi que les indemnités d'assurance payables en vertu de tout contrat d'assurance qui couvre ou pourra couvrir, le cas échéant, l'Immeuble et ces loyers (telle que celle-ci peut être amendée, amendée et réitérée, suppléée, remplacée ou autrement modifiée de temps à autre, ci-après l'« **Hypothèque** »), étant entendu que

C D.

l'Hypothèque Entente SHQ 1 et l'Hypothèque Entente tripartite seront les seules qui auront préséance de rang sur l'Hypothèque en faveur de la Ville résultant des présentes, qui sera en troisième (3e) rang au moment de sa publication. Toutefois, suivant la publication des cessions de rang hypothécaires prévues au paragraphe 10.3, l'Hypothèque en faveur de la Ville résultant des présentes sera en cinquième (5e) rang derrière l'Hypothèque Entente SHQ 1, l'Hypothèque Entente tripartite et les hypothèques prévues au paragraphe 10.3.

10.2 L'acte de l'Hypothèque sera rédigé par le notaire choisi par l'Organisme et reçu devant lui, aux frais de l'Organisme. Les frais administratifs pour cet acte, le coût des copies pour la Ville ainsi que les frais pour la publication seront également aux frais de l'Organisme. Le projet d'acte de l'Hypothèque devra être approuvé par le service des affaires juridiques de la Ville avant sa signature par les Parties.

10.3 Pourvu que l'Organisme ne soit pas en défaut aux termes de la présente Convention, la Ville s'engage à céder priorité de rang en faveur de la SHQ, agissant raisonnablement, qui consent à l'Organisme la subvention faisant l'objet de l'Entente SHQ 2 garantie par une hypothèque sur l'Immeuble et le prêt faisant l'objet de l'Entente SHQ 3 garanti par une hypothèque sur l'Immeuble, étant entendu que ces hypothèques en faveur de la SHQ ne devront pas excéder conjointement la somme d'un million trois cent dix mille quatre cent cinquante-trois dollars (1 310 453 $), incluant les hypothèques additionnelles à un taux non supérieur à vingt-cinq pour cent (25 %) associées à chacune des hypothèques. Les demandes de cession de rang doivent être soumises par écrit à la Ville, à l'attention du Responsable, et accompagnées d'une copie de l'offre de financement hypothécaire pour le Projet. Le ou les actes de cession de rang sera(ont) rédigé(s) par le notaire choisi par l'Organisme et reçu(s) devant lui, aux frais de l'Organisme. Les frais administratifs, le coût des copies pour la Ville ainsi que les frais pour la publication seront également aux frais de l'Organisme. Le(s) projet(s) d'acte(s) de cession de rang devra(ont) être approuvé(s) par le service des affaires juridiques de la Ville avant la signature par les Parties.

10.4 Sans limiter ce qui précède, dans l'éventualité où l'Organisme doit avoir recours à d'autres sources de financement que la Contribution municipale et qu'il obtient, conformément au sous-paragraphe 4.11.1 de la présente Convention, l'autorisation écrite de la Ville pour grever l'Immeuble d'une hypothèque garantissant ce financement, l'Organisme s'engage à utiliser ces fonds exclusivement aux fins autorisées par la Ville. À des fins d'évaluation de la recevabilité, la demande de l'Organisme devra être accompagnée d'une copie de l'offre de financement hypothécaire.

C D.

10.5 La Ville consent à accorder une mainlevée de son Hypothèque après un délai de deux (2) ans suivant le versement de la Contribution municipale, sous réserve des conditions suivantes :

- L'Organisme ne doit pas être en défaut aux termes de la présente Convention;

- Le Responsable doit avoir reçu une demande de mainlevée soumise par écrit par l'Organisme;

- Le Responsable doit avoir reçu les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente Convention; et

- L'Organisme doit démontrer au Responsable en produisant toute pièce justificative requise à cet égard, que les créances des ouvriers, de même que celles des autres personnes qui peuvent faire valoir une hypothèque légale sur l'Immeuble en raison de travaux exécutés sur celui-ci, ont toutes été acquittées. À défaut par l'Organisme de fournir cette preuve, la Ville ne donnera pas de mainlevée sur l'Hypothèque tant que le délai prévu à l'article 2727 du *Code civil du Québec* pour publier un avis d'hypothèque ne sera pas écoulé. Si au cours de ce délai, un avis d'hypothèque est publié contre l'Immeuble, l'Hypothèque demeurera tant qu'il n'y aura pas eu règlement pour le paiement de cette créance.

L'Organisme devra s'acquitter de tous les coûts liés à cette opération, notamment les frais de publication au bureau de la publicité des droits.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente Convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

11.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

C D.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES DE L'ORGANISME

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci;

12.1.5 qu'il reconnaît qu'en raison de l'affectation sociale et communautaire de l'Immeuble et du fait qu'il s'agit d'un immeuble d'habitation financé par des fonds publics, l'Organisme est assujetti à des exigences particulières conformément à la *Loi sur les compagnies,* partie III. Sans limiter la portée des obligations qui s'imposent à l'Organisme aux termes de la présente Convention, celui-ci s'engage également à respecter toute exigence en matière d'entretien, d'inspection et de préservation, afin d'assurer l'intégrité de l'Immeuble ainsi que le maintien de son affectation et à obtenir toutes les autorisations requises en vertu de cette loi, notamment en matière d'aliénation.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

C D.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

L'Organisme s'engage à faire promptement toute modification à la présente Convention pouvant être requise, à la discrétion de la Ville, suivant toute modification à une Entente, étant entendu, pour plus de certitude, que toute modification à celle-ci ayant pour effet de créer une situation moins avantageuse pour la Ville que celle dans laquelle elle se trouvait auparavant n'aura pas à être reflétée dans la présente Convention.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

C D.

Sous réserve d'une autorisation préalable et écrite de la Ville, l'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 902, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2Z 1J2, et tout avis doit être adressé à l'attention de James D. Hughes, président et chef de la direction. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 303, rue Notre-Dame Est, 4e étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

[*signatures à la page suivante*]

C D.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à Montréal

Le ____ jour de 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito
Greffier adjoint

Signé à _____

Le ____ jour de 2026

MISSION OLD BREWERY

Par : _____
James D. Hugues
Président et chef de la direction

Cette Convention a été approuvée par le par le conseil d'agglomération de la Ville le e jour de ……. (Résolution CG …….).

C D.

ANNEXE 1
Description du Projet et données spécifiques

Nom du bénéficiaire : Mission Old Brewery

Nom du Projet : Les Discrètes de Rouen

Adresse du Projet : 2251, rue Montgomery, Montréal (actuellement 2801, rue de Rouen, Montréal)

Désignation cadastrale du Projet (Immeuble sur lequel est réalisé le Projet) : lot 3 361 174 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Droit de propriété : Propriétaire

Type d'occupation : Logement permanent

Nombre de bâtiments : 1

Description du Projet : Démolition et construction neuve

Typologie : 12 chambres avec salle de bain et une salle communautaire commune

Clientèle : Femmes vivant une situation d'itinérance

SUBVENTIONS

Montant de la Subvention SHQ :

- 3 430 000 $ Subvention initiale ICRL-2 volet « projets » dans le cadre de l'Entente SHQ 1
- 667 085 $ Subvention additionnelle dans le cadre de l'Entente tripartite
- 550 000 $ Subvention additionnelle dans le cadre de l'Entente SHQ 2
- 498 362 $ Prêt à taux avantageux dans le cadre de l'Entente SHQ 3

Montant de la Contribution municipale : 500 000 $

ANNEXE 2
Protocole de visibilité

Ce protocole définit les dispositions que Mission Old Brewery (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au projet Les Discrètes de Rouen (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 **Reconnaissance de la Ville**

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Mission Old Brewery remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet Les Discrètes de Rouen »;

- « Le projet Les Discrètes de Rouen est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet « Les Discrètes de Rouen » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 **Relations médias et événements publics**

2.2.1 **Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :**

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;
- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;
- Pour une publication sur Facebook :
    - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
    - @mtlville pour les autres types de projets;
- Pour une publication sur X :
    - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
    - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités <u>sur un site</u>** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;

- une revue de presse couvrant le Projet;

- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;

- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :

- le nombre d'abonnés;
- le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
- la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
- le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
- le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
- le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;
- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention et des projets hors-programme.

ANNEXE 3
Reddition de comptes

Remettre l'état audité des coûts de réalisation du Projet, démontrant notamment que toute portion de la Contribution municipale a été utilisée pour le paiement des Coûts de réalisation admissibles;

Remettre le certificat de fin de travaux émis par l'architecte du Projet.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1269286001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction développement résidentiel , Division projets
Objet :	Autoriser une aide financière maximale de 500 000 $ à Mission Old Brewery, sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque, pour la construction d'un immeuble situé au 2801 rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver la convention de contribution financière d'un montant maximal de 500 000 $ entre la Ville de Montréal et Mission Old Brewery

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds 1269286001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achour LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Cynthia MARLEAU
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS

N° GDD 1269286001

N° d'engagement 2025: HA69286001

Imputation de la dépense

Provenance

AF - Général - Agglomération/Budget régulier/Règlement pour une métropole mixte - Logement social et communautaire/Logement social/Contribution à d'autres organismes/Autres organismes/¯/Général/Général/Général/	**2026**	**Total**
1001.0010000.105838.05301.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	500,000 $	**500,000 $**

Imputation

AF - Général - Agglomération/Budget régulier/Règlement pour une métropole mixte - Logement social et communautaire/Logement social/Contribution à d'autres organismes/Autres organismes/¯/ICRL 2 - Maison Old Brewery/Général/Général/	**2026**	**Total**
1001.0010000.105838.05301.61900.016491.0000.004847.00000.00000.00000	500,000 $	**500,000 $**
TOTAL	**500,000 $**	**500,000 $**

Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260112ualoumo EG GDD 1269286001-Sout. financ. 2026

Écritures	260112ualoumo EG GDD 1269286001-Sout. financ. 2026 Mission C		
Description	260112ualoumo EG GDD 1269286001-Sout. financ. 2026 Mission C		
Livre	VILLE DE MONTRE	Catégorie	VDM-Engagement G/L
Période	JAN-26	Date en vigueur	12-JAN-2026
Type de solde	Engagement	Type d'engagement	G/L Eng. Gestion (loca
		Total de contrôle	

Lignes | Autres informations

Ligne	Compte	Débit (CAD)	Crédit (CAD)	Des
10	1001.0010000.105838.05301.61900.0164	500,000.00		EG
		500,000.00		

Description du compte: AF .B.Règlement pour une métropole m.Logement social.Contributio

Approuver

Vérifier les fonds | Annuler réserv. fonds | Voir les résultats

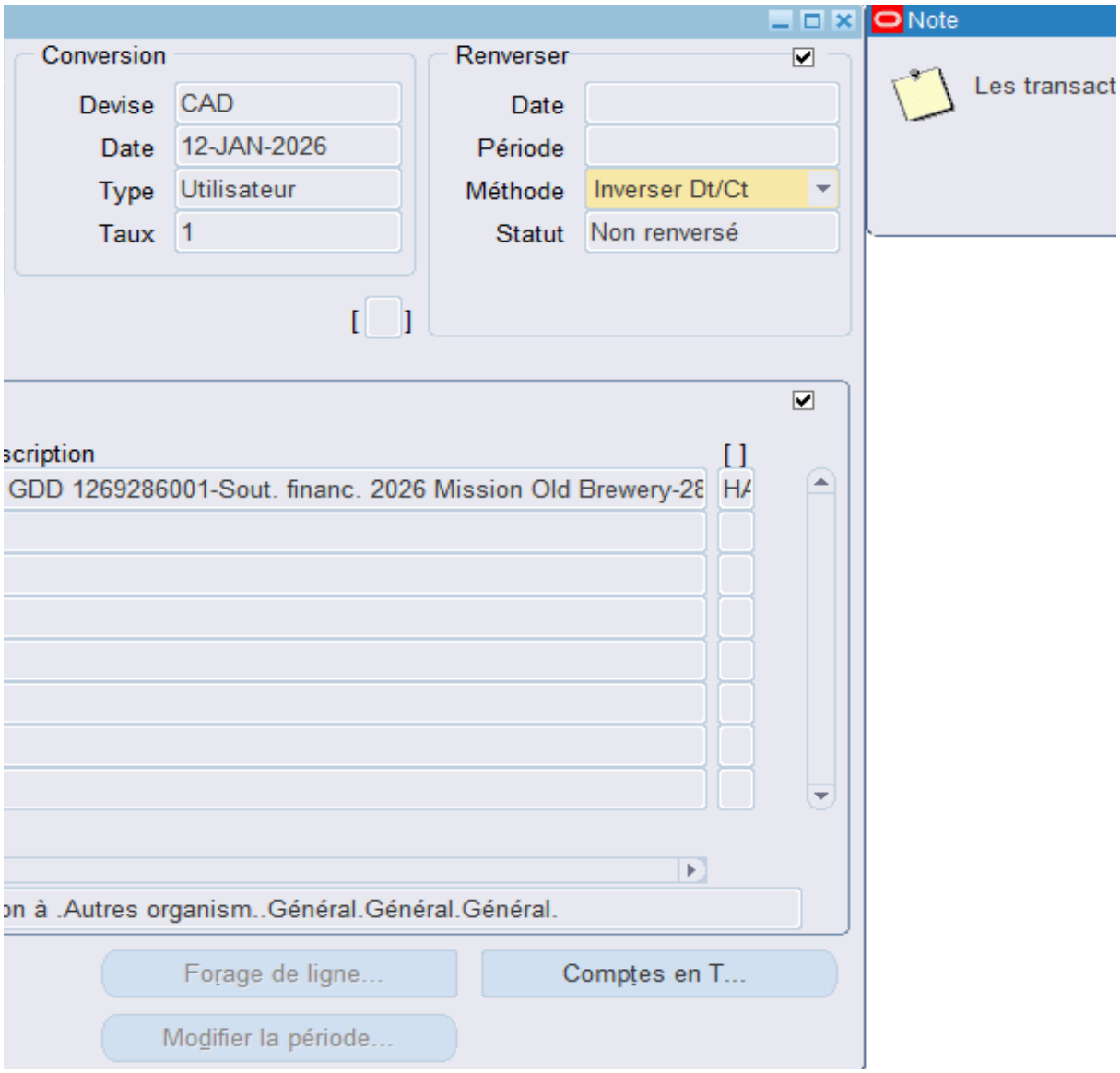
Conversion
Devise
CAD
Date
12-JAN-2026
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Note
Les transact
scription
GDD 1269286001-Sout. financ. 2026 Mission Old Brewery-28
HA
on à .Autres organism..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

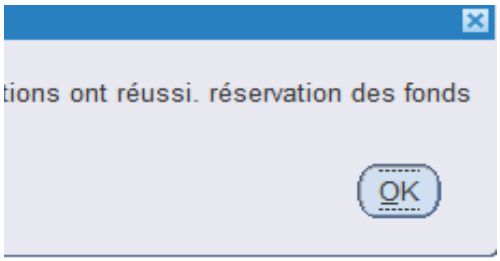
tions ont réussi. réservation des fonds
OK

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1258365001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. et Loiselle inc., pour les services de gestion de sols contaminés de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 300 286,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21166 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé au comité exécutif :
1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 3, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de gestion de sols contaminés de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 191 088,45 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21166;

2. d'autoriser une dépense de 28 663,27 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

5. de conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services de gestion de sols contaminés de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21166;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses - excluant contingences,

		variation de quantités, incidences)
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	Lot 1 : Zone 1 - AB	594 305,78 $
LOISELLE INC.	Lot 4 : Zone 2 - BC sans odeur	1 214 854,59 $

6. d'autoriser une dépense de 271 374,06 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

7. de procéder aux évaluations du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc. et Loiselle inc.;

8. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 11:06

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1258365001
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. et Loiselle inc., pour les services de gestion de sols contaminés de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 300 286,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21166 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées afin d'assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures. La Direction des réseaux d'eau est quant à elle responsable de la distribution d'une eau potable de qualité et de la collecte des eaux usées en réalisant des projets de mise à niveau et de développement des actifs des réseaux, tout en veillant à leur exploitation et à leur entretien.
La Ville de Montréal, dans le cadre de ses activités d'entretien et de réparation des infrastructures municipales, doit gérer des sols contaminés excavés conformément à la réglementation en vigueur. Bien que la Ville favorise la réutilisation ou la valorisation des sols pour des besoins municipaux, dans la majorité des cas, les sols excavés doivent être acheminés hors site.

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'ententes-cadres pour la fourniture de lieux récepteurs pour la gestion hors site des sols contaminés pour l'ensemble des arrondissements et des services corporatifs.

L'appel d'offres a été développé par le Service de l'eau en collaboration avec le Service de l'environnement, le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne et le Service de l'approvisionnement.

En avril 2023, les contrats pour la fourniture de lieux récepteurs pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés provenant des travaux des arrondissements et des services corporatifs ont été octroyés conformément aux documents d'appel d'offres 23-19758. Ces ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, ont été renouvelées pour 12 mois et se terminent le 19 avril 2026. En septembre 2025, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de combler ce service.

L'appel d'offres 25-21166 a été publié sur le site SEAO ainsi que dans le Journal Le Devoir le 10 septembre 2025. L'ouverture des soumissions, initialement prévue pour le 14 octobre 2025, a eu lieu le 18 novembre 2025. La soumission a un délai de validité de cent-vingt (120) jours, soit jusqu'au 18 mars 2026.

Cinq (5) addendas ont été émis :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
#1	18 septembre 2025	Questions et réponses	Aucun
#2	10 octobre 2025	Questions et réponses et report de date d'ouverture	Aucun
#3	16 octobre 2025	Questions et réponses	Aucun
#4	22 octobre 2025	Report de date d'ouverture	Aucun
#5	30 octobre 2025	Modifications du devis	Aucun

La durée initiale de la période d'appel d'offres était de 33 jours. L'ouverture des soumissions a été reportée deux (2) fois afin de donner plus de temps aux soumissionnaires, ramenant la durée réelle de l'appel d'offres à 68 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0049 – 20 février 2025 – Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de sites pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés ainsi que l'élimination des matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loiselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. (CG23 0193), sans dépense additionnelle / Autoriser une dépense additionnelle de 755 385,75 $, taxes incluses, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loiselle inc. majorant ainsi le montant total des contrats de 2 340 316,13 $ à 3 095 701,88 $, taxes incluses.
CG23 0193 – 20 avril 2023 – Conclure des ententes-cadres avec Loiselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés ainsi que l'élimination des matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux - Montant estimé des ententes-cadres : 2 591 205,95 $, taxes incluses (Contrats : 2 253 222,56 $ + variations de quantités : 337 983,39 $) - Appel d'offres public 23-19758 (4 soum.).

CG22 0100 – 24 février 2022 – Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loiselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 861 834,45 $ à 3 979 423,82 $, taxes incluses - Montant estimé de la
prolongation : 1 285 227,77 $, taxes et variation de quantités incluses.

CG20 0061 – 27 février 2020 – Conclure des ententes-cadres avec Loiselle inc. (2 158 187,45 $) et Sanexen services environnementaux inc. (703 647 $), pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 19-17924 (6 soum.) - Montant estimé des ententes : 3 291 109,62 $, taxes et variations de quantités incluses

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'ententes-cadres pour la mise à disposition de lieux récepteurs pour la gestion hors site des sols contaminés pour une durée de vingt-quatre (24) mois, soit du 20 avril 2026 au 19 avril 2028 ou jusqu'à épuisement des crédits, avec deux options de renouvellement d'une (1) année chacune.
Les lieux récepteurs proposés par les entreprises recommandées doivent recevoir et faire la valorisation, le traitement ou l'élimination des sols contaminés, le tout conformément aux exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Les prix soumis excluent le transport des déblais ainsi que les redevances applicables aux sols contaminés excavés en vertu du Règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés.

L'octroi est effectué par zone (2 zones) et par type de sol (2), pour un total de quatre (4) lots. Les soumissionnaires n'étaient pas tenus de soumissionner pour tous les lots. Le présent dossier concerne trois (3) des quatre (4) lots (lots #1, 3 et 4). L'autre lot (lot # 2) fait l'objet d'un autre dossier délégué en vertu des règles d'octrois de contrats (2268365001).

Les contrats sont octroyés aux plus bas soumissionnaires conformes par lot pour la gestion des déblais ajustée avec le facteur d'ajustement de la distance et le montant des redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés conformément à la section Régie des documents d'appel d'offres.

Le facteur d'ajustement de la distance a été appliqué pour tenir compte du coût interne de transport. Le nombre de kilomètres entre le centroïde de la zone et le lieu récepteur proposé par le soumissionnaire est calculé par la Ville pour chaque lot. Cette distance permet de calculer le prix ajusté pour chaque zone, qui est utilisé pour déterminer les soumissions les plus avantageuses pour la Ville.

Le montant des redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés a été ajouté au prix soumis pour la gestion des déblais, puisqu'il est facturé par le MELCCFP à la Ville et il dépend du mode de gestion et du type de lieu récepteur proposés par le soumissionnaire. Le montant des redevances par tonne pour l'année 2026 a été utilisé pour estimer le coût des redevances et est calculé selon les montants établis par le MELCCFP. Ce montant par tonne permet de calculer le prix ajusté pour chaque lot, qui est utilisé pour déterminer les soumissions les plus avantageuses pour la Ville.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les quantités de sols générés lors des trois (3) dernières années (2023-2025) ainsi que sur l'évolution pour les trois (3) prochaines années (2026-2028) du nouveau modèle logistique de plateforme de transbordement sur le territoire de la Ville, mais n'engagent aucunement la Ville à consommer la totalité.

Les prix sont fermes et ne font l'objet d'aucun ajustement pendant la durée initiale du Contrat (premiers 24 mois). Si l'option de renouvellement est exercée, les prix à la tonne métrique soumis au bordereau seront ajustés pour la période de renouvellement selon l'indice de prix à la consommation (IPC).

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no. 25-21166, il y a eu onze (11) preneurs de documents. Quatre (4) firmes ont déposé une soumission pour le lot 4 (soit 36 %) et trois (3) firmes ont déposé une soumission pour les lots 1 et 3 (soit 27 %). Parmi ceux qui n'ont pas déposé de soumission, cinq (5) ont précisé les motifs de leur désistement: Ne fournit pas les services demandés (2), ses engagements dans d'autres projets ne leur permettaient pas d'exécuter celui-ci dans les délais requis (1), n'était pas en mesure d'allouer le personnel nécessaire au

mandat (1), n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres dans les délais (1), demeure sans réponse malgré les relances par courriel et téléphoniques (2).
La liste des preneurs de documents fait partie de l'intervention du Service de l'approvisionnement. Lors de l'analyse de conformité, la soumission de Loiselle inc. pour le lot 3 a été jugée non conforme techniquement.

Aux fins de désignation des différents adjudicataires, la Ville a déterminé les soumissions conformes les plus avantageuses en tenant compte du prix soumis pour la gestion des déblais, ainsi que des coûts internes du transport des déblais et des redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés. En revanche, le montant des contrats est établi uniquement en fonction des prix soumis pour la gestion des déblais.

Les coûts internes du transport et des redevances (exclus des prix soumis) sont tenus en compte dans la désignation des différents adjudicataires, car ils sont influencés par l'emplacement et le type de lieu récepteur proposé par les soumissionnaires.

Les tableaux suivants présentent les prix proposés par les soumissionnaires conformes :

Lot 1 : Zone 1 - AB

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	**594 305,78 $**	**89 145,87 $**	**683 451,64 $**
Loiselle inc.	761 063,79 $	114 159,57 $	875 223,36 $
Excavation E.S.M. inc.	1 321 555,99 $	198 233,40 $	1 519 789,39 $
Dernière estimation réalisée ($)	727 504,31 $	109 125,65 $	836 629,96 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-153 178,32 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-18,31 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			191 771,72 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			28,06 %

L'écart de -18,31 % (-153 178,32 $) entre l'adjudicataire et l'estimation peut s'expliquer par le fait que l'estimation réalisée a été calculée en fonction des derniers prix moyens payés dans le cadre des ententes actuelles, plus une majoration annuelle qui correspond à l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des 2 dernières années. D'autres variables, comme l'augmentation des coûts des opérations, incluant le coût du carburant, la hausse des salaires, la difficulté à recruter et à retenir la main-d'oeuvre ont également été considérées et ont probablement mené à une surestimation des prix unitaires.

Pour le lot 1, aucun montant des redevances n'est à prévoir puisque ces sols seront valorisés. L'écart de 28,06 % (191 771,72 $) entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme peut donc s'expliquer principalement par une compensation de la distance séparant le centroïde de la zone 1 et le lieu récepteur proposé par chacun des soumissionnaires.

Lot 3 : Zone 2 - AB

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	**191 088,45 $**	**28 663,27 $**	**219 751,72 $**
Excavation E.S.M. inc.	526 691,28 $	79 003,69 $	605 694,97 $
Dernière estimation réalisée ($)	277 089,75 $	41 563,46 $	318 653,21 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-98 901,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-31,04 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			385 943,25 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			175,63 %

L'écart de -31,04 % (-98 901,50 $) entre l'adjudicataire et l'estimation peut s'expliquer par le fait que l'estimation réalisée a été calculée en fonction des derniers prix moyens payés dans le cadre des ententes actuelles, plus une majoration annuelle qui correspond à l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des 2 dernières années. D'autres variables, comme l'augmentation des coûts des opérations, incluant le coût du carburant, la hausse des salaires, la difficulté à recruter et retenir la main-d'oeuvre ont également été considérées et ont probablement mené à une surestimation des prix unitaires.

Pour le lot 3, aucun montant des redevances n'est à prévoir puisque ces sols seront valorisés. L'écart de 175,63 % (385 943,25 $) entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme peut donc s'expliquer principalement par une compensation de la distance séparant le centroïde de la zone 2 et le lieu récepteur proposé par chacun des soumissionnaires.

Lot 4 : Zone 2 - BC sans odeur

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
LOISELLE INC.	**1 214 854,59 $**	**182 228,19 $**	**1 397 082,78 $**
Sanexen Services Environnementaux inc.	604 610,41 $	90 691,56 $	695 301,97 $
Biogénie Canada inc.	731 815,88 $	109 772,38 $	841 588,26 $
Excavation E.S.M. inc.	1 647 298,56 $	247 094,78 $	1 894 393,35 $
Dernière estimation réalisée ($)	915 488,44 $	137 323,27 $	1 052 811,70 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			344 271,08 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			32,70 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	-701 780,81 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	-50,23 %

Note concernant le lot 4: Après l'ajustement des prix soumis afin de tenir compte du coût interne du transport (en fonction de la distance entre le lieu récepteur proposé par le soumissionnaire et le centroïde de la zone 2) et du coût des redevances applicables aux sols contaminés excavés (en fonction du mode de gestion proposé par le soumissionnaire), Loiselle inc. devient l'adjudicataire du lot 4 malgré le fait qu'il n'est pas le plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix soumis pour la gestion des déblais, car après l'addition des coûts du transport et des redevances que la Ville devra assumer, la soumission de Loiselle devient la soumission la plus avantageuse pour la Ville selon les modalités d'octroi. Le tableau suivant présente les prix proposés pour le lot 4 par les soumissionnaires conformes après ajustement.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (avant taxes)	Montant estimé du coût interne du transport (en fonction de la distance)	Coût des redevances (en fonction du mode de gestion)	**PRIX SOUMIS ajusté en fonction de la distance et la redevance** (avant taxes)
LOISELLE INC.	1 056 625,00 $	600 000,00 $	98 750,00 $	**1 755 375,00 $**
Sanexen Services Environnementaux inc.	525 862,50 $	998 400,00 $	237 000,00 $	1 761 262,50 $
Biogénie Canada inc.	636 500,00 $	998 400,00 $	237 000,00 $	1 871 900,00 $
Excavation E.S.M. inc.	1 432 745,00 $	517 200,00 $	98 750,00 $	2 048 695,00 $

L'écart de 32,70 % (344 271,08 $) entre l'adjudicataire et l'estimation peut s'expliquer, puisque l'estimation réalisée a été calculée en fonction des derniers prix moyens payés dans le cadre des ententes actuelles, plus une majoration annuelle qui correspond à l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des deux (2) dernières années. D'autres variables, comme l'augmentation des coûts des opérations, incluant le coût du carburant, la hausse des salaires, la difficulté à recruter et à retenir la main-d'oeuvre ont été considérées également et ont probablement mené à une sous-estimation des prix unitaires.

L'écart de -50,23 % (-701 780,81 $) entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme peut s'expliquer par une compensation de la distance séparant le centroïde de la zone 2 et le lieu de livraison proposé par chacun des soumissionnaires ainsi que par une compensation du montant des redevances en fonction du mode de gestion des sols contaminés de catégorie BC sans odeur proposé par chacun des soumissionnaires.

Les trois (3) contrats concernés par ce dossier seront l'objet d'une évaluation du rendement de ses adjudicataires, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Les validations requises par le Service de l'approvisionnement ont démontré que les contrats sont assujettis à l'autorisation de l'AMP et que les adjudicataires recommandés :

- Ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics

(RENA);
- Ne sont pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- Sont conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville;
- Ne font pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants à octroyer par fournisseur pour les présentes ententes sont de :

Contrat	Prestataire de services	Montant incluant la ristourne des taxes (net de taxes)	Coût total brut (sans le montant pour la variation des quantités) (taxes incluses)	Variation de quantités (15 %) (taxes incluses)
Lot 1	Sanexen Services Environnementaux inc.	542 680,39 $	594 305,78 $	89 145,87 $
Lot 3	Sanexen Services Environnementaux inc.	174 489,23 $	191 088,45 $	28 663,27 $
Lot 4	Loiselle inc.	1 109 324,17 $	1 214 854,59 $	182 228,19 $
Total		1 826 493,79 $	2 000 248,82 $	300 037,33 $

Aucune contingence n'est prévue au contrat.

Il s'agit de trois (3) contrats de type « entente-cadre » sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs (arrondissement ou service corporatif).

Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre. Les fonds requis pour réaliser ces divers mandats pourraient provenir des différents budgets d'agglomération ou locaux, de fonctionnement ou PDI.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, puisqu'il il aide à tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et plus propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour les arrondissements et les services corporatifs en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. De plus, l'absence d'ententes-cadres causerait d'importants problèmes aux opérations de la Ville.
Les ententes-cadres actuelles seront échues le 19 avril 2026. L'établissement de nouvelles ententes-cadres à partir du 20 avril 2026 permettra, outre la constitution de volumes économiques profitables, d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources

humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 19 février 2026
Début du contrat prévu : le 20 avril 2026
Fin du contrat : le 19 avril 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Oscar SANCHEZ
Ingénieur(e)

Tél : (438) 686-1162
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Rémi LACROIX
Chef de section

Tél : (514) 796-2577
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
directeur(-trice) des reseaux d'eau
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2026-01-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258365001*
Unité administrative responsable : *Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division Exploitation*
Projet : *Conclure des ententes-cadres avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. et Loiselle inc., pour les services de gestion de sols contaminés de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 2 option(s) de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 300 286,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21166 (4 soumissionnaires).*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Orientation No. 5 *Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Une partie des sols traités dans le cadre de ces ententes transite via le nouveau site d'entreposage (Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles), un certain volume (terre faiblement contaminée) sera réutilisé pour les besoins de la Ville et le volume restant (terre contaminée) devra être disposé selon les modalités de ces ententes. En tenant compte du coût des redevances pour l'octroi des contrats, les prestataires de services sont encouragés à favoriser la valorisation et le traitement ainsi qu'à minimiser l'enfouissement dans leurs modes de gestion proposés.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1258365001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. et Loiselle inc., pour les services de gestion de sols contaminés de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 300 286,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21166 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21166_DetCah (11).pdf
PV 25-21166.pdf
25-21166 Lots 1-3 et 4_TCP.pdf
25-21166 Lot 1_Intervention.pdf
25-21166 Lot 3_Intervention.pdf
25-21166 Lot 4_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Claudie DE BELLEFEUILLE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4907

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-12

Simona RADULESCU TOMESCU
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
GROUPE C. LAGANIÈRE (1995) INC. 35 av Monarque Montréal-Est QC CAN H1B5T1	Non diffusé	Kim Laganière Téléphone: 5146400840 Courriel: kim@gr-laganiere.com	**Transaction: (20316615)** 2025-09-12 12:08	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GHD CONSULTANTS LTÉE (Historique 1) 4600, boulevard de la Côte-Vertu Montréal QC CAN H4S1C7 www.ghd.com	Non diffusé	Sara Faucher-Virumbrales Téléphone: 514 339-0589 Courriel: soumissions.quebec@ghd.com	**Transaction: (20314148)** 2025-09-10 11:16	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Biogénie Canada inc. 4535, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 250 Québec QC CAN G1P2J7	Non diffusé	Christiane Bélanger Téléphone: 418-882-2736 Courriel: infoagri@englobe-env.com	**Transaction: (20314340)** 2025-09-10 15:55	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
RAMCOR CONSTRUCTION INC. 9434 Boulevard Pie-IX Montréal QC CAN H1Z4E9 https://ramcorconstruction.ca/	Non diffusé	Guy Cormier Téléphone: 5143294545 Courriel: info@ramcorconstruction.ca	**Transaction: (20323811)** 2025-09-22 11:57	20074880 - Addenda #1 Devis Téléchargement 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
EXCAVATIONS DARCHE INC. 2800, boul. Industriel Chambly QC CAN J3L4X3 http://www.excavationsdarche.com	Non diffusé	Roxanne Pruneau Téléphone: 5149689510 Courriel: r.pruneau@darcheinc.com	**Transaction: (20315411)** 2025-09-11 10:47	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel

				20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
AtkinsRéalis Canada Inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal QC CAN H2Z1Z3 https://www.atkinsrealis.com/	Publique	Pascale Sinclair Téléphone: 4186219700 Courriel: infrastructure2@atkinsrealis.com	**Transaction: (20315532)** 2025-09-11 13:31	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
D & G ENVIRO-GROUP INC. 5745 Place Turcot 2ième Étage Montréal QC CAN H4C1W1 https://www.dgenviro.com	Publique	Bachir Djerfaf Téléphone: 5149321688 Courriel: bachird@dgenviro.com	**Transaction: (20353147)** 2025-11-03 12:30	20074880 - Addenda #1 Devis Téléchargement 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis Téléchargement 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis Téléchargement 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis Téléchargement 20079690 - 25-21166 Addenda #5

				Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
LES SERVICES EXP INC. - Compte principal 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal QC CAN H3A3C8	Non diffusé	Isabelle Milette Téléphone: 8198036651 Courriel: isabelle.milette@exp.com	**Transaction: (20315628)** 2025-09-11 15:48	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Loiselle inc.(Abonnement) 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield QC CAN J6S6P7 http://www.loiselle.ca	Non diffusé	Olivier Gaignard Téléphone: 4503734274 Courriel: soumissions@loiselle.ca	**Transaction: (20314187)** 2025-09-10 11:54	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard QC CAN J4Z3V4 http://www.sanexen.com	Non diffusé	Rachelle Lapointe Téléphone: 450-466-2123 Courriel: rlapointe@sanexen.com	**Transaction: (20319315)** 2025-09-16 09:19	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Excavation E.S.M. Inc. 1361 boul. Lionel-Boulet Varennes QC CAN J3X1P7	Non diffusé	Annick Banville Téléphone: 4506490442 Courriel: abanville@excavationesm.com	**Transaction: (20315457)** 2025-09-11 11:31	20074880 - Addenda #1 Devis 2025-09-18 à 11:30 - Courriel 20077524 - 25-21166 Addenda #2 : Report et Q&R Devis 2025-10-10 à 15:20 - Courriel 20077914 - 25-21166 Addenda #3 Devis 2025-10-16 à 08:55 - Courriel 20078639 - 25-21166 Addenda #4 Devis 2025-10-22 à 11:40 - Courriel 20079690 - 25-21166 Addenda #5 Devis 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-30 à 15:20 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21166

Agent d'approvisionnement
Claudie De Bellefeuille

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Données	
			Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Zone 1 - Sol AB	Sanexen Services Environnementaux Inc.	516 900,00 $	594 305,78 $
		Loiselle Inc.	661 938,50 $	761 063,79 $
		Excavation E.S.M. Inc.	1 149 429,00 $	1 321 555,99 $
LOT3	Zone 2 - Sol AB	Sanexen Services Environnementaux Inc.	166 200,00 $	191 088,45 $
		Excavation E.S.M. Inc.	458 092,00 $	526 691,28 $
LOT4	Zone 2 - Sol BC sans odeur	Sanexen Services Environnementaux Inc.	525 862,50 $	604 610,41 $
		Biogénie Canada Inc.	636 500,00 $	731 815,88 $
		Loiselle Inc.	1 056 625,00 $	1 214 854,59 $
		Excavation E.S.M. Inc.	1 432 745,00 $	1 647 298,56 $

Note : Les soumissionnaires surlignés en jaune représentent les adjudicataires de chacun des lots, conformément aux facteurs d'ajustement et à la règle d'adjudication définis à la section Régie – Annexe 1.13.01 des documents d'appel d'offres.

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : **25-21166 Lot 1**

No du GDD : 1258365001

Titre de l'appel d'offres : Service de gestion des sols contaminés de la Ville de Montréal
Lot #1 : Zone 1 - Sol AB

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	10 - 9 - 2025	Nombre d'addenda émis durant la période :	5
Ouverture originalement prévue le :	14 - 10 - 2025	Date du dernier addenda émis :	30 - 10 - 2025
Ouverture faite le :	18 - 11 - 2025	Délai total accordé aux soumissionnaires :	68 jrs
Date du comité de sélection :	- - -		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	11	Nbre de soumissions reçues :	3	% de réponses :	27
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	18 - 3 - 2026
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	18 - 3 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Sanexen Services Environnementaux Inc.	594 305,78 $	√	1
Loiselle Inc.	761 063,79 $		1
Excavation E.S.M. Inc.	1 321 555,99 $		1

Information additionnelle

Attribution du lot #1 : Le lot no 1 a fait l'objet d'une évaluation conformément aux facteurs d'ajustement de prix prévus à la section Régie – Annexe 1.13.01 : Modalités d'adjudication des documents d'appel d'offres. À l'issue de cette analyse effectuée par les service de l'eau, Sanexen Services Environnementaux Inc. s'est avérée être le plus bas soumissionnaire conforme. Le montant recommandé pour l'octroi du contrat est déterminé en fonction des prix unitaires soumis par le soumissionnaire.

Raisons de non-participation: Ne fourni pas les services demandés (2), nos engagements dans d'autres projets ne nous permet pas d'exécuter le votre dans les délais requis (1), pas en mesure d'allouer le personnel nécéssaire au mandat (1), pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres dans les délais (1), demeure sans réponse malgré les relances par courriel et téléphoniques (2).

Préparé par : Claudie De Bellefeuille

Le 8 - 1 - 2026

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21166 Lot 3

No du GDD : 1258365001

Titre de l'appel d'offres : Service de gestion des sols contaminés de la Ville de Montréal
Lot #3 : Zone 2 - Sol AB

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	10 - 9 - 2025	Nombre d'addenda émis durant la période :	5
Ouverture originalement prévue le :	14 - 10 - 2025	Date du dernier addenda émis :	30 - 10 - 2025
Ouverture faite le :	18 - 11 - 2025	Délai total accordé aux soumissionnaires :	68 jrs
Date du comité de sélection :	- -		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	11	Nbre de soumissions reçues :	3	% de réponses :	27
		Nbre de soumissions rejetées :	1	% de rejets :	33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Loiselle Inc.	Technique

Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	18 - 3 - 2026
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	18 - 3 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Sanexen Services Environnementaux Inc.	191 088,45 $	√	3
Excavation E.S.M. Inc.	526 691,28 $		

Information additionnelle

Attribution du lot #3 : Le lot no 3 a fait l'objet d'une évaluation conformément aux facteurs d'ajustement de prix prévu à la section Régie – Annexe 1.13.01 : Modalités d'adjudication des documents d'appel d'offres. À l'issue de cette analyse effectuée par le service de l'eau, Sanexen Services Environnementaux Inc. s'est avéré être le plus bas soumissionnaire conforme. Le montant recommandé pour l'octroi du contrat est déterminé en fonction des prix unitaires soumis par le soumissionnaire.

Raisons de non-participation: Ne fourni pas les services demandés (2), nos engagements dans d'autres projets ne nous permet pas d'exécuter le votre dans les délais requis (1), pas en mesure d'allouer le personnel nécéssaire au mandat (1), pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres dans les délais (1), demeure sans réponse malgré les relances par courriel et téléphoniques (3).

Préparé par : Claudie De Bellefeuille

Le 8 - 1 - 2026

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21166 Lot 4

No du GDD : 1258365001

Titre de l'appel d'offres : Service de gestion des sols contaminés de la Ville de Montréal
Lot #4 : Zone 2 - Sol BC sans odeur

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 9 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 14 - 10 - 2025

Ouverture faite le : 18 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 30 - 10 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 68 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 36

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 18 - 3 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 18 - 3 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Sanexen Services Environnementaux Inc.	604 610,41 $		4
Biogénie	731 815,88 $		4
Loiselle Inc.	**1 214 854,59 $**	√	**4**
Excavation E.S.M. Inc.	1 647 298,56 $		4

Information additionnelle

Attribution du lot #4: Le lot no 4 a été évalué conformément aux facteurs d'ajustement de prix prévus à la section Régie – Annexe 1.13.01 : Modalités d'adjudication des documents d'appel d'offres. À l'issue de l'analyse effectuée par le service de l'eau, Loiselle Inc. s'est avéré être le plus bas soumissionnaire conforme. Le montant recommandé pour l'octroi du contrat est établi en fonction des prix unitaires soumis par l'entrepreneur.

Raisons de non-participation: Ne fourni pas les services demandés (2), nos engagements dans d'autres projets ne nous permet pas d'exécuter le votre dans les délais requis (1), pas en mesure d'allouer le personnel nécéssaire au mandat (1), pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres dans les délais (1), demeure sans réponse malgré les relances par courriel et téléphoniques (2).

Préparé par Claudie De Bellefeuille

Le 9 - 1 - 2026

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0476

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 18 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau
Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21166

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Service de gestion des sols contaminés de la Ville de Montréal » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
BIOGÉNIE CANADA INC.	**Lot 2**	71 974,35 $
	Lot 4	731 815,88 $
EXCAVATION E.S.M. INC.	**Lot 1**	1 321 555,99 $
	Lot 2	131 594,64 $
	Lot 3	526 691,28 $
	Lot 4	1 647 298,56 $
LOISELLE INC.	**Lot 1**	761 063,79 $
	Lot 2	116 872,09 $
	Lot 3	288 341,20 $
	Lot 4	1 214 854,59 $
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	**Lot 1**	594 305,78 $
	Lot 2	60 218,16 $
	Lot 3	191 088,45 $
	Lot 4	604 610,41 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 10 septembre ainsi que les 20 et 24 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié le 10 septembre ainsi que les 10 et 22 octobre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Nesrine Rania KENIOUA
Signature numérique de Nesrine Rania KENIOUA
Date : 2025.11.20 14:19:41 -05'00'

Nesrine Rania Kenioua
Agente de bureau – Service du greffe

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1255588002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Canadian Bearings ltd et Acklands-Grainger inc., pour la fourniture d'équipements de protection individuelle, d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 964 946,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21164 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de protection individuelle (EPI), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21164 ;

Firmes	Lots	Montants (taxes incluses)
Canadian Bearings ltd	2	242 853,36 $
Canadian Bearings ltd	3	329 596,06 $
Acklands-Grainger	4	266 634,34 $

2. d'autoriser une dépense de 125 862,56 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3. de procéder à une évaluation du rendement pour les 3 lots;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-01-20 14:09

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255588002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Canadian Bearings ltd et Acklands-Grainger inc., pour la fourniture d'équipements de protection individuelle, d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 964 946,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21164 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande d'équipements de protection individuelle (EPI), principalement destinés à assurer la protection et la sécurité des employés de la Ville de Montréal dans l'exercice de leurs tâches. Ces ententes-cadres seront mises à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.
L'appel d'offres public 25-21164 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans Le Devoir. La publication s'est déroulée sur une période de quatre-vingt-trois jours calendaires, soit du 20 août 2025 au 11 novembre 2025. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent-vingt jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 11 mars 2026.

Durant la période de sollicitation, 13 addendas ont été émis afin de reporter la date de dépôt des soumissions, de répondre à des questions, de modifier certains éléments du bordereau de prix et de répondre à des demandes d'équivalence d'articles.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur le prix
1	2025-08-27	Questions - réponses	NON
2	2025-09-05	Modifications du bordereau	OUI
3	2025-09-11	Questions - réponses	NON
4	2025-09-17	Report de date - modification du bordereau - demandes d'équivalence	OUI
5	2025-09-23	Questions - réponse	NON
6	2025-09-26	Ajout du devis	OUI
7	2025-10-01	Report de date - questions-réponses	NON
8	2025-10-02	modification du bordereau - demandes d'équivalence	OUI

9	2025-10-16	modification du bordereau - demandes d'équivalence - questions - réponses	OUI
10	2025-10-20	report de date - demandes d'équivalence	OUI
11	2025-10-28	modification du bordereau - demandes d'équivalence	OUI
12	2025-11-03	Report de date - modification du bordereau - demandes d'équivalence	OUI
13	2025-11-04	demandes d'équivalence	OUI

L'appel d'offres 25-21164 comprend quatre lots distincts, soit le lot 1 pour les gants de travail, le lot 2 pour les lunettes de sécurité et accessoires, le lot 3 pour les casques, accessoires de casques, visières et protections auditives et le lot 4 pour les masques, filtres, cartouches et combinaisons jetables . Ce sommaire décisionnel concerne uniquement les lots 2,3 et 4 de l'appel d'offres. Le lot 1 a été annulé, car aucun des soumissionnaires n'a été jugé conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0353 - 17 juin 2021 - Conclure une entente-cadre avec P.S.B. Chaleurs inc (Confian) pour une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande de gants de travail spécialisés - appel d'offres public 20-18314 (3 soum.) (Montant estimé de l'entente: 1 736 180,71 $, taxes et variation de quantités incluses.)
CG20 0018 - 27 janvier 2020 - Conclure une entente-cadre avec Messer Canada inc. (Linde Canada Ltée), pour une période de douze mois, pour la fourniture, sur demande de gants de travail spécialisés - Appel d'offres public 15-14651 (4 soum.) (Montant estimé : 525 752,61 $).

CG18 0654 - 20 décembre 2018 - Conclure avec la firme Linde Canada ltée, la première option de prolongation de l’entente-cadre d’une durée de douze mois, pour la fourniture de gants de travail spécialisés, pour une somme maximale de 547 589,95 $, incluant les taxes - Appel d’offres public 15-14651.

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent la fourniture sur demande d'équipements de protection individuelle (EPI). La Ville de Montréal s'assure d'offrir un environnement de travail sécuritaire à tous ses employés et, dans cette optique, elle procède à l'acquisition des équipements de protection individuelle pour les unités d'affaires et les arrondissements. Les articles identifiés regroupent les catégories suivantes: lunettes de sécurité et accessoires, casques et accessoires, visières et protections auditives et masques, filtres, cartouches et combinaison jetables.
Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation des trente-six derniers mois avant le lancement de l'appel d'offres et sur la prévision des consommations sur une période de trente-six mois et n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix sont ajustés annuellement, soit à l'anniversaire de l'entente-cadre, en fonction du taux de variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada. Les prévisions ont été établies au moyen de l'historique de consommation, de l'estimation des futurs besoins des arrondissements et des unités d'affaires concernées de la Ville de Montréal et de l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal.

JUSTIFICATION

La conclusion de trois ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité de

l'approvisionnement.
Des dix-neuf preneurs du cahier des charges, neuf (47,3 %) ont soumissionné.
Sept des preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné ont justifié leurs désistements par leur incapacité de fournir les produits demandés, leur incapacité de respecter les délais de livraison demandés, l'impossibilité de fournir des prix fixes pour la durée de l'entente et le respect des clauses de pénalités. Les trois autres preneurs du cahier n'ont pas fourni de raisons à leur désistement.

Lot 1: 6 soumissionnaires non conformes
Lot 2: 7 soumissionnaires non conformes
Lot 3: 5 soumissionnaires non conformes
Lot 4: 4 soumissionnaires non conformes

Ces soumissionnaires ont été déclarés non conformes, car ils n'ont pas soumis les documents demandés par les exigences de l'appel d'offres ou les modèles proposés n'étaient pas conformes.

Octroi au plus bas soumissionnaire conforme

Lot 2 : Lunettes de sécurité et accessoires

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Canadian Beartings LTD	242 853,36 $	36 428,00 $	279 281,36 $
Dernière estimation réalisée	475 931,91 $	71 389,78 $	547 321,69 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire – estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(268 040,33 $) (48,97 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			N/A N/A

Lot 3: Casques, accessoires de casques, visières et protections auditives

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Canadian Bearings LTD	329 596,06 $	49 439,41 $	379 035,47 $
Le Groupe JSV inc.	400 140,17 $	60 021,03 $	460 161,20 $
Dernière estimation réalisée	387 837,67 $	58 175,65 $	446 013,32 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire – estimation)			(66 977,85 $) (15,02 %)

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	81 125,73 $ 21,40 %

Lot 4: Masques, filtres, cartouches et combinaisons jetables

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Acklands-Grainger	266 634,34 $	39 995,15 $	306 629,49 $
Canadian Bearings LTD	274 636,88 $	41 195,53 $	315 832,41 $
Bunzl Canada	283 726,95 $	42 559,04 $	326 285,99 $
IGO inc.	364 442,19 $	54 666,33 $	419 108,52 $
Dernière estimation réalisée	298 954,93 $	44 843,24 $	343 798,17 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire – estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(37 168,68 $) (10,81 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			9 202,92 $ 3,00 %

Les écarts positifs entre les plus basses soumissions et les estimations pour le lot 2 (48,97 %), le lot 3: (15,02 %) et le lot 4 : (10,81 %) s'expliquent par une meilleure économie d'échelle sur les volumes d'achats en regroupant les articles de même catégorie ainsi que par une augmentation moins importante que prévu par rapport à l'estimation.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Les soumissionnaires dans ce dossier ne sont pas déclarés non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Les soumissionnaires ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Les soumissionnaires ne sont pas inscrits à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Ces contrats, à la suite d'une analyse de risque et à l'aide des différents outils élaborés par le Service de l'approvisionnement, devront faire l'objet d'une évaluation du rendement de ses adjudicataires, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les adjudicataires recommandés, par leur soumission, affirment être conformes en tout point au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 162 724,51 $, taxes incluses, pour les trente-six prochains mois.
Cette estimation repose sur l'historique de consommation des trente-six mois avant le lancement de l'appel d'offres et est calculée en fonction des derniers prix moyens payés pour ces articles, plus une majoration annuelle de 2,20 % sur trois ans. Cette majoration correspond à l'évolution moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal au cours des trente-six derniers mois, telle que publiée par Statistique Canada dans son rapport mensuel de juin 2025, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en juillet 2025.

Le montant estimé de l'entente-cadre pour la période de trente-six mois est de :

729 796,69 $ + 36 489,83 $ (TPS) + 72 797,22 $ (TVQ) = 839 083,73 $

Un montant équivalant à 15 % du montant total octroyé, soit 125 862,56 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantité aux contrats pour un montant total estimé de 964 946,29 $, taxes incluses.

Il s'agit des ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, selon les besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Ces ententes-cadres visent à offrir un accès aux employés de la Ville de Montréal, à un environnement de travail sécuritaire afin d'assurer la protection et le respect des droits de la personne..
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence des ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

La conclusion des ententes-cadres, outre la constitution de volumes économiques profitables, permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des produits obtenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des 4 ententes-cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes- cadre avec les firmes retenues.

Début du contrat 19 février 2026
Fin du contrat 18 février 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amelie TREVISAN
conseiller(-ere) en approvisionnement

Tél : 514-280-1748
Télécop. : 514-872-2519 -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-08

Elie BOUSTANI
c/s app.strat.en biens

Tél : 514-838-4519
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél :
Approuvé le : 2026-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :
Approuvé le : 2026-01-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255588002
Unité administrative responsable : Service de l'approvisionnement
Projet : Fourniture des équipements de protection individuelle (EPI)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? # 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** A titre d'employeur d'importance, offrir un accès aux employés à un environnement de travail sécuritaire.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Draeger Safety Canada, Ltd. 2425 Skymark Ave Mississauga ON CAN L4W4Y6	Publique	Kate Jervis Téléphone: 9052126600 Courriel: dsclsales@draeger.com	**Transaction: (20300431)** 2025-08-20 16:26	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel

				20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES EMBALLAGES CARROUSEL INC. 1401, rue Amprère Boucherville Montréal QC CAN J4B6C5 http://www.carrousel.ca	Non diffusé	Sophie Fontaine Téléphone: 5148752025 Courriel: sfontaine@carrousel.ca	**Transaction: (20309953)** 2025-09-04 09:53	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel

				20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
TENAQUIP LIMITÉE 22555 TransCanada highway ATTN: Nicole Corrigan Senneville QC CAN H9X3L7 http://www.tenaquip.com	Publique	Soumaya Magdoudi Téléphone: 514-457-7122 Courriel: smagdoudi@tenaquip.com	**Transaction: (20308596)** 2025-09-02 10:56	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s)

Devis
2025-09-11 à 08:30 - Courriel

20074760 - Addenda 4
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Devis
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel

20075341 - Addenda 5
Devis
2025-09-23 à 11:20 - Courriel

20075872 - Addenda 6
Devis
2025-09-26 à 11:30 - Courriel

20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date
Devis
2025-10-01 à 08:45 - Courriel

20076512 - 25-21164 - Addenda 8
Devis
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel

20077925 - 25-21164 - Addenda no 9
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Devis
2025-10-16 à 09:25 - Courriel

20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date
Devis
2025-10-20 à 09:40 - Courriel

20079347 - 25-21164 - Addenda 11
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Devis
2025-11-03 à 11:40 - Courriel

			20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC. 6855 St.Jacques Ouest Montréal QC CAN H4B1V3	Non diffusé Peter Forlini Téléphone: 5143696699 Courriel: peter@unisafety.com	**Transaction: (20306369)** 2025-08-28 16:22	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date

				Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SPI SANTÉ SÉCURITÉ INC. 60, Gaston Dumoulin Blainville QC CAN J7C0A3 www.spi.com	Non diffusé	Eric Loiselle Téléphone: 4504202012 Courriel: portalquotesrequest@spi.com	**Transaction: (20302287)** 2025-08-22 09:42	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis

				2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES ENTREPRISES NOCOB 78b Boul Brunswick Dollard-des-Ormeaux QC CAN H9B2J5 www.nocob.ca	Publique	Mario Miron Téléphone: 5147152048 Courriel: mario@nocob.ca	**Transaction: (20310175)** 2025-09-04 14:58	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis

2025-09-11 à 08:30 - Courriel

20074760 - Addenda 4
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Devis
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel

20075341 - Addenda 5
Devis
2025-09-23 à 11:20 - Courriel

20075872 - Addenda 6
Devis
2025-09-26 à 11:30 - Courriel

20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date
Devis
2025-10-01 à 08:45 - Courriel

20076512 - 25-21164 - Addenda 8
Devis
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel

20077925 - 25-21164 - Addenda no 9
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Devis
2025-10-16 à 09:25 - Courriel

20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date
Devis
2025-10-20 à 09:40 - Courriel

20079347 - 25-21164 - Addenda 11
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Devis
2025-11-03 à 11:40 - Courriel

				20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Lumen, division de Sonepar Canada Inc. 4655, autoroute 440 Ouest Laval QC CAN H7P5P9 http://www.lumen.ca	Non diffusé	Steeve Ouellet Téléphone: 4186931343 Courriel: steeve.ouellet@lumen.ca	**Transaction: (20301534)** 2025-08-21 13:08	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date

				Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
RÉSEAU CB 220 rue Fortin Québec QC CAN G1M3S5 https:\\canadianbearings.com	Non diffusé	Eric Meyer Téléphone: 5146094357 Courriel: eric.meyer@canadianbearings.com	**Transaction: (20304730)** 2025-08-26 14:57	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis

				2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LE GROUPE J.S.V. INC. 8015, Marco Polo Montréal QC CAN H1E5Y8 http://www.groupejsv.com	Publique	Yannick Gingras Téléphone: 5148428351 Courriel: ygingras@groupejsv.com	**Transaction: (20300401)** 2025-08-20 15:13	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis

2025-09-11 à 08:30 - Courriel

20074760 - Addenda 4
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Devis
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel

20075341 - Addenda 5
Devis
2025-09-23 à 11:20 - Courriel

20075872 - Addenda 6
Devis
2025-09-26 à 11:30 - Courriel

20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date
Devis
2025-10-01 à 08:45 - Courriel

20076512 - 25-21164 - Addenda 8
Devis
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel

20077925 - 25-21164 - Addenda no 9
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Devis
2025-10-16 à 09:25 - Courriel

20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date
Devis
2025-10-20 à 09:40 - Courriel

20079347 - 25-21164 - Addenda 11
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Devis
2025-11-03 à 11:40 - Courriel

				20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
IMPORTATION MEVE INC. 571 Rue Bérangère, Québec QC CAN G2L2W7	Non diffusé	Cedric Verreault Téléphone: 4189293889 Courriel: cedric.verreault@meveimports.com	**Transaction: (20305291)** 2025-08-27 11:11	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date

				Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SÉCURITÉ LANDRY INC. 1600 Bernard Lefebvre Laval QC CAN H7C0A5 https://www.securitelandry.com	Publique	Carl Gosselin Téléphone: 5143870553 Courriel: cgosselin@securitelandry.com	**Transaction: (20303333)** 2025-08-24 14:35	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis

				2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Grainger Canada 4475 GRIFFITH Montréal QC CAN H4T2A2	Non diffusé	Siobhan Robillard Téléphone: 5148333673 Courriel: siobhan.robillard@grainger.ca	**Transaction: (20303995)** 2025-08-25 15:11	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis

2025-09-11 à 08:30 - Courriel

20074760 - Addenda 4
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Devis
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel

20075341 - Addenda 5
Devis
2025-09-23 à 11:20 - Courriel

20075872 - Addenda 6
Devis
2025-09-26 à 11:30 - Courriel

20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date
Devis
2025-10-01 à 08:45 - Courriel

20076512 - 25-21164 - Addenda 8
Devis
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel

20077925 - 25-21164 - Addenda no 9
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Devis
2025-10-16 à 09:25 - Courriel

20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date
Devis
2025-10-20 à 09:40 - Courriel

20079347 - 25-21164 - Addenda 11
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Devis
2025-11-03 à 11:40 - Courriel

				20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
FASTENAL CANADA, LTÉE 15-850 Industrial Ave Ottawa ON CAN K1G4H3 www.fastenal.ca	Publique	James Heer Téléphone: 613-979-7714 Courriel: canadagov@fastenal.com	**Transaction: (20304844)** 2025-08-26 23:08	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date

				Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
HSC MÉDICAL INC. 206 Joseph-Carrier Vaudreuil-Dorion QC CAN J7V5V5 https://www.hscmed.com	Publique	Hani Sardi Téléphone: 5142498484 Courriel: hani@hscmed.com	**Transaction: (20304104)** 2025-08-25 23:13	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis

				2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
A.M.G. MÉDICALE INC. 8505 Dalton Ville Mont-Royal QC CAN H4T1V5 www.amgmedical.com	Publique	Susan Rochette Téléphone: 514-737-5251 Courriel: contracts@amgmedical.com	**Transaction: (20308280)** 2025-09-01 12:28	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis

2025-09-11 à 08:30 - Courriel

20074760 - Addenda 4
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Devis
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel

20075341 - Addenda 5
Devis
2025-09-23 à 11:20 - Courriel

20075872 - Addenda 6
Devis
2025-09-26 à 11:30 - Courriel

20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date
Devis
2025-10-01 à 08:45 - Courriel

20076512 - 25-21164 - Addenda 8
Devis
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel

20077925 - 25-21164 - Addenda no 9
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Devis
2025-10-16 à 09:25 - Courriel

20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date
Devis
2025-10-20 à 09:40 - Courriel

20079347 - 25-21164 - Addenda 11
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Devis
2025-11-03 à 11:40 - Courriel

				20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Messer Canada Inc. 5555 boul. des Grandes-Prairies Montréal QC CAN H1R1B4 https://www.messer-ca.com	Non diffusé	Chantale L'Espérance Téléphone: 514-820-1654 Courriel: chantale.lesperance@messer-ca.com	**Transaction: (20309223)** 2025-09-03 09:38	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date

				Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
IGO inc. 6035 ch Saint-François Montréal QC CAN H4S1B6 https://www.igopro.ca	Non diffusé	Mario Valade Téléphone: 5148828732 Courriel: mario.valade@igopro.ca	**Transaction: (20301270)** 2025-08-21 07:24	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis 2025-08-27 à 09:40 - Courriel 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis

			2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date Devis 2025-10-20 à 09:40 - Courriel 20079347 - 25-21164 - Addenda 11 Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-11-03 à 11:40 - Courriel Devis 2025-11-03 à 11:40 - Courriel 20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC. 937 rue des Forges Terrebonne QC CAN J6Y0J9 http://www.medisecur.com	Non diffusé Valérie Gilbert Téléphone: 5144777911 Courriel: vgilbert@medisecur.com	**Transaction: (20306390)** 2025-08-28 17:22	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis

2025-09-11 à 08:30 - Courriel

20074760 - Addenda 4
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Devis
2025-09-17 à 15:00 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-17 à 15:00 - Courriel

20075341 - Addenda 5
Devis
2025-09-23 à 11:20 - Courriel

20075872 - Addenda 6
Devis
2025-09-26 à 11:30 - Courriel

20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date
Devis
2025-10-01 à 08:45 - Courriel

20076512 - 25-21164 - Addenda 8
Devis
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-02 à 13:10 - Courriel

20077925 - 25-21164 - Addenda no 9
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-16 à 09:25 - Courriel
Devis
2025-10-16 à 09:25 - Courriel

20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date
Devis
2025-10-20 à 09:40 - Courriel

20079347 - 25-21164 - Addenda 11
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Devis
2025-11-03 à 11:40 - Courriel

				20080237 - 25-21164 - Addenda 13 Devis 2025-11-04 à 16:05 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Bunzl Canada 3150 Harvester Rd Suite 100 Burlington ON CAN L7N3W8	Publique	Cindy Lutchman Téléphone: (289) 230 9380 Courriel: canada.marketing@bunzlcanada.ca	**Transaction: (20310177)** 2025-09-04 15:03	20071941 - 25-21164 Addenda #1 Devis Téléchargement 20073186 - 25-21164 Addenda #2 Devis 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-05 à 08:15 - Courriel 20073955 - Addenda 3 - Question(s) et réponse(s) Devis 2025-09-11 à 08:30 - Courriel 20074760 - Addenda 4 Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Devis 2025-09-17 à 15:00 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-17 à 15:00 - Courriel 20075341 - Addenda 5 Devis 2025-09-23 à 11:20 - Courriel 20075872 - Addenda 6 Devis 2025-09-26 à 11:30 - Courriel 20076277 - 25-21164 - Addenda 7 - Report de date Devis 2025-10-01 à 08:45 - Courriel 20076512 - 25-21164 - Addenda 8 Devis 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-02 à 13:10 - Courriel 20077925 - 25-21164 - Addenda no 9 Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Bordereau numérique 2025-10-16 à 09:25 - Courriel Devis 2025-10-16 à 09:25 - Courriel 20078282 - 25-21164 - Addenda 10 - Report de date

Devis
2025-10-20 à 09:40 - Courriel

20079347 - 25-21164 - Addenda 11
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel
Bordereau numérique
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079964 - 25-21164 - Addenda 12 - Report de date
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-11-03 à 11:40 - Courriel
Devis
2025-11-03 à 11:40 - Courriel

20080237 - 25-21164 - Addenda 13
Devis
2025-11-04 à 16:05 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0472

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 11 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21164

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
ACKLANDS - GRAINGER INC. (GRAINGER CANADA)	**Lot 2**	240 681,41 $
	Lot 3	311 113,58 $
	Lot 4	266 634,32 $
BUNZL CANADA INC.	**Lot 1**	2 978 477,21 $
	Lot 2	174 350,44 $
	Lot 3	305 197,48 $
	Lot 4	283 726,95 $[1]
CANADIAN BEARINGS LTD	**Lot 1**	2 893 209,99 $
	Lot 2	242 853,36 $
	Lot 3	329 596,06 $
	Lot 4	274 636,88 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.[2]	**Lot 2**	302 302,32 $
	Lot 3	447 909,76 $
	Lot 4	302 456,98 $
ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC.	**Lot 2**	358 596,99 $
	Lot 4	345 514,43 $
FASTENAL CANADA, LTÉE	**Lot 1**	3 721 141,33 $
	Lot 2	382 050,20 $
	Lot 3	550 182,93 $
	Lot 4	567 292,59 $
IGO INC.	**Lot 1**	2 859 333,98 $
	Lot 2	305 721,42 $
	Lot 3	270 303,45 $
	Lot 4	364 442,19 $

[1] Lors de la séance publique d'ouverture de soumissions, ce montant a erronément été lu ainsi : 283 728,95 $.
[2] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

…/2

Soumissionnaires		**Prix**
LE GROUPE J.S.V. INC.	**Lot 1**	2 217 294,17 $
	Lot 2	279 747,21 $
	Lot 3	400 140,17 $
	Lot 4	284 198,26 $
LES EMBALLAGES CARROUSEL INC.	**Lot 1**	2 211 785,08 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 20 août, le 22 septembre, les 3 et 22 octobre ainsi que le 7 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié le 20 août, le 17 septembre, les 1er et 20 octobre ainsi que le 3 novembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21164

Agent d'approvisionnement
Benoit Duhaime-Riopel

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT4	**Masques, filtres et combinaisons jetables**	GRAINGER CANADA	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	231 906,34 $	266 634,31 $
		Total (GRAINGER CANADA)			**231 906,34 $**	**266 634,31 $**
		CANADIAN BEARINGS LTD	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	238 866,61 $	274 636,88 $
		Total (CANADIAN BEARINGS LTD)			**238 866,61 $**	**274 636,88 $**
		BUNZL CANADA INC.	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	246 772,73 $	283 726,95 $
		Total (BUNZL CANADA INC.)			**246 772,73 $**	**283 726,95 $**
		LE GROUPE J.S.V. INC.	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	247 182,66 $	284 198,26 $
		Total (LE GROUPE J.S.V. INC.)			**247 182,66 $**	**284 198,26 $**
		ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	263 063,26 $	302 456,98 $
		Total (ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.)			**263 063,26 $**	**302 456,98 $**
		ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC.	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	300 512,66 $	345 514,43 $
		Total (ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC.)			**300 512,66 $**	**345 514,43 $**
		IGO INC.	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	316 975,16 $	364 442,19 $
		Total (IGO INC.)			**316 975,16 $**	**364 442,19 $**
		FASTENAL CANADA LTÉE	4	Masques, filtres et combinaisons jetables	493 405,17 $	567 292,59 $
		Total (FASTENAL CANADA LTÉE)			**493 405,17 $**	**567 292,59 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21164

Agent d'approvisionnement
Benoit Duhaime-Riopel

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	**Casques, visières et protection auditives**	IGO INC.	3	Casques, visières et protection auditives	235 097,59 $	270 303,45 $
		Total (IGO INC.)			**235 097,59 $**	**270 303,45 $**
		BUNZL CANADA INC.	3	Casques, visières et protection auditives	265 446,82 $	305 197,48 $
		Total (BUNZL CANADA INC.)			**265 446,82 $**	**305 197,48 $**
		GRAINGER CANADA	3	Casques, visières et protection auditives	270 592,37 $	311 113,58 $
		Total (GRAINGER CANADA)			**270 592,37 $**	**311 113,58 $**
		CANADIAN BEARINGS LTD	3	Casques, visières et protection auditives	286 667,59 $	329 596,06 $
		Total (CANADIAN BEARINGS LTD)			**286 667,59 $**	**329 596,06 $**
		LE GROUPE J.S.V. INC.	3	Casques, visières et protection auditives	348 023,63 $	400 140,17 $
		Total (LE GROUPE J.S.V. INC.)			**348 023,63 $**	**400 140,17 $**
		ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.	3	Casques, visières et protection auditives	389 571,44 $	447 909,76 $
		Total (ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.)			**389 571,44 $**	**447 909,76 $**
		FASTENAL CANADA LTÉE	3	Casques, visières et protection auditives	478 523,97 $	550 182,93 $
		Total (FASTENAL CANADA LTÉE)			**478 523,97 $**	**550 182,93 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21164

Agent d'approvisionnement
Benoit Duhaime-Riopel

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
LOT2	**Lunettes de sécurité et accessoires**	BUNZL CANADA INC.	2	Lunettes de sécurité et accessoires	151 642,04 $	174 350,44 $
		Total (BUNZL CANADA INC.)			**151 642,04 $**	**174 350,44 $**
		GRAINGER CANADA	2	Lunettes de sécurité et accessoires	209 333,69 $	240 681,41 $
		Total (GRAINGER CANADA)			**209 333,69 $**	**240 681,41 $**
		CANADIAN BEARINGS LTD	2	Lunettes de sécurité et accessoires	211 222,75 $	242 853,36 $
		Total (CANADIAN BEARINGS LTD)			**211 222,75 $**	**242 853,36 $**
		LE GROUPE J.S.V. INC.	2	Lunettes de sécurité et accessoires	243 311,34 $	279 747,21 $
		Total (LE GROUPE J.S.V. INC.)			**243 311,34 $**	**279 747,21 $**
		ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.	2	Lunettes de sécurité et accessoires	262 928,74 $	302 302,32 $
		Total (ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.)			**262 928,74 $**	**302 302,32 $**
		IGO INC.	2	Lunettes de sécurité et accessoires	265 728,57 $	305 521,42 $
		Total (IGO INC.)			**265 728,57 $**	**305 521,42 $**
		ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC.	2	Lunettes de sécurité et accessoires	311 891,27 $	358 596,99 $
		Total (ÉQUIPEMENTS MÉDI-SÉCUR INC.)			**311 891,27 $**	**358 596,99 $**
		FASTENAL CANADA LTÉE	2	Lunettes de sécurité et accessoires	332 289,80 $	382 050,20 $
		Total (FASTENAL CANADA LTÉE)			**332 289,80 $**	**382 050,20 $**

Dossier # : 1265593003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2 et 3) avec Techno Feu inc., pour la fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), d'une durée de 2 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 2 580 490,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20983 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 2 ans, avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20983;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Techno Feu inc.	Acquisition de pièces mécaniques de rechange pour des camions de pompiers E-One	1 186 435,41 $
Techno Feu inc.	Acquisition de pièces électriques de rechange pour des camions de pompiers E-One	222 091,27 $
Techno Feu inc.	Acquisition de pièces diverses de rechange pour des camions de pompiers E-One	741 881,72 $

2. d'autoriser une dépense de 430 081,68 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder aux évaluations du rendement de Techno Feu inc.;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-23 09:34

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1265593003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2 et 3) avec Techno Feu inc., pour la fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), d'une durée de 2 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 2 580 490,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20983 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.
Dans le cadre de sa planification, le Service du matériel roulant a identifié le besoin de créer trois (3) ententes-cadres de fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One, afin de répondre aux besoins opérationnels de la Ville de Montréal pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public, no 25-20983. Il a été publié dans Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant trente-quatre (34) jours, soit du 5 novembre au 9 décembre 2025. La stratégie de sollicitation du marché ne présentait aucune particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, un (1) addenda a été émis.

Sommaire d'addenda

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	26 novembre 2025	Modification du bordereau de prix, remplacement de deux (2) clauses dans le document *«Régie»* ainsi que cinq (5) questions et réponses portant sur divers sujets.	Oui

La durée de validité de la soumission est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 7 juin 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0021 - 31 janvier 2019 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de cinq (5) ans, avec la firme Techno-Feu inc., fournisseur unique, pour la fourniture de pièces authentiques de marque E-One – Dossier gré à gré 18-17146 (montant estimé de l'entente 1 599 755,45 $ incluant une indexation annuelle de 2 % et les taxes.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi de trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

L'appel d'offres est structuré en trois (3) lots distincts, pièces mécaniques d'origine E-One, pièces génériques électriques et pièces diverses afin d'assurer une ouverture du marché. Des quantités prévisionnelles d'achat sur 2 ans ont été calculées basé sur l'historique de consommation.

Chaque lot encadre les éléments suivants :

- numéro d'items et description;
- le nom du fabricant et le code du fabricant;
- la quantité prévisionnelle sur 2 ans, ainsi que le prix unitaire.

Renouvellement
À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.05.03. Si le donneur d'ordre désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'adjudicataire, par écrit, au moins trente (30) jours avant la date d'expiration du contrat et obtenir le consentement de l'adjudicataire dans le délai prévu à la demande de renouvellement.

Modalité d'adjudication
Le contrat est adjugé partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires.

Variation de prix
Une première indexation sera possible à partir du 7e mois suivant le début du contrat, en fonction du taux de variation sur six (6) mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date d'anniversaire du Contrat sous la référence du Tableau (18-10-0004-01) Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé, ligne ensemble.

Les indexations suivantes seront possibles six (6) mois suivant l'application d'une indexation sous les mêmes termes. La variation des prix est appliquée sur réception d'une demande écrite de l'adjudicataire adressée au donneur d'ordre. Les prix seront indexés trois (3) semaines suivant la réception de la demande ou six mois suivant la dernière application d'une indexation, le plus tard des deux. Les prix sont ajustés selon les règles d'application ci-dessous.

La formule d'indexation est la suivante :

$P1 = P0 \times [M0IPC / M-1IPC]$

Avec:

P1 : Prix indexé

P0 : Prix en vigueur avant l'indexation prévue pour l'année en cours

M0IPC : Moyenne de la valeur mensuelle des indices IPC pour les six (6) mois disponibles précédant la demande d'indexation.

M-1IPC : Moyenne de la valeur mensuelle des indices IPC pour les six (6) mois disponibles précédant l'ouverture des soumissions ou la dernière indexation, le plus récent des deux.

Quantité
Les quantités inscrites aux documents d'appel d'offres sont à titre indicatif seulement. Le donneur d'ordre ne s'engage pas à commander la totalité. L'adjudicataire ne peut aucunement réclamer le paiement de la différence entre les quantités inscrites aux documents d'appel d'offres et celles que le donneur d'ordre commande réellement. Le donneur d'ordre se réserve le droit de retirer certains biens en cours d'exécution du contrat, et ce, sans encourir quelque responsabilité que ce soit envers quiconque.

Garantie
L'adjudicataire garantit les biens contre tout défaut de conception, de fabrication, d'installation lorsqu'elle est effectuée par l'adjudicataire et de matériaux. La garantie couvre les pièces de remplacement, la main-d'œuvre, les frais de transport, d'assurance, la disponibilité du personnel technique aux heures ouvrables et tous les autres frais relatifs au service, à l'entretien, à la réparation, à la modification ou au rehaussement ou remplacement des biens. L'exécution de cette garantie est à la charge de l'adjudicataire. Cette garantie est valide pendant une période minimale de douze (12) mois, à partir de la date d'acceptation des biens par le représentant autorisé du donneur d'ordre.

Dans l'ancien contrat pour l'achat de pièces de rechange des camions E-One, toutes les pièces étaient achetées chez le même fournisseur Techno-feu qui est le seul représentant de la marque E-One dans l'est du Canada. Dans la préparation de cet appel d'offres une analyse à profondeur a été effectuée afin d'identifier les pièces d'origine que seraient seulement disponibles chez le fournisseur Techno-feu, et des pièces génériques qui peuvent être offertes par d'autres fournisseurs. Comme résultat, trois lots distincts ont été créés dans l'appel d'offres : pièces mécaniques d'origine (lot #1), pièces génériques électriques (lot #2) et pièces diverses (lot #3).

JUSTIFICATION

Il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges. Une (1) soumission a été déposée (33 %) pour les lots 1 et 3. Deux (2) soumissions ont été déposées (67 %) pour le lot 2.
Le Service de l'approvisionnement a communiqué avec le preneur n'ayant pas remis de soumission afin de connaître le motif de son désistement mais il n'a pas répondu à la demande.

Certains articles ont été retirés de chaque lot afin de rendre conforme la soumission de Techno-Feu. Le soumissionnaire n'a pas effectué la demande d'équivalence pour ces articles tel qu'exigé dans la régie de l'appel d'offres.

Lot # 1 - 8 items
Lot # 2 - 6 items
Lot # 3 - 8 items

Les articles retirés feront partie d'un nouveau processus d'acquisition.

Lot # 1 - Acquisition de pièces mécaniques de rechange pour des camions de pompiers EOne

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS UNITAIRE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Techno Feu inc.	1 186 435,41 $	237 287,08 $	1 423 722,49 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 298 590,36 $	259 718,07 $	1 558 308,43 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 112 154,95 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-8,64 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Lot # 2 - Acquisition de pièces électriques de rechange pour des camions de pompiers EOne

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS UNITAIRE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Techno Feu inc.	222 091,27 $	44 418,25 $	266 509,52 $
UAP inc.	259 591,92 $	51 918,38 $	311 510,30 $
Dernière estimation réalisée ($)	279 877,33 $	55 975,47 $	335 852,80 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-57 786,06$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 20,65 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			37 500,65 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			16,89 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Lot # 3 - Acquisition de pièces diverses de rechange pour des camions de pompiers E-One

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS UNITAIRE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Techno Feu inc.	741 881,72 $	148 376,34 $	890 258,06 $
Dernière estimation réalisée ($)	880 691,09 $	176 138,22 $	1 056 829,31 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 138 809,37 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 15,76 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Pour estimer la dépense, les professionnels du SMRA ont utilisé les données disponibles sur le marché dans le contexte actuel d'imposition de tarifs douaniers entre les É-U et le Canada.

Les écart favorables constatés dans les lots 2 et 3 entre la plus basse soumission et la dernière estimation découlent vraisemblablement d'une surestimation initiale des coûts,

laquelle intégrait des hypothèses prudentes relatives au taux de change, aux prix des pièces importées des États-Unis pour les camions de pompiers E-One.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement le 10 décembre 2025.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Ainsi, l'entreprise n'a pas à obtenir une telle attestation dans le cadre de ce contrat.

À la suite d'une validation effectuée avec le Service de l'approvisionnement, la méthode d'adjudication a été révisée avant l'ouverture des soumissions pour permettre aux fournisseurs de soumissionner sur un minimum de 80% des items de chaque lot au lieu de la totalité des items, étant donné que certaines pièces pourraient être discontinués. Cette modification a été formalisée dans l'addenda no 1, transmis aux soumissionnaires en date du 26 novembre 2025.

Lors de l'évaluation des soumissions les articles non-conformes ont été retirés en vertu de la clause 1.14.02 (Retrait d'un item) de la Régie qui permet de retirer certains items ou diminuer leur quantité au moment de l'adjudication du Contrat et ce, sans encourir quelque responsabilité que ce soit envers quiconque. Ces retraits n'ont pas changé l'ordre des soumissionnaires et restent accessoires sur l'ensemble de chaque lot.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, mis à jour le 31 mars 2022, une évaluation de l'adjudicataire sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une approbation sur les ententes pour un montant maximal de 2 150 408,40 $. Un montant équivalent à 20 % du montant total octroyé, soit 430 081,68 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de provision pour contingences pour des travaux ou fournitures supplémentaires imprévisibles au moment de la préparation des documents de l'appel d'offres.

Voici les différents montants liés aux ententes-cadres:

Numéro de lot	Adjudicataire	Description des items	Montant total (taxes incluses)	Contingences 20 % (taxes incluses)
1	**Techno Feu inc.**	Acquisition de pièces mécaniques de rechange pour des camions de pompiers E-One	1 186 435,41 $	237 287,08 $
2	**Techno Feu inc.**	Acquisition de pièces électriques de rechange pour des camions de pompiers E-One	222 091,27 $	44 418,25 $
3	**Techno Feu inc.**	Acquisition de pièces diverses de rechange pour des camions de pompiers E-One	741 881,72 $	148 376,34 $
		Total	**2 150 408,40 $**	**430 081,68 $**

Les fonds requis pour ce dossier sont disponibles à même le budget de fonctionnement du SMRA.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, en vertu des éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
La création de ces ententes-cadres fait preuve d'un mécanisme d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières, et permet donc d'atteindre la priorité 17 du plan Montréal 2030.
Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure ces ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume. De plus, l'achat de ces pièces est requis afin de maintenir le parc automobile du SMRA en bonne condition; ne pas conclure ces ententes-cadres pourrait également mettre en péril le bon fonctionnement des véhicules ce qui réduirait leur durée de vie utile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création des ententes-cadres : Mars 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Judith BOISCLAIR, Service des finances et de l’évaluation foncière
Charles CARON, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meyranie ST-HILAIRE
agent(e) de recherche

Tél : n/a
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Jean-philippe CRITES
chef(fe) de division - ingenierie et strategies d'investissements

Tél : 438-821-6504
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél :
Approuvé le : 2026-01-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265593003
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Conclure trois (3) ententes-cadres (lots 1, 2 et 3) avec Techno Feu inc., pour la fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), d'une durée de deux (2) ans, incluant deux (2) options de prolongation d'un (1) an - Montant estimé de l'entente : 2 734 924,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20983 (2 soumissionnaires).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 17			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** La création de cette entente-cadre fait preuve d'un mécanisme d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières, et permet donc d'atteindre la priorité 17 du plan Montréal 2030.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1265593003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2 et 3) avec Techno Feu inc., pour la fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), d'une durée de 2 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 2 580 490,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20983 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-20983_Intervention.pdf
25-20983_TCP_Intervention.pdf
25-20983_PV.pdf
25-20983_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agent d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Nizar EL HANNA
Chef de section
Tél : (514) 838-9278
Division : Division Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-20983

No du GDD : 1265593003

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	5 - 11 - 2025	Nombre d'addenda émis durant la période :	1
Ouverture originalement prévue le :	9 - 12 - 2025	Date du dernier addenda émis :	26 - 11 - 2025
Ouverture faite le :	9 - 12 - 2025	Délai total accordé aux soumissionnaires :	34 jrs
Date du comité de sélection :	- -		

Analyse des soumissions

Lots 1 et 3

Nbre de preneurs :	3	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	33
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Lot 2

Nbre de preneurs :	3	Nbre de soumissions reçues :	2	% de réponses :	67
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	7 - 6 - 2026
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	7 - 6 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Techno Feu inc.	1 186 435,41 $	√	1

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Techno Feu inc.	222 091,27 $	√	2
UAP inc.	259 591,92 $		2

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Techno Feu inc.	741 452,72 $	√	3

Information additionnelle

- Lots 1 et 3 : Aucune négociation n'a été effectuée pour ces lots, malgré la présence d'un seul soumissionnaire, puisque l'écart avec l'estimation n'était pas significatif.
- Retrait d'articles : Conformément à la clause 1.14.02 de la Régie (« Retrait d'un item »), certains articles n'ayant reçu aucune soumission ont été retirés : 4 articles pour le lot 2 et 4 articles pour le lot 3.
- Lot 2 : En vertu de l'annexe 1.14.01 (« Modalités d'adjudication ») de l'addenda 1, l'article 34 a également été retiré.
- Non-conformité technique : Les fabricants et codes soumis n'ayant pas été approuvés conformément à la clause 1.08.12 (« Soumission équivalente »), 8 articles du lot 1, 1 article du lot 2 et 4 articles du lot 3 sont jugés non conformes.
- Désistement : Le preneur de cahier des charges qui n'a pas présenté de soumission n'a fourni aucune explication malgré notre demande.

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 21 - 1 - 2026

Numéro de l'appel d'offres : 25-20983
Titre : Acquisition de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)
Date d'ouverture des soumissions : 9 décembre 2025

							COMPARATIF LOT 2	
			Techno Feu inc.		UAP inc.		Techno Feu inc.	UAP inc.
Lot				Montant total		Montant total	Montant total	Montant total
1	Acquisition de pièces mécaniques de rechange pour des camions de pompiers E-One			1 031 907,30 $		- $		
		TPS 5 %		51 595,36 $		- $		
		TVQ 9,975 %		102 932,75 $		- $		
		Montant total		1 186 435,41 $		- $		
2	Acquisition de pièces électriques de rechange pour des camions de pompiers E-One			193 164,84 $		225 781,19 $	**185 113,48 $**	196 854,31 $
		TPS 5 %		9 658,24 $		11 289,06 $	**9 255,67 $**	9 842,72 $
		TVQ 9,975 %		19 268,19 $		22 521,67 $	**18 465,07 $**	19 636,22 $
		Montant total		222 091,27 $		259 591,92 $	**212 834,22 $**	226 333,24 $
3	Acquisition de pièces diverses de rechange pour des camions de pompiers E-One			644 881,69 $		- $		
		TPS 5 %		32 244,08 $		- $		
		TVQ 9,975 %		64 326,95 $		- $		
		Montant total		741 452,72 $		- $		
		Signataire	Pascal Samson		Julien Pol Turcot			
		Signature	OK		OK			
		Numéro NEQ	1165947418		1168815836			
		Achat SEAO	OK		OK			
		Vérification REQ	OK		OK			
		RENA	OK		OK			
		Registre des personnes inadmissibles	OK		OK			
		Liste des firmes à rendement insatisfaisant	OK		OK			
		Liste non conformes OQLF	OK		OK			
		Charte de la langue française	Accusé réception		Certifié			
		Annexe 1 – Conformité Devis technique	À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant			
		Renseignements complémentaires						

Lot 2: Puisque aucun soumissionnaire n'a soumis de prix pour les articles 10, 11, 15, et 21, ceux-ci ont été retirés en vertu de la clause 1.14.02 de la Régie.
Lot 2: En vertu de l'annexe 1.14.01 (Modalités d'adjudication) de l'addenda 1, l'article 34 a été retiré.
Lot 3: Puisque aucun soumissionnaire n'a soumis de prix pour les articles 109, 132, 141 et 142, ceux-ci ont été retirés en vertu de la clause 1.14.02 de la Régie.
Lots 1 et 3: Il n'y a pas eu de négociation pour ces lots bien qu'il n'y ait qu'un soumissionnaire puisque l'écart avec l'estimation n'est pas significatif.
Lot 1: Puisque les fabricants et codes soumis n'ont pas été appouvés comme exigé à la clause 1.08.12 (Soumission équivalente), les articles 1, 5, 8, 14, 70, 134, 138 et 141 sont non-conformes techniquement.
Lot 2: Puisque le fabricant et code soumis n'a pas été appouvé comme exigé à la clause 1.08.12 (Soumission équivalente), l'article 12 est non-conforme techniquement.
Lot 3: Puisque les fabricants et codes soumis n'ont pas été appouvés comme exigé à la clause 1.08.12 (Soumission équivalente), les articles 1, 10, 134 et 140 sont non-conformes techniquement.

Remarque :
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 10 décembre 2025

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

English
Nous joindre

Liste des commandes

Numéro: 25-20983
Numéro de référence: 20103565
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Acquisition de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) - Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

3 résultats

Résultats 1 à 3

Trier par Sélection

Nombre par page 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
TECHNO FEU INC. 105 route Marie-Victorin Saint-François-du-Lac QC CAN J0G1M0	Non diffusé	Francois Proulx Téléphone: 4505682777 Courriel: camions@1200-degres.com	**Transaction: (20354621)** 2025-11-05 12:52	20083338 - Addenda 1 Bordereau numérique 2025-11-26 à 10:15 - Courriel Devis 2025-11-26 à 10:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GROUP EXTREME CANADA Inc. 841 McCaffrey Montréal QC CAN H4T1N3 www.extremecan.ca	Publique	Bahram Sepahsalari Téléphone: 514-397-8651 Courriel: info@extremecan.ca	**Transaction: (20356368)** 2025-11-07 14:32	20083338 - Addenda 1 Bordereau numérique 2025-11-26 à 10:15 - Courriel Devis 2025-11-26 à 10:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
UAP INC. Division Traction 2015 av Haig Montréal QC CAN H1N3E2 https://www.uapinc.com/	Non diffusé	Julien Pol Turcot Téléphone: 5149239686 Courriel: jpturcot@uapinc.com	**Transaction: (20355261)** 2025-11-06 08:50	20083338 - Addenda 1 Bordereau numérique 2025-11-26 à 10:15 - Courriel Devis 2025-11-26 à 10:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0498

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 9 décembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Jocelyne L'Anglais, avocate
Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif

APPEL D'OFFRES 25-20983

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
TECHNO FEU INC.	**Lot 1**	1 276 458,24 $
	Lot 2	250 584,63 $
	Lot 3	752 060,65 $
UAP INC.	**Lot 2**	259 591,92 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 5 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1265593004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc., pour la fourniture de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, d'une durée de deux (2) ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 221 476,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21205 (3 soumissionnaires, 2 conformes).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 2 ans, par laquelle Goodfellow inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du bois de Sapin Douglas, pour une somme maximale de 192 588,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21205;

2. d'autoriser une dépense de 28 888,25 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3. de procéder à l'évaluation du rendement de Goodfellow inc.;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-23 15:31

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)

Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1265593004**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc., pour la fourniture de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, d'une durée de deux (2) ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 221 476,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21205 (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.
L'équipe de la menuiserie, qui fait partie intégrante du SMRA, est responsable de la fabrication et de la fourniture de pièces de remplacement de mobilier urbain. Dans le cadre de sa planification d'achat de matière première, le SMRA avait identifié le besoin d'acquérir un (1) type d'essence de bois, soit le bois Sapin Douglas.

L'appel d'offres public No 25-21205 a donc été lancé afin de répondre à ce besoin. Il a été publié dans Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant trente et un (31) jours, soit du 10 novembre au 11 décembre 2025. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, deux (2) addenda ont été émis afin de remplacer la clause 3.1, ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Sommaire des addenda :

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU

1	13 novembre 2025	Remplacement de la clause 3.1 "Expérience" du Devis technique et trois (3) questions et réponses concernant la matière première.
2	26 novembre 2025	Erratum concernant la journée d'ouverture des soumissions

La durée de validité de la soumission est de 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 10 avril 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0689 - 18 juin 2024 - Conclure une entente-cadre avec North On Sixty pour la fourniture de bois Kebony pour les ateliers specialisés de la Ville de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois. Le contrat prévoit deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. (Montant estimé de l'entente : 622 796,58 $, taxes incluses (variation de quantité: 103 799,43 $)) - Appel d'offres public 24-20358 - (Un (1) soumissionnaire).
CG24 0100 - 21 mars 2024 - Exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 127 025,67 $, taxes et variation de quantité incluses, pour l'acquisition de bois Sapin Douglas pour le mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à la firme Goodfellow inc. (CG23 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 108 291,27 $ à 235 316,94 $

CG23 0314 - 16 juin 2023 - Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc. pour l'acquisition de bois Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers, pour une période de 12 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 124 534,96 $, taxes incluses (contrat : 108 291,27 $ + variation de quantités : 16 243,69 $) - Appel d'offres public 23-19492 (1 soum.)

DESCRIPTION

De façon plus précise, le SMRA désire faire l'acquisition de bois « Sapin Douglas ». Ce type d'essence de bois est principalement utilisé dans la fabrication du mobilier urbain de la Ville de Montréal, notamment pour les tables de pique-nique, les corbeilles à déchets et les bancs de la Ville de Montréal.
Afin d'assurer la qualité du bois requis, tel qu'indiqué au devis, le bois doit être :

- De grade C et meilleur, claire de noeuds et de défauts, à grain plat;
- D’une épaisseur, longueur et largeur brutes, telles que mentionnées au bordereau de prix;
- Fini brut ou fini blanchi selon le bordereau;
- Séché au four, à teneur maximale en eau de 15%.

De plus, tel que spécifié aux documents d'appel d'offres, les certifications suivantes sont exigées au moment de la livraison:

- Conformité à la certification FSC. Forest Stewardship Council;
- ISO 14021 Marquage et déclarations environnementales - Autodéclarations

environnementales (Étiquetage de type II).

Ces normes certifient que le bois livré à la Ville de Montréal provient d'un approvisionnement durable depuis la forêt jusqu'au consommateur et aura fait, au préalable, l'objet d'une autodéclaration environnementale.

<u>Quantité</u>

Les quantités de biens inscrites aux documents d'appel d'offres sont à titre indicatif seulement. Le donneur d'ordre ne s'engage pas à commander la totalité des biens. L'adjudicataire ne peut aucunement réclamer le paiement de la différence entre les quantités inscrites aux documents d'appel d'offres et celles que le donneur d'ordre commande réellement. Le donneur d'ordre se réserve le droit de retirer certains biens en cours d'exécution du contrat et ce, sans encourir quelque responsabilité que ce soit envers quiconque.

Variation de prix

Autant durant la période initiale du contrat que pour les prolongations, à la demande de l'adjudicataire 5 jours ouvrables avant la fin du trimestre en cours, les prix sont ajustés trimestriellement, en fonction du taux de variation sur TROIS (3) mois de l'indice respectif à la catégorie des produits: Selon les derniers prix des produits industriels (IPPI) publié par Statistique Canada sous la référence du tableau 18-10-0266-01, indice 241121 – Bois d'œuvre d'épinette, de pin et de sapin.

Les prix sont ajustés selon les règles d'application ci-dessous.

La formule d'indexation est la suivante :

Pi = P0* [M0IPPI/M-1IPPI]

Pi = Prix indexé
P0 = Prix en vigueur avant l'indexation prévue pour le trimestre en cours
M0IPPI = Moyenne de la valeur mensuelle des indices IPPI pour les TROIS (3) mois disponibles suivant le début du trimestre ou suivant la dernière indexation, selon le plus tardif de ces deux évènements.
M-1IPPI = Moyenne de la valeur mensuelle des indices IPPI pour les TROIS (3) mois disponibles précédent le début du trimestre ou précédant la dernière indexation, selon le plus tardif de ces deux évènements.

Informations additionnelles pour l'indexation de prix : • Si la tendance du marché est à la baisse, la Ville se réserve le droit de bénéficier d'un ajustement de prix à la baisse selon ces mêmes règles de calcul d'indexation.

Aucune indexation ne sera effectuée si les augmentations ou les diminutions de la fluctuation du prix indexé (Pi) sont de deux pour cent (2 %) ou moins.

Garantie des biens
Le fournisseur déclare que les biens fournis, en vertu du présent contrat, sont neufs. Le fournisseur doit fournir au donneur d'ordre des biens exempts de tout vice, et aptes à servir à l'usage auquel ils sont destinés. Le fournisseur doit fournir avant le début du contrat ou lors de la rencontre de démarrage les fiches techniques du bois et les certifications de provenance.

Renouvellement
À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.05.03. Si le donneur d'ordre désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'adjudicataire, par écrit, au moins trente (30) jours avant la date d'expiration du contrat et obtenir le consentement de l'adjudicataire dans le délai prévu à la demande de renouvellement.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges. Trois (3) soumissions ont été déposées (60 %). Un des fournisseurs a toutefois été écarté du processus en raison d'une non-conformité administrative. Le Service de l'approvisionnement a communiqué avec les preneurs du cahier des charges qui n'avaient pas déposé de soumission afin de connaître les raisons de leur désistement. Aucun d'entre eux n'a répondu à la demande de la Ville.

Lot 1 : Fourniture de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le SMRA et des ateliers de la Ville de Montréal

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Goodfellow inc.	192 588,30 $	28 888,25 $	221 476,55 $
Rocher Menuiserie inc.	258 360,32 $	38 754,05 $	297 114,37 $
Dernière estimation réalisée ($)	201 738,93 $	30 260,84 $	231 999,77 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 8150,63 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 4,53 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			65 772,32 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			34,15 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions*

Pour estimer la dépense, les professionnels du SMRA ont utilisé les données disponibles sur le marché.

L'écart de prix de 34,15 % s'explique principalement par la capacité de Goodfellow inc. à offrir des prix unitaires significativement inférieurs. En tant que grand distributeur possédant des certifications (notamment ISO 9001) et une chaîne d'approvisionnement optimisée, Goodfellow bénéficie d'économies d'échelle importantes. Ces facteurs lui permettent de proposer des tarifs de gros nettement plus compétitifs que ceux d'un fournisseur de plus petite taille.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement le 12 décembre 2025.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, mis à jour le 31 mars 2022, une évaluation de l'adjudicataire sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre pour le SMRA sans engagement budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, en fonction des besoins des utilisateurs. Les sommes seront financées par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Chacun des mandats confiés à la firme fera l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre.

Le SMRA estime la dépense à 192 588,30 $, incluant les taxes.

Un montant équivalent à 15 % du montant total octroyé, soit 28 888,25 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de variation de quantité.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.
Afin de s'assurer que le bois Sapin Douglas obtenu respecte des normes écoresponsables, une certification FSC (Forest Stewardship Council) est exigée ainsi que une norme ISO 14021 Marquage et déclarations environnementales - Autodéclarations environnementales (Étiquetage de type II). Ces deux obligations sont en lien avec la priorité 5 - Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de ces ententes obligera le SMRA à acquérir du bois Sapin Douglas sous forme de gré à gré. Cette façon de faire alourdirait tout le processus de suivi des contrats et de reddition des comptes et priverait la Ville d'économies avantageuses.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création de l'entente-cadre: Mars 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles CARON, Service des finances et de l'évaluation foncière
Judith BOISCLAIR, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meyranie ST-HILAIRE
agent(e) de recherche

Tél : n/a
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Jean-philippe CRITES
chef(fe) de division - ingenierie et strategies d'investissements

Tél : 438-821-6504
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél :
Approuvé le : 2026-01-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1265593004
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc., pour la fourniture de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, d'une durée de deux (2) ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 221 476,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21205 (3 soumissionnaires, 2 conformes).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 5			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Afin de s'assurer que le bois Sapin Douglas obtenu rencontre des normes écoresponsables, une certification FSC (Forest Stewardship Council) est exigée ainsi que qu'une norme ISO 14021 Marquage et déclarations environnementales - Autodéclarations environnementales (Étiquetage de type II). Ces deux obligations sont en lien avec la priorité 5 - Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1265593004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc., pour la fourniture de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, d'une durée de deux (2) ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 221 476,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21205 (3 soumissionnaires, 2 conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21205_Intervention.pdf 25-21205 pv.pdf 25-21205_DetCah.pdf

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agent d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Nizar EL HANNA
Chef de section
Tél : (514) 838-9278
Division : Division Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21205

No du GDD : 1265593004

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 11 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 11 - 12 - 2025

Ouverture faite le : 11 - 12 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 26 - 11 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 31 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 60

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
North on sixty	Administratif / Documents non-signés

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 4 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 10 - 4 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Goodfellow Inc.	192 588,30 $	√	1
Rocher menuisier inc.	258 360,32 $		1

Information additionnelle

Les deux (2) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission n'ont pas donné suite à notre demande d'explication pour leur désisitement.

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 22 - 1 - 2026

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

English
Nous joindre

Liste des commandes

Numéro: 25-21205
Numéro de référence: 20104269
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Acquisition de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

5 résultats **Résultats 1 à 5**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
North on Sixty 756 Markham Street Toronto ON CAN M6G2M5	Publique	Yuill McGregor Téléphone: 4165383325 Courriel: yuill@northonsixty.com	**Transaction: (20359120)** 2025-11-11 14:54	20081389 - Addenda 1 Devis 2025-11-13 à 08:40 - Courriel 20083326 - Addenda 2 Devis 2025-11-26 à 09:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ROCHER MENUISERIE INC. 340,de warwick, Tingwick QC CAN J0A1L0 http://www.rochermenuiserie.com	Non diffusé	Gilles Desrochers Téléphone: 8193592344 Courriel: ste.macaes@gmail.com	**Transaction: (20378469)** 2025-12-09 17:15	20081389 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20083326 - Addenda 2 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
GOODFELLOW INC. 225 rue Goodfellow Delson QC CAN J5B1V5 www.goodfellowinc.com	Non diffusé	Pedro Da Silva Téléphone: 4506356511 Courriel: pdasilva@goodfellowinc.com	**Transaction: (20357823)** 2025-11-10 10:39	20081389 - Addenda 1 Devis 2025-11-13 à 08:40 - Courriel 20083326 - Addenda 2 Devis 2025-11-26 à 09:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES ÉQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTÉE 3055, rue Peugeot Laval QC CAN H7L5C4	Non diffusé	Martin Benoit Téléphone: 514 977 5134 Courriel: martin@bencolaval.com	**Transaction: (20369261)** 2025-11-24 14:43	20081389 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20083326 - Addenda 2 Devis 2025-11-26 à 09:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GOODFELLOW INC. 225 rue Goodfellow Delson QC CAN J5B1V5 www.goodfellowinc.com	Publique	Pedro Da Silva Téléphone: 4506356511 Courriel: pdasilva@goodfellowinc.com	**Transaction: (20360094)** 2025-11-12 15:12	20081389 - Addenda 1 Devis 2025-11-13 à 08:40 - Courriel

20083326 - Addenda 2
Devis
2025-11-26 à 09:50 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0505

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 11 décembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21205

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
GOODFELLOW INC.	192 588,30 $
NORTH ON SIXTY[1]	185 045,06 $
ROCHER MENUISERIE INC.[2]	258 348,82 $ 256 360,32 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 10 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Le nom de ce soumissionnaire n'apparaissait pas sur la page sommaire déposée avec les documents de soumission. Les informations indiquées au procès-verbal proviennent de l'enveloppe qui contenait lesdits documents.
[2] L'enveloppe déposée par ce soumissionnaire comportait deux bordereaux de prix sommaire.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1257684004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Vidéotron ltée (lot 1) et TELUS Communications inc. (lot 2), pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 897 378, 86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21133 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec les firmes Vidéotron ltée et TELUS Communications inc., lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents d'appel d'offres public 25-21133;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Vidéotron ltée	Lot 1 principal : pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels	3 954 307,58 $
TELUS Communications inc.	Lot 2 secondaire : pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels (redondance)	943 071,28 $

2. de procéder à une évaluation du rendement des firmes Vidéotron ltée et TELUS Communications inc. ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Quant aux ententes-cadres, elles seront engagées au rythme de l'expression des besoins des diverses

unités administratives.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-23 16:07

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1257684004**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Vidéotron ltée (lot 1) et TELUS Communications inc. (lot 2), pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 897 378, 86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21133 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

La Ville de Montréal adhère depuis 2016 au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires via le Centre d'acquisitions gouvernemental (CAG) (anciennement Centre de services partagés du Québec).

Cette entente permettait aux municipalités de bénéficier des services suivants :

- Services cellulaires (forfait voix et transmission de données)
- Acquisition d'appareils et accessoires (téléphones de base et intelligents, clés LTE, bornes Wi-Fi, modems, etc.)
- Services apparentés (APN privé, service de communication push-to-talk ESChat).

Afin d'assurer la continuité des services cellulaires, le CAG a lancé un appel d'offres public dont l'octroi est prévu pour mars 2026. Toutefois, le CAG a réduit la portée de son offre de services en excluant les services apparentés, l'acquisition de modems ainsi que les forfaits destinés aux appareils de non-proximité. La Ville de Montréal doit donc mettre en place une autre entente afin de couvrir les services qui ne seront plus pris en charge.

La Ville désire se doter d'un partenaire disposant d'une expertise dans le domaine des services cellulaires afin de fournir des services de transmissions de données performants et d'effectuer la prise en charge logistique du transfert des services cellulaires existants vers ses propres services.

Dans ce cadre, la Ville cherche à conclure un contrat de services cellulaires, de support et de services professionnels spécifiquement adaptés aux besoins des unités d'affaires. L'objectif est de réduire les coûts, tout en déployant des solutions modernes, évolutives et alignées avec ses priorités stratégiques.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public 25-21133 le 23 juillet 2025. Cet appel d'offres comprend deux lots :

- Lot 1 : Fourniture de services principaux de transmission de données pour la Ville incluant les forfaits cellulaires, les réseaux privés (APN), le portail de gestion ainsi que les services professionnels ;

- Lot 2: Fourniture de services de transmission de données de redondance pour certaines applications critiques incluant les forfaits cellulaires, les réseaux privés (APN), le portail de gestion ainsi que les services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 4 semaines a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Compte tenu des reports de la date d'ouverture des soumissions, la durée réelle de la période d'appel d'offres était de 91 jours, soit jusqu'au 28 août 2025.

Au total, 12 addenda ont été publiés aux dates suivantes :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	2025-07-30	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
2	2025-08-04	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
3	2025-08-11	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
4	2025-08-19	Report de date et Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
5	2025-09-03	Report de date et Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
6	2025-09-11	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
7	2025-09-16	Report de date et Précisions suite à	Oui

		des questions techniques et administratives	
8	2025-09-17	Report de date	Non
9	2025-09-23	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
10	2025-09-30	Report de date et Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui
11	2025-10-03	Report de date	Non
12	2025-10-09	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Oui

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 23 octobre 2025. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant leur ouverture, soit jusqu'au 21 avril 2026.

Le présent dossier vise à conclure des ententes-cadres avec les firmes Vidéotron ltée (lot 1) et TELUS Communications inc. (lot 2), pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois chacune, pour un montant estimé des ententes de 4 897 378, 86 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE23 1234 – 9 août 2023 - Autoriser le partage de la volumétrie estimée des besoins de la Ville de Montréal en vue de l'adhésion au regroupement d'achats de biens et services de mobilité cellulaires via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

CG22 0238 – 28 avril 2022 - Autoriser une dépense maximale de 24 464 388,43 $ dans le cadre de l'entente du regroupement d'achats de services cellulaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (ci-après CAG) pour une durée de quatre (4) ans, soit rétroactivement du 1er avril 2022 au 20 octobre 2025.

CG20 0066 - 27 février 2020 - Conclure une entente-cadre pour la fourniture de services cellulaires du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ), pour une durée de deux ans, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2022, avec option de renouvellement, le tout conformément au contrat du CSPQ - Montant estimé de l'entente : 9 369 370,10 $, taxes incluses.

CG16 0175 - 24 mars 2016 - Conclure une entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2020, avec options de renouvellement.

CG15 0254 – 30 avril 2015 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données) (CG12 0269), pour une période maximale de 2 ans, soit du 1er juin 2015 au 31 mai 2017

CG12 0269 - 23 août 2012 - Conclure une entente cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données) pour la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2015.

DESCRIPTION

La Ville vise à renforcer la performance de ses services municipaux en s'appuyant sur des solutions

technologiques modernes et évolutives. Elle prévoit conclure deux ententes de 60 mois, avec options de renouvellement, pour des services cellulaires incluant transmission de données, soutien technique et services professionnels, afin d'assurer la continuité des opérations et répondre aux besoins croissants en connectivité. Le lot 2 vise à assurer la redondance de certains services prévus dans le lot 1.
La Ville cherche à procurer les services de base suivants :

- **Forfaits cellulaires de transmission de données :** Diverses catégories de forfaits de mobilité intégrant des options d'adressage IP (fixe ou dynamique, publique ou privée) pour répondre aux besoins spécifiques des unités d'affaires ;
- **Réseaux privés (APN) :** Réseaux dédiés pour garantir une connectivité sécurisée, isolée du réseau public, permettant le transport des données cellulaires ;
- **Portail centralisé :** Outil Web permettant le suivi, la gestion et l'administration des services cellulaires pour les utilisatrices et utilisateurs ;
- **Services professionnels :** Soutien spécialisé pour l'implantation, la configuration et le soutien des services cellulaires data ;
- **Services de redondance :** Pour garantir la résilience et éviter toute interruption simultanée des services cellulaires pour certains cas d'utilisation critique, la Ville exige que les adjudicataires des deux lots utilisent des infrastructures complètement séparées (aucun partage de RAN ou d'éléments critiques).

JUSTIFICATION

Sur un total de six preneurs du cahier des charges, quatre preneurs (66,7%) ont déposé des offres pour chacun des deux lots, alors que deux (33,3%) n'ont pas soumissionné. Un suivi auprès des deux preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné a été effectué par le Service de l'approvisionnement.

- Un seul avis de désistement a été fourni, la raison de non-participation est que le preneur du cahier des charges est sous-contractant.

L'évaluation des soumissions a été effectuée par un comité technique du Service des technologies de l'information.

Suite à l'évaluation des soumissions pour les deux lots (Lot 1 - principal et Lot 2 - secondaire), deux soumissionnaires ont été jugés conformes d'un point de vue technique pour chacun des lots.

Les propositions des deux firmes se déclinent comme suit :

Lot 1 principal : pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
VIDÉOTRON LTÉE	3 954 307,58 $		3 954 307,58 $
TELUS COMMUNICATIONS INC.	5 054 794,59 $		5 054 794,59 $
Dernière estimation réalisée ($)	8 272 033,57 $		8 272 033,57 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(4 317 725,99 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(52,20 %)

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	1 100 487,01 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	27,83 %

Lot 2 secondaire : pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels (redondance)

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
TELUS COMMUNICATIONS INC.	943 071,28 $		943 071,28 $
VIDÉOTRON LTÉE	1 325 696,24 $		1 325 696,24 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 345 976,59 $		1 345 976,59 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(402 905,31 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(29,93 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			382 624,96 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			40,57 %

Les écarts entre les prix soumis et les estimations s'expliquent par des estimations fondées sur des tarifs moyens du marché, des ententes municipales et des coûts historiques. Les soumissionnaires retenus ont présenté des prix nettement inférieurs aux estimations (-52,20 % pour le lot 1 principal et -29,93 % pour le lot 2 secondaire), ce qui reflète une stratégie commerciale agressive visant à accroître leur part de marché. Par ailleurs, les écarts significatifs entre le prix de l'adjudicataire et celui du deuxième plus bas soumissionnaire (27,83 % pour le lot 1 et 40,57 % pour le lot 2) confirment une forte concurrence et des politiques tarifaires différentes. Ces prix compétitifs s'expliquent également par la volumétrie importante des besoins de la Ville de Montréal permettant ainsi de bénéficier d'une économie d'échelle favorable.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le présent dossier.

Une évaluation du
rendement des adjudicataires Vidéotron Ltée et TELUS Communications inc. sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Après vérification, les firmes Vidéotron Ltée et TELUS Communications inc. ne sont pas inscrites sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur maximale estimée de la consommation des deux ententes est de 4 897 378, 86 $, taxes incluses. Tableau de répartition des coûts (taxes incluses) par source de financement :

Nature des coûts	Montant taxes incluses
Coût Lot 1 - BF Service des TI	89 643,55 $

Coût Lot 2 - BF Service des TI	170 945,65 $
Services professionnels Lot 1 – BF Service des TI	61 612,41 $
Services professionnels Lot 2 – BF Service des TI	38 198,72 $
Coût Lot 1 - BF (Entente-cadre) Autre Services	3 803 051,62 $
Coût Lot 2 - BF (Entente-cadre) Autre Services	733 926,91 $
Coût total Lot 1	3 954 307,58 $
Coût total Lot 2	943 071,28 $
Total	**4 897 378,86 $**

Tableau de répartition annuelle des coûts (taxes incluses) financés au budget de fonctionnement du Service des TI :

Description	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Services de données cellulaires Lot 1	9 847,18 $	15 099,01 $	17 363,85	19 968,43 $	22 963,70 $	4 401,38 $	89 643,55 $
Services professionnels Lot 1	61 612,41 $						61 612,41 $
Total Lot 1	**71 459,59 $**	**15 099,01 $**	**17 363,85 $**	**19 968,43 $**	**22 963,70 $**	**4 401,38 $**	**151 255,96 $**
Services de données cellulaires Lot 2	18 778,06 $	28 793,03 $	33 111,98 $	38 078,78 $	43 790,60 $	8 393,20 $	170 945,65 $
Services professionnels Lot 2	38 198,72 $						38 198,72 $
Total Lot 2	**56 976,78 $**	**28 793,03 $**	**33 111,98 $**	**38 078,78 $**	**43 790,60 $**	**8 393,20 $**	**209 144,37 $**
Total BF	**128 436,37 $**	**43 892,04 $**	**50 475,83 $**	**58 047,21 $**	**66 754,30 $**	**12 794,58 $**	**360 400,33$**

Les paiements se feront mensuellement.

La dépense de 360 400,33 $ taxes incluses (329 093,54 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le Service de Sécurité Incendie de Montréal, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le présent dossier ne comporte aucune incidence budgétaire sur le cadre financier de la Ville puisque les crédits nécessaires à cette dépense sont considérés au budget du Service des TI.

Ententes cadres :

Un montant de 3 803 051,62 $, taxes incluses (3 472 693,04 $ net de taxes) comprenant des services de transmission des données cellulaires, de support et des services professionnels en lien avec le Lot 1, sera dépensé au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives et selon leurs disponibilités budgétaires. Les coûts des services seront entièrement assumés par les unités administratives ou organismes à même leurs budgets de fonctionnement et pourraient engendrer des dépenses d'agglomération.

Un montant de 733 926,91 $, taxes incluses (670 173,09 $ net de taxes) comprenant des services de transmission des données cellulaires, de support et des services professionnels en lien avec le Lot 2, sera dépensé au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives et selon leurs disponibilités budgétaires. Les coûts des services seront entièrement assumés par les unités administratives ou organismes à même leurs budgets de fonctionnement et pourraient engendrer des dépenses

d'agglomération.

Le présent contrat prévoit deux périodes de prolongation, chacune d'une durée de 24 mois, pour un montant maximal de 1 958 951,54 $ taxes incluses par période.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces ententes-cadres permettront à la Ville d'obtenir des tarifs compétitifs sur la majorité des services cellulaires de transmission de données, tout en répondant à la croissance des besoins en mobilité. Elles sont essentielles pour prévenir des interruptions majeures, assurer la continuité des services et permettre une migration planifiée sans compromettre la satisfaction des employés ni la sécurité des données.
Les objectifs visés par l'octroi des ententes-cadres :

- Offrir des services cellulaires en transmission de données performants adaptés aux besoins des unités d'affaires ;
- Centraliser la gestion des services via un portail, afin de simplifier les opérations et le suivi administratif ;
- Réduction des coûts en mutualisant la consommation de données entre différents utilisateurs grâce à des forfaits à paliers partagés ;
- Soutenir la croissance des besoins en services cellulaires de transmission de données dans l'ensemble des unités d'affaires de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Samia MAATOUK)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nagat GUESSOD AHMED
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872 7016
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-09

Demis NUNES
chef(fe) de division - reseaux de telecommunications

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257684004

Unité administrative responsable : *Service des technologies de l'Information*

Projet : Conclure des ententes-cadres avec les firmes Videotron ltée (lot 1) et TELUS Communications inc. (lot 2), pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 897 378, 86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21133 (4 soumissionnaires).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 11) Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique; 12) Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective; 17) Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes;			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Par l’entremise de ces ententes cadres, la Ville continuera sa stratégie de mise en place d’une structure de gouvernance des données permettant de prendre des décisions probantes en temps opportuns et renforcer sa capacité à utiliser les nouvelles technologies afin de favoriser les échanges avec la population.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1257684004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Vidéotron ltée (lot 1) et TELUS Communications inc. (lot 2), pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 897 378, 86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21133 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21133 PV.pdf
25-21133_DetCh_SEAO.pdf
25-21133_TCP_Lot 1_VF.pdf
25-21133_TCP_Lot 2_VF.pdf
25-21133_Intervention_LOT 1.pdf
25-21133_Intervention_LOT 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samia MAATOUK
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1041

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Nizar EL HANNA
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-872-2988
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21133
Numéro de référence: 20085075
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Acquisition de services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

6 résultats

Résultats 1 à 6

Trier par Sélection **Nombre par page** 5

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Cloud Monitored Objects Inc. 3026 Rue Anderson, Suite 201 Terrebonne QC CAN J6Y1W1	Publique	Jean-Francois Boivin Téléphone: 5142693417 Courriel: jfboivin@cmo-online.ca	**Transaction: (20299082)** 2025-08-18 14:41	20068455 - 25-21133_Addenda 01 Devis Téléchargement 20068667 - 25-21133_Addenda 02 Devis Téléchargement 20069576 - 25-21113_Addenda 03 Devis Téléchargement Ne pas recevoir
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. 800 De La Gauchetière Bureau 4000 Montréal QC CAN H5A1K3 www.rogers.com	Publique	Marco Del Dotto Téléphone: 15148959922 Courriel: marco.deldotto@rci.rogers.com	**Transaction: (20282807)** 2025-07-23 10:42	20068455 - 25-21133_Addenda 01 Devis 2025-07-30 à 16:00 - Courriel 20068667 - 25-21133_Addenda 02 Devis 2025-08-04 à 09:45 - Courriel 20069576 - 25-21113_Addenda 03 Devis 2025-08-11 à 13:35 - Courriel 20070752 - 25-21133_Addenda 04_Report de date Devis 2025-08-19 à 13:55 - Courriel Bordereau numérique 2025-08-19 à 13:55 - Courriel 20072913 - 25-21133_Addenda 05_Report Devis

				2025-09-03 à 14:10 - Courriel 20074025 - 25-21133_Addenda 06 Devis 2025-09-11 à 11:45 - Courriel 20074493 - 25-21133_Addenda 07_Report de date Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074675 - 25-21133_Addenda 08_Report de date Devis 2025-09-17 à 10:45 - Courriel 20075431 - 25-21133_Addenda 09 Devis 2025-09-23 à 15:30 - Courriel 20076188 - 25-21133_Addenda 10_Report de date Devis 2025-09-30 à 13:20 - Courriel 20076702 - 25-21133_Addenda 11_Report de date Devis 2025-10-03 à 14:05 - Courriel 20077347 - 25-21133_Addenda 12 Devis 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Plan 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
VIDÉOTRON LTÉE 612 rue Saint-Jacques Montréal QC CAN H3C4M8 http://www.videotron.com	Non diffusé	Tarana Hassan Téléphone: 5817481220 Courriel: rfp@fibrenoire.ca	**Transaction: (20282830)** 2025-07-23 11:34	20068455 - 25-21133_Addenda 01 Devis 2025-07-30 à 16:00 - Courriel 20068667 - 25-21133_Addenda 02 Devis 2025-08-04 à 09:45 - Courriel 20069576 - 25-21113_Addenda 03 Devis 2025-08-11 à 13:35 - Courriel 20070752 - 25-21133_Addenda 04_Report de date Devis 2025-08-19 à 13:55 - Courriel Bordereau numérique 2025-08-19 à 13:55 - Courriel 20072913 - 25-21133_Addenda 05_Report Devis

				2025-09-03 à 14:10 - Courriel 20074025 - 25-21133_Addenda 06 Devis 2025-09-11 à 11:45 - Courriel 20074493 - 25-21133_Addenda 07_Report de date Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074675 - 25-21133_Addenda 08_Report de date Devis 2025-09-17 à 10:45 - Courriel 20075431 - 25-21133_Addenda 09 Devis 2025-09-23 à 15:30 - Courriel 20076188 - 25-21133_Addenda 10_Report de date Devis 2025-09-30 à 13:20 - Courriel 20076702 - 25-21133_Addenda 11_Report de date Devis 2025-10-03 à 14:05 - Courriel 20077347 - 25-21133_Addenda 12 Devis 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Plan 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
TELUS COMMUNICATIONS INC. 300, rue St-Paul bureau 600 Québec QC CAN G1K7R1 www.telus.com/affaires	Non diffusé	Julie Théberge Téléphone: 5819936164 Courriel: julie.theberge@telus.com	**Transaction: (20282818)** 2025-07-23 11:01	20068455 - 25-21133_Addenda 01 Devis 2025-07-30 à 16:00 - Courriel 20068667 - 25-21133_Addenda 02 Devis 2025-08-04 à 09:45 - Courriel 20069576 - 25-21113_Addenda 03 Devis 2025-08-11 à 13:35 - Courriel 20070752 - 25-21133_Addenda 04_Report de date Devis 2025-08-19 à 13:55 - Courriel Bordereau numérique 2025-08-19 à 13:55 - Courriel 20072913 - 25-21133_Addenda 05_Report Devis

				2025-09-03 à 14:10 - Courriel 20074025 - 25-21133_Addenda 06 Devis 2025-09-11 à 11:45 - Courriel 20074493 - 25-21133_Addenda 07_Report de date Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074675 - 25-21133_Addenda 08_Report de date Devis 2025-09-17 à 10:45 - Courriel 20075431 - 25-21133_Addenda 09 Devis 2025-09-23 à 15:30 - Courriel 20076188 - 25-21133_Addenda 10_Report de date Devis 2025-09-30 à 13:20 - Courriel 20076702 - 25-21133_Addenda 11_Report de date Devis 2025-10-03 à 14:05 - Courriel 20077347 - 25-21133_Addenda 12 Devis 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Plan 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Fortinet Technologies (Canada) ULC 3386 Dalbé Viau Montréal QC CAN H8T3N2	Non diffusé	Stéphane Durand Téléphone: 5148167976 Courriel: sdurand@fortinet.com	**Transaction: (20283374)** 2025-07-24 10:45	20068455 - 25-21133_Addenda 01 Devis 2025-07-30 à 16:00 - Courriel 20068667 - 25-21133_Addenda 02 Devis 2025-08-04 à 09:45 - Courriel 20069576 - 25-21113_Addenda 03 Devis 2025-08-11 à 13:35 - Courriel 20070752 - 25-21133_Addenda 04_Report de date Devis 2025-08-19 à 13:55 - Courriel Bordereau numérique 2025-08-19 à 13:55 - Courriel 20072913 - 25-21133_Addenda 05_Report Devis

				2025-09-03 à 14:10 - Courriel 20074025 - 25-21133_Addenda 06 Devis 2025-09-11 à 11:45 - Courriel 20074493 - 25-21133_Addenda 07_Report de date Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074675 - 25-21133_Addenda 08_Report de date Devis 2025-09-17 à 10:45 - Courriel 20075431 - 25-21133_Addenda 09 Devis 2025-09-23 à 15:30 - Courriel 20076188 - 25-21133_Addenda 10_Report de date Devis 2025-09-30 à 13:20 - Courriel 20076702 - 25-21133_Addenda 11_Report de date Devis 2025-10-03 à 14:05 - Courriel 20077347 - 25-21133_Addenda 12 Devis 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Plan 2025-10-09 à 16:55 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Bell Mobilité 1, Carrefour Alexander-Graham-Bell Aile A5 Montréal QC CAN H3E3B3 www.bce.ca	Non diffusé	Philippe Robitaille Téléphone: 4186914039 Courriel: philippe.robitaille@bell.ca	**Transaction: (20282867)** 2025-07-23 13:39	20068455 - 25-21133_Addenda 01 Devis 2025-07-30 à 16:00 - Courriel 20068667 - 25-21133_Addenda 02 Devis 2025-08-04 à 09:45 - Courriel 20069576 - 25-21113_Addenda 03 Devis 2025-08-11 à 13:35 - Courriel 20070752 - 25-21133_Addenda 04_Report de date Devis 2025-08-19 à 13:55 - Courriel Bordereau numérique 2025-08-19 à 13:55 - Courriel 20072913 - 25-21133_Addenda 05_Report Devis

2025-09-03 à 14:10 - Courriel

20074025 - 25-21133_Addenda 06
Devis
2025-09-11 à 11:45 - Courriel

20074493 - 25-21133_Addenda 07_Report de date
Devis
2025-09-16 à 10:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-16 à 10:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-16 à 10:40 - Courriel

20074675 - 25-21133_Addenda 08_Report de date
Devis
2025-09-17 à 10:45 - Courriel

20075431 - 25-21133_Addenda 09
Devis
2025-09-23 à 15:30 - Courriel

20076188 - 25-21133_Addenda 10_Report de date
Devis
2025-09-30 à 13:20 - Courriel

20076702 - 25-21133_Addenda 11_Report de date
Devis
2025-10-03 à 14:05 - Courriel

20077347 - 25-21133_Addenda 12
Devis
2025-10-09 à 16:55 - Courriel
Plan
2025-10-09 à 16:55 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21133

Agent d'approvisionnement
Joanne Filion

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	0	Vidéotron							3 439 276,00 $	3 954 307,58 $
		Télus							4 396 429,30 $	5 054 794,59 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21133

Agent d'approvisionnement
Joanne Filion

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	0	Télus							820 240,30 $	943 071,28 $
		Vidéotron							1 153 030,00 $	1 325 696,24 $

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21133

No du GDD : 1257684004

Titre de l'appel d'offres : LOT 1- Acquisition de services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	23 - 7 - 2025	Nombre d'addenda émis durant la période :	12
Ouverture originalement prévue le :	28 - 8 - 2025	Date du dernier addenda émis :	9 - 10 - 2025
Ouverture faite le :	23 - 10 - 2025	Délai total accordé aux soumissionnaires :	91 jrs
Date du comité de sélection :	na - na - na		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	6	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	66,7
		Nbre de soumissions rejetées :	2	% de rejets :	50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Bell Mobilité	Non-conformité administrative.
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC	Non-conformité technique

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	21 - 4 - 2026
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	21 - 4 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
VIDÉOTRON LTÉE	3 954 307,58 $	√	1
TELUS COMMUNICATIONS INC.	5 054 794,59 $		

Information additionnelle

Il y a eu six (6) preneurs de cahier de charges.

UN (1) formulaire de non-participation a été fourni, l'entreprise y indique qu'elle agira à titre de sous-contractant dans le cadre du contrat,

Préparé par : Samia Maatouk

Le 16 - 12 - 2025

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21133

No du GDD : 1257684004

Titre de l'appel d'offres : LOT 2- Acquisition de services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	23 - 7 - 2025	Nombre d'addenda émis durant la période :	12
Ouverture originalement prévue le :	28 - 8 - 2025	Date du dernier addenda émis :	9 - 10 - 2025
Ouverture faite le :	23 - 10 - 2025	Délai total accordé aux soumissionnaires :	91 jrs
Date du comité de sélection :	na - na - na		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	6	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	66,7
		Nbre de soumissions rejetées :	2	% de rejets :	50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Bell Mobilité	Non-conformité administrative.
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC	Non-conformité technique

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	21 - 4 - 2026
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	21 - 4 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
TELUS COMMUNICATIONS INC.	943 071,28 $	√	1
VIDÉOTRON LTÉE	1 325 696,24 $		

Information additionnelle

Il y a eu six (6) preneurs de cahier de charges.

UN (1) formulaire de non-participation a été fourni, l'entreprise y indique qu'elle agira à titre de sous-contractant dans le cadre du contrat,

Préparé par : Samia Maatouk

Le 16 - 12 - 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0458

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 23 octobre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21133

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition de services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
BELL MOBILITÉ INC.	**Lot 1**	7 137 464,91 $
	Lot 2	1 096 043,75 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	**Lot 1**	6 331 829,85 $
	Lot 2	1 137 115,40 $
TELUS COMMUNICATIONS INC.	**Lot 1**	5 054 794,59 $
	Lot 2	943 071,28 $
VIDÉOTRON LTÉE	**Lot 1**	3 954 307,58 $
	Lot 2	1 325 696,24 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 23 juillet, 22 août, 8, 18 et 19 septembre ainsi que les 3 et 8 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié les 23 juillet, 19 août, 3, 16, 17 et 30 septembre ainsi que le 3 octobre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257684004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Vidéotron ltée (lot 1) et TELUS Communications inc. (lot 2), pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant 2 options de prolongation de 24 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 897 378, 86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21133 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1257684004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière
Division conseil et soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-20

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD : **1257684004**

No d'engagement : **TI57684004**

Provenance et imputation :

Imputation comptable	Libellé textuel
1001.0010000.110127.01303.53601.000000.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération.Budget régulier.Contrat d'entretien informatique TI - agglo.Gestion de l'information.Téléphonie.Général..Général.Général.Général.
1001.0010000.110127.01303.53601.000000.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération.Budget régulier.Contrat d'entretien informatique TI - agglo.Gestion de l'information.Téléphonie.Général..Général.Général.Général.
1001.0010000.110127.01303.53601.000000.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération.Budget régulier.Contrat d'entretien informatique TI - agglo.Gestion de l'information.Téléphonie.Général..Général.Général.Général.
1001.0010000.110127.01303.53601.000000.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération.Budget régulier.Contrat d'entretien informatique TI - agglo.Gestion de l'information.Téléphonie.Général..Général.Général.Général.

Bon de commande avant taxes
Bon de commande avant taxes
Bon de commande avant taxes

Bon de commande avant taxes

Bon de commande avec taxes
Bon de commande avec taxes
Bon de commande avec taxes
Bon de commande avec taxes

Les paiements se feront mensuellement.

Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établissement du bon de commande, puisque les informations disponibles ne nous permettent de définir précisément ce segment.

Services	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Services de données Lot 1	8,991.79	13,787.41	15,855.51	18,233.84	20,968.92	4,019.05	**81,856.51**
Services professionnels Lot 1	56,260.34						**56,260.34**
Services de données Lot 2	17,146.87	26,291.87	30,235.65	34,771.00	39,986.65	7,664.11	**156,096.16**
Services professionnels Lot 1	34,880.52						**34,880.52**
Total	**117,279.53**	**40,079.28**	**46,091.16**	**53,004.84**	**60,955.57**	**11,683.16**	**329,093.54**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Services de données Lot 1	8564.63	13132.43	15102.28	17367.63	19972.78	3828.12	**77,967.86 $**
Services professionnels Lot 1	53587.66						**53,587.66 $**
Services de données Lot 2	16332.30	25042.86	28799.29	33119.18	38087.06	7300.02	**148,680.71 $**

Services professionnels Lot 1	33223.50						**33,223.50 $**
	111,708.08	**38,175.29**	**43,901.57**	**50,486.81**	**58,059.84**	**11,128.14**	**313,459.73**

	2026	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**Total**
Services de données Lot 1	9,847.18 $	15,099.01 $	17,363.85 $	19,968.43 $	22,963.70 $	4,401.38 $	**89,643.55 $**
Services professionnels Lot 1	61,612.41 $						**61,612.41 $**
Services de données Lot 2	18,778.06 $	28,793.03 $	33,111.98 $	38,078.78 $	43,790.60 $	8,393.20 $	**170,945.65 $**
Services professionnels Lot 1	38,198.72 $						**38,198.72 $**
	128,436.37	**43,892.04**	**50,475.83**	**58,047.21**	**66,754.30**	**12,794.58**	**360,400.33**

lors de l'élaboration de la présente intervention

2022	2023	2024	2025	Total
250,582.49	250,582.49	250,582.49	250,582.49	1,002,329.96
1,477,064.74	1,477,064.74	1,477,064.74	1,477,064.74	5,908,258.96
3,934,095.06	3,934,095.06	3,934,095.06	3,934,095.06	15,736,380.24
	566,174.23	622,791.65	628,453.39	1,817,419.27
5,661,742.29	6,227,916.52	6,284,533.94	6,290,195.68	24,464,388.43

2022	2023	2024	2025	Total
40,728.78	54,304.04	54,304.04	45,254.20	194,591.06
118,741.02	187,295.06	219,166.13	211,853.59	737,055.80
159,469.80	241,599.10	273,470.17	257,107.79	931,646.86
5,502,272.49	5,986,317.42	6,011,063.77	6,033,087.89	23,532,741.57
5,661,742.29	6,227,916.52	6,284,533.94	6,290,195.68	24,464,388.43
37,190.80	49,586.83	49,586.83	41,323.12	177,687.57
108,426.38	171,025.35	200,127.89	193,450.57	673,030.19
145,617.18	220,612.18	249,714.72	234,773.68	850,717.76

Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260119uaverti GDD1257684004 TELUS/VIDEOTRON transm

Écritures	260119uaverti GDD1257684004 TELUS/VIDEOTRON transmission		
Description	GDD1257684004 TELUS/VIDEOTRON transmission données/suppo		
Livre	VILLE DE MONTRE	Catégorie	VDM-Engagement G/L
Période	JAN-26	Date en vigueur	19-JAN-2026
Type de solde	Engagement	Type d'engagement	G/L Eng. Gestion (loca
		Total de contrôle	

Conversion

Devise	
Date	
Type	
Taux	

Lignes | Autres informations

Ligne	Compte	Débit (CAD)	Crédit (CAD)	Description
10	1001.0010000.110127.01303.53601.0000	117,279.53		GDD1257684
		117,279.53		

Description du compte: AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Téléphonie.Général..Général.G

Approuver

Vérifier les fonds | Annuler réserv. fonds | Voir les résultats

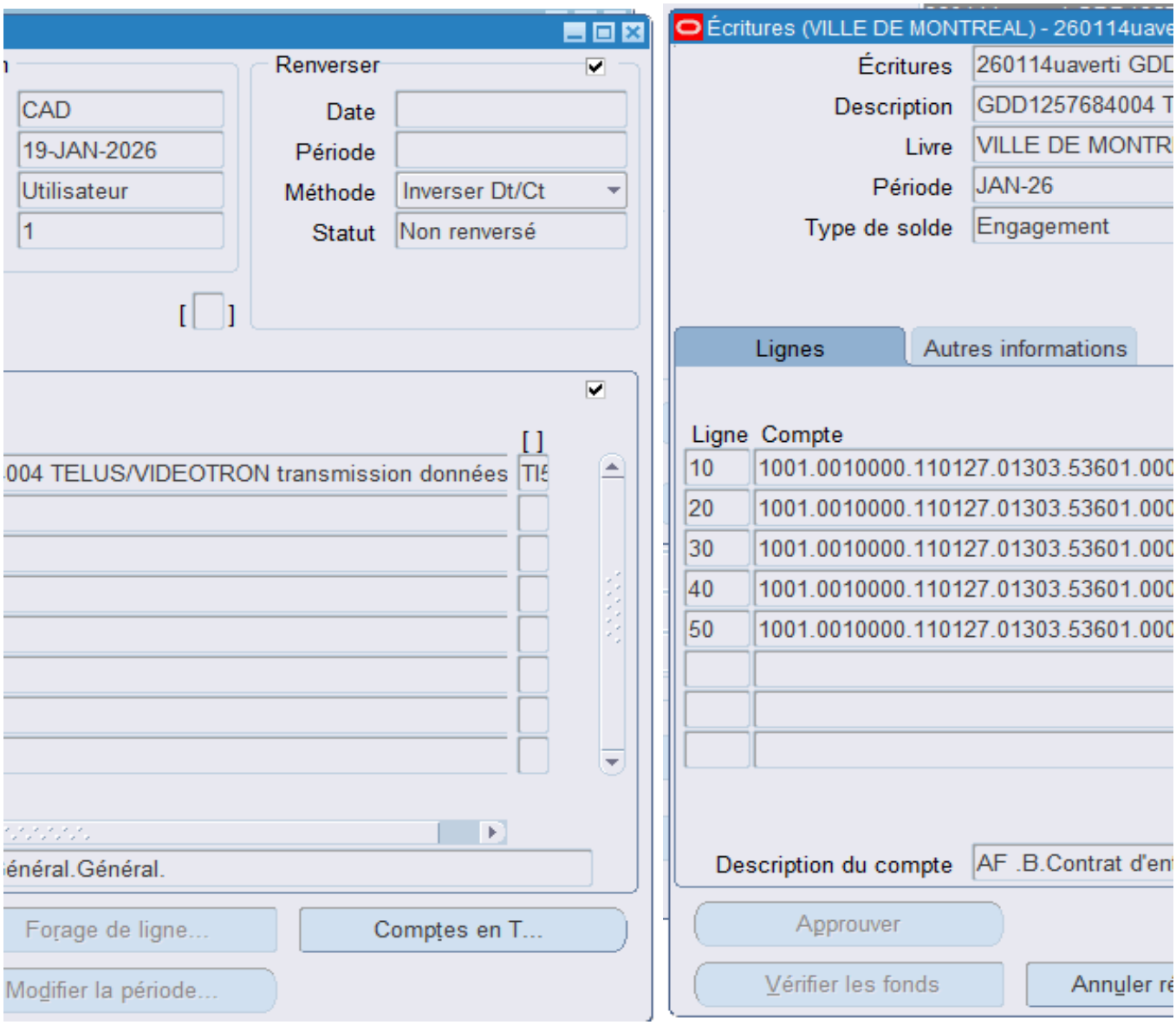
Renverser
CAD
19-JAN-2026
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
004 TELUS/VIDEOTRON transmission données
général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260114uave
Écritures
260114uaverti GDD
Description
GDD1257684004 T
Livre
VILLE DE MONTR
Période
JAN-26
Type de solde
Engagement
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
10
1001.0010000.110127.01303.53601.000
20
1001.0010000.110127.01303.53601.000
30
1001.0010000.110127.01303.53601.000
40
1001.0010000.110127.01303.53601.000
50
1001.0010000.110127.01303.53601.000
Description du compte
AF .B.Contrat d'en
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler ré

erti GDD1257684004 TELUS/VIDEOTRON transm

01257684004 TELUS/VIDEOTRON transmission

TELUS/VIDEOTRON transmission données/suppo

Catégorie	VDM-Ajustements
Date en vigueur	14-JAN-2026
Type d'engagement	G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle	

Conversion

Devise	CAD
Date	14-JAN-2026
Type	Utilisateur
Taux	1

Renverser

Date	
Période	
Méthode	Inverser D
Statut	Non renver

Débit (CAD)	Crédit (CAD)	Description
0.01		ENG2027;FOURNISSEUR MULTIPLES;40079,28
0.01		ENG2028;FOURNISSEUR MULTIPLES;46091,16
0.01		ENG2029;FOURNISSEUR MULTIPLES;53004,84
0.01		ENG2030;FOURNISSEUR MULTIPLES;60955,57
0.01		ENG2031;FOURNISSEUR MULTIPLES;11683,16
0.05		

tretien informatiq.Gestion de l'in.Téléphonie.Général..Général.Général.Général.

Forage de ligne... | Comptes en

éserv. fonds | Voir les résultats | Modifier la période...

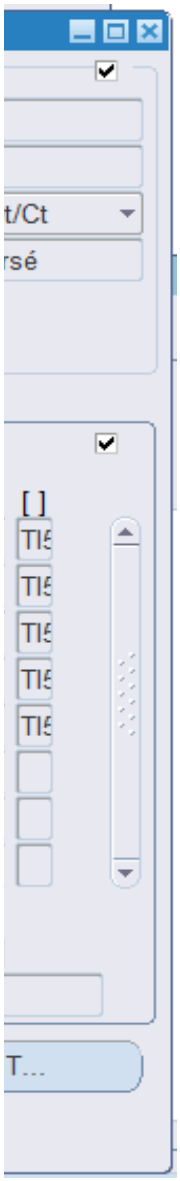
t/Ct
rsé
[ ]
T...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1258528001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division expertise conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc., pour des services professionnels en ingénierie de structure du bâtiment, d'une durée de 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente: 517 387,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21074 (9 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Groupe Conseil CHG inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en ingénierie de structure du bâtiment, pour une somme maximale de 517 387,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (25-21074);

2. de procéder à l'évaluation du rendement de Groupe Conseil CHG inc.;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 08:12

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1258528001
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division expertise conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc., pour des services professionnels en ingénierie de structure du bâtiment, d'une durée de 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente: 517 387,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21074 (9 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de l'appel d'offres 25-21074 - Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment et en ingénierie civile. L'appel d'offres a été séparé en 2 lots distincts afin de permettre à des firmes actives uniquement dans certains créneaux de soumettre une proposition. Les lots inclus dans l'appel d'offres sont les suivants:

· Lot 1 : Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment;
· Lot 2 : Services professionnels en ingénierie civile. (traité séparément dans un autre sommaire décisionnel).

Les objectifs visés par cet appel d'offres sont les suivants :

· Obtenir des expertises dont le domaine dépasse les particularités d'un parc immobilier municipal;
· Répondre à des besoins ponctuels urgents en cas de surcharge momentanée de l'équipe interne;
· Obtenir des expertises dans des domaines qui ne sont pas couverts par l'équipe interne.

L'appel d'offres public 25-21074 a été lancé et publié du 16 juin 2025 au 7 août 2025 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec et Le Devoir. La durée de publication à été de 52 jours. La date initiale prévue d'ouverture des soumission était le 22 juillet 2025.

Les soumissions étaient valides pendant les 120 jours suivant la date d'ouverture du 7 août 2025, soit jusqu'au 5 décembre 2025.

Une demande de prolongation de la validité des soumissions a été acceptée par l'ensemble

des soumissionnaires, et la nouvelle échéance est fixée au 27 février 2026.

Cinq (5) addenda ont été émis, dont voici un résumé :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	20 juin 2025	Clarification sur la présence de deux lots distincts (structure et civil) dans l'appel d'offres, et précision que les mandats pourront varier (conception, expertise, diagnostic, etc.) selon les besoins.	Aucun
2	4 juillet 2025	Report des dates d'ouverture des soumissions au 7 août 2025 et de réception des plaintes	Aucun
3	9 juillet 2025	Précisions sur les critères de présentation des ressources, précisant la limite de deux ingénieurs (hors coordonnateur) pour l'évaluation.	Aucun
4	10 juillet 2025	Précision que les lots seront évalués et octroyés séparément, et seuls les projets complétés peuvent être présentés pour la firme, l'ingénieur et le chargé de projet.	Aucun
5	14 juillet 2025	Précision : Chaque ingénieur présenté doit être appuyé par 4 projets complétés (8 au total si deux ingénieurs), tout en respectant une limite de 10 pages pour l'ensemble du critère.	Aucun

Les montants estimés pour cette entente ont été revus à la hausse, compte tenu de la popularité des dernières ententes-cadres. Celles-ci, initialement prévues pour une durée de trois ans, ont été consommées en moins d'un an. Les options de renouvellement ont donc dû être exercées plus rapidement que prévu, tel qu'il peut être constaté dans la section des décisions antérieures de ce sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA257897001 - 4 février 2025 - Exercer l'option de la première année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 31 905,56 $, taxes incluses, pour des services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment dans le cadre du contrat accordé à L2C Experts-conseil inc. (DA247897002), majorant ainsi le montant total du contrat de 102 902,63 $ à 134 808,19 $, taxes incluses
DA247897002 - 16 octobre 2024 - Conclure des ententes-cadres de 3 ans avec les firmes (L2C Experts-conseil inc. et Équipe Laurence inc.), avec option de renouvellement de 1 an, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public (24-20596)

DESCRIPTION

Lot 1
La présente entente-cadre vise à fournir sur demande des services professionnels requis en ingénierie des structures du bâtiment.

Les professionnels externes pourront être sollicités pour des mandats variés, notamment :

- Mandat de conception;
- Mandat d'expertise ou d'analyse de faisabilité;
- Mandat de diagnostic et/ou d'intervention.

Sans s'y limiter, Groupe Conseil CHG Inc. aura à rendre les services professionnels décrits sommairement ci-dessous :

- Charpente d'acier
- Structure de béton (hors sol et souterraine)
- Ossatures de bois (incluant interventions dans des bâtiments patrimoniaux)
- Calcul d'évaluation sismique (nouveaux bâtiments)
- Rehaussement sismique (bâtiments existants)
- Renforcement structural :
    - Éléments en acier
    - Fibres de carbone
- Réfection du béton :
    - Inspection des pathologies du béton
    - Sondage au marteau
    - Analyse des résultats de tests :
        - Ions de chlorure
        - Carbonatation
        - Géoradar
        - Etc.

Le mode de rémunération est à taux horaire et selon les modalités prévues aux documents contractuels.

L'enveloppe maximale attribuée à Groupe Conseil CHG Inc. permettra de couvrir plusieurs mandats.

Tout au long de la prestation, Groupe Conseil CHG Inc. sera encadrée par les professionnels de la division de l'expertise conseil et de la transition écologique (DECTE).

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 16 juin 2025, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO.
Neuf (9) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 75 % du nombre total.

Sur les trois (3) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné, les trois (3) firmes n'ont pas communiqué leurs motifs de désistement.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 25 septembre 2025 par visioconférence sous la supervision du Service de l'approvisionnement.

Le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Le présent dossier vise à accorder :

- Lot 1 : une entente-cadre à Groupe Conseil CHG Inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment;

<u>LOT 1 - Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment</u>

Des douze (12) preneurs du cahier des charges, neuf (9) ont présenté une soumission pour le lot 1, soit 75 % du total des preneurs du cahier des charges.

Neuf (9) soumissionnaires ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection.

Le tableau suivant présente les montants et les notes obtenues par les soumissionnaires à la suite de l'analyse du comité de sélection :

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Groupe conseil CHG inc.	75,0	2,42	517 387,50 $	0	517 387,50 $
EMS ingenierie inc.	83,8	2,19	610 172,33 $	0	610 172,33 $
Bouthillette Parizeau inc.	86,2	2,07	656 544,04 $	0	656 544,04 $
Dubé Beaudry et Associés experts-conseils inc.	74,5	2,07	601 894,13 $	0	601 894,13 $
Dernière estimation réalisée			763 007,52 $	0	763 007,52 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-245 620,02 $ -32,19 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					92 784,83 $ 17,93 %

L'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est de - 32,19 % (-245 620,02 $). Les écarts de prix se situent principalement au niveau des éléments suivants :

- Le marché dans ce secteur d'activité semble actuellement en recherche active de contrats, ce qui pourrait pousser certains soumissionnaires à proposer des prix plus bas pour garantir un minimum de travail à leurs équipes.
- Il pourrait également s'agir d'une stratégie visant à obtenir une première entente, en espérant décrocher par la suite des mandats en urgence.
- Un autre élément à considérer est que le Groupe Conseil CHG a obtenu l'un des pointages les plus faibles parmi tous les soumissionnaires en ce qui concerne l'expérience du personnel affecté au mandat, ainsi que celle du chargé de projet. Cela pourrait avoir un impact sur leur structure de coûts.

L'écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire est de 17,93 % (92 784,83 $). Les écarts de prix se situent principalement au niveau du taux horaire des professionnelles.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- n'exige pas de détenir une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Ce contrat de services professionnels étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une (1) entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment. Les mandats seront attribués sur demande, au fur et à mesure des besoins en expertises. Chacun des mandats confiés à l'adjudicataire devra faire l'objet d'une autorisation de dépense à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec le *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).
Puisque ces services professionnels pourraient servir à des projets pouvant être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, il est possible qu'ils soient supportés par des dépenses d'agglomération. L'entente-cadre est limitée aux projets réalisés par le SGPI.

La dépense totale à autoriser est de 517 387,50 $, taxes incluses, pour le lot 1 (Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment).

Une option de renouvellement d'un an est prévue pour l'entente-cadre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de telles ententes pourrait entraîner des retards importants dans le traitement des demandes et la réalisation des projets, en raison de processus administratifs répétitifs et de contraintes réglementaires. Elle limiterait également l'agilité opérationnelle du Service, compromettant sa capacité à répondre rapidement aux besoins urgents ou imprévus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur prévue de l'entente-cadre : février 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la décision atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Geneviève LEARY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason BERTEAU
Conseiller en gestion contractuelle et estimations

Tél : 514-872-1092
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-15

Frederic GEMME
chef de division - expertise conseil

Tél : 438-872-7198
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sébastien CORBEIL
c/d gestion du portefeuille immobilier

Tél : (514) 574-6987
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1258528001
Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification des immeubles
Projet : AO 25-21074 – LOT 1

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Point 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Pour le lot en génie structural, certains dossiers pourraient nécessiter une analyse de l'intégrité des bâtiments ou ouvrages, afin d'assurer des milieux de vie sécuritaires et de qualité pour l'ensemble des Montréalaises et Montréalais, en réponse à leurs besoins.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1258528001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division expertise conseil
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc., pour des services professionnels en ingénierie de structure du bâtiment, d'une durée de 3 ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente: 517 387,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21074 (9 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21074 Lot 1 Intervention Appro.pdf
25-21074 Tableau sommaire Lot 1.pdf
25-21074 Liste des commandes.pdf
25-21074 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève LEARY
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1041

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-19

Jacky MOHAMAD
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-280-1994
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21074

No du GDD : 1258528001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment et en ingénierie civile
Lot 1

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 16 - 6 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 22 - 7 - 2025

Ouverture faite le : 7 - 8 - 2025

Date du comité de sélection : 25 - 9 - 2025

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 14 - 7 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 52 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12

Nbre de soumissions reçues : 9

% de réponses : 75

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 5 - 12 - 2025

Prolongation de la validité de la soumission de : 84 jrs

Date d'échéance révisée : 27 - 2 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Bouthillette Parizeau Inc.	656 544,04 $		1
D'Aronco Pineau Hébert Varin Inc. (DPHV)	676 053,00 $		1
DBA Experts-Conseils Inc.	601 894,13 $		1
EMS Ingénierie Inc.	610 172,33 $		1
GBI Expert-Conseils Inc.	729 516,38 $		1
Groupe Conseil CHG Inc.	**517 387,50 $**	√	1
Les Services EXP Inc.	685 365,98 $		1
Ponton Guillot Inc.	731 285,13 $		1
Sylvain Parr et Associées Inc.	643 285,13 $		1

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'éfectue en entier à la firme conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors d'un comité de sélection.

Neuf (9) firmes se sont procurées le cahier des charges sur le site SEAO. La soumission de la firne Groupe Conseil CHG Inc. a obtenue le meilleur pointage lors du comité de sélection, la soumission est conforme et elle est recommandé pour l'octroi par le comité de sélection.

Préparé par : Geneviève Leary

Le 26 - 9 - 2025

25-21074 - Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment et en ingénierie civile - lot 1

FIRME	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Bouthillette Parizeau inc	86,2	656 544,04 $	2,07	3
D'Aronco Pineau Hébert Varin Inc.(DPHV)	84,7	676 053,00 $	1,99	6
DBA Experts-Conseils Inc.	74,5	601 894,13 $	2,07	4
EMS Ingénieurie Inc.	83,8	610 172,33 $	2,19	2
GBI Experts-Conseils Inc.	84,0	729 516,38 $	1,84	8
Groupe Conseil CHG Inc.	75,0	517 387,50 $	2,42	1
Les Services EXP Inc.	88,7	685 365,98 $	2,02	5
Ponton Guillot Inc.	79,3	731 241,00 $	1,77	9
Sylvain Parr et Associés Inc.	73,3	643 285,13 $	1,92	7
0	-		-	

Agent d'approvisionnement

Comité	
Date	jeudi 25-09-2025
Heure	14 h 00
Lieu	Teams

	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	50

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Nouveautés SEAO au 2025-07-05. Consultez la liste des nouvelles pour tous les détails !

Liste des commandes

Numéro: 25-21074
Numéro de référence: 20078418
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment et en ingénierie civile
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

12 résultats **Résultats 1 à 12**

Trier par Sélection **Nombre par page**

To...

GBI EXPERTS-CONSEILS INC. - COMPTE PRINCIPAL 100, boulevard Brien Bureau 300 Repentigny QC CAN J6A5N4 http://www.gbi.ca	Non diffusé	Guylaine Allard Téléphone: 5143844222 Courriel: gallard@gbi.ca	**Transaction: (20258455)** 2025-06-19 16:13	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis 2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal QC CAN H2P2R8 http://www.bpa.ca	Non diffusé	Sandrine Haag Téléphone: 514383-3747 Courriel: shaag@bpa.ca	**Transaction: (20256337)** 2025-06-17 11:17	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis 2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3

				Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Ponton Guillot Inc. 3198 chemin Gascon Terrebonne QC CAN J6X3Z3 http://www.pontonguillot.com	Non diffusé	Dany Riopel Téléphone: 4503121222 Courriel: driopel@pontonguillot.com	**Transaction: (20255766)** 2025-06-16 15:44	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis 2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GROUPE CONSEIL CHG INC. 825 RUE RAOUL-JOBIN Québec QC CAN G1N1S6 http://www.chgconseil.com	Non diffusé	Karine Lacroix Téléphone: 4187803768 Courriel: karine.lacroix@chgconseil.com	**Transaction: (20260704)** 2025-06-23 12:07	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis Téléchargement 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GHD CONSULTANTS LTÉE (Historique 1)	Non diffusé	Sara Faucher-Virumbrales Téléphone: 514 339-0589	**Transaction: (20256468)**	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis

4600, boulevard de la Côte-Vertu Montréal QC CAN H4S1C7 www.ghd.com		Courriel: soumissions.quebec@ghd.com	2025-06-17 14:01	2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CIMA+ S.E.N.C. 3400, boulevard du Souvenir bureau 600 Laval QC CAN H7V3Z2 http://www.cima.ca	Non diffusé	Sean Patrick Caron-Bonin Téléphone: 514 967-8073 Courriel: seanpatrick.caron-bonin@cima.ca	**Transaction: (20256168)** 2025-06-17 08:40	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis 2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MLC ASSOCIÉS INC. 299 boul. Curé-Labelle, Sainte-Rose Laval QC CAN H7L2Z9 www.mlcassocies.com	Non diffusé	Joanie Gauthier Téléphone: 4506877077 Courriel: jgauthier@mlcassocies.com	**Transaction: (20267690)** 2025-07-02 18:00	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis Téléchargement 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel

				20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES SERVICES EXP INC. - Compte principal 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal QC CAN H3A3C8	Non diffusé	Isabelle Milette Téléphone: 8198036651 Courriel: isabelle.milette@exp.com	**Transaction: (20255715)** 2025-06-16 14:37	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis 2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
D'ARONCO,PINEAU,HÉBERT,VARIN INC. 549, rue Principale Laval QC CAN H7X1C7	Non diffusé	Pierre Raymond Téléphone: 5142194700 Courriel: praymond@dphv.ca	**Transaction: (20257070)** 2025-06-18 08:20	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis 2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
EMS Ingénierie inc. 815 boul. Lebourgneuf, bureau 406 Québec QC CAN G2J0C1 http://www.ems-ing.com	Non diffusé	Charlie Briere Téléphone: 4188718103 Courriel: offres@ems-ing.com	**Transaction: (20258150)** 2025-06-19 10:26	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis 2025-06-20 à 17:10 - Courriel 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel

				20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SYLVAIN PARR ET ASSOCIÉS INC. 555 boul. René-Lévesque Ouest Suite 1800 Montréal QC CAN H2Z1B1	Non diffusé	Sylvain Parr Téléphone: 5142712464 Courriel: parr@sylvainparr.com	**Transaction: (20268358)** 2025-07-03 15:53	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis Téléchargement 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
DBA EXPERTS-CONSEILS 262, boulevard Brien Repentigny QC CAN J6A6V2 https://www.dba-qc.com	Non diffusé	DBAGénéral Dubé Téléphone: 450-585-9595 Courriel: general@dba-qc.com	**Transaction: (20267289)** 2025-07-02 08:36	20063714 - 25-21074 Addenda 1 Devis Téléchargement 20065513 - 25-21074 Addenda 2 Report de date Devis 2025-07-04 à 16:25 - Courriel 20066231 - 25-21074 Addenda 3 Devis 2025-07-09 à 17:25 - Courriel 20066477 - Addenda 4 Devis 2025-07-10 à 18:20 - Courriel 20066765 - 25-21074 Addenda 5 Devis 2025-07-14 à 15:15 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 7 août 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21074

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services professionnels en ingénierie des structures du bâtiment et en ingénierie civile » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	**Lot 1**
D'ARONCO, PINEAU, HÉBERT, VARIN INC.	**Lot 1**
DUBÉ BEAUDRY ET ASSOCIÉS EXPERTS-CONSEILS INC.	**Lot 1** **Lot 2**
EMS INGÉNIERIE INC.	**Lot 1** **Lot 2**
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	**Lot 1**
GROUPE CONSEIL CHG INC.	**Lot 1** **Lot 2**
LES SERVICES EXP INC.	**Lot 1** **Lot 2**
PONTON GUILLOT INC.	**Lot 1** **Lot 2**
SYLVAIN PARR ET ASSOCIÉS INC.	**Lot 1**

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 16 et 27 juin ainsi que le 9 juillet 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié les 16 et 20 juin ainsi que le 4 juillet 2025 dans le système électronique SÉAO.

…/2

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Outlook

Re: Délégation de pouvoirs - Janos Courville - Direction de la gestion des actifs immobiliers

À partir de Sophie CHARBONNEAU <sophie.charbonneau@montreal.ca>
de la part de
Janos COURVILLE <janos.courville@montreal.ca>

Date Lun 19/01/2026 10:57

À 18-06 DYN Bureau De Projet Et Des Services Administratifs <18-06_bureau_de_projet_et_des_services_administratifs@montreal.ca>; David MCDUFF <david.mcduff@montreal.ca>; Jabiz SHARIFIAN <jabiz.sharifian@montreal.ca>; Sophie LALONDE <sophie.lalonde@montreal.ca>; Jean-Charles GRIS <jean-charles.gris@montreal.ca>; Guylaine BOIVIN <guylaine.boivin@montreal.ca>; Audrey DUPUIS-KINGSBURY <audrey.dupuis-kingsbury@montreal.ca>; RH - SGPI <rh.sgpi@montreal.ca>

Cc Isabelle GAUTHIER <isabelle.gauthier2@montreal.ca>; Isabelle BELANGER <isabelle.belanger@montreal.ca>; Aicha BEN SLIMANE <aicha.benslimane@montreal.ca>; Chantal PAQUES <chantal.paques@montreal.ca>

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Sébastien Corbeil, chef de division - Gestion du portefeuille immobilier pour me remplacer dans l'exercice de mes fonctions de directeur de la Gestion des actifs immobiliers, et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions du 19 au 23 janvier 2026.

Vous pouvez rejoindre Sébastien Corbeil :
Cellulaire: (514) 574-6987
Courriel : sebastien.corbeil@montreal.ca

Et j'ai signé,

Sophie Charbonneau pour :

_____

Janos Courville,
Directeur
Direction de la gestion des actifs immobiliers
Service de la gestion et de la planification des immeubles
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame est, 6e étage
Montréal, H2Y 3Y8
Cellulaire: (438) 220-1854
Courriel : janos.courville@montreal.ca

De : Sophie CHARBONNEAU de la part de Janos COURVILLE <janos.courville@montreal.ca>
Envoyé : 9 janvier 2026 16:02
À : 18-06 DYN Bureau De Projet Et Des Services Administratifs <18-06_bureau_de_projet_et_des_services_administratifs@montreal.ca>; David MCDUFF

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1269563002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier unilatéralement le contrat accordé à AVI-SPL Canada ltée, pour la fourniture d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590)

Il recommandé :

1. de résilier unilatéralement le contrat accordé à AVI-SPL Canada ltée, pour la fourniture, d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590) ;

2. d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-20 13:55

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1269563002
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier unilatéralement le contrat accordé à AVI-SPL Canada ltée, pour la fourniture d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.

Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le 25 septembre 2025, en vertu de la résolution CG25 0590 et pour donner suite à l'appel d'offres public 25-20910, la Ville a octroyé un contrat à la firme AVI-SPL Canada ltée, pour la fourniture sur demande d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion d'une durée de 36 mois pour une somme maximale de 3 004 886,80 $, budget de contingence et taxes incluses. L'octroi de ce contrat avait pour objectif de moderniser et d'équiper les salles de réunion d'outils de vidéoconférence (écrans, micros, caméras et stations d'accueil) et cela afin de réduire les déplacements entre les édifices et soutenir la collaboration en mode hybride au sein de la Ville.

Après l'octroi du contrat, soit le 3 octobre 2025, une plainte a été déposée auprès du contrôleur général (CG) par le plus bas soumissionnaire afin de contester le rejet de sa soumission par la Ville en raison d'une non-conformité technique et de dénoncer par la même occasion des exigences du devis technique qui limiteraient le marché à un seul produit.

Après vérification du processus d'analyse de la conformité technique, le CG a constaté que la soumission du plaignant ne rencontre pas une des exigences techniques de conformité.

Cependant, une analyse plus approfondie du CG a permis de constater qu'une exigence

spécifique du devis technique, pour un type de salle, limite l'ouverture de marché à d'autres fabricants/produits et a donc recommandé de résilier le contrat à commande cité en objet et de faire un nouvel appel d'offres.

Le présent dossier vise donc à résilier unilatéralement le contrat accordé à la firme AVI-SPL Canada ltée pour la fourniture, sur demande, d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0590 - 25 septembre 2025 - Conclure une entente-cadre avec AVI-SPL Canada ltée, pour la fourniture, sur demande, d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion, pour une durée de 36 mois - Montant estimé de la dépense : 3 004 886,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20910 (4 soumissions)

CG20 0663 - 17 décembre 2020 - Conclure une entente-cadre avec Solotech inc. pour l'acquisition d'équipements pour salles de réunion, pour la période du 18 décembre 2020 au 17 décembre 2023, pour une somme maximale de 2 563 663,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18280 (2 soumissions)

DESCRIPTION

L'approbation de ce dossier permettra au Service des TI d'effectuer les démarches de résiliation unilatérale du contrat, notamment de :

- transmettre une lettre de confirmation de la résiliation du contrat à AVI-SPL Canada ltée;
- payer, le cas échéant, les acquisitions effectuées via le contrat jusqu'à la date de la résiliation de celle-ci.

Aucune commande n'a été faite sur le présent contrat.

JUSTIFICATION

L'analyse du CG a révélé qu'une exigence parmi les 72 exigences techniques décrites au devis limitait le marché. Puisqu'au moment de la confection du devis, la Ville ne possédait pas en régie l'ensemble de l'expertise requise, la Ville a été accompagnée par une firme externe. Cette limitation du marché n'était pas connue par la Ville de Montréal et par la firme externe qui identifiait plusieurs fournisseurs potentiels.

Il est recommandé de résilier le contrat à commande octroyé à la firme AVI-SPL Canada ltée pour la fourniture d'équipement audiovisuel des salles de réunion pour équiper la Ville durant 3 ans.

Un nouvel appel d'offres public sera publié durant l'année 2026.

Dans l'attente de la conclusion de ce nouvel appel d'offres. La Ville continuera d'acheter ces équipements au cas par cas, selon le besoin exprimé par les différents services et arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la résiliation de ce contrat n'est pas entérinée, la continuité de l'exécution de contrat contreviendra aux recommandations du CG.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des affaires juridiques et le Service d'approvisionnement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-01-15
Mohammed AROUSSI conseiller(-ere) analyse - controle de gestion	Stéphane COLLIN chef(fe) de division - services aux utilisateurs
Tél : 514-809-6616 **Télécop. :**	**Tél :** 514-805-2834 **Télécop. :** -

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Antoine FUGULIN-BOUCHARD
directeur(-trice)-solutions numeriques - web

Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-20

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1269563002
Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division services aux utilisateurs
Projet : Résilier unilatéralement le contrat accordé à la firme AVI-SPL Canada ltée pour la fourniture, sur demande, d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S.O*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S.O*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1252705002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Il est recommandé :

d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-20 14:01

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1252705002
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 relative à l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports souhaite préciser ses attentes envers les contractants impliqués dans le partage de renseignements personnels nécessaire à la réalisation de son mandat.
L'addenda joint au présent dossier apporte des clarifications à cet égard, lesquelles ne figuraient pas dans le document contractuel approuvé en 2023 et actuellement en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0175 - 20 avril 2023 - Accorder un soutien financier aux Amis de la montagne et au Centre de la montagne afin d'appuyer la mission de ces organismes et ce, pour une somme maximale de 1 181 314 $ répartie du 1er mai 2023 au 30 avril 2026 / Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à cet effet.
CG21 0197 - 22 avril 2021 - Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 772 000 $, répartie du 1er mai 2021 au 30 avril 2023, au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet de demande de soutien à la mission / Approuver le projet de convention à cet effet.

CG20 0139 - 26 mars 2020 - Approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne et Les amis de la montagne (CG15 0699) prolongeant la durée de la convention, pour une période d'un an, du 1er mai 2020 au 30 avril 2021.

CG15 0699 - 26 novembre 2015 - Accorder un soutien financier de total de 1 930 000 $ au Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont-Royal) inc., pour soutenir les activités de plein air, d'accueil, d'éducation à l'environnement, d'interprétation des patrimoines, de patrouille de conservation et d'entretien de la maison Smith, au parc du Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1er mai 2015 au 30 avril 2020.

DESCRIPTION

L'addenda présente des modifications à la convention initiale afin de revoir notamment certaines dispositions relatives au traitement des renseignements personnels.

Organisation	Numéro de résolution	Numéro du sommaire	Période de l'addenda
Le Centre de la Montagne / Les Amis de la Montagne	CG23 0175	1239151002	1er septembre 2025 au 30 avril 2026

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 exige la mise en œuvre de plusieurs mesures par les contractants qui recueillent des renseignements personnels pour le compte de la Ville.
Comme les ententes actuelles arrivent à échéance le 30 avril 2026, ces mesures additionnelles doivent être clairement documentées afin de garantir que les contractants respectent les nouvelles exigences légales en matière de protection des renseignements personnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.
Montréal 2030 :

- Transition écologique : Enraciner la nature en ville en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision;
- Quartier : Offrir à l'ensemble des Montréalais.es des milieux de vie sécuritaires et de qualité ainsi qu'une réponse de proximité à leurs besoins;
- Métropole : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que cet organisme agit pour le compte de la Ville dans la collecte de renseignements personnels, tout incident lié à la confidentialité pourrait non seulement nuire à la réputation de la Ville, mais également entraîner des conséquences juridiques et financières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2025 : Transmission à l'organisme des nouvelles directives liées à la Loi 25 et au traitement des renseignements personnels;
Février 2026 : Transmission de l'addenda à la convention à l'organisme.
Printemps 2026 : Reddition de compte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacynthe BERGERON
Agente de développement d'activites culturelles physiques et sportivess

Tél : 514-820-3047
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-15

Amélie BILODEAU
Cheffe de section Concertation et partenariats

Tél : 514 668-3768
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
Directeur Gestion des grands parcs et milieux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice Service des grands parcs, du

naturels
Tél : 438-995-6030
Approuvé le : 2026-01-16

Mont-Royal et des sports
Tél : 514-872-1456
Approuvé le : 2026-01-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1252705002
Unité administrative responsable : Service de grands parcs du Mont-Royal et des sports, Direction gestion de grands parcs et milieux naturels, Division Gestion des grands parcs et Bureau du Mont-Royal
Projet : Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière en vigueur avec les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*x*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? • 2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision; • 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins; • 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** • 2. Les Amis de la montagne contribue via ses activités à enraciner la nature en ville, en faisant la promotion et en mettant en valeur la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel du parc du Mont-Royal auprès des citoyens individuels et corporatifs.			

- 19. Aux travers de ses activités culturelles, sociales et récréatives diversifiées, Les Amis de la montagne contribue à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie de qualité, et répondant aux besoins locaux des citoyen.nes.
- 20. Via ses activités d'éducation, de conservation et d'accueil sur le Mont-Royal, Les Amis de la montagne contribue à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

ADDENDA 1

ENTRE : VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : LE CENTRE DE LA MONTAGNE, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2, agissant et représentée par Christophe Derrien, directeur général, dûment autorisée aux fins de la présente Convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 103019725
Numéro d'inscription TVQ : 10063655414
Numéro d'organisme de charité : 103019725RR0001

LES AMIS DE LA MONTAGNE, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2, agissant et représentée par Christophe Derrien, directeur général, dûment autorisé aux fins de la présente Convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'organisme de charité : 887615284RR0001

Ci-après, appelé(e) l'« **Organisme »**

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans le présent addenda comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la réalisation de son Projet

ATTENDU QUE la Ville accepte de mettre à la disposition de l'Organisme, sujet à la disponibilité de ses ressources, des biens et services qui aideront l'Organisme à réaliser son Projet au bénéfice des citoyens, laquelle a été approuvée par la résolution CG23 0175 en date du 20 avril 2023 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de la protection des renseignements personnels;

CD

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation de la Convention initiale par l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en raison des nouvelles dispositions en vigueur de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (ci-après après, la « Loi 25 ») afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle;

ATTENDU QUE l'Organisme est responsable de mettre en place les nouvelles mesures pour se conformer à la Loi 25, en adoptant des règles qui encadrent sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels et à faire preuve de transparence concernant celles-ci. L'Organisme doit apporter des précisions au consentement qui sera rempli par sa clientèle.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La Convention initiale est modifiée par l'ajout après l'article 4.3.2 de l'article suivant :

4.3.3 Dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

3. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

4. Le présent addenda entre en vigueur à la date de sa dernière signature.

CD

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Montréal, le 19 e jour de août 2025

LE CENTRE DE LA MONTAGNE et LES AMIS DE LA MONTAGNE

Par : _____
Christophe Derrien, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le jour de 2025 (résolution).

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1255613001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance , Division planification stratégique et performance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la contribution de la Ville de Montréal aux travaux de la Chaire industrielle en eau potable, dans le cadre de la convention établie avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (CG22 0640)

Il est recommandé :
d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la contribution de la Ville de Montréal aux travaux de la Chaire industrielle en eau potable, dans le cadre de la convention de contribution établie avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (CG22 0640).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 11:09

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1255613001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance , Division planification stratégique et performance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la contribution de la Ville de Montréal aux travaux de la Chaire industrielle en eau potable, dans le cadre de la convention établie avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (CG22 0640)

CONTENU

CONTEXTE

La Chaire industrielle en eau potable (CIEP) de Polytechnique Montréal existe depuis 1992. Sa mission première est de produire des résultats scientifiquement reconnus et utilisables par l'industrie et par les municipalités permettant d'améliorer le traitement et la distribution de l'eau potable, tout en minimisant les risques pour la santé. La Ville de Montréal participe à la CIEP depuis 2005. La CIEP compte parmi ses autres partenaires municipaux et industriels la Ville de Laval, la Ville de Longueuil, la Ville de Repentigny, la Ville de l'Assomption, la Ville de Joliette et la firme Veolia Water Technologies Canada Inc. Le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la CIEP a été approuvé pour une période de cinq (5) ans commençant en 2020 et se terminant en 2025 (CG19 0589). Puis, en raison de retards engendrés par la pandémie de la Covid-19, une modification de la période de contribution pour la participation de la Ville de Montréal à la CIEP a été approuvée commençant en 2020 et se terminant le 30 mai 2026 (CG22 0640).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0640 – 19 octobre 2022 – Approuver un projet de protocole d'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal établissant les modalités relatives à la participation de la Ville aux travaux de recherche en eau potable effectués par l'École Polytechnique de Montréal, dans le cadre de la Chaire Industrielle en Eau Potable (CIEP), pour une période de cinq ans et un mois, commençant rétroactivement le 1er mai 2021 et se terminant le 30 mai 2026.
CG20 0465 – 24 septembre 2020 – Approuver la modification de l'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal (CG16 0012)

permettant de prolonger la durée de l'entente initiale d'une période de un (1) an, soit du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021.

DESCRIPTION

En décembre 2019, le conseil d'agglomération a approuvé le renouvellement de la participation financière de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle en eau potable (CIEP), à raison de 364 650 $, indexé de 2 % par année. Ce financement était conditionnel à l'octroi du financement du Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada (CRSNG) et était prévu pour la période d'octobre 2020 à octobre 2025.
En raison de retards engendrés par la pandémie de COVID-19, les travaux encadrés par l'entente de contribution ont débuté le 1er mai 2021 et visaient à se poursuivre pour une période de 5 ans et un mois, jusqu'au 30 mai 2026.

Toutefois, afin de permettre à la CIEP de maintenir son soutien aux projets de recherche en cours de finalisation avec les fonds restants du financement qu'elle a reçu du CRSNG et conformément à l'article 8.2 de l'entente de contribution, il est demandé d'autoriser l'exercice de l'option de prolongation de l'entente (sans contribution financière supplémentaire de la Ville de Montréal) d'un (1) an, jusqu'au 30 mai 2027.

JUSTIFICATION

Le présent dossier décisionnel marque l'aboutissement d'un partenariat de longue durée entre le Service de l'eau et la CIEP, dont les activités touchent à leur fin. Il vise en effet à exercer l'option de prolongation d'un (1) an, du 1er juin 2026 au 31 mai 2027, conformément et selon les mêmes termes et conditions que l'entente de contribution. Cette prolongation est nécessaire pour permettre à la CIEP de maintenir et finaliser ses projets de recherche avec les fonds restants du financement qu'elle a reçu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a pas de contribution financière attachée à ce dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et plus particulièrement aux orientations "Accélérer la transition écologique" et "Stimuler l'innovation et la créativité". En effet, ce dossier contribue aux engagements de la Ville, parce qu'il s'agit de permettre la poursuite de projets de recherche qui pourraient amener des innovations (innovation par la science), projets qui pourraient avoir des incidences sur la vulnérabilité de la Ville et sa résilience face aux changements climatiques en lien avec sa gestion de l'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la prolongation de l'entente d'un (1) an n'était pas autorisée, la Ville ne pourrait plus assurer son engagement à contribuer à la CIEP, ce qui la priverait d'un partenariat de recherche essentiel à ses activités.

Il est en effet fondamental de s'assurer que les décisions du Service de l'eau en ce qui a trait à la protection des sources d'eau potable, à son traitement et à sa distribution reposent sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, de manière à assurer la qualité de son eau de la source au robinet et à offrir le meilleur des services à ses citoyens et aux institutions, commerces et industries (ICI) situés sur son territoire. De plus, l'expertise des chercheurs titulaires de la CIEP et leur disponibilité à répondre rapidement à des questionnements techniques très pointus est des plus utile dans le cadre de la mise à niveau de nos infrastructures ou dans le cas de situations d'urgence, de gestion d'incidents ou

d’événements hors normes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la prolongation : février 2026
Début de la prolongation : 1er juin 2026
Fin de la prolongation : 31 mai 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra PROHET
Conseillère scientifique - Innovation

Tél : 438 872-4149
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-08

Elodie MARTEAU
chef(fe) de division - strategies et pratiques d'affaires

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-France WITTY

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE

directeur(-trice) - strategie et performance
Tél :
Approuvé le : 2026-01-16

directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255613001
Unité administrative responsable : Direction des stratégies et de la performance - Service de l'eau
Projet : Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la contribution de la Ville de Montréal aux travaux de la Chaire industrielle en eau potable, dans le cadre de la convention établie avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (CG22 0640)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? i. Accélérer la transition écologique ii. Stimuler l'innovation et la créativité			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** i. Poursuivre des projets qui pourraient avoir des incidences positives sur la vulnérabilité et la résilience de la Ville face aux changements climatiques en lien avec sa gestion de l'eau ii. Poursuivre des projets de recherche qui pourraient amener des innovations			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1255671001

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du financement_placement et trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, pour la fourniture de services bancaires, pour une période de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 3 ans - Dépense totale de 2 291 231,87 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21116 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services bancaires, pour une période de 5 ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 291 231,87 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21116;
2. de procéder à une évaluation de rendement de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-26 13:32

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1255671001**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du financement_placement et trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, pour la fourniture de services bancaires, pour une période de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 3 ans - Dépense totale de 2 291 231,87 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21116 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal souhaite retenir les services d'un fournisseur principal pour assurer ses services bancaires liés à l'encaissement, au décaissement et à la gestion de ses comptes bancaires. Le contrat octroyé en 2018 (Appel d'offre #17-1584) regroupait initialement les services bancaires et les comptes marchands. Comme les institutions financières ne fournissent plus les services de comptes marchands, le présent dossier porte uniquement sur les services bancaires. Le contrat actuel arrive à échéance le 31 mai 2026.
Au début de l'année 2025, la Ville de Montréal a amorcé les démarches en vue du renouvellement du contrat de services bancaires. Une analyse de marché a été réalisée auprès de cinq (5) grandes institutions financières canadiennes afin d'identifier les meilleures pratiques d'affaires susceptibles de soutenir ses opérations financières et d'améliorer les services existants. Les cinq (5) institutions ont répondu à cette analyse, laquelle a permis de constater que les services requis sont généralement disponibles dans l'industrie.

Deux séances de balisage ont été organisées : l'une avec la Ville de Toronto et l'autre avec Hydro-Québec, ce qui a permis de confirmer certaines pratiques en cours à la Ville de Montréal. Un appel d'offres public a été lancé le 6 août 2025 dans le journal *Le Devoir* et dans SEAO (Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec). Dans le cadre de cet appel d'offres, huit (8) addendas ont été publiés. Ces addendas n'ont pas eu pour effet de modifier les services requis contenus dans l'appel d'offres.

- Date d'ouverture des soumissions : 7 octobre 2025, initialement prévue le 16 septembre 2025.
- Délai de validité des soumissions : 180 jours, soit jusqu'au 5 avril 2026.

No Addenda	Date de publication	Sujet

1	12-08-2025	Questions-réponses pour précisions
2	22-08-2025	Questions-réponses pour précisions
3	28-08-2025	Report de date limite de clôture. Questions réponses pour précisions
4	4-09-2025	Questions-réponses pour précisions
5	8-09-2025	Modification d'une clause administrative : Autorisation de sous-contracter une partie de l'exécution du contrat. Questions-réponses pour précisions
6	12-09-2025	Modification du bordereau de prix par une nouvelle version Questions-réponses pour précisions
7	22 -09-2025	Questions-réponses pour précisions
8	30-09-2025	Questions-réponses pour précisions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 23 048 – 19 octobre 2023 - Autoriser une dépense additionnelle maximale de 11 577,75 $, taxes incluses, dans le cadre de la prolongation de contrat octroyée à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, en vertu de la résolution CG18 0299, afin d'implanter les nouvelles solutions de dépôt à distance et de la plateforme ATPM (Accès Trésorerie et Paiement Mondial).
CG23 0247 - 18 mai 2023 - Exercer l'option de prolongation pour les services bancaires et les services des comptes marchands pour une période de trois ans, débutant le 1er juin 2023, tel que prévu dans l'appel d'offres public no 17-15841, pour des coûts totalisant 12 746 617,70 $, taxes incluses.

CG22 0041- 27 janvier 2022 - Autoriser la cession du contrat de services des comptes marchands, Module B, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, appel d'offres 17-15841, en faveur de la firme Global Payments Direct inc.

CG18 0299 - 31 mai 2018 - Accorder deux contrats à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour les services bancaires, et autres services connexes, et les services des comptes marchands pour une période de cinq ans, débutant le 1er juin 2018, pour une somme maximale totalisant 20 703 328,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 17-15841.

CG09 0233- 18 juin 2009 - Approuver un projet de convention à la Caisse centrale Desjardins pour une période n'excédant pas dix ans à compter du 1er septembre 2009, pour un montant approximatif de 17 732 536,26 $, taxes incluses, pour les services bancaires et autres services connexes, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 09-10901 ainsi qu'un montant de 5 320 000 $ pour les services additionnels non prévus dans l'appel d'offres.

DESCRIPTION

La Ville requiert un fournisseur de services bancaires pour soutenir les activités suivantes :

- le traitement des paiements de taxes et de contraventions, selon divers modes de paiement;
- le paiement des fournisseurs;
- la rémunération des employés;
- le paiement des bénéficiaires de dettes;

- la gestion des transactions effectuées dans ses comptes bancaires.

Ce contrat d'une durée initiale de cinq (5) ans, prévoit deux (2) options de prolongation de trois (3) ans chacune, aux mêmes termes et conditions, sous réserve d'une entente écrite entre les parties.

JUSTIFICATION

Tous les services requis dans l'appel d'offres no 25-21116 sont cruciaux pour garantir la continuité et l'efficacité des opérations financières. Ces services apportent à la Ville :

- efficacité, en facilitant l'automatisation et la simplification des processus de paiement et en offrant aux citoyens des solutions de paiements multicanales pour le paiement de taxes et contraventions;
- fiabilité, en garantissant la sécurité et la rapidité des paiements aux fournisseurs et aux employés;
- sécurité, en s'assurant du respect de la conformité des normes bancaires et de la protection des données.

Parmi les neuf (9) preneurs du cahier des charges, trois (3) institutions financières ont soumis une proposition, soit 33,33 %.

- Nombre de firmes détentrices du cahier des charges : 9
- Nombre de firmes soumissionnaires : 3
- Nombre de soumissionnaires rejetés : 2

En revanche, la Fédération des caisses Desjardins du Québec a soumis une proposition conforme, dont le coût est inférieur de 47 % à la dernière estimation réalisée par la Ville de Montréal. Cette différence s'explique principalement par le fait que l'estimation municipale reposait sur les tarifs publiés sur les sites Web des institutions financières pour les entreprises, alors que le soumissionnaire a accordé des escomptes substantiels sur la majorité des services offerts.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS (taxes incluses)**	**AUTRES** (Variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
FCDQ	2 291 231,87 $		2 291 231,87 $
Dernière estimation réalisée	4 362 392,42 $		4 362 392,42 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire - estimation)			(2 071 160,55) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse - estimation) / estimation) X 100			-47%

Les validations requises ont démontré que le contrat est assujetti à l'autorisation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) et que l'adjudicataire recommandé :

- n’est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n’est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville;
- ne fait pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

A la fin du contrat, une évaluation du rendement de l’adjudicataire sera effectuée puisque que la dépense nette du contrat est supérieure à 500 000 $, tel que prévu à l’encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts totalisant 2 291 231,87 $ (taxes incluses) pour la période de cinq (5) ans, seront imputés en fonction de l'utilisation des services, conformément à la soumission déposée par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Les crédits pour les services bancaires proviennent du budget de fonctionnement de la Direction du Service des finances et de l'évaluation foncière dans le compte des services techniques au chapitre des services professionnels, techniques et autres. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.
Une augmentation de 46 % par rapport à la dernière année du contrat actuel est prévue. Cette hausse découle principalement de l’augmentation des coûts liés au traitement des boîtes postales pour l’encaissement des taxes et des constats d’infraction. Elle s’explique également par la forte progression des frais associés au traitement des chèques et autres effets papier, dans le contexte des efforts des institutions financières visant à réduire, voire éliminer, leur utilisation.

Répartition annuelle des coûts du contrat	**Coût**
Année 1 = 1er juin au 31 déc 2026	256 636,02 $
Année 2 = 2027	426 226,13 $
Année 3 = 2028	436 825,27 $
Année 4 = 2029	444 121,36 $
Année 5 = 2030	455 063,26 $
Année 6 = 1er janv. au 31 mai 2031	185 839,88 $
Total avant taxes	**2 204 711,92 $**
Intérêts créditeurs	(243 635,65) $
TPS	110 235,60 $
TVQ	219 920,00 $
Total après taxes	**2 291 231,87 $**

Deux options de renouvellement d'une durée de trois (3) ans chacune sont attachées au contrat. L’estimation réalisée avant l'ouverture des soumissions de la valeur totale des options de renouvellement est de 5 679 349,75 $. Elle est fondée sur l'estimation des prix du contrat, ajustée sur la base de l’indice des prix à la consommation (IPC) de 2 % pour les années de renouvellement.

MONTRÉAL 2030

Priorité 11 : Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique. La Fédération des caisses Desjardins du Québec offre aux citoyens la possibilité de régler leurs factures de taxes et leurs constats d’infraction directement via plusieurs plateformes bancaires,

garantissant ainsi simplicité et sécurité. Elle assure également le paiement électronique des fournisseurs de la Ville de Montréal, contribuant à renforcer l'accessibilité aux services numériques pour tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat en vigueur se terminera au 31 mai 2026. Un retard dans l'octroi du présent contrat ne permettrait pas d'assurer une continuité de services. Sans fournisseur bancaire adapté aux besoins municipaux, la Ville s'expose à des risques importants :

- retards dans les paiements, entraînant des pénalités et une perte de crédibilité;
- insatisfaction des citoyens, des employés et des fournisseurs;
- retards dans l'encaissement des revenus de taxes et contraventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n 'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2026 - Mise en place du nouveau contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Danielle DION)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Li YU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josiane KIDWINGIRA
Conseillère en finances

Tél : 514-872-4324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-22

Marie-Hélène DEMERS
chef(fe) de division - gestion de la dette et de la tresorerie

Tél : 514-872-2725
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard AUDET
directeur - financement, placement et tresorerie
Tél :
Approuvé le : 2026-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1255671001.]*
Unité administrative responsable : *[Service des finances et de l'évaluation foncière.]*
Projet : *[Appel d'offres public 25-21116-Contrat de service bancaires.]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *[A la priorité 11 Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique* *.]*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *L'adjudicataire offre aux citoyens la possibilité de régler leurs factures de taxes et leurs constats d'infraction directement via plusieurs plateformes bancaires, garantissant ainsi simplicité et sécurité. Il assure également le paiement électronique des fournisseurs de la Ville de Montréal, contribuant à moderniser les processus et à renforcer l'accessibilité aux services numériques pour tous.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1255671001

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du financement_placement et trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Objet :	Accorder un contrat à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, pour la fourniture de services bancaires, pour une période de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 3 ans - Dépense totale de 2 291 231,87 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21116 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21116_PV.pdf
25-21116_Liste des commandes _ SEAO.pdf
25-21116_TCP.pdf
25-21116_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Danielle DION
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-06

Elie BOUSTANI
conseiller(-ere) en approvisionnement
Tél : 514-872-2988
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21116

Agent d'approvisionnement
Danielle Dion

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Caisse populaire Desjardins									**2 204 711,92 $**	**2 291 231,88 $**

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Banque de Montréal 105 St Jacques Street Montréal QC CAN H2Y1L6	Publique	karine tremblay Téléphone: 514-516-3662 Courriel: karine2.tremblay@bmo.com	**Transaction: (20289529)** 2025-08-06 11:06	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis 2025-08-12 à 14:40 - Courriel 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel 20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC 1170. Peel, bureau 600 Montréal QC CAN H3B0B1	Non diffusé	Martine Lévesque Téléphone: 5142817000 Courriel: martine.c.levesque@desjardins.com	**Transaction: (20294145)** 2025-08-12 11:10	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis 2025-08-12 à 14:40 - Courriel 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel

				20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Banque Scotia 1002 Sherbrooke West Suite 200 Montréal QC CAN H3A3L6	Publique	Anita Nagy Téléphone: 263-362-3843 Courriel: anita.nagy@scotiabank.com	**Transaction: (20299192)** 2025-08-18 17:07	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis Téléchargement 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel 20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BANQUE NATIONALE DU CANADA 800 rue St-Jacques 24.149 Montréal QC CAN H3A1A3 http://bnc.ca	Non diffusé	Sylvie Mercier Téléphone: 5148714398 Courriel: sylviem.mercier@bnc.ca	**Transaction: (20289483)** 2025-08-06 10:20	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis 2025-08-12 à 14:40 - Courriel 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel

				Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel 20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE 1002 rue Sherbrooke 901a Montréal QC CAN H3A3L6	Non diffusé	Sophie Chauvin Téléphone: 5142424097 Courriel: pwt@scotiabank.com	**Transaction: (20299202)** 2025-08-18 17:49	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis Téléchargement 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel 20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Ville de Sherbrooke Service de l'approvisionnement responsable 145, rue Wellington Nord, Bureau 200 Sherbrooke QC CAN J1H5C1	Donneur d'ouvrage	Geneviève Aubut Téléphone: 819-823-8000 Courriel: genevieve.aubut@sherbrooke.ca	**Transaction: (20319214)** 2025-09-16 07:31	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis Téléchargement 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis Téléchargement 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis Téléchargement 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis Téléchargement 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis Téléchargement

				20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis Téléchargement Bordereau numérique Téléchargement Ne pas recevoir
MONERIS SOLUTIONS CORPORATION 3300 Bloor Street West Toronto ON CAN M8X2X2 https://www.moneris.com/	Publique	Jonathan Javier Téléphone: 4167340237 Courriel: rfpmanagement@moneris.com	**Transaction: (20290401)** 2025-08-07 12:13	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis 2025-08-12 à 14:40 - Courriel 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel 20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BANQUE ROYALE DU CANADA 6232 Louis Hémon Montréal QC CAN H2G2K7	Publique	Jean-Philippe Martel Téléphone: 5147015127 Courriel: jean-philippe.martel@rbccm.com	**Transaction: (20289667)** 2025-08-06 14:08	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis 2025-08-12 à 14:40 - Courriel 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel

				20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CIBC 1155 boul. René-Lévesque Ouest Montréal QC CAN H3B4P9 Cibc.com	Publique	Guillaume Crochetière Téléphone: 4185546777 Courriel: guillaume.crochetiere@cibc.com	**Transaction: (20289573)** 2025-08-06 12:03	20069823 - 25-21116_addenda 1 Devis 2025-08-12 à 14:40 - Courriel 20071393 - 25-21116_addenda 2 Devis 2025-08-22 à 13:20 - Courriel 20072173 - 25-21116_addenda 3 - Report de date Devis 2025-08-28 à 10:35 - Courriel 20073037 - 25-21116_addenda4 Devis 2025-09-04 à 10:45 - Courriel 20073461 - 25-21116_addenda5 Devis 2025-09-08 à 10:20 - Courriel 20074207 - 25-21116_addenda6 + bordereau numérique Devis 2025-09-12 à 13:10 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-12 à 13:10 - Courriel 20075161 - 25-21116_addenda7 Devis 2025-09-22 à 08:30 - Courriel 20076164 - 25-21116_addenda8 Devis 2025-09-30 à 11:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec
© Gouvernement du Québec, 2025

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21116

No du GDD : 1255671001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de services bancaires par la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 8 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 16 - 9 - 2025

Ouverture faite le : 7 - 10 - 2025

Date du comité de sélection : 0 - 0 - 0

Nombre d'addenda émis durant la période : 8

Date du dernier addenda émis : 30 - 9 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 61 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 66,66

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Banque Royale	administratif / L'absence de signature au formulaire de soumission p8 constitue une non-conformité majeure d'une Soumission
Banque de Montréal	technique / ne se conforme pas en partie aux exigences du chapitres 4 – Boîtes postales point 5.7 - 4.2.12 - 4.2.11 - 4.7.2.5 et chapitre 5 – Autres dépôts et exigences reliées aux encaissements points 5.2.5.6 - 5.6

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 5 - 4 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 5 - 4 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Fédération des caisses Desjardins du Québec	2 291 231,87 $	√	

Information additionnelle

Neuf (9) preneurs ont acheté le cahier des charges. Les raisons de désistement de ceux qui n'ont pas présenté de soumission sont: quatre(4) ne rencontrent pas certaines spécifications demandées, une (1) banque a acheté 2 fois les documents, une(1) Ville a acheté les documents a titre informatif

Préparé par : Danielle Dion

Le 24 - 10 - 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0449

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 7 octobre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21116

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition de services bancaires par la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
BANQUE DE MONTRÉAL	2 579 444,62 $
BANQUE ROYALE DU CANADA[1]	2 268 497,00 $
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	2 291 231,87 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 6 août et 2 septembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 6 et 28 août 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Le nom de ce soumissionnaire n'apparaissait pas sur la page sommaire déposée avec les documents de soumission. Les informations indiquées au procès-verbal proviennent de l'enveloppe qui contenait lesdits documents.

GDD 1255671001

Accorder un contrat à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, pour l'acquisition de services bancaires, pour une période de 5 ans, incluant deux options de renouvellement de 3 ans - Dépense totale de 2 291 231,87 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 25-21116, 3 soumissionnaires.

Informations financières et comptables

Service des finances et de l'évaluation foncière
Budget de fonctionnement

Imputation comptable		2026 (du 1er juin au 31 décembre 2026)	2027	2028	2029	2030	2031 (du 1er janvier au 31 mai)	Total
2101.0010000.102002.01301.54509.014427.0000.000000.051750.00000.00000	Net de ristournes	244,938.91 $	404,474.77 $	414,533.01 $	421,456.77 $	431,840.27 $	174,956.37 $	2,092,200.10 $
AF .B.Dépenses service.Administration,.Serv\.tech\. - Fi.Services bancai..Général.Opérations banc.Général.	Taxes incluses	268,240.04 $	442,952.61 $	453,967.69 $	461,550.11 $	472,921.40 $	191,600.03 $	2,291,231.88 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1260088001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Oslo Construction inc., pour les travaux de décarbonation, incluant le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 31, situé au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 935 440,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15965 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Oslo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de décarbonation, incluant le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 31, située au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 612 867 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15965;

2. d'autoriser une dépense de 241 930,06 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 80 643,36 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Oslo Construction inc.;

5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-22 11:31

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1260088001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat à Oslo Construction inc., pour les travaux de décarbonation, incluant le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 31, situé au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 935 440,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15965 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Plan de mise en œuvre (PMO) pour une économie verte 2030 (PEV) du gouvernement du Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la Ville de Montréal (Ville) ont signé, le 28 mars 2022, une convention de subvention (l'Entente) afin de permettre à cette dernière de réaliser certaines mesures de son Plan climat 2020 - 2030 (Plan climat) répondant aux objectifs du PMO.
L'Entente contribue notamment à soutenir le financement de projets de décarbonation de trente-deux (32) bâtiments identifiés par le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) comme étant parmi les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES) du parc immobilier municipal (Parc). L'objectif à terme est de réduire ses émissions d'environ 7 000 tonnes éq. CO_2, soit environ 25 % des émissions de GES dudit parc.

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) a élaboré une stratégie de mise en oeuvre du Programme et identifié les trente-deux (32) premiers bâtiments parmi les grands émetteurs du parc immobilier afin d'améliorer leur performance énergétique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'améliorer leur résilience face aux aléas climatiques.

Le projet de décarbonation de la caserne 31 s'inscrit dans l'Action 30 du Plan climat, qui vise à transformer 100 % du Parc en parc zéro carbone opérationnel d'ici 2030. La réalisation des

travaux dans cette caserne contribuera à réduire d'environ 105 tonnes éq. CO_2 les émissions, tout en modernisant le système de contrôle afin d'offrir un meilleur confort aux usagers.

Ce projet, qui fait partie intégrante du Programme de transition écologique pour le parc du SGPI, est assujetti au cadre de gouvernance et a franchi son point de passage en phase de planification.

L'appel d'offres public IMM-15965 a été lancé et publié du 13 novembre au 18 décembre 2025 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec ainsi que dans Le Devoir. La durée de la publication a été de trente-cinq (35) jours.

Les soumissions sont valides pendant les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture du 18 décembre 2025, soit jusqu'au 18 mars 2026.

Un (1) addenda a été émis durant la période de soumission, et sa nature est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	2025-12-09	Modification du Cahier des charges et réponses aux questions	Oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0113 - 21 mars 2024 - Accorder un contrat au regroupement composé de Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford architectes S.E.N.C. pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour réaliser les plans et devis, ainsi que la surveillance de chantier du projet de changement du système de chauffage pour la caserne 31.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Oslo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de décarbonation de la caserne 31. Les travaux consistent notamment à :

- Remplacer des chaudières au gaz par des chaudières au gaz et électriques;
- Remplacer le chauffe-eau au gaz par des chauffe-eaux électriques;
- Remplacer le réseau de chauffage existant et les calorifères;
- Remplacer le branchement électrique 120/208 V par un branchement électrique 347/600 V;
- Remplacer le système de régulation pneumatique par un système de régulation électronique;
- Modifier la salle électrique;
- Modifier les cheminées;
- Modifier le réseau de tuyauterie de chauffage et la plaque d'échange;
- Effectuer différents travaux d'architecture.

Un budget de contingences de 15 % (241 930,06 $) du montant du contrat est réservé pour répondre aux imprévus de chantier.

Un budget de 5 % (80 643,36 $) est prévu pour les incidences du contrat, notamment afin de couvrir les dépenses incidentes suivantes :

- Agent de mise en service;
- Déménageur;
- Hydro-Québec;
- Spécialiste en hygiène industrielle.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, lancé le 13 novembre 2025, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO.

Sept (7) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 78 % du nombre total.

Sur les deux (2) autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :

- Une (1) a acheté les documents à titre informatif (Association de la Construction du Québec);
- Une (1) autre firme n'a pas communiqué son motif de désistement.

L'analyse de la conformité des soumissions a révélé que les sept (7) soumissionnaires ont été jugés conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences 15%) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Oslo Construction Inc.	**1 612 867,00 $**	**241 930,06 $**	**1 854 797,06 $**
Tuyauterie Expert Inc.	1 742 977,64 $	261 446,65 $	2 004 424,29 $
Mécanique Northerm Inc.	1 793 098,36 $	268 964,75 $	2 062 063,11 $
Groupe Centco Inc.	1 828 562,40 $	274 284,36 $	2 102 846,76 $
Naxo Construction Inc.	1 894 293,61 $	284 144,04 $	2 178 437,65 $
Plomberie Charbonneau Inc.	1 936 179,00 $	290 426,85 $	2 226 605,85 $
Mécanication Inc.	1 974 553,06 $	296 182,96 $	2 270 736,02 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 849 982,34 $	427 497,35 $	3 277 479,69 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-1 237 115,34 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-43,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			130 110,64 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			8,1 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de -43,4 % (-1 237 115,34 $). Les écarts se situent principalement aux niveaux suivants :

- Conditions générales : écart de -59 %;
- Mécanique : écart de -43 %;
- Divers travaux en architecture : écart de -63 %.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 8,1 % (130 110,64 $). Les écarts se situent principalement aux niveaux suivants :

- Conditions générales : écart de -11,2 %, à l'avantage de Tuyauterie Expert;
- Mécanique : écart de 21,3 %, à l'avantage de Oslo Construction;
- Électricité : écart de -8,3 %, à l'avantage de Tuyauterie Expert.

Les hypothèses avancées par les professionnels pour expliquer ces écarts sont :

- Un marché actuellement très compétitif, avec un grand nombre de soumissionnaires proposant des prix agressifs;
- Une rareté de projets de construction disponibles, incitant les entrepreneurs à utiliser diverses stratégies de soumission, telles que :
- Réduire le pourcentage (%) d'administration et de profits ainsi que les conditions générales;
    - Soumissionner au prix coûtant pour occuper leur personnel;
    - Ne plus considérer d'heures supplémentaires;
    - Soumissionner avec des produits équivalents à moindre coût.

De surcroît, les écarts relativement serrés entre les prix des soumissions tendent à confirmer que la concurrence sur le marché est bien présente et rassurent la Ville quant à l'obtention d'un prix juste.

Considérant les hypothèses émises et l'analyse des prix des soumissions, les professionnels recommandent d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- A déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- N'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) dans le cadre de ce contrat.

Ce contrat de construction étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 935 440,42 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Contrat de base : 1 612 867,00 $, taxes incluses (net de ristourne : 1 472 762,55 $);
- Contingences : 241 930,06 $, taxes incluses (net de ristourne : 220 914,39 $), soit 15 % du coût du contrat de base;

- Incidences : 80 643,36 $, taxes incluses (net de ristourne : 73 638,14 $), soit 5 % du coût du contrat de base.

Le projet est prévu au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) au programme de protection des bâtiments du Service de sécurité incendie (SIM) (projet investi 64023 – numéro de projet MIGP IM-PR-22-0038) et bénéficie du programme de subvention, défini dans l'Entente à hauteur de 52 % des dépenses totales, à condition que ces dernières soient entièrement engagées avant le 31 mars 2026. Toute dépense, liée auxdits engagements, qui serait faite à postériori de la date d'échéance de l'Entente, sera assumée par le PDI du SGPI.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération au règlement d'emprunt RCG 24-018.

La dépense sera répartie de la manière suivante : 95 % en 2026 et 5 % en 2027.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, parce qu'elle concerne la sécurité publique qu'est le Service de sécurité incendie de Montréal (alinéa 8a, article 19) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi de ce contrat entraînerait des conséquences :

- Sur l'échéancier : les travaux doivent être majoritairement terminés avant la saison de chauffage 2026-2027;
- Sur le PDI : le projet ne pourrait plus bénéficier de la subvention prévue dans l'Entente, advenant un octroi après la fin du mois de mars 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : mars 2026
Réception provisoire totale : mars 2027
Fin du contrat : mars 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dave WATERHOUSE, Service de sécurité incendie de Montréal
Philippe GAUTHIER, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Philippe GAUTHIER, 15 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre PARENTI
gestionnaire de projets immobiliers

Tél : 4388280676
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-08

Vincent LEBLANC
chef(fe) de division - gestion de projets immobiliers

Tél : 5144020493
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1260088001***
Unité administrative responsable : ***Service de la gestion et de la planification des immeubles***
Projet : **Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES (caserne 31)**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Réduire de 85 % minimalement les **émissions de GES.***			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
LE GROUPE CENTCO INC. 6500 St-Jacques O Montréal QC CAN H4B1T6 http://www.centco.com	Publique	Sébastien Hamel Téléphone: 5144834550 Courriel: shamel@centco.com	**Transaction: (20361160)** 2025-11-13 15:05	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
OSLO CONSTRUCTION INC. 1099, rue Lévis Terrebonne QC CAN J6W5T8 https://osloconstruction.com	Publique	Mélanie Riopel Téléphone: 4504925469 Courriel: mriopel@osloconstruction.com	**Transaction: (20364611)** 2025-11-18 08:33	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Gilles et fils électrique 774 rue Principale Laval QC CAN H7X1E6	Non diffusé	Isabelle L'Espérance Téléphone: 4506894677 Courriel: ilesperance@gfeinc.ca	**Transaction: (20360739)** 2025-11-13 06:32	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MÉCANICACTION INC. 7877 av. Marco-Polo Montréal QC CAN H1E1N8	Publique	Amélie Pelletier Téléphone: 5146669770 Courriel: apelletier@mecanicaction.com	**Transaction: (20362206)** 2025-11-14 17:39	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel

				Mode privilégié (plan): Courriel
Naxo 92 rue Prévost Boisbriand QC CAN J7G2S2	Publique	Julien Couture Téléphone: 4508189714 Courriel: soumission@naxo.ca	**Transaction: (20367492)** 2025-11-21 13:15	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Messagerie Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC. 1955 rue Cabot Montréal QC CAN H4E1E2 https://www.plomberie.com	Publique	Hugo Allaire Téléphone: 514-766-3531 Courriel: hallaire@plomberie.com	**Transaction: (20360784)** 2025-11-13 08:32	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
MÉCANIQUE NORTHERM INC. 112 Boulevard Maisonneuve Saint-Jérôme QC CAN J5L1S1 www.northerminc.com	Publique	Kim Guérette-Chartrand Téléphone: 450-432-3737 Courriel: achats@northerminc.com	**Transaction: (20363639)** 2025-11-17 08:45	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Tuyauterie Expert inc 9000 Elmslie Montréal QC CAN H8R1V6 https://tuyauterie.ca/	Non diffusé	Yana Kateva Téléphone: 5143653663 Courriel: y.kateva@tuyauterie.ca	**Transaction: (20360873)** 2025-11-13 09:53	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20361804)** 2025-11-14 04:08	20085515 - Addenda 1 Plan 2025-12-11 à 08:45 - Courriel Devis 2025-12-11 à 08:45 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-05 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1160863412
Nom	OSLO CONSTRUCTION INC.

Adresse du domicile

Adresse	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	2002-06-12
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2002-06-12

Date de fin d’existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2002-06-06 Constitution
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-11-25
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-05-08 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2026-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2025-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	5731
Activité	Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour l'industrie
Précisions (facultatives)	FABRICATION & INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 100 à 249
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

Actionnaires

Premier actionnaire	Le premier actionnaire est majoritaire.
Nom de famille	TERRISSE
Prénom	Jean-Philippe
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Deuxième actionnaire	

Nom de famille	BOIVIN
Prénom	Mario
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Troisième actionnaire	
Nom de famille	BELLEMARE
Prénom	Simon
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il existe une convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	TERRISSE
Prénom	JEAN-PHILIPPE
Date du début de la charge	2002-06-12
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Nom de famille	BOIVIN
Prénom	Mario
Date du début de la charge	2025-11-21

Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Nom de famille	BELLEMARE
Prénom	Simon
Date du début de la charge	2025-11-21
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Nom de famille	MÉTHOT
Prénom	Alexandre
Date du début de la charge	2025-11-21
Fonctions actuelles	Secrétaire Vice-président
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

Tous les bénéficiaires ultimes de l'entreprise ont été retracés et identifiés.

Listes des bénéficiaires ultimes

Nom de famille	Terrisse

Prénom	Jean-Philippe
Date du début du statut	2002-06-12
Situations applicables au bénéficiaire ultime	Plus de 50 % jusqu'à 75 % des droits de vote. Plus de 50 % jusqu'à 75 % de la juste valeur marchande.
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Nom de famille	BOIVIN
Prénom	Mario
Date du début du statut	2024-12-31
Situations applicables au bénéficiaire ultime	25 % à 50 % des droits de vote.
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1099 rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W5T8 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2025-11-25
Déclaration de mise à jour courante	2025-05-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2025-05-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-03-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2023-07-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-06-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-01-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-05-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-04-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-07-04
Déclaration de mise à jour courante	2018-02-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-06-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-06-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-06-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-05-29
Déclaration de mise à jour courante	2013-08-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-05-14
Déclaration de mise à jour courante	2013-04-10
Déclaration annuelle 2011	2012-07-03
Déclaration annuelle 2010	2011-11-08
État et déclaration de renseignements 2009	2010-07-13
Déclaration modificative	2010-03-10
Déclaration annuelle 2008	2009-11-09
Avis de défaut	2009-10-05

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 2007	2009-01-08
Avis de défaut	2008-11-14
Déclaration modificative	2008-03-04
État et déclaration de renseignements 2006	2007-10-16
Déclaration annuelle 2005	2006-06-06
Déclaration annuelle 2004	2004-10-21
Déclaration modificative	2004-07-28
Déclaration annuelle 2003	2003-10-09
Déclaration d'immatriculation	2002-06-12

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2002-06-06

Nom

Nom	OSLO CONSTRUCTION INC.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2002-06-06
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

Tableau des coûts du contrat

Projet :	*Décarbonation - remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES*
Nom d'ouvrage :	*Caserne 31*
No. D'ouvrage:	*293*
No. De contrat :	*IMM-15965*
No. Du projet :	*IM-PR-22-0038*
No. Du GDD :	*1260088001*
Date :	*06-janv-26*
Étape :	*Octroi de contrat de construction*

				Budget $	TPS 5,0 % $	TVQ 9,975 % $	TOTAL $
Contrat	Contrat de base*			1 402 798,00 $	70 139,90 $	139 929,10 $	1 612 867,00 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences		**15%**	210 419,70 $	10 520,99 $	20 989,37 $	241 930,06 $
	Total - Contrat :			**1 613 217,70 $**	**80 660,89 $**	**160 918,47 $**	**1 854 797,06 $**
Incidences	Incidences spécifiques		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences générales		5%	70 139,90 $	3 507,00 $	6 996,46 $	80 643,36 $
	Total - Incidences :		**5%**	**70 139,90 $**	**3 507,00 $**	**6 996,46 $**	**80 643,36 $**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**1 683 357,60 $**	**84 167,89 $**	**167 914,93 $**	**1 935 440,42 $**
Ristournes	**TPS**	100%			-84 167,89 $		-84 167,89 $
	TVQ	50%				-83 957,47 $	-83 957,47 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**1 767 315,07 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Rythme prévu des décaissements : 95 % en 2026 // 5 % en 2027

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1260088001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à Oslo Construction inc., pour les travaux de décarbonation, incluant le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 31, situé au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 935 440,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15965 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1260088001 - Travaux décarbonation caserne 31 PDIM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-14

Sonia RODI
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1260088001

No d'engagement: CC60088001

Taux net: 1.0951303727
Taux brut: 1.1497500000

		Dépenses taxes incluses	Dépenses avant taxes	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Provenance (information pour les finances uniquement)					
24-009	*5001.5024018.803403.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000*	*1,935,440.42 $*	*1,683,357.62 $*	*1,767,315.08 $*	*1,767,317 $*

Imputations à des fins de bon de commande

Contrat	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207229.000000.21035.00000	1,612,867.00 $	1,402,798.00 $	1,472,762.55 $	1,472,763 $
Contingences	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207229.070008.21035.00000	241,930.06 $	210,419.71 $	220,914.39 $	220,915 $
Incidences	5001.5024018.803403.02208.57201.000000.0000.207229.070002.21035.00000	80,643.36 $	70,139.91 $	73,638.14 $	73,639 $
		1,935,440.42 $	1,683,357.62 $	1,767,315.08 $	1,767,317 $

Information budgétaire

Projet : 64023 - Programme de protection des bâtiments du SIM
Sous-Projet INVESTI: 2664023-002 - 0293 - Caserne 31 - Travaux de décarbonation
Sous-Projet INVESTI: 2664023-003 - 0293 - Caserne 31 - Travaux de décarbonation PEV % du 207229
Sous-Projet SIMON: 207229 & 207230
Requérant: GPI / Exécutant: GPI

2025	2026	2027	2028	Ultérieur	Total

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1256498004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gagné & Roy inc., pour les travaux de remplacement de 7 bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 939 714,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15980 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Gagné & Roy inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement de 7 bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 492 088,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15980;
2. d'autoriser une dépense de 298 417,61 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 149 208,81 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Gagné & Roy inc.;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-26 10:52

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1256498004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gagné & Roy inc., pour les travaux de remplacement de 7 bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 939 714,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15980 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire (3277), située au 243, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, dans la ville de Pointe-Claire, a été construite à la fin des années 1960. Elle assure l'approvisionnement en eau potable d'une partie de la population de la Ville de Montréal.
Les bassins de toiture n°4 à n°10 ont atteint la fin de leur durée de vie utile et doivent être remplacés. Le Service de l'eau a mandaté le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) pour le projet de réfection des bassins de toiture concernés, d'une superficie de 2 450 m^2.

L'appel d'offres public n^{o} IMM-15980 a été lancé et publié du 13 novembre 2025 au 18 décembre 2025, sur le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec et *Le Devoir* , offrant un délai initial de trente-cinq (35) jours.

Les soumissions sont valides pendant les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture du 18 décembre 2025, initialement prévue le 16 décembre 2025, soit jusqu'au 18 mars 2026.

Quatre (4) addendas ont été publiés pendant la période d'appel d'offres et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addendas	Dates d'émission	Descriptions	Impacts monétaires
1	2 décembre 2025	Ajout de date de visite	Non
2	8 décembre 2025	Réponses aux questions	Non
3	10 décembre 2025	Report de la date d'ouverture des	Non

		soumissions	
4	10 décembre 2025	Réponse aux questions	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0679 - 27 novembre 2025 - Accorder un contrat à Ondel inc., pour le raccordement des circuits de puissance et de contrôle des trois génératrices fixes DG1, DG2 et DG3 de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, pour une période de 15 mois - Dépense totale de 977 051,89 $, taxes incluses – Appel d'offres public n° 25-21092 - (2 soumissionnaire).
CG25 0183 - 17 avril 2025 - Accorder un contrat à Toromont Cat (Québec) pour la mise à niveau des trois génératrices de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire - Dépense totale de 3 317 508,99 $, taxes incluses (contrat : 2 850 007,82 $ + contingences : 427 501,17 $ + incidences : 40 000 $) – Appel d'offres public n° 24-20735 (Lot 2) - (1 soumissionnaire).

CG24 0070 - 22 février 2024 - Conclure deux (2) ententes-cadres avec le regroupement formé par Patriarche Architecture inc., Ambioner inc., EMS Structure inc. (Lot 1) et le regroupement formé par Cardin Julien inc. et GBI Experts-conseils inc. (Lot 2) pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour une période de 5 ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois – (Montant estimé des ententes : 16 803 436,78 $ taxes incluses (contrats : 12 925 720,60 $ + contingences : 2 585 144,12 $ + incidences : 1 292 572,06 $) – Appel d'offres public n° 23-20121 - (3 soumissionnaires).

CG22 0559 - 22 septembre 2022 - Accorder un contrat à Poulin & Bureau inc. pour les travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire (3277), situé au 243, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore dans la ville de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 352 790,10 $ taxes incluses (contrat: 1 082 232,08 $ + contingences: 216 446,42 $ + incidences: 54 111,60 $) – Appel d'offres public n^{o} IMM-15480 - (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Gagné & Roy Inc., pour les travaux de remplacement de sept (7) bassins de toiture (n°4 à n°10) à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire.
Les travaux consistent notamment à :

- Remplacer entièrement le système d'étanchéité jusqu'au pare-vapeur (isolant, membrane) et ajuster les pentes du pontage afin d'assurer un écoulement efficace des eaux pluviales vers les drains de toit;
- Mettre aux normes les accès de l'intérieur du bâtiment vers la trappe d'accès de la toiture;
- Remplacer des panneaux de béton de la toiture détériorés;
- Créer des accès sécuritaires entre les bassins;
- Surélever et installer des garde-corps autoportants autour des équipements mécaniques qui sont près de la limite des bassins de toiture;
- Installer un système de protection contre les chutes en hauteur;
- Installer des passages sécurisés (membranes sacrificielles) sur le toit entre les accès et les équipements mécaniques à entretenir.

Un budget de contingences de 20 % (298 417,61 $) du montant du contrat est réservé pour répondre aux imprévus du chantier.

De plus, un budget de 10 % (149 208,81 $) est prévu aux incidences du contrat, notamment pour les services de surveillance en toiture (laboratoire et contrôle de chantier).

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO.
Six (6) preneurs du cahier des charges ont déposé leur soumission, ce qui représente 85,7 % du nombre total.

Le seul preneur du cahier des charges n'ayant pas soumissionné a déclaré que le motif de son désistement était qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de présenter sa soumission.

L'analyse de la conformité des soumissions a révélé que les six (6) soumissionnaires ont été jugés conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Gagné & Roy Inc.	1 492 088,06 $	298 417,61 $	1 790 505,67 $
Toiture Perreault Inc.	1 823 534,54 $	364 706,91 $	2 188 241,45 $
Couverture Montréal Nord Ltée.	1 990 188,51 $	398 037,70 $	2 388 226,21 $
Les Couvertures St-Léonard Inc.	2 079 322,88 $	415 864,58 $	2 495 187,46 $
Toitures Trois Étoiles Inc.	2 101 486,61 $	420 297,32 $	2 521 783,93 $
Couvreur RB Proulx Inc.	2 436 965,77 $	487 393,15 $	2 924 358,92 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 114 975,58 $	422 995,12 $	2 537 970,70 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 622 887,52 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 29,45 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			331 446,48 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			22,21 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation fournie par les professionnels est de - 29,45 % (- 622 887,52 $).

Nous remarquons une surestimation de quelques postes budgétaires principaux de la part des professionnels, ce qui pourrait expliquer en partie l'écart avec les soumissions reçues, notamment la plus basse soumission.

Les écarts se situent principalement au niveau des chapitres suivants :

- Chapitre 00 - Conditions générales : un écart de - 40,19 % est calculé. L'écart constaté pour cette discipline est considérablement élevé. Cela pourrait s'expliquer par le nombre élevé de soumissions, qui est un indicateur de la forte compétitivité du marché;
- Chapitre 02 - Aménagement de l'emplacement : un écart de 205,37 % est calculé. Cela pourrait signifier que le plus bas soumissionnaire conforme ait pris en compte certaines dépenses supplémentaires liées à d'autres travaux dans le chapitre "Aménagement de l'emplacement";

- Chapitre 07 - Isolation et étanchéité : un écart de - 45,35 % est calculé. L'écart constaté pour cette discipline est considérablement élevé. Nous remarquons que cet item en particulier a été surestimé par les professionnels. De plus, le plus bas soumissionnaire semble avoir proposé un prix plus compétitif pour cet item, ce qui expliquerait en partie l'écart constaté.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 22,21 % (331 446,48 $).

Les écarts se situent principalement au niveau du chapitre suivant :

- Chapitre 07 - Isolation et étanchéité : un écart de 67,58 % est calculé. L'écart constaté pour cette discipline est considérablement élevé.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- A déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- N'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville;
- Est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- Est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- N'est pas tenu de détenir une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Ce contrat de construction étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 $, il devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 939 714,48 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Le prix de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme : 1 492 088,06 $, taxes incluses;
- Le montant pour les travaux contingents : 298 417,61 $ (20 %), taxes incluses;
- Le montant pour les dépenses incidentes : 149 208,81 $ (10 %), taxes incluses.

Les fonds proviennent du PDI 2026-2035 du Service de l'eau et sont transférés au SGPI pour faciliter la gestion.

Le décaissement sera réalisé à 100 % en 2026.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux (article 19, paragraphe 5), qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Cette dépense sera financée via le règlement d'emprunt RCG 23-031.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui doivent être exécutés avant l'automne 2026, et ce, afin d'éviter des travaux en conditions hivernales, plus complexes et plus coûteux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : avril 2026
Fin du contrat : juillet 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Anne GABRIEL, Service de l'eau
Serge Martin PAUL, Service de l'eau

Lecture :

Serge Martin PAUL, 19 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-01-16

Imad MOUKARZEL
Gestionnaire de projets immobiliers

Tél : 4389517529
Télécop. :

Erlend LAMBERT
Chef de division

Tél : 438 992-7383
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
directeur(-trice) - gestion des projets - developpement et maintien d'actifs immobiliers
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1256498004
Unité administrative responsable : Direction de la gestion des projets immobiliers
Projet : Travaux de remplacement de 7 bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*x*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 1 : Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** • Amélioration de la performance énergétique du bâtiment (isolation thermique de la toiture améliorée).			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**x**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
LES ENTREPRISES CLOUTIER & GAGNON (1988) LTÉE 11,600 Philippe Panneton Montréal QC CAN H1E4G4 www.cloutiergagnon.com	Publique	Valerie Cyr Téléphone: 4388271074 Courriel: vcyr@cloutiergagnon.com	**Transaction: (20360813)** 2025-11-13 08:55	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis 2025-12-03 à 08:50 - Courriel 20085077 - Addenda 2 Devis 2025-12-09 à 09:20 - Courriel 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis 2025-12-10 à 14:55 - Courriel 20085437 - Addenda 4 Devis 2025-12-10 à 15:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Toiture Perreault Inc. 340, rue Legault Blainville QC CAN J7C3V8 https://www.toitureperreault.com	Publique	Sonia Lessard Téléphone: 5147997856 Courriel: s.lessard@toitureperreault.com	**Transaction: (20374031)** 2025-12-03 10:12	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis Téléchargement 20085077 - Addenda 2 Devis 2025-12-09 à 09:20 - Courriel 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis

				2025-12-10 à 14:55 - Courriel 20085437 - Addenda 4 Devis 2025-12-10 à 15:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES COUVERTURES ST-LÉONARD INC. 11,365 - 55ième Avenue Montréal QC CAN H1E2R2 www.toiture.com	Non diffusé	Marc Caissie Téléphone: 5146481118 Courriel: marc@toiture.com	**Transaction: (20363634)** 2025-11-17 08:42	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis 2025-12-03 à 08:50 - Courriel 20085077 - Addenda 2 Devis 2025-12-09 à 09:20 - Courriel 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis 2025-12-10 à 14:55 - Courriel 20085437 - Addenda 4 Devis 2025-12-10 à 15:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
TOITURES TROIS ÉTOILES INC. 7550 rue Saint-Patrick Montréal QC CAN H8N1V1 http://www.toiturestroisetoiles.com	Non diffusé	Adjoint(e) Architecture Téléphone: 5143656600 Courriel: adjoint.architecture@t3e.co	**Transaction: (20386379)** 2025-12-17 18:28	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis Téléchargement 20085077 - Addenda 2 Devis Téléchargement 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis

				Téléchargement 20085437 - Addenda 4 Devis Téléchargement Ne pas recevoir
GAGNÉ & ROY INC. 1440 rue du conseil Sherbrooke QC CAN J1G1N4 gagneroy.com	Publique	ESTIMATION GAGNÉ & ROY Téléphone: 8195638771 Courriel: estimation@gagneroy.com	**Transaction: (20363953)** 2025-11-17 14:04	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis 2025-12-03 à 08:50 - Courriel 20085077 - Addenda 2 Devis 2025-12-09 à 09:20 - Courriel 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis 2025-12-10 à 14:55 - Courriel 20085437 - Addenda 4 Devis 2025-12-10 à 15:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
COUVREUR RB PROULX INC. 186 Sutton Delson QC CAN J5B1X3	Publique	Michel Doyon Téléphone: 5149378381 Courriel: michel@rbproulx.ca	**Transaction: (20361044)** 2025-11-13 13:05	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis 2025-12-03 à 08:50 - Courriel 20085077 - Addenda 2 Devis 2025-12-09 à 09:20 - Courriel 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis

				2025-12-10 à 14:55 - Courriel 20085437 - Addenda 4 Devis 2025-12-10 à 15:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE 8200 rue Lafrenaie Montréal QC CAN H1P2A9 www.couverturemontrealnord.com	Publique	Pamela Fideli Téléphone: 5143248300 Courriel: pfideli@couverturemontrealnord.com	**Transaction: (20361899)** 2025-11-14 09:32	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis 2025-12-03 à 08:50 - Courriel 20085077 - Addenda 2 Devis 2025-12-09 à 09:20 - Courriel 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis 2025-12-10 à 14:55 - Courriel 20085437 - Addenda 4 Devis 2025-12-10 à 15:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ACQ Provinciale 9200 boul Métropolitain Montréal QC CAN H1K4L2	Non diffusé	Luc Claveau Téléphone: 5143548249 Courriel: claveaul@acq.org	**Transaction: (20361804)** 2025-11-14 04:08	20084217 - Addenda 1_Ajout date de visite. Devis 2025-12-03 à 08:50 - Courriel 20085077 - Addenda 2 Devis 2025-12-09 à 09:20 - Courriel 20085422 - Addenda 3_ Report de date Devis

2025-12-10 à 14:55 - Courriel

20085437 - Addenda 4
Devis
2025-12-10 à 15:25 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec
© Gouvernement du Québec, 2025

Projet :	*Travaux de remplacement de 7 bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire*
Nom d'ouvrage :	*Usine de filtration d'eau de Pointe-Claire*
No. D'ouvrage:	*3277*
No. De contrat :	*IMM-15980*
No. Du projet :	*IM-PR-24-0009*
No. Du GDD :	*1256498004*
Date :	*08-janv-26*
Étape :	*Octroi de contrat de construction*

				Budget $	TPS 5,0 % $	TVQ 9,975 % $	TOTAL $
Contrat	Contrat de base*			1 297 750,00 $	64 887,50 $	129 450,56 $	1 492 088,06 $
	Variation quantités*			0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Contingences		**20%**	259 550,00 $	12 977,50 $	25 890,11 $	298 417,61 $
	Total - Contrat :			**1 557 300,00 $**	**77 865,00 $**	**155 340,68 $**	**1 790 505,68 $**
Incidences	Incidences spécifiques		0%	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Incidences générales		10%	129 775,00 $	6 488,75 $	12 945,06 $	149 208,81 $
	Total - Incidences :		**10%**	**129 775,00 $**	**6 488,75 $**	**12 945,06 $**	**149 208,81 $**
Ristournes	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**			**1 687 075,00 $**	**84 353,75 $**	**168 285,73 $**	**1 939 714,48 $**
	TPS	100%			-84 353,75 $		-84 353,75 $
	TVQ	50%				-84 142,87 $	-84 142,87 $
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)						**1 771 217,87 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences : Elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude reliée au projet.

Rythme prévu des décaissements : 100 % en 2026

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1256498004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division des projets services et sports
Objet :	Accorder un contrat à Gagné & Roy inc., pour les travaux de remplacement de 7 bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 939 714,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15980 (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1256498004 - Direction DEP.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stefania GORE
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Julie BROSSEAU
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Services

Service de l'Eau

Service de l'Urbanisme et Mobilité

Service de l'infrasctructure du réseau routier

Espace pour la vie

Service de l'habitation
Service des technologies de l'information
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service des grands parcs, du mont-royal et des sports
Service de la culture

Direction (Excécutant)

Direction des réseaux d'eau
Direction de l'Eau Potable
Direction de l'épuration des eaux usées
Direction de la gestion des actifs
Directions des projets majeurs

Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Division des projets urbains

Direction des projets d'aménagement urbain

Si exécutant SIRR Géneral
Exécutant UADM - 3003 - Real.Proj.Infra.Urb. - Requérant UADM - 3009 - Ge
Exécutant UADM - Different exécutant - Requérant UADM - 3009 - Ges.Inf.U
Exécutant SIRR Géneral RESP privée requerant Eau

Direction de l'Espace pour la vie

Direction Habitation
Technologies de l'information
Direction des grands parcs, mont Royal et sports
Direction Sports
Direction - Culture

Compte de retenue

6101.0000000.802705.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802706.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802707.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802728.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802732.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802716.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802701.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802710.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802730.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802731.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803506.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6107.0000000.802502.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

6101.0000000.802715.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.803402.00000.21101.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802503.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802505.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000
6101.0000000.802501.00000.21100.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Exception

Le compte général débutant par 5030 ne doit plus être utilisé pour les nouveaux dossiers

Cependant, les contrats **en cours qui ont été amorcés** avec le compte 5030 peuvent être complétés avec ce même compte.

Le sous-objet **001027** ne doit plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Les centres de responsabilité **802712** et **802722** ne doivent plus être utilisé pour les nouveuax dossiers. Cependant les contrats existants qui l'ont déjà intégré pourront le maintenir

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	**1256498004**

Service	**EAU**

Direction	**DEP**

Engagement #	**EAU6498004**	**Date**	**1/19/2026**

Objet GDD

Accorder un contrat à Gagné & Roy Inc., pour les travaux de remplacement de 7 bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 939 714,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15980 (6 soumissionnaires)

Exécutant et clé de retenue sur contrat

SGPI	6101	0000000	803403	00000	21100	000000	0000	000000	000000	00000	00000

Informations comptables

Provenance

58026 - Usines de traitement d'eau potable												Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $ supérieur**
No Règlement RCG 23-031	5030	5023031	802706	01909	57201	000000	0000	166304	000000	98001	00000	1,939,714.48 $	1,771,217.86 $	**1,771,220 $**

Imputations

Trav. remplacement 7 bassins toiture usine Pointe-Claire												Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $ supérieur**
Contrat	5030	5023031	803403	04101	57201	000000	0000	207301	000000	14010	00000	1,492,088.06 $	1,362,475.28 $	**1,362,476 $**
Contingences	5030	5023031	803403	04101	57201	000000	0000	207301	070008	14010	00000	298,417.61 $	272,495.05 $	**272,496 $**
Incidences	5030	5023031	803403	04101	54301	000000	0000	207302	070003	14010	00000	149,208.81 $	136,247.53 $	**136,248 $**
Total												**1,939,714.48 $**	**1,771,217.86 $**	**1,771,220 $**

EAU6498004

Eng.1256498004-Trav remplacement 7 bassins toiture usine filtra.

260121ugorest/DEP/Eng.1256498004-Trav remplacement 7 bassins toiture usine filtra.

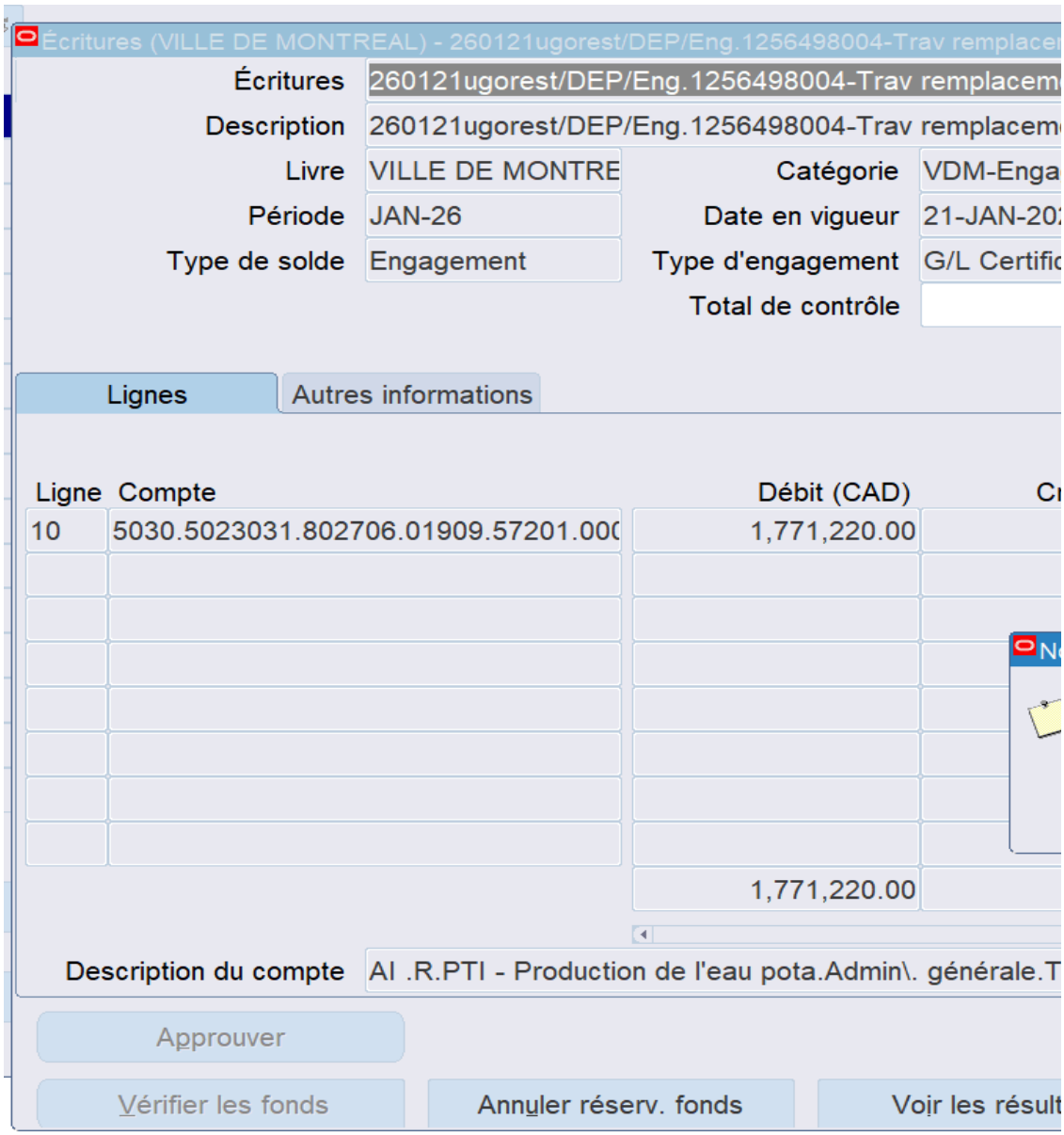

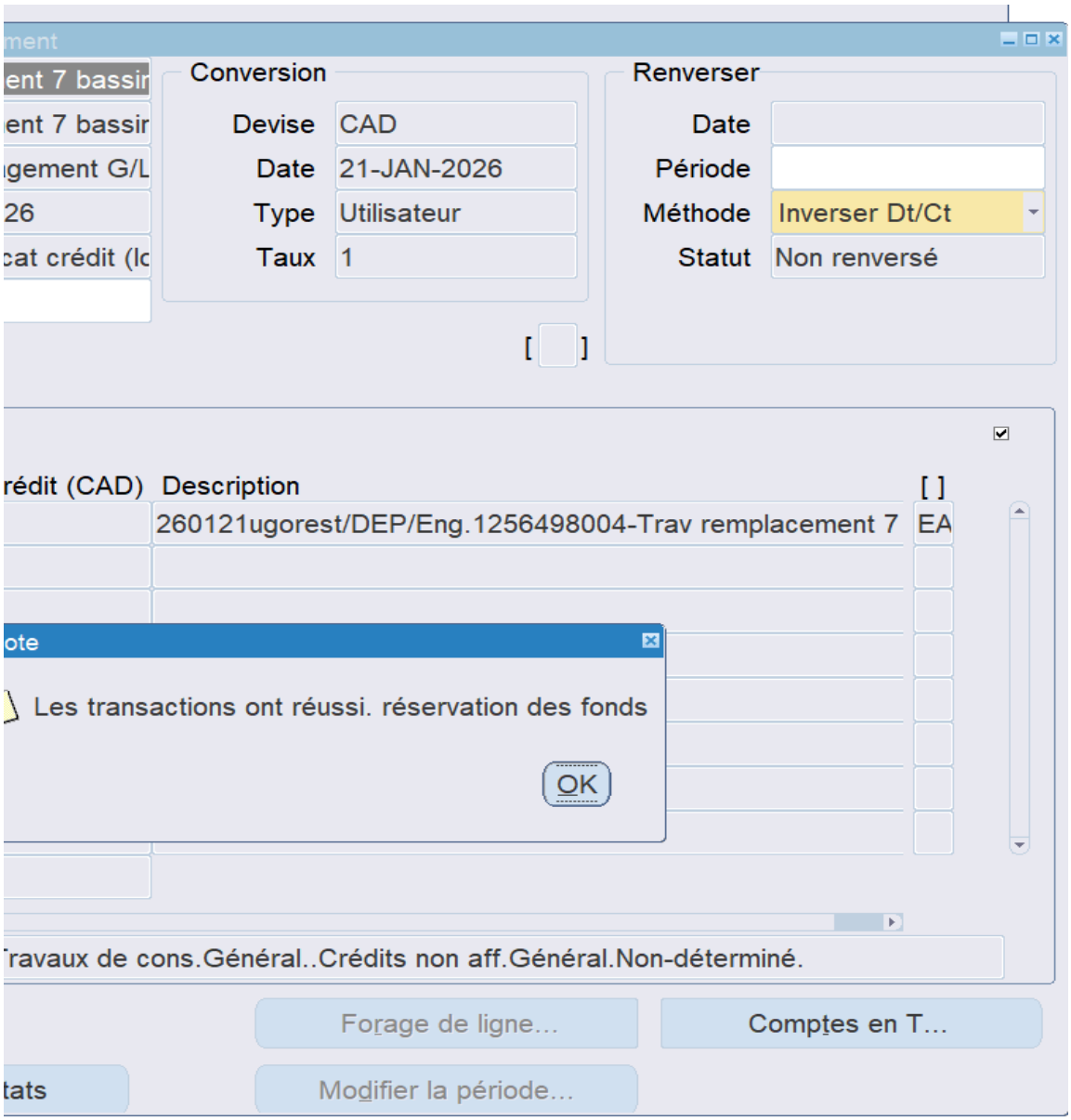
ment
ent 7 bassir
ent 7 bassir
gement G/L
26
cat crédit (lc
Conversion
Devise CAD
Date 21-JAN-2026
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
rédit (CAD) Description [ ]
260121ugorest/DEP/Eng.1256498004-Trav remplacement 7 EA
ote
Les transactions ont réussi. réservation des fonds
OK
ravaux de cons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
tats
Modifier la période...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1260416001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 $ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est, pour la période allant de février 2026 à décembre 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 $ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est, pour la période allant de février 2026 à décembre 2028 ;

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-01 12:12

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1260416001
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 $ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est, pour la période allant de février 2026 à décembre 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts socioéconomiques de ses 1250 membres et des 32 000 entreprises situées à l'est du boulevard St-Laurent. Couvrant un territoire composé de 850 000 habitants et de 400 000 emplois, la Chambre représente un milieu économique diversifié disposant d'opportunités de croissance importantes. La Chambre de commerce de l'Est de Montréal, une personne morale sans but lucratif, a transmis à la Ville une demande de contribution financière pour soutenir la réalisation des années 1 (2026), 2 (2027) et 3 (2028) du projet de partenariat avec la Ville de Montréal pour la revitalisation de l'Est, pour un montant de 795 000 $.
Le projet contribue à l'orientation 4.2 du Plan économique 2030 : Maximiser l'utilisation des leviers et des ressources de la Ville afin de favoriser l'essor des territoires économiques prioritaires, notamment l'Est de Montréal et le centre-ville, de façon concertée avec les gouvernements du Québec et du Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0388 - 19 juin 2025 : Adopter le Plan économique 2030 « Un cadre audacieux pour une métropole prospère »
CG23 0176 - 20 avril 2023 : Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 $ à la Chambre de commerce de l'est de Montréal pour le projet D'est en Est pour la période d'avril 2023 au 31 décembre 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce de l'est de Montréal (CG21 0535) dans le cadre du projet Les Rendez-vous de l'Est.

DESCRIPTION

La contribution vise à soutenir la réalisation du partenariat entre la Chambre de commerce de l'Est de Montréal et la Ville, qui s'articule autour de trois axes :

1. Appui stratégique aux futurs projets prioritaires pour l'Est – Contribuer, en complément du leadership territorial de la Ville, à la lisibilité économique, à l'appropriation par le milieu d'affaires et à l'avancement des projets prioritaires, par une interface structurée, bidirectionnelle et coconstruite entre la Ville, la Chambre de commerce et l'écosystème économique de l'Est de Montréal.

2. Événements mobilisateurs et animation économique - Renforcer la visibilité économique de l'Est, mobiliser durablement l'écosystème et générer des interactions économiques utiles, en complément des interventions municipales, afin de soutenir l'attractivité et la concrétisation de projets en lien avec les projets prioritaires pour l'Est. Cet axe inclut la co-organisation du Sommet de l'Est 2027 et des événements de mobilisation qui mèneront au sommet.

3. Appui logistique à l'accueil de délégations et d'investisseurs - Contribuer, en appui à la Ville et à ses partenaires, à un accueil structuré, cohérent et professionnel des délégations et investisseurs, afin d'améliorer l'expérience d'accueil, la lisibilité du territoire et la conversion des visites en démarches d'implantation ou de collaboration.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal a établi comme priorité la redynamisation des pôles économiques et industriels dans l'Est de Montréal. Elle souhaite accélérer la transformation de ce territoire en créant les conditions gagnantes (infrastructures, transport en commun, terrains industriels décontaminés, etc.) pour saisir pleinement les opportunités d'investissement et en faire un modèle de développement économique innovant et durable, au bénéfice de toutes les personnes qui fréquentent ce territoire (résidents, travailleurs, visiteurs, investisseurs...) La CCEM est un acteur incontournable en matière de développement économique dans l'Est et un partenaire stratégique dans la mobilisation nécessaire autour de la vision de développement qui est proposée par la Ville.

Un partenariat structuré avec la CCEM permettra de renforcer la capacité de mobilisation et d'accélération des projets économiques stratégiques. La Ville bénéficiera également de l'expertise, du réseau et de la reconnaissance institutionnelle de la CCEM pour faciliter la concertation et attirer des investissements. Ce positionnement contribuera à améliorer la perception du leadership territorial de la Ville et à consolider la cohérence des interventions dans l'Est.

La Ville et la CCEM ont identifié des cibles et des indicateurs permettant de mesurer l'impact du partenariat sur une base annuelle.

Ce partenariat s'inscrit dans une dynamique de collaboration et de mobilisation de longue date, met de l'avant des actions qui touchent à des enjeux stratégiques et s'appuie sur la mobilisation des deux Sommets de l'Est (2023 et 2025) pour poursuivre le travail, avec l'écosystème économique, pour la revitalisation de l'Est de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour faire suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 795 000 $. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, direction du développement du territoire (Entente Réflexe 3 - 2025-2029).

Le tableau suivant illustre les versements prévus pour le soutien financier recommandé :

Organisme	Projet	Soutien	Versements	Soutien

		recommandé	1er versement (2026)	2e versement (2027)	3e versement (2028)	4e versement (2029)	Ville / projet (en %)
Chambre de commerce de l'Est de Montréal	Partenariat Ville-CCEM pour la revitalisation de l'Est	795 000 $	300 000 $	350 000 $	100 000 $	45 000 $	25 %

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant notamment les 3 priorités suivantes :
Priorité 4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
Priorité 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer la prospérité.
Priorité 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet est pertinent dans la mesure où il vient contribuer à la planification en cours et à l'atteinte des objectifs de la Ville pour ce territoire prioritaire, et qu'il crée une occasion pour affirmer la volonté des trois paliers de gouvernement de collaborer à la revitalisation de l'Est. Cette dernière passera nécessairement par l'implication de tous les partenaires pour transformer ce territoire et mettre en œuvre le plan directeur du SIPI. En ce sens, la démarche proposée par la CCEM est donc une partie de la solution, notamment par la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes concernées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.
De plus, un protocole de visibilité est en vigueur, Annexe 2 du projet de convention, et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre de l'entente : mars 2026 à décembre 2028.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-01-26
Lucie IMBEAU commissaire - developpement economique	Daniel MATHIEU chef(fe) de division - developpement economique
Tél : 514 616-8652 **Télécop. :** -	**Tél :** 438 400-9712 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Steves BOUSSIKI SOM chef(fe) de division - developpement economique	Dieudonné ELLA-OYONO directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél : **Approuvé le :** 2026-01-28	**Tél :** - - **Approuvé le :** 2026-01-30

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1260416001
Unité administrative responsable : Service du développement économique, Direction Mise en valeur des pôles économiques, Division développement du territoire
Projet : Partenariat entre la Chambre de commerce de l'Est de Montréal et la Ville pour la revitalisation de l'Est

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*x*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité Priorité 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises des commerces et des organisations pour accroitre leur résilience économique et générer et la prospérité Priorité 20. Accroitre l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Priorité 4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité - Relance de l'Est de Montréal, création de nouveau emplois dans des secteurs d'avenir (Matériaux avancés, bioalimentaire, Technologies propres, sciences de la vie et technologies de la santé, mobilité durable...), l'Est de Montréal est aussi un			

territoire propice au développement de la circularité industrielle.

Priorité 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises des commerces et des organisations pour accroitre leur résilience économique et générer de la prospérité

- Dans le cadre de ce partenariat, la CCEM doit organiser des activités de concertation, de mise en commun, de recherche de solution innovantes pour les entreprises du secteur qu'elle dessert.

Priorité 20. Accroitre l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

- Le travail d'accueil des investisseurs et délégation prévu dans le cadre de ce partenariat participera à attirer des emplois durables et de qualité pour accroitre la prospérité économique de l'Est de Montréal.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représenté par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL,** personne morale, (régie par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif), dont l'adresse principale est le 5600, rue Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 3L7, agissant et représentée par monsieur Jean-Denis Charest, président-directeur général, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 887778157
Numéro d'inscription TVQ : 1019035308

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts socioéconomiques de ses 1250 membres et des 32 000 entreprises situées à l'est du boulevard Saint-Laurent;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées;

	de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne le directeur du développement du territoire ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 31 janvier de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 31 décembre 2026 pour la première année et la période du 1er janvier au 31 décembre pour les années subséquentes;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de

comptes doit être transmise au Responsable dans les soixante (60) jours de la Date de terminaison. La Reddition doit être transmise par l'organisme au plus tard le 1er mars 2029.

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de **SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE**

MILLE dollars (795 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera versée à l'Organisme comme suit :

5.2.1 Pour l'année 2026 :

5.2.1.1 une somme maximale de **TROIS CENT MILLE** dollars (**300 000 $**) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;

5.2.2 Pour l'année 2027 :

5.2.2.1 une somme maximale de **TROIS CENT CINQUANTE MILLE** dollars (**350 000 $**) dans les trente (30) jours suivant l'approbation du plan d'action détaillé de l'an 2 et de la reddition de compte de l'an 1;

5.2.3 Pour l'année 2028 :

5.2.2.1 une somme maximale de **CENT MILLE** dollars (**100 000 $**) dans les trente (30) jours suivant l'approbation du plan d'action détaillé de l'an 3 et de la reddition de compte de l'an 2;

5.2.4 Un quatrième versement au montant de **QUARANTE CINQ MILLE** dollars (**45 000 $**) dans les trente (30) jours suivant l'approbation de la reddition de compte finale;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet

ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de (inscrire le montant en lettres – minimum de deux millions) de dollars ((inscrire le montant en chiffres) $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 décembre 2028.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

<u>Élection de domicile de l'Organisme</u>

L'Organisme fait élection de domicile au 5600, rue Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 3L7, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

<u>Élection de domicile de la Ville</u>

La Ville fait élection de domicile au 85, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 30 e jour de janvier 2026

CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL

Par : _____
Jean-Denis Charest, président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution CG _____).

ANNEXE 1
PROJET

Contexte

L'est de Montréal bénéficie d'une prise de conscience collective quant à son importance stratégique et à son potentiel de développement. Cette reconnaissance accrue se manifeste à tous les paliers gouvernementaux avec des engagements concrets touchant des projets structurants.

Parallèlement, une mobilisation remarquable de la société civile a permis de placer les enjeux de l'Est au cœur du débat public. La Déclaration pour l'est de Montréal, le mouvement D'est en Est, ainsi que les deux Sommets de l'Est ont permis de rassembler élus, citoyens, institutions et entreprises autour d'une vision commune: celle d'un Est plus inclusif, dynamique et résilient.

Cependant, malgré cette dynamique positive et l'amorçage de certains projets sur le terrain, les défis restent nombreux. L'est de Montréal continue de faire face à des inégalités marquées: milieux de vie fragilisés, infrastructures de base vieillissantes ou insuffisantes, territoires enclavés, indice de défavorisation élevé dans plusieurs quartiers. À cela s'ajoutent la fermeture d'entreprises et la déstructuration progressive de filières économiques clés qui viennent accentuer les vulnérabilités du tissu économique local.

Mais l'Est est aussi un territoire d'opportunités immenses: vastes espaces à requalifier, main-d'œuvre disponible, vivier d'initiatives locales, vitalité culturelle et volonté de transformation. Pour capitaliser sur ce potentiel, la Chambre de commerce de l'Est de Montréal appelle à accélérer le rythme. Les fondations sont posées, mais il faut maintenant franchir une nouvelle étape : celle de la mise en œuvre rapide, coordonnée et ambitieuse.

C'est dans cet esprit que la Chambre souhaite contribuer aux grands chantiers de travail stratégiques pour revitaliser l'est de Montréal et faire de ce territoire une véritable locomotive de développement économique au bénéfice de toute la Métropole. Ce projet s'inscrit donc dans le mouvement d'Est en Est en route vers le troisième Sommet de l'Est en 2027.

Proposition

La proposition de la Chambre de commerce s'articule autour de trois axes.

Axe 1 : Appui stratégique aux futurs projets prioritaires pour la revitalisation de l'Est de Montréal

Axe 2 : Évènements mobilisateurs et animation économique

Axe 3 : Appui logistique à l'accueil de délégations et d'investisseurs

Axe 1 : Appui stratégique aux futurs projets prioritaires pour la revitalisation de l'Est de Montréal

Objectif : Contribuer à la lisibilité économique, à l'appropriation par le milieu d'affaires et à l'avancement des projets prioritaires, par une interface structurée, bidirectionnelle et coconstruite entre la Ville, la Chambre de commerce et l'écosystème économique de l'Est de Montréal.

Sous le leadership de la Ville, la Chambre de commerce propose de bâtir sur le momentum et la mobilisation générée par le mouvement d'Est en Est et les Sommets de l'Est afin d'accélérer la revitalisation du territoire en organisant la mobilisation du milieu des affaires autour de quatre chantiers prioritaires qui seront identifiés par le Groupe d'action pour le développement de l'Est de Montréal (GADEM).

Axe 2 : Évènements mobilisateurs et animation économique

Objectif : Renforcer la visibilité économique de l'Est, mobiliser durablement l'Écosystème et générer des interactions économiques utiles et des opportunités d'investissement locales, en complément des interventions municipales, afin de soutenir l'attractivité et la concrétisation de projets en lien avec les projets prioritaires du GADEM.

Cet axe inclus l'organisation du Sommet de l'Est 2027 et des évènements mobilisateurs qui mèneront au Sommet.

Axe 3 : Appui logistique à l'accueil de délégations et d'investisseurs

Objectif : Contribuer, en appui à la Ville et à ses partenaires, à un accueil structuré, cohérent et professionnel des délégations et investisseurs, afin d'améliorer l'expérience d'accueil, la lisibilité du territoire et la conversion des visites en démarches d'implantation ou de collaboration.

La Chambre organisera des visites de délégations dans l'Est de Montréal et développera des outils pour mettre en valeur le territoire de l'Est, systématiser la prise en charge des visiteurs et les suivis. Ce travail se fait en collaboration avec les partenaires qui font de l'attraction d'investissement.

Budget 2026-2028

	Année 1	Année 2	Année 3	Total Budgété
REVENUS				
Subventions/Contributions financières				
Municipales	300000	350000	145000	795000
Provinciales	260000	325000	210000	795000
Fédérales	200000	345000	250000	795000
Autres - Revenus privés				0
Sous total (1)	**760000**	**1020000**	**605000**	**2385000**
Revenus autonomes				
Apport de l'organisme				0
Frais d'inscription/Revenus de billetterie	20000	75000	30000	125000
Dons				0
Commandites en argent				
Axe 1	90000	240000	100000	430000
Axe 2	49523	131337	59140	240000
Axe 3				0
				0
Sous total (2)	**159523**	**446337**	**189140**	**795000**
Total des produits (st 1 + st 2)	**919523**	**1466337**	**794140**	**3180000**

DÉPENSES				
Salaires et avantages sociaux				
Salaires	315475	447119	307406	1070000
Autres charges directes				
Achat ou location d'équipements				0
Entretien et réparation				0
Honoraires professionnels	385000	495000	285000	1165000
Publicité et promotion	105000	361000	100000	566000
Sous total (3)	**805475**	**1303119**	**692406**	**2801000**
Frais d'administration				
Assurances				0
Déplacements	2500	2500	2500	7500
Électricité				0
Fournitures de bureau	5000	2000	2000	9000
Frais de représentation	5000	5000	5000	15000
Honoraires professionnels	6000	8500	8000	22500
Loyer/taxes municipales	11000	11000	11000	33000
Télécommunications	1000	1000	1000	3000
Intérêts et frais bancaires				0
Autres frais de gestion (5% maximum)	41774	66609	36117	144500
Frais de contingence, s'il y a lieu (5% maximur	41774	66609	36117	144500
Sous total (4)	**114048**	**163218**	**101734**	**379000**
Total des charges (sous total 3 + sous total 4)	**919523**	**1466337**	**794140**	**3180000**

Note : Les parties conviennent que les livrables énumérés en Annexe 1 et 3 sont conditionnels à l'obtention par la CCEM de la totalité des subventions auprès des trois paliers de gouvernements. Advenant que les sommes inscrites au montage financier ne se matérialisent pas à hauteur souhaitée, les parties s'entendent pour revoir les livrables pour tenir compte du budget révisé.

Cadre partenarial entre la Ville de Montréal et la Chambre de Commerce de l'Est de Montréal

* Note : la liste des projets/chantiers prioritaires sera confirmée lors de la première rencontre du GADEM

Axe 1 I Appui stratégique aux futurs projets prioritaires du GADEM

Contribuer, en complément du leadership territorial de la Ville, à la lisibilité économique, à l'appropriation par le milieu d'affaires et à l'avancement des projets prioritaires (dans les cibles d'intervention suivantes : Pôle Olympique, SIPI, Port de Montréal-ASLP, PSE et PLB-JT Est), par une interface structurée, bidirectionnelle et co-construite entre la Ville, la Chambre de commerce et l'écosystème économique.

L'entente de partenariat sera satisfaisante si …

1) Les projets prioritaires ont progressé vers un niveau de maturité supérieur (cadrage, décision, mise en oeuvre)

	Objectifs	Résultats attendus	Mesurés avec les indicateurs suivants	Cible	Évaluées en fonction des moyens de collecte suivants	Livrables attendus
1.1	**Appuyer la maturation et l'avancement des projets ou chantiers prioritaires du GADEM qui sont de portée économique.**	Une lecture économique claire, cohérente et intégrée pour chaque projet ou chantier prioritaire	Chaque projet ou chantier prioritaire bénéficie d'une lecture économique claire, cohérente.	Fournir un premier brief économique préliminaire (cartographie des parties prenantes, lecture macro des enjeux et opportunités, etc.) dans un délai de 3 mois. Fournir, dans un délai de 12 mois après leur identification, un brief économique complet incluant les conditions gagnantes, les freins et les opportunités pour un maximum de 4 projets ou chantier identifiés comme prioritaires par le GADEM.	Registre de suivi des projets prioritaires (responsable : Ville)	Brief économique pour chacun des projets ou chantiers prioritaires incluant les enjeux économiques, conditions gagnantes, parties prenantes et risques associés : - Premier brief préliminaire dans un délai de 3 mois (cartographies des parties prenantes, lecture macro des enjeux, opportunités, etc.) - Brief complet incluant les conditions gagnantes, risques, freins et opportunités dans un délai de 12 mois - Mise à jour en continu par la suite du brief transmise au SDE 15 jours avant chaque rencontre du GADEM
		Les conditions de succès, freins ou contraintes économiques aux projets ou chantiers sont identifiées en amont.	Diagnostic des conditions de succès, freins ou contraintes économiques pour chacun des projets ou chantiers économiques.	100 % des projets prioritaires identifiés par le GADEM disposent d'une lecture des conditions de succès, freins ou contraintes économiques.	Journal des enjeux économiques par projet (co-responsables : Ville/CCEM)	
		Les décisions et arbitrages municipaux ou gouvernementaux sont éclairés par une compréhension structurée des réalités économiques.	Un brief économique est développé pour chacun des projets ou chantiers prioritaires avec une étape de consultation de la Ville de Montréal.	Les briefs économiques développés sont présenté à la fréquence souhaitée par les membres du GADEM.	Ordres du jour et comptes rendus officiels du GADEM (responsable : Ville)	
		Dialogue bidirectionnel Ville-milieu économique Les rétroactions économiques sont collectées, consolidées et transmises à la Ville de manière exploitable.	Nombre de rétroactions ayant permis à la ville d'amorcer une démarche pour lever les freins	5 rétroactions annuelles permettant à la Ville de lever des freins et accélérer l'avancement des chantiers/projets prioritaires	Tableau de suivi des rétroactions (co-responsable Ville et CCEM)	Développement d'un modèle de rétroaction jugé structuré, pertinent et exploitable pour l'analyse et l'aide à la décision de la ville de Montréal. Mise à jour en temps réel du tableau de suivi des rétroactions Mise en place et gestion de mécanisme de mobilisation / dialogue pour un maximum de 4 chantiers/projets prioritaires
1.2	**Organiser la concertation, renforcer la mobilisation et l'alignement des acteurs économiques dans le cadre de la réalisation des projets et chantiers prioritaires**	Une compréhension des priorités, des orientations ainsi que des opportunités découlant des travaux du GADEM au sein de la communauté des affaires	À déterminer lors de l'élaboration du Baromètre de l'Est	Progression notable des indicateurs du Baromètre annuel de l'Est	Baromètre annuel de l'Est (responsable : Ville)	1) Cartographie des parties prenantes et acteurs clés pour chacun des chantiers/projets prioritaires 2) Mise en place et gestion de mécanisme de mobilisation / dialogue pour un maximum de 4 chantiers/projets prioritaires 3) Mise à jour en continu d'un tableau des freins et opportunités pour chaques chantiers / projets prioritaires 4) Liste consolidée des présences 5) Sondage de satisfaction annuel 6) Analyse annuelle de la composition des participants (responsable : CCEM)
		L'intérêt et l'engagement des parties prenantes et acteurs clés pour les projets ou chantiers prioritaires est maintenu en continu.	Identifications des parties prenantes et acteurs clés, mobilisation et participation de celles-ci aux projets ou chantiers et au sein des mécanismes de mobilisation et dialogues animé par la CCEM. Diversité des profils d'acteurs mobilisés selon les secteurs économiques, les types d'entreprises et les territoires représentés	Livraison d'une analyse des parties prenantes pour chaque projet ou chantier prioritaire. Création d'un mécanisme de mobilisation / dialogue fonctionnel pour chaque projet ou chantier prioritaire. Taux de participation active et de récurrence de plus de 75% des acteurs -clés à la réalisation des projets ou chantiers prioritaires.	Tableau de suivi des projets ou chantiers prioritaires (co-responsable Ville et CCEM)	

Axe 2 I Événements mobilisateurs et animation économique

Renforcer la visibilité économique de l'Est, mobiliser durablement l'écosystème et générer des interactions économiques utiles, en complément des interventions municipales, afin de soutenir l'attractivité et la concrétisation de projets en lien avec les projets prioritaires

L'entente de partenariat sera satisfaisante si …

1) L'Est est reconnu comme un territoire d'opportunités économiques structurantes
2) L'engagement des acteurs économiques est élevé

Num	Objectifs	Résultats attendus	Mesurés avec les indicateurs suivants	Cible	Évaluées en fonction des moyens de collecte suivants	Livrables attendus
2.1	**Accroître la visibilité économique de l'Est de Montréal et générer des opportunités d'investissements locales**	Le Sommet est événement phare qui agit comme un jalon de visibilité et de mobilisation Émergence et progression de projets d'investissement locaux	1)Participation à l'événement et résonance médiatique 2)Montant d'investissements et projet annoncés 3)Progression des projets annoncés lors des Sommets précédent 4) Émergence de nouveaux projets	Maintien de la résonance médiatique Croissance de 5% de la participation Participation des trois paliers de gouvernement Progression de 5 projets annoncés lors des précédents Sommets Émergence de 5 projets d'investissements*	Données de communication (infolettres, médias, plateformes) (responsable : CCEM) Données de participation Données sur les annonces et engagements	1) Organisation du Sommet de l'Est 2027 (le leadership territorial de la Ville se reflètera par une implication importante de la Ville dans la programmation) 2) Rapport officiel du Sommet de l'Est mentionnant notamment les annonces de projets et engagements pris par les participants 3) Registre des annonces et engagements 4) Organisation de 5 événements/activités 5) Outil de suivi des projets 6) Stratégie de rayonnement du Sommet et des événements et activité
		Des évènements mobilisateurs permettent de rendre visibile l'avancement des travaux et de mobiliser la communauté entre les Sommets de l'Est Émergence et progression de projets d'investissement locaux	1) Nombre d'événements/activités en lien avec les projets ou chantiers prioritaires 2)Nombre de participants aux événements 3)Progression des projets annoncés lors des Sommets précédent* 4) Émergence de nouveaux projets*	Pour la durée de l'entente, 5 événements ou activités, en amont et en complément du Sommet de l'Est, en lien direct avec les projets ou chantiers prioritaires. Un total de 1000 participants pour l'ensemble des événements et activités Émergence de 5 projets d'investissements* Progression de 5 projets annoncés lors des précédents Sommets*	Compte-rendu événementiel (5) Données de paticipation aux événements Outil de suivi des projets d'investissements	
		L'Est de Montréal bénéficie d'un positionnement économique clair, cohérent et partagé auprès des entreprises, partenaires et investisseurs.	Part des représentants du milieu des affaires ayant une perception positive du positionnement économique de l'Est	Progression dans la perception des répondants quant au positionnement économique de l'Est	Baromètre annuel de l'Est (responsable : Ville)	

Axe 3 I Appui logistique à l'accueil de délégations et investisseurs

Contribuer, en appui à la Ville et à ses partenaires, à un accueil structuré, cohérent et professionnel des délégations et investisseurs, afin d'améliorer l'expérience d'accueil, la lisibilité du territoire et la conversion des visites en démarches d'implantation ou de collaboration.

L'entente de partenariat sera satisfaisante si …

1) Des délégations et investisseurs ont bénéficié d'un service d'accueil logistique clé-en main et structuré, qui facilite l'identification d'opportunités d'investissement
2) L'image institutionnelle de l'Est et de la Ville est professionnelle, cohérente et crédible.

Num	Objectifs	Résultats attendus	Mesurés avec les indicateurs suivants	Cible	Évaluées en fonction des moyens de collecte suivants	Livrables attendus
3.1	**Standardiser et professionnaliser l'accueil des délégations et investisseurs**	Les visites et délégations bénéficient d'un parcours d'accueil offrant une excellente expérience-client	1) Satisfaction des délégations et investisseurs quant à la qualité du service 2) Niveau d'adoption et d'utilisation du protocole d'accueil par les partenaires	1) Taux de satisfaction de plus de 80 % des délégations et investisseurs quant à la qualité globale du service d'accueil 2) 100 % des visites terrainsont organisées selon le protocole d'accueil standardisé après son déploiement	Sondage de satisfaction post-visite (responsable : CCEM)	1) Protocole d'accueil standardisé incluant un kit d'accueil (An 1) 2) Visites terrain: 9 pour la durée complète de l'entente 3) Sondage de satisfaction des participants post-visite (En continu pour la durée complète de l'entente)
		Les visiteurs disposent d'une lecture claire des opportunités d'implantation ou de collaboration	Part des visiteurs déclarant disposer d'une lecture claire des opportunités d'implantation ou de collaboration à l'issue de la visite	Au moins 75 % des visiteurs déclarent disposer d'une lecture claire des opportunités d'implantation ou de collaboration à l'issue de la visite	Sondage de satisfaction post-visite (responsable : CCEM)	
		Les rôles et complémentarités des différents partenaires dans le cadre d'un processus d'implantation sont clairement définis et compris par les investisseurs potentiels	Part des investisseurs potentiels déclarant bien comprendre les rôles et complémentarités des partenaires impliqués dans le processus d'implantation	Au moins 75 % des investisseurs potentiels déclarent bien comprendre les rôles et complémentarités des partenaires impliqués dans le processus d'implantation	Sondage de satisfaction post-visite (responsable : CCEM)	
3.2	**Favoriser la conversion des visites en démarches d'implantation ou d'investissement**	Au moins 3 visites par année sont organisées	Nombre de visites terrain et de leads accompagnés	Minimum de 3 visites terrain par année, avec identification formelle des leads accompagnés	Registre des visites terrain (responsable : CCEM)	1) Création et maintien à jour d'un registre des visites terrain 2) Sondage de satisfaction des partenaires utilisateurs de services de visite
		Les visites sont suivies de manière proactive et structurée	Délai de réalisation et taux de complétion des suivis post-visite effectués conformément au protocole établi	100 % des visites font l'objet d'un suivi documenté dans un délai maximal de 20 jours ouvrables conformément au protocole établi	Registre des visites terrain (responsable : CCEM)	
		Les visites contribuent à qualifier les intérêts et à amorcer ou approfondir des démarches d'investissement	Satisfaction des partenaires utilisateurs des services de visites	Taux de satisfaction de 80%	Registre des visites terrain (responsable : CCEM) Évaluation des partenaires utilisateurs des services de visite	

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que la **CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL** (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention.

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;
- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- ∉ « Le projet [Nom du Projet] est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente [nom de l'Entente] »;
- ∉ « [Nom de l'Organisme] remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet [nom du Projet] »;
- ∉ « Le projet [Nom du Projet] est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;
- ∉ « Le projet « [Nom du projet] » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;
- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;
- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);
- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montreal/;
- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;
- Pour une publication sur Facebook :
  - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtlville pour les autres types de projets;
- Pour une publication sur X :
  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
  - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités <u>sur un site</u>** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;
- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;
- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- ∉ une courte description du projet (30-50 mots);
- ∉ une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- ∉ une revue de presse couvrant le Projet;
- ∉ des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;
- ∉ toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- ∉ des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - ⊄ le nombre d'abonnés;
  - ⊄ le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - ⊄ la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celleci;
  - ⊄ le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - ⊄ le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - ⊄ le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 **Contacts**

3.3.1 **Direction des communications corporatives de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;

- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;

- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

Reddition de comptes	Date de dépôt
Rapport d'étape an 1 (2026)	Au plus tard le **31 mars 2027**
Rapport d'étape an 2 (2027)	Au plus tard le **31 mars 2028**
Rapport final	Au plus tard le **31 mars 2029**

Les rapports énumérés dans le tableau ci-dessus devront minimalement comprendre les éléments suivants :

1. **Bilan des activités et résumé des objectifs et des actions réalisées**

L'Organisme s'engage à fournir une mise à jour du tableau Résumé des objectifs et des actions prévues en indiquant toutes les actions et les livrables réalisées ainsi que les cibles réelles. L'organisme doit fournir une explication si l'une des actions ou livrables prévues n'est pas réalisée ou s'il y a un écart avec les cibles prévues.

Rapport d'étape	Rapport final
∉	∉

2. **Protocole de visibilité**

L'Organisme s'engage à fournir une liste des activités de communication (incluant les retombées obtenues) conformément à l'annexe 2.

Rapport d'étape	Rapport final
∉	∉

3. **Données et statistiques**

En plus des indicateurs et cibles mentionnés dans le tableau Résumé des objectifs et des actions prévues, la Ville pourrait, à l'occasion, demander à l'Organisme :

- ∉ d'autres indicateurs en lien avec le Projet.
- ∉ de fournir une liste des bénéficiaires du Projet/Événement, et ce, à des fins de sondage de satisfaction et d'évaluation.

L'Organisme s'engage à informer les bénéficiaires du Projet qu'il est financé par la Ville et qu'à ce titre il peut lui transmettre leurs coordonnées.

Rapport d'étape	Rapport final
∉	∉

1. **Aspects budgétaires**

L'Organisme s'engage à fournir le budget réel détaillant les dépenses et les revenus du Projet, en indiquant les écarts avec le budget prévisionnel présenté dans la demande initiale. Ce budget réel doit indiquer de façon spécifique et distincte les fins pour lesquelles la contribution de la Ville a été utilisée.

La Ville pourrait demander les preuves (ex. factures) de l'utilisation des fonds.

Rapport d'étape	Rapport final
∉	∉

4. Évaluation du rendement du Projet par l'organisme

La Ville de Montréal considère que le Projet doit lui permettre de contribuer à l'atteinte de ses priorités, notamment :

L'objectif du partenariat et de la Chambre de commerce de l'Est est de

1. Contribuer, en complément du leadership territorial de la Ville, à la lisibilité économique, à l'appropriation par le milieu d'affaires et à l'avancement des projets prioritaires pour l'Est, par une interface structurée, bidirectionnelle et coconstruite entre la Ville, la Chambre de commerce et l'écosystème économique de l'Est de Montréal.

2. Renforcer la visibilité économique de l'Est, mobiliser durablement l'Écosystème et générer des interactions économiques utiles, en complément des interventions municipales, afin de soutenir l'attractivité et la concrétisation de projets en lien avec les projets prioritaires pour l'Est. Cet axe inclus la co-organisation du Sommet de l'Est 2027 et des évènements de mobilisation qui mèneront au Sommet.

3. Contribuer, en appui à la Ville et à ses partenaires, à un accueil structuré, cohérent et professionnel des délégations et investisseurs, afin d'améliorer l'expérience d'accueil, la lisibilité du territoire et la conversion des vites en démarches d'implantation ou de collaboration.

À cet effet, l'Organisme doit expliquer dans quelle mesure le projet a contribué à l'atteinte des priorités de la Ville citées ci-haut.

Rapport d'étape	Rapport final

∉	∉

5. Tout autre livrable (voir pages suivantes)

Axe 1 : Appui stratégique aux futurs projets prioritaires pour l'Est				
Objectifs	**Résultats attendus**	**Livrables prévus**	**Indicateurs de suivi**	**Cibles**
Appuyer la maturation et l'avancement des projets ou chantiers prioritaires du GADEM qui sont de portée économique.	Une lecture économique claire, cohérente et intégrée pour chaque projet ou chantier prioritaire	1) Brief économique pour chacun des projets ou chantiers prioritaires incluant les enjeux économiques, conditions gagnantes, parties prenantes et risques associés : 2) Premier brief préliminaire dans un délai de 3 mois (cartographies des parties prenantes, lecture macro des enjeux, opportunités, etc.) 3) Brief complet incluant les conditions gagnantes, risques, freins et opportunités dans un délai de 12 mois 4) Mise à jour en continu par la suite du brief transmise au SDE 15 jours avant chaque rencontre du GADEM	Chaque projet ou chantier prioritaire bénéficie d'une lecture économique claire, cohérente.	Fournir un premier brief économique préliminaire (cartographie des parties prenantes, lecture macro des enjeux et opportunités, etc.) dans un délai de 3 mois. Fournir, dans un délai de 12 mois après leur identification, un brief économique complet incluant les conditions gagnantes, les freins et les opportunités pour un maximum de 4 projets ou chantier identifiés comme prioritaires par le GADEM.
	Les conditions de succès, freins ou contraintes économiques aux projets ou chantiers sont identifiées en amont.		Diagnostic des conditions de succès, freins ou contraintes économiques pour chacun des projets ou chantiers économiques.	100 % des projets prioritaires identifiés par le GADEM disposent d'une lecture des conditions de succès, freins ou contraintes économiques.
	Les décisions et arbitrages municipaux ou gouvernementaux sont éclairés par une compréhension structurée des réalités économiques.		Un brief économique est développé pour chacun des projets ou chantiers prioritaires avec une étape de consultation de la Ville de Montréal.	Les briefs économiques développés sont présenté à la fréquence souhaitée par les membres du GADEM.
	Dialogue bidirectionnel Ville-milieu économique Les rétroactions économiques sont collectées, consolidées et transmises à la Ville de manière exploitable.	1) Développement d'un modèle de rétroaction jugé structuré, pertinent et exploitable pour l'analyse et l'aide à la décision de la ville de Montréal. 2) Mise à jour en temps réel du tableau de suivi des rétroactions 3) Mise en place et gestion de mécanisme de mobilisation / dialogue pour un maximum de 4 chantiers/projets prioritaires	Nombre de rétroactions ayant permis à la ville d'amorcer une démarche pour lever les freins	5 rétroactions annuelles permettant à la Ville de lever des freins et accélérer l'avancement des chantiers/projets prioritaires
Organiser la concertation, renforcer la mobilisation et l'alignement des acteurs économiques dans le cadre de la réalisation des projets et chantiers prioritaires	Une compréhension des priorités, des orientations ainsi que des opportunités découlant des travaux du GADEM au sein de la communauté des affaires	1) Cartographie des parties prenantes et acteurs clés pour chacun des chantiers/projets prioritaires 2) Mise en place et gestion de mécanisme de mobilisation / dialogue pour un maximum de 4 chantiers/projets prioritaires 3) Mise à jour en continu d'un tableau des freins et opportunités pour chaques chantiers / projets prioritaires 4) Liste consolidée des présences 5) Sondage de satisfaction annuel 6) Analyse annuelle de la composition des participants (responsable : CCEM)	À déterminer lors de l'élaboration du Baromètre de l'Est	Progression notable des indicateurs du Baromètre annuel de l'Est
	L'intérêt et l'engagement des parties prenantes et acteurs clés pour les projets ou chantiers prioritaires est maintenu en continu.		Identifications des parties prenantes et acteurs clés, mobilisation et participation de celles-ci aux projets ou chantiers et au sein des mécanismes de mobilisation et dialogues animé par la CCEM. Diversité des profils d'acteurs mobilisés selon les secteurs économiques, les types d'entreprises et les territoires représentés	Livraison d'une analyse des parties prenantes pour chaque projet ou chantier prioritaire. Création d'un mécanisme de mobilisation / dialogue fonctionnel pour chaque projet ou chantier prioritaire. Taux de participation active et de récurrence de plus de 75% des acteurs -clés à la réalisation des projets ou chantiers prioritaires.

Axe 2 : Événements mobilisateurs et animation économique				
Objectifs	**Résultats attendus**	**Livrables prévus**	**Indicateurs de suivi**	**Cibles**
Accroître la visibilité économique de l'Est de Montréal et générer des opportunités d'investissements locales	Le Sommet est événement phare qui agit comme un jalon de visibilité et de mobilisation Émergence et progression de projets d'investissement locaux	1) Organisation du Sommet de l'Est 2027 (le leadership territorial de la Ville se reflètera par une implication importante de la Ville dans la programmation) 2) Rapport officiel du Sommet de l'Est mentionnant notamment les annonces de projets et engagements pris par les participants 3) Registre des annonces et engagements 4) Organisation de 5 événements/activités 5) Outil de suivi des projets 6) Stratégie de rayonnement du Sommet et des événements et activité	Participation à l'événement et résonance médiatique Montant d'investissements et projet annoncés Progression des projets annoncés lors des Sommets précédent Émergence de nouveaux projets	Maintien de la résonance médiatique Croissance de 5% de la participation Participation des trois paliers de gouvernement Progression de 5 projets annoncés lors des précédents Sommets Émergence de 5 projets d'investissements*
	Des évènements mobilisateurs permettent de rendre visibile l'avancement des travaux et de mobiliser la communauté entre les Sommets de l'Est Émergence et progression de projets d'investissement locaux		Nombre d'événements/activités en lien avec les projets ou chantiers prioritaires Nombre de participants aux événements Progression des projets annoncés lors des Sommets précédent* Émergence de nouveaux projets*	Pour la durée de l'entente, 5 événements ou activités, en amont et en complément du Sommet de l'Est, en lien direct avec les projets ou chantiers prioritaires. Un total de 1000 participants pour l'ensemble des événements et activités Émergence de 5 projets d'investissements* Progression de 5 projets annoncés lors des précédents Sommets*
	L'Est de Montréal bénéficie d'un positionnement économique clair, cohérent et partagé auprès des entreprises, partenaires et investisseurs.		Part des représentants du milieu des affaires ayant une perception positive du positionnement économique de l'Est	Progression dans la perception des répondants quant au positionnement économique de l'Est

Axe 3 : Appui logistique à l'accueil de délégations et d'investisseurs				
Objectifs	**Résultats attendus**	**Livrables prévus**	**Indicateurs de suivi**	**Cibles**
Standardiser et professionnaliser l'accueil des délégations et investisseurs	Les visites et délégations bénéficient d'un parcours d'accueil offrant une excellente expérience-client	1) Protocole d'accueil standardisé incluant un kit d'accueil (An 1) 2) Visites terrain: 9 pour la durée complète de l'entente 3) Sondage de satisfaction des participants post-visite (En continu pour la durée complète de l'entente)	1) Satisfaction des délégations et investisseurs quant à la qualité du service 2) Niveau d'adoption et d'utilisation du protocole d'accueil par les partenaires	1) Taux de satisfaction de plus de 80 % des délégations et investisseurs quant à la qualité globale du service d'accueil 2) 100 % des visites terrainsont organisées selon le protocole d'accueil standardisé après son déploiement
	Les visiteurs disposent d'une lecture claire des opportunités d'implantation ou de collaboration		Part des visiteurs déclarant disposer d'une lecture claire des opportunités d'implantation ou de collaboration à l'issue de la visite	Au moins 75 % des visiteurs déclarent disposer d'une lecture claire des opportunités d'implantation ou de collaboration à l'issue de la visite
	Les rôles et complémentarités des différents partenaires dans le cadre d'un processus d'implantation sont clairement définis et compris par les investisseurs potentiels		Part des investisseurs potentiels déclarant bien comprendre les rôles et complémentarités des partenaires impliqués dans le processus d'implantation	Au moins 75 % des investisseurs potentiels déclarent bien comprendre les rôles et complémentarités des partenaires impliqués dans le processus d'implantation
Favoriser la conversion des visites en démarches d'implantation ou d'investissement	Au moins 3 visites par année sont organisées	1) Création et maintien à jour d'un registre des visites terrain 2) Sondage de satisfaction des partenaires utilisateurs de services de visite	Nombre de visites terrain et de leads accompagnés	Minimum de 3 visites terrain par année, avec identification formelle des leads accompagnés
	Les visites sont suivies de manière proactive et structurée		Délai de réalisation et taux de complétion des suivis post-visite effectués conformément au protocole établi	100 % des visites font l'objet d'un suivi documenté dans un délai maximal de 20 jours ouvrables conformément au protocole établi
	Les visites contribuent à qualifier les intérêts et à amorcer ou approfondir des démarches d'investissement		Satisfaction des partenaires utilisateurs des services de visites	Taux de satisfaction de 80%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1260416001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 $ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est, pour la période allant de février 2026 à décembre 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDÉ - 1260416001- Chambre de commerce de l'Est de Montréal.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-27

Catherine TOUGAS
Conseiller(-Ere) budgetaire t
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Service du développement économique

No GDD: 1260416001

No d'engagement : DE60416001

Budget de fonctionnement

Imputation de la dépense

Accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 $ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est pour la période allant de février 2026 au 31 décembre 2028 et approuver un projet de convention à cet effet.			**2026**	**2027**
Numéro de fournisseur	**Fournisseur**	**Imputation**	**1er versement**	**2e versement**
118499	CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTREAL	1001.0014000.105916.06501.61900.016491.0000.005343.000000.00000.00000	300,000.00 $	350,000.00 $

2028	2029	TOTAL
3e versement	4e versement	
100,000.00 $	45,000.00 $	795,000.00 $

Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 260127usant9t - GDD 1260416001 - CHAMBRE

Écritures	260127usant9t - GDD 1260416001 - CHAMBRE DE C		
Description	GDD 1260416001 - CHAMBRE DE COMMERCE DE		
Livre	VILLE DE MONTRE	Catégorie	VDM-En
Période	FÉV-26	Date en vigueur	2026.01.
Type de solde	Engagement	Type d'engagement	G/L Eng.
		Total de contrôle	

Lignes | Autres informations

Ligne	Compte	Débit (CAD)	Cré
10	1001.0014000.105916.06501.61900.0164	300,000.00	
		300,000.00	

Description du compte: AF .C.Dépenses - Entente Réflexe III.Industries et c.C

Approuver

Vérifier les fonds | Annuler réserv. fonds | Voir les rés

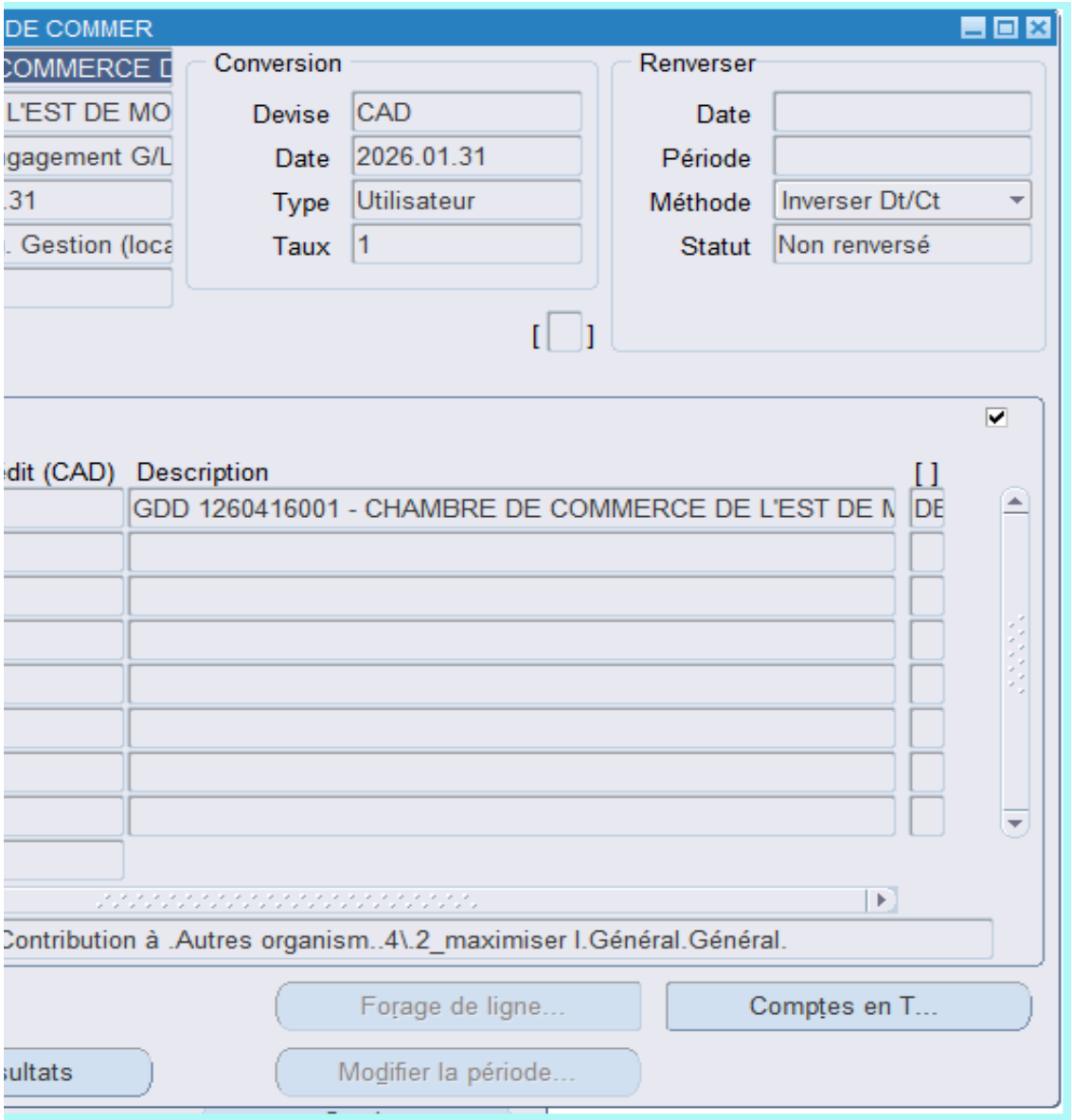
DE COMMER
COMMERCE D
L'EST DE MO
gagement G/L
.31
. Gestion (loca
Conversion
Devise
CAD
Date
2026.01.31
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
[ ]
dit (CAD)
Description
[ ]
GDD 1260416001 - CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE M
DE
Contribution à .Autres organism..4\.2_maximiser I.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
ultats
Modifier la période...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.26

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1255593011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3, 4 et 5) avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20885 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 5 ans, avec la firme désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20885;
2.

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	Lot # 1 - Division Centre	5 032 652,36 $
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	Lot # 2 - Division Est	2 917 579,50 $
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	Lot # 3 - Division Sud	3 461 061,96 $
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	Lot # 4 - Division Ouest	1 872 567,60 $
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	Lot # 5 - Parc de réserve	298 275,62 $

3. d'autoriser une dépense de 2 716 427,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Trois Diamants Autos (1987) Ltée;
5. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-09 09:27

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1255593011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3, 4 et 5) avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20885 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.
Dans le cadre de sa planification, le Service du matériel roulant a identifié le besoin de créer cinq (5) ententes-cadres de service d'entretien et de réparation de véhicules légers, afin de répondre aux besoins opérationnels de la Ville de Montréal.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public, no 25-20885. Il a été publié dans Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant cinquante-quatre (54) jours, soit du 1er octobre au 25 novembre 2025 (date de fin initialement prévue le 4 novembre 2025). La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, cinq (5) addenda ont été émis.

Sommaire des addendas

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	17 octobre 2025	Une (1) question et réponse concernant l'exigence du pourcentage de majoration demandé au bordereau de prix.	Oui
2	22 octobre 2025	Quatre (4) questions et réponses et une modification à la clause «Exigences quant aux suretés»	Oui
3	28 octobre 2025	Trois (3) questions et réponses concernant l'appel d'offres	Non

4	30 octobre 2025	Report de date au 18 novembre 2025 et une modification à la clause «Exigences quant aux suretés»	Non
5	13 novembre 2025	Report de date au 25 novembre 2025 et trois (3) questions et réponses concernant l'appel d'offres.	Non

La durée de validité de la soumission est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 24 mai 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'ententes-cadres pour la fourniture de services de réparation et d'entretien de véhicules légers pour la Ville de Montréal. Conformément à la mission du SMRA, axée principalement sur la réparation et l'entretien des véhicules lourds, ces ententes-cadres permettront de combler les besoins en services requis qui ne peuvent être réalisés à l'interne, tout en réduisant le recours aux ententes de gré à gré.

L'appel d'offres est structuré en cinq (5) lots distincts, chacun correspondant à un secteur géographique de la Ville, afin d'assurer une couverture territoriale adéquate et une gestion efficiente des services.

Chaque lot encadre les éléments suivants :

- la fourniture de services de réparation et d'entretien de véhicules légers ;
- la quantité d'heures de main-d'œuvre prévisionnelles, ainsi que le taux horaire facturé par l'atelier mécanique ;
- le montant estimé des achats de pièces, incluant le pourcentage de majoration appliqué par le fournisseur;
- le service de cueillette et de livraison des appareils sans frais sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Durée des ententes-cadres
Le contrat convenu avec le fournisseur sera effectif pour une période de cinq (5) ans, à partir de la date d'entrée en vigueur de l'entente suivant l'autorisation d'octroi ou au moment de l'épuisement du budget alloué par le donneur d'ordre pour ce contrat, selon la première de ces éventualités. À son expiration, le contrat peut être renouvelé par deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune.

Modalité d'adjudication
Le contrat est adjugé partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires.

Prix
Pendant la durée initiale des ententes-cadres, les prix sont fermes et ne pourront faire l'objet d'aucun ajustement.

Quantité
Les quantités inscrites aux documents d'appel d'offres sont à titre indicatif seulement. Le donneur d'ordre ne s'engage pas à commander la totalité. L'adjudicataire ne peut aucunement réclamer le paiement de la différence entre les quantités inscrites aux documents d'appel d'offres et celles que le donneur d'ordre commande réellement. Le donneur d'ordre se réserve le droit de retirer certains biens en cours d'exécution du contrat,

et ce, sans encourir quelque responsabilité que ce soit envers quiconque.

Garantie
Une garantie d'un (1) an sur les pièces et la main-d'œuvre est exigée par la Ville de Montréal pour un usage normal du véhicule. L'adjudicataire devra démontrer le cas échéant s'il y a usage abusif. L'adjudicataire sera l'unique responsable de la garantie pour les pièces et les travaux effectués.

JUSTIFICATION

Il y a eu dix-huit (18) preneurs du cahier des charges. Cinq (5) soumissions ont été déposées (27,8 %). Une (1) soumission pour le lot no 4 a été jugée non conforme administrativement.
Le Service de l'approvisionnement a communiqué avec les preneurs n'ayant pas remis de soumission afin de connaître les motifs de leur désistement. Plusieurs raisons ont été évoquées: consultation à titre informatif seulement, engagements dans d'autres projets ne permettant pas de réaliser le nôtre dans les délais ainsi qu'un manque de temps pour compléter les documents.

Lot # 1 - Division Centre

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	5 032 652,36 $	1 006 530,47 $	6 039 182,83 $
9447-9367 Québec inc. (Mecprotech)	7 042 563,68 $	1 408 512,74 $	8 451 076,42 $
Dernière estimation réalisée ($)	6 637 736,68 $	1 327 547 34 $	7 965 284,02 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 1 605 084,32 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 24,18 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			2 009 911,32 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			39,94 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Lot # 2 - Division Est

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	2 917 579,50 $	583 515,90 $	3 501 095,40 $
PNEUS RATTE INC. (Pneus Ratté Anjou)	3 257 198,06 $	651 439,61 $	3 908 637,67 $
Dernière estimation réalisée ($)	3 360 719,24 $	672 143,85 $	4 032 863,09 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 443 139,74 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 13,19 %

((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	339 618,56 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	11,64 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Lot # 3 - Division Sud

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	3 461 061,96 $	692 212,39 $	4 153 274,35 $
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	3 916 255,46 $	783 251,09 $	4 699 506,55 $
9447-9367 Québec inc. (Mecprotech)	4 743 121,16 $	948 624,23 $	5 691 745,39 $
Dernière estimation réalisée ($)	4 478 276,24 $	895 655,25 $	5 373 931,49 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 1 017 214,28 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 22,71 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			455 193,50 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			13,15 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Lot # 4 - Division Ouest

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	1 872 567,60 $	374 513,52 $	2 247 081,12 $
CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC.	2 085 847,15 $	417 169,43 $	2 503 016,58 $
9447-9367 Québec inc. (Mecprotech)	2 530 860,05 $	506 172,01 $	3 037 032,06 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 390 330,24 $	478 066,05 $	2 868 396,29 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 517 762,64 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 21,66 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			213 279,55 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			11,39 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables*

au moment de l'ouverture des soumissions.

Lot # 5 - Parc de réserve

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS UNITAIRE** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	298 275,62 $	59 655,12 $	357 930,74 $
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	324 670,80 $	64 934,16 $	389 604,96 $
Dernière estimation réalisée ($)	379 245,04 $	75 849,01 $	455 094,05 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 80 969,42 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 21,35 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			26 395,18 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			8,85 %

**Les c alculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

Pour estimer la dépense, les professionnels du SMRA ont utilisé les données disponibles sur le marché.

Un écart de 39,94 % est observé entre la plus basse soumission et la deuxième plus basse soumission conforme reçue. Cet écart, bien que significatif, a fait l'objet d'une analyse rigoureuse par le comité d'évaluation. La visite des lieux par le comité a confirmé le réalisme de ces prix en lien avec la capacité d'exécution. Il a proposé un prix très compétitif, inférieur au prix moyen identifié par l'étude de marché, et a maintenu ce tarif pour toute la durée du contrat afin de démontrer sa capacité à répondre aux attentes. Le soumissionnaire possède une solide expérience avec ce type de contrat, travaillant déjà avec plusieurs municipalités, ce qui lui permet de bien maîtriser les exigences opérationnelles et les particularités du mandat.

Les écarts favorables entre les estimations et le plus bas soumissionnaire sont dus au fait que le fournisseur nous offre un taux horaire avec une différence significative par rapport à notre propre estimation. Le fournisseur a probablement adopté une politique de prix agressive pour remporter le contrat. Cette stratégie lui permet de sécuriser un marché important, d'obtenir une visibilité auprès d'une grande municipalité et de compenser le faible taux horaire par la marge sur les pièces (majoration sur les pièces génériques, escompte limité sur les pièces OEM) ainsi que par des économies d'échelle. Le faible prix horaire apparaît comme un levier concurrentiel assumé, misant sur la volumétrie basée sur les heures prévisionnelles du bordereau de prix, les composantes complémentaires du contrat et l'optimisation globale des revenus, malgré l'absence de garantie sur le nombre réel d'heures facturables.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ont été effectuées par le service de l'approvisionnement le 1er décembre 2025
L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) dans le cadre de ce contrat, puisque le volume des pièces pour cet appel d'offres représente plus de 60% de la facture finale et 40% pour la main d'oeuvre.

Le dossier sera soumis à la Commission d'examen de contrat le 21 janvier 2026 pour le lot 1, car il s'agit d'un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M$, qu'il y a un écart de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale à l'utilisation d'une grille d'évaluation, et il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, mis à jour le 31 mars 2022, une évaluation de l'adjudicataire sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une approbation sur les ententes pour un montant maximal de 13 582 137,04 $. Un montant équivalent à 20 % du montant total octroyé, soit 2 716 427,40 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de provision pour contingences pour des travaux ou fournitures supplémentaires imprévisibles au moment de la préparation des documents de l'appel d'offres.

Voici les différents montants liés aux ententes-cadres:

Numéro de lot	Adjudicataire	Description des items	Montant total (taxes incluses)	Contingences 20% (taxes incluses)
1	**TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE**	Division Centre	5 032 652,36 $	1 006 530,47 $
2	**TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE**	Division Est	2 917 579,50 $	583 515,90 $
3	**TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE**	Division Sud	3 461 061,96 $	692 212,39 $
4	**TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE**	Division Ouest	1 872 567,60 $	374 513,52 $
5	**TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE**	Parc de réserve	298 275,62 $	59 655,12 $
		Total	**13 582 137,04 $**	**2 716 427,40 $**

Les sommes nécessaires seront financées par le budget de fonctionnement des ateliers du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 5.7 % par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
La création de cette entente-cadre fait preuve d'un mécanisme d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières, et permet donc d'atteindre la priorité 17 du plan Montréal 2030.

Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure ces ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume. De plus, ces services sont requis afin de maintenir le parc automobile du SMRA en bonne condition; ne pas conclure ces ententes-cadres pourrait également mettre en péril le bon fonctionnement des véhicules ce qui réduirait leur durée de vie utile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création des ententes-cadres : Février 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles CARON, Service des finances et de l'évaluation foncière
Judith BOISCLAIR, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-01-05
Meyranie ST-HILAIRE agent(e) de recherche	Jean-Philippe CRITES chef de division - ingenierie et strategies d investissements
Tél : n/a **Télécop. :**	**Tél :** n/a **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél :
Approuvé le : 2026-01-08

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255593011
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Conclure cinq (5) ententes-cadres avec la firme TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE, pour le service d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal - Ententes de service 5 ans avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacun - Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20885 (5 soumissionnaires).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 17			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. La création de cette entente-cadre fait preuve d'un mécanisme d'innovation et de collaboration interne favorisant la rationalisation et la mutualisation des ressources, notamment financières, et permet donc d'atteindre à la priorité 17 du plan Montréal 2030.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1255593011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3, 4 et 5) avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20885 (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-20885_Intervention_«SMRA».pdf

25-20885_Sommaire_Tableau de vérification.pdf

25-20885_PV.pdf

25-20885_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-08

Simona RADULESCU TOMESCU
Chef de Section
Tél : 514 872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-20885

No du GDD : 1255593011

Titre de l'appel d'offres : Service d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal - Ententes de service 5 ans avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacun

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 4 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 25 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 13 - 11 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 54 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 18

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 27,78

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 5 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 24 - 5 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Tel que mentionné à la règle d'adjudication de l'appel d'offres, Le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par lots.s

LOT 1 Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	5 032 652,36 $	√	1
9447-9367 Québec inc. (Mecprotech)	7 042 563,68 $		

LOT 2 Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	2 917 579,50 $	√	2
PNEUS RATTÉ INC. (Pneus Ratté Anjou)	3 257 198,06 $		

LOT 3 Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	3 461 061,96 $	√	3
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	3 916 255,46 $		
9447-9367 Québec inc. (Mecprotech)	4 743 121,16 $		

LOT 4 Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	1 872 567,60 $	√	4
CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC	2 085 847,15 $		
9447-9367 Québec inc. (Mecprotech)	2 530 860,05 $		

LOT 5 Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	298 275,62	√	5
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	324 670,80 $		

Information additionnelle

La soumission de l'entreprise TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE est conforme administrativement pour tous les lots. Les vérifications usuelles ont été terminées le 1er décembre 2025.

Les prix soumis par les firmes LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC. et CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC. ont été corrigés à la baisse. La différence entre le prix inscrit au procès-verbal et celui indiqué dans le tableau des prix s'explique par une interprétation des exigences administratives.

La soumission de la firme PNEUS RATTÉ INC. (Pneus Ratté Anjou) pour le Lot 4 est déclarée non conforme. Conformément à la clause 10.17.03 – Obligations principales, il est permis de sous-traiter uniquement de manière accessoire. Or, dans le présent cas, Pneus Ratté Anjou confie l'exécution à Pneus Ratté St-Laurent dans sa totalité (100 %), ce qui contrevient aux exigences stipulées.

Treize (13) des dix-huit (18) preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre à la Ville pour les motifs suivants :

- pour consultation seulement;
- nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis;
- l'obligation de soumissionner pour un lot complet et non seulement pour les véhicules du manufacturier; GM
- par manque de temps pour cpompléter les documents;
- et n'ont pas soumis de motif de désistement.

Préparé par : Renée Veillette Le 8 - 1 - 2026

Numéro de l'appel d'offres : 25-20885
Titre : Service d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal - Ententes de service 5 ans avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune
Date de publication sur le SÉAO : 1 er octobre 2025
Date d'ouverture des soumissions : 25 novembre 2025
Addenda : 5 dernier émit le: 13 novembre 2025

	TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE		9447-9367 Québec inc. (Mecprotech)		LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.		CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC.		PNEUS RATTÉ INC. (Pneus Ratté Anjou)	
Numéro de fournisseur VDM	497467				358351				612776	
Numéro NEQ	1144086940		1176832104		1167693408		1146908893		1171565204	
Lot 1 No d'item — **DIVISION CENTRE**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**
						- $				
Total avant taxes		4 377 171,00 $		6 125 300,00 $		- $		- $		- $
TPS 5 %		218 858,55 $		306 265,00 $		- $		- $		- $
TVQ 9,9975 %		436 622,81 $		610 998,68 $		- $		- $		- $
Montant total		5 032 652,36 $		7 042 563,68 $		- $		- $		- $
Lot 2 No d'item — **DIVISION EST**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**
						- $				
Total avant taxes		2 537 577,30 $		- $		- $		- $		2 832 962,00 $
TPS 5 %		126 878,87 $		- $		- $		- $		141 648,10 $
TVQ 9,9975 %		253 123,34 $		- $		- $		- $		282 587,96 $
Montant total		2 917 579,50 $		- $		- $		- $		3 257 198,06 $
Lot 3 No d'item — **DIVISION SUD**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**
						- $				
Total avant taxes		3 010 273,50 $		4 125 350,00 $		3 406 180,00 $		- $		- $
TPS 5 %		150 513,68 $		206 267,50 $		170 309,00 $		- $		- $
TVQ 9,9975 %		300 274,78 $		411 503,66 $		339 766,46 $		- $		- $
Montant total		3 461 061,96 $		4 743 121,16 $		3 916 255,46 $		- $		- $
Lot 4 No d'item — **DIVISION OUEST**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**
						- $				
Total avant taxes		1 628 673,71 $		2 201 226,40 $		- $		1 814 174,52 $		1 821 449,88 $
TPS 5 %		81 433,69 $		110 061,32 $		- $		90 708,73 $		91 072,49 $
TVQ 9,9975 %		162 460,20 $		219 572,33 $		- $		180 963,91 $		181 689,63 $
Montant total		1 872 567,60 $		2 530 860,05 $		- $		2 085 847,15 $		2 094 212,00 $
Lot 5 No d'item — **PARC DE RÉSERVE**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**		**Montant total**
Total avant taxes		259 426,50 $		- $		282 383,82 $		- $		- $
TPS 5 %		12 971,33 $		- $		14 119,19 $		- $		- $
TVQ 9,9975 %		25 877,79 $		- $		28 167,79 $		- $		- $
Montant total		298 275,62 $		- $		324 670,80 $		- $		- $
(1) - Pourcentage de majoration applicable à à items	**15%**		**15%**		**35%**		**35%**		**30%**	
Signature	Oui		Oui		Oui		OUi		Oui	
	Olivier Boileau		Cédrik Beaudoin		François Bussière		François Bussière		Francis Garneau	
Achat du cahier des charges sur le SÉAO	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	N/R		N/R		N/R		N/R		N/R	
Annexe 7 - Charte de la langue française signée	Oui - # 4		Oui - # 2 moins de 25 personnes		Oui - # 2 moins de 25 personnes		Oui - # 2 moins de 25 personnes		Oui - # 4	
Vérification de la liste des entreprises non conformes au processus de	Oui		OUi		Oui		Oui		Oui	
Si requis, copie du certificat de francisation	Oui		N/A		N/A		N/A		Oui	
Liste des entreprises certifiées par l'Office québécois de la langue	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Garantie de soumission 0,5 % (ref add 4)	OUI 5 chèques		OUI 3 chèques		Oui 2 chèques		Oui 1 chèque		Oui - 2 lettres de garanties irrévocable	
on cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»	N/R		N/R		N/R		N/R		N/R	
Les renseinements complémentaires dûment complété	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Autres conditions de conformité ou documents requis	À évaluer lors de la conformité technique par le requérant									
Devis D.01 - Expérience de l'adjudicataire / Expérience des employés	Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer	
Devis D.01 - Service d'entretien et de réparation / Aires de travail	Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer	
Devis D.04 - Distance ou service de transport	Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer	
Devis G.00 - Exigences générales quant à la sécurité	Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer	
Devis H.02 - Document attestant la portée de la garantie	Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer		Document remis - à évaluer	
Liste des sous-contractants	Document remis - Aucun		Document remis - Aucun		Document remis		Document remis		Document remis	

Soumission(s) rejettée(s) - Référene clause 10,17,03 - Obligation proncipales - Il est permis de sous-contracter de manière accessoire seulement. Pneus Ratté Anjou contracte Pneus Ratté St-Laurent à 100 %.
Correction - Erreur de calcul - Le soumisionnaire a modifier la formule. L'obligation était de compléter les champs ombragés seulement. Correction à la baisse afin de répondre aux exigences administratives.
Plus bas soumissionnaire conforme - Conformément aux vérifications effectuées, la formule prévoyait un chiffre après le point, tandis que le fichier Excel permettait la saisie de deux chiffres. En conséquence :
Pour le 30,2 % inscrit au bordereau, il convient de retenir 30,24 %.
Pour le 36,2 % inscrit au bordereau, il convient de retenir 36,21 %.
Ces taux seront applicables pour l'ensemble de la durée du contrat.

Vérifié par : Renée Veillette **Date : 1 décembre 2025**

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
jfmecanique 3090 RUE DES ORMEAUX Montréal QC CAN H1L4Y2 https://jfmecanique.ca 1166939885	Publique	sylvain leblanc Téléphone: 5145084949 Courriel: jfmecanique2@hotmail.ca	**Transaction: (20349327)** 2025-10-28 15:11	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis Téléchargement 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis Téléchargement 20079344 - Addenda no 3 (Questions/Réponses, modification) Devis Téléchargement 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTÉE 6200 Est, Boul. Métropolitain Montréal QC CAN H1S1A9 www.longuepointechrysler.com 1141933805	Non diffusé	Louis SPIROPOULOS Téléphone: 514-256-5092 Courriel: l.spiropoulos@longuepointe.com	**Transaction: (20344123)** 2025-10-21 10:42	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis Téléchargement 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9512-6264 Québec inc. 3855 Rue Jean-Talon Est Montréal QC CAN H2A1Y5 https://www.speedy.com/fr-ca/atelier/montreal/ 1179665444	Publique	Andrew Ibrahim Téléphone: 5143747445 Courriel: serviceautospeedymtl@gmail.com	**Transaction: (20330063)** 2025-10-01 15:01	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/Réponses, modification)

				Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Champlain Chrysler Dodge Jeep Ram 3350 RUE WELLINGTON Montréal QC CAN H4G1T5 1175684381	Publique	Francois Legault Téléphone: 5147614801 Courriel: flegault@desjardinsjeep.com	**Transaction: (20350608)** 2025-10-30 09:01	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis Téléchargement 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis Téléchargement 20079344 - Addenda no 3 (Questions/Réponses, modification) Devis Téléchargement 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
GARAGE DEGUIRE INC. 2000 Boulevard Thimens Montréal QC CAN H4R2K2 1142013938	Publique	Marc-André deguire Deguire Téléphone: 5143314341 Courriel: garagedeguire@hotmail.com	**Transaction: (20330465)** 2025-10-02 06:06	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PNEUS MÉTROPOLITAINS INC. 12010, ALBERT HUDON Montréal QC CAN H1G3K7	Publique	Dominik DESMARAIS Téléphone: 5143234630 Courriel: ddesmarais@pneusmetropolitains.com	**Transaction: (20330016)** 2025-10-01 13:51	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel

1147367495				20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Agence de mobilité durable 2100, rue Drummond, bureau 500 Montréal QC CAN H3G1X1	Donneur d'ouvrage	Marc Laberge Téléphone: 5145760299 Courriel: mlaberge@agencemobilitedurable.ca	**Transaction: (20330062)** 2025-10-01 15:01	Ne pas recevoir
PNEUS RATTÉ INC. 9135 Edison Montréal QC CAN H1J1T4 1171565204	Publique	Pierre Dupras Téléphone: 5143547444 Courriel: pierre.dupras@pneusratte.com	**Transaction: (20332928)** 2025-10-06 11:38	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC. 1205, rue de l'Église Montréal QC CAN H4G2P1 1146908893	Publique	François Bussière Téléphone: 5147689743 Courriel: frankbussiere@hotmail.com	**Transaction: (20349925)** 2025-10-29 12:49	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis Téléchargement 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis Téléchargement 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis Téléchargement 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision)

				Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LE RELAIS CHEVROLET CADILLAC BUICK GMC LTÉE 9411 ave Papineau Montréal QC CAN H2M2G5 www.lerelaischevrolet.com 1174224825	Non diffusé	Benoit Laniel Téléphone: 5143846380 Courriel: blaniel@lerelaischevrolet.com	**Transaction: (20341402)** 2025-10-17 15:20	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis Téléchargement 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Mecprotech 15, ROUTE 132 Delson QC CAN J5B1G9 Mecprotech 1176832104	Publique	Martine Deguire Téléphone: 5148809244 Courriel: mecprotech@hotmail.com	**Transaction: (20341448)** 2025-10-17 16:52	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis Messagerie 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Messagerie
trois diamants autos (1987) ltee 3035 ch gascon Mascouche QC CAN J7L3X7 www.troisdiamants.com 1144086940	Non diffusé	maryse lessard Téléphone: 450 4776348 Courriel: mlessard@troisdiamantschrysler.com	**Transaction: (20330555)** 2025-10-02 09:29	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel

				20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Nissan Gabriel Saint-Leonard 4400 metropolitain E Montréal QC CAN H1S1A2 https://nissangabrielstleonard.com/fr/index 3370416227	Publique	Alex Becerescu Téléphone: 5143657777 Courriel: abecerescu@gabriel.ca	**Transaction: (20330764)** 2025-10-02 14:11	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9476-4909 Québec inc. 7655a boul viau Montréal QC CAN H1S2P4 1178065026	Publique	Krasimir Grozdev Téléphone: 5147259336 Courriel: garagerenedoyon@hotmail.com	**Transaction: (20330043)** 2025-10-01 14:32	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ATELIER SRT TUNING INC. 194 rue Boyer Saint-Isidore (Montérégie) QC CAN J0L2A0 0 NEQ	Publique	Sébastien Bourdeau Téléphone: 5142477401 Courriel: srttuning@hotmail.com	**Transaction: (20330035)** 2025-10-01 14:17	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel

				20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
9492-9734 Québec inc. 8052 rue birnam Montréal QC CAN H3N2T7 1178815958	Publique	jakub witkowski Téléphone: 5148980048 Courriel: jakub.witski@gmail.com	**Transaction: (20349084)** 2025-10-28 09:58	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis Téléchargement 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis Téléchargement 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC. 1161, rue Hickson Montréal QC CAN H4G2L3 1167693408	Non diffusé	François Bussière Téléphone: 5147678399 Courriel: frankbussiere@hotmail.com	**Transaction: (20329967)** 2025-10-01 12:30	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis 2025-10-17 à 08:15 - Courriel 20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification) Devis 2025-10-22 à 14:00 - Courriel 20079344 - Addenda no 3 (Questions/ Réponses, modification) Devis 2025-10-28 à 13:30 - Courriel 20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification) Devis 2025-10-30 à 10:15 - Courriel 20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision) Devis 2025-11-13 à 12:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
DESJARDINS FORD LTÉE 1150 boul marcel-laurin Montréal QC CAN H4R1J7 https://WWW.DESJARDINSFORD.CA	Publique	Jean-Francois Blain Téléphone: 5143323850 Courriel: jfblain@desjardinsford.ca	**Transaction: (20345858)** 2025-10-23 13:07	20078070 - Addenda no 1 (Question/Réponse) Devis

1141853003

Téléchargement

20078672 - Addenda no 2 (Questions/Réponses + Modification)
Devis
Téléchargement

20079344 - Addenda no 3 (Questions/Réponses, modification)
Devis
2025-10-28 à 13:30 - Courriel

20079605 - Addenda no 4 (Report date ouverture + Modification)
Devis
2025-10-30 à 10:15 - Courriel

20081461 - Addenda no 5 (Report date/questions, réponses/précision)
Devis
2025-11-13 à 12:25 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0484

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 25 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-20885

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Service d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal - Ententes de service 5 ans avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
9447-9367 QUÉBEC INC.	**Lot 1**	7 042 563,68 $
	Lot 3	4 743 121,16 $
	Lot 4	2 530 860,05 $
CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC.	**Lot 4**	2 428 976,24 $
LACBUS DE L'AUTOMOBILE INC.	**Lot 3**	4 489 290,86 $
	Lot 5	387 343,53 $
PNEUS RATTÉ INC.	**Lot 2**	3 257 198,06 $
	Lot 4	2 094 212,00 $
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE	**Lot 1**	5 032 652,36 $
	Lot 2	2 917 579,50 $
	Lot 3	3 461 061,96 $
	Lot 4	1 872 567,60 $
	Lot 5	298 275,62 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 1er octobre ainsi que les 3 et 21 novembre 2025 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié les 1er et 30 octobre ainsi que le 13 novembre 2025 dans le système électronique SÉAO.

…/2

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.26

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1255593011

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3, 4 et 5) avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20885 (5 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE255593011.pdf

Dossier # :1255593011

Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence
Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Vice-présidences
Laura Palestini
Arrondissement de LaSalle

Martin St-Jean
Ville de Beaconsfield

Membres
Marie-Claude Baril
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Maude Choko
Arrondissement d'Outremont

Heidi Ektvedt
Ville de Baie-D'Urfé

Victor Esposito
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Gabriel Fortin
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Gerlando Guarraggi
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Sophie Mohsen
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Jean Marc Poirier
Arrondissement de Montréal-Nord

Le 19 février 2026

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE255593011

Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3, 4 et 5) avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune
— Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses
— Appel d'offres public 25-20885 (5 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ	*ORIGINAL SIGNÉ*
Sylvain Ouellet Président	Virginie Harvey Coordonnatrice, Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE255593011

Conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3, 4 et 5) avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville de Montréal, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois chacune — Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 $, taxes incluses — Appel d'offres public 25-20885 (5 soumissionnaires)

À sa séance du 21 janvier 2026, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

<u>Lot 1</u> :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M$ répondant aux conditions suivantes :
    - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme; et
    - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 4 février 2026, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat lors d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les personnes-ressources du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) — Direction ateliers mécaniques et de proximité ont présenté les

différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Ainsi, le Service indique avoir identifié le besoin de conclure cinq ententes-cadres pour la fourniture de services d'entretien et de réparation de véhicules légers, comme des voitures et des camionnettes, afin de répondre aux besoins opérationnels de la Ville de Montréal. Ces ententes-cadres permettront de réaliser à l'externe les services qui ne peuvent être effectués par les équipes internes, tout en réduisant le recours aux ententes de gré à gré. Chaque lot correspond à un secteur géographique de la ville. Cette stratégie vise à permettre au SMRA d'orienter ses ressources vers ses activités prioritaires en matière d'entretien.

L'appel d'offres a été publié du 1er octobre au 25 novembre 2025. Au cours de cette période, cinq addendas ont été émis, dont deux ont repoussé la date de clôture initialement fixée au 4 novembre 2025. Les contrats prévoient une durée ferme de cinq ans, à laquelle peuvent s'ajouter deux périodes optionnelles d'un an chacune.

Dix-huit preneurs ont obtenu le cahier des charges. Cinq soumissions ont été déposées, dont une — pour le lot no 4 — a été jugée non conforme administrativement. Les motifs de désistement mentionnés par certains preneurs incluent une consultation effectuée à titre informatif seulement, des engagements préexistants dans d'autres projets ainsi qu'un manque de temps pour compléter les documents requis.

Bien que seul le *Lot 1 — Division Centre* réponde aux critères d'examen de la Commission, les personnes-ressources ont présenté en détail les écarts observés pour chacun des lots, lesquels sont tous favorables à la Ville :

- Le *Lot 1 — Division Centre* présente les écarts les plus marqués. L'écart entre l'estimation de la Ville et la plus basse soumission conforme est de (–24,18 %). On observe également un écart de 39,94 % entre la deuxième soumission la plus basse et celle de l'adjudicataire. Deux soumissionnaires ont déposé une offre pour ce lot.
- Le *Lot 2 — Division Est* fait exception. L'écart entre l'estimation et la plus basse soumission conforme se situe sous le seuil de 20 %;
- *Lot 3 — Division Sud* : l'écart entre l'estimation et la plus basse soumission conforme s'établit à (–22,71 %);
- *Lot 4 — Division Ouest* : l'écart entre l'estimation et la plus basse soumission conforme s'établit à (-21,66 %);
- *Lot 5 — Parc de réserve* : l'écart entre l'estimation et la plus basse soumission conforme s'établit à (-21,35 %).

La Commission a souligné que, lorsque des tableaux par lots sont présentés, il serait pertinent d'inclure un tableau récapitulatif dans le sommaire décisionnel. Un tel outil permettrait de faciliter la compréhension et la comparaison des informations en un seul coup d'œil.

Le Service a poursuivi sa présentation en expliquant que les prix très compétitifs de l'adjudicataire ayant remporté les cinq lots s'expliquent principalement par un taux horaire nettement inférieur à celui prévu à l'estimation. Le Service estime que le fournisseur aurait adopté une stratégie tarifaire compétitive afin de remporter le contrat, misant sur un marché d'envergure offrant une forte visibilité auprès d'une grande municipalité. Cette approche lui permettrait de compenser le faible taux horaire par une marge plus élevée sur les pièces, ainsi que par les économies d'échelle.

Au terme de la présentation, les commissaires ont posé des questions sur les garanties d'exécution et sur les cautionnements, de même que sur la capacité de l'adjudicataire à exécuter les ententes-cadres à la satisfaction de la Ville. Selon les personnes-ressources, cette capacité a été adéquatement vérifiée, notamment par une visite sur les lieux.

Compte tenu des écarts importants entre l'estimation du Service et les prix soumis par l'adjudicataire, les commissaires ont demandé de nombreuses précisions sur la stratégie d'approvisionnement et sur l'étude de marché ayant servi de base à l'estimation. Des questions ont aussi été soulevées concernant la justification d'une durée ferme de cinq ans pour le contrat. Les personnes-ressources ont fourni des réponses jugées satisfaisantes par les commissaires.

Le Service a également signalé que les quantités indiquées dans les documents d'appel d'offres sont fournies à titre indicatif et que la Ville n'est pas tenue de commander la totalité des pièces prévues. De plus, l'entrée en vigueur prochaine de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* permettra dorénavant d'évaluer la performance du fournisseur tout au long de l'exécution du contrat, plutôt qu'à sa seule conclusion.

Enfin, les représentants du Service ont rappelé que de regrouper les achats à l'intérieur d'une entente, lorsque pertinent, s'inscrit dans les bonnes pratiques du Service de l'approvisionnement. De plus, le fait de scinder les appels d'offres en plusieurs lots selon les secteurs géographiques a facilité l'ouverture du marché à de nouveaux ou de plus petits fournisseurs.

Les commissaires ont souligné que le Service a ajusté ses pratiques d'appel d'offres pour tenir compte des réalités du marché, ce qui permet d'en arriver à une approche avantageuse pour toutes les parties.

La Commission a recommandé d'ajouter au sommaire décisionnel des précisions indiquant que, puisque l'adjudicataire se trouve à l'extérieur du périmètre établi, il assume entièrement les coûts liés au déplacement des véhicules.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers — Direction ateliers mécaniques et de proximité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

<u>Lot 1</u> :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M$ répondant aux conditions suivantes :
    - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme; et
    - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE255593011 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.27

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1267956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la Ministre de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $ réparti entre 2026 et 2027, équivalent au montant de la subvention attendue

Il est recommandé :
1. d'approuver l'avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) conclue avec le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la Ministre de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente ;

2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $, réparti entre 2026 et 2027, équivalant au montant de la subvention attendue selon les informations financières inscrites au dossier. Ces revenus et dépenses relèvent à 100 % de la compétence d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-02 12:05

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1267956001
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la Ministre de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $ réparti entre 2026 et 2027, équivalent au montant de la subvention attendue

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, les travaux du Service du développement économique de la Ville l'ont amené à identifier le bioalimentaire comme étant un secteur stratégique. Dans cette logique, la Ville et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ont signé en 2019 une première Entente de développement du secteur bioalimentaire (2019-2021) afin de soutenir conjointement certains projets permettant de répondre aux objectifs de la Ville en matière de développement du secteur bioalimentaire. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, cette première entente avait été prolongée jusqu'au 31 mars 2023 au moyen d'un avenant.
À la suite des résultats positifs générés par la première Entente sectorielle, une seconde entente couvrant la période 2023-2025 a été conclue par les parties. L'Entente 2023-2025 a été négociée à partir des points de convergence entre la Politique bioalimentaire, l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) et le Plan de développement de la zone agricole (PDZA), notamment en ce qui a trait au développement :

- de l'agriculture urbaine commerciale;
- du secteur bioalimentaire et de ses entreprises ;
- d'initiatives liées à la transition écologique du secteur et de lutte au gaspillage alimentaire ;
- etc.

Cette entente sert également de base pour des collaborations, entre la Ville et le MAPAQ, pour diverses initiatives visant l'essor du secteur bioalimentaire sur le territoire montréalais et la réalisation d'actions structurantes. La Ville et le MAPAQ étant satisfaits de leur collaboration et des actions réalisées à ce jour dans le cadre de l'Entente 2023-2025, un

premier avenant a été signé en 2025 afin d'en prolonger la durée jusqu'en 2027 et d'y réinvestir des sommes additionnelles.

Au cours de l'année 2025, le MAPAQ a fait part à la Ville de son intérêt à augmenter les sommes qu'il investit dans le cadre de l'Entente. Durant cette même période, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a confirmé son intérêt pour que la Ville et le MAPAQ se joignent à l'entente sectorielle. Le présent sommaire décisionnel vient répondre à cet objectif en proposant l'approbation d'un deuxième avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire 2023-2025 afin d'y augmenter les sommes investies par le MAPAQ et d'y intégrer le MEIE.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0176 - 17 avril 2025 - Approuver un avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée au 31 mars 2027 et de porter le montant total à 1 075 000 $, majorant ainsi de 325 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 250 000 $ réparti entre 2025 et 2026 équivalent au montant de la subvention attendue.
CG23 0152 - 20 avril 2023 - Approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 d'un montant total de 750 000 $ avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 600 000 $ réparti entre 2023 et 2025 équivalent au montant de la subvention attendue.

CG21 0031 - 28 janvier 2021 - Approuver un avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021 (CG19 0383) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée au 31 mars 2023 et de porter le montant total à 1 556 250 $, majorant ainsi de 806 250 $ la valeur de l'Entente.

CG19 0383 - 22 août 2019 - Approuver l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021, d'un montant total de 750 000 $, avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

DESCRIPTION

L'avenant proposé apporte les ajustements suivants à l'entente initiale :

- Augmentation de l'engagement financier du MAPAQ (voir aspects financiers) ;
- Intégration du MEIE et de sa participation financière.

L'Entente 2023-2025 (l'entente initiale) est une entente-cadre qui a été négociée à partir des éléments de convergence entre la Politique bioalimentaire 2018-2025 et les priorités de la Ville qui ont trait au développement et à la croissance du secteur bioalimentaire montréalais. Elle vise la réalisation de projets et d'initiatives qui seront soutenus conjointement par la Ville et le MAPAQ. Les trois objectifs de l'Entente sont les suivants :

1. Mobiliser les acteurs du milieu dans une dynamique d'engagement, de concertation et d'action afin de renforcer l'écosystème du secteur bioalimentaire, notamment en dotant l'agglomération de Montréal d'un cadre d'intervention issu d'une démarche de mise en commun des enjeux régionaux et sectoriels;

2. Mettre en œuvre des projets structurants en lien avec les priorités suivantes :

a. le développement de l'agriculture sur le territoire de l'agglomération de Montréal, incluant l'agriculture urbaine ;

b. le soutien au secteur de la transformation alimentaire ;

c. l'accompagnement et l'accélération des entreprises en croissance et/ou innovantes du secteur bioalimentaire afin d'assurer une offre suffisante et adéquate à leur développement ;

d. l'adoption par les acteurs du système alimentaire de bonnes pratiques en matière de développement durable, de transition écologique et de gaspillage alimentaire ;

e. l'accroissement de la disponibilité et de l'accès aux produits du Québec dans le but de répondre à la demande des consommateurs et à leurs attentes ;

f. la contribution au développement de la recherche et des connaissances, dans la poursuite de l'autonomie alimentaire, d'accès à une saine alimentation ou par la consolidation de projets de mutualisation porteurs.

3. Mettre en œuvre tout autre projet structurant identifié prioritaire par les parties, et répondant aux plans d'action, politiques et stratégies suivantes :

a. de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) ;

b. du PDZA de l'agglomération de Montréal ;

c. de la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 ;

d. du Plan stratégique Montréal 2030 ;

e. qui s'inscrivent dans la continuité de la précédente Entente sectorielle, ou ;

f. qui contribueront à soutenir le développement de l'écosystème sectoriel de l'industrie bioalimentaire montréalaise.

Outre la contribution financière des parties, l'Entente comprend, notamment, les termes suivants :

- La présence d'un comité directeur, formé de représentants du MAPAQ, du MEIE et du Service de développement économique de la Ville (SDÉ), pour identifier les projets à soutenir et assurer le suivi de l'Entente. Ce comité sera notamment responsable de l'approbation de l'ajout de nouveaux projets pouvant être financés dans le cadre de l'Entente ainsi que de l'approbation des livrables et de la reddition de comptes ;
- La désignation de la Ville comme responsable de la coordination et de la gestion de l'Entente.

JUSTIFICATION

Le bioalimentaire est un secteur économique de première importance pour la métropole. Il est proposé d'approuver un avenant à l'entente puisque la Ville et le MAPAQ sont satisfaits de leur collaboration et des actions réalisées à ce jour, que le MAPAQ souhaite bonifier sa participation financière et que le MEIE souhaite intégrer l'entente et y investir des sommes. La prolongation de cette entente et l'augmentation des sommes attribuées par les parties permettront la mise en œuvre de projets structurants pour le développement du secteur bioalimentaire et de son écosystème socio-économique dans un contexte d'incertitude économique. Ceux-ci feront l'objet, le cas échéant, de décisions déléguées ou de décisions des instances distinctes. Ainsi, la prolongation de cette entente permettra à la Ville de continuer à assumer un leadership accru dans le soutien et le développement de ce secteur qui contribue aux objectifs de développement économique de la métropole. À titre d'exemple, depuis sa signature, l'entente a permis le financement et la réalisation de plusieurs projets :

- Les Rendez-vous bioalimentaires du Carrefour des Industries Bioalimentaires de l'Île de Montréal (CIBÎM) ;
- MontréalCulteurs (Laboratoire sur l'agriculture urbaine) ;
- Réparation du mail d'hiver des marchés Jean-Talon et Atwater (Société des marchés publics de Montréal) ;
- Commun'assiette (Équiterre) ;
- Cultiver l'Espoir (Regroupement partage) ;
- Guichet unique sur la transition alimentaire (Montréal - Métropole en santé).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun budget n'est nécessaire pour ce dossier décisionnel puisqu'aucune augmentation de la contribution financière de la Ville n'est requise.
Le MAPAQ s'engage à contribuer à la mise en œuvre de cet avenant en y affectant une somme supplémentaire totale pouvant atteindre 87 000 $ pour la durée de l'entente. Pour sa part, le MEIE s'engage à y affecter une somme totale pouvant atteindre 50 000 $ pour la durée de l'entente. À cet effet, à la suite de l'approbation du présent dossier, selon la ventilation annuelle des montants dans le tableau présenté ci-dessous, un ajustement total de 137 000 $ au budget du Service du développement économique, en revenus et dépenses reportables, est requis. Il s'agit d'une somme totale en budget d'agglomération.

Le premier tableau ci-dessous présente la ventilation annuelle des montants prévue à l'entente initiale. Le second tableau présente la ventilation annuelle des montants que les parties s'engagent à ajouter dans l'entente en vertu de l'avenant.

Entente initiale (2023-2025) + Avenant #1						
Parties	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**TOTAL**
Ministre (MAPAQ)	250 000 $	200 000 $	325 000 $	75 000 $	0 $	850 000 $
Ville (SDÉ)	65 000 $	65 000 $	65 000 $	30 000 $	0 $	225 000 $
Sommes résiduelles de la précédente entente	-	-	-	-	-	115 847 $
TOTAL	315 000 $	265 000 $	390 000 $	105 000 $	0$	1 190 847 $

Avenant #2				
Parties	**2026**	**2027**	**Total avenant #2**	**Total entente modifiée**
Ministre (MAPAQ)	87 000 $	0 $	87 000 $	937 000 $
Ministre (MEIE)	50 000 $	0 $	50 000 $	50 000 $
Ville (SDÉ)	0 $	0 $	0 $	225 000 $
Sommes résiduelles de la précédente entente	-	-	-	115 847 $
TOTAL	137 000 $	0 $	137 000 $	1 327 847 $

Au global, la contribution de la Ville est de 19 % du montant total de l'entente alors que celle du MAPAQ correspond à 77 % et celle du MEIE à 4 %.

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, telle que prévue au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), car les projets financés par l'entente viendront appuyer le secteur bioalimentaire sur le territoire de l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats fixés par Montréal 2030. Il répond aux priorités :
4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.
16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La bonification de l'entente permettra la mise en place et la réalisation d'activités structurantes pour les entreprises de cette industrie. De plus, la signature de cet avenant servira comme base pour des collaborations futures, entre la Ville, le MAPAQ, le MEIE et d'autres acteurs du milieu, privé et public, visant l'essor du secteur bioalimentaire sur le territoire montréalais ainsi que pour la négociation d'une nouvelle entente en lien avec la future Politique bioalimentaire du Québec.
À défaut d'adopter cet avenant, des projets porteurs pour ce secteur clé de l'économie montréalaise seraient remis en question.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution financière comporte des modalités relatives à la visibilité de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'entente jusqu'en 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-André MAJOR
Conseiller au développement économique

Tél : 438 368-4248
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-20

Steves BOUSSIKI SOM
Directeur Développement du territoire

Tél : 438-880-2217
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1267956001*

Unité administrative responsable : *Service du développement économique*
Projet : Approuver un avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'intégrer le ministère de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $ réparti entre 2026 et 2027, équivalent au montant de la subvention attendue.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.* *6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.* *16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.*			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

- **Le projet permet la commercialisation des produits alimentaires locaux et à consolider le secteur bioalimentaire dans une optique de résilience et de transition écologique.**

6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.

- **Le projet contribuera à faciliter l'accès à des aliments frais et sain en période hivernale ainsi qu'à inciter la population à les consommer.**

16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

- **Le projet pourra contribuer à soutenir des projets axés sur la R&D et menés en collaboration avec des groupes de recherche et maison d'enseignement à l'image de ce que permet le programme MontréalCulteurs financé dans le cadre de l'entente initiale.**

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1267956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Objet :	Approuver l'avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la Ministre de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $ réparti entre 2026 et 2027, équivalent au montant de la subvention attendue

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2026-01-22 Avenant-2_ES_Montreal_2023-2025.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-242-9260

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-22

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-242-9260
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

22 janvier 2026

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

AVENANT 2

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL 2023-2025

ENTRE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, monsieur Donald Martel, agissant pour et au nom du gouvernement du Québec, sous l'autorité de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (RLRQ, chapitre M-14), ici représenté par madame Geneviève Masse, sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel, dûment autorisée par l'article 12 de cette Loi ;

ci-après désigné le « MAPAQ »,

ET

LA MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE, madame Christine Fréchette, pour et au nom du gouvernement du Québec, sous l'autorité de la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation (RLRQ, chapitre M 14.1), représentée par monsieur Alexandre Vézina, sous-ministre adjoint au développement économique régional et à l'entrepreneuriat, dûment autorisé en vertu de l'article 17 de la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation (RLRQ, chapitre M-14.1);

ci-après désigné le « MEIE »,

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public légalement constituée, en vertu de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre c-11.14), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134 Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant au nom de l'Agglomération de Montréal et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ci-après désignée la « VILLE »,

ci-après désignées collectivement les « PARTIES » et individuellement une « PARTIE ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le MAPAQ et la VILLE ont signé l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025, ci-après nommée « l'Entente », laquelle est entrée en vigueur le 1er mai 2023 ;

ATTENDU QU'un premier avenant a été signé le 27 mars 2025 afin de prolonger l'Entente jusqu'au 31 mars 2027 et de modifier les contributions du MAPAQ et de la VILLE;

ATTENDU QUE le MAPAQ et la VILLE sont satisfaits de leur collaboration et des actions réalisées à ce jour dans le cadre de l'Entente ;

ATTENDU QUE la majorité des sommes disponibles à l'Entente est affectée pour la réalisation de projets prioritaires et qu'une partie de ces sommes restent à être décaissées ;

ATTENDU QU'en vertu de la clause 16 de l'Entente, toute modification au contenu de la présente Entente doit faire l'objet d'un avenant, lequel ne peut changer la nature de l'Entente et en fait partie intégrante ;

ATTENDU QUE le MAPAQ dispose de fonds dédiés aux ententes sectorielles pouvant être investis en 2025-2026, en complément des fonds prévus initialement, en soutien au secteur bioalimentaire de la région de Montréal ;

ATTENDU QUE le MEIE doit contribuer à la mise en œuvre du développement durable en favorisant particulièrement, à l'égard de toutes les régions du Québec, le maintien et la création d'emplois, l'économie sociale, la création de la richesse collective, le progrès social, le respect de l'environnement et l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de compétitivité et de productivité des entreprises et des organismes ;

ATTENDU QUE le MEIE souhaite se joindre à l'Entente sectorielle et dispose de fonds pouvant y être investis en 2025-2026 ;

ATTENDU QU'en vertu de la clause 16 de l'Entente, les PARTIES désirent maintenir la prolongation de la durée de l'Entente jusqu'au 31 mars 2027, tel que prévu à l'Avenant 1, afin de permettre que l'objet et les obligations qui y sont prévus soient pleinement réalisés ;

ATTENDU QUE toutes les clauses de l'Entente, à l'exception de celles qui sont ajoutées ou modifiées, demeurent inchangées et continuent de s'appliquer ;

EN CONSÉQUENCE, les PARTIES conviennent de modifier l'Entente selon ce qui suit.

1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les clauses 6, 7, 9 et l'Annexe 1 de l'Entente afin de permettre l'ajout d'un partenaire et l'investissement de sommes supplémentaires par un des partenaires.

2. MODIFICATION À L'ENTENTE

2.1 La clause 6 est modifiée afin de présenter les engagements spécifiques de toutes les PARTIES, libellée comme suit:

6. ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DES PARTIES

2.2 La clause 6.1 devient ainsi:

6.1 ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DU MAPAQ
Le MAPAQ s'engage à :

2.3 Les clauses 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5 et 6.6 deviennent les clauses 6.1.1, 6.1.2, 6.1.3, 6.1.4, 6.1.5 et 6.1.6 respectivement. La clause 6.1 devient ainsi la clause 6.1.1 et est modifiée comme suit :

6.1.1 Contribuer à la mise en œuvre de cette Entente, sous réserve des crédits disponibles, en y affectant une somme totale pouvant atteindre 600 000 $ pour la durée de l'Entente conformément aux normes du programme Territoires : priorités bioalimentaires selon le calendrier suivant :

- Année financière 2023-2024 : 250 000 $
- Année financière 2024-2025 : 350 000 $

Contribuer à la mise en œuvre de cette Entente, sous réserve des crédits disponibles, en y affectant une somme totale pouvant atteindre 337 000 $ pour la durée de l'Entente conformément aux normes du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 selon le calendrier suivant :

- Année financière 2025-2026 : 337 000 $

2.4 La clause 6.2 devient la clause 6.1.2 et est maintenue:

6.1.2 Verser à la VILLE dès la signature de cette Entente une aide financière de 250 000 $ pour la réalisation des Projets structurants.

2.5 La clause 6.3 devient la clause 6.1.3 et est maintenue:

6.1.3 Verser à la VILLE, au plus tard le 1er mai 2024, une aide financière maximale de 200 000 $ conditionnelle au dépôt et à l'acceptation par le MAPAQ des éléments suivants :

OH

- Un bilan de mi-parcours pour chacun des projets structurants qui auront été retenus par le comité directeur en vertu de la clause 4 ainsi qu'un rapport financier, comme prévu à la clause 12.1 et à l'Annexe 1.

2.6 La clause 6.4 devient la clause 6.1.4 et est maintenue:

6.1.4 Verser à la VILLE, au plus tard le 31 mars 2025, une aide financière pouvant atteindre la somme de 150 000 $, conditionnelle au dépôt et à l'acceptation par le MAPAQ d'un bilan annuel, ainsi qu'un rapport financier, comme prévu à la clause 12.1 et à l'Annexe 1.

2.7 Les clauses 6.5 et 6.6 deviennent les clauses 6.1.5 et 6.1.6 respectivement et sont modifiées :

6.1.5 Verser à la VILLE, pour l'année financière 2025-2026, une aide financière pouvant atteindre 175 000 $ conditionnelle au dépôt et à l'acceptation par le MAPAQ d'un bilan annuel, ainsi qu'un rapport financier, comme prévu à la clause 12.1 et à l'Annexe 1.

6.1.6 Verser à la VILLE une dernière aide financière, au plus tard le 31 mars 2026, pouvait atteindre la somme de 162 000 $, selon les dépenses réelles encourues à la suite du dépôt d'un bilan de l'ensemble des Projets structurants réalisés, des rapports financiers approuvés et documents requis par le comité directeur de l'Entente comme prévu à la clause 12.1 et à l'Annexe 1.

OH

2.8 La clause 6.2 porte désormais sur les engagements du MEIE. Les clauses 6.2.1 et 6.2.2 sont ajoutées et se lisent comme suit:

6.2 Le MEIE s'engage à :

6.2.1 Contribuer à la mise en œuvre de cette Entente, sous réserve des crédits disponibles, en y affectant une somme totale pouvant atteindre 50 000 $ pour la durée de l'entente, selon le calendrier suivant :

- Année financière 2025-2026 : 50 000 $
- Année financière 2026-2027 : 0 $

6.2.2 Verser à la VILLE une aide financière, au plus tard le 31 mars 2026, pouvait atteindre la somme de 50 000 $, à la suite du dépôt d'un bilan de l'ensemble des Projets structurants réalisés et à venir, des rapports financiers approuvés et documents requis par le comité directeur de l'Entente comme prévu à la clause 12.1 et à l'Annexe 1.

2.9 La clause 7 de l'Entente portait initialement sur les engagements de la VILLE, la clause est abrogée et remplacée par la clause 6.3. Les clauses 7, 7.1, 7.2 et 7.3 deviennent les clauses 6.3, 6.3.1, 6.3.2 et 6.3.3 respectivement, sans modification du contenu présenté dans l'Entente et à la clause 2.4 de l'Avenant 1, et se lisent comme suit:

6.3 La VILLE s'engage à:

6.3.1 Contribuer à la mise en œuvre de cette Entente en y affectant une somme totale pouvant atteindre 225 000 $ pour la durée de l'Entente.

6.3.2 À titre de partenaire gestionnaire, réserver dès la signature de cette Entente l'ensemble des sommes prévues à la clause 7.1, le tout réparti en fonction des années budgétaires de la VILLE de la façon suivante :

- 2023 : 65 000 $
- 2024 : 65 000 $
- 2025 : 75 000 $
- 2026 : 20 000 $

6.3.3 Contribuer à la mise en œuvre de cette Entente en y affectant les ressources humaines requises pour la coordination, comme prévu à la clause 12.2, ainsi que pour les projets qui en découlent.

2.10 Le tableau synthèse des contributions financières de la clause 9 de l'Entente est remplacé par le suivant :

PARTIES	**2023-2024**	**2024-2025**	**2025-2026**	**2026-2027**	**TOTAL**

OH

MAPAQ	250 000 $	350 000 $	337 000 $	0 $	**937 000 $**
MEIE	N/A	N/A	50 000 $	0 $	**50 000 $**
VILLE*	75 000 $	75 000 $	75 000 $	0 $	**225 000 $**
SOMMES RÉSIDUELLES DE LA PRÉCÉDENTE ENTENTE					115 847 **$**
TOTAL	**325 000 $**	**425 000 $**	**462 000 $**	**0 $**	**1 327 847 $**

*S'ajoute la contribution de la VILLE correspondant aux dépenses engendrées par le poste de travail et le soutien à la coordination.

2.11 L'annexe 1 est modifiée comme suit :

ANNEXE 1

REDDITION DE COMPTE

En tant que responsable de la coordination et de la gestion de l'Entente, la VILLE est responsable de la production des documents requis pour la reddition de compte, tel que précisé aux clauses 12.2 et 12.3 de la présente Entente.

Les documents de reddition de comptes listés ci-dessous doivent être approuvés par les membres du comité directeur, selon le calendrier de rencontres listé ci-dessous, tel que mentionné à la clause 12.1 de la présente Entente.

Calendrier de rencontres du comité directeur

- **Mai 2023 :** Identification d'une première série de projets à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs ;

- **Décembre 2023 :** Suivi des projets en cours et identification d'une deuxième série de projets à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs ;

- **Mars 2024 :**
  - Approbation du bilan de mi-parcours et du rapport financier en conformité avec les documents listés ci-dessous ;
  - Identification d'une troisième série de projets à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs, le cas échéant ;

- **Septembre 2024 :** Suivi des projets en cours et approbation du bilan à jour, incluant le rapport financier en conformité avec les documents listés ci-dessous ;

- **Mars 2025 :**
    - Approbation du bilan annuel et du rapport financier en conformité avec les documents listés ci-dessous ;
    - Identification d'une série de projets à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs, le cas échéant ;

- **Décembre 2025 :** Suivi des projets en cours et identification d'une série de projets à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs ;

- **Mars 2026 :**
    - Approbation du bilan annuel et du rapport financier en conformité avec les documents listés ci-dessous ;
    - Identification d'une série de projets à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs, le cas échéant ;

- **Septembre 2026 :** Suivi des projets en cours et approbation du bilan à jour, incluant le rapport financier en conformité avec les documents listés ci-dessous ;

- **Mars 2027 :** Approbation de la reddition de compte finale en conformité avec les documents listés ci-dessous.

<u>Documents et délais de transmission</u>

Avant la réunion de mai **2025**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Une liste de projets proposés à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs pour sélection par le comité directeur ;

Avant la réunion de **décembre 2025**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Des documents présentant un état d'avancement pour chacun des projets réalisés, en cours ou prévus ;
- Un rapport financier détaillé couvrant l'Entente, dans son ensemble, et précisant pour chacun des projets les sommes engagées, les sommes dépensées ainsi que les dépenses prévues.

Avant la réunion de **février 2026**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Une liste de projets proposés à réaliser et/ou à soutenir avec leurs échéanciers et budgets respectifs pour sélection par le comité directeur.
- Un bilan annuel des projets identifiés par le comité directeur incluant des mises à jour pour chacun des projets réalisés, en cours ou prévus ;

OH

- Un rapport financier détaillé couvrant l'Entente, dans son ensemble, et précisant pour chacun des projets les sommes engagées, les sommes dépensées ainsi que les dépenses prévues.

Avant la réunion de **septembre 2026**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Un bilan des projets identifiés par le comité directeur incluant la mise à jour pour chacun des projets réalisés, en cours ou prévus ;
- Un rapport financier détaillé couvrant l'Entente, dans son ensemble, et précisant pour chacun des projets les sommes engagées, les sommes dépensées ainsi que les dépenses prévues.

Avant la réunion de **mars 2027**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Un bilan final de l'ensemble des projets incluant des fiches projets complétées pour chacun des projets réalisés ;
- Un rapport financier détaillé couvrant l'Entente, dans son ensemble, et précisant pour chacun des projets les sommes dépensées.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant entre en vigueur à la date à laquelle la dernière signature y est apposée.

4. SIGNATURES

Les PARTIES reconnaissent avoir lu et accepté chacune des clauses du présent Avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025.

Les PARTIES reconnaissent que toutes les clauses de l'Entente, à l'exception de celles qui sont modifiées, demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES** ont signé :

OH

POUR LE MINISTRE DE l'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Madame Geneviève Masse	Date
Sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel	

POUR LA MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE

Monsieur Alexandre Vézina Sous-ministre adjoint au développement économique régional et à l'entrepreneuriat	Date

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

_____	_____
Me Domenico Zambito Greffier adjoint	Date

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1267956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction du développement du territoire , Division pôles économiques et commerciaux
Objet :	Approuver l'avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la Ministre de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $ réparti entre 2026 et 2027, équivalent au montant de la subvention attendue

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1267956001- Certification de fonds- Avenant entente Entente MAPAQ 2026-2027.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-26

Catherine TOUGAS
Conseiller(-Ere) budgetaire

Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DE FONDS

No GDD: 1267956001

No d'engagement de gestion SDE: DE67956001

Approuver un avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'intégrer le ministère de l'Economie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 $, majorant ainsi de 137 000 $ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 $ réparti entre 2026 et 2027 équivalent au montant de la subvention attendue

Budget de fonctionnement

Budget additionnel revenus-dépenses

REVENUS	**Périodes**				**Total**
MAPAQ	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	
1001.0014000.105867.06501.46370.016990.0000.005354.051246.00000.00000	250,000	200,000	325,000	75,000	850,000
Majoration en vertu du présent GDD 1267956001				**87,000**	**87,000**
	250,000	200,000	325,000	162,000	937,000

REVENUS	**Périodes**				**Total**
MEIE	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	
1001.0014000.xxxxxx.06501.46370.016990.0000.005354.051246.00000.00000					0
Majoration en vertu du présent GDD 1267956001				**50,000**	**50,000**
Total	0	0	0	50,000	50,000

Dépenses	**Périodes**				**Total**
MAPAQ	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	

1001.0014000.105867.06501.61900.016491.0000.005354.051246.00000.00000	250,000	200,000	325,000	75,000	850,000
Majoration en vertu du présent GDD 1267956001				**87,000**	**87,000**
Total	250,000	200,000	325,000	162,000	937,000

MEIE

	Périodes				Total
	2023	**2024**	**2025**	**2026**	
1001.0014000.xxxxxx.06501.61900.016491.0000.005354.051246.00000.00000 *					0
Majoration en vertu du présent GDD 1267956001				**50,000**	**50,000**
Total	0	0	0	50,000	50,000

*** CR et engagement à venir.**

TOTAL Avenant # 2		137,000

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.28

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1265323005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gratuit, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, d'une superficie totale de 15 406 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, pour une durée de 90 jours, à compter du 1er février 2026. Le montant de la subvention immobilière est de 56 978 $. Bât.: 0376.

Il est recommandé :
d'approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gratuit, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, d'une superficie totale de 15 406 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, pour une durée de 90 jours, à compter du 1er février 2026. Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt d'immeuble.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-28 11:14

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1265323005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gratuit, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, d'une superficie totale de 15 406 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, pour une durée de 90 jours, à compter du 1er février 2026. Le montant de la subvention immobilière est de 56 978 $. Bât.: 0376.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte actuel de crise du logement et de pénurie de locaux, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) s'efforce, de concert avec plusieurs partenaires internes et externes, à trouver des solutions et des emplacements dont l'objectif premier est d'offrir et de pérenniser l'offre de services sociaux et communautaires aux personnes en situation de vulnérabilité.
La Ville de Montréal (Ville) est propriétaire de l'immeuble situé au 7075, rue Saint-Hubert, connue comme étant l'ancien Bain St-Denis et souhaite permettre à l'organisme L'Amour en Action SYL DAN (AASD) de l'occuper, à titre gracieux, pour les fins d'une halte-chaleur pour les personnes en situation d'itinérance ou de vulnérabilité. L'immeuble est situé sur le territoire de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (Arrondissement).

Le SDIS et l'Arrondissement ont mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI) pour négocier un projet de prêt d'immeuble avec AASD, afin d'accueillir une halte-chaleur durant la période hivernale 2025-2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'objet du présent dossier est d'approuver le projet de prêt d'immeuble par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gracieux, pour une durée approximative de 90 jours, à compter du 1er février au 30 avril 2026, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, ayant une superficie de 15 406 pi², à des fins d'une halte-chaleur pour accueillir environ 20 personnes en situation d'itinérance et de vulnérabilité.

La halte-chaleur sera ouverte de 16 h à 8 h du matin, 7 jours par semaine. L'immeuble est très bien situé et fait partie de la Plaza Saint-Hubert.
AASD assumera tous les frais d'entretien ménager, l'entretien et les réparations mineures de l'immeuble, et ce, tel que prévu dans le projet de prêt d'immeuble.

JUSTIFICATION

L'immeuble est inoccupé et requiert peu de travaux afin de répondre adéquatement aux besoins exprimés par AASD pour l'exploitation d'une halte-chaleur. Il est important d'ouvrir des haltes-chaleur sur le territoire de la Ville de Montréal dans le but de permettre à la clientèle vulnérable de passer des nuits au chaud, et ce, durant la période hivernale 2025-2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de prêt d'immeuble est à titre non onéreux.
AASD assumera les frais d'exploitation pour maintenir l'immeuble en bon état général, notamment l'entretien ménager, l'entretien et les réparations mineures, etc., conformément aux dispositions de la convention de prêt d'immeuble.

L'Arrondissement assumera les frais de déneigement et l'entretien extérieur de l'immeuble. L'Arrondissement assumera la dépense à même son budget de fonctionnement. Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) assumera les frais d'énergie de l'immeuble et l'entretien technique de l'immeuble.

AASD bénéficiera d'une subvention immobilière qui est estimée à 56 978 $ et se calcule comme suit : 15 406 pi² X 15 $/pi² = 231 079 $ pour l'année. AASD occupera les lieux pour une durée de 90 jours/365 jours X 231 079 $ = 56 978 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier s'applique à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, car il n'est pas en relation avec ces aspects.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus d'approuver ce projet de prêt d'immeuble, la Ville ne pourra offrir une halte-chaleur à cette clientèle vulnérable pour la période hivernale 2025-2026 à cet endroit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicolas PAGOT, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
François BUTEAU, Service de la gestion et planification des immeubles
Joëlle LACROIX, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Antony SANTIAGO, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM, Rosemont - La Petite-Patrie
Brigitte LEFEBVRE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

Tél : 514-949-9881
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-27

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Montréal

Numéro de dossier : 1265323005

Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière

Projet : : Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gratuit, pour une durée de 90 jours, à compter du 1er février 2026, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, d'une superficie totale de 15 406 pi², à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, jusqu'au 30 avril 2026. Le montant de la subvention immobilière est de 56 978 $. Bât.: 0376.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Offrir à la clientèle vulnérable une halte-chaleur afin de pouvoir passer des nuits au chaud durant la période hivernale 2025-2026.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2026-01-20 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1169822518
Nom	L'AMOUR EN ACTION SYL DAN
Version du nom dans une autre langue	LOVE IN ACTION SYL DAN

Adresse du domicile

Adresse	10201 av. des Laurentides Montréal (Québec) H1H4V4 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	L'AMOUR EN ACTION SYL DAN
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Bouchard-Leblanc
Prénom	Marianne
Adresse	10201 av. des Laurentides Montréal (Québec) H1H4V4 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	2014-02-07
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2014-02-07
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2014-02-07 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-12-19
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-06-26 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2026	2026-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8649
Activité	Centres de services sociaux
Précisions (facultatives)	Soulager la pauvreté auprès des personnes démunies.

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8628
Activité	Centre d'hébergement
Précisions (facultatives)	Halte-chaleur pour personnes en situation d'itinérance

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 26 à 49
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	LAMOTHE
Prénom	kARINE
Date du début de la charge	2022-09-07

Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	2-3983 rue Denommée Montréal (Québec) H1H2P8 Canada

Nom de famille	AUGER
Prénom	SYLVIE
Date du début de la charge	2022-10-20
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	68 rue Masson Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K3H0 Canada

Nom de famille	FISEUS
Prénom	FACURIO
Date du début de la charge	2024-08-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	11577 av. Hurteau Montréal (Québec) H1G3W7 Canada

Nom de famille	SOTO
Prénom	JESSICA VERONICA
Date du début de la charge	2025-02-18
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	206-1260 rue Sainte-Catherine E Montréal (Québec) H2L2H2 Canada

Nom de famille	PARÉ
Prénom	NATHALIE
Date du début de la charge	2025-11-19
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	985 4e Avenue Laval (Québec) H7R4K6 Canada

Historique

Nom de famille	Pitre
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2014-02-07
Date de la fin de la charge	2015-09-03
Fonctions actuelles	Président Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	10858 BOUL. Saint-Vital Montréal-Nord (Québec) H1H4T4 Canada

Nom de famille	Larrivée
Prénom	Martin
Date du début de la charge	2014-02-07

Date de la fin de la charge	2015-01-24
Fonctions actuelles	Vice-président Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	229 av. Bélanger Québec (Québec) G1M1V6 Canada

Nom de famille	Bouchard
Prénom	Françoise
Date du début de la charge	2014-02-07
Date de la fin de la charge	2015-01-24
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier Administrateur
Adresse du domicile	8469 av. Louis-Lumière Montréal (Québec) H1E4Y9 Canada

Nom de famille	De Serre
Prénom	Josée
Date du début de la charge	2015-01-24
Date de la fin de la charge	2016-02-13
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	156 rang Bourgchemin E Saint-Hugues (Québec) J0H1N0 Canada

Nom de famille	Monette
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2015-01-24
Date de la fin de la charge	2015-09-05
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	2020 rue Saint-Clément Montréal (Québec) H1V3E8 Canada

Nom de famille	Tessier
Prénom	Christiane
Date du début de la charge	2015-01-24
Date de la fin de la charge	2019-06-26
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	23 rue Francoeur L'Assomption (Québec) J5W5W2 Canada

Nom de famille	Pitre
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2015-09-03
Date de la fin de la charge	2016-02-13
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	10858 boul. Saint-Vital Montréal (Québec) H1H4T4 Canada

Nom de famille	Bouchard
Prénom	Françoise
Date du début de la charge	2016-02-13
Date de la fin de la charge	2019-06-26
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	1-11119 boul. Saint-Vital Montréal (Québec) H1H4T7 Canada

Nom de famille	Larrivée
Prénom	Martin
Date du début de la charge	2015-01-24
Date de la fin de la charge	2016-12-03
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	229 av. Bélanger Québec (Québec) G1M1V6 Canada

Nom de famille	Pitre
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2016-02-13
Date de la fin de la charge	2016-02-13
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	10858 boul. Saint-Vital Montréal (Québec) H1H4T4 Canada

Nom de famille	De Serre
Prénom	Josée
Date du début de la charge	2016-02-13
Date de la fin de la charge	2018-08-15
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	156 rang Bourgchemin E Saint-Hugues (Québec) J0H1N0 Canada

Nom de famille	Pitre
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2016-02-13
Date de la fin de la charge	2018-08-15
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	10858 boul. Saint-Vital Montréal (Québec) H1H4T4 Canada

Nom de famille	Foisy
Prénom	Sylvie
Date du début de la charge	2016-12-03
Date de la fin de la charge	2018-08-15

Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	10858 boul. Saint-Vital Montréal (Québec) H1H4T4 Canada

Nom de famille	Foisy
Prénom	Sylvie
Date du début de la charge	2018-08-15
Date de la fin de la charge	2021-07-23
Fonctions actuelles	Président Secrétaire
Adresse du domicile	2480 rue Sauriol E Montréal (Québec) H2B1H1 Canada

Nom de famille	Riel
Prénom	Pierre
Date du début de la charge	2018-08-15
Date de la fin de la charge	2022-10-20
Fonctions actuelles	Président Vice-président Trésorier
Adresse du domicile	1-3800 rue Martial Montréal (Québec) H1H1W4 Canada

Nom de famille	Rochon
Prénom	Charles
Date du début de la charge	2019-06-23
Date de la fin de la charge	2020-07-16
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	8-495 av. Ampère Laval (Québec) H7N5R8 Canada

Nom de famille	Kabeya
Prénom	Hans
Date du début de la charge	2019-09-22
Date de la fin de la charge	2021-01-19
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	1-3800 rue Martial Montréal (Québec) H1H1W4 Canada

Nom de famille	Pitre
Prénom	Daniel
Date du début de la charge	2019-09-06
Date de la fin de la charge	2021-02-25
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1-3800 rue Martial Montréal (Québec) H1H1W4 Canada

Nom de famille	Fournier

Prénom	Serge
Date du début de la charge	2020-11-17
Date de la fin de la charge	2021-09-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2-10090 rue Laverdure Montréal (Québec) H3L2L3 Canada

Nom de famille	Bouchard
Prénom	Francoise
Date du début de la charge	2020-11-17
Date de la fin de la charge	2021-09-22
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	1-11119 boul. Saint-Vital Montréal (Québec) H1H4T7 Canada

Nom de famille	rossignol
Prénom	louise
Date du début de la charge	2021-04-29
Date de la fin de la charge	2021-10-08
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	10115 boul. Saint-Michel Montréal (Québec) H1H5G9 Canada

Nom de famille	Berson
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2021-04-29
Date de la fin de la charge	2022-04-20
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	4 crois. Querbes Laval (Québec) H7E3S3 Canada

Nom de famille	Cameau
Prénom	Kesnel
Date du début de la charge	2021-10-10
Date de la fin de la charge	2022-10-20
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	11563 av. des Violettes Montréal (Québec) H1G4M8 Canada

Nom de famille	Cardinal
Prénom	Sylvie
Date du début de la charge	2022-02-08
Date de la fin de la charge	2022-09-29
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	10703 av. de Belleville Montréal (Québec) H1H4Z9 Canada

Nom de famille	VERSCHELDEN
Prénom	FRANÇOIS
Date du début de la charge	2022-10-20
Date de la fin de la charge	2024-04-29
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	29 av. des Buissons Notre-Dame-des-Prairies (Québec) J6E6N9 Canada

Nom de famille	KABEYA
Prénom	HANS
Date du début de la charge	2022-10-20
Date de la fin de la charge	2025-04-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	306-6120 rue Renoir Montréal (Québec) H1G2N8 Canada

Nom de famille	Richard
Prénom	Julie-Tania
Date du début de la charge	2022-12-22
Date de la fin de la charge	2024-07-03
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	5313 rue Léopold-Pouliot Montréal (Québec) H1G1G6 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille	TURCOTTE
Prénom	MARIE-FRANCE
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : DIRECTRICE GÉNÉRALE
Adresse du domicile	125 rang du Haut-de-la-Rivière N Saint-Césaire (Québec) J0L1T0 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0002 - L'AMOUR EN ACTION SYL DAN **(Établissement principal)**
Adresse	10201 av. des Laurentides Montréal (Québec) H1H4V4 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628) Centres de services sociaux (8649)

Numéro et nom de l'établissement	0001 - L'AMOUR EN ACTION SYL DAN
Adresse	11411 av. des Récollets Montréal (Québec) H1H4G8 Canada
Activités économiques (CAE)	Centre d'hébergement (8628) Centres de services sociaux (8649)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2025-12-19
Déclaration de mise à jour courante	2025-11-06
Déclaration de mise à jour courante	2025-10-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-06-26
Déclaration de mise à jour courante	2025-02-24
Déclaration de mise à jour courante	2025-02-18
Déclaration de mise à jour courante	2024-10-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-08-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2024-05-10
Déclaration de mise à jour courante	2023-02-03
Déclaration de mise à jour courante	2022-11-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-06-10
Déclaration de mise à jour courante	2022-02-10
Lettres patentes supplémentaires	2022-01-10
Déclaration de mise à jour courante	2021-10-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-07-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-11-17
Déclaration de mise à jour courante	2019-06-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-06-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-12-14
Déclaration de mise à jour courante	2017-10-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-05-31
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-05-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-12-23
Déclaration de mise à jour courante	2015-03-04
Déclaration initiale	2014-02-24
Lettres patentes	2014-02-07

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2020-11-17

Nom

Nom	L'AMOUR EN ACTION SYL DAN

Versions du nom dans une autre langue	LOVE IN ACTION SYL DAN
Date de déclaration du nom	2014-02-07
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	ASSEMBLÉE LUEUR D'ESPOIR
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2017-10-12
Date de déclaration du retrait du nom	2020-11-17
Situation	Antérieur

L'amour en action
10201, avenue des Laurentides
Montréal-Nord, Québec, H1H 4V4
✆ : 514 327-0200 ● ✉ : info@lamourenaction.org

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEA
Résolution est adoptée par voie électronique
le 22 janvier 2026

Numéro de la résolution : 20260122-01

Organisme : L'Amour en Action

Adoptée par voie électronique

CONSIDÉRANT la situation d'urgence liée aux besoins accrus des personnes en situation d'itinérance ;

CONSIDÉRANT la mobilisation du milieu afin de mettre en place une **halte-chaleur d'urgence** ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'organisme **De l'Amour en Action** de disposer d'un lieu adéquat pour opérer cette halte-chaleur ;

CONSIDÉRANT l'offre de mise à disposition **sans frais** de l'immeuble situé **au Bain St-Denis, au 7075, rue St-Hubert**, pour une période déterminée ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil d'administration de **De l'Amour en Action** autorise **Madame Marie-France Turcotte, directrice générale**, à signer, au nom de l'organisme, le **contrat de location et d'utilisation sans frais** de l'immeuble **Au Bain St-Denis, situé au 7075, rue St-Hubert**, pour la période **du 1er février au 30 avril**, afin d'y opérer une **halte-chaleur d'urgence**, en soutien à la mobilisation du milieu pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette résolution prenne effet dès son adoption par courriel.

Karine Lamothe

Karine Lamothe
Présidente

Montréal, 23 janvier 2026
Lieu et date

Sylvie Auger

Sylvie Auger
Secrétaire

Montréal, 23 janvier 2026
Lieu et date

CONVENTION COURT-TERME DE PRÊT D'UN IMMEUBLE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'AMOUR EN ACTION SYL DAN,** personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 10 201, avenue des Laurentides, Montréal, province de Québec, H1H 4V4, agissant et représentée par Karine Lamothe, présidente personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS :
Numéro d'inscription TVQ :

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme permet d'offrir un lieu et des ressources aux personnes ayant des problèmes divers, mais aussi et surtout de leur enseigner à faire de même pour les autres autours d'eux, dans la mesure de leur moyen bien sûr;

ATTENDU QUE l'Organisme a besoin d'un immeuble pour réaliser sa mission d'offrir à sa clientèle une halte-chaleur, ouverte de 16 h à 8 h, 7 jours par semaine ;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme en lui prêtant un Immeuble, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	Désigne la description de l'Immeuble prêté ;
« **Annexe 2** » :	Désigne les responsabilités et réparation de l'Immeuble ;
« **Annexe 3** » :	Désigne le plan de l'Immeuble ;
« **Immeuble** » :	Désigne l'immeuble mis à la disposition de l'Organisme par la Ville pour la réalisation de sa mission et de ses activités, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Occupant** » :	Désigne toute personne à laquelle l'Organisme permet d'accéder dans l'Immeuble dans le cadre de sa mission, lorsqu'il se trouve sur le site de l'Immeuble;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du prêt de l'Immeuble;
« **Responsable** » :	Désigne l'Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie ou son représentant dûment autorisé;

Paraphes	
Ville	Organisme

« **Unité administrative** » :	Désigne le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions du prêt de l'Immeuble à l'Organisme par la Ville pour la réalisation de sa mission et de ses activités.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme s'engage à :

4.1 **Conditions générales**

4.1.1 prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve; à cet égard, en signant la présente convention il s'en déclare satisfait;

4.1.2 utiliser l'Immeuble prêté par la Ville pour les fins d'une halte-chaleur, ouverte en soirée, 7 jours sur 7, d'une capacité d'une vingtaine personnes qui sont en situation de vulnérabilité et de précarité et a aucune autre fin, le tout dans le cadre de sa mission;

4.1.3 veiller au meilleur de sa capacité, à ce que les Occupants ne troublent pas la jouissance normale des immeubles voisins à l'Immeuble;

4.1.4 ne pas céder ses droits dans la présente convention, ni prêter, ni sous-louer l'Immeuble, en tout ou en partie, le prêt de l'Immeuble lui étant accordé à titre personnel et uniquement pour les fins mentionnées à l'article 4.1.2 des présentes;

4.1.5 l'Organisme reconnaît que la Ville ne fournit aucun mobilier, ni équipements autres biens que ceux qui sont sur place lors de la prise de possession de l'Immeuble, le cas échéant ;

4.1.6 ne pas mener des activités, ni commettre ou permettre que soient commis des actes qui pourraient se révéler nuisibles ou dangereux pour les Occupants ou les employés de l'Organisme.

Paraphes	
Ville	Organisme

4.2 **Entretien et réparations**

4.2.1 maintenir en bon état de propreté l'Immeuble pendant la durée de la présente convention et faire l'entretien ménager tel que décrit à l'Annexe 2 ;

4.2.2 entretenir et réparer l'Immeuble conformément aux prescriptions décrites dans l'Annexe 2;

4.2.3 n'effectuer aucuns travaux d'aménagement, modification, transformation ou addition dans l'Immeuble sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Responsable;

4.2.4 informer le Responsable sans délai et par écrit, de tout incendie, même mineur, survenu dans l'Immeuble ainsi que de toutes défectuosités, toutes fuites, tous bris ou tous dommages causés de quelque façon que ce soit à l'Immeuble;

4.2.5 accorder à la Ville, ses mandataires, employés ou entrepreneurs, l'accès en tout temps à l'Immeuble aux fins de l'examiner, de le faire visiter ou d'y faire des modifications ou des réparations ou pour toutes autres fins que la Ville pourrait juger nécessaire, sujet toutefois à un préavis raisonnable, sauf pour les réparations urgentes qui ne requièrent aucun préavis;

4.2.6 fournir à la Ville toutes clés et codes de système d'alarme ou autres systèmes, qu'il installe dans l'Immeuble, le cas échéant, afin de lui permettre d'entrer dans l'Immeuble pour toute intervention, notamment en cas d'urgence;

4.2.7 veiller à ce que la demande et la consommation d'énergie électrique n'excèdent en aucun temps la capacité des installations électriques situées dans l'immeuble;

4.2.8 maintenir en tout temps un contrat d'extermination auprès d'une firme reconnue pour l'Immeuble ;

4.2.9 s'assurer que les déchets, les matières organiques et les matières recyclables soient déposés dans les contenants qui leur sont exclusivement destinés et vidés régulièrement ;

4.2.10 maintenir durant toute la Durée des présentes, une surveillance active tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Immeuble, à ses frais.

Paraphes	
Ville	Organisme

4.2.11 L'Organisme s'engage à s'assurer qu'aucune drogue, aucun produit du tabac, ni substance illicite ne soit consommé à l'intérieur de l'Immeuble, et ce, en tout temps pendant la durée des présentes.

4.3 **Affichage**

4.3.1 ne placer aucun équipement lourd, affiches, bannières, pancartes ou tous autres accessoires publicitaires, incluant, sans limitation, des systèmes d'annonces lumineuses, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Immeuble sans obtenir au préalable le consentement écrit du Responsable;

4.3.2 respecter les normes de la Ville concernant l'identification de l'Immeuble prêté, incluant le pavoisement, le tout conformément aux exigences et à la satisfaction de la Ville;

4.4 **Sécurité de l'Immeuble**

4.4.1 s'assurer que l'Immeuble soit utilisé de façon sécuritaire et conformément aux règles en vigueur. Ainsi, dans les cas où l'usage d'accessoires ou de matériel est compris dans la présente convention, la Ville n'est pas responsable de tout accident pouvant survenir à la suite d'un mauvais usage, d'une défectuosité et d'un vice caché du matériel et des accessoires;

4.4.2 s'assurer que les issues de l'Immeuble et leur accès, ainsi que la signalisation qui s'y rattache soient en tout temps libres de toute obstruction ou encombrement;

4.4.3 n'entreposer ni garder des produits de nature explosive, inflammable ou dangereuse dans l'Immeuble et s'assurer de l'entreposage sécuritaire de produits d'entretien;

4.4.4 s'assurer que les usagers de l'Immeuble respectent toutes les conditions prévues à la présente convention ;

4.4.5 acquérir et installer à ses frais, s'il le souhaite, les caméras de surveillance et autres dispositifs de sécurité sur le site ;

4.4.6 s'assurer que l'Organisme et les Occupants de l'Immeuble respectent toutes les conditions relatives à la sécurité, à l'usage du tabac, ou de drogues, à la disposition appropriée des matières recyclables, organiques et des déchets, prévues à la présente convention, et sans limiter la généralité de ce qui précède, faire respecter toute autres conditions requises pour

Paraphes	
Ville	Organisme

assurer la jouissance paisible et sécuritaire des lieux à l'ensemble des Occupants.

4.5 **Autorisations et permis**

4.5.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis pour l'usage de l'Immeuble et pour toute activité devant se tenir dans l'Immeuble et à payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, toutes les taxes municipales, scolaires et autres, tous les permis et tous les droits exigés relatifs à l'usage de l'Immeuble ou à toute activité se déroulant dans l'Immeuble;

4.6 **Respect des lois**

4.6.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou de ses assureurs;

4.6.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.6.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.7 **Reddition de comptes**

4.7.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable, s'il y a lieu;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de**

Paraphes	
Ville	Organisme

terminaison »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.7.2 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.7.3 déposer auprès du Responsable, son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier s'il y a lieu ;

4.8 **Documents de l'Organisme**

4.8.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes.

4.9 **Responsabilité**

4.9.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.9.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.9.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires.

Paraphes	
Ville	Organisme

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

Pourvu que l'Organisme se conforme aux obligations prévues à la présente convention, la Ville s'engage à :

5.1 mettre l'Immeuble à la disposition de l'Organisme et lui donner libre accès pour la durée de la présente convention.

5.2 La Ville est responsable de l'entretien majeur de l'Immeuble, ce qui comprend notamment les travaux en immobilisation pour le remplacement ou la mise aux normes des composantes majeures du bâtiment, comme la structure du bâtiment, l'enveloppe du bâtiment, le système d'égout et d'aqueduc, le système électrique et les systèmes électromécaniques, qui n'est pas devenu nécessaire par la faute de l'Organisme.

5.3 maintenir en bon état et entretenir l'Immeuble conformément aux prescriptions décrites dans l'Annexe 2;

5.4 remettre à l'Organisme un plan d'évacuation complet de l'Immeuble, selon les règles et codes en vigueur.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

6.1 L'Organisme déclare et garantit :

6.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

6.1.2 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 7
ASSURANCES

7.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels

Paraphes	
Ville	Organisme

et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.

7.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

7.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 8
DÉFAUT

8.1 Il y a défaut :

8.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

8.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

8.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

8.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

8.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 8.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

Paraphes	
Ville	Organisme

8.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 8.1.2, 8.1.3 ou 8.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

8.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 8.2 ou 8.3, l'Organisme doit remettre l'Immeuble prêté selon les termes prévus à l'article 11 de la présente convention, en y faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente convention prendra effet **vers le 1er février 2026** et se terminera **le 30 avril 2026,** sous réserve des articles 8 et 10.

Advenant que, pendant la durée des présentes, l'Organisme perde le financement requis pour accomplir les activités prévues à l'article 4.1.2, la convention pourra être résiliée moyennant un préavis écrit de **DIX (10)** jours ouvrables adressé à la Ville, indiquant la raison pour laquelle l'Organisme ne peut poursuivre ses activités.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
RÉSILIATION

10.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de dix (10) jours. L'Organisme doit remettre l'Immeuble prêté selon les termes prévus à l'article 11 de la présente convention, en y faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

10.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 11
REMISE DE L'IMMEUBLE

11.1 Dans les cinq (5) jours de la fin de la présente convention, que ce soit à la date de sa terminaison, à sa résiliation ou pour une autre cause prévue aux articles 8 et

Paraphes	
Ville	Organisme

10, l'Organisme doit libérer l'Immeuble en le laissant dans son état original, sous réserve de l'usure normale, réparer ou remplacer l'équipement de l'Immeuble et le matériel défectueux ou rendu inutilisable et procéder à l'enlèvement de ses biens. À défaut par l'Organisme de procéder à l'enlèvement de ses biens dans le délai imparti, la Ville pourra le faire aux frais de celui-ci, sans autre avis ni délai.

11.2 Si l'Immeuble est rendu substantiellement inutilisable par suite d'un incendie ou d'un autre sinistre, la Ville peut, à son choix et sans encourir aucune responsabilité envers l'Organisme pour les dommages que peut lui causer une telle décision, mettre fin à la présente convention en lui donnant un avis écrit à cet effet. Dans ce cas, la présente convention prend fin comme si son terme était écoulé, et l'Organisme doit libérer l'Immeuble.

ARTICLE 12
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 Entente complète

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

12.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

12.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

12.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 Modification à la présente convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

Paraphes	
Ville	Organisme

12.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers l'Immeuble qui lui est prêté par la Ville en vertu de la présente convention.

12.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 10 201, avenue des Laurentides, Montréal, province de Québec, H1H 4V4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Karine Lamothe, présidente. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

La Ville fait élection de domicile à l'adresse mentionnée à sa comparution, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

12.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement,

Paraphes	
Ville	Organisme

ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Montréal-Nord

Le 27e jour de 2026

L'AMOUR EN ACTION SYL DAN

Par : _____
Marie-France Turcotte, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 2026 (Résolution CG26 _____).

Paraphes	
Ville	Organisme

ANNEXE 1

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE PRÊTÉ

Nom de l'immeuble : Bain St-Denis

Adresse : 7075, rue Saint-Hubert, Montréal

Description de l'Immeuble : L'Immeuble est composé d'un rez-de-chaussée, d'un deuxième étage et d'un sous-sol, pour une superficie totale approximative de 15 406 pi².

Pendant la durée de l'occupation, l'Organisme s'engage à utiliser principalement le rez-de-chaussée de l'Immeuble pour la réalisation de ses activités. La Ville pourra autoriser l'utilisation du deuxième étage à des fins d'aire de repos individuelle et d'entreposage uniquement.

Aucune activité de préparation, de cuisson, de réchauffage ou de transformation d'aliments, incluant notamment l'usage d'appareils électriques, ne sera permise dans l'Immeuble, et ce, en tout temps.

Voir le plan en Annexe 3.

Autres espaces accessibles ou prêtés à l'Organisme : Aucun espace de stationnement n'est prévu à la présente.

il n'y a pas de page 14

Paraphes	
Ville	Organisme

ANNEXE 2

RESPONSABILITÉS - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS DE L'IMMEUBLE

1- Entretien ménager :

L'Organisme devra effectuer l'entretien ménager complet de l'Immeuble sur une base régulière, et quotidienne afin de maintenir propre et en bon état générale. L'entretien ménager comprend, sans limitation, l'entretien, le nettoyage, l'époussetage, des surfaces de plancher, des toilettes, des douches, de l'entrée, vider et mettre hors du site les poubelles, recyclage, collecte des ordures, passer l'aspirateur, laver les vitres intérieures et extérieure, etc..

L'Organisme doit fournir tout le matériel de conciergerie (produits nettoyants, seau, balais et autres) nécessaire à l'entretien sanitaire de l'Immeuble ainsi que les produits pour l'hygiène (papier hygiénique, désodorisant, papier à main, savon à main et autres).

2- Entretien et réparations :

L'Organisme s'engage à maintenir, en tout temps au cours de la présente convention, l'Immeuble en bon état et propre à l'occupation. Il devra, dès qu'il sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations mineures.

L'entretien mineur comprend toutes réparations courantes qui ne nécessitent pas le remplacement complet d'un équipement ou d'un élément structurel de l'Immeuble, notamment, sans limitation :

- remplacement des ampoules, des ballasts et/ou réparation des luminaires, à l'exception de l'éclairage d'urgence quant aux lumières d'urgence ;
- débouchage des toilettes, éviers, lavabos, douches, réparation de fuites d'eau, etc. ;
- remplacement des équipements de robinetteries et ses composantes, s'il y a lieu;
- réparation des murs endommagés, des surfaces de plancher, travaux de peinture, etc. s'il y a lieu ;
- réparations mineures nécessitant une expertise reconnue en plomberie, électricité, mécanique du bâtiment, menuiserie, etc. ;
- l'Organisme sera responsable d'effectuer le déneigement, l'enlèvement de la glace et l'entretien hivernal de toutes les entrées, sorties de secours etc, de l'Immeuble.

Paraphes	
Ville	Organisme

3- Responsabilités de la Ville :

La Ville est responsable du programme d'entretien préventif de l'Immeuble afin d'en assurer la préservation et la pérennité. Elle assume l'entretien préventif des systèmes ainsi que la sécurité de l'Immeuble et de ses occupants, en conformité avec la réglementation en vigueur, ce qui comprend notamment l'inspection des systèmes d'alarme incendie et des contrôles de la ventilation et de la climatisation, l'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, l'entretien des systèmes d'éclairage d'urgence, l'entretien des équipements de plomberie et l'entretien des toitures.

L'Organisme doit vérifier quotidiennement au début et à la fin de la journée l'état de l'Immeuble et de ses divers systèmes. Il doit aviser sans délai le Responsable, par écrit, des situations, états, conditions ou faits qui peuvent être considérés comme un risque pour les personnes et les biens de la Ville lorsque la réparation ou le redressement de la situation incombe à la Ville. L'Organisme est responsable de tout dommage causé par son défaut de donner tel avis.

La Ville est responsable de l'entretien majeur de l'Immeuble, ce qui comprend notamment les travaux en immobilisation pour le remplacement ou la mise aux normes des composantes majeures du bâtiment, comme la structure du bâtiment, l'enveloppe du bâtiment, le système d'égout et d'aqueduc, le système électrique et les systèmes électromécaniques, qui n'est pas devenu nécessaire par la faute de l'Organisme.

Paraphes	
Ville	Organisme

ANNEXE 3
PLAN

Plan RDC:

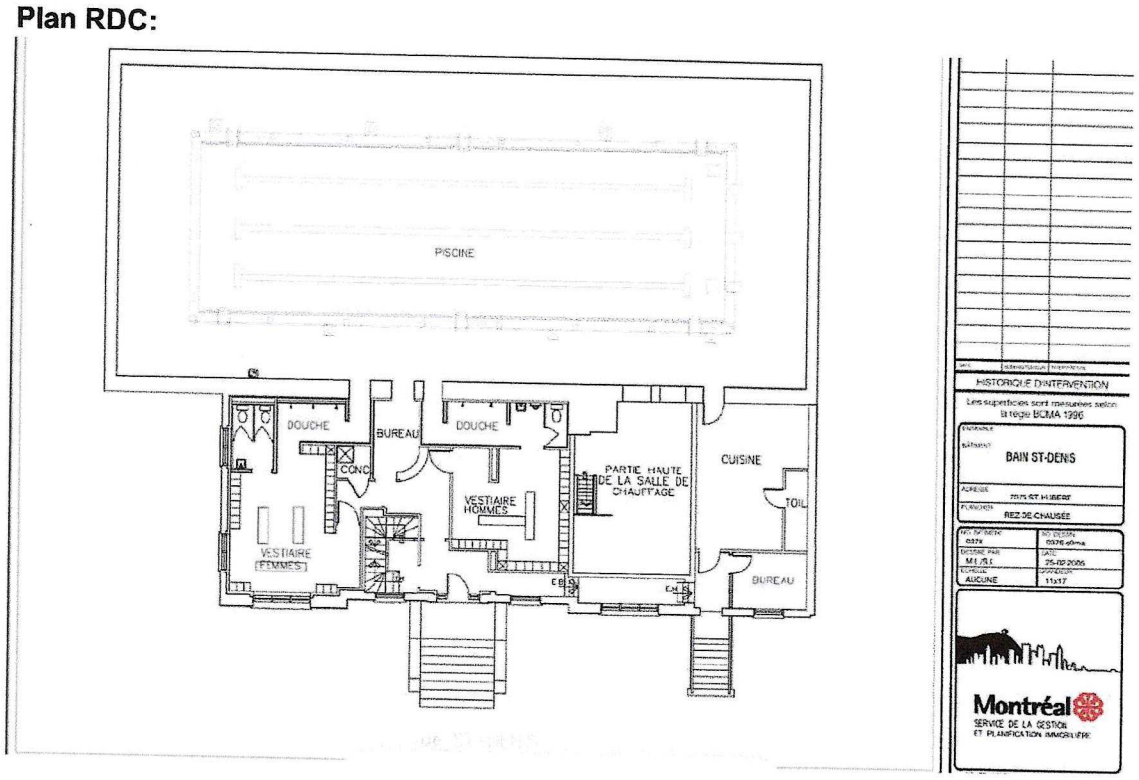

Paraphes	
Ville	Organisme

Plan 2ième étage :

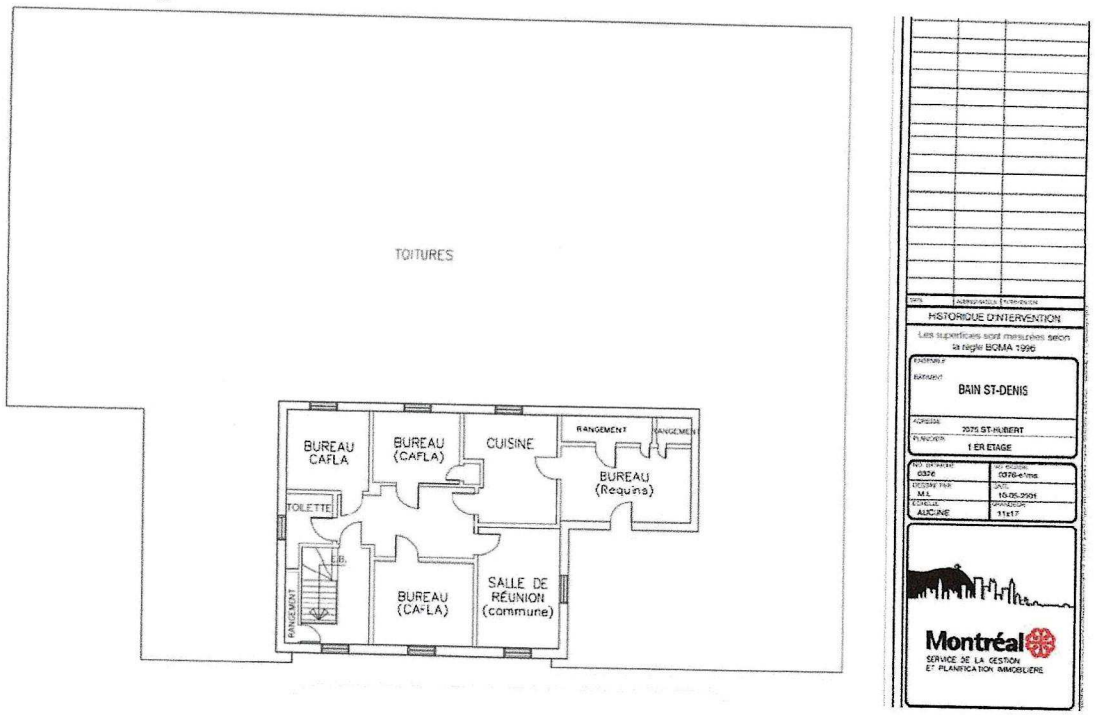

Plan sous-sol :

Paraphes	
Ville	Organisme

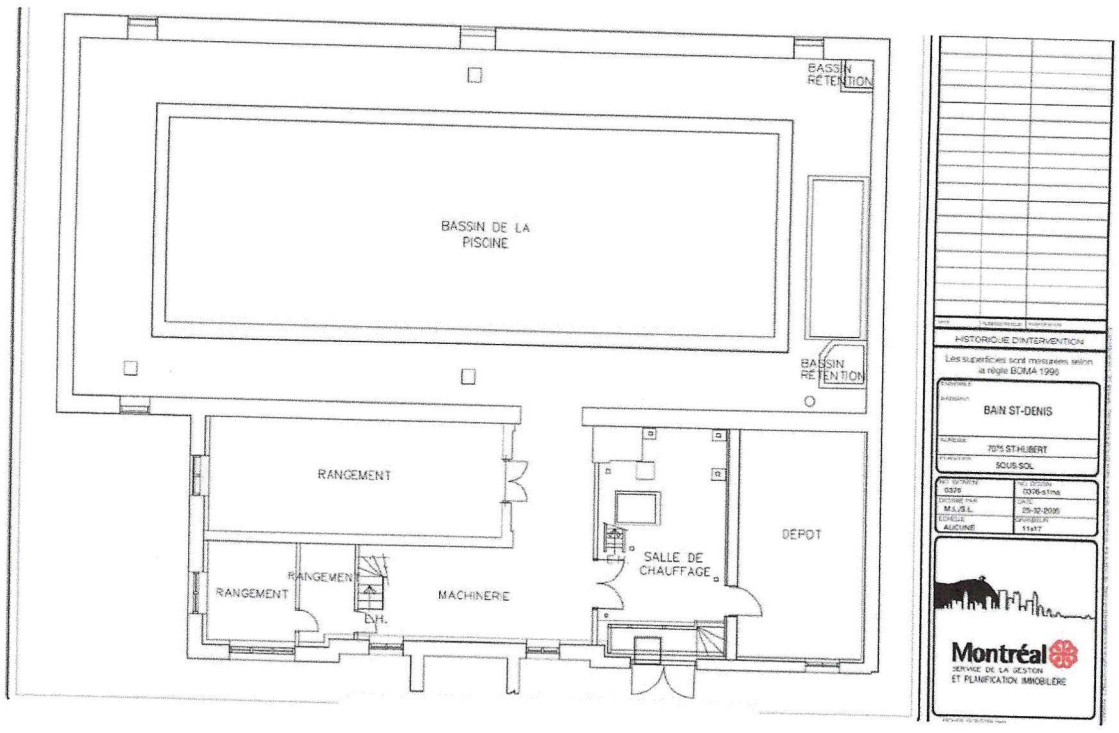

0376 – Immeuble sis au 7075, rue Saint-Hubert, Montréal

Paraphes	
Ville	Organisme

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.29

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1269442002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biosphère , Division programme publics et éducatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à CREO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268) / Autoriser un paiement de 45 921,02 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de résilier le contrat accordé à CRÉO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268);

2. d'autoriser un paiement de 45 921,02 $, taxes incluses, à CRÉO inc., pour couvrir les coûts des services déjà rendus;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-02 14:40

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1269442002
Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biosphère , Division programme publics et éducatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à CREO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268) / Autoriser un paiement de 45 921,02 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Biosphère est l'un des 5 musées d'Espace pour la vie, le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada, qui accueille quelque 2,5 millions de visiteurs et visiteuses chaque année. La Biosphère est le seul musée en Amérique du Nord entièrement dédié à la transition socioécologique. Son approche interdisciplinaire invite au dialogue entre scientifiques, artistes, citoyennes et citoyens et suscite l'engagement.

La Biosphère souhaite offrir au grand public une exposition thématique immersive. "Poptopia. Les imaginaires écologiques dans la culture populaire" (titre de travail) mettra en lumière les alternatives écologiques positives imaginées par le cinéma, la télévision, la littérature, la bande-dessinée ou encore les jeux vidéo et de société.

Initialement, la Biosphère souhaitait offrir cette exposition au public à partir de l'hiver 2026-2027.

En février 2025, l'appel d'offres public 25-20895 a été lancé pour mandater une firme à cet effet. C'est ainsi que le 15 mai 2025, à la suite de l'appel d'offres, le conseil d'agglomération accordait un contrat à CREO INC. pour la conception de l'exposition "Poptopia" (phase 1), pour une somme de 256 106,81 $, taxes incluses.

Le contrat a débuté le 3 juin 2025. Le premier livrable, ''Stratégie", a été rendu le 27 juin 2025. Un premier versement a été fait à la firme pour un montant de 25 610,68 $ taxes incluses.
Le travail pour le deuxième livrable, soit le scénario préliminaire et le concept muséographique, a débuté le 8 juillet 2025.

Au courant de l'automne 2025, la Biosphère a constaté que des différences d'interprétation et des divergences créatives entraînaient des délais significatifs. Malgré les efforts déployés par les parties, ces écarts ont persisté, rendant la poursuite du mandat difficile. Aussi, en janvier 2026, les parties ont convenu d'un commun accord de résilier le contrat à l'amiable afin de préserver la cohérence du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0268 - 15 mai 2025 - Accorder un contrat à CRÉO INC. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (phase 1). Dépense totale: 256 106,81 $ taxes incluses. Appel d'offres public 25-20895 (6 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la résiliation du contrat accordé à CRÉO INC. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (phase 1) pour une somme de 256 106,81 $ taxes incluses.

Il vise également à autoriser un paiement final de 45 921,02 $ taxes incluses, qui se décline ainsi :

Livrable ''Scénario préliminaire et concept muséographique'' complété à 75 %	25 041,56 $
Expertise d'une muséologue	17 200,26 $
Expertise d'un expert en sémiologie (spécialiste en culture populaire)	3 679,20 $
Total avec taxes	**45 921,02 $**

Une décision favorable à la présente demande de résiliation de contrat permettra à la Ville de solliciter à nouveau le marché afin de compléter ce projet et ouvrir l'exposition Poptopia en décembre 2027, à temps pour la période des fêtes. La conception d'une exposition de cette ampleur nécessite de débuter le plus vite possible, les délais étant déjà serrés.

JUSTIFICATION

Cette résiliation de gré à gré est conforme à l'article 13.01 du contrat mentionné en objet, qui stipule que les parties peuvent mettre fin au contrat en tout temps d'un commun accord. Les parties ont convenu de mettre fin au contrat en date du 28 janvier 2026.
Afin que le projet d'exposition puisse se réaliser, d'importants changements doivent s'opérer. Une fois le contrat résilié, une nouvelle sollicitation du marché pourra être réalisée afin de concevoir, puis réaliser, fabriquer et installer l'exposition.

Le travail réalisé par CREO INC. jusqu'à la résiliation du contrat n'est pas perdu et pourra tout de même servir à la prochaine équipe qui développera l'exposition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le paiement final de ce contrat s'élève à 45 921,02 $ taxes incluses.

Ce montant est prévu au budget d'Espace pour la vie (Budget Biosphère - Programmes publics) et sera assumé entièrement par l'agglomération en raison de l'emplacement de la Biosphère au Parc Jean-Drapeau.

Les musées d'Espace pour la vie bénéficient d'une ristourne de taxes de 100 %. Le montant net de ce paiement final est donc de 39 940 $.

MONTRÉAL 2030

Considérant la nature de ce dossier, les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas. La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve néanmoins en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la direction de l'exploitation d'Espace pour la vie, division communication-marketing.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résiliation du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par le conseil d'agglomération
Nouvelle sollicitation du marché : mars à mai 2026
Conception de l'exposition : juin 2026 à mars 2027
Réalisation / fabrication de l'exposition : avril à octobre 2027
Montage : novembre et décembre 2027
Ouverture de l'exposition : décembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Fiorella NUNEZ CARPIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexandre MUNIZ, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Alexandre MUNIZ, 2 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-30
Eve-Lyne CAYOUETTE-ASHBY chef(fe) de division - programmes publics et educatifs	Isabelle ST-GERMAIN directeur de la biosphere
Tél : - -	**Tél :** 4388211807

Télécop. : -

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie
Tél : 438 923-4305
Approuvé le : 2026-02-02

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1269442002
Unité administrative responsable : *Service de l'Espace pour la vie - Biosphère - Division programmes publics et éducatifs*
Projet : Résilier le contrat accordé à CREO INC. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG 25 0268) - Autoriser un paiement de 45 921,02$, taxes incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Non applicable*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Non applicable*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1269442002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biosphère , Division programme publics et éducatifs
Objet :	Résilier le contrat accordé à CREO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268) / Autoriser un paiement de 45 921,02 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV-1269442002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fiorella NUNEZ CARPIO
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-30

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél :
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Service de l'espace pour la vie

NO GDD : 1269442002

No d'engagement: N/A

Objet:

Résilier le contrat accordé à CREO INC. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268) - Autoriser un paiement de 45 921,02$, taxes incluses.

BUDGET FONCTIONNEMENT

		2026 Total versements avant taxes	2026 Total versements avec taxes	2026 Net de ristourne
Résiliation - contrat	1001.0014000.101536.07251.54506.000000.0000.004460.051633.00000.00000	39,940.00 $	45,921.02 $	39,940.00 $
Total de la dépense :		**39,940.00 $**	**45,921.02 $**	**39,940.00 $**

Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 250425ununefi EG EPLV GDD 1254054001 Conception de

Écritures: 250425ununefi EG EPLV GDD 1254054001 Conception de l'expo P

Description: EG EPLV GDD 1254054001 Conception de l'expo Poptopia à la Bio

Livre: VILLE DE MONTRE

Catégorie: VDM-Engagement G/L

Période: AVR-25

Date en vigueur: 25-AVR-2025

Type de solde: Engagement

Type d'engagement: G/L Eng. Gestion (loca

Total de contrôle:

Conversion

Devise: CAD

Date: 25-AVR-20

Type: Utilisateur

Taux: 1

Lignes | Autres informations

Ligne	Compte	Débit (CAD)	Crédit (CAD)	Description
10	1001.0014000.101536.07251.54506.0000	222,750.00		EG EPLV GDD 12540540
		222,750.00		

Note

Les transactions ont réussi. réservation de

Description du compte: AF .C.Biosphère - Programmes publics.Musées et centr.Serv\.tech\. - Sp.Général..Exposition

Approuver | Forage de

Vérifier les fonds | Annuler réserv. fonds | Voir les résultats | Modifier la pe

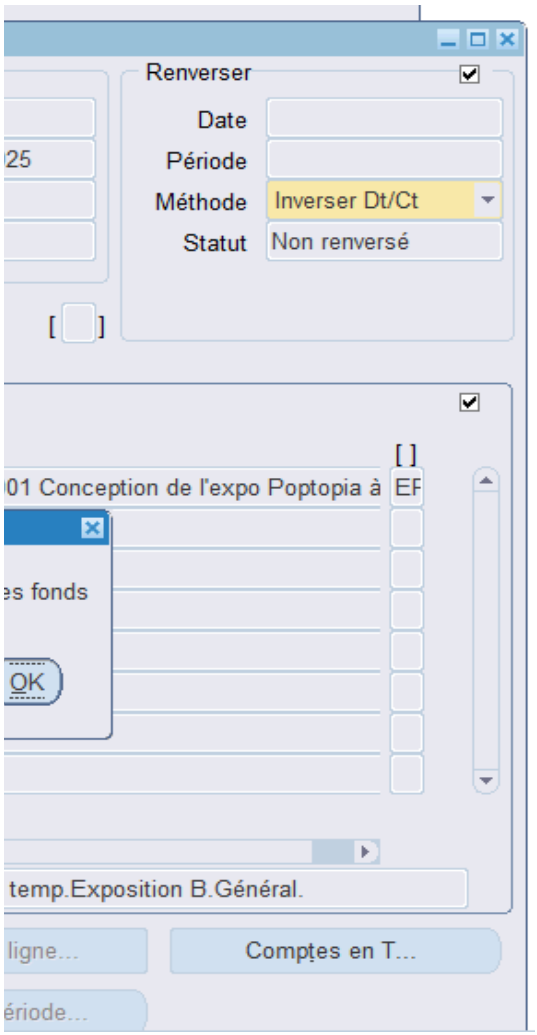
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
25
[ ]
[ ]
01 Conception de l'expo Poptopia à
EF
es fonds
OK
temp.Exposition B.Général.
ligne...
Comptes en T...
ériode...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.30

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1266898002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Résilier une convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché. Prévoir que la résiliation soit effective le 1er mars 2026.

Il est recommandé de résilier une convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché. Prévoir que la résiliation soit effective le 1er mars 2026.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-06 15:02

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1266898002
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Résilier une convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché. Prévoir que la résiliation soit effective le 1er mars 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 septembre 2025, le Conseil d'agglomération a approuvé une convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire (ci-après : « Centre ») et la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 186 260 $, taxes incluses.

Le 12 novembre 2025, la Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal (2025, chapitre 33) (PL 104) a été sanctionné. Cette loi élargit les pouvoirs des municipalités en matière de cautionnement.

Cette modification permet à la Ville de conclure un contrat pour mettre en œuvre un projet pilote avec Fonds Plancher (ci-après : le « Fonds »). Compte tenu de ce nouveau contexte, il n'est plus nécessaire de maintenir en vigueur, le contrat conclu avec le Centre.

Le présent sommaire vise à résilier le contrat intervenu entre la Ville et le Centre. Un autre sommaire (1266898001) chemine en parallèle et vise à faire approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement social ou abordable sur des terrains municipaux,

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0635 (1256898001) 25 septembre 2025 - Approuver une convention de services

professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché, pour une somme maximale de 186 260 $, taxes incluses.
CG 25 0623 (1256898002) 25 septembre 2025 - Approuver une entente avec la Société d'habitation et de développement de Montréal relative au versement d'une contribution financière pour le démarrage et le pré-développement des projets d'habitation, pour un montant maximal de 3 300 000 $.

CG24 0671 (1249174001) 21 novembre 2024 - Adopter la Politique de cession d'immeubles municipaux à des fins de logement hors marché.

DESCRIPTION

Selon son contrat des services, le Centre devait fournir la prestation de services suivante :

a) Développement des outils et documents tels le guide du demandeur ;
b) Développement et gestion du portail numérique sécurisé pour la soumission et le suivi des demandes ;
c) Réception et analyse des demandes ;
d) Gestion des prêts et suivi des projets.

Sous réserve de l'approbation des instances de la convention pour un projet pilote avec le Fonds, les obligations du Centre deviendront celles du Fonds dans le cadre de la nouvelle convention. Les services rendus par le Centre jusqu'à présent, tel le développement des outils et du portail, seront mis au service du Fonds.

Conformément aux modalités prévues dans la convention des services, un avis a été transmis au Centre le 1er février 2026 pour annoncer l'intention du Service de l'habitation qu'il recommandera au conseil d'agglomération de résilier l'entente. Si cette décision est approuvée par les instances, la résiliation sera effective à compter du 1er mars 2026.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une convention de cautionnement au bénéfice du Fonds Plancher permet la mise en œuvre du Projet Pilote des prêts de pré-développement. Une fois cette convention approuvée, le contrat des services professionnels avec le Centre n'a plus sa raison d'être, car les obligations du Centre, dans son contrat, deviennent celles du Fonds, dans la convention pour le projet pilote.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires de 48 130.01$ avant taxes ont été réclamés par le Centre en 2025. En 2026, deux derniers versements de 8 130.01 $ sont prévus avant la résiliation du contrat. Le solde des sommes qui étaient payables en 2026 et 2027 sera ensuite désengagé.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La résiliation du contrat entre la Ville et le Centre permettra de mettre en place le projet pilote Fonds Plancher avec des retombées en termes de développement des terrains municipaux plus importantes, au même coût pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en lien avec la résiliation du contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Voir sommaire 1266898001 portant sur le projet pilote Fonds plancher.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rebecca LAZAROVIC
Conseiller(ere) en developpement - habitation

Tél : 438-354-5178
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-23

Philippe RIVET
chef(fe) de division - planification des strategies residentielles

Tél : 438-777-3746
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Clotilde TARDITI
directeur(-trice) de service - habitation
Tél : 514-269-1026
Approuvé le : 2026-02-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Clotilde TARDITI
directeur(-trice) de service - habitation
Tél : 514-269-1026
Approuvé le : 2026-02-01

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.31

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1259271002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'utilisation initiale (CA11 160112), en vertu duquel la Ville confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027

Il est recommandé :
d'approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'utilisation initiale (CA11 160112), en vertu duquel la Ville confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-21 08:47

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1259271002
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'utilisation initiale (CA11 160112), en vertu duquel la Ville confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027

CONTENU

CONTEXTE

Une convention a été conclue en 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal établissant les modalités d'aménagement et d'utilisation du terrain sportif sur le site Vincent-d'Indy (Réservoir d'eau Bellingham). Cette convention avait été approuvée par l'arrondissement d'Outremont, à la suite de résolutions concordantes par le conseil d'agglomération et le conseil de la ville visant à déléguer à ce dernier les « droits d'usage des lots constituant le réservoir Bellingham situés dans le territoire du parc Mont-Royal y compris les pouvoirs nécessaires à la conclusion d'un accord avec l'Université de Montréal » et *au Règlement intérieur particulier concernant la subdélégation au conseil de l'arrondissement d'Outremont, des droits d'usage des lots constituant le réservoir Bellingham* (10-015). Ces délégations de pouvoir ont cessé d'avoir effet le 31 décembre 2025.
L'avenant vise à prolonger la convention pour deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2027. Les délégations de pouvoir existantes étant échues, la responsabilité de la gestion de l'entente revient à la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Les Parties entendent entamer des discussions en vue d'une nouvelle entente à partir du 1er janvier 2028, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 16 0112 – 4 avril 2011
Approuver la Convention de partenariat et d'utilisation intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal, établissant les conditions d'aménagement du terrain sportif sur le réservoir Vincent d'Indy ainsi que son utilisation par la Ville et l'Université. La

convention prévoit notamment une contribution financière de 750 000 $ de la Ville pour l'aménagement du terrain.

CM10 0493 – 14 juin 2010
Adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur particulier concernant la subdélégation au conseil de l'arrondissement d'Outremont, des droits d'usage des lots constituant le réservoir Bellingham ».

CG10 0206 – 20 mai 2010
Déléguer au conseil municipal les droits d'usage du terrain (lots 1 349 861 et 1 354 951) afin de permettre la conclusion d'une entente avec l'Université de Montréal concernant l'aménagement et l'utilisation du terrain sportif situé sur le réservoir Bellingham / terrain Vincent d'Indy.

CM10 0381 - 17 mai 2010
Accepter la délégation des droits d'usage des lots constituant le réservoir Bellingham situés dans le territoire du parc Mont-Royal, y compris les pouvoirs nécessaires à la conclusion d'un accord avec l'Université de Montréal visant à lui céder des droits d'usage, à compter de l'adoption, par le conseil d'agglomération, d'une résolution à cet effet.

DESCRIPTION

L'avenant modifie les articles: 1.4, 4, 13.2 ainsi que l'Annexe 1 de la convention initiale.
Il prolonge la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2027, actualise les adresses des parties et confirme la prise en charge de l'entente par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Les 500 heures réservées à la Ville de Montréal en vertu de l'entente sont désormais au bénéfice de l'ensemble des usagers de la Ville de Montréal. La Direction des sports s'assurera de faire bénéficier l'arrondissement d'Outremont en priorité, afin de maintenir l'offre sportive de l'arrondissement.

L'approbation permet la continuité des activités sportives de l'Université sur le terrain Vincent d'Indy sans interruption après l'échéance du 31 décembre 2025. La Direction des sports assume officiellement la gestion de l'entente, ce qui assure une cohérence administrative et facilite les discussions aux fins d'une nouvelle convention avec l'Université de Montréal. Les usagers municipaux conservent leur accès au terrain sportif conformément aux modalités prévues, soit 500 heures par année.

JUSTIFICATION

La prolongation de la convention permet :

- de maintenir l'utilisation partagée du terrain sportif par l'Université de Montréal et la Ville sans interruption;
- d'assurer une cohérence administrative en transférant la gestion à l'unité compétente (Direction des sports) à partir de 2026;
- d'offrir le temps nécessaire pour négocier une nouvelle entente avec l'Université de Montréal, le cas échéant ;
- de soutenir les besoins sportifs municipaux tout en protégeant les actifs stratégiques associés au réservoir d'eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier additionnel.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :
Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;
Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), soit d'inciter à une vie active et sportive.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus entraînerait l'expiration de la convention initiale sans prolongation, mettant fin au cadre légal permettant l'utilisation du terrain sportif par l'Université de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Négociation avec l'université de Montréal pour une nouvelle entente, le cas échéant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie BILODEAU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Carl NÉRON, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Levy CHAMPAGNE
agent (e) de developpement d'activites culturelles physique s et sportives

Tél : 514-609-9032
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-13

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 514-557-7235
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-714-1889
Approuvé le : 2026-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259271002*
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*
Projet : Approuver l'avenant pour l'entente du terrain Vincent d'Indy (CA11 160112), en vertu duquel, la Ville confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du Terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ***Priorité #9 |*** *Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;* ***Priorité #18 |*** *Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;* ***Priorité #19 |*** *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** ● *Offrir aux Montréalais.es des infrastructures sportives et récréatives modernes et de qualité.* ● *Créer un environnement et des conditions favorables au sport et à l'activité physique pour tous les citoyens.* ● *Accueil d'événements internationaux.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

VISÉ par le B.A.J.
le 18/05/2011

APPROUVÉ QUANT À SA VALIDITÉ ET À SA FORME
10 MAI 2011
DIRECTRICE PRINCIPALE
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'UTILISATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL (ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT)**, personne morale de droit public ayant une adresse au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Outremont, Québec, H2V 4R2, agissant et représentée par madame Marie Cinq-Mars, mairesse de l'Arrondissement, et par et par monsieur Pierre Beaudet, directeur d'arrondissement, dûment autorisées aux fins des présentes en vertu de la résolution du conseil d'arrondissement numéro CA11 16 0112;

ci-après appelée la « ***Ville*** »

ET : **UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**, personne morale dûment constituée en vertu de la *Loi constituant en corporation l'Université de Montréal* (10 George V, c. 38) sanctionnée le quatorze février mil neuf cent vingt et la *Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1966-67, c. 129) sanctionnée le douze août mil neuf cent soixante-sept (1967), telle que modifiée par la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1967-68, c. 1.114) sanctionnée le cinq novembre mil neuf cent soixante-huit (1968), ayant son siège au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, Montréal, province de Québec, H3C 3J7, représentée par monsieur Guy Breton, recteur, et par monsieur Alexandre Chabot, secrétaire général, dûment autorisés aux termes d'une résolution adoptée par son Conseil le 28 mars 2011 ;

ci-après appelée l'« ***Université*** »

ATTENDU QUE la *Ville* est propriétaire d'un terrain constitué des lots 1 349 861 et 1 354 951 du cadastre du Québec où est aménagé, en sous-sol, un réservoir d'eau potable connu et désigné comme étant le *Réservoir d'eau potable Vincent d'Indy* (anciennement connu sous le nom de « *Réservoir Bellingham* »);

ATTENDU QUE ce terrain est situé dans les limites du territoire de l'arrondissement d'Outremont de la *Ville*;

ATTENDU QUE la *Ville* a effectué, il y a plusieurs années, des travaux de façon à recouvrir totalement ce réservoir d'eau potable;

ATTENDU QUE les parties désirent utiliser la partie recouverte de ce réservoir d'eau potable à des fins sportives;

ATTENDU QUE cette utilisation commune dudit terrain nécessite la réalisation préalable de travaux sur la partie recouverte de ce réservoir d'eau potable afin d'y aménager des équipements sportifs à savoir une surface synthétique multifonctionnelle aménagée notamment pour le soccer et le football, y compris tous les équipements accessoires;

ATTENDU QUE pour réaliser ce projet de partenariat, les parties doivent notamment convenir du partage des coûts d'acquisition, des conditions d'exécution des travaux d'aménagement et des modalités d'utilisation des équipements sportifs qui seront aménagés sur ce terrain;

ATTENDU QUE l'article 197.1 de l'*annexe C de la Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q, c. C-11.4) permet à la *Ville* d'attribuer à l'*Université*, par convention, un droit d'usage, incessible et insaisissable, de ce terrain aux fins de l'établissement et de l'exploitation d'équipements sportifs;

ATTENDU QUE ce terrain se trouve dans les limites du parc du Mont-Royal et que ledit parc est un « *équipement d'intérêt collectif* » au sens de l'article 37 et de l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (Décret numéro 1229-2005, 8 décembre 2005) dont la gestion constitue une compétence d'agglomération;

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération de Montréal a délégué, par l'adoption de sa résolution CG10 0206, au conseil de la *Ville* les droits d'usage de ce terrain, y compris les pouvoirs nécessaires à la conclusion de la présente convention avec l'*Université*, et ce, du 20 mai 2010 jusqu'au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil de la *Ville* a subdélégué, par l'adoption du *Règlement* 10-015 intitulé « *Règlement intérieur particulier concernant la subdélégation au conseil d'arrondissement d'Outremont, des droits d'usages des lots constituants le réservoir Bellingham* », au conseil de l'arrondissement d'Outremont les droits d'usage de ce terrain, y compris les pouvoirs nécessaires à la conclusion de la présente convention avec l'*Université*, et ce, du 20 mai 2010 jusqu'au 31 décembre 2025;

ATTENDU QU'aux fins de la présente convention, l'*Université* doit procéder à l'acquisition des équipements sportifs et à la réalisation des travaux d'aménagement requis pour ceux-ci, et ce, pour le compte de la *Ville* et, pour ce motif, elle déclare, par la signature de la présente convention, avoir respecté les règles relatives à l'adjudication des contrats de la *Ville* conformément à l'article 29.7 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c C-19);

ATTENDU QUE l'*Université* pourra utiliser à des fins sportives seulement lesdits équipements sportifs selon les modalités et les conditions prévues par la présente convention;

ATTENDU QUE la *Politique de gestion contractuelle* de la *Ville* s'applique à la présente convention en faisant les adaptations nécessaires;

ATTENDU QUE les règles établies dans la *Politique de gestion contractuelle* de la *Ville* ont été respectées dans le cadre de la conclusion de la présente convention;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « ***Comité conjoint*** »: le comité constitué en vertu de l'article 7 de la présente convention;

1.2 « ***Calendrier annuel*** » : le document intitulé « *Calendrier annuel* » qui prévoit le temps d'utilisation de chaque partie; ledit document constitue l'Annexe 1 de la présente convention;

1.3 « ***Clients*** » : personne formellement autorisée par l'*Université* à utiliser, durant ses périodes d'utilisation prévues au *Calendrier annuel*, le *Terrain sportif*;

1.4 « ***Directeur*** » : le Directeur de l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal ou son représentant dûment désigné;

1.5 « ***Documents d'appel d'offres*** » : tous les documents dont les plans, les devis, les cahiers, les rapports et les addendas, qui font parties intégrantes des documents de l'appel d'offres numéro SEAO 496157 préparés par l'*Université* pour le compte de la *Ville*; lesdits documents sont parties intégrantes de la présente convention comme Annexe 2 sans qu'il soit nécessaire de les joindre physiquement;

1.6 « ***M.E.S.*** » signifie « matières en suspension »;

1.7 « ***Partenaire*** » : personne formellement autorisée par la *Ville* à utiliser, durant ses périodes d'utilisation prévue au *Calendrier annuel*, le *Terrain sportif*;

1.8 « ***P.E.H.D.*** » signifie « polyéthylène haute densité »;

1.9 « ***Politique*** » le document intitulé : « *Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal* » en vigueur depuis le 1er janvier 2011 faisant partie intégrante de la présente convention comme Annexe 3;

1.10 « ***Terrain*** » : le terrain constitué des lots 1 349 861 et 1 354 951 du cadastre du Québec où est aménagé, en sous-sol, un réservoir d'eau potable connu et désigné comme étant le *Réservoir d'eau potable Vincent d'Indy* (anciennement connu sous le nom de *Réservoir Bellingham*);

1.11 « ***Terrain sportif*** » : les équipements sportifs à savoir une surface synthétique multifonctionnelle notamment pour le soccer et le football, y compris tous les équipements accessoires, aménagés pour le compte de la *Ville* sur la surface de son *Terrain*, lesquels sont plus amplement décrits à l'Annexe 2;

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la présente convention.

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des Annexes 1, 2 et 3 qui serait inconciliable avec celui-ci.

Les parties s'engagent, en toute circonstance, à agir raisonnablement et de bonne foi.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention établit les conditions et les modalités relatives au partage des coûts, à l'exécution des travaux pour l'aménagement du *Terrain sportif*, à la propriété du *Terrain sportif* aménagés de même qu'à son utilisation.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de signature des parties et prend fin, sous réserve de l'article 11 (Défaut), le 31 décembre 2025.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE L'*UNIVERSITÉ*

En contrepartie du droit d'utiliser le *Terrain sportif* et de la participation financière de la *Ville*, l'*Université*:

5.1 Acquisition et aménagement des équipements sportifs

5.1.1 doit veiller à la préparation des *Documents d'appel d'offres* (Annexe 2) relatifs aux travaux d'aménagement du *Terrain sportif* sur le *Terrain* pour les fins de la présente convention;

5.1.2 doit soumettre, pour approbation au *Directeur*, les *Documents d'appel d'offres* (Annexe 2), y compris toute modification qu'elle désire y apporter par la suite et fournir, sur demande, tout renseignement, document, plan ou rapport ayant servi à leurs conception étant convenu qu'aucun travaux ne pourra être entrepris sans que cette approbation ne soit formellement donnée;

5.1.3 doit respecter intégralement les *Documents d'appel d'offres* (Annexe 2) pour l'exécution des travaux d'aménagement du *Terrain sportif*;

5.1.4 doit permettre, en tout temps, au *Directeur* ou son représentant désigné de vérifier la conformité des travaux avec les *Documents d'appel d'offres* (Annexe 2) qu'elle aura approuvés notamment lors de l'exécution desdits travaux;

5.1.5 doit se conformer, dans le délai accordé, à toute les exigences ou demandes que le *Directeur* lui transmettra relativement à l'exécution des travaux y compris les méthodes de travail de son entrepreneur y compris la suspension des travaux, en totalité ou en partie si celles-ci mettent en péril l'intégrité du réservoir d'eau potable ou son exploitation;

5.1.6 reconnaît, par la signature de la présente convention, que la *Ville* n'a pas renoncé ni ne renonce au bénéfice d'accession et, de ce fait, qu'elle est propriétaire du *Terrain sportif* au fur et à mesure de sa construction et, à la fin de la présente convention, la *Ville* conserve ledit *Terrain sportif* sans avoir à lui payer quelqu'indemnité que ce soit;

5.1.7 ne doit pas disposer, déverser ou laisser s'échapper ou permettre que soit disposé, déversé ou laissé s'échapper sur le sol du *Terrain*, aucune matière organique ou inorganique tel que, mais non limitativement, les produits du pétrole ou leurs dérivés, antigel ou solvant; ces matières devant être récupérées à la source et éliminées conformément à la loi, aux politiques et réglementations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

5.1.8 doit s'assurer, considérant que la dalle structurale de la toiture du réservoir d'eau potable qui se trouve en sous-sol du *Terrain* peut supporter sécuritairement les charges d'opération énumérées ci-après en sus du poids du sol en place (14.4 kpa), de respecter les limites de charges énumérées ci-après au dessus du périmètre, et ce en tout temps durant la présente convention:

- **i.** Charge vive uniforme : 4.8 kPa;
- **ii.** Charge mobile : 10 900 kg distancée de 5 mètres de toutes autres charges.

5.1.10 doit veiller à ce que l'entretien de la machinerie et des véhicules de chantier ainsi que leur ravitaillement en carburant et en lubrifiant soient effectués dans des aires acceptées par le *Directeur* et réservées à ces fins; lesdites aires doivent, en tout temps, être localisées à l'extérieur des limites du *Terrain*;

5.1.11 doit prévoir la présence d'un surveillant à temps plein pour assurer le respect des contraintes de charge et la protection de la membrane d'étanchéité durant la période des travaux;

5.1.12 doit concevoir le système de drainage de façon à ce qu'il n'y ait pas de rétention d'eau sur le dessus du *Terrain* ; le volume d'eau drainé envoyé dans les conduites combinées du réseau de la rue devra être approuvé par le *Directeur* et le drainage du *Terrains sportifs* devra être indépendant du système de drainage existant du réservoir;

5.1.13 doit assurer la présence d'au moins un (1) représentant de la *Ville* aux réunions de chantier;

5.1.14 doit s'assurer, tant avant qu'après la réalisation des travaux d'aménagement ou, le cas échéant, des travaux d'entretien ou de réparation du *Terrain sportif*, que le système d'imperméabilisation, le système de drainage ainsi que la membrane en *P.E.H.D.* pour l'isolation électrique du dessus du réservoir d'eau potable se trouvant en sous-sol du *Terrain* sont en bon état en les faisant vérifier par une firme spécialisée en membrane *P.E.H.D.*, préalablement approuvé par le *Directeur*, lorsque lesdits travaux sont réalisés sur le périmètre dudit réservoir d'eau potable ou près de celui-ci et remettre, suite à chaque vérification, au *Directeur* le rapport de détection de fuite par la méthode du dipôle;

5.1.15 dans la mesure où le rapport de la firme spécialisée en membrane *P.E.H.D.* préparé dans le cadre de l'article 5.1.14 révèlent que les travaux d'aménagement, d'entretien ou de réparation du *Terrain sportif* exécutés par l'*Université* ou sous sa supervision ont endommagé le système d'imperméabilisation, le système de drainage ainsi que la membrane en *P.E.H.D.* pour l'isolation électrique du dessus du réservoir d'eau potable, doit rembourser intégralement à la *Ville* le coût des travaux de réparation ou de remplacement ainsi occasionnés, et ce, dans un délai

de délai de trente (30) jours de la réception de la facture et des pièces justificatives;

5.1.16 pour assurer leur bon état de fonctionnement durant la période des travaux et la période d'utilisation, protéger les neuf (9) piézomètres qui permettent la détection de fuite qui se trouvent sur le *Terrain* et dans la mesure où des modifications à ce système de détection de fuite seraient nécessaires, doit fournir à la *Ville* un rapport préparé par la firme responsable de produire le rapport de détection de fuite qui recommande de telles modifications pour que la *Ville* puisse être en mesure, le cas échéant, de les approuver au préalable;

5.1.17 ne doit pas installer ou permettre que soit installé une toilette permanente ou portative sur le *Terrain*;

5.1.18 à la fin des travaux d'aménagement ou, le cas échéant, de réfection du *Terrain sportif*, doit protéger à la satisfaction du *Directeur*, la membrane en *P.E.H.D.* qui remonte en surface au périmètre du réservoir d'eau potable qui se trouve en sous-sol du *Terrain* notamment en prévoyant que cette protection est amovible de façon à permettre facilement la réalisation de tests de détection de fuites futurs;

5.1.19 doit s'assurer que la partie de la membrane en *P.E.H.D.* qui remonte en surface demeure, en tout temps, recouverte d'une protection amovible et ne pas entreprendre de travaux à proximité de ladite membrane sans obtenir l'autorisation préalable du *Directeur*;

5.1.20 dans le cas où le *Directeur* lui transmet l'avis prévu à l'article 5.1.5, obtempérer aux demandes formulées dans le délai prévu par ledit avis et à défaut, la *Ville* pourra faire ce qui est nécessaire pour remédier elle-même au problème ou à la non-conformité signalé par cet avis, et ce, aux frais de l'*Université*;

5.1.21 une fois les travaux d'aménagement des équipements sportifs débutés, doit poursuivre leur exécution avec diligence de façon à assurer qu'ils seront complétés au plus tard le 31 mai 2012;

5.1.22 doit aviser sans délai le *Directeur* tout retard ou problème lié au déroulement de ce chantier;

5.1.23 doit remettre au *Directeur* un exemplaire de tous les plans « tel que construit » des ouvrages relatifs à l'aménagement du *Terrain sportif*;

5.2 Utilisation du *Terrain sportif*

5.2.1 doit mettre à la disposition de la *Ville* ou de l'un de ses *Partenaires* le *Terrain sportif*, entre le 1er avril et le 31 octobre, à raison de cinq cents (500) heures chaque année, conformément au *Calendrier annuel* (Annexe 1);

5.2.2 doit traiter avec diligence toute demande formulée par le *Directeur* relativement à l'utilisation par la *Ville* ou l'un de ses *Partenaires*, du *Terrain sportif* en dehors des périodes prévues dans le *Calendrier annuel* (Annexe1);

5.2.3 doit assurer, à ses entiers frais, la complète responsabilité de l'entretien du *Terrain sportif*, notamment les coûts d'opération, d'entretien et de réparation y compris les réparations majeures, de façon à en assurer le bon état d'utilisation, et ce, pendant toute la durée de la présente convention;

5.2.4 dans le cas où le *Directeur* lui transmet un avis écrit à cette fin, doit effectuer les travaux d'entretien ou les réparations dans le délai prévu par ledit avis et à défaut, la *Ville* pourra prendre les moyens nécessaires pour que lesdits travaux d'entretien ou lesdites réparations signalés par cet avis soient effectués, et ce, aux frais de l'*Université*;

5.2.5 doit fournir, sur demande du *Directeur*, tout renseignement, document ou rapport relatif à l'entretien mentionnés à l'article 5.2.3 du *Terrain sportif*;

5.2.6 ne doit faire aucune modification, addition, amélioration ou réparation majeure sur le *Terrain* ou le *Terrain sportif* sans l'approbation préalable du *Directeur*;

5.2.7 doit donner libre accès au *Terrain*, y compris les deux (2) chambres de vanne, la chambre de connexion et le *Terrain sportif*, aux employés de la *Ville* de même qu'à ses représentants ou mandataires, et ce, en tout temps pour permettre d'y faire les inspections et, le cas échéant, les travaux jugées nécessaires pour assurer et maintenir le bon état et le bon fonctionnement de son réservoir d'eau potable;

5.2.8 ne doit pas aménager ou permettre que soit aménagé, un stationnement ou une patinoire à glace sur le *Terrain*;

5.2.9 ne doit pas installer ou permettre que soit installé un lampadaire ou un conduit électrique au dessus du périmètre du réservoir d'eau potable qui se trouve en sous-sol du *Terrain*; tout branchement électrique devant être indépendant de ceux existants et à une distance suffisante des bâtiments d'exploitation;

5.2.10 ne doit pas installer ou permettre que soit installé un système d'ancrage ou un ancrage d'éléments (buts, gradins, poteaux, luminaires, etc.) au dessus du périmètre du réservoir d'eau potable qui se trouve en sous-sol du *Terrain*;

5.2.11 ne pas utiliser ou permettre que soit utilisé des fertilisants ou des herbicides sur le *Terrain*;

5.2.12 doit interdire l'accès au *Terrain* aux animaux domestiques et prendre toutes les mesures requises par le *Directeur* pour assurer le respect de cette interdiction;

5.2.13 doit procéder à l'installation de gradins après avoir obtenu l'approbation écrite du *Directeur*; ladite approbation mentionnera notamment le nombre, la dimension, la période d'installation et l'emplacement desdits gradins étant convenu qu'ils ne pourront pas être installés de façon permanente et que le *Directeur* pourra demander qu'ils soient démantelés et retirés en tout temps, dans le délai qu'il fixera et aux frais de l'*Université*;

5.2.14 considérer tant lors de la réalisation du *terrain sportif* que pendant son utilisation que des véhicules ou camions d'employés de la *Ville* ou de ses représentants ou mandataires pourraient avoir à traverser le *terrain sportif* pour accéder à ses installations, dont la chambre de connexion, qui se trouvent sur le *terrain* et que cet accès sera déneigé par la *Ville*. Les périodes d'accès et le contrôle des accès, y compris leur balisage, pourront être convenus avec le *Directeur*;

5.2.15 permettre à la *Ville* d'effectuer ou de faire effectuer, en tout temps, des travaux d'entretien, de réparation, de maintien ou de reconstruction des ouvrages faisant partie du réservoir d'eau potable qui se trouve en sous-sol du *Terrain*, la Ville étant tenue de remettre, à ses frais, les lieux dans l'état où ils étaient avant l'exécution desdits travaux. Dans le cas d'une situation jugée urgente ou dangereuse, l'*Université* doit de se conformer aux directives émises par le *Directeur*; y compris l'interdiction d'accéder au *Terrain* ou d'utiliser le *terrain sportif*;

5.2.16 doit assumer, durant ses périodes d'utilisation prévues au *Calendrier annuel* (Annexe 1), la sécurité du *Terrain* de façon à assurer le contrôle des accès au *Terrain*;

5.2.17 doit fournir, sur demande du *Directeur*, pour fins d'information, tout renseignement, document ou information relatif à son utilisation du *Terrain sportif;*

5.3 Représentations et garanties

5.3.1 reconnaît, par la signature de la présente convention, que la *Ville* ne lui donne aucune garantie à l'effet qu'elle ne subiera aucun inconvenient, prejudice ou dommage que ce soit dans le cadre de l'exploitation de son réservoir d'eau potable ou de tous travaux ou interventions qu'elle pourrait être appelée à executer sur son *Terrain* en raison de la présente convention ou du fait qu'elle en est propriétaire étant entendu qu'avant de débuter la réalisation desdits travaux ou desdites interventions, le *Directeur* donnera à l'*Université* un préavis écrit à cet effet de dix (10) jours, sauf en cas d'urgence;

5.3.2 sous reserve de son droit d'exiger de la *Ville* l'accomplissement des obligations prévues à l'article 6 de la présente convention, renonce à toute réclamation contre la *Ville*, ses préposés, employés ou mandataires et garantit et les tient indemnes de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de l'article 5.3.1 de la présente convention; prend fait et cause pour la *Ville* ses préposés, employés ou mandataires dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et les indemnisent de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède et acquitter tout règlement intervenu, en capital, intérêts, frais et autres accessoires s'y rattachant;

5.4 Assurances

5.4.1 doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000.00$) par événement et par année et dans laquelle la *Ville* est désignée co-assurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la *Ville*, par courrier recommandé ou poste certifiée, un préavis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la *Ville*;

5.4.2 à tous les cinq (5) ans, pendant la durée de la présente convention, le montant de la police d'assurance responsabilité civile doit être indexé de manière à ce qu'en aucun temps la protection accordée par cette police ne soit diminuée;

5.4.3 doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention une police d'assurance couvrant le *Terrain sportif* pour une somme équivalant à la valeur de remplacement et dans laquelle la *Ville* est désignée co-assurée;

5.4.4 advenant que les indemnités payées par les assureurs soient insuffisantes pour compléter la restauration ou la reconstruction du *Terrain sportif* suite à la survenance d'un événement antérieur au 31 décembre 2025, l'*Université* devra compléter les travaux et payer le coût excédant ces indemnités;

5.4.5 doit remettre, avant le début des travaux d'aménagement du *Terrain sportif*, les certificats d'assurances conformes aux exigences de l'article 5.4 de la présente convention et remettre, à chaque année, au *Directeur* les certificats de renouvellement de chaque police au moins trente (30) jours avant leur échéance respective;

5.5 Promotion et publicité

5.5.1 doit mettre en évidence la participation de la *Ville* relativement à l'aménagement du *Terrains sportif* sur le *Terrain* dans toute publicité relative à la présente convention, cette publicité devant, avant diffusion, être approuvé par le *Directeur*, et ce, pendante toute la durée de la présente convention;

5.6 États financiers

5.6.1 doit se conformer, le cas échéant, aux exigences de l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. c-19);

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA *VILLE*

En considération des obligations assumées par l'*Université*, la *Ville* :

6.1 Participation financière

6.1.1 verse à l'*Université* une somme de SEPT CENT CINQUANTE MILLE dollars (750 000,00 $) incluant toutes les taxes applicables, ladite somme devant être affectée exclusivement au contrat octroyé en vue de la réalisation du *Terrain sportif*, le tout conformément aux dispositions de la présente convention. Cette somme est payable comme suit:

i. la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE dollars (250 000,00$) dans les soixante (60) jours de la signature de la présente convention;

ii. la somme de CINQ CENT MILLE dollars (500 000,00$) au plus tard le 31 octobre 2011.

6.1.2 l'*Université* ne pourra en aucun cas réclamer de la *Ville* des intérêts dans le cas où le paiement serait effectué en retard;

6.1.3 dans la mesure où le rapport de la firme spécialisée en membrane *P.E.H.D.*, préparé avant que l'*Université* n'entreprenne les travaux d'aménagement du *Terrain sportif* dans le cadre de l'article 5.1.14 de la présente convention révèle que le système d'imperméabilisation, le système de drainage ou la membrane en *P.E.H.D.* pour l'isolation électrique du dessus du réservoir d'eau potable ne sont pas en bon état, exécute ou fait exécuter, à ses frais, les travaux de réfection ou de réparation nécessaires à moins que l'Université n'avise le Directeur, par écrit, de sa décision de résilier, à sa seule discrétion mais pour ce motif, la présente convention étant

entendu que l'Université doit, dans ce cas, lui signifier sa décision avant que la Ville n'entreprenne lesdits travaux de réfection ou de réparation. Advenant une telle résiliation, l'Université devra rembourser à la Ville toute somme que cette dernière lui aurait versée en vertu de la présente convention, et ce, dans un délai de soixante (60) jours de la transmission de sa décision;

6.1.4 rembourse, le cas échéant, à l'*Université* la différence des coûts de disposition causée par la présence des sols ne répondant aux critères génériques A, par rapport aux coûts de disposition des sols classés A, sur le *Terrain* jusqu'à concurrence de CENT MILLE dollars (100 000,00$) dans les 90 jours de la remise, au *Directeur*, des toutes les pièces justificatives;

6.2 Travaux, interventions et remise en état

6.2.1 s'engage à effectuer les travaux et les interventions qu'elle pourrait être appelée à exécuter sur son *Terrain* en raison de la présente convention ou du fait qu'elle en est propriétaire et en assumer les coûts y compris, le cas échéant, les coûts nécessaires pour la remise en état du *Terrain sportif* qui découlent desdits travaux ou desdites interventions et, s'engage, dans ces cas, à déployer ses meilleurs efforts pour minimiser les impacts sur le droit d'utilisation qu'elle concède par la présente convention à l'*Université* étant entendu que cet engagement de minimiser les impacts ne doit pas représenter des coûts additionnels pour la *Ville* par rapport au travaux ou à l'intervention qu'elle privilégie;

6.3 Droit d'utilisation

6.3.1 permet à l'*Université* d'accéder à son *Terrain* pour exécuter les travaux d'aménagement du *Terrain sportif*;

6.3.2 sous réserve des droits de la *Ville* mentionnés dans la présente convention, confère à l'*Université* un droit d'utilisation exclusif du *Terrain sportif* selon les modalités et conditions prévues par la présente convention;

6.3.3 autorise l'*Université* à conclure des ententes avec sa *Clientèle* pour permettre à cette dernière d'utiliser le *Terrain sportif* dans la mesure où elles respectent notamment les modalités et conditions d'utilisation prévues par la présente convention;

6.3.4 communique au plus tard le 1er avril de chaque année à l'*Université*, pour fins d'information, une liste de ses *Partenaires* qui mentionne notamment leurs coordonnées et le nom de la personne ressource de chacune d'elle à l'*Université*, et la tenir à jour;

6.3.5 doit faire un bon usage, durant ses périodes d'utilisation, du *Terrain sportif* de façon à le garder propre et en bon état;

ARTICLE 7
COMITÉ CONJOINT

7.1 Dans le but de faciliter la mise en œuvre et la gestion de la présente convention, les parties conviennent de créer, dans les dix (10) jours de son entrée en vigueur, un *Comité conjoint* composé de deux représentants désignés par l'*Université* et de deux représentants désignés par le *Directeur*;

7.2 Le *Comité conjoint* se réunit au moins deux fois par année notamment pour évaluer le respect des engagements qui découlent de la présente convention;

ARTICLE 8
CALENDRIER ANNUEL

8.1 La période de référence pour la conception du *Calendrier annuel* (Annexe 1) débute le 1er avril et se termine le 31 octobre de chaque année et ledit *Calendrier annuel* est reconduit annuellement.

8.2 Le *Calendrier annuel* peut être modifié par les parties au plus tard le 1er mars de chaque année dans la mesure où cette modification respecte les modalités et conditions prévues par la présente convention.

ARTICLE 9
RESPONSABILITÉ

9.1 Sous réserve des articles 6.2 et 9.2, l'*Université* assume l'entière responsabilité du déroulement du chantier relativement aux travaux d'aménagement du *Terrain sportif* et, par la suite, de tous les travaux d'entretien et de réparation y compris les réparations majeures du *Terrain sportif*, qu'elle devra exécuter pour en assurer le bon état d'utilisation, et ce, pendant toute la durée de la présente convention. Dans tous ces cas, l'*Université* doit s'assurer que tous les règlements, lois ou autres dispositions législatives applicables soient respectées, la *Ville* n'ayant aucune responsabilité à cet égard malgré quelque approbation qu'elle ait pu donner l'*Université* dans le cadre de la présente convention. Par conséquent, l'*Université* renonce, par la signature de la présente convention, à toute réclamation contre la *Ville* ses préposés, employés ou mandataires et garantit et les tient indemnes de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du present article; prend fait et cause pour la *Ville* ses préposés, employés ou mandataires dans toutes

réclamations ou poursuites contre elle et les indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède et acquitter tout règlement intervenu, en capital, intérêts, frais et autres accessoires s'y rattachant;

9.2 À l'exception de ce qui relève de la responsabilité de l'*Université* en vertu de la présente convention, la *Ville* continue d'assumer toutes ses obligations et responsabilités à titre de propriétaire du *Terrain*;

9.3 Chacune des parties assume l'entière responsabilité et tient l'autre indemne de toute réclamation ou poursuite pour tous dommages ou pertes pouvant survenir durant leurs périodes d'utilisation respectives prévue au *Calendrier annuelle.*

ARTICLE 10
FORCE MAJEURE

10.1 Chaque partie est relevée de l'exécution de ses obligations et ne peut être tenue responsable des pertes ou dommages subis par l'autre, en cas de force majeure. Aux fins de la présente convention, sont assimilés à un cas de force majeure, la grève ou le lock-out.

ARTICLE 11
DÉFAUT

11.1 L'une ou l'autre des parties à la présente convention est en défaut si elle refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans le délai mentionné dans l'avis écrit qui lui a été transmis l'enjoignant de s'exécuter;

11.2 Dans ce cas, l'une ou l'autre des parties peut, sur préavis écrit de soixante (60) jours transmis à l'autre, à son entière discrétion, résilier la présente convention sans préjudice quant à ses autres droits et recours pour les dommages causés par le défaut;

11.3 Si la résiliation survient avant l'acceptation provisoire des travaux par l'*Université*, celle-ci devra remettre en état le *Terrain* à la satisfaction de la *Ville* à moins qu'elle en décide autrement auquel cas, l'*Université* n'aura droit à aucune indemnité pour la valeur des améliorations conservées par la *Ville* à moins que la résiliation ne résulte du défaut de la *Ville* auquel cas la *Ville* ne pourra exiger la remise en état;

ARTICLE 12
POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

12.1 L'Université déclare qu'elle a pris connaissance de la *Politique* (Annexe 2), qu'elle en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application de ladite *Politique* comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend les engagements prévus au paragraphe 6 de ladite *Politique*.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS FINALES

13.1 Modification

La présente convention ne peut être modifiée qu'avec l'accord écrit des deux parties.

13.2 Avis

Tous documents, avis, approbation ou consentement qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention et de ses annexes doit être expédié sous pli recommandé ou envoyé par télécopie ou courriel à l'adresse prévue ci-après;

À LA *VILLE*

Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont
543, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Outremont, Montréal
H2V 4R2
Numéro de télécopieur : (514) 495-6290
À l'attention du *Directeur* de l'arrondissement

À L'*UNIVERSITÉ*

Université de Montréal
2900, boulevard Édouard-Montpetit
Montréal, Québec
H3C 3J7
Numéro de télécopieur : (514)
À l'attention de monsieur Robert Couvrette de la Direction des immeubles

Une partie pourra aviser l'autre partie d'un changement de destinataire ou d'une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal, à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

13.3 Invalidité d'une clause

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.4 Lois applicables

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.5 Incessibilité

L'*Université* ne peut céder ou transporter les droits et obligations découlant directement ou indirectement de la présente convention.

13.6 Organisme indépendant

Une partie n'est pas le mandataire de l'autre partie et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE :

Le jour de 2011

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

_____

Le 24e jour de mai 2011

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Par : _____

Cette entente a été approuvée par le conseil de l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal le 4 avril 2011 (CA 11 16 0112).

Annexe 1

Calendrier annuel

SOCCER – version finale de l'horaire de 500 heures à être utilisées au terrain Bellingham-Vincent d'Indy par l'arrondissement d'Outremont

	± Du 15 avril au 24 juin (10 semaines)		± Du 24 juin au 15 août (8 semaines)		Du 15 août à fin septembre (6 semaines)		
LUNDI	18 h à 23 h	5x10=50	18 h à 23 h	5x8 =40	19 h à 23 h	4x6=24	
MARDI	20 h à 23 h	3x10=30	20 h à 23 h	3x8=24	Pas disponible	0	
MERCREDI	Pas disponible	0	Pas disponible	0	Pas disponible	0	
JEUDI	20 h à 23 h	3x10=30	20 h à 23 h	3x 8=24	Pas disponible	0	
VENDREDI	18 h à 21h	3x10=30	18 h à 21 h	3x8=24	20 h à 23 h *	3x6=18	
SAMEDI	9 h 30 à 17 h 30	8x10=80	11 h à 14 h	0	Pas disponible	0	
DIMANCHE	12 h 30 à 18 h	5.5x10=55	12 h à 18 h	6x8=48	14 h à 18 h **	4x6=24	
TOTAL		275 h		160 h		66 h	501 h

Annexe 2

Plans
Devis
Cahiers des charges
Addendas

Annexe 3

Politique de gestion contractuelle
Ville de Montréal

Montréal

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Adoptée le 16 décembre 2010

CONTEXTE

L'Assemblée nationale a introduit de nouvelles dispositions à la Loi sur les cités et villes. L'article 573.3.1.2 de cette dernière Loi oblige désormais les municipalités à se doter d'une politique de gestion contractuelle applicable à tout contrat.

La présente politique a pour objectif de répondre aux obligations de l'article 573.3.1.2 de la Loi précitée et elle contient diverses mesures liées aux sept catégories qui y sont prévues.

PORTÉE

Cette politique s'applique à tous les élus, au personnel de cabinet et à l'ensemble des intervenants impliqués dans toute démarche conduisant à la conclusion d'un contrat, notamment, d'acquisition de biens, de services, de services professionnels et d'exécution de travaux lors de leur octroi et pendant leur gestion.

Cette politique doit être reflétée, en faisant les adaptations nécessaires, dans tous les contrats de la Ville pour en assurer le respect. Dans la présente politique « intervenant » comprend :

- les employés municipaux;
- les sous-traitants et les consultants;
- les soumissionnaires;
- les adjudicataires de contrats;
- les fournisseurs ou
- tout autre cocontractant de la Ville.

En tout temps, la Ville peut effectuer des vérifications et demander de l'information complémentaire afin de s'assurer du respect de ladite politique.

PRINCIPES

La présente politique de gestion contractuelle renforce les principes de saine concurrence, d'efficience, d'éthique, de transparence et d'équité.

OBJECTIFS

Par la présente politique de gestion contractuelle, la Ville de Montréal réitère son engagement à :

- acquérir des biens, des services et des travaux de construction de qualité, en temps et lieu désirés, selon les quantités requises, le tout au coût le plus avantageux possible et en conformité avec la loi et les principes d'une saine gestion;

- transiger avec des fournisseurs de biens, de services et de travaux de construction compétents et performants en leur assurant un traitement équitable et respectueux des règles d'éthique;

- prévenir toute situation telle que trafic d'influence, intimidation, corruption, collusion ou conflit d'intérêts susceptible d'entacher ou d'entraver l'efficacité et l'intégrité du processus d'approvisionnement et d'octroi de contrats.

MESURES

1. Assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission

1.1 Déclaration des liens personnels ou d'affaires

Tout membre d'un comité de sélection ou d'un comité technique qui apprend qu'un des soumissionnaires, une personne qui lui est associée, un membre de son conseil d'administration ou l'un ses actionnaires lui est apparenté ou entretient avec lui des liens personnels ou d'affaires, doit avertir sans délai le secrétaire de ce comité de sélection ou de ce comité technique.

1.2 Confidentialité du processus

Chaque membre d'un comité de sélection ou d'un comité technique est tenu au respect de la plus stricte confidentialité quant aux dossiers évalués, à la composition des comités, aux délibérations et aux recommandations formulées. Le secrétaire, les membres du comité (de sélection ou technique) et les consultants doivent déclarer tout conflit d'intérêts et signer le formulaire intitulé *Engagement solennel des membres.*

La Ville considère comme confidentielles les informations concernant la composition de ses comités de sélection et de ses comités techniques.

1.3 Communications des soumissionnaires ou d'un lobbyiste avec un représentant de la Ville de Montréal

Pendant la période de soumission (entre le lancement de l'appel d'offres et l'octroi du contrat), toute communication doit obligatoirement s'effectuer seulement avec la personne responsable de cet appel d'offres désignée aux documents d'appel d'offres. Si une communication, visant l'appel d'offres, a lieu pendant cette période avec une personne autre que le responsable de l'appel d'offres ou si cette communication avec le responsable de l'appel d'offres vise à influencer celui-ci quant à cet appel d'offres, la Ville peut, à sa seule discrétion, rejeter la soumission du soumissionnaire visé par telle communication.

Si une communication, visant l'appel d'offres, avec une personne autre que le responsable de l'appel d'offres est néanmoins découverte pendant l'exécution d'un contrat, la Ville se réserve le droit d'appliquer, à sa seule discrétion, toute sanction prévue aux clauses sur la prévention de la collusion et de la fraude intégrées dans tous les appels d'offres de la Ville, incluant la résiliation de ce contrat, et ce, sans préjudice des autres droits et recours de cette dernière contre son cocontractant.

2. Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres

2.1 Confidentialité

La Ville de Montréal s'engage à préserver le caractère confidentiel du contenu des soumissions sous réserve de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

Tout employé, membre du personnel de cabinet ou élu doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, à moins que la loi ou un tribunal n'en dispose autrement.

2.2 Infractions passées et admissibilité

En déposant une soumission, son signataire affirme solennellement qu'à sa connaissance personnelle et après une vérification sérieuse, aucune des personnes suivantes :

- le soumissionnaire lui-même;
- un de ses dirigeants ou administrateurs ou dans le cas d'une société, un associé;
- un des employés du soumissionnaire qui serait affecté à l'exécution du contrat visé par l'appel d'offres;
- une entreprise qui lui est liée, un des dirigeants ou un de ses administrateurs ou, le cas échéant, un associé de celle-ci;
- un de ses sous-traitants ou consultants ;

n'a, au cours des cinq (5) ans précédant le présent appel d'offres, été déclarée coupable sur le territoire du Québec de collusion, de manœuvres frauduleuses ou autres actes de même nature, ou tenue responsable de tels actes, par une décision finale d'un tribunal, à l'occasion d'un appel d'offres ou d'un contrat.

Si l'un des actes mentionnés précédemment peut être reproché au soumissionnaire ou à l'une ou l'autre des personnes précitées, sa soumission est déclarée non conforme et par conséquent, rejetée. De plus, le soumissionnaire accepte d'être écarté de tout appel d'offres pendant cinq (5) ans à compter de la date de sa soumission.

Si une telle décision finale est découverte ou rendue après l'adjudication du contrat, la Ville se réserve le droit d'appliquer, à sa seule discrétion, toute sanction prévue dans ses documents d'appel d'offres, incluant la résiliation du contrat visé et ce, sans préjudice des autres droits et recours de celle-ci contre son cocontractant.

2.3 Pot-de-vin

En déposant sa soumission, le soumissionnaire accepte d'être écarté de tout appel d'offres pendant cinq (5) ans, à compter de la date de la soumission, s'il est découvert qu'une décision finale d'un tribunal, fait état que l'une ou l'autre des personnes suivantes :

- le soumissionnaire lui-même;
- un de ses dirigeants ou administrateurs ou dans le cas d'une société, un associé;
- un des employés du soumissionnaire;
- un de ses sous-traitants ou consultants ;

a soudoyé un employé d'un organisme public, un élu ou un membre du personnel de cabinet en fonction sur le territoire du Québec dans les cinq (5) ans précédant l'appel d'offres. Si un tel acte peut être reproché au soumissionnaire ou à l'une ou l'autre des personnes précitées, sa soumission est déclarée non-conforme et rejetée.

Si une telle décision finale est découverte ou rendue après l'adjudication du contrat, la Ville se réserve le droit d'appliquer, à sa seule discrétion, toute sanction prévue dans ses documents d'appel d'offres, incluant la résiliation du contrat visé et ce, sans préjudice des autres droits et recours de celle-ci contre son cocontractant.

3. Assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi

3.1 Déclaration relative aux communications d'influence – contrats de gré à gré

La personne qui contracte avec la Ville doit déclarer dans son contrat que si des communications d'influence ont eu lieu pour l'obtention dudit contrat, elles l'ont été conformément à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, au *Code de déontologie des lobbyistes* et aux avis du commissaire au Lobbyisme.

3.2 Déclaration relative aux communications d'influence – appels d'offres sur invitation ou publics

En déposant sa soumission, son signataire affirme solennellement qu'il n'y a pas eu de communication d'influence, même par une personne inscrite au registre des lobbyistes, pendant la période de soumission (entre le lancement de l'appel d'offres et l'octroi du contrat). Toute affirmation solennelle inexacte entraîne le rejet de la soumission.

Si telle communication est néanmoins découverte après l'adjudication du contrat, la Ville se réserve le droit d'appliquer, à sa seule discrétion, toute sanction prévue dans ses documents d'appel d'offres, incluant la résiliation du contrat et ce, sans préjudice de ses autres droits et recours contre son cocontractant.

Dans les deux cas, la Ville transmet les informations en sa possession au Commissaire au lobbyisme afin que ce dernier mène une enquête.

3.3 Collaboration aux enquêtes

Tout élu, membre du personnel de cabinet et tout employé de la Ville doivent collaborer aux opérations de vérification et d'enquête du Commissaire au lobbyisme dans son mandat visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes.

4. Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption :

4.1 Obtention des documents d'appels d'offres[1]

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres au bureau désigné ou dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), en acquittant les frais exigés, s'il en est. Personne d'autre n'est autorisé à agir au nom ou pour le compte de la Ville pour délivrer ces documents.

4.2 Visite des lieux et rencontre d'information

Afin de préserver la confidentialité du nombre et de l'identité des soumissionnaires, les rencontres d'information et les visites des lieux s'effectuent sur une base individuelle et sur rendez-vous.

[1] À partir du 1er avril 2011, tous les documents relatifs aux appels d'offres de 100 000 $ et plus devront obligatoirement être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Les appels d'offres de moins de 100 000 $ seront quant à eux disponibles aux bureaux désignés par les unités d'affaires concernées.

4.3 Non-collusion

En déposant une soumission, son signataire affirme solennellement qu'à sa connaissance personnelle et après une vérification sérieuse, que les personnes suivantes :

- le soumissionnaire lui-même;
- un de ses dirigeants ou administrateurs ou dans le cas d'une société, un associé;
- un des employés du soumissionnaire qui serait affecté à l'exécution du contrat visé par l'appel d'offres;
- une entreprise qui lui est liée, un des dirigeants ou un de ses administrateurs ou, le cas échéant, un associé de celle-ci;

ont établi cette soumission sans collusion et sans avoir communiqué ou conclu un arrangement avec un concurrent (tout organisme ou personne, autre que le soumissionnaire, affilié ou non au soumissionnaire) quant aux prix, aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix, non plus quant à la décision de présenter ou non une soumission, ou de présenter une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres. Si la Ville découvre que cette affirmation est inexacte, elle déclare sa soumission non conforme et doit la rejeter.

De même, si elle découvre pendant l'exécution du contrat que l'affirmation solennelle de l'adjudicataire était inexacte, de l'aveu de l'adjudicataire, ou si telle collusion ou arrangement est reconnu à l'occasion d'une décision par un tribunal, la Ville se réserve le droit d'appliquer, à sa seule discrétion, toute sanction prévue dans ses documents d'appel d'offres, incluant la résiliation de ce contrat, et ce, sans préjudice des droits et recours de celle-ci contre son cocontractant.

5. Prévenir les situations de conflits d'intérêts

5.1 Règles après emploi

La Ville soumet l'ensemble de ses cadres à des règles d'éthique après emploi de telle sorte qu'un cadre ne puisse pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures lors d'une cessation d'emploi.

5.2 Guides de conduite

Tout employé de la Ville de Montréal a le devoir de se comporter conformément aux règles édictées dans le *Guide de conduite à l'égard des valeurs de l'organisation destiné aux employés de la Ville de Montréal.*

De même, tout élu doit se conformer au *Guide de conduite des élus.*

5.3 Ligne éthique de la Ville de Montréal

Tout élu, tout membre du personnel de cabinet et tout employé de la Ville peut signaler, au moyen de la ligne éthique de la Ville de Montréal, tout acte répréhensible appréhendé ou commis par une personne ou un groupe de personnes dans sa relation avec la Ville ou une société paramunicipale.

6. Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte

6.1 Interdiction de retenir les services d'une personne ayant participé à l'élaboration des appels d'offres

En déposant une soumission, son signataire affirme solennellement et s'engage à ce qu'aucune des personnes suivantes :

- le soumissionnaire lui-même;
- un de ses administrateurs ou un de ses actionnaires possédant au moins 10 % des actions votantes dans le cas d'une corporation ou dans le cas d'une société, un associé;
- un de ses sous-traitants ou consultants;
- une entreprise qui lui est liée ou un de ses administrateurs, ou un de ses sous-traitants ou consultants;

n'embauche dans les douze (12) mois suivant l'appel d'offres une personne qui a accompagné la Ville dans son élaboration à quelque fin que ce soit.

S'il est découvert pendant l'exécution du contrat que son affirmation solennelle à titre de soumissionnaire était inexacte ou qu'il ne respecte pas les engagements prévus, la Ville se réserve le droit d'appliquer, à sa seule discrétion, toute sanction prévue dans ses documents d'appel d'offres, incluant la résiliation de ce contrat, et ce, sans préjudice de ses droits et recours contre son cocontractant.

6.2 Déclaration de liens d'affaires

Le soumissionnaire doit déclarer ses liens d'affaires avec les personnes ou firmes indiquées aux documents d'appels d'offres comme ayant soutenu la Ville dans la préparation dudit appel d'offres. En déposant sa soumission, son signataire affirme solennellement que les renseignements qu'il a fournis sont complets et exacts.

S'il devient adjudicataire du contrat, le soumissionnaire s'engage de plus, pendant la durée du contrat, à informer la Ville de l'apparition de tout lien d'affaires entre les personnes ayant participé à l'élaboration de l'appel d'offres et lui, le tout dans les cinq (5) jours de l'apparition de ce lien. Si l'adjudicataire ne se conforme pas à cette exigence, la Ville se réserve le droit d'appliquer, à sa seule discrétion, toute sanction prévue dans ses documents d'appel d'offres, incluant la résiliation de ce contrat, et ce, sans préjudice de ses droits et recours contre son cocontractant.

7. Encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat

7.1 Modification à un contrat

Une modification à un contrat doit être documentée et être approuvée par les instances qui ont approuvé le contrat original. Si telle modification s'appuie sur une exception prévue à la loi, celle-ci doit être précisée.

7.2 Imprévus à un contrat

Les travaux payables à même les contingences doivent être documentés et approuvés par le directeur de l'unité d'affaires concernée ou son représentant désigné.

7.3 Dépassement des crédits

Tout dépassement des crédits autorisés aux fins du contrat doit être documenté et faire l'objet d'une nouvelle décision par les instances.

RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION

L'application de la présente politique est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville de Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
10-015

RÈGLEMENT INTÉRIEUR PARTICULIER CONCERNANT LA SUBDÉLÉGATION AU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, DES DROITS D'USAGE DES LOTS CONSTITUANT LE RÉSERVOIR BELLINGHAM

Vu l'article 49 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Vu l'article 186 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre. C-11.4);

À l'assemblée du 14 juin 2010, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le conseil de la ville subdélègue au conseil de l'arrondissement d'Outremont les droits d'usage des lots 1 349 861 et 1 354 951 du Cadastre du Québec, constituant le terrain occupé par le réservoir Bellingham, y compris les pouvoirs nécessaires à la conclusion d'un accord avec l'Université de Montréal visant à lui céder des droits d'usage.

2. L'entrée en vigueur du présent règlement est conditionnelle à l'adoption, par le conseil d'agglomération, d'une résolution concernant la délégation des pouvoirs visés à l'article 1 et, à l'adoption d'une résolution similaire du conseil de la ville acceptant cette délégation.

3. Le présent règlement cesse d'avoir effet le 31 décembre 2025.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 23 juin 2010.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259271002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'utilisation initiale (CA11 160112), en vertu duquel la Ville confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique suivant.

FICHIERS JOINTS

2025-12-10 Avenant final signé U de M.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate, division du Droit Contractuel
Tél : 514-863-3267

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-16

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-863-3267
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

10 décembre 2025

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE MODIFICATION Numéro 1

(Convention initiale 1103489020 approuvée par Résolution CA 11 16 0112)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint de la Ville, autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,** personne morale légalement constituée, ayant son siège au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, Montréal, Québec, H3T 1J7, agissant et représentée aux présentes par monsieur Daniel Jutras, recteur, et Alexandre Chabot, secrétaire général, dûment autorisés en vertu d'une résolution de leur comité exécutif adoptée lors d'une assemblée tenue le 16 décembre 2025;

N° d'inscription T.P.S. : 108160995 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1006011132 TQ0005

Ci-après appelée l'« **Université** »

Ci-après appelées individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'un terrain constitué des lots 1 349 861 et 1 354 951 du cadastre du Québec, situé dans les limites du parc du Mont-Royal, où est aménagé, en sous-sol, un réservoir d'eau potable connu et désigné comme étant le Réservoir d'eau potable Vincent-d'Indy;

ATTENDU QUE l'article 197.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4) permet à la Ville d'attribuer à l'Université, par convention, un droit d'usage incessible et insaisissable, de ce terrain aux fins de l'établissement et de l'exploitation d'équipements sportifs;

ATTENDU QU'en 2011, la Ville a conclu une convention de partenariat et d'utilisation (la « **Convention initiale** ») avec l'Université, établissant les conditions et modalités d'aménagement, sur le terrain précité, d'un Terrain sportif, ainsi que les modalités relatives à la propriété dudit Terrain sportif, et son utilisation par la Ville et par l'Université (CA11 16 0112);

ATTENDU QU'en vertu de cette Convention initiale, l'Université a procédé à des travaux pour l'aménagement du Terrain sportif;

ATTENDU QU'en vertu de cette Convention initiale et pendant toute sa durée, l'Université a obtenu un droit d'utilisation exclusif du Terrain sportif, selon les modalités et conditions prévues à ladite Convention initiale;

ATTENDU QU'en vertu de la Convention initiale et pendant toute sa durée, l'Université doit également mettre le Terrain sportif à la disposition de la Ville ou ses Partenaires selon les modalités et conditions prévues à ladite Convention initiale;

ATTENDU QU'en vertu de la Convention initiale, la Ville demeure en tout temps propriétaire du Terrain sportif;

ATTENDU QUE la Convention initiale prend fin le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent prolonger la durée de la Convention initiale pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027, afin de permettre à chacune des Parties de continuer à utiliser le Terrain sportif conformément aux modalités et conditions prévues à ladite Convention initiale;

ATTENDU QUE les délégations de pouvoirs prévues dans les résolutions similaires adoptées par le conseil d'agglomération (CG10 0206) et le conseil municipal (CM10 0381) de la Ville de Montréal ainsi que dans le Règlement 10-015 de la Ville de Montréal intitulé *Règlement intérieur particulier concernant la subdélégation au conseil d'arrondissement d'Outremont, des droits d'usage des lots constituant le réservoir Bellingham,* ayant permis à la Ville de conclure la Convention initiale par l'intermédiaire du conseil de l'arrondissement d'Outremont, cessent d'avoir effet le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le Terrain sportif relèvera donc, dès le 1er janvier 2026, de la compétence du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal suivant le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005);

CONSIDÉRANT le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024);

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le Préambule fait partie intégrante de la présente convention de modification;

2. Sauf indication contraire dans la présente convention de modification, les termes présentant une majuscule ont le même sens que celui qui leur est attribué dans la Convention initiale;

3. L'article 1.4 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

   « « Directeur : le Directeur de la Direction des sports de la Ville de Montréal ou son représentant dûment désigné; »

4. L'article 4 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

   « La présente convention prend effet à la date de signature des parties et prend fin, sous réserve de l'article 11 (défaut) le 31 décembre 2027. »

5. Les adresses prévues à l'article 13.2 de la Convention initiale sont remplacées par les suivantes :

   Pour la Ville de Montréal :

   Ville de Montréal
   275, rue Notre-Dame Est
   Montréal, Québec H2Y 1C6
   A l'attention de Luc Denis, directeur de la Direction des sports
   luc.denis@montreal.ca

   Pour l'Université de Montréal :

   Université de Montréal
   2900, boulevard Edouard-Montpetit
   Montréal, Québec H3T 1J4
   A l'attention de Manon Simard, directrice générale du CEPSUM
   manon.simard@umontreal.ca

6. À l'Annexe 1 de la Convention initiale, intitulée « Calendrier annuel », les termes « SOCCER – version finale de l'horaire de 500 heures à être utilisées au terrain Bellingham – Vincent d'Indy par l'arrondissement d'Outremont » sont remplacés par les termes « Version finale de l'horaire de 500 heures à être utilisées au Terrain sportif par la Ville de Montréal »;

7. La présente convention de modification fait partie intégrante de la Convention initiale et toutes les autres conditions de la Convention initiale non modifiées par la présente convention de modification demeurent inchangées;

8. Nonobstant sa date de signature, la présente convention de modification entre en vigueur le 31 décembre 2025.

[Les signatures sont à la page suivante]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le e jour de 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Le e jour de 2025

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Daniel Jutras
Signé avec ConsignO, le 19 décembre 2025
Vérifiez avec Adobe Reader.
notarius.com

Par : _____
Daniel Jutras, recteur

Par : _____
Alexandre Chabot, secrétaire général

Cette convention de modification a été approuvée par le conseil d'agglomération le _____e jour de _____20____ (résolution CG_____).

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances

Sommaire décisionnel

Identification

Numéro de dossier : 1103489020

Unité administrative responsable	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction		
Niveau décisionnel	Conseil d'arrondissement	Au plus tard le	2011-04-04
Sommet	-		
Contrat de ville	Ne s'applique pas		
Projet	-		
Objet	Approuver la convention de partenariat et d'utilisation intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, relatif aux travaux d'aménagement du Terrain sportif local sur le réservoir Vincent D'Indy		

Contenu

Contexte

La présente convention établit les conditions et les modalités relatives au partage des coûts, à l'exécution des travaux pour l'aménagement du Terrain sportif, à la propriété du Terrain sportif et à l'utilisation dudit Terrain sportif.

Décision(s) antérieure(s)

CA07 160114, accord de principe avec l'Université de Montréal.

Description

Autoriser la mairesse de l'arrondissement et le directeur de l'arrondissement de signer la convention de partenariat et d'utilisation d'une durée de 14 ans (venant à échéance le 31 décembre 2025) avec l'Université de Montréal.

Justification

L'arrondissement d'Outremont ne dispose pas de terrain de soccer synthétique de niveau compétitif. Le partenariat avec l'Université de Montréal permettra l'aménagement, pour le compte de la Ville, d'une surface de jeu qui répondra aux besoins des citoyens.

Aspect(s) financier(s)

La Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, verse à l'Université de Montréal une somme de sept cent cinquante mille dollars (750 000 $), incluant toutes les taxes applicables, en deux (2) versements soit 250 000 $, dans les soixante (60) jours suivant l'adjudication du contrat d'acquisition et d'aménagement du Terrain sportif, et 500 000 $ au 31 octobre 2011, par règlement d'emprunt (500 000 $) et par appropriation du surplus libre (250 000 $). Un engagement de crédit de 750 000 $, à même le surplus libre, sera provisionné pour permettre l'entrée en vigueur du protocole dès sa signature par les parties. La Direction de l'eau remboursera à l'Université un montant maximal de 100 000 $ pour la disposition des sols ne répondant pas au critère générique A.

Impact(s) majeur(s)

La Direction de l'eau assume les obligations de la Ville prévues aux articles 6, 6.1 et 6.2, à l'exception de la clause 6.1.1 (paiement de 750 000 $ par l'arrondissement).

Opération(s) de communication

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Échéancier initial de réalisation du projet

Début: **Fin:**

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

La présente convention est conforme aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal. L'arrondissement d'Outremont a obtenu le pouvoir de conclure cette entente en vertu d'une subdélégation du conseil municipal (CM10 0493) suite à une délégation du conseil d'agglomération en vertu de la résolution CG10 0206.

Validation

Intervenant	Sens de l'intervention
(Marie-Natacha SAINT-JEAN)	Avis favorable avec commentaires
(Diane SO CÔTÉ)	Avis favorable avec commentaires
(Denis DUROCHER)	Document(s) juridique(s) visé(s)
(Michel MÉRETTE)	Avis favorable
(Francine S LEMIEUX)	Avis favorable avec commentaires
Autre intervenant	**Sens de l'intervention**

Responsable du dossier	Endossé par:
Lise LETARTE	Pierre BEAUDET
Secrétaire de direction - directeur de 1er niveau	Directeur d'arrondissement
Tél. : 514 495-6233	Tél. : 514 495-6233
Télécop. : 514 495-6290	Télécop. : 514 495-6290
	Date d'endossement : 2011-02-24

Numéro de dossier : 1103489020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.32

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1266898001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement hors marché sur des terrains municipaux. Autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000$). Approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné.

Il est recommandé :

1. d'approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement social ou abordable sur des terrains municipaux;
2. d'autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000$);
3. d'approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-02-06 15:01

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général

Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1266898001
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement hors marché sur des terrains municipaux. Autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000$). Approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné.

CONTENU

CONTEXTE

Lorsque le gouvernement a mis fin en 2022 au programme de financement AccèsLogis, plusieurs nouveaux programmes et initiatives de financement de réalisation de logements sociaux et abordables (ex : Programme d'habitation abordable Québec, fonds fiscalisés) ont vu le jour. Toutefois, contrairement à leur prédécesseur, ces nouveaux programmes n'offrent pas d'aide financière à l'étape de pré-développement des projets.

Afin de soutenir l'octroi d'aide aux coopératives et OBNL sur des terrains municipaux, la Ville a convenu de mettre sur pied un projet pilote avec le Fonds Plancher (ci-après : le « Fonds »), comportant le cautionnement au bénéfice du Fonds, d'un emprunt consenti par la Banque Nationale du Canada (ci-après : la «BNC») pour lui permettre de réaliser le projet pilote.

Suivant des représentations faites par la Ville auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal (2025, chapitre 33 - projet de loi 104) a été sanctionné le 12 novembre 2025, élargissant le pouvoir des municipalités en matière de cautionnement. Cette modification rend possible la réalisation du projet pilote avec le Fonds.

Le présent sommaire porte sur la mise en œuvre du projet pilote permettant de soutenir des organismes œuvrant dans le secteur du logement communautaire à l'étape du pré-développement et vise à faire approuver une convention entre la Ville et le Fonds dans le cadre de laquelle la Ville consent à BNC au bénéfice du Fonds, un cautionnement d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000 $). Un autre sommaire (1266898002), portant sur le Contrat de services professionnels entre la Ville et le Centre de transformation de logement communautaire (ci-après : le « Centre »), chemine en parallèle et vise à résilier le contrat avec le Centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0635 (1256898001) 25 septembre 2025 - Approuver une convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché, pour une somme maximale de 186 260 $, taxes incluses.

CG24 0671 (1249174001) 21 novembre 2024 - Adopter la Politique de cession d'immeubles municipaux à des fins de logement hors marché.

DESCRIPTION

Le Fonds est un OBNL québécois, incorporé le 10 octobre 2024, qui a pour objectif de :

- Faciliter l'octroi de prêts aux organismes à but non lucratif (bénéficiaires) pour la création ou le maintien d'actifs en logement communautaire;
- Mutualiser les actifs immobiliers d'organismes participants pour créer un fonds dédié au secteur du logement communautaire, leur permettant d'en tirer un rendement modeste sur leur investissement en équité.

Compte tenu du potentiel de la démarche du Fonds à contribuer aux objectifs de la Ville en matière d'habitation, notamment la création d'un fonds pérenne et autonome, la Ville a élaboré avec cet organisme, une approche de collaboration qui permettrait au Fonds de se déployer et à la Ville de soutenir le pré-développement des projets sur des terrains dont elle est propriétaire.

Aux termes de la convention faisant l'objet du présent sommaire et dont la convention de cautionnement auprès du prêteur est jointe en annexe, la Ville et le Fonds ont pu convenir des modalités des prêts cautionnés, des organismes et projets admissibles et des redditions de compte du Fonds.

Fonctionnement

Le cautionnement municipal proposé serait affecté au programme de prêts du Fonds qui sera déployé en collaboration avec la BNC. Le Fonds agit à titre de coordonnateur du programme afin de sélectionner les projets, en fonction de critères préétablis par la Ville et le Fonds, et accorde un prêt aux organismes dont le projet a été retenu. Le Fonds assure également la coordination des prêts consentis aux organismes qui se qualifient, jusqu'à concurrence de 250 000$ en capital par projet. Lorsque les prêts sont remboursés (lors de l'obtention du financement de réalisation), le Fonds pourra consentir de nouveaux prêts jusqu'à concurrence du solde du cautionnement mis à sa disposition par la Ville, créant ainsi un fonds rotatif jusqu'à épuisement des sommes.

C'est seulement lorsqu'un organisme n'est pas en mesure de rembourser le prêt au Fonds, que ce dernier demanderait à la Ville de verser, à même le montant disponible

du cautionnement, la somme correspondant au prêt, incluant les intérêts et les frais du Fonds, à rembourser. Les frais du Fonds représentent 1,5 % en sus du taux d'intérêt chargé par la BNC.

Admissibilité

Pour être admissible aux prêts Plancher pour le pré-développement du Fonds, le demandeur doit être une coopérative d'habitation ou une coopérative de solidarité ou un organisme à but non lucratif d'habitation.
Pour être admissible, le projet doit :

- impliquer la réalisation d'un projet de logement hors marché;
- avoir l'habitation comme usage prédominant ;
- cadrer avec les normes des programmes de financement en vigueur ou démontrer une capacité de se faire financer hors programme ;
- être situé sur un immeuble municipal disponible.

Aide financière

Il est proposé de cautionner une ouverture de crédit du Fonds, consentie par la Ville à la BNC, pour un montant maximal de 3 M$ incluant les intérêts.

La marge de crédit cautionnée permettra au Fonds d'octroyer des prêts à des coopératives et OBNL admissibles jusqu'à concurrence de 250 000 $ en capital par projet. Le montant du prêt maximal est calculé en fonction de la taille des projets et basé sur le coût moyen de pré-développement des projets actuellement en développement à Montréal.

Le montant du prêt est calculé selon la formule suivante :

Montant forfaitaire de base		Montant additionnel selon # d'unités projetées	Montant du prêt TOTAL maximum avant frais et intérêts
85 000 $	**+**	**2 500 $ /logement (Maximum 165 000 $)**	**250 000 $ / projet**

Frais admissibles

Les frais admissibles sont les frais requis pour l'analyse technique de préfaisabilité (évaluations environnementales, phases 1 & 2, tests de capacité portante du sol, étude de caractérisation, etc.) et pour l'analyse du potentiel de développement (étude de potentiel architectural, plans et devis préliminaires, étude de marché, analyse financière, etc.).

Les frais pour des études et analyses réalisées avant l'obtention du Prêt Plancher ou pour les honoraires professionnels du développeur (groupes de ressources techniques (GRT), organismes de soutien au développement (OSD)) ne sont toutefois pas admissibles.

Reddition de compte

Afin de s'assurer que l'aide consentie permette d'atteindre les objectifs escomptés, le Fonds devra transmettre des informations à la Ville tout au long du processus de financement des projets, soit,notamment :

- À la suite de la réception d'une demande, pour vérifier que l'organisme et le projet sont admissibles ;
- Semestriellement, pour faire état de l'avancement des projets, du taux de réussite des projets et du remboursement des prêts ;
- Annuellement, par la transmission de son rapport annuel et ses états financiers, pour s'assurer de la saine gestion et gouvernance du Fonds.

JUSTIFICATION

Les besoins en logement social et abordable sont évidents. En participant au projet pilote avec le Fonds Plancher, la Ville jouera un rôle incontournable dans la mise sur pied d'une initiative de financement innovante qui permettra de combler une lacune dans l'offre de financement. En couplant ses actifs fonciers avec une aide au pré-développement, la Ville garantit l'accélération du développement de ses terrains.

En soutenant l'octroi de prêts par l'entremise du Fonds, plutôt qu'en accordant des subventions ou des prêts municipaux, la Ville crée un effet de levier financier. Les prêts remboursés alimenteront un fonds rotatif, transformant une dépense en investissement.

Enfin, la participation de la Ville pave la voie pour d'autres investisseurs dont la participation assurera la mise en échelle et la pérennité du Fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Crédits budgétaires
Dans le cadre du cautionnement consenti par la Ville pour le projet Plancher, tant que la Ville se porte garante d'un montant maximal de 3 M$, le Service de l'habitation doit réserver, à même son budget de fonctionnement relevant de la compétence d'agglomération, des crédits budgétaires équivalant au montant cautionné.

Durée du contrat

Il s'agit d'un contrat à durée indéterminée puisque c'est l'épuisement des sommes que la Ville s'est engagée à garantir qui déterminera la fin du contrat. Autrement dit, le contrat prendra fin dans l'éventualité où un total de 3 M$ aura été versé au Fonds plancher en raison de défauts de paiement d'organismes ayant eu accès à des prêts.

Processus de cautionnement : qu'arrive-t-il en cas de défaut de paiement d'un organisme?

En cas de défaut de paiement par un organisme, la Ville doit, en vertu de la convention avec le Fonds Plancher, rembourser le Fonds d'un montant équivalent au montant restant du prêt. Ensuite, le Fonds Plancher a l'obligation d'utiliser cette somme pour effectuer un remboursement équivalent, moins ses frais d'administration, de sa marge de crédit auprès de la banque. Cependant, si le Fonds Plancher ne rembourse pas sa marge de crédit auprès de la banque, celle-ci va solliciter la Ville, en vertu du contrat de cautionnement avec la banque, pour exiger le paiement non remboursé par le Fonds Plancher.

Il est à noter qu'à la suite d'une telle situation, le cautionnement de la Ville de Montréal est réduit d'autant.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Le soutien au pré-développement proposé participe de façon significative à l'amélioration de l'offre résidentielle à Montréal en favorisant

l’accès à un logement convenable pour toutes et tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution municipale au projet pilote avec le Fonds permettra d’accélérer la réalisation de projets hors marché sur des terrains de la Ville.

Il est estimé que cette entente contribuera au financement de pré-développement d’environ 16 projets, soit 1400 unités, de logements hors marché dans les cinq premières années de son déploiement. Grâce à la structure rotative des prêts du Fonds, plus d’une douzaine de projets de plus pourraient être financés dans les années subséquentes sans investissement municipal additionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À déterminer

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Lancement du projet pilote avec le Fonds (mars 2026)
- Webinaire sur le programme de prêts et ouverture du Portail pour le dépôt des demandes (mai 2026)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-02
Rebecca LAZAROVIC Conseiller(ere) en developpement - habitation	Philippe RIVET chef(fe) de division - planification des strategies residentielles
Tél : 438 354-5178 **Télécop. :**	**Tél :** - - **Télécop. :** 438-777-3746

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Clotilde TARDITI directeur(-trice) de service - habitation **Tél :** 514-269-1026 **Approuvé le :** 2026-02-03	Clotilde TARDITI directeur(-trice) de service - habitation **Tél :** 514-269-1026 **Approuvé le :** 2026-02-03

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1266898001

Unité administrative responsable : Service de l'habitation

Projet : Approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement social ou abordable sur des terrains municipaux. Autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000$).

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**	***Oui***	***Non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 7 -* Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *7- La mise en place du projet pilote avec le Fonds Plancher permettra de faciliter et d'accélérer la réalisation des projets de logement sociaux et abordables hors marché sur des terrains municipaux.*			

Section B - **Test climat**	***Oui***	***Non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de			**x**

chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*	***Oui***	***Non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	x		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	x		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1266898001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Objet :	Approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement hors marché sur des terrains municipaux. Autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000$). Approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2026-02-02 - Entente Fonds et Ville visée.pdf

2026-02-02 - Convention de Cautionnement Banque Nat visée.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Andrée SIMARD
Notaire- Division droit contractuel
Tél : 514 501-6487

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-03

Mikael BENOIT
Avocat, Chef de division, Droit contractuel
Tél : 514-872-6852
Division : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

2 février 2026

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION INTERVENUE ENTRE

FONDS PLANCHER, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies*, partie III, ayant son siège au 817, rue du Couvent, Montréal, Québec, H4C 2R5, agissant et ici représentée par Stéphan Corriveau, dûment autorisé en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le 12 janvier 2026;

ci-après nommé le « **Fonds** »

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

ci-après nommée la « **Ville** »

Le Fonds et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés comme une « **Partie** » ou les « **Parties** » dans la présente convention.

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Fonds est un organisme destiné à recueillir des fonds en faisant appel à des souscriptions publiques ou privées afin d'instaurer différents modes de financement destinés aux organismes œuvrant dans le secteur du logement communautaire, abordable et social;

ATTENDU QUE la Ville souhaite participer à une initiative d'aide aux organismes qui désirent réaliser un projet d'habitation hors marché mais qui ne disposent pas des ressources financières pour réaliser les activités de pré-développement;

ATTENDU QUE les Parties désirent collaborer afin de mettre sur pied un projet pilote permettant de soutenir des organismes œuvrant dans le secteur du logement communautaire, abordable et social à l'étape du pré-développement de leur projet d'habitation et de les aider à réaliser des projets immobiliers, destinés à l'habitation communautaire et hors marché;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville à l'adresse suivante : https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/60d7e82dfd653127e05a3d45.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1 **Annexe 1** : Document énonçant les termes du Cautionnement;

2.2 **Annexe 2** : Description des Coûts Admissibles pour le Prêt Plancher;

2.3 **Annexe 3** : Les documents et renseignements devant accompagner toute Demande de financement;

2.4 **Annexe 4** : Le Protocole de visibilité de la Ville;

2.5 **Annexe 5** : Les Éléments, documents et renseignements à fournir dans la Reddition de comptes;

2.6 **Bénéficiaire** : Organisme Porteur dont le Projet d'habitation a été retenu par le Fonds et approuvé par le Prêteur, pour émission d'un Prêt Plancher;

2.7 **Cautionnement** : Le cautionnement de l'ouverture de crédit du Fonds, consenti par la Ville à Banque Nationale du Canada, afin de garantir le remboursement des Prêts Plancher, dont la teneur est substantiellement conforme à l'Annexe 1 des présentes;

2.8 **Cautionnements multiples** : Tout cautionnement consenti par un tiers afin de garantir le remboursement d'un Prêt Plancher pour un Projet d'habitation;

2.9 **Coûts Admissibles** : Les coûts de pré-développement que doit engager un Organisme pour développer un Projet d'habitation, tels que mais sans limitation, les vérifications diligentes pour qualifier le site (inspection, évaluations environnementales, études archéologiques, tests de capacité portante du sol, travaux d'arpentage), les études de potentiel et le concept architectural, la planification financière préliminaire et les honoraires professionnels associés à ces études et rapports;

2.10 **Demande de financement** : Une demande pour un Prêt Plancher faite par un Organisme Porteur;

2.11 **Financement de réalisation** : Le financement permettant à un Organisme, un Organisme Porteur ou un Bénéficiaire de réaliser son Projet d'habitation;

2.12 **Fonds** : Désigne Fonds Plancher ou tout cessionnaire de ses obligations suivant application de l'article 11.3 des présentes;

2.13 **Incident de « confidentialité** » : Désigne l'accès, la consultation, l'utilisation ou la communication d'un Renseignement personnel qui est non autorisé par la LAI, de même que sa perte ou toute autre forme d'atteinte à sa protection;

2.14 **Intervenant** : Centre de transformation du logement communautaire, personne morale constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*;

2.15 **LAI** : Désigne la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

2.16 **Organisme** : Une personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* Partie III, une association coopérative d'habitation ou une coopérative de solidarité dans le domaine de l'habitation dont aucune partie du revenu ou du trop-perçu n'est payable à quelque propriétaire, membre ou actionnaire de cette personne morale ou association ou mise à sa disposition pour son avantage personnel;

2.17 **Organisme Porteur** : Un Organisme référé par la Ville au Fonds ou un Organisme s'adressant directement au Fonds pour présenter un Projet d'habitation sur un immeuble de la Ville, pour analyse en vue d'obtenir un Prêt Plancher;

2.18 **Portail** : La plateforme numérique utilisée par le Fonds pour la gestion et l'administration des dossiers;

2.19 **Prêteur** : la Banque Nationale du Canada;

2.20 **Prêt Plancher** : Le prêt, à même l'ouverture de crédit consentie par le Prêteur au Fonds, que ce dernier met à la disposition d'un Bénéficiaire pour lui permettre d'assumer les Coûts admissibles, lequel ne peut toutefois excéder la somme de 250 000 $ en capital plus les intérêts dus au Prêteur par Projet d'habitation et les frais d'administration du Fonds correspondant à une majoration de 1,5 % en sus du taux du Prêteur;

2.21 **Projet d'habitation** : Un projet de construction, de transformation ou de rénovations majeures pour du logement social ou abordable, portant sur un immeuble appartenant à la Ville;

2.22 **Projet Pilote** : Le projet plus amplement décrit à l'article 4 des présentes;

2.23 **Reddition de comptes** : Désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même le Cautionnement de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux

frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information mentionné à l'Annexe 5 des présentes ou exigés par le Responsable dans le cadre de la présente convention;

2.24 **Renseignement personnel** : Tout renseignement qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne physique;

2.25 **Responsable** : La Directrice de l'Unité administrative;

2.26 **Unité administrative** : Le Service de l'habitation de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet :

3.1 d'établir les obligations des Parties dans le cadre du Projet Pilote ayant pour but d'accélérer la réalisation de Projets d'habitation et de soutenir la réalisation de ces derniers.

3.2 d'établir les conditions et modalités s'appliquant au Cautionnement.

ARTICLE 4
PROJET PILOTE

4.1 Description du Projet Pilote

4.1.1 Le projet consiste à favoriser l'accès à du financement pour des activités de pré-développement en créant un levier grâce à la mutualisation.

4.1.2 Le Prêt Plancher vise à permettre à un Bénéficiaire de parfaire les études requises et d'élaborer des plans et devis préliminaires afin d'obtenir un Financement de réalisation.

4.1.3 Sur réception du Financement de réalisation, le Bénéficiaire doit rembourser le Prêt Plancher.

4.1.4 Tout Prêt Plancher remboursé par un Bénéficiaire permet au Fonds Plancher d'accorder un Prêt Plancher à d'autres Bénéficiaires, jusqu'à concurrence du solde du Cautionnement disponible.

4.1.5 Si le Bénéficiaire fait défaut de rembourser le Prêt Plancher ou dans les cas prévus à l'article 6.4.2 de la présente convention, le Prêt Plancher est payé par la Ville à même les sommes disponibles du Cautionnement.

4.2 Obligations du Fonds

Le Fonds s'engage à soutenir les Organismes Porteurs dans l'obtention d'un Prêt Plancher, à les assister dans la préparation de leur Projet d'habitation, à

coordonner les Prêts Plancher avec le Prêteur, à assumer la gestion des Prêts Plancher, à rembourser les Prêts Plancher au Prêteur lorsque le Projet d'habitation ne peut être mené à terme par un Bénéficiaire et à assurer la coordination du Projet Pilote en collaboration avec la Ville, tel que le tout est plus amplement décrit ci-après.

4.3 Dépassement de coûts

Le Fonds assume tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet Pilote, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure au montant du Cautionnement prévu à l'article 5 de la présente convention.

4.4 Autorisations et permis

Le Fonds doit obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention.

4.5 Impôts et taxes

Le Fonds s'engage à payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet Pilote et les activités qui y sont reliées.

4.6 Lois et règlements

Le Fonds doit se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville.

4.7 Charte de la langue française

4.7.1 Le Fonds déclare qu'il respecte les dispositions de l'article 152.1 de la Charte de la langue française et qu'en date de la conclusion de la présente convention, l'entreprise n'est pas visée par le processus de francisation.

4.7.2 Le Fonds s'engage à se conformer au processus de francisation s'il devient une entreprise visée par tel processus.

4.7.3 Toute communication doit être adressée à la Ville en français.

4.8 Traitement des Renseignements personnels

4.8.1 Dans le cadre de la réalisation du Projet Pilote, le Fonds traitera et aura accès à des Renseignements personnels. Le Fonds s'engage à assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que ceux qui lui seraient fournis dans le cadre du Projet Pilote. Il s'engage à traiter de manière confidentielle les Renseignements personnels et à se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par le Fonds

sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

Le Fonds s'engage de plus à :

4.8.1.1 prendre connaissance et respecter en tout temps la LAI, y compris, mais sans limitation, les articles 53 à 60.1, 62, 63.1, 63.5, 63.9, 64, 65, 65.0.1, 67.2, 70.1, 83, 84, 89, 94 et 158 à 164;

4.8.1.2 utiliser les Renseignements personnels exclusivement aux fins d'accomplir les obligations prévues à la présente convention et à aucune autre fin que ce soit à moins d'avoir obtenu l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données;

4.8.1.3 ne communiquer aucun Renseignement personnel ou autrement confidentiel, pour des fins autres que l'accomplissement des obligations prévues à la présente convention;

4.8.1.4 informer le Responsable de toute demande visant l'accès, la rectification ou l'exercice d'un autre droit prévu à la LAI par une personne physique en lien avec ses Renseignements personnels et collaborer avec la Ville afin de répondre à une telle demande;

4.8.1.5 détruire de manière irréversible tout Renseignement personnel, peu importe leur support, après que les fins pour lesquelles ils ont été recueillis aient été accomplies, à moins d'être tenu de les conserver en vertu de la loi;

4.8.1.6 suivant un préavis raisonnable, permettre à la Ville d'effectuer toute vérification, durant les heures régulières d'ouverture de bureau, pour s'assurer du respect des obligations du Fonds relativement aux présentes dispositions sur le Traitement des Renseignements personnels, notamment en donnant accès à la documentation, aux systèmes et lieux afférents à un tel traitement des Renseignements personnels;

4.8.1.7 informer sans délai le Responsable si un Incident de confidentialité survient alors qu'il détient des Renseignements personnels pour les fins de la présente convention.

4.9 Reconnaissance de la participation de la Ville

Le Fonds doit faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 4, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires du Projet Pilote, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable.

4.10 Publications par la Ville

Le Fonds consent à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville.

ARTICLE 5
CAUTIONNEMENT

5.1 Cautionnement par la Ville

La Ville consent au bénéfice du Fonds, un cautionnement auprès du Prêteur, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000 $), incluant les intérêts courus et les frais d'administration des Prêts Plancher le tout selon les termes et conditions énoncés dans le Cautionnement, et elle s'engage à signer à cet effet, tout document nécessaire pour donner effet à son engagement.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU FONDS

Le Fonds s'engage à :

6.1 Traitement d'une Demande de financement

6.1.1 Informer la Ville dans un délai de 5 jours suivant sa réception de toute Demande de financement d'un Organisme Porteur en indiquant le nom de l'Organisme et le site municipal visé.

6.1.2 analyser dans un délai de 20 jours suivant sa réception, toute Demande de financement d'un Organisme Porteur, pourvu toutefois que telle demande soit accompagnée de tous les documents et renseignements requis, énumérés à l'Annexe 3 des présentes.

6.1.3 dans le cas où le Fonds procède par appel à projets, le Fonds doit respecter les délais convenus avec le Responsable pour faire l'analyse des demandes.

6.1.4 coordonner les étapes de l'octroi du Prêt Plancher avec le Prêteur.

6.1.5 transmettre, au plus tard dans un délai de 34 jours de la réception d'une Demande de financement, la recommandation formulée suivant son analyse.

6.1.6 suivant une recommandation positive, faire signer le document constatant le Prêt Plancher au Bénéficiaire et mettre au plus tard dans un délai de 10 jours, le Prêt Plancher à sa disposition.

6.1.7 obtenir de tout Bénéficiaire et de tout professionnel avec lequel le Bénéficiaire transige, une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences autorisant la Ville ainsi que tout Organisme

Porteur à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit, toute étude, analyse, rapport, document, photo, vidéo, donnée et autre.

6.2 Gestion du Prêt Plancher

6.2.1 tenir une comptabilité distincte pour chaque Prêt Plancher accordé à un Bénéficiaire eu égard à chaque Projet d'habitation.

6.2.2 assurer le suivi de l'avancement du Projet d'habitation de chaque Bénéficiaire en analysant les documents justificatifs transmis par les Bénéficiaires et, lorsque les jalons définis dans le Prêt Plancher sont atteints, procéder au versement du montant correspondant du Prêt Plancher au Bénéficiaire.

6.2.3 n'effectuer des déboursés à même le Prêt Plancher que pour les Coûts admissibles.

6.3 Gestion du portail de Demandes de financement

6.3.1 personnaliser et maintenir un Portail sécurisé permettant aux Organismes Porteurs de soumettre leur Demande de financement de manière conviviale.

6.3.2 assurer l'hébergement, la sécurité et l'intégrité des Renseignements personnels recueillis via le Portail, conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels, notamment la LAI.

6.3.3 adapter le Portail afin qu'il comprenne les gabarits et les outils développés pour les fins du Projet Pilote.

6.3.4 adapter le Portail afin que les Demandes de financement et le suivi des Projets d'habitation puissent être accessibles à la Ville.

6.3.5 Le Fonds déclare qu'il détient les droits de propriété intellectuelle ou les licences lui permettant d'utiliser le Portail pour les fins du Projet Pilote, incluant le droit d'y donner accès à la Ville.

6.4 Durée du Prêt Plancher

6.4.1 Le Prêt Plancher est consenti pour une période de 2 ans suivant le décaissement par le Fonds.

6.4.2 Le Fonds peut exiger le remboursement d'un Prêt Plancher, en tout ou en partie, avant le terme prévu au paragraphe 6.4.1 si :

6.4.2.1 le Bénéficiaire a obtenu et encaissé, conformément à l'article 6.5, le Financement de réalisation pour le Projet d'habitation. Si le Financement de réalisation est étalé en plusieurs versements, chaque tranche du Financement de réalisation reçue par le

Bénéficiaire doit être affectée au remboursement du Prêt Plancher, au fur et à mesure du décaissement du Financement de réalisation jusqu'au remboursement complet du Prêt Plancher, en capital, intérêts et frais;

6.4.2.2 l'immeuble sur lequel porte le Projet d'habitation est cédé à une personne autre que le Bénéficiaire;

6.4.2.3 un autre Organisme a obtenu un Financement de réalisation pour l'immeuble faisant l'objet du Projet d'habitation du Bénéficiaire;

6.4.2.4 si, de l'avis raisonnable du Fonds, le Projet d'habitation n'est pas viable.

6.4.3 le Fonds peut, s'il est d'avis que le Financement de réalisation du Projet d'habitation du Bénéficiaire est viable et que le Bénéficiaire a reçu, ou attend de manière imminente, la confirmation du Financement de réalisation mais que les sommes de ce Financement de réalisation ne peuvent être payées au Bénéficiaire avant la date d'échéance du Prêt Plancher, consentir, à sa discrétion, à deux prolongations de délai du remboursement du Prêt Plancher, de 3 mois chacune.

6.5 Remboursement du Prêt Plancher par un Bénéficiaire

Dans les 30 jours de la réception par un Bénéficiaire, de tout ou partie de son Financement de réalisation, le Fonds doit percevoir du Bénéficiaire, à même les versements du Financement de réalisation, le montant requis pour rembourser le solde du Prêt Plancher au Prêteur, en capital, intérêts et frais.

6.6 Défaut d'un Bénéficiaire

6.6.1 En cas de défaut d'un Bénéficiaire de rembourser son Prêt Plancher à la date d'échéance ou à la demande de Fonds Plancher dans l'un ou l'autre des cas prévus à l'article 6.4.2 des présentes, le Fonds doit faire parvenir au Responsable copie de l'avis de défaut transmis au Bénéficiaire.

6.6.2 Le Fonds doit faire mention à la Ville de tout cautionnement d'une tierce partie, le cas échéant, pour le Projet d'habitation du Bénéficiaire en défaut.

6.6.3 Sur réception de cet avis, la Ville prépare le décaissement correspondant au montant que la Ville est tenue de rembourser.

6.7 Décaissement

6.7.1 Le décaissement des sommes requises pour rembourser un Prêt Plancher est effectué dans le compte du Fonds.

6.7.2 Le Fonds doit affecter tout décaissement effectué par la Ville en vertu de l'article 7, au remboursement du Prêt Plancher du Bénéficiaire en défaut.

6.7.3 Le Fonds doit, pour chaque décaissement effectué par la Ville pour rembourser un Prêt Plancher, comptabiliser ce paiement et le déduire administrativement des sommes disponibles pour le Cautionnement de tout Prêt Plancher.

6.7.4 remettre au Responsable, dans un délai de 10 jours suivant le décaissement par la Ville, une confirmation écrite faisant état du remboursement d'un Prêt Plancher pour le compte d'un Bénéficiaire.

6.8 Intérêts journaliers

Le Fonds assumera seul, tout intérêt journalier exigé par le Prêteur pour tout remboursement au Prêteur effectué postérieurement à la date de décaissement par la Ville ou à la date de réception du Financement de réalisation pour le compte du Bénéficiaire.

6.9 Solde disponible du Cautionnement

Le montant du Cautionnement sera réduit administrativement d'un montant équivalent à chaque Prêt Plancher accordé par le Fonds à un Bénéficiaire et que la Ville pourrait être tenue de rembourser à même les sommes prévues pour le Cautionnement de sorte que l'engagement financier total de la Ville pour la durée de la convention ne soit jamais supérieur à 3 000 000 $ incluant les intérêts et les frais payables, pour la totalité des Prêts Plancher accordés à l'ensemble des Bénéficiaires.

6.10 Cautionnements multiples

6.10.1 Le Fonds doit aviser la Ville par écrit dans les 30 jours de tout cautionnement consenti par un tiers à un Bénéficiaire pour un Projet d'habitation.

6.10.2 Le montant total du Prêt Plancher que doit rembourser la Ville devra être divisé en autant de cautionnements dont Fonds Plancher dispose pour un Projet d'habitation et la Ville ne sera tenue de payer à Fonds Plancher, que la portion correspondant à la formule suivante :

$$\frac{\text{Montant total du Prêt Plancher à rembourser}}{\text{Nombre de cautionnements pour un Projet d'habitation}}$$

6.10.3 Si le Fonds ne peut obtenir d'une tierce caution, les montants qu'elle s'est engagée à payer pour un Projet d'habitation et que la Ville est tenue de rembourser une part plus grande que celle établie à l'article 6.10.1, le montant à déduire administrativement du Cautionnement en vertu de l'article 6.9 est le montant réellement décaissé par la Ville.

6.10.4 Dans la mesure où le Fonds réussit à obtenir postérieurement au remboursement du Prêt Plancher par la Ville, les sommes dues par une tierce caution, le solde du Cautionnement pourra être augmenté administrativement d'un montant équivalent au montant reçu de toute tierce caution.

6.11 Comptabilité distincte

Le Fonds doit tenir une comptabilité distincte pour le montant du Cautionnement, en sus de celle qu'il tient pour chaque Prêt Plancher.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit sur réception de l'avis du Fonds prévu à l'article 6.6.1 des présentes, décaisser, dans un délai de 90 jours les sommes requises pour rembourser le Prêt Plancher du Bénéficiaire en défaut, incluant l'intérêt et les frais jusqu'à la date du décaissement.

ARTICLE 8
RAPPORTS ET REDDITION DE COMPTES

8.1 Rapports

Le Fonds doit :

8.1.1 déposer auprès du Responsable son rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier.

8.1.2 transmettre au Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier.

8.1.3 transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier. La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1).

8.2 Reddition de comptes

Le Fonds doit :

8.2.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 5 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

8.2.2 Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 31 juillet et le 31 janvier de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 31 décembre pour la première

année et les périodes comprises entre le 1er janvier et le 30 juin et du 1er juillet au 31 décembre d'une même année pour les années subséquentes.

8.2.3 Nonobstant l'article 8.2.2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

8.2.4 Le Fonds autorise le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes du Fonds, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, le Fonds accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention.

ARTICLE 9
INDEMNISATION

Le Fonds doit :

9.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention.

9.2 à l'exception des sommes que la Ville est tenue de débourser en vertu du Cautionnement conformément aux termes de la présente convention ainsi que le montant des frais d'administration du Fonds, prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre la Ville par des tiers et l'indemniser en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre elle ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre ses intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention.

9.3 malgré ce qui précède, le Fonds n'est pas tenu d'indemniser la Ville ni de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires.

ARTICLE 10
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

Le Fonds doit :

10.1 agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

10.2 prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 10.3 de la présente convention, et doivent se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

10.3 informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

10.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville.

10.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant du Fonds.

10.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, au Fonds, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires.

10.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 10.3.1 à 10.3.3.

10.4 utiliser toute somme devant être déboursée par la Ville dans le cadre de la présente convention aux seules fins qui y sont prévues, le Cautionnement ne pouvant en aucun cas servir notamment à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte du Fonds.

ARTICLE 11
DÉFAUT

11.1 Le Fonds est en défaut dans les cas suivants :

11.1.1 il n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention.

11.1.2 il fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.

11.1.3 l'administration du Fonds passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Fonds pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.

11.1.4 il perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

11.2 Avis au Fonds

11.2.1 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 11.1.1, le Responsable avise le Fonds par écrit du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine avec copie à l'Intervenant. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Fonds n'a pas remédié au défaut.

11.2.2 Si malgré cet avis, le Fonds refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut, à sa seule discrétion :

11.2.2.1 résilier l'entente conformément à l'article 13.1 des présentes; ou

11.2.2.2 demander à l'Intervenant de remédier au défaut du Fonds au plus tard dans les trente (30) jours suivant l'expiration du délai accordé au Fonds pour remédier au défaut.

11.2.3 Une demande écrite adressée à l'Intervenant en vertu de l'article 11.2.2.2 est réputée opérer automatiquement une cession des droits et obligations du Fonds à l'Intervenant.

11.3 Cession des obligations du Fonds

La cession des obligations du Fonds oblige l'Intervenant à respecter toutes et chacune des obligations qui incombe au Fonds depuis l'entrée en vigueur de la convention, comme si l'Intervenant l'avait elle-même conclue.

ARTICLE 12
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de la signature la plus tardive par les Parties et se termine, sous réserve des articles 11 et 13, lorsque les sommes disponibles pour le Cautionnement ne permettent plus de garantir l'émission d'un autre Prêt Plancher en capital et de couvrir les intérêts raisonnablement anticipés ainsi que les frais d'administration du Fonds pour la durée maximale d'un Prêt Plancher.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Fonds convient de permettre à la Ville de continuer à utiliser le Portail jusqu'à ce que tous les Prêts Plancher aient été remboursés ou que la créance d'un Bénéficiaire soit radiée de ses livres comptables.

ARTICLE 13
RÉSILIATION ET SUSPENSION

13.1 Résiliation avec ou sans cause

13.1.1 La Ville peut résilier la présente convention, que le Fonds soit ou non en défaut, en tout temps, par avis écrit. Dans un tel cas, le Responsable avise le Fonds de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, le Fonds doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

13.1.2 Le Fonds doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'attribution de Prêts Plancher dont le remboursement est garanti à même le Cautionnement de la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville ne cautionnera que les Prêts Plancher déjà déboursés par le Fonds en date de l'avis d'intention et un avis à cet effet sera transmis par la Ville au Prêteur.

13.2 Suspension

13.2.1 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit le Fonds de cette suspension, avec copie au Prêteur. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

13.2.2 Lorsque le Responsable informe le Fonds qu'il peut reprendre la réalisation du Projet Pilote, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable et la Ville doit transmettre cette décision par écrit au Prêteur.

13.2.3 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à aucune compensation ou indemnité au Fonds et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 14
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

14.1 Entente complète

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

14.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

14.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

14.4 Représentations de l'Intervenant et du Fonds

Le Fonds et l'Intervenant ne sont pas le mandataire de la Ville et ne peuvent, par leurs actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon que celle expressément prévue à la présente convention.

14.5 Modification à la présente convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des Parties et de l'Intervenant.

14.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

14.7 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

14.8 Cession

Sauf dans le cas prévu à l'article 11.3 des présentes, les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie et de l'Intervenant.

14.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

<u>Élection de domicile du Fonds</u>

Le Fonds fait élection de domicile au 817, rue du Couvent, Montréal, Québec, H4C 2R5, et tout avis doit être adressé à l'attention de Stéphan Corriveau, Directeur général par intérim. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Fonds fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 303, rue Notre-Dame Est, 4e étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

Élection de domicile de l'Intervenant

L'Intervenant fait élection de domicile au 1414 8 St SW #500, Calgary (AB) T2R 1J6, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directrice Générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Intervenant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

14.10 Calcul des délais

Lors du calcul d'un délai, les règles suivantes s'appliquent :

14.10.1 le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est;

14.10.2 les jours non ouvrables sont comptés; cependant, lorsque la date d'échéance ou la date limite est un jour non ouvrable (samedi, dimanche ou un jour férié), celle-ci est reportée au premier jour ouvrable suivant.

14.11 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

INTERVENTION

CENTRE DE TRANSFORMATION DU LOGEMENT COMMUNAUTAIRE, personne morale constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, ayant son siège au 1414 8 St SW #500, Calgary AB, T2R 1J6, agissant et ici représentée par _____ dûment autorisé en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____;

Lequel a pris connaissance des termes de la présente entente et s'engage à assumer toutes les obligations de Fonds Plancher en cas de défaut de ce dernier, conformément à l'article 11.3 des présentes.

[Les signatures sont à la page suivante]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

FONDS PLANCHER

Par : _____
Stéphan Corriveau, directeur général par intérim

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 2026

Intervenant : Centre de transformation du logement communautaire

Par : _____
Lisa Ker, directrice générale

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 2026

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1
CAUTIONNEMENT

ANNEXE 2

COÛTS ADMISSIBLES POUR LES PRÊTS PLANCHER

1) Les Coûts Admissibles comprennent les frais suivants :
    a. Frais requis pour l'analyse technique de préfaisabilité :
        i. Évaluations environnementales phases 1 & 2
        ii. Tests de capacité portante du sol
        iii. Travaux d'arpentage
        iv. Rapport d'évaluation marchande
        v. Plan et description technique du terrain
        vi. Inspection du bâtiment
        vii. Étude de caractérisation environnementale - intérieur
        viii. Études de modélisation énergétique préliminaire, analyse de scénarios de performance, accompagnement pour la certification environnementale (ex. : Net Zéro, Passive House, L??D), ou toute autre expertise en conception écoénergétique, si requise dans le cadre d'un programme de financement
    b. Frais requis pour l'analyse du potentiel de développement :
        i. Étude de potentiel architectural
        ii. Plans et devis préliminaires
        iii. Recherche sur les titres
        iv. Étude patrimoniale
        v. Étude de marché
        vi. Analyse financière
    c. Tout autre frais requis en vue de déposer une demande auprès d'un bailleur de fonds pour le Financement de réalisation d'un Projet d'habitation et jugé admissible par le Responsable et préalablement autorisé par ce dernier par écrit.

2) Ne font pas partie des Coûts Admissibles :
    a. Frais pour des études et analyses réalisées avant l'obtention du Prêt Plancher;
    b. Honoraires professionnels du développeur (groupes de ressources techniques (GRT), organismes de soutien au développement (OSD)).

3) Le montant maximal du prêt avant intérêts et frais d'administration du Fonds est calculé tel que suit :

Montant forfaitaire de base		Montant additionnel selon # d'unités projetées	Montant du prêt TOTAL maximum avant intérêts
85 000 $	**+**	**2 500 $ /logement (Maximum 165 000 $)**	**250 000 $ / projet**

4) Les intérêts sont capitalisés sur une base quotidienne.

ANNEXE 3
DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS DEVANT ACCOMPAGNER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

1. Formulaire de Demande de financement incluant les renseignements suivants sur l'Organisme Porteur :
    a. Information sur l'Organisme Porteur :
        i. Lettres patentes ou statuts de constitution;
        ii. Règlements généraux en vigueur;
        iii. Numéro d'entreprise du Québec (N□Q);
        iv. Coordonnées de l'Organisme Porteur et de la personne-ressource;
        v. Résolution de son conseil d'administration autorisant son représentant à soumettre une Demande de Prêt et à procéder à toutes les démarches afférentes;
        vi. Statut juridique et mission incluant les activités commerciales, le cas échéant;
        vii. Nom complet des partenaires et fournisseurs de services connus et leur N□Q;
        viii. Confirmation d'absence de l'inscription de l'entreprise au R□NA;
        ix. États financiers des deux dernières années;
        x. Présentation de l'équipe de direction et du conseil d'administration;
        xi. Présentation de 1 à 3 projets réalisés dans les 10 dernières années;
    b. Information sur le Projet d'habitation :
        i. Nom du Projet d'habitation;
        ii. Adresse ou numéro de lot de l'immeuble visé;
        iii. Lettre de réservation du site ou preuve que le site n'a pas été réservé (impression d'écran de la carte interactive de la Ville);
        iv. Type d'intervention (construction, rénovation, transformation);
        v. Nombre de logements projetés;
        vi. Typologie des logements projetés;
        vii. Clientèles visées;
        viii. Démonstration de la pertinence du Projet d'habitation :
            1. Réponse aux besoins du secteur;
            2. Concordance avec les orientations de la Ville (clientèles cibles, accessibilité, transition écologique);
            3. Appui par le milieu;
        ix. □stimation du coût de réalisation et sources de Financement de réalisation confirmées ou prévues

x. Budget lié à la Demande de financement pour le Projet d'habitation (postes de dépense, études à réaliser, identification des travaux à réaliser par des professionnels externes);
xi. Montant du Prêt Plancher demandé

c. Consentement aux termes et déclaration que les renseignements sont véridiques.

ANNEXE 4
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ DE LA VILLE

Ce protocole définit les dispositions que Fonds Plancher doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au Projet Pilote.

1. ENGAGEMENTS DE FONDS PLANCHER

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- ∉ Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- ∉ « Ce Projet Pilote est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente Ville de Montréal - Fonds Plancher »;

- ∉ « Fonds Plancher remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du Projet pilote »;

- ∉ « Ce Projet Pilote est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- ∉ « Ce Projet pilote est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

  - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

  - @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :

  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

  - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités <u>sur un site</u>** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;

- une revue de presse couvrant le Projet;

- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;

- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :

  - le nombre d'abonnés;

  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;

  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;

  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);

  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet concerne la convention Ville de Montréal et Fonds Plancher.

ANNEXE 5

ÉLÉMENTS, DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS À FOURNIR DANS LA REDDITION DE COMPTES

1. Les informations suivantes doivent être transmises à la Ville à la suite de la réception d'une Demande de financement conforme à l'article 6.1.2 de la convention :
    a. Demandes reçues, incluant le nom de l'Organisme Porteur, le terrain visé, une brève description du Projet d'habitation (nombre d'unités, clientèles);

2. Les informations suivantes doivent être envoyées à la Ville après la sélection des Projet d'habitation et l'octroi du Prêt Plancher - Informations générales sur les Projet d'habitation acceptés ou refusés :
    a. Projets d'habitation acceptés : description détaillée du Projet d'habitation, y compris le nombre d'unités, type de logement, clientèles visées;
    b. Projets d'habitation refusés : description du Projet d'habitation et justification du refus.

3. Les informations suivantes doivent être transmises à la Ville en forme de tableau de bord aux six mois (conformément à l'article 8.2.2 de la convention :
    a. *Taux d'intérêt en vigueur, applicable pour chacun des Prêts Plancher*
    b. *Frais d'administration du Fonds pour chacun des Prêts Plancher;*
    c. Nombre de Demandes de financement reçues;
    d. Nombre de Projet d'habitation sélectionnés et montants du Prêt Plancher accordé pour chaque Projet d'habitation;
    e. Nom du Bénéficiaire et identification des terrains faisant l'objet d'un Prêt Plancher;
    f. État d'avancement des Projet d'habitation financés :
        i. Pro forma du Projet d'habitation, incluant les phases de réalisation et d'exploitation; avec la ventilation des dépenses pré-développement anticipées et réalisées;
        ii. Échéancier de construction projeté, y compris la date prévue d'occupation du bâtiment;
        iii. Jalons de financement anticipés;

iv. Mise à jour de l'échéancier du Projet d'habitation, avec des explications à propos de variations par rapport au calendrier initial, le cas échéant;

v. Rapport avec les indicateurs de performance utilisés par Fonds Plancher pour suivre l'avancement du Projet d'habitation, avec la description des indicateurs et critères utilisés pour le suivi;

vi. Évaluation du risque du Projet d'habitation et de l'obtention du Financement de réalisation (faible, moyen, élevé, très élevé) ainsi que les critères utilisés pour l'évaluation du risque;

vii. Mesures mises en place / plan de redressement pour les Projet d'habitation dont l'obtention du Financement de réalisation est en péril / plan de mitigation des risques.

g. Nombre de Projet d'habitation dont le Prêt Plancher a été remboursé;

h. Nombre de Projet d'habitation ayant fait défaut;

i. Solde du Cautionnement;

j. Renseignements sur toute tierce-caution (nom de la tierce caution, NEQ, composition du conseil d'administration, montant cautionné, le Projet d'habitation visé).

4. Fonds Plancher doit transmettre à la Ville son Rapport annuel et ses états financiers vérifiés dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier.

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

2 février 2026

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

BANQUE NATIONALE

CAUTIONNEMENT

1. Cautionnement et obligations garanties.

Pour bonne et valable considération, Ville de Montréal (ci-après nommée la « Caution »), garantit solidairement avec Fonds Plancher (ci-après le Client), (ci-après nommé, individuellement ou collectivement, le « Client ») et avec toute autre caution, le paiement de toutes les obligations du Client envers la Banque Nationale du Canada (ci-après nommée la « Banque »), en capital, intérêts et frais, mais jusqu'à

concurrence d'un montant maximal de TROIS MILLIONS DE DOLLARS (3 000 000 $) en dollars canadiens. Si ce cautionnement est signé par plus d'une personne, le mot « Caution » désigne chacun des soussignés. Les obligations garanties par ce cautionnement sont toutes les obligations du Client envers la Banque, présentes et futures, directes et indirectes, quelle qu'en soit la nature et que ces obligations aient été contractées par le Client seul, ou avec d'autres (ci-après nommées les « Obligations garanties »). Ce cautionnement est continu et il subsistera malgré l'acquittement occasionnel, total ou partiel, des Obligations garanties. La Caution s'oblige de plus à payer les frais encourus par la Banque pour recouvrer les Obligations garanties.

2. Exigibilité du paiement.

Ce cautionnement obligera la Caution à payer dès que la Banque lui aura demandé paiement de toute somme due. La Banque ne sera aucunement tenue d'exercer ses recours contre le Client ou toute autre personne responsable des Obligations garanties, ni de réaliser quelque sûreté que ce soit, ni d'attendre le résultat d'une quelconque liquidation de biens; la Caution renonce donc à tout bénéfice de division et de discussion.

3. Demande de paiement.

Toute demande de paiement à la Caution pourra lui être adressée par la poste à sa dernière adresse connue de la Banque et la demande sera réputée faite dès sa mise à la poste. Le montant de toute demande de paiement porte intérêt au taux annuel de base de la Banque en vigueur de temps à autre, majoré de 60 points de base (0,60 %).

4. Étendue de l'engagement de la Caution.

Ce cautionnement sera valable même si le Client n'avait pas la personnalité ou la capacité juridique. Si le Client est une société de personnes, ce cautionnement subsistera malgré tout changement dans les membres, l'entreprise ou les objets de la société. Si le Client est une personne morale, ce cautionnement subsistera malgré tout changement dans la constitution, l'entreprise ou les objets de cette personne morale et malgré la fusion du Client avec une autre personne. De plus, la Caution renonce à invoquer toute cause de nullité des Obligations garanties ou tout excès ou absence de pouvoir de la part des personnes ayant agi au nom du Client pour contracter des obligations en son nom.

5. Responsabilité de la Caution.

La responsabilité de la Caution ne sera ni réduite ni modifiée parce que la Banque aurait, sans le consentement de la Caution, accordé des délais de paiement au Client ou à toute autre personne responsable avec ou pour lui ou renoncé à ses droits envers une telle autre personne y compris une autre caution. La Caution demeurera responsable des Obligations garanties même si le Client ou toute autre personne en était libéré, à la suite d'une faillite, d'une proposition, d'un arrangement ou pour une autre raison.

6. Droits de la Banque.

Ce cautionnement ne se substitue pas mais s'ajoute à toute autre sûreté ou cautionnement que la Banque détient ou pourrait détenir. La Banque aura le choix de l'imputation de tout paiement qui lui sera fait ainsi que du produit de la réalisation de toute sûreté. La Caution ne pourra exercer ses recours résultant d'une subrogation dans les droits de la Banque tant que cette dernière n'aura pas été payée en entier des Obligations garanties.

7. Subordination.

Toutes les créances présentes et futures de la Caution envers le Client seront subordonnées aux Obligations garanties. Si la Caution recevait néanmoins des sommes en paiement de ces créances, il détiendra ces sommes à titre de dépositaire et de fiduciaire pour la Banque, et il devra les lui remettre sans délai. Toute somme ainsi reçue par la Caution n'aura pas pour effet de réduire les obligations du Client envers la Banque tant que cette somme n'aura pas été effectivement remise à la Banque.

Tout paiement auquel la Caution pourrait avoir droit en l'absence de la présente subordination devra être effectué en faveur de la Banque par la personne faisant le paiement (qu'il s'agisse du Client, d'un syndic à la faillite ou à une proposition du Client, d'un liquidateur, d'une personne procédant à une disposition forcée des biens du Client ou toute autre personne). La Caution s'engage à donner instruction à la personne effectuant le paiement de faire ce paiement directement à la Banque.

8. Révocation.

Ce cautionnement liera la Caution et ses successeurs tant qu'il n'aura pas été révoqué par un avis écrit signifié au directeur de la succursale ou au bureau de la Banque où le cautionnement a été remis. Cette révocation n'aura d'effet que pour les obligations contractées par le Client subséquemment à la date de la signification de l'avis. Elle sera également sans effet quant aux obligations contractées postérieurement si ces obligations résultent d'engagements exprès ou tacites contractés par la Banque en faveur du Client ou pour son compte avant la date de la révocation. Si ce cautionnement est signé par plusieurs cautions, la révocation ne vaudra que pour la Caution ayant fait signifier l'avis.

9. Changement de circonstances.

Ce cautionnement subsistera malgré tout changement dans les circonstances ayant amené la Caution à donner ce cautionnement, malgré la cessation des fonctions de la Caution ou du Client ou malgré un changement dans ces fonctions ou dans les liens unissant la Caution au Client.

10. Exemplaires.

Ce cautionnement peut être signé en plusieurs exemplaires, et chacune des parties peut signer sur un exemplaire différent. La totalité des exemplaires distincts constitue un seul et même document. La transmission électronique (par télécopieur, par pièce jointe numérisée jointe à un courriel, ou par tout autre support, technologie, système d'archivage électronique ou système informatique choisi par la Banque) de ce cautionnement par la Caution (incluant par signature électronique) a le même effet que si la Caution avait manuellement livrée à la Banque un exemplaire de ce cautionnement signé par lui. Ces exemplaires électroniques sont réputés être des originaux.

11. Successeur de la Banque.

Ce cautionnement liera la Caution envers la Banque et tout successeur de celle-ci, par voie de fusion ou autrement. Les sûretés données à la Banque par la Caution vaudront également à l'égard de tout successeur de la Banque.

12. Droit applicable.

Ce cautionnement sera régi et interprété selon le droit en vigueur dans la province de Québec. La Caution reconnaît la compétence des tribunaux de cette province pour tout ce qui concerne ce cautionnement et les recours en découlant.

SIGNÉ et délivré à _____, ce _____ jour de _____ 2026.

Témoin :

_____

Caution
Ville de Montréal :

_____
Par Domenico Zambito, greffier-adjoint

MD Le logo Banque Nationale est une marque de commerce déposée de la Banque Nationale du Canada.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1266898001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et politiques
Objet :	Approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement hors marché sur des terrains municipaux. Autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000$). Approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds 1266898001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johane MORIN
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-06

Cynthia MARLEAU
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS

N° GDD	1266898001
N° d'engagement 2026:	HA66898001

OBJET

Approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement hors marché sur des terrains municipaux. Autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 millions de dollars (3 000 000$). Approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné.

Provenance

AF - Général - Agglomération/Budget régulier/Mesures de soutien financier - démarrage de projets log. sociaux/abordables Agglo/Logement social/Contribution à d'autres organismes/Général/⁻/Projet Plancher/Général/Général/	**2026 et ultérieur**
1001.0010000.105908.05301.57405.000000.0000.005433.000000.00000.00000	3,000,000 $

1266898001
HA66898001
GDD1266898001 Cautionnement au bénéfice du Fonds Plancher
260206umori1o ENG - HA66898001 - GDD1266898001 Cautionnement au bénéfice du Fonds Planch

ENG2027;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2028;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2029;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2030;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2031;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2032;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2033;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2034;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2035;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001
ENG2036;FONDS PLANCHER;3000000 à réévaluer;GDD1266898001

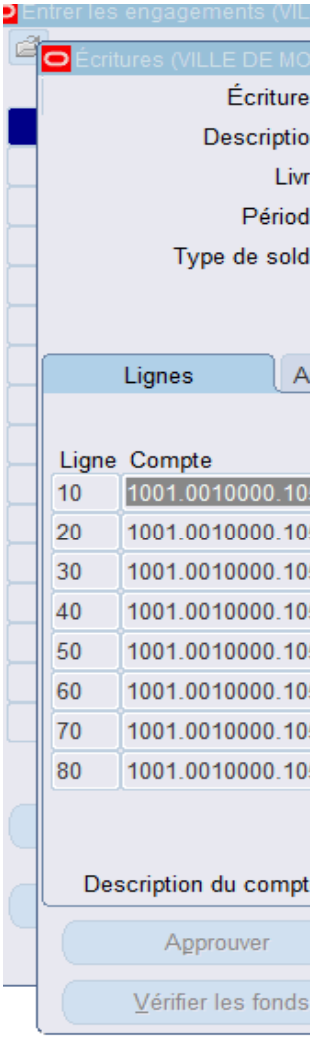

er

LLE DE MONTREAL)

NTREAL) - 260206umori1o ENG - HA66898001 - GDD1266898001 Cau

s	260206umori1o ENG - HA66898001 - GDD1266898001 Cautionnem		
n	260206umori1o ENG - HA66898001 - GDD1266898001 Cautionnem		
re	VILLE DE MONTRE	Catégorie	VDM-Ajustements
le	FÉV-26	Date en vigueur	06-FÉV-2026
le	Engagement	Type d'engagement	G/L Eng. Gestion (loca
		Total de contrôle	

Conversion

Devise	CAD
Date	06-FÉV-2026
Type	Utilisateur
Taux	1

Re

P

M

[ ]

utres informations

	Débit (CAD)	Crédit (CAD)	Description
5908.05301.57405.0000	3,000,000.00		ENG2026;FONDS PLANCHER;3000000;C
5908.05301.57405.0000	0.01		ENG2027;FONDS PLANCHER;3000000 à
5908.05301.57405.0000	0.01		ENG2028;FONDS PLANCHER;3000000 à
5908.05301.57405.0000	0.01		ENG2029;FONDS PLANCHER;3000000 à
5908.05301.57405.0000	0.01		ENG2030;FONDS PLANCHER;3000000 à
5908.05301.57405.0000	0.01		ENG2031;FONDS PLANCHER;3000000 à
5908.05301.57405.0000	0.01		ENG2032;FONDS PLANCHER;3000000 à
5908.05301.57405.0000	0.01		ENG2033;FONDS PLANCHER;3000000 à
	3,000,000.10	0.00	

te AF .B.Mesures de soutien financier -.Logement social.Émission prêts .Général..Projet Planche.Général.Géné

Forage de ligne...

Annuler réserv. fonds | Voir les résultats | Modifier la période...

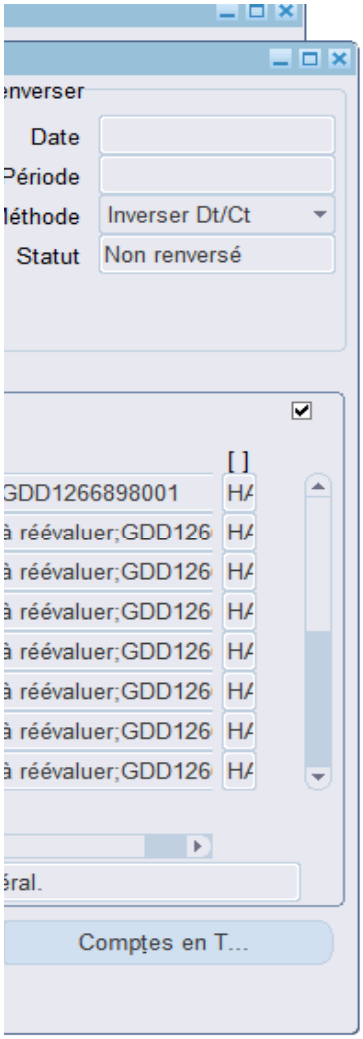
nverser
Date
Période
léthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
[ ]
GDD1266898001
à réévaluer;GDD126
éral.
Comptes en T...

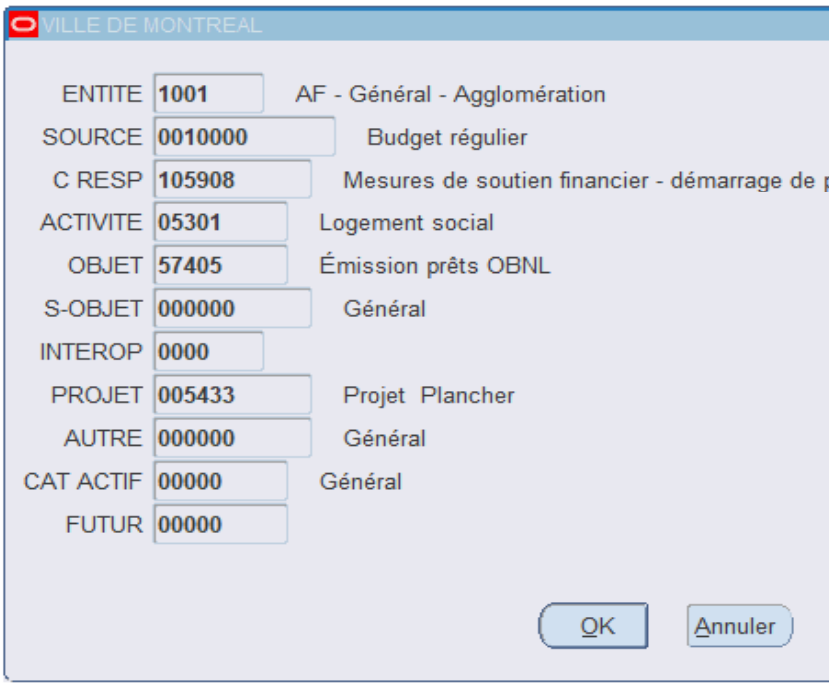
VILLE DE MONTREAL
ENTITE 1001 AF - Général - Agglomération
SOURCE 0010000 Budget régulier
C RESP 105908 Mesures de soutien financier - démarrage de
ACTIVITE 05301 Logement social
OBJET 57405 Émission prêts OBNL
S-OBJET 000000 Général
INTEROP 0000
PROJET 005433 Projet Plancher
AUTRE 000000 Général
CAT ACTIF 00000 Général
FUTUR 00000
OK
Annuler

projets log. sociaux/...
Effacer
Aide

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1258161001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) visant le projet d'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back

Il est recommandé :
d'autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) visant le projet d'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-20 12:24

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1258161001
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) visant le projet d'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) s'étend sur un territoire de 192 hectares, dont 153 sont consacrés au parc Frédéric-Back. Ce parc, hautement innovant, remplacera progressivement le territoire d'une carrière et d'un ancien lieu d'enfouissement sanitaire. Le mandat de son développement et de son aménagement relève du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). À ce jour, un peu plus de 55 hectares ont été aménagés et sont accessibles à la population.
L'une des prochaines étapes prévues au plan directeur du parc est le développement du bloc 4, qui inclut l'aménagement d'un sentier polyvalent de 900 mètres traversant le parc d'est en ouest (LEO). Ce sentier reliera deux quartiers auparavant séparés par l'exploitation de la carrière et favorisera considérablement le transport actif de la population. Le projet prévoit également l'aménagement d'ouvrages de gestion intégrée des eaux de pluie ainsi que la création d'une prairie onduleuse communément nommée le "Secteur de la plaine centre". Le lien Est-Ouest (LEO) comprendra la construction d'une passerelle d'environ 150 mètres de longueur. La plaine s'étend sur 12,7 hectares, dont presque toute la superficie sera verdie, aux bénéfices de la petite faune et de l'expérience des usagers du parc.

La vocation et la nature de ces aménagements répondent pleinement aux critères d'admissibilité du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), mis en place par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ). Soucieux d'assurer une saine gestion financière de la Ville de Montréal, le SGPMRS souhaite déposer une demande de contribution dans le cadre de ce programme et demande, par la présente, l'autorisation de procéder.

La résolution est requise afin de compléter les exigences administratives du programme d'aide financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0519 - 19 septembre 2024 - Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back, situé dans le Complexe environnemental de Saint-Michel - Dépense totale de 1 934 458,16 $, taxes incluses (contrat : 1 758 598,33 $ + contingences : 175 859,83 $) - Appel d'offres public 24-20469 - 3 soumissionnaires

SMCE238074015 - 1er novembre 2023 - Mandat d'exécution pour Aménagement du parc du Complexe Saint-Michel (CESM) - Parc Frédéric-Back - Bloc 4.

CG23 0531 - 21 septembre 2023 - Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 $ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'appel de projets du TAPU, dont la date de clôture est fixée au 26 novembre 2026, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a soumis pour analyse une demande de contribution financière visant le projet d'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back.

JUSTIFICATION

L'autorisation de déposer une demande permettra à la Ville de Montréal de bénéficier d'une contribution financière maximale pouvant atteindre un total de 2 000 000 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Ratification des ententes
- Réalisation du projet et remboursements des dépenses admissibles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michele DE BENEDICTIS
Architecte paysagiste

Tél : 514 546-2692
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-11

Clément ARNAUD
Chef de division - Amenagement du reseau des grands parcs

Tél : 514-984-1706
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
directeur(-trice)-amenagement parcs et espaces publics
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2026-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(-trice) de service - grands parcs, verdissement et mont-royal
Tél : 514 236-5925
Approuvé le : 2026-01-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258161001*
Unité administrative responsable : *Division de l'aménagement des grands parcs métropolitains*
Projet : *24-20469*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Augmenter les déplacements des personnes sans rejet dans l'environnement grâce à un nouveau sentier connecté au réseau de sentiers du parc et du réseau de pistes cyclables.

Ajouter 127 000 m² aménagés au parc Frédéric-Back, dont 117 000 m² de milieux naturels consolidés et de verdissement.

Compléter l'accessibilité piétonnière, cyclable et 4 saisons du lien est-ouest dans l'axe de la rue Émile-Journault; grâce à l'ajout 1075 mètres linéaires de sentiers, dont une passerelle.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1255449005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (7572 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-29 17:45

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1255449005
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie et le mode de diffusion établis par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente. La possibilité d'inclure ces immeubles relève actuellement des arrondissements et des villes. À l'instar des immeubles construits avant 1940, ces immeubles seront analysés selon la méthodologie établie par le MCC.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations,* la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient

présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG25 0717 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Verdun;
CG25 0714 - 18 décembre 2025 - Ville de Montréal-Ouest;
CG25 0713 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Montréal-Nord;
CG25 0712 - 18 décembre 2025 - Ville de Westmount;
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Ville de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (7572 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 100 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 7572 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ainsi qu'une lettre d'appui de l'arrondissement sont jointes au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils devront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'inventaire de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Clementine MOSDALE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Sébastien MANSEAU, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Clementine MOSDALE, 23 janvier 2026
Sébastien MANSEAU, 21 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-01-21
Soraya BASSIL conseiller(-ere) en amenagement	Seraya SPEER cheffe de section
Tél : - - **Télécop. :** -	**Tél :** 514-872-8200 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Karim CHAREF chef(fe) de division - amenagement et projets urbains	Lucie CAREAU directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - - **Approuvé le :** 2026-01-29	**Tél :** - - **Approuvé le :** 2026-01-29

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1255449005***

Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*

Projet : Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s. o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s. o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité
5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée
Montréal (Québec), H3X 2H9

Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, le 16 janvier 2026

Lucie Careau, urbaniste
Directrice du service
Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

OBJET : Inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940

Madame Careau,

Par la présente, nous confirmons que l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce a collaboré avec l'agglomération de Montréal à la réalisation de la partie d'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 portant sur son territoire.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce appuie la recommandation faite au conseil d'agglomération à l'effet d'adopter la liste des immeubles retenus à cet inventaire en vertu, notamment des exigences de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

La liste des immeubles retenus à cet inventaire est en pièce jointe de cette lettre.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Samir Admo
Directeur
Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Tél. : (514) 924-6071

p.j.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3035069	932	934	rue		Addington		
i663-CDN-3035068-001	938	940	rue		Addington		
i663-CDN-3035065-001	942	944	rue		Addington		
i663-CDN-3035064	958	960	rue		Addington		
i663-CDN-3035060	964	966	rue		Addington		
i663-CDN-3035058	970	972	rue		Addington		
i663-CDN-3035057	976	978	rue		Addington		
i663-CDN-3035050-001	994	996	rue		Addington		
i663-CDN-3035048	998	1000	rue		Addington		
i663-CDN-3072805	1022	1024	rue		Addington		
i663-CDN-3072872	1026	1028	rue		Addington		
i663-CDN-3035044	1030	1032	rue		Addington		
i663-CDN-3035042	1036	1040	rue		Addington		
i663-CDN-3035041	1042	1046	rue		Addington		
i663-CDN-3035039-001	1048	1052	rue		Addington		
i663-CDN-3035037	1056	1058	rue		Addington		
i663-CDN-3035028	1078	1082	rue		Addington		
i663-CDN-3035027	1084	1088	rue		Addington		
i663-CDN-3035025	1090	1092	rue		Addington		
i663-CDN-3035024	1094	1096	rue		Addington		
i663-CDN-3035022-001	1100	1100	rue		Addington		
i663-CDN-3035019	2112	2114	rue		Addington		
i663-CDN-3035017	2116	2118	rue		Addington		
i663-CDN-3035015	2122	2124	rue		Addington		
i663-CDN-3035013-001	2128	2130	rue		Addington		
i663-CDN-3035011	2134	2136	rue		Addington		
i663-CDN-3035009	2142	2144	rue		Addington		
i663-CDN-3035007	2146	2148	rue		Addington		
i663-CDN-3035005	2154	2156	rue		Addington		
i663-CDN-3035003	2158	2160	rue		Addington		
i663-CDN-3035001	2166	2168	rue		Addington		
i663-CDN-3035000	2170	2172	rue		Addington		
i663-CDN-3034998	2178	2180	rue		Addington		
i663-CDN-3034997	2184	2188	rue		Addington		
i663-CDN-3034994	2188	2192	rue		Addington		
i663-CDN-3034992	2196	2198	rue		Addington		
i663-CDN-3034991	2202	2204	rue		Addington		
i663-CDN-3034988	2208	2210	rue		Addington		
i663-CDN-3034986	2214	2216	rue		Addington		
i663-CDN-3034985	2220	2222	rue		Addington		
i663-CDN-3034982	2226	2228	rue		Addington		
i663-CDN-3034980	2232	2234	rue		Addington		
i663-CDN-3034978	2238	2240	rue		Addington		
i663-CDN-3034976	2242	2244	rue		Addington		
i663-CDN-3034972	3428	3428	rue		Addington		
i663-CDN-3034968-001	3446	3446	rue		Addington		
i663-CDN-3034966-001	3454	3454	rue		Addington		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3034964	3460	3460	rue		Addington		
i663-CDN-3034963	3468	3468	rue		Addington		
i663-CDN-3034961	3474	3474	rue		Addington		
i663-CDN-3034959	3486	3486	rue		Addington		
i663-CDN-3034956-001	3488	3488	rue		Addington		
i663-CDN-3034954-001	3496	3496	rue		Addington		
i663-CDN-3034952	3502	3502	rue		Addington		
i663-CDN-3034951	3510	3510	rue		Addington		
i663-CDN-3034948-001	3518	3518	rue		Addington		
i663-CDN-3034947-001	3528	3528	rue		Addington		
i663-CDN-3034945	3536	3536	rue		Addington		
i663-CDN-3034943-001	3542	3542	rue		Addington		
i663-CDN-3034941-001	3554	3554	rue		Addington		
i663-CDN-3034939	3558	3558	rue		Addington		
i663-CDN-3034935	3568	3568	rue		Addington		
i663-CDN-3034937	3574	3574	rue		Addington		
i663-CDN-3034933-001	3586	3586	rue		Addington		
i663-CDN-3034931-001	3774	3774	rue		Addington		
i663-CDN-3034929	3780	3780	rue		Addington		
i663-CDN-3034927	3790	3790	rue		Addington		
i663-CDN-3034925	3796	3796	rue		Addington		
i663-CDN-3034923	3806	3806	rue		Addington		
i663-CDN-3034921-001	3812	3812	rue		Addington		
i663-CDN-3034919	3820	3820	rue		Addington		
i663-CDN-3034917	3826	3826	rue		Addington		
i663-CDN-3034915-001	3834	3840	rue		Addington		
i663-CDN-3031748	5505	5515	avenue		Avonmore		
i663-CDN-3056201	2230	2232	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3056199-001	2248	2250	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3056198	2256	2258	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3056197	2260	2262	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004007	2277	2279	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004009	2281	2283	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004011	2285	2287	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004013	2289	2291	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3056191	2292	2296	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004015	2293	2295	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004017	2297	2299	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3056190	2298	2300	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004019	2301	2303	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3056189	2304	2306	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004021	2305	2307	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004588	2308	2310	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004023	2309	2311	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004586	2314	2316	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004025	2315	2317	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004027	2319	2321	avenue		Beaconsfield		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3004584	2320	2322	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004582	2324	2326	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004029	2325	2327	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004031	2329	2331	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004580	2330	2332	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004578	2334	2336	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004033	2335	2337	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004035	2339	2341	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004577	2340	2342	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004037	2345	2347	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004575	2346	2348	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004039	2349	2351	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004573	2352	2354	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004041	2353	2355	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004571	2358	2360	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004569	2366	2368	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004567	2370	2372	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004565	2374	2378	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004042	3419	3419	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004044	3421	3421	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004563-001	3424	3424	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004046	3427	3427	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004048	3429	3429	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004561-001	3430	3430	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004559	3434	3434	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004050	3437	3437	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004051	3439	3439	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004053-001	3447	3447	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004555	3450	3450	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004055-001	3453	3453	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004553	3456	3456	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004551-001	4000	4000	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004551-002	4000	4000	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004549	4006	4006	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004547	4014	4014	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004545	4016	4016	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004543	4024	4024	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004060	4027	4027	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004541	4030	4030	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004062	4033	4033	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004539	4038	4038	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004538	4040	4040	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004064	4041	4041	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004066	4047	4047	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004535	4050	4050	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004068	4053	4053	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004533	4056	4056	avenue		Beaconsfield		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3004070	4059	4059	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004531	4062	4062	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004072	4065	4065	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004529	4068	4068	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004074	4071	4071	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004528-001	4076	4076	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004526-001	4080	4080	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004078	4083	4083	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004524-001	4088	4088	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004080	4089	4089	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004522	4090	4090	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004082	4095	4095	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004520	4098	4098	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004516-001	4104	4104	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004084-001	4111	4111	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004514-001	4116	4116	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004086	4117	4117	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004512-001	4120	4120	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004088	4125	4125	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004089	4127	4127	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004510-001	4128	4128	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004508	4130	4130	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004091	4137	4137	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004093	4139	4139	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004506	4140	4140	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004504	4142	4142	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004095	4145	4145	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004097	4149	4149	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004502	4150	4150	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004500	4152	4152	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004099-001	4155	4155	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004498	4160	4160	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004101-001	4161	4161	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004496	4162	4162	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004104	4167	4167	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004494	4170	4170	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004106	4171	4171	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004492	4172	4172	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004107	4175	4175	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004110	4179	4179	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004490	4180	4180	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004488	4182	4182	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004487	4190	4190	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004485-001	4196	4196	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004483-001	4202	4202	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004115	4205	4205	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004481	4208	4208	avenue		Beaconsfield		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3004116	4211	4211	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004119	4219	4219	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004477	4222	4222	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004476	4224	4224	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004120-001	4225	4225	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004473	4230	4230	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004471	4238	4238	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004469	4242	4242	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004124-001	4249	4249	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004467	4250	4250	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004127-001	4253	4253	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004465	4254	4254	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004463	4260	4260	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004461	4266	4266	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004459	4272	4272	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004132-001	4275	4275	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004457	4278	4278	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004453	4320	4322	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004135	4321	4323	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004451	4324	4326	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004137	4325	4327	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004449	4328	4330	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004139	4331	4333	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004141	4337	4339	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004445	4340	4342	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004143	4343	4345	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004443	4344	4346	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004145	4349	4351	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004442	4352	4354	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004147	4353	4355	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004440	4358	4360	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004149	4361	4363	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004438	4362	4364	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004151	4365	4367	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004435	4368	4370	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004153	4373	4375	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004155	4377	4379	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004433	4380	4382	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004431	4384	4386	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004157	4389	4391	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004430	4392	4394	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004159	4393	4395	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004428	4396	4398	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004427	4400	4402	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004426	4404	4406	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004425	4412	4414	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004424	4416	4418	avenue		Beaconsfield		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3004163	4417	4419	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004164	4421	4423	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004423	4426	4428	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004421	4430	4432	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004168	4439	4441	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004169	4443	4445	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004419	4444	4446	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004172	4447	4449	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004417	4448	4450	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004174	4451	4453	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004415	4452	4454	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004176	4455	4457	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004413	4456	4458	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004178	4475	4477	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004179	4479	4481	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3004187	4563	4565	avenue		Beaconsfield		
i663-CDN-3007264	5580	5590	place		Beaminster		
i663-CDN-3007270	5581	5591	place		Beaminster		
i663-CDN-3007266	5600	5610	place		Beaminster		
i663-CDN-3007268	5601	5611	place		Beaminster		
i663-CDN-3038056-001	2875	2875	chemin	de	Bedford		Maison Goyer
i663-CDN-3038056-002	2875	2875	chemin	de	Bedford		
i663-CDN-3002551	2025	2027	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002741-001	2030	2034	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002553	2031	2033	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002739	2036	2046	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002555	2037	2039	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002557	2041	2043	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002559	2047	2049	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002737	2050	2052	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002735-001	2054	2056	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002733	2058	2062	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002567	2073	2075	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002569	2077	2079	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002571	2083	2093	avenue		Belgrave		
i663-CDN-5030732	2083	2093	avenue		Belgrave		
i663-CDN-5030733	2083	2093	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002573	2097	2099	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002717	2112	2114	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002587	2189	2191	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002589	2193	2195	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002703	2194	2196	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002591	2197	2199	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002701	2200	2202	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002699	2206	2208	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002595	2209	2211	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002697-001	2212	2212	avenue		Belgrave		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3002597	2215	2217	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002695	2218	2220	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002599	2219	2221	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002693	2222	2228	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002601	2225	2227	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002690	2230	2234	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002603	2231	2233	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002688	2236	2238	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002604	2239	2241	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002686	2240	2244	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002684	2246	2248	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002678	2266	2268	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002613	2267	2269	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002676	2272	2274	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002615	2273	2275	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002616	2277	2279	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002618	2283	2285	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002620	2287	2289	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002670	2288	2290	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002622	2295	2297	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002625	2299	2301	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002666	2300	2302	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002626	2305	2305	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002665	2306	2308	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002629	2309	2311	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002663	2312	2314	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002631	2315	2317	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002633	2319	2319	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002661	2320	2322	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002659	2324	2326	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002634	2327	2329	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002657	2330	2334	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002637	2331	2333	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002655	2336	2340	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002639	2339	2341	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002653	2342	2344	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002641	2343	2345	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002651	2348	2350	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002649	2354	2356	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002647	2360	2362	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002645	2368	2370	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3002643	2372	2374	avenue		Belgrave		
i663-CDN-3004186	3425	3425	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004188	3429	3429	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004422-001	3442	3442	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004420	3444	3444	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004192	3449	3449	avenue		Belmore		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3004418-001	3452	3452	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004416-001	3458	3458	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004196	3465	3465	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004414-001	3466	3466	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004198	3471	3471	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004412	3472	3472	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004200-001	3475	3475	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004202	3481	3481	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004204-001	3491	3491	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004206	3493	3493	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004410-001	3500	3502	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004210	3511	3511	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004212	3517	3517	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004214	3525	3525	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004408	3530	3530	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004406-001	3536	3536	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004404-001	3544	3544	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004402	3550	3550	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004400	3556	3556	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004397	3562	3562	avenue		Belmore		
i663-CDN-3004273	5215	5215	avenue		Belmore		
i663-CDN-3057035-001	2387	2389	avenue		Benny		
i663-CDN-3057036-001	2391	2393	avenue		Benny		
i663-CDN-3057045	2457	2459	avenue		Benny		
i663-CDN-3057046-001	2461	2463	avenue		Benny		
i663-CDN-3057047	2467	2469	avenue		Benny		
i663-CDN-3057048	2471	2473	avenue		Benny		
i663-CDN-3057053-001	3501	3501	avenue		Benny		
i663-CDN-3057054-001	3507	3507	avenue		Benny		
i663-CDN-3057055-001	3511	3511	avenue		Benny		
i663-CDN-3057056-001	3517	3517	avenue		Benny		
i663-CDN-3057057-001	3523	3523	avenue		Benny		
i663-CDN-3057058-001	3529	3529	avenue		Benny		
i663-CDN-3057059-001	3535	3535	avenue		Benny		
i663-CDN-3057060-001	3541	3541	avenue		Benny		
i663-CDN-3057061-001	3547	3547	avenue		Benny		
i663-CDN-3057062-001	3553	3553	avenue		Benny		
i663-CDN-3057063-001	3559	3559	avenue		Benny		
i663-CDN-3057064-001	3565	3565	avenue		Benny		
i663-CDN-3057065-001	3571	3571	avenue		Benny		
i663-CDN-3057066	3573	3573	avenue		Benny		
i663-CDN-3057067	3581	3581	avenue		Benny		
i663-CDN-3057068	3585	3585	avenue		Benny		
i663-CDN-3057069	3591	3591	avenue		Benny		
i663-CDN-3057070	3593	3593	avenue		Benny		
i663-CDN-3057071-001	3609	3609	avenue		Benny		
i663-CDN-3057071-002	3609	3609	avenue		Benny		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3057072-001	4301	4301	avenue		Benny		
i663-CDN-3057072-002	4301	4301	avenue		Benny		
i663-CDN-3057276	4979	4981	avenue		Bessborough		
i663-CDN-3057277	4983	4985	avenue		Bessborough		
i663-CDN-3034809	3777	3779	rue		Botrel		
i663-CDN-3034811	3783	3785	rue		Botrel		
i663-CDN-3034813	3791	3793	rue		Botrel		
i663-CDN-3034815	3795	3797	rue		Botrel		
i663-CDN-3034817-001	3801	3801	rue		Botrel		
i663-CDN-3034819	3809	3811	rue		Botrel		
i663-CDN-3034821	3815	3817	rue		Botrel		
i663-CDN-3034823-001	3821	3823	rue		Botrel		
i663-CDN-3034825	3829	3831	rue		Botrel		
i663-CDN-3034827	3837	3839	rue		Botrel		
i663-CDN-3034829-001	3841	3843	rue		Botrel		
i663-CDN-3030163	5371	5371	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030159	5385	5385	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030205	5386	5386	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030157	5387	5389	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030207	5390	5392	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030155	5391	5393	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030208	5394	5396	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030153	5395	5397	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030151	5399	5401	avenue		Bourret		
i663-CDN-5030711	5451	5453	avenue		Bourret		
i663-CDN-5030712	5457	5459	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030148	5463	5465	avenue		Bourret		
i663-CDN-5030709	5469	5471	avenue		Bourret		
i663-CDN-5030710	5475	5477	avenue		Bourret		
i663-CDN-3030146	5481	5483	avenue		Bourret		
i663-CDN-5030706	5487	5489	avenue		Bourret		
i663-CDN-5030707	5493	5495	avenue		Bourret		
i663-CDN-5030708	5499	5501	avenue		Bourret		
i663-CDN-9400002	5507	5507	avenue		Bourret		
i663-CDN-3007240	5580	5590	place	de	Bradford		
i663-CDN-3007246	5581	5591	place	de	Bradford		
i663-CDN-3007242	5600	5610	place	de	Bradford		
i663-CDN-3007244	5601	5611	place	de	Bradford		
i663-CDN-3033705-001	5179	5179	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033703-001	5185	5185	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033701	5191	5191	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033699-001	5195	5195	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033697-001	5201	5201	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033695-001	5207	5207	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033693-001	5219	5219	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033691-001	5221	5221	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033689-001	5229	5229	avenue		Brillon		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3033687-001	5231	5231	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033685	5237	5237	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033683	5243	5243	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033681-001	5251	5251	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033680	5255	5255	avenue		Brillon		
i663-CDN-3033678	5263	5263	avenue		Brillon		
i663-CDN-3035446	5312	5314	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035447	5320	5322	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035448	5324	5326	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035488	5365	5367	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035486	5369	5371	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035484	5377	5379	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035449	5378	5382	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035482	5381	5383	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035450	5384	5388	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035481-001	5389	5391	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035479-001	5393	5395	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035451	5394	5396	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035452	5398	5400	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035477-001	5401	5403	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035475	5405	5407	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035453-001	5408	5410	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035454	5412	5414	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035473	5415	5417	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035472-001	5419	5421	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035455	5422	5424	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035456	5426	5428	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035470-001	5427	5429	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035469	5431	5433	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035457	5434	5436	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035458	5438	5440	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035468	5439	5441	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035467-001	5443	5445	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035459	5446	5448	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035460	5450	5452	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035466-001	5451	5453	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035465-001	5455	5457	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035461	5460	5462	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035464-001	5463	5465	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035462	5464	5466	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035463-001	5467	5471	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3035463-002	5467	5471	avenue		Brodeur		
i663-CDN-3032425	2077	2077	avenue		Bulmer		
i663-CDN-3032427	2085	2085	avenue		Bulmer		
i663-CDN-3032429	2093	2093	avenue		Bulmer		
i663-CDN-3032312	5193	5195	rue		Byron		
i663-CDN-3032309	5194	5196	rue		Byron		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3032313	5197	5199	rue		Byron		
i663-CDN-3032307	5198	5202	rue		Byron		
i663-CDN-3032316	5209	5211	rue		Byron		
i663-CDN-3032318	5213	5215	rue		Byron		
i663-CDN-3032305	5214	5216	rue		Byron		
i663-CDN-3032303	5218	5220	rue		Byron		
i663-CDN-3032319	5221	5223	rue		Byron		
i663-CDN-3032321	5225	5227	rue		Byron		
i663-CDN-3032301	5226	5228	rue		Byron		
i663-CDN-3032299	5230	5232	rue		Byron		
i663-CDN-3032323	5233	5235	rue		Byron		
i663-CDN-3032325	5237	5239	rue		Byron		
i663-CDN-3032297-001	5240	5242	rue		Byron		
i663-CDN-3032295-001	5244	5246	rue		Byron		
i663-CDN-3032327	5245	5247	rue		Byron		
i663-CDN-3032330-001	5251	5253	rue		Byron		
i663-CDN-3032293	5254	5256	rue		Byron		
i663-CDN-3032332	5255	5257	rue		Byron		
i663-CDN-3032291	5258	5260	rue		Byron		
i663-CDN-3032333-001	5265	5267	rue		Byron		
i663-CDN-3032289	5266	5268	rue		Byron		
i663-CDN-3032335	5269	5271	rue		Byron		
i663-CDN-3032288	5270	5274	rue		Byron		
i663-CDN-3007216	5580	5590	place	de	Campden		
i663-CDN-3007222	5581	5591	place	de	Campden		
i663-CDN-3007218	5600	5610	place	de	Campden		
i663-CDN-3007220	5601	5611	place	de	Campden		
i663-CDN-3064939	5570	5572	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064941	5574	5576	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-9400001	5575	5575	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064980	5577	5577	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064943	5584	5586	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064978	5585	5587	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064944	5588	5592	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064976	5589	5591	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064946	5596	5598	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064974	5597	5599	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064948	5600	5602	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064972	5601	5603	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064970	5609	5611	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064950	5610	5612	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064952	5614	5616	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064968	5615	5619	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064966	5621	5623	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064954	5622	5624	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064964	5625	5627	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064956	5626	5628	avenue	de	Canterbury		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3064962	5633	5635	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064958	5634	5640	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-5030766	5634	5640	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3064960	5637	5639	avenue	de	Canterbury		
i663-CDN-3057539-001	4520	4522	boulevard		Cavendish		
i663-CDN-3057538	4524	4526	boulevard		Cavendish		
i663-CDN-3066740	4800	4800	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066742	4806	4806	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066744	4808	4808	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066780	4811	4811	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066746	4814	4814	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066748	4816	4816	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066778	4817	4817	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066776	4835	4835	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066752	4840	4840	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066773	4843	4843	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3066764	4940	4940	rue		Cedar Crescent		
i663-CDN-3065835	4575	4575	chemin		Circle		
i663-CDN-3065756	4580	4580	chemin		Circle		
i663-CDN-3031988	4925	4925	chemin		Circle		
i663-CDN-3031990	4929	4929	chemin		Circle		
i663-CDN-3031955	4938	4938	chemin		Circle		
i663-CDN-3032000	4985	4985	chemin		Circle		
i663-CDN-3032002	4991	4991	chemin		Circle		
i663-CDN-3032004	4997	4997	chemin		Circle		
i663-CDN-3032006	4999	4999	chemin		Circle		
i663-CDN-3031926	5080	5080	chemin		Circle		Appartements Queen Mary Mansions (5080, chemin Circle)
i663-CDN-3030651	4647	4649	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030653	4651	4653	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030661	5001	5001	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030659	5009	5009	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030663	5015	5015	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030665	5025	5025	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031114	5118	5120	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031113	5122	5124	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030672	5125	5127	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031112	5126	5128	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030674	5129	5131	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031111	5130	5132	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030680	5155	5155	avenue		Clanranald		
i663-CDN-5030724	5155	5155	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031105-001	5164	5166	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031103-001	5170	5172	avenue		Clanranald		
i663-CDN-5030725	5171	5177	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030682	5175	5177	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031099	5186	5186	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030685	5187	5187	avenue		Clanranald		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3031097	5190	5190	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030687	5193	5195	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031095	5200	5202	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030689-001	5201	5203	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031089	5228	5230	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031087-001	5234	5234	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031086-001	5236	5236	avenue		Clanranald		
i663-CDN-5036290	5240	5244	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031084	5246	5248	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031082	5254	5256	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031080	5258	5260	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031078	5266	5270	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031076-001	5330	5330	avenue		Clanranald		Église Saint Malachy
i663-CDN-3031076-002	5330	5330	avenue		Clanranald		Église Saint Malachy (garage)
i663-CDN-3031074-001	5378	5380	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031074-002	5382	5384	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031072	5390	5392	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031070	5394	5396	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031069	5402	5404	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031067	5406	5408	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031065	5414	5416	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031062	5418	5420	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031061	5426	5428	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031059	5430	5432	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031057	5436	5438	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031055	5440	5442	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031053	5448	5450	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031051	5452	5454	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031049	5460	5460	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3031047	5464	5468	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030738	5615	5617	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030999	5800	5800	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030978	5890	5894	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030976-001	5898	5900	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030974	5904	5906	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030972	5910	5912	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030968-001	5928	5928	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030777	5929	5929	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030966	5932	5932	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030964	5940	5942	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030962-001	5948	5950	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3030960	5954	5956	avenue		Clanranald		
i663-CDN-3032402-001	2050	2050	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032402-002	2050	2050	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032404-001	2054	2054	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032404-002	2054	2054	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032406	2060	2060	avenue		Claremont		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3032408	2066	2066	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032410	2072	2072	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032412	2078	2078	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032414	2084	2084	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032416	2090	2100	avenue		Claremont		
i663-CDN-3032418	2106	2118	avenue		Claremont		
i663-CDN-3002155	925	927	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002157	929	933	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002159	935	939	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002161	941	945	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002163	947	951	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002165	955	959	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002166	969	971	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002169	973	975	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002171	981	983	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002172	985	987	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002173	989	989	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002174	2021	2023	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002175	2027	2029	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002176	2033	2035	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002177	2039	2041	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002178	2043	2045	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002179	2049	2051	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002180	2055	2057	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002259	2066	2068	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002258	2070	2072	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002182-001	2071	2071	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002257	2076	2078	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002256	2080	2082	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002186	2105	2107	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002191	2181	2183	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002192	2187	2189	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002193	2191	2193	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002194	2197	2197	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002195-001	2201	2201	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002246-001	2206	2206	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002196	2207	2209	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002197	2213	2213	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002198	2217	2217	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002244	2224	2224	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002243	2230	2230	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002201	2233	2233	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002202	2239	2241	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002203	2245	2245	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002241	2248	2248	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002240	2254	2254	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002205	2257	2257	avenue	de	Clifton		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3002206	2263	2263	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002238	2266	2266	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002237	2272	2272	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002236	2280	2280	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002235	2286	2286	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002210	2289	2289	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002234	2292	2292	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002211	2295	2295	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002233	2296	2296	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002212	2301	2301	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002232	2302	2302	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002213	2307	2307	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002231	2310	2310	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002214	2311	2311	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002230	2314	2314	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002215	2317	2317	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002216	2321	2321	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002229	2322	2322	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002228	2326	2326	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002217	2327	2327	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002227-001	2332	2332	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002226-001	2346	2346	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002221	2353	2353	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002225	2354	2354	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002224	2356	2356	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002223	2364	2364	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3002222	2366	2366	avenue	de	Clifton		
i663-CDN-3030139-001	5368	5372	place		Cochrane		
i663-CDN-3006316-002	3400	3400	avenue		Connaught		Église Saint Philip's
i663-CDN-3005931	3451	3451	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006314	3460	3460	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005933	3461	3461	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005935	3467	3467	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006310	3478	3478	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005937-001	3479	3479	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005939	3489	3489	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005941	3491	3491	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005951	3535	3535	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006285	3560	3560	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006283-001	3562	3562	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006264-001	4646	4646	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005981-001	4731	4731	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005983	4737	4737	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006234	4886	4888	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006232	4890	4892	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006230	4898	4900	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006228	4902	4904	avenue		Connaught		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3005994	4911	4913	avenue		Connaught		
i663-CDN-3005997	4915	4917	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006003	4933	4935	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006217-001	4948	4948	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006007	4949	4949	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006009	4951	4951	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006215	4954	4954	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006011	4959	4959	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006213	4960	4962	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006013	4965	4965	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006211	4968	4970	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006208	4972	4974	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006015	4973	4973	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006206	4980	4982	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006017	4981	4981	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006019	4983	4983	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006205	4984	4986	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006021-001	4989	4991	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006203	4992	4992	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006023	4993	4995	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006201	4998	4998	avenue		Connaught		
i663-CDN-3006199	5116	5116	avenue		Connaught		
i663-CDN-3001123-001	4321	4323	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001123-002	4321	4323	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001992	4322	4324	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001125-001	4325	4329	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001125-002	4325	4329	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001990	4326	4328	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001127-001	4333	4335	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001127-002	4333	4335	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001988-001	4334	4336	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001129-001	4337	4339	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001129-002	4337	4339	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001986-001	4338	4340	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001131-001	4343	4347	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001131-002	4343	4347	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001984-001	4346	4348	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001133-001	4349	4351	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001133-002	4349	4351	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001982-001	4350	4352	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001135-001	4357	4359	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001135-002	4357	4359	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001980	4358	4360	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001137-001	4361	4363	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001137-002	4361	4363	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001978	4362	4364	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001976	4368	4370	avenue		Coolbrook		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3001139-001	4369	4371	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001139-002	4369	4371	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001974	4372	4374	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001142-001	4373	4375	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001142-002	4373	4375	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001972	4378	4380	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001144-001	4379	4381	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001144-002	4379	4381	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001970	4382	4384	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001146-001	4383	4387	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001146-002	4383	4387	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001968	4390	4392	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001148-001	4391	4393	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001148-002	4391	4393	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001966	4394	4396	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001150-001	4395	4397	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001150-002	4395	4397	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001152-001	4401	4403	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001152-002	4401	4403	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001965	4402	4404	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001154-001	4405	4407	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001154-002	4405	4407	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001963	4406	4408	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001156-001	4409	4411	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001156-002	4409	4411	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001961	4414	4416	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001158-001	4415	4417	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001158-002	4415	4417	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001959	4418	4420	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001160-001	4425	4429	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001160-002	4425	4429	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001957	4426	4428	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001955	4430	4432	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001953	4454	4454	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3059979-001	4455	4455	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001951	4508	4512	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001162	4511	4511	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001948	4514	4516	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001946	4522	4524	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001944	4526	4528	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030694	4531	4533	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001942	4534	4536	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030695	4535	4537	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001940	4538	4540	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030696-001	4539	4541	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030697-001	4543	4545	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030698	4547	4549	avenue		Coolbrook		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3001938-001	4548	4548	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001168	4551	4553	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001936	4554	4556	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001934	4558	4560	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001932	4564	4566	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001926	4584	4586	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001924	4592	4596	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001922	4602	4604	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001919	4606	4608	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001917	4610	4614	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001915	4620	4622	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001913	4628	4630	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001911	4632	4634	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001909	4640	4642	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001204	4643	4647	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001907	4644	4646	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001905	4652	4654	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001903	4656	4658	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3073656	4662	4666	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001901	4668	4670	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030699	4741	4743	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030700	4745	4747	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030701-001	4749	4751	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030702-001	4753	4755	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030703	4757	4759	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001218	4761	4763	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001220-001	4801	4803	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001222	4809	4811	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001224	4813	4817	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001226-001	4899	4903	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001226-002	4899	4903	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001228	4905	4907	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001230	4909	4911	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001232	4915	4915	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001234	4917	4919	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001236	4921	4923	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001238	4925	4927	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001240-001	4929	4931	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001889	4932	4934	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001242	4933	4933	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001887	4936	4938	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001244	4937	4939	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001246	4941	4943	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001885	4944	4946	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001248	4945	4947	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001883	4948	4950	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001250	4949	4951	avenue		Coolbrook		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3001252	4953	4955	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001881	4956	4958	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001254-001	4957	4959	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001879	4960	4962	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001256-001	4961	4963	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001258-001	4965	4967	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001877	4968	4970	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001260-001	4969	4971	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001875	4972	4974	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001873	4980	4982	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001871	5008	5020	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001868-001	5134	5134	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001864	5140	5142	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001862	5144	5146	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001266	5153	5155	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001856	5156	5158	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001267	5157	5159	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001854	5160	5162	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001270	5163	5165	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001272	5167	5169	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001273	5171	5173	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001276	5175	5177	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001852	5184	5186	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001278	5185	5187	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001280	5189	5191	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001850-001	5190	5190	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001282	5193	5195	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001848	5200	5200	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001284	5201	5203	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001846	5202	5202	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001286	5207	5207	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001844	5216	5216	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001288	5217	5219	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001290	5221	5225	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001842	5224	5224	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001840	5226	5226	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001292	5227	5229	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001294	5231	5233	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001838	5234	5234	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001296	5235	5237	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001298	5239	5241	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001300	5243	5245	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001313	5271	5273	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001824	5272	5272	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001315	5275	5277	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001822	5278	5278	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001820	5280	5282	avenue		Coolbrook		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3001818	5286	5286	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001816	5288	5290	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001814	5292	5294	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001320	5315	5315	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001322	5323	5325	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001812	5328	5330	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001324	5329	5331	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001810	5332	5334	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001326	5335	5337	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001808	5336	5338	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001805	5340	5342	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001328	5341	5343	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001804	5346	5348	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001801	5350	5354	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001330	5351	5353	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001332	5355	5357	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001800	5356	5356	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001334	5359	5361	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001336	5363	5365	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001338	5367	5369	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001798-001	5368	5370	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001340	5371	5373	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001342-001	5375	5377	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001344	5379	5381	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001346	5383	5385	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001348	5387	5389	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001350	5391	5393	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001790	5394	5396	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3073011	5397	5399	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001788	5398	5400	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001352	5401	5403	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001786	5402	5404	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001354	5405	5407	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001784	5406	5406A	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001782	5408	5408A	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001356	5409	5411	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001780	5410	5412	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001358	5413	5415	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001779	5414	5416	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001360	5417	5419	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001776	5418	5420	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001362	5421	5423	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001774	5422	5424	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001364	5425	5427	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001773	5426	5428	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001769	5430	5432	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001767	5434	5436	avenue		Coolbrook		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3001765	5438	5440	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001759	5450	5450	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3073298	5452	5454	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001757	5456	5458	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001374-001	5457	5459	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001755	5462	5462	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001753	5464	5466	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001751	5468	5470	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001378-001	5473	5475	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001749	5474	5476	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5030704-001	5477	5479	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-5033986-001	5481	5483	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001743	5488	5490	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001386	5493	5495	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001388	5497	5497	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001737	5518	5520	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001735	5530	5532	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001733	5540	5542	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001408	5601	5603	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001410	5607	5609	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001718-001	5618	5620	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001714	5630	5632	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001426	5655	5657	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001704	5706	5708	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001430-001	5707	5707	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001700	5720	5720	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001436	5727	5727	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001698	5728	5730	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001696	5732	5734	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001440	5737	5739	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001694	5740	5742	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001692	5744	5746	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001446	5757	5757	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001690	5800	5802	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001688	5808	5810	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001686	5816	5818	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001453	5827	5829	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001654	6014	6014	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001650	6026	6028	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001648	6032	6034	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001646	6036	6038	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001499	6047	6047	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001638	6238	6240	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001636	6242	6244	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3001533-001	6449	6449	avenue		Coolbrook		
i663-CDN-3004180-001	4330	4330	avenue		Coronation		
i663-CDN-3004177-001	4332	4332	avenue		Coronation		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3003951	4375	4375	avenue		Coronation		
i663-CDN-3004167	4390	4390	avenue		Coronation		
i663-CDN-3003960-001	4415	4415	avenue		Coronation		
i663-CDN-3004162-001	4450	4450	avenue		Coronation		
i663-CDN-3004156-001	4480	4480	avenue		Coronation		
i663-CDN-3004108	5220	5220	avenue		Coronation		
i663-CDN-3007356	4738	4740	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007377	4900	4900	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007379-001	4912	4918	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007385	4920	4920	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007387	4930	4934	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007389	4938	4942	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007396	4946	4946	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007398	4952	4956	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007400	4960	4962	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007402	4970	4970	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007421	4984	4984	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007567-001	5307	5347	chemin	de la	Côte-des-Neiges		École Notre-Dame-des-Neiges (ancienne académie Saint-Joseph, édifice central)
i663-CDN-3007567-002	5307	5347	chemin	de la	Côte-des-Neiges		École Notre-Dame-des-Neiges (ancienne académie Saint-Joseph, aile nord)
i663-CDN-3007453-001	5350	5366	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Église Notre-Dame-des-Neiges
i663-CDN-3007453-002	5350	5366	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Presbytère Notre-Dame-des-Neiges
i663-CDN-3007453-003	5350	5366	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Église Notre-Dame-des-Neiges (annexe)
i663-CDN-3007455	5400	5400	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007560	5567	5567	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007557	5595	5599	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007555-001	5611	5617	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007554	5619	5623	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007552	5633	5633	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007551	5637	5643	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007550-001	5645	5647	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007477-001	5790	5792	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Hôpital général juif (pensionnat Notre-Dame de Sainte-Croix, pensionnat)
i663-CDN-3007477-003	5790	5792	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Hôpital général juif (pensionnat Notre-Dame de Sainte-Croix, maison provinciale)
i663-CDN-3007477-004	5790	5792	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Hôpital général Juif (pensionnat Notre-Dame de Sainte-Croix, école de Marie)
i663-CDN-3007491	6092	6120	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007496	6230	6238	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007497-001	6250	6250	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007505-001	6316	6332	chemin	de la	Côte-des-Neiges		École Saint-Pascal-Baylon (bâtiment principal)
i663-CDN-3007505-002	6316	6332	chemin	de la	Côte-des-Neiges		École Saint-Pascal-Baylon (ancienne résidence)
i663-CDN-3007506-001	6560	6560	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Église Saint-Pascal-Baylon
i663-CDN-3007506-002	6570	6580	chemin	de la	Côte-des-Neiges		Presbytère Saint-Pascal-Baylon
i663-CDN-3007513-001	7066	7072	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007519-001	7115	7115	chemin	de la	Côte-des-Neiges		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3007519-002	7117	7119	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007518-003	7131	7133	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3007518-001	7151	7153	chemin	de la	Côte-des-Neiges		
i663-CDN-3058372	5082	5082	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058375	5084	5084	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058554-001	5085	5085	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058552	5087	5087	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058377	5088	5088	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058378-001	5094	5094	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058378-002	5094	5094	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058550-001	5097	5097	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058550-002	5097	5097	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058380	5100	5100	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058548	5105	5105	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058382	5106	5106	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058384	5114	5114	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058386	5124	5124	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058546-001	5129	5129	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058544-001	5131	5131	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058388	5138	5138	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Maison Descaris
i663-CDN-3058390	5150	5150	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058542-001	5151	5151	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058542-002	5151	5151	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058392	5156	5156	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058540-001	5157	5157	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058538-001	5165	5165	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058394	5166	5166	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058536	5167	5167	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058396	5178	5178	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058398	5180	5180	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058534	5181	5181	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058532	5201	5201	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058400	5204	5204	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058402	5208	5208	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058530	5211	5211	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058404	5220	5220	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058528-001	5225	5225	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Maison Marie-Louise-Aimée Chaput
i663-CDN-3058406	5226	5226	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058408	5252	5252	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058410	5254	5254	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058526-001	5257	5257	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Maison Benjamin-Décary
i663-CDN-3058523	5311	5311	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Centre communautaire de Notre-Dame-de-Grâce (ancien gymnase du quartier Notre-Dame-de-Grâce)
i663-CDN-3058521	5369	5369	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Caserne de pompiers n° 34
i663-CDN-3058514	5455	5455	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058415	5456	5456	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058512	5469	5469	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3058510	5475	5475	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058417-001	5476	5476	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058419-001	5486	5486	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058421-001	5488	5488	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058421-002	5488	5488	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058508	5489	5489	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058506-001	5505	5505	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058506-002	5505	5505	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058504-001	5507	5507	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058502	5517	5517	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058500-001	5521	5521	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058498-001	5531	5531	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058496-001	5535	5535	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058494-001	5565	5567	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Église Saint Augustine of Canterbury
i663-CDN-3058494-002	5565	5567	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Presbytère Saint Augustine of Canterbury
i663-CDN-3058492-001	5619	5619	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058490-001	5651	5651	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058490-002	5651	5651	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058488-001	5655	5655	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058423	5656	5656	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058486-001	5663	5663	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058425	5666	5666	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058484-001	5669	5669	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058427-001	5672	5672	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058482	5675	5675	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058429-001	5678	5678	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058480-001	5681	5681	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058431-001	5682	5682	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058431-002	5682	5682	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058478-001	5687	5687	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058476-001	5701	5701	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058476-002	5701	5701	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058474-001	5707	5707	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058433	5716	5716	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058472-001	5717	5717	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058470-001	5719	5719	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058435-001	5724	5724	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058469	5727	5727	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058437	5728	5728	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058467-001	5751	5751	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058465-001	5757	5757	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058463	5765	5765	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058439-001	5782	5782	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058441	5788	5788	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058443	5840	5840	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058461	5867	5867	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058459	5875	5875	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3058456-001	5879	5879	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058445	5880	5880	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058454	5881	5881	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058452	5889	5889	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058450	5891	5891	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		
i663-CDN-3058448	5955	5967	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Appartements New Royal
i663-CDN-3058447	5975	5981	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine		Appartements Broadview
i663-CDN-3064252	2301	2303	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064251	2305	2307	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064250	2319	2319	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064249	2327	2329	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064257-001	2340	2342	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064262	2500	2502	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064263	2504	2506	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064246	2509	2513	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064264	2512	2514	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064245-001	2515	2517	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064265	2516	2518	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064244	2519	2521	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064243	2523	2525	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064242	2527	2531	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064266	2538	2540	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064267	2542	2544	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064268	2600	2602	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064269	2608	2610	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064270	2612	2614	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064271	2620	2622	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064272	2624	2626	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064273	2632	2634	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064274	2700	2700	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064275	2702	2704	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064276	2712	2714	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064277	2716	2718	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064278	2724	2726	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064279	2730	2730	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064280	2768	2770	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064281	2776	2778	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064238	2785	2787	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064282	2786	2788	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064237	2789	2791	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064236	2793	2795	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064283	2794	2796	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064235	2797	2799	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064284	2800	2802	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064285	2808	2810	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064234	2905	2907	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064233	2911	2915	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3064232	2921	2923	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064231	2925	2927	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064230	2933	2935	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064286-001	2940	2940	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Université de Montréal (Pavillon de la Faculté de l'aménagement, ancienne maison mère des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception)
i663-CDN-3064228	2953	2955	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064226	2977	2979	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064225	2981	2983	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064287-001	3200	3200	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Collège Jean-de-Brébeuf (pavillon central)
i663-CDN-3064287-002	3200	3200	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Collège Jean-de-Brébeuf (centre Vimont)
i663-CDN-3064287-003	3200	3200	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Collège Jean-de-Brébeuf (aile est)
i663-CDN-3064287-004	3200	3200	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Collège Jean-de-Brébeuf (aile ouest)
i663-CDN-5034889	3351	3351	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064216-001	3435	3435	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Église Côte-des-Neiges Presbyterian
i663-CDN-3064296	3740	3740	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064212-001	3745	4615	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Hôpital général juif (pavillon principal, aile B)
i663-CDN-3064297	3750	3750	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064298	3760	3760	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064299	3770	3770	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064211	4635	4635	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064210	4643	4645	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064209	4647	4649	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064208	4655	4657	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064207	4659	4661	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064206	4667	4669	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064205	4671	4675	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064204	4679	4681	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064203	4683	4685	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064202	4691	4693	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064201	4695	4697	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3064200	4701	4705	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3072129	4709	4711	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3007476	4975	4977	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3007474	4979	4981	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3031807-001	5215	5215	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3031809	5235	5245	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3031799-001	5250	5250	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3031799-002	5260	5262	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		
i663-CDN-3031811-001	5265	5265	chemin	de la	Côte-Sainte-Catherine		Appartements Astor
i663-CDN-3067212	4855	4855	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3067210	5145	5145	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		Appartements Royal Arms
i663-CDN-3067205	5235	5235	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		Appartements Côte-Saint-Luc
i663-CDN-3067203	5245	5245	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		Appartements Langson Row (5245, chemin de la Côte-Saint-Luc)
i663-CDN-3067202	5255	5255	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		Appartements Langson Row (5255, chemin de la Côte-Saint-Luc)
i663-CDN-3067200	5265	5275	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		Appartements Langson Row (5265-5275, chemin de la Côte-Saint-Luc)

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3067198	5309	5311	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3067196	5339	5341	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3067194	5351	5367	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3059979-002	5360	5360	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3059981	5410	5410	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3059983	5424	5434	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3059985	5442	5442	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3059995	5530	5530	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3059997	5550	5550	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3067179	5585	5585	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3060011	5780	5780	chemin	de la	Côte-Saint-Luc		
i663-CDN-3057555-001	4505	4505	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057558	4561	4561	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057559-001	4571	4571	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057560	4581	4581	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057561-001	4591	4591	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057695	4760	4760	avenue		Cumberland		Caserne de pompiers n° 46
i663-CDN-3057575	4839	4841	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057576	4843	4845	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057578	4855	4857	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3057687	4864	4864	avenue		Cumberland		
i663-CDN-3032200	5180	5182	rue		Dalou		
i663-CDN-3032202	5185	5187	rue		Dalou		
i663-CDN-3032204	5193	5195	rue		Dalou		
i663-CDN-3032196	5196	5198	rue		Dalou		
i663-CDN-3032206	5197	5199	rue		Dalou		
i663-CDN-3032194	5200	5202	rue		Dalou		
i663-CDN-3032192	5204	5206	rue		Dalou		
i663-CDN-3032208	5205	5207	rue		Dalou		
i663-CDN-3032190	5208	5210	rue		Dalou		
i663-CDN-3032210	5209	5211	rue		Dalou		
i663-CDN-3032188	5212	5214	rue		Dalou		
i663-CDN-3032212	5217	5219	rue		Dalou		
i663-CDN-3032214	5221	5223	rue		Dalou		
i663-CDN-3032216	5229	5231	rue		Dalou		
i663-CDN-3032218	5233	5235	rue		Dalou		
i663-CDN-3032221	5241	5243	rue		Dalou		
i663-CDN-3032222	5245	5247	rue		Dalou		
i663-CDN-3032224	5251	5253	rue		Dalou		
i663-CDN-3032227	5255	5257	rue		Dalou		
i663-CDN-3032182	5260	5262	rue		Dalou		
i663-CDN-3032229	5263	5265	rue		Dalou		
i663-CDN-3032231	5267	5269	rue		Dalou		
i663-CDN-3032180	5268	5270	rue		Dalou		
i663-CDN-3064893	5563	5565	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064891	5567	5569	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064889	5577	5579	avenue	de	Darlington		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3064887	5581	5583	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064885	5591	5593	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064883	5595	5597	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064881	5605	5607	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064879	5609	5611	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064877	5619	5621	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064876	5623	5625	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064873	5633	5635	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064872	5637	5641	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3064809	5714	5714	avenue	de	Darlington		
i663-CDN-3057971	5055	5057	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057970	5059	5059	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057969	5065	5067	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057968	5101	5105	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057967	5107	5111	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057964	5135	5135	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057962-001	5155	5159	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057961	5175	5175	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3057960	5181	5181	boulevard		De Maisonneuve	Ouest	
i663-CDN-3007408	2591	2591	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007407	2595	2599	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007409-001	2600	2602	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007406	2601	2603	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007410	2604	2606	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007405	2605	2607	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007411	2612	2614	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007404	2615	2617	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007412	2616	2618	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007403	2619	2621	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007413	2624	2626	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007401	2627	2629	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007414	2628	2630	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007399	2631	2633	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007415	2636	2638	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007397	2639	2641	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007416	2640	2642	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007417	2646	2648	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007418	2652	2652	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007419	2658	2660	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007420	2662	2664	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007422	2670	2672	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007424	2674	2676	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007426	2682	2684	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007428	2686	2688	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007430	2694	2696	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007432	2698	2702	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007434	2706	2708	avenue		De Soissons		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3007436	2710	2712	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007438	2714	2716	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007440	2718	2720	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007390	2945	2947	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007388	2949	2951	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007386	2955	2957	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007384	2959	2961	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007383	2965	2969	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3007382	2971	2973	avenue		De Soissons		
i663-CDN-3065516	6150	6150	chemin		Deacon		
i663-CDN-3065518	6210	6210	chemin		Deacon		
i663-CDN-3065562	6227	6227	chemin		Deacon		
i663-CDN-3065559	6229	6229	chemin		Deacon		
i663-CDN-3065557	6235	6235	chemin		Deacon		
i663-CDN-3065556-001	6239	6239	chemin		Deacon		
i663-CDN-3033707	2025	2031	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033709	2037	2045	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034084	2050	2050	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033710	2053	2061	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034086	2058	2058	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034088	2066	2066	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033712	2071	2073	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034090	2074	2078	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034093	2084	2084	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033714	2085	2085	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033716	2105	2105	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033718	2125	2125	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034099	2144	2144	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033720	3415	3419	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034102	3420	3424	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033722	3421	3423	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033726	3435	3439	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034106	3436	3440	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033727	3441	3441	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034108	3442	3446	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033729	3447	3451	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034110	3448	3450	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034112	3454	3456	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033731	3455	3457	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034114	3460	3462	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033733	3461	3463	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033734	3465	3467	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034116	3466	3468	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033736	3471	3473	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033738	3477	3479	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034118-001	3480	3484	boulevard		Décarie		Église Saint Luke's United
i663-CDN-3034118-002	3480	3484	boulevard		Décarie		Salle communautaire Saint Luke's United

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3033739	3481	3485	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033741	3487	3489	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033743	3493	3495	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033745	3501	3503	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033746	3505	3507	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033748	3515	3517	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033751	3521	3525	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033752	3527	3529	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033754	3533	3535	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033756	3539	3541	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033759	3545	3547	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033760	3551	3553	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033763	3559	3561	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033765	3565	3569	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033767	3571	3573	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033769	3577	3579	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033771	3581	3585	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033772-001	3589	3591	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033774	3593	3595	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033776	3599	3601	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033778	3603	3605	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033780	3611	3627	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034122	3614	3614	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034124	3624	3624	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034126	3636	3636	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033819	3777	3777	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034128	3784	3788	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034130	3790	3792	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033821	3797	3797	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034132	3800	3800	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034136	3826	3828	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033825-001	3845	3845	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033825-002	3845	3845	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033827	3855	3859	boulevard		Décarie		Appartements Notre-Dame-de-Grâce
i663-CDN-3033833	4061	4071	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033841-001	4077	4079	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033843	4083	4085	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033845	4087	4091	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033847	4093	4095	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033849	4097	4099	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033851	4101	4103	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033853	4105	4107	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033855	4109	4111	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033857	4119	4119	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034150	4130	4134	boulevard		Décarie		Appartements Glamis Castle
i663-CDN-3034153	4136	4136	boulevard		Décarie		Appartements Windsor Castle
i663-CDN-3033859	4139	4139	boulevard		Décarie		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3033861	4145	4145	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033867	4163	4165	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033869	4167	4169	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034155-001	4170	4174	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033871	4171	4173	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033873	4175	4177	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034157	4176	4180	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033875	4179	4181	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033877	4183	4185	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034159	4186	4190	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033879	4187	4189	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034161	4200	4204	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033881	4201	4203	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034163	4210	4220	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033883	4215	4217	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033885	4219	4221	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034165	4224	4228	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034167	4230	4234	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033887	4235	4241	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034169	4236	4240	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034171	4242	4246	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033890-001	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (maison James-Monk)
i663-CDN-3033890-002	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (maison James-Monk, aile latérale nord)
i663-CDN-3033890-003	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (maison James-Monk, aile latérale sud)
i663-CDN-3033890-004	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (maison James-Monk, annexe arrière)
i663-CDN-3033890-005	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (pensionnat Villa-Maria, aile de la grande scène)
i663-CDN-3033890-006	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (pensionnat Villa-Maria, aile de la chapelle)
i663-CDN-3033890-007	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (pensionnat Villa-Maria, aile Sainte-Cécile)
i663-CDN-3033890-008	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (caveau funéraire)
i663-CDN-3033890-009	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (lavoir)
i663-CDN-3033890-010	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (infirmerie Notre-Dame-de-la-Garde)
i663-CDN-3033890-011	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (maisonnette en bois)
i663-CDN-3033890-012	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (conserverie)
i663-CDN-3033890-013	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (maison de la Montagne)
i663-CDN-3033890-014	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (kiosque)
i663-CDN-3033890-015	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (maison Notre-Dame du Sacré-Coeur)
i663-CDN-3033890-016	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (pensionnat Villa-Maria, aile Saint-Michel)
i663-CDN-3033890-017	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (caveau à légumes)

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3033890-018	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (pensionnat Villa-Maria, aile Sainte-Marguerite)
i663-CDN-3033890-021	4245	4245	boulevard		Décarie		Ensemble institutionnel Villa Maria (infirmerie Notre-Dame-de-la-Garde, annexe)
i663-CDN-3033892-001	4361	4361	boulevard		Décarie		Monastère du Précieux Sang (corps principal)
i663-CDN-3073575-001	4434	4434	boulevard		Décarie		Orphelinat catholique de Montréal
i663-CDN-3033894-001	4495	4495	boulevard		Décarie		Hôpital des Incurables (annexe)
i663-CDN-3034189	4516	4516	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034193	4530	4530	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034195-001	4542	4546	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034201	4586	4586	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034206-001	4594	4598	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034209	4602	4602	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034212	4608	4608	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034233	4710	4710	boulevard		Décarie		Appartements Ponsonby Manor
i663-CDN-3034235	4800	4800	boulevard		Décarie		Appartements Duncannon Arms
i663-CDN-3034237	4900	4902	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3072825	4904	4906	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034240	4914	4914	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034247	4960	4980	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034250	5000	5016	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034253-001	5018	5022	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034259	5136	5136	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033938	5177	5193	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3033959-001	5301	5305	boulevard		Décarie		Maison funéraire Thomas Kane
i663-CDN-3033965	5325	5333	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034301	5800	5800	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034306	5838	5840	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3034310	5850	5852	boulevard		Décarie		
i663-CDN-3064349-021	5085	5085	avenue		Decelles		Maison Simon-Lacombe
i663-CDN-3064437	5300	5304	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064441	5306	5310	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064443	5312	5316	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064445	5318	5322	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064447	5324	5332	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064536	5333	5333	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064449	5334	5336	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064451-001	5346	5348	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064453	5350	5352	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064456	5356	5360	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064460	5362	5366	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064462	5368	5372	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064464	5374	5378	avenue		Decelles		
i663-CDN-3064466	5390	5390	avenue		Decelles		Immeuble Félix-Gohier
i663-CDN-3064496	5670	5670	avenue		Decelles		
i663-CDN-3065402	5718	5720	avenue		Déom		
i663-CDN-3065404	5722	5724	avenue		Déom		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3065439-001	5731	5733	avenue		Déom		
i663-CDN-3065437	5735	5737	avenue		Déom		
i663-CDN-3065435	5745	5745	avenue		Déom		
i663-CDN-3065433	5751	5753	avenue		Déom		
i663-CDN-3065410	5754	5758	avenue		Déom		
i663-CDN-3065431	5759	5761	avenue		Déom		
i663-CDN-3065429	5763	5765	avenue		Déom		
i663-CDN-3065427-001	5771	5773	avenue		Déom		
i663-CDN-3065425	5779	5781	avenue		Déom		
i663-CDN-3065414	5784	5786	avenue		Déom		
i663-CDN-3065423	5787	5789	avenue		Déom		
i663-CDN-3065421	5791	5793	avenue		Déom		
i663-CDN-3065419	5797	5797	avenue		Déom		
i663-CDN-3066121	4910	4912	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066022	4921	4923	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066020	4925	4927	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066018	4939	4941	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066016	4943	4945	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066015	4955	4957	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066013	4959	4961	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066134	4966	4968	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066011	4967	4967	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066136	4970	4972	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066009	4971	4973	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066007	4979	4981	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066005	4983	4985	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066003	4991	4993	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066001	4995	4997	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066142	4998	5002	avenue		Dornal		
i663-CDN-3065999	5003	5005	avenue		Dornal		
i663-CDN-3066144	5004	5006	avenue		Dornal		
i663-CDN-3002269-001	3421	3421	avenue		Draper		
i663-CDN-3002270	3425	3425	avenue		Draper		
i663-CDN-3002271	3429	3429	avenue		Draper		
i663-CDN-3002400	3438	3438	avenue		Draper		
i663-CDN-3002272-001	3755	3755	avenue		Draper		
i663-CDN-3002272-002	3755	3755	avenue		Draper		
i663-CDN-3002273	3757	3757	avenue		Draper		
i663-CDN-3002274	3763	3763	avenue		Draper		
i663-CDN-3002399-001	3768	3768	avenue		Draper		
i663-CDN-3002275	3769	3769	avenue		Draper		
i663-CDN-3002276	3771	3771	avenue		Draper		
i663-CDN-3002398	3776	3776	avenue		Draper		
i663-CDN-3002277	3779	3779	avenue		Draper		
i663-CDN-3002397-001	3782	3782	avenue		Draper		
i663-CDN-3002278	3785	3785	avenue		Draper		
i663-CDN-3002279	3791	3791	avenue		Draper		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3002396	3796	3796	avenue		Draper		
i663-CDN-3002280	3797	3797	avenue		Draper		
i663-CDN-3002395	3798	3798	avenue		Draper		
i663-CDN-3002281	3803	3803	avenue		Draper		
i663-CDN-3002282	3809	3809	avenue		Draper		
i663-CDN-3002394	3810	3810	avenue		Draper		
i663-CDN-3002283	3815	3815	avenue		Draper		
i663-CDN-3002393-001	3816	3816	avenue		Draper		
i663-CDN-3002392-001	3820	3820	avenue		Draper		
i663-CDN-3002284-001	3821	3821	avenue		Draper		
i663-CDN-3002391	3826	3826	avenue		Draper		
i663-CDN-3002285-001	3829	3829	avenue		Draper		
i663-CDN-3002286	3831	3831	avenue		Draper		
i663-CDN-3002390	3832	3832	avenue		Draper		
i663-CDN-3002287	3839	3839	avenue		Draper		
i663-CDN-3002288-001	3841	3841	avenue		Draper		
i663-CDN-3002389-001	3844	3844	avenue		Draper		
i663-CDN-3002289	3847	3847	avenue		Draper		
i663-CDN-3002388	3850	3850	avenue		Draper		
i663-CDN-3002290	3853	3853	avenue		Draper		
i663-CDN-3002387-001	3856	3856	avenue		Draper		
i663-CDN-3002291	3859	3859	avenue		Draper		
i663-CDN-3002292	3865	3865	avenue		Draper		
i663-CDN-3002293	3871	3871	avenue		Draper		
i663-CDN-3002386	3872	3872	avenue		Draper		
i663-CDN-3002294-001	3877	3877	avenue		Draper		
i663-CDN-3002294-002	3877	3877	avenue		Draper		
i663-CDN-3002385	4326	4326	avenue		Draper		
i663-CDN-3002295-001	4329	4331	avenue		Draper		
i663-CDN-3002384	4334	4336	avenue		Draper		
i663-CDN-3002383	4338	4340	avenue		Draper		
i663-CDN-3002296	4345	4347	avenue		Draper		
i663-CDN-3002297	4349	4351	avenue		Draper		
i663-CDN-3002298	4355	4357	avenue		Draper		
i663-CDN-3002299	4359	4361	avenue		Draper		
i663-CDN-3002382	4362	4364	avenue		Draper		
i663-CDN-3002381	4366	4368	avenue		Draper		
i663-CDN-3002300	4367	4369	avenue		Draper		
i663-CDN-3002301	4371	4373	avenue		Draper		
i663-CDN-3002380	4374	4376	avenue		Draper		
i663-CDN-3002379	4378	4380	avenue		Draper		
i663-CDN-3002302	4379	4381	avenue		Draper		
i663-CDN-3002303	4383	4385	avenue		Draper		
i663-CDN-3002378	4384	4386	avenue		Draper		
i663-CDN-3002377-001	4388	4390	avenue		Draper		
i663-CDN-3002376	4398	4400	avenue		Draper		
i663-CDN-3002375	4402	4404	avenue		Draper		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3002374	4410	4412	avenue		Draper		
i663-CDN-3002373	4414	4416	avenue		Draper		
i663-CDN-3059234-002	4440	4440	avenue		Draper		
i663-CDN-3002309-001	4463	4465	avenue		Draper		
i663-CDN-3002310	4467	4469	avenue		Draper		
i663-CDN-3073074	4471	4473	avenue		Draper		
i663-CDN-3002311	4475	4477	avenue		Draper		
i663-CDN-3002372	4524	4526	avenue		Draper		
i663-CDN-3002313	4525	4527	avenue		Draper		
i663-CDN-3002314	4533	4535	avenue		Draper		
i663-CDN-3002315	4537	4539	avenue		Draper		
i663-CDN-3002316	4543	4545	avenue		Draper		
i663-CDN-3002369	4544	4546	avenue		Draper		
i663-CDN-3002317	4547	4549	avenue		Draper		
i663-CDN-3002368	4552	4554	avenue		Draper		
i663-CDN-3002367	4556	4558	avenue		Draper		
i663-CDN-3002366	4560	4562	avenue		Draper		
i663-CDN-3002365	4564	4566	avenue		Draper		
i663-CDN-3002364	4568	4570	avenue		Draper		
i663-CDN-3002363	4572	4574	avenue		Draper		
i663-CDN-3002362-001	4576	4578	avenue		Draper		
i663-CDN-3002361	4580	4582	avenue		Draper		
i663-CDN-3002321	4581	4583	avenue		Draper		
i663-CDN-3002360	4584	4586	avenue		Draper		
i663-CDN-3002322-001	4585	4587	avenue		Draper		
i663-CDN-3002359	4588	4590	avenue		Draper		
i663-CDN-3002358	4592	4594	avenue		Draper		
i663-CDN-3002323-001	4593	4595	avenue		Draper		
i663-CDN-3002357	4596	4598	avenue		Draper		
i663-CDN-3002324	4597	4599	avenue		Draper		
i663-CDN-3002356	4600	4602	avenue		Draper		
i663-CDN-3002355	4604	4606	avenue		Draper		
i663-CDN-3002354	4608	4610	avenue		Draper		
i663-CDN-3002353	4612	4614	avenue		Draper		
i663-CDN-3002352	4616	4618	avenue		Draper		
i663-CDN-3002351	4620	4622	avenue		Draper		
i663-CDN-3002350	4628	4630	avenue		Draper		
i663-CDN-3030307	5220	5222	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030305	5221	5223	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030309	5224	5226	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030303	5225	5227	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030311	5230	5232	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030313	5234	5236	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030315	5242	5244	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030294	5371	5373	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030320	5372	5372	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030292	5379	5381	avenue		Dupuis		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3030290	5383	5385	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030288	5391	5393	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030286	5395	5397	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030284	5403	5405	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030282	5407	5411	avenue		Dupuis		
i663-CDN-5004725	5415	5417	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030280	5419	5421	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030278	5451	5453	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030275	5455	5457	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030274	5459	5461	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3030272	5463	5465	avenue		Dupuis		
i663-CDN-3035408	5316	5318	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035445-001	5319	5321	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035445-002	5319	5321	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035410-001	5322	5324	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035444-001	5325	5327	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035444-002	5325	5327	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035443-001	5329	5331	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035411-001	5330	5334	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035442-001	5335	5337	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035412	5336	5338	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035441-001	5339	5341	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035413	5340	5342	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035414	5390	5392	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035415	5394	5396	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035440	5395	5397	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035439	5399	5401	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035416	5404	5406	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035438	5405	5407	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035417	5408	5410	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035437	5409	5411	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035436	5417	5419	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035418	5418	5420	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035435	5421	5423	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035419	5422	5426	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035434	5429	5431	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035420	5430	5432	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035433	5433	5435	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035421	5434	5436	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035432	5441	5443	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035422	5442	5444	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035431	5445	5447	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035423	5446	5448	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035424	5452	5456	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035430	5453	5455	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035429-001	5457	5459	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035425	5458	5462	avenue		Duquette		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3035426	5466	5468	avenue		Duquette		
i663-CDN-3035427	5470	5472	avenue		Duquette		
i663-CDN-3031534	4318	4320	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031131	4319	4321	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031133	4323	4325	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031532	4326	4328	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031530-001	4330	4332	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031134	4331	4333	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031137	4335	4337	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031528-001	4338	4340	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031526-001	4342	4342	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031139	4343	4345	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031141	4347	4349	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031524	4350	4352	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031522	4354	4356	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031143	4355	4357	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031145	4359	4361	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031520	4362	4364	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031519	4366	4368	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031147	4369	4371	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031149	4373	4375	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031516	4374	4376	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031514	4378	4382	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031150	4381	4383	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031151	4385	4387	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031512	4386	4388	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031510	4390	4392	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031153-001	4391	4395	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031155	4397	4399	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031509	4398	4400	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031157	4405	4407	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031507	4406	4408	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031159	4409	4411	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031161-001	4415	4417	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031505	4418	4418	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031162	4421	4423	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031503	4424	4426	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031164	4427	4429	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031501	4432	4434	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031166	4433	4435	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031499	4436	4438	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031168-001	4441	4443	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031497	4444	4446	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031170	4445	4447	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031495	4448	4450	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031172	4453	4455	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031174	4457	4459	avenue		Earnscliffe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3031178	4509	4511	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031179	4517	4519	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031181	4521	4523	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031184	4529	4531	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031491	4530	4532	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031185	4533	4535	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031489	4534	4538	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031187	4541	4543	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031487	4542	4544	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031189	4545	4547	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031485	4546	4548	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031191	4553	4555	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031483	4554	4556	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031193	4557	4559	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031481	4558	4560	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031195	4565	4567	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031479	4568	4570	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031198	4569	4571	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031477	4572	4574	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031200-001	4575	4575	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031475	4582	4584	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031202	4583	4583	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031473	4586	4588	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031204	4587	4589	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031471	4592	4594	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031206	4595	4597	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031468-001	4598	4600	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031466	4608	4610	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031210	4611	4613	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031465	4612	4614	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031212	4615	4617	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031213-001	4625	4627	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031215	4633	4635	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031217	4637	4639	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031456	4640	4642	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031454	4644	4648	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031219	4645	4647	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031221	4649	4651	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031453	4650	4652	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031223	4657	4659	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031451-001	4658	4660	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031225	4661	4663	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031449	4662	4664	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031227	4669	4671	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031228	4673	4675	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031444	4674	4676	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031443	4678	4680	avenue		Earnscliffe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3031230	4683	4683	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031232	4685	4687	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031439	4692	4694	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031234	4695	4697	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031437	4696	4698	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031236	4699	4701	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031435	4700	4702	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031433	4704	4706	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031238	4705	4707	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031240	4709	4711	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031431	4902	4902	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031429	4906	4908	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031428	4912	4916	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031426-001	4918	4920	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031425-001	4926	4928	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031424-001	4930	4932	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031242	4935	4937	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031423-001	4938	4940	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031244	4939	4941	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031421-001	4942	4944	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031246	4945	4947	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031248	4949	4951	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031419-001	4950	4952	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031417-001	4954	4956	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031249-001	4957	4959	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031251	4961	4963	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031416-001	4962	4964	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031415	4966	4968	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031253	4969	4971	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031255-001	4973	4975	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031257-001	4981	4983	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031259-001	4985	4987	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031261-001	4993	4995	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031263	4997	4999	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031265	5119	5121	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031267	5125	5127	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031269	5129	5131	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031414	5130	5132	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031412	5134	5136	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031271	5135	5137	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031273	5139	5141	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031410	5140	5142	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031408-001	5144	5146	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031275	5145	5147	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031277	5149	5151	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031406-001	5150	5152	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031405-001	5154	5156	avenue		Earnscliffe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3031279	5155	5157	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031281	5159	5161	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031402-001	5160	5162	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031283	5165	5167	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031285	5169	5171	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031401-001	5170	5172	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031287	5175	5177	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031289	5179	5181	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031400	5180	5182	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031397	5184	5186	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031396-001	5192	5194	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031394	5196	5198	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031392	5202	5204	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031390	5206	5208	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031388	5210	5212	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031386	5214	5216	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031384	5218	5220	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031299	5219	5219	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031301	5221	5223	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031382	5226	5228	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031380	5230	5232	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031378	5238	5240	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031377	5242	5244	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031375	5250	5252	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031374	5254	5256	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031313	5321	5323	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031315-001	5325	5327	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031317	5337	5339	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031318	5343	5343	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031324	5365	5367	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031326	5369	5371	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031328	5377	5379	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031330	5381	5383	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031332	5389	5391	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031334	5393	5395	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031336	5405	5407	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031338	5409	5409	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031340	5415	5415	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031342	5417	5417	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031343	5423	5423	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031345	5425	5425	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031347	5431	5431	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031349	5433	5433	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031351	5439	5439	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031353	5441	5441	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031355	5447	5449	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031357	5451	5453	avenue		Earnscliffe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3031359	5459	5461	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031361	5463	5465	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031363	5471	5473	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031364	5475	5477	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031366	5483	5485	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-9400003	5487	5489	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031370	5493	5495	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3031372	5497	5499	avenue		Earnscliffe		
i663-CDN-3064794-002	2011	2011	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064792	2027	2035	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064790	2049	2049	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064788	2057	2057	boulevard		Édouard-Montpetit		Appartements University View
i663-CDN-3064786	2065	2065	boulevard		Édouard-Montpetit		Appartements Fairview
i663-CDN-3064783	2101	2101	boulevard		Édouard-Montpetit		Appartements Mount Vernon
i663-CDN-3064779	2131	2135	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064777	2141	2141	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064771	2183	2183	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064769	2191	2191	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064767	2201	2201	boulevard		Édouard-Montpetit		Appartements Casa Loma
i663-CDN-3064765	2211	2211	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064764	2219	2219	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064761	2229	2229	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064760	2241	2241	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064757	2247	2247	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064756	2415	2415	boulevard		Édouard-Montpetit		Appartements Glendale
i663-CDN-3064754	2425	2425	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064752	2435	2435	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064749	2441	2441	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064747	2447	2447	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064805-001	2450	2450	boulevard		Édouard-Montpetit		Université de Montréal (Pavillon Roger-Gaudry)
i663-CDN-3064744	2455	2455	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064742	2461	2461	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064740	2467	2467	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064739	2475	2475	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064734	2515	2515	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064731	2521	2521	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064729	2531	2531	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064727	2541	2541	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064725	2705	2705	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064723	2711	2711	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064721	2715	2715	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064719	2725	2729	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064717	2739	2739	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064715	2741	2743	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064714	2747	2747	boulevard		Édouard-Montpetit		Appartements University Manor
i663-CDN-3064709-001	2801	2801	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064708	2815	2815	boulevard		Édouard-Montpetit		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3064701	2849	2849	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064815	2910	2910	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064698	2935	2935	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064696	2945	2945	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064686	3009	3009	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064684	3019	3019	boulevard		Édouard-Montpetit		Appartements Surrey Manor
i663-CDN-3064682	3029	3029	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064832	3032	3032	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064834	3034	3034	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064839-001	3068	3068	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064839-002	3076	3076	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064676	3101	3101	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064670	3141	3141	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064668-001	3151	3151	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064851	3156	3156	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064668-002	3157	3157	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064853	3170	3170	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064855-001	3180	3180	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064662	3181	3181	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064660	3189	3189	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064659	3201	3205	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064859	3202	3202	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064657	3207	3211	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064861	3210	3210	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064864-001	3220	3220	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064650	3239	3239	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064865	3240	3240	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3064562	4611	4611	boulevard		Édouard-Montpetit		
i663-CDN-3037914	2855	2855	avenue		Ekers		
i663-CDN-3065640	2930	2930	rue		Fendall		
i663-CDN-3066802	3715	3719	rue	du	Frère-André		
i663-CDN-3066800	3721	3725	rue	du	Frère-André		
i663-CDN-3066798	3727	3727	rue	du	Frère-André		
i663-CDN-3066796	3737	3737	rue	du	Frère-André		
i663-CDN-3066794	3745	3747	rue	du	Frère-André		
i663-CDN-3064427	5327	5337	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064425	5339	5349	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064423	5353	5357	avenue		Gatineau		Caserne de pompiers n° 27
i663-CDN-3064421	5371	5385	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064417	5419	5423	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064373	5538	5538	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064375	5546	5546	avenue		Gatineau		Immeubles Stanislas-Christin
i663-CDN-3064415-001	5585	5585	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064381	5590	5590	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064411-001	5599	5599	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064407-001	5609	5611	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064386	5614	5614	avenue		Gatineau		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3064405-001	5617	5617	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064388	5624	5624	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064401-001	5635	5639	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064392	5650	5650	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064394-001	5654	5664	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064396	5674	5674	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3064398	5685	5685	avenue		Gatineau		
i663-CDN-3035074	927	929	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035076	931	933	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035077	935	937	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035080	939	941	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035370	940	944	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035369-001	946	950	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035368	952	956	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035367	958	960	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035366	966	966	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035084	967	977	avenue		Girouard		
i663-CDN-5030727	967	977	avenue		Girouard		Maison Prud'homme
i663-CDN-3035365	970	972	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035086	979	981	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035088	985	987	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035363	988	990	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035090-001	991	1001	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035362-001	996	998	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035361	1000	1002	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035092	1005	1007	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035360	1006	1008	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035359	1010	1012	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035094	1013	1015	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035096	1017	1019	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035358	1018	1020	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035357	1022	1024	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035098-001	1023	1027	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035356	1028	1032	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035100-001	1029	1033	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035355	1034	1038	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035102	1035	1039	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035354	1040	1044	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035104	1041	1045	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035353	1046	1050	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035352-001	1052	1056	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035108	1055	1059	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035351	1058	1060	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035109	1061	1065	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035350	1064	1066	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035349	1070	1072	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035348-001	1076	1078	avenue		Girouard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3035113	1085	1091	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035333	2204	2206	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035148	2205	2207	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035332	2212	2214	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035331	2216	2218	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035150	2217	2219	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035330	2224	2226	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035152	2227	2229	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035329	2228	2230	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035154	2233	2235	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035328	2234	2236	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035155	2237	2239	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035327	2240	2242	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035157	2243	2247	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035159	2249	2251	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035326	2250	2250	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035325	2256	2258	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035161	2257	2259	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035324	2264	2266	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035163-001	2265	2267	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035323	2268	2270	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035322	2274	2276	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035164	3439	3439	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035167	3445	3445	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035170	3471	3471	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035176	3489	3499	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035178	3489	3499	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035179	3505	3505	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035182-001	3511	3511	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035184-001	3521	3525	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035188-001	3541	3541	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035190-001	3545	3545	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035192-001	3553	3553	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035196-001	3567	3567	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035198	3575	3575	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035200	3583	3583	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035320	3774	3776	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035319	3780	3784	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035206	3781	3783	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035208	3785	3787	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035318	3788	3790	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035210	3791	3793	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035211	3795	3797	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035316	3802	3804	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035213-001	3805	3805	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035315	3806	3808	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035314	3812	3814	avenue		Girouard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3035215	3815	3817	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035313	3818	3818	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035217	3819	3821	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035218	3825	3827	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035312	3826	3826	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035219	3829	3831	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035311	3830	3832	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035220	3835	3837	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035310	3836	3838	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035309	3842	3844	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035221-001	3843	3843	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035222-001	3849	3849	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035308	3850	3852	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035307	3854	3856	avenue		Girouard		
i663-CDN-3058607	3861	3861	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035306	3864	3864	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035305	4080	4084	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035304	4090	4094	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035303	4096	4098	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035302-001	4110	4112	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035301-001	4114	4116	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035300-001	4126	4130	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035298	4142	4142	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035296-001	4166	4168	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035295	4170	4174	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035294	4186	4188	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035293	4190	4192	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035292	4196	4200	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035289	4218	4220	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035288	4222	4224	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035287	4238	4242	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035286-001	4246	4250	avenue		Girouard		
i663-CDN-3058858	4260	4260	avenue		Girouard		Théâtre Monkland
i663-CDN-3035223	4319	4323	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035285	4326	4328	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035224	4327	4329	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035284	4330	4332	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035225	4333	4335	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035283	4340	4342	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035226	4341	4343	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035282	4344	4346	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035227	4345	4347	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035229	4353	4355	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035281-001	4354	4356	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035231-001	4357	4359	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035280-001	4358	4360	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035233	4365	4367	avenue		Girouard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3035279	4368	4370	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035235	4369	4371	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035278	4372	4374	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035237-001	4377	4379	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035238	4381	4383	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035277	4384	4386	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035240	4387	4391	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035241	4393	4395	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035276-001	4394	4394	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035276-002	4394	4394	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035243	4399	4403	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035245	4405	4407	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035247	4413	4415	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035274-001	4414	4416	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035248	4417	4419	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035273	4418	4420	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035249	4425	4427	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035272	4428	4430	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035251	4429	4433	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035271	4436	4438	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035270	4450	4454	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035269	4458	4460	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035268	4464	4468	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035267	4470	4472	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035266	4478	4480	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035265	4482	4484	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035263	4500	4500	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035262	4510	4510	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035261	4516	4516	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035260	4522	4522	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035258	4530	4530	avenue		Girouard		
i663-CDN-3035257	4540	4540	avenue		Girouard		
i663-CDN-3065998	5021	5021	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3065997	5027	5027	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066040	5030	5030	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066042	5038	5038	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3065994	5039	5039	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066044	5040	5040	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3065992	5041	5041	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3065991	5051	5051	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066046	5052	5052	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066047	5054	5054	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3065988	5055	5055	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066049	5060	5060	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066051	5062	5062	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066053	5068	5068	avenue		Glencairn		
i663-CDN-3066056	5070	5070	avenue		Glencairn		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3032362	5191	5193	rue		Globert		
i663-CDN-3032360	5194	5194	rue		Globert		
i663-CDN-3032364	5195	5197	rue		Globert		
i663-CDN-3032358	5196	5198	rue		Globert		
i663-CDN-3032366	5199	5201	rue		Globert		
i663-CDN-3032356	5202	5208	rue		Globert		
i663-CDN-3032368	5203	5205	rue		Globert		
i663-CDN-3032371	5207	5207	rue		Globert		
i663-CDN-3032354	5210	5212	rue		Globert		
i663-CDN-3032372	5211	5213	rue		Globert		
i663-CDN-3032375	5215	5217	rue		Globert		
i663-CDN-3032353	5218	5220	rue		Globert		
i663-CDN-3032377	5219	5221	rue		Globert		
i663-CDN-3032350	5222	5224	rue		Globert		
i663-CDN-3032378	5223	5225	rue		Globert		
i663-CDN-3032381-001	5227	5229	rue		Globert		
i663-CDN-3032349	5230	5232	rue		Globert		
i663-CDN-3032383	5231	5233	rue		Globert		
i663-CDN-3032346-001	5234	5236	rue		Globert		
i663-CDN-3032385	5235	5237	rue		Globert		
i663-CDN-3032387	5239	5241	rue		Globert		
i663-CDN-3032345-001	5242	5244	rue		Globert		
i663-CDN-3032388	5243	5245	rue		Globert		
i663-CDN-3032343-001	5246	5248	rue		Globert		
i663-CDN-3032391	5247	5249	rue		Globert		
i663-CDN-3032393	5251	5253	rue		Globert		
i663-CDN-3032342	5254	5256	rue		Globert		
i663-CDN-3032339-001	5262	5264	rue		Globert		
i663-CDN-3032339-002	5262	5264	rue		Globert		
i663-CDN-3056404	6220	6220	avenue		Godfrey		
i663-CDN-3056398-001	6225	6225	avenue		Godfrey		Hall et salle communautaire Knox Crescent Kensington and First Presbyterian
i663-CDN-3056403	6226	6226	avenue		Godfrey		
i663-CDN-3056401	6308	6308	avenue		Godfrey		
i663-CDN-3056399	6315	6315	avenue		Godfrey		
i663-CDN-3056462-001	2044	2056	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056459	2060	2072	boulevard		Grand		
i663-CDN-5030743	2060	2072	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056221	2101	2105	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056222-001	2117	2119	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056451	2138	2146	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056224	2149	2153	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056225	2231	2233	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056226	2235	2237	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056227	2241	2241	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056228	2243	2243	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056229	2251	2253	boulevard		Grand		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3056230	2257	2259	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056438	2260	2260	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056436	2262	2262	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056231	2265	2265	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056232-001	2267	2267	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056435	2276	2276	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056434-001	2280	2280	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056233	2281	2281	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056234	2285	2285	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056235	2295	2297	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056236	2299	2301	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056431-001	2308	2308	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056430-001	2314	2314	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056429	2324	2324	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056239-001	2331	2331	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056240-001	2337	2337	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056241	2343	2345	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056426	2344	2346	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056242	2347	2349	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056425-001	2354	2356	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056243-001	2357	2359	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056424-001	2358	2360	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056244-001	2361	2363	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056423	2364	2366	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056422	2370	2372	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056421	2374	2376	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056420	2382	2382	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056419	2386	2386	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056245	3421	3421	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056246	4015	4015	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056247	4021	4021	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056250-001	4039	4039	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056415	4046	4046	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056414	4054	4054	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056251	4055	4055	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056252	4059	4059	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056413	4060	4060	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056253-001	4065	4065	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056412	4066	4066	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056411	4070	4070	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056254	4071	4071	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056410	4076	4076	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056255	4077	4077	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056409	4082	4082	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056256-001	4083	4083	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056408	4088	4088	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056257-001	4089	4089	boulevard		Grand		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3056407	4094	4094	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056258	4095	4095	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056259-001	4103	4103	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056260	4107	4107	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056267	4167	4167	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056268	4169	4169	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056393	4234	4234	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056392	4238	4238	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056391	4240	4240	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056275	4375	4377	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056276	4395	4397	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056277	4435	4437	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056278	4475	4475	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056285	4625	4625	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056286	4645	4645	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056287	4665	4665	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056288	4685	4685	boulevard		Grand		
i663-CDN-3056338-001	5275	5277	boulevard		Grand		
i663-CDN-3032714	2010	2012	avenue		Grey		
i663-CDN-3032430	2015	2017	avenue		Grey		
i663-CDN-3032432	2019	2021	avenue		Grey		
i663-CDN-3032712	2020	2020	avenue		Grey		
i663-CDN-3032710-001	2024	2026	avenue		Grey		
i663-CDN-3032434	2025	2027	avenue		Grey		
i663-CDN-3032436	2029	2031	avenue		Grey		
i663-CDN-3032708-001	2030	2032	avenue		Grey		
i663-CDN-3032438	2035	2035	avenue		Grey		
i663-CDN-3032706	2036	2036	avenue		Grey		
i663-CDN-3032440-001	2039	2041	avenue		Grey		
i663-CDN-3032704-001	2040	2040	avenue		Grey		
i663-CDN-3032702-001	2044	2044	avenue		Grey		
i663-CDN-3032442	2045	2045	avenue		Grey		
i663-CDN-3032444	2049	2051	avenue		Grey		
i663-CDN-3032700	2050	2050	avenue		Grey		
i663-CDN-3032698-001	2056	2056	avenue		Grey		
i663-CDN-3032449-001	2069	2069	avenue		Grey		
i663-CDN-3032451-001	2071	2071	avenue		Grey		
i663-CDN-3032453	2079	2079	avenue		Grey		
i663-CDN-3032455	2085	2085	avenue		Grey		
i663-CDN-3032457	2095	2095	avenue		Grey		
i663-CDN-3032459-001	2105	2105	avenue		Grey		
i663-CDN-3032696-001	2106	2106	avenue		Grey		
i663-CDN-3032461-001	2107	2107	avenue		Grey		
i663-CDN-3032463	3411	3411	avenue		Grey		
i663-CDN-3032465	3415	3415	avenue		Grey		
i663-CDN-3032694	3416	3416	avenue		Grey		
i663-CDN-3032692	3420	3420	avenue		Grey		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3032467	3421	3421	avenue		Grey		
i663-CDN-3032690	3422	3422	avenue		Grey		
i663-CDN-3032469	3423	3423	avenue		Grey		
i663-CDN-3032688-001	3428	3428	avenue		Grey		
i663-CDN-3032686	3432	3432	avenue		Grey		
i663-CDN-3032684-001	3438	3438	avenue		Grey		
i663-CDN-3032682	3440	3440	avenue		Grey		
i663-CDN-3032475-001	3441	3441	avenue		Grey		
i663-CDN-3032477	3443	3443	avenue		Grey		
i663-CDN-3032680	3446	3446	avenue		Grey		
i663-CDN-3032479	3449	3449	avenue		Grey		
i663-CDN-3032678	3450	3450	avenue		Grey		
i663-CDN-3032481	3453	3453	avenue		Grey		
i663-CDN-3032676	3456	3456	avenue		Grey		
i663-CDN-3032483	3459	3459	avenue		Grey		
i663-CDN-3032674	3460	3460	avenue		Grey		
i663-CDN-3032485-001	3463	3463	avenue		Grey		
i663-CDN-3032487	3469	3469	avenue		Grey		
i663-CDN-3032489-001	3473	3473	avenue		Grey		
i663-CDN-3032668	3478	3478	avenue		Grey		
i663-CDN-3032490	3479	3479	avenue		Grey		
i663-CDN-3032666	3482	3482	avenue		Grey		
i663-CDN-3032493	3483	3483	avenue		Grey		
i663-CDN-3032665	3486	3486	avenue		Grey		
i663-CDN-3032495	3489	3489	avenue		Grey		
i663-CDN-3032663	3490	3490	avenue		Grey		
i663-CDN-3032497-001	3493	3493	avenue		Grey		
i663-CDN-3032661	3496	3496	avenue		Grey		
i663-CDN-3032499	3499	3499	avenue		Grey		
i663-CDN-3032659	3500	3500	avenue		Grey		
i663-CDN-3032500-001	3503	3503	avenue		Grey		
i663-CDN-3032657	3508	3508	avenue		Grey		
i663-CDN-3032502	3509	3509	avenue		Grey		
i663-CDN-3032505-001	3511	3511	avenue		Grey		
i663-CDN-3032655	3512	3512	avenue		Grey		
i663-CDN-3032506-001	3517	3517	avenue		Grey		
i663-CDN-3032653	3518	3518	avenue		Grey		
i663-CDN-3032508-001	3519	3519	avenue		Grey		
i663-CDN-3032652	3520	3520	avenue		Grey		
i663-CDN-3032510	3525	3525	avenue		Grey		
i663-CDN-3032650-001	3526	3526	avenue		Grey		
i663-CDN-3032512-001	3529	3529	avenue		Grey		
i663-CDN-3032648-001	3534	3534	avenue		Grey		
i663-CDN-3032514-001	3535	3535	avenue		Grey		
i663-CDN-3032646-001	3538	3538	avenue		Grey		
i663-CDN-3032516-001	3539	3539	avenue		Grey		
i663-CDN-3032645-001	3544	3544	avenue		Grey		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3032518	3545	3545	avenue		Grey		
i663-CDN-3032644-001	3548	3548	avenue		Grey		
i663-CDN-3032520	3549	3549	avenue		Grey		
i663-CDN-3032643-001	3554	3554	avenue		Grey		
i663-CDN-3032522	3555	3555	avenue		Grey		
i663-CDN-3032641-001	3556	3556	avenue		Grey		
i663-CDN-3032639-001	3558	3558	avenue		Grey		
i663-CDN-3032524	3559	3559	avenue		Grey		
i663-CDN-3032637-001	3560	3560	avenue		Grey		
i663-CDN-3032529	3755	3755	avenue		Grey		
i663-CDN-3032530	3761	3761	avenue		Grey		
i663-CDN-3032533	3763	3763	avenue		Grey		
i663-CDN-3032635	3764	3764	avenue		Grey		
i663-CDN-3032633-001	3766	3766	avenue		Grey		
i663-CDN-3032534	3767	3767	avenue		Grey		
i663-CDN-3032536-001	3769	3769	avenue		Grey		
i663-CDN-3032631-001	3770	3770	avenue		Grey		
i663-CDN-3032629	3772	3772	avenue		Grey		
i663-CDN-3032538-001	3775	3775	avenue		Grey		
i663-CDN-3032541-001	3777	3777	avenue		Grey		
i663-CDN-3032627	3778	3778	avenue		Grey		
i663-CDN-3032626	3782	3782	avenue		Grey		
i663-CDN-3032542	3783	3783	avenue		Grey		
i663-CDN-3032544	3787	3787	avenue		Grey		
i663-CDN-3032624	3788	3788	avenue		Grey		
i663-CDN-3032622	3792	3792	avenue		Grey		
i663-CDN-3032546	3793	3793	avenue		Grey		
i663-CDN-3032548-001	3795	3795	avenue		Grey		
i663-CDN-3032620	3798	3798	avenue		Grey		
i663-CDN-3032619	3800	3800	avenue		Grey		
i663-CDN-3032550	3805	3811	avenue		Grey		
i663-CDN-3032617	3806	3806	avenue		Grey		
i663-CDN-3032615-001	3808	3808	avenue		Grey		
i663-CDN-3032613	3814	3814	avenue		Grey		
i663-CDN-3032611	3816	3816	avenue		Grey		
i663-CDN-3032609	4002	4004	avenue		Grey		
i663-CDN-3032607	4008	4010	avenue		Grey		
i663-CDN-3032554	4009	4011	avenue		Grey		
i663-CDN-3032605	4012	4014	avenue		Grey		
i663-CDN-3032556	4015	4017	avenue		Grey		
i663-CDN-3032603	4018	4020	avenue		Grey		
i663-CDN-3032557	4019	4021	avenue		Grey		
i663-CDN-3032601	4022	4024	avenue		Grey		
i663-CDN-3032558	4025	4027	avenue		Grey		
i663-CDN-3032599	4028	4030	avenue		Grey		
i663-CDN-3032560	4029	4031	avenue		Grey		
i663-CDN-3032597	4032	4034	avenue		Grey		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3032562	4035	4037	avenue		Grey		
i663-CDN-3032595	4038	4040	avenue		Grey		
i663-CDN-3032565	4039	4041	avenue		Grey		
i663-CDN-3032593	4042	4044	avenue		Grey		
i663-CDN-3032567	4045	4047	avenue		Grey		
i663-CDN-3032591	4048	4050	avenue		Grey		
i663-CDN-3032569	4049	4051	avenue		Grey		
i663-CDN-3032589	4052	4054	avenue		Grey		
i663-CDN-3032571	4055	4057	avenue		Grey		
i663-CDN-3032587-001	4056	4060	avenue		Grey		
i663-CDN-3032573	4059	4061	avenue		Grey		
i663-CDN-3032585-001	4062	4066	avenue		Grey		
i663-CDN-3032575	4065	4067	avenue		Grey		
i663-CDN-3032583	4068	4070	avenue		Grey		
i663-CDN-3032577	4069	4071	avenue		Grey		
i663-CDN-3032581	4072	4074	avenue		Grey		
i663-CDN-3066219	4640	4640	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066459-001	4641	4643	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066221	4642	4642	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066457	4645	4649	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066223	4650	4652	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066455	4655	4655	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066225	4660	4660	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066453	4663	4665	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066451	4667	4669	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066226	4670	4670	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066228	4680	4682	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066447	4683	4685	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066231	4684	4686	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066233	4690	4692	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066445-001	4691	4691	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066234	4694	4696	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066443	4697	4697	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066441	4701	4701	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066235	4704	4706	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066236	4708	4710	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066439	4709	4711	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066237	4712	4716	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066437	4713	4715	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066238	4720	4720	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066435-001	4723	4725	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066240-001	4726	4726	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066433	4727	4729	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066431	4735	4737	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066429-001	4739	4741	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066242-001	4740	4740	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066244	4742	4742	avenue		Grosvenor		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3066427-001	4745	4747	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066425	4751	4753	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066246-001	4752	4754	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066423	4755	4757	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066248	4760	4762	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066421	4763	4765	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066419	4767	4769	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066250	4770	4772	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066252	4774	4776	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066417	4777	4779	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066254	4782	4784	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066256	4786	4788	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066416	4787	4789	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066258	4794	4796	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066260	4798	4802	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066414	4799	4799	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066412-001	4801	4803	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066262	4806	4808	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066409	4809	4809	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066264	4810	4812	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066266	4818	4820	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066268	4822	4824	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066406	4829	4829	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066270	4830	4832	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066273	4834	4838	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066405	4835	4835	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066274	4844	4846	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066276	4848	4852	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066401-001	4853	4855	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066279	4858	4860	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066399-001	4859	4861	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066281	4862	4864	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066397	4867	4869	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066282	4872	4874	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066395	4875	4877	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066284	4876	4878	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066286	4884	4886	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066393-001	4885	4887	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066289	4888	4890	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066391-001	4889	4893	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066389-001	4897	4899	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066290	4900	4902	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066387-001	4901	4903	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066293	4904	4906	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066385	4909	4911	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066383-001	4913	4915	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066295	4914	4916	avenue		Grosvenor		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3066297	4918	4920	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066299	4926	4928	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066300	4930	4932	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066303	4936	4940	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066305	4946	4948	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066307	4950	4952	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066308	4958	4960	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066311	4962	4964	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066373	4967	4969	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066313	4970	4974	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066371	4971	4973	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066315	4976	4978	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066369	4977	4979	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066367	4981	4983	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066317	4986	4988	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066365	4987	4989	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066319	4990	4992	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066363	4993	4993	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066361	4997	4999	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066321	4998	5002	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066359	5001	5003	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066323	5004	5006	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066357	5007	5009	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066355	5011	5013	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066326	5012	5014	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066353	5017	5019	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066328	5020	5022	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066350	5021	5023	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066330	5024	5026	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066349	5027	5029	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066347	5031	5033	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066332	5032	5034	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066334	5036	5038	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066344	5037	5039	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066343	5041	5043	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066336	5044	5046	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066338	5048	5050	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3066340	5060	5062	avenue		Grosvenor		
i663-CDN-3035385	5393	5395	place		Grovehill		
i663-CDN-3035387	5397	5399	place		Grovehill		
i663-CDN-3035380	5404	5406	place		Grovehill		
i663-CDN-3035388	5405	5407	place		Grovehill		
i663-CDN-3035379	5408	5410	place		Grovehill		
i663-CDN-3035390	5409	5411	place		Grovehill		
i663-CDN-3035378	5416	5418	place		Grovehill		
i663-CDN-3035392	5417	5419	place		Grovehill		
i663-CDN-3035377	5420	5422	place		Grovehill		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3035395	5421	5423	place		Grovehill		
i663-CDN-3035376	5428	5430	place		Grovehill		
i663-CDN-3035397	5429	5431	place		Grovehill		
i663-CDN-3035375	5432	5434	place		Grovehill		
i663-CDN-3035398	5433	5435	place		Grovehill		
i663-CDN-3035374	5440	5442	place		Grovehill		
i663-CDN-3035400	5441	5443	place		Grovehill		
i663-CDN-3035373	5444	5446	place		Grovehill		
i663-CDN-3035402	5445	5447	place		Grovehill		
i663-CDN-3035372	5452	5454	place		Grovehill		
i663-CDN-3035404	5453	5455	place		Grovehill		
i663-CDN-3035371	5456	5458	place		Grovehill		
i663-CDN-3035406-001	5457	5459	place		Grovehill		
i663-CDN-3035406-002	5457	5459	place		Grovehill		
i663-CDN-3002753	2069	2071	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-5030734	2073	2075	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002755	2079	2081	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003332	2196	2198	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002771	2201	2203	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003330	2202	2204	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002773	2205	2207	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003329	2206	2208	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003327-001	2210	2212	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002775	2211	2213	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002777-001	2215	2217	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003325	2216	2220	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003323	2222	2226	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002779-001	2225	2225	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003320-001	2228	2232	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002781-001	2233	2235	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003319	2234	2238	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002783-001	2239	2241	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003317	2244	2246	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002785	2245	2247	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003314	2248	2250	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002787	2251	2253	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003312	2254	2256	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002789	2257	2259	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003311	2258	2260	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002791	2263	2265	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003309	2266	2268	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002793	2269	2271	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003307	2270	2272	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002795	2273	2275	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003305	2278	2280	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002797	2279	2281	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003303	2282	2284	avenue	de	Hampton		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3002799	2283	2283	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003301	2290	2292	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002801	2291	2293	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003299	2294	2296	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002803	2297	2299	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002805	2301	2303	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003297	2304	2306	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002807	2305	2307	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003295	2308	2310	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003293	2314	2316	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002809	2315	2319	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003291	2320	2322	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002810	2321	2321	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003289	2326	2328	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002813	2329	2329	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003287	2332	2334	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002815	2335	2337	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003285	2340	2340	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002817	2341	2343	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003283	2342	2342	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002819	2345	2347	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003281	2350	2350	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002821	2351	2353	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003279	2356	2364	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003277	2368	2370	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003275	2372	2376	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002823	3767	3767	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002829-001	3783	3783	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002831	3789	3789	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002833	3795	3795	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003267-001	3800	3800	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002835	3801	3801	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003265	3806	3806	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002837	3807	3807	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003263	3812	3812	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003261	3818	3818	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002841	3821	3821	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003259	3824	3824	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002843	3825	3825	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003257	3830	3830	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002845	3831	3831	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002847	3835	3835	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003255	3838	3838	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003253	3844	3844	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003251-001	3850	3850	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002853	3851	3851	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002857	3859	3859	avenue	de	Hampton		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3002859	3863	3863	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003249	4000	4000	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002861-001	4005	4005	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002861-002	4005	4005	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003247	4006	4006	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002863-001	4007	4007	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003245	4012	4012	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002865-001	4015	4015	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003243	4018	4018	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002867	4021	4021	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003241	4026	4026	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002870-001	4029	4029	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003239	4032	4032	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002871-001	4035	4035	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003237	4038	4038	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002873-001	4043	4043	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003235	4044	4044	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002875	4049	4049	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003232-001	4054	4054	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002878	4059	4059	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003230	4060	4060	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002880	4065	4065	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003228	4066	4066	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003226	4072	4072	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002882-001	4073	4073	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003224	4078	4078	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002884	4079	4079	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003222	4084	4084	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002886	4087	4087	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003220	4090	4090	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002888-001	4093	4093	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003218	4096	4096	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002890	4101	4101	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003216	4102	4102	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002892-001	4107	4107	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003214	4108	4108	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003212	4114	4114	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002894	4115	4115	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003210	4120	4120	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002896	4121	4121	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002898	4127	4127	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003208-001	4128	4128	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002900-001	4133	4133	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003206	4134	4134	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002902	4139	4139	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003204	4140	4140	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002904-001	4145	4145	avenue	de	Hampton		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3003201	4146	4146	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002906-001	4151	4151	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003199	4152	4152	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002909-001	4157	4157	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003197	4158	4158	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002911	4165	4165	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003195	4166	4166	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003193	4170	4170	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002913-001	4171	4171	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003191	4176	4176	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002915-001	4179	4179	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003189	4180	4180	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002917-001	4185	4185	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003187-001	4186	4186	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003185	4192	4192	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002919-001	4193	4193	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002921-001	4197	4197	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003183-001	4200	4200	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002923-001	4203	4203	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003182	4206	4206	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002925-001	4209	4209	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003180	4214	4214	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002927-001	4217	4217	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003178	4218	4218	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002929-001	4223	4223	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003176	4224	4224	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003173	4230	4230	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002931	4231	4231	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003171	4236	4236	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002933-001	4237	4237	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003170-001	4242	4242	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002935	4245	4245	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003168	4248	4248	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002937	4251	4251	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003165	4254	4254	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002939	4259	4259	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003163	4260	4260	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002940	4265	4265	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003161	4266	4266	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003159-001	4272	4272	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002941	4273	4273	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003157-001	4278	4278	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002943	4279	4279	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003151	4330	4330	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003128	4440	4440	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003127	4446	4446	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003122	4530	4532	avenue	de	Hampton		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3003120	4534	4536	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003118	4542	4544	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003117	4546	4548	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002956	4553	4555	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003115	4554	4556	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002958	4557	4559	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003113	4558	4560	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002960	4565	4567	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003111	4566	4568	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002962	4569	4571	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003109	4570	4572	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003107	4578	4580	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003105	4582	4584	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003103	4592	4594	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003101	4596	4598	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002968	4601	4603	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003099	4604	4606	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002970	4605	4607	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003097	4608	4610	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002987-001	4871	4871	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3002989-001	4889	4889	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003007	4975	4975	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003009	4985	4985	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003011	4995	4995	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003013	5005	5005	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003085	5010	5010	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003015	5015	5015	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003083	5020	5020	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003017	5025	5025	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003081	5030	5030	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003019	5035	5035	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003079	5040	5040	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003021	5045	5045	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003077	5050	5050	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003023	5055	5055	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003075	5060	5060	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003025	5065	5065	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003073	5070	5070	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003027	5075	5075	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003071	5080	5080	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003029	5085	5085	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003031	5095	5095	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003033	5101	5101	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003035-001	5121	5121	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003039	5165	5165	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003041	5175	5175	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003043-001	5185	5185	avenue	de	Hampton		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3003044	5191	5191	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003054	5200	5200	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3003052	5210	5210	avenue	de	Hampton		
i663-CDN-3036932	7499	7499	avenue		Harley		Gare Montréal-Ouest
i663-CDN-3000002	941	945	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000004	947	951	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000005	953	957	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000006	959	963	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000019	1009	1011	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000020	1015	1017	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000021	1019	1021	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000023	1025	1027	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000024	1029	1031	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000026-001	1035	1037	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000027	1043	1043	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000029	1045	1047	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000030	1049	1051	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000531	1054	1056	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000034	1071	1073	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000523	2166	2168	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000049	2171	2173	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000051	2175	2177	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000052-001	2183	2185	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000518-001	2186	2190	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000053	2187	2189	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000516	2194	2194	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000055	2195	2197	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000056	2199	2201	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000057	2205	2207	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000514	2206	2208	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000059	2209	2211	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000512	2210	2212	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000510	2214	2218	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000060	2215	2217	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000062	2221	2223	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000508	2222	2224	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000064	2225	2229	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000506	2228	2230	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000504	2232	2234	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000066-001	2233	2235	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000068-001	2237	2239	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000502	2240	2242	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000500-001	2244	2246	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000070	2245	2247	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000072	2251	2253	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000498	2252	2254	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000074	2255	2257	avenue		Harvard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3000496	2256	2260	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000076	2261	2263	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000078	2265	2267	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000494	2266	2266	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000492	2272	2274	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000079	2273	2275	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000490	2276	2278	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000081	2277	2279	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000488	2282	2284	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000486	2286	2288	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000083	2287	2289	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000084	2291	2293	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000483	2296	2298	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000481	2300	2302	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000479	2306	2308	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000477	2312	2314	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000085-001	3421	3421	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000086	3427	3427	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000476	3434	3434	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000087	3437	3437	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000088	3441	3441	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000089-001	3447	3447	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000472-001	3448	3448	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000469-001	3456	3456	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000090-001	3461	3461	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000467-001	3468	3468	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000091-001	3469	3469	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000092	3475	3475	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000466-001	3480	3480	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000463-001	3488	3488	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000461-001	3498	3498	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000459-001	3504	3504	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000459-002	3504	3504	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000458	3766	3766	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000094	3775	3775	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000096-001	3785	3785	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000452	3796	3796	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000097-001	3801	3801	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000450	3804	3804	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000098-001	3811	3811	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000099-001	3821	3821	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000448-001	3826	3826	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000101-001	3827	3827	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000446	3834	3834	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000444	3836	3836	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000102-001	3841	3841	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000103-001	3843	3843	avenue		Harvard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3000442-001	3848	3848	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000440-001	3850	3850	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000104-001	3851	3851	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000105	3857	3857	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000439-001	3860	3860	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000106-001	3867	3867	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000436-001	3870	3870	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000107	3873	3873	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000435-001	3876	3876	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000435-002	3876	3876	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000432	4000	4000	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000108	4001	4001	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000430	4006	4006	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000109-001	4007	4007	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000429	4014	4014	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000110	4015	4015	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000111-001	4019	4019	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000426-001	4022	4022	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000112-001	4027	4027	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000425	4028	4028	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000113-001	4035	4035	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000422	4036	4036	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000421-001	4040	4040	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000114-001	4041	4041	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000115-001	4049	4049	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000419	4050	4050	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000116-001	4051	4051	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000417-001	4056	4056	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000117-001	4059	4059	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000118-001	4065	4065	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000414	4066	4066	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000412	4068	4068	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000119-001	4073	4073	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000120-001	4075	4075	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000410	4080	4080	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000121	4085	4085	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000408	4088	4088	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000406-001	4094	4094	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000404-001	4104	4104	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000402	4110	4110	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000124-001	4115	4115	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000125-001	4121	4121	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000400-001	4122	4122	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000398	4128	4128	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000126-001	4131	4131	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000396-001	4136	4136	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000394-001	4142	4142	avenue		Harvard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3000392	4150	4150	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000128	4151	4151	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000390-001	4152	4152	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000129-001	4159	4159	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000388	4162	4162	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000386-001	4164	4164	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000130-001	4165	4165	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000384-001	4174	4174	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000131	4175	4175	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000132	4177	4177	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000382	4180	4180	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000380-001	4188	4188	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000133	4189	4191	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000134-001	4193	4195	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000378-001	4194	4194	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000140	4229	4229	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000370	4230	4230	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000142	4235	4235	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000368	4236	4236	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000144-001	4241	4241	avenue		Harvard		
i663-CDN-3059084	4310	4310	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000146	4317	4319	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000366	4318	4320	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000148	4321	4323	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000364	4322	4324	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000150	4329	4331	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000362	4330	4332	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000152	4333	4335	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000360	4334	4336	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000154	4341	4343	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000358-001	4342	4344	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000156	4345	4347	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000356	4346	4348	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000158	4353	4355	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000354	4354	4356	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000160	4357	4359	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000352	4358	4360	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000162	4363	4367	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000350	4366	4368	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000164	4369	4371	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000348	4372	4372	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000166	4377	4379	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000346	4378	4380	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000168	4381	4383	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000344	4382	4384	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000170	4389	4391	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000342	4390	4392	avenue		Harvard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3000340	4394	4396	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000172	4395	4395	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000174-001	4401	4403	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000338	4402	4404	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000336	4406	4408	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000176-001	4411	4413	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000334	4414	4416	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000178	4415	4417	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000332	4418	4420	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000180	4423	4425	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000330	4426	4428	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000182	4427	4429	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000328	4430	4432	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000184	4435	4437	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000326	4438	4440	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000186	4439	4441	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000324	4442	4444	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000188	4447	4449	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000322	4450	4452	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000190	4451	4453	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000320	4454	4456	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000192	4459	4461	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000318	4462	4464	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000194	4463	4465	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000316	4466	4468	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000196	4473	4473	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000314	4474	4476	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000312	4478	4480	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000310	4500	4500	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000198-001	4501	4501	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000308	4506	4508	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000200	4507	4509	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000202	4515	4517	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000306	4518	4520	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000204	4521	4523	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000304	4524	4526	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000206	4525	4527	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000302	4532	4532	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000208	4533	4535	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000300	4536	4538	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000210	4537	4539	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000298	4544	4546	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000212	4545	4547	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000296	4548	4550	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000214	4549	4551	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000216	4557	4559	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000294	4560	4562	avenue		Harvard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3000219	4561	4563	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000292	4564	4566	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000220	4569	4571	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000290	4572	4574	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000223	4573	4575	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000288	4576	4578	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000225	4581	4583	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000226	4585	4587	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000286	4586	4588	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000284	4590	4592	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000228	4593	4595	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000231	4599	4601	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000282	4600	4602	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000280	4604	4606	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000232	4605	4607	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000235-001	4609	4611	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000235-002	4609	4611	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000279	4614	4616	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000237	4617	4619	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000277	4618	4622	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000239-001	4621	4623	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000239-002	4621	4623	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000275	4628	4632	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000273	4634	4636	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000245	4805	4807	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000268	4810	4812	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000266	4814	4816	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000260	4840	4842	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000259	4844	4846	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000257	4852	4854	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000253-002	4855	4855	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000255	4856	4858	avenue		Harvard		
i663-CDN-3000253-001	4865	4865	avenue		Harvard		
i663-CDN-3003389	2215	2217	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003952	2218	2220	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003391	2219	2221	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003392	2225	2227	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003950	2226	2228	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003948	2230	2232	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003395	2231	2233	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003396	2237	2239	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003945	2238	2240	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003398	2241	2243	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003943-001	2242	2244	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003401	2247	2249	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003941-001	2250	2252	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003402	2251	2253	avenue		Hingston		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3003939	2254	2256	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003404	2257	2259	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003407	2261	2263	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003938	2264	2266	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003936	2268	2270	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003934	2278	2280	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003932	2282	2284	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003930	2290	2292	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003928	2296	2296	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003420	2305	2307	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003926	2306	2308	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003422	2309	2311	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003924	2310	2312	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003425	2315	2317	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003922	2318	2320	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003920	2322	2324	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003427	2329	2331	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003918	2330	2332	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003428	2333	2335	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003916	2334	2336	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003430	2341	2343	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003914	2342	2344	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003432	2345	2347	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003912	2346	2348	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003434	2351	2353	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003437	2355	2357	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003910	2356	2358	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003908	2360	2362	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003906	2366	2370	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003904	2372	2374	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003439	3411	3411	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003441	3417	3417	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003443	3423	3423	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003445-001	3429	3429	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003447-001	3435	3435	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003449-001	3441	3441	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003451	3447	3447	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003453	3453	3453	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003455	3459	3459	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003457	3465	3465	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003900	3466	3466	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003898	3468	3468	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003459	3471	3471	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003896	3474	3474	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003461-001	3477	3477	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003894	3480	3480	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003892	3488	3488	avenue		Hingston		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3003890	3490	3490	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003463	3491	3491	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003469	4015	4015	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003471	4019	4019	avenue		Hingston		
i663-CDN-3004058-001	4020	4036	avenue		Hingston		Centre communautaire Saint-Columba (Parish Hall)
i663-CDN-3003473	4025	4025	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003475	4031	4031	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003477-001	4037	4037	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003888	4040	4040	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003479	4043	4043	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003887	4046	4046	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003481-001	4049	4049	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003885	4052	4052	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003483	4055	4055	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003883	4058	4058	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003485	4061	4061	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003881	4064	4064	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003487	4067	4067	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003879	4070	4070	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003489	4073	4073	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003877-001	4078	4078	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003491	4079	4079	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003875-001	4080	4080	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003493	4085	4085	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003873-001	4088	4088	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003495	4091	4091	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003871	4102	4102	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003497	4103	4103	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003869	4108	4108	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003867	4114	4114	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003865	4120	4120	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003863	4126	4126	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003861	4132	4132	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003859	4138	4138	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003857	4144	4144	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003505-001	4145	4145	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003855	4150	4150	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003507	4151	4151	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003853	4156	4156	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003851	4160	4160	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003849	4166	4166	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003847	4170	4170	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003845	4176	4176	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003842	4182	4182	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003513	4187	4187	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003840	4188	4188	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003515	4191	4191	avenue		Hingston		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3003838	4196	4196	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003836-001	4198	4198	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003517	4199	4199	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003519-001	4205	4205	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003834	4206	4206	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003521-001	4211	4211	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003832	4212	4212	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003523	4217	4217	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003830	4220	4220	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003525-001	4223	4223	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003828	4226	4226	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003527	4229	4229	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003826	4234	4234	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003529	4235	4235	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003824	4240	4240	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003531-001	4241	4241	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003822	4246	4246	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003533	4247	4247	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003820-001	4252	4252	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003535	4253	4253	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003537-001	4259	4259	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003818-001	4260	4260	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003539	4265	4265	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003816-001	4266	4266	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003541-001	4271	4271	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003814-001	4274	4274	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003543	4277	4277	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003545-001	4283	4283	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003549	4335	4335	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003551	4339	4339	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003806	4350	4350	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003805	4352	4352	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003802	4360	4360	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003801-001	4362	4362	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003561	4379	4379	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003563	4385	4385	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003565	4389	4389	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003567	4395	4395	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003570	4405	4405	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003572	4411	4411	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003793	4412	4412	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003790	4414	4414	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003574	4415	4415	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003576	4421	4421	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003787	4440	4440	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003785	4442	4442	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003780	4472	4474	avenue		Hingston		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3003778	4476	4478	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003584	4515	4517	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003773	4520	4522	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003771	4524	4526	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003769	4530	4532	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003767	4534	4536	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003765	4554	4556	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003763	4558	4560	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003595	4565	4567	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003597	4569	4571	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003600	4577	4579	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003602	4581	4583	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003760	4584	4586	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003758	4588	4590	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003604-001	4589	4591	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003606-001	4595	4595	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003756	4596	4598	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003754	4600	4602	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003752	4616	4616	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003750	4620	4620	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003748	4632	4632	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003746	4634	4636	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003744	4648	4650	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003742	4652	4654	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003740	4660	4662	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003738	4664	4666	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003736	4672	4674	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003734	4676	4678	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003732	4684	4686	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003730	4688	4690	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003724	4850	4850	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003720	4860	4860	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003716	4870	4870	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003714	4876	4876	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003712	4886	4886	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003710	4896	4896	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003708	4910	4910	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003706	4950	4950	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003704	4960	4960	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003702	4970	4970	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003700-001	4980	4980	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003696	5000	5000	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003694	5010	5010	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003692	5020	5020	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003686	5050	5050	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003629	5075	5075	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003630	5085	5085	avenue		Hingston		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3003633	5095	5095	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003635	5101	5101	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003637	5125	5125	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003639	5135	5135	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003643	5175	5175	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003645	5185	5185	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003653	5211	5211	avenue		Hingston		
i663-CDN-3003655	5221	5221	avenue		Hingston		
i663-CDN-3006204-001	6363	6363	chemin		Hudson		Hôpital de réadaptation Lindsay (pavillon central)
i663-CDN-3006204-002	6363	6363	chemin		Hudson		Hôpital de réadaptation Lindsay (aile ouest)
i663-CDN-3065892-001	5000	5000	avenue		Iona		École Iona (édifice central)
i663-CDN-3065892-002	5000	5000	avenue		Iona		École Iona (aille sud)
i663-CDN-3065892-003	5000	5000	avenue		Iona		École Iona (aille nord)
i663-CDN-3031781	5200	5202	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031779	5204	5206	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031777	5450	5452	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031775	5454	5456	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031773	5462	5464	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031771	5466	5468	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031769	5474	5476	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031767	5478	5480	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031765	5486	5488	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031763	5490	5492	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031761	5498	5500	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031759	5502	5504	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031756	5510	5512	avenue		Isabella		
i663-CDN-3031754	5514	5516	avenue		Isabella		
i663-CDN-3032048-001	5205	5207	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032050	5209	5211	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032042	5216	5218	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032052	5217	5219	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032040	5220	5222	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032054	5223	5225	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032039	5224	5226	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032056	5227	5227	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032036	5228	5230	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032057	5231	5233	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032035	5232	5234	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032058	5235	5237	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032059	5239	5241	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032061	5243	5245	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032063	5247	5249	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032033	5250	5252	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032065	5251	5253	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032031-001	5254	5256	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032067	5255	5257	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032069	5261	5263	avenue		Jacques-Grenier		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE[2]
i663-CDN-3032030-001	5262	5264	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3032029	5266	5268	avenue		Jacques-Grenier		
i663-CDN-3065684	3317	3321	rue		Jean-Brillant		
i663-CDN-3065682	3323	3327	rue		Jean-Brillant		
i663-CDN-3065680	3329	3333	rue		Jean-Brillant		
i663-CDN-3065678	3335	3339	rue		Jean-Brillant		
i663-CDN-3065674	3377	3381	rue		Jean-Brillant		
i663-CDN-3065326-001	3745	3777	rue		Jean-Brillant		Hôpital Saint Mary's Memorial (pavillon A)
i663-CDN-3065326-006	3745	3777	rue		Jean-Brillant		Hôpital Saint Mary's Memorial (chaufferie, pavillon C)
i663-CDN-3036452-001	3850	3850	rue		Jean-Talon	Ouest	
i663-CDN-3002035	5327	5329	place		Kenmore		
i663-CDN-3056402	4085	4085	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056473	4167	4167	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056475-001	4175	4175	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056476	4181	4181	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056477	4187	4187	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056478	4193	4193	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056479	4199	4199	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056480-001	4205	4205	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056481	4211	4211	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056482	4217	4217	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056599	4300	4300	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056596	4332	4332	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056595	4338	4338	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056492-001	4351	4351	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056493-001	4353	4353	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056494-001	4357	4357	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056495-001	4359	4359	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056498-001	4375	4375	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056499-001	4377	4377	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056587	4404	4404	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056586	4408	4408	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056585	4414	4414	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056578	4500	4500	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056500	4501	4501	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056501	4507	4509	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056576	4520	4520	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056502	4521	4523	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056503	4525	4527	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056504	4533	4535	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056574	4536	4538	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056505	4537	4539	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056573	4544	4546	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056506	4545	4547	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056507	4549	4551	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056572	4550	4552	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056571	4558	4560	avenue	de	Kensington		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3056508	4561	4563	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056509	4565	4567	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056510	4577	4579	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056570	4580	4582	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056511	4581	4583	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056569	4584	4586	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056568	4598	4598	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056512	4601	4603	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056567	4602	4604	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056513	4605	4607	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056566-001	4610	4612	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056514	4613	4615	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056565-001	4614	4616	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056515	4617	4619	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056516	4625	4627	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3073051	4626	4628	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056517-001	4629	4631	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3056564	4630	4632	avenue	de	Kensington		
i663-CDN-3006308	3600	3600	avenue	de	Kent		Maison Roy
i663-CDN-3006309	3712	3714	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006311	3720	3722	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006313	3724	3726	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006315	3732	3734	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006317-001	3736	3738	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006319	3748	3750	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006321	3752	3754	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006200	3763	3765	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006323	3764	3766	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006325	3770	3772	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006198	3775	3775	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006196	3777	3777	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006327	3782	3784	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006194	3783	3783	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006192	3785	3785	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006329	3786	3788	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006190	3791	3791	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006188	3793	3793	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006331	3796	3800	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006186	3799	3799	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006184	3801	3801	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006333	3802	3804	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006182	3807	3807	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006180	3809	3809	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006335	3814	3816	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006337	3818	3820	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006178	3821	3821	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006176	3823	3823	avenue	de	Kent		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3006174	3835	3835	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006172	3837	3837	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006339	3840	3842	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006341	3844	3846	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006170	3849	3849	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006168	3851	3851	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006343	3860	3862	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006345	3866	3866	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006352	4010	4012	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006164	4015	4015	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006162	4017	4017	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006353-001	4020	4022	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006354-001	4050	4060	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006355	4068	4080	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006358	4100	4102	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006359	4104	4106	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006378	4418	4420	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006377	4422	4424	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006374	4426	4428	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006373	4430	4432	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006372	4434	4436	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006371	4438	4440	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006379	4450	4450	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3006381	4452	4452	avenue	de	Kent		
i663-CDN-3002485-001	3431	3431	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002487-001	3437	3437	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002488	3447	3447	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002858-001	3450	3450	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002490-001	3455	3455	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002492-001	3463	3463	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002854	3464	3464	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002851	3484	3484	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002502	4329	4329	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002848	4336	4336	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002504-001	4337	4337	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002846-001	4344	4344	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002506-001	4345	4345	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002510-001	4361	4361	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002842	4362	4362	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002840	4368	4368	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002514	4375	4375	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002836-001	4380	4380	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002518-001	4399	4399	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002830-001	4408	4408	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002522-001	4411	4411	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002828-001	4414	4414	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002826-001	4424	4424	avenue		King-Edward		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3002526	4431	4431	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002824-001	4432	4432	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002822-001	4436	4436	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002528	4437	4437	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002820-001	4442	4442	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002530	4455	4455	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002532-001	4523	4523	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002808-001	4550	4550	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002546-001	4575	4575	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002792-001	4600	4600	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002554-001	4601	4601	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002556-001	4607	4607	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002790-001	4612	4612	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002788	4616	4616	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002562-001	4825	4827	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002786	4828	4830	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002784	4832	4834	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002780	4858	4858	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002568-001	4861	4863	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002778	4876	4876	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002776	4882	4884	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3002774	4890	4890	avenue		King-Edward		
i663-CDN-3065227-001	2955	2955	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065246	2992	2992	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065249	3000	3002	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065260	3066	3066	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065207-001	3069	3071	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065200	3135	3135	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065266	3150	3150	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065268-001	3156	3156	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065271-001	3162	3162	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065272-001	3166	3166	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065276-001	3186	3186	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065280-001	3206	3206	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065184	3225	3225	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065284-001	3232	3232	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065286	3238	3238	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065292	3256	3256	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065180-001	3265	3265	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065298	3328	3338	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065175	3333	3343	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065300	3340	3344	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065302	3346	3350	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065304	3352	3356	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065171-001	3361	3365	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065169	3367	3383	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065167	3387	3399	avenue		Lacombe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-5029388	3400	3402	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065165	3401	3411	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065309	3404	3406	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065311	3414	3418	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065163-001	3415	3423	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065313	3420	3424	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065161-001	3503	3505	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065315-001	3506	3506	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065159-001	3515	3525	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065159-002	3527	3537	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065317-001	3528	3536	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065159-003	3539	3553	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065153	3735	3737	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065151	3745	3747	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065149	3749	3751	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065147	3759	3761	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065145	3763	3765	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065143	3775	3777	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065141	3779	3781	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065324-001	3786	3786	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065324-002	3786	3786	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065139	3791	3793	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065133	3813	3813	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065131	3823	3825	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065120	3941	3943	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065112	3979	3981	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065110	3989	3989	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065108	3991	3993	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065341	4024	4026	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065101	4029	4031	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065344	4030	4032	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065346	4034	4036	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065099	4051	4053	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065350	4500	4502	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065352	4504	4506	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065356-001	4590	4592	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065075	4651	4653	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065073	4661	4663	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065056	4763	4765	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065054-001	4771	4777	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065054-002	4771	4777	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065390	4800	4802	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065392	4806	4808	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065032	4855	4857	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065028	4875	4877	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065026	4885	4887	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065024	4889	4891	avenue		Lacombe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3065420	4900	4902	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065422	4910	4912	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065428	4934	4936	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065430	4942	4944	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065436	4986	4988	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065438	4990	4992	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065440	4994	4996	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3065003	5001	5001	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000669	5100	5102	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000667	5101	5103	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000671	5104	5106	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000665	5105	5107	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000673	5116	5118	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000663	5117	5119	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000675	5120	5122	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000661	5121	5123	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000677	5132	5134	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000659	5133	5135	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000679	5136	5138	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000657	5137	5139	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000655	5225	5227	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3000653	5229	5231	avenue		Lacombe		
i663-CDN-3007461-001	2001	2001	avenue		Lajoie		Église Saint Raphael the Archangel
i663-CDN-3065508-001	6211	6211	avenue		Lennox		
i663-CDN-3065508-002	6211	6211	avenue		Lennox		
i663-CDN-3066791-001	841	841	avenue		Lexington		Maison Denis-Stairs
i663-CDN-3066791-002	841	841	avenue		Lexington		
i663-CDN-3031536	4901	4903	avenue		Macdonald		
i663-CDN-3031538	4905	4907	avenue		Macdonald		
i663-CDN-3031797-001	4940	4940	avenue		Macdonald		Église Saint Matthew
i663-CDN-3031540	4941	4943	avenue		Macdonald		
i663-CDN-3031542	4945	4947	avenue		Macdonald		
i663-CDN-3031543	4981	4983	avenue		Macdonald		
i663-CDN-3031544	4985	4987	avenue		Macdonald		
i663-CDN-3031553	5149	5151	avenue		Macdonald		
i663-CDN-3037754-001	3804	3814	rue		Mackenzie		
i663-CDN-3037690	3819	3821	rue		Mackenzie		
i663-CDN-3037756	3820	3820	rue		Mackenzie		
i663-CDN-3037758-001	3824	3824	rue		Mackenzie		
i663-CDN-3056636-001	2249	2259	avenue		Madison		
i663-CDN-3056640	2305	2315	avenue		Madison		
i663-CDN-3056641-001	2319	2323	avenue		Madison		
i663-CDN-3056642	2325	2329	avenue		Madison		
i663-CDN-3056643-001	2333	2339	avenue		Madison		
i663-CDN-3056841-001	2338	2342	avenue		Madison		
i663-CDN-3056644-001	2343	2347	avenue		Madison		
i663-CDN-3056840-001	2344	2348	avenue		Madison		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3056645-001	2349	2353	avenue		Madison		
i663-CDN-3056839	2354	2358	avenue		Madison		
i663-CDN-3056838	2360	2364	avenue		Madison		
i663-CDN-3056837-001	2368	2372	avenue		Madison		
i663-CDN-3056836-001	2374	2378	avenue		Madison		
i663-CDN-3056834	2394	2396	avenue		Madison		
i663-CDN-3056833-001	2400	2402	avenue		Madison		
i663-CDN-3056828	2444	2450	avenue		Madison		
i663-CDN-3056827	2452	2456	avenue		Madison		
i663-CDN-3056825	4012	4012	avenue		Madison		
i663-CDN-3056653	4035	4035	avenue		Madison		
i663-CDN-3056819	4050	4050	avenue		Madison		
i663-CDN-3056818-001	4060	4060	avenue		Madison		
i663-CDN-3056657	4071	4071	avenue		Madison		
i663-CDN-3056815	4084	4086	avenue		Madison		
i663-CDN-3056661	4097	4097	avenue		Madison		
i663-CDN-3056812	4108	4108	avenue		Madison		
i663-CDN-3056811	4110	4110	avenue		Madison		
i663-CDN-3056809	4124	4124	avenue		Madison		
i663-CDN-3056808	4150	4150	avenue		Madison		
i663-CDN-3056807	4154	4154	avenue		Madison		
i663-CDN-3056664-001	4165	4165	avenue		Madison		
i663-CDN-3056806-001	4168	4168	avenue		Madison		
i663-CDN-3056665	4171	4171	avenue		Madison		
i663-CDN-3056805-001	4176	4178	avenue		Madison		
i663-CDN-3056668	4191	4191	avenue		Madison		
i663-CDN-3056799	4214	4214	avenue		Madison		
i663-CDN-3056798	4218	4218	avenue		Madison		
i663-CDN-3056797	4224	4224	avenue		Madison		
i663-CDN-3056796	4230	4230	avenue		Madison		
i663-CDN-3056795	4236	4236	avenue		Madison		
i663-CDN-3056675	4251	4251	avenue		Madison		
i663-CDN-3056792	4260	4260	avenue		Madison		
i663-CDN-3056791	4268	4268	avenue		Madison		
i663-CDN-3056678	4301	4301	avenue		Madison		Église Madison Baptist
i663-CDN-3056790	4304	4304	avenue		Madison		
i663-CDN-3056789	4308	4308	avenue		Madison		
i663-CDN-3056788	4312	4314	avenue		Madison		
i663-CDN-3056679-001	4317	4317	avenue		Madison		
i663-CDN-3056787	4320	4320	avenue		Madison		
i663-CDN-3056783	4344	4344	avenue		Madison		
i663-CDN-3056782-002	4348	4348	avenue		Madison		
i663-CDN-3056685	4355	4355	avenue		Madison		
i663-CDN-3056687	4371	4373	avenue		Madison		
i663-CDN-3056779-001	4376	4376	avenue		Madison		
i663-CDN-3056688-001	4377	4377	avenue		Madison		
i663-CDN-3056689	4381	4381	avenue		Madison		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3056690	4389	4391	avenue		Madison		
i663-CDN-3056776	4392	4392	avenue		Madison		
i663-CDN-3056775	4396	4396	avenue		Madison		
i663-CDN-3056774	4402	4402	avenue		Madison		
i663-CDN-3056693	4411	4411	avenue		Madison		
i663-CDN-3056694	4417	4417	avenue		Madison		
i663-CDN-3056695	4419	4419	avenue		Madison		
i663-CDN-3056696	4423	4423	avenue		Madison		
i663-CDN-3056698-001	4431	4431	avenue		Madison		
i663-CDN-3056699-001	4435	4435	avenue		Madison		
i663-CDN-3056700	4441	4441	avenue		Madison		
i663-CDN-3056701	4445	4445	avenue		Madison		
i663-CDN-3056767	4454	4456	avenue		Madison		
i663-CDN-3056765	4476	4476	avenue		Madison		
i663-CDN-3056705	4481	4481	avenue		Madison		
i663-CDN-3056764	4482	4484	avenue		Madison		
i663-CDN-3056706	4501	4501	avenue		Madison		
i663-CDN-3056707	4503	4503	avenue		Madison		
i663-CDN-3056708	4509	4509	avenue		Madison		
i663-CDN-3056762-001	4514	4514	avenue		Madison		
i663-CDN-3056709-001	4515	4515	avenue		Madison		
i663-CDN-3056710	4519	4519	avenue		Madison		
i663-CDN-3056711	4521	4521	avenue		Madison		
i663-CDN-3056759	4544	4544	avenue		Madison		
i663-CDN-3056714	4545	4545	avenue		Madison		
i663-CDN-3056716	4555	4555	avenue		Madison		
i663-CDN-3056717	4559	4559	avenue		Madison		
i663-CDN-3056719	4569	4569	avenue		Madison		
i663-CDN-3056720	4571	4571	avenue		Madison		
i663-CDN-3056725-001	4619	4619	avenue		Madison		
i663-CDN-3056751	4626	4626	avenue		Madison		
i663-CDN-3056750-001	4630	4630	avenue		Madison		
i663-CDN-3056747	4830	4832	avenue		Madison		
i663-CDN-3056746	4836	4838	avenue		Madison		
i663-CDN-3056745	4840	4842	avenue		Madison		
i663-CDN-3056744	4846	4848	avenue		Madison		
i663-CDN-3056743-001	4850	4850	avenue		Madison		
i663-CDN-3056735-001	4871	4871	avenue		Madison		
i663-CDN-3056736	4877	4877	avenue		Madison		
i663-CDN-3035933	2131	2133	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035934	2135	2137	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036323	2140	2144	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035935	2141	2143	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035936	2145	2147	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036322	2146	2150	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035937-001	2151	2155	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036320	2152	2162	avenue		Marcil		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3035938	2157	2161	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035939-001	2163	2165	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036318	2164	2174	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035940	2169	2171	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035941	2173	2175	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036317	2178	2180	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035943	2179	2181	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036315	2182	2184	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035944	2185	2187	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036314-001	2188	2190	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035945	2193	2195	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035946	2197	2199	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035947	2205	2207	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036311	2206	2208	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035948	2209	2211	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036309	2210	2212	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035949	2215	2217	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035950	2221	2223	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035951	2227	2229	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035952	2233	2235	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035953	2237	2239	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035955	2245	2247	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036299	2246	2248	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035957	2249	2251	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036297	2252	2254	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035958	2253	2255	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036295	2256	2258	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035959	2259	2261	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036294	2262	2264	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035960	2265	2267	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036293	2266	2268	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035961	2271	2273	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036292	2274	2278	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035962-001	2277	2279	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036291	2280	2284	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035964	2283	2285	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036290	2286	2290	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035965	2289	2293	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036289	2294	2296	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035967-001	2295	2297	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036288	2300	2302	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036287	2306	2308	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036286	2316	2318	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036285	2320	2322	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036284	3418	3418	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036283	3426	3426	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036282-001	3428	3428	avenue		Marcil		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3036281-001	3436	3436	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036280	3440	3440	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036279	3446	3446	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036278	3454	3454	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036277	3458	3458	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036276	3466	3466	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036275	3470	3470	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036274	3476	3476	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036273	3488	3488	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036272	3494	3494	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036271-001	3500	3500	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036269	3514	3514	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036268	3520	3520	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036267	3526	3526	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036266-001	3532	3532	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036265	3542	3542	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036264-001	3546	3546	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036263-001	3554	3554	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036262	3560	3560	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036261	3778	3778	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036260	3782	3782	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036259-001	3788	3788	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035971	3791	3791	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036258-001	3794	3794	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035972	3797	3797	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036257	3800	3800	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035975	3803	3803	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036256	3806	3806	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035977	3809	3809	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036255-001	3814	3814	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035978	3815	3815	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036254	3820	3820	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035980	3821	3821	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035983	3827	3827	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036253	3828	3828	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035985	3833	3833	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036252	3834	3834	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035986	3839	3839	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036251	3840	3840	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035989	3843	3843	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036250	3846	3846	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036249	4000	4000	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036248-001	4002	4002	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036247-001	4014	4014	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036246-001	4016	4016	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035990-001	4021	4021	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036245-001	4026	4026	avenue		Marcil		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3035993	4027	4027	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036244	4032	4032	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035995	4035	4035	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036243	4038	4038	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035997-001	4041	4041	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036242-001	4044	4044	avenue		Marcil		
i663-CDN-3035999-001	4049	4051	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036241-001	4050	4050	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036001	4053	4055	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036240-001	4056	4056	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036239-001	4062	4062	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036002	4063	4065	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036004	4067	4069	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036238-001	4068	4068	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036237	4076	4076	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036006	4077	4079	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036008	4081	4083	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036236	4082	4084	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036235	4086	4088	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036009	4089	4089	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036233	4094	4096	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036011	4095	4095	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036232	4098	4100	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036013-001	4101	4101	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036015	4107	4107	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036231	4108	4110	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036230	4112	4114	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036017	4115	4115	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036229	4120	4124	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036019	4121	4121	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036228	4126	4128	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036021	4127	4127	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036023	4133	4133	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036227	4136	4138	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036025	4139	4139	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036226	4140	4142	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036027-001	4145	4145	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036225	4148	4152	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036029-001	4151	4153	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036223	4154	4156	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036031	4155	4157	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036222	4164	4166	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036034	4165	4167	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036221	4168	4170	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036036	4169	4171	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036220	4178	4180	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036038	4179	4181	avenue		Marcil		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3036219	4182	4184	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036040	4183	4185	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036042	4191	4193	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036218	4192	4194	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036044	4195	4197	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036217	4196	4198	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036046	4205	4207	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036216	4206	4206	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036048	4209	4211	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036215	4210	4212	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036049	4219	4221	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036214	4220	4222	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036050-001	4223	4225	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036213	4224	4226	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036052-001	4233	4235	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036212	4234	4236	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036054	4237	4239	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036210	4238	4240	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036207	4250	4250	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036057	4251	4251	avenue		Marcil		
i663-CDN-3059097	4308	4308	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036205	4322	4324	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036203	4326	4328	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036201	4336	4338	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036199	4340	4342	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036197	4350	4352	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036195	4354	4356	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036063	4363	4365	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036193	4364	4366	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036065	4367	4369	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036191	4374	4376	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036067	4375	4377	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036069	4379	4381	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036189	4384	4386	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036071	4387	4389	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036187	4388	4390	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036073	4391	4393	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036186	4396	4398	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036184	4400	4402	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036075	4401	4403	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036077	4405	4407	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036183	4406	4410	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036079	4411	4415	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036182	4412	4416	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036081	4417	4419	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036181	4420	4422	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036179	4430	4432	avenue		Marcil		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3036177	4450	4452	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036175	4454	4456	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036173	4464	4466	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036171	4468	4470	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036169	4480	4482	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036088	4481	4483	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036167	4484	4484	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036090	4485	4487	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036092	4493	4495	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036165	4502	4502	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036094	4503	4503	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036163	4504	4506	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036096	4505	4507	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036161	4514	4516	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036098	4515	4517	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036159	4518	4520	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036100	4519	4521	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036158	4528	4530	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036102	4529	4531	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036156	4532	4534	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036104	4537	4539	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036154	4540	4542	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036106	4541	4543	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036152	4544	4546	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036150	4552	4554	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036148	4556	4558	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036108	4559	4561	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036110	4563	4565	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036112	4571	4573	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036114	4575	4577	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036116	4587	4589	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036118	4591	4593	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036144	4592	4594	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036142	4596	4598	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036120	4599	4601	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036122	4603	4605	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036140	4606	4608	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036124	4609	4611	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036138	4610	4612	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036126	4615	4617	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036136	4620	4622	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036134	4624	4626	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036132	4636	4638	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036130	4640	4642	avenue		Marcil		
i663-CDN-3036128	4648	4650	avenue		Marcil		
i663-CDN-3064451-002	3312	3312A	avenue		Maréchal		
i663-CDN-3065585	3318	3320	avenue		Maréchal		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3065587-001	3332	3342	avenue		Maréchal		
i663-CDN-3065575-001	3357	3367	avenue		Maréchal		
i663-CDN-3003205-001	2365	2367	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003207-001	2371	2373	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003209-001	2377	2379	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003211-001	2381	2383	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003213-001	2389	2391	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003215-001	2393	2395	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003219-001	2415	2417	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003540	2416	2418	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003538-001	2420	2422	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003221	2425	2427	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003223-001	2429	2431	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003536	2432	2434	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003534	2436	2438	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003225-001	2439	2441	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003532	2446	2448	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003227	2447	2449	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003530-001	2450	2452	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003229-001	2451	2453	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003231	2459	2461	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003528-001	2460	2462	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003526	2464	2466	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003233-001	2469	2471	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003234	2473	2475	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003524	2476	2478	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003522	2480	2482	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003236	2483	2485	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003518	2500	2502	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003238-001	4319	4319	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003508	4340	4340	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003506	4350	4350	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003248	4361	4361	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003256	4395	4395	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003496-001	4400	4400	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003494-001	4402	4402	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003492	4410	4410	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003490	4412	4412	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003484	4500	4500	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003266	4501	4501	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003268	4505	4505	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003482-001	4506	4506	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003480-001	4512	4512	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003270	4515	4515	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003272	4517	4517	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003274	4525	4525	avenue		Mariette		
i663-CDN-3003276	4575	4575	avenue		Mariette		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3033335	2006	2010	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032981	2019	2023	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033333	2028	2030	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033332-001	2032	2034	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032983	2035	2037	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033330	2038	2040	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032985	2039	2041	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033328	2042	2044	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032987	2045	2047	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032989	2049	2051	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033326	2050	2052	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033323	2054	2056	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032991	2055	2059	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032993	2061	2063	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033321	2062	2068	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032995	2069	2071	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032997	2073	2075	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3032999-001	2081	2083	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033001-001	2085	2087	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033003	2093	2095	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033005	2097	2099	avenue		Marlowe		
i663-CDN-5025256	2100	2100	avenue		Marlowe		Hôpital homéopathique de Montréal
i663-CDN-3033007	2105	2107	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033009	2109	2111	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033011	2117	2117	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033013	2121	2123	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033015	2131	2131	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033317	3420	3420	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033017	3421	3421	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033315-001	3424	3424	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033019-001	3427	3427	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033313-001	3432	3432	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033021-001	3433	3433	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033311-001	3436	3436	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033023	3439	3439	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033309	3444	3444	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033025	3445	3445	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033307-001	3450	3450	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033027	3451	3451	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033029	3457	3457	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033306	3458	3458	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033305	3464	3464	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033033-001	3471	3471	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033304	3472	3472	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033034	3477	3477	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033302	3478	3478	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033036-001	3483	3483	avenue		Marlowe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3033300	3484	3484	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033038	3489	3489	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033298-001	3490	3490	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033040	3495	3495	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033296	3496	3496	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033042	3501	3501	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033294	3502	3502	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033044	3509	3509	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033292-001	3510	3510	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033290-001	3514	3514	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033046	3515	3515	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033048	3519	3519	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033288	3520	3520	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033286	3524	3524	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033050	3525	3525	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033052	3531	3531	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033284	3534	3534	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033054	3537	3537	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033282-001	3538	3538	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033056-001	3545	3545	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033280-001	3546	3546	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033058-001	3549	3549	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033278	3552	3552	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033060	3555	3555	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033277	3558	3558	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033062	3561	3561	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033275	3564	3564	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033064-001	3567	3567	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033273-001	3568	3568	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033066	3575	3575	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033271	3576	3576	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033068-001	3581	3581	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033269	3582	3582	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033070-001	3587	3587	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033267-001	3588	3588	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033072	3593	3593	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033265-001	3594	3594	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033074-001	3599	3599	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033263-001	3600	3600	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033076-001	3605	3605	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033261-001	3606	3606	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033078	3611	3611	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033259	3612	3612	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033080-001	3617	3617	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033257	3620	3620	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033256-001	3624	3624	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033082	3757	3757	avenue		Marlowe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3033254	3758	3758	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033252-001	3766	3766	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033084	3767	3767	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033086	3769	3769	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033250	3772	3772	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033248	3778	3778	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033088-001	3779	3779	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033246	3784	3784	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033090-001	3785	3785	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033244-001	3790	3790	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033092	3791	3791	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033094	3797	3797	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033242-001	3798	3798	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033240-001	3804	3804	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033096	3805	3805	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033098	3809	3809	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033239-001	3810	3810	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033100	3815	3815	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033238	3816	3816	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033102	3819	3819	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033104	3825	3825	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033236	3826	3826	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033106	3831	3831	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033234	3832	3832	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033232-001	3838	3838	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033108	3839	3839	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033110-001	3843	3843	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033230-001	3844	3844	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033112-001	3851	3851	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033228-001	3852	3852	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033114	3855	3855	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033226-001	3858	3858	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033226-002	3858	3858	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033225-001	4000	4000	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033225-002	4000	4000	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033116-001	4001	4001	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033116-002	4001	4001	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033223-001	4006	4006	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033118-001	4007	4007	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033221-001	4012	4012	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033120	4015	4015	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033219	4018	4018	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033122	4019	4019	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033124	4027	4027	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033217	4028	4030	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033126	4031	4031	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033128	4039	4039	avenue		Marlowe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3033215	4040	4040	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033213-001	4042	4042	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033130	4043	4043	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033211-001	4050	4050	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033209	4052	4052	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033207-001	4060	4060	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033206-001	4062	4062	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033204-001	4074	4074	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033139	4075	4075	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033202-001	4078	4078	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033200-001	4086	4086	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033198-001	4090	4090	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033196	4096	4096	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033147-001	4097	4097	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033194	4102	4102	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033149-001	4103	4103	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033192	4110	4110	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033150-001	4111	4111	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033191-001	4114	4114	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033151	4115	4115	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033152-001	4121	4121	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033189-001	4122	4122	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033154	4123	4123	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033186-001	4126	4126	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033156-001	4133	4133	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033184-001	4134	4134	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033183	4136	4136	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033157-001	4137	4137	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033181	4144	4144	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033158-001	4145	4145	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033179-001	4146	4146	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033159	4153	4153	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033177-001	4154	4154	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033175-001	4156	4156	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033161	4165	4165	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033174-001	4166	4166	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033163	4167	4167	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033169	4192	4192	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033168-001	4195	4195	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3033168-002	4195	4195	avenue		Marlowe		
i663-CDN-3003569	2423	2423	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003571-001	2429	2431	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003573-001	2433	2435	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003925	2438	2440	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003923	2442	2444	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003575	2447	2451	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003577	2469	2471	avenue	de	Mayfair		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3003917-001	2480	2482	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003915	2484	2486	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003579-001	2489	2491	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003581-001	2493	2495	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003911	2502	2504	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003909-001	2508	2510	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003583	2511	2515	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003585-001	2517	2519	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003907	2520	2522	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003587-001	2529	2529	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003903-001	2536	2538	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003589-001	2537	2539	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003591-001	2541	2543	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003596	4329	4329	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003895	4340	4340	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003601-001	4361	4361	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003603	4367	4367	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003605-001	4371	4371	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003886	4380	4380	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003884	4384	4384	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003882-001	4390	4390	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003880-001	4396	4396	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003612	4397	4397	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003878-001	4402	4402	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003614-001	4403	4403	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003876-001	4408	4408	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003874-001	4414	4414	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003619	4445	4445	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003624	4501	4501	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003626	4507	4507	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003628	4515	4515	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003631	4519	4519	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003860-001	4528	4528	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003858	4530	4530	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003634	4535	4535	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003856-001	4544	4544	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003636	4545	4545	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003854-001	4548	4548	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003638	4555	4555	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003852-001	4556	4556	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003640	4557	4557	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003850	4560	4560	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003848-001	4568	4568	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003846-001	4570	4570	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003844-001	4578	4578	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003843	4580	4580	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003652-001	4597	4597	avenue	de	Mayfair		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3003656	4615	4615	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003829	4628	4628	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003827	4634	4634	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003821	4844	4844	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003813	4880	4882	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003677	4881	4883	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003811	4886	4888	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003810	4890	4892	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003808	4896	4898	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003807	4900	4902	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3003804	4906	4908	avenue	de	Mayfair		
i663-CDN-3064656-001	5274	5274	rue		McKenna		
i663-CDN-3064656-002	5274	5274	rue		McKenna		
i663-CDN-3064658	5278	5278	rue		McKenna		
i663-CDN-3064691-001	5295	5295	rue		McKenna		
i663-CDN-3064689	5301	5301	rue		McKenna		
i663-CDN-3064661	5302	5302	rue		McKenna		
i663-CDN-3064687	5305	5307	rue		McKenna		
i663-CDN-3064663	5306	5306	rue		McKenna		
i663-CDN-3064685	5325	5327	rue		McKenna		
i663-CDN-3064683	5329	5331	rue		McKenna		
i663-CDN-3064667-001	5340	5340	rue		McKenna		
i663-CDN-3064669-001	5350	5350	rue		McKenna		
i663-CDN-3064675	5355	5355	rue		McKenna		
i663-CDN-3064671-001	5360	5362	rue		McKenna		
i663-CDN-3064671-002	5360	5362	rue		McKenna		
i663-CDN-3030647	5510	5512	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030322	5515	5517	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030645	5520	5522	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030324	5521	5523	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030643	5532	5534	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030641	5536	5538	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030325	5541	5543	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030327	5545	5547	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030640	5550	5556	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030638	5560	5566	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030329	5565	5567	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030331	5569	5571	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030636	5576	5578	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030333	5577	5579	avenue		McLynn		
i663-CDN-3072534	5580	5582	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030335	5581	5583	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030634	5588	5590	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030632	5592	5594	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030337	5597	5599	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030339	5601	5603	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030630	5602	5604	avenue		McLynn		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3030628	5606	5608	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030624	5612	5614	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030341	5615	5617	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030622	5616	5616	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030343	5619	5621	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030626	5620	5620	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030345	5627	5629	avenue		McLynn		
i663-CDN-5030722	5632	5634	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030347	5635	5637	avenue		McLynn		
i663-CDN-5030723	5636	5638	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030620	5640	5642	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030349	5643	5645	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030351	5647	5649	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030619	5652	5654	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030353	5655	5657	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030616	5656	5658	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030355	5659	5663	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030615	5660	5662	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030357	5667	5669	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030359	5671	5673	avenue		McLynn		
i663-CDN-5030720	5672	5674	avenue		McLynn		
i663-CDN-5030721	5676	5678	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030361	5679	5681	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030613	5680	5682	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030363	5685	5687	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030365	5689	5691	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030611	5692	5694	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030367	5693	5695	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030609	5696	5698	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030369	5697	5699	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030371	5701	5703	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030607	5814	5816	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030372	5815	5817	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030605	5818	5820	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030373	5819	5821	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030603	5822	5824	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030374	5823	5825	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030602	5830	5832	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030375	5831	5833	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030600	5834	5836	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030376	5835	5837	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030598	5838	5840	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030378	5839	5841	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030596	5846	5848	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030380	5847	5849	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030594	5850	5852	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030382	5851	5853	avenue		McLynn		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3030592	5854	5856	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030384	5855	5857	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030590	5862	5864	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030386	5863	5865	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030588	5866	5868	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030388	5867	5869	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030586	5870	5872	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030390	5871	5873	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030584	5878	5880	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030391	5879	5881	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030582	5882	5884	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030393	5883	5885	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030580	5886	5888	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030395	5887	5889	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030578	5894	5896	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030397	5895	5897	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030576	5898	5900	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030399	5899	5901	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030574	5902	5904	avenue		McLynn		
i663-CDN-3030401	5903	5905	avenue		McLynn		
i663-CDN-3001151	917	921	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001153	923	927	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001155	929	933	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001157	935	939	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001939	938	940	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001159	941	945	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001937	944	946	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001161	947	951	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001163	953	957	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001931	964	966	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001165	965	965	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001929	968	970	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001167	975	975	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001923	990	992	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001921	994	996	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001920	1004	1006	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001918	1008	1012	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001916	2010	2010	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001169	2015	2015	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001171	2019	2025	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001914	2020	2022	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001910	2030	2034	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001908	2036	2040	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001902	2056	2058	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001900	2060	2064	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001898	2066	2068	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001884	2108	2110	avenue	de	Melrose		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3001880	2170	2172	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001878	2174	2176	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001876	2180	2182	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001205	2185	2189	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001874-001	2186	2188	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001207	2191	2195	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001872-001	2192	2194	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001209	2197	2201	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001870	2200	2200	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001869	2202	2202	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001211	2203	2207	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001867	2208	2210	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001213	2209	2211	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001865	2212	2214	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001863	2218	2220	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001217	2221	2223	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001861	2222	2224	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001219	2227	2229	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001221	2231	2233	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001859	2232	2234	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001223	2237	2239	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001857	2238	2240	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001225	2241	2243	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001855	2244	2246	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001227	2247	2249	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001853	2250	2252	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001229	2253	2255	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001851	2256	2258	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001231	2257	2259	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001849	2260	2262	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001233	2265	2267	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001847	2266	2268	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001235	2271	2273	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001845	2274	2276	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001843	2278	2280	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001237	2279	2281	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001841	2284	2286	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001239	2285	2287	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001839	2290	2294	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001241	2293	2295	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001837	2298	2302	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001243	2299	2303	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001835	2304	2308	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001245	2305	2307	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001247	2309	2311	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001833	2310	2312	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001831	2316	2318	avenue	de	Melrose		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3001249	2317	2319	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001251	2321	2323	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001829	2322	2324	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001827	2326	2330	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001253	2329	2331	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001825	2332	2334	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001255	2333	2335	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001823	2338	2340	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001257	2339	2341	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001821	2344	2346	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001819	2350	2352	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001817	2356	2358	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001815	2362	2364	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001259	3419	3419	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001261-001	3425	3425	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001262	3431	3431	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001813-001	3436	3436	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001263	3437	3437	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001811-001	3442	3442	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001264	3443	3443	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001265	3449	3449	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001809	3450	3450	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001268	3455	3455	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001807	3456	3456	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001806	3468	3468	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001803-001	3750	3750	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001803-002	3750	3750	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001269	3751	3751	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001271	3757	3757	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001274	3763	3763	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001275-001	3769	3769	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001797	3770	3770	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001795	3772	3772	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001277	3775	3775	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001279	3777	3777	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001793	3778	3778	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001791	3784	3784	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001281	3785	3785	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001283	3787	3787	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001789	3790	3790	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001285	3795	3795	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001787	3796	3796	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001287-001	3801	3801	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001785	3802	3802	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001289-001	3807	3807	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001291	3811	3811	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001783-001	3812	3812	avenue	de	Melrose		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3001293-001	3817	3817	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001295-001	3823	3823	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001297	3831	3831	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001299	3833	3833	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001777-001	3834	3834	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001301	3841	3841	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001303	3843	3843	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001775	3846	3846	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001772	3848	3848	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001305-001	3851	3851	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001307	3857	3857	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001308-001	3863	3863	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001310	3869	3869	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001770	3870	3870	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001768	3872	3872	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001312	3875	3875	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001766	4000	4000	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001316	4015	4015	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001318	4019	4019	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001762	4020	4022	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001319	4025	4025	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001760	4030	4030	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001321	4031	4031	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001758	4036	4036	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001323-001	4037	4037	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001756	4042	4042	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001325-001	4043	4043	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001754	4048	4048	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001752	4054	4054	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001750	4056	4056	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001748	4062	4062	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001746	4066	4066	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001331	4071	4073	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001744	4072	4072	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001742	4078	4078	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001335-001	4085	4085	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001337	4087	4087	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001339	4091	4091	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001341-001	4095	4095	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001736	4098	4098	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001734	4100	4100	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001343	4101	4101	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001345	4105	4105	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001732	4106	4106	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001347-001	4111	4111	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001726	4122	4122	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001724	4124	4124	avenue	de	Melrose		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3001721	4130	4130	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001719	4132	4132	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001717	4140	4142	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001715	4146	4146	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001363-001	4155	4155	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001365	4161	4161	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001367	4167	4167	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001709	4172	4172	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001707	4174	4174	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001369-001	4179	4179	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001705-001	4180	4180	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001371	4185	4185	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001703	4186	4186	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001373-001	4191	4191	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001701	4196	4196	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001375-001	4197	4197	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001699	4200	4200	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001697	4204	4204	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001377-001	4211	4211	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001695	4212	4212	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001693	4214	4214	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001379	4215	4215	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001691-001	4220	4220	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001689-001	4224	4224	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001683	4250	4250	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001681	4312	4314	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001384	4315	4315	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001679-001	4316	4318	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001677	4322	4324	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001675	4326	4328	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001387-001	4329	4331	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001389	4333	4333	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001673	4334	4336	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001671	4338	4340	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001390	4339	4341	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001393	4343	4345	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001668	4346	4348	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001667	4350	4352	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001394	4351	4353	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001396	4355	4355	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001664	4356	4358	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001399	4359	4361	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001662	4364	4366	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001660	4368	4370	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001401	4369	4371	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001403	4373	4375	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001659	4374	4376	avenue	de	Melrose		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3001405	4379	4381	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001656	4380	4382	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001407	4383	4385	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001655	4386	4388	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001409	4389	4391	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001653	4390	4392	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001411	4393	4395	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001651	4396	4398	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001413	4399	4401	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001415	4405	4407	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001647	4408	4410	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001417	4415	4417	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001419	4419	4421	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001645	4420	4422	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001643-001	4424	4426	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001421	4427	4429	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001641	4434	4436	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001423	4435	4437	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001425	4439	4441	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001639	4440	4442	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001637	4446	4446	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001427-001	4449	4451	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001635	4452	4454	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001429	4453	4455	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001633	4456	4458	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001431	4461	4463	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001631	4462	4464	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001629	4466	4468	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001433-001	4467	4469	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001627	4472	4474	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001435	4475	4475	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001625	4478	4480	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001438	4481	4481	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001623	4484	4486	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001442	4501	4503	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001444	4505	4507	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001618-001	4506	4506	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001445	4511	4513	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001616	4512	4514	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001447	4515	4517	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001614	4516	4518	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001612	4530	4532	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001610	4534	4536	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001608	4542	4544	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001606	4546	4548	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001604	4552	4554	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001602	4558	4560	avenue	de	Melrose		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3001600	4564	4566	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001598	4568	4570	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001460	4571	4573	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001462	4575	4579	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001593	4594	4596	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001465	4595	4595	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001466	4597	4599	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001591	4600	4602	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-8018880	4605	4607	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001588	4608	4610	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001473	4609	4611	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001586	4612	4614	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001468	4617	4619	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001474	4621	4623	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001477	4629	4629	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001478	4633	4635	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001481	4639	4641	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001580	4642	4644	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001483	4643	4645	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001578	4646	4648	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001484	4649	4651	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001486	4655	4657	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001490	4801	4801	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001574	4802	4804	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001492	4803	4805	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001572	4806	4808	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001494	4809	4811	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001571	4812	4814	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001496	4813	4815	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001569	4816	4818	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001498	4819	4821	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001567	4822	4824	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001500	4825	4827	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001564	4826	4828	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001562	4832	4834	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001502	4833	4835	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001560	4836	4838	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001503	4839	4841	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001504	4843	4845	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001558	4844	4846	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001506	4847	4849	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001556	4848	4850	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001508	4851	4853	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001510	4855	4859	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001554	4856	4858	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001552	4860	4862	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001512	4861	4863	avenue	de	Melrose		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3001514	4865	4867	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001516	4871	4873	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001518	4879	4881	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001520	4883	4885	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001522	4891	4893	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3001524	4895	4897	avenue	de	Melrose		
i663-CDN-3066129	4730	4730	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066131	4740	4740	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066161	4745	4745	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066133	4750	4750	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066160	4753	4753	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066158	4755	4755	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066157	4759	4759	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066155	4765	4765	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066153	4773	4773	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066151	4779	4779	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066143-001	4780	4780	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066147	4787	4787	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066145	4790	4790	avenue		Meridian		
i663-CDN-3066720	4565	4565	avenue		Miller		
i663-CDN-3066091	4801	4801	chemin		Mira		
i663-CDN-3066087	4831	4831	chemin		Mira		
i663-CDN-3066093	4838	4838	chemin		Mira		
i663-CDN-3066103	4900	4900	chemin		Mira		
i663-CDN-3066107	4918	4918	chemin		Mira		
i663-CDN-3066109	4926	4926	chemin		Mira		
i663-CDN-3066111	4940	4940	chemin		Mira		
i663-CDN-3066113	4944	4944	chemin		Mira		
i663-CDN-3066115	5006	5006	chemin		Mira		
i663-CDN-3066117	5008	5008	chemin		Mira		
i663-CDN-3066073	5011	5011	chemin		Mira		
i663-CDN-3066071	5015	5015	chemin		Mira		
i663-CDN-3066120	5018	5018	chemin		Mira		
i663-CDN-3066069	5021	5021	chemin		Mira		
i663-CDN-3066067	5027	5027	chemin		Mira		
i663-CDN-3059138-001	5351	5353	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059138-002	5351	5353	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059136-001	5355	5357	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059134-001	5363	5365	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059134-002	5363	5365	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058832	5366	5368	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058834	5370	5372	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058836	5380	5382	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058837	5384	5386	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059132-001	5401	5403	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059132-002	5401	5403	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058839	5402	5404	avenue	de	Monkland		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3059130	5405	5407	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058841	5406	5408	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059128	5415	5417	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058843	5416	5418	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059126	5419	5421	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058845-001	5420	5422	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059124-001	5429	5431	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058847-001	5430	5432	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059122-001	5433	5435	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059122-002	5433	5435	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058849	5434	5436	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058851	5442	5444	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058853	5446	5450	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059120	5451	5451	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058855-001	5454	5454	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059118	5455	5457	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059116	5465	5467	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059114	5469	5471	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059111	5479	5481	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059110	5483	5487	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059107-001	5501	5501	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059107-002	5503	5509	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058860	5510	5522	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059105	5511	5513	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059103	5515	5517	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059094	5655	5655	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059092	5657	5661	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058871	5660	5660	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059090	5663	5665	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059088	5669	5673	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058874	5672	5672	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058875	5674	5676	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059086-001	5675	5683	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058879	5688	5690	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058881	5700	5700	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059078	5725	5727	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059074	5751	5751	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059071-001	5757	5757	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059069	5765	5769	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058893	5820	5830	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059061	5881	5881	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059059	5887	5887	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058903	5950	5956	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058905	5958	5962	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058906	5964	5976	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3002945	6000	6000	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059051	6055	6055	avenue	de	Monkland		Édifice Bell Canada - Elmwood Exchange

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3059049	6101	6101	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059047	6107	6109	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059045	6111	6115	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059044	6119	6121	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059041	6125	6131	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058912	6128	6132	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3004455-001	6150	6160	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059039	6151	6155	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059034	6211	6211	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058915	6216	6216	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058917	6226	6226	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058919	6254	6254	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058921	6264	6264	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059032-001	6377	6377	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058923-001	6378	6378	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058924-001	6380	6380	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059029-001	6381	6381	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058930	6628	6630	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058932	6632	6634	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058934	6640	6642	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058936	6644	6646	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059010-002	6657	6657	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059008-001	6671	6671	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3059006-001	6675	6675	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-5046138	6690	6690	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058941-001	6720	6720	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058943	6726	6726	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058945	6730	6730	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058949-001	6830	6830	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058985-001	6879	6879	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058982-001	6881	6881	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058980-001	6889	6889	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058978-001	6895	6895	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058978-002	6895	6895	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058976-001	6901	6901	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3058976-002	6901	6901	avenue	de	Monkland		
i663-CDN-3067053	2524	2526	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067052	2532	2534	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066739	2535	2535	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067051	2540	2542	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066741-001	2541	2543	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066743-001	2545	2547	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067050	2550	2552	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067049	2558	2560	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067048	2562	2564	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066745	3421	3421	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066747	3425	3425	avenue		Montclair		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3066749	3433	3433	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066751	3435	3435	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067047	3436	3436	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066753-001	3451	3451	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067045-001	3456	3456	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066757-001	3461	3461	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067044-001	3462	3462	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066759	3469	3469	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067043	3472	3472	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067042-001	3478	3478	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067040	3496	3496	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067039	3510	3510	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067038	4320	4320	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066772	4335	4335	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067029	4410	4410	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067011	4596	4596	avenue		Montclair		
i663-CDN-3067010	4598	4598	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066805	4601	4601	avenue		Montclair		
i663-CDN-3066942	5410	5412	avenue		Montclair		
i663-CDN-3000601	5178	5180	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000599	5182	5184	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000597	5190	5192	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000595	5194	5196	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000593	5202	5204	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000591	5206	5208	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000588	5212	5214	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000587	5216	5218	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000584	5222	5224	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000582	5226	5230	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000580	5232	5234	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000578	5236	5238	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000576	5244	5246	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000574	5248	5252	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000572	5300	5300	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000570	5302	5304	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000568	5310	5312	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000566	5314	5316	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000564	5322	5324	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000562	5326	5328	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000560	5336	5338	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3000558	5340	5342	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3031807-002	5722	5724	avenue		Mountain Sights		
i663-CDN-3036813-002	7150	7156	rue	de	Nancy		
i663-CDN-3036816	7162	7164	rue	de	Nancy		
i663-CDN-3036838	7193	7201	rue	de	Nancy		
i663-CDN-3036836	7207	7209	rue	de	Nancy		
i663-CDN-3036826-001	7226	7228	rue	de	Nancy		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3036832	7233	7235	rue	de	Nancy		
i663-CDN-3036827	7236	7240	rue	de	Nancy		
i663-CDN-3036829	7239	7241	rue	de	Nancy		
i663-CDN-3002107	5370	5370	place		Newman		
i663-CDN-3002109	5372	5372	place		Newman		
i663-CDN-3057959-001	2000	2000	avenue		Northcliffe		Édifice Associated Screen News Limited
i663-CDN-3033340	2015	2021	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033674	2130	2132	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033671	2136	2140	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033670	2146	2148	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033667	2154	2156	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033665	2162	2164	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033664	2170	2172	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033662	2178	2182	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033660	3422	3422	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033658	3424	3424	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033656-001	3434	3434	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033654-001	3440	3440	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033348-001	3445	3445	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033351-001	3447	3447	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033652-001	3450	3450	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033650-001	3456	3456	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033353	3457	3457	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033355-001	3461	3461	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033356	3469	3469	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033358-001	3475	3475	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033646-001	3482	3482	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033360-001	3487	3487	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033643-001	3488	3488	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033362-001	3489	3489	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033642	3500	3500	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033364-001	3501	3501	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033639	3502	3502	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033366-001	3505	3505	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033637	3510	3510	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033368-001	3515	3515	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033635	3516	3516	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033370	3517	3517	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033634-001	3524	3524	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033372	3529	3529	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033632-001	3530	3530	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033373	3535	3535	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033617	3540	3540	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033615	3542	3542	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033375	3543	3543	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033377	3549	3549	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033379	3559	3559	avenue		Northcliffe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3033611	3562	3562	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033381	3565	3565	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033609-001	3568	3568	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033383	3575	3575	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033607-001	3580	3580	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033385	3581	3581	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033605-001	3588	3588	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033387	3591	3591	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033389	3595	3595	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033603	3596	3596	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033601-001	3602	3602	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033391	3605	3605	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033599	3622	3622	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033597-001	3624	3624	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033395	3627	3627	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033397-001	3629	3629	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033595-001	3638	3638	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033593-001	3640	3640	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033399-001	3645	3645	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033401	3647	3647	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033591	3650	3650	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033589	3652	3652	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033403	3659	3659	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033405	3661	3661	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033587	3664	3664	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033407-001	3783	3783	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033409-001	3789	3789	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033585	3798	3798	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033583	3800	3800	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033411	3801	3801	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033413	3803	3803	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033581	3812	3812	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033579	3814	3814	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033415	3817	3817	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033417	3819	3819	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033419	3829	3829	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033577	3830	3830	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033421	3835	3835	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033423-001	3845	3845	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033425-001	3847	3847	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033427-001	3855	3855	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033429-001	3863	3863	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033431-001	3865	3865	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033433	4001	4001	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033435	4021	4021	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033437	4027	4029	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033573	4030	4032	avenue		Northcliffe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3033438	4033	4035	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3072822	4034	4036	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033440	4039	4039	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033442	4045	4047	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033571	4046	4046	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033569	4050	4050	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033444	4051	4053	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033567	4054	4054	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033446	4057	4059	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033565	4060	4060	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033448	4063	4065	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033564	4066	4066	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033450	4069	4071	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033562	4072	4072	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033452	4075	4077	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033560	4076	4078	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033454	4081	4081	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033456	4085	4087	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033558	4088	4090	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033458	4089	4093	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033556	4092	4094	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033460	4095	4097	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033554	4098	4100	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033462	4099	4101	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033552	4102	4104	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033464	4103	4105	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033466	4107	4109	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033550	4108	4110	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033468	4111	4113	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033548	4112	4114	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033470	4117	4119	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033546	4118	4120	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033472	4121	4123	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033544	4122	4124	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033473	4127	4127	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033542	4128	4130	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033476	4131	4133	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033478	4135	4137	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033541	4136	4138	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033538	4140	4142	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033480	4141	4141	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033482	4145	4145	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033537	4148	4150	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033483	4151	4153	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033536	4152	4154	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033485	4157	4157	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033534	4160	4162	avenue		Northcliffe		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3033487	4163	4163	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033532	4164	4166	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033490	4169	4169	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033530	4172	4174	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033491	4173	4173	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033528	4176	4178	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033526	4182	4184	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033493	4185	4185	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033524	4186	4188	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033522	4192	4194	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033497	4195	4195	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033521	4196	4198	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033499	4199	4199	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033519	4200	4202	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033517	4204	4206	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033501	4205	4205	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033515	4212	4214	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033503	4215	4215	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033512	4216	4218	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033505-001	4217	4217	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033505-002	4217	4217	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033511	4220	4222	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033508	4224	4226	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3033506	4225	4225	avenue		Northcliffe		
i663-CDN-3064804	5727	5729	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064766	5728	5730	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064803	5731	5733	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064768	5732	5734	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064802	5739	5741	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064770	5740	5742	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064801	5743	5745	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064772	5744	5746	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064800	5751	5753	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064799	5755	5757	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064798	5761	5763	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064778	5764	5766	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064797	5765	5769	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064780	5768	5770	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064782	5772	5774	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064784	5776	5778	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064795	5779	5781	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064793	5783	5785	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064791	5791	5793	avenue		Northmount		
i663-CDN-3064789	5795	5797	avenue		Northmount		
i663-CDN-3058558	5048	5050	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058826-001	5051	5053	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058826-002	5051	5053	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3058824	5055	5057	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058560	5060	5062	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058822	5065	5065	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058563-001	5122	5126	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058820-001	5125	5127	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058565	5128	5132	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058818	5129	5133	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058567	5136	5138	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058816	5137	5139	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058569	5140	5142	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058814	5141	5143	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058572	5152	5154	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058812-001	5153	5155	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058574	5156	5160	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058810-001	5157	5161	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058808	5163	5167	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058576	5164	5166	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058578-001	5168	5172	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058806	5169	5173	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058804-001	5225	5225	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058804-002	5225	5225	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-5027257	5318	5320	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058802-001	5333	5333	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		Église Notre-Dame-de-Grâce (église)
i663-CDN-3058802-002	5333	5333	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		Église Notre-Dame-de-Grâce (chapelle Saint-Victor et baptistère)
i663-CDN-3058802-003	5333	5333	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		Église Notre-Dame-de-Grâce (campanile)
i663-CDN-3058580	5334	5336	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058584-001	5368	5370	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058586	5374	5376	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058800-001	5375	5375	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		Monastère des Pères Dominicains (Aile principale)
i663-CDN-3058800-002	5375	5375	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		Monastère des Pères Dominicains (imprimerie)
i663-CDN-3058588	5382	5382	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058797-001	5435	5475	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		École Notre-Dame-de-Grâce (aile centrale)
i663-CDN-3058797-002	5435	5475	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		École Notre-Dame-de-Grâce (aile ouest)
i663-CDN-3058594	5456	5456	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058596	5460	5462	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058598	5470	5474	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058601	5478	5482	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058602	5484	5488	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058608	5500	5504	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058610	5506	5506	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058612	5512	5512	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058614	5516	5518	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058616	5524	5526	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058618	5528	5530	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058620	5536	5538	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058622	5540	5542	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058624	5552	5552	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3058625	5562	5562	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058626	5568	5568	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058627	5574	5574	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058628	5578	5578	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058630	5588	5588	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058632	5590	5590	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058783-001	5591	5591	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058634-001	5604	5604	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058634-002	5604	5604	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058636-001	5612	5612	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058638-001	5618	5618	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058640-001	5624	5624	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058642-001	5626	5626	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058643	5634	5634	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058645	5636	5636	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058647	5668	5668	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058781-001	5669	5669	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058779	5717	5717	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058649	5718	5718	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058777	5725	5725	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058775	5727	5727	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058651	5750	5750	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058653	5756	5756	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058655	5762	5762	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058658	5768	5768	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058660	5788	5788	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058661-001	5806	5806	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058661-002	5806	5806	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058772	5811	5811	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058762	5851	5851	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058760-001	5855	5855	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058666-001	5856	5856	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058663-001	5862	5862	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058758-001	5865	5865	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058668-001	5866	5866	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058756-001	5867	5867	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058754-001	5873	5873	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058670	5874	5874	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058752-001	5875	5875	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058672	5880	5880	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058750-001	5881	5881	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058748	5883	5883	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058746	5891	5891	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3002414	5892	5892	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058744	5955	5955	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058742	5963	5963	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058674-001	5964	5970	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		Église Wesley United

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3058674-002	5964	5970	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		Salle communautaire Wesley United
i663-CDN-3058740-001	5971	5971	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058738-001	5975	5975	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058736-001	5981	5981	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058676	6054	6054	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058678	6058	6058	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058681	6064	6064	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058734	6071	6071	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058683	6074	6074	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058685	6076	6076	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058687	6082	6082	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058689	6088	6088	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058691	6120	6120	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058693	6130	6130	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058695	6154	6154	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058698	6160	6160	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058730-001	6177	6177	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058728	6181	6181	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058726	6185	6185	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058724	6191	6191	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058722	6195	6195	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058700	6196	6196	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058720	6251	6251	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058718	6257	6257	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058717	6261	6261	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058714	6267	6267	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058712	6275	6275	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058710	6281	6281	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058708	6287	6287	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058706-001	6293	6293	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3058706-002	6293	6293	avenue		Notre-Dame-de-Grâce		
i663-CDN-3035931	922	924	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035495	929	931	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035501	961	963	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035503	969	971	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035505-001	973	975	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035507	979	983	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035508	985	989	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035509	991	995	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035510	997	999	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035512	1003	1005	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035518	1023	1025	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035520-001	1029	1031	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035522-001	1035	1037	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035524-001	1039	1041	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035928	2026	2028	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035924	2110	2114	avenue		Old Orchard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3035923	2116	2118	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035922	2122	2124	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035921	2128	2130	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035920	2134	2136	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035919	2142	2144	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035547	2143	2145	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035918-001	2146	2148	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035549	2149	2151	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035917	2154	2156	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035551-001	2155	2157	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035916	2160	2162	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035553	2163	2165	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035915	2166	2168	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035914	2172	2174	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035913	2178	2180	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035559	2183	2185	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035912	2184	2186	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035561	2187	2189	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035911	2190	2190	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035563	2195	2197	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035910	2196	2198	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035565	2199	2201	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035909	2202	2204	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035907	2206	2208	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035567	2207	2207	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035569	2209	2211	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035571	2215	2217	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035905	2218	2220	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035573	2219	2221	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035904	2224	2226	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035574	2225	2227	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035903	2230	2232	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035576	2231	2233	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035579	2235	2237	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035901-001	2236	2240	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035581	2241	2243	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3072732-001	2242	2246	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035582	2247	2249	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035899	2248	2250	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035584	2251	2253	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035897	2252	2254	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035587	2255	2257	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035895	2258	2260	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035589	2259	2261	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035893	2264	2266	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035591	2265	2267	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035593-001	2269	2271	avenue		Old Orchard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3035891	2276	2276	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035889	2282	2284	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035888	2288	2290	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035595	3771	3771	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035597	3777	3777	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035886	3784	3784	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035598-001	3785	3785	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035884	3790	3790	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035600	3791	3791	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035882	3796	3796	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035602	3797	3797	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035880	3802	3802	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035604	3805	3805	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035879	3808	3808	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035606	3809	3809	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035878	3814	3814	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035876	3820	3820	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035608	3821	3821	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035874	3826	3826	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035610	3827	3827	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035612	3831	3831	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035872	3832	3832	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035614	3837	3837	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035870	3838	3838	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035616	3843	3843	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035868	3844	3844	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035618	3849	3849	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035866-001	3850	3850	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035864	3860	3860	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035862	3862	3862	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035856	4036	4036	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035854	4042	4042	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035852-001	4048	4048	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035850-001	4056	4056	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035848	4062	4062	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035846-001	4074	4074	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035844	4084	4084	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035842-001	4090	4090	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035840-001	4100	4100	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035837-001	4104	4104	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035835-001	4112	4112	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035833-001	4118	4118	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035626	4125	4125	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035831	4126	4126	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035628-001	4133	4133	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035829-001	4134	4134	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035630	4139	4139	avenue		Old Orchard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3035632-001	4147	4147	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035634	4149	4149	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035827-001	4150	4150	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035827-002	4150	4150	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035825-001	4156	4156	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035825-002	4156	4156	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035636-001	4159	4161	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035823-001	4162	4162	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035823-002	4162	4162	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035821-001	4170	4170	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035821-002	4170	4170	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035819-001	4176	4176	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035819-002	4176	4176	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035640-001	4179	4179	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035817	4184	4184	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035642	4185	4185	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035815	4190	4190	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035645	4191	4191	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035813-001	4200	4200	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035813-002	4200	4200	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035647	4201	4201	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035811	4206	4206	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035649	4207	4207	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035651-001	4219	4219	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035809	4222	4222	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035807	4224	4224	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035652-001	4225	4225	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035805-001	4236	4236	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035805-002	4236	4236	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035654-001	4241	4241	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035803-001	4242	4242	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035656-001	4243	4243	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035801	4252	4252	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035658	4255	4255	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3058864	4266	4266	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3058862	4267	4267	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3059101	4310	4310	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035799-001	4324	4326	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035799-002	4324	4326	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035798	4332	4336	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035662-001	4335	4337	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035796	4338	4340	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035664	4341	4343	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035795	4346	4348	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035666-001	4347	4349	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035793	4350	4352	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035668-001	4355	4357	avenue		Old Orchard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3035791	4358	4360	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035789	4362	4364	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035670-001	4365	4365	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035672-001	4367	4367	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035787	4370	4372	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035785	4374	4376	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035674-001	4377	4379	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035783	4384	4386	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035676	4385	4387	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035781	4388	4390	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035678	4393	4395	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035778	4396	4398	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035679	4397	4399	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035777	4400	4402	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035775	4408	4410	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035683	4409	4411	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035773	4412	4414	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035685	4417	4419	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035687	4421	4423	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035771	4422	4424	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035769-001	4426	4428	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035688-001	4429	4431	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035690	4433	4435	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035767-001	4434	4436	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035765	4438	4440	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035692-001	4441	4443	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035694	4445	4447	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035763	4446	4448	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035761-001	4450	4452	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035696	4453	4455	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035698-001	4457	4459	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035759	4460	4462	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035757-001	4464	4466	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035700	4465	4467	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035702	4469	4471	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035755	4472	4474	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035753	4476	4478	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035704-001	4477	4479	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035751-001	4500	4500	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035751-002	4500	4500	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035706	4501	4501	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035749-001	4502	4504	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035708-001	4503	4505	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035747-001	4514	4516	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035710-001	4515	4517	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035746-001	4518	4520	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035712	4519	4521	avenue		Old Orchard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3035744-001	4526	4528	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035714	4527	4529	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035742-001	4530	4532	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035716-001	4531	4533	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035718	4539	4541	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035740-001	4540	4542	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035720	4543	4545	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035738	4544	4546	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035722	4549	4551	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035736	4552	4554	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035724	4553	4555	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035734	4556	4558	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035732	4562	4564	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035730	4566	4568	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035728	4572	4574	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3035726	4576	4578	avenue		Old Orchard		
i663-CDN-3072591	916	920	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036914	922	926	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036912	930	934	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036908	942	946	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036906	948	952	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036904	954	958	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036902	960	964	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036900	966	970	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036898-001	972	976	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036896	978	982	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036892-001	990	994	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036890	996	1000	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036888	1002	1006	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036886	1008	1012	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036884	1014	1018	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036882	1020	1024	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036880	1026	1030	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036878	1032	1036	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036874-001	1054	1056	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036329	2149	2151	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036331	2153	2155	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036332	2157	2159	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036334	2161	2163	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036336	2167	2169	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036338	2171	2173	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036340	2177	2179	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036839	2178	2178	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036342	2183	2185	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036837	2184	2186	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036343	2187	2189	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036835	2190	2192	avenue	d'	Oxford		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3036833	2194	2196	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036345	2195	2197	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036831	2200	2202	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036347	2201	2203	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036830	2204	2206	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036349	2207	2209	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036828	2212	2214	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036350	2215	2217	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036825	2216	2218	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036352	2219	2223	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036824	2222	2224	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036354	2225	2227	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036821	2228	2232	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036356	2231	2233	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036819	2234	2240	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036358	2237	2239	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036359	2241	2243	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036818	2242	2242	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036815	2246	2248	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036360	2247	2249	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036814	2252	2254	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036361	2253	2255	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036812	2256	2258	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036362	2259	2261	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036810	2264	2266	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036808	2268	2272	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036806	2276	2278	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036803	2280	2282	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036369	2285	2287	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036802-001	2290	2290	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036371	2291	2293	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036373	2295	2297	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036800	2296	2296	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036797	2302	2302	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036375	2303	2305	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036377	2307	2309	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036796	2308	2308	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036793	2314	2314	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036792	2320	2320	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036379	3421	3423	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036380-001	3427	3427	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036382	3433	3433	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036789	3438	3440	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036383	3439	3439	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036787	3446	3448	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036786	3454	3454	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036783-001	3456	3456	avenue	d'	Oxford		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3036389	3457	3457	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036391	3463	3463	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036782-001	3464	3464	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036780	3470	3470	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036778	3476	3476	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036394-001	3479	3479	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036776	3482	3482	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036774	3488	3488	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036395	3489	3489	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036772	3494	3494	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036397	3497	3497	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036770	3500	3500	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036768	3502	3502	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036399	3503	3503	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036401	3509	3509	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036766	3514	3514	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036402-001	3517	3517	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036404-001	3523	3523	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036406-001	3533	3533	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036407-001	3535	3535	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036407-002	3535	3535	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036764	3540	3540	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036762	3774	3774	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036409	3777	3777	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036760	3780	3780	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036410-001	3783	3783	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036758	3786	3786	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036412	3789	3789	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036755	3792	3792	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036414	3795	3795	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036753	3798	3798	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036416	3801	3801	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036751	3804	3804	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036418	3807	3807	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036749	3810	3810	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036420	3815	3815	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036747-001	3816	3816	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036421	3821	3821	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036745	3824	3824	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036743	3826	3826	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036422	3827	3827	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036423	3833	3833	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036741	3834	3834	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036424-001	3839	3839	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036739	3840	3840	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036425-001	3845	3845	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036426-001	3851	3851	avenue	d'	Oxford		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3036737	3856	3856	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036735	3862	3862	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036733	3872	3872	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036731-001	3878	3878	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036731-002	3878	3878	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036729	4000	4000	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036427	4003	4003	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036428-001	4005	4005	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036727	4006	4006	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036429-001	4015	4015	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036725	4016	4016	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036430-001	4021	4021	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036723-001	4022	4022	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036431	4029	4029	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036721-001	4034	4034	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036432	4035	4035	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036719	4040	4040	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036433	4041	4041	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036717	4046	4046	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036434-001	4047	4047	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036715	4052	4052	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036435-001	4053	4053	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036713	4058	4058	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036436-001	4059	4059	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036711	4064	4064	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036437	4065	4065	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036709	4070	4070	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036439	4071	4071	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036441	4077	4077	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036707	4082	4082	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036443	4083	4083	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036445-001	4089	4089	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036447	4095	4095	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036449-001	4101	4101	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036703-001	4104	4104	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036451-001	4107	4107	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036701-001	4110	4110	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036699-001	4114	4114	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036453-001	4115	4115	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036455-001	4119	4119	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036457-001	4125	4125	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036459	4131	4131	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036697	4134	4134	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036461-001	4137	4137	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036695	4142	4142	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036463-001	4143	4143	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036465	4149	4149	avenue	d'	Oxford		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3036467	4155	4155	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036691-001	4158	4158	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036468-001	4161	4161	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036470-001	4167	4167	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036689-001	4168	4168	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036472	4173	4173	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036687-001	4174	4174	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036474	4179	4179	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036686-001	4184	4184	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036476	4185	4185	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036684	4190	4190	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036478-001	4191	4191	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036480-001	4197	4197	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036682	4200	4200	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036482	4203	4203	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036680-001	4206	4206	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036483	4209	4209	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036484-001	4215	4215	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036678	4216	4216	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036486-001	4221	4221	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036676-001	4222	4222	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036488-001	4227	4227	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036674	4232	4232	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036490-001	4233	4233	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036672-001	4238	4238	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036492	4239	4239	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036494	4245	4245	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036496	4251	4251	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036498	4257	4257	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036500	4319	4321	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036670	4322	4324	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036668	4326	4328	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036502	4327	4329	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036505	4331	4333	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036666	4336	4338	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036664	4340	4342	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036506	4341	4341	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036509	4343	4343	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036662	4350	4352	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036510	4351	4353	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036660	4354	4356	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036658	4362	4364	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036656	4366	4368	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036514-001	4375	4375	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036654	4376	4378	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036652	4380	4382	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036517-001	4389	4391	avenue	d'	Oxford		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3036650	4390	4390	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036648	4394	4396	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036519-001	4395	4395	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036646	4404	4406	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036644	4408	4410	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036521-001	4411	4413	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036642	4416	4416	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036522-001	4419	4421	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036640	4422	4424	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036524	4423	4425	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036638	4428	4430	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036636	4432	4434	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036634	4438	4440	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036526-001	4439	4439	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036528	4441	4441	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036632	4442	4444	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036630	4450	4452	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036628-001	4454	4456	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036530	4459	4459	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036532	4461	4463	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036626	4464	4466	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036624	4468	4468	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036534-001	4475	4475	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036537	4479	4479	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3059526	4500	4500	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036538-001	4517	4519	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036622	4522	4524	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036540	4523	4525	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036620	4526	4528	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036542	4527	4529	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036544	4535	4537	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036618	4536	4538	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036546	4539	4541	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036616	4540	4542	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036548	4547	4549	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036614	4550	4552	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036550	4551	4553	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036612	4554	4556	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036552	4559	4561	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036554	4563	4565	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036610	4564	4566	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036608	4568	4570	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036606	4578	4580	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036604	4582	4584	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036602	4590	4592	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036600	4594	4596	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036598	4602	4604	avenue	d'	Oxford		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3036596	4606	4608	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036592	4614	4616	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036590	4618	4620	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036588	4626	4628	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036586	4630	4632	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036584	4640	4642	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036582	4644	4644	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036576	4655	4655	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036580	4802	4802	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3036578	4804	4806	avenue	d'	Oxford		
i663-CDN-3067075-001	2467	2469	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067076-001	2471	2475	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067077-001	2477	2479	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067078-001	2483	2485	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067079-001	2487	2489	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067080	2495	2497	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067081	2499	2501	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067087	2557	2559	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067088	2561	2563	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3067089	2569	2571	rue		Park Row Est		
i663-CDN-3003202	2350	2352	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003200-001	2354	2356	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003194	2382	2384	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003192	2386	2388	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003190	2392	2394	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003188	2396	2398	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003181	2424	2426	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003179	2428	2430	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003169-001	2458	2460	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3003167-001	2462	2464	rue		Park Row Ouest		
i663-CDN-3005300	2051	2053	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005301	2055	2057	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005303	2063	2065	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005302	2067	2069	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005307	3405	3405	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005516	3406	3416	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005308	3417	3417	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005512	3440	3440	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005510	3444	3444	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005508-001	3456	3456	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005506	3460	3460	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005494-001	3524	3524	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005492	3528	3528	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005488-001	4506	4506	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005486-001	4512	4512	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005484	4518	4518	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005482-001	4524	4524	avenue		Patricia		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3005480	4530	4530	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005321	4531	4531	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005478-001	4536	4536	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005322	4537	4537	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005476	4542	4542	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005323	4543	4543	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005474	4548	4548	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005324	4549	4549	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005472	4554	4554	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005325-001	4555	4555	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005470	4564	4564	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005468	4566	4566	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005465	4578	4578	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005464-001	4580	4580	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005461-001	4592	4592	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005460	4594	4594	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005458	4606	4606	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005455	4612	4612	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005453	4620	4620	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005451	4626	4626	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005449	4636	4636	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005447-001	4638	4638	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005443	4656	4658	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005441	4660	4662	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005437	4810	4812	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005435	4814	4816	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005433	4822	4824	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005339	4823	4825	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005431	4826	4828	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005340	4827	4829	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005341	4835	4837	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005342	4839	4841	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005427-001	4850	4852	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005343	4851	4853	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005425	4854	4856	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005344	4855	4857	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005345	4865	4867	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005346	4869	4871	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005347	4877	4879	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005348	4881	4883	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005349	4887	4891	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005350	4893	4895	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005351	4901	4903	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005352	4905	4909	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005353	4913	4915	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005354	4917	4919	avenue		Patricia		
i663-CDN-3005355	4925	4927	avenue		Patricia		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3005356	4929	4931	avenue		Patricia		
i663-CDN-3066825	4900	4902	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066851	4907	4909	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066827	4910	4910	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066849	4915	4917	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066828	4916	4918	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066831	4920	4922	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066847	4923	4923	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066845	4925	4925	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066833	4928	4930	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066843	4931	4931	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066835	4932	4936	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066841	4933	4933	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066837	4938	4940	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3066839	4939	4939	rue	du	Piedmont		
i663-CDN-3065027	5574	5576	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065070	5575	5577	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065029	5580	5582	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065031	5584	5586	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065033	5592	5594	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065035	5596	5598	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065064	5601	5603	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065037	5604	5606	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065062	5605	5607	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065039	5608	5610	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065061	5611	5613	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065041	5616	5618	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065059	5619	5621	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065043	5620	5622	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065057	5627	5629	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065045	5630	5632	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065055	5631	5633	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065047	5634	5636	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065053	5639	5643	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065051	5641	5643	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065049	5644	5646	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065072	5720	5722	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065113	5721	5723	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065111	5725	5727	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065074-001	5728	5732	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065109	5731	5733	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065107	5739	5741	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065105	5743	5747	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065080	5756	5758	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065100-001	5757	5757	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065082	5760	5762	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065094	5785	5787	rue		Plantagenet		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3065092	5789	5791	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065090	5797	5799	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065088	5801	5803	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065086	5809	5811	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065084	5815	5817	rue		Plantagenet		
i663-CDN-3065924	4914	4914	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065926	4918	4918	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065928-001	4922	4922	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065914	4929	4929	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065912	4931	4931	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065932-001	4934	4934	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065934	4940	4940	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065908	4943	4943	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065936	4946	4946	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065906	4949	4949	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065940-001	4954	4954	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065904	4955	4955	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065942	4960	4960	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065944-001	4962	4962	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065902-001	4965	4965	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065948	4966	4966	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065950-001	4968	4968	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065954-001	4976	4976	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065956-001	4978	4978	avenue		Ponsard		
i663-CDN-5040838	4979	4979	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065958	4990	4990	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065960	5014	5014	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065962-001	5024	5024	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065964	5028	5028	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065966	5032	5032	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065968	5036	5036	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065896	5037	5037	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3065894	5043	5043	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032105	5047	5047	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032106	5053	5053	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032093-001	5204	5206	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032111	5205	5207	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032091-001	5208	5210	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032112	5209	5211	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032089	5218	5220	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032087	5224	5224	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032085	5226	5228	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032084	5230	5232	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032082	5234	5236	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032118	5235	5237	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032080	5238	5242	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032119	5239	5241	avenue		Ponsard		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3032120	5245	5247	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032121	5251	5253	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032076	5254	5256	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032122	5259	5261	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032074	5260	5262	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032072	5264	5266	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032123	5265	5267	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032124	5269	5271	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032071	5270	5272	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032126	5273	5275	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3032070	5274	5276	avenue		Ponsard		
i663-CDN-3034461	941	941	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034468	973	973	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034470	979	979	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034472	985	987	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034478	1009	1011	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034480	1013	1015	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034481-001	1019	1021	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034484	1025	1027	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034485	1031	1033	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034487	1037	1039	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034489-001	1043	1053	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034489-002	1043	1053	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034491	1059	1061	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034493	1063	1065	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034495-001	1071	1075	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034496	1079	1081	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034497	1083	1085	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034499	1923	1925	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034501	1927	1929	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034711	2110	2112	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034709	2116	2118	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034505	2117	2121	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034707	2122	2124	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034507	2125	2127	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034705	2128	2132	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034509	2129	2135	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034703	2134	2138	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034511	2137	2141	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034701	2140	2144	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034699	2146	2150	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034697	2152	2156	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034695	2158	2162	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034515	2161	2161	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034693	2164	2168	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034691	2170	2174	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034517	2175	2177	avenue		Prud'homme		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3034689	2176	2178	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034519	2179	2189	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-5030726	2179	2189	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034687	2182	2184	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034686	2188	2190	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034521	2191	2197	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034682	2204	2206	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034523	2209	2211	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034680	2210	2212	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034678	2216	2218	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034525	2219	2221	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034675	2224	2226	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3073178	2228	2230	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034674	2234	2236	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034527	2235	2235	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3073176	2238	2240	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034672	2244	2246	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034671	2250	2250	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034529	3411	3411	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034531	3419	3423	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034533	3425	3429	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034669	3426	3436	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034535	3435	3435	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034668	3438	3442	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034667	3444	3446	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034558	3447	3451	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034665	3450	3452	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034560	3453	3457	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034663	3456	3458	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034661	3462	3464	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034562	3467	3467	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034659	3468	3470	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034657	3474	3476	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034565	3477	3485	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034655	3480	3482	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034653	3486	3488	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034652	3492	3494	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034651-001	3498	3498	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034650	3504	3506	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034649	3510	3512	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034648	3516	3518	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034647	3522	3526	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034645	3528	3532	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034643	3538	3538	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034641	3540	3540	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034639	3546	3548	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034637	3554	3556	avenue		Prud'homme		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3034635	3560	3564	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034632	3566	3566	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034630	3572	3574	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034628-001	3578	3580	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034626	3584	3586	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034624	3590	3590	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034622-001	3596	3598	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034620	3602	3604	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034618	3608	3610	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034566	3615	3617	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034616-001	3616	3618	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034614	3620	3622	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034568	3625	3641	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034610	3634	3634	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034600	3786	3786	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034597	3790	3792	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034595	3796	3796	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034570	3801	3801	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034593	3802	3812	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034573	3811	3811	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034592	3820	3820	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034574	3821	3823	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034590	3822	3822	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034577	3833	3833	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034587	3834	3838	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034586	3840	3844	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3034584	3850	3852	avenue		Prud'homme		
i663-CDN-3066182	3710	3710	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066178	3715	3715	chemin		Queen-Mary		Musée historique canadien
i663-CDN-3066183	3720	3720	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066184	3730	3730	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066176-006	3739	3739	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (maison Fulton)
i663-CDN-3066185	3740	3740	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3007447-003	3743	3743	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (Château Renaud)
i663-CDN-3007447-004	3745	3745	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (maison Saint-Joseph)
i663-CDN-3066186	3750	3752	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066187	3756	3756	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066188	3764	3766	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066189-001	3774	3774	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066189-002	3774	3774	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066189-003	3774	3774	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066176-001	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (aile 1881)
i663-CDN-3066176-002	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (chaufferie)
i663-CDN-3066176-003	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (chapelle)
i663-CDN-3066176-004	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (aile 1889)
i663-CDN-3066176-005	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (salle des machines)
i663-CDN-3066176-007	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (menuiserie)

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3066176-008	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (aile B)
i663-CDN-3066176-009	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (aile 1929)
i663-CDN-3066176-011	3791	3791	chemin		Queen-Mary		Collège Notre-Dame (entrepôt à charbon)
i663-CDN-3066190-001	3800	3820	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (chapelle du Frère André)
i663-CDN-3066190-002	3800	3820	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, presbytère)
i663-CDN-3066190-003	3800	3820	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, crypte)
i663-CDN-3066190-004	3800	3820	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (kiosque d'entrée ouest)
i663-CDN-3066190-005	3800	3820	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (kiosque d'entrée est)
i663-CDN-3066190-007	3800	3820	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, basililique)
i663-CDN-3066190-008	3800	3820	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, monastère)
i663-CDN-3066785	3800	3800	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (maison Blair-Gordon)
i663-CDN-3066191-001	3860	3860	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (maison Mary-Jane-Mackin)
i663-CDN-3066193-001	4300	4300	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (maison John-Molson Junior)
i663-CDN-3066193-002	4300	4300	chemin		Queen-Mary		Ensemble institutionnel de l'Oratoire Saint-Joseph (maison du gardien de la maison John-Molson Junior)
i663-CDN-3066175-001	4545	4565	chemin		Queen-Mary		Institut Nazareth
i663-CDN-3066174-001	4635	4635	chemin		Queen-Mary		Collège international Marie-de-France (ancien Protestant infants home)
i663-CDN-5033080	4661	4661	chemin		Queen-Mary		Maison W.-B.-Converse
i663-CDN-3066206	4700	4702	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066208	4708	4712	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066210	4720	4720	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066212	4730	4730	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066214	4810	4810	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066218	4850	4850	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066220	4860	4860	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066222-001	4870	4870	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066222-003	4880	4880	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066165	4885	4885	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066222-002	4890	4890	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066164	4897	4897	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066224	4906	4906	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066227	4930	4930	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066162	4935	4935	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066159	4939	4959	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066156	4961	4961	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3066230	4968	4976	chemin		Queen-Mary		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3066232	4978	4986	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031868	4992	5000	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031870	5002	5006	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031876-001	5146	5164	chemin		Queen-Mary		Appartements Queen Mary Mansions (5146-5164 chemin Queen-Mary, immeuble est)
i663-CDN-3031876-002	5146	5164	chemin		Queen-Mary		Appartements Queen Mary Mansions (5146-5164 chemin Queen-Mary, immeuble ouest)
i663-CDN-3031878	5166	5174	chemin		Queen-Mary		Appartements Queen Mary Mansions (5166-5174, chemin Queen-Mary)
i663-CDN-3031880-001	5176	5204	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031880-002	5176	5204	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031882	5206	5214	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031884	5216	5222	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031886	5236	5240	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031888	5244	5250	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031860-001	5251	5267	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031894-002	5262	5262	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031894-001	5272	5276	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3034256-001	5300	5316	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031857-001	5301	5305	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031857-002	5301	5305	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031854	5307	5317	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031853	5319	5323	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031851	5325	5327	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031901-001	5326	5342	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031849	5331	5337	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031901-003	5348	5348	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031841-001	5353	5353	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031903	5370	5420	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031833	5451	5453	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031829	5475	5475	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031827	5481	5481	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031823	5513	5519	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031921-001	5514	5514	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031115	5530	5530	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031821	5531	5531	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031819	5535	5535	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031924-001	5540	5540	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031817	5543	5543	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031815	5545	5545	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031924-002	5548	5548	chemin		Queen-Mary		
i663-CDN-3031813	5549	5549	chemin		Queen-Mary		Appartements Hampstead Court
i663-CDN-3001943	929	931	avenue		Regent		
i663-CDN-3001945	935	937	avenue		Regent		
i663-CDN-3001947	939	941	avenue		Regent		
i663-CDN-3002153	944	946	avenue		Regent		
i663-CDN-3001949-001	947	949	avenue		Regent		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3002151	948	950	avenue		Regent		
i663-CDN-3001950	953	955	avenue		Regent		
i663-CDN-3002149	954	956	avenue		Regent		
i663-CDN-3001952	957	961	avenue		Regent		
i663-CDN-3001954	963	965	avenue		Regent		
i663-CDN-3001956	969	971	avenue		Regent		
i663-CDN-3002142	978	982	avenue		Regent		
i663-CDN-3002140-001	984	986	avenue		Regent		
i663-CDN-3002136	996	998	avenue		Regent		
i663-CDN-3001960	2023	2025	avenue		Regent		
i663-CDN-3001962	2029	2031	avenue		Regent		
i663-CDN-3001964	2035	2037	avenue		Regent		
i663-CDN-3002130	2044	2046	avenue		Regent		
i663-CDN-3002128	2050	2052	avenue		Regent		
i663-CDN-3001969	2053	2055	avenue		Regent		
i663-CDN-3002126	2054	2056	avenue		Regent		
i663-CDN-3001971-001	2059	2061	avenue		Regent		
i663-CDN-3002124	2060	2062	avenue		Regent		
i663-CDN-3001973	2065	2067	avenue		Regent		
i663-CDN-3002122	2066	2068	avenue		Regent		
i663-CDN-3002120	2072	2072	avenue		Regent		
i663-CDN-3002118	2078	2080	avenue		Regent		
i663-CDN-3002116-001	2084	2086	avenue		Regent		
i663-CDN-3002114	2088	2090	avenue		Regent		
i663-CDN-3001981	2089	2091	avenue		Regent		
i663-CDN-3002112	2094	2096	avenue		Regent		
i663-CDN-3001983	2095	2097	avenue		Regent		
i663-CDN-3002110	2100	2102	avenue		Regent		
i663-CDN-3001995	2197	2197	avenue		Regent		
i663-CDN-3002098	2198	2202	avenue		Regent		
i663-CDN-3001996	2205	2205	avenue		Regent		
i663-CDN-3002096	2208	2210	avenue		Regent		
i663-CDN-3002094	2214	2220	avenue		Regent		
i663-CDN-3002092	2222	2228	avenue		Regent		
i663-CDN-3002090	2230	2234	avenue		Regent		
i663-CDN-3002088	2236	2240	avenue		Regent		
i663-CDN-3002086	2242	2246	avenue		Regent		
i663-CDN-3002004	2245	2247	avenue		Regent		
i663-CDN-3002084	2248	2252	avenue		Regent		
i663-CDN-3002006	2249	2251	avenue		Regent		
i663-CDN-3002082	2254	2256	avenue		Regent		
i663-CDN-3002008	2255	2257	avenue		Regent		
i663-CDN-3002080	2260	2262	avenue		Regent		
i663-CDN-3002010	2261	2263	avenue		Regent		
i663-CDN-3002078-001	2266	2266	avenue		Regent		
i663-CDN-3002012	2267	2269	avenue		Regent		
i663-CDN-3002076	2272	2272	avenue		Regent		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3002014	2273	2275	avenue		Regent		
i663-CDN-3002074	2276	2276	avenue		Regent		
i663-CDN-3002016	2279	2281	avenue		Regent		
i663-CDN-3002072	2280	2280	avenue		Regent		
i663-CDN-3002018	2283	2285	avenue		Regent		
i663-CDN-3002070	2284	2284	avenue		Regent		
i663-CDN-3002068	2288	2288	avenue		Regent		
i663-CDN-3002020	2289	2291	avenue		Regent		
i663-CDN-3002066-001	2292	2294	avenue		Regent		
i663-CDN-3002022	2293	2295	avenue		Regent		
i663-CDN-3002064	2296	2298	avenue		Regent		
i663-CDN-3002024	2301	2303	avenue		Regent		
i663-CDN-3002062	2302	2304	avenue		Regent		
i663-CDN-3002026	2305	2307	avenue		Regent		
i663-CDN-3002060	2308	2310	avenue		Regent		
i663-CDN-3002058	2314	2316	avenue		Regent		
i663-CDN-3002028	2315	2317	avenue		Regent		
i663-CDN-3002030	2319	2321	avenue		Regent		
i663-CDN-3002056	2320	2322	avenue		Regent		
i663-CDN-3002032	2325	2327	avenue		Regent		
i663-CDN-3002054	2326	2330	avenue		Regent		
i663-CDN-3002034	2331	2333	avenue		Regent		
i663-CDN-3002052-001	2334	2334	avenue		Regent		
i663-CDN-3002036-001	2337	2337	avenue		Regent		
i663-CDN-3002050	2342	2342	avenue		Regent		
i663-CDN-3002038	2349	2351	avenue		Regent		
i663-CDN-3002048	2350	2350	avenue		Regent		
i663-CDN-3002040	2355	2357	avenue		Regent		
i663-CDN-3002046-001	2356	2356	avenue		Regent		
i663-CDN-3002044	2364	2364	avenue		Regent		
i663-CDN-3002042	2370	2370	avenue		Regent		
i663-CDN-3005392	5490	5492	rue		Robert-Burns		
i663-CDN-3002862	3425	3425	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002864-001	3431	3431	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003162-001	3438	3438	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002866-001	3439	3439	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003160-001	3446	3446	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002868-001	3447	3447	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003158	3452	3452	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002869-001	3453	3453	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003156	3460	3460	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002872	3461	3461	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003154	3466	3466	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002874	3467	3467	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003152	4300	4300	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003150	4306	4306	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003148	4314	4314	avenue		Rosedale		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3003146	4320	4320	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002881	4355	4355	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002883	4361	4361	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002899	4425	4425	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003123-001	4430	4430	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002901	4431	4431	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002903	4439	4439	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002905	4445	4445	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002907-001	4447	4447	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002908-001	4455	4455	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002910-001	4457	4457	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002916	4541	4541	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002918	4551	4551	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002924-001	4575	4575	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002928	4601	4601	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002930	4605	4605	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003119	4626	4626	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002938	4827	4829	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3002942	4831	4833	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003106-001	4860	4862	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3003104-001	4864	4866	avenue		Rosedale		
i663-CDN-3066461	4640	4640	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066646-001	4645	4645	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066463	4646	4646	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066644-001	4647	4647	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066465	4650	4650	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066642-001	4655	4655	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066640-001	4657	4657	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066467	4658	4658	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066469	4660	4660	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066638-001	4665	4665	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066637-001	4667	4667	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066471	4668	4668	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066473	4670	4670	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066635-001	4675	4675	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066475	4676	4676	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066633-001	4677	4677	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066477	4682	4682	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066631	4687	4689	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066479	4690	4690	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066481	4692	4692	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066629-001	4695	4695	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066626-001	4697	4697	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066483	4698	4698	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066484	4700	4700	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066624-001	4705	4705	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066622-001	4707	4707	avenue		Roslyn		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3066486	4708	4708	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066488	4710	4710	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066620-001	4715	4715	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066618-001	4717	4717	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066616	4719	4719	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066614	4733	4733	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066494	4734	4734	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066496	4736	4736	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066498	4742	4742	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066500	4744	4744	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066610	4749	4749	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066608	4751	4751	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066502	4752	4752	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066504	4754	4754	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066506	4760	4760	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066508	4764	4764	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066606-001	4765	4765	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066510	4768	4768	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066512	4772	4772	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066514	4780	4780	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066518	4800	4800	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066520	4808	4808	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066522	4810	4810	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066524	4814	4814	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066526	4816	4816	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066528	4820	4820	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066530	4822	4822	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066532	4830	4830	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066534	4832	4832	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066536	4840	4840	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066538	4842	4842	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066540	4848	4848	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066541	4850	4850	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066545	4900	4900	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066547	4902	4902	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066592	4909	4909	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066552	4986	4986	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066553	4992	4992	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066554	4996	4996	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066555	5002	5002	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066556	5006	5006	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066557	5012	5012	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066559	5016	5016	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066561	5022	5022	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066563	5026	5026	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066565	5032	5032	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3066567	5036	5036	avenue		Roslyn		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3066569	5042	5042	avenue		Roslyn		
i663-CDN-3002549-001	3770	3770	avenue		Royal		
i663-CDN-3002401-001	3771	3771	avenue		Royal		
i663-CDN-3002402-001	3783	3783	avenue		Royal		
i663-CDN-3002403	3789	3789	avenue		Royal		
i663-CDN-3002547	3790	3790	avenue		Royal		
i663-CDN-3002545	3792	3792	avenue		Royal		
i663-CDN-3002404	3795	3795	avenue		Royal		
i663-CDN-3002543	3798	3798	avenue		Royal		
i663-CDN-3002541-001	3804	3804	avenue		Royal		
i663-CDN-3002539-001	3810	3810	avenue		Royal		
i663-CDN-3002405-001	3811	3811	avenue		Royal		
i663-CDN-3002537	3816	3816	avenue		Royal		
i663-CDN-3002406	3817	3817	avenue		Royal		
i663-CDN-3002407-001	3823	3823	avenue		Royal		
i663-CDN-3002408	3831	3831	avenue		Royal		
i663-CDN-3002531	3836	3836	avenue		Royal		
i663-CDN-3002409	3837	3837	avenue		Royal		
i663-CDN-3002529	3840	3840	avenue		Royal		
i663-CDN-3002410-001	3843	3843	avenue		Royal		
i663-CDN-3002411-001	3855	3855	avenue		Royal		
i663-CDN-3002412-001	3857	3857	avenue		Royal		
i663-CDN-3002413	3867	3867	avenue		Royal		
i663-CDN-3002415-001	4011	4011	avenue		Royal		
i663-CDN-3002527	4012	4012	avenue		Royal		
i663-CDN-3002525-001	4018	4018	avenue		Royal		
i663-CDN-3002416	4019	4023	avenue		Royal		
i663-CDN-3002417	4019	4023	avenue		Royal		
i663-CDN-3002519-001	4090	4120	avenue		Royal		
i663-CDN-3002517	4218	4218	avenue		Royal		
i663-CDN-3002515	4220	4220	avenue		Royal		
i663-CDN-3002513	4222	4222	avenue		Royal		
i663-CDN-3002511	4224	4224	avenue		Royal		
i663-CDN-3002418-001	4225	4225	avenue		Royal		
i663-CDN-3002509	4226	4226	avenue		Royal		
i663-CDN-3002507	4228	4228	avenue		Royal		
i663-CDN-3002505	4230	4230	avenue		Royal		
i663-CDN-3002503	4232	4232	avenue		Royal		
i663-CDN-3002501	4234	4234	avenue		Royal		
i663-CDN-3002499	4236	4236	avenue		Royal		
i663-CDN-3002497	4250	4250	avenue		Royal		
i663-CDN-3002495	4252	4252	avenue		Royal		
i663-CDN-3002493	4254	4254	avenue		Royal		
i663-CDN-3002491	4256	4256	avenue		Royal		
i663-CDN-3002489	4258	4258	avenue		Royal		
i663-CDN-3002486	4260	4260	avenue		Royal		
i663-CDN-3002484	4262	4262	avenue		Royal		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3002482	4264	4264	avenue		Royal		
i663-CDN-3002481	4266	4266	avenue		Royal		
i663-CDN-3002480	4268	4268	avenue		Royal		
i663-CDN-3002419-001	4327	4327	avenue		Royal		
i663-CDN-3002420	4329	4329	avenue		Royal		
i663-CDN-3002478	4330	4330	avenue		Royal		
i663-CDN-3002477	4338	4338	avenue		Royal		
i663-CDN-3002476	4340	4340	avenue		Royal		
i663-CDN-3002427	4375	4375	avenue		Royal		
i663-CDN-3002475	4500	4502	avenue		Royal		
i663-CDN-3002433	4501	4503	avenue		Royal		
i663-CDN-3002434	4515	4517	avenue		Royal		
i663-CDN-3002473	4528	4530	avenue		Royal		
i663-CDN-3002472	4532	4534	avenue		Royal		
i663-CDN-3002436	4539	4541	avenue		Royal		
i663-CDN-3002471	4540	4542	avenue		Royal		
i663-CDN-3002437	4543	4545	avenue		Royal		
i663-CDN-3002470	4546	4546	avenue		Royal		
i663-CDN-3002469	4552	4554	avenue		Royal		
i663-CDN-3002468	4556	4558	avenue		Royal		
i663-CDN-3002439	4563	4565	avenue		Royal		
i663-CDN-3002467	4564	4566	avenue		Royal		
i663-CDN-3002440	4567	4569	avenue		Royal		
i663-CDN-3002466	4568	4570	avenue		Royal		
i663-CDN-3002441	4575	4577	avenue		Royal		
i663-CDN-3002442	4579	4581	avenue		Royal		
i663-CDN-3002465	4580	4580	avenue		Royal		
i663-CDN-3002464	4586	4588	avenue		Royal		
i663-CDN-3002443	4587	4589	avenue		Royal		
i663-CDN-3002444	4591	4593	avenue		Royal		
i663-CDN-3002463	4596	4598	avenue		Royal		
i663-CDN-3002445	4599	4601	avenue		Royal		
i663-CDN-3002462	4600	4602	avenue		Royal		
i663-CDN-3002446	4603	4605	avenue		Royal		
i663-CDN-3002461	4608	4610	avenue		Royal		
i663-CDN-3002447	4611	4613	avenue		Royal		
i663-CDN-3002460	4612	4614	avenue		Royal		
i663-CDN-3002448	4615	4617	avenue		Royal		
i663-CDN-3002459	4620	4622	avenue		Royal		
i663-CDN-3002449	4623	4625	avenue		Royal		
i663-CDN-3002458	4624	4626	avenue		Royal		
i663-CDN-3002450	4627	4629	avenue		Royal		
i663-CDN-3002457	4628	4630	avenue		Royal		
i663-CDN-3002456	4632	4634	avenue		Royal		
i663-CDN-3002451	4635	4637	avenue		Royal		
i663-CDN-3002452	4639	4641	avenue		Royal		
i663-CDN-3002453	4647	4649	avenue		Royal		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3002454	4651	4653	avenue		Royal		
i663-CDN-3057896-001	5469	5471	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057895-001	5473	5477	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057894-001	5479	5483	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057893	5485	5493	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057889	5551	5555	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057888	5557	5561	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3006367	5590	5590	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057885	5651	5655	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057884	5657	5661	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057883	5663	5667	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3057882	5669	5673	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3073626-001	5765	5765	rue		Saint-Jacques		Église Saint-Raymond-de-Pennafort
i663-CDN-3073626-002	5765	5765	rue		Saint-Jacques		Presbytère Saint-Raymond-de-Pennafort
i663-CDN-3033628-001	7460	7486	rue		Saint-Jacques		
i663-CDN-3032156	5195	5197	rue		Saranac		
i663-CDN-3032157	5199	5201	rue		Saranac		
i663-CDN-3032160	5207	5209	rue		Saranac		
i663-CDN-3032162	5211	5213	rue		Saranac		
i663-CDN-3032152	5212	5214	rue		Saranac		
i663-CDN-3032150	5216	5218	rue		Saranac		
i663-CDN-3032164	5219	5221	rue		Saranac		
i663-CDN-3032148	5220	5222	rue		Saranac		
i663-CDN-3032166	5223	5225	rue		Saranac		
i663-CDN-3032146	5224	5226	rue		Saranac		
i663-CDN-3032144-001	5228	5230	rue		Saranac		
i663-CDN-3032143-001	5232	5234	rue		Saranac		
i663-CDN-3032141	5240	5242	rue		Saranac		
i663-CDN-3032139	5244	5246	rue		Saranac		
i663-CDN-3032137	5250	5252	rue		Saranac		
i663-CDN-3032170	5253	5255	rue		Saranac		
i663-CDN-3032135	5254	5256	rue		Saranac		
i663-CDN-3032172-001	5259	5261	rue		Saranac		
i663-CDN-3032133	5260	5262	rue		Saranac		
i663-CDN-3032174	5263	5263	rue		Saranac		
i663-CDN-3032131-001	5264	5268	rue		Saranac		
i663-CDN-3057974	5024	5028	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058160	5029	5033	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057975-001	5030	5038	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058162	5037	5041	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057976	5100	5102	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057977	5104	5114	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058166	5121	5125	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057978	5122	5124	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057979	5126	5126	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058168	5127	5135	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Allenby
i663-CDN-3057980	5150	5160	rue		Sherbrooke	Ouest	

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3058169	5151	5165	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058171	5175	5175	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058173	5201	5227	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057983	5220	5220	rue		Sherbrooke	Ouest	Église Trinity Anglican Memorial
i663-CDN-3057984	5250	5262	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Baroness et Baron Byng
i663-CDN-3058176	5251	5265	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058182	5325	5331	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058184	5335	5337	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057986	5336	5340	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058186	5339	5343	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058188	5345	5347	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057991	5450	5454	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058195	5451	5457	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Marconi
i663-CDN-3057992	5456	5460	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057993-001	5462	5468	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057994	5470	5474	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057995	5476	5480	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057996	5484	5488	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057997	5500	5516	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3057998	5518	5526	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Ramona
i663-CDN-3057999	5550	5564	rue		Sherbrooke	Ouest	Théâtre Empress
i663-CDN-3058199	5601	5601	rue		Sherbrooke	Ouest	Édifice Banque de Montréal
i663-CDN-3058002	5620	5624	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058203	5621	5623	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058204	5625	5627	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058003	5626	5630	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058206	5629	5631	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058208	5651	5659	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058004	5652	5652	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058005	5654	5656	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058006-001	5662	5674	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Harvard
i663-CDN-3058006-002	5662	5674	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058209	5665	5667	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058211	5671	5675	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058213	5679	5679	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058007	5700	5702	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058214	5701	5703	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058008	5704	5708	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058215	5705	5711	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058009	5710	5712	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058217	5715	5721	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058010	5716	5734	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058011	5750	5764	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058221	5751	5751	rue		Sherbrooke	Ouest	Bureau de poste de Notre-Dame-de-Grâce
i663-CDN-3058012	5768	5770	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058013-001	5774	5782	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058013-002	5774	5782	rue		Sherbrooke	Ouest	

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3058223	5779	5781	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058225	5783	5785	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058014	5800	5808	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058015	5814	5814	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058017	5836	5836	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058235	5845	5849	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058018	5850	5872	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058239	5879	5883	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058240	5885	5897	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Royal Hall
i663-CDN-3058243	5899	5903	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058019	5900	5906	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058020	5908	5914	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058021	5916	5922	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058022	5924	5928	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058024	5930	5936	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058026	5940	5942	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058028	6000	6006	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058032	6020	6030	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058034	6050	6052	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058247	6051	6051	rue		Sherbrooke	Ouest	Édifice Banque Royale
i663-CDN-3058036	6056	6060	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058038-001	6062	6066	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058249	6065	6065	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058040	6068	6072	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058251	6073	6077	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058042	6076	6078	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058253	6079	6083	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058044	6080	6084	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058255	6085	6087	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058257	6105	6107	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Winton
i663-CDN-3058259	6121	6131	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058261	6133	6135	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058262	6139	6139	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058052	6150	6162	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058264	6151	6161	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058268	6169	6175	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058270	6177	6177	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058056	6200	6206	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058062	6244	6244	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058064	6250	6250	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058274	6251	6251	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058276	6253	6253	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058278	6255	6255	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058066	6256	6260	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058306	6645	6645	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058314	6695	6695	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058101	6700	6704	rue		Sherbrooke	Ouest	

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3058316	6701	6709	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Mount Klare
i663-CDN-3058103-001	6706	6710	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058103-002	6706	6710	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058317	6715	6715	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058105	6716	6716	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058108	6720	6720	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058321	6735	6735	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058325-001	6841	6841	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058113	6874	6874	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058115	6876	6876	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058117	6878	6878	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058335	6885	6891	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3003516	6900	6900	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058119	6900	6900	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058121-001	6920	6924	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058339	6925	6929	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058123	6926	6928	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058125	6930	6932	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058343	6951	6951	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058345	6957	6963	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058127	6960	6960	rue		Sherbrooke	Ouest	Appartements Milano
i663-CDN-3058129-001	6980	7010	rue		Sherbrooke	Ouest	Édifice Montreal Association for the Blind
i663-CDN-3058351-001	7017	7017	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058349-001	7021	7025	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058349-002	7021	7025	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058353	7141	7141	rue		Sherbrooke	Ouest	Ensemble institutionnel du Collège Loyola (pavillon de psychologie, ancien pavillon des juniors)
i663-CDN-3058356-001	7141	7141	rue		Sherbrooke	Ouest	Ensemble institutionnel du Collège Loyola (centre des congrès des Jésuites de Loyola, ancien réfectoire)
i663-CDN-3058356-002	7141	7141	rue		Sherbrooke	Ouest	Ensemble institutionnel du Collège Loyola (pavillon administratif)
i663-CDN-3058356-003	7141	7141	rue		Sherbrooke	Ouest	Ensemble institutionnel du Collège Loyola (pavillon F.C. Smith, ancienne église Saint Ignace de Loyola)
i663-CDN-3058356-004	7141	7141	rue		Sherbrooke	Ouest	Ensemble institutionnel du Collège Loyola (pavillon du service des terrains et des bâtiments, ancien Stade des Anciens)
i663-CDN-3058137	7300	7302	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058139	7306	7308	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058141	7310	7314	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058143	7316	7318	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058145	7320	7322	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058146	7326	7328	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058148	7336	7338	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058366-001	7361	7367	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3058370	7415	7415	rue		Sherbrooke	Ouest	
i663-CDN-3032256	5180	5182	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032258	5185	5187	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032260	5189	5191	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032262	5197	5199	rue		Snowdon		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3032252	5200	5202	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032264	5201	5203	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032250	5208	5210	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032266	5209	5211	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032268	5213	5215	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032248-001	5214	5216	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032246	5220	5224	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032270	5221	5223	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032272	5225	5227	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032274	5231	5235	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032276	5237	5239	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032241	5242	5244	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032278	5245	5247	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032280	5249	5251	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032283	5257	5259	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032285	5261	5263	rue		Snowdon		
i663-CDN-3032237-001	5262	5264	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067387	5315	5319	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067343	5330	5332	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067345	5334	5336	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067347	5350	5352	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067349	5354	5356	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067351	5358	5360	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067353	5362	5364	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067355	5366	5368	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067357	5370	5372	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067359	5374	5376	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067361	5378	5380	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067363	5382	5384	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067365	5386	5388	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067367-001	5450	5452	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067369	5458	5460	rue		Snowdon		
i663-CDN-3067371	5462	5464	rue		Snowdon		
i663-CDN-3073389	5505	5505	rue		Snowdon		
i663-CDN-3059532	5620	5622	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059851	5731	5731	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059538	5754	5754	avenue		Somerled		
i663-CDN-3001488	5780	5780	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059552	5870	5872	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059554	5874	5876	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059846	5995	5997	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059844	5999	5999	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059839	6101	6103	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059837	6105	6107	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059835	6115	6117	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059833	6119	6121	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059831	6129	6131	avenue		Somerled		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3059829-001	6133	6135	avenue		Somerled		
i663-CDN-3059606	6640	6640	avenue		Somerled		
i663-CDN-3005264-001	7351	7351	avenue		Somerled		
i663-CDN-3005264-002	7351	7351	avenue		Somerled		
i663-CDN-3065398	5575	5575	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065370	5576	5576	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065396-001	5585	5585	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065374-001	5596	5596	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065376-001	5600	5600	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065393-001	5607	5607	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065379-001	5608	5608	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065380-001	5612	5612	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065389	5637	5637	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065383-001	5640	5640	avenue	de	Stirling		
i663-CDN-3065734-001	3503	3505	avenue		Swail		
i663-CDN-3065734-002	3503	3505	avenue		Swail		
i663-CDN-3065734-004	3511	3513	avenue		Swail		
i663-CDN-3065730	3533	3543	avenue		Swail		
i663-CDN-3065728-001	3545	3555	avenue		Swail		
i663-CDN-3059524	5657	5659	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059226	5668	5670	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059522	5719	5721	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059520	5823	5825	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059518	5827	5829	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059516	5833	5837	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059514	5839	5841	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059512	5851	5853	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059510	5855	5857	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059509	5861	5863	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059508	5865	5867	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059234-001	5870	5870	rue	de	Terrebonne		École Willingdon
i663-CDN-3059507	5873	5875	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059505	5877	5879	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059236	5950	5952	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059238	5954	5956	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059502	5961	5963	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059240	5962	5964	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059500	5965	5969	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059242	5966	5968	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059498	5971	5973	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059244	5972	5974	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059496	5975	5977	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059246	5976	5978	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059494-001	5983	5985	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059492	5987	5989	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059491-001	5995	5997	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059491-002	5995	5997	rue	de	Terrebonne		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3059488	6051	6053	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059486	6055	6057	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059252	6056	6060	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059484	6061	6063	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059254	6062	6064	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059482	6065	6067	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059480	6069	6071	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059478	6075	6077	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059476	6079	6081	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059474	6085	6087	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059260	6088	6090	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059472	6089	6091	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059262-001	6092	6094	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059264	6116	6118	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059468-001	6119	6121	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059266	6120	6122	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059466-001	6123	6125	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059464	6129	6131	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059462	6133	6135	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059268	6152	6154	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059270	6156	6158	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059276	6178	6180	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059278-001	6182	6184	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059454	6187	6187	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059281	6188	6190	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059283	6192	6194	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059287	6254	6254	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059289	6256	6256	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059453	6257	6257	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059451	6269	6269	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059449	6271	6271	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059291	6282	6282	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059311	6552	6552	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059411	6735	6737	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059409-001	6739	6739	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059393	6865	6865	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059391	6871	6871	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059335-001	6900	6900	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059335-002	6900	6900	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059337-001	6910	6910	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059339-001	6922	6922	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059389	6951	6951	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059387	6957	6957	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059385	6963	6963	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059383-001	6969	6969	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059352	7302	7302	rue	de	Terrebonne		
i663-CDN-3059364	7315	7315	rue	de	Terrebonne		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3005987-001	7488	7488	rue		Townsend		
i663-CDN-3005987-002	7488	7488	rue		Townsend		
i663-CDN-3005985	7490	7490	rue		Townsend		
i663-CDN-3001121	5120	5122	avenue		Trans Island		
i663-CDN-5032057	5124	5126	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001119-001	5132	5134	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001119-002	5136	5140	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001117	5144	5146	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001115	5150	5152	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001113	5154	5158	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001111	5160	5164	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001109	5166	5168	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000609	5171	5173	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001107	5172	5174	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001105	5176	5180	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001103	5182	5184	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001101	5186	5188	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000615	5191	5193	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001099	5192	5194	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000617	5195	5197	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001097	5198	5200	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001095	5202	5204	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000619	5203	5205	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001093	5206	5208	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000621	5207	5209	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001091	5214	5216	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000623	5215	5217	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001088	5218	5220	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000625	5219	5221	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001086	5224	5228	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000627	5227	5229	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001084	5230	5232	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000629	5231	5233	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001082	5238	5240	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000631	5239	5241	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001081	5242	5244	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000633	5243	5245	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001079	5250	5252	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000635	5251	5253	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001077	5254	5256	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000637	5255	5257	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001076	5300	5302	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000639	5301	5303	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001073	5304	5306	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001071	5312	5314	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001069	5316	5318	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001067	5322	5324	avenue		Trans Island		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3000645	5325	5327	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001066	5326	5328	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000647	5329	5331	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001064	5332	5334	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000649	5335	5337	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001062	5336	5340	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000651	5339	5341	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001059	5400	5402	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001057	5406	5408	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000681	5407	5409	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001055	5410	5412	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000683	5411	5413	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001053	5418	5420	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000685	5419	5421	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001051	5422	5426	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000687	5423	5425	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001049	5428	5432	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000689	5431	5433	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001047	5434	5436	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000691	5435	5437	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000697-001	5451	5453	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001045	5454	5456	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000699	5455	5457	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001043	5458	5460	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000701	5459	5461	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001041-001	5462	5464	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000703	5463	5465	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001039-001	5466	5468	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000705	5467	5469	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001037-001	5470	5472	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000707	5471	5473	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001035	5474	5476	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000709	5475	5477	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001033-001	5478	5480	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000711	5479	5481	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001031-001	5482	5484	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000712	5483	5485	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001029-001	5486	5488	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000714	5487	5489	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001027-001	5490	5490	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000716	5491	5493	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001025	5492	5492	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000718	5495	5497	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001021	5496	5496A	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001019	5498	5498	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001017	5500	5502	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000720	5501	5503	avenue		Trans Island		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3000722	5505	5507	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001015	5508	5510	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000724	5511	5513	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001013	5512	5514	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000726	5515	5517	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001011	5518	5522	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000728	5523	5525	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001009	5524	5526	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000731	5527	5529	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001007	5532	5534	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000733	5533	5535	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001005	5536	5538	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000735	5537	5539	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001003	5544	5546	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3001001	5548	5550	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3031811-002	5718	5720	avenue		Trans Island		Appartements Guy
i663-CDN-3000736	5721	5723	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000738	5725	5727	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000999	5732	5734	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000741	5733	5735	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000997	5736	5738	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000743	5737	5739	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000745	5745	5747	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3000747	5749	5751	avenue		Trans Island		
i663-CDN-3057908	5456	5460	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057909	5462	5466	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057910	5468	5472	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057912	5480	5482	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057913	5486	5488	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057948-001	5533	5537	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057947	5539	5541	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057946	5545	5545	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057945	5551	5553	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057944-001	5557	5561	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057942-001	5569	5573	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057917-001	5666	5668	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3001958	5845	5845	chemin		Upper-Lachine		Église Saint Saviour's Mission
i663-CDN-3002134	5850	5860	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3057924	5914	5914	chemin		Upper-Lachine		
i663-CDN-3006562-001	1900	1900	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006563-001	1902	1902	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006565-001	1906	1906	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006566-001	1908	1908	avenue		Van Horne		
i663-CDN-5029368	1910	1912	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006558	1911	1911	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006546	3131	3133	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006545	3135	3137	avenue		Van Horne		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3006544	3143	3145	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006543	3147	3149	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006542	3155	3157	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006541	3159	3161	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006540	3167	3169	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006539	3171	3175	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006538	3185	3185	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006530-001	3263	3267	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006530-002	3269	3273	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3073963	3275	3279	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006529	3281	3287	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006528	3289	3293	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3072606	3295	3301	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006613	3310	3312	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006614	3314	3316	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006615	3330	3330	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006616	3450	3452	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006617	3460	3462	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006525	3465	3465	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006618	3470	3470	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006619	3472	3472	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006524	3475	3475	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006523	3485	3485	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006522	3495	3495	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006521	3507	3507	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006520	3515	3515	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006519	3523	3523	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006518	3531	3531	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006514-001	3785	3785	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006513	3795	3795	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006512	3805	3805	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006511	3815	3815	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006510	3825	3825	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006509	3835	3835	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006508	3845	3847	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006628-001	3850	3850	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006507	3857	3859	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006629-001	3860	3860	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006506	3861	3863	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006630-001	3870	3870	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006505	3873	3875	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006504	3877	3879	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006631-001	3880	3880	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006632-001	3882	3882	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006503	3889	3891	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006633	3890	3890	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006634	3892	3892	avenue		Van Horne		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3006502	3893	3895	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006635	3898	3898	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006636	3902	3902	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006501	3905	3907	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006637	3906	3906	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006638	3950	3950	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006499	3951	3953	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006639	3952	3954	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006498	3959	3959	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006497	3961	3961	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006496	3967	3967	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006495	3969	3969	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006640	4000	4002	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006641	4004	4006	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006642	4040	4042	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006643	4044	4046	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006494	4051	4053	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006493	4055	4059	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006492	4073	4077	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006491	4079	4081	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006644	4080	4082	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006645	4084	4086	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006488	4101	4103	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006486	4105	4107	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006646	4120	4122	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006647	4124	4126	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006648	4158	4162	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006649	4164	4166	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006650	4200	4202	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006651	4204	4206	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006654	4380	4382	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006655	4384	4386	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006656	4430	4432	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006657-001	4434	4436	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006659	4600	4602	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3006660	4604	4606	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3002139	5371	5373	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3002135	5381	5383	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3002133	5391	5393	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3002131	5395	5397	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3002129	5403	5405	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3002127	5407	5409	avenue		Van Horne		
i663-CDN-3032716	2013	2017	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032979-001	2018	2020	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032718	2019	2021	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032978-001	2024	2026	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032976-001	2028	2032	avenue	de	Vendôme		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3032721	2033	2033	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032974	2036	2036	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032723	2037	2037	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032972	2040	2040	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032725	2043	2043	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032970	2046	2046	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032727	2047	2047	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032968	2050	2054	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032729	2053	2053	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032731	2055	2055	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032967	2058	2058	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032966	2062	2062	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032964	2068	2068	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032962	2072	2072	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032960	2078	2080	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032958	2082	2084	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032956-001	2090	2090	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032954	2096	2096	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032952-001	2104	2104	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032950-001	2108	2108	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032948	2112	2114	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032946	2116	2118	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032944	2122	2122	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032942	2126	2130	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032734-001	3415	3415	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032736	3417	3417	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032738	3425	3425	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032740-001	3429	3429	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032940-001	3430	3430	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032938	3434	3434	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032742-001	3435	3435	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032744	3437	3437	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032936	3442	3442	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032746	3445	3445	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032934	3446	3446	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032748-001	3449	3449	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032932	3452	3452	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032750-001	3455	3455	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032930	3458	3458	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032752-001	3459	3459	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032928	3464	3464	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032754	3465	3465	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032756-001	3467	3467	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032926	3470	3470	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032758	3475	3475	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032925-001	3476	3476	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032760	3477	3477	avenue	de	Vendôme		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3032924	3480	3480	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032762-001	3485	3485	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032923	3486	3486	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032764-001	3489	3489	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032922	3492	3492	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032766	3495	3495	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032920	3498	3498	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032918	3500	3500	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032768	3501	3501	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032917	3506	3506	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032769	3507	3507	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032771	3511	3511	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032916	3512	3512	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032773	3517	3517	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032915-001	3518	3518	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032775-001	3519	3519	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032914-001	3522	3522	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032777	3525	3525	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032912-001	3528	3528	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032779-001	3531	3531	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032911	3532	3532	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032908-001	3538	3538	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032781-001	3539	3539	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032783-001	3541	3541	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032906-001	3542	3542	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032785-001	3547	3547	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032905	3548	3548	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032787-001	3551	3551	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032902	3552	3552	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032789	3557	3557	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032901	3558	3558	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032899-001	3562	3562	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032791-001	3563	3563	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032793-001	3567	3567	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032897-001	3568	3568	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032795	3571	3571	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032895-001	3572	3572	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032797-001	3577	3577	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032893-001	3578	3578	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032891-001	3580	3580	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032889	3590	3590	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032800	3759	3759	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032802	3761	3761	avenue	de	Vendôme		Maison Joseph-Décary
i663-CDN-3032886	3764	3764	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032884	3766	3766	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032883	3770	3770	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032804	3771	3771	avenue	de	Vendôme		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3032882	3772	3772	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032806-001	3773	3773	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032880	3776	3776	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032878	3778	3778	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032808-001	3779	3779	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032810-001	3781	3781	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032876	3782	3782	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032874-001	3784	3784	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032812	3785	3785	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032814-001	3787	3787	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032872	3788	3788	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032870	3790	3790	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032816-001	3791	3791	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032818-001	3793	3793	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032868	3794	3794	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032866	3796	3796	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032820-001	3797	3797	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032864	4012	4018	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032822	4015	4017	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032862	4020	4022	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032823	4021	4023	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032826	4025	4027	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032861	4026	4028	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032858	4030	4032	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032828	4031	4033	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032830	4035	4037	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032856	4036	4038	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032855	4040	4042	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032831	4041	4043	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032833	4045	4047	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032853	4046	4048	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032851	4050	4052	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032835	4051	4053	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032837	4055	4057	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032849	4056	4058	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032847	4060	4064	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032839	4061	4063	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3032841	4065	4067	avenue	de	Vendôme		
i663-CDN-3002001	5326	5328	rue		Vézina		
i663-CDN-3007206-001	4641	4641	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007204	4645	4645	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006806	4646	4646	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007202	4651	4651	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006809-001	4652	4654	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007200-001	4657	4657	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006811	4662	4662	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007198	4663	4663	avenue		Victoria		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3006813	4666	4666	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007195	4669	4669	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006815	4672	4672	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007194	4675	4675	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006817	4676	4676	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006819	4680	4682	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007192	4681	4683	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007189	4685	4689	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006821	4692	4692	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007187	4695	4695	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007185	4701	4701	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007183	4709	4709	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006825-001	4710	4712	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006827	4718	4718	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006829	4724	4724	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007179-001	4725	4725	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006831	4730	4732	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007177	4731	4731	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007175	4737	4737	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006835	4742	4744	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007173	4743	4743	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006837	4746	4748	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006839	4752	4752	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007171	4759	4763	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006841	4760	4760	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007169	4765	4769	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006842	4770	4770	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007168	4773	4777	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006845	4776	4780	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007166	4779	4783	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006847	4782	4786	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007163	4785	4787	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006849	4788	4792	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007161	4789	4791	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006851	4794	4798	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007159	4795	4797	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007157	4799	4803	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006853	4800	4804	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007155	4805	4807	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006855	4806	4810	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007153	4809	4811	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006857	4812	4816	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006859	4818	4822	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006861	4826	4828	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007149	4827	4829	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006863	4830	4832	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007147	4831	4833	avenue		Victoria		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3006865	4838	4840	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007145	4839	4841	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006867	4842	4844	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007143	4843	4845	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006870	4850	4852	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006872	4854	4856	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007141	4855	4859	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007139	4861	4863	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006874	4862	4866	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007137	4869	4871	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006876	4872	4872	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007135	4873	4875	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006878	4874	4874	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007133	4881	4883	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007131	4885	4887	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006882	4892	4892	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006884	4900	4904	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007129	4905	4907	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006886	4910	4912	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007125	4925	4927	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007123	4929	4931	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007121	4933	4935	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007119-001	4937	4939	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006888	4954	4954	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007115-001	4955	4957	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007113-001	4959	4961	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006890	4962	4964	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007111-001	4965	4967	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006892	4966	4968	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007109	4969	4973	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006894	4972	4974	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007107-001	4975	4975	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006896	4976	4978	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007105-001	4979	4981	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006900	4982	4984	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007103-001	4985	4985	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006902	4986	4988	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007101-001	4991	4991	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006904	4994	4996	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007099	4997	5003	avenue		Victoria		
i663-CDN-5030771	4997	5003	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006906	4998	5000	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006909	5006	5008	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007097	5007	5009	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006911	5010	5012	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007095	5011	5013	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007092	5017	5019	avenue		Victoria		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3006913	5018	5020	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007091	5021	5023	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006915	5022	5024	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006917	5030	5032	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007089	5035	5037	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006919-001	5038	5040	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007087	5039	5041	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006919-002	5042	5044	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006921-001	5046	5048	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006921-002	5050	5052	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007084	5053	5055	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007083	5057	5059	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006923-001	5058	5060	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006923-002	5058	5060	avenue		Victoria		
i663-CDN-5032559	5062	5064	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006925	5066	5068	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006928	5070	5072	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007080	5071	5073	avenue		Victoria		
i663-CDN-5032030	5074	5076	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007078	5075	5077	avenue		Victoria		
i663-CDN-3007076	5087	5091	avenue		Victoria		
i663-CDN-3006930	5094	5094	avenue		Victoria		
i663-CDN-3064794-001	5516	5518	avenue		Vincent-D'Indy		
i663-CDN-3066396	2463	2465	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066400-001	2487	2491	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066402	2501	2505	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066407-002	3421	3423	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066408-001	3425	3427	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066676	3430	3432	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066410-001	3433	3435	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066411-001	3437	3439	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066674	3438	3440	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066673	3442	3444	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066413-001	3445	3447	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066415-001	3451	3453	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066672	3452	3454	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066418-001	3459	3461	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066670	3462	3464	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066420-001	3463	3465	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066668	3466	3468	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066422-001	3471	3473	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066666-001	3474	3476	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066665	3478	3480	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066426-001	3485	3487	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066663-001	3488	3490	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066428-001	3495	3497	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066660	3496	3498	avenue		Walkley		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3066658	3500	3502	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066430	3501	3503	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066657	3508	3510	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066655	3512	3514	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066652	4318	4320	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066651-001	4326	4328	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066438-001	4329	4331	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066440	4333	4335	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066649-001	4334	4334	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066647	4340	4342	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066645-001	4348	4350	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066643	4352	4354	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066641	4356	4358	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066639	4362	4364	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066452	4379	4381	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066456	4395	4395	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066636-001	4400	4400	avenue		Walkley		Centre hospitalier Catherine-Booth
i663-CDN-3066458-001	4401	4403	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066634-001	4432	4432	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066632-001	4438	4440	avenue		Walkley		
i663-CDN-3066470	4443	4445	avenue		Walkley		
i663-CDN-3005105-001	3420	3420	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005100	3460	3460	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005099	3472	3472	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005098	3476	3476	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005097	3482	3482	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005095	3486	3486	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005091	3500	3500	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005089	3506	3506	rue		West Broadway		
i663-CDN-3005088-001	3512	3512	rue		West Broadway		
i663-CDN-3004894	4545	4545	rue		West Broadway		
i663-CDN-3004895-001	4547	4547	rue		West Broadway		
i663-CDN-3004896-001	4555	4555	rue		West Broadway		
i663-CDN-3004897-001	4557	4557	rue		West Broadway		
i663-CDN-3004898	4567	4569	rue		West Broadway		
i663-CDN-3057015	2430	2432	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057014	2434	2436	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057013	2438	2440	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057012	2442	2444	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057011	2446	2448	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057010	2452	2452	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057009	2454	2456	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056873	2457	2459	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057008	2458	2460	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056874	2461	2463	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057007	2462	2464	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057006	2466	2468	avenue		West Hill		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3056876-001	4015	4015	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056877	4023	4023	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056878	4029	4029	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056879-001	4035	4035	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056882	4059	4059	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056883-001	4061	4061	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056886	4085	4085	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056887	4089	4089	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057001	4094	4094	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056888	4095	4095	avenue		West Hill		
i663-CDN-3057000	4100	4100	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056889	4101	4101	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056890	4107	4107	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056999-001	4110	4110	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056891	4115	4115	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056892	4119	4119	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056893-001	4125	4125	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056894	4151	4151	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056895	4157	4157	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056996	4158	4158	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056995	4162	4162	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056896	4163	4163	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056994	4168	4168	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056897	4169	4169	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056993	4174	4174	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056898	4175	4175	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056992	4180	4180	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056899	4181	4181	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056991	4186	4186	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056900	4187	4187	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056901	4193	4193	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056990-001	4194	4194	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056989	4198	4198	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056902	4199	4199	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056903	4205	4205	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056988	4208	4208	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056987	4210	4210	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056904	4211	4211	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056905	4219	4219	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056986	4220	4220	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056906	4221	4221	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056985-001	4222	4222	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056907	4229	4229	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056984-001	4230	4230	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056908	4231	4231	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056983-001	4232	4232	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056909	4239	4239	avenue		West Hill		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3056910-001	4241	4241	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056982	4242	4242	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056981	4244	4244	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056980	4250	4250	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056979	4256	4256	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056978	4262	4262	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056977	4268	4268	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056976-001	4274	4274	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056919-001	4329	4329	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056920-001	4335	4335	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056921	4339	4339	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056922	4345	4345	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056970	4346	4346	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056923	4351	4351	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056969-001	4352	4352	avenue		West Hill		
i663-CDN-3056968-001	4360	4360	avenue		West Hill		
i663-CDN-5024917-001	4400	4410	avenue		West Hill		
i663-CDN-3000299	5139	5141	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000297	5143	5145	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000143	5146	5150	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000145	5152	5154	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000295	5155	5157	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000147	5160	5162	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000149	5164	5166	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000293-001	5169	5171	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000151	5172	5178	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000291-001	5175	5179	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000153	5180	5186	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000155	5194	5196	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000157	5198	5200	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000159	5206	5208	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3000161	5210	5212	avenue	de	Westbury		
i663-CDN-3005135-001	3435	3435	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005136	3441	3441	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005287-001	3454	3454	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005286-001	3460	3460	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005285-001	3466	3466	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005284-001	3472	3472	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005283-001	3478	3478	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005282	3484	3484	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005281	3490	3490	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005280	3496	3496	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005279	3502	3502	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005278	3508	3508	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005263-001	4804	4806	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005262-001	4818	4820	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005261-001	4822	4824	avenue		Westmore		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3005157	4825	4827	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005158	4829	4831	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005260-001	4830	4832	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005259	4834	4836	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005159	4837	4839	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005160	4841	4843	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005248	4920	4922	avenue		Westmore		
i663-CDN-3005247	4924	4926	avenue		Westmore		
i663-CDN-3065132	5562	5564	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065170	5563	5565	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065168	5567	5569	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065134	5570	5572	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065166	5571	5573	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065136	5574	5576	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065140-001	5588	5590	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065160	5595	5597	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065156	5621	5623	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065154	5625	5627	avenue		Wilderton		
i663-CDN-5030768	5628	5630	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065152	5633	5635	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065150	5637	5639	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065144	5638	5640	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3065146	5648	5650	avenue		Wilderton		
i663-CDN-3064495	2775	2777	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064498	2780	2780	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064500	2786	2790	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064493	2787	2789	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064502	2792	2794	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064491	2795	2797	avenue		Willowdale		
i663-CDN-5030765	2800	2802	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064505	2804	2806	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064489	2805	2807	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064507	2814	2816	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064487	2815	2817	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064508	2818	2820	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064485	2825	2827	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064510	2828	2830	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064512	2832	2834	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064483	2839	2841	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3064481	2843	2845	avenue		Willowdale		
i663-CDN-3001149	942	944	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001147	948	950	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001141-001	976	980	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001128	2178	2190	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000590	2181	2185	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000592	2195	2195	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001126	2200	2204	avenue		Wilson		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3000594	2201	2201	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000596	2209	2209	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001124-001	2212	2216	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000598	2215	2217	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001122-001	2218	2220	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000600	2221	2225	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000602	2227	2229	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001120-001	2228	2230	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001118	2234	2236	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000603	2235	2237	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000604	2239	2241	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001116	2240	2242	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000605	2245	2247	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001114-001	2246	2248	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000606	2249	2251	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000607	2255	2257	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000608	2259	2261	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001110	2264	2266	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000610	2265	2267	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000612-003	2269	2273	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001108	2270	2272	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000612-001	2275	2279	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001106	2278	2278	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000612-002	2281	2285	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001104	2282	2284	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001102	2286	2288	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000614	2287	2303	avenue		Wilson		
i663-CDN-5030730	2287	2303	avenue		Wilson		
i663-CDN-5030731	2287	2303	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001100	2294	2296	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001098	2298	2300	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001096	2306	2308	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000616	2307	2309	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001094	2310	2312	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000618	2315	2317	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001092	2318	2320	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000620	2319	2321	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001090	2322	2324	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000622	2325	2329	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001089	2330	2332	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001087	2334	2336	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001085	2340	2342	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001083	2344	2346	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001080	2350	2352	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001078	2354	2356	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000624-001	3431	3431	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000626-001	3437	3437	avenue		Wilson		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3000628-001	3447	3447	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000630-001	3455	3455	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001075-001	3458	3458	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001074-001	3466	3466	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000632-001	3467	3467	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000634-001	3475	3475	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001072-001	3476	3476	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001070-001	3482	3482	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001068-001	3492	3492	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001065-001	3498	3498	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001065-002	3498	3498	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000636-001	3757	3757	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000636-002	3757	3757	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001063	3766	3766	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000638	3769	3769	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001061	3774	3774	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000640-001	3777	3777	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001060-001	3780	3780	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000642	3787	3787	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001058-001	3792	3792	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000644-001	3795	3795	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001056-001	3800	3800	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000646	3801	3801	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001054	3806	3806	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000648-001	3809	3809	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001052-001	3812	3812	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000650	3815	3815	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001050	3818	3818	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000652	3821	3821	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001048	3826	3826	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000654	3827	3827	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001046	3832	3832	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000656	3835	3835	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001044-001	3840	3840	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000658	3841	3841	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001042-001	3846	3846	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000660-001	3847	3847	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000662	3853	3853	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000664	3859	3859	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000666	3865	3865	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000668	3871	3871	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001038	4000	4000	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001036	4008	4008	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001034-001	4014	4014	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000670	4015	4015	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000676-001	4045	4045	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001028-001	4046	4046	avenue		Wilson		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3000678	4051	4051	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001026	4052	4052	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000680	4057	4057	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001024	4062	4062	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001022	4064	4064	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001020	4072	4072	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001018	4080	4080	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001016	4084	4084	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000688	4087	4087	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001014	4088	4088	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001012	4092	4092	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001010	4098	4100	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001008	4102	4104	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000690-001	4107	4107	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000692-001	4109	4109	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001006	4110	4112	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000694-001	4115	4115	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000696-001	4121	4121	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000698-001	4127	4127	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001002	4130	4130	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000700	4135	4135	avenue		Wilson		
i663-CDN-3001000-001	4136	4136	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000702-001	4141	4141	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000704-001	4149	4149	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000706	4155	4155	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000994	4170	4170	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000708	4171	4171	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000992	4176	4176	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000710-001	4177	4177	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000990	4180	4180	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000713-001	4185	4185	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000715-001	4191	4191	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000988	4192	4192	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000717-001	4197	4197	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000986	4200	4200	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000719-001	4203	4203	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000984-001	4210	4210	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000721	4211	4211	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000723	4213	4213	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000982	4216	4216	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000725	4221	4221	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000727	4223	4223	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000729	4231	4231	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000730	4235	4235	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000976	4242	4242	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000732	4243	4243	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000974	4248	4248	avenue		Wilson		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3000734-001	4249	4249	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000972	4256	4256	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000737	4257	4257	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000739	4325	4327	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000970	4328	4328	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000740	4329	4331	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000968	4330	4332	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000742	4337	4339	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000966	4340	4340	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000744	4341	4343	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000964-001	4342	4342	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000746	4349	4351	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000962	4352	4352	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000748	4353	4355	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000960	4354	4354	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000750-001	4361	4363	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000958	4364	4364	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000752-001	4365	4367	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000956	4366	4366	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000754-001	4373	4375	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000954	4374	4376	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000756-001	4377	4379	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000952	4378	4380	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000758-001	4385	4387	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000950	4386	4388	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000760	4389	4391	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000948	4390	4392	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000762	4397	4399	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000946	4398	4400	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000764	4401	4403	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000944	4402	4404	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000766	4409	4411	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000942	4410	4412	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000768	4413	4415	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000940	4416	4416	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000770	4421	4423	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000938	4422	4424	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000772	4425	4427	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000936	4426	4428	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000774	4433	4435	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000934	4434	4436	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000776	4437	4439	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000932	4438	4440	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000778	4445	4447	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000930	4446	4448	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000780	4449	4451	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000928	4450	4452	avenue		Wilson		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3000782	4457	4459	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000784	4461	4463	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000924	4462	4466	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000786	4469	4471	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000922	4470	4472	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000788	4473	4475	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000920	4474	4476	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000790	4479	4481	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000918	4480	4482	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000916	4504	4504	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000792	4505	4505	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000914	4506	4508	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000794	4507	4509	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000912	4518	4520	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000796	4519	4521	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000798	4527	4529	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000910	4528	4530	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000800	4531	4533	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000908	4532	4534	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000802	4539	4541	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000907	4540	4542	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000804	4543	4545	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000905	4544	4546	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000806	4551	4553	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000904	4552	4554	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000808	4555	4557	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000902	4556	4558	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000810	4563	4565	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000900	4564	4566	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000812	4567	4571	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000898	4568	4570	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000814	4575	4577	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000896	4576	4578	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000815	4579	4581	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000894	4580	4582	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000818	4587	4589	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000892	4588	4590	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000820	4591	4593	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000890	4592	4594	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000822	4599	4601	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000888	4600	4602	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000824	4603	4605	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000886	4604	4606	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000826	4609	4611	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000884	4612	4614	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000828	4615	4617	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000830	4621	4627	avenue		Wilson		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE(1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE(2)
i663-CDN-3000882	4800	4800	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000880	4806	4810	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000832	4809	4811	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000878	4814	4816	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000834	4815	4817	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000876	4818	4820	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000836	4823	4825	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000874	4826	4828	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000838	4827	4829	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000872	4830	4832	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000840	4835	4837	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000842	4839	4841	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000870	4840	4840	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000868	4842	4844	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000844	4847	4849	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000866	4850	4852	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000846	4851	4853	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000864	4854	4856	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000848	4859	4863	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000862	4862	4864	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000850	4865	4867	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000860	4866	4868	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000858	4876	4878	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000856	4880	4884	avenue		Wilson		
i663-CDN-3000854	4888	4890	avenue		Wilson		
i663-CDN-3064982	5562	5564	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065025	5565	5567	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064984	5566	5568	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065022	5569	5571	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064986	5574	5576	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065021	5577	5579	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064988	5578	5580	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065019	5581	5583	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064990	5584	5586	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064992	5590	5592	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064994	5598	5600	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065014	5609	5615	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064996-001	5620	5624	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065012	5621	5623	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065010	5625	5627	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3064998-001	5626	5626	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065008	5631	5633	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065006	5635	5637	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065000	5640	5642	avenue	de	Woodbury		
i663-CDN-3065002	5644	5646	avenue	de	Woodbury		

Nombre d'immeubles: 7572
Dernière modification : 2025-12-09
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1269641002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est recommandé :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (8585 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-27 11:00

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1269641002**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie établie par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* , la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront

éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG25 0717 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Verdun;
CG25 0714 - 18 décembre 2025 - Ville de Montréal-Ouest;
CG25 0713 - 18 décembre 2025 - Arrondissement de Montréal-Nord;
CG25 0712 - 18 décembre 2025 - Ville de Westmount;
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Cité de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (8585 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 90 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 8585 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ainsi qu'une lettre d'appui de l'Administration de cet arrondissement sont jointes au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation

de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils devront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'adoption des listes des immeubles retenus à l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jessy PAQUET-METHOT, Rosemont - La Petite-Patrie
Sabrina LEMIRE-LAUZON, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Jessy PAQUET-METHOT, 26 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erick DUPUIS
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Seraya SPEER
Cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pascal LACASSE
chef(fe) de division - securite et amenagement du reseau arteriel
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-27

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1269641002*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*
Projet : *Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Direction du développement du territoire et des études techniques
Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection
5650, rue D'Iberville - 2e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3

Le 21 janvier 2026

Lucie Careau, urbaniste
Directrice du service
Service de l'urbanisme et de la mobilité
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940

Madame Careau,

Par la présente, nous confirmons que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a collaboré avec l'agglomération de Montréal à la réalisation de la partie d'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 portant sur son territoire.

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie appuie la recommandation faite au conseil d'agglomération à l'effet d'adopter la liste des immeubles retenus à cet inventaire, notamment en vertu des exigences de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

La liste des immeubles retenus à cet inventaire est en pièce jointe de cette lettre.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Félix Champagne-Picotte, urbaniste
Directeur
Direction du développement du territoire et des études techniques

c.c : Daniel Lafond, Directeur de l'arrondissement
Jessy Paquet-Méthot, Chef de division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE (1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE (2)
i663-RPP-0004669	5318	5328	avenue	10e			
i663-RPP-0014183	5329	5331	avenue	10e			
i663-RPP-0004216-001	5339	5341	avenue	10e			
i663-RPP-0015121	5340	5346	avenue	10e			
i663-RPP-0017532	5347	5351	avenue	10e			
i663-RPP-0014494	5348	5352	avenue	10e			
i663-RPP-0013696	5353	5357	avenue	10e			
i663-RPP-0016728	5354	5358	avenue	10e			
i663-RPP-0014532	5359	5361	avenue	10e			
i663-RPP-0015545-001	5360	5362	avenue	10e			
i663-RPP-0019143	5371	5373	avenue	10e			
i663-RPP-0004086	5372	5376	avenue	10e			
i663-RPP-0013309	5378	5382	avenue	10e			
i663-RPP-0013227	5384	5388	avenue	10e			
i663-RPP-0005582-002	5416	5420	avenue	10e			
i663-RPP-0005582-001	5416	5420	avenue	10e			
i663-RPP-0003568-001	5417	5421	avenue	10e			
i663-RPP-0003568-002	5417	5421	avenue	10e			
i663-RPP-0005608	5424	5428	avenue	10e			
i663-RPP-0015190	5431	5435	avenue	10e			
i663-RPP-0014059	5430	5438	avenue	10e			
i663-RPP-0012774	5437	5441	avenue	10e			
i663-RPP-0017327	5440	5446	avenue	10e			
i663-RPP-0013759-001	5445	5449	avenue	10e			
i663-RPP-0013759-002	5445	5449	avenue	10e			
i663-RPP-0016176	5448	5454	avenue	10e			
i663-RPP-0015803	5456	5458	avenue	10e			
i663-RPP-0015263	5462	5464	avenue	10e			
i663-RPP-0003971-001	5465	5467	avenue	10e			
i663-RPP-0017415	5469	5473	avenue	10e			
i663-RPP-0014723	5472	5474	avenue	10e			
i663-RPP-0014811	5477	5479	avenue	10e			
i663-RPP-0004461	5484	5488	avenue	10e			
i663-RPP-0015771	5490	5492	avenue	10e			
i663-RPP-0015793	5496	5498	avenue	10e			
i663-RPP-0005657	5483	5499	avenue	10e			

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0019648	5483	5499	avenue	10e
i663-RPP-0013206	5502	5504	avenue	10e
i663-RPP-0014280-001	5503	5505	avenue	10e
i663-RPP-0016755	5507	5507	avenue	10e
i663-RPP-0015127	5514	5516	avenue	10e
i663-RPP-0014606	5518	5520	avenue	10e
i663-RPP-0016606	5524	5532	avenue	10e
i663-RPP-0002458	5534	5540	avenue	10e
i663-RPP-0012958	5542	5548	avenue	10e
i663-RPP-0014699	5550	5556	avenue	10e
i663-RPP-0015101-001	5561	5561	avenue	10e
i663-RPP-0016010	5558	5566	avenue	10e
i663-RPP-0015823	5568	5572	avenue	10e
i663-RPP-0017067	5574	5576	avenue	10e
i663-RPP-0019686-001	5610	5614	avenue	10e
i663-RPP-0018850	5616	5616	avenue	10e
i663-RPP-0006267-001	5615	5617	avenue	10e
i663-RPP-0022837	5627	5629	avenue	10e
i663-RPP-0020405	5633	5633	avenue	10e
i663-RPP-0021797	5639	5641	avenue	10e
i663-RPP-0020012	5645	5645	avenue	10e
i663-RPP-0019897	5660	5664	avenue	10e
i663-RPP-0006918	5669	5671	avenue	10e
i663-RPP-0021364	5690	5692	avenue	10e
i663-RPP-0021095	5694	5696	avenue	10e
i663-RPP-0006292	5700	5700	avenue	10e
i663-RPP-0020033	5702	5704	avenue	10e
i663-RPP-0019805	5706	5708	avenue	10e
i663-RPP-0022342	5710	5712	avenue	10e
i663-RPP-0022528	5721	5725	avenue	10e
i663-RPP-0022232	5727	5733	avenue	10e
i663-RPP-0022452	5772	5774	avenue	10e
i663-RPP-0017376	5778	5780	avenue	10e
i663-RPP-0021098	5784	5790	avenue	10e
i663-RPP-0022046	5792	5792	avenue	10e
i663-RPP-0018436	5796	5798	avenue	10e
i663-RPP-0021014	5800	5806	avenue	10e
i663-RPP-0021904	5808	5814	avenue	10e
i663-RPP-0020916	5816	5818	avenue	10e
i663-RPP-0019926	5820	5822	avenue	10e

i663-RPP-0022092	5824	5828	avenue	10e
i663-RPP-0000734	5351	5351	avenue	12e
i663-RPP-0002889	5426	5428	avenue	12e
i663-RPP-0012501	5430	5432	avenue	12e
i663-RPP-0019360-001	5431	5433	avenue	12e
i663-RPP-0003814-001	5434	5436	avenue	12e
i663-RPP-0018136	5437	5439	avenue	12e
i663-RPP-0017810	5438	5440	avenue	12e
i663-RPP-0000814-001	5441	5443	avenue	12e
i663-RPP-0000814-002	5441	5443	avenue	12e
i663-RPP-0016502	5444	5446	avenue	12e
i663-RPP-0002070-001	5447	5447	avenue	12e
i663-RPP-0000824-001	5450	5452	avenue	12e
i663-RPP-0018468-001	5451	5453	avenue	12e
i663-RPP-0001415-001	5457	5459	avenue	12e
i663-RPP-0014462	5461	5463	avenue	12e
i663-RPP-0019752	5462	5464	avenue	12e
i663-RPP-0000831	5465	5467	avenue	12e
i663-RPP-0018828	5468	5470	avenue	12e
i663-RPP-0012500	5469	5471	avenue	12e
i663-RPP-0017945	5473	5475	avenue	12e
i663-RPP-0012832	5476	5478	avenue	12e
i663-RPP-0013169	5477	5479	avenue	12e
i663-RPP-0017614	5480	5482	avenue	12e
i663-RPP-0017630	5481	5483	avenue	12e
i663-RPP-0017915	5485	5487	avenue	12e
i663-RPP-0002903	5486	5488	avenue	12e
i663-RPP-0016337	5489	5491	avenue	12e
i663-RPP-0012317	5490	5492	avenue	12e
i663-RPP-0017917	5493	5495	avenue	12e
i663-RPP-0019857	5494	5496	avenue	12e
i663-RPP-0017631	5497	5499	avenue	12e
i663-RPP-0012556	5500	5502	avenue	12e
i663-RPP-0017848	5501	5503	avenue	12e
i663-RPP-0003623	5504	5506	avenue	12e
i663-RPP-0016970	5505	5507	avenue	12e
i663-RPP-0012759	5508	5510	avenue	12e
i663-RPP-0014736	5509	5511	avenue	12e
i663-RPP-0002919	5514	5514	avenue	12e
i663-RPP-0019506	5513	5515	avenue	12e

i663-RPP-0001105-001	5516	5518	avenue	12e
i663-RPP-0002473	5520	5522	avenue	12e
i663-RPP-0012181	5524	5526	avenue	12e
i663-RPP-0001592	5528	5530	avenue	12e
i663-RPP-0018721	5540	5542	avenue	12e
i663-RPP-0002961	5546	5548	avenue	12e
i663-RPP-0014889	5550	5552	avenue	12e
i663-RPP-0012924	5554	5556	avenue	12e
i663-RPP-0013502	5558	5566	avenue	12e
i663-RPP-0018429	5671	5673	avenue	12e
i663-RPP-0021991	5675	5677	avenue	12e
i663-RPP-0005228	5674	5678	avenue	12e
i663-RPP-0020011	5679	5681	avenue	12e
i663-RPP-0020637	5680	5684	avenue	12e
i663-RPP-0021864	5683	5685	avenue	12e
i663-RPP-0019828	5720	5722	avenue	12e
i663-RPP-0020383	5730	5732	avenue	12e
i663-RPP-0020008	5736	5736	avenue	12e
i663-RPP-0020209	5763	5765	avenue	12e
i663-RPP-0006076	5767	5769	avenue	12e
i663-RPP-0020492	5771	5773	avenue	12e
i663-RPP-0006075	5775	5777	avenue	12e
i663-RPP-0020323	5779	5781	avenue	12e
i663-RPP-0018601	5801	5803	avenue	12e
i663-RPP-0005552	5805	5805	avenue	12e
i663-RPP-0022493	5911	5913	avenue	12e
i663-RPP-0006043-001	5914	5918	avenue	12e
i663-RPP-0006218	5920	5922	avenue	12e
i663-RPP-0005311	5923	5923	avenue	12e
i663-RPP-0006042-001	5924	5926	avenue	12e
i663-RPP-0021762	5927	5929	avenue	12e
i663-RPP-0017366-001	5928	5930	avenue	12e
i663-RPP-0006078	5931	5933	avenue	12e
i663-RPP-0006813-001	5935	5937	avenue	12e
i663-RPP-0017504	5932	5938	avenue	12e
i663-RPP-0021204	5939	5941	avenue	12e
i663-RPP-0007080-001	5943	5945	avenue	12e
i663-RPP-0006344	5940	5946	avenue	12e
i663-RPP-0023182	5947	5949	avenue	12e
i663-RPP-0019209	5948	5950	avenue	12e

i663-RPP-0005867	5952	5954	avenue	12e
i663-RPP-0006908	5951	5955	avenue	12e
i663-RPP-0018354	5956	5958	avenue	12e
i663-RPP-0006377-001	5957	5959	avenue	12e
i663-RPP-0005477	5960	5960	avenue	12e
i663-RPP-0019487	5964	5968	avenue	12e
i663-RPP-0020042-001	5969	5971	avenue	12e
i663-RPP-0006160	5970	5972	avenue	12e
i663-RPP-0005298	5973	5975	avenue	12e
i663-RPP-0019191	5977	5979	avenue	12e
i663-RPP-0005866	5981	5987	avenue	12e
i663-RPP-0007826	6285	6289	avenue	12e
i663-RPP-0007078-001	6286	6290	avenue	12e
i663-RPP-0006726	6292	6296	avenue	12e
i663-RPP-0018587	6299	6299	avenue	12e
i663-RPP-0005771	6298	6304	avenue	12e
i663-RPP-0019825	6306	6310	avenue	12e
i663-RPP-0022476	6315	6319	avenue	12e
i663-RPP-0020168	6321	6327	avenue	12e
i663-RPP-0020057	6329	6335	avenue	12e
i663-RPP-0020249-001	6337	6339	avenue	12e
i663-RPP-0019975	6345	6347	avenue	12e
i663-RPP-0021456	6349	6349	avenue	12e
i663-RPP-0020885	6353	6355	avenue	12e
i663-RPP-0006037	6357	6359	avenue	12e
i663-RPP-0006445	6361	6363	avenue	12e
i663-RPP-0021298	6365	6367	avenue	12e
i663-RPP-0021726	6371	6371	avenue	12e
i663-RPP-0020641	6373	6375	avenue	12e
i663-RPP-0005863	6395	6397	avenue	12e
i663-RPP-0018804	6399	6401	avenue	12e
i663-RPP-0005794	6403	6409	avenue	12e
i663-RPP-0006625	6411	6417	avenue	12e
i663-RPP-0022465	6534	6534	avenue	12e
i663-RPP-0020066-001	6551	6551	avenue	12e
i663-RPP-0021994	6724	6724	avenue	12e
i663-RPP-0006662-001	6736	6740	avenue	12e
i663-RPP-0018717-001	6742	6744	avenue	12e
i663-RPP-0022382	6766	6766	avenue	12e
i663-RPP-0021610	6848	6852	avenue	12e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0021836-001	6871	6871	avenue	12e
i663-RPP-0032686	6877	6877	avenue	12e
i663-RPP-0020401	6887	6887	avenue	12e
i663-RPP-0019382	6891	6893	avenue	12e
i663-RPP-0012695	5416	5418	avenue	13e
i663-RPP-0018982	5420	5422	avenue	13e
i663-RPP-0000833-001	5424	5426	avenue	13e
i663-RPP-0002110	5431	5431	avenue	13e
i663-RPP-0012632-001	5437	5439	avenue	13e
i663-RPP-0017671	5441	5443	avenue	13e
i663-RPP-0019510	5445	5447	avenue	13e
i663-RPP-0001843	5449	5451	avenue	13e
i663-RPP-0017666	5453	5453	avenue	13e
i663-RPP-0017576	5454	5456	avenue	13e
i663-RPP-0002312	5457	5459	avenue	13e
i663-RPP-0014897	5458	5460	avenue	13e
i663-RPP-0000766-001	5461	5463	avenue	13e
i663-RPP-0016941	5462	5464	avenue	13e
i663-RPP-0001842	5465	5467	avenue	13e
i663-RPP-0017919	5466	5468	avenue	13e
i663-RPP-0019411	5469	5471	avenue	13e
i663-RPP-0013320	5470	5472	avenue	13e
i663-RPP-0018496	5473	5473	avenue	13e
i663-RPP-0013048	5474	5476	avenue	13e
i663-RPP-0018726	5477	5479	avenue	13e
i663-RPP-0003408	5478	5480	avenue	13e
i663-RPP-0001277-001	5481	5483	avenue	13e
i663-RPP-0012095	5482	5484	avenue	13e
i663-RPP-0000913-001	5485	5487	avenue	13e
i663-RPP-0001963	5486	5488	avenue	13e
i663-RPP-0019632	5489	5491	avenue	13e
i663-RPP-0015978	5490	5492	avenue	13e
i663-RPP-0012506	5493	5495	avenue	13e
i663-RPP-0017729	5494	5496	avenue	13e
i663-RPP-0012996	5497	5499	avenue	13e
i663-RPP-0014546	5498	5500	avenue	13e
i663-RPP-0014313	5501	5503	avenue	13e
i663-RPP-0002712	5502	5504	avenue	13e
i663-RPP-0012903	5506	5508	avenue	13e
i663-RPP-0017510	5505	5509	avenue	13e

i663-RPP-0001424	5510	5512	avenue	13e
i663-RPP-0018033	5511	5515	avenue	13e
i663-RPP-0001675	5514	5516	avenue	13e
i663-RPP-0006102	5662	5664	avenue	13e
i663-RPP-0006314-001	5666	5668	avenue	13e
i663-RPP-0021827	5680	5682	avenue	13e
i663-RPP-0021640	5684	5684	avenue	13e
i663-RPP-0006280	5688	5690	avenue	13e
i663-RPP-0018285	5692	5694	avenue	13e
i663-RPP-0007400	5696	5698	avenue	13e
i663-RPP-0018432	5700	5702	avenue	13e
i663-RPP-0006608	5704	5706	avenue	13e
i663-RPP-0006085	5708	5708	avenue	13e
i663-RPP-0018517	5714	5714	avenue	13e
i663-RPP-0006407-001	5716	5718	avenue	13e
i663-RPP-0005379-001	5755	5755	avenue	13e
i663-RPP-0021823	5764	5766	avenue	13e
i663-RPP-0021079	5768	5770	avenue	13e
i663-RPP-0020015	5772	5774	avenue	13e
i663-RPP-0020934	5776	5776	avenue	13e
i663-RPP-0007731	5780	5780	avenue	13e
i663-RPP-0008007	5793	5795	avenue	13e
i663-RPP-0019484	5802	5804	avenue	13e
i663-RPP-0007931	5912	5916	avenue	13e
i663-RPP-0005827-001	6338	6338	avenue	13e
i663-RPP-0020879-001	6722	6722	avenue	13e
i663-RPP-0019936	6882	6882	avenue	13e
i663-RPP-0002277-001	5432	5436	avenue	14e
i663-RPP-0012120-001	5442	5446	avenue	14e
i663-RPP-0003346-001	5448	5452	avenue	14e
i663-RPP-0012604	5456	5460	avenue	14e
i663-RPP-0001603-001	5462	5466	avenue	14e
i663-RPP-0001168	5536	5538	avenue	14e
i663-RPP-0012391	5544	5546	avenue	14e
i663-RPP-0012049	5550	5552	avenue	14e
i663-RPP-0002231	5556	5558	avenue	14e
i663-RPP-0013157	5562	5564	avenue	14e
i663-RPP-0001069	5566	5568	avenue	14e
i663-RPP-0013161	5616	5616	avenue	14e
i663-RPP-0012345	5615	5619	avenue	14e

i663-RPP-0002130-001	5622	5622	avenue	14e	
i663-RPP-0005142	5621	5625	avenue	14e	
i663-RPP-0013258-001	5628	5628	avenue	14e	shoebox
i663-RPP-0016655	5627	5631	avenue	14e	
i663-RPP-0018099	5633	5637	avenue	14e	
i663-RPP-0012599	5640	5642	avenue	14e	
i663-RPP-0013942	5639	5643	avenue	14e	
i663-RPP-0019545	5644	5646	avenue	14e	
i663-RPP-0017534	5645	5649	avenue	14e	
i663-RPP-0012314-001	5651	5655	avenue	14e	
i663-RPP-0017046	5657	5661	avenue	14e	
i663-RPP-0013845	5663	5667	avenue	14e	
i663-RPP-0002546-001	5669	5673	avenue	14e	
i663-RPP-0017041	5675	5679	avenue	14e	
i663-RPP-0003202	5681	5685	avenue	14e	
i663-RPP-0020254	5700	5702	avenue	14e	
i663-RPP-0012054	5723	5723	avenue	14e	
i663-RPP-0021487	5778	5780	avenue	14e	
i663-RPP-0001460-001	5416	5416	avenue	15e	
i663-RPP-0014172	5422	5422	avenue	15e	
i663-RPP-0019228	5424	5424	avenue	15e	
i663-RPP-0002913	5430	5430	avenue	15e	
i663-RPP-0012842-001	5466	5468	avenue	15e	
i663-RPP-0012744	5470	5472	avenue	15e	
i663-RPP-0018491	5474	5476	avenue	15e	
i663-RPP-0017942	5478	5480	avenue	15e	
i663-RPP-0019236	5482	5484	avenue	15e	
i663-RPP-0002640-001	5486	5488	avenue	15e	
i663-RPP-0013040-001	5490	5492	avenue	15e	
i663-RPP-0003104-001	5494	5496	avenue	15e	
i663-RPP-0012375-001	5498	5500	avenue	15e	
i663-RPP-0003815-001	5502	5504	avenue	15e	
i663-RPP-0012509-001	5506	5508	avenue	15e	
i663-RPP-0014181-001	5512	5514	avenue	15e	
i663-RPP-0002642-001	5616	5624	avenue	15e	
i663-RPP-0002793-001	5626	5634	avenue	15e	
i663-RPP-0013916	5636	5644	avenue	15e	
i663-RPP-0013828	5646	5654	avenue	15e	
i663-RPP-0018297	5656	5664	avenue	15e	
i663-RPP-0003195	5666	5674	avenue	15e	

i663-RPP-0016744	5676	5680	avenue	15e	
i663-RPP-0017192	5682	5684	avenue	15e	
i663-RPP-0013162	5686	5688	avenue	15e	
i663-RPP-0004126	5740	5740	avenue	15e	Salle paroissiale Saint Brendan
i663-RPP-0017344	5745	5747	avenue	15e	
i663-RPP-0017785-001	5819	5821	avenue	15e	
i663-RPP-0014379	5420	5422	avenue	16e	
i663-RPP-0014116	5419	5425	avenue	16e	
i663-RPP-0012261-001	5424	5426	avenue	16e	
i663-RPP-0005193-001	5427	5431	avenue	16e	
i663-RPP-0002398-001	5428	5432	avenue	16e	
i663-RPP-0019876	5434	5436	avenue	16e	
i663-RPP-0014676	5433	5437	avenue	16e	
i663-RPP-0019504	5439	5441	avenue	16e	
i663-RPP-0019515	5443	5445	avenue	16e	
i663-RPP-0014945	5447	5449	avenue	16e	
i663-RPP-0012573-001	5451	5453	avenue	16e	
i663-RPP-0001114-001	5455	5457	avenue	16e	
i663-RPP-0012906	5459	5461	avenue	16e	
i663-RPP-0012393-001	5475	5477	avenue	16e	
i663-RPP-0001589-001	5481	5481	avenue	16e	
i663-RPP-0012105-001	5483	5485	avenue	16e	
i663-RPP-0002405-001	5487	5489	avenue	16e	
i663-RPP-0001266-001	5491	5493	avenue	16e	
i663-RPP-0018163	5495	5499	avenue	16e	
i663-RPP-0017650	5501	5505	avenue	16e	
i663-RPP-0014479-001	5634	5636	avenue	16e	
i663-RPP-0003457-001	5638	5640	avenue	16e	
i663-RPP-0012922	5664	5666	avenue	16e	
i663-RPP-0015931	5668	5670	avenue	16e	
i663-RPP-0012389	5674	5676	avenue	16e	
i663-RPP-0002099	5680	5682	avenue	16e	
i663-RPP-0012048	5706	5708	avenue	16e	
i663-RPP-0001414	5710	5712	avenue	16e	
i663-RPP-0012841	5714	5716	avenue	16e	
i663-RPP-0001370	5718	5720	avenue	16e	
i663-RPP-0013411	5750	5752	avenue	16e	
i663-RPP-0017615	5754	5756	avenue	16e	
i663-RPP-0014542-001	5758	5760	avenue	16e	
i663-RPP-0003322-001	5762	5764	avenue	16e	

i663-RPP-0013152-001	5034	5038	avenue	17e
i663-RPP-0000779-001	5416	5416	avenue	17e
i663-RPP-0002641-001	5434	5434	avenue	17e
i663-RPP-0012940-001	5440	5442	avenue	17e
i663-RPP-0001974	5441	5443	avenue	17e
i663-RPP-0003176-001	5446	5446	avenue	17e
i663-RPP-0012320	5445	5447	avenue	17e
i663-RPP-0003379	5453	5453	avenue	17e
i663-RPP-0018901	5459	5459	avenue	17e
i663-RPP-0012098	5465	5469	avenue	17e
i663-RPP-0016282	5471	5471	avenue	17e
i663-RPP-0012789	5470	5472	avenue	17e
i663-RPP-0013276-001	5506	5508	avenue	17e
i663-RPP-0016490	5510	5512	avenue	17e
i663-RPP-0019562	5522	5524	avenue	17e
i663-RPP-0002606-001	5616	5618	avenue	17e
i663-RPP-0012388-001	5620	5622	avenue	17e
i663-RPP-0016880	5631	5633	avenue	17e
i663-RPP-0012473	5635	5637	avenue	17e
i663-RPP-0013323	5638	5642	avenue	17e
i663-RPP-0016495	5660	5662	avenue	17e
i663-RPP-0012554	5667	5669	avenue	17e
i663-RPP-0013081	5671	5673	avenue	17e
i663-RPP-0016878	5675	5677	avenue	17e
i663-RPP-0013066	5679	5681	avenue	17e
i663-RPP-0002957-001	5680	5682	avenue	17e
i663-RPP-0012819	5684	5686	avenue	17e
i663-RPP-0012225	5688	5690	avenue	17e
i663-RPP-0016359	5692	5694	avenue	17e
i663-RPP-0012084	5696	5698	avenue	17e
i663-RPP-0017551	5746	5748	avenue	17e
i663-RPP-0014319	5752	5752	avenue	17e
i663-RPP-0001386	5755	5757	avenue	17e
i663-RPP-0019512	5756	5758	avenue	17e
i663-RPP-0013250-001	5071	5071	avenue	18e
i663-RPP-0000749-001	5077	5077	avenue	18e
i663-RPP-0001342-001	5415	5417	avenue	18e
i663-RPP-0003122-001	5416	5418	avenue	18e
i663-RPP-0012654	5427	5431	avenue	18e
i663-RPP-0000738-001	5433	5433	avenue	18e

i663-RPP-0018723	5442	5442	avenue	18e
i663-RPP-0012443	5439	5443	avenue	18e
i663-RPP-0014642-001	5444	5446	avenue	18e
i663-RPP-0016781-001	5456	5458	avenue	18e
i663-RPP-0012933-001	5465	5469	avenue	18e
i663-RPP-0018570	5482	5492	avenue	18e
i663-RPP-0014377	5553	5555	avenue	18e
i663-RPP-0013093	5621	5623	avenue	18e
i663-RPP-0002104-001	5638	5638	avenue	18e
i663-RPP-0014764-001	5644	5644	avenue	18e
i663-RPP-0012725-001	5664	5666	avenue	18e
i663-RPP-0012426-001	5690	5694	avenue	18e
i663-RPP-0013987	5696	5698	avenue	18e
i663-RPP-0001566-001	5720	5720	avenue	18e
i663-RPP-0013413	5726	5726	avenue	18e
i663-RPP-0014747	5738	5740	avenue	18e
i663-RPP-0000762	5754	5754	avenue	18e
i663-RPP-0019057	5756	5758	avenue	18e
i663-RPP-0016888	5784	5786	avenue	18e
i663-RPP-0015094-001	5430	5438	avenue	1re
i663-RPP-0017295	5431	5441	avenue	1re
i663-RPP-0015440-001	5440	5448	avenue	1re
i663-RPP-0013620	5443	5449	avenue	1re
i663-RPP-0014533	5451	5457	avenue	1re
i663-RPP-0013123	5459	5465	avenue	1re
i663-RPP-0015434	5467	5471	avenue	1re
i663-RPP-0015230	5470	5472	avenue	1re
i663-RPP-0013809-001	5478	5478	avenue	1re
i663-RPP-0017007-001	5473	5479	avenue	1re
i663-RPP-0015998	5482	5484	avenue	1re
i663-RPP-0016400	5487	5491	avenue	1re
i663-RPP-0016151	5492	5494	avenue	1re
i663-RPP-0016987	5493	5497	avenue	1re
i663-RPP-0015870	5496	5502	avenue	1re
i663-RPP-0013126	5499	5503	avenue	1re
i663-RPP-0014344	5505	5507	avenue	1re
i663-RPP-0013976	5510	5512	avenue	1re
i663-RPP-0014702	5511	5515	avenue	1re
i663-RPP-0018276	5517	5519	avenue	1re
i663-RPP-0017393	5521	5531	avenue	1re

i663-RPP-0016387	5533	5537	avenue	1re
i663-RPP-0015572	5539	5541	avenue	1re
i663-RPP-0015650	5538	5542	avenue	1re
i663-RPP-0003507-001	5544	5544	avenue	1re
i663-RPP-0001703	5543	5545	avenue	1re
i663-RPP-0016104	5547	5549	avenue	1re
i663-RPP-0014071	5551	5555	avenue	1re
i663-RPP-0015522	5558	5560	avenue	1re
i663-RPP-0016381	5557	5565	avenue	1re
i663-RPP-0003825	5568	5568	avenue	1re
i663-RPP-0015132	5567	5575	avenue	1re
i663-RPP-0004627	5576	5580	avenue	1re
i663-RPP-0019665	5577	5581	avenue	1re
i663-RPP-0017197	5583	5587	avenue	1re
i663-RPP-0003566	5589	5591	avenue	1re
i663-RPP-0004750	5593	5593	avenue	1re
i663-RPP-0015268	5595	5597	avenue	1re
i663-RPP-0018321	5599	5599	avenue	1re
i663-RPP-0016258	5631	5635	avenue	1re
i663-RPP-0015375	5632	5636	avenue	1re
i663-RPP-0017681	5637	5645	avenue	1re
i663-RPP-0013403	5644	5646	avenue	1re
i663-RPP-0014365-001	5650	5650	avenue	1re
i663-RPP-0016508	5647	5651	avenue	1re
i663-RPP-0015561-001	5658	5658	avenue	1re
i663-RPP-0015088	5653	5663	avenue	1re
i663-RPP-0012438	5664	5664	avenue	1re
i663-RPP-0014698-001	5670	5672	avenue	1re
i663-RPP-0004735	5665	5673	avenue	1re
i663-RPP-0015028-001	5678	5678	avenue	1re
i663-RPP-0016331	5675	5683	avenue	1re
i663-RPP-0002596	5684	5688	avenue	1re
i663-RPP-0015419	5690	5696	avenue	1re
i663-RPP-0013906	5703	5705	avenue	1re
i663-RPP-0015311	5706	5706	avenue	1re
i663-RPP-0013521	5707	5709	avenue	1re
i663-RPP-0004236	5711	5713	avenue	1re
i663-RPP-0004289	5726	5730	avenue	1re
i663-RPP-0013213	5733	5735	avenue	1re
i663-RPP-0014586	5774	5778	avenue	1re

i663-RPP-0013303	5775	5779	avenue	1re
i663-RPP-0013630	5793	5797	avenue	1re
i663-RPP-0004738	5798	5802	avenue	1re
i663-RPP-0013621	5804	5806	avenue	1re
i663-RPP-0016386	5811	5813	avenue	1re
i663-RPP-0016435	5815	5817	avenue	1re
i663-RPP-0005214	5819	5821	avenue	1re
i663-RPP-0004993	5823	5825	avenue	1re
i663-RPP-0015095	5827	5827	avenue	1re
i663-RPP-0012566	5832	5832	avenue	1re
i663-RPP-0019059	5831	5833	avenue	1re
i663-RPP-0015280	5835	5837	avenue	1re
i663-RPP-0018668	5867	5871	avenue	1re
i663-RPP-0005060	5873	5877	avenue	1re
i663-RPP-0012710-001	5918	5920	avenue	1re
i663-RPP-0016629	5921	5923	avenue	1re
i663-RPP-0013119-001	5922	5924	avenue	1re
i663-RPP-0016174	5930	5938	avenue	1re
i663-RPP-0015286-001	5940	5946	avenue	1re
i663-RPP-0004493	5948	5958	avenue	1re
i663-RPP-0016130	5980	5980	avenue	1re
i663-RPP-0017604	5986	5996	avenue	1re
i663-RPP-0019460	5998	6002	avenue	1re
i663-RPP-0016982	6004	6008	avenue	1re
i663-RPP-0016826	6010	6012	avenue	1re
i663-RPP-0013441-001	6215	6223	avenue	1re
i663-RPP-0015801	6225	6225	avenue	1re
i663-RPP-0015550	6231	6231	avenue	1re
i663-RPP-0015186	6237	6237	avenue	1re
i663-RPP-0015965	6236	6238	avenue	1re
i663-RPP-0015362	6243	6247	avenue	1re
i663-RPP-0004305-001	6270	6272	avenue	1re
i663-RPP-0013565-001	6276	6278	avenue	1re
i663-RPP-0017691	6279	6281	avenue	1re
i663-RPP-0016239	6282	6286	avenue	1re
i663-RPP-0012944	6295	6299	avenue	1re
i663-RPP-0017286	6302	6304	avenue	1re
i663-RPP-0002685-001	6301	6311	avenue	1re
i663-RPP-0003991-001	6332	6340	avenue	1re
i663-RPP-0002751	6342	6350	avenue	1re

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0003511	6345	6367	avenue	1re	École Saint-Marc
i663-RPP-0016065	6386	6390	avenue	1re	
i663-RPP-0015988-001	6394	6394	avenue	1re	
i663-RPP-0012652-001	6400	6404	avenue	1re	
i663-RPP-0004219-001	6406	6410	avenue	1re	
i663-RPP-0016986	6414	6416	avenue	1re	
i663-RPP-0015201	6424	6426	avenue	1re	
i663-RPP-0005876	6430	6438	avenue	1re	
i663-RPP-0017331	6440	6444	avenue	1re	
i663-RPP-0015352	6450	6452	avenue	1re	
i663-RPP-0004470-001	6456	6458	avenue	1re	
i663-RPP-0004048-001	6462	6464	avenue	1re	
i663-RPP-0004048-002	6468	6470	avenue	1re	
i663-RPP-0004048-003	6462	6476	avenue	1re	
i663-RPP-0004269-001	6508	6516	avenue	1re	
i663-RPP-0015152	6518	6520	avenue	1re	
i663-RPP-0004244-001	6524	6524	avenue	1re	
i663-RPP-0015165-001	6530	6534	avenue	1re	
i663-RPP-0016805	6536	6540	avenue	1re	
i663-RPP-0013776	6542	6548	avenue	1re	
i663-RPP-0012949	6550	6554	avenue	1re	
i663-RPP-0021905	6559	6563	avenue	1re	
i663-RPP-0014110-001	6558	6564	avenue	1re	
i663-RPP-0005334-001	6566	6570	avenue	1re	
i663-RPP-0004187-001	6572	6574	avenue	1re	
i663-RPP-0020899	6577	6579	avenue	1re	
i663-RPP-0017566	6582	6582	avenue	1re	
i663-RPP-0013013	6584	6584	avenue	1re	
i663-RPP-0021470	6581	6585	avenue	1re	
i663-RPP-0021690	6589	6589	avenue	1re	
i663-RPP-0018469	6590	6590	avenue	1re	
i663-RPP-0018712	6591	6591	avenue	1re	
i663-RPP-0014283	6592	6594	avenue	1re	
i663-RPP-0020210	6595	6595	avenue	1re	
i663-RPP-0015260	6596	6596	avenue	1re	
i663-RPP-0014058	6598	6598	avenue	1re	
i663-RPP-0005973-001	6599	6601	avenue	1re	
i663-RPP-0012821	6600	6602	avenue	1re	
i663-RPP-0018590-001	6603	6605	avenue	1re	
i663-RPP-0004047	6604	6606	avenue	1re	

i663-RPP-0018316	6607	6609	avenue	1re
i663-RPP-0002487-001	6608	6610	avenue	1re
i663-RPP-0019947	6611	6613	avenue	1re
i663-RPP-0013306	6612	6616	avenue	1re
i663-RPP-0019707	6615	6617	avenue	1re
i663-RPP-0021375	6619	6621	avenue	1re
i663-RPP-0014905	6618	6622	avenue	1re
i663-RPP-0017072	6630	6634	avenue	1re
i663-RPP-0022132	6631	6635	avenue	1re
i663-RPP-0013405	6636	6638	avenue	1re
i663-RPP-0012708-001	6640	6640	avenue	1re
i663-RPP-0006882-001	6639	6641	avenue	1re
i663-RPP-0022077	6643	6647	avenue	1re
i663-RPP-0019841	6649	6649	avenue	1re
i663-RPP-0004052-001	6646	6650	avenue	1re
i663-RPP-0021383	6651	6651	avenue	1re
i663-RPP-0015160	6654	6658	avenue	1re
i663-RPP-0004034	6660	6662	avenue	1re
i663-RPP-0021712	6659	6663	avenue	1re
i663-RPP-0014060-001	6664	6664	avenue	1re
i663-RPP-0004128-001	6666	6666	avenue	1re
i663-RPP-0006412	6665	6669	avenue	1re
i663-RPP-0014222-001	6668	6670	avenue	1re
i663-RPP-0021772	6671	6673	avenue	1re
i663-RPP-0013297	6672	6674	avenue	1re
i663-RPP-0004465	6680	6682	avenue	1re
i663-RPP-0006190	6720	6722	avenue	1re
i663-RPP-0019895-001	6732	6736	avenue	1re
i663-RPP-0019922-001	6739	6739	avenue	1re
i663-RPP-0020105-001	6744	6746	avenue	1re
i663-RPP-0017758-001	6750	6750	avenue	1re
i663-RPP-0017760-001	6755	6755	avenue	1re
i663-RPP-0020459	6761	6761	avenue	1re
i663-RPP-0006635	6762	6762	avenue	1re
i663-RPP-0021035	6766	6768	avenue	1re
i663-RPP-0017412-001	6830	6830	avenue	1re
i663-RPP-0022462	6905	6907	avenue	1re
i663-RPP-0012767	6306	99999	avenue	1re
i663-RPP-0007107-001	5916	5918	avenue	20e
i663-RPP-0019822	5920	5922	avenue	20e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0020295	5932	5934	avenue	20e
i663-RPP-0021143	5936	5938	avenue	20e
i663-RPP-0006789-001	5940	5940	avenue	20e
i663-RPP-0018857	5942	5944	avenue	20e
i663-RPP-0021761	5946	5948	avenue	20e
i663-RPP-0021130	5950	5950	avenue	20e
i663-RPP-0021221	5962	5962	avenue	20e
i663-RPP-0020051-001	5966	5968	avenue	20e
i663-RPP-0005747-001	5970	5972	avenue	20e
i663-RPP-0002571	5921	5921	avenue	23e
i663-RPP-0017862	5927	5929	avenue	23e
i663-RPP-0020946	6209	6209	avenue	23e
i663-RPP-0005801	6211	6213	avenue	23e
i663-RPP-0006216	6239	6239	avenue	23e
i663-RPP-0020890	6351	6351	avenue	23e
i663-RPP-0020426	6357	6357	avenue	23e
i663-RPP-0007323-001	6369	6369	avenue	23e
i663-RPP-0021396	6455	6455	avenue	23e
i663-RPP-0005500	6515	6515	avenue	23e
i663-RPP-0020697	6519	6519	avenue	23e
i663-RPP-0018844-001	6659	6659	avenue	23e
i663-RPP-0012367	5915	5917	avenue	24e
i663-RPP-0002986-001	5918	5920	avenue	24e
i663-RPP-0014077	5919	5921	avenue	24e
i663-RPP-0001258	5925	5925	avenue	24e
i663-RPP-0014976	5922	5926	avenue	24e
i663-RPP-0012350	5930	5932	avenue	24e
i663-RPP-0016028	5936	5936	avenue	24e
i663-RPP-0000801	5942	5942	avenue	24e
i663-RPP-0014773	5948	5948	avenue	24e
i663-RPP-0012321	5954	5954	avenue	24e
i663-RPP-0016963	5962	5964	avenue	24e
i663-RPP-0001958	5966	5968	avenue	24e
i663-RPP-0017975	5980	5984	avenue	24e
i663-RPP-0016799	5986	5990	avenue	24e
i663-RPP-0014271	5992	5996	avenue	24e
i663-RPP-0020991	6258	6258	avenue	24e
i663-RPP-0013685	6275	6275	avenue	24e
i663-RPP-0018402	6276	6276	avenue	24e
i663-RPP-0019100	6282	6284	avenue	24e

i663-RPP-0002128	6289	6289	avenue	24e
i663-RPP-0022373	6290	6290	avenue	24e
i663-RPP-0005425	6294	6294	avenue	24e
i663-RPP-0013869-001	6293	6297	avenue	24e
i663-RPP-0020286-001	6310	6310	avenue	24e
i663-RPP-0000838-001	6311	6313	avenue	24e
i663-RPP-0001002-001	6317	6317	avenue	24e
i663-RPP-0017502	6320	6322	avenue	24e
i663-RPP-0000843-001	6323	6323	avenue	24e
i663-RPP-0020532	6332	6334	avenue	24e
i663-RPP-0000825-001	6347	6347	avenue	24e
i663-RPP-0013166	6353	6355	avenue	24e
i663-RPP-0018361	6356	6356	avenue	24e
i663-RPP-0006156	6362	6362	avenue	24e
i663-RPP-0019834	6375	6377	avenue	24e
i663-RPP-0016413	6383	6383	avenue	24e
i663-RPP-0006220-001	6396	6396	avenue	24e
i663-RPP-0002945	6401	6403	avenue	24e
i663-RPP-0021209	6402	6404	avenue	24e
i663-RPP-0012444	6407	6409	avenue	24e
i663-RPP-0003095	6411	6413	avenue	24e
i663-RPP-0021872	6420	6420	avenue	24e
i663-RPP-0006059-001	6535	6537	avenue	24e
i663-RPP-0020685	6541	6541	avenue	24e
i663-RPP-0019675-001	6544	6544	avenue	24e
i663-RPP-0005824	6550	6550	avenue	24e
i663-RPP-0022208	6553	6553	avenue	24e
i663-RPP-0021435	6574	6574	avenue	24e
i663-RPP-0023031	6581	6581	avenue	24e
i663-RPP-0008282-001	6587	6591	avenue	24e
i663-RPP-0019826	6593	6595	avenue	24e
i663-RPP-0018433	6599	6599	avenue	24e
i663-RPP-0020214	6612	6622	avenue	24e
i663-RPP-0021080	6612	6622	avenue	24e
i663-RPP-0020620	6630	6632	avenue	24e
i663-RPP-0017398	6819	6819	avenue	24e
i663-RPP-0016491	5907	5909	avenue	25e
i663-RPP-0013197	5920	5922	avenue	25e
i663-RPP-0003819	5938	5940	avenue	25e
i663-RPP-0013137-001	5968	5968	avenue	25e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0013931	6227	6229	avenue	25e
i663-RPP-0013420	6231	6233	avenue	25e
i663-RPP-0001860	6237	6241	avenue	25e
i663-RPP-0000795-001	6244	6246	avenue	25e
i663-RPP-0016892	6248	6250	avenue	25e
i663-RPP-0012360	6252	6252	avenue	25e
i663-RPP-0019569	6259	6263	avenue	25e
i663-RPP-0018951	6265	6265	avenue	25e
i663-RPP-0012364	6271	6273	avenue	25e
i663-RPP-0012347	6283	6283	avenue	25e
i663-RPP-0013415	6282	6286	avenue	25e
i663-RPP-0019062	6289	6289	avenue	25e
i663-RPP-0014157	6292	6294	avenue	25e
i663-RPP-0012206	6300	6304	avenue	25e
i663-RPP-0013331	6310	6310	avenue	25e
i663-RPP-0001021-001	6318	6318	avenue	25e
i663-RPP-0012251	6332	6334	avenue	25e
i663-RPP-0015004	6335	6335	avenue	25e
i663-RPP-0018106	6338	6338	avenue	25e
i663-RPP-0019041	6365	6367	avenue	25e
i663-RPP-0019176	6410	6410	avenue	25e
i663-RPP-0006250-001	6534	6538	avenue	25e
i663-RPP-0022017	6544	6544	avenue	25e
i663-RPP-0007639	6568	6568	avenue	25e
i663-RPP-0021475	6574	6574	avenue	25e
i663-RPP-0019973	6580	6580	avenue	25e
i663-RPP-0021020	6586	6586	avenue	25e
i663-RPP-0018922	6592	6592	avenue	25e
i663-RPP-0005783-001	6600	6600	avenue	25e
i663-RPP-0018800	6627	6627	avenue	25e
i663-RPP-0019919	6645	6649	avenue	25e
i663-RPP-0019208	6651	6655	avenue	25e
i663-RPP-0021579	6661	6665	avenue	25e
i663-RPP-0006593-001	6662	6666	avenue	25e
i663-RPP-0021576	6667	6671	avenue	25e
i663-RPP-0019958	6686	6686	avenue	25e
i663-RPP-0020465	6687	6687	avenue	25e
i663-RPP-0019899	6691	6691	avenue	25e
i663-RPP-0019597	6717	6719	avenue	25e
i663-RPP-0006434-001	6727	6727	avenue	25e

i663-RPP-0018634-001	6745	6745	avenue	25e
i663-RPP-0021960	6767	6767	avenue	25e
i663-RPP-0020661-001	6773	6773	avenue	25e
i663-RPP-0021829	6779	6779	avenue	25e
i663-RPP-0021252	6796	6796	avenue	25e
i663-RPP-0018835	5928	5930	avenue	26e
i663-RPP-0016596	5932	5936	avenue	26e
i663-RPP-0012369-001	5938	5940	avenue	26e
i663-RPP-0012154	5956	5958	avenue	26e
i663-RPP-0014565	5973	5975	avenue	26e
i663-RPP-0012145-001	5982	5984	avenue	26e
i663-RPP-0001436-001	5986	5988	avenue	26e
i663-RPP-0014881	5990	5992	avenue	26e
i663-RPP-0002995-001	5994	5996	avenue	26e
i663-RPP-0012061-001	6219	6221	avenue	26e
i663-RPP-0014678	6223	6227	avenue	26e
i663-RPP-0014552	6230	6230	avenue	26e
i663-RPP-0013800	6236	6236	avenue	26e
i663-RPP-0019255	6242	6242	avenue	26e
i663-RPP-0016481	6259	6259	avenue	26e
i663-RPP-0012094-001	6264	6264	avenue	26e
i663-RPP-0015051	6265	6265	avenue	26e
i663-RPP-0001334	6268	6270	avenue	26e
i663-RPP-0016675	6273	6275	avenue	26e
i663-RPP-0015050	6279	6281	avenue	26e
i663-RPP-0016685	6292	6294	avenue	26e
i663-RPP-0002283	6298	6302	avenue	26e
i663-RPP-0012929	6301	6305	avenue	26e
i663-RPP-0019139	6311	6311	avenue	26e
i663-RPP-0018012	6304	6314	avenue	26e
i663-RPP-0017178	6317	6319	avenue	26e
i663-RPP-0019849	6323	6323	avenue	26e
i663-RPP-0003707	6316	6324	avenue	26e
i663-RPP-0001093	6329	6331	avenue	26e
i663-RPP-0003154-001	6347	6351	avenue	26e
i663-RPP-0012978	6353	6353	avenue	26e
i663-RPP-0001753-001	6356	6356	avenue	26e
i663-RPP-0002073	6359	6359	avenue	26e
i663-RPP-0018026	6362	6364	avenue	26e
i663-RPP-0012547-001	6365	6369	avenue	26e

i663-RPP-0012386-001	6371	6375	avenue	26e
i663-RPP-0013763	6374	6378	avenue	26e
i663-RPP-0001946-001	6377	6381	avenue	26e
i663-RPP-0003550-001	6383	6383	avenue	26e
i663-RPP-0002948-001	6389	6391	avenue	26e
i663-RPP-0014029	6393	6395	avenue	26e
i663-RPP-0021188	6515	6517	avenue	26e
i663-RPP-0007065-001	6521	6523	avenue	26e
i663-RPP-0020618	6525	6527	avenue	26e
i663-RPP-0005682-001	6541	6543	avenue	26e
i663-RPP-0021773	6549	6551	avenue	26e
i663-RPP-0020100	6555	6555	avenue	26e
i663-RPP-0006461	6576	6578	avenue	26e
i663-RPP-0007048-001	6603	6603	avenue	26e
i663-RPP-0020145	6609	6609	avenue	26e
i663-RPP-0028394	6615	6615	avenue	26e
i663-RPP-0005616	6715	6715	avenue	26e
i663-RPP-0021799	6521	6521	avenue	27e
i663-RPP-0008047	6532	6532	avenue	27e
i663-RPP-0019490	6536	6536	avenue	27e
i663-RPP-0007833	6542	6544	avenue	27e
i663-RPP-0030704	6560	6564	avenue	27e
i663-RPP-0021556	6567	6569	avenue	27e
i663-RPP-0021516	6571	6575	avenue	27e
i663-RPP-0020960-001	6654	6654	avenue	27e
i663-RPP-0005540-001	6658	6658	avenue	27e
i663-RPP-0021696	6664	6664	avenue	27e
i663-RPP-0018692	6665	6665	avenue	27e
i663-RPP-0006184-001	6670	6670	avenue	27e
i663-RPP-0005509-001	6686	6686	avenue	27e
i663-RPP-0022633	6780	6780	avenue	27e
i663-RPP-0017439	6784	6784	avenue	27e
i663-RPP-0006030-001	6534	6534	avenue	28e
i663-RPP-0018311	6586	6586	avenue	28e
i663-RPP-0005680-001	6597	6599	avenue	28e
i663-RPP-0005842	6648	6650	avenue	28e
i663-RPP-0018317	6670	6672	avenue	28e
i663-RPP-0007873-001	6721	6721	avenue	28e
i663-RPP-0020118	6751	6753	avenue	28e
i663-RPP-0022085	6835	6835	avenue	28e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0015689	5249	5253	avenue	2e
i663-RPP-0015065	5299	5299	avenue	2e
i663-RPP-0018203	5305	5309	avenue	2e
i663-RPP-0012610	5311	5311	avenue	2e
i663-RPP-0014139	5317	5321	avenue	2e
i663-RPP-0018200	5323	5325	avenue	2e
i663-RPP-0003887	5333	5333	avenue	2e
i663-RPP-0013377	5335	5337	avenue	2e
i663-RPP-0004376-001	5355	5357	avenue	2e
i663-RPP-0017271	5361	5363	avenue	2e
i663-RPP-0013399	5373	5375	avenue	2e
i663-RPP-0012954	5418	5420	avenue	2e
i663-RPP-0014212-001	5424	5428	avenue	2e
i663-RPP-0016379	5430	5436	avenue	2e
i663-RPP-0015681	5438	5444	avenue	2e
i663-RPP-0002687	5446	5448	avenue	2e
i663-RPP-0019427	5454	5456	avenue	2e
i663-RPP-0014581	5461	5463	avenue	2e
i663-RPP-0015164	5464	5464	avenue	2e
i663-RPP-0013907	5465	5467	avenue	2e
i663-RPP-0004344	5466	5468	avenue	2e
i663-RPP-0019274	5469	5471	avenue	2e
i663-RPP-0004758	5473	5475	avenue	2e
i663-RPP-0013372	5474	5476	avenue	2e
i663-RPP-0018144	5477	5479	avenue	2e
i663-RPP-0018975	5481	5483	avenue	2e
i663-RPP-0015319	5482	5484	avenue	2e
i663-RPP-0013815	5485	5487	avenue	2e
i663-RPP-0014107	5489	5489	avenue	2e
i663-RPP-0015456	5490	5492	avenue	2e
i663-RPP-0013775	5495	5495	avenue	2e
i663-RPP-0019122	5497	5499	avenue	2e
i663-RPP-0014362	5498	5500	avenue	2e
i663-RPP-0015991	5501	5503	avenue	2e
i663-RPP-0019366	5507	5511	avenue	2e
i663-RPP-0004994	5502	5518	avenue	2e
i663-RPP-0013217	5513	5519	avenue	2e
i663-RPP-0019663	5521	5523	avenue	2e
i663-RPP-0013779	5520	5524	avenue	2e
i663-RPP-0004693	5525	5527	avenue	2e

i663-RPP-0016624	5526	5530	avenue	2e
i663-RPP-0015821	5531	5533	avenue	2e
i663-RPP-0014009	5532	5536	avenue	2e
i663-RPP-0013812	5535	5537	avenue	2e
i663-RPP-0015896	5539	5539	avenue	2e
i663-RPP-0019776	5538	5542	avenue	2e
i663-RPP-0012580	5543	5545	avenue	2e
i663-RPP-0004665	5544	5552	avenue	2e
i663-RPP-0019275	5551	5553	avenue	2e
i663-RPP-0018074	5555	5557	avenue	2e
i663-RPP-0015677	5554	5558	avenue	2e
i663-RPP-0017890	5560	5566	avenue	2e
i663-RPP-0012959	5568	5572	avenue	2e
i663-RPP-0015191	5569	5573	avenue	2e
i663-RPP-0004932	5574	5582	avenue	2e
i663-RPP-0017442	5579	5585	avenue	2e
i663-RPP-0017123	5584	5592	avenue	2e
i663-RPP-0017386	5587	5593	avenue	2e
i663-RPP-0005639	5594	5594	avenue	2e
i663-RPP-0013591-001	5596	5596	avenue	2e
i663-RPP-0018380	5598	5598	avenue	2e
i663-RPP-0015071	5595	5599	avenue	2e
i663-RPP-0012961	5626	5630	avenue	2e
i663-RPP-0015953	5635	5637	avenue	2e
i663-RPP-0015992	5632	5640	avenue	2e
i663-RPP-0012889	5643	5645	avenue	2e
i663-RPP-0014907	5647	5649	avenue	2e
i663-RPP-0013117	5650	5652	avenue	2e
i663-RPP-0014341	5653	5655	avenue	2e
i663-RPP-0004435	5675	5679	avenue	2e
i663-RPP-0018140	5681	5685	avenue	2e
i663-RPP-0018093	5687	5687	avenue	2e
i663-RPP-0012875	5690	5694	avenue	2e
i663-RPP-0014364	5696	5700	avenue	2e
i663-RPP-0016241	5693	5703	avenue	2e
i663-RPP-0013233	5702	5706	avenue	2e
i663-RPP-0015189	5710	5712	avenue	2e
i663-RPP-0016527	5705	5715	avenue	2e
i663-RPP-0016853	5714	5716	avenue	2e
i663-RPP-0013034-001	5717	5717	avenue	2e

i663-RPP-0013369-001	5723	5723	avenue	2e
i663-RPP-0015638	5720	5724	avenue	2e
i663-RPP-0004012	5726	5726	avenue	2e
i663-RPP-0013674	5729	5729	avenue	2e
i663-RPP-0004158-001	5735	5735	avenue	2e
i663-RPP-0019880	5759	5761	avenue	2e
i663-RPP-0015247-001	5765	5769	avenue	2e
i663-RPP-0017382	5771	5775	avenue	2e
i663-RPP-0013387-001	5776	5778	avenue	2e
i663-RPP-0014353	5777	5781	avenue	2e
i663-RPP-0015474	5780	5784	avenue	2e
i663-RPP-0016206	5783	5787	avenue	2e
i663-RPP-0012775	5786	5790	avenue	2e
i663-RPP-0017441	5789	5793	avenue	2e
i663-RPP-0015502	5792	5796	avenue	2e
i663-RPP-0017445	5795	5799	avenue	2e
i663-RPP-0018269	5801	5805	avenue	2e
i663-RPP-0016250	5807	5813	avenue	2e
i663-RPP-0015726	5812	5816	avenue	2e
i663-RPP-0017294	5815	5821	avenue	2e
i663-RPP-0017106	5818	5822	avenue	2e
i663-RPP-0015208	5824	5828	avenue	2e
i663-RPP-0004737	5823	5829	avenue	2e
i663-RPP-0018348	5834	5834	avenue	2e
i663-RPP-0015355	5831	5837	avenue	2e
i663-RPP-0004013	5839	5843	avenue	2e
i663-RPP-0004921	5844	5846	avenue	2e
i663-RPP-0019267	5847	5849	avenue	2e
i663-RPP-0015025	5852	5854	avenue	2e
i663-RPP-0017446	5851	5857	avenue	2e
i663-RPP-0018884	5856	5860	avenue	2e
i663-RPP-0019282	5859	5861	avenue	2e
i663-RPP-0014191	5863	5865	avenue	2e
i663-RPP-0014626	5862	5866	avenue	2e
i663-RPP-0013642	5867	5869	avenue	2e
i663-RPP-0018967	5868	5872	avenue	2e
i663-RPP-0016371	5874	5878	avenue	2e
i663-RPP-0019854	5880	5884	avenue	2e
i663-RPP-0013107	5886	5890	avenue	2e
i663-RPP-0004061-001	5918	5920	avenue	2e

i663-RPP-0005360-001	5924	5926	avenue	2e
i663-RPP-0015490	5928	5930	avenue	2e
i663-RPP-0015196-001	5934	5940	avenue	2e
i663-RPP-0015215	5942	5946	avenue	2e
i663-RPP-0004297-001	5948	5952	avenue	2e
i663-RPP-0015521	5954	5954	avenue	2e
i663-RPP-0018894	6200	6202	avenue	2e
i663-RPP-0004334	6201	6205	avenue	2e
i663-RPP-0004479-001	6221	6225	avenue	2e
i663-RPP-0014293-001	6228	6230	avenue	2e
i663-RPP-0015802	6232	6234	avenue	2e
i663-RPP-0015525	6236	6238	avenue	2e
i663-RPP-0005046	6242	6242	avenue	2e
i663-RPP-0001615-001	6241	6243	avenue	2e
i663-RPP-0013380-001	6245	6247	avenue	2e
i663-RPP-0014523	6246	6248	avenue	2e
i663-RPP-0001717	6254	6256	avenue	2e
i663-RPP-0013964	6255	6257	avenue	2e
i663-RPP-0004464	6260	6262	avenue	2e
i663-RPP-0003696	6265	6267	avenue	2e
i663-RPP-0015628	6266	6270	avenue	2e
i663-RPP-0015436	6272	6272	avenue	2e
i663-RPP-0012542	6271	6273	avenue	2e
i663-RPP-0017105	6278	6278	avenue	2e
i663-RPP-0017895	6284	6284	avenue	2e
i663-RPP-0012491	6287	6287	avenue	2e
i663-RPP-0015359	6288	6292	avenue	2e
i663-RPP-0013580	6294	6296	avenue	2e
i663-RPP-0018327	6297	6301	avenue	2e
i663-RPP-0015702	6303	6305	avenue	2e
i663-RPP-0015697	6300	6308	avenue	2e
i663-RPP-0016927	6309	6309	avenue	2e
i663-RPP-0013312-001	6315	6319	avenue	2e
i663-RPP-0012968	6327	6329	avenue	2e
i663-RPP-0003795-001	6333	6335	avenue	2e
i663-RPP-0005202-001	6339	6343	avenue	2e
i663-RPP-0015087	6351	6351	avenue	2e
i663-RPP-0015571	6355	6357	avenue	2e
i663-RPP-0015148	6399	6403	avenue	2e
i663-RPP-0014715	6407	6407	avenue	2e

i663-RPP-0014802	6411	6411	avenue	2e
i663-RPP-0013725	6417	6419	avenue	2e
i663-RPP-0013371-001	6423	6427	avenue	2e
i663-RPP-0013036	6429	6433	avenue	2e
i663-RPP-0020480-001	6541	6543	avenue	2e
i663-RPP-0018547	6545	6547	avenue	2e
i663-RPP-0020059-001	6549	6551	avenue	2e
i663-RPP-0006872-001	6553	6555	avenue	2e
i663-RPP-0022375	6557	6559	avenue	2e
i663-RPP-0022834	6561	6563	avenue	2e
i663-RPP-0022354	6560	6564	avenue	2e
i663-RPP-0022383	6566	6568	avenue	2e
i663-RPP-0005310	6567	6569	avenue	2e
i663-RPP-0017397	6570	6572	avenue	2e
i663-RPP-0005458	6571	6573	avenue	2e
i663-RPP-0021283	6575	6579	avenue	2e
i663-RPP-0005861	6582	6584	avenue	2e
i663-RPP-0019394	6588	6590	avenue	2e
i663-RPP-0007777-001	6589	6593	avenue	2e
i663-RPP-0020448	6594	6596	avenue	2e
i663-RPP-0019593-001	6595	6597	avenue	2e
i663-RPP-0021484	6598	6600	avenue	2e
i663-RPP-0018314-001	6602	6604	avenue	2e
i663-RPP-0020586	6603	6605	avenue	2e
i663-RPP-0018502-001	6606	6606	avenue	2e
i663-RPP-0021856-001	6607	6611	avenue	2e
i663-RPP-0020584-001	6610	6612	avenue	2e
i663-RPP-0020378-001	6614	6616	avenue	2e
i663-RPP-0019502-001	6613	6617	avenue	2e
i663-RPP-0006197-001	6620	6622	avenue	2e
i663-RPP-0017419	6625	6625	avenue	2e
i663-RPP-0019701-001	6624	6626	avenue	2e
i663-RPP-0018920-001	6643	6645	avenue	2e
i663-RPP-0020431	6650	6650	avenue	2e
i663-RPP-0006893	6649	6651	avenue	2e
i663-RPP-0019980	6656	6656	avenue	2e
i663-RPP-0019966	6655	6657	avenue	2e
i663-RPP-0005503	6659	6661	avenue	2e
i663-RPP-0006996	6662	6662	avenue	2e
i663-RPP-0022380	6669	6671	avenue	2e

i663-RPP-0007341-001	6674	6676	avenue	2e	
i663-RPP-0019774-001	6688	6690	avenue	2e	
i663-RPP-0021530-001	6692	6696	avenue	2e	
i663-RPP-0020540	6715	6715	avenue	2e	
i663-RPP-0006297	6719	6719	avenue	2e	
i663-RPP-0018678-001	6725	6725	avenue	2e	
i663-RPP-0022308	6731	6731	avenue	2e	
i663-RPP-0020596	6767	6769	avenue	2e	
i663-RPP-0020933	6775	6777	avenue	2e	
i663-RPP-0018338	6817	6817	avenue	2e	
i663-RPP-0020123	6828	6830	avenue	2e	
i663-RPP-0006180-001	6841	6843	avenue	2e	
i663-RPP-0006180-002	6841	6843	avenue	2e	
i663-RPP-0005236	6881	6881	avenue	30e	
i663-RPP-0019583-001	6518	6518	avenue	31e	
i663-RPP-0007076-001	6530	6530	avenue	31e	
i663-RPP-0021268-001	6534	6534	avenue	31e	
i663-RPP-0019709	6572	6574	avenue	31e	
i663-RPP-0021949	6760	6760	avenue	31e	
i663-RPP-0000985	5923	5923	avenue	35e	
i663-RPP-0001507-001	5935	5937	avenue	36e	
i663-RPP-0000732-001	6450	6452	avenue	38e	Maison Longpré
i663-RPP-0014816	5243	5247	avenue	3e	
i663-RPP-0004398	5249	5257	avenue	3e	
i663-RPP-0004576	5259	5267	avenue	3e	
i663-RPP-0015221-001	5269	5273	avenue	3e	
i663-RPP-0015032	5275	5279	avenue	3e	
i663-RPP-0014131	5281	5285	avenue	3e	
i663-RPP-0017300	5287	5289	avenue	3e	
i663-RPP-0015813	5295	5295	avenue	3e	
i663-RPP-0013617	5300	5302	avenue	3e	
i663-RPP-0014714	5306	5310	avenue	3e	
i663-RPP-0004440	5312	5314	avenue	3e	
i663-RPP-0012896	5317	5323	avenue	3e	
i663-RPP-0016084	5328	5328	avenue	3e	
i663-RPP-0016399	5325	5335	avenue	3e	
i663-RPP-0019656	5337	5341	avenue	3e	
i663-RPP-0013708	5338	5342	avenue	3e	
i663-RPP-0014194	5343	5347	avenue	3e	
i663-RPP-0016053	5349	5353	avenue	3e	

i663-RPP-0013390	5350	5356	avenue	3e
i663-RPP-0018568	5355	5359	avenue	3e
i663-RPP-0012439	5358	5362	avenue	3e
i663-RPP-0004699	5364	5368	avenue	3e
i663-RPP-0018391	5361	5371	avenue	3e
i663-RPP-0017833	5370	5372	avenue	3e
i663-RPP-0003728-001	5373	5373	avenue	3e
i663-RPP-0013232	5424	5426	avenue	3e
i663-RPP-0016207	5429	5433	avenue	3e
i663-RPP-0012883	5430	5434	avenue	3e
i663-RPP-0018479	5435	5437	avenue	3e
i663-RPP-0015631	5436	5440	avenue	3e
i663-RPP-0015687	5439	5441	avenue	3e
i663-RPP-0015776	5442	5446	avenue	3e
i663-RPP-0015041	5445	5447	avenue	3e
i663-RPP-0013687	5448	5452	avenue	3e
i663-RPP-0012877	5451	5457	avenue	3e
i663-RPP-0015935	5454	5458	avenue	3e
i663-RPP-0004278	5459	5461	avenue	3e
i663-RPP-0015987	5460	5464	avenue	3e
i663-RPP-0015001	5466	5470	avenue	3e
i663-RPP-0017220	5472	5482	avenue	3e
i663-RPP-0013855	5481	5489	avenue	3e
i663-RPP-0014691	5484	5490	avenue	3e
i663-RPP-0016802	5492	5498	avenue	3e
i663-RPP-0014275	5499	5499	avenue	3e
i663-RPP-0015949	5500	5504	avenue	3e
i663-RPP-0015459	5509	5509	avenue	3e
i663-RPP-0014006	5519	5521	avenue	3e
i663-RPP-0018750	5526	5528	avenue	3e
i663-RPP-0015908	5525	5529	avenue	3e
i663-RPP-0015423	5530	5536	avenue	3e
i663-RPP-0014579	5539	5541	avenue	3e
i663-RPP-0015133	5538	5544	avenue	3e
i663-RPP-0016097	5546	5552	avenue	3e
i663-RPP-0015078	5547	5557	avenue	3e
i663-RPP-0016253	5554	5560	avenue	3e
i663-RPP-0014525	5559	5563	avenue	3e
i663-RPP-0013694	5565	5569	avenue	3e
i663-RPP-0015715	5571	5575	avenue	3e

i663-RPP-0017529	5574	5578	avenue	3e
i663-RPP-0005037	5577	5581	avenue	3e
i663-RPP-0017385	5580	5584	avenue	3e
i663-RPP-0018149	5586	5590	avenue	3e
i663-RPP-0005041	5615	5615	avenue	3e
i663-RPP-0014402	5619	5625	avenue	3e
i663-RPP-0013216	5632	5632	avenue	3e
i663-RPP-0017156	5633	5635	avenue	3e
i663-RPP-0017019	5639	5639	avenue	3e
i663-RPP-0004364	5638	5640	avenue	3e
i663-RPP-0019352	5643	5645	avenue	3e
i663-RPP-0015326	5651	5653	avenue	3e
i663-RPP-0004385	5642	5658	avenue	3e
i663-RPP-0005426	5642	5658	avenue	3e
i663-RPP-0015396	5642	5658	avenue	3e
i663-RPP-0003861	5655	5659	avenue	3e
i663-RPP-0019655	5665	5667	avenue	3e
i663-RPP-0013961	5671	5673	avenue	3e
i663-RPP-0015642	5672	5676	avenue	3e
i663-RPP-0013393	5675	5677	avenue	3e
i663-RPP-0013120	5678	5680	avenue	3e
i663-RPP-0012518	5700	5702	avenue	3e
i663-RPP-0013977-001	5704	5706	avenue	3e
i663-RPP-0017243	5720	5724	avenue	3e
i663-RPP-0012746-001	5726	5730	avenue	3e
i663-RPP-0016950	5780	5780	avenue	3e
i663-RPP-0014403	5792	5796	avenue	3e
i663-RPP-0014342	5798	5802	avenue	3e
i663-RPP-0017321-001	5804	5808	avenue	3e
i663-RPP-0001716-001	5805	5809	avenue	3e
i663-RPP-0014109-001	5810	5814	avenue	3e
i663-RPP-0015753	5816	5816	avenue	3e
i663-RPP-0012707	5811	5819	avenue	3e
i663-RPP-0012876	5821	5825	avenue	3e
i663-RPP-0005341	5820	5826	avenue	3e
i663-RPP-0016138	5828	5834	avenue	3e
i663-RPP-0015641	5827	5835	avenue	3e
i663-RPP-0017141	5836	5842	avenue	3e
i663-RPP-0015600	5837	5845	avenue	3e
i663-RPP-0018326	5844	5850	avenue	3e

i663-RPP-0017334	5847	5855	avenue	3e
i663-RPP-0015282	5852	5858	avenue	3e
i663-RPP-0015365	5857	5863	avenue	3e
i663-RPP-0016178	5860	5866	avenue	3e
i663-RPP-0013212	5865	5869	avenue	3e
i663-RPP-0014834	5871	5875	avenue	3e
i663-RPP-0016933	5877	5881	avenue	3e
i663-RPP-0016019	5887	5889	avenue	3e
i663-RPP-0015070	5891	5895	avenue	3e
i663-RPP-0018079	5930	5932	avenue	3e
i663-RPP-0004897-001	5937	5937	avenue	3e
i663-RPP-0004570	6011	6019	avenue	3e
i663-RPP-0014216-001	6200	6206	avenue	3e
i663-RPP-0004892	6210	6210	avenue	3e
i663-RPP-0020038	6221	6221	avenue	3e
i663-RPP-0015321-001	6220	6222	avenue	3e
i663-RPP-0012705	6226	6228	avenue	3e
i663-RPP-0016152	6232	6232	avenue	3e
i663-RPP-0014143	6238	6238	avenue	3e
i663-RPP-0007188-001	6241	6241	avenue	3e
i663-RPP-0014734	6244	6244	avenue	3e
i663-RPP-0014255	6250	6250	avenue	3e
i663-RPP-0002141	6256	6256	avenue	3e
i663-RPP-0018614	6257	6257	avenue	3e
i663-RPP-0018226-001	6263	6263	avenue	3e
i663-RPP-0012956	6268	6268	avenue	3e
i663-RPP-0014680	6274	6276	avenue	3e
i663-RPP-0016514-001	6280	6282	avenue	3e
i663-RPP-0006639-001	6281	6283	avenue	3e
i663-RPP-0020881-001	6285	6287	avenue	3e
i663-RPP-0006473	6289	6289	avenue	3e
i663-RPP-0006995-001	6295	6297	avenue	3e
i663-RPP-0021998	6301	6301	avenue	3e
i663-RPP-0012685	6304	6304	avenue	3e
i663-RPP-0014441	6310	6312	avenue	3e
i663-RPP-0014922	6314	6316	avenue	3e
i663-RPP-0007316-001	6319	6319	avenue	3e
i663-RPP-0013555	6318	6320	avenue	3e
i663-RPP-0014704	6322	6324	avenue	3e
i663-RPP-0022026	6325	6325	avenue	3e

i663-RPP-0003613-001	6326	6328	avenue	3e
i663-RPP-0014829	6330	6332	avenue	3e
i663-RPP-0016259	6334	6336	avenue	3e
i663-RPP-0015350	6338	6340	avenue	3e
i663-RPP-0028269	6399	6399	avenue	3e
i663-RPP-0021590	6409	6413	avenue	3e
i663-RPP-0022333	6427	6429	avenue	3e
i663-RPP-0021018	6433	6437	avenue	3e
i663-RPP-0020104-001	6439	6439	avenue	3e
i663-RPP-0014068-001	6440	6440	avenue	3e
i663-RPP-0004282-001	6454	6456	avenue	3e
i663-RPP-0020980-001	6457	6459	avenue	3e
i663-RPP-0017528	6458	6462	avenue	3e
i663-RPP-0019391	6463	6465	avenue	3e
i663-RPP-0021567	6467	6469	avenue	3e
i663-RPP-0022480	6473	6473	avenue	3e
i663-RPP-0006415-001	6514	6516	avenue	3e
i663-RPP-0022347	6517	6519	avenue	3e
i663-RPP-0021094	6530	6530	avenue	3e
i663-RPP-0006444	6531	6533	avenue	3e
i663-RPP-0019014	6534	6536	avenue	3e
i663-RPP-0021940-001	6544	6544	avenue	3e
i663-RPP-0007327-001	6546	6548	avenue	3e
i663-RPP-0006715-001	6550	6552	avenue	3e
i663-RPP-0020377	6554	6556	avenue	3e
i663-RPP-0007074	6558	6560	avenue	3e
i663-RPP-0019310-001	6557	6561	avenue	3e
i663-RPP-0020912	6562	6564	avenue	3e
i663-RPP-0005875-001	6563	6567	avenue	3e
i663-RPP-0022516	6566	6568	avenue	3e
i663-RPP-0019292	6570	6572	avenue	3e
i663-RPP-0020276	6574	6576	avenue	3e
i663-RPP-0020640	6578	6580	avenue	3e
i663-RPP-0020818	6579	6581	avenue	3e
i663-RPP-0005869-001	6582	6584	avenue	3e
i663-RPP-0006122	6598	6600	avenue	3e
i663-RPP-0020510	6602	6604	avenue	3e
i663-RPP-0022286	6606	6612	avenue	3e
i663-RPP-0006669	6630	6632	avenue	3e
i663-RPP-0006064-001	6642	6644	avenue	3e

i663-RPP-0020129-001	6648	6648	avenue	3e
i663-RPP-0006519-001	6650	6650	avenue	3e
i663-RPP-0019587	6654	6656	avenue	3e
i663-RPP-0020001-001	6660	6660	avenue	3e
i663-RPP-0011782	6513	6515	avenue	44e
i663-RPP-0000148-001	6519	6521	avenue	44e
i663-RPP-0012520	4948	4952	avenue	4e
i663-RPP-0015432	4954	4964	avenue	4e
i663-RPP-0014363	4965	4967	avenue	4e
i663-RPP-0004199	5000	5004	avenue	4e
i663-RPP-0013911	5006	5010	avenue	4e
i663-RPP-0014152	5015	5017	avenue	4e
i663-RPP-0004084	5019	5021	avenue	4e
i663-RPP-0016116	5012	5022	avenue	4e
i663-RPP-0013210	5024	5026	avenue	4e
i663-RPP-0015909	5023	5027	avenue	4e
i663-RPP-0005108	5029	5033	avenue	4e
i663-RPP-0013707	5048	5050	avenue	4e
i663-RPP-0015950	5047	5055	avenue	4e
i663-RPP-0016333	5057	5065	avenue	4e
i663-RPP-0004353	5142	5146	avenue	4e
i663-RPP-0013856-001	5148	5152	avenue	4e
i663-RPP-0017090	5155	5157	avenue	4e
i663-RPP-0003686	5159	5161	avenue	4e
i663-RPP-0005313	5154	5162	avenue	4e
i663-RPP-0017781	5163	5169	avenue	4e
i663-RPP-0015335-001	5171	5173	avenue	4e
i663-RPP-0013560-001	5175	5177	avenue	4e
i663-RPP-0004851	5185	5189	avenue	4e
i663-RPP-0017118	5188	5198	avenue	4e
i663-RPP-0003965	5191	5201	avenue	4e
i663-RPP-0004850	5203	5207	avenue	4e
i663-RPP-0002587	5209	5219	avenue	4e
i663-RPP-0015454	5221	5225	avenue	4e
i663-RPP-0017281	5218	5228	avenue	4e
i663-RPP-0013392	5227	5231	avenue	4e
i663-RPP-0013722	5233	5237	avenue	4e
i663-RPP-0015345	5239	5243	avenue	4e
i663-RPP-0005633	5240	5246	avenue	4e
i663-RPP-0014147	5245	5249	avenue	4e

i663-RPP-0012623	5251	5253	avenue	4e
i663-RPP-0016541	5260	5264	avenue	4e
i663-RPP-0019109	5266	5266	avenue	4e
i663-RPP-0012488-001	5257	5267	avenue	4e
i663-RPP-0014011	5269	5273	avenue	4e
i663-RPP-0014805	5275	5279	avenue	4e
i663-RPP-0015868	5278	5282	avenue	4e
i663-RPP-0014700	5281	5285	avenue	4e
i663-RPP-0016430	5284	5286	avenue	4e
i663-RPP-0012687	5292	5294	avenue	4e
i663-RPP-0016014	5287	5297	avenue	4e
i663-RPP-0018268	5299	5309	avenue	4e
i663-RPP-0003925	5298	5310	avenue	4e
i663-RPP-0015889	5298	5310	avenue	4e
i663-RPP-0014370	5312	5320	avenue	4e
i663-RPP-0004140	5311	5321	avenue	4e
i663-RPP-0012878	5322	5324	avenue	4e
i663-RPP-0016525	5323	5333	avenue	4e
i663-RPP-0015421	5335	5339	avenue	4e
i663-RPP-0016803	5421	5425	avenue	4e
i663-RPP-0017959	5427	5431	avenue	4e
i663-RPP-0033637	5420	5432	avenue	4e
i663-RPP-0017894	5433	5439	avenue	4e
i663-RPP-0015676	5441	5445	avenue	4e
i663-RPP-0014679	5447	5449	avenue	4e
i663-RPP-0016262	5455	5463	avenue	4e
i663-RPP-0004397	5464	5466	avenue	4e
i663-RPP-0016269	5465	5473	avenue	4e
i663-RPP-0017453	5468	5474	avenue	4e
i663-RPP-0015316-001	5478	5478	avenue	4e
i663-RPP-0014369	5475	5481	avenue	4e
i663-RPP-0004476	5480	5486	avenue	4e
i663-RPP-0015786	5483	5487	avenue	4e
i663-RPP-0015620	5488	5492	avenue	4e
i663-RPP-0015125	5489	5493	avenue	4e
i663-RPP-0015524	5494	5498	avenue	4e
i663-RPP-0017235	5495	5503	avenue	4e
i663-RPP-0002716-001	5500	5504	avenue	4e
i663-RPP-0012829	5506	5510	avenue	4e
i663-RPP-0015994	5505	5515	avenue	4e

i663-RPP-0012562	5512	5516	avenue	4e
i663-RPP-0016946	5517	5521	avenue	4e
i663-RPP-0004094	5524	5526	avenue	4e
i663-RPP-0014404	5523	5529	avenue	4e
i663-RPP-0013999	5534	5534	avenue	4e
i663-RPP-0014799	5531	5537	avenue	4e
i663-RPP-0018459	5540	5544	avenue	4e
i663-RPP-0014916	5541	5549	avenue	4e
i663-RPP-0015354	5546	5554	avenue	4e
i663-RPP-0012585	5551	5559	avenue	4e
i663-RPP-0017315	5560	5560	avenue	4e
i663-RPP-0015347	5561	5565	avenue	4e
i663-RPP-0014105	5566	5568	avenue	4e
i663-RPP-0016735	5567	5573	avenue	4e
i663-RPP-0014604-001	5570	5574	avenue	4e
i663-RPP-0016395	5575	5579	avenue	4e
i663-RPP-0013457	5576	5582	avenue	4e
i663-RPP-0017108	5581	5585	avenue	4e
i663-RPP-0016393	5587	5591	avenue	4e
i663-RPP-0003908	5593	5597	avenue	4e
i663-RPP-0014226-001	5625	5629	avenue	4e
i663-RPP-0015043	5630	5634	avenue	4e
i663-RPP-0016040-001	5636	5638	avenue	4e
i663-RPP-0003372	5645	5647	avenue	4e
i663-RPP-0014148	5651	5651	avenue	4e
i663-RPP-0015435	5648	5652	avenue	4e
i663-RPP-0015668	5655	5657	avenue	4e
i663-RPP-0002464	5654	5658	avenue	4e
i663-RPP-0016203	5660	5662	avenue	4e
i663-RPP-0015905	5661	5665	avenue	4e
i663-RPP-0003827-001	5669	5671	avenue	4e
i663-RPP-0015325-001	5673	5673	avenue	4e
i663-RPP-0015790	5679	5681	avenue	4e
i663-RPP-0014803	5683	5685	avenue	4e
i663-RPP-0012765	5691	5693	avenue	4e
i663-RPP-0019715	5692	5696	avenue	4e
i663-RPP-0015746	5697	5699	avenue	4e
i663-RPP-0003930	5698	5700	avenue	4e
i663-RPP-0015635	5702	5704	avenue	4e
i663-RPP-0016622	5703	5705	avenue	4e

i663-RPP-0016604	5706	5708	avenue	4e
i663-RPP-0014209	5711	5711	avenue	4e
i663-RPP-0004306	5710	5712	avenue	4e
i663-RPP-0004393	5724	5728	avenue	4e
i663-RPP-0013335	5781	5785	avenue	4e
i663-RPP-0016314	5794	5798	avenue	4e
i663-RPP-0014409	5800	5802	avenue	4e
i663-RPP-0004032	5806	5808	avenue	4e
i663-RPP-0013583	5810	5812	avenue	4e
i663-RPP-0013017	5816	5818	avenue	4e
i663-RPP-0003351-001	5817	5819	avenue	4e
i663-RPP-0013925-001	5820	5820	avenue	4e
i663-RPP-0012897	5824	5826	avenue	4e
i663-RPP-0014213	5828	5830	avenue	4e
i663-RPP-0013300	5827	5831	avenue	4e
i663-RPP-0017876	5833	5835	avenue	4e
i663-RPP-0012622	5834	5836	avenue	4e
i663-RPP-0004213	5838	5840	avenue	4e
i663-RPP-0004343	5839	5841	avenue	4e
i663-RPP-0002595	5842	5844	avenue	4e
i663-RPP-0015477	5843	5845	avenue	4e
i663-RPP-0015534	5846	5848	avenue	4e
i663-RPP-0015559	5847	5849	avenue	4e
i663-RPP-0013032	5851	5853	avenue	4e
i663-RPP-0003771	5852	5854	avenue	4e
i663-RPP-0004277	5855	5857	avenue	4e
i663-RPP-0014193	5858	5860	avenue	4e
i663-RPP-0004345	5859	5861	avenue	4e
i663-RPP-0014354	5864	5866	avenue	4e
i663-RPP-0004415-001	5876	5878	avenue	4e
i663-RPP-0004494-001	5886	5890	avenue	4e
i663-RPP-0016300	4835	4837	avenue	5e
i663-RPP-0004990-001	4841	4845	avenue	5e
i663-RPP-0016639	4842	4846	avenue	5e
i663-RPP-0004309-001	4850	4854	avenue	5e
i663-RPP-0013914	4871	4873	avenue	5e
i663-RPP-0019465	4875	4877	avenue	5e
i663-RPP-0012521	4879	4881	avenue	5e
i663-RPP-0013147	4885	4887	avenue	5e
i663-RPP-0004067	4891	4893	avenue	5e

i663-RPP-0004218-001	4894	4898	avenue	5e
i663-RPP-0002659-001	4897	4899	avenue	5e
i663-RPP-0015618	4912	4912	avenue	5e
i663-RPP-0015535	4916	4918	avenue	5e
i663-RPP-0015398	4970	4972	avenue	5e
i663-RPP-0004958	4971	4973	avenue	5e
i663-RPP-0002814	4974	4976	avenue	5e
i663-RPP-0013705	4975	4977	avenue	5e
i663-RPP-0014408	4979	4979	avenue	5e
i663-RPP-0015109	4978	4982	avenue	5e
i663-RPP-0017479	4985	4985	avenue	5e
i663-RPP-0013688	4984	4988	avenue	5e
i663-RPP-0013301	4987	4989	avenue	5e
i663-RPP-0012490	4991	4993	avenue	5e
i663-RPP-0013308-001	4990	4994	avenue	5e
i663-RPP-0018450	4995	4997	avenue	5e
i663-RPP-0004195-001	5004	5006	avenue	5e
i663-RPP-0002558	5001	5007	avenue	5e
i663-RPP-0014806	5010	5014	avenue	5e
i663-RPP-0016099	5016	5022	avenue	5e
i663-RPP-0005140-001	5130	5132	avenue	5e
i663-RPP-0019649	5131	5135	avenue	5e
i663-RPP-0016529	5138	5140	avenue	5e
i663-RPP-0015492	5137	5141	avenue	5e
i663-RPP-0017963	5143	5147	avenue	5e
i663-RPP-0017265	5149	5153	avenue	5e
i663-RPP-0013436	5155	5159	avenue	5e
i663-RPP-0019530	5161	5165	avenue	5e
i663-RPP-0016515-001	5166	5168	avenue	5e
i663-RPP-0017255	5167	5175	avenue	5e
i663-RPP-0004898	5200	5204	avenue	5e
i663-RPP-0016179	5207	5213	avenue	5e
i663-RPP-0014689	5206	5216	avenue	5e
i663-RPP-0012892	5218	5222	avenue	5e
i663-RPP-0014898	5215	5225	avenue	5e
i663-RPP-0018016	5224	5228	avenue	5e
i663-RPP-0003911	5227	5231	avenue	5e
i663-RPP-0016461	5230	5234	avenue	5e
i663-RPP-0017101	5236	5240	avenue	5e
i663-RPP-0004482	5233	5241	avenue	5e

i663-RPP-0015879	5242	5246	avenue	5e
i663-RPP-0012485	5243	5247	avenue	5e
i663-RPP-0012764	5249	5253	avenue	5e
i663-RPP-0017332	5248	5258	avenue	5e
i663-RPP-0004167	5255	5259	avenue	5e
i663-RPP-0016899	5261	5265	avenue	5e
i663-RPP-0015505	5260	5270	avenue	5e
i663-RPP-0016522	5267	5275	avenue	5e
i663-RPP-0017184	5272	5282	avenue	5e
i663-RPP-0015700	5277	5285	avenue	5e
i663-RPP-0016398	5284	5294	avenue	5e
i663-RPP-0017701	5287	5295	avenue	5e
i663-RPP-0017272	5296	5304	avenue	5e
i663-RPP-0016057	5297	5305	avenue	5e
i663-RPP-0015255	5306	5314	avenue	5e
i663-RPP-0017384	5316	5324	avenue	5e
i663-RPP-0016218	5321	5325	avenue	5e
i663-RPP-0005213	5327	5329	avenue	5e
i663-RPP-0014718	5326	5330	avenue	5e
i663-RPP-0013758	5335	5335	avenue	5e
i663-RPP-0013030	5332	5340	avenue	5e
i663-RPP-0014594	5339	5341	avenue	5e
i663-RPP-0014940	5351	5357	avenue	5e
i663-RPP-0017355	5420	5424	avenue	5e
i663-RPP-0019147	5426	5436	avenue	5e
i663-RPP-0005053	5438	5438	avenue	5e
i663-RPP-0016627	5444	5454	avenue	5e
i663-RPP-0016403	5456	5460	avenue	5e
i663-RPP-0016304	5462	5466	avenue	5e
i663-RPP-0014801	5468	5472	avenue	5e
i663-RPP-0015223	5474	5476	avenue	5e
i663-RPP-0003926	5480	5482	avenue	5e
i663-RPP-0015333	5484	5492	avenue	5e
i663-RPP-0004033-001	5494	5500	avenue	5e
i663-RPP-0015122	5504	5504	avenue	5e
i663-RPP-0015484	5510	5512	avenue	5e
i663-RPP-0004893	5514	5518	avenue	5e
i663-RPP-0004260	5520	5524	avenue	5e
i663-RPP-0019358	5530	5532	avenue	5e
i663-RPP-0015830	5538	5540	avenue	5e

i663-RPP-0015344	5544	5548	avenue	5e
i663-RPP-0013391	5550	5554	avenue	5e
i663-RPP-0012679	5556	5560	avenue	5e
i663-RPP-0015925	5562	5566	avenue	5e
i663-RPP-0013487	5568	5572	avenue	5e
i663-RPP-0013610	5574	5578	avenue	5e
i663-RPP-0014535	5580	5584	avenue	5e
i663-RPP-0002384	5586	5592	avenue	5e
i663-RPP-0004242	5594	5598	avenue	5e
i663-RPP-0016121	5627	5631	avenue	5e
i663-RPP-0018207	5628	5632	avenue	5e
i663-RPP-0014684	5633	5637	avenue	5e
i663-RPP-0013769	5657	5659	avenue	5e
i663-RPP-0013038-001	5660	5662	avenue	5e
i663-RPP-0015480	5663	5665	avenue	5e
i663-RPP-0013592-001	5666	5668	avenue	5e
i663-RPP-0013525	5667	5669	avenue	5e
i663-RPP-0003732-001	5671	5673	avenue	5e
i663-RPP-0004722	5677	5677	avenue	5e
i663-RPP-0014939	5678	5680	avenue	5e
i663-RPP-0014512	5682	5686	avenue	5e
i663-RPP-0015954	5683	5689	avenue	5e
i663-RPP-0013234	5688	5692	avenue	5e
i663-RPP-0012454	5691	5695	avenue	5e
i663-RPP-0013333	5694	5698	avenue	5e
i663-RPP-0017279	5700	5704	avenue	5e
i663-RPP-0002033	5705	5705	avenue	5e
i663-RPP-0012487	5706	5708	avenue	5e
i663-RPP-0014024	5709	5709	avenue	5e
i663-RPP-0012769	5710	5712	avenue	5e
i663-RPP-0019063	5715	5717	avenue	5e
i663-RPP-0004468	5716	5718	avenue	5e
i663-RPP-0012461	5722	5722	avenue	5e
i663-RPP-0002700	5728	5728	avenue	5e
i663-RPP-0005136-001	5777	5779	avenue	5e
i663-RPP-0013921	5781	5783	avenue	5e
i663-RPP-0004315	5785	5787	avenue	5e
i663-RPP-0019790	5786	5788	avenue	5e
i663-RPP-0015538	5799	5799	avenue	5e
i663-RPP-0018669	5801	5803	avenue	5e

i663-RPP-0015360	5800	5810	avenue	5e
i663-RPP-0013797	5824	5824	avenue	5e
i663-RPP-0015448	5830	5832	avenue	5e
i663-RPP-0017824	5836	5838	avenue	5e
i663-RPP-0003923	5835	5839	avenue	5e
i663-RPP-0017741	5841	5843	avenue	5e
i663-RPP-0004348	5842	5844	avenue	5e
i663-RPP-0018679	5845	5847	avenue	5e
i663-RPP-0017892	5848	5850	avenue	5e
i663-RPP-0015471	5851	5855	avenue	5e
i663-RPP-0004811	5854	5856	avenue	5e
i663-RPP-0012486	5857	5859	avenue	5e
i663-RPP-0016050	5868	5870	avenue	5e
i663-RPP-0012809	5880	5880	avenue	5e
i663-RPP-0013978	5881	5883	avenue	5e
i663-RPP-0013615	5886	5886	avenue	5e
i663-RPP-0004961	5885	5887	avenue	5e
i663-RPP-0021945	5905	5905	avenue	5e
i663-RPP-0006251-001	5925	5929	avenue	5e
i663-RPP-0006251-002	5925	5929	avenue	5e
i663-RPP-0014817	5936	5940	avenue	5e
i663-RPP-0016828	5960	5960	avenue	5e
i663-RPP-0006168-001	5977	5979	avenue	5e
i663-RPP-0006168-002	5977	5979	avenue	5e
i663-RPP-0018194-001	5981	5981	avenue	5e
i663-RPP-0018194-002	5981	5981	avenue	5e
i663-RPP-0021089	5987	5987	avenue	5e
i663-RPP-0020875	5993	5995	avenue	5e
i663-RPP-0014694	6020	6022	avenue	5e
i663-RPP-0008241	6025	6027	avenue	5e
i663-RPP-0017328	6024	6032	avenue	5e
i663-RPP-0004987	6034	6042	avenue	5e
i663-RPP-0020628	6208	6208	avenue	5e
i663-RPP-0022122	6220	6220	avenue	5e
i663-RPP-0020060	6226	6228	avenue	5e
i663-RPP-0021378	6235	6237	avenue	5e
i663-RPP-0020269	6241	6241	avenue	5e
i663-RPP-0021615	6245	6245	avenue	5e
i663-RPP-0006506	6272	6274	avenue	5e
i663-RPP-0017403-001	6280	6282	avenue	5e

i663-RPP-0019018	6290	6290	avenue	5e
i663-RPP-0018440	6292	6294	avenue	5e
i663-RPP-0005930	6300	6302	avenue	5e
i663-RPP-0021503	6322	6324	avenue	5e
i663-RPP-0006136-001	6342	6344	avenue	5e
i663-RPP-0019770-001	6358	6362	avenue	5e
i663-RPP-0004355	4801	4801	avenue	6e
i663-RPP-0015174-001	4814	4814	avenue	6e
i663-RPP-0018119	4866	4868	avenue	6e
i663-RPP-0017273	4865	4875	avenue	6e
i663-RPP-0003350-001	4874	4876	avenue	6e
i663-RPP-0012460	4909	4913	avenue	6e
i663-RPP-0019638	4953	4955	avenue	6e
i663-RPP-0001613	4957	4959	avenue	6e
i663-RPP-0017901	4960	4962	avenue	6e
i663-RPP-0016852	4965	4965	avenue	6e
i663-RPP-0015892	4964	4966	avenue	6e
i663-RPP-0016023	4968	4970	avenue	6e
i663-RPP-0016467	4967	4971	avenue	6e
i663-RPP-0014253	4972	4972	avenue	6e
i663-RPP-0016646	4976	4978	avenue	6e
i663-RPP-0005428	4973	4983	avenue	6e
i663-RPP-0012857	4985	4989	avenue	6e
i663-RPP-0015409	4991	4995	avenue	6e
i663-RPP-0013235-001	4997	4997	avenue	6e
i663-RPP-0014281	5003	5005	avenue	6e
i663-RPP-0016106	5124	5124	avenue	6e
i663-RPP-0015199	5121	5129	avenue	6e
i663-RPP-0016018	5131	5135	avenue	6e
i663-RPP-0014290-001	5130	5136	avenue	6e
i663-RPP-0012703	5137	5141	avenue	6e
i663-RPP-0005074	5143	5147	avenue	6e
i663-RPP-0019836	5146	5150	avenue	6e
i663-RPP-0016547	5152	5156	avenue	6e
i663-RPP-0017066	5158	5164	avenue	6e
i663-RPP-0004037	5161	5169	avenue	6e
i663-RPP-0013924	5168	5170	avenue	6e
i663-RPP-0016858	5172	5174	avenue	6e
i663-RPP-0015159	5171	5177	avenue	6e
i663-RPP-0015691	5179	5183	avenue	6e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0004127	5185	5189	avenue	6e
i663-RPP-0013122	5186	5190	avenue	6e
i663-RPP-0014142	5192	5196	avenue	6e
i663-RPP-0015387	5198	5202	avenue	6e
i663-RPP-0003339	5201	5205	avenue	6e
i663-RPP-0016468	5204	5208	avenue	6e
i663-RPP-0014440	5207	5211	avenue	6e
i663-RPP-0005422	5221	5229	avenue	6e
i663-RPP-0013956	5228	5232	avenue	6e
i663-RPP-0014406	5234	5238	avenue	6e
i663-RPP-0014820-001	5235	5239	avenue	6e
i663-RPP-0016907	5241	5245	avenue	6e
i663-RPP-0016324	5240	5248	avenue	6e
i663-RPP-0015832	5250	5254	avenue	6e
i663-RPP-0005212	5247	5255	avenue	6e
i663-RPP-0012711	5257	5259	avenue	6e
i663-RPP-0016067	5256	5260	avenue	6e
i663-RPP-0004714	5261	5265	avenue	6e
i663-RPP-0015479	5262	5266	avenue	6e
i663-RPP-0017832	5268	5272	avenue	6e
i663-RPP-0004715-001	5275	5281	avenue	6e
i663-RPP-0017360	5274	5282	avenue	6e
i663-RPP-0004002-001	5283	5287	avenue	6e
i663-RPP-0004724	5295	5299	avenue	6e
i663-RPP-0004226	5284	5300	avenue	6e
i663-RPP-0003859	5302	5306	avenue	6e
i663-RPP-0015289-001	5467	5469	avenue	6e
i663-RPP-0004085-001	5471	5475	avenue	6e
i663-RPP-0004639	5477	5481	avenue	6e
i663-RPP-0005048-001	5483	5489	avenue	6e
i663-RPP-0012676	5491	5495	avenue	6e
i663-RPP-0019536	5497	5501	avenue	6e
i663-RPP-0016256	5503	5507	avenue	6e
i663-RPP-0015863	5509	5517	avenue	6e
i663-RPP-0018771	5523	5525	avenue	6e
i663-RPP-0004937	5527	5529	avenue	6e
i663-RPP-0016620	5537	5543	avenue	6e
i663-RPP-0015283	5549	5549	avenue	6e
i663-RPP-0017284	5551	5559	avenue	6e
i663-RPP-0014911	5561	5563	avenue	6e

i663-RPP-0012854	5565	5567	avenue	6e
i663-RPP-0004276	5569	5571	avenue	6e
i663-RPP-0003889	5573	5577	avenue	6e
i663-RPP-0015069	5579	5587	avenue	6e
i663-RPP-0015772	5615	5621	avenue	6e
i663-RPP-0015605	5620	5626	avenue	6e
i663-RPP-0016263	5623	5629	avenue	6e
i663-RPP-0017603	5628	5632	avenue	6e
i663-RPP-0015736	5633	5635	avenue	6e
i663-RPP-0012545	5634	5638	avenue	6e
i663-RPP-0015327-001	5641	5641	avenue	6e
i663-RPP-0013751	5640	5644	avenue	6e
i663-RPP-0014099	5647	5647	avenue	6e
i663-RPP-0014026	5646	5648	avenue	6e
i663-RPP-0012890-001	5653	5655	avenue	6e
i663-RPP-0012621	5654	5658	avenue	6e
i663-RPP-0017531	5660	5664	avenue	6e
i663-RPP-0015812	5666	5668	avenue	6e
i663-RPP-0013963	5665	5669	avenue	6e
i663-RPP-0016700	5671	5671	avenue	6e
i663-RPP-0013909	5672	5674	avenue	6e
i663-RPP-0014422	5679	5681	avenue	6e
i663-RPP-0012879	5685	5685	avenue	6e
i663-RPP-0017167	5689	5691	avenue	6e
i663-RPP-0014613-001	5690	5692	avenue	6e
i663-RPP-0013902	5695	5695	avenue	6e
i663-RPP-0014005	5702	5704	avenue	6e
i663-RPP-0017459	5705	5707	avenue	6e
i663-RPP-0012830-001	5708	5712	avenue	6e
i663-RPP-0003478-001	5711	5713	avenue	6e
i663-RPP-0016306	5714	5716	avenue	6e
i663-RPP-0004914	5720	5722	avenue	6e
i663-RPP-0015259	5775	5777	avenue	6e
i663-RPP-0002673	5781	5783	avenue	6e
i663-RPP-0013433	5793	5793	avenue	6e
i663-RPP-0004434-001	5795	5795	avenue	6e
i663-RPP-0004111-001	5796	5798	avenue	6e
i663-RPP-0013805	5801	5803	avenue	6e
i663-RPP-0012684	5802	5804	avenue	6e
i663-RPP-0016444	5807	5807	avenue	6e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0014132	5808	5814	avenue	6e
i663-RPP-0013355	5813	5815	avenue	6e
i663-RPP-0013019	5820	5822	avenue	6e
i663-RPP-0013724	5819	5825	avenue	6e
i663-RPP-0017293	5827	5835	avenue	6e
i663-RPP-0019203	5952	5954	avenue	6e
i663-RPP-0006795	5958	5960	avenue	6e
i663-RPP-0021663	6796	6796	avenue	6e
i663-RPP-0018806	6800	6800	avenue	6e
i663-RPP-0004957	4800	4808	avenue	7e
i663-RPP-0014339	4866	4868	avenue	7e
i663-RPP-0014958	4873	4873	avenue	7e
i663-RPP-0012881	4872	4874	avenue	7e
i663-RPP-0013472	4878	4880	avenue	7e
i663-RPP-0013438	4885	4885	avenue	7e
i663-RPP-0013473	4884	4886	avenue	7e
i663-RPP-0002354	4888	4890	avenue	7e
i663-RPP-0013595	4898	4902	avenue	7e
i663-RPP-0013973	4904	4906	avenue	7e
i663-RPP-0003913	4908	4910	avenue	7e
i663-RPP-0004391	4987	4999	avenue	7e
i663-RPP-0015491	5008	5010	avenue	7e
i663-RPP-0004253	5013	5015	avenue	7e
i663-RPP-0016175	5012	5016	avenue	7e
i663-RPP-0015546-001	5111	5117	avenue	7e
i663-RPP-0004168-001	5119	5119	avenue	7e
i663-RPP-0014713-001	5128	5130	avenue	7e
i663-RPP-0016402	5131	5133	avenue	7e
i663-RPP-0016898	5132	5134	avenue	7e
i663-RPP-0005023-001	5135	5135	avenue	7e
i663-RPP-0012887	5136	5138	avenue	7e
i663-RPP-0014113	5145	5145	avenue	7e
i663-RPP-0004985	5140	5146	avenue	7e
i663-RPP-0012692	5155	5155	avenue	7e
i663-RPP-0013334	5154	5156	avenue	7e
i663-RPP-0005050	5160	5162	avenue	7e
i663-RPP-0018674	5166	5168	avenue	7e
i663-RPP-0013726	5172	5172	avenue	7e
i663-RPP-0015595	5176	5178	avenue	7e
i663-RPP-0013594	5180	5182	avenue	7e

i663-RPP-0017320	5181	5183	avenue	7e
i663-RPP-0012826	5186	5188	avenue	7e
i663-RPP-0014536	5187	5189	avenue	7e
i663-RPP-0015126	5190	5192	avenue	7e
i663-RPP-0014020	5193	5195	avenue	7e
i663-RPP-0013440	5199	5201	avenue	7e
i663-RPP-0013784	5200	5202	avenue	7e
i663-RPP-0002410-001	5205	5207	avenue	7e
i663-RPP-0015592-001	5206	5208	avenue	7e
i663-RPP-0004331-001	5212	5212	avenue	7e
i663-RPP-0016038	5211	5219	avenue	7e
i663-RPP-0015210	5216	5220	avenue	7e
i663-RPP-0004107	5227	5229	avenue	7e
i663-RPP-0017958	5222	5232	avenue	7e
i663-RPP-0013124	5233	5235	avenue	7e
i663-RPP-0014361-001	5234	5238	avenue	7e
i663-RPP-0019432	5240	5244	avenue	7e
i663-RPP-0015622	5241	5245	avenue	7e
i663-RPP-0004030	5247	5247	avenue	7e
i663-RPP-0004436	5250	5252	avenue	7e
i663-RPP-0005013	5253	5255	avenue	7e
i663-RPP-0013118	5254	5258	avenue	7e
i663-RPP-0004483-001	5257	5259	avenue	7e
i663-RPP-0014434	5260	5264	avenue	7e
i663-RPP-0004726-001	5265	5267	avenue	7e
i663-RPP-0013476	5266	5270	avenue	7e
i663-RPP-0019248	5271	5273	avenue	7e
i663-RPP-0015179	5275	5279	avenue	7e
i663-RPP-0015024	5272	5280	avenue	7e
i663-RPP-0014703	5282	5286	avenue	7e
i663-RPP-0018279	5437	5439	avenue	7e
i663-RPP-0018569	5443	5445	avenue	7e
i663-RPP-0016465	5444	5446	avenue	7e
i663-RPP-0018976	5447	5451	avenue	7e
i663-RPP-0016732	5453	5459	avenue	7e
i663-RPP-0015198	5461	5467	avenue	7e
i663-RPP-0015612	5464	5474	avenue	7e
i663-RPP-0015264	5469	5475	avenue	7e
i663-RPP-0018973	5478	5478	avenue	7e
i663-RPP-0015824	5482	5482	avenue	7e

i663-RPP-0015701	5477	5483	avenue	7e
i663-RPP-0004098-001	5488	5492	avenue	7e
i663-RPP-0015042	5494	5496	avenue	7e
i663-RPP-0014329	5495	5497	avenue	7e
i663-RPP-0003922	5500	5502	avenue	7e
i663-RPP-0018282	5512	5514	avenue	7e
i663-RPP-0002528-001	5509	5515	avenue	7e
i663-RPP-0018896	5517	5521	avenue	7e
i663-RPP-0012824	5518	5522	avenue	7e
i663-RPP-0013026	5526	5530	avenue	7e
i663-RPP-0015274-001	5525	5531	avenue	7e
i663-RPP-0014413	5532	5536	avenue	7e
i663-RPP-0013116	5533	5537	avenue	7e
i663-RPP-0004462	5538	5540	avenue	7e
i663-RPP-0018135	5539	5543	avenue	7e
i663-RPP-0014296-001	5545	5547	avenue	7e
i663-RPP-0014449	5550	5552	avenue	7e
i663-RPP-0014719	5551	5555	avenue	7e
i663-RPP-0013220	5556	5558	avenue	7e
i663-RPP-0013640	5559	5561	avenue	7e
i663-RPP-0016930	5562	5564	avenue	7e
i663-RPP-0015833	5563	5565	avenue	7e
i663-RPP-0018262	5566	5568	avenue	7e
i663-RPP-0012489	5567	5569	avenue	7e
i663-RPP-0002705	5570	5572	avenue	7e
i663-RPP-0004064	5580	5582	avenue	7e
i663-RPP-0017883	5580	5582	avenue	7e
i663-RPP-0017676	5626	5634	avenue	7e
i663-RPP-0004399	5653	5657	avenue	7e
i663-RPP-0016827	5656	5658	avenue	7e
i663-RPP-0013554	5659	5663	avenue	7e
i663-RPP-0017768	5660	5670	avenue	7e
i663-RPP-0002455	5665	5671	avenue	7e
i663-RPP-0015928	5665	5671	avenue	7e
i663-RPP-0016758	5672	5682	avenue	7e
i663-RPP-0016531	5683	5683	avenue	7e
i663-RPP-0016511	5689	5689	avenue	7e
i663-RPP-0017087	5684	5694	avenue	7e
i663-RPP-0015822	5701	5703	avenue	7e
i663-RPP-0017696	5696	5706	avenue	7e

i663-RPP-0015880	5707	5709	avenue	7e
i663-RPP-0017524	5708	5714	avenue	7e
i663-RPP-0016955	5716	5722	avenue	7e
i663-RPP-0016266	5719	5723	avenue	7e
i663-RPP-0016142	5724	5728	avenue	7e
i663-RPP-0016947	5730	5734	avenue	7e
i663-RPP-0014722	5736	5738	avenue	7e
i663-RPP-0021701	5775	5775	avenue	7e
i663-RPP-0023030	5801	5803	avenue	7e
i663-RPP-0020498	5807	5809	avenue	7e
i663-RPP-0018932	5815	5817	avenue	7e
i663-RPP-0019944	5819	5821	avenue	7e
i663-RPP-0020080	5823	5825	avenue	7e
i663-RPP-0020674	5827	5829	avenue	7e
i663-RPP-0017400	5831	5833	avenue	7e
i663-RPP-0023024	5835	5837	avenue	7e
i663-RPP-0017859	5839	5841	avenue	7e
i663-RPP-0014134	5842	5842	avenue	7e
i663-RPP-0020773	5843	5845	avenue	7e
i663-RPP-0018701	5847	5849	avenue	7e
i663-RPP-0017493	5846	5850	avenue	7e
i663-RPP-0017754	5852	5856	avenue	7e
i663-RPP-0012946	5858	5862	avenue	7e
i663-RPP-0013780	5864	5868	avenue	7e
i663-RPP-0004270	5112	5114	avenue	8e
i663-RPP-0013593	5118	5120	avenue	8e
i663-RPP-0016024	5130	5130	avenue	8e
i663-RPP-0004310	5131	5131	avenue	8e
i663-RPP-0017406	5137	5139	avenue	8e
i663-RPP-0004207	5142	5146	avenue	8e
i663-RPP-0005348	5143	5147	avenue	8e
i663-RPP-0015796	5148	5150	avenue	8e
i663-RPP-0016824	5149	5151	avenue	8e
i663-RPP-0012976	5154	5156	avenue	8e
i663-RPP-0012650	5158	5160	avenue	8e
i663-RPP-0014496	5162	5164	avenue	8e
i663-RPP-0015145	5170	5172	avenue	8e
i663-RPP-0018483	5180	5182	avenue	8e
i663-RPP-0013782-001	5184	5184	avenue	8e
i663-RPP-0016204	5179	5189	avenue	8e

i663-RPP-0017102	5188	5190	avenue	8e
i663-RPP-0015067	5191	5201	avenue	8e
i663-RPP-0014305-001	5206	5208	avenue	8e
i663-RPP-0015348	5212	5214	avenue	8e
i663-RPP-0017014	5215	5217	avenue	8e
i663-RPP-0015725	5216	5218	avenue	8e
i663-RPP-0012582	5220	5222	avenue	8e
i663-RPP-0005139	5226	5228	avenue	8e
i663-RPP-0014297-001	5227	5229	avenue	8e
i663-RPP-0015995	5230	5232	avenue	8e
i663-RPP-0015081	5236	5240	avenue	8e
i663-RPP-0019357	5237	5241	avenue	8e
i663-RPP-0012619	5243	5245	avenue	8e
i663-RPP-0019252	5242	5246	avenue	8e
i663-RPP-0017226	5248	5256	avenue	8e
i663-RPP-0015296-001	5257	5259	avenue	8e
i663-RPP-0015583	5258	5260	avenue	8e
i663-RPP-0015848	5261	5265	avenue	8e
i663-RPP-0005209-001	5264	5268	avenue	8e
i663-RPP-0004014	5269	5269	avenue	8e
i663-RPP-0004913-001	5270	5274	avenue	8e
i663-RPP-0013723	5273	5277	avenue	8e
i663-RPP-0019453	5276	5280	avenue	8e
i663-RPP-0003729	5279	5283	avenue	8e
i663-RPP-0015116	5438	5440	avenue	8e
i663-RPP-0014943	5439	5443	avenue	8e
i663-RPP-0005020	5444	5454	avenue	8e
i663-RPP-0013960	5456	5466	avenue	8e
i663-RPP-0019061	5467	5469	avenue	8e
i663-RPP-0018671	5473	5475	avenue	8e
i663-RPP-0014786	5474	5476	avenue	8e
i663-RPP-0015485	5478	5480	avenue	8e
i663-RPP-0013920	5485	5487	avenue	8e
i663-RPP-0019651	5491	5493	avenue	8e
i663-RPP-0014140	5497	5503	avenue	8e
i663-RPP-0013402	5505	5509	avenue	8e
i663-RPP-0014617	5500	5510	avenue	8e
i663-RPP-0015496	5512	5522	avenue	8e
i663-RPP-0017283	5517	5527	avenue	8e
i663-RPP-0016953	5524	5528	avenue	8e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0005642	5530	5536	avenue	8e
i663-RPP-0018329	5529	5539	avenue	8e
i663-RPP-0016210	5544	5548	avenue	8e
i663-RPP-0015585	5550	5556	avenue	8e
i663-RPP-0005364	5555	5557	avenue	8e
i663-RPP-0013515	5559	5561	avenue	8e
i663-RPP-0018508	5563	5565	avenue	8e
i663-RPP-0014530	5564	5568	avenue	8e
i663-RPP-0019884	5570	5574	avenue	8e
i663-RPP-0016761	5567	5577	avenue	8e
i663-RPP-0014337	5576	5580	avenue	8e
i663-RPP-0019653	5579	5583	avenue	8e
i663-RPP-0014287-002	5582	5588	avenue	8e
i663-RPP-0014287-001	5582	5588	avenue	8e
i663-RPP-0015076	5593	5595	avenue	8e
i663-RPP-0014401	5610	5612	avenue	8e
i663-RPP-0013435	5620	5620	avenue	8e
i663-RPP-0018821	5622	5622	avenue	8e
i663-RPP-0013526	5626	5626	avenue	8e
i663-RPP-0016052	5630	5634	avenue	8e
i663-RPP-0006104	5641	5643	avenue	8e
i663-RPP-0015279	5636	5644	avenue	8e
i663-RPP-0021952	5653	5657	avenue	8e
i663-RPP-0004206	5652	5660	avenue	8e
i663-RPP-0020180	5665	5669	avenue	8e
i663-RPP-0019840	5671	5677	avenue	8e
i663-RPP-0020550	5679	5683	avenue	8e
i663-RPP-0020309	5685	5689	avenue	8e
i663-RPP-0020213	5691	5695	avenue	8e
i663-RPP-0013228	5704	5706	avenue	8e
i663-RPP-0021310	5697	5707	avenue	8e
i663-RPP-0014070	5710	5712	avenue	8e
i663-RPP-0015956	5722	5732	avenue	8e
i663-RPP-0019591	5769	5773	avenue	8e
i663-RPP-0018188	5766	5774	avenue	8e
i663-RPP-0006554-001	5775	5783	avenue	8e
i663-RPP-0019795-001	5785	5793	avenue	8e
i663-RPP-0020713	5795	5799	avenue	8e
i663-RPP-0017470	5801	5805	avenue	8e
i663-RPP-0007404	5852	5854	avenue	8e

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0019600	5860	5862	avenue	8e	
i663-RPP-0005266-001	6108	6108	avenue	8e	École Nessbitt
i663-RPP-0015023	5107	5109	avenue	9e	
i663-RPP-0004323-001	5113	5115	avenue	9e	
i663-RPP-0016539	5116	5118	avenue	9e	
i663-RPP-0019163	5122	5124	avenue	9e	
i663-RPP-0004578-001	5128	5132	avenue	9e	
i663-RPP-0015648	5131	5135	avenue	9e	
i663-RPP-0013304	5134	5136	avenue	9e	
i663-RPP-0018145	5137	5141	avenue	9e	
i663-RPP-0004562-001	5140	5142	avenue	9e	
i663-RPP-0019156	5143	5147	avenue	9e	
i663-RPP-0013582	5146	5148	avenue	9e	
i663-RPP-0004502-001	5152	5154	avenue	9e	
i663-RPP-0016908	5156	5158	avenue	9e	
i663-RPP-0015826	5157	5159	avenue	9e	
i663-RPP-0002810	5163	5165	avenue	9e	
i663-RPP-0004051	5162	5166	avenue	9e	
i663-RPP-0014787	5169	5171	avenue	9e	
i663-RPP-0013756	5168	5172	avenue	9e	
i663-RPP-0002815	5175	5179	avenue	9e	
i663-RPP-0016752	5180	5184	avenue	9e	
i663-RPP-0015252	5185	5187	avenue	9e	
i663-RPP-0014184	5186	5190	avenue	9e	
i663-RPP-0013522	5191	5193	avenue	9e	
i663-RPP-0019371	5192	5194	avenue	9e	
i663-RPP-0014539	5195	5197	avenue	9e	
i663-RPP-0015684	5198	5200	avenue	9e	
i663-RPP-0015501	5199	5201	avenue	9e	
i663-RPP-0018023	5204	5204	avenue	9e	
i663-RPP-0013219	5205	5207	avenue	9e	
i663-RPP-0013773	5210	5212	avenue	9e	
i663-RPP-0015903	5209	5213	avenue	9e	
i663-RPP-0015180	5215	5217	avenue	9e	
i663-RPP-0004041-001	5214	5222	avenue	9e	
i663-RPP-0013959	5223	5225	avenue	9e	
i663-RPP-0015080	5224	5232	avenue	9e	
i663-RPP-0017310-001	5234	5238	avenue	9e	
i663-RPP-0012561	5241	5241	avenue	9e	
i663-RPP-0019627	5240	5244	avenue	9e	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0015404	5245	5247	avenue	9e
i663-RPP-0016462	5251	5253	avenue	9e
i663-RPP-0017522	5246	5256	avenue	9e
i663-RPP-0014282	5255	5257	avenue	9e
i663-RPP-0012517	5261	5263	avenue	9e
i663-RPP-0016630	5258	5268	avenue	9e
i663-RPP-0013704	5267	5269	avenue	9e
i663-RPP-0014111	5270	5274	avenue	9e
i663-RPP-0017036	5273	5277	avenue	9e
i663-RPP-0013616	5279	5283	avenue	9e
i663-RPP-0014534	5280	5284	avenue	9e
i663-RPP-0015738	5285	5289	avenue	9e
i663-RPP-0015503	5286	5290	avenue	9e
i663-RPP-0019722	5291	5295	avenue	9e
i663-RPP-0001499	5411	5413	avenue	9e
i663-RPP-0003730	5417	5419	avenue	9e
i663-RPP-0016512	5423	5425	avenue	9e
i663-RPP-0017244	5429	5433	avenue	9e
i663-RPP-0012773	5436	5436	avenue	9e
i663-RPP-0017598	5435	5439	avenue	9e
i663-RPP-0004896	5440	5442	avenue	9e
i663-RPP-0014726	5441	5445	avenue	9e
i663-RPP-0016534	5446	5448	avenue	9e
i663-RPP-0017644	5450	5454	avenue	9e
i663-RPP-0013955	5447	5455	avenue	9e
i663-RPP-0004177	5457	5461	avenue	9e
i663-RPP-0016632	5456	5462	avenue	9e
i663-RPP-0019452	5463	5465	avenue	9e
i663-RPP-0016524	5464	5470	avenue	9e
i663-RPP-0013398	5469	5471	avenue	9e
i663-RPP-0018561	5475	5477	avenue	9e
i663-RPP-0003969-001	5478	5478	avenue	9e
i663-RPP-0012945	5481	5483	avenue	9e
i663-RPP-0014352-001	5486	5488	avenue	9e
i663-RPP-0002032	5487	5489	avenue	9e
i663-RPP-0014813	5490	5492	avenue	9e
i663-RPP-0013602	5493	5497	avenue	9e
i663-RPP-0017023	5496	5500	avenue	9e
i663-RPP-0013757	5499	5503	avenue	9e
i663-RPP-0004660	5502	5506	avenue	9e

i663-RPP-0017407	5505	5509	avenue	9e
i663-RPP-0016533	5511	5515	avenue	9e
i663-RPP-0019353	5512	5516	avenue	9e
i663-RPP-0015777	5518	5522	avenue	9e
i663-RPP-0015907	5517	5523	avenue	9e
i663-RPP-0019279	5525	5529	avenue	9e
i663-RPP-0018381	5524	5532	avenue	9e
i663-RPP-0015695	5531	5535	avenue	9e
i663-RPP-0015256	5537	5539	avenue	9e
i663-RPP-0018404	5541	5541	avenue	9e
i663-RPP-0017012	5542	5542	avenue	9e
i663-RPP-0017404	5543	5547	avenue	9e
i663-RPP-0019364	5548	5552	avenue	9e
i663-RPP-0015579	5549	5553	avenue	9e
i663-RPP-0012953	5554	5558	avenue	9e
i663-RPP-0014097	5555	5559	avenue	9e
i663-RPP-0017361	5560	5568	avenue	9e
i663-RPP-0015838	5577	5579	avenue	9e
i663-RPP-0021164	5615	5615	avenue	9e
i663-RPP-0019210	5621	5631	avenue	9e
i663-RPP-0020416	5630	5632	avenue	9e
i663-RPP-0020316	5640	5642	avenue	9e
i663-RPP-0023029	5633	5643	avenue	9e
i663-RPP-0018846	5644	5646	avenue	9e
i663-RPP-0021385	5645	5655	avenue	9e
i663-RPP-0021815	5657	5661	avenue	9e
i663-RPP-0021755	5663	5667	avenue	9e
i663-RPP-0020354	5669	5673	avenue	9e
i663-RPP-0021935	5675	5679	avenue	9e
i663-RPP-0021476	5681	5685	avenue	9e
i663-RPP-0020995	5684	5688	avenue	9e
i663-RPP-0021518	5687	5691	avenue	9e
i663-RPP-0022219	5690	5696	avenue	9e
i663-RPP-0017731	5698	5704	avenue	9e
i663-RPP-0019890	5706	5712	avenue	9e
i663-RPP-0020111	5714	5722	avenue	9e
i663-RPP-0021790	5724	5728	avenue	9e
i663-RPP-0021906	5725	5729	avenue	9e
i663-RPP-0019516	5730	5734	avenue	9e
i663-RPP-0018399	5740	5742	avenue	9e

i663-RPP-0007280	5733	5743	avenue	9e
i663-RPP-0020678	5760	5762	avenue	9e
i663-RPP-0021441	5764	5768	avenue	9e
i663-RPP-0018795	5770	5780	avenue	9e
i663-RPP-0018603	5782	5792	avenue	9e
i663-RPP-0017593	5794	5804	avenue	9e
i663-RPP-0005276	5806	5816	avenue	9e
i663-RPP-0022421	5818	5828	avenue	9e
i663-RPP-0021006	5825	5831	avenue	9e
i663-RPP-0020422	5830	5834	avenue	9e
i663-RPP-0021142	5833	5835	avenue	9e
i663-RPP-0019193	5837	5839	avenue	9e
i663-RPP-0020779	5836	5840	avenue	9e
i663-RPP-0021269	5842	5846	avenue	9e
i663-RPP-0021228	5841	5847	avenue	9e
i663-RPP-0006457	5848	5848	avenue	9e
i663-RPP-0021113	5849	5855	avenue	9e
i663-RPP-0006821-001	5854	5860	avenue	9e
i663-RPP-0020833	5862	5864	avenue	9e
i663-RPP-0007239	5937	5937	avenue	9e
i663-RPP-0034778	163	167	avenue	Alexandra
i663-RPP-0034633	169	171	avenue	Alexandra
i663-RPP-0035139	173	175	avenue	Alexandra
i663-RPP-0033353-001	176	178	avenue	Alexandra
i663-RPP-0034497	103	105	avenue	Beaumont
i663-RPP-0033493	109	111	avenue	Beaumont
i663-RPP-0035146	115	117	avenue	Beaumont
i663-RPP-0035259	123	123	avenue	Beaumont
i663-RPP-0034587	127	127	avenue	Beaumont
i663-RPP-0035255	139	141	avenue	Beaumont
i663-RPP-0035503	145	147	avenue	Beaumont
i663-RPP-0033535-001	73	75	avenue	Beaumont
i663-RPP-0014470	3420	3422	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019439	3425	3429	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019756	3431	3435	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0012869	3437	3441	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0018733	3443	3447	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0013879	3449	3453	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0012128	3455	3459	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0012132	3461	3465	avenue	Bourbonnière

i663-RPP-0017291	4312	4316	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019872	4318	4320	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0002291	4330	4332	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0014486	4373	4375	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0016664	4386	4386	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0000957-001	4411	4413	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0012588	4438	4440	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0016789	4443	4447	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019856	4449	4453	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0013071	4455	4457	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0014314	4459	4461	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0017507	4598	4608	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0017908	4610	4614	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0003837	5045	5049	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0018722	5249	5251	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0018249	5283	5287	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0012074-001	5365	5365	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0018003	5416	5418	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0000803-001	5428	5428	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0017616	5442	5444	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0018872	5448	5450	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0004910	5472	5480	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0012326	5500	5502	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0013318	5506	5508	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019617	5516	5516	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0018087	5517	5521	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0013730	5523	5527	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0014827	5541	5543	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0005087	5620	5626	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0017059	5621	5631	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019616	5633	5633	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019475	5632	5634	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0017844-001	5640	5642	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0013005	5645	5647	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019717	5649	5651	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0019732	5654	5654	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0014887	5660	5662	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0017990	5666	5668	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0017793	5672	5674	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0018220	5681	5683	avenue	Bourbonnière

i663-RPP-0013004-001	5684	5686	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0002082	5710	5718	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0012333	5747	5749	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0001434	5755	5757	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0004798-001	5760	5762	avenue	Bourbonnière
i663-RPP-0034220	6208	6210	avenue	Casgrain
i663-RPP-0034221	6212	6214	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026042	6216	6222	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025141-001	6221	6225	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008608-001	6227	6227	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023993	6224	6230	avenue	Casgrain
i663-RPP-0010910	6232	6242	avenue	Casgrain
i663-RPP-0033679	6233	6249	avenue	Casgrain
i663-RPP-0033680	6233	6249	avenue	Casgrain
i663-RPP-0033681	6233	6249	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023508	6251	6253	avenue	Casgrain
i663-RPP-0009267	6244	6254	avenue	Casgrain
i663-RPP-0009236	6256	6266	avenue	Casgrain
i663-RPP-0009124	6257	6267	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027836	6275	6275	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027953	6268	6278	avenue	Casgrain
i663-RPP-0009228	6277	6279	avenue	Casgrain
i663-RPP-0011271-001	6281	6283	avenue	Casgrain
i663-RPP-0009818	6287	6289	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027494	6280	6290	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008588	6293	6293	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024647	6292	6302	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025764	6304	6312	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023263	6314	6322	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008830	6324	6328	avenue	Casgrain
i663-RPP-0030439	6319	6329	avenue	Casgrain
i663-RPP-0030522	6331	6341	avenue	Casgrain
i663-RPP-0009290-001	6340	6342	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024462	6346	6348	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027979	6343	6353	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024441	6352	6356	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027937	6358	6362	avenue	Casgrain
i663-RPP-0030523	6355	6365	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023982	6364	6368	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026421	6367	6377	avenue	Casgrain

i663-RPP-0023562	6379	6383	avenue	Casgrain
i663-RPP-0032876	6385	6401	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026997	6394	6404	avenue	Casgrain
i663-RPP-0011250	6406	6416	avenue	Casgrain
i663-RPP-0030910	6415	6419	avenue	Casgrain
i663-RPP-0029775	6421	6425	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026604	6418	6428	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008728	6430	6440	avenue	Casgrain
i663-RPP-0010531	6442	6446	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023821	6448	6452	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024308	6454	6456	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023545	6460	6470	avenue	Casgrain
i663-RPP-0022660	6472	6476	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025536	6478	6480	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008168	6484	6486	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026128	6507	6511	avenue	Casgrain
i663-RPP-0011203	6513	6519	avenue	Casgrain
i663-RPP-0029363	6518	6520	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008466-001	6521	6523	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023516	6522	6524	avenue	Casgrain
i663-RPP-0022681-001	6525	6525	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024339	6530	6532	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025106-001	6531	6533	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024685	6534	6536	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025956	6535	6539	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026218	6538	6540	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027654	6541	6543	avenue	Casgrain
i663-RPP-0028496	6545	6547	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025466	6549	6551	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027789	6542	6552	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024577	6554	6554	avenue	Casgrain
i663-RPP-0022993	6553	6557	avenue	Casgrain
i663-RPP-0032406	6558	6564	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023521	6566	6570	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027344	6572	6572	avenue	Casgrain
i663-RPP-0033331	6563	6573	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023073	6578	6578	avenue	Casgrain
i663-RPP-0029271	6575	6581	avenue	Casgrain
i663-RPP-0029716	6580	6586	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026829	6590	6590	avenue	Casgrain

i663-RPP-0028756	6592	6594	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008644	6591	6597	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025904	6599	6601	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024717-001	6603	6605	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026704	6600	6606	avenue	Casgrain
i663-RPP-0009771	6608	6610	avenue	Casgrain
i663-RPP-0032043	6607	6611	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025019	6612	6614	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025629	6613	6615	avenue	Casgrain
i663-RPP-0011234	6616	6618	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008324-001	6617	6619	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024596-001	6620	6622	avenue	Casgrain
i663-RPP-0022655	6621	6623	avenue	Casgrain
i663-RPP-0022772-001	6624	6626	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023475	6625	6627	avenue	Casgrain
i663-RPP-0008944-001	6629	6633	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026821	6628	6638	avenue	Casgrain
i663-RPP-0033034	6635	6639	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024415	6641	6643	avenue	Casgrain
i663-RPP-0033069	6645	6647	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026996	6640	6648	avenue	Casgrain
i663-RPP-0032402	6649	6653	avenue	Casgrain
i663-RPP-0032353	6650	6654	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026899	6655	6657	avenue	Casgrain
i663-RPP-0029911	6656	6660	avenue	Casgrain
i663-RPP-0027466	6659	6661	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024480	6663	6665	avenue	Casgrain
i663-RPP-0032457	6662	6666	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023100-001	6669	6671	avenue	Casgrain
i663-RPP-0030228	6668	6672	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026064	6674	6678	avenue	Casgrain
i663-RPP-0029925	6680	6684	avenue	Casgrain
i663-RPP-0029688	6726	6728	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025065	6727	6729	avenue	Casgrain
i663-RPP-0025049	6731	6733	avenue	Casgrain
i663-RPP-0023444-001	6732	6734	avenue	Casgrain
i663-RPP-0026705	6737	6739	avenue	Casgrain
i663-RPP-0030822	6738	6742	avenue	Casgrain
i663-RPP-0011349-001	6743	6745	avenue	Casgrain
i663-RPP-0024661	6746	6748	avenue	Casgrain

i663-RPP-0026289-001	6749	6751	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0026582	6752	6754	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0025557	6755	6757	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0029584	6756	6758	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0027753	6762	6762	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0010193	6761	6763	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0024451-001	6767	6769	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0026219	6778	6778	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0008273-001	6787	6787	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0030573	6780	6790	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0024144	6792	6796	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0027287	6800	6810	avenue	Casgrain	
i663-RPP-0008497-002	7061	7075	avenue	Casgrain	Chalet du marché du Nord
i663-RPP-0008497-001	7061	7075	avenue	Casgrain	Marché du Nord
i663-RPP-0001625	4355	4359	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0002710-001	5227	5229	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0000737-001	5238	5240	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0012640-001	5242	5246	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0013733	5248	5252	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0001224-001	5271	5275	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0003182	5279	5281	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0001440-001	5305	5309	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0002479-001	5315	5319	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0013943	5325	5331	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0014650	5335	5339	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0002887	5355	5357	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0012399	5360	5360	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0001368	5370	5374	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0012108-001	5373	5375	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0001324	5380	5386	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0018662	5451	5455	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0017636	5457	5459	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0003043	5458	5462	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0001486	5466	5466	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0012910	5479	5483	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0017490	5485	5491	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0002233	5490	5494	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0016145	5496	5496	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0014311	5497	5499	avenue	Charlemagne	
i663-RPP-0012974	5502	5502	avenue	Charlemagne	

i663-RPP-0016287	5501	5503	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0012164	5508	5508	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0018236	5505	5511	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0018749	5514	5514	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0004155	5513	5519	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0001003	5520	5522	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0003362	5526	5528	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0001271-001	5605	5609	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0014040	5615	5617	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0003226	5616	5620	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0014245	5622	5626	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0013189-001	5643	5645	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0012441	5644	5648	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0002942	5658	5660	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0014628	5662	5664	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0013003	5663	5669	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0014267	5671	5677	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0013499	5679	5681	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0002311	5704	5704	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0012736	5710	5710	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0014784	5711	5715	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0018221	5718	5718	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0000897	5740	5742	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0014482	5744	5746	avenue	Charlemagne
i663-RPP-0027313	5666	5674	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010814	5716	5728	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025758-001	5730	5734	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0011353-001	5738	5740	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030064	5755	5763	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009285-001	5742	5766	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025300-001	5774	5778	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009678	5765	5781	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032955	5765	5781	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026803	5780	5784	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029681	5783	5787	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009437-001	5815	5819	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008479-001	5821	5827	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024821-001	5829	5835	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009233-001	5837	5841	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025590	5842	5842	avenue	Christophe-Colomb

i663-RPP-0023582-001	5843	5847	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0009786	5846	5850	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0028604	5852	5856	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0011263	5858	5862	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0023423-001	5874	5878	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0009079-001	5880	5884	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0028897	5887	5895	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0024893	5897	5905	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0030424	5907	5913	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0027976	5915	5919	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0009622	5921	5935	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0029897	5921	5935	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0009092	5950	5954	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0026502	5956	5960	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0008669	5962	5976	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0026316	5962	5976	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0010013-001	5978	5982	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0008609	5984	5988	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0031869	5990	5994	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0026374	6016	6020	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0008786-001	6015	6023	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0028048	6022	6026	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0010246	6025	6029	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0008300	6031	6035	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0029963	6028	6036	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0028256	6037	6041	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0031906	6038	6042	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0023664-001	6043	6047	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0025006-001	6044	6052	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0010202	6054	6064	avenue	de	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009224-001	6201	6215	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0009224-002	6201	6215	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0029201	6217	6221	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0028257	6223	6227	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0010183	6229	6233	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0009687	6235	6243	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0032127	6245	6249	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0010062	6251	6255	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0025293	6257	6261	avenue		Christophe-Colomb
i663-RPP-0009014	6263	6271	avenue		Christophe-Colomb

i663-RPP-0027558	6273	6277	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032360	6279	6287	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010215	6289	6293	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023707	6295	6299	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009191	6296	6304	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029611	6301	6305	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023430	6307	6311	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008724-001	6306	6314	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008898	6313	6317	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026373	6319	6323	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010035-001	6316	6324	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008959	6325	6329	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009093	6326	6334	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027199	6331	6335	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009035	6339	6341	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008843-001	6336	6344	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022734	6343	6347	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028037	6346	6350	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010267	6349	6353	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026592	6354	6358	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028277	6355	6359	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030953	6360	6364	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027813	6361	6365	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023981	6366	6370	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025068	6367	6371	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029213	6373	6377	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023997	6379	6383	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0011265-001	6384	6388	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029671	6385	6389	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023663-001	6390	6394	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026981	6391	6399	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008766	6396	6404	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025808	6406	6410	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030547	6412	6420	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008257	6450	6450	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008389	6500	6520	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023330	6522	6526	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023725	6528	6532	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023421	6531	6535	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022662	6534	6536	avenue	Christophe-Colomb

i663-RPP-0023540	6537	6541	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025292-001	6538	6542	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023235-001	6544	6546	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027905	6549	6551	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032161	6548	6552	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010972-001	6553	6557	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010608	6554	6558	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026435	6560	6564	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010666-001	6565	6565	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028630	6566	6570	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023665-001	6571	6575	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025043	6572	6576	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032991	6577	6581	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027475	6578	6582	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010568-001	6583	6583	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028825	6587	6587	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010264	6584	6588	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008481	6591	6591	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028156	6590	6592	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022891	6594	6594	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030210	6595	6601	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009025	6598	6602	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009000	6604	6606	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032116	6603	6607	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025827	6610	6614	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024612	6611	6615	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030191	6616	6620	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032789	6617	6621	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0011127	6622	6622	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008513-001	6624	6626	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027449	6623	6627	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025888	6629	6633	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026975-001	6635	6635	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009822-001	6637	6639	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010644	6642	6642	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028066	6644	6644	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023163	6646	6646	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026531-001	6664	6664	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010316-001	6665	6665	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0011214	6669	6669	avenue	Christophe-Colomb

i663-RPP-0030051	6666	6670	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027561	6672	6674	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030311	6673	6677	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026465	6676	6678	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029268	6680	6682	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029639	6684	6686	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028305-001	6679	6687	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024479	6688	6692	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009607-001	6689	6693	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0031277-001	6694	6698	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0031012	6700	6704	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008504-001	6706	6710	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022628	6712	6722	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025282	6712	6722	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024262	6726	6726	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028321	6725	6729	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0011034	6730	6734	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032561	6731	6735	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026507	6736	6740	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027693	6737	6745	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029833	6742	6750	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032758	6747	6751	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009881	6752	6756	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022703	6753	6757	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022643	6759	6763	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009755	6758	6764	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023838	6765	6769	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022841	6766	6770	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023841	6771	6775	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025577	6772	6778	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010812-001	6777	6781	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024941	6780	6784	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023778	6786	6790	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028052	6783	6791	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009460	6792	6796	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024348	6793	6801	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0022936	6798	6802	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010689	6803	6807	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024968	6804	6812	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027144-001	6809	6817	avenue	Christophe-Colomb

i663-RPP-0010507-001	6814	6820	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0027252	6822	6826	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0028646	6819	6827	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0009411-001	6828	6836	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0023079-001	6829	6837	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0031968	6838	6842	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0009868-001	6839	6847	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0023547	6844	6848	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0026022	6850	6852	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0031292	6854	6856	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0008789	6865	6865	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0010463-001	6858	6866	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0028164	6872	6878	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0008534-001	6880	6888	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0010547	6891	6891	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0027962	6890	6894	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0032421	6896	6904	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0023154-001	6906	6908	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0025062-001	6905	6911	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0011240-001	6910	6912	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0030316-001	6913	6917	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0009099-001	6918	6922	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0009053	6919	6923	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0028249-001	6924	6928	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0031690	6925	6933	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0026747	6961	6965	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0022848-001	6967	6971	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0010592	6970	6980	avenue	Christophe-Colomb	École Saint-Arsène
i663-RPP-0028822	6979	6981	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0025287	6987	6991	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0023393	6993	6997	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0008628	6999	7003	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0009235-001	7005	7007	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0010971-001	7009	7011	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0029283	7013	7017	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0023964	7025	7029	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0009642-001	7031	7035	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0010257	7032	7038	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0024769	7037	7041	avenue	Christophe-Colomb	
i663-RPP-0023787	7040	7044	avenue	Christophe-Colomb	

i663-RPP-0032336	7043	7049	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028333	7046	7050	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0009085	7051	7053	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0026595	7052	7056	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030796	7055	7063	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028943	7058	7066	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029184-001	7065	7069	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024020	7068	7076	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0010000-001	7071	7077	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0029471	7078	7082	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025505	7079	7083	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0023454	7085	7089	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030807	7084	7092	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0027377	7095	7099	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008647	7094	7108	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0008672	7094	7108	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024181	7107	7109	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0028454	7111	7113	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0024756	7115	7117	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0033084	7119	7123	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032483	7125	7129	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0025297	7131	7135	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0033248	7137	7141	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0030312	7143	7145	avenue	Christophe-Colomb
i663-RPP-0032087	5807	5813	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026389	5815	5819	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009837-001	5820	5824	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010878-001	5826	5832	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033672-001	5821	5837	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033673-001	5821	5837	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033674-001	5821	5837	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025495	5834	5838	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008761-001	5839	5843	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023337-001	5840	5844	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023427	5848	5848	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025110	5845	5849	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023859	5852	5854	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009358-001	5858	5862	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026104	5864	5866	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009550-001	5865	5869	avenue	De Chateaubriand

i663-RPP-0029726	5870	5874	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009487	5876	5878	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032034	5871	5881	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025673	5882	5884	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022695	5888	5888	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027542	5883	5893	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022889	5894	5896	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033236	5900	5902	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027894	5895	5905	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026052	5906	5912	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010066	5907	5917	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027833	5914	5918	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010751-001	5920	5920	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023621	5919	5921	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026926	5926	5932	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0030648	5934	5936	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010253	5933	5939	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009495-001	5940	5942	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024275	5941	5947	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009523	5946	5948	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023054-001	5952	5952	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023366	5949	5953	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009884	5958	5960	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033143	5955	5961	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024095	5964	5968	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025970	5963	5969	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009515	5970	5974	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032058	5971	5977	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0028955	5976	5980	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008676	5982	5984	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009265-001	5979	5987	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027272-001	5988	5990	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010369-001	5989	5991	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023825-001	5994	5994	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009497	5995	5999	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023998	6001	6001	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008885-001	6000	6002	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009761-001	6008	6008	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009742	6007	6013	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008850-001	6012	6014	avenue	De Chateaubriand

i663-RPP-0010348	6020	6020	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009461	6015	6021	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022977	6023	6029	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009442-001	6024	6030	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027811-001	6036	6036	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027811-002	6036	6036	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008939-001	6031	6037	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008897-001	6039	6043	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026864	6045	6045	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008475	6049	6051	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024417-001	6053	6055	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0028096	6059	6063	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025702	6065	6065	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022954	6071	6071	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010915-001	6077	6079	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023536-002	6083	6089	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023536	6083	6089	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0028913-002	6200	6202	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0028913-001	6200	6202	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008993	6201	6203	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023889	6204	6204	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010312-001	6205	6209	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027790	6208	6210	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008870-001	6211	6215	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008702-001	6214	6216	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025226	6217	6221	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008211-001	6220	6226	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027196	6223	6227	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010873	6229	6231	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027651-001	6228	6234	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024842-001	6235	6237	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010868	6236	6240	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010854	6241	6241	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032062	6242	6246	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023140-001	6248	6250	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025991	6247	6251	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008416	6254	6256	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009583	6253	6257	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023752	6259	6263	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010835-001	6260	6264	avenue	De Chateaubriand

i663-RPP-0008468-001	6265	6267	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023850-001	6266	6270	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029138-001	6271	6275	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023285-001	6272	6276	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022743	6277	6281	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026164	6278	6284	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026215	6283	6287	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008693	6286	6292	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025507	6289	6293	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029634	6294	6296	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010555	6295	6299	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025089	6301	6301	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0030804	6300	6306	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027329	6307	6309	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009940	6313	6315	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027178-001	6310	6320	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008844-001	6317	6321	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0028139	6322	6330	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026194	6332	6336	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008451-001	6335	6337	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025718	6338	6342	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024541	6339	6343	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009518	6345	6347	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023498	6344	6348	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0011301	6350	6354	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027706	6351	6357	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024109	6362	6364	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022853-001	6359	6367	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033880	6366	6368	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033882	6366	6368	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027943	6369	6371	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024634	6374	6376	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009549	6375	6377	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023858	6381	6383	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008491	6380	6384	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010825-001	6386	6388	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026030	6387	6389	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023081	6392	6394	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026082	6393	6397	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010899	6399	6401	avenue	De Chateaubriand

i663-RPP-0026103-001	6398	6406	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008614-001	6407	6417	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008547	6511	6515	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025367	6517	6523	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029449	6525	6529	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009632	6531	6535	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025102-001	6542	6544	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026766	6552	6556	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023477	6558	6566	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025044	6572	6572	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023463	6575	6577	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009524-001	6576	6578	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033261	6579	6579	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027085	6580	6582	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009078	6583	6585	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008342-001	6584	6588	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008275	6587	6591	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025157	6590	6592	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009805-001	6593	6595	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024428	6594	6596	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010983-001	6597	6599	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0030646	6598	6600	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026849	6601	6601	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008713-001	6602	6604	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025189-001	6605	6607	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010275	6606	6610	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022981	6611	6611	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024593	6615	6617	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024536	6618	6618	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026410	6620	6622	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010270	6619	6623	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025252-001	6625	6627	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024673-001	6626	6628	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010255-001	6629	6631	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008182	6630	6632	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022548-001	6633	6635	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0028676	6634	6636	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010430-001	6637	6639	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032694	6638	6644	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033008	6641	6645	avenue	De Chateaubriand

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0023313-001	6647	6651	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010675	6646	6652	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024353-001	6653	6657	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025085	6654	6658	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008506	6659	6661	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027543	6660	6664	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023056-001	6663	6665	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009861	6666	6670	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023935	6672	6676	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024591-001	6678	6686	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023249-001	6701	6703	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024607	6705	6707	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029209	6709	6711	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033243	6724	6726	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029221	6728	6730	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0011306	6727	6731	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023912	6732	6734	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032560	6733	6737	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027384-001	6736	6742	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0030331	6744	6744	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024223	6750	6752	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029344	6754	6756	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023703	6755	6757	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026768	6761	6763	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027089	6767	6767	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022605	6771	6773	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026115	6772	6774	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023705	6777	6781	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024706	6778	6782	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009110	6784	6786	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022947-001	6783	6787	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009763-001	6789	6789	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025438	6788	6792	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0024314	6794	6796	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0022902-001	6800	6802	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0034339	6795	6805	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0034343	6795	6805	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0011368	6806	6806	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032697	6812	6818	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008670	6813	6819	avenue	De Chateaubriand

i663-RPP-0027249	6820	6824	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025572	6826	6830	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027720	6832	6836	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029543	6838	6840	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023617	6821	6843	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008751-001	6845	6849	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0028852	6844	6850	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029332	6851	6855	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0030423	6857	6863	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010171	6858	6874	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0011363	6858	6874	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027968	6858	6874	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023084	6879	6881	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0029560	6876	6882	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008892	6886	6886	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010650	6885	6891	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027738	6890	6894	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010570	6896	6896	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023584	6895	6897	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023442	6902	6904	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0025924	6899	6905	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027212	6907	6911	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0034712	6960	6966	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027556	6969	6971	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023226-001	6968	6974	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010753-001	6973	6975	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032213	6977	6979	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009649-001	6976	6982	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033009	6981	6985	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023670-001	6984	6986	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0026562-001	6988	6990	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0010601-001	6992	6996	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027779	7000	7002	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0008883	6999	7005	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0033007	7004	7008	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0023043	7009	7009	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027863	7010	7010	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0009311	7011	7017	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0032368	7016	7020	avenue	De Chateaubriand
i663-RPP-0027776	7022	7026	avenue	De Chateaubriand

i663-RPP-0026131	7025	7027	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0011093	7029	7033	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0023052	7028	7034	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0031706	7035	7037	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0025098	7039	7041	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0024231	7040	7044	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0009269-001	7043	7045	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0023896	7046	7048	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0025615	7047	7051	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0032444	7050	7052	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0011274	7053	7055	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0027080	7054	7056	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0026037	7057	7061	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0023593	7058	7064	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0028310	7071	7077	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0023854-001	7079	7085	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0025526	7087	7089	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0028503	7091	7095	avenue	De Chateaubriand	
i663-RPP-0008227	5795	5795	avenue	De Gaspé	Complexe Eugene Phillips Electrical Works
i663-RPP-0008517	6221	6221	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0025500	6220	6224	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0008538-001	6233	6233	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0011387	6226	6236	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0010045	6235	6237	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0022751-001	6241	6243	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0032311	6238	6244	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0025927	6245	6247	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0009875-001	6246	6250	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0024510	6251	6253	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0029655	6252	6254	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0023324-001	6257	6257	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0008204-001	6262	6264	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0024559-001	6263	6265	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0023627-001	6266	6270	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0010141-001	6275	6277	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0009060	6272	6282	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0009429-001	6281	6283	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0027757	6289	6289	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0027510	6291	6293	avenue	De Gaspé	
i663-RPP-0009934	6299	6301	avenue	De Gaspé	

i663-RPP-0023878	6305	6307	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0029020	6311	6313	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0031871	6314	6316	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0022592	6320	6322	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0032447	6317	6327	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024355	6326	6328	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0025757	6334	6338	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026585	6340	6342	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024321	6329	6345	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026844	6329	6345	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023632	6346	6348	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0022982	6352	6354	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0027366	6351	6357	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0010927	6360	6360	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024156-001	6359	6363	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024855	6365	6365	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024357	6364	6368	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0029203	6370	6380	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0025091	6385	6387	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026112	6382	6392	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024982	6394	6404	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024406	6406	6412	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0032672	6414	6418	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0028726	6513	6519	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0011146	6521	6523	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0022540	6529	6529	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0032530	6533	6535	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0033918	6520	6536	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0033919	6520	6536	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0030909	6537	6539	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023102-001	6538	6540	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024278	6542	6544	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0008254-001	6541	6547	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026100	6551	6551	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026570	6553	6555	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0025852	6557	6559	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0027685	6552	6560	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023779	6564	6570	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024173	6561	6571	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026155	6561	6571	avenue	De Gaspé

i663-RPP-0029114	6572	6572	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0010632	6573	6577	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0010232	6578	6580	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026436	6584	6584	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0028672	6579	6587	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023706	6590	6590	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0025274	6596	6596	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0008823	6598	6600	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0032980	6599	6609	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023909	6602	6610	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0022741	6611	6613	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023697	6612	6614	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026902	6617	6619	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0028733	6618	6620	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0029224	6622	6626	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0010836	6628	6630	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023326	6632	6634	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0028090	6636	6638	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0025150	6640	6640	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0023260	6644	6650	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024207	6652	6656	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0011157	6660	6660	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0029008	6662	6662	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0008542	6666	6670	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0022901	6677	6679	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0009485-001	6681	6683	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0008616	6688	6690	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0028940	6685	6691	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024005-001	6739	6741	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0024857	6744	6746	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0010699	6747	6749	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0025914	6752	6754	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0028108	6758	6760	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0010350	6762	6764	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0027932	6766	6768	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0026451	6770	6772	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0032378	6767	6777	avenue	De Gaspé
i663-RPP-0025539	5617	5621	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024295	5622	5626	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027265	5628	5634	avenue	De Lorimier

i663-RPP-0024360	5636	5640	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0028777	5642	5646	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024381	5648	5652	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0031201	5654	5658	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0022887	5660	5664	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0026153	5666	5668	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024539	5672	5676	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0023843-001	5678	5682	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009413-001	5688	5696	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010670-001	5700	5708	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032198	5705	5711	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009042-001	5714	5718	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0029782	5713	5719	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027700-001	5720	5724	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032487	5721	5727	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009740-001	5726	5730	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024103	5729	5733	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0026956-001	5732	5736	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025387	5735	5739	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010120-001	5738	5742	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025886	5743	5745	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027711	5744	5748	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0030035	5750	5754	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010497-001	5756	5762	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010285	5761	5767	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025651	5764	5770	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032727	5769	5775	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008610-001	5772	5778	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0022721-001	5777	5783	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027567	5780	5784	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025340	5785	5791	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009012	5794	5798	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027364	5793	5799	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010828	5800	5804	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0023976	5801	5807	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0029404	5806	5810	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024029	5809	5813	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009942	5812	5816	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009923	5815	5819	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0026442-001	5818	5824	avenue	De Lorimier

i663-RPP-0028093	5821	5825	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0029664	5827	5831	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0023561-001	5833	5837	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0011204-001	5839	5841	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0010130	5843	5847	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0023422-001	5849	5853	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0009954-001	5855	5859	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0023732	5874	5878	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0023717	5880	5884	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0032292	5912	5918	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0025922-001	5920	5928	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0033247	5929	5931	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0011209	5930	5934	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0029824-001	5935	5937	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0008950-001	5936	5940	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0010167-001	5939	5941	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0025076	5944	5944	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0028841-001	5943	5951	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0026463	5948	5952	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0010529-001	5954	5958	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0026406	5953	5961	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0008474-001	5963	5967	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0025055	5968	5970	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0009229	5969	5971	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0026172	5975	5977	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0032796	5974	5978	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0008537	5981	5983	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0022667-001	5980	5984	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0032434	5986	5990	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0024748	5987	5991	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0008311	5995	6003	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0026590	6005	6013	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0027530	6015	6017	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0032947	6200	6202	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0031181-001	6201	6207	avenue	de	De Lorimier
i663-RPP-0031181-002	6201	6207	avenue	de	De Lorimier
i663-RPP-0008822-001	6208	6210	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0031843	6212	6216	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0025784	6213	6217	avenue		De Lorimier
i663-RPP-0032231	6220	6222	avenue		De Lorimier

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0028204	6219	6223	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0027699	6225	6229	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0024975	6230	6234	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025516	6235	6237	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0029204	6236	6238	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032374	6243	6245	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0009983	6240	6250	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0029720	6251	6253	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032415	6252	6256	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032653	6259	6261	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025559	6260	6264	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032257	6263	6267	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0023929	6268	6268	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025444	6273	6277	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0026286	6281	6283	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0029918	6280	6284	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0030697-001	6285	6289	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032077	6286	6290	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0023755	6291	6295	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032379	6294	6298	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0026743	6297	6301	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025932	6304	6306	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032624	6303	6307	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0028202	6308	6314	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0026494	6311	6315	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0009979	6319	6321	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0029274	6318	6322	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0033124	6326	6330	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0029922	6332	6336	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0010571	6341	6341	avenue	De Lorimier	Église Saint Cuthbert, Saint Hilda and Saint Luke
i663-RPP-0031918	6338	6342	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0030192	6344	6348	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0027335	6352	6354	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0010290	6357	6357	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0010127-001	6358	6362	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025482	6364	6366	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0008952-001	6365	6367	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0027625	6368	6370	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0023728	6371	6375	avenue	De Lorimier	

i663-RPP-0010179-001	6377	6377	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0026748	6374	6382	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0027877	6384	6388	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0028548	6385	6391	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0028086-001	6393	6395	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025384	6392	6396	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0033090	6404	6406	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0010728-001	6401	6409	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032762	6408	6410	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0031929	6412	6416	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0008454-001	6411	6419	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0026441	6418	6426	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0011087-001	6421	6429	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025057-001	6431	6431	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0026211-001	6428	6432	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0031759	6437	6441	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0033036	6434	6442	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0028211	6443	6447	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0008750	6500	6510	avenue	De Lorimier	Édifice Banque d'épargne de la Cité et du district de Montréal
i663-RPP-0023005-001	6515	6517	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0023756-001	6521	6523	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0008997-001	6526	6528	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0028790	6525	6529	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0009971-001	6530	6534	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0028184	6531	6537	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0009338-001	6538	6540	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0024376	6542	6544	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032916	6539	6545	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0025486	6547	6553	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0033037	6557	6559	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032898	6558	6562	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0030819	6561	6563	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0026767	6565	6567	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0032925	6571	6575	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0010021-001	6574	6576	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0010757	6577	6581	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0009593-001	6578	6582	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0027083	6584	6588	avenue	De Lorimier	
i663-RPP-0033323	6590	6592	avenue	De Lorimier	

i663-RPP-0032095	6594	6598	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0033252	6600	6604	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032591	6606	6610	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009764	6614	6618	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024824-001	6615	6619	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010534-001	6621	6625	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0023512	6626	6628	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027609-001	6627	6631	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027698	6630	6632	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0029627	6634	6636	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008446	6633	6637	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024328	6638	6642	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008180-001	6639	6643	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025982	6644	6646	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0022577	6645	6649	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009531-001	6648	6654	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0023419-001	6651	6655	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027829	6657	6661	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0023128-001	6664	6666	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025180	6663	6667	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0026101-001	6668	6672	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024521	6669	6673	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0031996	6674	6676	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009526	6675	6677	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032832	6678	6680	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025504	6682	6684	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0033173	6715	6717	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032843	6721	6723	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0011077	6731	6733	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010930-001	6737	6739	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0028429	6743	6745	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032963	6749	6753	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009321-001	6757	6759	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027571-001	6763	6765	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0023535-001	6769	6773	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024283-001	6775	6779	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027406	6778	6780	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0032746	6782	6784	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0027838	6786	6788	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010024-001	6790	6790	avenue	De Lorimier

i663-RPP-0030347-001	6794	6796	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008889-001	6797	6799	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009924-001	6798	6800	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008320-001	6802	6804	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0030629	6807	6807	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010096	6810	6812	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025635	6814	6816	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0010026	6818	6820	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0026700	6822	6824	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008798	6826	6828	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009840	6832	6834	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008567	6838	6840	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0025208	6844	6846	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008573	6850	6852	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024999	6856	6858	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0008565	6862	6864	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0023099	6868	6870	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009440-001	6874	6876	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024586	6901	6901	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0009945	6907	6909	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0022615	6925	6925	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0024276	6929	6929	avenue	De Lorimier
i663-RPP-0011167-001	2451	2455	avenue	Elsdale
i663-RPP-0011167-002	2451	2455	avenue	Elsdale
i663-RPP-0023057	2457	2459	avenue	Elsdale
i663-RPP-0023440-001	2463	2467	avenue	Elsdale
i663-RPP-0009894-001	2469	2473	avenue	Elsdale
i663-RPP-0008824	2481	2483	avenue	Elsdale
i663-RPP-0022846	2485	2487	avenue	Elsdale
i663-RPP-0027280	2491	2493	avenue	Elsdale
i663-RPP-0030802	2491	2493	avenue	Elsdale
i663-RPP-0004510	2501	2505	avenue	Elsdale
i663-RPP-0019628	2509	2509	avenue	Elsdale
i663-RPP-0004656	2513	2513	avenue	Elsdale
i663-RPP-0004739	2515	2517	avenue	Elsdale
i663-RPP-0004768	2519	2521	avenue	Elsdale
i663-RPP-0017311	2523	2531	avenue	Elsdale
i663-RPP-0004274	2533	2535	avenue	Elsdale
i663-RPP-0014302	2539	2543	avenue	Elsdale
i663-RPP-0004193-001	2545	2549	avenue	Elsdale

i663-RPP-0025645	5620	5624	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023816	5626	5628	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023576	5630	5632	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023577	5634	5638	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023360	5640	5642	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024812	5646	5648	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025285-001	5650	5652	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032489	5658	5662	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026701	5664	5668	avenue	des	Érables
i663-RPP-0031912	5670	5676	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010504	5678	5684	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026945	5685	5687	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023914-001	5686	5688	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026580-001	5689	5691	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023933-001	5690	5692	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028080	5693	5693	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026245	5694	5698	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023388	5699	5699	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008553	5700	5702	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026913-001	5701	5703	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026764-001	5704	5706	avenue	des	Érables
i663-RPP-0009186-001	5705	5707	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028082	5708	5710	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010426-001	5712	5714	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024976	5716	5720	avenue	des	Érables
i663-RPP-0009040	5725	5729	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028474	5731	5735	avenue	des	Érables
i663-RPP-0009175-001	5737	5741	avenue	des	Érables
i663-RPP-0009252	5748	5756	avenue	des	Érables
i663-RPP-0031845	5761	5767	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028175	5758	5768	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026447	5770	5774	avenue	des	Érables
i663-RPP-0033026	5769	5775	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010293-001	5777	5779	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027011	5776	5780	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023072-001	5782	5786	avenue	des	Érables
i663-RPP-0022978	5785	5787	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023465-001	5789	5791	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025349-001	5788	5792	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027626	5793	5795	avenue	des	Érables

i663-RPP-0032031	5794	5798	avenue	des	Érables
i663-RPP-0031959	5797	5799	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023470	5801	5803	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028787	5800	5804	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023897	5805	5807	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023596-001	5809	5809	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032875	5806	5810	avenue	des	Érables
i663-RPP-0029496	5812	5812	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025868	5814	5814	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024704	5813	5815	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023931	5816	5818	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027437	5817	5819	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023124	5820	5822	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026363	5821	5823	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027431	5947	5947	avenue	des	Érables
i663-RPP-0029507	5955	5959	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023709	5961	5965	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008327-001	5974	5974	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026663	5980	5982	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024623	5986	5988	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008590-001	6040	6042	avenue	des	Érables
i663-RPP-0031886	6044	6046	avenue	des	Érables
i663-RPP-0009301	6215	6217	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023346	6221	6225	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026029	6227	6231	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027857	6230	6234	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025099-001	6239	6241	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024984-001	6247	6249	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008541-001	6253	6253	avenue	des	Érables
i663-RPP-0011073	6246	6254	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027452	6256	6260	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010911-001	6262	6262	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010287-001	6268	6272	avenue	des	Érables
i663-RPP-0029103	6283	6283	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032330	6284	6286	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024553	6289	6289	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025763	6296	6296	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025749	6295	6297	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024249	6302	6302	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010510	6301	6303	avenue	des	Érables

i663-RPP-0024364	6308	6312	avenue	des	Érables
i663-RPP-0030151	6314	6316	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024898	6319	6323	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032400	6325	6329	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008323-001	6330	6334	avenue	des	Érables
i663-RPP-0029718	6358	6364	avenue	des	Érables
i663-RPP-0022666-001	6365	6365	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008237	6366	6366	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025192	6373	6373	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008909-001	6377	6381	avenue	des	Érables
i663-RPP-0033227	6385	6387	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023134-001	6398	6398	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010042	6399	6401	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010219-001	6404	6404	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010189-001	6403	6405	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028821	6409	6411	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028288	6412	6414	avenue	des	Érables
i663-RPP-0031828	6415	6419	avenue	des	Érables
i663-RPP-0033302	6418	6422	avenue	des	Érables
i663-RPP-0010598-001	6421	6425	avenue	des	Érables
i663-RPP-0022567-001	6424	6426	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025131-001	6427	6431	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023740	6451	6453	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025747	6455	6457	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008881-001	6519	6521	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026264	6523	6527	avenue	des	Érables
i663-RPP-0022775	6528	6530	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027772	6529	6533	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008354	6534	6536	avenue	des	Érables
i663-RPP-0029126	6535	6539	avenue	des	Érables
i663-RPP-0033085	6541	6545	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008805-001	6546	6548	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032585	6547	6551	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023365-001	6552	6554	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027547	6553	6557	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023117-001	6558	6558	avenue	des	Érables
i663-RPP-0027893	6559	6563	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008752-001	6564	6568	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032318	6565	6569	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026054	6570	6572	avenue	des	Érables

i663-RPP-0008651	6571	6575	avenue	des	Érables
i663-RPP-0011144-001	6583	6587	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023661-001	6589	6593	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023631	6595	6595	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032003	6601	6605	avenue	des	Érables
i663-RPP-0030946-001	6607	6611	avenue	des	Érables
i663-RPP-0030945-001	6613	6617	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032189	6666	6668	avenue	des	Érables
i663-RPP-0030239	6670	6674	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008578-001	6683	6687	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023037	6742	6744	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025869	6746	6748	avenue	des	Érables
i663-RPP-0029640	6754	6756	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025570	6755	6757	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023718	6759	6761	avenue	des	Érables
i663-RPP-0033064	6760	6764	avenue	des	Érables
i663-RPP-0031998	6768	6768	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032086	6772	6776	avenue	des	Érables
i663-RPP-0008498	6777	6777	avenue	des	Érables
i663-RPP-0028596-001	6783	6783	avenue	des	Érables
i663-RPP-0025061	6787	6789	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023607	6791	6793	avenue	des	Érables
i663-RPP-0030142	6796	6798	avenue	des	Érables
i663-RPP-0009435-001	6832	6836	avenue	des	Érables
i663-RPP-0032211	6835	6837	avenue	des	Érables
i663-RPP-0009997-001	6840	6840	avenue	des	Érables
i663-RPP-0026777	6884	6884	avenue	des	Érables
i663-RPP-0023441-001	6890	6890	avenue	des	Érables
i663-RPP-0029143	6896	6896	avenue	des	Érables
i663-RPP-0024132-001			avenue	des	Érables
i663-RPP-0033418-001	6540	6540	avenue	de l’	Esplanade
i663-RPP-0035166	6598	6602	avenue	de l’	Esplanade
i663-RPP-0033548-001	6604	6608	avenue	de l’	Esplanade
i663-RPP-0034121	6610	6614	avenue	de l’	Esplanade
i663-RPP-0033497-001	6616	6620	avenue	de l’	Esplanade
i663-RPP-0033383	6622	6626	avenue	de l’	Esplanade
i663-RPP-0034775-001	6628	6632	avenue	de l’	Esplanade
i663-RPP-0011199	6216	6216	avenue		Henri-Julien
i663-RPP-0027333-002	6228	6234	avenue		Henri-Julien
i663-RPP-0033194	6236	6242	avenue		Henri-Julien

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0028866	6255	6255	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0024965	6252	6256	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0024085	6260	6264	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0029825	6286	6296	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0027572	6298	6306	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0032193	6308	6312	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0027951-001	6314	6318	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0032144	6320	6326	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0028945	6328	6336	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0010386	6338	6344	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0026755-001	6346	6350	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0008674-001	6354	6356	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0028835	6367	6367	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0026679	6360	6368	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0023902	6370	6380	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0028577	6382	6392	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0029355	6394	6404	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0024856	6406	6410	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0026868	6509	6511	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0026384	6515	6517	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0025741	6521	6523	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0027358	6562	6572	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0027517	6586	6590	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0023771	6594	6600	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0033022	6602	6608	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0023892	6610	6614	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0027195	6621	6623	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0023325-001	6618	6626	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0023698	6628	6630	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0031875	6632	6636	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0024585	6638	6644	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0024218	6662	6666	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0024153	6668	6678	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0025910	6668	6678	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0009172	6695	6695	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0032201	6695	6695	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0026774	6701	6703	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0023283	6711	6711	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0028858	6711	6711	avenue	Henri-Julien
i663-RPP-0026201	6712	6716	avenue	Henri-Julien

i663-RPP-0027604	6718	6722	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0024050	6724	6728	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0028602	6732	6732	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0025883	6736	6738	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0025899	6740	6742	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0034264	6741	6743	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0034265	6745	6747	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0028092	6751	6751	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0008787	6744	6752	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0024858	6755	6757	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0025895	6755	6757	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0025230	6754	6758	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0029046	6761	6763	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0026556	6760	6764	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0025990	6765	6767	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0008331-001	6810	6810	avenue	Henri-Julien	O	Église Notre-Dame-de-la-Défense
i663-RPP-0009059	6841	6857	avenue	Henri-Julien		École Notre-Dame-de-la-défense
i663-RPP-0027806	6965	6965	avenue	Henri-Julien		
i663-RPP-0004967	4334	4338	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0001602	4356	4360	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0000898	4400	4400	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0014078	5222	5226	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0012614	5230	5236	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0003070	5249	5249	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0015037	5262	5262	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0014478	5265	5269	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0014156	5273	5277	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0019281	5300	5302	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0018579	5301	5309	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0017873	5315	5317	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0016979	5320	5320	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0018133	5325	5329	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0001593	5330	5334	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0012212	5345	5347	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0015919	5355	5355	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0014382-001	5385	5389	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0013718	5396	5398	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0001028	5409	5411	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0013049	5415	5417	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0012938	5421	5427	avenue	Jeanne-d'Arc		

i663-RPP-0014136	5440	5448	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0016764	5450	5454	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0017038	5456	5458	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0013104	5462	5464	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0013324	5468	5472	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0018957	5486	5488	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0018979	5494	5498	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0001721	5501	5503	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0017247	5500	5504	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0000802	5507	5511	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0012070	5506	5512	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0013652	5535	5535	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0001304	5541	5543	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0001276	5606	5608	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0000906-001	5616	5618	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0003866-001	5615	5619	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0012242	5620	5620	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0019413	5634	5638	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0015054	5678	5680	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0001100-001	5691	5691	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0012215	5715	5717	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0016868	5718	5722	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0014372	5721	5725	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0000881-001	5735	5737	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0034323	5740	5746	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0017058	5748	5752	avenue	Jeanne-d'Arc		
i663-RPP-0015520	2844	2848	avenue	Laurier Est	E	
i663-RPP-0013400	2906	2906	avenue	Laurier Est	E	
i663-RPP-0003688-001	3090	3120	avenue	Laurier Est	E	École Duvernay
i663-RPP-0014838	3139	3141	avenue	Laurier Est	E	
i663-RPP-0008501	5805	5819	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0032008	5823	5831	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0010767-001	5833	5835	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0008467-001	5838	5840	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0027502	5839	5843	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0008757	5845	5853	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0032327	5854	5858	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0032448	5860	5866	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0010431	5872	5876	avenue	Louis-Hébert		
i663-RPP-0008797	5915	5915	avenue	Louis-Hébert		

i663-RPP-0010078-001	5920	5920	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0029082-001	5926	5930	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0027076	5933	5935	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0027728-001	5939	5943	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0010069	5972	5972	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009154-001	5969	5973	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0027402-001	5975	5979	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0028470	5996	5998	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0031209-001	6212	6214	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0029722	6222	6224	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0010460-001	6228	6232	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0031213-001	6234	6238	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0031963	6240	6242	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0023351	6251	6253	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008170	6255	6257	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024250	6291	6293	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0029696	6303	6307	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0025921	6309	6313	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0022549	6315	6319	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009198-001	6318	6320	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009588	6321	6325	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024531	6327	6329	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008580-001	6326	6332	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009669-001	6334	6336	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008976-001	6333	6337	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0023877	6339	6345	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0025312	6347	6353	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0026018	6354	6356	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0023264	6355	6361	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0030914	6362	6362	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008292-001	6363	6365	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0032944	6366	6368	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024470	6369	6371	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008985-001	6373	6375	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024671-001	6374	6376	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008712-001	6380	6382	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0023450	6385	6385	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009895-001	6384	6386	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008637-001	6390	6392	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0026891	6395	6397	avenue	Louis-Hébert

i663-RPP-0010418	6396	6398	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024699	6401	6403	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0023234	6402	6404	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008445-001	6407	6409	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0032348	6408	6410	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024693-001	6412	6414	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008917-001	6415	6417	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009682	6418	6420	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009455-001	6421	6423	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0030546	6500	6502	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0030141	6504	6506	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0010536-001	6508	6510	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024819	6512	6518	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008526-001	6522	6532	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008836	6534	6538	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008995	6540	6544	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009138	6546	6550	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0027508	6556	6560	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024920-001	6564	6566	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0025039	6572	6578	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0030738	6580	6582	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0033081	6586	6588	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008444	6606	6606	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0028312-001	6612	6616	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0010558	6618	6622	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009164-001	6624	6628	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0022994-001	6630	6634	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0027099	6640	6644	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0032315	6646	6648	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009033-001	6647	6651	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0025695	6653	6655	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0024901	6654	6656	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0032422	6657	6659	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0032576	6660	6662	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0009482-001	6661	6663	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0033170	6664	6664	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0022752	6665	6667	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0032532	6668	6670	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0008400	6669	6671	avenue	Louis-Hébert
i663-RPP-0032283	6672	6672	avenue	Louis-Hébert

i663-RPP-0027740	6673	6675	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0032230	6678	6680	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0032384	6677	6681	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0023192	6682	6684	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0033242	6716	6720	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0023965	6728	6730	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0008456-001	6734	6736	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0023863-001	6742	6742	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0025129-001	6746	6748	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0033105	6752	6754	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0029575	6758	6760	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0011273	6762	6768	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0008999	6770	6774	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0027263	6778	6780	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0029637	6784	6786	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0029771-001	6790	6792	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0010274-001	6796	6798	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0008809	6802	6804	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0009274	6808	6810	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0020820	6809	6811	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0029776	6812	6814	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0020081	6813	6815	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0032126	6818	6824	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0027941	6826	6828	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0027679	6830	6834	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0023557	6836	6840	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0025144	6842	6846	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0006962-001	6849	6851	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0020156-001	6853	6855	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0020156-002	6853	6855	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0009270-001	6854	6856	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0011045	6884	6886	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0033155	6888	6892	avenue	Louis-Hébert	
i663-RPP-0011166-001	161	165	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0009721-001	167	171	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0009036-002	173	173	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0034024-001	160	176	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0034027	160	176	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0029090-001	179	179	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0025799	180	180	avenue	Mozart Est	E

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0022780-002	185	185	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0027485	184	188	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0011248-001	190	192	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0022568-001	191	195	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0025407-002	197	199	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0026957-001	201	203	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0010970	207	207	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0009527	219	225	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0024725-001	227	231	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0023541	234	234	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0023267-001	235	237	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0024798	239	241	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0024741-001	245	249	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0008226	250	250	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0028485	250	250	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0026296	268	268	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0033814-001	268	268	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0033813	268	268	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0023202	274	276	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0011161-002	280	282	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0011161-001	280	282	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0034028	28	48	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0034029	28	48	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0022892	55	57	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0029915	88	92	avenue	Mozart Est	E
i663-RPP-0034537	101	105	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034999-001	113	117	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034706	120	124	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034517	119	129	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034109-001	131	135	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034482	136	140	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0033529-001	137	141	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034652	143	143	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034553	142	146	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0035020-001	150	150	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0035358	154	158	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034093	151	165	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0035285	151	165	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034597	167	169	avenue	Mozart Ouest	O
i663-RPP-0033595	194	196	avenue	Mozart Ouest	O

i663-RPP-0034509	20	22	avenue		Mozart Ouest	O
i663-RPP-0033400	17	33	avenue		Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034143	41	45	avenue		Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034580	68	70	avenue		Mozart Ouest	O
i663-RPP-0035331	67	71	avenue		Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034120	73	77	avenue		Mozart Ouest	O
i663-RPP-0034599	76	82	avenue		Mozart Ouest	O
i663-RPP-0002042	4326	4328	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0002960	4330	4334	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0001022	4336	4340	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0012395	4342	4346	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0012143-001	4348	4352	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0013821	4384	4388	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0002569	4408	4412	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0013186	4414	4416	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0018991	4420	4422	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0017864	4470	4474	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0018829	4615	4617	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0003285	4665	4665	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0001309-001	4678	4678	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0001506-001	4684	4684	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0000999-001	4686	4688	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0000841-001	4690	4692	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0002443	4691	4693	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0012421	4695	4697	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0012265	5067	5069	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0001691	5080	5084	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0001159	5095	5099	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0003014-001	5101	5105	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0012162-001	5139	5141	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0001286-001	5144	5146	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0012584-001	5206	5208	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0013264	5215	5219	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0019474	5239	5239	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0016976	5245	5245	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0002240	5260	5260	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0016940	5325	5325	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0003749-001	5340	5340	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0001009	5350	5356	avenue	d’	Orléans	
i663-RPP-0002420	5360	5360	avenue	d’	Orléans	

i663-RPP-0014947	5365	5367	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012229	5370	5372	avenue	d'	Orléans
i663-RPP-0019751	5375	5379	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0003491	5380	5384	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012616	5381	5389	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012152	5418	5418	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0017953	5424	5424	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0001406-001	5431	5435	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0016230	5437	5441	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012051-001	5445	5449	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0013184	5451	5453	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012359	5452	5456	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0000961-001	5458	5460	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0013327	5465	5465	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0019609	5471	5471	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0018336	5466	5476	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0019436	5477	5479	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0016969	5478	5482	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0013574	5484	5486	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0016562	5488	5492	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0019165	5507	5511	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0013665	5518	5520	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0016340	5524	5526	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012410-001	5538	5538	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0002933	5616	5618	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0018644	5622	5622	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0016894	5628	5632	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0002136	5634	5636	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0017634	5639	5639	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0017918	5662	5664	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012908	5665	5667	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0013269	5668	5670	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0014489	5669	5671	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0013407-001	5675	5675	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0001127	5692	5696	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0013496	5715	5717	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0019866	5720	5720	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012871	5725	5727	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012647	5738	5740	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0015742	5742	5744	avenue	d’	Orléans

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0018646	5743	5745	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012277	5747	5749	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012115	5748	5750	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-0012106-001	5752	5754	avenue	d’	Orléans
i663-RPP-90000002	6507	6509	avenue		Papineau
i663-RPP-0024285	5711	5711	avenue		Papineau
i663-RPP-0026088	5835	5837	avenue		Papineau
i663-RPP-0024317	5843	5845	avenue		Papineau
i663-RPP-0026429	5847	5849	avenue		Papineau
i663-RPP-0026498	5851	5853	avenue		Papineau
i663-RPP-0025097	5855	5857	avenue		Papineau
i663-RPP-0026326	5859	5861	avenue		Papineau
i663-RPP-0024110	5863	5865	avenue		Papineau
i663-RPP-0027715	5867	5867	avenue		Papineau
i663-RPP-0025897	5885	5893	avenue		Papineau
i663-RPP-0023852	5892	5894	avenue		Papineau
i663-RPP-0024771	5895	5895	avenue		Papineau
i663-RPP-0033074	5896	5898	avenue		Papineau
i663-RPP-0026025	5900	5902	avenue		Papineau
i663-RPP-0032768	5907	5909	avenue		Papineau
i663-RPP-0026234	5916	5918	avenue		Papineau
i663-RPP-0028557	5963	5965	avenue		Papineau
i663-RPP-0025661	5987	5991	avenue		Papineau
i663-RPP-0010517	6005	6011	avenue		Papineau
i663-RPP-0032730	6022	6026	avenue		Papineau
i663-RPP-0009038-001	6028	6038	avenue		Papineau
i663-RPP-0022784	6042	6044	avenue		Papineau
i663-RPP-0025485	6201	6201	avenue		Papineau
i663-RPP-0025942	6244	6248	avenue		Papineau
i663-RPP-0026399	6257	6259	avenue		Papineau
i663-RPP-0022679	6261	6263	avenue		Papineau
i663-RPP-0024938	6274	6276	avenue		Papineau
i663-RPP-0031956	6284	6286	avenue		Papineau
i663-RPP-0023284	6301	6303	avenue		Papineau
i663-RPP-0010697	6312	6318	avenue		Papineau
i663-RPP-0032294	6404	6414	avenue		Papineau
i663-RPP-0032271	6416	6418	avenue		Papineau
i663-RPP-0010682	6419	6423	avenue		Papineau
i663-RPP-0023733	6440	6442	avenue		Papineau
i663-RPP-0009051	6443	6445	avenue		Papineau

i663-RPP-0024302	6446	6448	avenue		Papineau	
i663-RPP-0031832	6513	6517	avenue		Papineau	
i663-RPP-0024755	6524	6524	avenue		Papineau	
i663-RPP-0022656	6536	6536	avenue		Papineau	
i663-RPP-0009922	6540	6540	avenue		Papineau	
i663-RPP-0024043	6546	6546	avenue		Papineau	
i663-RPP-0009408	6556	6558	avenue		Papineau	
i663-RPP-0008228	6560	6562	avenue		Papineau	
i663-RPP-0024099	6570	6572	avenue		Papineau	
i663-RPP-0023564	6610	6610	avenue		Papineau	
i663-RPP-0028027	6609	6613	avenue		Papineau	
i663-RPP-0024980	6614	6614	avenue		Papineau	
i663-RPP-0023370	6615	6619	avenue		Papineau	
i663-RPP-0032990	6639	6639	avenue		Papineau	
i663-RPP-0022854	6652	6654	avenue		Papineau	
i663-RPP-0024764	6661	6661	avenue		Papineau	
i663-RPP-0027986	6660	6662	avenue		Papineau	
i663-RPP-0026456-001	6676	6680	avenue		Papineau	
i663-RPP-0008978	6733	6733	avenue		Papineau	
i663-RPP-0009398-001	6739	6741	avenue		Papineau	
i663-RPP-0010034	6751	6755	avenue		Papineau	
i663-RPP-0024840	6757	6761	avenue		Papineau	
i663-RPP-0029100	6778	6782	avenue		Papineau	
i663-RPP-0011241-001	6784	6788	avenue		Papineau	
i663-RPP-0028785	6796	6802	avenue		Papineau	
i663-RPP-0024354	6937	6939	avenue		Papineau	
i663-RPP-0027302	6943	6945	avenue		Papineau	
i663-RPP-0033490-001	6250	6306	avenue	du	Parc	Imprimerie Ronald
i663-RPP-0033471-001	6512	6522	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0034107	6535	6539	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0034163	6541	6545	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035191	6547	6551	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035164	6553	6557	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035197	6559	6563	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035140	6565	6569	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0033366-001	6540	6570	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035538	6571	6581	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035505	6637	6641	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0034578	6643	6647	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035232	6649	6651	avenue	du	Parc	

i663-RPP-0034426	6653	6655	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0033352	6659	6659	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0035403	6681	6681	avenue		Parc	
i663-RPP-0033356-001	6572	6700	avenue	du	Parc	
i663-RPP-0027734	31	35	avenue		Shamrock	
i663-RPP-0001989-001	4350	4350	boulevard		Pie-IX	
i663-RPP-0002268-001	4360	4360	boulevard		Pie-IX	
i663-RPP-0002902	4368	4370	boulevard		Pie-IX	
i663-RPP-0002805	4390	4390	boulevard		Pie-IX	
i663-RPP-0016960	5530	5530	boulevard		Pie-IX	
i663-RPP-0014867	5536	5536	boulevard		Pie-IX	
i663-RPP-0001139	5570	5578	boulevard		Pie-IX	
i663-RPP-0018052	5580	5580	boulevard		Pie-IX	
i663-RPP-0012082-001	5618	5622	boulevard		Pie-IX	
i663-RPP-0012100	5630	5634	boulevard		Pie-IX	
i663-RPP-0002962	5642	5646	boulevard		Pie-IX	
i663-RPP-0017994	5726	5728	boulevard		Pie-IX	
i663-RPP-0001911-001	5730	5732	boulevard		Pie-IX	
i663-RPP-0009760	1125	1137	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0024891	1200	1204	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0031756	1815	1819	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0008340	1871	1871	boulevard		Rosemont	Église Saint-Jean-Berchmans
i663-RPP-0008340-001	1871	1871	boulevard		Rosemont	Presbytère Saint-Jean-Berchmans
i663-RPP-0030986	1870	1872	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0032108	1876	1876	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0023544	1892	1900	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0009168-001	1902	1906	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0027092	1908	1912	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0024038	1951	1955	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0009663	1957	1959	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0009685	1963	1977	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0009569-001	1979	1993	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0009569	1979	1993	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0030520	2009	2015	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0023484	2033	2039	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0008646	2115	2117	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0008605	2119	2123	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0033171	2125	2129	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0011297-001	2143	2147	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0027382	2149	2149	boulevard		Rosemont	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0009342-001	2146	2154	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0024620-001	2212	2214	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0025463-001	2216	2222	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0026832-001	2225	2229	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0008360	2231	2233	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0025246	2300	2304	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0028600	2301	2311	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0030649	2322	2326	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0030211	2339	2341	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0009253-001	2347	2349	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0009253-003	2347	2349	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0008796	2361	2365	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0025352	2367	2371	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0022856	2373	2375	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0008263	2386	2390	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0023489-001	2392	2398	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0031757	2454	2458	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0008373-001	2460	2464	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0027203	2463	2465	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0033272	2466	2468	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0032187	2469	2471	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0015973	2514	2514	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0017335	2520	2522	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0017823	2525	2531	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0016270	2569	2577	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0015197	2583	2585	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0016859	2587	2591	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0004081	2593	2597	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0005208	2599	2599	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0004571	2600	2602	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0014438	2607	2609	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0013783	2612	2614	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0004056	2694	2694	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0014685-001	2700	2704	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0002586	2801	2803	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0004131	2800	2804	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0012620	2805	2809	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0015090	2813	2817	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0004870-001	2819	2823	boulevard	Rosemont
i663-RPP-0016389	2825	2829	boulevard	Rosemont

i663-RPP-0016447	2831	2835	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0016183	2837	2841	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0032904	2851	2853	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0018780	2871	2873	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0012568	2886	2886	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0014842	2892	2894	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0004918-001	2900	2902	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0006931	3100	3102	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0019483	3112	3114	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0006703	3124	3126	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0022147	3162	3172	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0017432	3174	3178	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0022464	3182	3182	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0023181	3218	3220	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0020975	3222	3226	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0006588	3231	3235	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0021760	3456	3458	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0021834	3462	3464	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0001588-001	3542	3542	boulevard	Rosemont	Église Saint Brendan
i663-RPP-0001588-002	3542	3542	boulevard	Rosemont	Maison Étienne-David
i663-RPP-0004607	3570	3574	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0006253	3605	3609	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0002717	3690	3690	boulevard	Rosemont	Église Saint-Luc
i663-RPP-0012330	3730	3730	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0018159	3736	3738	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0018302	3748	3750	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0021050	3871	3875	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0003526	3965	3965	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0001102	4020	4020	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0014780	4026	4030	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0003143-001	4032	4034	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0012939-001	4036	4038	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0003410	4201	4203	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0014859	4207	4211	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0013684	4281	4283	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0011155	427	431	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0016237	4311	4311	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0012339	4917	4919	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0028747	509	513	boulevard	Rosemont	
i663-RPP-0023972	515	521	boulevard	Rosemont	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0024366	527	531	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0026386	537	539	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0003442-001	5465	5465	boulevard		Rosemont	
i663-RPP-0000150-001	5690	5690	boulevard		Rosemont	Maison mère des Franciscaines
i663-RPP-0000067	5750	5750	boulevard		Rosemont	Monastère de la Résurrection
i663-RPP-0008482-003	500	600	boulevard	des	Rosemont	
i663-RPP-0034549	6218	6220	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033354	6222	6226	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034945	6228	6230	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033498	6246	6248	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033513	6250	6252	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034561	6296	6298	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0023817	6315	6317	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0028197	6321	6323	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0008847-001	6327	6329	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034135	6334	6344	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034453	6346	6350	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033563	6370	6374	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034428	6376	6380	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0030526	6385	6389	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033458	6382	6392	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0024776	6391	6397	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034468	6394	6398	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033589	6400	6416	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0035286	6430	6434	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033517	6436	6438	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034590	6442	6446	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034582	6448	6452	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033419	6476	6484	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034526	6512	6514	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0033574	6534	6536	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0025781	6553	6557	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0025191	6559	6563	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0008961	6565	6569	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0027909	6571	6575	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0008302	6577	6581	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0022799	6583	6587	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0034700	6602	6602	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0010661	6619	6623	boulevard		Saint-Laurent	
i663-RPP-0024343	6625	6627	boulevard		Saint-Laurent	

i663-RPP-0029083	6631	6635	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0010209	6651	6651	boulevard	Saint-Laurent	Presbytère Saint-Jean-de-la-Croix
i663-RPP-0009043	6655	6655	boulevard	Saint-Laurent	Église Saint-Jean-de-la-Croix
i663-RPP-0010849	6701	6701	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033558	6700	6702	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033550	6706	6710	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0023296	6703	6717	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033543	6718	6722	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034518	6746	6750	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033677	6749	6751	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034158	6772	6776	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034608	6784	6786	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034444	6804	6806	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033519-001	6816	6822	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0029871	6885	6887	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0030715	6889	6889	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033477	6844	6900	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034562	6844	6900	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034465	6908	6918	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0008199	6951	6955	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0010830-001	6957	6961	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0024100	6963	6967	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0029946	6981	6983	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034129	7022	7026	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0035555	7050	7054	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034540	7056	7060	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033567-001	7078	7084	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0035160	7086	7090	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0035343	7096	7100	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033569	7102	7106	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0033385	7114	7118	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034685	7120	7124	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034110	7126	7130	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0034536	7132	7136	boulevard	Saint-Laurent	
i663-RPP-0002370	5319	5321	boulevard	Saint-Michel	
i663-RPP-0015657	5320	5322	boulevard	Saint-Michel	
i663-RPP-0014998	5323	5325	boulevard	Saint-Michel	
i663-RPP-0016457	5324	5326	boulevard	Saint-Michel	
i663-RPP-0019349	5327	5329	boulevard	Saint-Michel	
i663-RPP-0017020	5328	5330	boulevard	Saint-Michel	

i663-RPP-0018942	5331	5333	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0014537	5332	5334	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019508	5335	5337	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016623	5336	5338	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013412	5339	5341	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0014050	5340	5342	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0014048	5344	5346	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013641	5348	5350	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0004134	5352	5354	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016135	5410	5414	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0002519	5428	5432	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018834	5437	5439	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0002686	5440	5444	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0017575	5441	5445	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013627	5448	5450	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0014310	5447	5451	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0003384	5452	5454	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018879	5453	5457	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0004279	5460	5462	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0001923	5465	5467	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016703	5466	5468	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0012437	5474	5478	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013697	5480	5488	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013155	5491	5493	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0015408	5490	5498	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016971	5497	5499	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013059	5501	5503	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0003026	5505	5507	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0014941	5500	5508	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0014654	5509	5511	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0001024	5513	5515	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0012628	5510	5516	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0017633	5517	5519	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0002457	5518	5522	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019421	5521	5523	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016224	5525	5527	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0012893	5524	5528	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019422	5529	5531	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0004997	5530	5534	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019242	5533	5535	boulevard	Saint-Michel

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0015239	5536	5540	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016433	5542	5546	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013734-002	5537	5549	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016595	5548	5552	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0001635	5551	5553	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0016226	5555	5557	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019326	5554	5558	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0013050	5559	5561	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0004349	5560	5564	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0014273	5563	5567	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005467-001	5612	5614	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019829	5616	5620	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020457	5619	5623	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021668	5625	5629	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019800	5635	5637	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021000	5636	5640	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020061	5639	5641	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018921	5643	5645	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0007002	5647	5649	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018919	5651	5653	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021728	5652	5654	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006269	5655	5657	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020671	5656	5660	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018225	5659	5661	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021359	5662	5666	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019815	5668	5672	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018472	5665	5673	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021368	5674	5678	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006179	5680	5682	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020575	5675	5683	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006555	5686	5688	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006731	5685	5693	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020078	5694	5696	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0017377	5695	5699	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018927	5698	5700	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006546	5702	5704	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021880	5706	5708	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019495	5701	5709	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006561	5710	5712	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0019026	5714	5716	boulevard	Saint-Michel

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0023180	5711	5719	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006417	5718	5720	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020253	5721	5729	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018186	5731	5739	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005695	5750	5752	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006289	5754	5756	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020151	5758	5760	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021878	5762	5764	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021638	5779	5781	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0022059	5774	5784	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0018421	5789	5793	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0022078	5786	5796	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021147	5795	5797	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0022007	5799	5803	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021107	5798	5808	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021213	5805	5809	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005749	5811	5815	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021837	5810	5818	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021108	5820	5830	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0022424	5832	5840	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021346	5842	5852	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006242	5854	5862	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006721-001	5923	5925	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020147	5927	5929	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006610-001	5926	5930	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020083	5931	5933	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005776-001	5938	5950	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020752	6355	6357	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006450	6359	6361	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020695	6363	6365	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005391-001	6367	6369	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0022438	6371	6373	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005235	6375	6377	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006754	6379	6381	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005240-001	6383	6385	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020739	6387	6389	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0006087-001	6391	6393	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0020828	6397	6397	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0021427	6399	6401	boulevard	Saint-Michel
i663-RPP-0005406	6403	6405	boulevard	Saint-Michel

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0021355	6407	6409	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0006003	6411	6413	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0020362	6415	6417	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0005273	6419	6421	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0018375	6423	6425	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0022319	6427	6429	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0006570	6431	6433	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0017592	6435	6439	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0020823	6515	6517	boulevard		Saint-Michel
i663-RPP-0025164	224	224	place	du	Marché-du-Nord
i663-RPP-0034683	7100	7102	rue		Alexandra
i663-RPP-0034508	7101	7105	rue		Alexandra
i663-RPP-0033406-001	7108	7114	rue		Alexandra
i663-RPP-0034528	7108	7114	rue		Alexandra
i663-RPP-0034573	7113	7115	rue		Alexandra
i663-RPP-0034567	7117	7119	rue		Alexandra
i663-RPP-0033577	7121	7121	rue		Alexandra
i663-RPP-0034649	7127	7127	rue		Alexandra
i663-RPP-0034677	7129	7131	rue		Alexandra
i663-RPP-0035299	7135	7135	rue		Alexandra
i663-RPP-0035341	7137	7139	rue		Alexandra
i663-RPP-0034443	7143	7143	rue		Alexandra
i663-RPP-0033546	7145	7145	rue		Alexandra
i663-RPP-0035295	7149	7151	rue		Alexandra
i663-RPP-0028030	6201	6201	rue		Alma
i663-RPP-0024765	6206	6212	rue		Alma
i663-RPP-0024527	6220	6220	rue		Alma
i663-RPP-0028375	6221	6223	rue		Alma
i663-RPP-0024805	6226	6228	rue		Alma
i663-RPP-0032640	6235	6239	rue		Alma
i663-RPP-0023946	6232	6240	rue		Alma
i663-RPP-0029916	6241	6245	rue		Alma
i663-RPP-0027686	6247	6251	rue		Alma
i663-RPP-0029564	6242	6252	rue		Alma
i663-RPP-0033241	6253	6257	rue		Alma
i663-RPP-0030748	6254	6262	rue		Alma
i663-RPP-0032112	6259	6263	rue		Alma
i663-RPP-0025725	6264	6272	rue		Alma
i663-RPP-0026985	6265	6273	rue		Alma
i663-RPP-0029516	6274	6274	rue		Alma

i663-RPP-0025542-001	6282	6282	rue	Alma
i663-RPP-0029574	6283	6287	rue	Alma
i663-RPP-0027360	6286	6288	rue	Alma
i663-RPP-0023989	6292	6292	rue	Alma
i663-RPP-0010882	6298	6300	rue	Alma
i663-RPP-0008936	6306	6306	rue	Alma
i663-RPP-0032819	6301	6307	rue	Alma
i663-RPP-0025839	6310	6312	rue	Alma
i663-RPP-0011133	6313	6315	rue	Alma
i663-RPP-0025369	6314	6320	rue	Alma
i663-RPP-0024201	6317	6321	rue	Alma
i663-RPP-0029064	6324	6324	rue	Alma
i663-RPP-0030741	6323	6331	rue	Alma
i663-RPP-0026632	6333	6337	rue	Alma
i663-RPP-0025805-001	6339	6343	rue	Alma
i663-RPP-0023316	6354	6356	rue	Alma
i663-RPP-0024316	6357	6361	rue	Alma
i663-RPP-0009380	6360	6362	rue	Alma
i663-RPP-0010145	6365	6367	rue	Alma
i663-RPP-0025113	6366	6368	rue	Alma
i663-RPP-0026720	6372	6372	rue	Alma
i663-RPP-0030111-001	6369	6377	rue	Alma
i663-RPP-0029531	6378	6380	rue	Alma
i663-RPP-0029081	6379	6391	rue	Alma
i663-RPP-0025303	6521	6525	rue	Alma
i663-RPP-0009920	6527	6531	rue	Alma
i663-RPP-0030243	6532	6538	rue	Alma
i663-RPP-0033033	6533	6541	rue	Alma
i663-RPP-0029971	6543	6547	rue	Alma
i663-RPP-0026758	6540	6548	rue	Alma
i663-RPP-0024780-001	6551	6553	rue	Alma
i663-RPP-0028899	6550	6554	rue	Alma
i663-RPP-0023573	6555	6557	rue	Alma
i663-RPP-0008615	6558	6558	rue	Alma
i663-RPP-0023865	6564	6566	rue	Alma
i663-RPP-0031905	6561	6569	rue	Alma
i663-RPP-0027026	6570	6574	rue	Alma
i663-RPP-0026303	6571	6575	rue	Alma
i663-RPP-0025418	6577	6581	rue	Alma
i663-RPP-0026670	6576	6586	rue	Alma

i663-RPP-0032446	6585	6589	rue	Alma
i663-RPP-0008374	6590	6590	rue	Alma
i663-RPP-0025135	6592	6594	rue	Alma
i663-RPP-0032642	6591	6597	rue	Alma
i663-RPP-0026315	6596	6600	rue	Alma
i663-RPP-0028151	6599	6603	rue	Alma
i663-RPP-0025540	6602	6608	rue	Alma
i663-RPP-0027052	6605	6609	rue	Alma
i663-RPP-0026136	6611	6615	rue	Alma
i663-RPP-0027801	6610	6616	rue	Alma
i663-RPP-0026221	6618	6620	rue	Alma
i663-RPP-0030397	6617	6621	rue	Alma
i663-RPP-0010367	6622	6624	rue	Alma
i663-RPP-0009420	6626	6626	rue	Alma
i663-RPP-0009582	6623	6627	rue	Alma
i663-RPP-0024401	6629	6633	rue	Alma
i663-RPP-0027878	6635	6639	rue	Alma
i663-RPP-0029515	6641	6645	rue	Alma
i663-RPP-0022823-001	6647	6651	rue	Alma
i663-RPP-0029635	6653	6657	rue	Alma
i663-RPP-0029033	6665	6671	rue	Alma
i663-RPP-0024080	6672	6676	rue	Alma
i663-RPP-0025014	6673	6679	rue	Alma
i663-RPP-0026949	6678	6682	rue	Alma
i663-RPP-0010679	6684	6686	rue	Alma
i663-RPP-0030038	6691	6697	rue	Alma
i663-RPP-0030372	6727	6731	rue	Alma
i663-RPP-0026120	6736	6736	rue	Alma
i663-RPP-0010659-001	6733	6737	rue	Alma
i663-RPP-0008715	6739	6749	rue	Alma
i663-RPP-0026605	6751	6761	rue	Alma
i663-RPP-0026083	6766	6770	rue	Alma
i663-RPP-0008239	6772	6776	rue	Alma
i663-RPP-0011187-001	6778	6780	rue	Alma
i663-RPP-0026782	6970	6970	rue	Alma
i663-RPP-0032290	2152	2156	rue	Augier
i663-RPP-0026908	2214	2214	rue	Augier
i663-RPP-0026569	2221	2225	rue	Augier
i663-RPP-0010165	2257	2259	rue	Augier
i663-RPP-0031795	2258	2262	rue	Augier

i663-RPP-0026903	2265	2265	rue	Augier		
i663-RPP-0023178-001	2287	2289	rue	Augier		
i663-RPP-0008293-001	2304	2306	rue	Augier		
i663-RPP-0026446	2314	2314	rue	Augier		
i663-RPP-0017068	3443	3445	rue	Aylwin		
i663-RPP-0015591	3483	3483	rue	Aylwin		
i663-RPP-0016900	3486	3486	rue	Aylwin		
i663-RPP-0017282	3492	3492	rue	Aylwin		
i663-RPP-0004770-001	3498	3498	rue	Aylwin		
i663-RPP-0014299	3505	3509	rue	Aylwin		
i663-RPP-0002657-001	3526	3528	rue	Aylwin		
i663-RPP-0004386-001	3538	3538	rue	Aylwin		
i663-RPP-0014096-001	3568	3570	rue	Aylwin		
i663-RPP-0015996	3576	3576	rue	Aylwin		
i663-RPP-0008395	1013	1023	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008378	1025	1033	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008775	1215	1215	rue	Beaubien Est	E	Presbytère Saint-Ambroise
i663-RPP-0011104	1200	1224	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0010115	1256	1258	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0027885	1257	1261	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0009792-001	1260	1264	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0032226	1265	1267	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008438-001	1266	1270	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0023349-001	1272	1276	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008464-001	1278	1282	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0022850-001	1279	1283	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0010556	1285	1289	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0032783	1290	1292	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0033237	1291	1295	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0027315	1294	1298	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0009351-001	1297	1299	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0011094-001	1301	1305	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0029402	1309	1313	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0029702	1315	1319	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0029477	1321	1323	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0033038	1325	1329	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008490-001	1332	1332	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0010326	1335	1339	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0025472	1342	1348	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0009054	1345	1349	rue	Beaubien Est	E	

i663-RPP-0031665	1351	1361	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0028323	1364	1368	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0031960	1375	1383	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0023391	1400	1402	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025679	151	151	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0029218	150	154	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0023860	1550	1554	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0024947	156	160	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0024003	157	161	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0023460	162	166	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0029228	169	171	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025517	168	174	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0027126	176	180	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025558	1805	1805	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025514	1820	1824	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025215	1876	1876	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0024778	1892	1898	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0032874	201	203	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0010945	200	206	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0024010	205	207	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025454	2101	2109	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0008184	2118	2122	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0022928	211	215	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0023116	216	218	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0010512	217	221	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0030395	2221	2223	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0008756	2222	2224	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0023890	2226	2228	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025701	2232	2234	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0026658	2236	2236	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0027853	2225	2245	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0027465	2325	2339	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0030133	2381	2383	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0031680	2396	2396	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0033067	2450	2454	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0026084	2456	2460	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0025939	2462	2466	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0010533	2468	2472	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0010978-001	2474	2478	rue	Beaubien Est	E
i663-RPP-0009368-001	2480	2482	rue	Beaubien Est	E

i663-RPP-0024621	2484	2486	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0024189	2488	2492	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0024125	2494	2498	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0014686	2506	2510	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0017521	2512	2516	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0005530	2551	2553	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0016011	2555	2563	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0005027	2550	2564	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0015778	2565	2571	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0022245	2601	2603	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0002683	2600	2606	rue	Beaubien Est	E	Église Saint-Marc
i663-RPP-0002683-001	2600	2606	rue	Beaubien Est	E	Presbytère Saint-Marc-l'Évangéliste
i663-RPP-0024974	250	262	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0021782	2641	2645	rue	Beaubien Est	E	Appartements Saint-Louis
i663-RPP-0015225	2650	2650	rue	Beaubien Est	E	Appartements Le Carle
i663-RPP-0006005-001	2655	2657	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0021308	2663	2665	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0019681	2701	2703	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0019393	2711	2713	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0019911	2714	2716	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0020143	2715	2717	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0023699	300	304	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0026261	301	305	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0005920-001	3000	3050	rue	Beaubien Est	E	École Louis-Hébert
i663-RPP-0027998	306	310	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0027075	312	316	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0028798	313	317	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0028661	318	320	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0027879	319	323	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0024114	324	328	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0023684	325	329	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0025036	350	352	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0010537-001	358	362	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0034559	365	365	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0009232-001	387	387	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0005788	4263	4267	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0025964	424	428	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008251	4315	4315	rue	Beaubien Est	E	École alternative Rose-des-Vents
i663-RPP-0022152	4461	4461	rue	Beaubien Est	E	
i663-RPP-0021442	4515	4515	rue	Beaubien Est	E	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0006039-001	4581	4583	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0028280	500	502	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0034711	504	506	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0012699	5218	5220	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008339	530	536	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0010862	538	538	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0010985	542	544	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0025324	51	55	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0027802	57	61	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0025315	63	67	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0026020	751	751	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0024018	758	766	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0027559	780	784	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0027137	75	79	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008777	81	85	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0028643	901	905	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0022774-001	87	91	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0022774-002	87	91	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0008341	919	921	rue		Beaubien Est	E	
i663-RPP-0033538	121	123	rue		Beaubien Ouest	O	
i663-RPP-0034761	125	127	rue		Beaubien Ouest	O	
i663-RPP-0033568	129	131	rue		Beaubien Ouest	O	
i663-RPP-0033379-002	153	155	rue	de l'	Beaubien Ouest	O	Usine Caron et Frères
i663-RPP-0033405	255	255	rue		Beaubien Ouest	O	
i663-RPP-0033380-003	270	270	rue		Beaubien Ouest	O	
i663-RPP-0033380-001	270	270	rue		Beaubien Ouest	O	
i663-RPP-0008709-001	1015	1015	rue		Bélanger		Église Saint-Arsène
i663-RPP-0008709-002	1015	1015	rue		Bélanger		Église Saint-Arsène
i663-RPP-0029423	1129	1141	rue		Bélanger		
i663-RPP-0026894	1209	1211	rue		Bélanger		
i663-RPP-0009700	1215	1223	rue		Bélanger		
i663-RPP-0010687	1225	1229	rue		Bélanger		
i663-RPP-0009197	1231	1247	rue		Bélanger		
i663-RPP-0009874-001	1251	1255	rue		Bélanger		
i663-RPP-0009874-002	1251	1255	rue		Bélanger		
i663-RPP-0011191	1263	1267	rue		Bélanger		
i663-RPP-0024060	1269	1273	rue		Bélanger		
i663-RPP-0009170-001	1275	1279	rue		Bélanger		
i663-RPP-0023791	1281	1285	rue		Bélanger		
i663-RPP-0024209-001	1288	1290	rue		Bélanger		

i663-RPP-0009834	1287	1291	rue	Bélanger
i663-RPP-0009166-001	1292	1294	rue	Bélanger
i663-RPP-0024399-001	1296	1298	rue	Bélanger
i663-RPP-0009357	1293	1299	rue	Bélanger
i663-RPP-0033277	1293	1299	rue	Bélanger
i663-RPP-0023409	1300	1306	rue	Bélanger
i663-RPP-0026651	1319	1323	rue	Bélanger
i663-RPP-0023581	1325	1329	rue	Bélanger
i663-RPP-0025670	1331	1333	rue	Bélanger
i663-RPP-0028016	1335	1341	rue	Bélanger
i663-RPP-0011391	1343	1349	rue	Bélanger
i663-RPP-0030545	1351	1365	rue	Bélanger
i663-RPP-0030876	1375	1375	rue	Bélanger
i663-RPP-0008465-001	1385	1385	rue	Bélanger
i663-RPP-0030737	1395	1395	rue	Bélanger
i663-RPP-0009121	1405	1405	rue	Bélanger
i663-RPP-0031237	1415	1425	rue	Bélanger
i663-RPP-0030716	1451	1453	rue	Bélanger
i663-RPP-0031783	1469	1473	rue	Bélanger
i663-RPP-0025614	1492	1498	rue	Bélanger
i663-RPP-0028220	151	153	rue	Bélanger
i663-RPP-0010903-001	157	159	rue	Bélanger
i663-RPP-0025433	169	171	rue	Bélanger
i663-RPP-0009609	168	178	rue	Bélanger
i663-RPP-0027478-001	175	179	rue	Bélanger
i663-RPP-0022923	180	184	rue	Bélanger
i663-RPP-0025396	186	186	rue	Bélanger
i663-RPP-0011139-001	206	208	rue	Bélanger
i663-RPP-0032125	2110	2112	rue	Bélanger
i663-RPP-0025030	214	214	rue	Bélanger
i663-RPP-0028888	219	221	rue	Bélanger
i663-RPP-0023362-001	225	227	rue	Bélanger
i663-RPP-0024284	2292	2296	rue	Bélanger
i663-RPP-0025591	2300	2304	rue	Bélanger
i663-RPP-0019103	2468	2472	rue	Bélanger
i663-RPP-0005947	2474	2480	rue	Bélanger
i663-RPP-0021693	2482	2490	rue	Bélanger
i663-RPP-0015366	2492	2496	rue	Bélanger
i663-RPP-0034030	255	259	rue	Bélanger
i663-RPP-0034039	255	259	rue	Bélanger

i663-RPP-0021867	2610	2612	rue		Bélanger
i663-RPP-0023990	260	270	rue		Bélanger
i663-RPP-0026269	276	276	rue		Bélanger
i663-RPP-0026010	278	278	rue		Bélanger
i663-RPP-0031876	273	279	rue		Bélanger
i663-RPP-0027817	26	28	rue		Bélanger
i663-RPP-0008940	403	419	rue		Bélanger
i663-RPP-0005757	4265	4265	rue		Bélanger
i663-RPP-0018377	4269	4269	rue		Bélanger
i663-RPP-0025720	421	427	rue		Bélanger
i663-RPP-0008439	402	428	rue		Bélanger
i663-RPP-0026563	429	433	rue		Bélanger
i663-RPP-0020169	4328	4330	rue		Bélanger
i663-RPP-0023467	432	438	rue		Bélanger
i663-RPP-0023510	437	443	rue		Bélanger
i663-RPP-0009147	500	504	rue		Bélanger
i663-RPP-0023317	510	512	rue		Bélanger
i663-RPP-0023696	514	516	rue		Bélanger
i663-RPP-0023565	527	531	rue		Bélanger
i663-RPP-0025915	533	535	rue		Bélanger
i663-RPP-0010519	539	547	rue		Bélanger
i663-RPP-0029606	62	62	rue		Bélanger
i663-RPP-0029605	66	68	rue		Bélanger
i663-RPP-0027342	750	750	rue		Bélanger
i663-RPP-0025107	756	760	rue		Bélanger
i663-RPP-0025918	764	774	rue		Bélanger
i663-RPP-0025600	75	79	rue		Bélanger
i663-RPP-0010300-001	81	83	rue		Bélanger
i663-RPP-0010300-002	81	83	rue		Bélanger
i663-RPP-0025368	905	909	rue		Bélanger
i663-RPP-0009970-001	913	915	rue		Bélanger
i663-RPP-0024179	919	937	rue		Bélanger
i663-RPP-0023131-001	94	98	rue		Bélanger
i663-RPP-0032543	1000	1010	rue	de	Bellechasse
i663-RPP-0032514	1012	1022	rue	de	Bellechasse
i663-RPP-0032808	1024	1034	rue	de	Bellechasse
i663-RPP-0008603-001	1025	1045	rue	de	Bellechasse
i663-RPP-0023302	1204	1224	rue	de	Bellechasse
i663-RPP-0023303	1204	1224	rue	de	Bellechasse
i663-RPP-0023304	1204	1224	rue	de	Bellechasse

i663-RPP-0025425	1204	1224	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0026184	1204	1224	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0026185	1204	1224	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0028133	1230	1232	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0010934-001	1256	1260	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0027718	1262	1266	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0029645	1268	1272	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0032028	1271	1277	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0029091	151	155	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0030229	151	155	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0026921	157	161	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0009414-001	1883	1885	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0027969	1979	1979	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0008595-002	2	2	rue	de	Bellechasse	Cour à bois L. Villeneuve & Cie
i663-RPP-0008595-003	2	2	rue	de	Bellechasse	Cour à bois L. Villeneuve & Cie
i663-RPP-0008595-001	2	2	rue	de	Bellechasse	Cour à bois L. Villeneuve & Cie
i663-RPP-0010018-002	200	200	rue	de	Bellechasse	Édifice de prévention des incendies
i663-RPP-0010018-001	200	200	rue	de	Bellechasse	Édifice de prévention des incendies
i663-RPP-0029247	2025	2027	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0010149	2308	2312	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0032185	2363	2369	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0004629	2521	2525	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0014185	2527	2531	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0016236	2629	2629	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0013384	2633	2635	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0018576	2639	2641	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0006660	2855	2875	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0006640	2919	2919	rue	de	Bellechasse	Collège Saint-Ignace
i663-RPP-0023139	305	305	rue	de	Bellechasse	Usine Catelli
i663-RPP-0018606	3288	3290	rue		Bellechasse	
i663-RPP-0029238	375	377	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0024166	379	381	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0026961	419	419	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0007687	4201	4205	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0027967	425	425	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0014540-001	4312	4312	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0014135	4321	4321	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0009463	441	443	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0008971	530	532	rue	de	Bellechasse	
i663-RPP-0025594	767	769	rue	de	Bellechasse	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0010210	782	786	rue	de	Bellechasse
i663-RPP-0025986	5616	5622	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029703	5624	5630	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029196	5627	5631	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027584	5632	5636	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025114	5633	5637	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010402	5638	5642	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0028908	5639	5643	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026907	5644	5648	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010781	5645	5649	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029903	5650	5654	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027383	5651	5657	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025042	5659	5665	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008902-001	5668	5672	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025249	5667	5673	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008808	5675	5681	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026339	5683	5689	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025717	5691	5697	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023497	5699	5703	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024651	5705	5711	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025400	5713	5719	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010557	5750	5754	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025286-001	5825	5827	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027021	5831	5833	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010776-001	5837	5839	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027600	5836	5840	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027004	5842	5852	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010272-001	5849	5853	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026387	5854	5858	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024631	5861	5861	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023434	5867	5867	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025587	5871	5871	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027641	5878	5882	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023411	5884	5888	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029193	5890	5894	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0031894	5917	5919	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0032884	5916	5920	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027097	5922	5926	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0033134	5921	5927	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027369-001	5928	5932	rue	de	Bordeaux

i663-RPP-0033271	5934	5938	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026171	5942	5946	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0033169	5948	5950	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009029-001	5954	5956	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025636	5960	5962	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009972	5961	5963	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0011008-001	5965	5967	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024496	5966	5968	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009695	5972	5974	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024879	5969	5977	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025344	5978	5982	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0032265	5979	5987	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023753	5984	5988	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023495	5991	5993	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023398	5990	5994	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023708	5996	5996	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0028167	5997	5997	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025277	6004	6004	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025761	6003	6007	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025426	6015	6015	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026204-001	6006	6024	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008572-001	6021	6025	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010067	6201	6205	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0030213	6201	6205	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0022702	6207	6209	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025941	6213	6215	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0033135	6214	6218	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027775	6220	6222	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0032098	6226	6228	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025045	6232	6236	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008346	6233	6237	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023474	6239	6239	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027522	6238	6242	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0022661	6246	6246	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0033327	6245	6249	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024998	6250	6252	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0031788	6251	6255	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023280	6256	6260	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029663	6257	6263	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0028935	6262	6270	rue	de	Bordeaux

i663-RPP-0026304	6265	6271	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029205	6273	6273	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025080	6272	6274	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008313	6287	6287	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0032371	6286	6290	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0032232	6292	6298	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027326	6299	6303	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0030747	6300	6304	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025112	6305	6309	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025657-001	6308	6310	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025872	6311	6315	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026460-001	6319	6321	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026275	6320	6322	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025260	6324	6326	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0022798-001	6327	6329	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029227	6332	6336	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024159	6333	6337	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027544	6342	6342	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024267-001	6339	6343	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008877	6344	6348	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023736	6345	6349	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024088	6350	6354	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027491	6351	6355	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0031739	6356	6358	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023168	6357	6359	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026290-001	6363	6363	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025953	6364	6364	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024852	6368	6370	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009453	6369	6371	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0033028	6373	6375	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0028230	6374	6376	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024215-001	6380	6384	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029217-001	6386	6390	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009962-001	6392	6392	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024101	6398	6398	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024712	6397	6399	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025262	6401	6403	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010976	6404	6408	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009459-001	6409	6409	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0022594	6410	6412	rue	de	Bordeaux

i663-RPP-0025947	6411	6413	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010433	6416	6418	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010245	6417	6421	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025388	6422	6424	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008829	6428	6432	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0028174	6500	6502	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0031604	6505	6505	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023687	6509	6511	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0022773	6519	6523	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027675	6520	6524	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024515	6525	6529	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0010231-001	6532	6534	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0025498	6537	6541	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0033225	6538	6542	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023055	6543	6543	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0022770	6550	6550	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0032233	6549	6553	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0022692	6567	6569	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026631	6574	6574	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008696-001	6579	6579	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008849	6580	6582	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0026400	6592	6594	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0008960	6596	6598	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0027529	6597	6601	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009776	6609	6609	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029459	6608	6612	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023862	6614	6618	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0011245-001	6615	6619	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024600-001	6620	6622	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023720	6621	6625	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0011036-001	6624	6626	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024488	6627	6629	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0023856	6628	6630	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0009095	6634	6636	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0032494	6638	6640	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0028882	6645	6647	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0030744	6654	6654	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0033221	6653	6655	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0029013	6663	6663	rue	de	Bordeaux
i663-RPP-0024393-001	6670	6670	rue	de	Bordeaux

i663-RPP-0022700	6671	6673	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0010238-001	6674	6674	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0025389-001	6683	6685	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0010159	6715	6719	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0008410-001	6724	6724	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0008635-001	6727	6727	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0009798-001	6733	6737	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0023452	6738	6742	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0023053	6752	6752	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0024642	6756	6756	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0023158	6762	6764	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0032409	6770	6770	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0023255	6776	6776	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0032352	6782	6782	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0027037-001	6791	6793	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0024825-001	6803	6805	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0027688	6830	6830	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0025066	6834	6836	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0022617	6838	6838	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0024676	6842	6844	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0028792	6848	6848	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0011288-001	6854	6854	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0027236	6860	6864	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0031933	6866	6870	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0031865	6872	6876	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0022958	6899	6901	rue	de	Bordeaux	
i663-RPP-0010157-001	5701	5709	rue		Boyer	École Lemoyne
i663-RPP-0026858-001	5735	5743	rue		Boyer	
i663-RPP-0025299-001	5745	5753	rue		Boyer	
i663-RPP-0008688	5755	5763	rue		Boyer	
i663-RPP-0023103	5767	5775	rue		Boyer	
i663-RPP-0011244-001	5815	5823	rue		Boyer	
i663-RPP-0023606	5880	5884	rue		Boyer	
i663-RPP-0010333	5927	5927	rue		Boyer	École Charles-Bruneau
i663-RPP-0009145	5985	5987	rue		Boyer	
i663-RPP-0031798	6003	6007	rue		Boyer	
i663-RPP-0031877	6011	6015	rue		Boyer	
i663-RPP-0009877	6232	6234	rue		Boyer	
i663-RPP-0023468	6238	6240	rue		Boyer	
i663-RPP-0028827	6268	6270	rue		Boyer	

i663-RPP-0033196	6265	6271	rue	Boyer
i663-RPP-0022986	6313	6315	rue	Boyer
i663-RPP-0024431	6317	6319	rue	Boyer
i663-RPP-0025900-002	6323	6323	rue	Boyer
i663-RPP-0023727-001	6329	6329	rue	Boyer
i663-RPP-0027110	6333	6335	rue	Boyer
i663-RPP-0029464	6337	6339	rue	Boyer
i663-RPP-0027380	6343	6345	rue	Boyer
i663-RPP-0027469-001	6347	6349	rue	Boyer
i663-RPP-0025221	6351	6353	rue	Boyer
i663-RPP-0027912	6355	6357	rue	Boyer
i663-RPP-0028631	6359	6363	rue	Boyer
i663-RPP-0023555-001	6365	6369	rue	Boyer
i663-RPP-0023615-001	6371	6377	rue	Boyer
i663-RPP-0031050-001	6379	6385	rue	Boyer
i663-RPP-0009783-001	6387	6393	rue	Boyer
i663-RPP-0008945-001	6395	6399	rue	Boyer
i663-RPP-0024123-001	6401	6405	rue	Boyer
i663-RPP-0008962-001	6529	6531	rue	Boyer
i663-RPP-0009928-001	6539	6541	rue	Boyer
i663-RPP-0024266	6543	6547	rue	Boyer
i663-RPP-0027045-001	6549	6553	rue	Boyer
i663-RPP-0008640-001	6555	6557	rue	Boyer
i663-RPP-0010947-001	6561	6565	rue	Boyer
i663-RPP-0026409	6573	6577	rue	Boyer
i663-RPP-0023558	6579	6583	rue	Boyer
i663-RPP-0009925-001	6585	6589	rue	Boyer
i663-RPP-0034195-001	6572	6590	rue	Boyer
i663-RPP-0023376	6600	6604	rue	Boyer
i663-RPP-0027511	6601	6605	rue	Boyer
i663-RPP-0024540	6607	6609	rue	Boyer
i663-RPP-0033851	6616	6620	rue	Boyer
i663-RPP-0010108-001	6619	6621	rue	Boyer
i663-RPP-0023806	6631	6631	rue	Boyer
i663-RPP-0023969-001	6639	6639	rue	Boyer
i663-RPP-0024292	6653	6659	rue	Boyer
i663-RPP-0024356	6669	6671	rue	Boyer
i663-RPP-0024995	6675	6677	rue	Boyer
i663-RPP-0008845	6693	6695	rue	Boyer
i663-RPP-0027585-001	6700	6700	rue	Boyer

i663-RPP-0032706	6701	6705	rue	Boyer
i663-RPP-0023585	6707	6707	rue	Boyer
i663-RPP-0027121-001	6712	6714	rue	Boyer
i663-RPP-0022432	6713	6715	rue	Boyer
i663-RPP-0028473	6717	6721	rue	Boyer
i663-RPP-0025878	6723	6727	rue	Boyer
i663-RPP-0024848-001	6729	6729	rue	Boyer
i663-RPP-0025380	6735	6739	rue	Boyer
i663-RPP-0026309	6741	6743	rue	Boyer
i663-RPP-0026669	6745	6747	rue	Boyer
i663-RPP-0008834	6749	6755	rue	Boyer
i663-RPP-0023446	6757	6759	rue	Boyer
i663-RPP-0008903	6761	6763	rue	Boyer
i663-RPP-0027289	6765	6765	rue	Boyer
i663-RPP-0022885	6769	6773	rue	Boyer
i663-RPP-0010810	6777	6777	rue	Boyer
i663-RPP-0025087-001	6775	6779	rue	Boyer
i663-RPP-0023760-001	6781	6783	rue	Boyer
i663-RPP-0024158	6780	6784	rue	Boyer
i663-RPP-0023616	6786	6790	rue	Boyer
i663-RPP-0033145	6785	6791	rue	Boyer
i663-RPP-0028308-001	6793	6795	rue	Boyer
i663-RPP-0027516	6792	6800	rue	Boyer
i663-RPP-0031855	6797	6801	rue	Boyer
i663-RPP-0029276	6803	6809	rue	Boyer
i663-RPP-0029534	6802	6810	rue	Boyer
i663-RPP-0008399	6811	6815	rue	Boyer
i663-RPP-0010403-001	6812	6816	rue	Boyer
i663-RPP-0024420	6819	6821	rue	Boyer
i663-RPP-0024051	6818	6822	rue	Boyer
i663-RPP-0008804-001	6823	6823	rue	Boyer
i663-RPP-0025809	6824	6828	rue	Boyer
i663-RPP-0023949	6827	6831	rue	Boyer
i663-RPP-0030118	6830	6834	rue	Boyer
i663-RPP-0010106	6833	6835	rue	Boyer
i663-RPP-0010613	6836	6840	rue	Boyer
i663-RPP-0025371	6842	6846	rue	Boyer
i663-RPP-0031822	6843	6851	rue	Boyer
i663-RPP-0023217-001	6853	6855	rue	Boyer
i663-RPP-0023276	6857	6859	rue	Boyer

i663-RPP-0026305	6861	6863	rue	Boyer
i663-RPP-0009483	6865	6867	rue	Boyer
i663-RPP-0025545	6869	6871	rue	Boyer
i663-RPP-0011243-001	6875	6883	rue	Boyer
i663-RPP-0011372-001	6956	6958	rue	Boyer
i663-RPP-0009737-001	6961	6963	rue	Boyer
i663-RPP-0027785-001	6960	6964	rue	Boyer
i663-RPP-0028909	6966	6968	rue	Boyer
i663-RPP-0008317	6965	6969	rue	Boyer
i663-RPP-0031850	6970	6972	rue	Boyer
i663-RPP-0030339	6971	6975	rue	Boyer
i663-RPP-0008639	6977	6979	rue	Boyer
i663-RPP-0025424	6981	6981	rue	Boyer
i663-RPP-0028343	6985	6985	rue	Boyer
i663-RPP-0029150	6987	6987	rue	Boyer
i663-RPP-0009952-001	6989	6991	rue	Boyer
i663-RPP-0027884	6995	6995	rue	Boyer
i663-RPP-0009534-001	6990	6998	rue	Boyer
i663-RPP-0025124	7000	7002	rue	Boyer
i663-RPP-0009898	7004	7006	rue	Boyer
i663-RPP-0010223-001	7008	7012	rue	Boyer
i663-RPP-0028353	7014	7022	rue	Boyer
i663-RPP-0029279	7015	7023	rue	Boyer
i663-RPP-0009892	7024	7028	rue	Boyer
i663-RPP-0010655	7031	7033	rue	Boyer
i663-RPP-0025706	7030	7034	rue	Boyer
i663-RPP-0027430	7035	7035	rue	Boyer
i663-RPP-0022623	7042	7042	rue	Boyer
i663-RPP-0009174-001	7041	7045	rue	Boyer
i663-RPP-0032340	7047	7051	rue	Boyer
i663-RPP-0022886	7048	7052	rue	Boyer
i663-RPP-0024517	7054	7056	rue	Boyer
i663-RPP-0024313	7053	7059	rue	Boyer
i663-RPP-0026346	7061	7065	rue	Boyer
i663-RPP-0028440	7067	7067	rue	Boyer
i663-RPP-0028900	7071	7071	rue	Boyer
i663-RPP-0010714	7058	7072	rue	Boyer
i663-RPP-0027063	7058	7072	rue	Boyer
i663-RPP-0028407	7074	7076	rue	Boyer
i663-RPP-0028580	7078	7084	rue	Boyer

i663-RPP-0023980	7086	7090	rue		Boyer	
i663-RPP-0023381	7099	7101	rue		Boyer	
i663-RPP-0024937	7098	7102	rue		Boyer	
i663-RPP-0009546	7104	7106	rue		Boyer	
i663-RPP-0031222	7107	7115	rue		Boyer	
i663-RPP-0024524	7117	7119	rue		Boyer	
i663-RPP-0009151	7130	7132	rue		Boyer	
i663-RPP-0024839-001	7135	7137	rue		Boyer	
i663-RPP-0008544-006	1100	1770	rue	des	Carrières	Cour des Carrières – ateliers municipaux
i663-RPP-0008544-003	1100	1770	rue	des	Carrières	Cour des Carrières – écurie
i663-RPP-0027659	1831	1833	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0022746	1834	1840	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0024465	1856	1860	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0009713	1871	1871	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0025209-001	1870	1872	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0024001	1874	1876	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0023624	1878	1880	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0028886	1882	1884	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0009076-001	1886	1888	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0024007-001	1887	1889	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0022539-001	1890	1892	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0008665	1897	1897	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0010352	1894	1898	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0033024	1901	1911	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0025592-001	1923	1927	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0024187	1929	1935	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0009564	1951	1965	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0027208	1967	1969	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0026397	1971	1973	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0027496	1975	1977	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0010002	1972	1980	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0030739	1979	1987	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0027087	1993	1995	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0023676-001	1982	1996	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0028803	2001	2003	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0029392-001	2000	2004	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0028142	2006	2016	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0026613	2017	2017	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0029960	2018	2022	rue	des	Carrières	
i663-RPP-0027612	2023	2023	rue	des	Carrières	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0011321-001	2031	2039	rue	des	Carrières
i663-RPP-0010439	2100	2102	rue	des	Carrières
i663-RPP-0028235	2139	2141	rue	des	Carrières
i663-RPP-0024518	2143	2145	rue	des	Carrières
i663-RPP-0024133	2201	2209	rue	des	Carrières
i663-RPP-0032419	2211	2215	rue	des	Carrières
i663-RPP-0027030	2223	2229	rue	des	Carrières
i663-RPP-0009855-001	2231	2235	rue	des	Carrières
i663-RPP-0024989	2237	2239	rue	des	Carrières
i663-RPP-0009314-001	2241	2245	rue	des	Carrières
i663-RPP-0029282	2301	2305	rue	des	Carrières
i663-RPP-0032535	2307	2309	rue	des	Carrières
i663-RPP-0029527	2313	2315	rue	des	Carrières
i663-RPP-0010028	2317	2319	rue	des	Carrières
i663-RPP-0025156-001	2327	2329	rue	des	Carrières
i663-RPP-0009434-001	2331	2335	rue	des	Carrières
i663-RPP-0025108	2457	2457	rue	des	Carrières
i663-RPP-0009556	2470	2470	rue	des	Carrières
i663-RPP-0031322-001	5609	5613	rue		Cartier
i663-RPP-0026702	5616	5618	rue		Cartier
i663-RPP-0024002	5615	5619	rue		Cartier
i663-RPP-0027653	5627	5633	rue		Cartier
i663-RPP-0028431	5634	5638	rue		Cartier
i663-RPP-0025533	5635	5643	rue		Cartier
i663-RPP-0025351	5640	5644	rue		Cartier
i663-RPP-0029340	5646	5650	rue		Cartier
i663-RPP-0029280	5655	5659	rue		Cartier
i663-RPP-0024126	5652	5662	rue		Cartier
i663-RPP-0033205	5664	5666	rue		Cartier
i663-RPP-0029411	5661	5667	rue		Cartier
i663-RPP-0026135	5668	5672	rue		Cartier
i663-RPP-0029450	5669	5673	rue		Cartier
i663-RPP-0010262	5675	5679	rue		Cartier
i663-RPP-0028242	5681	5685	rue		Cartier
i663-RPP-0029365	5690	5690	rue		Cartier
i663-RPP-0029667	5687	5691	rue		Cartier
i663-RPP-0024193-001	5693	5695	rue		Cartier
i663-RPP-0032099	5699	5705	rue		Cartier
i663-RPP-0009364	5707	5713	rue		Cartier
i663-RPP-0010173	5719	5729	rue		Cartier

i663-RPP-0010347	5719	5729	rue	Cartier	
i663-RPP-0023265	5737	5739	rue	Cartier	
i663-RPP-0025783	5748	5748	rue	Cartier	
i663-RPP-0026574	5755	5757	rue	Cartier	
i663-RPP-0025350	5763	5767	rue	Cartier	
i663-RPP-0010895	5769	5773	rue	Cartier	
i663-RPP-0024436	5775	5775	rue	Cartier	
i663-RPP-0023610	5778	5782	rue	Cartier	
i663-RPP-0024936	5784	5784	rue	Cartier	
i663-RPP-0027401	5787	5791	rue	Cartier	
i663-RPP-0022599	5793	5803	rue	Cartier	
i663-RPP-0009169-001	5802	5806	rue	Cartier	
i663-RPP-0023363	5805	5809	rue	Cartier	
i663-RPP-0022882	5811	5813	rue	Cartier	
i663-RPP-0028566	5808	5814	rue	Cartier	
i663-RPP-0008904-001	5817	5821	rue	Cartier	
i663-RPP-0009083	5816	5824	rue	Cartier	
i663-RPP-0008802-001	5823	5825	rue	Cartier	
i663-RPP-0025621	5826	5828	rue	Cartier	
i663-RPP-0024733-001	5829	5831	rue	Cartier	
i663-RPP-0029500	5832	5834	rue	Cartier	
i663-RPP-0027167-001	5833	5839	rue	Cartier	
i663-RPP-0023148	5841	5841	rue	Cartier	
i663-RPP-0024964	5846	5848	rue	Cartier	
i663-RPP-0028408	5849	5849	rue	Cartier	
i663-RPP-0009178	5853	5855	rue	Cartier	
i663-RPP-0011117	5852	5858	rue	Cartier	
i663-RPP-0024049	5852	5858	rue	Cartier	
i663-RPP-0026186	5860	5860	rue	Cartier	
i663-RPP-0023926	5866	5868	rue	Cartier	
i663-RPP-0026181	5908	5910	rue	Cartier	
i663-RPP-0023435	5918	5918	rue	Cartier	
i663-RPP-0028865	5924	5924	rue	Cartier	
i663-RPP-0029113	5932	5932	rue	Cartier	
i663-RPP-0025518	5954	5956	rue	Cartier	
i663-RPP-0029661	5960	5960	rue	Cartier	
i663-RPP-0029152	5966	5968	rue	Cartier	
i663-RPP-0027610	5984	5986	rue	Cartier	
i663-RPP-0033340	5996	6002	rue	Cartier	
i663-RPP-0010800	6017	6017	rue	Cartier	École Madeleine-de-Verchères

i663-RPP-0026650	6020	6020	rue	Cartier
i663-RPP-0022677	6024	6024	rue	Cartier
i663-RPP-0023327	6200	6202	rue	Cartier
i663-RPP-0010313-001	6207	6211	rue	Cartier
i663-RPP-0023662	6215	6223	rue	Cartier
i663-RPP-0026863-001	6225	6227	rue	Cartier
i663-RPP-0027597	6226	6228	rue	Cartier
i663-RPP-0024804	6230	6232	rue	Cartier
i663-RPP-0028128	6234	6234	rue	Cartier
i663-RPP-0025314	6233	6237	rue	Cartier
i663-RPP-0008618	6238	6240	rue	Cartier
i663-RPP-0028130	6242	6244	rue	Cartier
i663-RPP-0025976	6239	6245	rue	Cartier
i663-RPP-0029206	6246	6248	rue	Cartier
i663-RPP-0029827	6247	6251	rue	Cartier
i663-RPP-0027202	6250	6252	rue	Cartier
i663-RPP-0024854	6253	6255	rue	Cartier
i663-RPP-0011390	6254	6258	rue	Cartier
i663-RPP-0032026	6260	6264	rue	Cartier
i663-RPP-0025626	6266	6268	rue	Cartier
i663-RPP-0026571	6270	6272	rue	Cartier
i663-RPP-0027599	6274	6276	rue	Cartier
i663-RPP-0029005	6284	6284	rue	Cartier
i663-RPP-0025197	6285	6289	rue	Cartier
i663-RPP-0023007	6290	6290	rue	Cartier
i663-RPP-0008306-001	6291	6293	rue	Cartier
i663-RPP-0028303	6297	6297	rue	Cartier
i663-RPP-0025938	6302	6302	rue	Cartier
i663-RPP-0028357-001	6315	6319	rue	Cartier
i663-RPP-0009981	6323	6325	rue	Cartier
i663-RPP-0025792	6331	6333	rue	Cartier
i663-RPP-0027044	6340	6342	rue	Cartier
i663-RPP-0026328-001	6341	6343	rue	Cartier
i663-RPP-0023924	6346	6346	rue	Cartier
i663-RPP-0024490-001	6349	6351	rue	Cartier
i663-RPP-0010164	6353	6353	rue	Cartier
i663-RPP-0023866	6359	6361	rue	Cartier
i663-RPP-0026554	6364	6364	rue	Cartier
i663-RPP-0011362	6368	6368	rue	Cartier
i663-RPP-0008407	6405	6405	rue	Cartier

i663-RPP-0025207	6408	6410	rue	Cartier
i663-RPP-0033317	6409	6415	rue	Cartier
i663-RPP-0026480	6416	6416	rue	Cartier
i663-RPP-0026393	6420	6420	rue	Cartier
i663-RPP-0000021	6429	6431	rue	Cartier
i663-RPP-0028391	6435	6437	rue	Cartier
i663-RPP-0028501	6541	6543	rue	Cartier
i663-RPP-0030693-001	6547	6547	rue	Cartier
i663-RPP-0025362	6560	6560	rue	Cartier
i663-RPP-0027865	6566	6566	rue	Cartier
i663-RPP-0026087	6572	6572	rue	Cartier
i663-RPP-0033035	6578	6582	rue	Cartier
i663-RPP-0025223	6584	6590	rue	Cartier
i663-RPP-0030034	6592	6592	rue	Cartier
i663-RPP-0029337	6593	6593	rue	Cartier
i663-RPP-0023257	6598	6600	rue	Cartier
i663-RPP-0024722-001	6609	6613	rue	Cartier
i663-RPP-0032617	6644	6644	rue	Cartier
i663-RPP-0026385	6660	6660	rue	Cartier
i663-RPP-0025530	6662	6662	rue	Cartier
i663-RPP-0023941	6664	6668	rue	Cartier
i663-RPP-0024368	6671	6671	rue	Cartier
i663-RPP-0023692	6682	6684	rue	Cartier
i663-RPP-0033020	6691	6693	rue	Cartier
i663-RPP-0011325	6694	6694	rue	Cartier
i663-RPP-0022704-001	6696	6696	rue	Cartier
i663-RPP-0027684	6705	6707	rue	Cartier
i663-RPP-0024439	6711	6713	rue	Cartier
i663-RPP-0031254-001	6710	6714	rue	Cartier
i663-RPP-0008455	6716	6718	rue	Cartier
i663-RPP-0008364	6717	6719	rue	Cartier
i663-RPP-0027669	6721	6723	rue	Cartier
i663-RPP-0022621	6722	6724	rue	Cartier
i663-RPP-0009767	6729	6729	rue	Cartier
i663-RPP-0033015	6726	6730	rue	Cartier
i663-RPP-0029105	6732	6734	rue	Cartier
i663-RPP-0028478	6739	6739	rue	Cartier
i663-RPP-0027945-001	6738	6742	rue	Cartier
i663-RPP-0027234	6744	6748	rue	Cartier
i663-RPP-0010234	6756	6758	rue	Cartier

i663-RPP-0009373	6762	6764	rue	Cartier
i663-RPP-0008457	6768	6770	rue	Cartier
i663-RPP-0032277	6922	6924	rue	Cartier
i663-RPP-0008888	5615	5619	rue	Chabot
i663-RPP-0023129	5616	5620	rue	Chabot
i663-RPP-0030298	5622	5626	rue	Chabot
i663-RPP-0029984	5628	5634	rue	Chabot
i663-RPP-0026398	5637	5653	rue	Chabot
i663-RPP-0010839	5655	5655	rue	Chabot
i663-RPP-0025443	5654	5660	rue	Chabot
i663-RPP-0011264	5661	5661	rue	Chabot
i663-RPP-0023613	5662	5664	rue	Chabot
i663-RPP-0025954	5668	5668	rue	Chabot
i663-RPP-0027891	5665	5669	rue	Chabot
i663-RPP-0028567	5671	5675	rue	Chabot
i663-RPP-0025301	5677	5677	rue	Chabot
i663-RPP-0028210	5672	5678	rue	Chabot
i663-RPP-0008321	5681	5681	rue	Chabot
i663-RPP-0024435	5680	5684	rue	Chabot
i663-RPP-0027671	5685	5687	rue	Chabot
i663-RPP-0027351	5686	5690	rue	Chabot
i663-RPP-0032272	5691	5695	rue	Chabot
i663-RPP-0029431	5692	5696	rue	Chabot
i663-RPP-0024951-001	5697	5701	rue	Chabot
i663-RPP-0029619	5698	5702	rue	Chabot
i663-RPP-0023447-001	5703	5705	rue	Chabot
i663-RPP-0032599	5704	5710	rue	Chabot
i663-RPP-0027672	5711	5713	rue	Chabot
i663-RPP-0032295	5712	5718	rue	Chabot
i663-RPP-0025648	5715	5719	rue	Chabot
i663-RPP-0023782	5721	5725	rue	Chabot
i663-RPP-0027541	5720	5726	rue	Chabot
i663-RPP-0023110	5727	5729	rue	Chabot
i663-RPP-0028144	5733	5743	rue	Chabot
i663-RPP-0028115-001	5775	5777	rue	Chabot
i663-RPP-0023919-001	5778	5778	rue	Chabot
i663-RPP-0008873	5779	5783	rue	Chabot
i663-RPP-0026426	5782	5784	rue	Chabot
i663-RPP-0022670	5788	5788	rue	Chabot
i663-RPP-0025890	5785	5791	rue	Chabot

i663-RPP-0032723	5793	5795	rue	Chabot
i663-RPP-0029417	5794	5796	rue	Chabot
i663-RPP-0025072	5804	5804	rue	Chabot
i663-RPP-0032045	5799	5805	rue	Chabot
i663-RPP-0009041-001	5807	5811	rue	Chabot
i663-RPP-0009123	5810	5814	rue	Chabot
i663-RPP-0008225-001	5813	5819	rue	Chabot
i663-RPP-0010448	5818	5824	rue	Chabot
i663-RPP-0008308-001	5826	5830	rue	Chabot
i663-RPP-0022749	5827	5837	rue	Chabot
i663-RPP-0010586-001	5832	5840	rue	Chabot
i663-RPP-0029014	5845	5847	rue	Chabot
i663-RPP-0010690-001	5851	5853	rue	Chabot
i663-RPP-0008365-001	5863	5865	rue	Chabot
i663-RPP-0027663	5862	5866	rue	Chabot
i663-RPP-0028264-001	5869	5871	rue	Chabot
i663-RPP-0028736	5868	5872	rue	Chabot
i663-RPP-0026146	5874	5878	rue	Chabot
i663-RPP-0008556	5880	5888	rue	Chabot
i663-RPP-0024668-001	5913	5919	rue	Chabot
i663-RPP-0024225	5921	5923	rue	Chabot
i663-RPP-0031794	5927	5931	rue	Chabot
i663-RPP-0010089-001	5933	5933	rue	Chabot
i663-RPP-0026340-001	5939	5941	rue	Chabot
i663-RPP-0008973	5945	5947	rue	Chabot
i663-RPP-0010158-001	5951	5953	rue	Chabot
i663-RPP-0026573	5957	5959	rue	Chabot
i663-RPP-0033333	5963	5967	rue	Chabot
i663-RPP-0008762-001	5969	5973	rue	Chabot
i663-RPP-0032056	5975	5977	rue	Chabot
i663-RPP-0024263	5979	5981	rue	Chabot
i663-RPP-0023837	5987	5989	rue	Chabot
i663-RPP-0009866-001	5991	5997	rue	Chabot
i663-RPP-0023401	6201	6205	rue	Chabot
i663-RPP-0009768-001	6208	6208	rue	Chabot
i663-RPP-0010005-001	6213	6215	rue	Chabot
i663-RPP-0024761-001	6219	6219	rue	Chabot
i663-RPP-0026690-001	6216	6222	rue	Chabot
i663-RPP-0022955-001	6224	6228	rue	Chabot
i663-RPP-0024583-001	6231	6233	rue	Chabot

i663-RPP-0023491	6230	6234	rue	Chabot
i663-RPP-0033937	6230	6234	rue	Chabot
i663-RPP-0026253	6237	6241	rue	Chabot
i663-RPP-0023818	6243	6247	rue	Chabot
i663-RPP-0032038	6244	6248	rue	Chabot
i663-RPP-0033307	6250	6254	rue	Chabot
i663-RPP-0026308	6255	6257	rue	Chabot
i663-RPP-0023109	6261	6263	rue	Chabot
i663-RPP-0008371-001	6264	6264	rue	Chabot
i663-RPP-0025581	6267	6269	rue	Chabot
i663-RPP-0028062	6270	6274	rue	Chabot
i663-RPP-0025793	6276	6278	rue	Chabot
i663-RPP-0024707	6282	6284	rue	Chabot
i663-RPP-0024234	6285	6289	rue	Chabot
i663-RPP-0023396	6291	6293	rue	Chabot
i663-RPP-0026193-001	6297	6299	rue	Chabot
i663-RPP-0026294-001	6303	6305	rue	Chabot
i663-RPP-0029399	6306	6306	rue	Chabot
i663-RPP-0008585-001	6309	6311	rue	Chabot
i663-RPP-0028019	6312	6314	rue	Chabot
i663-RPP-0027888	6320	6320	rue	Chabot
i663-RPP-0010688-001	6321	6323	rue	Chabot
i663-RPP-0025686	6333	6335	rue	Chabot
i663-RPP-0024136-001	6339	6341	rue	Chabot
i663-RPP-0029549	6344	6348	rue	Chabot
i663-RPP-0032960	6345	6351	rue	Chabot
i663-RPP-0008367-001	6350	6352	rue	Chabot
i663-RPP-0009052	6354	6358	rue	Chabot
i663-RPP-0032328	6365	6369	rue	Chabot
i663-RPP-0008229	6371	6375	rue	Chabot
i663-RPP-0025419	6380	6382	rue	Chabot
i663-RPP-0032416	6386	6390	rue	Chabot
i663-RPP-0025671-001	6392	6392	rue	Chabot
i663-RPP-0029769	6401	6403	rue	Chabot
i663-RPP-0023789	6404	6408	rue	Chabot
i663-RPP-0029761-001	6409	6411	rue	Chabot
i663-RPP-0024979	6410	6412	rue	Chabot
i663-RPP-0011198	6416	6416	rue	Chabot
i663-RPP-0010072	6415	6419	rue	Chabot
i663-RPP-0023461-001	6424	6428	rue	Chabot

i663-RPP-0028634-001	6436	6436	rue	Chabot
i663-RPP-0029779	6518	6518	rue	Chabot
i663-RPP-0010609-001	6525	6525	rue	Chabot
i663-RPP-0032423	6530	6534	rue	Chabot
i663-RPP-0031830	6536	6540	rue	Chabot
i663-RPP-0027876	6542	6544	rue	Chabot
i663-RPP-0023642	6563	6565	rue	Chabot
i663-RPP-0024919-001	6567	6571	rue	Chabot
i663-RPP-0009115-001	6573	6573	rue	Chabot
i663-RPP-0022598	6572	6574	rue	Chabot
i663-RPP-0032675	6602	6604	rue	Chabot
i663-RPP-0028298	6618	6622	rue	Chabot
i663-RPP-0010438-001	6693	6695	rue	Chabot
i663-RPP-0027078	6696	6696	rue	Chabot
i663-RPP-0022899-002	6700	6702	rue	Chabot
i663-RPP-0022899-001	6700	6702	rue	Chabot
i663-RPP-0023358	6708	6710	rue	Chabot
i663-RPP-0027874	6712	6712	rue	Chabot
i663-RPP-0009010-001	6711	6713	rue	Chabot
i663-RPP-0025739	6718	6718	rue	Chabot
i663-RPP-0031911	6723	6729	rue	Chabot
i663-RPP-0010003-001	6730	6730	rue	Chabot
i663-RPP-0027845	6733	6735	rue	Chabot
i663-RPP-0025911	6736	6736	rue	Chabot
i663-RPP-0011354	6737	6741	rue	Chabot
i663-RPP-0023605	6743	6743	rue	Chabot
i663-RPP-0026487	6746	6750	rue	Chabot
i663-RPP-0024260	6755	6757	rue	Chabot
i663-RPP-0024495	6761	6761	rue	Chabot
i663-RPP-0023925	6793	6795	rue	Chabot
i663-RPP-0031433	6799	6801	rue	Chabot
i663-RPP-0010147	6811	6811	rue	Chabot
i663-RPP-0026319	6817	6819	rue	Chabot
i663-RPP-0033062	6821	6823	rue	Chabot
i663-RPP-0025411	6827	6829	rue	Chabot
i663-RPP-0022668-001	6883	6885	rue	Chabot
i663-RPP-0025243-001	6887	6889	rue	Chabot
i663-RPP-0008910-001	6891	6893	rue	Chabot
i663-RPP-0032716	6895	6897	rue	Chabot
i663-RPP-0026144	6901	6901	rue	Chabot

i663-RPP-0010111	6911	6911	rue	Chabot
i663-RPP-0024175	6236	6246	rue	Chambord
i663-RPP-0008720-001	6243	6251	rue	Chambord
i663-RPP-0031825	6248	6258	rue	Chambord
i663-RPP-0027251	6253	6263	rue	Chambord
i663-RPP-0029319	6271	6273	rue	Chambord
i663-RPP-0026565	6277	6277	rue	Chambord
i663-RPP-0023003-001	6276	6278	rue	Chambord
i663-RPP-0032744	6280	6282	rue	Chambord
i663-RPP-0026027	6286	6288	rue	Chambord
i663-RPP-0010877-001	6292	6294	rue	Chambord
i663-RPP-0024686-001	6298	6300	rue	Chambord
i663-RPP-0009567	6304	6308	rue	Chambord
i663-RPP-0029343-001	6310	6314	rue	Chambord
i663-RPP-0009897-001	6315	6315	rue	Chambord
i663-RPP-0024556-001	6316	6320	rue	Chambord
i663-RPP-0008645-001	6321	6321	rue	Chambord
i663-RPP-0010823-001	6322	6324	rue	Chambord
i663-RPP-0025310	6327	6327	rue	Chambord
i663-RPP-0029416	6328	6334	rue	Chambord
i663-RPP-0033322	6333	6337	rue	Chambord
i663-RPP-0009478-001	6336	6340	rue	Chambord
i663-RPP-0029395	6341	6343	rue	Chambord
i663-RPP-0033235	6344	6348	rue	Chambord
i663-RPP-0027926	6347	6351	rue	Chambord
i663-RPP-0023629-001	6355	6355	rue	Chambord
i663-RPP-0009584-001	6350	6356	rue	Chambord
i663-RPP-0010636-001	6363	6367	rue	Chambord
i663-RPP-0011185-001	6366	6368	rue	Chambord
i663-RPP-0023622	6369	6371	rue	Chambord
i663-RPP-0008987-001	6370	6376	rue	Chambord
i663-RPP-0024890-001	6378	6382	rue	Chambord
i663-RPP-0026213	6381	6383	rue	Chambord
i663-RPP-0011089-001	6384	6388	rue	Chambord
i663-RPP-0028856-001	6513	6517	rue	Chambord
i663-RPP-0029763	6514	6520	rue	Chambord
i663-RPP-0027921	6522	6526	rue	Chambord
i663-RPP-0011192	6527	6529	rue	Chambord
i663-RPP-0022565	6528	6530	rue	Chambord
i663-RPP-0032291	6532	6534	rue	Chambord

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0032929	6531	6535	rue	Chambord
i663-RPP-0029669	6536	6540	rue	Chambord
i663-RPP-0029058	6537	6541	rue	Chambord
i663-RPP-0032888	6543	6547	rue	Chambord
i663-RPP-0029357	6542	6548	rue	Chambord
i663-RPP-0022819	6549	6553	rue	Chambord
i663-RPP-0026252-001	6550	6554	rue	Chambord
i663-RPP-0011356-001	6555	6559	rue	Chambord
i663-RPP-0029225	6561	6565	rue	Chambord
i663-RPP-0033147	6567	6571	rue	Chambord
i663-RPP-0028411-001	6573	6577	rue	Chambord
i663-RPP-0008758-001	6579	6583	rue	Chambord
i663-RPP-0023228-001	6585	6587	rue	Chambord
i663-RPP-0027273-001	6601	6605	rue	Chambord
i663-RPP-0032654	6607	6613	rue	Chambord
i663-RPP-0024793	6610	6618	rue	Chambord
i663-RPP-0009787-001	6624	6628	rue	Chambord
i663-RPP-0030231	6632	6636	rue	Chambord
i663-RPP-0031771	6633	6637	rue	Chambord
i663-RPP-0027892	6640	6640	rue	Chambord
i663-RPP-0009422-001	6639	6643	rue	Chambord
i663-RPP-0027404	6642	6646	rue	Chambord
i663-RPP-0030912	6645	6649	rue	Chambord
i663-RPP-0027528	6648	6652	rue	Chambord
i663-RPP-0030288	6651	6655	rue	Chambord
i663-RPP-0025980-001	6654	6658	rue	Chambord
i663-RPP-0031893	6657	6661	rue	Chambord
i663-RPP-0032739	6660	6662	rue	Chambord
i663-RPP-0028105	6663	6663	rue	Chambord
i663-RPP-0009315-001	6666	6668	rue	Chambord
i663-RPP-0030805-001	6670	6672	rue	Chambord
i663-RPP-0024044	6669	6673	rue	Chambord
i663-RPP-0024875-001	6676	6678	rue	Chambord
i663-RPP-0032399	6675	6679	rue	Chambord
i663-RPP-0027218	6681	6685	rue	Chambord
i663-RPP-0032023	6680	6686	rue	Chambord
i663-RPP-0028509	6690	6692	rue	Chambord
i663-RPP-0022691	6713	6715	rue	Chambord
i663-RPP-0032225	6716	6722	rue	Chambord
i663-RPP-0009835-001	6721	6725	rue	Chambord

i663-RPP-0023974	6724	6728	rue	Chambord
i663-RPP-0023229-001	6727	6731	rue	Chambord
i663-RPP-0009403	6730	6734	rue	Chambord
i663-RPP-0027589-001	6733	6735	rue	Chambord
i663-RPP-0027400	6736	6740	rue	Chambord
i663-RPP-0032040	6739	6743	rue	Chambord
i663-RPP-0032335	6742	6746	rue	Chambord
i663-RPP-0025644	6745	6749	rue	Chambord
i663-RPP-0031826	6748	6752	rue	Chambord
i663-RPP-0033206	6754	6754	rue	Chambord
i663-RPP-0024667-001	6751	6755	rue	Chambord
i663-RPP-0024880-001	6757	6761	rue	Chambord
i663-RPP-0031989	6760	6764	rue	Chambord
i663-RPP-0027614	6763	6767	rue	Chambord
i663-RPP-0010186-001	6769	6769	rue	Chambord
i663-RPP-0023372-001	6766	6770	rue	Chambord
i663-RPP-0028205	6774	6776	rue	Chambord
i663-RPP-0027576-001	6775	6779	rue	Chambord
i663-RPP-0025777	6778	6782	rue	Chambord
i663-RPP-0009106-001	6781	6783	rue	Chambord
i663-RPP-0032308	6784	6788	rue	Chambord
i663-RPP-0028296	6787	6791	rue	Chambord
i663-RPP-0027902	6790	6794	rue	Chambord
i663-RPP-0031953	6796	6800	rue	Chambord
i663-RPP-0032597	6801	6805	rue	Chambord
i663-RPP-0024299	6808	6808	rue	Chambord
i663-RPP-0011076	6807	6811	rue	Chambord
i663-RPP-0010366-001	6813	6817	rue	Chambord
i663-RPP-0023559	6814	6818	rue	Chambord
i663-RPP-0009264	6820	6822	rue	Chambord
i663-RPP-0024694-001	6819	6823	rue	Chambord
i663-RPP-0025051	6824	6824	rue	Chambord
i663-RPP-0009231-001	6825	6829	rue	Chambord
i663-RPP-0029602	6830	6830	rue	Chambord
i663-RPP-0026212	6832	6834	rue	Chambord
i663-RPP-0030122	6831	6835	rue	Chambord
i663-RPP-0024217-001	6836	6840	rue	Chambord
i663-RPP-0032297	6837	6841	rue	Chambord
i663-RPP-0008958	6845	6847	rue	Chambord
i663-RPP-0026794	6849	6853	rue	Chambord

i663-RPP-0032046	6855	6859	rue	Chambord
i663-RPP-0010044	6862	6864	rue	Chambord
i663-RPP-0009856-001	6866	6868	rue	Chambord
i663-RPP-0011381-001	6861	6869	rue	Chambord
i663-RPP-0010315-001	6871	6875	rue	Chambord
i663-RPP-0027940	6870	6876	rue	Chambord
i663-RPP-0010404	6878	6880	rue	Chambord
i663-RPP-0027924-001	6877	6881	rue	Chambord
i663-RPP-0026577	6884	6884	rue	Chambord
i663-RPP-0032506	6883	6887	rue	Chambord
i663-RPP-0031927	6889	6893	rue	Chambord
i663-RPP-0008593-001	6895	6899	rue	Chambord
i663-RPP-0026761	6901	6907	rue	Chambord
i663-RPP-0026862-001	6964	6968	rue	Chambord
i663-RPP-0009378	6971	6973	rue	Chambord
i663-RPP-0032039	6970	6974	rue	Chambord
i663-RPP-0027226	6975	6977	rue	Chambord
i663-RPP-0024743-001	6976	6980	rue	Chambord
i663-RPP-0008401	6979	6981	rue	Chambord
i663-RPP-0025357	6982	6982	rue	Chambord
i663-RPP-0009587	6983	6985	rue	Chambord
i663-RPP-0008857-001	6987	6991	rue	Chambord
i663-RPP-0031719	6988	6992	rue	Chambord
i663-RPP-0025394-001	6993	6997	rue	Chambord
i663-RPP-0033291	6994	7000	rue	Chambord
i663-RPP-0025103-001	6999	7003	rue	Chambord
i663-RPP-0032075	7004	7006	rue	Chambord
i663-RPP-0032603	7005	7009	rue	Chambord
i663-RPP-0032831	7008	7010	rue	Chambord
i663-RPP-0026119	7011	7011	rue	Chambord
i663-RPP-0010788-001	7014	7016	rue	Chambord
i663-RPP-0027656	7017	7017	rue	Chambord
i663-RPP-0010119	7019	7019	rue	Chambord
i663-RPP-0031955	7018	7022	rue	Chambord
i663-RPP-0026753-001	7024	7028	rue	Chambord
i663-RPP-0032015	7025	7029	rue	Chambord
i663-RPP-0024943	7030	7032	rue	Chambord
i663-RPP-0022665-001	7033	7035	rue	Chambord
i663-RPP-0024226-001	7034	7036	rue	Chambord
i663-RPP-0031971	7037	7039	rue	Chambord

i663-RPP-0027690	7038	7042	rue	Chambord
i663-RPP-0022641	7043	7045	rue	Chambord
i663-RPP-0025789-001	7044	7048	rue	Chambord
i663-RPP-0009505-001	7049	7053	rue	Chambord
i663-RPP-0029968	7050	7054	rue	Chambord
i663-RPP-0025035-001	7056	7058	rue	Chambord
i663-RPP-0008414-001	7055	7059	rue	Chambord
i663-RPP-0025531	7061	7065	rue	Chambord
i663-RPP-0028549	7062	7066	rue	Chambord
i663-RPP-0025171	7068	7070	rue	Chambord
i663-RPP-0023306	7067	7071	rue	Chambord
i663-RPP-0009718	7074	7090	rue	Chambord
i663-RPP-0008379-001	7124	7128	rue	Chambord
i663-RPP-0023047-001	7130	7134	rue	Chambord
i663-RPP-0026190	5165	5175	rue	Chapleau
i663-RPP-0025901	5177	5179	rue	Chapleau
i663-RPP-0023551	5468	5470	rue	Chapleau
i663-RPP-0027461	5474	5478	rue	Chapleau
i663-RPP-0029593	5480	5484	rue	Chapleau
i663-RPP-0011688	5275	5275	rue	Churchill
i663-RPP-0033387	6345	6345	rue	Clark
i663-RPP-0034565	6347	6351	rue	Clark
i663-RPP-0034487	6353	6355	rue	Clark
i663-RPP-0033392	6361	6365	rue	Clark
i663-RPP-0035138-001	6373	6375	rue	Clark
i663-RPP-0034422	6397	6399	rue	Clark
i663-RPP-0034752	6403	6405	rue	Clark
i663-RPP-0034500	6404	6406	rue	Clark
i663-RPP-0033495	6409	6411	rue	Clark
i663-RPP-0034588	6410	6414	rue	Clark
i663-RPP-0034138	6415	6417	rue	Clark
i663-RPP-0033401	6421	6427	rue	Clark
i663-RPP-0034586	6429	6431	rue	Clark
i663-RPP-0033350-001	6436	6438	rue	Clark
i663-RPP-0035529	6441	6443	rue	Clark
i663-RPP-0034563	6447	6447	rue	Clark
i663-RPP-0034505-001	6444	6450	rue	Clark
i663-RPP-0034417	6453	6455	rue	Clark
i663-RPP-0033361	6454	6458	rue	Clark
i663-RPP-0034654	6460	6462	rue	Clark

i663-RPP-0034668	6466	6468	rue	Clark
i663-RPP-0035283	6472	6476	rue	Clark
i663-RPP-0034619	6478	6480	rue	Clark
i663-RPP-0035061	6482	6484	rue	Clark
i663-RPP-0033467	6486	6488	rue	Clark
i663-RPP-0033408-001	6506	6508	rue	Clark
i663-RPP-0034156	6512	6514	rue	Clark
i663-RPP-0034638	6518	6518	rue	Clark
i663-RPP-0033397	6511	6519	rue	Clark
i663-RPP-0035262	6521	6523	rue	Clark
i663-RPP-0034502	6522	6524	rue	Clark
i663-RPP-0035302	6533	6535	rue	Clark
i663-RPP-0034581	6532	6538	rue	Clark
i663-RPP-0034636	6537	6539	rue	Clark
i663-RPP-0034503	6546	6548	rue	Clark
i663-RPP-0033504-001	6551	6551	rue	Clark
i663-RPP-0033355	6552	6554	rue	Clark
i663-RPP-0035468	6556	6558	rue	Clark
i663-RPP-0035094	6559	6559	rue	Clark
i663-RPP-0034551	6561	6563	rue	Clark
i663-RPP-0033499	6560	6568	rue	Clark
i663-RPP-0034584-001	6570	6570	rue	Clark
i663-RPP-0033553-001	6576	6576	rue	Clark
i663-RPP-0034733	6584	6586	rue	Clark
i663-RPP-0033384-001	6588	6588	rue	Clark
i663-RPP-0033583	6598	6600	rue	Clark
i663-RPP-0034521	6602	6604	rue	Clark
i663-RPP-0034489	6606	6608	rue	Clark
i663-RPP-0035274-001	6610	6612	rue	Clark
i663-RPP-0034490-001	6618	6620	rue	Clark
i663-RPP-0034593	6622	6626	rue	Clark
i663-RPP-0033501	6628	6630	rue	Clark
i663-RPP-0033464	6640	6644	rue	Clark
i663-RPP-0034170	6650	6656	rue	Clark
i663-RPP-0034541	6658	6660	rue	Clark
i663-RPP-0034547	6716	6718	rue	Clark
i663-RPP-0034148	6715	6719	rue	Clark
i663-RPP-0034145-001	6723	6723	rue	Clark
i663-RPP-0034475	6720	6724	rue	Clark
i663-RPP-0034674	6725	6727	rue	Clark

i663-RPP-0034472	6726	6730	rue	Clark
i663-RPP-0034477	6732	6736	rue	Clark
i663-RPP-0034459	6738	6748	rue	Clark
i663-RPP-0034429	6750	6752	rue	Clark
i663-RPP-0033515-001	6763	6763	rue	Clark
i663-RPP-0033362-001	6754	6764	rue	Clark
i663-RPP-0033537-001	6767	6769	rue	Clark
i663-RPP-0034689-001	6766	6770	rue	Clark
i663-RPP-0034416-001	6771	6773	rue	Clark
i663-RPP-0033560	6775	6775	rue	Clark
i663-RPP-0034407	6779	6779	rue	Clark
i663-RPP-0033390	6772	6780	rue	Clark
i663-RPP-0034402	6782	6782	rue	Clark
i663-RPP-0034759	6783	6785	rue	Clark
i663-RPP-0033585	6786	6790	rue	Clark
i663-RPP-0034792	6792	6794	rue	Clark
i663-RPP-0034701	6796	6798	rue	Clark
i663-RPP-0035433	6797	6801	rue	Clark
i663-RPP-0034480-001	6800	6802	rue	Clark
i663-RPP-0035193	6803	6813	rue	Clark
i663-RPP-0034141	6815	6817	rue	Clark
i663-RPP-0035041	6816	6818	rue	Clark
i663-RPP-0034779	6821	6825	rue	Clark
i663-RPP-0034762	6827	6829	rue	Clark
i663-RPP-0034682	6831	6833	rue	Clark
i663-RPP-0034462	6834	6836	rue	Clark
i663-RPP-0035261	6838	6840	rue	Clark
i663-RPP-0033506-001	6837	6841	rue	Clark
i663-RPP-0034598	6843	6843	rue	Clark
i663-RPP-0035579	6844	6848	rue	Clark
i663-RPP-0033523-001	6850	6850	rue	Clark
i663-RPP-0034697	6863	6865	rue	Clark
i663-RPP-0034643	6867	6869	rue	Clark
i663-RPP-0034658-002	6871	6875	rue	Clark
i663-RPP-0033573	6891	6895	rue	Clark
i663-RPP-0034780	6932	6934	rue	Clark
i663-RPP-0035516	7016	7016	rue	Clark
i663-RPP-0034162-001	7022	7024	rue	Clark
i663-RPP-0034673	7026	7028	rue	Clark
i663-RPP-0034696	7030	7032	rue	Clark

i663-RPP-0034525	7034	7038	rue	Clark
i663-RPP-0033974	7040	7050	rue	Clark
i663-RPP-0034727	7052	7052	rue	Clark
i663-RPP-0035159	7053	7057	rue	Clark
i663-RPP-0034454	7059	7063	rue	Clark
i663-RPP-0035336	7065	7069	rue	Clark
i663-RPP-0035229	7071	7081	rue	Clark
i663-RPP-0034594	7083	7087	rue	Clark
i663-RPP-0034589	7090	7098	rue	Clark
i663-RPP-0034534	7103	7107	rue	Clark
i663-RPP-0035131	7109	7117	rue	Clark
i663-RPP-0033393	7112	7120	rue	Clark
i663-RPP-0034512	7119	7123	rue	Clark
i663-RPP-0035502	7125	7129	rue	Clark
i663-RPP-0034136	7122	7132	rue	Clark
i663-RPP-0033582	7131	7135	rue	Clark
i663-RPP-0034772	7134	7136	rue	Clark
i663-RPP-0034747-001	7137	7141	rue	Clark
i663-RPP-0033376	7143	7147	rue	Clark
i663-RPP-0034532	7144	7150	rue	Clark
i663-RPP-0035099	7152	7156	rue	Clark
i663-RPP-0003918	3430	3440	rue	Cuvillier
i663-RPP-0003480	3443	3445	rue	Cuvillier
i663-RPP-0004045	3454	3464	rue	Cuvillier
i663-RPP-0004046	3466	3476	rue	Cuvillier
i663-RPP-0004467-001	3482	3484	rue	Cuvillier
i663-RPP-0014795-001	3486	3488	rue	Cuvillier
i663-RPP-0005061-001	3490	3492	rue	Cuvillier
i663-RPP-0015367-001	3494	3496	rue	Cuvillier
i663-RPP-0005015-001	3498	3500	rue	Cuvillier
i663-RPP-0013447-001	3502	3504	rue	Cuvillier
i663-RPP-0004055-001	3506	3508	rue	Cuvillier
i663-RPP-0015320-001	3510	3512	rue	Cuvillier
i663-RPP-0004401-001	3514	3516	rue	Cuvillier
i663-RPP-0013283-001	3518	3520	rue	Cuvillier
i663-RPP-0004054-001	3522	3524	rue	Cuvillier
i663-RPP-0003572-001	3530	3532	rue	Cuvillier
i663-RPP-0014611-001	3534	3536	rue	Cuvillier
i663-RPP-0015444-001	3538	3540	rue	Cuvillier
i663-RPP-0004653-001	3542	3544	rue	Cuvillier

i663-RPP-0010561	1839	1847	rue	Dandurand
i663-RPP-0029270	1849	1857	rue	Dandurand
i663-RPP-0026805-001	1859	1869	rue	Dandurand
i663-RPP-0023656	1963	1973	rue	Dandurand
i663-RPP-0022608	1975	1979	rue	Dandurand
i663-RPP-0029744	1997	1999	rue	Dandurand
i663-RPP-0024566	2007	2015	rue	Dandurand
i663-RPP-0028217	2017	2021	rue	Dandurand
i663-RPP-0027054	2023	2027	rue	Dandurand
i663-RPP-0028415	2029	2033	rue	Dandurand
i663-RPP-0027050	2035	2039	rue	Dandurand
i663-RPP-0024057	2041	2047	rue	Dandurand
i663-RPP-0026192	2049	2053	rue	Dandurand
i663-RPP-0026028	2117	2125	rue	Dandurand
i663-RPP-0030148	2215	2223	rue	Dandurand
i663-RPP-0031866	2225	2233	rue	Dandurand
i663-RPP-0004316	2570	2572	rue	Dandurand
i663-RPP-0013886	2576	2576	rue	Dandurand
i663-RPP-0002562	2579	2581	rue	Dandurand
i663-RPP-0004894	2583	2585	rue	Dandurand
i663-RPP-0014187	2587	2589	rue	Dandurand
i663-RPP-0014575	2586	2590	rue	Dandurand
i663-RPP-0016171	2592	2598	rue	Dandurand
i663-RPP-0014938	2607	2615	rue	Dandurand
i663-RPP-0015587	2617	2625	rue	Dandurand
i663-RPP-0016928	2627	2631	rue	Dandurand
i663-RPP-0005674	2651	2655	rue	Dandurand
i663-RPP-0018028	2657	2659	rue	Dandurand
i663-RPP-0019529	2667	2669	rue	Dandurand
i663-RPP-0004730	2666	2670	rue	Dandurand
i663-RPP-0018078	2672	2676	rue	Dandurand
i663-RPP-0013307-001	2678	2682	rue	Dandurand
i663-RPP-0005162-001	2687	2691	rue	Dandurand
i663-RPP-0001702-001	2700	2710	rue	Dandurand
i663-RPP-0001702-002	2700	2710	rue	Dandurand
i663-RPP-0018005	2701	2711	rue	Dandurand
i663-RPP-0016020	2712	2716	rue	Dandurand
i663-RPP-0019556	2718	2722	rue	Dandurand
i663-RPP-0017356	2713	2723	rue	Dandurand
i663-RPP-0012459	2724	2728	rue	Dandurand

i663-RPP-0014960	2725	2729	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014510	2730	2732	rue	Dandurand	
i663-RPP-0018880	2731	2735	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015140	2734	2736	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014980	2800	2802	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012686	2804	2806	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015914	2801	2811	rue	Dandurand	
i663-RPP-0017605	2810	2814	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015182	2819	2825	rue	Dandurand	
i663-RPP-0016148	2827	2831	rue	Dandurand	
i663-RPP-0018890	2833	2837	rue	Dandurand	
i663-RPP-0016013	2839	2849	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015721	2859	2859	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015817	2865	2865	rue	Dandurand	
i663-RPP-0001614-001	2868	2870	rue	Dandurand	École Saint-Jean-de-Brébeuf
i663-RPP-0014843	2869	2871	rue	Dandurand	
i663-RPP-0019526	2875	2875	rue	Dandurand	
i663-RPP-0003987-001	2879	2879	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014219	2883	2885	rue	Dandurand	
i663-RPP-0004263	2889	2891	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015119	2900	2908	rue	Dandurand	
i663-RPP-0019067	2910	2914	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015141	2916	2924	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013112	2921	2925	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015940	2927	2931	rue	Dandurand	
i663-RPP-0016257	2926	2934	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015266	2936	2946	rue	Dandurand	
i663-RPP-0004178-001	3000	3004	rue	Dandurand	
i663-RPP-0004402	3006	3010	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015476	3012	3016	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013556	3013	3017	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014025	3018	3022	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013121	3019	3023	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014154-001	3025	3027	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012776	3036	3038	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015783	3042	3044	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015026	3100	3104	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014690	3106	3114	rue	Dandurand	
i663-RPP-0016730	3116	3120	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014587	3122	3126	rue	Dandurand	

i663-RPP-0015108	3132	3136	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013558	3138	3142	rue	Dandurand	
i663-RPP-0016123	3144	3148	rue	Dandurand	
i663-RPP-0020764-001	3189	3199	rue	Dandurand	
i663-RPP-0015085	3200	3200	rue	Dandurand	
i663-RPP-0020084	3201	3203	rue	Dandurand	
i663-RPP-0017429	3205	3207	rue	Dandurand	
i663-RPP-0018007	3204	3208	rue	Dandurand	
i663-RPP-0005750-001	3213	3223	rue	Dandurand	
i663-RPP-0020366	3225	3229	rue	Dandurand	
i663-RPP-0018923	3231	3235	rue	Dandurand	
i663-RPP-0002518-001	3240	3240	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014425	3240	3240	rue	Dandurand	
i663-RPP-0007539	3237	3247	rue	Dandurand	
i663-RPP-0006386-001	3321	3329	rue	Dandurand	
i663-RPP-0020919-001	3331	3339	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012449-001	3400	3406	rue	Dandurand	
i663-RPP-0006936	3441	3443	rue	Dandurand	
i663-RPP-0001816-001	3580	3580	rue	Dandurand	École primaire Saint-François-Solano
i663-RPP-0002400	3678	3678	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013715	3689	3691	rue	Dandurand	
i663-RPP-0001214-001	3720	3730	rue	Dandurand	Église Saint-François-Solano
i663-RPP-0001214-002	3720	3730	rue	Dandurand	Presbytère Saint-François-Solano
i663-RPP-0018084	3731	3733	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013635	3737	3739	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012816	3743	3745	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012663	3749	3751	rue	Dandurand	
i663-RPP-0003150	3800	3802	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012806-001	3801	3803	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012390-001	3807	3809	rue	Dandurand	
i663-RPP-0001064-001	3815	3817	rue	Dandurand	
i663-RPP-0003106	3850	3852	rue	Dandurand	
i663-RPP-0001330	3851	3857	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014458	3864	3866	rue	Dandurand	
i663-RPP-0019757	3868	3870	rue	Dandurand	
i663-RPP-0003615	3890	3892	rue	Dandurand	
i663-RPP-0019544	3905	3907	rue	Dandurand	
i663-RPP-0016591	3921	3923	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012407	3927	3929	rue	Dandurand	
i663-RPP-0019141	3935	3935	rue	Dandurand	

i663-RPP-0013414	3939	3939	rue	Dandurand	
i663-RPP-0000758-001	3957	3957	rue	Dandurand	Maison Voyer
i663-RPP-0001642-001	3958	3958	rue	Dandurand	
i663-RPP-0001642-002	3958	3958	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013567	3997	4001	rue	Dandurand	
i663-RPP-0013825	4021	4025	rue	Dandurand	
i663-RPP-0033730	4020	4030	rue	Dandurand	
i663-RPP-0033731	4020	4030	rue	Dandurand	
i663-RPP-0012045	4029	4031	rue	Dandurand	
i663-RPP-0018842	4035	4039	rue	Dandurand	
i663-RPP-0014384	4041	4045	rue	Dandurand	
i663-RPP-0029405	6	12	rue	Dante	
i663-RPP-0034040	150	152	rue	Dante	
i663-RPP-0034041	150	152	rue	Dante	
i663-RPP-0033924	151	155	rue	Dante	
i663-RPP-0029096	169	171	rue	Dante	
i663-RPP-0009192	177	179	rue	Dante	
i663-RPP-0008472	184	186	rue	Dante	
i663-RPP-0029131-002	190	192	rue	Dante	
i663-RPP-0029131-001	190	192	rue	Dante	
i663-RPP-0025216	207	215	rue	Dante	
i663-RPP-0010478	219	223	rue	Dante	
i663-RPP-0010008	225	225	rue	Dante	
i663-RPP-0031694	251	253	rue	Dante	
i663-RPP-0030877	22	28	rue	Dante	
i663-RPP-0027617	30	36	rue	Dante	
i663-RPP-0023637	23	37	rue	Dante	
i663-RPP-0024079	38	42	rue	Dante	
i663-RPP-0011039-001	39	47	rue	Dante	
i663-RPP-0011039-002	39	47	rue	Dante	
i663-RPP-0032491	44	48	rue	Dante	
i663-RPP-0024254	54	62	rue	Dante	
i663-RPP-0023505	57	67	rue	Dante	
i663-RPP-0026581	57	67	rue	Dante	
i663-RPP-0022905-001	64	68	rue	Dante	
i663-RPP-0009955	69	73	rue	Dante	
i663-RPP-0033325	70	74	rue	Dante	
i663-RPP-0029544	76	84	rue	Dante	
i663-RPP-0025848	86	92	rue	Dante	
i663-RPP-0002530	3479	3483	rue	Davidson	

i663-RPP-0002563-001	3493	3497	rue	Davidson
i663-RPP-0013284	3501	3505	rue	Davidson
i663-RPP-0015147	3507	3511	rue	Davidson
i663-RPP-0003727-001	3537	3539	rue	Davidson
i663-RPP-0014585	3565	3567	rue	Davidson
i663-RPP-0003574	3591	3605	rue	Davidson
i663-RPP-0030399	6890	6894	rue	De La Roche
i663-RPP-0026462-001	5651	5653	rue	De La Roche
i663-RPP-0023002-001	5658	5660	rue	De La Roche
i663-RPP-0025195	5657	5661	rue	De La Roche
i663-RPP-0009023-001	5663	5665	rue	De La Roche
i663-RPP-0028738	5664	5668	rue	De La Roche
i663-RPP-0029662	5670	5674	rue	De La Roche
i663-RPP-0026230	5676	5680	rue	De La Roche
i663-RPP-0022640-001	5682	5686	rue	De La Roche
i663-RPP-0029262	5700	5700	rue	De La Roche
i663-RPP-0027435	5704	5706	rue	De La Roche
i663-RPP-0023476	5711	5711	rue	De La Roche
i663-RPP-0030308-001	5708	5712	rue	De La Roche
i663-RPP-0010965	5714	5716	rue	De La Roche
i663-RPP-0010865-001	5722	5722	rue	De La Roche
i663-RPP-0029961	5715	5725	rue	De La Roche
i663-RPP-0022956-001	5726	5728	rue	De La Roche
i663-RPP-0008261-001	5732	5732	rue	De La Roche
i663-RPP-0026055	5727	5733	rue	De La Roche
i663-RPP-0032961	5735	5739	rue	De La Roche
i663-RPP-0022849	5738	5744	rue	De La Roche
i663-RPP-0008566-001	5801	5805	rue	De La Roche
i663-RPP-0008566-002	5801	5805	rue	De La Roche
i663-RPP-0026871	5808	5810	rue	De La Roche
i663-RPP-0029122	5809	5811	rue	De La Roche
i663-RPP-0026724	5812	5814	rue	De La Roche
i663-RPP-0010302-001	5813	5815	rue	De La Roche
i663-RPP-0029239	5816	5820	rue	De La Roche
i663-RPP-0026198	5822	5826	rue	De La Roche
i663-RPP-0023210	5828	5828	rue	De La Roche
i663-RPP-0010325-001	5840	5842	rue	De La Roche
i663-RPP-0026553	5848	5848	rue	De La Roche
i663-RPP-0010254	5852	5862	rue	De La Roche
i663-RPP-0032460	5855	5863	rue	De La Roche

i663-RPP-0010261	5865	5869	rue		De La Roche
i663-RPP-0026752	5864	5874	rue		De La Roche
i663-RPP-0031907	5871	5875	rue		De La Roche
i663-RPP-0010736-001	5877	5879	rue		De La Roche
i663-RPP-0026222	5876	5880	rue		De La Roche
i663-RPP-0028004	5882	5882	rue		De La Roche
i663-RPP-0026369-001	5883	5883	rue		De La Roche
i663-RPP-0032885	5888	5890	rue		De La Roche
i663-RPP-0009006	5894	5898	rue		De La Roche
i663-RPP-0023480	5900	5904	rue		De La Roche
i663-RPP-0026241	5897	5907	rue		De La Roche
i663-RPP-0025161	5906	5910	rue		De La Roche
i663-RPP-0026359	5912	5916	rue		De La Roche
i663-RPP-0026756	5909	5919	rue		De La Roche
i663-RPP-0025543	5921	5925	rue		De La Roche
i663-RPP-0029572	5927	5937	rue		De La Roche
i663-RPP-0025376-001	5955	5957	rue		De La Roche
i663-RPP-0022976	5975	5979	rue		De La Roche
i663-RPP-0008447	5981	5985	rue		De La Roche
i663-RPP-0029032	5989	5991	rue		De La Roche
i663-RPP-0024752	5995	6003	rue		De La Roche
i663-RPP-0027367	6005	6009	rue		De La Roche
i663-RPP-0009744-001	6011	6015	rue		De La Roche
i663-RPP-0025064	6017	6021	rue		De La Roche
i663-RPP-0009418	6028	6032	rue		De La Roche
i663-RPP-0024208	6023	6033	rue		De La Roche
i663-RPP-0024135	6034	6038	rue		De La Roche
i663-RPP-0030602	6035	6039	rue		De La Roche
i663-RPP-0028727	6041	6041	rue		De La Roche
i663-RPP-0008213-001	6040	6044	rue		De La Roche
i663-RPP-0008561	6046	6050	rue		De La Roche
i663-RPP-0025401	6052	6052	rue		De La Roche
i663-RPP-0029687	6047	6057	rue		De La Roche
i663-RPP-0026951	6058	6062	rue		De La Roche
i663-RPP-0023212	6064	6068	rue		De La Roche
i663-RPP-0008601	6070	6072	rue	de	De La Roche
i663-RPP-0008276	6203	6209	rue		De La Roche
i663-RPP-0026260	6204	6210	rue		De La Roche
i663-RPP-0033665	6204	6210	rue		De La Roche
i663-RPP-0032620	6214	6216	rue		De La Roche

i663-RPP-0026587-001	6211	6219	rue	De La Roche
i663-RPP-0029748	6218	6220	rue	De La Roche
i663-RPP-0026060	6221	6225	rue	De La Roche
i663-RPP-0010427-001	6224	6226	rue	De La Roche
i663-RPP-0023853-001	6230	6230	rue	De La Roche
i663-RPP-0022744	6227	6231	rue	De La Roche
i663-RPP-0033224	6233	6235	rue	De La Roche
i663-RPP-0009555	6236	6240	rue	De La Roche
i663-RPP-0025689	6242	6244	rue	De La Roche
i663-RPP-0032276	6239	6245	rue	De La Roche
i663-RPP-0025267-001	6248	6250	rue	De La Roche
i663-RPP-0028352	6247	6253	rue	De La Roche
i663-RPP-0025279-001	6254	6256	rue	De La Roche
i663-RPP-0027055	6255	6259	rue	De La Roche
i663-RPP-0009027-001	6258	6264	rue	De La Roche
i663-RPP-0032490	6261	6267	rue	De La Roche
i663-RPP-0032834	6269	6275	rue	De La Roche
i663-RPP-0031701	6272	6276	rue	De La Roche
i663-RPP-0025363	6277	6285	rue	De La Roche
i663-RPP-0032321	6280	6286	rue	De La Roche
i663-RPP-0024373	6287	6289	rue	De La Roche
i663-RPP-0029448	6288	6290	rue	De La Roche
i663-RPP-0027678	6294	6294	rue	De La Roche
i663-RPP-0023942	6293	6297	rue	De La Roche
i663-RPP-0026948	6299	6301	rue	De La Roche
i663-RPP-0032609	6300	6302	rue	De La Roche
i663-RPP-0009149-001	6306	6308	rue	De La Roche
i663-RPP-0024681-001	6312	6314	rue	De La Roche
i663-RPP-0028976	6318	6320	rue	De La Roche
i663-RPP-0010370-001	6327	6327	rue	De La Roche
i663-RPP-0029715	6324	6328	rue	De La Roche
i663-RPP-0022896-001	6329	6329	rue	De La Roche
i663-RPP-0022541-001	6330	6338	rue	De La Roche
i663-RPP-0023279-001	6335	6339	rue	De La Roche
i663-RPP-0024359	6341	6343	rue	De La Roche
i663-RPP-0026250	6340	6344	rue	De La Roche
i663-RPP-0023113	6347	6349	rue	De La Roche
i663-RPP-0024386-001	6346	6350	rue	De La Roche
i663-RPP-0009466-001	6352	6354	rue	De La Roche
i663-RPP-0025188	6353	6355	rue	De La Roche

i663-RPP-0027642	6358	6360	rue	De La Roche
i663-RPP-0011011-001	6359	6363	rue	De La Roche
i663-RPP-0029493	6364	6364	rue	De La Roche
i663-RPP-0028132	6365	6367	rue	De La Roche
i663-RPP-0027479	6371	6373	rue	De La Roche
i663-RPP-0009927-001	6370	6374	rue	De La Roche
i663-RPP-0024978	6377	6377	rue	De La Roche
i663-RPP-0009590-001	6376	6382	rue	De La Roche
i663-RPP-0023080-001	6383	6387	rue	De La Roche
i663-RPP-0009647-001	6391	6393	rue	De La Roche
i663-RPP-0024659	6390	6394	rue	De La Roche
i663-RPP-0008172-001	6395	6397	rue	De La Roche
i663-RPP-0023341	6396	6400	rue	De La Roche
i663-RPP-0025913	6403	6403	rue	De La Roche
i663-RPP-0027844	6407	6409	rue	De La Roche
i663-RPP-0008330	6500	6506	rue	De La Roche
i663-RPP-0022627-001	6508	6510	rue	De La Roche
i663-RPP-0023500	6512	6516	rue	De La Roche
i663-RPP-0032210	6518	6518	rue	De La Roche
i663-RPP-0009015	6522	6522	rue	De La Roche
i663-RPP-0025731-001	6521	6523	rue	De La Roche
i663-RPP-0025688	6525	6527	rue	De La Roche
i663-RPP-0023270	6526	6528	rue	De La Roche
i663-RPP-0029382	6529	6531	rue	De La Roche
i663-RPP-0024196	6530	6534	rue	De La Roche
i663-RPP-0008825	6535	6539	rue	De La Roche
i663-RPP-0032072	6536	6542	rue	De La Roche
i663-RPP-0025952	6541	6545	rue	De La Roche
i663-RPP-0024542	6544	6548	rue	De La Roche
i663-RPP-0026285	6547	6551	rue	De La Roche
i663-RPP-0009812-001	6550	6552	rue	De La Roche
i663-RPP-0024009	6553	6557	rue	De La Roche
i663-RPP-0027413	6554	6558	rue	De La Roche
i663-RPP-0009982-001	6559	6563	rue	De La Roche
i663-RPP-0009365	6560	6564	rue	De La Roche
i663-RPP-0022769-001	6565	6567	rue	De La Roche
i663-RPP-0030579	6566	6570	rue	De La Roche
i663-RPP-0026616	6571	6575	rue	De La Roche
i663-RPP-0030571	6576	6578	rue	De La Roche
i663-RPP-0023726-001	6584	6586	rue	De La Roche

i663-RPP-0033274	6587	6591	rue	De La Roche
i663-RPP-0008392-001	6588	6592	rue	De La Roche
i663-RPP-0031902	6593	6597	rue	De La Roche
i663-RPP-0008388-001	6594	6598	rue	De La Roche
i663-RPP-0029919	6599	6601	rue	De La Roche
i663-RPP-0027783	6600	6606	rue	De La Roche
i663-RPP-0032728	6607	6609	rue	De La Roche
i663-RPP-0009815	6611	6613	rue	De La Roche
i663-RPP-0027917	6608	6614	rue	De La Roche
i663-RPP-0009180	6616	6618	rue	De La Roche
i663-RPP-0025574	6615	6621	rue	De La Roche
i663-RPP-0032223	6620	6624	rue	De La Roche
i663-RPP-0011033-001	6626	6630	rue	De La Roche
i663-RPP-0024826	6632	6638	rue	De La Roche
i663-RPP-0029724	6635	6639	rue	De La Roche
i663-RPP-0010667	6641	6643	rue	De La Roche
i663-RPP-0010514	6640	6644	rue	De La Roche
i663-RPP-0029992	6645	6647	rue	De La Roche
i663-RPP-0009062-001	6646	6650	rue	De La Roche
i663-RPP-0025056	6649	6651	rue	De La Roche
i663-RPP-0026226	6652	6652	rue	De La Roche
i663-RPP-0026220-001	6656	6658	rue	De La Roche
i663-RPP-0026138-001	6664	6666	rue	De La Roche
i663-RPP-0032249	6667	6671	rue	De La Roche
i663-RPP-0033259	6672	6676	rue	De La Roche
i663-RPP-0025525	6673	6677	rue	De La Roche
i663-RPP-0033344	6678	6680	rue	De La Roche
i663-RPP-0026109	6679	6681	rue	De La Roche
i663-RPP-0008355-001	6682	6682	rue	De La Roche
i663-RPP-0032229	6683	6685	rue	De La Roche
i663-RPP-0009263-001	6687	6691	rue	De La Roche
i663-RPP-0009019	6694	6698	rue	De La Roche
i663-RPP-0027153	6697	6699	rue	De La Roche
i663-RPP-0008535	6700	6702	rue	De La Roche
i663-RPP-0023682-001	6704	6708	rue	De La Roche
i663-RPP-0008318-001	6710	6712	rue	De La Roche
i663-RPP-0008840-001	6711	6715	rue	De La Roche
i663-RPP-0024581-001	6716	6718	rue	De La Roche
i663-RPP-0009836-001	6722	6724	rue	De La Roche
i663-RPP-0008527-001	6728	6732	rue	De La Roche

i663-RPP-0009017-001	6734	6736	rue	De La Roche
i663-RPP-0008833-001	6740	6742	rue	De La Roche
i663-RPP-0031434	6746	6748	rue	De La Roche
i663-RPP-0026598	6747	6749	rue	De La Roche
i663-RPP-0008801-001	6750	6752	rue	De La Roche
i663-RPP-0022618-001	6754	6756	rue	De La Roche
i663-RPP-0008277-001	6758	6760	rue	De La Roche
i663-RPP-0032934	6757	6761	rue	De La Roche
i663-RPP-0028221	6763	6765	rue	De La Roche
i663-RPP-0023051-001	6766	6768	rue	De La Roche
i663-RPP-0009551-001	6770	6776	rue	De La Roche
i663-RPP-0028723	6777	6781	rue	De La Roche
i663-RPP-0030751	6778	6784	rue	De La Roche
i663-RPP-0026249	6783	6787	rue	De La Roche
i663-RPP-0029835	6786	6792	rue	De La Roche
i663-RPP-0024377	6789	6793	rue	De La Roche
i663-RPP-0025281	6795	6797	rue	De La Roche
i663-RPP-0027257	6794	6798	rue	De La Roche
i663-RPP-0024928	6800	6802	rue	De La Roche
i663-RPP-0008349	6801	6803	rue	De La Roche
i663-RPP-0023367	6806	6810	rue	De La Roche
i663-RPP-0023075-001	6812	6816	rue	De La Roche
i663-RPP-0024670	6818	6820	rue	De La Roche
i663-RPP-0022572-001	6822	6826	rue	De La Roche
i663-RPP-0025752	6823	6829	rue	De La Roche
i663-RPP-0032636	6828	6834	rue	De La Roche
i663-RPP-0031093-001	6831	6837	rue	De La Roche
i663-RPP-0032011	6836	6844	rue	De La Roche
i663-RPP-0032024	6847	6851	rue	De La Roche
i663-RPP-0025092	6853	6857	rue	De La Roche
i663-RPP-0026207	6864	6866	rue	De La Roche
i663-RPP-0024063	6868	6874	rue	De La Roche
i663-RPP-0024411	6876	6882	rue	De La Roche
i663-RPP-0009943	6884	6888	rue	De La Roche
i663-RPP-0008937	6887	6895	rue	De La Roche
i663-RPP-0027198	6897	6899	rue	De La Roche
i663-RPP-0024228	6896	6900	rue	De La Roche
i663-RPP-0022673	6902	6904	rue	De La Roche
i663-RPP-0023960-001	6911	6911	rue	De La Roche
i663-RPP-0009443	6914	6918	rue	De La Roche

i663-RPP-0025566	6919	6919	rue	De La Roche
i663-RPP-0023357	6923	6927	rue	De La Roche
i663-RPP-0025078	6951	6953	rue	De La Roche
i663-RPP-0025111	6954	6956	rue	De La Roche
i663-RPP-0027895	6955	6961	rue	De La Roche
i663-RPP-0023420	6958	6962	rue	De La Roche
i663-RPP-0030280	6965	6967	rue	De La Roche
i663-RPP-0027568	6969	6973	rue	De La Roche
i663-RPP-0009606	6964	6974	rue	De La Roche
i663-RPP-0010156-001	6975	6975	rue	De La Roche
i663-RPP-0011178-001	6976	6978	rue	De La Roche
i663-RPP-0009910-001	6981	6983	rue	De La Roche
i663-RPP-0009802	6980	6984	rue	De La Roche
i663-RPP-0026161	6987	6987	rue	De La Roche
i663-RPP-0011138	6991	6993	rue	De La Roche
i663-RPP-0026667-001	6994	6996	rue	De La Roche
i663-RPP-0029106	6998	7002	rue	De La Roche
i663-RPP-0027070	7005	7005	rue	De La Roche
i663-RPP-0032895	7004	7010	rue	De La Roche
i663-RPP-0010993-001	7013	7013	rue	De La Roche
i663-RPP-0026288	7012	7014	rue	De La Roche
i663-RPP-0010768-001	7015	7019	rue	De La Roche
i663-RPP-0009862	7021	7021	rue	De La Roche
i663-RPP-0032763	7022	7026	rue	De La Roche
i663-RPP-0032442	7025	7029	rue	De La Roche
i663-RPP-0032239	7028	7032	rue	De La Roche
i663-RPP-0024851-001	7034	7034	rue	De La Roche
i663-RPP-0008403-001	7036	7042	rue	De La Roche
i663-RPP-0028633-001	7044	7044	rue	De La Roche
i663-RPP-0028381	7048	7050	rue	De La Roche
i663-RPP-0027830	7049	7053	rue	De La Roche
i663-RPP-0026360	7061	7063	rue	De La Roche
i663-RPP-0033316	7068	7072	rue	De La Roche
i663-RPP-0029486	7074	7080	rue	De La Roche
i663-RPP-0027702	7082	7086	rue	De La Roche
i663-RPP-0025968	7088	7092	rue	De La Roche
i663-RPP-0030049	7095	7101	rue	De La Roche
i663-RPP-0010187	7103	7103	rue	De La Roche
i663-RPP-0023412	7108	7110	rue	De La Roche
i663-RPP-0022930-001	7112	7112	rue	De La Roche

i663-RPP-0010639-001	7121	7121	rue	De La Roche
i663-RPP-0024369	7125	7125	rue	De La Roche
i663-RPP-0032563	7124	7128	rue	De La Roche
i663-RPP-0008594-001	7129	7135	rue	De La Roche
i663-RPP-0032531	6308	6312	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026108-001	6335	6339	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026079	6338	6340	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027442	6341	6345	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024243-001	6347	6351	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0011186-001	6353	6357	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0011079	6356	6360	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024560-001	6361	6363	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024034-001	6362	6366	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0033107	6369	6371	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010861	6375	6377	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009510-001	6376	6378	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010604-001	6382	6386	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023261-001	6388	6390	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0034335	6394	6404	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0034336	6394	6404	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010163	6511	6513	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0034330	6508	6514	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026754-001	6515	6519	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023994	6516	6520	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023781-001	6522	6526	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0011374-001	6521	6529	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009082-001	6528	6532	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0031210	6534	6536	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0031071	6531	6537	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026021	6538	6538	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0022558	6539	6543	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0032124	6544	6548	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023008	6545	6549	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009635	6550	6552	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008726	6551	6555	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026118	6556	6560	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0022783	6557	6561	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0033209	6562	6564	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0031200	6563	6567	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024708-001	6568	6568	rue	De Lanaudière

i663-RPP-0009592-001	6570	6572	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026696-001	6571	6579	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023958-001	6580	6580	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0033265	6581	6589	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009963	6590	6592	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010027-001	6596	6598	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023599-001	6602	6606	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024165-001	6608	6612	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010376-001	6614	6618	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024246-001	6620	6624	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0029815-001	6626	6630	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0032122	6640	6646	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0029567	6662	6666	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0030056	6668	6672	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0029038	6669	6673	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0028237	6674	6678	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0030300	6675	6679	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024188	6680	6684	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009586-001	6681	6685	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0030138	6686	6690	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009165	6705	6713	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027101	6716	6720	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024888	6722	6726	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024633-001	6725	6729	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0022843-001	6728	6732	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0032142	6734	6734	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026362	6731	6735	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026325	6741	6745	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008514-001	6744	6746	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026320	6747	6749	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0022862-001	6748	6750	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024200	6751	6753	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024286-001	6752	6756	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0028801	6755	6757	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0025699	6759	6761	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008875-001	6758	6762	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027640	6763	6765	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0025420	6764	6768	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0022845-001	6767	6769	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023950	6771	6773	rue	De Lanaudière

i663-RPP-0032438	6770	6774	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0028226	6775	6777	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027241	6776	6780	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024720	6779	6781	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027025	6783	6785	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024923-001	6782	6786	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026778	6787	6789	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0031852	6788	6792	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009911	6791	6793	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0025588	6795	6797	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0032712	6794	6798	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008539	6799	6801	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008380-001	6800	6802	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0028477	6803	6805	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0028871-001	6804	6806	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026781	6807	6809	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009375	6811	6813	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009849	6815	6815	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010292-001	6819	6821	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008315-001	6823	6825	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0029369	6827	6829	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009629-001	6833	6835	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008746-001	6837	6837	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0022658-001	6843	6847	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010883-001	6849	6853	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023299	6855	6859	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010610	6867	6867	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009100-001	6864	6872	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023598-001	6871	6873	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009522	6875	6877	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0011361-001	6879	6881	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0023922-001	6874	6882	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0030218	6884	6892	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0030606	6957	6957	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024017-001	6960	6962	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024905-001	6964	6966	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008577-001	6968	6974	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027162	6988	6992	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027451	6991	6993	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0028582	7004	7008	rue	De Lanaudière

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0022629-001	7015	7015	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026236	7016	7020	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009190-001	7019	7021	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024949	7023	7025	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008992-001	7027	7029	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008721-001	7031	7033	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027849	7035	7037	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008799	7039	7041	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026317	7044	7044	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0028912	7043	7045	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008554	7047	7049	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026127	7051	7053	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0026243	7050	7056	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0008571-001	7055	7057	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0024076	7059	7061	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0011375-001	7058	7062	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0009907-001	7063	7067	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0022574	7069	7073	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0010053-001	7108	7112	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0027033-001	7126	7128	rue	De Lanaudière
i663-RPP-0011030	5614	5614	rue	De Normanville
i663-RPP-0011052	5628	5628	rue	De Normanville
i663-RPP-0023671	5632	5634	rue	De Normanville
i663-RPP-0024710-001	5631	5635	rue	De Normanville
i663-RPP-0024477	5638	5640	rue	De Normanville
i663-RPP-0022597	5644	5646	rue	De Normanville
i663-RPP-0028771	5652	5652	rue	De Normanville
i663-RPP-0027363	5643	5653	rue	De Normanville
i663-RPP-0029608	5656	5658	rue	De Normanville
i663-RPP-0022863-001	5675	5677	rue	De Normanville
i663-RPP-0027957	5680	5682	rue	De Normanville
i663-RPP-0024675	5681	5685	rue	De Normanville
i663-RPP-0008869	5686	5688	rue	De Normanville
i663-RPP-0023387	5692	5694	rue	De Normanville
i663-RPP-0025071	5800	5800	rue	De Normanville
i663-RPP-0024264-001	5832	5832	rue	De Normanville
i663-RPP-0026061	5834	5840	rue	De Normanville
i663-RPP-0023691-001	5842	5846	rue	De Normanville
i663-RPP-0032103	5848	5852	rue	De Normanville
i663-RPP-0028647	5854	5856	rue	De Normanville

i663-RPP-0029311	5855	5857	rue	De Normanville
i663-RPP-0029000	5859	5861	rue	De Normanville
i663-RPP-0009842	5860	5862	rue	De Normanville
i663-RPP-0026735	5863	5865	rue	De Normanville
i663-RPP-0028430	5866	5868	rue	De Normanville
i663-RPP-0032016	5867	5875	rue	De Normanville
i663-RPP-0026572	5904	5904	rue	De Normanville
i663-RPP-0023936	5901	5907	rue	De Normanville
i663-RPP-0011360-001	5910	5910	rue	De Normanville
i663-RPP-0023701	5909	5915	rue	De Normanville
i663-RPP-0023776	5917	5923	rue	De Normanville
i663-RPP-0026137	5922	5926	rue	De Normanville
i663-RPP-0026971	5925	5931	rue	De Normanville
i663-RPP-0023604	5928	5938	rue	De Normanville
i663-RPP-0024102	5933	5939	rue	De Normanville
i663-RPP-0023986	5941	5947	rue	De Normanville
i663-RPP-0030758	5940	5950	rue	De Normanville
i663-RPP-0010435-001	5949	5957	rue	De Normanville
i663-RPP-0023857	5952	5960	rue	De Normanville
i663-RPP-0027090	5959	5969	rue	De Normanville
i663-RPP-0024141	5962	5970	rue	De Normanville
i663-RPP-0024571	5972	5980	rue	De Normanville
i663-RPP-0031973	5971	5981	rue	De Normanville
i663-RPP-0010084	5982	5984	rue	De Normanville
i663-RPP-0029443	5988	5990	rue	De Normanville
i663-RPP-0030485	5983	5993	rue	De Normanville
i663-RPP-0032390	5994	5998	rue	De Normanville
i663-RPP-0025538	5995	5999	rue	De Normanville
i663-RPP-0010349	6000	6000	rue	De Normanville
i663-RPP-0027197	6001	6005	rue	De Normanville
i663-RPP-0028690	6006	6010	rue	De Normanville
i663-RPP-0025667	6007	6011	rue	De Normanville
i663-RPP-0028905	6012	6012	rue	De Normanville
i663-RPP-0029256	6013	6017	rue	De Normanville
i663-RPP-0008476	6018	6020	rue	De Normanville
i663-RPP-0029039	6021	6027	rue	De Normanville
i663-RPP-0032105	6024	6028	rue	De Normanville
i663-RPP-0027746	6031	6039	rue	De Normanville
i663-RPP-0025081	6041	6045	rue	De Normanville
i663-RPP-0030659	6047	6051	rue	De Normanville

i663-RPP-0023940-001	6052	6054	rue	De Normanville
i663-RPP-0029241	6053	6057	rue	De Normanville
i663-RPP-0010043	6060	6062	rue	De Normanville
i663-RPP-0026464	6063	6063	rue	De Normanville
i663-RPP-0011339	6201	6201	rue	De Normanville
i663-RPP-0009276	6202	6202	rue	De Normanville
i663-RPP-0024535	6206	6208	rue	De Normanville
i663-RPP-0026150	6212	6214	rue	De Normanville
i663-RPP-0011219	6209	6217	rue	De Normanville
i663-RPP-0032766	6218	6222	rue	De Normanville
i663-RPP-0029359-001	6221	6227	rue	De Normanville
i663-RPP-0032430	6224	6228	rue	De Normanville
i663-RPP-0023901	6230	6232	rue	De Normanville
i663-RPP-0008780-001	6229	6233	rue	De Normanville
i663-RPP-0023407	6243	6247	rue	De Normanville
i663-RPP-0010625-001	6251	6255	rue	De Normanville
i663-RPP-0030039	6246	6256	rue	De Normanville
i663-RPP-0029251	6257	6261	rue	De Normanville
i663-RPP-0025684	6258	6262	rue	De Normanville
i663-RPP-0028782	6263	6267	rue	De Normanville
i663-RPP-0009711	6266	6274	rue	De Normanville
i663-RPP-0008763-001	6271	6275	rue	De Normanville
i663-RPP-0028418-001	6277	6281	rue	De Normanville
i663-RPP-0028047	6276	6284	rue	De Normanville
i663-RPP-0009626-001	6283	6287	rue	De Normanville
i663-RPP-0031851	6289	6293	rue	De Normanville
i663-RPP-0028212	6286	6294	rue	De Normanville
i663-RPP-0032743	6295	6299	rue	De Normanville
i663-RPP-0028810	6296	6306	rue	De Normanville
i663-RPP-0011367	6305	6309	rue	De Normanville
i663-RPP-0026235	6308	6316	rue	De Normanville
i663-RPP-0010135-001	6311	6321	rue	De Normanville
i663-RPP-0029765	6318	6322	rue	De Normanville
i663-RPP-0028201	6324	6330	rue	De Normanville
i663-RPP-0028148	6323	6331	rue	De Normanville
i663-RPP-0029478	6332	6336	rue	De Normanville
i663-RPP-0024601-001	6333	6337	rue	De Normanville
i663-RPP-0028039	6338	6342	rue	De Normanville
i663-RPP-0026513	6339	6345	rue	De Normanville
i663-RPP-0032539	6344	6348	rue	De Normanville

i663-RPP-0026737	6347	6351	rue	De Normanville
i663-RPP-0031936	6350	6354	rue	De Normanville
i663-RPP-0025422	6353	6363	rue	De Normanville
i663-RPP-0024311	6366	6372	rue	De Normanville
i663-RPP-0024895	6365	6373	rue	De Normanville
i663-RPP-0023301-001	6375	6377	rue	De Normanville
i663-RPP-0032886	6374	6380	rue	De Normanville
i663-RPP-0023042-001	6381	6383	rue	De Normanville
i663-RPP-0010142-001	6382	6390	rue	De Normanville
i663-RPP-0027064	6389	6393	rue	De Normanville
i663-RPP-0032235	6392	6396	rue	De Normanville
i663-RPP-0024237-001	6395	6399	rue	De Normanville
i663-RPP-0027911	6398	6402	rue	De Normanville
i663-RPP-0034267	6401	6407	rue	De Normanville
i663-RPP-0008592	6408	6410	rue	De Normanville
i663-RPP-0025943	6409	6411	rue	De Normanville
i663-RPP-0025457	6415	6419	rue	De Normanville
i663-RPP-0026217	6422	6426	rue	De Normanville
i663-RPP-0030881	6509	6515	rue	De Normanville
i663-RPP-0027445	6517	6521	rue	De Normanville
i663-RPP-0027015	6523	6525	rue	De Normanville
i663-RPP-0032333	6527	6529	rue	De Normanville
i663-RPP-0029462	6537	6537	rue	De Normanville
i663-RPP-0009101	6530	6540	rue	De Normanville
i663-RPP-0033137	6539	6543	rue	De Normanville
i663-RPP-0023138-001	6545	6549	rue	De Normanville
i663-RPP-0010006-001	6542	6550	rue	De Normanville
i663-RPP-0024863	6552	6556	rue	De Normanville
i663-RPP-0032417	6558	6564	rue	De Normanville
i663-RPP-0025346	6566	6570	rue	De Normanville
i663-RPP-0008294-001	6555	6575	rue	De Normanville
i663-RPP-0008294-002	6555	6575	rue	De Normanville
i663-RPP-0032594	6572	6576	rue	De Normanville
i663-RPP-0026740	6577	6577	rue	De Normanville
i663-RPP-0032588	6578	6582	rue	De Normanville
i663-RPP-0025841	6583	6585	rue	De Normanville
i663-RPP-0027636	6587	6587	rue	De Normanville
i663-RPP-0032346	6584	6588	rue	De Normanville
i663-RPP-0009600-001	6591	6593	rue	De Normanville
i663-RPP-0029585	6590	6594	rue	De Normanville

i663-RPP-0008171-001	6595	6595	rue	De Normanville
i663-RPP-0024774-001	6596	6600	rue	De Normanville
i663-RPP-0031817	6599	6607	rue	De Normanville
i663-RPP-0011095-001	6602	6610	rue	De Normanville
i663-RPP-0025479-001	6612	6616	rue	De Normanville
i663-RPP-0032964	6609	6617	rue	De Normanville
i663-RPP-0008914-001	6618	6622	rue	De Normanville
i663-RPP-0029408	6619	6625	rue	De Normanville
i663-RPP-0026678	6624	6632	rue	De Normanville
i663-RPP-0009077	6627	6635	rue	De Normanville
i663-RPP-0029579	6634	6638	rue	De Normanville
i663-RPP-0024558-001	6640	6644	rue	De Normanville
i663-RPP-0026471	6637	6645	rue	De Normanville
i663-RPP-0008256-001	6646	6650	rue	De Normanville
i663-RPP-0032337	6647	6651	rue	De Normanville
i663-RPP-0031974	6653	6657	rue	De Normanville
i663-RPP-0034337	6652	6658	rue	De Normanville
i663-RPP-0034338	6652	6658	rue	De Normanville
i663-RPP-0028274	6659	6663	rue	De Normanville
i663-RPP-0026467	6660	6666	rue	De Normanville
i663-RPP-0032296	6665	6669	rue	De Normanville
i663-RPP-0030123	6668	6676	rue	De Normanville
i663-RPP-0029454	6678	6680	rue	De Normanville
i663-RPP-0030323	6682	6688	rue	De Normanville
i663-RPP-0026854	6705	6715	rue	De Normanville
i663-RPP-0029610	6705	6715	rue	De Normanville
i663-RPP-0029615	6712	6716	rue	De Normanville
i663-RPP-0010841-001	6717	6721	rue	De Normanville
i663-RPP-0027809	6718	6722	rue	De Normanville
i663-RPP-0032841	6723	6727	rue	De Normanville
i663-RPP-0008319	6724	6730	rue	De Normanville
i663-RPP-0026998	6729	6735	rue	De Normanville
i663-RPP-0026313	6732	6738	rue	De Normanville
i663-RPP-0027296	6740	6740	rue	De Normanville
i663-RPP-0023403	6737	6741	rue	De Normanville
i663-RPP-0023384	6743	6747	rue	De Normanville
i663-RPP-0029705	6746	6750	rue	De Normanville
i663-RPP-0031944	6749	6753	rue	De Normanville
i663-RPP-0024576	6752	6754	rue	De Normanville
i663-RPP-0031958	6755	6759	rue	De Normanville

i663-RPP-0023729	6764	6766	rue	De Normanville
i663-RPP-0028159	6768	6772	rue	De Normanville
i663-RPP-0029248	6774	6776	rue	De Normanville
i663-RPP-0025228	6778	6780	rue	De Normanville
i663-RPP-0025493	6781	6781	rue	De Normanville
i663-RPP-0028309	6783	6783	rue	De Normanville
i663-RPP-0026775	6782	6784	rue	De Normanville
i663-RPP-0023675	6786	6788	rue	De Normanville
i663-RPP-0029195-001	6792	6792	rue	De Normanville
i663-RPP-0023416-001	6787	6793	rue	De Normanville
i663-RPP-0023309	6794	6796	rue	De Normanville
i663-RPP-0029491	6795	6797	rue	De Normanville
i663-RPP-0010443	6798	6800	rue	De Normanville
i663-RPP-0024433	6799	6801	rue	De Normanville
i663-RPP-0028843-001	6802	6804	rue	De Normanville
i663-RPP-0025546	6803	6805	rue	De Normanville
i663-RPP-0010252	6806	6808	rue	De Normanville
i663-RPP-0023928	6807	6809	rue	De Normanville
i663-RPP-0026566	6811	6813	rue	De Normanville
i663-RPP-0026798-001	6810	6814	rue	De Normanville
i663-RPP-0025940	6815	6817	rue	De Normanville
i663-RPP-0027341	6819	6821	rue	De Normanville
i663-RPP-0025624	6823	6825	rue	De Normanville
i663-RPP-0023371-001	6822	6826	rue	De Normanville
i663-RPP-0030455-001	6827	6831	rue	De Normanville
i663-RPP-0011242-001	6828	6832	rue	De Normanville
i663-RPP-0029253	6834	6834	rue	De Normanville
i663-RPP-0010383-001	6833	6837	rue	De Normanville
i663-RPP-0026780	6838	6840	rue	De Normanville
i663-RPP-0027282	6841	6843	rue	De Normanville
i663-RPP-0023672	6842	6844	rue	De Normanville
i663-RPP-0009449	6845	6847	rue	De Normanville
i663-RPP-0010229	6846	6848	rue	De Normanville
i663-RPP-0029002	6851	6853	rue	De Normanville
i663-RPP-0033334	6856	6860	rue	De Normanville
i663-RPP-0022992	6857	6861	rue	De Normanville
i663-RPP-0032199	6862	6864	rue	De Normanville
i663-RPP-0010855	6863	6871	rue	De Normanville
i663-RPP-0023977	6866	6872	rue	De Normanville
i663-RPP-0029312	6875	6879	rue	De Normanville

i663-RPP-0024383	6874	6880	rue	De Normanville
i663-RPP-0026709	6881	6883	rue	De Normanville
i663-RPP-0008536	6882	6886	rue	De Normanville
i663-RPP-0009492-001	6887	6891	rue	De Normanville
i663-RPP-0025145-001	6888	6892	rue	De Normanville
i663-RPP-0033089	6895	6899	rue	De Normanville
i663-RPP-0008894-001	6898	6900	rue	De Normanville
i663-RPP-0022613	6902	6904	rue	De Normanville
i663-RPP-0025843	6901	6905	rue	De Normanville
i663-RPP-0029684	6907	6915	rue	De Normanville
i663-RPP-0011326	6956	6958	rue	De Normanville
i663-RPP-0028809	6962	6966	rue	De Normanville
i663-RPP-0010852-001	6968	6972	rue	De Normanville
i663-RPP-0029170	6969	6977	rue	De Normanville
i663-RPP-0025264-001	6974	6980	rue	De Normanville
i663-RPP-0009566	6982	6986	rue	De Normanville
i663-RPP-0032061	6983	6987	rue	De Normanville
i663-RPP-0023155	6988	6992	rue	De Normanville
i663-RPP-0011078	6989	6993	rue	De Normanville
i663-RPP-0032437	6994	6998	rue	De Normanville
i663-RPP-0008238-001	6999	7003	rue	De Normanville
i663-RPP-0032389	7000	7004	rue	De Normanville
i663-RPP-0033104	7008	7012	rue	De Normanville
i663-RPP-0009814	7014	7018	rue	De Normanville
i663-RPP-0032268	7020	7024	rue	De Normanville
i663-RPP-0008863-001	7023	7025	rue	De Normanville
i663-RPP-0008837-001	7027	7029	rue	De Normanville
i663-RPP-0022616	7028	7030	rue	De Normanville
i663-RPP-0009391	7031	7033	rue	De Normanville
i663-RPP-0026544	7032	7034	rue	De Normanville
i663-RPP-0008252	7035	7035	rue	De Normanville
i663-RPP-0026536	7036	7038	rue	De Normanville
i663-RPP-0026539	7040	7040	rue	De Normanville
i663-RPP-0028475	7044	7046	rue	De Normanville
i663-RPP-0029848	7043	7047	rue	De Normanville
i663-RPP-0029604	7048	7048	rue	De Normanville
i663-RPP-0025826	7052	7052	rue	De Normanville
i663-RPP-0025373	7049	7053	rue	De Normanville
i663-RPP-0029199	7056	7058	rue	De Normanville
i663-RPP-0023772-001	7055	7059	rue	De Normanville

i663-RPP-0029085	7060	7062	rue	De Normanville
i663-RPP-0024627	7064	7066	rue	De Normanville
i663-RPP-0024409	7074	7076	rue	De Normanville
i663-RPP-0009310	7081	7083	rue	De Normanville
i663-RPP-0030150	7078	7084	rue	De Normanville
i663-RPP-0009341	7085	7087	rue	De Normanville
i663-RPP-0010866-001	7086	7090	rue	De Normanville
i663-RPP-0009319	7089	7091	rue	De Normanville
i663-RPP-0010389	7093	7093	rue	De Normanville
i663-RPP-0025640	7092	7096	rue	De Normanville
i663-RPP-0008310	7097	7099	rue	De Normanville
i663-RPP-0010461	7101	7103	rue	De Normanville
i663-RPP-0026277-001	7106	7108	rue	De Normanville
i663-RPP-0032505	7105	7109	rue	De Normanville
i663-RPP-0033278	7110	7112	rue	De Normanville
i663-RPP-0024742-001	7111	7115	rue	De Normanville
i663-RPP-0024396-001	7114	7116	rue	De Normanville
i663-RPP-0008759-001	7117	7119	rue	De Normanville
i663-RPP-0024475-001	7118	7120	rue	De Normanville
i663-RPP-0033280	7121	7123	rue	De Normanville
i663-RPP-0010214-001	7122	7124	rue	De Normanville
i663-RPP-0026484-001	7125	7127	rue	De Normanville
i663-RPP-0009536-001	7126	7128	rue	De Normanville
i663-RPP-0008855-001	7129	7133	rue	De Normanville
i663-RPP-0024779-001	7130	7134	rue	De Normanville
i663-RPP-0008928-001	7136	7142	rue	De Normanville
i663-RPP-0010168	5800	5806	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0011132	5801	5811	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010695-001	5810	5812	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022817	5813	5815	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024831	5816	5818	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024643	5819	5823	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009571	5822	5826	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029093	5825	5827	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029069	5828	5830	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026738	5831	5833	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032927	5834	5836	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027176	5837	5839	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023927	5840	5842	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029300	5843	5843	rue	De Saint-Vallier

i663-RPP-0011377	5844	5846	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029260	5848	5850	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0028816	5852	5854	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027248	5849	5855	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025105-001	5858	5858	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0030269-001	5857	5863	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010023	5865	5867	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010762-001	5864	5868	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026307	5871	5873	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010162	5870	5876	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008872-001	5875	5877	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0031981	5878	5882	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008181	5881	5883	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023923	5887	5889	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023556	5886	5890	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022861-001	5893	5895	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009441	5899	5901	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0030305	5905	5905	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010496	5909	5911	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024232	5915	5917	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009530-001	5921	5923	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010391-001	5925	5927	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008783-001	5929	5933	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0030782	5935	5939	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0011365	5941	5943	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026889	5949	5951	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025090	5953	5957	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027194	5961	5961	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024115	5967	5971	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023600	5973	5977	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024796	5985	5987	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025283-001	5993	5997	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008515-001	6005	6005	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010770-001	6011	6013	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026089	6017	6019	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029180	6021	6023	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027994-001	6025	6025	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027994-002	6025	6025	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026900	6204	6206	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032317	6210	6210	rue	De Saint-Vallier

i663-RPP-0009958-001	6201	6211	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0022951	6216	6218	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0025519	6220	6222	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023623	6225	6227	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008412	6226	6230	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0026496-001	6233	6233	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0010415-001	6234	6234	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0027414	6238	6242	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0032261	6237	6243	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008803	6246	6248	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0030241	6245	6251	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0022580-001	6250	6252	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0025698-001	6253	6257	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008169	6256	6258	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0011071-001	6259	6263	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009430-001	6262	6266	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023195	6268	6272	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0029638	6265	6273	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0024145	6276	6278	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0025000	6282	6284	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009227	6288	6288	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009502-001	6294	6296	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0022602	6291	6299	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008846	6300	6302	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0024342	6301	6305	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0024404	6307	6307	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0030046	6306	6312	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023001	6314	6318	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009930-001	6315	6319	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0033052	6320	6322	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009671	6321	6323	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023659-001	6326	6328	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0027652	6332	6336	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009094-001	6338	6342	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008607-003	6341	6343	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0026909-001	6344	6348	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0024990	6350	6354	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009654	6356	6358	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0027135	6362	6364	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008607-001	6365	6365	rue	De Saint-Vallier	Résidence Morin

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0008839	6368	6372	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026964	6374	6376	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008272	6381	6381	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025001-001	6380	6382	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026784	6388	6388	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010103	6387	6391	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032943	6394	6396	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023295	6393	6397	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025462	6405	6413	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025866	6537	6539	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008929	6545	6545	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008307	6549	6553	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024695	6555	6559	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024279	6560	6562	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023795	6561	6563	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024747	6564	6566	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008377	6567	6569	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024235-001	6570	6572	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026493	6573	6575	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010249	6576	6580	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029115	6579	6581	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010076	6582	6584	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008930-001	6585	6587	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025343	6589	6591	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024962	6590	6592	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024795	6593	6593	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023142	6594	6596	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022593	6599	6601	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0030232	6600	6602	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023193	6605	6607	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008597	6606	6610	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026514-001	6611	6611	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008867	6612	6616	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024447	6617	6617	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026443	6618	6624	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0011068	6623	6625	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027832	6626	6628	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010073	6633	6635	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009309	6640	6640	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0011061	6637	6641	rue	De Saint-Vallier

i663-RPP-0024909	6643	6645	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027091-001	6644	6646	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029566	6647	6651	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010116-001	6650	6654	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010843-001	6653	6655	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032629	6656	6658	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008954	6657	6661	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024849	6660	6662	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022753	6664	6666	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0011147	6663	6667	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010048	6668	6670	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025598	6669	6673	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027227-001	6672	6676	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009889	6675	6677	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024182	6678	6680	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032639	6679	6681	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023768	6682	6684	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026224	6683	6685	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023049	6686	6688	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025497	6687	6689	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023932-001	6690	6696	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022852-001	6691	6697	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022646	6701	6703	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032630	6707	6709	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0031098-001	6708	6712	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009011	6713	6715	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009295-001	6716	6716	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010354	6717	6721	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023800	6717	6721	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008784	6720	6724	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022554	6728	6728	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024180	6727	6733	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008420	6732	6738	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026407	6735	6741	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022705	6740	6742	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023438	6744	6744	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023232-001	6743	6745	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024641	6750	6752	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032985	6749	6753	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026015	6755	6759	rue	De Saint-Vallier

i663-RPP-0025782	6756	6760	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0026708-002	6762	6766	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0022698	6768	6770	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008402	6775	6775	rue	De Saint-Vallier	Église Amherst Park Congregational
i663-RPP-0033071	6774	6776	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008856-001	6793	6795	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0025864	6797	6799	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0029641	6803	6807	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0026853	6809	6811	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0010457-001	6812	6812	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023221-001	6816	6818	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009628-001	6820	6822	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0011111-001	6821	6823	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0010094-001	6826	6828	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0029583	6832	6834	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0026380-001	6835	6837	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0025020	6838	6840	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0022988-001	6839	6843	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0010050-001	6845	6845	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0027956	6844	6846	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008690	6850	6852	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0009397-001	6853	6853	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0028163	6856	6858	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0010441-001	6857	6859	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023835	6862	6864	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0010201-001	6863	6865	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008372	6868	6870	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023245-001	6869	6871	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008493	6874	6876	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0027394	6875	6879	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0023479	6883	6883	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0024590-001	6886	6888	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0025244	6887	6889	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0026976	6893	6895	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0029335	6892	6896	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008941	6898	6900	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0025176	6899	6901	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0011122-001	6905	6907	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0008214-001	6906	6910	rue	De Saint-Vallier	
i663-RPP-0029077-001	6912	6916	rue	De Saint-Vallier	

i663-RPP-0032554	6911	6917	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0030291	6919	6921	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0031896	6920	6924	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009390	6926	6928	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0030125	6954	6960	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026982-001	6962	6968	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027219	6970	6974	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009878-001	6976	6978	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027960	6980	6980	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027127	6989	6991	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010893-001	6993	6995	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024871	6992	6996	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022860	6998	7002	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026537-001	7001	7003	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023294	7004	7008	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027550	7005	7011	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025654	7013	7019	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022904	7020	7024	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0009292	7021	7025	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0026629	7026	7028	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024483	7027	7031	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0027615	7033	7037	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0023361	7039	7041	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0022844	7045	7047	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0010071	7051	7053	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0033041	7048	7054	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0025664	7056	7058	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0028542	7057	7059	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0024349	7060	7062	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0029898	7063	7067	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008725	7068	7070	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008328-001	7069	7071	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0008984-001	7074	7076	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0032212	7078	7080	rue	De Saint-Vallier
i663-RPP-0016535	3421	3421	rue	Dézéry
i663-RPP-0017597	3427	3433	rue	Dézéry
i663-RPP-0004727-001	3435	3441	rue	Dézéry
i663-RPP-0004300	3440	3442	rue	Dézéry
i663-RPP-0003733	3448	3448	rue	Dézéry
i663-RPP-0004183	3443	3449	rue	Dézéry

i663-RPP-0004347	3452	3454	rue	Dézéry
i663-RPP-0004043	3451	3457	rue	Dézéry
i663-RPP-0004287	3458	3460	rue	Dézéry
i663-RPP-0014696	3464	3466	rue	Dézéry
i663-RPP-0004066	3470	3472	rue	Dézéry
i663-RPP-0014123	3476	3478	rue	Dézéry
i663-RPP-0013676	3484	3484	rue	Dézéry
i663-RPP-0012519	3488	3490	rue	Dézéry
i663-RPP-0015678	3494	3496	rue	Dézéry
i663-RPP-0004912	3500	3506	rue	Dézéry
i663-RPP-0014683	3507	3509	rue	Dézéry
i663-RPP-0004354	3508	3514	rue	Dézéry
i663-RPP-0013028	3513	3515	rue	Dézéry
i663-RPP-0016320	3516	3522	rue	Dézéry
i663-RPP-0017887	3517	3523	rue	Dézéry
i663-RPP-0016532	3524	3526	rue	Dézéry
i663-RPP-0012681	3525	3527	rue	Dézéry
i663-RPP-0014837	3528	3530	rue	Dézéry
i663-RPP-0005106-001	3529	3531	rue	Dézéry
i663-RPP-0004577	3532	3538	rue	Dézéry
i663-RPP-0016323	3540	3546	rue	Dézéry
i663-RPP-0012452	3551	3553	rue	Dézéry
i663-RPP-0015948	3548	3554	rue	Dézéry
i663-RPP-0016275	3556	3562	rue	Dézéry
i663-RPP-0013386	3564	3568	rue	Dézéry
i663-RPP-0015439	3565	3569	rue	Dézéry
i663-RPP-0004092	3566	3570	rue	Dézéry
i663-RPP-0017565	3573	3573	rue	Dézéry
i663-RPP-0004915	3572	3578	rue	Dézéry
i663-RPP-0004197	3626	3628	rue	Dézéry
i663-RPP-0008358	5106	5108	rue	D'Iberville
i663-RPP-0024655-003	5124	5126	rue	D'Iberville
i663-RPP-0029349	5152	5154	rue	D'Iberville
i663-RPP-0023566	5216	5220	rue	D'Iberville
i663-RPP-0004746-001	5919	5921	rue	D'Iberville
i663-RPP-0018143	5967	5967	rue	D'Iberville
i663-RPP-0017456	5973	5975	rue	D'Iberville
i663-RPP-0014407-001	5977	5981	rue	D'Iberville
i663-RPP-0015205-001	5983	5989	rue	D'Iberville
i663-RPP-0004437-001	5991	5995	rue	D'Iberville

i663-RPP-0017885	5997	6003	rue	D'Iberville
i663-RPP-0014432	6207	6209	rue	D'Iberville
i663-RPP-0008413-001	6210	6212	rue	D'Iberville
i663-RPP-0005315	6211	6215	rue	D'Iberville
i663-RPP-0027318	6216	6216	rue	D'Iberville
i663-RPP-0032495	6222	6222	rue	D'Iberville
i663-RPP-0030063	6228	6232	rue	D'Iberville
i663-RPP-0011009	6234	6236	rue	D'Iberville
i663-RPP-0001972-001	6277	6277	rue	D'Iberville
i663-RPP-0032275	6276	6280	rue	D'Iberville
i663-RPP-0015364-001	6279	6283	rue	D'Iberville
i663-RPP-0016260	6285	6289	rue	D'Iberville
i663-RPP-0029949	6284	6292	rue	D'Iberville
i663-RPP-0014944	6291	6295	rue	D'Iberville
i663-RPP-0032131	6294	6296	rue	D'Iberville
i663-RPP-0014220-001	6297	6301	rue	D'Iberville
i663-RPP-0031928	6300	6302	rue	D'Iberville
i663-RPP-0004080	6303	6307	rue	D'Iberville
i663-RPP-0010973	6306	6308	rue	D'Iberville
i663-RPP-0013132-001	6309	6313	rue	D'Iberville
i663-RPP-0015083-001	6315	6325	rue	D'Iberville
i663-RPP-0010683	6322	6326	rue	D'Iberville
i663-RPP-0004024	6327	6329	rue	D'Iberville
i663-RPP-0008448-001	6328	6330	rue	D'Iberville
i663-RPP-0014981	6333	6335	rue	D'Iberville
i663-RPP-0023716	6334	6336	rue	D'Iberville
i663-RPP-0009009	6338	6340	rue	D'Iberville
i663-RPP-0004475	6339	6341	rue	D'Iberville
i663-RPP-0009262	6344	6346	rue	D'Iberville
i663-RPP-0013693	6345	6347	rue	D'Iberville
i663-RPP-0032036	6350	6352	rue	D'Iberville
i663-RPP-0003448	6351	6353	rue	D'Iberville
i663-RPP-0008913-001	6354	6356	rue	D'Iberville
i663-RPP-0008576	6358	6360	rue	D'Iberville
i663-RPP-0009650	6362	6364	rue	D'Iberville
i663-RPP-0032731	6368	6370	rue	D'Iberville
i663-RPP-0004031-001	6369	6373	rue	D'Iberville
i663-RPP-0015506-001	6375	6379	rue	D'Iberville
i663-RPP-0023373-001	6372	6380	rue	D'Iberville
i663-RPP-0018274	6389	6391	rue	D'Iberville

i663-RPP-0023187-001	6394	6396	rue	D'Iberville
i663-RPP-0005080-001	6399	6399	rue	D'Iberville
i663-RPP-0024351-001	6400	6402	rue	D'Iberville
i663-RPP-0014368-001	6403	6405	rue	D'Iberville
i663-RPP-0031934	6404	6408	rue	D'Iberville
i663-RPP-0003966-001	6407	6411	rue	D'Iberville
i663-RPP-0018388	6413	6417	rue	D'Iberville
i663-RPP-0016724	6629	6635	rue	D'Iberville
i663-RPP-0015900	6637	6643	rue	D'Iberville
i663-RPP-0027154	6642	6646	rue	D'Iberville
i663-RPP-0014371	6645	6649	rue	D'Iberville
i663-RPP-0025759	6648	6652	rue	D'Iberville
i663-RPP-0015253	6651	6655	rue	D'Iberville
i663-RPP-0010914	6654	6658	rue	D'Iberville
i663-RPP-0015472	6657	6663	rue	D'Iberville
i663-RPP-0023758	6660	6664	rue	D'Iberville
i663-RPP-0008489	6666	6672	rue	D'Iberville
i663-RPP-0019894-001	6716	6722	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006057	6724	6728	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022423	6730	6732	rue	D'Iberville
i663-RPP-0021114	6731	6735	rue	D'Iberville
i663-RPP-0021536	6737	6739	rue	D'Iberville
i663-RPP-0020107	6740	6744	rue	D'Iberville
i663-RPP-0007170	6743	6745	rue	D'Iberville
i663-RPP-0018602	6747	6749	rue	D'Iberville
i663-RPP-0020003	6746	6750	rue	D'Iberville
i663-RPP-0005413-001	6752	6754	rue	D'Iberville
i663-RPP-0005774	6755	6759	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006427	6758	6760	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006139	6771	6775	rue	D'Iberville
i663-RPP-0019629	6776	6778	rue	D'Iberville
i663-RPP-0020216-001	6777	6783	rue	D'Iberville
i663-RPP-0020819	6782	6784	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006698-001	6793	6795	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006113	6797	6799	rue	D'Iberville
i663-RPP-0018518	6801	6803	rue	D'Iberville
i663-RPP-0005987	6805	6807	rue	D'Iberville
i663-RPP-0007867-001	6812	6816	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022070	6821	6825	rue	D'Iberville
i663-RPP-0005288	6820	6826	rue	D'Iberville

i663-RPP-0006691	6828	6830	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022348	6827	6831	rue	D'Iberville
i663-RPP-0007930	6833	6835	rue	D'Iberville
i663-RPP-0021099	6832	6836	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022519	6838	6842	rue	D'Iberville
i663-RPP-0020110	6844	6846	rue	D'Iberville
i663-RPP-0018365-001	6850	6854	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006621-001	6856	6860	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022288	6861	6865	rue	D'Iberville
i663-RPP-0021777	6868	6870	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006041	6867	6871	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022449	6874	6876	rue	D'Iberville
i663-RPP-0006946	6873	6877	rue	D'Iberville
i663-RPP-0017370	6878	6880	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022159	6879	6883	rue	D'Iberville
i663-RPP-0021227	6885	6889	rue	D'Iberville
i663-RPP-0022134	6890	6898	rue	D'Iberville
i663-RPP-0027691	6215	6221	rue	Drolet
i663-RPP-0026790	6243	6245	rue	Drolet
i663-RPP-0028065	6248	6250	rue	Drolet
i663-RPP-0023063	6249	6253	rue	Drolet
i663-RPP-0032133	6252	6254	rue	Drolet
i663-RPP-0008778	6256	6258	rue	Drolet
i663-RPP-0026058	6255	6259	rue	Drolet
i663-RPP-0028145	6262	6264	rue	Drolet
i663-RPP-0023666	6261	6265	rue	Drolet
i663-RPP-0010459-001	6266	6268	rue	Drolet
i663-RPP-0026072	6270	6272	rue	Drolet
i663-RPP-0027592	6267	6275	rue	Drolet
i663-RPP-0010933	6277	6279	rue	Drolet
i663-RPP-0010296	6289	6291	rue	Drolet
i663-RPP-0025415	6286	6292	rue	Drolet
i663-RPP-0023101	6293	6295	rue	Drolet
i663-RPP-0022851-002	6294	6298	rue	Drolet
i663-RPP-0022851-001	6294	6298	rue	Drolet
i663-RPP-0023307	6297	6299	rue	Drolet
i663-RPP-0024335	6301	6303	rue	Drolet
i663-RPP-0024628-002	6300	6304	rue	Drolet
i663-RPP-0024628-001	6300	6304	rue	Drolet
i663-RPP-0009432-001	6305	6307	rue	Drolet

i663-RPP-0010242-002	6306	6310	rue	Drolet
i663-RPP-0010242-001	6306	6310	rue	Drolet
i663-RPP-0031984	6312	6318	rue	Drolet
i663-RPP-0009528-001	6317	6319	rue	Drolet
i663-RPP-0030431	6320	6326	rue	Drolet
i663-RPP-0027158	6329	6333	rue	Drolet
i663-RPP-0032236	6328	6334	rue	Drolet
i663-RPP-0010166	6335	6339	rue	Drolet
i663-RPP-0032369	6341	6345	rue	Drolet
i663-RPP-0008828-001	6347	6349	rue	Drolet
i663-RPP-0029528	6352	6354	rue	Drolet
i663-RPP-0024555-001	6353	6357	rue	Drolet
i663-RPP-0024367-002	6358	6360	rue	Drolet
i663-RPP-0024367-001	6358	6360	rue	Drolet
i663-RPP-0024867-001	6361	6363	rue	Drolet
i663-RPP-0025788-001	6362	6364	rue	Drolet
i663-RPP-0009339	6368	6370	rue	Drolet
i663-RPP-0024762-001	6367	6375	rue	Drolet
i663-RPP-0008662-001	6374	6378	rue	Drolet
i663-RPP-0024509	6377	6379	rue	Drolet
i663-RPP-0023246	6385	6385	rue	Drolet
i663-RPP-0029468	6389	6393	rue	Drolet
i663-RPP-0024732	6390	6394	rue	Drolet
i663-RPP-0024883	6390	6394	rue	Drolet
i663-RPP-0009990	6398	6400	rue	Drolet
i663-RPP-0027005	6404	6408	rue	Drolet
i663-RPP-0024900	6506	6508	rue	Drolet
i663-RPP-0023160	6510	6512	rue	Drolet
i663-RPP-0024229	6514	6516	rue	Drolet
i663-RPP-0008500-001	6524	6526	rue	Drolet
i663-RPP-0029836	6528	6538	rue	Drolet
i663-RPP-0031819	6528	6538	rue	Drolet
i663-RPP-0008458	6540	6544	rue	Drolet
i663-RPP-0027084	6552	6556	rue	Drolet
i663-RPP-0010421	6558	6562	rue	Drolet
i663-RPP-0029563	6563	6567	rue	Drolet
i663-RPP-0030854-002	6564	6568	rue	Drolet
i663-RPP-0030854-001	6564	6568	rue	Drolet
i663-RPP-0032392	6570	6574	rue	Drolet
i663-RPP-0008301-001	6569	6575	rue	Drolet

i663-RPP-0031943	6576	6580	rue	Drolet
i663-RPP-0023711	6581	6581	rue	Drolet
i663-RPP-0028434	6582	6586	rue	Drolet
i663-RPP-0022663	6583	6587	rue	Drolet
i663-RPP-0009193	6588	6588	rue	Drolet
i663-RPP-0026654	6589	6595	rue	Drolet
i663-RPP-0033233	6592	6596	rue	Drolet
i663-RPP-0023340	6597	6599	rue	Drolet
i663-RPP-0031942	6598	6602	rue	Drolet
i663-RPP-0025328-001	6601	6603	rue	Drolet
i663-RPP-0022552	6605	6607	rue	Drolet
i663-RPP-0011302	6604	6608	rue	Drolet
i663-RPP-0030128	6610	6614	rue	Drolet
i663-RPP-0024023-001	6609	6615	rue	Drolet
i663-RPP-0031957	6616	6618	rue	Drolet
i663-RPP-0031717	6617	6621	rue	Drolet
i663-RPP-0024499-001	6620	6622	rue	Drolet
i663-RPP-0029418	6624	6624	rue	Drolet
i663-RPP-0026323	6623	6631	rue	Drolet
i663-RPP-0024071	6641	6645	rue	Drolet
i663-RPP-0024565	6647	6651	rue	Drolet
i663-RPP-0009674-001	6653	6653	rue	Drolet
i663-RPP-0024452-001	6661	6661	rue	Drolet
i663-RPP-0026893	6663	6663	rue	Drolet
i663-RPP-0024564	6672	6674	rue	Drolet
i663-RPP-0026765	6677	6679	rue	Drolet
i663-RPP-0009720-002	6676	6680	rue	Drolet
i663-RPP-0009720-001	6676	6680	rue	Drolet
i663-RPP-0025280	6681	6683	rue	Drolet
i663-RPP-0008352-002	6682	6684	rue	Drolet
i663-RPP-0008352-001	6682	6684	rue	Drolet
i663-RPP-0008376	6685	6687	rue	Drolet
i663-RPP-0009022-001	6691	6691	rue	Drolet
i663-RPP-0032032	6705	6709	rue	Drolet
i663-RPP-0032049	6711	6715	rue	Drolet
i663-RPP-0008525	6714	6720	rue	Drolet
i663-RPP-0032507	6717	6721	rue	Drolet
i663-RPP-0032584	6723	6727	rue	Drolet
i663-RPP-0024744	6722	6728	rue	Drolet
i663-RPP-0025202	6730	6730	rue	Drolet

i663-RPP-0024334-001	6729	6731	rue	Drolet
i663-RPP-0028504-001	6733	6735	rue	Drolet
i663-RPP-0025153	6734	6736	rue	Drolet
i663-RPP-0027056	6737	6739	rue	Drolet
i663-RPP-0028075	6738	6742	rue	Drolet
i663-RPP-0031784	6741	6745	rue	Drolet
i663-RPP-0010137-001	6747	6751	rue	Drolet
i663-RPP-0023963	6750	6754	rue	Drolet
i663-RPP-0025800	6753	6757	rue	Drolet
i663-RPP-0026122	6756	6762	rue	Drolet
i663-RPP-0026036	6759	6763	rue	Drolet
i663-RPP-0009872-002	6764	6768	rue	Drolet
i663-RPP-0009872-001	6764	6768	rue	Drolet
i663-RPP-0029125	6769	6771	rue	Drolet
i663-RPP-0032138	6770	6774	rue	Drolet
i663-RPP-0024449-001	6773	6775	rue	Drolet
i663-RPP-0009508-001	6778	6786	rue	Drolet
i663-RPP-0025631	6777	6787	rue	Drolet
i663-RPP-0032010	6797	6803	rue	Drolet
i663-RPP-0027378	6799	6807	rue	Drolet
i663-RPP-0023253	6809	6813	rue	Drolet
i663-RPP-0028085	6815	6817	rue	Drolet
i663-RPP-0023614	6819	6821	rue	Drolet
i663-RPP-0029220	6823	6825	rue	Drolet
i663-RPP-0031891	6827	6827	rue	Drolet
i663-RPP-0029420	6831	6835	rue	Drolet
i663-RPP-0009008	6839	6839	rue	Drolet
i663-RPP-0010622	6846	6854	rue	Drolet
i663-RPP-0009630	6861	6863	rue	Drolet
i663-RPP-0010317	6865	6869	rue	Drolet
i663-RPP-0027536	6871	6873	rue	Drolet
i663-RPP-0026066	6858	6874	rue	Drolet
i663-RPP-0033649	6858	6874	rue	Drolet
i663-RPP-0033663	6858	6874	rue	Drolet
i663-RPP-0026561	6956	6958	rue	Drolet
i663-RPP-0027907	6960	6962	rue	Drolet
i663-RPP-0023471	6964	6966	rue	Drolet
i663-RPP-0027646	6970	6980	rue	Drolet
i663-RPP-0030206	6979	6983	rue	Drolet
i663-RPP-0029409	6985	6991	rue	Drolet

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0032025	6993	6997	rue		Drolet
i663-RPP-0010916-001	7001	7001	rue		Drolet
i663-RPP-0010204-001	7003	7003	rue		Drolet
i663-RPP-0026762	7009	7009	rue		Drolet
i663-RPP-0009903-001	7012	7012	rue		Drolet
i663-RPP-0024638-001	7016	7018	rue		Drolet
i663-RPP-0024107-002	7020	7022	rue		Drolet
i663-RPP-0024107-001	7020	7022	rue		Drolet
i663-RPP-0025317	7024	7026	rue		Drolet
i663-RPP-0009005-001	7021	7029	rue		Drolet
i663-RPP-0026247	7031	7033	rue		Drolet
i663-RPP-0026334	7034	7036	rue		Drolet
i663-RPP-0026745	7035	7039	rue		Drolet
i663-RPP-0026151	7041	7041	rue		Drolet
i663-RPP-0023146	7046	7050	rue		Drolet
i663-RPP-0029173	7045	7053	rue		Drolet
i663-RPP-0010790-002	7052	7062	rue		Drolet
i663-RPP-0010790-001	7052	7062	rue		Drolet
i663-RPP-0025656	7055	7063	rue		Drolet
i663-RPP-0009387-001	7064	7068	rue		Drolet
i663-RPP-0024548-001	7065	7069	rue		Drolet
i663-RPP-0009735-001	7071	7073	rue		Drolet
i663-RPP-0026518-001	7070	7074	rue		Drolet
i663-RPP-0023205-001	7075	7079	rue		Drolet
i663-RPP-0010368-001	7076	7080	rue		Drolet
i663-RPP-0026358-001	7081	7085	rue		Drolet
i663-RPP-0028067	7084	7086	rue		Drolet
i663-RPP-0008312-001	7087	7089	rue		Drolet
i663-RPP-0023968-001	7091	7099	rue		Drolet
i663-RPP-0026419-002	7096	7100	rue		Drolet
i663-RPP-0026419-001	7096	7100	rue		Drolet
i663-RPP-0028565	7101	7103	rue		Drolet
i663-RPP-0010614-001	7105	7105	rue		Drolet
i663-RPP-0023678	7102	7108	rue		Drolet
i663-RPP-0025859-001	7110	7114	rue		Drolet
i663-RPP-0008707	7116	7118	rue		Drolet
i663-RPP-0032017	7120	7124	rue		Drolet
i663-RPP-0009696-001	7138	7144	rue		Drolet
i663-RPP-0027674	5861	5863	rue	des	Écores
i663-RPP-0025471	5873	5873	rue	des	Écores

i663-RPP-0029250	5916	5918	rue	des	Écores
i663-RPP-0009117-001	5926	5928	rue	des	Écores
i663-RPP-0010311-001	5930	5932	rue	des	Écores
i663-RPP-0022619	5934	5936	rue	des	Écores
i663-RPP-0022680	5966	5970	rue	des	Écores
i663-RPP-0029313	5972	5974	rue	des	Écores
i663-RPP-0010148	5978	5980	rue	des	Écores
i663-RPP-0024567	5984	5986	rue	des	Écores
i663-RPP-0008387	5990	5992	rue	des	Écores
i663-RPP-0009860-001	5996	5998	rue	des	Écores
i663-RPP-0022995	6002	6004	rue	des	Écores
i663-RPP-0010213	6227	6229	rue	des	Écores
i663-RPP-0008255	6231	6233	rue	des	Écores
i663-RPP-0008370	6235	6237	rue	des	Écores
i663-RPP-0008295	6241	6241	rue	des	Écores
i663-RPP-0025575	6243	6243	rue	des	Écores
i663-RPP-0008521	6247	6249	rue	des	Écores
i663-RPP-0010508-001	6251	6253	rue	des	Écores
i663-RPP-0024091	6255	6257	rue	des	Écores
i663-RPP-0027689	6256	6258	rue	des	Écores
i663-RPP-0011268-001	6261	6261	rue	des	Écores
i663-RPP-0024570	6263	6265	rue	des	Écores
i663-RPP-0027999	6298	6298	rue	des	Écores
i663-RPP-0008691-001	6304	6304	rue	des	Écores
i663-RPP-0024736-001	6325	6329	rue	des	Écores
i663-RPP-0009431-001	6331	6333	rue	des	Écores
i663-RPP-0027737-001	6337	6339	rue	des	Écores
i663-RPP-0026006	6338	6340	rue	des	Écores
i663-RPP-0008440-001	6343	6345	rue	des	Écores
i663-RPP-0028185	6342	6346	rue	des	Écores
i663-RPP-0010140	6348	6350	rue	des	Écores
i663-RPP-0009986-001	6349	6351	rue	des	Écores
i663-RPP-0008382	6356	6356	rue	des	Écores
i663-RPP-0024680-001	6355	6357	rue	des	Écores
i663-RPP-0027071	6360	6362	rue	des	Écores
i663-RPP-0010797-001	6361	6363	rue	des	Écores
i663-RPP-0010662-001	6364	6368	rue	des	Écores
i663-RPP-0029129	6367	6369	rue	des	Écores
i663-RPP-0009451-001	6371	6373	rue	des	Écores
i663-RPP-0027107-001	6370	6374	rue	des	Écores

i663-RPP-0023973-001	6377	6379	rue	des	Écores
i663-RPP-0008990-001	6378	6380	rue	des	Écores
i663-RPP-0009402-001	6383	6385	rue	des	Écores
i663-RPP-0027780	6384	6386	rue	des	Écores
i663-RPP-0024727-001	6389	6391	rue	des	Écores
i663-RPP-0032323	6388	6392	rue	des	Écores
i663-RPP-0022435-001	6395	6399	rue	des	Écores
i663-RPP-0009917-001	6396	6400	rue	des	Écores
i663-RPP-0010633	6401	6403	rue	des	Écores
i663-RPP-0010087	6407	6407	rue	des	Écores
i663-RPP-0025323	6409	6409	rue	des	Écores
i663-RPP-0010817-001	6410	6412	rue	des	Écores
i663-RPP-0027387	6510	6512	rue	des	Écores
i663-RPP-0010228	6511	6515	rue	des	Écores
i663-RPP-0025008-001	6516	6518	rue	des	Écores
i663-RPP-0030872	6517	6519	rue	des	Écores
i663-RPP-0023369-001	6520	6522	rue	des	Écores
i663-RPP-0033150	6523	6525	rue	des	Écores
i663-RPP-0027079	6524	6528	rue	des	Écores
i663-RPP-0032314	6529	6531	rue	des	Écores
i663-RPP-0024653-001	6530	6534	rue	des	Écores
i663-RPP-0022742	6536	6538	rue	des	Écores
i663-RPP-0009967-001	6539	6541	rue	des	Écores
i663-RPP-0023395-001	6540	6542	rue	des	Écores
i663-RPP-0028796-001	6545	6547	rue	des	Écores
i663-RPP-0029909	6546	6548	rue	des	Écores
i663-RPP-0032638	6552	6554	rue	des	Écores
i663-RPP-0023906	6562	6564	rue	des	Écores
i663-RPP-0028734	6565	6565	rue	des	Écores
i663-RPP-0032047	6566	6568	rue	des	Écores
i663-RPP-0023222	6578	6580	rue	des	Écores
i663-RPP-0023331-001	6584	6586	rue	des	Écores
i663-RPP-0024028	6588	6592	rue	des	Écores
i663-RPP-0026152	6593	6593	rue	des	Écores
i663-RPP-0026310-001	6595	6595	rue	des	Écores
i663-RPP-0027843	6594	6598	rue	des	Écores
i663-RPP-0032625	6600	6602	rue	des	Écores
i663-RPP-0009171	6612	6614	rue	des	Écores
i663-RPP-0023399-001	6617	6617	rue	des	Écores
i663-RPP-0008304-001	6619	6621	rue	des	Écores

i663-RPP-0008264-001	6620	6626	rue	des	Écores
i663-RPP-0024926	6625	6627	rue	des	Écores
i663-RPP-0028194	6631	6631	rue	des	Écores
i663-RPP-0008162-001	6632	6634	rue	des	Écores
i663-RPP-0024481	6638	6640	rue	des	Écores
i663-RPP-0011048	6637	6641	rue	des	Écores
i663-RPP-0031917	6642	6644	rue	des	Écores
i663-RPP-0026121	6643	6645	rue	des	Écores
i663-RPP-0026233	6646	6648	rue	des	Écores
i663-RPP-0023548	6647	6651	rue	des	Écores
i663-RPP-0028366	6650	6652	rue	des	Écores
i663-RPP-0030129	6654	6656	rue	des	Écores
i663-RPP-0027370	6660	6662	rue	des	Écores
i663-RPP-0011305	6664	6666	rue	des	Écores
i663-RPP-0023353-001	6667	6671	rue	des	Écores
i663-RPP-0023861	6675	6677	rue	des	Écores
i663-RPP-0024603-001	6679	6681	rue	des	Écores
i663-RPP-0009268-002	6678	6682	rue	des	Écores
i663-RPP-0009268-001	6678	6682	rue	des	Écores
i663-RPP-0027868	6684	6686	rue	des	Écores
i663-RPP-0026872	6688	6690	rue	des	Écores
i663-RPP-0026353-001	6716	6716	rue	des	Écores
i663-RPP-0008760-001	6757	6761	rue	des	Écores
i663-RPP-0008886	6763	6765	rue	des	Écores
i663-RPP-0029223	6806	6808	rue	des	Écores
i663-RPP-0024494	6809	6811	rue	des	Écores
i663-RPP-0025248-001	6825	6825	rue	des	Écores
i663-RPP-0028200	6822	6826	rue	des	Écores
i663-RPP-0023712	6856	6858	rue	des	Écores
i663-RPP-0025341	6860	6862	rue	des	Écores
i663-RPP-0010182	6869	6869	rue	des	Écores
i663-RPP-0025149	6339	6347	rue		Fabre
i663-RPP-0023984-001	6349	6349	rue		Fabre
i663-RPP-0028768	6355	6355	rue		Fabre
i663-RPP-0028250-001	6361	6361	rue		Fabre
i663-RPP-0027733	6379	6381	rue		Fabre
i663-RPP-0027332	6515	6517	rue		Fabre
i663-RPP-0024372-001	6536	6538	rue		Fabre
i663-RPP-0022647-001	6541	6541	rue		Fabre
i663-RPP-0009941-001	6548	6548	rue		Fabre

i663-RPP-0024167	6550	6552	rue	Fabre
i663-RPP-0025988	6554	6556	rue	Fabre
i663-RPP-0008807-001	6558	6558	rue	Fabre
i663-RPP-0032741	6562	6562	rue	Fabre
i663-RPP-0025935	6565	6565	rue	Fabre
i663-RPP-0024611-001	6568	6568	rue	Fabre
i663-RPP-0028070	6572	6572	rue	Fabre
i663-RPP-0030735	6584	6584	rue	Fabre
i663-RPP-0024162	6590	6590	rue	Fabre
i663-RPP-0032205	6600	6602	rue	Fabre
i663-RPP-0024745-001	6618	6618	rue	Fabre
i663-RPP-0027112-001	6619	6619	rue	Fabre
i663-RPP-0029342	6622	6626	rue	Fabre
i663-RPP-0025637	6628	6632	rue	Fabre
i663-RPP-0024272	6715	6717	rue	Fabre
i663-RPP-0008911	6719	6721	rue	Fabre
i663-RPP-0023473	6723	6725	rue	Fabre
i663-RPP-0009207-001	6741	6741	rue	Fabre
i663-RPP-0027553	6748	6750	rue	Fabre
i663-RPP-0026332	6752	6756	rue	Fabre
i663-RPP-0010560	6760	6762	rue	Fabre
i663-RPP-0032159	6774	6784	rue	Fabre
i663-RPP-0023499-001	6783	6787	rue	Fabre
i663-RPP-0024021	6789	6793	rue	Fabre
i663-RPP-0032153	6786	6796	rue	Fabre
i663-RPP-0028014	6795	6799	rue	Fabre
i663-RPP-0028775	6801	6805	rue	Fabre
i663-RPP-0009312	6798	6808	rue	Fabre
i663-RPP-0030313	6807	6811	rue	Fabre
i663-RPP-0029839	6813	6817	rue	Fabre
i663-RPP-0008876	6810	6818	rue	Fabre
i663-RPP-0029035	6819	6823	rue	Fabre
i663-RPP-0009653	6820	6828	rue	Fabre
i663-RPP-0034200	6830	6836	rue	Fabre
i663-RPP-0034199	6832	6838	rue	Fabre
i663-RPP-0028579	6835	6839	rue	Fabre
i663-RPP-0009226-001	6841	6845	rue	Fabre
i663-RPP-0008926	6840	6848	rue	Fabre
i663-RPP-0027569	6849	6851	rue	Fabre
i663-RPP-0023651	6853	6855	rue	Fabre

i663-RPP-0032913	6850	6856	rue	Fabre
i663-RPP-0028936	6859	6861	rue	Fabre
i663-RPP-0034710	6858	6864	rue	Fabre
i663-RPP-0031740	6866	6872	rue	Fabre
i663-RPP-0026472	6869	6873	rue	Fabre
i663-RPP-0026522	6875	6879	rue	Fabre
i663-RPP-0032953	6874	6884	rue	Fabre
i663-RPP-0010244-001	6881	6885	rue	Fabre
i663-RPP-0008393	6889	6891	rue	Fabre
i663-RPP-0032952	6886	6896	rue	Fabre
i663-RPP-0026575	6898	6902	rue	Fabre
i663-RPP-0032994	6901	6903	rue	Fabre
i663-RPP-0024619	6337	6339	rue	Garnier
i663-RPP-0023526	6341	6347	rue	Garnier
i663-RPP-0024075	6350	6352	rue	Garnier
i663-RPP-0009424	6349	6355	rue	Garnier
i663-RPP-0033312	6357	6361	rue	Garnier
i663-RPP-0032260	6363	6367	rue	Garnier
i663-RPP-0027486-001	6545	6545	rue	Garnier
i663-RPP-0027910	6549	6553	rue	Garnier
i663-RPP-0023650	6554	6556	rue	Garnier
i663-RPP-0028351	6597	6603	rue	Garnier
i663-RPP-0023237	6605	6607	rue	Garnier
i663-RPP-0032962	6609	6609	rue	Garnier
i663-RPP-0025406	6621	6623	rue	Garnier
i663-RPP-0010756-001	6625	6627	rue	Garnier
i663-RPP-0030226	6639	6643	rue	Garnier
i663-RPP-0026149	6665	6667	rue	Garnier
i663-RPP-0023046	6669	6673	rue	Garnier
i663-RPP-0024507	6675	6675	rue	Garnier
i663-RPP-0022941	6679	6679	rue	Garnier
i663-RPP-0023258	6701	6701	rue	Garnier
i663-RPP-0028921	6705	6705	rue	Garnier
i663-RPP-0027161	6741	6745	rue	Garnier
i663-RPP-0008874	6747	6751	rue	Garnier
i663-RPP-0029767	6753	6759	rue	Garnier
i663-RPP-0023567	6761	6761	rue	Garnier
i663-RPP-0024183-001	6776	6780	rue	Garnier
i663-RPP-0010181-001	6782	6784	rue	Garnier
i663-RPP-0027774	6779	6785	rue	Garnier

i663-RPP-0024395-001	6786	6790	rue	Garnier
i663-RPP-0009024-001	6792	6796	rue	Garnier
i663-RPP-0008459-001	6799	6799	rue	Garnier
i663-RPP-0026440-001	6798	6802	rue	Garnier
i663-RPP-0009484-001	6804	6808	rue	Garnier
i663-RPP-0009723	6805	6809	rue	Garnier
i663-RPP-0030564	6810	6814	rue	Garnier
i663-RPP-0022944-001	6811	6815	rue	Garnier
i663-RPP-0029975	6817	6821	rue	Garnier
i663-RPP-0010926-001	6829	6833	rue	Garnier
i663-RPP-0026744	6835	6839	rue	Garnier
i663-RPP-0033306	6840	6844	rue	Garnier
i663-RPP-0027920	6846	6850	rue	Garnier
i663-RPP-0032651	6852	6854	rue	Garnier
i663-RPP-0023121	6856	6856	rue	Garnier
i663-RPP-0032842	6860	6862	rue	Garnier
i663-RPP-0008562-001	6882	6886	rue	Garnier
i663-RPP-0026529	6888	6892	rue	Garnier
i663-RPP-0022712	6897	6897	rue	Garnier
i663-RPP-0008579-001	6894	6898	rue	Garnier
i663-RPP-0028376	6899	6901	rue	Garnier
i663-RPP-0025430-001	6900	6904	rue	Garnier
i663-RPP-0009739-001	6903	6905	rue	Garnier
i663-RPP-0032055	6963	6967	rue	Garnier
i663-RPP-0024501	6969	6973	rue	Garnier
i663-RPP-0010251	6975	6979	rue	Garnier
i663-RPP-0008948-001	6978	6980	rue	Garnier
i663-RPP-0024952	6981	6985	rue	Garnier
i663-RPP-0032362	6984	6986	rue	Garnier
i663-RPP-0011160	6987	6991	rue	Garnier
i663-RPP-0010220	6992	6996	rue	Garnier
i663-RPP-0024413	6993	6997	rue	Garnier
i663-RPP-0008975-001	6998	7002	rue	Garnier
i663-RPP-0009230	6999	7003	rue	Garnier
i663-RPP-0027990	7005	7009	rue	Garnier
i663-RPP-0023196-001	7008	7010	rue	Garnier
i663-RPP-0009075	7012	7014	rue	Garnier
i663-RPP-0008980	7011	7015	rue	Garnier
i663-RPP-0010243	7017	7021	rue	Garnier
i663-RPP-0026634	7023	7027	rue	Garnier

i663-RPP-0008502	7028	7028	rue	Garnier
i663-RPP-0029296	7029	7033	rue	Garnier
i663-RPP-0008620	7032	7034	rue	Garnier
i663-RPP-0030197	7035	7039	rue	Garnier
i663-RPP-0008949-001	7038	7040	rue	Garnier
i663-RPP-0009367	7042	7044	rue	Garnier
i663-RPP-0027840	7041	7045	rue	Garnier
i663-RPP-0024502	7047	7051	rue	Garnier
i663-RPP-0008530-001	7046	7052	rue	Garnier
i663-RPP-0008359	7054	7054	rue	Garnier
i663-RPP-0009473-001	7056	7056	rue	Garnier
i663-RPP-0008363	7053	7057	rue	Garnier
i663-RPP-0028873	7058	7060	rue	Garnier
i663-RPP-0028267	7059	7063	rue	Garnier
i663-RPP-0008516	7062	7064	rue	Garnier
i663-RPP-0009589	7065	7069	rue	Garnier
i663-RPP-0027650	7068	7070	rue	Garnier
i663-RPP-0024818	7071	7075	rue	Garnier
i663-RPP-0011294	7072	7076	rue	Garnier
i663-RPP-0008210	7077	7081	rue	Garnier
i663-RPP-0011197	7078	7082	rue	Garnier
i663-RPP-0029660	7083	7087	rue	Garnier
i663-RPP-0025861	7084	7088	rue	Garnier
i663-RPP-0008368-001	7091	7093	rue	Garnier
i663-RPP-0025685-001	7095	7097	rue	Garnier
i663-RPP-0024134	7099	7101	rue	Garnier
i663-RPP-0026489	7103	7105	rue	Garnier
i663-RPP-0026111	7107	7111	rue	Garnier
i663-RPP-0022622	7113	7117	rue	Garnier
i663-RPP-0022990	7119	7123	rue	Garnier
i663-RPP-0031724	7125	7129	rue	Garnier
i663-RPP-0016005	2841	2843	rue	Gilford
i663-RPP-0005335-001	2853	2853	rue	Gilford
i663-RPP-0016325	2855	2855	rue	Gilford
i663-RPP-0014022-001	2863	2863	rue	Gilford
i663-RPP-0015309	2869	2873	rue	Gilford
i663-RPP-0034164-001	20	20	rue	Henri-IV
i663-RPP-0017075	2573	2575	rue	Holt
i663-RPP-0004362	2577	2579	rue	Holt
i663-RPP-0005043	2591	2599	rue	Holt

i663-RPP-0015562	2608	2610	rue	Holt
i663-RPP-0005076-001	2609	2611	rue	Holt
i663-RPP-0015939	2612	2614	rue	Holt
i663-RPP-0003915-001	2615	2617	rue	Holt
i663-RPP-0019036	2616	2618	rue	Holt
i663-RPP-0014830	2619	2621	rue	Holt
i663-RPP-0018489	2620	2622	rue	Holt
i663-RPP-0013700	2624	2626	rue	Holt
i663-RPP-0005062-001	2628	2630	rue	Holt
i663-RPP-0004105	2625	2639	rue	Holt
i663-RPP-0004322	2641	2645	rue	Holt
i663-RPP-0015836	2650	2650	rue	Holt
i663-RPP-0014608	2660	2662	rue	Holt
i663-RPP-0003612	2669	2673	rue	Holt
i663-RPP-0015578	2672	2674	rue	Holt
i663-RPP-0016055	2678	2680	rue	Holt
i663-RPP-0013981	2687	2691	rue	Holt
i663-RPP-0013516	2712	2714	rue	Holt
i663-RPP-0015989	2716	2720	rue	Holt
i663-RPP-0019735	2722	2726	rue	Holt
i663-RPP-0019324	2728	2732	rue	Holt
i663-RPP-0017870	2734	2738	rue	Holt
i663-RPP-0013689	2740	2744	rue	Holt
i663-RPP-0016122	2741	2747	rue	Holt
i663-RPP-0002561-001	2801	2805	rue	Holt
i663-RPP-0014504	2807	2813	rue	Holt
i663-RPP-0003349-001	2815	2817	rue	Holt
i663-RPP-0014106-001	2819	2821	rue	Holt
i663-RPP-0017241	2816	2822	rue	Holt
i663-RPP-0004132-001	2823	2825	rue	Holt
i663-RPP-0015609-001	2827	2829	rue	Holt
i663-RPP-0017169	2824	2832	rue	Holt
i663-RPP-0004209-001	2831	2833	rue	Holt
i663-RPP-0017270	2834	2840	rue	Holt
i663-RPP-0016305	2850	2854	rue	Holt
i663-RPP-0016254	2856	2860	rue	Holt
i663-RPP-0013965	2862	2868	rue	Holt
i663-RPP-0018461	2870	2872	rue	Holt
i663-RPP-0013772	2869	2873	rue	Holt
i663-RPP-0003640	2874	2878	rue	Holt

i663-RPP-0015599	2875	2879	rue	Holt
i663-RPP-0014012	2880	2884	rue	Holt
i663-RPP-0019664	2881	2885	rue	Holt
i663-RPP-0013430	2886	2892	rue	Holt
i663-RPP-0016823	2887	2895	rue	Holt
i663-RPP-0013485	2900	2902	rue	Holt
i663-RPP-0003571-001	2913	2915	rue	Holt
i663-RPP-0003909	2916	2920	rue	Holt
i663-RPP-0014300-001	2919	2923	rue	Holt
i663-RPP-0004959-001	2925	2927	rue	Holt
i663-RPP-0002483	2937	2941	rue	Holt
i663-RPP-0002706	3014	3022	rue	Holt
i663-RPP-0005888-001	3024	3032	rue	Holt
i663-RPP-0016523	3034	3042	rue	Holt
i663-RPP-0016760	3044	3052	rue	Holt
i663-RPP-0006188	3100	3108	rue	Holt
i663-RPP-0006077-001	3115	3115	rue	Holt
i663-RPP-0030791	3110	3118	rue	Holt
i663-RPP-0006760	3125	3127	rue	Holt
i663-RPP-0022504	3130	3130	rue	Holt
i663-RPP-0017427	3129	3131	rue	Holt
i663-RPP-0019979-001	3133	3135	rue	Holt
i663-RPP-0006631-001	3151	3153	rue	Holt
i663-RPP-0018774	3156	3158	rue	Holt
i663-RPP-0018817	3161	3163	rue	Holt
i663-RPP-0021717	3181	3183	rue	Holt
i663-RPP-0006654	3200	3204	rue	Holt
i663-RPP-0020109	3215	3217	rue	Holt
i663-RPP-0018392	3219	3221	rue	Holt
i663-RPP-0034123-001	6505	6505	rue	Hutchison
i663-RPP-0035466	6525	6527	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0035145	6529	6535	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0034492-001	6537	6537	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0034154	6541	6541	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0034486-001	6546	6550	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0033507-001	6551	6555	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0034661	6561	6563	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0035345	6582	6586	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0034679	6588	6592	rue	Jeanne-Mance
i663-RPP-0035095	6591	6593	rue	Jeanne-Mance

i663-RPP-0034688	6594	6598	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0035329	6600	6604	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0034558	6597	6607	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0034687	6606	6610	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0034446	6612	6616	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0034543	6609	6619	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0034572	6621	6623	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0034420-001	6652	6652	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0033403-001	6656	6658	rue	Jeanne-Mance	
i663-RPP-0024117-001	1216	1224	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0032054	1226	1230	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0009533-001	1344	1348	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0026388	156	160	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0023766-001	162	172	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0023595-001	186	196	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0024637-001	186	196	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0009360-001	210	214	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0026883	216	220	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0031744	50	54	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0011090	56	62	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0028227-001	68	72	rue	Jean-Talon Est	E
i663-RPP-0034169	18	24	rue	Jean-Talon Oue	O
i663-RPP-0034617	238	242	rue	Jean-Talon Oue	O
i663-RPP-0033509	244	248	rue	Jean-Talon Oue	O
i663-RPP-0013092-001	5415	5417	rue	Lafond	
i663-RPP-0001672	5419	5421	rue	Lafond	
i663-RPP-0012644	5418	5422	rue	Lafond	
i663-RPP-0012102	5425	5427	rue	Lafond	
i663-RPP-0002442	5424	5428	rue	Lafond	
i663-RPP-0002087	5429	5431	rue	Lafond	
i663-RPP-0013492	5430	5434	rue	Lafond	
i663-RPP-0017850	5435	5437	rue	Lafond	
i663-RPP-0003036-001	5436	5438	rue	Lafond	
i663-RPP-0001792	5440	5442	rue	Lafond	
i663-RPP-0019871	5441	5443	rue	Lafond	
i663-RPP-0016796	5444	5446	rue	Lafond	
i663-RPP-0012471	5448	5448	rue	Lafond	
i663-RPP-0002730	5447	5451	rue	Lafond	
i663-RPP-0012649	5454	5458	rue	Lafond	
i663-RPP-0014885	5457	5459	rue	Lafond	

i663-RPP-0012423	5460	5462	rue	Lafond
i663-RPP-0004588	5466	5470	rue	Lafond
i663-RPP-0012531	5473	5475	rue	Lafond
i663-RPP-0018902	5477	5477	rue	Lafond
i663-RPP-0004384	5484	5488	rue	Lafond
i663-RPP-0012458	5485	5489	rue	Lafond
i663-RPP-0012702	5490	5494	rue	Lafond
i663-RPP-0002340	5495	5499	rue	Lafond
i663-RPP-0001291-001	5500	5504	rue	Lafond
i663-RPP-0013868	5503	5505	rue	Lafond
i663-RPP-0014171	5507	5509	rue	Lafond
i663-RPP-0002580-001	5508	5512	rue	Lafond
i663-RPP-0019775-001	5610	5614	rue	Lafond
i663-RPP-0014969	5615	5617	rue	Lafond
i663-RPP-0014641	5621	5625	rue	Lafond
i663-RPP-0006537-001	5628	5628	rue	Lafond
i663-RPP-0006952	5791	5793	rue	Lafond
i663-RPP-0021637	5797	5799	rue	Lafond
i663-RPP-0028663-001	5855	5861	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0032418	5863	5865	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009978-001	5869	5873	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010946	5881	5883	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0030652	5912	5920	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023978	5927	5931	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0028107	5933	5935	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0027074-001	5937	5937	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008442-001	5934	5938	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0028925	5945	5947	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009469	5949	5951	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023269	5955	5957	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008900-001	5961	5965	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026132	5967	5971	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0027823	5973	5983	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0027822	5985	5995	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029868	6009	6013	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029912	6015	6015	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010780-002	6200	6204	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010780-001	6200	6204	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023066-001	6214	6218	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024645-001	6220	6222	rue	Louis-Hémon

i663-RPP-0032106	6224	6228	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0011206-001	6240	6242	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010364-001	6244	6246	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024467-001	6257	6259	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029672	6261	6263	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0028103	6265	6267	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029502	6269	6271	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024319-001	6273	6275	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023356	6277	6279	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029670-001	6281	6283	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010763-001	6291	6291	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023601-001	6310	6312	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023602-001	6314	6316	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0028568	6320	6322	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010516	6326	6326	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0030052	6329	6333	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0022601-001	6336	6338	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0032076	6337	6341	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009893-001	6340	6342	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026547-001	6343	6345	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024945	6344	6346	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029308-001	6349	6351	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024986	6350	6352	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008325-001	6354	6356	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008461-001	6355	6357	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023201	6358	6360	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023453	6361	6363	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0027657-001	6364	6366	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025245-001	6367	6369	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0030219	6370	6374	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0022938-001	6375	6375	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026080	6378	6378	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0022590-001	6377	6379	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010377-001	6396	6396	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029904	6403	6403	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0022559	6400	6404	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026208	6406	6408	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026148	6407	6409	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0032486	6410	6412	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009538	6413	6415	rue	Louis-Hémon

i663-RPP-0009961	6417	6419	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025712	6510	6512	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023045	6514	6516	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008570	6518	6520	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0033093	6517	6521	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029648	6522	6524	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009637-001	6523	6527	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008347-001	6533	6537	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026284-001	6545	6549	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024118	6548	6552	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025704-001	6555	6557	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010764-001	6554	6558	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0022771-001	6560	6560	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008589-001	6559	6563	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008362-001	6566	6566	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023189-001	6568	6568	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008173-001	6572	6572	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024268-001	6578	6580	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023417	6581	6581	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008473-001	6582	6584	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008986-001	6587	6587	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023188-001	6588	6590	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008167-001	6592	6594	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023953-001	6596	6600	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026051	6601	6603	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0031722	6602	6606	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026106	6607	6609	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008343-001	6610	6614	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023143-001	6616	6618	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025453-001	6626	6630	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0011038-001	6632	6634	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0029553	6633	6637	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009639-001	6639	6641	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008773-001	6636	6642	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009896-001	6644	6646	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010295-001	6643	6647	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010502-001	6649	6651	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0023230-001	6650	6652	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009330	6653	6655	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009664	6656	6658	rue	Louis-Hémon

i663-RPP-0008613-001	6659	6663	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0010967-001	6681	6683	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025769-001	6682	6684	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0028442	6690	6690	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026593	6714	6716	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009666-001	6723	6725	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0032666	6729	6731	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0027873	6733	6737	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026866	6739	6739	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0027856	6742	6744	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025756	6747	6747	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009477-001	6748	6748	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008901	6751	6753	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025417	6755	6757	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0028759	6758	6760	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0009503	6759	6763	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0011323-001	6765	6765	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008946-001	6775	6777	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024664	6786	6786	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0008812-001	6788	6790	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0030198	6792	6794	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0025193	6796	6800	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024595	6823	6827	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0027632	6829	6831	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0026527	6833	6837	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0024069	6884	6884	rue	Louis-Hémon
i663-RPP-0034151	6866	6868	rue	Marconi
i663-RPP-0033642-001	6870	6910	rue	Marconi
i663-RPP-0033642-003	6870	6910	rue	Marconi
i663-RPP-0034735	6932	6936	rue	Marconi
i663-RPP-0035386	6964	6964	rue	Marconi
i663-RPP-0034530	6966	6968	rue	Marconi
i663-RPP-0033371-001	6984	6984	rue	Marconi
i663-RPP-0034157	6988	6988	rue	Marconi
i663-RPP-0034596	7017	7017	rue	Marconi
i663-RPP-0035195	7018	7020	rue	Marconi
i663-RPP-0034751	7023	7025	rue	Marconi
i663-RPP-0034774	7027	7027	rue	Marconi
i663-RPP-0026343	5757	5759	rue	Marquette
i663-RPP-0024533	5763	5763	rue	Marquette

i663-RPP-0024723	5765	5765	rue	Marquette
i663-RPP-0030640	5777	5777	rue	Marquette
i663-RPP-0028941	5779	5779	rue	Marquette
i663-RPP-0026875	5783	5783	rue	Marquette
i663-RPP-0025095	5811	5811	rue	Marquette
i663-RPP-0023679	5815	5817	rue	Marquette
i663-RPP-0029690	5821	5821	rue	Marquette
i663-RPP-0023803	5823	5825	rue	Marquette
i663-RPP-0026910	5847	5849	rue	Marquette
i663-RPP-0028283	5851	5851	rue	Marquette
i663-RPP-0028362	5855	5857	rue	Marquette
i663-RPP-0024772-001	5867	5867	rue	Marquette
i663-RPP-0027993	5871	5873	rue	Marquette
i663-RPP-0026107	5877	5877	rue	Marquette
i663-RPP-0024899	5903	5903	rue	Marquette
i663-RPP-0029147	5935	5939	rue	Marquette
i663-RPP-0026555	5961	5963	rue	Marquette
i663-RPP-0023203	5965	5967	rue	Marquette
i663-RPP-0028660	5969	5971	rue	Marquette
i663-RPP-0027709	6221	6221	rue	Marquette
i663-RPP-0025755	6225	6225	rue	Marquette
i663-RPP-0028383	6229	6229	rue	Marquette
i663-RPP-0028409	6239	6243	rue	Marquette
i663-RPP-0023805	6245	6245	rue	Marquette
i663-RPP-0026306	6253	6253	rue	Marquette
i663-RPP-0023127	6255	6257	rue	Marquette
i663-RPP-0028216	6259	6259	rue	Marquette
i663-RPP-0008865	6353	6353	rue	Marquette
i663-RPP-0028405	6361	6363	rue	Marquette
i663-RPP-0027357	6362	6364	rue	Marquette
i663-RPP-0025687	6365	6367	rue	Marquette
i663-RPP-0008236	6366	6368	rue	Marquette
i663-RPP-0032602	6369	6371	rue	Marquette
i663-RPP-0010180-001	6379	6381	rue	Marquette
i663-RPP-0025523	6382	6382	rue	Marquette
i663-RPP-0033279	6385	6387	rue	Marquette
i663-RPP-0028878	6511	6511	rue	Marquette
i663-RPP-0032646	6517	6523	rue	Marquette
i663-RPP-0026331	6542	6544	rue	Marquette
i663-RPP-0009409	6546	6550	rue	Marquette

i663-RPP-0029570	6552	6554	rue	Marquette
i663-RPP-0028896	6556	6556	rue	Marquette
i663-RPP-0023868	6564	6564	rue	Marquette
i663-RPP-0025851	6575	6577	rue	Marquette
i663-RPP-0033336	6579	6579	rue	Marquette
i663-RPP-0033930	6578	6582	rue	Marquette
i663-RPP-0022586	6585	6585	rue	Marquette
i663-RPP-0023130	6584	6588	rue	Marquette
i663-RPP-0032897	6600	6600	rue	Marquette
i663-RPP-0026947	6604	6606	rue	Marquette
i663-RPP-0026656	6608	6612	rue	Marquette
i663-RPP-0032121	6614	6620	rue	Marquette
i663-RPP-0025063	6622	6622	rue	Marquette
i663-RPP-0028236	6631	6635	rue	Marquette
i663-RPP-0024609	6642	6642	rue	Marquette
i663-RPP-0027330	6644	6644	rue	Marquette
i663-RPP-0022735	6650	6652	rue	Marquette
i663-RPP-0024701	6654	6656	rue	Marquette
i663-RPP-0022696	6669	6671	rue	Marquette
i663-RPP-0030178	6675	6675	rue	Marquette
i663-RPP-0032575	6688	6688	rue	Marquette
i663-RPP-0031885	6692	6694	rue	Marquette
i663-RPP-0024087	6734	6738	rue	Marquette
i663-RPP-0023783	6793	6797	rue	Marquette
i663-RPP-0009888	6790	6798	rue	Marquette
i663-RPP-0009953	6805	6807	rue	Marquette
i663-RPP-0023236	6806	6808	rue	Marquette
i663-RPP-0025766	6809	6809	rue	Marquette
i663-RPP-0033258	6812	6816	rue	Marquette
i663-RPP-0025381	6821	6823	rue	Marquette
i663-RPP-0031860	6824	6826	rue	Marquette
i663-RPP-0022434	6825	6827	rue	Marquette
i663-RPP-0026147	6829	6829	rue	Marquette
i663-RPP-0023744	6835	6835	rue	Marquette
i663-RPP-0010320	6841	6843	rue	Marquette
i663-RPP-0024068	6862	6866	rue	Marquette
i663-RPP-0010515	6874	6874	rue	Marquette
i663-RPP-0023759	6881	6881	rue	Marquette
i663-RPP-0027670	6887	6887	rue	Marquette
i663-RPP-0027771	6893	6899	rue	Marquette

i663-RPP-0032600	6901	6905	rue	Marquette	
i663-RPP-0027862	6907	6909	rue	Marquette	
i663-RPP-0026057	6957	6961	rue	Marquette	
i663-RPP-0022561	6965	6965	rue	Marquette	
i663-RPP-0024138	6979	6979	rue	Marquette	
i663-RPP-0025607	7095	7095	rue	Marquette	
i663-RPP-0025966	7101	7103	rue	Marquette	
i663-RPP-0024000	7110	7110	rue	Marquette	
i663-RPP-0027038	7116	7116	rue	Marquette	
i663-RPP-0023832	7132	7132	rue	Marquette	
i663-RPP-0009381	2426	2426	rue	Masson	
i663-RPP-0010029	2430	2430	rue	Masson	
i663-RPP-0028114	2432	2436	rue	Masson	
i663-RPP-0022609	2438	2438	rue	Masson	
i663-RPP-0018124	2583	2585	rue	Masson	
i663-RPP-0004181	2589	2591	rue	Masson	
i663-RPP-0016214	2593	2595	rue	Masson	
i663-RPP-0016390	2609	2613	rue	Masson	
i663-RPP-0005332-001	2633	2637	rue	Masson	
i663-RPP-0013381	2649	2649	rue	Masson	
i663-RPP-0013469	2656	2660	rue	Masson	
i663-RPP-0014146	2662	2666	rue	Masson	
i663-RPP-0014224	2668	2672	rue	Masson	
i663-RPP-0004294	2705	2705	rue	Masson	
i663-RPP-0002740-003	2700	2710	rue	Masson	
i663-RPP-0014211	2727	2731	rue	Masson	
i663-RPP-0002740-002	2728	2736	rue	Masson	
i663-RPP-0004721	2733	2737	rue	Masson	
i663-RPP-0002740-001	2744	2744	rue	Masson	
i663-RPP-0005069	2800	2810	rue	Masson	
i663-RPP-0013229	2812	2816	rue	Masson	
i663-RPP-0002816	2813	2817	rue	Masson	
i663-RPP-0013860	2818	2822	rue	Masson	
i663-RPP-0004690	2831	2831	rue	Masson	Édifice Banque de Montréal
i663-RPP-0004245	2824	2836	rue	Masson	
i663-RPP-0002485-001	2851	2851	rue	Masson	Église Saint-Esprit-de-Rosemont
i663-RPP-0002485-002	2851	2851	rue	Masson	Presbytère Saint-Esprit-de-Rosemont
i663-RPP-0013404-001	2850	2866	rue	Masson	
i663-RPP-0013404-002	2850	2866	rue	Masson	
i663-RPP-0013404-003	2850	2866	rue	Masson	

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0012950	2870	2882	rue	Masson
i663-RPP-0012453	2884	2886	rue	Masson
i663-RPP-0017700	2901	2903	rue	Masson
i663-RPP-0015013	2907	2911	rue	Masson
i663-RPP-0015075	2919	2923	rue	Masson
i663-RPP-0016503	2925	2931	rue	Masson
i663-RPP-0003386	2933	2937	rue	Masson
i663-RPP-0013205	3001	3007	rue	Masson
i663-RPP-0004920	3017	3021	rue	Masson
i663-RPP-0015430	3022	3024	rue	Masson
i663-RPP-0002454	3033	3037	rue	Masson
i663-RPP-0003854	3032	3038	rue	Masson
i663-RPP-0016713	3100	3100	rue	Masson
i663-RPP-0017938	3106	3110	rue	Masson
i663-RPP-0004222	3119	3123	rue	Masson
i663-RPP-0004057	3140	3140	rue	Masson
i663-RPP-0017219	3137	3141	rue	Masson
i663-RPP-0015955	3150	3154	rue	Masson
i663-RPP-0004321	3151	3155	rue	Masson
i663-RPP-0003903-001	3157	3161	rue	Masson
i663-RPP-0015500	3162	3166	rue	Masson
i663-RPP-0003888	3168	3172	rue	Masson
i663-RPP-0013798	3174	3178	rue	Masson
i663-RPP-0002723	3212	3216	rue	Masson
i663-RPP-0005346	3218	3222	rue	Masson
i663-RPP-0012073-001	3800	3800	rue	Masson
i663-RPP-0014269	3818	3820	rue	Masson
i663-RPP-0016281	3822	3826	rue	Masson
i663-RPP-0018636	3833	3835	rue	Masson
i663-RPP-0019074	3897	3899	rue	Masson
i663-RPP-0001710	3951	3961	rue	Masson
i663-RPP-0012433	3960	3964	rue	Masson
i663-RPP-0012524	4021	4023	rue	Masson
i663-RPP-9000001			rue	Masson
i663-RPP-0014956	5906	5908	rue	Molson
i663-RPP-0013474-001	5938	5942	rue	Molson
i663-RPP-0013373-001	5951	5951	rue	Molson
i663-RPP-0015153-001	5957	5957	rue	Molson
i663-RPP-0016205	5950	5958	rue	Molson
i663-RPP-0015984	5960	5964	rue	Molson

i663-RPP-0014705	5968	5970	rue	Molson
i663-RPP-0015616	5972	5974	rue	Molson
i663-RPP-0004284	5977	5979	rue	Molson
i663-RPP-0013426-001	5990	5992	rue	Molson
i663-RPP-0015906-001	6005	6007	rue	Molson
i663-RPP-0018382	6008	6010	rue	Molson
i663-RPP-0014732	6208	6208	rue	Molson
i663-RPP-0014828	6209	6217	rue	Molson
i663-RPP-0013029	6216	6218	rue	Molson
i663-RPP-0003919-001	6219	6227	rue	Molson
i663-RPP-0012882	6236	6236	rue	Molson
i663-RPP-0014023	6243	6245	rue	Molson
i663-RPP-0014069	6256	6260	rue	Molson
i663-RPP-0012888-001	6262	6264	rue	Molson
i663-RPP-0004999	6268	6270	rue	Molson
i663-RPP-0002459	6271	6273	rue	Molson
i663-RPP-0005026	6274	6276	rue	Molson
i663-RPP-0016255	6281	6283	rue	Molson
i663-RPP-0004919-001	6280	6284	rue	Molson
i663-RPP-0001718	6286	6290	rue	Molson
i663-RPP-0005207-001	6289	6291	rue	Molson
i663-RPP-0014917	6293	6295	rue	Molson
i663-RPP-0012955	6292	6296	rue	Molson
i663-RPP-0012820	6297	6299	rue	Molson
i663-RPP-0015630	6298	6302	rue	Molson
i663-RPP-0013910	6303	6305	rue	Molson
i663-RPP-0002140-001	6304	6306	rue	Molson
i663-RPP-0001942	6311	6311	rue	Molson
i663-RPP-0014603	6310	6314	rue	Molson
i663-RPP-0016150	6315	6315	rue	Molson
i663-RPP-0017357	6316	6320	rue	Molson
i663-RPP-0015246	6321	6323	rue	Molson
i663-RPP-0014979-001	6322	6326	rue	Molson
i663-RPP-0004473-001	6329	6331	rue	Molson
i663-RPP-0004664-001	6328	6332	rue	Molson
i663-RPP-0016638	6334	6338	rue	Molson
i663-RPP-0015183	6337	6341	rue	Molson
i663-RPP-0015172	6340	6342	rue	Molson
i663-RPP-0016698	6346	6348	rue	Molson
i663-RPP-0016060	6343	6351	rue	Molson

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0015633	6350	6352	rue	Molson
i663-RPP-0015552-001	6358	6360	rue	Molson
i663-RPP-0015120	6353	6361	rue	Molson
i663-RPP-0015517-001	6364	6366	rue	Molson
i663-RPP-0019457	6363	6367	rue	Molson
i663-RPP-0013854	6369	6371	rue	Molson
i663-RPP-0015015	6372	6374	rue	Molson
i663-RPP-0013584-001	6375	6377	rue	Molson
i663-RPP-0014607-001	6389	6391	rue	Molson
i663-RPP-0003794-001	6395	6397	rue	Molson
i663-RPP-0014057	6401	6403	rue	Molson
i663-RPP-0003947-001	6407	6409	rue	Molson
i663-RPP-0014141	6411	6415	rue	Molson
i663-RPP-0013859	6417	6419	rue	Molson
i663-RPP-0004220	6420	6424	rue	Molson
i663-RPP-0016505	6423	6427	rue	Molson
i663-RPP-0005058	6429	6431	rue	Molson
i663-RPP-0004545	6426	6432	rue	Molson
i663-RPP-0005201-001	6437	6441	rue	Molson
i663-RPP-0012810	6507	6515	rue	Molson
i663-RPP-0012693	6517	6519	rue	Molson
i663-RPP-0005659	6521	6529	rue	Molson
i663-RPP-0013280	6531	6539	rue	Molson
i663-RPP-0015993	6541	6547	rue	Molson
i663-RPP-0005337-001	6549	6553	rue	Molson
i663-RPP-0016303	6555	6557	rue	Molson
i663-RPP-0015161	6561	6563	rue	Molson
i663-RPP-0017391	6567	6571	rue	Molson
i663-RPP-0016593	6573	6575	rue	Molson
i663-RPP-0003760	6577	6583	rue	Molson
i663-RPP-0015860	6591	6593	rue	Molson
i663-RPP-0015898	6595	6599	rue	Molson
i663-RPP-0004258	6601	6605	rue	Molson
i663-RPP-0015031	6607	6611	rue	Molson
i663-RPP-0001966	6613	6615	rue	Molson
i663-RPP-0015349-001	6617	6619	rue	Molson
i663-RPP-0005353-001	6621	6623	rue	Molson
i663-RPP-0005246-001	6625	6627	rue	Molson
i663-RPP-0013908	6629	6631	rue	Molson
i663-RPP-0015089	6638	6642	rue	Molson

i663-RPP-0004299	6633	6643	rue	Molson		
i663-RPP-0017117	6644	6648	rue	Molson		
i663-RPP-0003769	6645	6651	rue	Molson		
i663-RPP-0014590	6650	6654	rue	Molson		
i663-RPP-0017379	6656	6660	rue	Molson		
i663-RPP-0018322	6662	6666	rue	Molson		
i663-RPP-0003342-001	6667	6669	rue	Molson		
i663-RPP-0005205	6668	6672	rue	Molson		
i663-RPP-0002383	6671	6673	rue	Molson		
i663-RPP-0013200-001	6678	6682	rue	Molson		
i663-RPP-0003610-001	6686	6686	rue	Molson		
i663-RPP-0004042	6688	6690	rue	Molson		
i663-RPP-0021105	6715	6717	rue	Molson		
i663-RPP-0006628-001	6720	6722	rue	Molson		
i663-RPP-0020164	6730	6730	rue	Molson		
i663-RPP-0007569-001	6753	6753	rue	Molson		
i663-RPP-0020142	6765	6767	rue	Molson		
i663-RPP-0020130	6787	6787	rue	Molson		
i663-RPP-0020793	6798	6802	rue	Molson		
i663-RPP-0006949	6804	6806	rue	Molson		
i663-RPP-0021528	6808	6810	rue	Molson		
i663-RPP-0022411	6816	6818	rue	Molson		
i663-RPP-0021471	6827	6829	rue	Molson		
i663-RPP-0020725	6844	6844	rue	Molson		
i663-RPP-0021407	6850	6850	rue	Molson		
i663-RPP-0005983-001	6862	6864	rue	Molson		
i663-RPP-0020388	6865	6865	rue	Molson		
i663-RPP-0021158	6867	6869	rue	Molson		
i663-RPP-0021700	6871	6873	rue	Molson		
i663-RPP-0006976	6875	6875	rue	Molson		
i663-RPP-0018875	6887	6889	rue	Molson		
i663-RPP-0006874-001	6893	6893	rue	Molson		
i663-RPP-0002409	5944	99999	rue	Molson		
i663-RPP-0005494	3000	3000	rue	Omer-Lavallée		Édifice administratif des ateliers Angus
i663-RPP-0004560	2925	2925	rue	Rachel Est	E	Locoshop des ateliers Angus
i663-RPP-0003856	3165	3165	rue	Rachel Est	E	Caserne de pompiers des ateliers Angus
i663-RPP-0027334	6872	6872	rue	Sagard		
i663-RPP-0023884	6876	6876	rue	Sagard		
i663-RPP-0023658	6880	6880	rue	Sagard		
i663-RPP-0028263	5602	5602	rue	Saint-André		

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0027760	5611	5613	rue	Saint-André
i663-RPP-0024973	5615	5617	rue	Saint-André
i663-RPP-0023785	5610	5620	rue	Saint-André
i663-RPP-0029377	5621	5621	rue	Saint-André
i663-RPP-0026444	5622	5626	rue	Saint-André
i663-RPP-0028131	5628	5632	rue	Saint-André
i663-RPP-0023988	5633	5637	rue	Saint-André
i663-RPP-0023208	5634	5638	rue	Saint-André
i663-RPP-0028755	5640	5640	rue	Saint-André
i663-RPP-0009585-001	5641	5647	rue	Saint-André
i663-RPP-0025707	5649	5655	rue	Saint-André
i663-RPP-0028543	5650	5656	rue	Saint-André
i663-RPP-0022563	5657	5663	rue	Saint-André
i663-RPP-0032648	5658	5664	rue	Saint-André
i663-RPP-0010702-001	5681	5681	rue	Saint-André
i663-RPP-0010702-002	5681	5681	rue	Saint-André
i663-RPP-0022718	5683	5685	rue	Saint-André
i663-RPP-0023970	5686	5686	rue	Saint-André
i663-RPP-0030396-001	5687	5687	rue	Saint-André
i663-RPP-0010265	5692	5698	rue	Saint-André
i663-RPP-0032110	5699	5699	rue	Saint-André
i663-RPP-0033311	5700	5702	rue	Saint-André
i663-RPP-0023150	5703	5703	rue	Saint-André
i663-RPP-0024293	5704	5704	rue	Saint-André
i663-RPP-0025721	5710	5710	rue	Saint-André
i663-RPP-0023374	5730	5732	rue	Saint-André
i663-RPP-0023426	5734	5736	rue	Saint-André
i663-RPP-0022659-001	5735	5739	rue	Saint-André
i663-RPP-0025469-001	5740	5740	rue	Saint-André
i663-RPP-0027190	5743	5743	rue	Saint-André
i663-RPP-0024058	5746	5748	rue	Saint-André
i663-RPP-0027579	5745	5749	rue	Saint-André
i663-RPP-0024711	5751	5755	rue	Saint-André
i663-RPP-0023747	5757	5761	rue	Saint-André
i663-RPP-0027944	5758	5762	rue	Saint-André
i663-RPP-0025136-001	5766	5768	rue	Saint-André
i663-RPP-0032041	5772	5774	rue	Saint-André
i663-RPP-0024657	5782	5784	rue	Saint-André
i663-RPP-0025625	5803	5805	rue	Saint-André
i663-RPP-0008680	5806	5810	rue	Saint-André

i663-RPP-0008409-001	5814	5816	rue	Saint-André
i663-RPP-0029533	5820	5824	rue	Saint-André
i663-RPP-0023256	5823	5825	rue	Saint-André
i663-RPP-0023798	5826	5828	rue	Saint-André
i663-RPP-0023136-001	5831	5833	rue	Saint-André
i663-RPP-0022985-001	5832	5834	rue	Saint-André
i663-RPP-0008178-001	5838	5838	rue	Saint-André
i663-RPP-0029473	5837	5839	rue	Saint-André
i663-RPP-0029475	5842	5848	rue	Saint-André
i663-RPP-0032382	5843	5853	rue	Saint-André
i663-RPP-0029504	5856	5860	rue	Saint-André
i663-RPP-0024650	5862	5862	rue	Saint-André
i663-RPP-0032641	5855	5865	rue	Saint-André
i663-RPP-0025909	5867	5867	rue	Saint-André
i663-RPP-0008179-001	5868	5870	rue	Saint-André
i663-RPP-0026710	5871	5873	rue	Saint-André
i663-RPP-0029924	5874	5874	rue	Saint-André
i663-RPP-0023571	5875	5877	rue	Saint-André
i663-RPP-0026110	5879	5883	rue	Saint-André
i663-RPP-0024033	5882	5884	rue	Saint-André
i663-RPP-0025289	5886	5890	rue	Saint-André
i663-RPP-0029573	5892	5900	rue	Saint-André
i663-RPP-0025561	5902	5902	rue	Saint-André
i663-RPP-0024255	5907	5911	rue	Saint-André
i663-RPP-0010266	5918	5920	rue	Saint-André
i663-RPP-0028072	5913	5921	rue	Saint-André
i663-RPP-0024872	5924	5928	rue	Saint-André
i663-RPP-0032050	5923	5931	rue	Saint-André
i663-RPP-0028287	5934	5934	rue	Saint-André
i663-RPP-0023885	5936	5938	rue	Saint-André
i663-RPP-0011304	5935	5943	rue	Saint-André
i663-RPP-0024056	5935	5943	rue	Saint-André
i663-RPP-0033330	5935	5943	rue	Saint-André
i663-RPP-0025117	5942	5944	rue	Saint-André
i663-RPP-0025137	5948	5950	rue	Saint-André
i663-RPP-0009234	5954	5956	rue	Saint-André
i663-RPP-0030109	5953	5957	rue	Saint-André
i663-RPP-0023038	5959	5961	rue	Saint-André
i663-RPP-0028523	5960	5964	rue	Saint-André
i663-RPP-0009938-001	5965	5967	rue	Saint-André

i663-RPP-0027965	5966	5968	rue	Saint-André
i663-RPP-0011119	5972	5972	rue	Saint-André
i663-RPP-0022578-001	5971	5973	rue	Saint-André
i663-RPP-0008398	5977	5979	rue	Saint-André
i663-RPP-0025999	5980	5980	rue	Saint-André
i663-RPP-0023533-001	5981	5983	rue	Saint-André
i663-RPP-0025040	5984	5986	rue	Saint-André
i663-RPP-0025348-001	5987	5991	rue	Saint-André
i663-RPP-0023873-001	5995	5997	rue	Saint-André
i663-RPP-0027221	6002	6004	rue	Saint-André
i663-RPP-0023830	6008	6014	rue	Saint-André
i663-RPP-0022979-002	6015	6017	rue	Saint-André
i663-RPP-0010844-001	6019	6021	rue	Saint-André
i663-RPP-0009049	6022	6024	rue	Saint-André
i663-RPP-0009758	6028	6038	rue	Saint-André
i663-RPP-0027756	6037	6039	rue	Saint-André
i663-RPP-0025818	6043	6043	rue	Saint-André
i663-RPP-0024705-002	6200	6202	rue	Saint-André
i663-RPP-0024705-001	6200	6202	rue	Saint-André
i663-RPP-0023784	6204	6210	rue	Saint-André
i663-RPP-0022664	6213	6215	rue	Saint-André
i663-RPP-0026330	6212	6218	rue	Saint-André
i663-RPP-0031126	6217	6219	rue	Saint-André
i663-RPP-0024245-001	6220	6222	rue	Saint-André
i663-RPP-0009646	6231	6233	rue	Saint-André
i663-RPP-0027028	6239	6241	rue	Saint-André
i663-RPP-0022842-001	6245	6247	rue	Saint-André
i663-RPP-0023383-001	6257	6259	rue	Saint-André
i663-RPP-0029642	6263	6265	rue	Saint-André
i663-RPP-0025692	6273	6273	rue	Saint-André
i663-RPP-0022754-001	6276	6278	rue	Saint-André
i663-RPP-0022987-001	6275	6279	rue	Saint-André
i663-RPP-0027795	6282	6288	rue	Saint-André
i663-RPP-0029237	6287	6289	rue	Saint-André
i663-RPP-0026896	6293	6293	rue	Saint-André
i663-RPP-0032879	6290	6294	rue	Saint-André
i663-RPP-0008988	6296	6298	rue	Saint-André
i663-RPP-0027487	6299	6301	rue	Saint-André
i663-RPP-0008770	6302	6304	rue	Saint-André
i663-RPP-0027372	6308	6308	rue	Saint-André

i663-RPP-0024294	6305	6309	rue	Saint-André
i663-RPP-0030685	6314	6316	rue	Saint-André
i663-RPP-0026246	6313	6317	rue	Saint-André
i663-RPP-0008970	6319	6321	rue	Saint-André
i663-RPP-0023204-001	6325	6327	rue	Saint-André
i663-RPP-0008286	6329	6331	rue	Saint-André
i663-RPP-0022538	6337	6339	rue	Saint-André
i663-RPP-0028399	6343	6353	rue	Saint-André
i663-RPP-0028728	6355	6357	rue	Saint-André
i663-RPP-0022430	6367	6371	rue	Saint-André
i663-RPP-0011064	6368	6372	rue	Saint-André
i663-RPP-0022884-001	6376	6376	rue	Saint-André
i663-RPP-0028259	6380	6380	rue	Saint-André
i663-RPP-0027818	6390	6390	rue	Saint-André
i663-RPP-0022858	6387	6391	rue	Saint-André
i663-RPP-0024289	6393	6395	rue	Saint-André
i663-RPP-0028484	6396	6396	rue	Saint-André
i663-RPP-0025452	6398	6402	rue	Saint-André
i663-RPP-0028903	6509	6511	rue	Saint-André
i663-RPP-0009114	6517	6521	rue	Saint-André
i663-RPP-0025602	6523	6523	rue	Saint-André
i663-RPP-0026041	6529	6531	rue	Saint-André
i663-RPP-0009139-002	6591	6609	rue	Saint-André
i663-RPP-0009139-001	6591	6609	rue	Saint-André
i663-RPP-0026739	6619	6621	rue	Saint-André
i663-RPP-0023560-001	6793	6795	rue	Saint-André
i663-RPP-0025992	6809	6809	rue	Saint-André
i663-RPP-0010258	6815	6815	rue	Saint-André
i663-RPP-0022699	6821	6823	rue	Saint-André
i663-RPP-0010698	6997	6999	rue	Saint-André
i663-RPP-0022654	7001	7005	rue	Saint-André
i663-RPP-0024939	7007	7011	rue	Saint-André
i663-RPP-0027118	7019	7023	rue	Saint-André
i663-RPP-0027204	7025	7027	rue	Saint-André
i663-RPP-0011136	7031	7031	rue	Saint-André
i663-RPP-0008569	7037	7037	rue	Saint-André
i663-RPP-0029367	7041	7043	rue	Saint-André
i663-RPP-0009393	7047	7049	rue	Saint-André
i663-RPP-0024801	7051	7053	rue	Saint-André
i663-RPP-0009521	7055	7057	rue	Saint-André

i663-RPP-0009355	5895	99999	rue	Saint-André	
i663-RPP-0008923	5821	5831	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0029036	5833	5843	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009624-001	5857	5867	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023894	5869	5879	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025854	5881	5889	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0024130	5891	5895	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028193	5903	5903	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0030878	5911	5921	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0031831	5923	5933	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023218-001	5935	5943	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008274-002	6060	6060	rue	Saint-Denis	Édifice de prévention des incendies
i663-RPP-0008274-003	6060	6060	rue	Saint-Denis	Poste des transformateurs de la Montreal steet
i663-RPP-0031693	6201	6203	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0030580	6209	6217	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0026165	6208	6218	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009974	6219	6227	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010128	6220	6228	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0029047	6229	6233	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010125	6232	6242	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0024185	6239	6247	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010328	6249	6253	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010318	6244	6254	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023796-001	6255	6259	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027279-001	6256	6264	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0011249	6261	6265	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025115	6266	6270	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008366-001	6267	6271	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023206	6272	6276	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009509-001	6273	6277	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0029034	6278	6282	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027250	6279	6283	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0031703	6284	6288	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008406	6285	6293	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027029	6290	6294	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0024041	6295	6299	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008564	6296	6300	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0029906	6302	6302	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027399	6301	6305	rue	Saint-Denis	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0023068	6307	6311	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010871	6308	6312	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027104-001	6314	6318	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028012	6313	6321	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010481	6320	6324	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010703-001	6326	6330	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008345	6332	6336	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0011352	6323	6337	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0024687	6338	6342	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008183	6344	6348	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0011037	6339	6349	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0030200	6339	6349	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0024024	6350	6354	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0026043	6356	6358	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0034344	6355	6359	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010122	6361	6365	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028157	6362	6366	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009858	6368	6378	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0026402	6368	6378	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025683-001	6377	6381	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010075	6380	6386	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028295	6380	6386	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008916-001	6383	6387	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0033884-001	6389	6393	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028932	6392	6396	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028304	6395	6397	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0031899	6398	6402	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025377	6404	6408	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023059-001	6410	6414	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008185	6403	6417	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009199-001	6403	6417	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025054	6420	6424	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028049	6445	6445	rue	Saint-Denis	Édifice Banque d'épargne de la Cité et du district
i663-RPP-0009004-001	6511	6511	rue	Saint-Denis	Église Saint-Édouard
i663-RPP-0009004-002	6511	6511	rue	Saint-Denis	Presbytère Saint-Edouard
i663-RPP-0009133	6521	6521	rue	Saint-Denis	École Saint-Édouard
i663-RPP-0023320	6524	6528	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025996	6530	6534	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009156-001	6529	6539	rue	Saint-Denis	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0029592	6536	6540	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0027100	6541	6545	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009456	6542	6546	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025961	6551	6551	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0022671-001	6548	6552	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009960-001	6553	6557	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0031011	6554	6558	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008871	6559	6563	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029088	6560	6564	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0011043-001	6565	6569	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0026481	6566	6570	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025668	6572	6576	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0022840	6578	6582	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008977-001	6571	6585	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028448	6584	6588	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0022972-001	6590	6594	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025413	6596	6600	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0023647-001	6602	6606	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0027082	6608	6610	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032692	6601	6611	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009016	6614	6618	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025828	6613	6623	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0010361	6620	6624	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0024453	6626	6626	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029118	6625	6629	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0027395	6631	6635	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028890	6632	6636	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0023770	6638	6646	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029834	6643	6647	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029582	6649	6653	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028774	6648	6654	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025962	6655	6659	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0030279	6656	6662	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0030760	6664	6666	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009308-001	6661	6669	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0031952	6670	6674	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0024027	6671	6679	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025337	6676	6680	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0033195	6682	6686	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0024256-002	6688	6692	rue	Saint-Denis

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0024256-001	6688	6692	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0031019	6681	6697	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032954	6699	6699	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008681-002	6700	6712	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008681-001	6700	6712	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009280-001	6716	6724	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0010826	6726	6730	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0026533	6731	6735	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028314	6732	6738	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0030297	6737	6741	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009846-001	6740	6742	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032598	6743	6747	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009966-001	6746	6750	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028177-001	6749	6753	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009686	6752	6756	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0023118-001	6755	6759	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0023546	6758	6762	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028894	6761	6765	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0010735-001	6768	6768	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0031966	6767	6771	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008748-001	6770	6774	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032671	6773	6777	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009915	6776	6780	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0033181	6779	6783	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0027583-001	6782	6786	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029568	6785	6789	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009048-001	6788	6792	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0027916	6791	6795	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0026142	6794	6798	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032661	6797	6801	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0026154	6800	6804	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009625	6803	6807	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029981	6806	6810	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0030244	6809	6813	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0030873	6812	6816	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0026034	6815	6819	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032149	6818	6822	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0024204	6821	6825	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028183	6824	6828	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0030566	6827	6831	rue	Saint-Denis

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0026523-001	6830	6834	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023144	6833	6837	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009454	6836	6840	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0029843	6839	6843	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025889	6842	6846	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023527	6845	6849	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010449	6848	6852	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027268	6851	6857	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023528	6854	6858	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0026675	6860	6864	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008586	6866	6870	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023386	6859	6875	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008731	6872	6876	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008947-001	6878	6878	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009148-001	6879	6887	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0026063	6884	6888	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0032282	6890	6894	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027459-001	6889	6897	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010860	6899	6901	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0026686	6905	6909	rue	Saint-Denis	Théâtre Rivoli
i663-RPP-0029792	6902	6910	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025217-001	6911	6915	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0010602-001	6917	6925	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025133-001	6927	6935	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008769	6950	6960	rue	Saint-Denis	Théâtre Le Château
i663-RPP-0031231	6966	6970	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0025338-001	6965	6971	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028476	6976	6980	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008735	6973	6981	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023135-001	6982	6984	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0008558	6983	6987	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0027566	6988	6992	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0022933-001	6989	6993	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0031978	6994	7002	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0028215	6995	7005	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0029027	7004	7008	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009181	7010	7016	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0009096-001	7013	7019	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023667	7018	7022	rue	Saint-Denis	
i663-RPP-0023225	7021	7025	rue	Saint-Denis	

i663-RPP-0027381	7024	7028	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009140	7030	7036	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009638	7027	7037	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029171	7038	7042	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0027307	7039	7043	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032864	7045	7049	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0027721	7044	7050	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0026163	7051	7055	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009021-001	7052	7056	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028033	7057	7061	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0009904	7058	7062	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032364	7064	7068	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008511	7063	7071	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0026816	7070	7074	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008742	7076	7080	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0010472	7073	7081	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028659	7082	7086	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032631	7083	7087	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0023874	7088	7092	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0028847	7095	7099	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0032074	7094	7100	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0008262	7102	7106	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0029512	7108	7112	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025898	7113	7117	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0025979	7114	7118	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0024096	7119	7127	rue	Saint-Denis
i663-RPP-0011129	6269	6271	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026526	6277	6287	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026609	6289	6299	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0011019	6288	6302	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027867	6301	6305	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0023061-001	6304	6312	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0029168	6307	6317	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0009882-001	6314	6318	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024859	6319	6325	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026292-001	6320	6328	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028705-001	6330	6334	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0029277	6327	6337	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026839	6339	6349	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0010224	6351	6357	rue	Saint-Dominique

i663-RPP-0025849	6359	6361	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024288	6363	6367	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0031439	6369	6373	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028902	6375	6379	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0023254	6381	6385	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0031441	6387	6391	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028152	6393	6403	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027988	6405	6415	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0008298	6420	6420	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0009296-001	6426	6428	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0030105	6417	6433	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026094	6435	6437	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0008982	6441	6443	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0023735	6440	6446	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0009944	6447	6449	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027136	6453	6461	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0025374-001	6463	6473	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024384	6475	6479	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026833	6481	6491	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028347	6493	6493	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0032250	6513	6513	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0008963	6515	6519	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0033082	6514	6520	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0025680	6521	6525	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0032556	6522	6528	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026931	6530	6536	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027929	6527	6537	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0033929	6533	6537	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024329	6538	6544	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0009216	6539	6549	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028915	6546	6552	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027495	6551	6553	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024505	6555	6557	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0025713	6554	6558	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026383	6559	6561	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0009098	6560	6564	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028526	6563	6565	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028995	6567	6569	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0030306	6566	6572	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0030284	6571	6573	rue	Saint-Dominique

i663-RPP-0025681	6575	6577	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024212	6574	6580	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028354-001	6582	6588	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0033683	6579	6589	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0033684	6579	6589	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0033685	6579	6589	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0033230	6591	6595	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0009869-001	6600	6602	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0031410	6597	6605	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0031725	6606	6610	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0029789	6607	6615	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026274	6612	6616	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027200	6617	6621	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024297	6618	6622	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0032700	6623	6627	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0032733	6624	6630	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027985	6632	6638	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0008931-001	6629	6639	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027837	6641	6645	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027311	6640	6646	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0029730	6647	6651	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0032546	6648	6654	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0033174	6653	6657	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026078	6659	6661	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0010990	6663	6665	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0025723	6667	6669	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0025926	6671	6675	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0022546	6677	6683	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0029689	6685	6687	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027439	6723	6727	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024172	6729	6733	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0026674	6735	6739	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0029192	6741	6745	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0024500	6747	6751	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027880	6753	6757	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0030569	6750	6760	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0028400	6759	6763	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0027340	6765	6769	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0029686	6762	6772	rue	Saint-Dominique
i663-RPP-0009303	6771	6775	rue	Saint-Dominique

i663-RPP-0029086	6777	6781	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0030575	6774	6784	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0027630	6783	6787	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0029346	6789	6793	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0009992	6786	6796	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0023050	6798	6802	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0023788	6795	6805	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0028063	6804	6812	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0029466	6820	6820	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0009348	6823	6827	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0022604	6851	6861	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0023439-001	6863	6867	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0026525	6864	6874	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0025254-001	6871	6875	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0022948-001	6876	6880	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0008163-001	6877	6887	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0022950-001	6882	6890	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0025233-001	6889	6893	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0026683	6895	6901	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0009542-001	6951	6963	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0009542-002	6951	6963	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0026617	6965	6967	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0023315	6968	6972	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0027860	6971	6973	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0024261	6974	6978	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0024312	6977	6981	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0024047	6985	6985	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0029581	6980	6990	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0010121-001	7015	7019	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0022815-001	7021	7025	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0009261	7035	7047	rue	Saint-Dominique	Caserne de pompiers no 31
i663-RPP-0010196	7035	7047	rue	Saint-Dominique	Poste d'inspection des viandes
i663-RPP-0024544	7071	7081	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0026517	7071	7081	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0033130	7083	7093	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0024127	7095	7105	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0023300	7104	7108	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0028088	7110	7114	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0028513	7107	7117	rue	Saint-Dominique	
i663-RPP-0026045	7119	7129	rue	Saint-Dominique	

i663-RPP-0015727	3437	3441	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0012626	3443	3447	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0015519	3449	3455	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0016929	3457	3465	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0003826-001	3477	3483	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0013286	3485	3487	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0005018-001	3495	3501	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0013022	3505	3509	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0018320	3530	3532	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0013471	3542	3550	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0018122	3552	3560	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0015728	3562	3570	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0016848	3630	3640	rue	Saint-Germain
i663-RPP-0025879	5613	5615	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0032696	5619	5621	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0028761	5623	5623	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0008854	5629	5629	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0009623	5637	5639	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0027525	5659	5661	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0023223	5665	5667	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0025165	5671	5673	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0034347	5691	5693	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0027081	5707	5711	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0023132	5713	5717	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0024719	5719	5721	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0023580	5725	5727	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0023000	5749	5751	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0031596	5755	5759	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0028413-001	5761	5763	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0033755	5800	5808	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0032053	5815	5819	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0008462	5837	5843	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0028947	5859	5861	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0024790	5860	5864	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0010151	5865	5867	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0024882	5868	5870	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0010937	5871	5879	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0010771	5878	5886	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0024574	5888	5892	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026519	5894	5896	rue	Saint-Hubert

i663-RPP-0010038	5881	5897	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026703	5881	5897	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0028997	5881	5897	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0008381	5900	5900	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0033103	5905	5907	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0008418	5911	5913	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0011168	5914	5916	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026888	5926	5930	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0023743	5929	5933	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0022675	5935	5935	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0024008	5940	5940	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0024385	5939	5943	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0009617-001	5946	5948	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0023311	5947	5949	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0008862	5955	5955	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0011386	5971	5971	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0030019	5977	5979	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0009580	5970	5986	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026016	5970	5986	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026366	5970	5986	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0025571	6000	6002	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0027421	6004	6008	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0010658	6018	6020	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0028922	6024	6026	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0025364	6032	6032	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026621	6050	6052	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0028665-001	6206	6208	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0009683	6214	6220	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0025047	6224	6230	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026840	6234	6258	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0009322	6272	6276	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0024551	6290	6300	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026558	6316	6320	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0010499	6340	6342	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0022614	6341	6343	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0022998	6344	6346	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0023537	6347	6349	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0027354	6354	6356	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0028793	6360	6362	rue	Saint-Hubert
i663-RPP-0026615	6373	6375	rue	Saint-Hubert

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0027115	6376	6380	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0024833	6377	6381	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009177	6382	6384	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025214	6385	6387	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009810	6386	6390	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0022973	6391	6395	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0026867	6405	6407	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027983	6406	6416	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009701	6418	6420	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0031681	6505	6507	rue	Saint-Hubert	Théâtre Plaza
i663-RPP-0008492	6509	6513	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010618	6517	6519	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0031407	6523	6527	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010501	6535	6539	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0008231	6541	6545	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010161	6551	6555	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009464	6569	6571	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023847	6573	6575	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025632	6580	6580	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025672	6582	6584	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0024783	6577	6589	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023543	6590	6594	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027346	6603	6605	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025231	6607	6609	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0026178	6611	6615	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0031404	6621	6623	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0026002	6630	6634	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023674	6648	6650	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0026338	6653	6655	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0024119	6657	6659	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010712-001	6652	6660	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023971	6661	6665	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027762-001	6667	6671	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027762-002	6667	6671	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0028346	6682	6682	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0028505	6684	6686	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0031230	6692	6694	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0028452	6695	6695	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009208-001	6701	6703	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009208-002	6701	6703	rue	Saint-Hubert	

i663-RPP-0025682	6711	6715	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0030978	6720	6720	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023149	6739	6741	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0026371	6746	6750	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023959	6755	6757	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0028551	6768	6772	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027006	6785	6787	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027322	6788	6792	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0026240	6794	6796	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0030270	6805	6805	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010440	6806	6812	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0008531	6809	6821	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010829	6843	6847	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023900	6844	6848	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010772	6850	6852	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0031217	6853	6857	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023554	6863	6865	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025004	6869	6869	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0029790	6877	6881	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027814	6883	6887	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0033676	6890	6890	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0031664	6906	6910	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0029947	6915	6917	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009150	6950	6950	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0031115	6960	6960	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025127	6973	6975	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0032361	6977	6979	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0026691	6983	6985	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025663	6986	6988	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0027376	6996	7000	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0010775	7002	7018	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0009581	7020	7022	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0023809	7033	7035	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0008679	7036	7038	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0028939	7049	7053	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0024684	7058	7060	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0008792	7073	7075	rue	Saint-Hubert	Bain Saint-Denis
i663-RPP-0011040	7118	7124	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0025143	7129	7133	rue	Saint-Hubert	
i663-RPP-0011049	7134	7138	rue	Saint-Hubert	

i663-RPP-0034703	6637	6641	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0035493	6643	6645	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0033502	6655	6657	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0033484	6661	6665	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0033500	6711	6711	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0034458	6723	6725	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0034656	6776	6776	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0034695	6783	6785	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0033420	6788	6790	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0034776	6789	6791	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0034748	6794	6794	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0033386	6795	6799	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0034770-001	7028	7028	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0034595-001	7034	7036	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0034514	7054	7056	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0033431	7161	7161	rue	Saint-Urbain
i663-RPP-0030717	1104	1116	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0032579	1220	1224	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0008966-001	1227	1229	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0027349	1233	1237	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0009416-001	1239	1241	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0025455-002	1250	1256	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0025455-001	1250	1256	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0008235	1251	1257	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0011189-001	1258	1262	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0028046	1259	1265	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0010738-001	1264	1268	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0010562	1267	1271	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0027792-001	1270	1274	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0026469	1273	1277	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0008729-001	1276	1280	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0026032	1279	1283	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0024039-001	1282	1286	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0010495	1285	1287	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0010362-001	1288	1292	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0009063-001	1289	1293	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0026638-002	1294	1298	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0026638-001	1294	1298	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0026995-001	1295	1299	rue	Saint-Zotique Es E
i663-RPP-0008925	1301	1307	rue	Saint-Zotique Es E

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0028056	1306	1310	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027134	1312	1316	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0032286	1313	1317	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0033257	1318	1322	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0032396	1319	1323	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024146	1325	1327	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0026932	1324	1328	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0023493-001	1330	1332	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024615	1329	1333	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0032485	1334	1336	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0028198	1338	1342	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0025291-001	1344	1348	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0026671	1467	1469	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024258	1475	1477	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0011383	1476	1486	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0032302	1488	1498	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0025603	151	155	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027426	150	156	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0026929	1560	1568	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027930	1570	1578	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0029447	165	179	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0022651	184	186	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0025011	1873	1875	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024809	188	192	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0028573	189	193	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027582	1980	1984	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0025902	2014	2014	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024455	201	203	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0023133-001	2038	2042	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0010652	200	206	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0022895	2111	2111	rue	Saint-Zotique Es	E	Caserne de pompiers no 47
i663-RPP-0028150	2130	2132	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0008305-001	208	214	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0028260	216	220	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027174-002	2204	2204	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027174-001	2204	2204	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027027	2216	2216	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024454-001	219	223	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024323	2231	2235	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0028337-001	224	226	rue	Saint-Zotique Es	E	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0027975-001	225	227	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0025822	2307	2311	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0032000	2310	2312	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0023609	2313	2317	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0027242	2314	2318	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026916	2320	2322	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026401	231	233	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0024330-001	2327	2333	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0023145-002	2350	2352	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0023145-001	2350	2352	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0022975	2357	2359	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0032451	2356	2360	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0010416	2377	2381	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0009547	2383	2391	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0009652	2386	2396	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026618	2393	2397	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026602-002	2400	2408	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0026602-001	2400	2408	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0028335	2399	2409	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0031914	2456	2462	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0021745-001	2463	2465	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0024767-001	2464	2468	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0033318	2470	2472	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0007060-001	2469	2473	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0006095-001	2477	2479	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0007721	2481	2483	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0029962	2488	2492	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0029621	250	250	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0017018	2508	2510	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0014410	2514	2516	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0018228-001	2513	2517	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0020278-001	2519	2521	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0014294-001	2532	2534	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0014104	2538	2540	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0018588	2539	2541	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0012780	2544	2548	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0014593	2556	2560	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0021379	2559	2561	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0021707	2563	2565	rue	Saint-Zotique Es	E
i663-RPP-0022425	2569	2573	rue	Saint-Zotique Es	E

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0018704-001	2577	2579	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0008661	256	258	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0005333	2576	2580	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0008096	2581	2583	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0004203	2582	2584	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0013427	2586	2588	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0015151-002	2590	2598	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0015151-001	2590	2598	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0017435	2601	2605	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0025320	262	264	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0021679	2639	2641	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0019397	2638	2642	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0005472	2644	2648	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0028393	2668	2672	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0020508	2688	2688	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0008922-001	35	35	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0030785	350	354	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0025746	351	357	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0009832	368	374	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0021281	4213	4215	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0005564	4301	4305	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0006963-001	4307	4309	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0005229	4308	4310	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0006986-001	4312	4312	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0021605	4356	4356	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0020672	4363	4365	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0028057	431	445	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0018535	4565	4565	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0006225	4571	4571	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024310	515	521	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0031796	50	54	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024035	51	55	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0028276	56	60	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0009801	760	760	rue	Saint-Zotique Es	E	Salle Saint Alban Hall
i663-RPP-0009379	62	78	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0029766	75	79	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027269-001	80	84	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0027831	83	91	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0024195	927	929	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0029068	931	933	rue	Saint-Zotique Es	E	

Nombre d'immeubles: 8585
Dernière modification : 2026-01-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-RPP-0033916	92	96	rue	Saint-Zotique Es	E	
i663-RPP-0035431	185	187	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0033597	19	21	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0033434	250	250	rue	Saint-Zotique Ou	O	Église Livingstone Presbyterian Church
i663-RPP-0035296	23	27	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0033572-001	269	271	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0033496	275	277	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0035280	281	283	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0034545	61	63	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0035096	67	69	rue	Saint-Zotique Ou	O	
i663-RPP-0000923-001	4201	4201	rue	Sherbrooke Est	E	Jardin botanique de Montréal
i663-RPP-0001040	4201	4201	rue	Sherbrooke Est	E	Jardin botanique de Montréal
i663-RPP-0001141	4201	4201	rue	Sherbrooke Est	E	Jardin botanique de Montréal
i663-RPP-0002242	5930	5934	rue	Viau		
i663-RPP-0034568-001	6525	6525	rue	Waverly		
i663-RPP-0034523	6769	6769	rue	Waverly		
i663-RPP-0033512	6773	6775	rue	Waverly		
i663-RPP-0035233-001	6783	6785	rue	Waverly		
i663-RPP-0034463	6787	6791	rue	Waverly		
i663-RPP-0033407	6793	6797	rue	Waverly		
i663-RPP-0034663	6805	6813	rue	Waverly		
i663-RPP-0035496	6815	6823	rue	Waverly		
i663-RPP-0033402	7016	7018	rue	Waverly		
i663-RPP-0033528	7021	7023	rue	Waverly		
i663-RPP-0034108	7024	7026	rue	Waverly		
i663-RPP-0035612	7031	7031	rue	Waverly		
i663-RPP-0033533-001	7028	7032	rue	Waverly		
i663-RPP-0034724	7053	7069	rue	Waverly		
i663-RPP-0034641	7071	7073	rue	Waverly		
i663-RPP-0033351	7075	7077	rue	Waverly		
i663-RPP-0033399	7082	7088	rue	Waverly		
i663-RPP-0033360	7163	7169	rue	Waverly		
i663-RPP-0033363	7171	7177	rue	Waverly		

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.04

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1258047002

Unité administrative responsable :	Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle , Direction innovation urbaine et amélioration continue
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de serre institutionnelle et communautaire au parc Frédéric-Back, ainsi que les crédits et sources de financement associés / Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de réalisation des travaux et de gestion de l'ensemble du projet, sous réserve de la disponibilité des crédits

Il est recommandé :
1. d'approuver le projet de serre institutionnelle et communautaire au Parc Frédéric-Back;

2. d'approuver les crédits et sources de financement associés, conditionnellement à l'approbation du GDD #1263267001;

3. de déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de réalisation des travaux et de gestion de l'ensemble du projet.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-26 10:16

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1258047002
Unité administrative responsable :	Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle , Direction innovation urbaine et amélioration continue
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de serre institutionnelle et communautaire au parc Frédéric-Back, ainsi que les crédits et sources de financement associés / Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de réalisation des travaux et de gestion de l'ensemble du projet, sous réserve de la disponibilité des crédits

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de serre institutionnelle et communautaire du parc Frédéric-Back est le résultat d'une fusion de deux projets, mais prévus dans le même secteur de la ville :

1. Une serre pédagogique proposée par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada (Programme Montréal en commun) en cours d'élaboration depuis 2019;

2. Une serre communautaire et éducative dédiée à la sécurité alimentaire, proposée par la table de quartier Vivre Saint-Michel en santé dans le cadre de la première édition du budget participatif en 2021.

Le projet unifié est un complexe serricole composé de plusieurs chapelles qui seront occupées par les partenaires institutionnels et communautaires dans le secteur sud-ouest du parc visant à :

- Produire, dans une serre urbaine communautaire, des fruits et légumes frais pour le quartier Saint-Michel;
- Offrir une superficie de serres de recherche et formation à différents acteurs académiques et institutionnels (Collège Ahuntsic, ETS, AULAB, UQAM, etc.);
- Mettre en lumière des techniques d'agriculture innovantes et respectueuses de l'environnement;
- Dans une phase ultérieure et conditionnel à la disponibilité des fonds nécessaires, valoriser les rejets thermiques et les rejets de CO^2 produits par le Complexe environnemental de Saint-Michel.

L’arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) est l’unité responsable du développement de ce projet. Afin de réaliser cet engagement (budget participatif), la Direction générale a mandaté le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, le Service de l’environnement, le Service du développement économique, le Service de la gestion et de la planification immobilière, le Service de la planification stratégique et performance organisationnelle ainsi que le Bureau de la transition écologique et de la résilience afin d’accompagner l’arrondissement pour concrétiser le projet.

Plusieurs acteurs du milieu de la recherche, de l’enseignement et de la sécurité alimentaire sont impliqués:

1. Laboratoire sur l’agriculture urbaine (AULAB) : L'organisme souhaite utiliser le complexe serricole dans une optique de recherche et de formation en y développant une gamme d’activités de recherche, de développement et de production.

2.Vivre Saint-Michel en santé (VSMS) : L’organisme veut utiliser certaines chapelles du complexe en collaboration avec ses partenaires dans une logique de sécurité alimentaire afin de permettre aux différentes populations du quartier d'avoir accès à des fruits et légumes frais via le système alimentaire local ainsi que, à plus long terme, pour la réalisation d’activités éducatives dans le cadre d’une collaboration avec l’école Louis-Joseph-Papineau.

3.Collège Ahuntsic : Le Collège Ahuntsic élabore actuellement un nouveau programme d’études collégiales (DEC) en agriculture urbaine. Il souhaite utiliser une chapelle de la serre à des fins d’enseignement dans le cadre de son futur programme.

À titre de promoteur du projet, l'arrondissement s'est engagé plus spécifiquement à :

- Agir à titre de requérant et exécutant du projet pour la construction de la serre;
- Assurer le suivi des ententes avec les partenaires promoteurs et utilisateurs de la serre;
- Fournir les ressources nécessaires au bon déroulement du projet, selon leur disponibilité;
- Favoriser la concertation entre les différents partenaires et services municipaux impliqués.

Le parc Frédéric-Back relève toutefois de la compétence du conseil d'agglomération conformément à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal. Le projet de serre dans ce parc, tel que proposé dans sa forme actuelle, doit donc être approuvé par ce dernier. Pour permettre à l’arrondissement VSP de réaliser ce projet, il est nécessaire de prévoir une délégation de pouvoirs entre le conseil d’agglomération et le conseil municipal, conformément à l’article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Une fois que le conseil municipal aura accepté la délégation du conseil d’agglomération, le conseil municipal pourra recourir à l’article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec pour convenir d’un échange de services avec le conseil d’arrondissement.

Le présent sommaire décisionnel vise donc à:

- approuver le projet de serre dans le parc Frédéric-Back;
- approuver les crédits et les sources de financement, conditionnels à l'approbation du GDD # 1263267001;
- déléguer au conseil de la Ville de Montréal la prise en charge du projet de construction de la serre et de sa gestion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 1446- 20 août 2025 - Accorder un soutien financier de 52 500 $ au Laboratoire sur l'agriculture urbaine pour le projet de serre institutionnelle et communautaire dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada.
CM21 0311 - 22 mars 2021 - Accorder une contribution financière de 400 000 $ au Laboratoire d'agriculture urbaine pour un projet de valorisation de déchets ressources pour des fins de production en serre qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

CE19 1701 - 6 novembre 2019 - Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent aux revenus de subvention de 50 000 000 $ (incluant les taxes). La subvention de 50 000 000 $ du gouvernement fédéral (Logement, Infrastructures et Collectivités Canada) sera versée dans le cadre de la compétition pancanadienne des villes intelligentes du Canada pour la réalisation des projets soumis dans la proposition gagnante de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le complexe de serres institutionnelles et communautaires du parc Frédéric-Back se veut un projet fédérateur, novateur et collaboratif qui implique plusieurs acteurs du milieu de la recherche, de l'enseignement et de la sécurité alimentaire. Il propose l'édification d'un complexe serricole composé de plusieurs chapelles qui seront occupées par les partenaires institutionnels et communautaires.
À terme, la mise en culture d'une superficie d'environ 2500 mètres carrés, avec des rendements d'environ 25kg/m2 annuellement, permettra de produire environ 62 tonnes de fruits et légumes par année. La majeure partie de la production sera destinée à soutenir la sécurité alimentaire du quartier, en offrant aux résidentes et résidents un accès à des fruits et légumes frais. Une portion pourra toutefois être vendue, afin de contribuer au financement des coûts d'exploitation des organismes utilisateurs de la serre, selon une logique de tarification sociale. La serre sera alimentée par l'électricité, dont la capacité du site a été confirmée.

La réalisation du projet permettra de :

- renforcer le système alimentaire local et la sécurité alimentaire des résident(e)s du quartier Saint-Michel;
- réduire l'empreinte écologique de la production alimentaire;
- contribuer à la recherche et à la formation d'une main-d'œuvre dans un créneau novateur;
- réaliser un engagement de la Ville de Montréal dans le cadre du Défi des villes intelligentes;
- réaliser un engagement de la Ville de Montréal dans le cadre du budget participatif;
- contribuer au rayonnement de la Ville de Montréal grâce au côté novateur et original du projet;
- s'aligner avec la nouvelle feuille de route en économie circulaire.

Le secteur ciblé est situé au sud-ouest du parc, à proximité de la plateforme de compostage. Il permettra d'offrir une superficie de 1500 m^2 de serres de recherche et formation à différents acteurs académiques et institutionnels ainsi qu'une serre communautaire de 1000 m^2 produisant des fruits et légumes frais pour le quartier Saint-Michel dans le cadre du budget participatif. Le projet se veut aussi une vitrine technologique pour mettre en lumière des techniques d'agriculture innovantes et respectueuses de l'environnement ainsi qu'un lieu de formation qui serait utilisé par le Collège Ahuntsic dans le cadre de sa nouvelle technique en agriculture urbaine.

À noter que d'autres sites en périphérie du parc et dans les limites du parc avaient été envisagés afin d'accueillir le projet de serre, mais comportaient des contraintes empêchant le développement du projet à ces endroits, lesquelles ont été documentées.

Pour information, au courant de l'année 2024, plusieurs analyses ont été réalisées sur le site du parc (étude de faisabilité) :

- étude environnementale Phase 1 et 2;
- capacité portante du site;
- étude sur les enjeux de mobilité;
- analyse du potentiel pour le réseau de valorisation des rejets thermiques (VRT);
- élaboration du modèle de gouvernance;
- évaluation du coût des infrastructures publiques.

Le projet tel que présenté vise donc la construction de la serre, laquelle sera exploitée par l'organisme AULAB. Les coûts de construction et d'exploitation ainsi que le montage financier figure à la section « aspects financiers ».

Phase ultérieure (à confirmer) - Déploiement du Réseau de valorisation des rejets thermiques

Une deuxième phase au projet envisage un raccord de la serre au réseau du Complexe environnemental Saint-Michel de manière à valoriser les rejets thermiques, mais ne fait pas l'objet de la présente décision. À noter que la serre est viable (techniquement et économiquement), indépendamment du raccordement de rejets thermiques.

Le projet initialement proposé par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine prévoyait en effet le raccordement de la serre à l'usine de lixiviat du Complexe environnemental Saint-Michel situé dans le parc. En parallèle, l'écoquartier Louvain s'est montré intéressé à utiliser cette énergie pour chauffer ses futurs bâtiments. De plus, des études sont encore nécessaires pour évaluer cette hypothèse, incluant la quantité et la durée d'énergie disponible. Cette phase est conditionnelle à la disponibilité des ressources financières ainsi qu'aux études de faisabilité et ne fait pas partie des décisions attendues dans le présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit en phase avec la stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 de la Ville de Montréal. Il rejoint, entre autres, les orientations suivantes:

- Orientation 1 : éduquer, sensibiliser et encourager la pratique de l'agriculture urbaine citoyenne et communautaire;
- Orientation 2 : augmenter la production agricole sur le territoire montréalais et soutenir l'agriculture urbaine commerciale ;
- Orientation 3 : encourager une agriculture urbaine résiliente et écologique.

Le projet répond spécifiquement à l'action 2.2 *Mettre à disposition des espaces de production agricole dans les infrastructures et actifs municipaux* de l'orientation 2 de cette même stratégie.

Le site visé pour l'installation de la serre est identifié au plan directeur du parc Frédéric-Back comme zone de démonstration végétale, se voulant être une pépinière destinée au parc, tout en permettant un volet éducatif pour le public. L'installation de la serre dans ce secteur s'inscrit également en cohérence avec certains des principes directeurs identifiés dans ce plan :

- Encourager la recherche, l'innovation technologique et l'émergence d'idées avant-gardistes;
- Promouvoir le parc Frédéric-Back comme un lieu de recherche, d'expérimentation et d'innovation en matière sociale, culturelle et environnementale.

Le projet de serre au parc Frédéric-Back est aussi l'un des lauréats de la première édition du budget participatif et est, à cet égard, attendu par la communauté du quartier Saint-Michel.

Enfin, il fait partie des projets soutenus par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada (Programme Montréal en commun).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de construction est évalué à 2 185 000 $ et s'appuie sur des soumissions reçues ainsi que sur une estimation du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR). Les dépenses estimées se trouvent en pièce jointe.

La portion provenant du budget d'agglomération représente 35 % du financement total (budget participatif), les sources externes couvrent les 65 % restants.

Le projet sera réalisé sous réserve de l'enveloppe budgétaire disponible. Les sources de financement suivantes permettent de couvrir les frais estimés pour la construction.

Défi des villes intelligentes – Montréal en commun	920 000 $
Budget participatif	765 000 $, conditionnellement à l'approbation du GDD # 1263267001
Fonds des infrastructures alimentaires locales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	500 000 $

1. Volet Défi des villes intelligentes - Montréal en commun

Le projet s'inscrit dans le volet alimentation de Montréal en Commun (Défi des villes intelligentes). Le 14 mai 2019, Montréal gagnait le grand prix de 50 000 000 $ au Défi des villes intelligentes du Canada. Il s'agit d'un appel à candidatures du ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada (LICC) visant à financer des projets municipaux et encourageant les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. La candidature de Montréal portait sur la mobilité et l'accès à l'alimentation pour les personnes vulnérables.

Un montant total de 920 000 $ est prévu pour la construction de la serre communautaire. Les fonds non utilisés provenant du Défi des villes intelligentes devront être retournés au LICC si non dépensés d'ici le 30 mai 2026.

2. Volet budget participatif

Le projet s'inscrit aussi dans le cadre du budget participatif. En effet, le projet de la Serre 4 saisons de Vivre Saint-Michel en santé, qui s'est greffé au projet du Laboratoire sur l'agriculture urbaine, est un des projets lauréats de la première édition du budget participatif de Montréal. Les citoyennes et les citoyens ont voté un montant de 765 000 $ pour la réalisation de ce projet de serres productives et éducatives.

Le parc Frédéric-Back étant de compétence d'agglomération, le financement du projet ne peut se faire que par une fiscalité d'agglomération.

Ainsi, un montant de 765 000 $ identifié dans le budget relevant de la compétence d'agglomération est attribué au Service de la Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC) afin d'assurer le financement du projet de serre réalisé dans le cadre de la première édition du Programme du budget participatif. Le tout conditionnel à l'approbation du GDD 1263267001 qui sera présenté au comité exécutif sous peu.

3. Financement du Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL)

Afin de compléter le montage financier du projet, un financement de 500 000 $ a été obtenu du FIAL d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le programme accorde des subventions pour soutenir des projets qui visent à renforcer la sécurité alimentaire locale en finançant des infrastructures ou de l'équipement. Cette subvention devra être décaissée avant le 31 mars 2027.

Exploitation de la serre:

Les coûts d'opération annuels communs, estimés à 115 200 $, seront à la charge des organismes partenaires qui vont occuper la serre. Dans ce budget annuel, un montant de 31 500 $ est prévu pour une ressource humaine mutualisée et un montant de 83 700 $ est prévu afin de couvrir les frais de chauffage, d'entretien, de réparation de la serre et de contingence. Les coûts d'opération spécifiques aux activités de chaque organisme occupant (ex.: enseignement) sera à sa charge. La serre étant un bâtiment agricole de conception simple, le budget prévu par les organismes occupants pour couvrir les frais d'entretien et de réparation devrait permettre un maintien de l'actif dans le temps.

La table de quartier Vivre Saint-Michel en Santé a aussi obtenu un soutien financier de 800 000$ de l'Agence de la santé publique du Canada pour l'achat d'équipement et l'opération de la serre.

Phase ultérieure: Déploiement du Réseau de valorisation des rejets thermiques

Bien que cette phase ne fasse pas partie du présent sommaire, à titre informatif, les coûts de raccordement de la serre jusqu'à l'usine de lixiviat sont évalués à 2 292 767 $. Ce budget couvre les frais pour l'établissement complet d'un réseau de chaleur qui chaufferait uniquement la serre. Des sources de soutien financier ont été identifiées pour cette phase du projet, dont le programme d'aide financière pour la valorisation des rejets thermiques (VRT) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pouvant couvrir jusqu'à 75% des dépenses admissibles.

À noter que l'estimation du coût de cette phase ainsi que le montage financier devra être mis à jour si cette phase est éventuellement autorisée.

MONTRÉAL 2030

Comme présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :

6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.
16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'Administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la Métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où ce dossier ne serait pas approuvé, cela signifierait la perte des financements du Défi des villes intelligentes (920 000 $) et du FIAL (500 000 $), ainsi que la non-réalisation d'un projet issu du budget participatif. Les fonds non utilisés provenant du Défi des villes intelligentes devront être retournés au Fédéral si non utilisés d'ici le 30 mai 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivant la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au conseil municipal et l'acceptation de cette délégation par ce dernier, la prochaine étape consistera à déléguer la compétence du Conseil municipal au conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, afin que l'arrondissement soit en mesure d'attribuer les contrats liés à la construction des serres et de gérer les ententes avec les partenaires.

Phase 1: Construction et exploitation de la serre

- Appels d'offres: Printemps 2026
- Construction de la serre: Été-automne 2026
- Conclusion des ententes de partenariats: Automne 2026
- Mise en service de la serre: Hiver 2027
- Emménagement des organismes et institutions: À partir de l'hiver 2027

Phase ultérieure : Déploiement du Réseau de valorisation des rejets thermiques

- Complétion des analyses pour le raccordement jusqu'à l'écoquartier Louvain : 2026
- Analyse des options suite aux résultats : 2027
- Mise en service potentielle du réseau: 2028-2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Brigitte GRANDMAISON, Direction générale
Clément ARNAUD, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Laure BASSIGNOT, Service de l'environnement
Stéphanie HOULE, Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne
Nadia BASTIEN, Direction générale
Sophie LALONDE, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjolaine ST-ARNAUD
Conseillère innovation

Tél : 438-880-8649
Télécop. : 00

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-23

Maxime THIBAULT-VEZINA
Chef de division

Tél : 438 838-7269
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Genevieve GOUDREAULT
directeur(-trice) de service - planification strategique et performance organisationnelle
Tél :
Approuvé le : 2026-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Genevieve GOUDREAULT
directeur(-trice) de service - planification strategique et performance organisationnelle
Tél :
Approuvé le : 2026-01-23

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*
Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.* *16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.* *19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.* *20.Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 6

- *La production d'aliments frais à peu de coût dans un secteur affecté par l'insécurité alimentaire vient répondre à un besoin local*

Priorité 16 :

- *Le Laboratoire sur l'argriculture urbaine souhaite utiliser le complexe serricole dans une optique de recherche et de formation en y développant une gamme d'activités de recherche, de développement et de production avec ses partenaires que sont l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'École des technologies supérieures (ÉTS).*

Priorité 19 :

- *L'organisme veut utiliser certaines chapelles du complexe en collaboration avec ses partenaires dans une logique de sécurité alimentaire afin de permettre aux différentes populations du quartier d'avoir accès à des fruits et légumes frais via le système alimentaire local ainsi que, à plus long terme, pour la réalisation d'activités éducatives dans le cadre d'une collaboration avec l'école Louis-Joseph-Papineau.*

Priorité 20 :

- *Ce projet novateur a peu de comparable à l'échelle internationale et offrira une visibilité à Montréal dans les forums internationaux*
- *Le projet démontre le leadership de la Ville et encourage ainsi l'émergence de projets similaires ailleurs sur son territoire et au Québec*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	x		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	x		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	x		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		x	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		x	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

PROJET	**SERRES MIRON**
Projet no.	**25-0107**
Étape	Définitifs
Date	2026-02-06
Classe	Classe C
Format	UNIFORMAT II, niveau 3

CALÉVO
Solutions d'ingénierie durable

Uniformat	Description	Total
D	**SERVICES**	**589,000 $**
D20	PLOMBERIE	66,000 $
D2010	APPAREILS DE PLOMBERIE	5,000 $
D2020	RÉSEAU D'EAU DOMESTIQUE	46,000 $
D2030	RÉSEAU DE DRAINAGE SANITAIRE	15,000 $
D2040	RÉSEAU DE DRAINAGE PLUVIAL	- $
D2090	AUTRE SYSTÈME DE PLOMBERIE	- $
D30	CVCA	91,000 $
D3010	SOURCE D'ÉNERGIE	- $
D3020	SYSTÈME DE PRODUCTION DE CHALEUR	- $
D3030	SYSTÈME DE PRODUCTION DE FROID	- $
D3040	DISTRIBUTION DE CVCA	91,000 $
D3050	UNITÉS AUTONOMES OU MONOBLOCS	- $
D3060	RÉGULATION ET INSTRUMENTATION	- $
D3070	ESSAI ET RÉGLAGE DE SYSTÈME	- $
D3090	AUTRES SYSTÈMES OU ÉQUIPEMENT CVCA	- $
D40	PROTECTION INCENDIE	- $
D4010	GICLEURS	- $
D4020	CANALISATIONS MONTANTES	- $
D4030	ACCESSOIRES DE PROTECTION INCENDIE	- $
D4090	AUTRES SYSTÈMES DE PROTECTION INCENDIE	- $
D50	ÉLECTRICITÉ	432,000 $
D5010	SERVICE ET DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE	206,000 $
D5020	ÉCLAIRAGE ET DISTRIBUTION SECONDAIRE	8,000 $
D5030	COMMUNICATION ET SÉCURITÉ	- $
D5090	AUTRES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES	218,000 $
F	**CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION**	**- $**
F20	DÉMOLITION SÉLECTIVE DE BÂTIMENT	- $
F2010	DÉMOLITION SÉLECTIVE	- $
F201006	Démolition des systèmes mécaniques	- $
F201007	Démolition des systèmes électriques	- $
G	**AMÉNAGEMENT D' EMPLACEMENT**	**- $**
G10	PRÉPARATION D'EMPLACEMENT	- $
G1020	DÉPLACEMENT ET DÉMOLITION SUR L'EMP.	- $
G102008	Démolition sur le site - Mécanique	- $
G102009	Démolition sur le site - Électricité	- $
G40	SERVICES D'ÉLECTRICITÉ SUR L'EMPLACEMENT	- $
G4010	DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	- $
G4020	ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR	- $
G4030	COMMUNICATION ET SÉCURITÉ SUR L'EMPLACEMENT	- $
G4090	AUTRES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ	- $
TRAVAUX DE CONSTRUCTION		
	Sous-total - Mécanique	157,000 $
	Sous-total - Électricité	432,000 $
	Sous-total - Bâtiment agricole	710,000 $
	Sous-total - Structure	- $
	Sous-total - Civil	32,000 $
	Sous-total - Aménagement terrain	100,000 $
	Sous-total	1,431,000 $
CONTINGENCES DE CONCEPTION : 0 %		
	Contingences de conception - Mécanique	- $
	Contingences de conception - Électricité	- $
	Contingences de conception	- $
TRAVAUX DE CONSTRUCTION AVEC CONTINGENCES DE CONCEPTION		
	Sous-total - Mécanique	157,000 $
	Sous-total - Électricité	432,000 $
	Sous-total	1,431,000 $
PRÉ-ACHAT D'ÉQUIPEMENT		
	Coûts des équipements de ventilation	300,000 $
	Coûts de la chambre froide	45,000 $
	Coûts du système de lavage	12,000 $
	Budget de pré-achat (sans taxes)	357,000 $
FRAIS GÉRANT CONSTRUCTION		
	Administration et profits du gérant de construction	100,000 $
	Budget de soumission (sans taxes)	1,888,000 $
TAXES		
	Taxes TPS : 0 %	- $
	Taxes TVQ : 4.9875 %	94,164 $
	Budget de soumission (avec taxes)	1,982,164 $
CONTINGENCES DE CONSTRUCTION		
	Contingences de construction : 10 %	198,216 $
BUDGET TOTAL DE CONSTRUCTION		2,181,000 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.05

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1263302001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 $, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 $ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 $) payable avant l'échéance du 20 février 2026

Il est recommandé :
1. d'autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 $, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 $ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 $) payable avant l'échéance du 20 février 2026;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-02-04 13:43

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1263302001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 $, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 $ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 $) payable avant l'échéance du 20 février 2026

CONTENU

CONTEXTE

Le *Projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice* , sanctionné le 7 décembre 2023 (RLRQ 2023, chapitre 31), apporte une modification importante de la structure, du fonctionnement et des compétences des cours municipales du Québec. Antérieurement, les juges de la cour municipale de Montréal étaient payés directement par la Ville selon les balises de rémunération édictées à la *Loi sur les cours municipales* .

La loi nouvelle prévoit qu'à compter du 1er juillet 2024, la rémunération des juges municipaux de l'ensemble du Québec est prise en charge par le ministère de la Justice, sous forme d'avances devant être remboursées par les municipalités où siègent les juges municipaux.

Les coûts et les modalités de détermination des sommes payables sont prévus au Règlement sur le financement des services de justice municipale (D. 1736-2024, (2024) 156 G.O.Q. II, no 50, 7152, ci-après « Règlement ») adopté en application de la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ, c. C-72.01) et de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (RLRQ, c. T-16)

Le ministère de la Justice (ci-après « MJQ ») a émis un "Avis estimatif de facturation" pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 s'élevant à 13 532 458,10 $. Conformément au Règlement et aux résolutions CG25 0642 et CG25 0390, ce montant fut acquitté via quatre versements égaux de 3 383 114,53 $ aux échéances mentionnés au Règlement.

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) a transmis, le 30 janvier 2026, un avis de facturation no 2025-036-RÉEL faisant état d'un solde de 719 761,40 $ pour l'année 2025, lequel doit être acquitté au plus tard le 20 février 2026, conformément à l'échéance prévue au Règlement. Ce montant porte ainsi la facturation totale pour l'année 2025 à 14 252 219,50 $.

Par ailleurs, des discussions sont en cours entre les villes et le gouvernement du Québec afin d'éclaircir les assises de la facturation et le partage des responsabilités financières. Dans ce contexte, nous recommandons d'effectuer le paiement du solde de 719 761,40 $, sous réserve.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG26 0069 | 29 janvier 2026 | Autoriser, sous réserve, le paiement au ministère de la Justice du Québec de quatre versements prévus à l'avis estimatif de facturation reçu pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2026 - Dépense totale de 15 315 140,15 $, taxes incluses, aux échéances suivantes: 31 mars 2026, 30 juin 2026, 30 septembre 2026 et 31 décembre 2026.
CG25 0642 | 25 septembre 2025 | Autoriser le paiement sous réserve au ministère de la Justice du Québec des deux derniers versements de l'estimation reçue pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, versements représentant une somme de 6 766 229,06 $, taxes incluses, payables en deux versements égaux aux échéances des 30 septembre et 31 décembre 2025 et autoriser le virement budgétaire en 2025 au montant de 800 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des affaires juridiques, non récurrent et sans ajustement aux bases budgétaires des exercices subséquents.

CG25 0390 | 20 juin 2025 | Autoriser le paiement au ministère de la Justice du Québec de la somme de 6 766 229,06 $ sous réserve pour les fonctions de juges municipaux. Ce montant représente les deux premiers versements exigés pour l'année 2025.

CG25 0281 | 15 mai 2025 | Autoriser le paiement au ministère de la Justice du Québec de la somme de 5 945 282,75 $ sous réserve pour les fonctions de juges municipaux du 1er juillet au 31 décembre 2024.

DGA243197155 | 20 août 2024 | 2243197155 | Autoriser l'abolition de l'unité administrative nommée Magistrature (UADM 4102) au Service des affaires juridiques, l'abolition des postes rattachés à cette unité administrative ainsi que permettre le traitement des fins d'emploi de chacun des titulaires des postes, et ce, en date du 1er juillet 2024.

DESCRIPTION

Autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 $, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 $ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 $) payable avant l'échéance du 20 février 2026.

JUSTIFICATION

L'article 86.1 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que les villes doivent rembourser au gouvernement du Québec les avances effectuées par ce dernier.
Les villes doivent acquitter les factures à échéance afin d'éviter les intérêts prévus à l'article 6 du Règlement.

Un paiement effectué sous réserve permettra à la Ville de Montréal d'envisager des ajustements et des compensations, le cas échéant, en fonction des discussions à compléter avec le MJQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le paiement à autoriser au montant de 719 761,40 $, taxes incluses (758 240,13 $, net des

ristournes de taxes) représente le paiement final pour l'année financière 2025 correspondant à la différence entre la facture finale totale de 14 252 219,50 $, taxes incluses (14 165 009,05 $, net des ristournes de taxes) et la facture estimée déjà acquittée au cours des 4 trimestres de 2025 de 13 532 458,10 $, taxes incluses (13 406 768,92 $, net des ristournes de taxes) du ministère de la Justice du Québec.
Cette dépense au montant de 719 761,40 $, taxes incluses (758 240,13 $, net de ristournes) n'a aucun impact sur le cadre financier 2025 de la Ville puisqu'une provision a été comptabilisée en couru en décembre 2025.

Ce dossier décisionnel est de compétence d'agglomération parce qu'il concerne la cour municipale qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense sera imputée conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances et de l'évaluation financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et plus particulièrement aux priorités 18 (assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire) et 19 (offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Celine D'AOUST)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Lyne LÉVEILLÉ
Cheffe de la Division du soutien administratif et opérationnel

Tél : 514 872-5319
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-03

Marie-Lyne LÉVEILLÉ
Cheffe de la Division du soutien administratif et opérationnel

Tél : 514 872-5319
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Manon LEMAY
Directrice par intérim

Tél : 438 351-9807
Approuvé le : 2026-02-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2026-02-04

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1263302001
Unité administrative responsable : Direction des projets spéciaux, du soutien général et des services à la clientèle *du* Service des affaires juridiques
Projet : *s/o*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité no 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;* *Priorité no 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins).*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité no 18 : Protéger et aider les Montréalaises et Montréalais.* *Priorité no 19 : Protéger et aider les Montréalaises et Montréalais.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1263302001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction , -
Objet :	Autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 $, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 $ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 $) payable avant l'échéance du 20 février 2026

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1263302001 - Autoriser paiement MJQ Final juges 2025.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celine D'AOUST
Conseillère budgétaire, Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872 0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-04

Arianne ALLARD
Cheffe section

Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.01

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1250525001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2024-2027 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 10 538 000 $ afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique de Fort-Lorette.

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 538 000 $, afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique de Fort-Lorette ».

Signé par Claude CARETTE **Le** 2026-01-26 09:50

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1250525001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2024-2027 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 10 538 000 $ afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique de Fort-Lorette.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal souhaite aménager un parc public dans le site classé de Fort-Lorette pour mettre en valeur l'histoire et le paysage riverain du lieu.
La propriété située dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a été acquise par la Ville en 2018 en raison de son exceptionnel intérêt historique, archéologique et paysager et en réponse à la mobilisation du milieu qui réclamait sa protection. La même année, le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) a fait de ce lieu un site archéologique classé compte tenu de l'importance nationale des découvertes associées à une mission sulpicienne érigée au 17e siècle. En outre, la propriété fait partie du site patrimonial cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet et de l'aire de protection de l'église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie-du-Sault-au-Récollet, la plus ancienne église à Montréal.

La Ville désire protéger et mettre en valeur le site archéologique du Fort-Lorette qui se situe en partie sur la propriété de la Ville et en partie sur celle de la Fabrique de la paroisse de la Visitation du Sault-au-Récollet. Le projet a aussi pour but d'améliorer le lien piéton entre le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et le boulevard Gouin Est. En raison de l'histoire du site, ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

Depuis 2019, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a mené, d'une part, différentes études et démarches visant à définir une vision concertée de l'aménagement du lieu et, d'autre part, des chantiers de fouilles archéologiques qui ont donné lieu à des découvertes importantes. Le Service de la gestion et de la planification des immeubles a quant à lui procédé à des audits et des analyses sur l'état et le potentiel de réutilisation du bâtiment présent sur le site.

Le calendrier du projet d'aménagement du parc est tributaire de celui du réaménagement de la rive par Hydro-Québec, c'est-à-dire plus exactement le projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard. En effet, une consolidation de ce mur longeant la rive vis-à-vis le terrain de la Ville a été réalisée en urgence en 2018. D'autres travaux similaires

doivent être effectués par la société d'État en 2027-2028 derrière le terrain de la Fabrique. Dans l'intervalle, de nouvelles fouilles archéologiques ainsi que le démarrage, la coordination avec les parties prenantes et la conception du projet d'aménagement du parc seront menés par la Ville. De plus, à l'automne 2026, il est prévu de procéder à l'enfouissement du réseau électrique aérien sur le site et d'y aménager un sentier transitoire, en attendant la concrétisation du parc.

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt de compétence d'agglomération afin de couvrir les investissements pour les travaux d'infrastructures et d'aménagement du parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0666 - 28 mai 2018 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9354-5309 Québec inc., à des fins de parc public d'intérêt patrimonial, un immeuble situé au 12375, rue du Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué du lot 2 494 474 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 5 691 262,50 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 10 538 000 $ afin de financer le projet d'aménagement d'un parc riverain protégeant le patrimoine archéologique et mettant en valeur l'histoire et le paysage du site de Fort-Lorette.
Le règlement servira notamment à payer les dépenses de compétence d'agglomération suivantes :

- les services professionnels, dont ceux d'études techniques, de confection des plans et devis d'exécution et de surveillance des travaux,
- les travaux de décontamination des sols si requis,
- les travaux d'enfouissement des fils électriques (travaux civils et électriques),
- les travaux d'aménagement d'un sentier transitoire en rive,
- les travaux d'aménagement du parc,
- les contingences.

Il est à noter que le règlement d'emprunt faisant l'objet du présent sommaire décisionnel ne couvre aucune dépense liée au bâtiment existant sur le site, puisque son avenir n'a pas encore été déterminé (transformation ou déconstruction).

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SUM d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses reliées au projet d'aménagement d'un parc public sur le site de Fort-Lorette.
Ce projet s'inscrit en continuité avec l'achat du terrain par la Ville de Montréal en 2018. Cette acquisition a été motivée par l'intérêt indéniable des vestiges associés au fort Lorette et par la volonté de protéger et de mettre en valeur ce site à des fins publiques. Cette acquisition stratégique s'explique aussi par la mobilisation du milieu ainsi que par la proximité du site patrimonial de l'église de la Visitation du Sault-au-Récollet, l'accès à la rivière des Prairies et la qualité paysagère du site.

Des activités de concertation avec le milieu ont permis de dégager une vision du projet d'aménagement et des scénarios ont été présentés au public dans le cadre d'un sondage sur la plate-forme Réalisons Montréal en 2021. Des campagnes de fouilles archéologiques ont été menées durant les étés 2024 et 2025, procurant de nouvelles données sur l'occupation du site par une mission sulpicienne et par le manoir seigneurial aux 17e et 18e siècles. Ces

nouvelles connaissances viendront directement alimenter l'avant-projet pour l'aménagement du parc, dans la perspective d'une mise en valeur du patrimoine.

Plus récemment, la Ville a travaillé de concert avec Hydro-Québec au projet préalable d'enfouissement du réseau électrique aérien existant sur le site, lequel projet inclura également l'aménagement du sentier transitoire. À ce sujet, le 7 mai 2025, la Ville a signé une lettre dans laquelle elle s'engage à rembourser à Hydro-Québec les frais d'ingénierie réels pour un montant maximal de 100 000 $, si jamais le projet est abandonné avant la conclusion de l'entente de réalisation entre Hydro-Québec et la Ville. Le règlement d'emprunt sera donc nécessaire à court terme pour respecter cette entente de réalisation, prévue en 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt, d'un montant de 10 538 000 $, servira à financer des interventions de compétence d'agglomération, nécessaires à la réalisation du projet de parc dans le site archéologique classé de Fort-Lorette.
Ces dépenses sont prévues au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 et sont réparties comme suit pour chacune des années :

2025	2026	2027	2028	Ultérieur	Montant total (net de ristourne)
0 $	725 k$	0 $	940 k$	8 873 k$	10 538 k$

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder vingt ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le biais des résolutions CM22 1364 et CG22 0721.

Cet emprunt vise à couvrir des dépenses dont certaines pourraient faire l'objet d'une subvention dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal intervenue entre la Ville et le MCC.

L'entretien des futurs aménagements sera assuré par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

L'information budgétaire détaillée se trouve dans l'intervention du Service des finances et de l'évaluation foncière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques, mais il ne s'applique pas pour l'instant aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que ces aspects seront pris en compte seulement dans une étape ultérieure du projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement est nécessaire pour mettre en œuvre l'ensemble du nouvel aménagement, incluant les travaux préalables, et concrétiser l'objectif que la Ville s'est donné en faisant l'acquisition du terrain en 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : hiver 2026
Travaux d'enfouissement de la ligne électrique aérienne et d'aménagement du sentier transitoire : automne 2026
Révision de l'avant-projet du parc (APD) : 2027
Plans et devis du parc : 2028
Travaux d'aménagement du parc : 2029-2030 (conditionnel au calendrier des travaux de réaménagement de la rive par Hydro-Québec qui devront être terminés)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis LAPIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Valérie SIMARD, Ahuntsic-Cartierville
Jasmin CORBEIL, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Valérie SIMARD, 14 janvier 2026
Jasmin CORBEIL, 14 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-01-14
Anne-Marie DUFOUR Architecte cheffe d'équipe	Mathieu PAYETTE-HAMELIN Chef de division, Division du patrimoine
Tél : 514-872-9822 **Télécop. :**	**Tél :** 514-261-4656 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-26

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1250525001
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité*
Projet : Fort-Lorette

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*x*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

Priorité 3 : Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour tous

Priorité 10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens, la vie publique municipale et les positionner ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision

Priorité 13 : Faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l'accès à la participation

et aux services municipaux et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international

Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalais et Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 2 : L 'aménagement de cet espace vert de plus de 6 000 m^2 conservant le couvert arboré et la biodiversité du lieu, tout en mettant en valeur le patrimoine archéologique, bâti et paysager

Priorité 3 : L'aménagement de sentiers sur le site et d'une promenade sur la bande riveraine reliant le parc nature de l'île de la Visitation, la rue de Fort-Lorette et le boulevard Gouin.

Priorité 10 : La participation citoyenne prévue aux prochaines étapes, tout comme l'a été le développement de la vision d'aménagement élaborée en concertation avec le milieu.

Priorité 13 : La participation de représentants autochtones à la table de concertation, au développement des connaissances historiques du lieu et au développement du projet d'aménagement

Priorité 19 : L'aménagement d'un nouveau parc qui s'inscrit en continuité avec le réseau d'espaces verts actuels et qui améliore l'accès à la rivière des Prairies

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? Enfouissement de fils	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? À venir			**x**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1250525001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 10 538 000 $ afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique de Fort-Lorette.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AL- 1250525001 - Aménagement parc Fort-Lorette.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexis LAPIERRE
Avocat, Direction des Affaires civiles, Division Droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 819 668-4680

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-21

Nicolas DUFRESNE
Avocat, Chef de la Division Droit fiscal, évaluation et transactions financières

Tél : 438 873-6396
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 26-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 10 538 000$ AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC VISANT LA MISE EN VALEUR DU SITE ARCHÉOLOGIQUE DE FORT-LORETTE

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme des immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 10 538 000 $ est autorisé afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique classé de Fort-Lorette, relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1250525001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 10 538 000 $ afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique de Fort-Lorette.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1250525001 - 40179 SUM.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-15

Yves JACQUES
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.02

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1257900004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des nouveaux parcs et corridors verts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 $, afin de financer des travaux de réaménagement des parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 $, afin de financer des travaux de réaménagement des parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-22 14:26

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1257900004
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des nouveaux parcs et corridors verts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 $, afin de financer des travaux de réaménagement des parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 $ afin de financer des travaux de réaménagement des parcs-nature du Réseau des grands parcs de Montréal, relevant du conseil d'agglomération. Ce nouveau règlement d'emprunt permettra de financer l'ensemble des projets inscrits pour les cinq premières années (2026-2030) du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du programme 34333 - *Programme de réhabilitation des parcs-nature.*
Ce règlement d'emprunt prendra le relais du règlement d'emprunt RCG 16-049 préparé antérieurement par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et dont les fonds ont pratiquement tous été engagés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0394 - 24 août 2017 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 $ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 16-049).
CG16 0552 - 29 septembre 2016 - Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 $ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération" (Règlement d'emprunt RCG 16-049).

CG15 0647 - 29 octobre 2015 - Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération" (Règlement d'emprunt RCG 15-076).

CG15 0199 - 26 mars 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil d'agglomération" - (Règlement d'emprunt RCG 15-026).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt de 29 000 000 $ pour financer des travaux de réaménagement dans les parcs-nature relevant du conseil d'agglomération.
Sans s'y limiter, la liste des projets inclus au sommaire est la suivante :

- Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation - Mise en valeur du site des Moulins;
- Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation - Réaménagement du seuil de la maison du Meunier;
- Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation - Réaménagement de berges;
- Parc-nature du Bois-de-Saraguay - Réhabilitation de murets patrimoniaux;
- Parc-nature du Bois-de-Liesse - Réaménagement de l'entrée des Champs;
- Parc-nature du Ruisseau-de-Montigny - Aménagement de l'île Lapierre;
- Parc-nature du Ruisseau-de-Montigny - Déploiement de la signalétique corporative du Réseau des grands parcs de Montréal;
- Grand parc de l'Est - secteur de la Pointe-aux-Prairies - Reconstruction de passerelles;
- Grand parc de l'Est - secteur de la Pointe-aux-Prairies - Fourniture et installation d'un cabanon;
- Grand parc de l'Est - secteur de la Pointe-aux-Prairies - Réaménagement du secteur Héritage;
- Grand parc de l'Est - secteur de la Pointe-aux-Prairies - Réhabilitation d'ouvrages de gestion de l'eau;
- Divers parcs-nature - Fourniture et installation de mobilier urbain et de signalétique corporative;
- Divers parcs-nature - Réhabilitation de divers sites;
- Divers parcs-nature - Travaux de maintien d'actifs.

JUSTIFICATION

Le territoire de la Ville de Montréal comprend plusieurs milieux naturels d'une grande valeur paysagère et écologique, dont les parcs-nature. Ces derniers, ayant pour rôle d'améliorer la qualité de la vie urbaine, contribuent aussi à protéger la biodiversité des milieux en offrant des habitats qui abritent de nombreuses espèces animales et végétales. Les parcs-nature couvrent maintenant plus de 2 180 hectares de milieux naturels protégés et font partie du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal. Ils se distinguent des autres espaces verts montréalais par la richesse de leurs ressources naturelles, la diversité de leurs écosystèmes et le maintien de leur intégrité écologique.
Le programme de réhabilitation des parcs-nature du Réseau des grands parcs de Montréal permet de conserver, de maintenir et de développer ces milieux naturels exceptionnels. Il permet également d'assurer un accueil optimal des visiteurs, dans un environnement sécuritaire répondant à leurs besoins et leurs attentes. Il vise ainsi à favoriser l'accès aux parcs-nature pour l'ensemble de ses clientèles.

La mise en vigueur de ce nouveau règlement d'emprunt permettra au SGPMRS d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer la réalisation des projets décrits précédemment. En effet, le solde du présent règlement (RCG16 049) est de 5 700 000 $, alors que les crédits requis pour les cinq premières années (2026-20230) du Programme décennal d'immobilisation 2026-2035 prévoient des investissements de 28 886 000 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du règlement d'emprunt servira au financement du programme 34333 - Programme de réhabilitation des parcs-nature, prévu au PDI 2026-2035 de l'agglomération de Montréal. Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la

Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG18 0018.

Ce règlement d'emprunt vise à financer une dépense qui ne fait pas l'objet de subvention.

MONTRÉAL 2030

Chacun des projets qui seront réalisés grâce à ce règlement d'emprunt contribueront directement à plusieurs engagements. Toutefois, puisqu'il s'agit d'un règlement d'emprunt, ce dossier ne contribue pas directement à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer le financement des travaux d'aménagement, de réaménagement et de réhabilitation des parcs-nature relevant du conseil d'agglomération.
L'adoption de ce dossier permettra d'assurer le financement des interventions qui répondent aux engagements de développement durable de la Ville de Montréal, de contribuer aux efforts pour la lutte aux changements climatiques et de repenser collectivement notre relation avec la nature en ville.

Sans l'adoption, les projets d'aménagement ne pourront être réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée, en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption par le conseil d'agglomération, la demande sera transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.
La prise en effet est souhaité pour l'été 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Marie-Pascale RICHARD, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Jérémie WATTERS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Maria Rosalba CARDOZO, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Marie-Pascale RICHARD, 18 décembre 2025
Jérémie WATTERS, 18 décembre 2025
Maria Rosalba CARDOZO, 20 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DRAPEAU
Chef de division | Division Aménagement des parcs-nature

Tél : 438-223-2123
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-25

Mathieu DRAPEAU
Chef de division | Division Aménagement des parcs-nature

Tél : 438-223-2123
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur | Direction Aménagement parcs et espaces publics
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2026-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice | Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : - -
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257900004
Unité administrative responsable : Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Projet : Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 37 000 000 $ afin de financer les travaux de réhabilitation des parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 16-049) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 52 000 000 $ pour un total de 89 000 000 $.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- **Priorité n° 1 :** Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050
- **Priorité n° 2 :** Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.
- **Priorité n° 3** : Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous
- **Priorité n° 10 :** Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision

- **Priorité n° 20** Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- Réduction des émissions directes de **-**300 t éq. CO2/an (-500%) par le retrait de bâtiments, de zones minéralisées et l'ajout de 30 hectares de milieux naturels (séquestration carbone). Réduction des émissions indirectes de **-**1 t éq. CO2/an (-0,1 %) associé au transfert modal par l'ajout d'un lien de mobilité active (lien nord-sud) ; **Priorité n° 1**

- Augmentation des superficies de milieux naturels en zonage de conservation sur l'Ile par la restauration écologique de plus de 30 hectares minéralisés et contaminés, en espace contributif à la biodiversité ; **Priorité n° 2**

- Réduction des temps de déplacement par mobilité active de 40 minutes, du point A au point B ciblé, grâce au lien nord-sud; **Priorité n° 3**

- Fréquentation accrue du site par des usagères et usagers représentant la diversité de la population montréalaise ; **Priorité n° 10**

- Reconnaissance de l'engagement et du savoir-faire montréalais en matière de design et de restauration environnementale de site dégradés ; **Priorité n° 20**

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1257900004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des nouveaux parcs et corridors verts
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 $, afin de financer des travaux de réaménagement des parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1257900004 - Réaménagement Parcs nature.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-17

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 25-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 29 000 000 $ AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS-NATURE RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme des immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 29 000 000 $ est autorisé afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257900004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des nouveaux parcs et corridors verts
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 $, afin de financer des travaux de réaménagement des parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1257900004 - 34333 GP.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
agente comptable analyste
Tél : 514 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-18

Celine LATREILLE
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.03

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1255687005

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Chantier Montréal abordable
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement numéro RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) afin d'autoriser le remboursement anticipé de l'hypothèque correspondant à la contribution initiale à la réserve de prévoyance

Il est recommandé :

- d'adopter le règlement modifiant le Règlement numéro RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) afin d'autoriser le remboursement anticipé de l'hypothèque correspondant à la contribution initiale à la réserve de prévoyance

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2026-01-23 16:14

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1255687005

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Chantier Montréal abordable
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement numéro RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) afin d'autoriser le remboursement anticipé de l'hypothèque correspondant à la contribution initiale à la réserve de prévoyance

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2025, par le sommaire décisionnel 1255687001, le conseil d'agglomération (CG25 0530) a adopté le Règlement RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) [02-102]. Cette modification introduit une nouvelle méthode de constitution de la réserve de prévoyance, passant d'une contribution initiale unique à des contributions annuelles. Ainsi, la portion des revenus locatifs auparavant affectée au remboursement du prêt contracté pour financer la contribution initiale doit désormais être utilisée pour les contributions annuelles. Ce changement permet de réduire les frais d'intérêts hypothécaires dès le remboursement de l'emprunt. Les dispositions transitoires du Règlement RCG 25-015, prévues à son article 10, prévoyaient que les organismes remboursent les sommes empruntées pour constituer la réserve de prévoyance lors du premier renouvellement hypothécaire afin de passer à cette nouvelle méthode.
Le 25 juin 2025, le comité exécutif (CE25 1110) a approuvé la modification de l'Entente entre la Ville de Montréal et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, notamment pour l'harmoniser aux ajustements réglementaires du programme AccèsLogis Montréal concernant la réserve de prévoyance. Depuis son entrée en vigueur le 15 août 2025, cette modification permet le remboursement en tout temps du capital emprunté pour constituer initialement la réserve de prévoyance, sans pénalité.

Le présent sommaire vise à modifier les dispositions transitoires du Règlement RCG 25-015 afin de modifier le moment du remboursement de l'emprunt lié à la contribution à la réserve

de remplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0530 – 28 août 2025 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal)(02-102) afin d'introduire des dispositions permettant de préciser les modalités relatives à la réserve de prévoyance et d'améliorer le mécanisme de financement des projets en difficulté durant leur phase d'exploitation / Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (RCG 17-037) afin de déléguer au comité exécutif le pouvoir d'autoriser l'utilisation d'une réserve constituée par un organisme requérant.
CE25 1110 – 25 juin 2025 - Approuver une modification à l'entente avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec afin de l'harmoniser à des modifications réglementaires au programme Accès Logis Montréal, d'augmenter l'enveloppe de financement à long terme disponible et d'ajuster le taux de référence pour le financement à long terme / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ladite modification à la convention pour et au nom de la Ville.

CG24 0163 – 21 mars 2024 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) afin d'introduire des dispositions permettant d'améliorer la viabilité des projets et de faciliter l'administration du programme.

CE23 0793 - 10 mai 2023 - Approbation des deux nouvelles conventions d'exploitation types entre la Ville et les OSBL d'habitation et approbation des modifications aux conventions d'exploitation types existantes dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal.

CE19 1583 - 9 octobre 2019 - Approbation des conventions d'exploitation types entre la Ville de Montréal et les coopératives et OBNL d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal.

CE18 0684 - **18 avril 2018** - Ordonnance no 1 établissant l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102B) (RCG 17-036 - AccèsLogis Montréal).

CG18 0182 - 29 mars 2018 - Approbation du projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation, dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente-cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole.

CG17 0572 - 14 décembre 2017 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102). Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable.

DESCRIPTION

L'entente conclue avec le prêteur agréé définit les principales modalités applicables aux prêts consentis dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal (ACM). Elle précise également les droits et obligations respectifs de la Ville et du prêteur en matière de prêts et de cautionnements. La modification de cette entente, entrée en vigueur en août 2025, permet désormais, avec l'autorisation préalable de la Ville, le remboursement total ou partiel du prêt

en tout temps, sans pénalité, pour le montant correspondant à la contribution initiale à la réserve de prévoyance.

Le présent sommaire vise à modifier les dispositions transitoires du Règlement RCG 25-015, qui modifie le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (ACM) [02-102], afin d'autoriser les organismes à rembourser cet emprunt à tout moment, avec l'accord préalable de la Ville, plutôt qu'au moment du renouvellement hypothécaire. Cette mesure favorise encore plus d'économies sur les intérêts hypothécaires, constituant une stratégie financière judicieuse pour les projets du programme ACM.

JUSTIFICATION

Les modifications proposées dans le présent dossier permettent d'améliorer la viabilité financière des projets et de faciliter l'administration du programme AccèsLogis Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications proposées dans le présent dossier visent à faciliter l'administration du programme et ne représentent aucun coût supplémentaire pour la Ville.

Suite à l'adoption du Règlement, le remboursement du prêt correspondant à la contribution initiale à la réserve de prévoyance réduira de manière anticipée le montant du prêt garanti par la Ville. À cet effet, la Ville procédera au remboursement des organismes ayant versé cette contribution initiale pour leurs projets ACM.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier fait partie du programme AccèsLogis Montréal qui contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Les projets d'habitation encadrés par les conventions et les outils du suivi en exploitation participent de façon significative à l'amélioration et au maintien de l'offre résidentielle à Montréal en favorisant l'accès à un logement convenable pour toutes et tous.
Le soutien et le maintien de l'offre résidentielle sociale et communautaire permettent à la Ville de répondre directement aux besoins des personnes vulnérables et des familles, tout en contribuant globalement à rétablir une offre locative suffisante pour combler l'actuelle pénurie de logements abordables et réduire la pression sur ce marché. Le présent dossier permettra d'encadrer deux outils en phase d'exploitation des projets afin de pérenniser plus efficacement des logements sociaux et abordables réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal.

La grille d'analyse est incluse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de cette modification réglementaire permettra aux organismes de réaliser des économies plus significatives sur les frais d'intérêts hypothécaires en procédant au remboursement anticipé du prêt garanti par la Ville, correspondant à la contribution initiale à la réserve de prévoyance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yaha HAGOUAGN'RIN KONAN
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-872-3073
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-19

Christian BORYS
chef(fe) de section gestion des services administratifs

Tél : 514-809-3368
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Clotilde TARDITI
directeur(-trice) de service - habitation
Tél :
Approuvé le : 2026-01-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255687005

Unité administrative responsable : *Service de l'habitation*

Projet : Adopter le règlement modifiant le Règlement numéro 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) [02-102], afin d'autoriser le remboursement anticipé de l'hypothèque correspondant à la contribution initiale à la réserve de prévoyance.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *7- Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Soutenir le développement et l'exploitation des projets d'habitation à Montréal et se prémunir des outils de suivi adéquats qui vont aider à pérenniser les logements sociaux et communautaires dans le territoire de la métropole.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1255687005

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , -
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement numéro RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) afin d'autoriser le remboursement anticipé de l'hypothèque correspondant à la contribution initiale à la réserve de prévoyance

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

projet de règlement.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-19

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public & législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCG 25-015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF (ACCÈSLOGIS MONTRÉAL) (02-102)

Vu les articles 82 et 85 à 87 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 10 du règlement numéro RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) est remplacé par l'article suivant :

« **10.** Pour les organismes ayant obtenu leur engagement définitif avant le 27 mars 2024, les modalités suivantes s'appliquent afin d'assurer la transition entre le fonds de prévoyance constitué en vertu de l'article 22.1 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratifs (AccèsLogis Montréal) (02-102) tel qu'il se lisait avant l'entrée en vigueur du présent règlement et la réserve de prévoyance introduite par l'article 3 de ce règlement :

1° la Ville remet au requérant et à son prêteur agréé un montant équivalant à la contribution financière prévue à sa DAF pour le fonds de prévoyance constitué en vertu de l'article 22.1, le tout selon les modalités prévues à la convention d'exploitation;

2° le requérant doit effectuer un remboursement hypothécaire anticipé équivalent au montant remis conformément au paragraphe 1°, duquel doit être déduit le montant du capital déjà remboursé, et il doit également déposer et conserver dans sa réserve de prévoyance l'entièreté de la différence entre le montant remis par la Ville et le montant remboursé par anticipation au prêteur agréé;

3° si le requérant a été autorisé par la Ville à utiliser sa réserve de prévoyance avant le remboursement anticipé du prêt, le montant utilisé est déduit du remboursement à effectuer auprès du prêteur agréé. ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD : 1255687005

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255687005

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , -
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement numéro RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) afin d'autoriser le remboursement anticipé de l'hypothèque correspondant à la contribution initiale à la réserve de prévoyance

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1255687005 - Certification des fonds.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tiffany AVERY-MARTIN
Préposée au budget
Service des finances et de l'évaluation foncière
Division conseil et soutien financier
Point de service Brennan

Co-auteure:
Christine Caron
Conseillère norm.compt. et certification
Service des finances et de l'évaluation foncière
Direction De La Comptabilité Et Des Informations Financières
Division De L Expertise Comptable
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-01-20

Cynthia MARLEAU
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances , Direction du

conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.04

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1265317001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) (RLRQ, c. C-65.01) relatives à l'adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle

Il est recommandé :
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) (RLRQ, c. C-65.01) relatives à l'adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-02-06 11:55

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1265317001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) (RLRQ, c. C-65.01) relatives à l'adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 mars 2025, la *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions, principalement aux fins d'allégement du fardeau administratif des organismes municipaux* , a été sanctionnée. Comme son nom l'indique, cette loi édicte la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-65.01) (ci-après la « LCOM »), laquelle prévoit principalement à revoir les règles relatives à l'attribution de certains contrats des organismes municipaux.
Dans ce contexte, la LCOM maintient l'obligation faite aux municipalités de se doter d'un règlement sur la gestion contractuelle dont l'obligation est prévue dans la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (ci-après la « LCV ») jusqu'au 1er avril 2026. Les dispositions prévues dans la LCOM relatives à la gestion contractuelle obligent la Ville à adapter ses règles prévues dans son *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024).

Le présent dossier décisionnel vise donc à actualiser le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024) en fonction de l'entrée en vigueur, le 1er avril prochain, des dispositions de la LCOM relatives aux mesures devant être inclus dans un règlement sur la gestion contractuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0682 - 21 novembre 2024 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de : 1) rendre permanentes les mesures favorisant l'achat québécois, 2) prévoir des mesures favorisant l'achat canadien; 3) assouplir certaines règles relatives à l'octroi des contrats de gré à gré comportant une dépense de 25 000 $ et plus, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique.
CG21 0411 - 17 juin 2021 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de prévoir des mesures

favorisant les biens et les services québécois et les établissements au Québec (1214990002)
.

CG20 0158 - 26 mars 2020 - 1) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024). 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025) (1204184002).

DESCRIPTION

Tout d'abord, la modification proposée au *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024) vise à assurer sa concordance aux nouvelles dispositions introduites par la LCOM. Elle comprend en outre le remplacement des références à la LCV par celles de la LCOM et les ajustements requis à l'article 29 relatif à la conclusion d'un contrat avec une personne inadmissible. À cet effet, en vertu de cet article, la Ville peut conclure un contrat et permettre la conclusion d'un sous-contrat avec une personne inadmissible lorsque celle-ci est la seule en mesure de conclure ledit contrat avec la Ville ou ledit sous-contrat avec le cocontractant dans les situations mentionnées. Rappelons qu'une personne inadmissible est une personne qui a été déclarée comme telle en application des règles prévues dans le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024).
De plus, le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024) est modifié afin d'intégrer une disposition favorisant l'acquisition responsable en prévoyant que les principes prévus à l'article 6 de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) soient pris en compte, lorsque cela est possible, dans les démarches d'acquisition effectuées par la Ville. Il s'agit d'une nouvelle exigence par rapport à la LCV.

Le projet modifiant le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024) est joint au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

La modification du *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024) est requise afin d'assurer sa concordance aux nouvelles obligations découlant de la LCOM. Ces ajustements permettent de refléter adéquatement le cadre législatif qui prendra effet à compter de l'entrée en vigueur de la LCOM prévue pour le 1er avril 2026. Conformément à l'article 8 de la LCOM, la Ville doit désormais intégrer à son règlement de gestion contractuelle des mesures visant l'acquisition responsable. Cette prise en compte dans le Règlement 18-024 pourra être complétée par des mesures administratives telles qu'un encadrement administratif et des documents d'information variés qui guideront les personnes concernées au sein de l'agglomération .dans l'exercice des compétences d'agglomération.

En définitive, l'adoption du règlement modifiant le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024) est nécessaire pour assurer la concordance des dispositions réglementaires aux exigences légales de la LCOM quant au contenu d'un règlement sur la gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

L’achat responsable permet à la Ville de Montréal de soutenir une économie locale, circulaire et inclusive, tout en réduisant son empreinte écologique. En favorisant les fournisseurs locaux et les pratiques durables, la Ville contribue à la création d’emplois, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l’atteinte des objectifs de transition écologique inscrits dans sa vision stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le *Règlement du conseil d’agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024) doit être modifié pour respecter les nouvelles exigences prévues par la LCOM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur du règlement : 1er avril 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Evelyne GÉNÉREUX, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-05
El Mostafa RAKIBE Chargé d'expertise et de pratique prinicipal	Catherine PELLERIN chef(fe) de division - gouvernance et normalisation

Tél :	438-220-1479	**Tél :**	- -
Télécop. :	514-872-2519	**Télécop. :**	-

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yasmina BELLACHE
directeur(-trice)-architecture et developpement d'affaires
Tél : 514-868-3422
Approuvé le : 2026-02-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :
Approuvé le : 2026-02-06

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1265317001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) (RLRQ, c. C-65.01) relatives à l'adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Projet de règlement_RCG 18-024.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Coordonnatrice
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-05

Jean-Philippe GUAY
Avocat - Chef de division
Tél : 514 893-0302
Division : Droit public & législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (RCG 18-024)

Vu l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu les articles 7 à 9 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01);

À l'assemblée du_____, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 1 du Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) est modifié par :

1° la suppression, au préambule du paragraphe 2°, des mots « ou l'adjudication »;

2° la suppression, au sous-paragraphe d) du paragraphe 2°, des mots « ou d'adjudication »;

3° la suppression, au sous-paragraphe e) du paragraphe 2°, des mots « ou à son adjudication »;

4° le remplacement, au paragraphe 4°, des mots « l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) » par les mots « l'article 95 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01) »;

5° le remplacement, au paragraphe 6°, des mots « la conclusion d'un contrat avec la Ville ni conclure » par les mots « l'attribution d'un contrat avec la Ville ni se voir attribuer »;

6° le remplacement, au paragraphe 7°, des mots « les soumissionnaires, les adjudicataires de contrats ou tout autre » par les mots « les soumissionnaires ou tout »;

7° le remplacement, au paragraphe 8°, des mots « d'un appel d'offres et l'octroi » par les mots « d'une procédure d'attribution d'un contrat et l'attribution »;

8° le remplacement du paragraphe 10° par le suivant :

« 10° « personne responsable » : personne désignée à ce titre dans les documents d'appel d'offres utilisés dans le cadre d'une procédure d'attribution d'un contrat; »;

9° l'insertion, après le paragraphe 10°, du paragraphe suivant :

« 10.1° « procédure d'attribution d'un contrat » : désigne, selon le cas, l'une ou l'autre des procédures suivantes :

a) l'attribution d'un contrat suivant la soumission avec le prix proposé le plus bas;

b) l'attribution d'un contrat suivant une demande de prix à l'attention des entreprises qualifiées;

c) l'attribution d'un contrat suivant un système d'évaluation globale des critères;

d) l'attribution d'un contrat suivant un système de connaissance différée du prix;

e) l'attribution d'un contrat lorsqu'il s'agit d'un contrat de partenariat, suivant un système adapté au projet d'équipement ou d'infrastructure;

f) l'attribution d'un contrat lorsqu'il s'agit d'un contrat de services d'ingénierie, d'architecture ou de design, à la suite d'un concours;

g) l'attribution d'un contrat sur invitation écrite; »;

10° le remplacement, au paragraphe 12°, des mots « de l'appel d'offres ou a eu accès à des renseignements relatifs à l'appel d'offres » par les mots « d'une procédure d'attribution d'un contrat ou a eu accès à des renseignements relatifs à la procédure d'attribution »;

11° le remplacement, au paragraphe 12.1°, des mots « dans le cadre de l'appel d'offres » par les mots « dans le cadre d'une procédure d'attribution d'un contrat ».

2. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) » par les mots « aux articles 7 à 9 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01) ».

3. Le titre du Chapitre II de ce règlement est remplacé par le suivant :

« MESURES VISÉES PAR LES ARTICLES 7 À 9 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX ».

4. Le premier alinéa de l'article 4 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « d'un appel d'offres » par les mots « d'une procédure d'attribution d'un contrat ».

5. L'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « L'adjudicataire » par les mots « Le cocontractant de la Ville ».

6. L'article 6 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **6.** Durant la période de soumission, il est interdit au soumissionnaire ou à toute personne qui agit aux fins de ce dernier de communiquer avec une autre personne que

la personne responsable de la procédure d'attribution d'un contrat au sujet de celle-ci, sauf lorsqu'il s'agit :

1° de discussions et de négociations effectuées dans le cadre de l'utilisation d'un système d'évaluation globale des critères ou d'un système adapté au projet d'équipement ou d'infrastructure pour l'attribution d'un contrat de partenariat conformément aux articles 32, 42, 44 et 73 à 78 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01);

2° d'auditions publiques tenues dans le cadre de la tenue d'un concours pour l'attribution, au lauréat, d'un contrat de services d'ingénierie, d'architecture ou de design conformément aux articles 79 et 262 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01).

Le soumissionnaire peut toutefois communiquer avec la personne responsable du traitement et de l'examen des plaintes désignée conformément à l'article 115 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01) ou avec le bureau de l'inspecteur général ou le bureau du contrôleur général au sujet du comportement de la personne responsable ou de l'intégrité du processus d'octroi du contrat. ».

7. Le premier alinéa de l'article 9 de ce règlement est modifié par :

1° la suppression des mots « d'un appel d'offres »;

2° le remplacement des mots « de cet appel d'offres » par les mots « d'une procédure d'attribution d'un contrat ».

8. Le quatrième alinéa de l'article 12 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit de l'attribution d'un contrat de services d'ingénierie, d'architecture ou de design à la suite d'un concours, la composition des comités de sélection et technique n'est pas confidentielle. ».

9. L'article 14 de ce règlement est modifié par le remplacement :

1° des mots « la conclusion » par les mots « l'attribution »;

2° des mots « du processus d'appels d'offres » par les mots « de la procédure d'attribution d'un contrat ».

10. Le deuxième alinéa de l'article 17 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « l'octroi » par les mots « l'attribution ».

11. Les articles 25 et 25.1 de ce règlement sont modifiés par le remplacement :

1° des mots « d'un processus d'appel d'offres » par les mots « d'une procédure d'attribution d'un contrat »;

2° des mots « cet appel d'offres » par les mots « cette procédure d'attribution ».

12. L'article 25.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « cet appel d'offres » par les mots « cette procédure d'attribution d'un contrat ».

13. L'article 29 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **29.** La Ville peut attribuer un contrat et permettre la conclusion d'un sous-contrat avec une personne inadmissible lorsque celle-ci est la seule en mesure de conclure le contrat avec la Ville ou le sous-contrat avec le cocontractant dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

1° le contrat ne peut être attribué qu'à une seule personne en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tels un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou sur un brevet, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique du bien ou du service requis;

2° pour l'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations d'aqueduc, d'égout, d'électricité, de gaz, de vapeur, de télécommunication, d'huile ou d'autre fluide, à titre de propriétaire des conduites ou des installations;

3° pour l'exécution de travaux sur l'emprise d'une voie ferrée exploitée comme telle, et ce, pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci;

4° pour la cession à la Ville d'un immeuble ou d'un droit réel, tel que, mais sans limitation, une servitude, dont la Ville a besoin pour toutes fins municipales. ».

14. L'article 30 de ce règlement est modifié par le remplacement :

1° dans le préambule, du mot « conclure » par le mot « attribuer »;

2° au paragraphe 3°, du mot « conclu » par le mot « attribué »;

3° au paragraphe 3°, des mots « préparés ou afin qu'elle procède à la surveillance liée à une telle adaptation ou modification ou, dans le cadre d'un contrat à prix forfaitaire » par les mots « conçus ou afin qu'elle procède à la surveillance des travaux liée à une telle adaptation ou à une telle modification ou ».

15. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 32, du chapitre suivant :

« **CHAPITRE IV.1**
MESURES FAVORISANT L'ACQUISITION RESPONSABLE

32.1. Dans le cadre de l'attribution de ses contrats, la Ville prend en compte les principes de développement durable énoncés à l'article 6 de la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1) pour autant que cela soit possible.

Le cas échéant, cette prise en compte des principes peut notamment prendre la forme d'une condition d'admissibilité, d'une exigence technique, d'un critère d'évaluation de la qualité, d'une marge préférentielle dans le respect de l'article 40 de la Loi sur les

contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01) ou encore d'une obligation contractuelle lorsque le contrat a été attribué de gré à gré. ».

16. L'article 33 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **33.** Pour tout contrat comportant une dépense de 25 000 $ et plus, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être attribué qu'au terme d'une procédure d'attribution d'un contrat, la Ville sollicite, s'il s'en trouve, au moins deux fournisseurs, assureurs ou entrepreneurs en mesure de réaliser le contrat qui offrent des biens ou services québécois ou autrement canadiens ou qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada. Cette obligation s'applique aux contrats attribués de gré à gré en vertu du chapitre V.1 du présent règlement.

Le premier alinéa ne s'applique pas lorsque le contrat peut être attribué de gré à gré en vertu de la Loi. ».

17. L'article 34 de ce règlement est modifié par le remplacement :

1° au premier alinéa, du mot « conclure » par le mot « attribuer »;

2° au premier alinéa, des mots « une demande de soumissions publiques » par les mots « un appel d'offres public »;

3° au deuxième alinéa, des mots « de l'article 33, elle doit, pour conclure » par les mots « des articles 32.1 et 33, elle doit pour attribuer ».

18. L'article 34.1 de ce règlement est modifié par le remplacement :

1° dans le préambule, du mot « conclure » par le mot « attribuer »;

2° dans le préambule, du mot « conclu » par le mot « attribué »;

3° au paragraphe 2°, du mot « conclu » par le mot « attribué ».

19. L'article 34.2 de ce règlement est modifié par le remplacement :

1° du mot « conclu » par le mot « attribué »;

2° des mots « Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) » par les mots « Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, chapitre C-65.01) ou au règlement adopté sous son égide et relatif à l'attribution de certains contrats des organismes municipaux suivant une procédure sur invitation écrite ou de gré à gré. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD : 1265317001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.05

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1269632001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles indépendantes de moins de 3000 places (RCG 24-036)

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles indépendantes de moins de 3000 places (RCG 24-036).

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2026-02-10 17:32

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1269632001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles indépendantes de moins de 3000 places (RCG 24-036)

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de réduction des nuisances sonores pour les salles de spectacle indépendantes, créé en novembre 2024, visait initialement à soutenir environ quinze établissements entre 2025 et 2027.

L'article 3 du règlement prévoit que : *« Le propriétaire doit démontrer que la programmation culturelle en arts de la scène relative à la salle de spectacle indépendante située dans son immeuble comportait, durant l'année précédant celle du dépôt de la demande, au moins 35 spectacles programmés et publiés. »*

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre un projet de règlement permettant de modifier les critères d'admissibilité du programme de réduction des nuisances sonores des salles indépendantes de moins de 3000 places afin d'atteindre l'objectif central du mandat DG 2024-007, soit soutenir les salles aux prises avec des enjeux de cohabitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0685 (21 novembre 2024) - Adopter le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles indépendantes de moins de 3000 places en adéquation avec les orientations de la politique de la vie nocturne / autoriser un virement de 2,5 M$ provenant du budget de fonctionnement du Service du développement économique réparti sur les années 2025, 2026 et 2027.

CM24 1264 (18 novembre 2024) - Adopter la Politique de la vie nocturne de la Ville de Montréal, ses objectifs et les sommes afférentes à son déploiement : 3 M$ sur trois ans

CG24 0224 (18 avril 2024) - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de

spectacles alternatives (RCG 22-021);

CE22 1425 (31 août 2022) - Édicter, en vertu de l'article 45 du Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle alternatives (RCG 22-021) l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier l'annexe B du Règlement RCG 22-021 pour inclure l'ensemble du territoire des quatre arrondissements ciblés initialement;

CG22 0430 (16 juin 2022) - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle alternatives » (RCG 22-021);

CG20 0617 (19 novembre 2020) - Adopter le règlement modifiant le règlement RCG 20-025 « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

CG20 0343 (30 juin 2020) - Adopter le « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » (RCG 20-025);

CE19 0424 (13 mars 2019) - Édicter une ordonnance modifiant le Règlement sur la subvention relative à la mise à niveau numérique des salles de spectacle (17-086) aux fins de la poursuite du Programme de mise à niveau numérique des salles de spectacle.

DESCRIPTION

Le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances sonores liées au bruit généré par les salles de spectacles indépendantes de moins de 3000 places (RCG 24-036) régit le programme d'aide en vigueur depuis le 21 novembre 2024.

Le présent dossier a pour but de modifier les critères d'admissibilité énoncés à l'Article 3 du Règlement RCG 24-036. Cette modification rendra admissible un exploitant lorsque sa salle atteignait le seuil de 35 spectacles dans l'année précédant l'interruption forcée de sa programmation.

JUSTIFICATION

Considérant le mandat DG 24-007 et l'adoption de la Politique de la vie nocturne, cette proposition de modification du règlement vise l'atteinte de l'objectif central de la mise sur pied du programme : venir en aide aux salles de spectacle indépendantes aux prises avec des enjeux de cohabitation.

En ce sens, la modification du RCG 24-036 permettra d'améliorer la cohabitation entre les salles et les unités résidentielles tout adoptant une approche préventive :

- Contribuant à la réduction des nuisances sonores liées aux activités de diffusion culturelle ;
- Permettant une gestion sonore optimale ;
- Favorisant la quiétude dans les secteurs résidentiels adjacents à des lieux accueillants des activités de diffusion culturelle.

Ce projet de règlement permettra également de pérenniser les salles de spectacles étant donné leur rôle important dans l'écosystème culturel et artistique montréalais en :

- Permettant aux salles indépendantes d'exercer leurs activités de

diffusion culturelle conformément aux lois et règlements en vigueur ;
- Améliorant les modèles d'affaires des salles qui sont devenues conformes, créant des opportunités d'ouverture vers d'autres sources de financement ;
- Permettant des activités de diffusion culturelle sans être menacés de fermeture pour cause de bruit ou autres enjeux liés à l'exploitation des lieux ;
- Soutenant une offre culturelle de proximité et accessible afin de soutenir la vitalité culturelle et économique des quartiers ;
- Soutenant la relève émergente et consolidant l'écosystème culturel en créant un vecteur de professionnalisation des artistes et de développement de leurs publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la vision Montréal 2030 en soutenant la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire (orientation 4, priorité 15) et en offrant à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins (échelle quartier, priorité 19).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du projet de règlement permettra de :

- Agir sur les enjeux grandissants de cohabitation à Montréal ;
- Assurer la pérennité des salles de spectacles et lieux de diffusion culturelle dont les activités bénéficient à toutes les Montréalaises et Montréalais et qui sont également une source d'attractivité touristique pour la ville ;
- Élaborer des plans de gestion sonore pour les exploitants des salles de spectacles, incluant la gestion de la relation entre les acteurs culturels et les résidents.

La non-adoption du projet de règlement pourrait avoir comme effet :

- L'augmentation de plaintes suite à une mauvaise cohabitation ;
- La fermeture des lieux fragilisant davantage le milieu des spectacles émergents, ce qui pourrait, à moyen et long terme, nuire au rayonnement de la métropole sur le plan culturel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y pas de stratégie de communication en lien avec ce dossier décisionnel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE: 11 février 2026

CM : 16 février 2026

CG : 19 février 2026 (1ere lecture)

CG : 26 mars 2026 (Adoption)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jozef FLEURY-BERTHIAUME
Conseiller en planification

Tél : 514-617-9122
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Marie-Odile MELANÇON
Chef de division - programmation et diffusion par interim

Tél : 514 872-7404
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric POTVIN
chef(fe) de division - reseau des maisons de la culture
Tél : 514-872-6966
Approuvé le : 2026-02-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture

Tél : - -
Approuvé le : 2026-02-10

Grille d'analyse Montréal 2030
Numéro de dossier : 1269632001
Unité administrative responsable : *Service de la culture, Direction du développement culturel*
Projet : *Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles indépendantes de moins de 3000 places*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la vision Montréal 2030 en soutenant la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire (orientation 4, priorité 15).

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

En lien avec les priorités Montréal 2030, le projet prévoit les résultats suivants:

Présenter des spectacles accessibles pour le milieu de la relève ainsi qu'aux artistes de la diversité contribuant à la découvrabilité des talons ainsi qu'au rayonnement de la métropole.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1269632001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division soutien au développement culturel
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles indépendantes de moins de 3000 places (RCG 24-036)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1269632001 - Règl. modifiant règl. RCG 24-036 20260210.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-10

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 25-014-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION RELATIVE À LA RÉDUCTION DES NUISANCES LIÉES AU BRUIT GÉNÉRÉ PAR LES SALLES DE SPECTACLE INDÉPENDANTES DE MOINS DE 3000 PLACES (RCG 24-036)

Vu les articles 82 et 86 à 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

À l'assemblée du_____, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles indépendantes de moins de 3000 places (RCG 24-036) est modifié par l'insertion, avant la définition de « bonification d'une étude nécessaire à la conformité », de la définition suivante :

> « « acte fortuit » : un événement imprévisible et irrésistible d'une durée minimale de 180 jours durant une année qui empêche la présentation d'une programmation culturelle en arts de la scène; ».

2. L'article 3 de ce règlement est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par les alinéas suivants :

> « Malgré le premier alinéa, lorsque le propriétaire démontre que la salle de spectacle indépendante située dans son immeuble a été fermée en raison d'un acte fortuit durant l'année précédant celle du dépôt de la demande et, le cas échéant, durant la deuxième année précédant le dépôt de cette demande, il doit démontrer que la programmation culturelle en arts de la scène relative à la salle de spectacle indépendante située dans son immeuble comportait au moins 35 spectacles programmés et publiés durant l'année qui précède la première année durant laquelle l'acte fortuit est survenu.
>
> Pour être admissible aux volets 2 et 3 du présent programme, l'exploitant doit exploiter une salle de spectacle indépendante dont la programmation culturelle en arts de la scène remplit les mêmes critères que ceux prévus au premier ou au deuxième alinéa. ».

3. Le deuxième alinéa de l'article 7 de ce règlement est modifié par l'ajout :

1º l'insertion dans le paragraphe 5°, après les mots « pour l'année précédant celle du dépôt de la demande », des mots « ou, le cas échéant, pour l'année qui précède la première année durant laquelle survient un acte fortuit »;

2º l'insertion, après le paragraphe 5°, du paragraphe suivant :

« 5.1° le cas échéant, les documents démontrant la survenance d'un acte fortuit durant l'année précédant celle du dépôt de la demande et, le cas échéant, durant la deuxième année précédant cette demande; ».

4. Le paragraphe 1° du troisième alinéa de l'article 15 de ce règlement est modifié par :

1º l'insertion, dans le sous-paragraphe f), après les mots « pour l'année précédant celle du dépôt de la demande », des mots « ou, le cas échéant, pour l'année qui précède la première année durant laquelle survient un acte fortuit »;

2º l'ajout, après le sous-paragraphe f), du sous-paragraphe suivant :

« f.1) le cas échéant, les documents démontrant la survenance d'un acte fortuit durant l'année précédant celle du dépôt de la demande et, le cas échéant, durant la deuxième année précédant cette demande; ».

GDD 1269632001

Outlook

TR : Délégation de pouvoirs - les 9 et 10 février 2026 - Elsa Marsot, directrice du développement culturel

De Jaimy HERRERA-MOREL <jaimy.herrera-morel@montreal.ca>
de la part de
Elsa MARSOT <elsa.marsot@montreal.ca>
Date Mar 2026-02-10 08:18
À Jozef FLEURY-BERTHIAUME <jozef.fleury-berthiaume@montreal.ca>

Bonjour Jozef,

Voici la délégation.

Jaimy Herrera-Morel pour,
Elsa Marsot
Directrice du développement culturel
Ville de Montréal
Service de la culture
801, rue Brennan, 5e étage
Pavillon Duke, bureau 5117
Montréal (Québec) H3C 0G4
C. 438 995-5209
elsa.marsot@montreal.ca

https://montreal.ca/spectacles-et-expositions

De : Jaimy HERRERA-MOREL de la part de Elsa MARSOT
Envoyé : 30 janvier 2026 14:24
À : 25-00 DYN Service De La Culture Direction <25-00_service_de_la_culture_direction@montreal.ca>; Table DCSLDS <table_dcslds-interne@montreal.ca>; RH-CULTURE <rh-culture@montreal.ca>
Objet : Délégation de pouvoirs - les 9 et 10 février 2026 - Elsa Marsot, directrice du développement culturel

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Éric Potvin, chef de division - Réseau des maisons de la culture pour me remplacer les 9 et 10 février 2026 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du développement culturel et exercer tous les pouvoirs s'y rattachant.

Et j'ai signé,

Elsa Marsot

Directrice du développement culturel
Ville de Montréal
Service de la culture
801, rue Brennan, 5e étage
Pavillon Duke, bureau 5117
Montréal (Québec) H3C 0G4
C. 438 995-5209
elsa.marsot@montreal.ca

https://montreal.ca/spectacles-et-expositions

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2026/02/19
16:00

(1)

Dossier # : 1259131001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-24 12:10

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1259131001
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur de l'ancien hôpital Royal Victoria
Le secteur de l'ancien hôpital Royal Victoria fait l'objet d'une planification concertée entre la Ville de Montréal, la Société québécoise des infrastructures et l'Université McGill. Ce secteur historique figurant au sein du site patrimonial du Mont-Royal prévoit la requalification des divers pavillons pour abriter des fonctions institutionnelles et résidentielles, ainsi que l'agrandissement du parc du Mont-Royal et la création d'une nouvelle entrée pour y accéder. Le site accueillera à terme près de 6 000 nouveaux usagers, nécessitant des améliorations importantes notamment en matière de sécurité et en accessibilité pour la mobilité active et collective. Une entente tripartite a été signée entre les parties prenantes afin d'encadrer les engagements et les contributions de chacun dans l'objectif de soutenir le développement harmonieux et durable du secteur (CG22 0697).

Le projet des Pins, phase 2

Le projet de la Ville de Montréal comprend la réfection des infrastructures et le réaménagement des rues du secteur, incluant :

- L'avenue des Pins, entre la rue Peel et l'avenue du Parc ;
- L'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue McTavish et l'avenue des Pins ;
- La rue University, au nord de l'avenue des Pins.

Ces travaux de voirie font suite à la phase 1 du réaménagement de l'avenue des Pins, sur le tronçon entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, dont les travaux ont débuté en 2021 et se sont terminés en 2025.

Les objectifs de la phase 2 du projet sont les suivants :
1. Améliorer le confort, l'expérience et la sécurité pour la mobilité active
2. Concilier les mobilités locales et régionales
3. Assurer la desserte des services d'urgence et des transports collectifs

4. Conserver le caractère naturel, patrimonial et historique du site
5. Atténuer les effets des aléas climatiques

Le projet des Pins partage un seul numéro investi pour les phases 1 et 2 et sera financé par plusieurs règlements d'emprunt.

Le règlement d'emprunt en lien avec le présent dossier concerne la phase 2 du projet et permettra de financer plusieurs lots de travaux :

- Lot A - avenue des Pins, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue du Parc ;
- Lot B - avenue des Pins, entre la rue Peel et l'avenue du Docteur-Penfield ;
- Lot C - rue University, entre la rue Milton et l'avenue des Pins ;
- Lot D - rue University, au nord de l'avenue des Pins ;
- Lot E - avenue du Docteur-Penfield, entre la rue McTavish et l'avenue des Pins.

Le projet de réaménagement de l'avenue des Pins, phase 2, est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu son point de passage en Planification.

Une carte localisant les tronçons concernés par le projet est fournie en pièce jointe de ce dossier.

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 1 200 000 $ pour financer les dépenses des travaux d'aménagements cyclables et les services professionnels qui en découlent dans le cadre de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins. Ce sont des dépenses prévues au PDI de la Ville de Montréal, dans la fiche du projet portant le numéro investi 68067.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0567 – 15 mai 2023 - Autoriser un virement de crédits en provenance du compte de surplus affectés 2021 de 825 994,00 $, du « Programme d'accélération des grands projets » vers le budget 2023 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), Direction des projets d'aménagement urbain (DPAU). Octroyer un contrat de services professionnels pour l'avant-projet de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins à la firme Les Services EXP inc. - Dépense maximale de 1 627 356,15 $ taxes incluses (prix soumis: 1 356 130,13 $ taxes incluses + contingences: 271 226,02 $ taxes incluses). Appel d'offres public 23-19764 - 6 soumissionnaires.
CG22 0697 - 24 novembre 2022 - Approuver une entente tripartite entre la Ville, la Société québécoise des infrastructures et l'Institution royale pour l'avancement des sciences, dans le cadre de la requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria. Réf.: 31H12-005-0367-01.

CM22 0654 - 13 juin 2022 - Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria - Projets de règlement P-21-032 et P-04-047-223.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 200 000 $ pour financer des dépenses relevant de la compétence de l'agglomération dans le cadre de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins, laquelle comprend les axes suivants :

- L'avenue des Pins, entre la rue Peel et l'avenue du Parc ;
- L'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue McTavish et l'avenue des Pins ;
- La rue University, entre la rue Milton et son extrémité nord, au nord de l'avenue des Pins.

Plus précisément, cet emprunt permettra de financer les travaux d'aménagements cyclables dans le cadre du projet, y compris les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection et de surveillance des travaux, et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Soulignons que pour le projet, un partage des coûts entre différents payeurs est prévu de sorte que les coûts relevant des propriétaires d'actifs (ex: CSEM, Bell, Énergir, etc.) seront pris en charge par ceux-ci. Les autres dépenses relatives au projet relèvent des compétences du Conseil municipal, celles-ci seront ainsi financées par des règlements d'emprunt distincts, en respect du partage des compétences en vigueur.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt visé par le présent dossier permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses prévues dans le cadre des prochaines étapes de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt relevant des compétences du Conseil d'agglomération, d'un montant de 1 200 000 $, servira à financer les dépenses des travaux d'aménagements cyclables et les services professionnels connexes dans le cadre de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins. Les services et travaux financés par le règlement d'emprunt visé constituent des dépenses en immobilisation.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le Conseil d'agglomération (CG22 0721).

Les dépenses prévues dans le cadre de ce règlement d'emprunt ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle et ce, en raison de sa nature et du type de décision recherchée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence du règlement d'emprunt visé par le présent dossier, l'octroi du contrat de services professionnels du lot C du projet, prévu au printemps 2026, serait retardé. En conséquence, il y aurait également un impact sur la date de début des travaux du lot C, prévu au printemps 2027, ainsi que toute la séquence des travaux visés au sein du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) : printemps 2026.

Octroi du premier contrat de services professionnels pour conception : printemps 2026.

Le présent règlement d'emprunt entrera en vigueur à compter de la date de sa publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis LAPIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gustavo RIBAS, Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle
Eve MALÉPART, Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle
Florian PEIGNIER, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Gustavo RIBAS, 13 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane BILODEAU
Chargé de projet

Tél : 514-872-6095
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-11

Mohamed BECHIR BOUZAIDI
chef(fe) de division - grands projets

Tél : 438-872-3997
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ariane QUIRION LAMOUREUX
chef(fe) de section - grands projets de

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et

mobilite urbaine
Tél :
Approuvé le : 2025-11-24

mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259131001
Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité
Projet : Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux d'aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			*x*
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

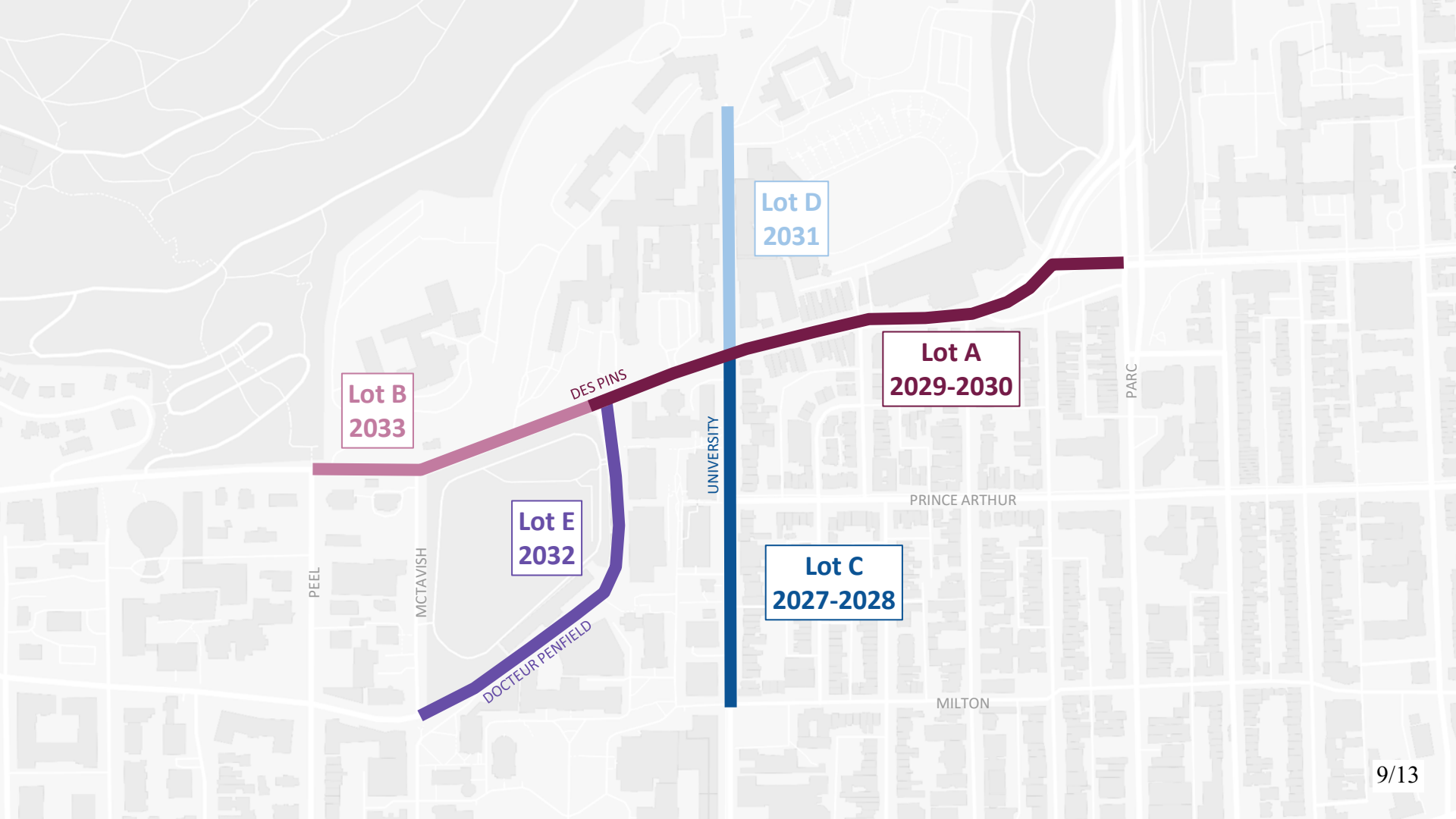
Lot D
2031
Lot A
2029-2030
Lot B
2033
DES PINS
UNIVERSITY
PARC
PRINCE ARTHUR
Lot E
2032
Lot C
2027-2028
PEEL
MCTAVISH
DOCTEUR PENFIELD
MILTON

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259131001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AL - 1259131001 - Aménagements cyclables avenue des Pins.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexis LAPIERRE
Avocat, Direction des Affaires civiles, Division Droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 438 826-4614

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-18

Nicolas DUFRESNE
Chef de la Division Droit fiscal, évaluation et transactions financières, Direction des Affaires civiles
Tél : 438 873-6396
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 $ POUR FINANCER LES TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DANS LE CADRE DE LA PHASE DEUX DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES PINS

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme des immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 1 200 000 $ est autorisé afin de financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins et des rues avoisinantes.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1259131001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259131001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division grands projets de mobilité
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1259131001 - 68067 SUM.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Yves JACQUES
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0766
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NO GDD : 1259131001

Information comptable

Le virement de crédits ci-dessous sera fait suite à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

Dépenses

5001.502xxxx.802701.01909.57201.000000.0000.185238.000000.98001.00000	1,200,000 $

Emprunt à long terme

5001.502xxxx.802701.01909.49200.000000.0000.185238.000000.98001.00000	(1,200,000) $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 51.01

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1259248010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Marie Plourde, conseillère de ville, district du Mile-End, à titre de représentante de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Il est recommandé :
- de nommer Marie Plourde, conseillère de ville, district du Mile-End, à titre de représentante de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2026-01-26 15:16

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

PROJET

IDENTIFICATION

Dossier # :1259248010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Marie Plourde, conseillère de ville, district du Mile-End, à titre de représentante de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cecile VERGIER
commissaire - developpement economique

514-241-0337

Tél :
Télécop. : -

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.01

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1259248010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville

Recommandation au conseil d'agglomération de nommer un représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, bureau local du réseau de développement économique local et régional PME MTL
ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'en 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau en développement économique PME MTL, lequel est constitué de six organisations à but non lucratif couvrant chacun un secteur de l'île;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau Mont-Royal est compris dans le territoire desservi par PME MTL Centre-Ville, lequel regroupe aussi les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ainsi que la ville de Westmount;

ATTENDU QU'un(e) élu(e) de l'Arrondissement doit être nommé(e) pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL Centre-Ville;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, le tout, selon les orientations transmises par le cabinet des élus.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2025-12-08 17:03

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1259248010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau en développement économique PME MTL, lequel est constitué de six (6) organisations à but non lucratif couvrant chacun un secteur de l'île. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est compris dans le territoire desservi par PME MTL Centre-Ville, lequel regroupe aussi les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ainsi que la ville de Westmount.
En raison des élections municipales du 2 novembre 2025 et pour se conformer aux règlements généraux de l'organisme, l'arrondissement doit désigner son représentant élu au conseil d'administration de PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 22 0082 - 27 janvier 2022 : Approuver la nomination de Mme Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL
CG18 0083 - 25 janvier 2018 : Approuver la nomination de madame Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

DESCRIPTION

Selon l'article 3.1.1 des règlements généraux de PME MTL Centre-Ville, quatre (4) administrateurs sont désignés parmi la catégorie des élus municipaux, et '' le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal désigne l'un de ses membres''.
Il est donc proposé de désigner Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

JUSTIFICATION

La participation d’un représentant élu de l’arrondissement au conseil d’administration de PME MTL Centre-Ville permettra d’assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l’arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L’arrondissement pourra, grâce à ce rôle d'administrateur, orienter les décisions de cette instance de développement local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La décision fera l'objet d'une annonce dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil d'arrondissement diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux, l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement : 17 décembre 2025
Étapes subséquentes:

- Résolution du comité exécutif;
- Résolution du conseil municipal;
- Résolution du conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-08
Cecile VERGIER commissaire - developpement economique	Simon S LEMIEUX Chef de division - Urbanisme patrimoine et services aux entreprises
Tél : 514-241-0337 **Télécop. :** -	**Tél :** 514 488-6574 **Télécop. :** -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques
Tél : - -
Approuvé le : 2025-12-08

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mercredi 17 décembre 2025	Résolution: CA25 25 0354

Recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'en 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau en développement économique PME MTL, lequel est constitué de six organisations à but non lucratif couvrant chacun un secteur de l'île;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau Mont-Royal est compris dans le territoire desservi par PME MTL Centre-Ville, lequel regroupe aussi les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ainsi que la ville de Westmount;

ATTENDU QU'un(e) élu(e) de l'Arrondissement doit être nommé(e) pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL Centre-Ville;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par la mairesse Cathy Wong

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Marie Plourde à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, le tout, selon les orientations transmises par le cabinet des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1259248010

Cathy WONG	Karen LOKO
_____	_____
Mairesse de l'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 17 décembre 2025

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.02

2026/02/19
16:00

(2)

Dossier # : 1255326010

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Centre d'urgence 9-1-1
Projet :	-
Objet :	Nommer Dimitrios Jim Beis, Maire d'arrondissement - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec

Il est recommandé :
de nommer Dimitrios Jim Beis, Maire d'arrondissement - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec en remplacement de Daphney Colin.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2026-02-09 11:48

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1255326010
Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Centre d'urgence 9-1-1
Projet :	-
Objet :	Nommer Dimitrios Jim Beis, Maire d'arrondissement - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec

CONTENU

CONTEXTE

La Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F-2.1 (ci-après: LFM) comporte une nouvelle section intitulée : « Taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 » (art. 244.68 à 244.74). Ces dispositions font suite à l' « Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013 ».
Les articles 244.68 à 244.74 LFM prévoient qu'une taxe municipale est imposée aux abonnés et abonnées de services téléphoniques filaires, cellulaires ou utilisant la technologie Internet (VoIP). Cette taxe municipale vient remplacer les ententes relatives aux redevances payées par les abonnés et abonnées filaires. De fait, la loi vient obliger les fournisseurs de ces services téléphoniques à contribuer au financement des Centres d'urgence 911 à travers le Québec. La Loi oblige aussi les municipalités à adopter un règlement imposant cette taxe.

Le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 a été adopté lors du Conseil d'agglomération le 27 août 2009 par la résolution CG09 0368.

La LFM prévoit, de plus, que tout fournisseur d'un service téléphonique visé est, à titre de mandataire de la municipalité, tenu de percevoir la taxe et d'en remettre le produit, soustraction faite de la somme qu'il conserve pour ses frais d'administration, au ministre du Revenu. Celui-ci remettra ensuite, le produit de la taxe à un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, L.R.Q., c. C-38, qui sera désigné pour gérer le produit de cette taxe et le remettre aux municipalités.

La résolution CE09 1270 datée du 29 juillet 2009 a permis à M. Richard Boyer chef du Service des communications opérationnelles, du Service de police de la Ville de Montréal, d'agir

comme l'un des trois requérants pour la constitution cet organisme à but non lucratif. Les lettres patentes le créant ont été délivrées par le Registraire des entreprises le 7 août 2009. L'organisme se nomme : Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec (ci-après : l'Agence 911).

L'Agence 911 ayant été créée et son conseil d'administration ayant été constitué, il s'agit à présent de remplacer le membre employé de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0370 - 15 juin 2023 – Nommer Mme Émilie Gagnon, chef de section, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec.
CG22 0136 - 24 février 2022 – Approuver la nomination de Mme Daphney Colin, conseillère d'arrondissement, à titre de membre élue du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

CG20 0339 - 18 juin 2020 – Approuver la nomination de Mme Johanne Tanguay, cadre sur mandat, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

CG18 0141- 22 février 2018 – Nommer M. Alex Norris, conseiller de ville, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec en remplacement de M. Jean-Marc Gibeau.

CG10 0385 - 28 octobre 2010 – Nommer M. Pierre Foucault, chef de division au Service des communications opérationnelles du Service de police de la Ville de Montréal, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, en remplacement de M. Richard Boyer.

CG09 0454 – 24 septembre 2009 - Nomination de M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de ville de l'arrondissement de Montréal-Nord et M. Richard Boyer, chef du Service des communications opérationnelles du Service de police de la Ville de Montréal, à titre de membres du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

CG09 0368 - 27 août 2009 - Adopter le règlement intitulé « Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE09 1270 - 29 juillet 2009 - Autoriser M. Richard Boyer, chef du Service des communications opérationnelles, du Service de police de la Ville de Montréal, à agir comme l'un des trois requérants pour la constitution d'un organisme à but non lucratif (OBNL), chargé de recevoir et de redistribuer le produit de la taxe destinée à financer les services d'urgence 911 conformément à la Loi sur la fiscalité municipale. Modifier le budget de revenus et de dépenses 2009 du service afin de tenir compte de la contribution financière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et du paiement des frais et droits liés à la constitution de l'OBNL au montant de 7 500 $.

DESCRIPTION

L'article 244.73 LFM prévoit que l'organisme à but non lucratif qui administre le produit de taxe devra être dirigé par un conseil d'administration composé à parts égales de représentants et représentantes de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi que de la Ville de Montréal (ci-après: les

parties constituantes) et que ce conseil d'administration devra prendre ses décisions à l'unanimité relativement à la redistribution du produit de la taxe.
Des discussions entre les parties constituantes de l'Agence 911 ont permis d'en venir à une entente selon laquelle :

Le conseil d'administration de l'Agence 911 est composé de 6 administrateurs ou administratrices, soit deux représentants ou représentantes nommés par chacune des parties constituantes. Chacune des parties constituantes est représentée par 1 membre élu et par 1 membre du personnel.

Seules les personnes qui ont été dûment autorisées par une résolution ou toute forme de décision officielle de leur partie constituante peuvent être nommées administrateurs ou administratrices.

Le présent dossier a donc pour but la nomination de M. Dimitrios Jim Beis, Maire d'arrondissement - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, en remplacement de Mme Daphney Colin.

JUSTIFICATION

Mme Daphney Colin, la représentante employée Ville de Montréal au conseil d'administration de l'Agence 911, occupe maintenant une autre fonction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune rémunération n'est rattachée aux responsabilités et fonctions des représentants de la Ville, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence 911.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de membres de conseil d'administration de l'Agence 911 est une étape majeure afin d'assurer le leadership de Montréal au sein de l'Agence 911.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ali ILARZEG
PSA

Tél : 514 465-4386
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-02-09

Julie BEAUCHESNE
chef(fe) de section - soutien general

Tél : 514 207-1380
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CHARBONNEAU
Directeur adjoint
Tél : 514 280-2602
Approuvé le : 2026-02-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fady DAGHER
directeur(-trice) de service - police
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2026-02-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1255326010]*
Unité administrative responsable : *[Module Missions internationales et services affaires]*
Projet : *[Nommer Dimitrios Jim Beis, Maire d'arrondissement - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?
11. Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique.

8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, 'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

L'agence a pour mandat de répartir entre les municipalités locales, la taxe municipale, perçue par Revenu Québec et imposée par les municipalités sur les services téléphoniques pour financer le service 911.

L'agence assure le suivi des certifications des centres 911 selon les normes du ministère de la Sécurité publique (MSP) et contribue au développement de ceux-ci. Ce faisant, elle a un mandat de faire de la sensibilisation et l'étude des normes de pratique et de qualité applicables; d'effectuer une veille règlementaire et technologique, de même que d'améliorer les services offerts à la population.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle